DESCRIPTION
DE L'ÉGYPTE,

OU

RECUEIL

DES OBSERVATIONS ET DES RECHERCHES

QUI ONT ÉTÉ FAITES EN ÉGYPTE

PENDANT L'EXPÉDITION DE L'ARMÉE FRANÇAISE,

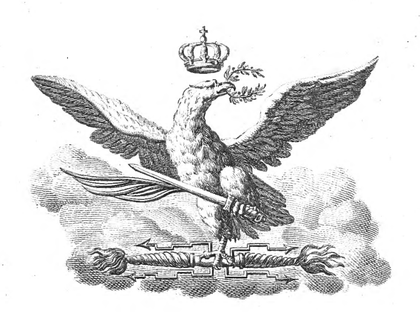
PUBLIÉ

PAR LES ORDRES DE SA MAJESTÉ L'EMPEREUR

NAPOLÉON LE GRAND.

ÉTAT MODERNE.

TOME SECOND.



A PARIS,

DE L'IMPRIMERIE IMPÉRIALE.

M. DCCC. XII.

DEUXIÈME LIVRAISON.

ÉTAT MODERNE.

MÉMOIRES.

TOME II.

Nota. Cette table des Mémoires relatifs à l'état moderne de l'Égypte n'est que provisoire; elle sera remplacée par une table définitive, lorsque le volume sera complet.

NOTICE
SUR LA CONFORMATION PHYSIQUE
DES ÉGYPTIENS
ET DES DIFFÉRENTES RACES QUI HABITENT EN ÉGYPTE,
Suivie de quelques Réflexions sur l'Embaumement des Momies;

PAR M. LE BARON LARREY,

DOCTEUR EN CHIRURGIE DE PARIS, ET EN MÉDECINE DE L'UNIVERSITÉ D'IÉNA, MEMBRE DE L'INSTITUT D'ÉGYPTE, DE PLUSIEURS ACADÉMIES, PREMIER CHIRURGIEN DE LA GARDE DE S. M. L'EMPEREUR ET ROI, INSPECTEUR GÉNÉRAL DU SERVICE DE SANTÉ DES ARMÉES, L'UN DES COMMANDANS DE LA LÉGION D'HONNEUR, ET CHEVALIER DE L'ORDRE DE LA COURONNE DE FER.

POUR distinguer le caractère physique des vrais Égyptiens de celui des autres habitans de l'Égypte, il m'a paru indispensable d'examiner ces divers habitans dans leurs rapports essentiels. Afin de procéder dans cet examen avec quelque méthode, je les distinguerai, comme l'a fait un voyageur Français, en quatre classes; savoir, les Mamlouks, les Turcs ou Turcomans, les Arabes et les Qobtes.

Les Mamlouks qui gouvernent maintenant l'Égypte, s'y établirent vers le xe siècle : ils descendirent du mont Caucase, et arrivèrent en cette contrée après avoir fait des incursions en Syrie. Ces hommes, que nos croisés désignèrent sous le nom qu'ils portent encore aujourd'hui, se font distinguer des autres habitans de l'Égypte par leurs qualités physiques et par leur caractère belliqueux. Ils sont tous d'une taille avantageuse, d'une constitution robuste; leurs formes sont belles, agréables; ils ont le visage ovale, le crâne volumineux, le front découvert, les yeux grands et bien fendus, le nez droit et un peu aquilin, la bouche moyenne, le menton légèrement saillant, les cheveux, les sourcils et les cils bruns ou châtains et la peau d'un blanc mat. Les femmes venues du même pays, et qui ornent les sérails, présentent les mêmes traits avec des modifications avantageuses : on en remarque quelques-unes de fort belles.

Les vieillards, parmi ces Orientaux, ont des têtes magnifiques, par la saillie, la beauté des traits de la face et la blancheur éclatante de la barbe qu'ils laissent croître jusqu'au bas de la poitrine. Mourâd-bey étoit un modèle parfait de ces belles formes physiques. Le caractère des Mamlouks est fier, hardi, sans être

cruel ; ils sont hospitaliers et généreux. Ils ne se marient que lorsqu'ils ont atteint un grade supérieur ; ils sont enfin exclusivement exercés à l'art militaire, et je pense qu'on a eu raison de les considérer aussi comme les premiers cavaliers du monde.

La seconde race se compose des Turcs ou Turcomans, qui viennent de la Turquie ou de la Tartarie Asiatique. Leur constitution approche assez de celle des Géorgiens ou Circassiens Mamlouks dont je viens de parler : mais leur teint est basané, leur figure plus aplatie, leur crâne plus bombé et plus sphérique ; ils ont les yeux plus petits, le regard sombre et mauvais, les sourcils noirs et froncés, la barbe également noire. Leur caractère est moins vif et a quelque chose de cruel. Cette espèce d'hommes est assez nombreuse au Kaire, et ils sont sous les ordres immédiats des pâchâs.

La troisième classe est formée des Arabes, qu'on peut subdiviser en trois races différentes : celle des Arabes orientaux, venus des bords de la mer Rouge ou de l'Arabie ; celle des Arabes occidentaux ou Africains, originaires de la Mauritanie ou des côtes d'Afrique ; et celle des Arabes Bédouins ou Scénites, venus des déserts.

Les individus de la première race, qui se sont perpétués dans la classe des *fellâh,* artisans ou laboureurs de toute la basse Égypte, ont la taille un peu au-dessus de la moyenne : ils sont robustes et assez bien faits ; leur peau est dure, hâlée et presque noire ; ils ont le visage cuivré et ovale, le front large et bombé, le sourcil détaché et noir, l'œil de la même couleur, petit, brillant et enfoncé, le nez droit, de moyenne grandeur, la bouche bien taillée, les dents bien plantées, d'une belle forme et blanches comme l'ivoire. On observe chez leurs femmes quelques différences agréables : on admire principalement le contour gracieux de leurs membres, les proportions régulières de leurs mains et de leurs pieds, la fierté de leur démarche et de leur attitude.

Les Arabes Africains participent des précédens par l'ensemble des formes du corps, ainsi que par la couleur et la vivacité des yeux ; mais ils tiennent des habitans de la côte d'Afrique, par la forme de leur nez, de leur mâchoire et de leurs lèvres : leur caractère a beaucoup d'analogie avec celui des autres races d'Arabes. Ces Arabes Africains se sont répandus dans la haute Égypte, et ils y cultivent la terre et exercent des métiers comme les premiers.

Les Bédouins ou Arabes bergers sont généralement divisés par tribus éparses sur les lisières de la terre fertile, à l'entrée des déserts ; ils habitent sous des tentes qu'ils transportent d'un lieu dans un autre, selon le besoin. Ils ont quelques rapports avec les autres : leurs yeux sont plus étincelans, les traits de leur visage généralement moins prononcés, la forme de leur corps plus belle ; mais leur taille est plus petite. Ils sont plus agiles et fort maigres, quoique très-robustes : ils ont l'esprit vif, le caractère fier ; ils sont méfians, intéressés, dissimulés, errans et vagabonds ; ils passent d'ailleurs pour bons cavaliers, et l'on vante leur dextérité à manier la lance et la javeline. Les mœurs et les usages de tous ces Arabes sont à-peu-près les mêmes ; ils élèvent des troupeaux de moutons, des chameaux et des chevaux d'une espèce très-recherchée.

La quatrième classe des habitans de l'Égypte, principal objet de mes recherches,

est formée des Qobtes, qui se trouvent en grand nombre au Kaire et dans la haute Égypte. Ce sont sans doute les descendans des vrais et anciens Égyptiens : ils en ont conservé les formes physiques, le langage, les mœurs et les usages. Leur origine paroît se perdre dans les siècles les plus reculés; ils existoient dans le Sa'yd long-temps avant Dioclétien. Hérodote assure que les Égyptiens descendent des Abyssins et des Éthiopiens. Tous les historiens s'accordent sur ce point avec Hérodote, et les recherches que j'ai faites à cet égard m'engagent à adopter cette opinion.

Tous les Qobtes ont un ton de peau jaunâtre et fumeux comme les Abyssins; leur visage est plein sans être bouffi; les yeux sont beaux, limpides, coupés en amande, et d'un regard languissant; les pommettes saillantes; le nez presque droit, arrondi à son sommet; les narines dilatées, la bouche moyenne, les lèvres épaisses; les dents blanches, symétriques et peu saillantes; la barbe et les cheveux noirs et crépus. Les femmes présentent les mêmes caractères avec des modifications qui sont à leur avantage. Cela prouve, contre l'opinion de M. de Volney, que ces hommes ne sont point de la race des nègres de l'intérieur de l'Afrique; car il n'y a aucune espèce d'analogie entre ces derniers individus et les Qobtes. En effet, les nègres Africains ont les dents plus larges, plus avancées, les arcades alvéolaires plus étendues et plus prononcées, les lèvres plus épaisses, renversées, et la bouche plus fendue; ils ont aussi les pommettes moins saillantes, les joues plus petites et les yeux plus ternes et plus ronds, et leurs cheveux sont lanugineux. L'Abyssin, au contraire, a les yeux grands, d'un regard agréable, et l'angle interne en est incliné chez lui; les pommettes sont plus saillantes; les joues forment, avec les angles prononcés de la mâchoire et de la bouche, un triangle plus régulier; les lèvres sont épaisses sans être renversées, comme chez les nègres, et, ainsi que je l'ai déjà dit, les dents sont belles et moins avancées; les arcades alvéolaires sont moins étendues; enfin, le teint des Abyssins est cuivré.

Tous ces traits se remarquent avec des nuances peu sensibles chez les Qobtes ou vrais Égyptiens; on les retrouve aussi dans les têtes des statues anciennes, sur-tout dans celles des sphinx. Pour vérifier ces faits, j'ai recueilli un certain nombre de crânes dans plusieurs cimetières des Qobtes, dont la démolition avoit été nécessitée par des travaux publics. Je les ai comparés avec ceux des autres races, dont j'avois fait aussi une riche collection (1), sur-tout avec ceux de quelques Abyssins et Éthiopiens que je m'étois également procurés, et je me suis convaincu que ces deux espèces de crânes présentoient à-peu-près les mêmes formes.

La visite que j'ai faite aux pyramides de Saqqârah, m'a mis à portée de dépouiller un assez grand nombre de momies, dont les crânes m'ont offert les mêmes caractères que les premiers, tels que la saillie des pommettes et des arcades zygomatiques, la forme particulière des fosses nasales, et le peu de saillie des arcades alvéolaires.

(1) La peste s'étant emparée des personnes que j'avois laissées dans ma maison au Kaire lors de notre départ pour Alexandrie, et l'armée ayant quitté cette dernière ville pour revenir directement en France, je n'ai pu sauver cette collection non plus que mes effets.

Les divers parallèles que je viens d'établir, les relations qui ont toujours existé et qui existent encore entre les Abyssins et les Qobtes, la concordance de leurs usages, de leurs mœurs et même de leur culte, me paroissent suffisamment prouver que les Égyptiens descendent réellement des Abyssins et des Éthiopiens. De plus, il est naturel de penser que les Éthiopiens suivirent, dans les premiers temps, le cours du Nil, et qu'ils s'arrêtèrent à fur et mesure dans les pays que ce fleuve fertilise : mais ces établissemens n'ont eu lieu que d'une manière successive, de même aussi que ce peuple s'est étendu successivement d'Éléphantine à Thèbes, à Memphis et à Héliopolis ; les autres villes au-dessous de celles-ci ne se sont formées que long-temps après.

J'ai distingué également trois espèces de momies, qui m'ont paru appartenir à trois classes de citoyens, et peut-être à des générations différentes. Celles de la haute Égypte sont généralement plus belles et mieux soignées que celles de la basse Égypte. Les momies que je range dans la première classe, sont fermes, solides, enduites de bitume, embaumées avec la même substance, entourées de bandelettes de toile de lin, formant autant de bandages de chirurgie qu'il y a de régions dans le corps humain ; elles sont enveloppées dans un étui de carton, parsemé d'hiéroglyphes ; et toutes ces parties sont contenues dans une caisse de sycomore, sur le couvercle de laquelle est peinte l'image de la personne.

Il paroît, comme le dit Hérodote, qu'après avoir vidé les trois principales cavités du corps, on les remplissoit avec du bitume ; on en injectoit aussi les membres et toutes les parties extérieures ; et cette substance étant en pleine fusion, pénétroit si profondément dans ces parties, que les os en étoient infiltrés, de manière que ces corps ont pu et peuvent encore se conserver d'autant plus long-temps, qu'ils se trouvent dans un climat où il pleut rarement, et que les lieux où ils sont déposés sont très-secs et dépourvus d'air. Après avoir enlevé les enveloppes aux momies de cette classe, on reconnoît d'abord le sexe et les principales formes de l'individu : la face, les mains et les pieds de quelques-unes d'entre elles sont recouverts de feuilles d'or artistement appliquées. C'est sous les bras ou dans le corps de ces momies, qu'on a trouvé ces écrits rares, connus sous le nom de *papyrus*, dont les caractères sont encore ignorés. Chacune de ces momies porte en outre les attributs de l'art ou de la profession que l'individu a exercé pendant sa vie, et ses ustensiles sont renfermés avec lui dans le cercueil. Ce premier genre d'embaumement, destiné aux principaux citoyens de l'État, exigeoit de longs et grands préparatifs, et beaucoup d'ingrédiens qui devoient le rendre fort dispendieux.

La seconde classe de momies étoit moins belle, moins parfaite ; les bandages étoient d'une toile moins fine, appliqués avec moins d'art. Ces momies n'avoient pas l'enveloppe de carton ; et le cercueil de sycomore qui les contenoit, étoit moins finement travaillé, et non orné de peintures, comme les cercueils de la première espèce.

Les individus de la troisième classe s'embaumoient à moins de frais, et le mode d'embaumement varioit à l'infini. Toutes les momies de cette classe ont été préparées avec des injections de matières salines et plus ou moins corrosives,

faites dans les cavités du corps, telles qu'une dissolution de natroun ou sel marin : après avoir ainsi bien salé ces corps, on les faisoit dessécher au soleil, ou on les exposoit à l'action du feu jusqu'à parfaite siccité; on les enfermoit ensuite dans des caisses de sycomore taillées grossièrement. Toutes ces opérations étoient sans doute dirigées par des hommes versés dans la chirurgie.

POUR compléter cette notice, nous allons y joindre le précis de la méthode à l'aide de laquelle nous avons embaumé, en Europe, les corps de quelques guerriers morts au champ d'honneur.

Si le sujet dont le corps doit être embaumé, est mort de maladie chronique avec marasme, pourvu qu'on ne soupçonne point de dépôts purulens dans les viscères, que la putréfaction ne se soit pas déclarée, et que le corps soit intact à l'extérieur, on peut conserver les entrailles dans leurs cavités respectives, excepté le cerveau, qu'il faut toujours extraire. Dans cette supposition, on commencera à laver toute l'habitude du corps avec de l'eau pure et fraîche; on fera passer dans les gros intestins des lavemens du même liquide, et l'on absorbera avec la seringue vide les matières délayées qui n'auroient pu sortir, à raison de leur propre poids et de la pression exercée sur le bas-ventre. On absorbera aussi les matières contenues dans l'estomac par le même moyen. Il suffiroit d'adapter une sonde œsophagienne au siphon de la seringue, qu'on introduit dans ce viscère par la bouche ou par une ouverture pratiquée à l'œsophage, au côté gauche du cou. On remplit ensuite l'estomac et les intestins d'une matière bitumineuse qu'on met en fusion; on bouche les ouvertures, et l'on procède de suite à l'injection du système vasculaire. Pour cela, l'on détache un lambeau de la partie intérieure et latérale gauche de la poitrine, vis-à-vis la crosse de l'aorte; on coupe un ou deux des cartilages qui la recouvrent; on place dans l'intérieur de cette artère un siphon à robinet, à la faveur duquel on pousse une injection fine, colorée en rouge, pour remplir les vaisseaux capillaires de tout le système membraneux; on fait immédiatement après et par le même moyen une seconde injection plus grossière, pour remplir les artères et leurs ramifications, et une troisième pour les veines, qui doit être passée par l'une des crurales : on laisse refroidir le cadavre et figer la matière des injections. Pour vider le crâne, on applique une large couronne de trépan à l'angle d'union de la suture sagittale avec la suture occipitale, après avoir fait une incision longitudinale à la peau, sans toucher aux cheveux, qu'on a soin de conserver, comme les poils des autres parties du corps. Cette ouverture faite, on rompt les adhérences et les replis de la dure-mère, à l'aide d'un scalpel à deux tranchans, long et étroit; on arrache les lambeaux de cette membrane avec une érigne mousse, et l'on fait sortir toute la masse du cerveau et du cervelet avec le même instrument, et des injections d'eau froide, qui dissolvent promptement la substance cérébrale : on réunit ensuite les bords de la division des tégumens avec quelques points de suture.

Si le sujet se trouvoit dans un embonpoint plus ou moins considérable, et qu'il fût mort d'une maladie putride ou maligne, et pendant une saison chaude, il seroit impossible de préserver les entrailles de la putréfaction : dans ce cas, on les extrait par une incision semi-lunaire que l'on pratique au flanc droit, vers la région lombaire. On détache d'abord les intestins, l'estomac, le foie, la rate et les reins; on coupe circulairement le diaphragme, puis le médiastin, la trachée-artère et l'œsophage, à leur entrée dans la poitrine, et l'on enlève le poumon et le cœur, sans altérer ce dernier organe, qui doit être préparé séparément et conservé avec soin. Ces deux cavités doivent être épongées, et l'on met une certaine quantité de muriate suroxigéné de mercure réduit en poudre sur les parties charnues de leurs parois; on remplit ensuite ces cavités de crin lavé et sec; on rétablit les formes du bas-ventre, et l'on fixe les deux bords de l'incision au moyen d'une suture à points passés; enfin, on plonge le corps ainsi préparé dans une suffisante quantité d'une solution de muriate suroxigéné de mercure aussi forte qu'on peut l'obtenir. On le laisse tremper dans cette liqueur l'espace de quatre-vingt-dix ou cent jours. Lorsqu'il est bien saturé de cette dissolution, on le place sur une claie exposée à l'action graduée d'un foyer de chaleur établi dans un lieu sec et aéré; au fur et à mesure que les parties se dessèchent, on rétablit les formes naturelles des traits de la face, la conformation des membres, et on leur donne l'attitude convenable; on place deux yeux d'émail entre le globe rétracté de l'œil et les paupières; on donne une teinte aux cheveux relative à leur couleur naturelle, si on le juge nécessaire, et l'on passe sur toute l'habitude du corps un vernis légèrement coloré, qui anime les teintes de la peau, et lui conserve l'aspect de la fraîcheur; enfin, on met le corps sous verre, pour l'exposer au public, ou on l'ensevelit dans un cercueil. On peut perpétuer ainsi, pendant des milliers d'années, les restes des héros ou des grands hommes de l'État.

MÉMOIRE

SUR LA PARTIE OCCIDENTALE

DE LA

PROVINCE DE BAHYREH,

CONNUE ANCIENNEMENT SOUS LE NOM DE

NOME MARÉOTIQUE;

PAR M. GRATIEN LEPÈRE,

INGÉNIEUR EN CHEF AU CORPS IMPÉRIAL DES PONTS ET CHAUSSÉES.

RAPPELER l'existence d'une ancienne contrée qui, sans avoir changé de nature, a cessé seulement d'être habitée et cultivée, c'est faire voir la possibilité d'y ramener une nouvelle population, sur-tout quand cette terre n'a rien perdu des causes naturelles de sa fertilité : on veut parler de cette province la plus occidentale au nord de l'Égypte, et qui, connue dans l'Empire Romain sous le nom de *nome Maréotique*, offre à peine aujourd'hui un foible souvenir de son existence dans le nom de *Maryout*, que les Arabes donnent à une ancienne ville de cette contrée (1).

Cette province, quoique limitrophe de celle d'Alexandrie, est tellement abandonnée et déserte aujourd'hui, qu'à peine connoît-on le nombre des villes ruinées qu'on trouve dans ces lieux, fréquentés seulement par les Arabes pasteurs ou errans, qui viennent y camper à certaines époques de l'année : la description rapide que nous allons donner de son ancien état, et la relation de quelques reconnoissances de son état moderne, contribueront avec la nouvelle carte de l'Égypte à fournir sur cette partie des notions assez exactes.

Les Romains appelèrent *nome Maréotique*, tout le pays compris entre le lac Maréotis et la mer au nord, borné à l'ouest par le Bahr-belâ-mâ, au sud par la vallée du nome Nitriotis, et à l'est par le canal qui, de l'heptanome, venoit

(1) *Maryout* [مريوط], l'ancienne *Mareotis*; en langue Qobte, Ⲙⲁⲣⲓⲱⲧⲏⲥ ou Ⲙⲉⲣⲓⲱⲧⲏⲥ; chez les anciens Égyptiens, Ⲫⲁⲓⲁⲧ. « Maryout, ville située » près d'Alexandrie, et qui fut considérable : ses habi» tans ont toujours passé pour vivre très-long-temps. » (Extrait de la Géographie d'A'bd el-Rachyd el-Bakouy.) *Note de M. Marcel*, Décade Égyptienne, *tome I.er*, *page 279*.

jeter les eaux du fleuve dans le lac qui lui a donné son nom. Le lac Maréotis, qui, selon Strabon (1), s'étendoit jusqu'à *Taposiris* sur le golfe Plinthine, étoit entouré de riches habitations, de bourgs et de villes, dont Maréa étoit la capitale. Cette ville existoit long-temps avant Cambyse, l'an 229 de Rome, 525 ans avant notre ère. Hérodote dit à ce sujet (2) :

« Les habitans de Maréa, ayant pris en aversion les cérémonies religieuses » des Égyptiens, envoyèrent consulter l'oracle de Jupiter Ammon, pour savoir » s'ils devoient être assujettis à ces lois; car ils prétendoient être des peuples de » la Libye. L'oracle répondit que tous les pays que le Nil couvroit de ses eaux, » appartenoient à l'Égypte, et que les peuples qui en buvoient, étoient Égyptiens. »

Cette province limitrophe des déserts de la Libye, ayant toujours été soumise aux princes de l'Égypte, et devant d'ailleurs ses habitations et sa culture aux eaux du Nil, est, de fait, province dépendante de l'Égypte; et dans ce cas, la décision de l'oracle d'Ammon paroît aussi juste que naturelle.

On doit à Ptolémée les noms des principales villes et bourgades de ce nome, dont il donne les positions géographiques ainsi qu'il suit (3) :

INDICATION DES LIEUX.	LONGITUDE.		LATITUDE.	
Mareoti Nomi Littora.				
Chimo vicus	59°	30'	31°	6'
Plinthine	59.	45.	31.	0.
Chersonesus parva, portus	60.	0.	31.	6.
Mareoti Nomi Civitates et Villæ.				
Monocaminum	59.	10.	30.	30.
Halmyræ	59.	40.	30.	50.
Taposiris	59.	50.	30.	15.
Cobii	59.	10.	30.	20.
Antiphili	59.	30.	30.	20.
Hierax	59.	40.	30.	40.
Phomothis	60.	0.	30.	40.
Palæ Mariæ vicus	60.	0.	30.	10.
Maria palus	60.	15.	30.	50.
Alexandria... *Rhacotis*	60.	30.	31.	0.
Canobos... Menelai metropolis	60.	45.	31.	6.

On pourroit facilement, avec cette indication de la position respective des principaux lieux de cet ancien nome, en dresser une carte; mais, en l'analysant, on

(1) Herod. *Hist.* lib. II, §. XVIII.
(2) Strab. *Geogr.* lib. XVII.
(3) Ptolem. *ex edit. Franc. Raphelengii*, Lugduni Batavorum, 1586, in-fol.; *pag. 51, 52 et 53.*

on s'aperçoit bientôt des erreurs qui résultent évidemment des données de latitude. Comment, en effet, *Chersonesus parva*, que l'on connoît généralement, et à n'en pas douter, pour avoir occupé la position actuelle du Marabou, petit cap avec un fortin, situé à deux petites lieues sur la côte qui court au sud-ouest d'Alexandrie, se trouve-t-elle indiquée à un dixième de degré au nord du parallèle de cette capitale! On pourroit trouver plus à reprendre encore à la position de Plinthine, qui, beaucoup plus éloignée dans le sud-ouest, est indiquée sur le parallèle même d'Alexandrie.

On conçoit difficilement que Ptolémée, géographe et astronome de l'école d'Alexandrie, et qui vivoit dans cette ville de 117 à 161 de l'ère vulgaire, ait pu commettre de pareilles erreurs sur des positions de lieux si voisins de cette capitale de l'Égypte, avec laquelle ces mêmes lieux avoient des relations très-grandes sous les rapports de la politique, du commerce et de la religion. Il paroît plus vraisemblable de les attribuer aux copistes et traducteurs de ce géographe, ou mieux encore à ses commentateurs, ainsi que le dit M. Gossellin dans sa Géographie des Grecs (1).

Strabon place différemment les villes maritimes de ce nome : il parle de *Cynossema*, et de *Taposiris* qu'il dit ne pas être située tout-à-fait sur les bords de la mer, et où l'on célébroit de grandes fêtes; ensuite d'une autre *Taposiris* assez distante de cette première, où, annuellement et vers le printemps, il y avoit un grand concours de peuple, et sur-tout de jeunes gens qui prenoient la plus grande part aux fêtes qui s'y donnoient. Strabon donne à entendre que, comme à Canope et à Mendès, il s'y passoit des scènes licencieuses que les prêtres couvroient des voiles de leurs mystères (2). Après ces deux *Taposiris*, venoient *Plinthine*, *Niciæ Pagus*, et *Chersonesus*, petit cap qui, ayant une forteresse avec garnison, n'étoit éloigné d'Alexandrie que de soixante-dix stades (six mille six cent cinquante toises au stade Grec ou Olympique de quatre-vingt-quinze toises).

Cette province étoit renommée sur-tout par l'excellence de ses vins, qui avoient la qualité de se conserver long-temps, et dont Alexandrie faisoit une grande exportation à Rome et en d'autres pays étrangers. Ce pays étoit encore fertile en oliviers, mais d'une espèce inférieure à celle que l'on cultivoit dans le nome Arsinoïte, laquelle donnoit en abondance de l'huile d'une bonne qualité.

Ce nome, dans les premiers siècles du christianisme et sous les empereurs

(1) M. Gossellin, dans sa Géographie des Grecs analysée, *pag. 123*, et *liv. II*, *pag. 168* de ses Recherches sur la navigation des anciens, dit que Posidonius proposa à l'école d'Alexandrie une nouvelle mesure du degré terrestre. Cette mesure, qui fut adoptée, réduisit à cinq cents stades la valeur du degré, qui, avant, étoit évalué à sept cents stades, pour les distances prises dans le sens des latitudes. On changea à Alexandrie les anciens itinéraires; mais quelques-uns furent sans doute oubliés. C'est à ce changement que ce savant attribue les erreurs qui se sont glissées dans les tables de Ptolémée.

(2) Hérodote, dans le livre où il traite de l'histoire des Égyptiens, ne parle des fêtes annuelles qui se célébroient à Mendès, qu'avec une réticence scrupuleuse, comme en général des mystères de l'Égypte, auxquels il fut initié; mais, si cet historien sut garder le secret qu'il avoit sans doute juré aux prêtres Égyptiens, sur tout ce qui tenoit à leur religion, les patriarches d'Alexandrie et les Pères de la primitive Église n'ont pas craint d'en dévoiler la turpitude dans leurs écrits. On peut consulter, à ce sujet, les notes 169, 172, 173, 181 et 182 de M. Larcher sur le livre II d'Hérodote, *tome II* de sa traduction, *pag. 266, 267, 270 et 271*; Paris, 1802.

de Constantinople, a été habité en grande partie par les Chrétiens qui, fuyant les persécutions et les fureurs des Donatistes, des Ariens et autres différentes sectes, se réfugièrent dans les déserts de la Libye et de la Thébaïde. La vallée de Maryout en fut très-peuplée : le nombre des monastères qui y furent construits, étoit déjà si considérable dans le IV.ᵉ siècle, que l'empereur Valens chargea le comte d'Orient, gouverneur d'Alexandrie, d'y faire une levée des moines en état de porter les armes (1). Le nombre de ceux qu'on enleva seulement dans le nome Maréotique et dans le nome Nitriotis qui lui étoit contigu au sud, fut de cinq mille, qui furent embarqués pour Constantinople, où ils furent enrôlés dans l'armée de l'empereur. Les couvens que l'on retrouve encore aujourd'hui dans la vallée des lacs de Natron, que les Arabes prononcent *Natroun*, et dans d'autres parties de l'Égypte, sont les restes de cette multitude de monastères qui ont jadis peuplé ces déserts. Les ruines que les Français en ont retrouvées de toutes parts, dans les reconnoissances militaires qu'ils ont faites de cette partie occidentale de l'Égypte, attestent la vérité du rapport de l'histoire sur l'ancienne population de cette province aujourd'hui déserte. Nous allons donner quelques détails de ces reconnoissances, comme offrant encore quelque intérêt.

Le général de brigade Destaing, commandant à Rahmânyeh après le retour de l'armée, de l'expédition de Syrie, fit quelques excursions contre les Arabes, en thermidor an 7 [août 1799], et pénétra, par la province de Bahyreh, dans le canton de Maryout, où il nous dit avoir trouvé un grand nombre de villes et d'habitations ruinées.

Le général de division Friant, commandant à Alexandrie, marcha, dans le courant du mois de nivôse an 9 [janvier 1801], contre quelques tribus d'Arabes, et poussa jusqu'à la tour des Arabes, située à neuf heures de marche, sur la côte au sud-ouest d'Alexandrie. Ce fut la première fois que, depuis l'occupation de l'Égypte par les Français, on fit la reconnoissance de ce point de la côte : dans son rapport sur cette expédition, le général témoigne ses regrets de n'avoir

(1) On lit, dans l'Abrégé de l'Histoire ecclésiastique de Fleury, que l'empereur Valens ordonna en 376 que les moines fussent enrôlés et contraints de porter les armes comme soldats : quoiqu'on ait regardé cette loi comme celle d'un persécuteur de l'Église, on peut dire que la multitude prodigieuse des moines l'avoit rendue nécessaire. On comptoit cinq mille monastères dans l'Égypte seulement. La ville d'*Oxyrynchus*, située dans la basse Thébaïde, renfermoit dix mille moines et vingt mille religieuses. Le monastère de Tabenne, fondé dans la haute Thébaïde par S. Pacôme, contenoit quatorze cents moines. Celui de sa sœur, qui étoit situé vis-à-vis, avoit quatre cents filles. Les assemblées générales et annuelles des monastères soumis à celui de S. Pacôme s'élevoient à cinquante mille moines. Le nombre des moines de l'Égypte étoit, dans les grands monastères seulement, de soixante-seize mille, et celui des filles de vingt mille environ : on ne comprend pas dans ce nombre celui des petits monastères, qui étoit à l'infini. L'abbé Sérapion, près d'Arsinoé, avoit dix mille moines sous sa juridiction.

On doit attribuer les causes de cette ardeur de la vie monastique dans ces temps, moins encore aux persécutions dont l'Église fut affligée, qu'aux fureurs de l'esprit de parti qui la divisa dans les premiers siècles de son établissement. La ville d'Alexandrie fut le théâtre sanglant des schismes des Donatistes et des Ariens. Le christianisme, qui, depuis Jésus-Christ, s'étoit élevé dans le silence et la paix, commença, sous le règne de Constantin, en 330 environ, à se répandre par les séductions, les violences et la force des armes. Ce fut alors que la croix ensanglanta la terre. Arius, natif de la Libye, chef de la secte qui porte son nom, et Athanase, patriarche d'Alexandrie, causèrent par leurs divisions de fréquentes guerres civiles dans cette ville. Arius, condamné dans le concile de Nicée en 325, et rappelé d'exil en 328 par Constantin, avoit réuni à son parti plus de sept cents filles d'Alexandrie et de Maryout.

Voir l'Histoire du Bas-Empire, *tom. I.ᵉʳ, liv. IV*, et *tom. IV, liv. XVIII, pag. 262;* et l'Histoire de la décadence de l'Empire Romain, *tom. VI, pag. 68.*

pas été accompagné de quelques personnes versées dans la connoissance des monumens de l'antiquité (1).

L'ingénieur en chef Lepère, mon frère, accompagné de MM. Faye, Chabrol et Lancret, ingénieurs des ponts et chaussées, à la suite d'une tournée dans les provinces de Rosette et de Bahyreh, qui avoit pour objet de reconnoître le canal de Rahmânyeh à Alexandrie, se rendit en cette dernière ville, où ce canal porte les eaux du fleuve; ces ingénieurs en repartirent le 4 pluviôse an 9 [24 janvier 1801] pour aller visiter le monument indiqué à la tour des Arabes : la relation de cette reconnoissance est consignée dans le n.° 107 du Courrier de l'Égypte.

Depuis la descente des Anglais à Abouqyr, le chef de brigade du corps des dromadaires, M. Cavalier, avoit fait aussi quelques excursions dans cette partie, où il me dit avoir rencontré des ruines considérables. D'après toutes ces indications, je profitai d'une dernière reconnoissance que cet officier fut chargé de faire par le général en chef Menou, pour s'assurer de l'étendue de l'inondation du lac Maréotis, dont l'entière submersion, qui date de la fin de prairial an 9 [juin 1801], ainsi que j'aurai occasion de le dire plus amplement dans mon Mémoire général sur les lacs maritimes de l'Égypte, avoit pour but de resserrer les Français dans Alexandrie, en fermant leur communication avec la division de l'armée au Kaire.

Nous partîmes d'Alexandrie, le 16 floréal an 9 [6 mai 1801], avec le chef de brigade M. Cavalier à la tête de quarante hommes montés à dromadaire, et un officier de marine, M. Gard, qui avoit ordre de prendre des sondes sur divers points du lac. Après trois heures et demie, nous arrivâmes aux deux premières îles de la vallée de Maryout, que les eaux dépassoient déjà beaucoup, et que l'on fortifioit alors pour la défense de cette partie resserrée du lac, qui forme la tête nord de cette vallée. Nous passâmes dans ces îles avec une des barques qui nous suivoient. Nous trouvâmes, ce même jour, vers les cinq heures du soir, quarante pouces pour la plus grande profondeur d'eau dans la ligne transversale de cette partie du lac, dont la largeur peut être de cinq à six cents toises. Ayant bivouaqué dans l'île, nous continuâmes de naviguer le lendemain dans le lac, que nous descendîmes avec les eaux d'inondation jusques à près de deux lieues dans l'ouest-sud-ouest, suivis de l'escorte, qui côtoyoit la rive occidentale du lac. A cette distance des premières îles, nous ne trouvâmes plus, le 17 floréal, sur les huit heures du matin, qu'une profondeur de sept à huit pouces d'eau; nos barques étant échouées, nous les quittâmes pour achever la reconnoissance par terre : les eaux de l'inondation cessoient à une demi-lieue au-delà; elles avoient un mouvement très-sensible : nous continuâmes cependant de remonter la vallée pour en reconnoître le gisement, et nous donner le temps d'observer, dans les jours suivans et à notre retour, les progrès et les limites de l'inondation.

Nous arrivâmes bientôt à un santon dont les eaux étoient encore éloignées de trois quarts d'heure de marche. Ce santon, nommé *Qoubbet-el-Kheyr,* est, suivant l'usage, le tombeau de quelque cheykh Arabe pris en vénération, situé

(1) *Voir* le Courrier de l'Égypte, journal imprimé au Kaire, *n.° 96.*

à deux cents pas environ des bords du lac dans une petite gorge de la colline; il est entouré de quelques palmiers, garantis des vents de mer par les hauteurs de cette même colline qui longe la côte et le lac. En traversant au nord les hauteurs de cette colline, nous descendîmes dans une petite vallée, parallèle à celle du lac et à la côte, et qui, prenant du Marabou, longe la mer sur dix à douze lieues au sud-ouest; on y trouve çà et là quelques pieds de palmiers et des traces de végétation, indices non équivoques des eaux douces cachées sous les sables du désert. Ce vallon est formé, du côté de terre, par cette chaîne continue de hauteurs dont nous venons de parler et qui domine la vallée du lac Maryout, et, du côté de mer, par une autre petite chaîne de hauteurs rocailleuses qui borde toute la côte, recouverte presque par-tout d'un sable blanc que la mer forme et rejette sans cesse sur ses rives, et que le vent disperse ou amoncelle en petites dunes très-mobiles. On y trouve des eaux douces ou légèrement saumâtres dans des fouilles de peu de profondeur que les Arabes y font pour abreuver leurs bestiaux. Nous suivîmes ce vallon de Qoubbet-el-Kheyr jusqu'à la tour des Arabes, où nous arrivâmes en trois heures de marche.

La tour des Arabes *el-A'moud,* qui veut dire *la colonne,* est une tour dont la base carrée supporte un dé de forme octogonale, surmonté d'un massif circulaire à l'instar d'un fût de colonne tronquée, dont la hauteur ne répond plus à celle que suppose le diamètre. Ce monument, élevé sur la côte, semble n'être en effet qu'une énorme colonne en partie renversée : extérieurement à une des faces de sa partie octogonale, celle du côté de mer, on remarque plusieurs marches d'un escalier qui devoit se terminer à la naissance de la tour, à dix mètres environ au-dessus du sol. Ce monument, dont MM. les ingénieurs qui en ont fait un examen plus particulier, donneront les dessins avec une description plus détaillée, est d'une bonne construction; il a dû servir de point de reconnoissance en mer, ainsi que toutes les autres tours pareillement situées sur les côtes peu élevées de l'Égypte et de cette partie de la Libye (1).

Avant de passer outre, je dois parler d'un objet sur lequel je n'ai pu jeter qu'un coup-d'œil rapide, parce que, m'arrêtant souvent à examiner toutes les ruines et les sites, j'étois aussi toujours en arrière de nos gens. Je veux parler d'un tertre assez élevé que l'on remarque sur la chaîne même qui sépare le lac de la mer. Sur les revers de ce monticule, situé à mille ou douze cents mètres de la tour des Arabes, en remontant vers Alexandrie, on entrevoit des espèces de gradins, des parties maçonnées en pierres de taille, enfin des faces quadrangulaires et inclinées qui donnent au tout une forme pyramidale : au pied de ce tertre, est un fond où l'on trouve les restes d'une belle citerne et d'autres constructions. Le nom de *Koum-Aboussyr* que les Arabes donnent à ce lieu, conserve encore l'étymologie de son ancien nom de *Taposiris* (2), que Strabon et Ptolémée, que nous avons cités plus haut, placent dans cette partie. Ce site répond en effet à

(1) On lit dans les Voyages de Granger *(p. 222),* qu'à six lieues de la tour des Arabes, vers l'ouest, on trouve une autre tour qui tombe en ruines, et sur les murs de laquelle ce voyageur a vu une inscription Arabe, en 1730-31.

(2) *Aboussyr* conserveroit, selon nous, toute la signi-

la seconde *Taposiris* qui, suivant le géographe Grec, étoit à quelque distance de la ville de ce nom, que nous croyons devoir placer à la tour des Arabes, ainsi que nous allons le dire.

En reprenant la côte au sud-ouest, on trouve, à quatre cents mètres de la tour, les ruines d'une vaste enceinte carrée, fermée de murs de douze à quinze mètres d'élévation, et dont les côtés ont quatre-vingts mètres environ de longueur. L'entrée de ce vaste monument se trouve dans la face qui regarde Alexandrie : elle est flanquée de deux môles, dont l'intérieur renferme des chambres percées de quelques fenêtres élevées, mais très-petites, qui n'y laissent pénétrer qu'une foible clarté; ce qui annonce assez évidemment des demeures mystérieuses. Les escaliers qui y conduisent, quoique de peu de largeur, sont bien construits, doux et faciles : les murs sont en pierre de taille d'un bel appareil. Ce monument, qui, au premier coup-d'œil, semble appartenir à l'architecture Égyptienne, dont il n'est qu'une imitation, est d'une belle construction. Des débris de colonnes cannelées et des chapiteaux de l'ordre Dorique qu'on trouve dans les ruines de l'enceinte, font présumer qu'il appartient, ainsi que la tour des Arabes, au temps des Romains : mais on peut, avec plus de fondement encore, en attribuer la construction à Justinien, qui, selon Procope, fit élever, vers le milieu du VI.e siècle, un grand nombre de monumens dans Taposiris, ville située, comme le dit cet historien, sur la côte d'Afrique, à une journée d'Alexandrie, et où, ajoute-t-il, étoit la sépulture d'Osiris; ce qui lui fait écrire ainsi le nom de cette ville, Ταφόσιρις. C'est, à n'en pas douter, en ce lieu, où Hérodote plaçoit le point occidental de la base du Delta, que se célébroient ces fêtes en l'honneur d'Osiris qui y attiroient tous les ans un grand concours de monde, et sur-tout de jeunes gens, comme nous l'avons dit plus haut, d'après le témoignage de Strabon (1).

La Table Théodosienne marque XXV MP. pas entre Alexandrie et Taposiris, ville située sur le golfe Plinthine; ce qui, à raison de 756 toises [1473 mètres 47 centimètres] au mille Romain, fait 18,900 toises [36,836 mètres 78 centimètres]. Mais cette distance semble être celle de la *Taposiris* qui étoit située, comme nous l'avons dit plus haut, à *Koum-Aboussyr*, dont nous avons retrouvé les ruines à mille ou douze cents mètres plus au nord-est, vers Alexandrie (2). Nous évaluerons la distance de cette *Taposiris* au golfe Plinthine, aujourd'hui golfe des Arabes, à neuf heures et demie de marche; ce qui, à 4000 mètres de compte rond à l'heure de marche des caravanes, d'après nos observations faites en Égypte, donne 38,000 mètres d'Alexandrie aux ruines de cette *Taposiris*.

fication de son ancien nom, que les Grecs écrivoient Ταφόσιρις, qui veut dire *tombeau d'Osiris*, comme le remarquent Diodore, *Biblioth. hist.* lib. II, §. II, art. 32, et Procope de Césarée, *de Ædif.* lib. VI, cap. I.

Busiris, que les Arabes prononcent *Boussyr*, est le nom que les Égyptiens donnoient à tous les lieux où Osiris avoit un tombeau. On retrouve encore un village de ce nom à l'ouest des ruines de Memphis, au pied des montagnes où sont assises les pyramides de Saqqârah. Le savant traducteur d'Hérodote, M. Larcher, dit dans ses notes, *tom. II, pag. 293*, que *bou*, en langue Égyptienne, signifioit *tombeau*. Plutarque, ajoute ce savant, nous apprend, d'après Eudoxe, que, quoiqu'Osiris ait eu différens tombeaux, son corps avoit été inhumé à Busiris, dont le nom signifie la même chose que Ταφόσιρις.

(1) *Voyez* la Description spéciale de Taposiris, par M. Saint-Genis. *(Descriptions des antiquités.)*

(2) *Voyez* la carte hydrographique de la basse Égypte. *(Pl. 10, É. M. vol. I.)*

Entre la tour des Arabes et le monument dont nous venons de parler, la chaîne des montagnes est élevée et percée de carrières dont l'exploitation a servi à la construction des monumens et des villes dont nous venons de parler. Quelques-unes de ces carrières sont creusées et taillées en forme de grottes. La largeur de la côte, depuis les rives de la mer jusqu'au bord de la vallée de Maryout, celle qui paroît avoir servi de bassin au lac, peut avoir, en ce point, mille à douze cents mètres. On remarque, dans le bassin de cette vallée, des levées ou petites digues qui la traversent, et qui ont été faites pour faciliter la communication de la côte avec la rive et tout le pays au sud. Ces levées sont percées de quelques ponceaux destinés à l'écoulement des eaux pluviales en hiver. Les eaux de l'inondation du lac Maréotis s'arrêtoient à mille mètres environ au nord-est, suivant le rapport de M. le Gentil, capitaine du génie, qui a fait les dernières reconnoissances de cette partie. Cependant on doit être assuré, d'après l'état des lieux, que les eaux du lac dépasseroient de beaucoup ces digues au sud-ouest, si, comme anciennement, le Nil versoit ses eaux dans le lac, dont il augmentoit beaucoup l'étendue, suivant la remarque de Strabon (1).

La côte, qui suit toujours la direction ouest-sud-ouest, sur quelques myriamètres au-delà, conserve aussi sa même conformation et sa même nature de roche calcaire arénacée et très-blanche. Quant à la petite vallée secondaire dont nous avons parlé, et dont le gisement court parallèlement à la côte et à la grande vallée de Maryout, elle offre, à partir de la tour des Arabes, une partie plane, encaissée, et d'une largeur si régulière sur cent cinquante à deux cents mètres environ, qu'elle semble être un large canal creusé par la main des hommes. Des arbrisseaux et des plantes salines y présentent une végétation très-active. Nous la suivîmes pendant trois heures de marche continue. Parvenu à la hauteur que donne cette marche, je n'aperçus qu'une même continuité de site : une fouille que je fis faire dans cette partie de la côte, ne donna qu'un sable très-gras et très-humide; et, à un pied de profondeur seulement, une eau salée, ce qui fait présumer que la plaine de cette petite vallée est inférieure au niveau de la mer. Nous bivouaquâmes en cet endroit, qui nous offroit une position abritée et facile à défendre, en cas de surprise de la part des Arabes. Le lendemain, 18 floréal, nous traversâmes au sud la grande vallée de Maryout, dont la largeur peut être de mille à douze cents mètres environ. J'y retrouvai le même aspect qu'à la tour des Arabes, celui d'une plaine unie, formée d'un sable gras, mais moins fangeux et recouvert de quelques plantes salines. Du haut de la chaîne qui longe et borne du sud-ouest au nord-est cette grande vallée, on aperçoit un cap qui semble terminer à l'ouest l'ancien golfe Plinthine, comme celui de la Chersonèse, aujourd'hui le Marabou, le terminoit au nord-est. De ce point, j'aperçus encore une autre chaîne de montagnes dont la direction sud-est vient se terminer à ce cap : on doit présumer qu'elle appartient aux deux chaînes de montagnes qui forment le bassin du Bahr-belâ-mâ ou Fleuve sans eau.

Le chef de brigade M. Cavalier, qui partageoit tout l'intérêt que je mettois

(1) Strab. *Geogr.* lib. XVII.

à achever ma reconnoissance, mais qui dépassoit le but de la sienne, ne pouvoit s'exposer davantage, avec une aussi foible escorte, dans cette partie des déserts, fréquentée par de nombreuses tribus d'Arabes. Nous descendîmes dans la plaine au sud, et remontâmes bientôt après au nord-est, en longeant la chaîne de Maryout. Une abondante végétation, des traces de nombreux bestiaux, nous indiquèrent que nous étions dans les lieux fréquentés par les Arabes pasteurs. Nos gens prirent bientôt une soixantaine de bœufs, vaches et moutons, que leurs gardiens nous abandonnèrent. Nous vîmes quelques Arabes fuir et courir vers des lieux peu couverts, qui leur offrent sans doute des retraites souterraines; car, les ayant poursuivis, nous les perdîmes de vue tout-à-coup.

Nous trouvâmes, bientôt après, les ruines d'une petite ville. Au milieu des décombres de pierres, on remarque quelques citernes et plusieurs puits maçonnés qui paroissent assez bien entretenus : des rigoles pavées réunissent les eaux pluviales, qu'elles vont porter par des pentes sensibles et en rayons convergens vers ces puits. Ayant fait halte en ce lieu, nous y fîmes de l'eau que nous trouvâmes bonne, et dont nous remplîmes nos outres. Les bestiaux pris sur les Arabes passèrent sans s'y abreuver; d'où l'on doit naturellement penser qu'il ne manque pas d'eau dans cette partie du désert.

A une demi-heure de marche au nord-est, et à une distance de huit à neuf cents pas du pied de la chaîne de montagnes que nous longions toujours à gauche, nous trouvâmes les restes d'une seconde petite ville qui a dû être assez riche en monumens : on y voit encore des ruines de belles constructions en pierres de taille, en briques rouges, des tours, des souterrains voûtés, des citernes, &c.

Poursuivant notre marche toujours dans la même direction, nous trouvâmes, à trois quarts d'heure au-delà, les ruines considérables d'une troisième ville, couverte, sur une assez grande étendue, d'amas immenses de pierres de taille éparses et accumulées avec le désordre d'une ville renversée de fond en comble; enfin, à une pareille distance encore au-delà, de nouvelles ruines d'une quatrième petite ville. Nous observerons que les distances indiquées en temps sont calculées à la marche accélérée des dromadaires.

Nous croyons pouvoir rapporter à ces ruines de quatre villes plus ou moins considérables, situées dans un espace de moins de quatre lieues, les noms des villes ou bourgs désignés dans les tables de Ptolémée, suivant leur position respective; savoir, en commençant par la plus éloignée, *Cobii*, *Antiphili*, *Hierax* et *Phomothis*.

Toute cette partie du désert est couverte d'arbrisseaux et de végétation. Son sol, susceptible de culture, semble contenir moins de sable et plus de terre végétale que les plaines de la Bahyreh. En remontant au nord, nous traversâmes de nouveau la chaîne de montagnes qui domine au sud le canton de Maryout : de sa sommité, nous aperçûmes à une lieue environ au sud-ouest la tour des Arabes. Cette indication suffit pour placer avec assez d'approximation la position géographique des ruines des quatre villes ou bourgs dont nous venons de parler, en redescendant au sud-ouest.

Le chef de brigade M. Cavalier recherchoit des ruines plus intéressantes qu'il

avoit déjà visitées, et qu'il voulut me faire voir. Ces ruines se trouvent sur la rive sud du lac Maréotis, vis-à-vis le santon d'Abou-el-Kheyr, situé sur les bords de la rive opposée, que nous avions visitée deux jours auparavant; elles consistent dans les vestiges encore très-marqués d'une double enceinte de ville forte, réduite à un et deux mètres de hauteur seulement, flanquée de tours rasées, terminée au nord-est par un môle avancé dans le lac. Quatre autres môles, dirigés semblablement, forment autant de vastes bassins ou havres. L'eau de mer commençoit à baigner le pied de ces môles, dont l'élévation est de deux à trois mètres sur le fond de la plaine saline du lac. Dans l'intervalle de deux de ces môles se trouve une rue qui descend, par une pente assez rapide, au niveau de cette plaine, en traversant les restes d'un édifice qui paroît avoir été une porte de ville sur le lac. La construction de ces môles présente un grand appareil; bâtis avec art, ces murs de quai, en forme de jetées, attestent que cette ville eut un port très-commerçant. Tout le reste de son site est couvert de ruines et de décombres de fabriques, de fragmens de grès, de granit, de marbres de toute espèce et de monceaux de pierres de taille. On ne peut douter un instant que ces ruines considérables, situées à trente mille mètres environ au sud-sud-ouest d'Alexandrie, n'appartiennent à Maréa, l'ancienne capitale du nome de son nom.

Avant de passer plus loin, je parlerai d'un monument remarquable, qui existe encore presque en entier au milieu du bassin du lac, à une distance de douze à quinze cents mètres au sud-ouest de Maréa; je ne puis en donner que des dimensions hasardées, parce que, seul alors, et revenant de visiter quelques îles et autres ruines du lac, je regagnois à la hâte l'escorte, dont je m'étois très-éloigné, et qui étoit alors à Maréa: aussi je ne pus y rester qu'un instant, quoique forcément; car mon chameau, en s'abattant sur la plaine humide et glissante du lac, me déposa assez brusquement en cet endroit.

Ce monument consiste dans une enceinte de forme rectangulaire, dont les deux grands côtés m'ont paru avoir cinquante à soixante mètres de longueur, et les petits vingt à vingt-cinq mètres de largeur. Les murs construits en pierre de taille d'un fort appareil, à la manière des môles de Maréa, que je n'avois pas encore visitée, et où je me rendois pour rejoindre M. Cavalier qui m'y attendoit, peuvent avoir trois à quatre mètres d'épaisseur et autant en élévation, tant sur le sol extérieur de la plaine du lac que sur celui de l'intérieur qui offre un espace vide. La position isolée de cette bâtisse située dans le bassin desséché du Maréotis, mais dont les eaux de l'inondation n'étoient pas éloignées ce jour même de plus de quatre à cinq cents mètres, et la seule ouverture que j'y aperçus, au nord et vers le large du lac; tout me fait soupçonner que cette enceinte murée ne peut avoir été fondée dans cette partie submersible du lac que pour servir à la construction ou au radoub des galères et des vaisseaux, et qu'elle pouvoit s'ouvrir ou se fermer à volonté pour mettre à l'eau ou en radoub et à sec les bâtimens que l'on y renfermoit. Il est difficile de concevoir un autre but d'utilité à cet ouvrage, dont nos formes de construction des vaisseaux à Toulon, à la Rochelle, à Brest en France, et dans quelques autres grands ports de l'Europe, seroient une imitation perfectionnée.

Après

Après avoir visité le site de Maréa, nous traversâmes le lac en nous dirigeant au nord-ouest sur le santon d'Abou-el-Kheyr, situé vis-à-vis, comme nous l'avons déjà dit, par un petit chemin pavé, construit en ce point, comme en divers autres, par les Arabes, pour y avoir un passage facile dans leurs excursions, à travers la plaine humide et fangeuse de cet ancien lac. Les eaux de l'inondation avoient déjà une hauteur de dix à douze pouces au plus, sur le point le plus bas de ce chemin, dont la longueur un peu sinueuse est de quatorze cent vingt pas, d'une rive à l'autre du lac; ce qui la porte à cinq cent quatre-vingts toises, en estimant à deux pieds et demi les pas de deux soldats que j'y envoyai séparément pour prendre cette mesure. Les eaux de mer gagnoient sensiblement vers la tour des Arabes au sud-ouest; nous pouvions croire néanmoins que ce point serviroit à la communication d'Alexandrie avec la division qui occupoit encore Rahmânyeh et avec le reste de l'armée au Kaire. Cette notion étoit importante à obtenir et à rapporter au Général en chef, à Alexandrie, puisqu'elle étoit le but de notre reconnoissance; ce fut donc pour nous assurer de la hauteur que pourroient prendre en ce point les eaux dans la pleine et entière submersion du lac, que je fis un nivellement du lac à la mer, en passant près du santon, et par-dessus une partie basse de la montagne qui les sépare : nous envoyâmes chercher pour cette opération un niveau d'eau aux premières îles dont nous avons parlé, et que l'on fortifioit alors ; le lendemain, je fis ce nivellement, d'abord du lac à la mer, et ensuite de la mer au lac, pour en obtenir une vérification assurée. On peut en voir le profil rapporté dans la planche du nivellement des pyramides *(volume cinquième des planches d'antiquités)*. En voici les résultats :

Le 19 floréal an 9 [9 mai 1801], les eaux du lac se trouvèrent inférieures à celles de la mer de deux pieds six pouces dix lignes, ainsi que le porte la dernière cote du profil. Or, ce même jour, il y avoit déjà une hauteur d'un pied huit pouces dans l'endroit le plus bas du chemin pavé qui traverse le lac : ces deux quantités donnent donc une profondeur de quatre pieds deux pouces dix lignes d'eau qui doit se trouver dans cette partie du lac ; on peut même porter cette profondeur à cinq pieds, à cause du refoulement des eaux vers cette extrémité du lac, et de la différence des moyennes aux basses eaux de la mer (1).

L'espace de terrain nivelé des rives du lac à la mer a été de trois mille cinq cent vingt pas, ou de quatorze cent soixante-sept toises, suivant l'estimation précédente du pas. Mais cette distance comprend la montée et la descente de la montagne; ce qui doit l'augmenter d'un dixième environ. Ce nivellement fait connoître que le point le plus élevé de la chaîne de montagnes qui, comme nous l'avons dit, domine et le lac et la mer, est de soixante pieds supérieur au niveau de la mer, et que le point le plus bas de la petite vallée adjacente et parallèle à la côte est de dix pieds supérieur à ce même niveau; d'où l'on déduira

(1) J'ai dit plus haut que, le jour précédent que nous traversâmes le lac vis-à-vis le santon d'Abou-el-Kheyr, les eaux de l'inondation avoient déjà dix à douze pouces de hauteur sur le point le plus bas du chemin pavé. Ayant planté sur la rive nord du lac, ce jour 18 floréal, un piquet d'observation, je trouvai, le 19, une augmentation de huit pouces dans l'espace de vingt-quatre heures; ce qui me fait porter ici à vingt pouces la hauteur des eaux du lac au point le plus bas de ce chemin pavé.

cette observation, que les eaux légèrement saumâtres, mais potables, que l'on trouve à deux et trois pieds de fouille dans toute l'étendue de cette petite vallée qui s'étend jusqu'à la tour des Arabes, où elle change de nature en prenant un niveau bien inférieur, sont encore de sept à huit pieds supérieures aux eaux de la mer.

J'ajouterai à ces détails que le chef de brigade M. Cavalier, et l'officier de marine M. Gard, eurent la complaisance de tenir eux-mêmes les mires pendant toute la journée que dura cette opération vérifiée, que la multiplicité des stations, la chaleur, et la forte ondulation des couches inférieures de l'atmosphère sur les sables du désert, me rendirent très-pénible, à la vue sur-tout (1).

J'avois observé, dans l'espace de vingt-quatre heures que nous restâmes au santon d'Abou-el-Kheyr, que les eaux de l'inondation, qui s'étendoient déjà à une demi-lieue au sud-ouest de Maréa, vers la tour des Arabes, s'y étoient élevées de $0^d\ 8^o\ 4^l$: en retournant à Alexandrie, je retrouvai aux îlots fortifiés, où, quatre jours avant, nous avions fait notre première observation, une nouvelle profondeur de soixante-dix pouces. La crue y fut donc, du 16 au 20 floréal, de $2^d\ 6^o\ 0^l$, puisque nous avons dit que, le 16, cette profondeur n'y étoit que de quarante pouces. Je conclurai de ces observations et opérations, qu'il doit se trouver aujourd'hui dix pieds d'eau dans cette partie du lac, et cinq à la hauteur de Maréa.

De ces îlots, nous nous dirigeâmes au nord-ouest sur le Marabou, en traversant la chaîne de montagnes où l'on trouve des carrières immenses, dont l'exploitation a dû servir à la construction de la ville d'Alexandrie. Dans toute cette partie, la côte est formée par un sol rocailleux et sablonneux, extrêmement difficile pour la marche du chameau. Ce fut près et à l'ouest du Marabou que l'armée Française fit son débarquement, le 13 messidor an 6 [1.er juillet 1798]. Du Marabou, nous nous dirigeâmes sur Alexandrie, où nous rentrâmes le 20 floréal an 9 [10 mai 1801], le cinquième jour de notre départ de cette ville.

Le 23 suivant, je fis un autre nivellement sur une coupure de la côte, qui paroît avoir été un ancien canal de jonction de la rade d'Alexandrie au lac, à une distance de cinq mille huit cent cinquante mètres au sud-ouest de la colonne.

(1) Il est peu de Français qui, ayant séjourné à Alexandrie, n'aient été à portée d'observer l'effet de la réfraction sur cette partie des côtes de l'Égypte : quand de cette ville on porte la vue vers la tour des Arabes, on y aperçoit presque toujours une espèce de vapeur s'élever de terre et de mer, offrant les nuances très-sensibles de deux teintes bien distinctes de couleurs roussâtre et bleuâtre, dues à la réfraction solaire sur les couches les plus basses de l'atmosphère à l'horizon. Ces vapeurs fortement colorées dessinent et peignent parfaitement à l'œil les tons qui appartiennent aux effets de la réfraction sur les sables du désert et sur les eaux de la mer.

Après les fatigues de cette journée, nos soldats tuèrent le soir, à notre bivouac du santon, et au milieu du troupeau de leur prise, un bœuf qui fut tiré à balles de fusil, à quinze pas. L'animal, frappé dans le milieu du front, resta immobile sur le coup, puis chancela et tomba. Le passage de la vie à la mort fut celui d'un éclair. Tous les bœufs du troupeau l'entourèrent à l'instant, et poussèrent, presque tous, un long mugissement, après lequel les uns s'éloignèrent, et d'autres s'enfuirent, saisis d'une espèce de stupeur.

Cette observation qui me frappa, et que quelques personnes ne trouveront pas sans intérêt, rappelle ce beau vers de Virgile :

Sternitur, exanimisque tremens procumbit humi bos.
Æneid. lib. V, v. 481.

Ce vers, dont la citation est amenée aussi naturellement que l'image du poëte Latin est vraie et juste, est aussi fidèlement traduit par M. Delille dans son Énéide Française :

Le taureau, sous le coup, tremble, chancelle et tombe.
Liv. V, v. 672.

Le profil en est représenté dans la planche de nivellement citée plus haut. On peut y voir que le lit de cet ancien canal, dont le relief n'est pas de quatre pieds de hauteur moyenne au-dessus de la mer, ne demanderoit qu'un travail peu considérable pour y rétablir l'ancienne communication des ports d'Alexandrie avec ceux du Maréotis, et qu'à l'époque à laquelle je fis cette opération, les eaux du lac avoient encore à s'élever de 3[d] 11° 3[l]; car la dernière cote fut prise à la ligne des eaux du lac, pour prendre le niveau des eaux de mer : des sondes que je prolongeai dans le lac sur la direction de cet ancien canal, donnèrent progressivement jusqu'à huit pieds d'eau à cinq cents toises des rives; le 28 du même mois, on y trouva onze pieds d'eau, à sept et huit cents toises, de sorte que, dans la pleine inondation, on doit y trouver quinze à seize pieds d'eau. Le 2 prairial suivant, on avoit également sept et huit pieds d'eau dans le trajet des îlots fortifiés à la rive sud du lac, dans la même ligne que nous avions sondée, les 16 et 20 floréal.

Je n'ai pas voulu parler de nombre d'autres ruines plus ou moins importantes que je trouvai de toutes parts, et principalement sur les rives sud du lac : il suffit de cette reconnoissance, qui fait retrouver l'emplacement de sept villes ou bourgs considérables que nous croyons appartenir aux deux *Taposiris* sur la côte, et dans l'intérieur, à *Cobii, Antiphili, Hierax* et *Phomothis*, enfin à *Maréa*, capitale de cette province, sur le lac de son nom (1). Cette reconnoissance fait voir encore que toute la côte et l'intérieur de ce désert, couvert de ruines, fréquenté par de nombreuses tribus d'Arabes errans et pasteurs, n'ont pas cessé d'être habitables, en sorte que l'on ne peut révoquer en doute le témoignage des historiens qui ont dit que cette province a été anciennement très-cultivée et très-florissante. Enfin, nous dirons que, pour la rendre à l'état de son ancienne population, il ne suffit que de recreuser quelques-uns des canaux qui, dérivés du Nil, y apportoient annuellement les sources de la fertilité. Quant aux diverses tribus d'Arabes qui semblent en avoir fait leur domaine, c'est aux possesseurs de l'Égypte à leur en laisser la libre jouissance, sous les conditions d'en devenir les paisibles cultivateurs, ou à les en chasser par la force des armes.

Les tribus d'Arabes qui fréquentent les déserts de Maryout, et qui poussent leurs incursions jusqu'au centre de la province de Bahyreh, sont les *Jaumates*, les *Troates*, les *Beny-Aounous*, les *Geouâby*, les *Hennâdy* et les *Oualad-A'ly* (2). Les Arabes des trois premières tribus cultivent quelques parties de la Bahyreh, sur la lisière du désert; les *Beny-Aounous* se sont établis dans le village de *Gaomy* et d'*el-Hoch*, où ils récoltent de l'orge. Pour fixer entièrement ces Arabes, on ne doit que foiblement les imposer; on doit sur-tout les protéger contre les tribus qu'ils ont pour ennemies. Ils conservent encore en partie les mœurs des *fellâh*, et paroissent portés à devenir cultivateurs.

Les Arabes *Hennâdy* abandonneront difficilement leur vie errante : il faut,

(1) *Voir* la carte hydrographique du canal des deux mers, sur laquelle j'ai porté la situation approchée de ces villes ou bourgades. *(Pl. 10, É. M. vol. I.)*

(2) Ces renseignemens m'ont été communiqués en partie par M. Chabrol, qui avoit fait un travail très-étendu sur les diverses tribus d'Arabes qui fréquentent ces déserts. Quelque léger que soit cet aperçu, il est d'autant mieux placé ici, que M. Chabrol m'a dit qu'il craignoit d'avoir perdu les matériaux qu'il avoit recueillis à ce sujet.

pour y parvenir, les harceler continuellement, leur enlever par surprise leurs bestiaux et sur-tout leurs chevaux : privés des moyens de fuir par des marches rapides, et d'exercer par-là leurs incursions, leurs rapines et leur brigandage, ils seront bientôt réduits à se fixer et à cultiver. Il faut, pour les y contraindre, se saisir, avant le temps de la moisson, des grains qu'ils recueillent dans quelques cantons où les eaux pluviales entretiennent la végétation : enfin, privés de toute ressource, le poids de la misère les forcera de recourir à la protection du Gouvernement. Ces moyens, que nous indiquons comme pouvant être exercés contre quelques-unes de ces tribus, conviennent en général au genre de guerre à soutenir contre toutes les autres tribus qui infestent et désolent les frontières de l'Égypte, et dont la réunion, si l'intérêt ne les divisoit entre elles et ne les entretenoit dans un état de guerre perpétuel, s'éleveroit, ainsi que le dit le général Reynier dans sa *Situation de l'Égypte*, au nombre de trente à quarante mille cavaliers.

La tribu des *Oualad-A'ly* présentera toujours plus de difficultés que les autres, si l'on veut préserver l'Égypte de ses incursions. Ces Arabes viennent tous les ans des environs de Derne, passer quelques mois sur les frontières occidentales de ce pays. Ils sont continuellement en guerre avec les autres tribus. L'habitude qu'ils ont des grands voyages, les ressources qu'ils trouvent dans le long trajet du désert qui s'étend des côtes de l'Égypte jusqu'à celles de Derne, et celles qu'ils ont dans leurs bestiaux et dans leurs forces, les rendront toujours redoutables aux provinces occidentales de l'Égypte. C'est toujours vers l'époque annuelle de la moisson qu'ils s'en approchent, pour y exercer leurs rapines et y porter la désolation : c'est donc vers ce temps qu'il convient de faire agir des forces mobiles comme les leurs, pour les en éloigner. Le corps des dromadaires étoit une institution qui, créée par le premier Général en chef de l'armée Française en Égypte, seroit parvenue à ce but si desirable, et qui doit faire l'objet constant de la sollicitude d'un Gouvernement paternel dans cette ancienne et malheureuse contrée.

NOTICE

SUR

LA PRÉPARATION DES PEAUX EN ÉGYPTE;

PAR M. BOUDET,

PHARMACIEN EN CHEF D'ARMÉE EN ÉGYPTE, MEMBRE DE L'INSTITUT D'ÉGYPTE ET DE LA LÉGION D'HONNEUR.

ON sait que l'art de préparer les peaux remonte à la plus haute antiquité; que par-tout, avant de songer à filer le lin, le coton, le chanvre, le poil des animaux pour en faire des tissus, les hommes se sont servis de peaux pour se vêtir et pour les mettre à une infinité d'autres usages que le besoin leur indiquoit.

On sait que, du temps de Moïse, on teignoit déjà les peaux en rouge et en violet; que, du temps d'Eumènes, la bibliothèque de Pergame se remplissoit de livres écrits sur le parchemin, et que par conséquent, à ces époques, l'art qui s'occupoit du travail des peaux, étoit avancé au point de fournir l'utile et l'agréable.

Mais, depuis que l'Égypte est passée sous la domination des Mahométans, cet art est retombé dans l'enfance; il est réduit maintenant à quelques procédés qui ont été conservés par tradition, qu'on exécute assez grossièrement, et qui cependant sont, pour la plupart, basés sur les mêmes principes que ceux qui sont usités et bien améliorés en Europe, comme on pourra le reconnoître en passant en revue les procédés des Égyptiens et les nôtres (1).

ART DU TANNEUR.

TANNER les peaux, c'est, pour les Égyptiens comme pour les Européens, les saturer d'un principe qu'on nomme *tannin*, et qui existe dans les végétaux (dits astringens); c'est combiner ce principe avec les fibres qui forment le tissu de ces peaux, et auxquelles l'on a fait prendre un état à demi gélatineux, de manière

(1) On pourroit croire que ceux qui ont inventé, dans l'origine, les procédés de l'art du tanneur, connoissoient aussi bien que nous la nature de la peau des animaux; savoient aussi bien que nous, qu'outre le sang, la lymphe dont elle est imbue, elle est composée de deux matières distinctes, dont l'une, uniquement gélatineuse, doit être extraite dans plusieurs cas, et dont l'autre, qui est un tissu fibreux, insoluble d'abord dans l'eau, doit, dans les mêmes cas, recevoir en grande partie une nouvelle modification, être ce que nous appelons débrûlée, raccourcie, irritée, et ensuite combinée au tannin.

qu'il en résulte un nouveau corps plus solide sans être cassant, moins perméable à l'eau, et presque inaltérable.

Avant de tanner les peaux, il faut d'abord les laver, puis les débourrer; et pour celles dont on veut faire, en Europe, ce qu'on appelle des cuirs forts, il faut les faire gonfler.

La première opération (le lavage) consiste, en Égypte comme dans tous les pays, à les faire tremper, à les agiter, à les fouler dans une eau courante, à les craminer, à les étirer sur le chevalet, à les laver enfin jusqu'à ce qu'entièrement débarrassées de leur suint, de leur sang, et des ordures qu'elles ont amassées dans l'étable ou à la boucherie, elles soient soûlées d'eau.

La deuxième opération (le débourrement) a lieu en Égypte, et seulement par un des procédés pratiqués en Europe; on y fait séjourner les peaux dans un lait de chaux, jusqu'à ce que leur poil puisse être arraché facilement, puisse céder, sur le chevalet, à l'action d'un couteau rond non coupant.

Ce débourrement par la chaux suffit en Europe, pour les peaux de vache et de veau qu'on destine à être des cuirs à œuvre; on s'en contente, en Égypte, même pour les peaux de buffle et de taureau, attendu qu'on ne s'applique point, dans ce pays, à en former des cuirs forts : mais en Europe, où l'on veut ceux-ci et dans la plus grande perfection, on préfère, pour les obtenir tels, de débourrer les peaux des grands animaux, ou après les avoir mises dans des liqueurs aigries, telles que l'infusion d'orge, le petit lait, le jus de tannée, ou dans le produit aqueux et acide de la distillation de la houille et de la tourbe, ou dans une eau acidulée avec l'acide sulfurique, ou après leur avoir fait éprouver un certain degré de fermentation, soit en les mettant en pile saupoudrées de sel, soit en les enfouissant dans le fumier, soit en les enfermant dans une étuve où, exposées à un feu de tannée moitié sèche, moitié humide, elles reçoivent, à une température de vingt-cinq à trente degrés, une fumée aqueuse, acide, anti-fermentescible, qui les pénètre, les dilate, rend leur poil moins adhérent, sans trop les altérer elles-mêmes.

La dépilation opérée par une de ces manières, on les lave, on les écharne; alors, en Égypte, toutes sont prêtes à être tannées, tandis qu'en Europe celles qui sont destinées à former ce qu'on appelle des cuirs forts, ont encore besoin de subir une troisième opération, qu'on nomme le gonflement, et qui a lieu, soit par la chaux, si le débourrement a été effectué par ce moyen, soit par les divers passemens qui l'ont déterminé, les tanneurs, dans ce pays, ayant pour cela des fosses à chaux qu'ils nomment *pleins,* ou des cuves à passemens aigris ou acides, de différens degrés de force, dans lesquelles ils font passer successivement les peaux jusqu'à ce qu'elles aient acquis la dilatation convenable.

Les Européens ont trois manières principales de procéder au tannage : ou ils couchent les peaux presque à sec dans des fosses, sur des lits d'écorce de chêne mise en poudre sous des meules, et qu'ils renouvellent trois fois dans l'espace de quinze à dix-huit mois, abrégeant cependant quelquefois cette opération, les uns en faisant couler peu à peu de l'eau dans les fosses, et les autres, qui veulent

en même temps s'épargner la peine de démonter les fosses, en remplaçant cette eau par des lessives de la quantité de tan qu'ils auroient employée en donnant en nature la seconde et la troisième écorce;

Ou ils cousent les peaux de manière à en former des sacs qu'ils remplissent de tan et d'eau, et qu'ils plongent dans des baignoires contenant également de la poudre de tan délayée : ce tannage, qu'on nomme *chippage*, se fait en deux mois;

Ou enfin ils tannent, dans quelques jours, les peaux de bœuf, et dans quelques heures les peaux de mouton, en les arrangeant isolées dans un cuvier qui contient une forte lessive de tan.

Les Égyptiens n'ont qu'un procédé pour tanner les peaux de taureau, de vache, de chameau, de buffle, de chèvre, &c. Il consiste d'abord à charger, à couvrir les peaux ramollies, distendues et débourrées, d'un mélange de sel et de poudre des siliques du *mimosa nilotica*, et ensuite à les mettre, à les agiter, à les fouler pendant quelques jours plus ou moins, suivant la grandeur et l'épaisseur des peaux, dans une eau où ils ont délayé une quantité convenable de la même poudre saline et astringente.

Les peaux sorties de ce coudrement sont étendues et séchées; les unes sont employées dans cet état, les autres passent entre les mains du corroyeur.

ART DU CORROYEUR.

L'ART du corroyeur consiste à donner la souplesse aux cuirs durcis par l'opération du tannage. Toutes les espèces de cuirs qui ont subi cette opération, sont, en Égypte, l'objet du travail du corroyeur; il les dispose, par différens apprêts, aux usages auxquels chacun d'eux peut convenir.

Prenons pour exemple un cuir de vache : il le ramollit avec de l'eau qu'il fait pénétrer en foulant le cuir et le pétrissant avec les pieds; il le travaille sur le chevalet pour l'écharner, le déborder; il le fait sécher, il le couche sur une table, et verse dessus, du côté de la chair et beaucoup moins du côté de la fleur, de l'huile qu'il étend avec les mains; il le pend ensuite pour lui laisser boire cette huile; il le foule, il le recharge d'huile, il le foule de nouveau ; il le dégraisse avec une légère solution de natroun du côté de la fleur, afin de la disposer à prendre la couleur noire qu'il lui donne à deux reprises, avec l'infusion d'un mélange de terre vitriolique et de siliques du *mimosa*, foulant le cuir à chaque fois; ensuite il le pare, et enfin il lui applique une légère couche d'huile sur fleur.

Les cuirs à repasser les rasoirs du barbier Égyptien sont faits avec des lanières de peaux de taureau ou de buffle, tannées, et ensuite corroyées et ramollies dans l'huile.

On fait macérer ces lanières pendant huit jours dans de l'huile de lin, puis pendant huit jours dans de l'huile d'olive; on les foule, on les roule sur une table pour les assouplir et leur faire absorber l'huile.

Nous ignorons si le corroyeur Égyptien, au lieu d'huile, emploie quelquefois ou le suif ou la cire, s'il sait préparer les cuirs lisses ou à grain auxquels on conserve leur couleur fauve : mais il donne, comme nos corroyeurs, à des cuirs de vache et de veau, une couleur rouge, et vraisemblablement par le même procédé, qui consiste à aluner ces cuirs dans l'état où ils sont lorsqu'on les noircit, à les fouler sur leur alun, à les teindre avec une décoction de bois de Brésil ou de Fernambouc dans l'eau de chaux, à les sécher, à les lisser avant et après les avoir huilés, et à tirer à la pommelle ceux à la surface desquels il veut former le grain. Ce n'est pas lui cependant qui prépare les cuirs dont sont faites, en Égypte, les outres qui y servent, ou pour transporter l'eau du Nil chez les particuliers et pour la porter dans les voyages sur des chameaux, ou pour contenir la mélasse qui vient du Sa'yd, le beurre, l'huile d'olive et le miel qu'on reçoit de Tunis et des autres villes de la Barbarie.

Ces cuirs se fabriquent à la Mecque et à Geddah; les Égyptiens ne font que les coudre pour en former leurs outres.

Celles très-grandes qui doivent être chargées sur les chameaux, sont faites de cuirs de taureau; on emploie, pour les outres moins considérables, les peaux de bouc ou de chèvre.

Les unes et les autres ont besoin, pour être conservées plus long-temps, qu'on leur fasse subir, au moins deux fois l'an, l'opération suivante :

Lorsqu'un porteur d'eau s'aperçoit que son outre est fatiguée, il la suspend en lui tenant la bouche ouverte : elle se sèche; alors il y introduit un mélange de goudron et d'huile d'olive qu'il étend soigneusement avec les mains sur la moitié de la surface intérieure de l'outre; puis, rapprochant les deux moitiés, il les foule ensemble pour les pénétrer du mélange; enfin, il laisse cette outre exposée à l'air et au soleil, jusqu'à ce qu'elle ait bu tout le goudron qu'on lui a donné, et qu'en la touchant le doigt ne soit point graissé.

Une outre ainsi soignée dure cinq à six ans en servant tous les jours.

Les Égyptiens ont encore, pour contenir de l'eau, des bouteilles assez artistement fabriquées, que nous croyons être, sans pouvoir l'assurer, comme celles de nos gaîniers, d'un cuir bouilli dans la cire, mais avec moins de soin.

Ils ont aussi des cruches vraisemblablement du même cuir et assez grossièrement fabriquées, et qui servent, chez les marchands d'huile, à contenir celle qu'ils débitent.

ART DU MAROQUINIER.

Les peaux qui sont travaillées en Égypte avec le plus de soin et d'intelligence, sont celles qu'on destine à faire ce qu'on appelle *le maroquin*, les peaux de bouc, de chèvre et de mouton.

Ces peaux, traitées par la chaux et débourrées, passent successivement dans des réservoirs pleins d'eau, pour y être trempées, lavées et foulées avec les pieds; elles sont ensuite successivement écharnées, lavées, contre-écharnées, foulées, travaillées sur fleur, et suspendues pour être égouttées.

Alors,

Alors, pour ramollir et dilater ces peaux que la chaux a un peu durcies, on les met dans une bouillie de fiente de pigeon, dans laquelle on les brasse fortement, et où on les laisse pendant quelques heures; de là on les plonge dans un coudrement fait avec la poudre des siliques du *mimosa nilotica*, où après les avoir laissé macérer pendant vingt-cinq à trente heures, on les foule pendant deux.

Maroquin rouge.

Au sortir du coudrement qui a servi à les tanner, les peaux auxquelles on veut donner une couleur rouge, sont mises pendant deux jours dans un confit de son; puis lavées, elles passent dans un confit de figues où on les laisse macérer pendant vingt-quatre heures; au bout de ce temps, on les lave, on saupoudre chacune d'elles avec du sel, on les empile pendant quelques jours; elles éprouvent un mouvement de fermentation, qu'on arrête en les jetant dans l'eau; on les lave à sept à huit reprises différentes, et chaque fois dans de nouvelle eau; on les tord, on les étend, et, à l'aide d'une éponge ou d'un peloton de coton, on leur applique en trois fois, sur fleur, la couleur rouge préparée avec le kermès ou la cochenille et l'alun.

Les peaux, ainsi colorées, sont lavées, tordues, et ensuite mises dans un coudrement astringent, composé comme celui qui a servi à commencer leur tannage; lorsqu'elles y ont séjourné un temps convenable (1), on les lave, on les foule, on les exprime, on les étend, et, à l'aide de la main imbibée d'huile de sésame, on frotte leur surface pour l'adoucir et la lustrer.

Maroquin jaune.

Les peaux qu'on destine à être en jaune, ne passent point dans les confits de son, de figues, et dans le sel; elles sont mises, immédiatement après l'opération du premier tannage, dans un second coudrement; de là, après avoir été lavées, foulées, tordues, en partie séchées, elles sont étendues et elles reçoivent deux couches d'une teinture jaune faite avec l'infusion d'un mélange de graines d'Avignon et d'alun pulvérisé : à chaque couche, on a l'attention de plier en deux, fleur contre fleur, chacune des peaux, de les mettre en pile pour faire pénétrer la couleur; après quoi on les fait sécher, on les pare du côté de la chair, on les lustre avec un bâton du côté de la fleur.

Maroquin vert.

Le maroquinier Égyptien cache avec soin son secret pour la préparation de la couleur verte : mais nous pensons qu'elle n'est autre chose qu'une dissolution de vert-de-gris dans une eau acidulée par la crème de tartre; peut-être y ajoute-t-il un peu d'indigo.

(1) La peau du maroquin, dans ce second coudrement, acquiert ce grain qui en fait la beauté, et qui est l'effet du resserrement qu'éprouve particulièrement la superficie ou épiderme de cette peau.

Maroquin noir.

Le maroquin est teint en noir, après le premier coudrement, avec un mélange d'une terre jaune vitriolique qu'on appelle *gâz* dans le pays, et de galle ou de siliques du *mimosa* en poudre : une seule couche suffit; encore faut-il laver immédiatement la peau, pour qu'elle ne soit point brûlée par la couleur. Lorsque la peau est sèche, on en frotte la fleur avec de l'huile de lin (1).

ART DE L'HONGROYEUR.

L'HONGROYEUR fait un cuir fort sans avoir recours, pour sa préparation, ni au lait de chaux, ni aux passemens de liqueurs aigries ou acides, ni au tan; il substitue à cette dernière substance l'alun et le sel, et il incorpore dans ce cuir une quantité considérable de suif.

Les procédés qu'il emploie paroissent entièrement ignorés en Égypte, à moins que le procédé suivant n'offre quelque analogie avec eux.

On prend la peau fraîche d'un buffle, on l'étend le poil en dessous sur la terre poudreuse d'une cour ou de la rue (2), on la couvre d'un mélange fait avec parties égales de cendre et de muriate de soude séparé du salpêtre; et afin de déterminer, de faciliter la solution des sels de ce mélange et leur pénétration dans la peau, et de donner en même temps à celle-ci certaine souplesse, on la piétine d'abord, puis on la laisse exposée au soleil et à la pression qu'exercent les gens qui la foulent en passant.

Lorsque le mélange qui la couvroit est épuisé ou dispersé, on le renouvelle; et lorsque la peau est bien sèche, on l'emploie garnie de son poil, pour servir de marche-pied, soit dans les écoles, soit dans les mosquées (3).

ART DU PARCHEMINIER.

Le procédé employé généralement à faire le parchemin consiste à appliquer sur une peau étendue une bouillie épaisse de chaux faite la veille, à arracher le poil après deux heures de séjour de cette bouillie sur la peau, à l'agiter pendant deux heures dans un lait de chaux, à la laver fortement, à l'étendre sur un châssis, à l'écharner après l'avoir saupoudrée de chaux éteinte, à la laver sur place avec une éponge, à la sécher promptement, à la détacher pour la raturer (4), la poncer, la dépecer et en former des feuilles.

(1) On dit que c'est par l'intermède des feuilles du *redoul* à feuilles de myrte *coriaria*, que l'on tanne et que l'on teint en noir les maroquins dans le Levant; on prétend même que c'est à cette plante qu'ils doivent leur supériorité : mais nous n'avons point appris qu'elle fût usitée en Égypte.

(2) Ni les cours ni les rues ne sont pavées en Égypte.

(3) Cette préparation usitée en Égypte pour les peaux de buffle, a quelque ressemblance avec celle qu'on donne aux peaux de veau destinées pour havre-sac et qu'on nomme *veaux à poil*.

Ces peaux sont dessaignées, décharnées, foulées à l'alun et au sel marin à deux reprises différentes, et ouvertes à moitié sèches, sur le chevalet, avec le couteau rond.

(4) Raturer, c'est enlever avec un fer tranchant l'épiderme, la surface extérieure de la peau.

Il est possible que les Égyptiens ne suivent pas ce procédé exactement et de manière à se procurer de beaux parchemins à écrire, que même ils ne fassent pas celui qu'ils emploient à cet usage; mais il est certain qu'ils fabriquent le parchemin commun. Plusieurs espèces de peaux, telles que celles d'âne et de cheval, sont employées pour les gros tambours qui sont portés sur les chameaux, et celles de chèvre et de daim pour les petits tambours. On voit aussi qu'ils travaillent en parchemin et non en chagrin (1), pour couvrir les fourreaux de leurs sabres et de leurs poignards, la peau de la croupe des ânes, peau qu'ils mettent en couleur après l'avoir grenetée en place avec un poinçon dont l'extrémité porte une petite cavité; que leurs cribles (2) sont composés de lanières d'un parchemin fait avec les peaux de chameau et de mulet; et qu'enfin ils emploient à plusieurs usages un parchemin auquel ils savent donner une couleur verte très-belle et très-solide.

ART DU MÉGISSIER.

Cet art, dans sa manière d'être pratiqué en Égypte, n'offre d'autre différence qu'une moindre perfection : on y prépare, à peu près comme en Europe, les peaux au débourrement par la chaux; on les dilate, on les attendrit à l'aide d'un confit de son; on les passe dans une solution d'alun; on les blanchit en les mettant dans une bouillie composée de farine de froment, de jaunes d'œuf, et de la portion de la solution d'alun qui n'a point été absorbée; on les fait sécher et on les étire.

Les peaux qu'on veut passer en laine, sont lavées, rognées, écharnées, mises dans un confit de son, ravalées, alunées; couvertes, du côté de la chair, d'une pâte de farine, d'alun et de jaunes d'œuf; lavées, étendues, séchées, mouillées; ensuite pliées en deux, empilées, chargées de pierres, ouvertes sur le chevalet, repassées, séchées la laine en l'air, et enfin redressées.

Parmi les peaux que les Égyptiens préparent avec leur poil, on peut compter la peau de chien.

Ils en dépouillent l'animal en la conservant entière, comme nous faisons pour celle de lapin : mais, n'ayant point vu cette peau confectionnée, et sachant que sous la forme de sac elle leur sert à contenir du mercure, nous soupçonnons qu'après l'avoir alunée à la manière des peaux de mégie, on l'imbibe d'huile suivant le procédé du chamoiseur.

RÉSUMÉ.

Il résulte de ce que nous avons dit des différentes préparations des peaux,

1.° Que les Égyptiens emploient l'eau non-seulement pour les laver, mais

(1) Le chagrin étant la même peau saupoudrée de graine de moutarde, puis tannée légèrement.

(2) Non percés, comme les nôtres, avec un emporte-pièce.

encore pour écarter les fibres qui les composent, et leur enlever les liqueurs animales putrescibles dont elles sont imbues;

2.° Qu'ils rendent cette eau plus active, plus pénétrante, à l'aide de la chaux, à laquelle ils reconnoissent la propriété d'empêcher la putréfaction de la partie fibreuse à conserver, et de lui donner cette nouvelle modification que nous attribuons à la soustraction d'une partie de leur oxigène;

3.° Qu'après avoir lavé, distendu, débourré les peaux, ils savent, à peu près comme nous, les durcir, soit par le tannin, soit par l'alun et le sel, et même par une simple dessiccation; qu'ils savent les assouplir par le foulage et en leur incorporant des corps gras; qu'enfin ils savent les mettre en couleur.

MÉMOIRE

SUR

LE MEQYÂS DE L'ÎLE DE ROUDAH,

ET

SUR LES INSCRIPTIONS

QUE RENFERME CE MONUMENT;

PAR J. J. MARCEL,

DIRECTEUR DE L'IMPRIMERIE IMPÉRIALE, MEMBRE DE LA LÉGION D'HONNEUR.

....*Hìc undantem.... magnumque fluentem*
NILUM, ac...... surgentes.... columnas.
VIRG. *Georgic.* lib. III.

INTRODUCTION.

LIVRÉ, dès ma plus tendre jeunesse, avec la passion la plus vive, à l'étude des langues et de l'histoire des peuples de l'Orient, j'avois long-temps vu avec un regret bien réel, que presque tous les voyageurs qui ont parcouru cette contrée, eussent autant négligé qu'ils l'ont fait, de recueillir les inscriptions en lettres Koufiques et autres anciens caractères Arabes (1) que devoient leur offrir fréquemment les monumens élevés par les princes qui y ont régné dans les premiers siècles de l'islamisme.

Le plus ancien des voyageurs en Égypte depuis l'hégire, est Benjamin de Tudèle, célèbre Juif Navarrois, qui, dans le XII.e siècle de l'ère Chrétienne, visita toutes les synagogues du monde; mais son séjour en Égypte n'eut d'autre but que celui d'y connoître les coutumes et les cérémonies de ses coreligionnaires, et de converser avec les Rabbins qui s'y trouvoient. La relation abrégée de ses voyages a été écrite par lui en hébreu (2), et nous en avons deux traductions

(1) *Voyez* mon Mémoire sur les inscriptions Koufiques recueillies en Égypte, et sur les autres caractères employés dans les monumens des Arabes, *É. M. tom. I, pages 530 et suivantes.*

(2) La première édition des Voyages de Rabbi Benjamin a été imprimée, sous le titre de *Mesa'out Rabby Ben-Yamyn* מסעות רבי בן ימין, à Constantinople, dans l'imprimerie Hébraïque qui y avoit été établie par Rabbi Gerson, et qui y a existé jusqu'à l'an 1530 de notre ère; mais cette édition est fautive et assez mal exécutée.

Latines (1), qui ont été suivies de deux autres en langue Française (2). Cet ouvrage contient des choses très-curieuses; mais l'auteur n'a jeté qu'un coup-d'œil superficiel sur les monumens des pays qu'il parcouroit, et n'a, par conséquent, pensé aucunement aux inscriptions qu'ils pouvoient renfermer.

Il ne faut pas plus s'attendre à trouver la moindre recherche à ce sujet chez le petit nombre des voyageurs qui ont visité l'Égypte dans le XVI.ᵉ siècle. Je citerai d'abord parmi eux, Jean Belon (3), médecin Français; Palerne (4), secrétaire du duc d'Anjou; Christophe Furer (5) et le prince Radziwill (6). Les deux premiers ont parcouru une grande partie du Levant : l'un, sous nos rois François I.ᵉʳ et Henri II, depuis l'an 1546 jusqu'à l'an 1549; et l'autre, depuis 1581 jusqu'à 1583, sous le règne de Henri III. Les voyages des deux autres ont eu lieu en 1565 et en 1583.

Ces voyageurs ne paroissent pas s'être attachés à connoître la littérature et l'histoire des pays qu'ils parcouroient : les trois derniers semblent n'avoir eu d'autre but que de satisfaire une espèce de curiosité vague et sans aucun motif déterminé, si ce n'est de visiter les saints-lieux; et le premier ne s'est presque occupé que de l'histoire naturelle, sur laquelle il est vrai qu'il a rassemblé des matériaux assez

(1) Arias Montanus a publié sa traduction Latine d'après le texte de l'édition de Constantinople, et elle n'est pas moins défectueuse que celle-ci. Constantin l'Empereur en a depuis donné une nouvelle édition, également remplie de nombreuses fautes, et qui porte le titre suivant :

מסעות של רבי בנימין : *Itinerarium D. Benjaminis, cum versione et notis Constantini l'Empereur ab Oppyck, S. T. D. et S. L. P. in acad. Lugd. Batava.* Lugd. Batavorum, ex officina Elzeviriana, 1633.

(2) Jean-Philippe Baratier, né à Schwabach dans le margraviat d'Anspach, et qui a été, au commencement du siècle dernier, si célèbre par son érudition précoce et sa fin prématurée, a fait, d'après le texte Hébreu, à l'âge de onze ans, en 1732, une traduction Française, enrichie de notes et de dissertations, qui est estimée, et qui a été imprimée sous le titre suivant :

Voyages de Rabbi Benjamin, fils de Jona de Tudèle, en Europe, en Asie et en Afrique, depuis l'Espagne jusqu'à la Chine, &c. traduits de l'hébreu, et enrichis de notes et de dissertations historiques et critiques, par J. P. Baratier, étudiant en théologie. Amsterdam, 1734.

L'année suivante, Pierre Bergeron a inséré dans le premier volume de sa Collection de voyages faits dans les XII.ᵉ, XIII.ᵉ, XIV.ᵉ et XV.ᵉ siècles, imprimée à la Haye, une autre traduction de Benjamin de Tudèle, faite sur la version Latine d'Arias Montanus, dont les fautes s'y trouvent copiées, et il lui a donné le titre suivant :

Voyage du célèbre Benjamin autour du monde, commencé l'an MCLXXIII, contenant une exacte et succincte description de ce qu'il a vu de plus remarquable dans presque toutes les parties de la terre, aussi-bien que de ce qu'il en a appris de plusieurs de ses contemporains dignes de foi; avec un détail, jusques ici inconnu, de la conduite, des synagogues, de la demeure et du nombre des Juifs *et de leurs* Rabins *dans tous les endroits où il a été, &c.; écrit premièrement en hébreu par l'auteur de ce Voyage, traduit ensuite en latin par Benoît Arian Montan, et nouvellement du latin en françois.*

(3) Belon, né au hameau de la Sourletière dans le Maine, vers l'an 1518, étoit docteur en médecine de la faculté de Paris : il obtint l'amitié du cardinal de Tournon, et fut très-considéré des rois Henri II et Charles IX. De retour de ses voyages en Grèce, en Judée, en Égypte et en Arabie, il publia, à Paris, en 1553, le recueil de ses observations, sous le titre de *Singularitez et choses mémorables observées en divers pays estranges, par Pierre Belon, du Mans.* Il est aussi l'auteur de Traités sur la nature des oiseaux et des poissons, de Commentaires sur Dioscoride, d'une Traduction de ce naturaliste ainsi que de Théophraste, &c. Il préparoit encore d'autres ouvrages, lorsqu'il fut tué par un de ses ennemis, près de Paris, en 1564, à l'âge d'environ quarante-sept ans.

(4) Pérégrinations du S.ʳ Iean Palerne, Foresien, secrétaire de François de Valois, duc d'Anjou et d'Alençon, &c. où est traicté de plusieurs singularités et antiquités remarquées ès prouinces d'Égypte, Arabie déserte et pierreuse, Terre-saincte, Surie, Natolie, Grèce, et plusieurs isles tant de la mer Méditerranée que Archipelague, &c. *Lyon, 1626.*

Palerne a joint à la relation de son voyage, dont l'édition est fort rare, un petit dictionnaire des idiomes qui sont parlés dans le Levant, lequel comprend, en vingt-trois pages, une partie des mots les plus usuels, des phrases familières, et même des expressions d'injures, dans les langues Italienne, Grecque vulgaire, Esclavone, Turque et Arabe qu'il appelle *Moresque* ou *Arabesque.* Ce vocabulaire est en tout très-inexact; mais il est principalement curieux de voir comment l'auteur y a défiguré, pour ainsi dire à plaisir, les mots qu'il donne de la langue Arabe.

(5) *Christophori Furer Itinerarium Ægypti.*

(6) *Principis Radzivilii Jerosol. Peregrinatio.*

curieux et qui annoncent un esprit d'observation recommandable, sur-tout pour l'époque à laquelle il vivoit.

Prosper Alpin (1) a séjourné aussi trois ans en Égypte, depuis 1580 jusqu'en 1583, auprès de George Hemi, baile ou consul de la république de Venise au Kaire, où il le suivit en qualité de son médecin particulier : mais il s'est borné, dans ce voyage, à rassembler des observations d'histoire naturelle, de physique et de pathologie médicale; et ces sciences ont été presque le seul objet de ses recherches.

Les plus remarquables des voyageurs en Égypte dans le XVII.e siècle, sont Savary de Brèves (2), qui fut pendant vingt-deux ans ambassadeur de Henri IV à la Porte Ottomane (3), et qui visita l'Égypte dans l'année 1605, en revenant de Constantinople; l'Anglais Sandys (4) et l'Italien Pietro della Valle (5), qui y ont passé, le premier, en 1610, et le second, en 1615; César Lambert, négociant de Marseille, qui l'a parcourue de 1628 à 1632; enfin Fermanel (6)

(1) Prosper Alpin, ou Alpini, naquit à Marostica, petite ville de l'État de Venise, vers la fin de l'an 1553, et porta d'abord les armes au service de Milan. Ensuite, pressé par son père, François Alpini, qui étoit médecin, de suivre la même carrière, il se rendit à Padoue, et y fut reçu docteur en médecine, l'an 1578. Il s'occupa sur-tout de la botanique; mais il crut que, pour mieux y réussir, il devoit voyager et étudier la nature des plantes par celle des terres qui les produisent. Les ouvrages qui nous restent de lui, prouvent les recherches curieuses auxquelles il se livra pendant son séjour en Égypte. A son retour en Italie, le prince de Melphe, André Doria, le choisit pour son médecin, et les Vénitiens le nommèrent professeur de botanique à l'université de Padoue. Il y parut avec beaucoup de réputation, et y mourut à la fin de l'année 1616.

Les ouvrages relatifs à l'Égypte, qu'on a de lui, sont les suivans :

Prosperi Alpini Marosticensis, philosophi et medici, De plantis Ægypti liber. Lugduni Batavorum, 1735.

Rerum Ægyptiacarum libri IV. Lugd. Batav. 1735.

Medicina Ægyptiorum. Lugd. Batav. 1745.

De balsamo Dialogus. Lugd. Batav. 1745.

(2) La relation du voyage de Savary de Brèves a été publiée après sa mort par Jacques du Castel, sous le titre de *Relation des voyages de M. de Brèves, tant en Grèce, Terre-saincte et Ægypte, qu'aux royaumes de Tunis et Arger.* Paris, 1628.

(3) Savary de Brèves a conclu, en 1604, entre Henri IV et le Grand-Seigneur, un traité dont il a donné une édition en français et en turc, qui est fort rare, et qui porte le titre suivant :

فرانسه پادشاهی ایله آل عثمان پادشاهی مابیننده
منعقد اولان عهدنامه درکه ذکر اولنور

Articles du Traicté faict en l'année mil six cens quatre, entre Henri le Grand, Roy de France et de Nauarre, et Sultan Amat, Empereur des Turcs, par l'entremise de Messire François Sauary, seigneur de Breues, conseiller du Roy en ses conseils d'estat et priué, lors ambassadeur pour sa Majesté à la Porte dudit Empereur. A Paris, de l'imprimerie des langues Orientales, Arabique, Turquesque, Persique, &c. Par Estienne Paulin, rue des Carmes, Collége des Lombards, M. DC. XV.

Ce traité a été réimprimé par du Castel, à la suite de l'édition qu'il a donnée des voyages de M. de Brèves.

(4) *A Relation of a journey begun in 1610, by Sandys.*

(5) *Viaggi di Pietro della Valle il pellegrino, con minuto ragualio, con la vita dell' autore, scritta da Gio. Pietro Bellori.* In Roma, 1662.

L'année suivante, on en fit paroître une traduction Française, intitulée :

Les fameux Voyages de Pietro della Valle, gentilhomme Romain, surnommé l'illustre voyageur, avec un dénombrement très-exact des choses les plus curieuses et les plus remarquables qu'il a veuës dans la Turquie, l'Égypte, la Palestine, la Perse et les Indes Orientales, et que les autheurs qui en ont cy-deuant écrit n'ont iamais obseruées; le tout écrit en forme de lettres, adressées au sieur Schipano, son plus intime amy, &c. Paris, 1663 et 1664.

Il en existe une seconde traduction Française par Étienne Carneau et Fr. Le Comte, imprimée à Rouen en 1745.

(6) La première édition de son voyage a été imprimée à Rouen, en 1668, sous le titre d'*Observations curieuses sur le voyage du Levant.*

La seconde est intitulée :

Le Voyage d'Italie et du Levant par messieurs Fermanel, conseiller au parlement de Normandie, Fauvel, maître des comptes en ladite province, sieur d'Oudeauville, Baudouin de Launay, et de Stochove, sieur de Sainte-Catherine, gentilhomme Flamen, contenant la description des royaumes, provinces, gouvernemens, villes, bourgs, villages, églises, palais, mosquées, édifices anciens et modernes, vies, mœurs, actions, tant des Italiens que des Turcs, Juifs, Grecs, Arabes, Arméniens, Mores, Nègres, et autres nations qui habitent dans l'Italie, Turquie, Terre-sainte, Égypte et autres lieux de tout le païs du Levant; avec plusieurs remarques, merveilles et prodiges desdits païs, recueillis des écrits faits par lesdits sieurs pendant ledit voyage. Rouen, 1687.

et la Boullaye-le-Gouz (1), qui l'ont aussi traversée, l'un en 1631, accompagné de Fauvel, de Delaunay et de Stochove, et l'autre en 1650. Je ne dois point sur-tout oublier dans cette énumération le savant auteur de la Pyramidographie, Jean Greaves (2), le Lyonnais Monconys (3), Corneille le Bruyn (4), Chazelles (5), ni l'infatigable Melchisedec Thevenot (6), qui a parcouru à diverses reprises toutes les contrées de l'Orient, ni le P. Vansleb (7), qui a résidé en Égypte pendant les deux années 1672 et 1673 : mais ces voyageurs ne font de même mention d'aucune inscription Koufique, Karmatique, ou Arabe; et ils se sont presque tous bornés à décrire en partie, et souvent d'une manière superficielle ou inexacte, les mœurs du pays, à y faire quelques observations d'histoire naturelle, et à en tracer du mieux qu'ils pouvoient la topographie.

Ce reproche d'inexactitude ne s'applique cependant point à Vansleb, que nous avons, au contraire, eu occasion de reconnoître pour être un des plus exacts parmi les voyageurs qui ont parcouru l'Égypte.

Vansleb d'ailleurs pouvoit d'autant moins être induit en erreur dans ses observations, qu'il possédoit l'idiome du pays qu'il décrivoit, ainsi que les autres langues Orientales. Nous avons même de lui des travaux précieux sur la langue Éthiopienne, dont l'étude est si importante pour la recherche de l'idiome que parloient les anciens Égyptiens; et la littérature Orientale lui doit sur-tout la publication du Dictionnaire et de la Grammaire de cette langue composés par le savant Ludolf (8), dont il a donné la première édition, et qu'il se proposoit

(1) Les voyages et observations du sieur de la Boullaye-le-Gouz, gentilhomme Angevin, où sont décrites les religions, gouuernemens et situations des estats et royaumes d'Italie, Grèce, Natolie, Syrie, Palestine, Karamenie, Kaldée, Assyrie, Grand-Mogol, Bijapour, Indes Orientales des Portugais, Arabie, Égypte, &c., isles et autres lieux d'Europe, Asie et Affrique, où il a séjourné. *Paris, 1653 et 1657.*

(2) *Pyramidographia, by John Greaves.* Thevenot a traduit cet ouvrage, qui se trouve dans sa Collection de voyages.

(3) Voyage de Monconys en 1647.

(4) Voyage au Levant, c'est-à-dire, dans les principaux endroits de l'Asie mineure, dans les îles de Chio, Rhodes, Chypre, &c. de même que dans les plus considérables villes d'Égypte, Syrie et Terre-sainte, enrichi d'un grand nombre de figures en taille douce, où sont représentées les plus célèbres villes, pays, bourgs, et autres choses dignes de remarque, le tout dessiné d'après nature; par Corneille le Bruyn. *Paris, 1725.*

(5) L'ingénieur hydrographe Chazelles avoit été envoyé dans le Levant pour reconnoître la position des principaux ports de la mer Méditerranée. Il remonta d'Alexandrie au Kaire en 1694, et y mesura les pyramides. *Voyez* les Mémoires de l'académie des sciences, *année 1702.*

Jean-Matthieu de Chazelles naquit à Lyon le 24 juillet 1657, et mourut à Marseille le 6 janvier 1710.

(6) Relation d'un voyage fait au Levant, dans laquelle il est curieusement traité des états sujets au Grand-Seigneur, et des singularitez particulières de l'Archipel, Constantinople, Terre-sainte, Égypte, pyramides, mumies, déserts d'Arabie, la Meque, &c. par M. de Thevenot. *Paris, 1665.*

Suite du Voyage du Levant, contenant des remarques singulières sur des particularitez de l'Égypte, de la Syrie, de la Mésopotamie, de l'Euphrate et du Tygre, par M. de Thevenot. *Paris, 1674.*

(7) Nouvelle Relation, en forme de journal, d'un voyage fait en Égypte en 1672 et 1673; par le P. Vansleb, R. D. *Paris, 1677.*

(8) ዘኢዮብ : ሉዶልፍ : መዝገበ : ቃላት : ዘውእቱ : ልሳነ : መጽሐፍ : ዘኢትዮጵያ : *sive Jobi Ludolfi, J. C. Lexicon Æthiopico-Latinum, ex omnibus libris impressis nonnullisque manuscriptis collectum, nunc primùm in lucem editum studio et curâ Johannis Michaelis Wanslebii.* Londini, 1661.

ዘኢዮብ : ሉዶልፍ : ትምህርተ : ልሳነ : ግዕዝ : ዘውእቱ : ልሳነ : መጽሐፍ : ዘኢትዮጵያ : *sive Jobi Ludolfi, J. C. Grammatica Æthiopica, nunc primùm edita studio et curâ Johannis Michaelis Wanslebii.* Londini, 1661.

A cette édition est joint l'opuscule suivant :

Confessio fidei Claudii regis Æthiopiæ, cum notis et versione Latina Jobi Ludolfi, J. C. antehac Sereniss. Electori Palatino dedicata, nunc verò edita curâ et studio Johannis Michaelis Wanslebii, qui liturgiam S. Dioscori, patriarchæ Alexandrini, æthiopicè et latinè addidit. Londini, 1661.

La seconde édition de la Grammaire et du Dictionnaire de Ludolf a paru à Francfort sur le Mein, en 1699 et 1702.

de

de faire réimprimer de nouveau, avec des changemens considérables. Je possède le manuscrit autographe de Vansleb, contenant les corrections et additions nombreuses qu'il avoit rédigées pour cette seconde édition, aux préparatifs de laquelle il s'étoit livré dans son humble retraite, pendant les dernières années de sa vie, et que sa mort l'a empêché de faire paroître (1).

Les orientalistes n'ont pas moins d'obligation à Savary de Brèves dont je viens de parler. Comme directeur de l'Imprimerie impériale, et comme membre de la Commission d'Égypte, je me fais un véritable devoir de consacrer à sa mémoire quelques lignes tracées rapidement, et qui ne seront peut-être pas déplacées dans un ouvrage qui lui doit une partie de la perfection de son exécution typographique.

En effet, c'est par ses soins et à ses frais qu'ont été gravés, avec une munificence vraiment royale, les magnifiques caractères Arabes (2) qui forment une des principales richesses de l'ancien fonds de poinçons Orientaux que possède l'Imprimerie impériale, et qui s'est considérablement augmenté depuis par la réunion de la typographie de la Propagande, et nouvellement encore par celle de Florence (3), dont elle doit l'acquisition à l'auguste bienveillance de sa Majesté l'Empereur et Roi.

Quoique gravés dès le commencement du siècle de Louis XIII, les caractères Arabes de Savary de Brèves présentent dans leur exécution une élégance, une proportion et une légéreté qui égalent et surpassent peut-être les modèles que peut nous offrir la calligraphie des plus beaux manuscrits de l'Orient. La perfection avec laquelle, de l'aveu même du plus célèbre graveur typographique de notre siècle (4), les poinçons du plus gros corps sur-tout sont taillés, malgré la complication et la finesse des traits qui les composent, les rend véritablement un chef-d'œuvre de gravure d'autant plus remarquable, qu'actuellement même on auroit peine à inciser l'acier avec autant de vivacité, de netteté et de hardiesse.

(1) Vansleb, de retour de ses voyages, se retira à la paroisse de Saint-Sévère de Bourron, dans le diocèse de Sens, à laquelle il demeura attaché en qualité de vicaire, et où il mourut, le 13 juin 1679, suivant son extrait mortuaire, dont l'original est annexé, avec d'autres pièces autographes qui le concernent, à son manuscrit que j'ai entre les mains.

(2) Ces caractères sont au nombre de trois corps: le gros Arabe, qui se trouve employé ci-après, dans ce Mémoire; le moyen Arabe, qui sert aux mots insérés dans le texte de cet ouvrage; et le petit Arabe, qui a été placé dans les notes.

(3) Ces magnifiques types Orientaux sont ceux que les Médicis avoient fait graver avec tant de soin pour l'imprimerie célèbre qu'ils avoient créée à Rome à la fin du XVI.e siècle, et qui porta leur nom : leur collection comprend,

1.° Les beaux caractères Arabes qui ont servi aux deux éditions des quatre Évangiles sorties de leur typographie en 1590 et 1591, l'une en arabe avec une traduction Latine interlinéaire, l'autre en arabe seulement sous le titre suivant:

الانجيل المقدس لربنا يسوع المسيح المكتوب من اربع الانجيليين المقدسين اعنى متّى ومرقس ولوقا ويوحنّا ۞
Evangelium sanctum Domini nostri Iesu Christi, conscriptum à quatuor evangelistis sanctis, id est, Matthæo, Marco, Luca, et Iohanne. Romæ, in typographia Medicea.

2.° Les caractères Arabes de l'édition purement Arabe d'Euclide, imprimée à Rome en 1594, sous le titre de
كتاب تحرير اصول لاوقليدس
من تاليف خوجه نصير الدين الطوسى ۞

3.° Les caractères Arabes, d'un corps plus petit, avec lesquels a été donnée l'édition, aussi en arabe seulement, d'Avicenne, imprimée à Rome en 1593, sous le titre suivant:
كتاب القانون فى الطبّ لابو على الشيخ الرّييس ابن سينا
مع بعض تاليفه وهو علم المنطق وعلم الطبيعى وعلم الكلام ۞

4.° Enfin, des caractères Moghrebins, Syriaques, Jacobites et Maronites, Stranghelo, Talyqs, Qobtes, &c. Ces derniers caractères, dont quelques-uns n'ont jamais servi, sont employés dans ce Mémoire.

(4) M. Firmin Didot, dont le rare talent est généralement connu, et qui, après avoir été attaché à l'Imprimerie impériale en qualité de graveur de caractères, depuis l'an 1802, y occupe maintenant la place d'employé spécial chef de la fonderie.

Parmi les voyageurs du commencement du XVIII.ᵉ siècle, Delacroix (1); Paul Lucas (2), envoyé dans le Levant à diverses reprises par ordre de Louis XIV, et qui a visité l'Égypte en 1714; le P. Sicard (3), qui y a séjourné plusieurs années comme missionnaire; Charles Perry (4), Granger (5), n'ont recueilli aucune inscription des anciens Arabes : tous semblent avoir été dirigés par les mêmes vues que les voyageurs précédens, et n'avoir eu d'autre dessein que celui de ramasser des médailles Grecques ou Romaines, des pierres gravées, et quelques manuscrits souvent achetés au hasard, presque toujours sans choix et sans discernement.

Maillet (6), qui a été si long-temps consul de France au Kaire, n'en a point rapporté d'inscriptions, malgré les facilités que devoient lui donner pour cela les fonctions diplomatiques qu'il y a exercées; il ne paroît avoir profité du titre dont il étoit revêtu, que pour visiter et examiner dans le plus ample détail les grandes pyramides, à la description desquelles il s'est attaché presque exclusivement, ou pour recueillir les faits qui pouvoient lui servir à établir le système géologique qu'il a depuis développé dans un ouvrage célèbre par sa singularité et la hardiesse de ses hypothèses (7).

(1) L'Égypte ancienne et moderne, par le S.ʳ Delacroix, 1704; manuscrit de ma bibliothèque.

(2) Voyage du S.ʳ Paul Lucas, fait en M. DCC. XIV, &c., par ordre de Louis XIV, dans la Turquie, l'Asie, Sourie, Palestine, haute et basse Égypte, &c. où l'on trouvera des remarques très-curieuses, comparées à ce qu'ont écrit les anciens sur le labyrinthe d'Égypte; un grand nombre d'autres monumens de l'antiquité, dont il a fait la découverte; une description du gouvernement, des forces, de la religion, de la politique et de l'état présent des Turcs; une relation de leurs préparatifs faits pour la dernière guerre contre l'Empereur; et un parallèle des coutumes modernes des Égyptiens avec les anciennes, &c. *Paris, 1724.*

Voyage du S.ʳ Paul Lucas au Levant. *Paris, 1731.*

Ces voyages ont été rédigés par Bonnier.

(3) Claude Sicard étoit né à Aubagne, petite ville voisine de Marseille, en 1677; il entra chez les Jésuites d'Avignon en 1699, et prononça ses vœux en 1708. Après avoir professé les humanités pendant sept ans, il fut envoyé comme missionnaire en Syrie, et de là en Égypte : il est mort au Kaire le 12 avril de l'an 1726. S'il faut en croire le P. Ingoult (préface du tome VIII des Mémoires des Jésuites missionnaires), « le P. Sicard étoit » exact dans ses recherches, juste dans ses réflexions, » judicieux dans sa critique, heureux dans ses décou» vertes; et tout ce qui sortoit de sa plume étoit marqué » à un coin qui lui étoit propre et singulier, et qui étoit » toujours le coin du vrai beau. »

On trouve quelques lettres du P. Sicard dans les tomes II et V des nouveaux Mémoires des missions de la compagnie de Jésus dans le Levant, publiés à Paris en 1717 et 1725 : on a intercalé dans ce dernier volume un plan rédigé par le P. Sicard, d'un ouvrage sur l'Égypte ancienne et moderne; plan que Jean-Albert Fabricius a fait réimprimer dans le 46.ᵉ chapitre de son livre publié à Hambourg en 1731, sous le titre de *Salutaris lux Evangelii toti orbi per divinam gratiam exoriens.* On a prétendu que l'ouvrage même dont le P. Sicard a tracé le plan, avoit été achevé; et le P. Ingoult, après avoir dit, dans la préface ci-dessus citée, que l'on n'a pas perdu toute espérance de le recouvrer, ajoute : « Nous serions » d'autant plus sensibles à la perte de cet ouvrage, qu'outre » l'utilité qu'on retireroit de cette description, nous sa» vons que le Roi, protecteur des beaux arts, ayant été » informé du dessein du missionnaire, et voulant en faci» liter l'exécution, donna onze à douze mille livres, pour » entretenir des dessinateurs qui accompagneront le P. Si» card dans ses voyages, et qui, sous sa direction, leveront » des plans, et dresseront des cartes dans tout le pays. »

Dans les tomes VI et VII de ce même recueil, on trouve une dissertation du P. Sicard sur le passage de la mer Rouge par les Israélites, et tout ce qu'on a pu recueillir de ses papiers sur l'Égypte. Les Mémoires de Trévoux, du mois de décembre 1719, contiennent aussi une lettre de lui sur le même sujet.

(4) *A View of the Levant, by Charles Perry.* London, 1743.

(5) Relation d'un voyage fait en Égypte par le sieur Granger, en l'année 1730. *Paris, 1745.*

(6) Description de l'Égypte, contenant plusieurs remarques curieuses sur la géographie ancienne et moderne de ce pays, sur ses monumens anciens, sur les mœurs, les coutumes et la religion des habitans, sur le gouvernement et le commerce, sur les animaux, les arbres, les plantes; composée, sur les mémoires de M. de Maillet, ancien consul de France au Caire, par M. l'abbé le Mascrier. *Paris, 1735.*

La seconde édition de cet ouvrage a été imprimée à *la Haye, 1740.*

(7) M. de Maillet donna à son ouvrage le titre de *Telliamed*, anagramme de son propre nom. La première édition en fut publiée par l'auteur même; la seconde l'a été par M. Guer, qui l'augmenta d'après les originaux de sa main. Cette édition, à laquelle l'éditeur a ajouté une vie de M. de Maillet, porte le titre suivant :

Fourmont (1), interprète du Roi pour les langues Orientales, qui avoit déjà voyagé dans le Levant, par ordre de Louis XV, en 1729 et 1730, avec son oncle, ainsi qu'avec l'abbé Sevin (2), membre pensionnaire de l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres, et qui a suivi en 1745 M. de Lironcourt, nommé consul général au Kaire, paroît bien avoir remarqué en Égypte quelques-unes des inscriptions des Arabes; mais son ouvrage ne présente la copie d'aucune, et la traduction abrégée qu'il en donne est vicieuse et inexacte.

Pococke (3), membre de la société royale et de celle des antiquités de Londres, qui joignoit à la plus vaste érudition un desir insatiable de s'instruire, a voyagé dans tout le Levant, dans les années 1737 et suivantes. Son Voyage contient des observations intéressantes sur les mœurs, la religion, les lois, le gouvernement, les sciences, la géographie et l'histoire naturelle des nations qu'il a visitées; mais il paroît avoir également négligé de recueillir les inscriptions de cette espèce, qu'il a pourtant dû rencontrer en grand nombre dans les diverses contrées qu'il a parcourues.

Vers le milieu de ce siècle, ou peu de temps après, se présentent deux voyageurs assez célèbres qui ont visité l'Égypte; je veux parler du baron de Tott (4) et de Bruce (5). Le premier, après avoir très-long-temps séjourné en Turquie, où la cour de France l'avoit envoyé en 1755 à la suite de M. de Vergennes, parcourut à son retour l'Égypte et les divers royaumes des côtes Barbaresques; le second traversa l'Égypte pour se rendre en Abyssinie, où l'appeloit son desir de découvrir les sources du Nil, et où il s'arrêta pendant plusieurs années : mais leurs ouvrages contiennent peu de choses importantes sur l'Égypte, et ne renferment aucune inscription.

Parmi les derniers voyageurs qui ont visité l'Égypte vers la fin de ce même siècle, j'aurois encore à citer Yrwin (6), Rooke (7), Sestini (8) et Niebuhr (9); mais celui-ci est le seul qui ait rapporté un assez grand nombre d'inscriptions Karmatiques, qu'il avoit recueillies dans son voyage en Arabie.

Telliamed, ou Entretiens d'un philosophe Indien avec un missionnaire François, sur la diminution de la mer; par M. de Maillet. La Haye, 1755.

(1) Description historique et géographique des plaines d'Héliopolis et de Memphis, par Fourmont. *Paris, 1755.*

(2) Voyez, *p. 344,* le tome VII de l'Histoire de l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres.

(3) *Description of the East, by Richard Pococke.*

Je ne me suis servi que de la traduction Française, intitulée :

Voyages de Richard Pockocke en Orient, dans l'Égypte, l'Arabie, la Palestine, la Syrie, la Grèce, la Thrace, &c., contenant une description exacte de l'Orient, et de plusieurs autres contrées; traduits de l'anglois par une société de gens de lettres [par de la Flotte]. Paris, 1772.

(4) Mémoires du baron de Tott sur les Turcs et les Tartares. *Amsterdam, 1785.*

(5) Voyage en Nubie et en Abyssinie, entrepris pour découvrir les sources du Nil, pendant les années 1768, 1769, 1770, 1771, 1772 et 1773, par James Bruce; traduit de l'anglois par M. Castera. *Paris, 1790 et 1791.*

(6) Voyage à la mer Rouge, sur les côtes de l'Arabie, en Égypte et dans les déserts de la Thébaïde, suivi d'un autre, de Venise à Bassorah par Latiquée, Alep, les déserts, &c. dans les années 1780 et 1781; par M. Eyles Yrwin; traduit, sur la troisième édition Angloise, par M. Parraud; avec deux cartes géographiques. *Paris, 1792.*

(7) Voyages sur les côtes de l'Arabie heureuse, sur la mer Rouge et en Égypte, contenant le récit d'un combat des Anglois avec M. de Suffrein, et leur expédition contre le Cap de Bonne-Espérance en 1781, par M. Henri Rooke, écuyer, major d'infanterie; traduit de l'anglois d'après la seconde édition. *Paris, 1788.*

(8) Voyage de Constantinople à Bassora en 1781, par le Tigre et l'Euphrate, et retour à Constantinople en 1782 par le Désert et Alexandrie, par l'académicien Sestini; traduit de l'italien. *Paris, an VI.*

(9) Description de l'Arabie, faite sur des observations propres et des avis recueillis dans les lieux mêmes; par Carsten Niebuhr. *Amsterdam et Utrecht, 1774.*

Une seconde édition a été publiée à Paris, en 1779.

Norden (1) n'en offre qu'une seule; et encore la copie en est tellement altérée, qu'elle en devient méconnoissable et presque entièrement illisible.

Sonnini (2), ancien officier et ingénieur de la marine Française, membre de plusieurs sociétés savantes et littéraires, qui a aussi parcouru l'Égypte par ordre du Gouvernement, s'est principalement occupé de l'histoire naturelle et de la géographie de l'Égypte : il y a peu observé les antiquités, et n'a recueilli, pendant son voyage, aucune inscription.

Savary (3), malgré son enthousiasme pour la langue et la littérature des Arabes (4), et M. de Volney (5), dont l'ouvrage est si estimable à tous égards, n'ont rapporté d'Égypte aucune inscription : ils semblent s'être bornés, le premier, à la description topographique du pays, qu'il a embellie de tous les charmes de son imagination ardente et romanesque, et le second, à des considérations profondes sur les mœurs, l'histoire et l'état politique de cette contrée.

Postérieurement encore à ces deux célèbres voyageurs, et même en partie à notre expédition en Égypte, Browne (6) et Hornemann (7) ont visité trop rapidement cette contrée pour y rien recueillir sur les inscriptions qu'elle présente, et elle n'a été pour eux qu'un lieu de passage, qui n'avoit, à leurs yeux, d'autre intérêt que celui de les conduire à un but plus éloigné.

Cependant les inscriptions des Arabes devoient paroître d'autant plus importantes à tous ces voyageurs, qu'ils n'ignoroient pas que les peuples chez lesquels le culte Musulman est établi, n'ornant pas, comme les autres nations, leurs temples et leurs palais de tableaux, de bas-reliefs et de statues, puisque leur religion leur

(1) Voyage d'Égypte et de Nubie, par Frédéric-Louis Norden; nouvelle édition, soigneusement conférée sur l'originale, avec des notes et des additions tirées des auteurs anciens et modernes et des géographes Arabes, par L. Langlès, auteur de l'Alphabet Tartare-Mantchou, &c. *Paris, 1795 et 1798.*

(2) Voyage dans la haute et basse Égypte, fait par ordre de l'ancien Gouvernement, et contenant des observations de tous genres, par C. S. Sonnini; avec une collection de quarante planches, contenant des portraits, vues, plans, carte géographique, antiquités, plantes, animaux, &c. *Paris, an VII.*

(3) Lettres sur l'Égypte, où l'on offre le parallèle des mœurs anciennes et modernes de ses habitans; où l'on décrit l'état, le commerce, l'agriculture, le gouvernement, l'ancienne religion du pays, et la descente de S. Louis à Damiette, tirée de Joinville et des auteurs Arabes; avec des cartes géographiques; par M. Savary. *Paris, 1786.*

(4) Savary est aussi auteur d'une traduction élégante du Qorân, qui a paru sous le titre suivant :

Le Coran traduit de l'arabe, accompagné de notes et précédé d'un abrégé de la vie de Mahomet tiré des écrivains Orientaux les plus estimés. Paris, 1783.

Un troisième ouvrage dont on lui est redevable, est une Grammaire de la langue Arabe expliquée en français et en latin, à l'édition de laquelle M. Langlès a bien voulu donner ses soins, et dont l'impression, commencée depuis près de douze ans, et interrompue par différentes circonstances, vient d'être terminée à l'Imprimerie impériale sous le double titre suivant :

Grammaire de la langue Arabe vulgaire et littérale, ouvrage posthume de M. Savary, traducteur du Coran, augmenté de quelques contes Arabes par l'éditeur. Paris, de l'Imprimerie impériale, 1813.

Grammatica linguæ Arabicæ vulgaris necnon litteralis, dialogos complectens; auctore D. Savary. Opus posthumum aliquot narratiunculis Arabicis auxit editor. Parisiis, è Typographia imperiali, 1813.

(5) Voyage en Syrie et en Égypte pendant les années 1783, 1784 et 1785, avec deux cartes géographiques, et deux planches gravées, représentant les ruines du temple du Soleil à Balbek, et celles de la ville de Palmyre dans le désert de Syrie; par M. C-F. Volney. *Paris, 1787 et 1790.*

(6) Nouveau Voyage dans la haute et basse Égypte, la Syrie, le Dar-four, où aucun Européen n'avoit pénétré; fait depuis les années 1792 jusqu'en 1798, par W. G. Browne; contenant des détails curieux sur diverses contrées de l'intérieur de l'Afrique, &c.; traduit de l'anglais, sur la deuxième édition, par J. Castera. *Paris, 1800.*

(7) Voyage de F. Hornemann dans l'Afrique septentrionale, depuis le Caire jusqu'à Mourzouk, capitale du royaume de Fezzan; suivi d'éclaircissemens sur la géographie de l'Afrique, par M. Rennell; traduit de l'anglais, et augmenté de notes et d'un mémoire sur les Oasis, composé principalement d'après les auteurs Arabes, par L. Langlès. *Paris, 1803.*

défend de faire, soit en peinture, soit en sculpture, des représentations de figures humaines et d'animaux, n'ont eu, pour décorer les édifices qu'ils construisoient, d'autre moyen que leurs inscriptions, qui réunissoient d'ailleurs le double avantage de l'ornement architectural, par l'élégance et la richesse variées des lettres qui les composent, et de l'utilité historique, par la détermination des dates et des époques que ce genre d'embellissement leur permettoit d'y constater d'une manière certaine et précise : aussi se sont-ils plu à multiplier de toutes parts dans leurs monumens les inscriptions en diverses espèces de caractères, et à développer dans ce genre d'écriture toute la magnificence des formes et le luxe des variantes dont leur calligraphie étoit susceptible.

Combien donc a dû être vive la satisfaction que j'ai éprouvée, lorsqu'appelé à faire partie de l'expédition mémorable d'Égypte par le Héros dès-lors si universellement illustre, et à qui l'Empire Français se félicite aujourd'hui de devoir le cours glorieux de ses nouvelles destinées, je me trouvai, au gré de mes plus chers desirs, transporté au milieu des palais jadis si splendides des Saladin (1) et des Nouradin (2), noms célèbres même parmi nos peuples Occidentaux, et qui avoient toujours inspiré un si vif enthousiasme à ma jeune imagination nourrie de leurs histoires! Et dans cette circonstance aussi favorable qu'inespérée, tout me promettoit une riche moisson en antiquités Orientales, et principalement en

(1) C'est ainsi que les historiens des croisades écrivent le nom de ce prince, qu'ils nous ont fait connoître d'une manière si remarquable. Son nom entier est *el-Melek el-Nâser Salâh ed-dounyâ ou-ed-dyn Gelyl ben Ayoub* الملك الناصر صلاح الدنيا والدين جليل بن ايوب. Ce prince étoit Kurde d'origine, et vint, avec son frère *Asad ed-dyn Chyrkoueh* اسد الدين شيركوه, se mettre au service de Nour-ed-dyn, dont il sera question dans la note suivante, et qui étoit souverain de la plus grande partie de la Syrie et de la Mésopotamie. Les deux frères acquirent bientôt une grande réputation militaire ; et le khalyfe d'Égypte ayant demandé des secours à Nour-ed-dyn contre les Francs, ce prince ne crut pas pouvoir mieux faire que de donner aux deux capitaines Kurdes le commandement des forces qu'il envoyoit en Égypte. Saladin, après avoir, au nom de son maître, dépouillé le khalyfe de son royaume, s'en empara pour son propre compte, et y devint ainsi le fondateur de la dynastie des Ayoubites, qui occupa le trône pendant environ quatre-vingts ans, et qui offre une succession de huit souverains. Saladin mourut à l'âge de cinquante-sept ans, l'an 589 de l'hégire [1193 de l'ère Chrétienne], dans le château de la ville de Damas.

L'histoire de Saladin a été écrite par le qâdy *Bohâ-ed-dyn ebn Cheddâd* بهاء الدين ابن شداد. Cet ouvrage a été publié à Leyde, avec une traduction Latine, d'après divers manuscrits de la bibliothèque de cette ville, par Albert Schultens, qui y a joint différens extraits des ouvrages d'*Abou-l-fedâ* ابو الفدا et d'*O'mâd ed-dyn Isfahâny* عماد الدين اصفهاني sur la vie de ce prince.

Cette édition porte le titre suivant:

سيرة السلطان الملك الناصر صلاح الدين
ابي مظفر يوسف بن ايوب بن شاذي ۞

Vita et res gestæ Sultani Almalichi Alnasiri, Saladini, abi Modaffiri Josephi f. Jobi f. Sjadsi, auctore Bohadino f. Sjeddadi, necnon Excerpta ex Historia universali Abulfedæ, itemque Specimen ex Historia majore Saladini, grandiore cothurno conscripta ab Amadoddino Ispahanensi: ex Mss. Arabicis academiæ Lugduno-Batavæ, edidit ac latinè vertit Albertus Schultens. Lugduni Batavorum, 1732.

(2) Ce prince, que l'histoire des croisades a également rendu célèbre parmi nous, se nommoit *Nour-ed-dyn Mahmoud* نور الدين محمود : il prit le surnom d'*el-Melik el-A'âdel* الملك العادل. Il étoit fils d'*O'mâd ed-dyn Zenky* عماد الدين زنكى, et il fut le second prince de la dynastie des Atâbeks [*Atbâek* اتابك] de Syrie. Il naquit l'an 511 de l'hégire, qui répond à l'an 1117 de l'ère Chrétienne, et succéda à son père dans ses états de Syrie et d'Arabie, l'an de l'hégire 544 [1149 de l'ère Chrétienne].

Maître déjà des villes d'Alep [*Haleb* حلب] et d'Émesse [*Hems* حمس], il s'empara de la ville de Damas, et devint si puissant, que, comme nous l'avons vu dans la note précédente, le dernier khalyfe Fatémite d'Égypte, *el-A'âded le-dyn illah* العاضد لدين الله, fut obligé d'implorer son assistance contre les Francs. Nour-ed-dyn envoya à son secours Saladin avec une armée considérable, avec laquelle, quelque temps après, il dépouilla ce même khalyfe et se rendit maître de l'Égypte. S'étant brouillé ensuite avec son général, il entra lui-même en Égypte à la tête d'une puissante armée, prit d'assaut le Kaire, et contraignit Saladin à prendre la fuite. Il retourna peu de temps après en Syrie, et mourut d'une esquinancie dans le château de Damas, l'an de l'hégire 569 [1173 de l'ère Chrétienne].

inscriptions et en médailles, soit Koufiques, soit Karmatiques (1), branche de recherches vers laquelle mon goût particulier m'avoit toujours spécialement porté, sur-tout lorsque je considérois que cette moisson devoit me procurer des résultats d'autant plus abondans et d'autant plus précieux, que la victoire nous facilitoit la libre entrée des nombreuses mosquées dont la capitale de l'Égypte a été successivement embellie par le zèle religieux et la magnificence des khalyfes (2) Abbassides (3) et Fatémites (4), et nous donnoit le droit non contesté de pénétrer dans les autres monumens qui renferment une grande partie de ces inscriptions, et dont l'intérieur avoit été si rigoureusement interdit jusqu'alors aux voyageurs Européens et quelquefois aux naturels du pays eux-mêmes.

Aussi, dès le moment où j'ai abordé cette terre véritablement classique, si abondante en trésors inédits, j'ai mis le plus grand empressement à rechercher, observer et dessiner toutes les inscriptions Koufiques et Karmatiques que j'ai pu découvrir; et la collection que j'en ai rapportée, est devenue aussi nombreuse qu'importante par la découverte que j'ai faite, à l'occasion de la célèbre pierre de Rosette, de l'application des moyens typographiques pour en tirer des empreintes promptes et faciles, sans que la grande célérité de l'exécution pût cependant

(1) *Voyez* mon Mémoire sur les inscriptions Koufiques recueillies en Égypte, et sur les autres caractères employés dans les monumens des Arabes, déjà cité ci-dessus, *É. M. tome I.er, page 534.*

(2) Le mot Arabe *khalyfeh* خليفة signifie littéralement *successeur, vicaire, lieutenant*, et vient de la racine Arabe خلف *khalafa*, qui signifie *venir après, succéder, remplacer.* Ce nom a été le titre de la dignité souveraine, qui, chez les Musulmans, comprenoit à-la-fois un pouvoir absolu et une autorité entièrement indépendante sur tout ce qui regardoit la religion et le gouvernement politique ou militaire.

L'origine de ce nom vient de ce qu'*Abou-beker* ابو بكر, après la mort de Mahomet, ayant été élu par les Musulmans pour remplir sa place, ne voulut pas prendre d'autre titre que celui de *Khalyfeh resoul allah* خليفة رسول الله, c'est-à-dire, vicaire ou successeur du prophète de Dieu.

La ville de Médine [*Medynah* مدينة], où Mahomet mourut et fut enterré, fut d'abord le siége du khalyfat, qui y demeura fixé jusqu'à *A'ly* على, quatrième khalyfe : ce prince le transporta à *Koufah* كوفه; et *Mo'aouyah* معويه, premier khalyfe de la race des Ommiades, le transféra ensuite à Damas. *Abou-l-A'bbâs* ابو العباس, surnommé *el-Saffâh* السفاح, premier khalyfe de la race des Abbassides, le remit pendant quelque temps à Koufah; puis il le transféra à *Anbarah* انبره, dans l'Irâq Babylonique [*I'râq Bâbely* عراق بابلى]; ensuite il l'établit dans une ville qu'il fit construire près de l'Euphrate, et à laquelle il donna le nom de *Hâchemyeh* هاشمية. Son successeur, le khalyfe *Abou Ga'far al-Mansour* ابو جعفر المنصور, ayant ensuite construit la ville de Baghdâd, en fit le séjour du khalyfat.

La succession des khalyfes dura sans interruption jusqu'à l'an 656 de l'hégire [1258 de l'ère Chrétienne].

(3) *Beny el-A'bbâs* بنى العباس. Cette dynastie a eu trente-sept princes qui ont possédé successivement le khalyfat pendant environ cinq cent vingt-trois ans, depuis l'an 132 de l'hégire [749 de l'ère Chrétienne], jusqu'à l'an 656 de l'hégire [1258 de l'ère Chrétienne].

L'Égypte refusa de reconnoître les Abbassides, l'an 362 de l'hégire [972 de l'ère Chrétienne], lorsque le khalyfe Fatémite el-Mo'ez en eut fait la conquête. L'autorité des Abbassides n'y fut rétablie que par Saladin, l'an 567 de l'hégire [1171 de l'ère Chrétienne].

Enfin cette famille, ayant été détrônée et presque entièrement exterminée après la prise de Baghdâd par les Tartares, l'an 656 de l'hégire [1258 de l'ère Chrétienne], ne laissa pas, trois ans après, d'avoir encore quelque ombre d'autorité, au moins quant à la religion, en Égypte; car *Beybars* بيبرس, sultan des Mamlouks Circassiens, l'y appela, et ses successeurs l'y maintinrent tellement, que, lorsque le sultan Selym fit la conquête de l'Égypte en l'an 922 de l'hégire [1516 de l'ère Chrétienne], il y trouva encore un de ces fantômes du khalyfat, nommé *el-Motaouakel a'lä illah* المتوكل على الله, qu'il emmena avec lui à Constantinople.

L'histoire de ces derniers khalyfes Abbassides d'Égypte a été écrite par *Dyârbekry* دياربكرى, et insérée dans sa chronique intitulée *el-Khâmysy* الخاميسى.

(4) *El-Kholafâ- el-Fâtemyoun* الخلفاء الفاطميون. Les princes de cette dynastie prétendoient descendre en ligne droite d'*A'ly* على, fils d'*Abou-Tâleb* ابو طالب et de *Fâtmah* فاطمه, son épouse et fille du Prophète; cette dynastie commença à s'établir en Afrique l'an 296 de l'hégire [908 de l'ère Chrétienne]. Les khalyfes Fatémites ont régné d'abord dans l'Afrique proprement dite, et se rendirent ensuite maîtres de l'Égypte. Le premier prince de cette dynastie qui régna dans cette dernière contrée, fut le khalyfe *Abou-Temym Ma'd* ابو تميم معد, qui prit le surnom d'*el-Mo'ez le-dyn illah* المعز لدين الله : il étoit fils du khalyfe *el-Mansour b-illah* المنصور بالله. Il jeta les fondemens du Kaire l'an 359 de l'hégire [970 de l'ère Chrétienne].

nuire en rien à leur exactitude parfaite, qui les rend, si on peut le dire, des *fac simile* absolument homogènes et identiques.

J'ai rendu compte, dans le premier volume de cet Ouvrage (1), des procédés que j'ai employés pour obtenir ce double résultat: ainsi je ne m'y arrêterai pas ici davantage.

Mais de tous les monumens qui m'ont offert des inscriptions de ce genre, celui qui devoit sans doute le plus attirer mon attention, et que l'on a toujours regardé, avec raison, comme un des plus remarquables, c'est le Nilomètre qui, fondé dès le premier siècle de l'hégire, existe encore de nos jours à l'extrémité méridionale de l'île de Roudah, et qui est connu sous le nom de *Meqyâs :* j'oserai même avancer que ce monument est peut-être de tous les ouvages des khalyfes le plus important, soit par l'usage même auquel il est consacré; soit par le nombre, la conservation et l'étendue des inscriptions qu'il renferme; soit par les époques de l'histoire des Arabes, et de l'Égypte en particulier, auxquelles il se rattache; soit enfin par l'influence que le mesurage des crues périodiques du Nil a dû toujours avoir dans le gouvernement et dans la perception des revenus de l'État.

Les diverses inscriptions Koufiques que renferment le Nilomètre et les édifices qui en dépendent ou qui l'entourent, se rapportent aux époques différentes de son élévation et de ses reconstructions ou réparations successives; mais, afin de les classer d'une manière plus positive et plus distincte dans l'ordre des temps où elles ont été sculptées et gravées, il m'a semblé indispensable de faire précéder leur traduction et le développement des documens historiques et littéraires que renferment quelques-unes d'elles, par quelques détails succincts sur la chronologie de ce monument et des autres Nilomètres qui l'ont précédé.

J'ai recueilli la presque totalité des détails que je vais présenter, soit dans les renseignemens qui m'ont été communiqués par le qâdy spécial chargé de l'administration du Meqyâs (2), soit dans les historiens Orientaux qui ont traité de ce monument, et dont j'ai acquis les manuscrits au Kaire.

Les auteurs Arabes que j'ai principalement consultés, et dont j'ai même cru indispensable de rapporter quelques textes à la suite de ce Mémoire pour servir de pièces justificatives aux faits que j'y expose, sont, Gergis ben el-A'myd, plus connu sous le nom d'*el-Makyn* (3), dont nous avons fait celui d'*Elmacin;*

(1) *Voyez* mon Mémoire sur les inscriptions Koufiques recueillies en Égypte, et sur les autres caractères employés dans les monumens des Arabes, *É. M. tome I, page 541.*

(2) J'entrerai plus loin dans des détails assez étendus sur le qâdy spécial du Meqyâs.

(3) Cet auteur, dont le nom entier est *Gergis ben el-A'myd, abou-l-Yâser ben aby-l-Mokârem, ben aby-l-Tayeb,* جرجس بن العميد ابو الياسر بن ابى المكارم بن ابى الطيب a reçu le surnom d'*el-cheykh el-Makyn* الشيخ المكين, sous lequel il est plus communément cité. Il a écrit une histoire des Arabes, intitulée *Târykh el-Mouslemyn* تاريخ المسلمين [Histoire des Musulmans], dont Th. Erpenius a donné deux éditions : l'une, format *in-folio*, en arabe et en latin, sous le titre suivant :

تاريخ المسلمين من صاحب شريعة الاسلام ابى القاسم محمد الى الدولة الاتابكية تاليف الشيخ المكين جرجس بن العميد ابو الياسر بن ابى المكارم بن ابى الطيب ۞

Id est, Historia Saracenica, quâ res gestæ Muslimorum, inde à Muhammede, primo imperii et religionis Muslimicæ auctore, usque ad initium imperii Atabacæi, per XLIX *imperatorum successionem fidelissimè explicantur; insertis etiam passim Christianorum rebus in Orientis potissimùm ecclesiis eodem tempore gestis : arabicè olim exarata à Georgio Elmacino, fil. Abuljaseri Elamidi, f. Abulmacaremi, f. Abultibi, et latinè reddita operâ ac studio Thomæ Erpenii.* Lugduni Batavorum, 1625.

L'autre édition, format *in-4.°*, ne contenant que la

el-Maqryzy (1), dont j'ai rapporté d'Égypte un très-bel exemplaire manuscrit; A'bd-el-latyf (2), el-Soyouty (3), Ben-Ayâs (4), et quelques autres historiens ou

traduction Latine, porte le même titre Latin, et a été imprimée la même année dans la même ville.

Pierre Vattier, conseiller et médecin du duc d'Orléans, en a publié, environ trente ans après, une traduction Française, qu'il a intitulée: *L'Histoire Mahometane, ou les quarante-neuf Chalifes du Macine, contenant un abrégé chronologique de l'histoire Mussulmane en général, depuis Mahomet jusques au règne des François en la Terre-saincte.* Paris, 1658.

Le style de cette traduction est barbare, et souvent inintelligible; les noms des khalyfes y sont défigurés de la manière la plus étrange et la plus éloignée de la prononciation.

(1) Le nom entier de cet historien célèbre est *Taqy ed-dyn Ahmed, ben A'ly, ben A'bd el-Qâder, ben Mohammed,* تقى الدين احمد بن على بن عبد القادر بن محمد; mais il est plus connu parmi nous et a été plus souvent cité sous le surnom d'*el-Maqryzy* المقريزى. Ce surnom lui auroit été donné, suivant d'Herbelot et quelques autres savans, parce qu'il étoit originaire d'un quartier de la ville de *Ba'lbek* بعلبك, en Syrie, nommé *Maqryz* مقريز. Cependant son vrai surnom, ainsi qu'on peut s'en convaincre par son propre témoignage consigné dans la préface de son ouvrage, étoit *ebn el-Maqryzy* ابن المقريزى [fils du Maqryzy]: en effet c'étoit son père, et non lui, qui étoit natif de *Maqryz.* Notre auteur naquit au Kaire, l'an 769 de l'hégire [1367 de l'ère Chrétienne], et mourut l'an 840 [1436 de l'ère Chrétienne]; quelques-uns, cependant, reculent sa mort jusqu'à l'an 845 de l'hégire [1441 de l'ère Chrétienne].

Nous avons de lui plusieurs ouvrages justement estimés; mais il s'est occupé plus particulièrement de l'histoire de l'Égypte. Le plus important des ouvrages qu'il a publiés à ce sujet, est intitulé, *Kitâb el-mouâe'z ou el-i'tibâr fy zekr el-khotat ou el-atâr min teouârykh Mesr* كتاب المواعظ والاعتبار فى ذكر الخطط والاثار من تواريخ مصر ۞ [Le livre des avis et des sujets de réflexion sur l'histoire des divisions territoriales et des vestiges, tiré des annales de l'Égypte].

Il existe un grand nombre de manuscrits de cet ouvrage de Maqryzy à la Bibliothèque impériale (*Mss. Arabes,* n.os 673 A, 673 C, 680, 682, 693, 789, 797, 798, 799). La bibliothèque de l'abbaye Saint-Germain-des-Prés en possédoit également un exemplaire, qui se trouve maintenant à la Bibliothèque impériale (n.o 106, *Mss. Or. S. G.*).

(2) Le nom entier de cet écrivain est *Mouafeq ed-dyn A'bd-el-latyf* موفق الدين عبد اللطيف. Il fut surnommé *el-Baghdâdy* البغدادى, parce qu'il étoit natif de la ville de *Baghdâd* بغداد, où il exerçoit la médecine: il a aussi beaucoup travaillé sur l'histoire d'Égypte, et l'on a de lui un ouvrage à ce sujet, cité sous le nom de *Mokhtesar akhbâr Mesr* مختصر اخبار مصر [Abrégé de l'histoire d'Égypte], mais dont le titre entier est *Kitâb el-efâdet ou el-i'tibâr fy el-oumour el-mchâhedet ou el-haouâdit el-ma'âynet b-ard Masr* كتاب الافادة والاعتبار فى الامور المشاهدة والحوادث المعاينة بارض مصر ۞ [Considérations utiles et instructives tirées des choses que l'auteur a vues, et des événemens dont il a été témoin en Égypte].

Le texte Arabe de cet auteur, rempli de détails curieux concernant l'histoire d'Égypte, a été publié pour la première fois en Allemagne, il y a environ vingt-quatre ans, sous le titre suivant:

Abdollatiphi Compendium memorabilium Ægypti, arabicè, e codice MS.o Bodleiano edidit D. Joseph White, præbendarius Glocestriensis, Arab. linguæ prof. Laudianus, et collegii Wadhamensis, quod Oxonii est, socius. Præfatus est Henricus Eberh. Gottlob Paulus, A. M. lingg. Orientalium in academia Ienensi professor pub. designatus. Tubingæ, 1789.

Le même orientaliste en a fait imprimer depuis à ses frais, en Angleterre, une seconde édition Arabe et Latine: une partie de la traduction est due au jeune Richard Pococke. Cette édition porte le titre suivant:

Abdollatiphi Historiæ Ægypti Compendium, arabicè et latinè, partim ipse vertit, partim à Pocockio versum edendum curavit, notisque illustravit, J. White, S. T. P. ecclesiæ Glocestriensis præbendarius, et linguæ Arabicæ in academia Oxoniensi professor. Oxonii, typis academicis, 1800.

M. Silvestre de Sacy en a donné ensuite une traduction Française, qu'il a enrichie de notes précieuses et d'appendix fort importans, relatifs à l'Égypte. *Voyez,* ci-après, la note 4 de la page 41.

(3) Le nom entier de cet auteur célèbre est *Abou el-Fadl A'bd-el-rahman Gelâl ed-dyn Mohammed* ابو الفضل عبد الرحمن جلال الدين محمد. Il a été surnommé *el-Soyouty* السيوطى, parce qu'il étoit natif de la ville de *Syout* سيوط, ou *Asyout* اسيوط, en Égypte; et c'est sous ce surnom qu'il est plus généralement connu. Soyouty a écrit un grand nombre d'ouvrages qui se trouvent à la Bibliothèque impériale; mais les plus importans sont ceux qu'il a composés sur l'histoire d'Égypte. Le plus considérable et le plus riche en détails est intitulé *Housn el-mohâderat fy akhbâr Mesr ou el-Qâhirat* حسن المحاضرة فى اخبار مصر والقاهرة ۞ [Les beautés de la conversation sur les histoires de l'Égypte et du Kaire]. J'en ai rapporté d'Égypte plusieurs manuscrits d'une très-belle conservation.

(4) Le nom entier de cet écrivain est *Mohammed ben Ahmed ben Ayâs* محمد بن احمد بن اياس. Il a reçu aussi les deux surnoms d'*el-Hanefy* الحنفى et d'*el-Gerkasy* الجركسى: le premier, parce qu'il étoit de la secte orthodoxe d'*Abou-Hanifah* ابو حنيفة; et le second, parce qu'il étoit natif de Circassie. Son ouvrage est intitulé *Nechq el-azhâr fy a'gâyb el-aqtâr* نشق الازهار فى عجايب الاقطار [L'odeur des fleurs dans les merveilles de l'univers]; et Ben-Ayâs nous apprend lui-même qu'il le termina le vendredi 14 du mois de *cha'bân* شعبان de l'an 922 de l'hégire [12 septembre de l'an 1516 de l'ère Chrétienne]. Cet ouvrage se trouve à la Bibliothèque impériale.

géographes

géographes, qui jouissent, à juste titre, de la plus grande réputation, non-seulement dans l'Orient, mais encore parmi nous.

L'ouvrage d'el-Maqryzy sur-tout, pour me servir des expressions du savant et modeste M. Langlès (1), dont je me glorifierai toujours d'avoir été l'élève (2), « est » incontestablement le plus complet, le plus ample et le plus exact qui existe sur » l'Égypte (3). »

Soyouty me semble avoir droit aux mêmes éloges, et ses écrits sont du nombre de ceux qui ont été le plus souvent cités par les orientalistes et les historiens qui se sont occupés de l'Égypte. Je dois lui rendre ici le témoignage qu'on trouve dans son recueil un répertoire aussi volumineux qu'utile et instructif sur tout ce qui concerne cette contrée.

Le livre d'A'bd el-latyf, moins étendu que les deux précédens, n'en renferme pas moins des détails très-importans sur l'histoire et la topographie de l'Égypte; et il suffiroit, pour en faire l'éloge, de dire que M. le baron Silvestre de Sacy (4), à

Les deux exemplaires qu'elle en possède forment le n.° 595 des manuscrits Arabes de l'ancien fonds de la Bibliothèque, et le n.° 111 des manuscrits de Deshauterayes, neveu et élève de Fourmont pour la langue Chinoise, et ancien professeur d'arabe au Collége royal de France. J'en possède moi-même un très-bel exemplaire, qui forme le n.° 56 de la précieuse collection de manuscrits Orientaux que j'ai rapportés d'Egypte.

L'exemplaire de la Bibliothèque du Roi a été copié l'an 1115 de l'hégire [1703 de l'ère Chrétienne]; il est d'une main Européenne, et à-la-fois inexact et mal écrit. L'exemplaire acquis par cette même bibliothèque à la vente des livres de Deshauterayes est infiniment supérieur par la netteté de son écriture et par son exactitude: la copie en a été terminée au commencement du mois de *raby' el-aouel* ربيع الأوّل, l'an de l'hégire 1044 [septembre 1634 de l'ère Chrétienne].

Mon exemplaire est plus ancien que les deux de la Bibliothèque du Roi, puisqu'il a été terminé le 19 du mois de *regeb* رجب, l'an de l'hégire 1019 [août 1610 de l'ère Chrétienne].

Ce manuscrit est très-soigneusement copié; et M. Langlès, à qui je me suis fait un devoir de le communiquer pour l'intéressante notice de la Cosmographie de Ben-Ayâs qu'il a publiée dans la 1.re partie du tome VIII des Notices et Extraits des manuscrits de la Bibliothèque du Roi, lui rend témoignage que, dans la révision de son travail, il y a puisé des leçons fort utiles et fort exactes.

Je ne dois pas passer sous silence ici que cette notice elle-même m'a été infiniment utile pour mon travail, dont elle a beaucoup facilité les recherches.

Le silence qu'ont gardé les biographes Orientaux sur notre auteur, ne nous permet pas de fixer d'une manière tout-à-fait précise l'époque de sa naissance et celle de sa mort. Nous ne pouvons déterminer le temps où il florissoit que par ce qu'il nous apprend lui-même, comme je viens de le marquer sur la date à laquelle il finit son ouvrage. Hâggy-Khalfah lui-même n'en donne que des détails peu étendus et peu satisfaisans; il nous apprend seulement dans l'article qu'en a publié M. Langlès, que Ben-Ayâs a tiré son ouvrage des anciennes annales, et qu'il y rapporte tout ce qu'il avoit appris de plus extraordinaire et ce qu'il avoit vu de plus merveilleux dans l'Égypte et dans ses cantons, et ce que les sages y ont fait de plus admirable. « Il donne, ajoute-t-il, un extrait de la vie des an- » ciens rois de cette contrée, des détails sur le Nil et sur » les Pyramides, et commence par un petit traité du sys- » tème céleste et de l'astronomie. »

L'ouvrage de Ben-Ayâs a été consulté par plusieurs savans orientalistes. Ed. Pococke en possédoit un exemplaire qui a passé dans la bibliothèque Bodleyenne d'Oxford, où il est encore sous le n.° 914. Petis de la Croix le père a consulté aussi cet ouvrage pour sa vie de Genghiscan, et en a fait l'objet d'un article très-court dans l'*Abrégé de l'histoire des auteurs de Genghiscan*, page 544 de cet ouvrage.

(1) Membre de l'Institut de France, conservateur des manuscrits Orientaux de la Bibliothèque du Roi, administrateur et professeur en langues Persane et Malaye de l'école spéciale des langues Orientales vivantes et d'une utilité reconnue pour la politique et le commerce, établie près la Bibliothèque du Roi, chevalier de l'ordre de Saint-Wladimir de Russie, &c.

(2) Je ne puis résister au besoin de consacrer ici les témoignages de ma tendre reconnoissance pour les bontés et l'affection véritablement paternelle dont M. Langlès n'a cessé de m'honorer, ainsi que pour l'obligeance vraiment particulière avec laquelle il a mis à ma disposition, pour mon travail, les manuscrits que renferme la collection inappréciable si justement confiée à ses soins.

(3) Voyez, *page 320*, le tome VI des Notices et Extraits des manuscrits de la Bibliothèque du Roi et autres bibliothèques, publiés par l'Institut de France.

(4) Membre de l'Institut de France et de la Légion d'honneur, professeur de langue Persane au Collége royal de France, et de langue Arabe vulgaire et littérale à l'école spéciale des langues Orientales vivantes, associé de la société royale de Gottingue, de l'académie royale des sciences de Copenhague, et de l'institut royal de Hollande, associé ordinaire de l'académie Italienne, membre honoraire du muséum de Francfort, et correspondant de la société d'émulation de Cambrai et de celle d'Abbeville.

l'érudition profonde duquel tous les orientalistes non-seulement de la France, mais encore de l'Europe entière, s'accordent à rendre un juste hommage, a jugé cet auteur digne de son attention spéciale et d'un travail particulier, et qu'il a bien voulu consacrer ses soins à en donner une traduction Française (1), qui a été publiée il y a cinq ans à l'Imprimerie du Gouvernement, dont la direction m'étoit alors confiée.

Indiquer les guides que j'ai suivis, et les sources où j'ai puisé mes matériaux, c'est sans doute leur assurer le plus grand caractère d'authenticité et d'exactitude; et cette dernière attribution leur est confirmée d'ailleurs par les documens historiques que fournit une partie des inscriptions dont ce Mémoire va offrir le développement et l'explication.

C'est pour atteindre ce même but d'une manière plus certaine, que j'ai cru également devoir accompagner les textes d'auteurs Orientaux relatifs au Meqyâs, dont se compose la sixième partie de ce Mémoire, de leur traduction littérale en langue Latine, la plus grande partie de ces textes n'ayant pas encore été traduits ni même publiés en leur langue.

Ce recueil m'a semblé devoir être d'une utilité d'autant plus réelle, qu'étant en grande partie composé d'auteurs Arabes nés en Égypte, on y trouvera les événemens relatifs au Meqyâs, décrits sur les lieux mêmes où ils se passoient, et par des auteurs contemporains que leur position mettoit à portée d'en connoître tous les détails avec la plus rigoureuse exactitude.

J'ai cru également nécessaire de faire précéder ces textes de quelques passages d'auteurs Grecs et Latins cités dans ce Mémoire, et dont l'insertion dans les notes placées au bas des pages auroit pu paroître fatigante au lecteur, quoiqu'il fût cependant utile de pouvoir les vérifier à mesure qu'il en est fait mention dans ce Mémoire. Ces derniers passages sont beaucoup moins nombreux que les textes Orientaux; et j'ai aussi ajouté une traduction Latine aux textes Grecs, afin qu'aucun obstacle ne pût arrêter ceux des lecteurs pour lesquels cette dernière langue seroit moins familière.

(1) كتاب الافادة والاعتبار فى الامور المشاهدة والحوادث المعاينة بارض مصر ۞ *Relation de l'Égypte par Abd-Allatif, médecin Arabe de Bagdad; suivie de divers extraits d'écrivains Orientaux, et d'un état des provinces et des villages de l'Égypte dans le* XIV.*e* *siècle; le tout traduit et enrichi de notes historiques et critiques, par M. Silvestre de Sacy, &c.* De l'Imprimerie impériale, à Paris, MDCCCX.



PREMIÈRE PARTIE.

CHAPITRE I.er

Du Nil, et de ses diverses Dénominations.

L'OBJET particulier de ce Mémoire étant relatif à un monument consacré uniquement au Nil, et qui en étoit, pour ainsi dire, le temple et le sanctuaire, si j'ose me servir de ces expressions ; avant de tracer l'histoire succincte des édifices de même nature élevés pour mesurer les inondations, je ne crois ni inutile ni étranger au plan que je me suis tracé, de commencer par dire ici quelques mots sur les traditions des Orientaux concernant ce fleuve, et sur les différens noms qu'ils lui ont donnés et qu'ils lui donnent encore.

Ces noms sont en assez grand nombre, et semblent différer absolument les uns des autres ; cependant, en cherchant à découvrir l'origine et la signification propre de chacun d'eux, je tâcherai d'en tracer la filiation, et de faire voir qu'il y a entre eux des rapports positifs et beaucoup plus rapprochés que ne l'ont pensé jusqu'ici ceux qui ne se sont pas livrés à cet examen.

Ces traditions et la discussion de ces dénominations me semblent d'ailleurs d'autant mieux placées ici, que quelques-unes d'elles peuvent servir à mieux faire comprendre les allusions que renferment différentes inscriptions du Meqyâs, et les passages des divers auteurs que j'aurai occasion de citer dans le cours de ce Mémoire.

§. I.er

Noms du Nil chez les Anciens.

ON trouve, dans les diverses parties de la Bible, le Nil désigné par quatre noms différens et n'ayant aucun rapport entre eux, ni dans leur contexture grammatique, ni dans les racines auxquelles on les rappelle : ces noms sont ceux de *Gyhhoun* גיחון, de *Nehr* נהר, de *Nehhl* נחל, et de *Ssyhhour* שיחור.

On n'est pas entièrement d'accord sur la question de savoir si le premier de ces noms, qui ne se trouve que dans les livres de Moïse (1), doit appartenir au Nil d'une manière certaine : un assez grand nombre d'interprètes et de commentateurs ont avancé l'opinion contraire, qu'ils ont même appuyée de raisonnemens très-longs (2), mais puisés la plupart dans cette vaine objection, que prétendre que

(1) *Gen.* cap. II, ℣. 13.

(2) *Voyez* le Traité de la situation du Paradis terrestre, par P. D. Huet, évêque d'Avranches, de l'Académie française, &c. *Paris, 1691.*

Moïse a désigné le Nil sous le nom de *Gèhon [Gyhhoun]*, ce seroit lui attribuer une erreur trop grossière en géographie, à cause de l'éloignement considérable qui existe réellement entre la source du Nil et celles des autres fleuves qu'il place auprès de lui dans Éden (1).

On peut se contenter de répondre à ces objections, que l'écrivain du Pentateuque, ainsi que les auteurs des autres livres qui composent la Bible, ont fait d'autres fautes aussi palpables et dont on ne peut s'empêcher de convenir, soit en géographie, soit en physique; fautes qui tiennent uniquement à l'état peu avancé où étoient les connoissances de leur temps, sans qu'il en puisse cependant résulter, de la part de ceux qui les ont remarquées, le moindre préjugé défavorable au respect qui est dû à ces ouvrages comme livres sacrés, et auquel, indépendamment de ce motif, ils auroient d'ailleurs un droit bien authentique, quand bien même on ne les considéreroit que sous le rapport des plus anciens livres historiques qui existent.

Cette erreur même n'est pas particulière à Moïse; les anciens, très-mauvais géographes pour la plupart, n'avoient pas une idée bien certaine et bien distincte de la direction du Nil et du lieu où il prenoit sa source. Pausanias et Philostrate nous apprennent qu'on croyoit que le Nil étoit un écoulement de l'Euphrate, qui, ayant plongé ses eaux dans un marais, renaissoit dans l'Éthiopie sous le nom de *Nil;* et Alexandre le Grand, ayant trouvé des crocodiles dans le fleuve Indus et des féves semblables à celles d'Égypte sur les bords de l'Acesine, autre rivière qui se décharge dans l'Indus, ne douta point qu'il n'eût réellement découvert la véritable source du Nil.

D'ailleurs le texte de Moïse est positif, et d'un sens clair qui se compose des acceptions bien connues et bien constatées des expressions partielles de la phrase Hébraïque : toute autre interprétation me semble donc forcée, et ne pouvoir s'en tirer qu'en tourmentant les mots, et en les éloignant abusivement de leur signification précise et littérale.

Ce texte (2) porte en effet, sans qu'il puisse y avoir aucune espèce d'ambiguité, que *le fleuve auquel il donne le nom de* Gehon, *arrose la terre de* Chus [*Kouss* כוש], et tous les interprètes se sont accordés unanimement à traduire ce dernier nom de pays par *Éthiopie.*

Au reste, dans leurs versions, les Septante et l'auteur de la Vulgate, au lieu de traduire le mot Hébreu *Gyhhoun* גיחון, se sont contentés de le transcrire, en le rendant, les premiers, par Γηῶν, et le second par *Gehon.* On retrouve encore ce même nom rendu dans la version Arabe (3) par جيحان *Gyhân*, dans la version Syriaque par

(1) *E'den* ou *A'den* עדן est, comme on le sait, le nom du lieu où Moïse place le Paradis terrestre : ce nom vient de la racine *a'dan* ou *e'den* עדן, qui signifie en hébreu, suivant les Concordances de Calasio (tome III, col. 457), *voluptas, deliciæ* (d'où peut dériver le mot ἡδονὴ des Grecs), et en chaldéen, *voluptuosus, delicatus,* quoiqu'il ait aussi, dans cette dernière langue, le même sens que le mot Syriaque *a'dan* ܥܕܢ, *tempus, occasio, opportunitas.*

(2) Voici le texte entier de ce passage avec sa traduction littérale et mot à mot:

ושם הנהר השני גיחון הוא הסובב את כל ארץ כוש:

Et nomen fluvii secundi Gyhhoun : *ille circumiens totam terram* Kouss.

(3) Cette version a été faite par le célèbre *Rabby Saadiah* רבי סעדיה, de l'école de Babylone, vers l'an 900 de l'ère chrétienne. Saadiah fut surnommé *el-Fayoumy*, אלפיומי, à cause du Fayoum dont il étoit originaire : il

ܓܝܚܘܢ *Gyhhoun*, dans les paraphrases Chaldaïques d'Onkelos et de Jonathan (1) par גיחון *Gyhhoun*, et dans le texte Hébréo-Samaritain par ࠂࠉࠇࠅࠍ *Gyhhoun*.

A l'égard de la version Samaritaine, elle est la seule qui, traduisant ce nom au lieu de le copier simplement, l'ait remplacé par un mot bien différent, celui de ࠏࠎࠒࠅࠐ *A'sqouf*, sur lequel nous reviendrons d'une manière plus étendue à la fin de ce paragraphe.

La version Persane du Pentateuque par Ya'qoub Taousy (2) porte, comme la version Syriaque, le mot de *Gyhoun* جيحون.

Tous les rabbins et les lexicographes de la langue Hébraïque se sont accordés à faire dériver le mot גיחון *Gyhhoun*, de la racine גוח *gouehh*, qui signifie *sortir avec violence, s'élancer*, et, en parlant particulièrement de la mer ou de toute autre grande masse d'eau, *frémir, gronder, lutter contre ses bords* (3). Les dérivés de cette racine participent à ce même sens (4), qui se retrouve encore dans les mots homogènes des autres langues Orientales, collatérales ou dérivées de la langue Hébraïque (5).

C'est en suivant cette opinion, bien ou mal fondée, et que je ne me permettrai point de discuter davantage ici, de l'identité du Nil et du Gehon dont parle Moïse, que les vocabulaires modernes de la langue Qobte désignent communément le Nil par le nom de ⲠⲒϪⲈⲰⲚ *pi-Keôn*, qui n'est que le même mot précédé de l'article propre à cette langue.

C'est aussi d'après les mêmes motifs que les Éthiopiens donnent au Nil le nom de ተከዜ ፡ ግዮን ፡ *Takazé Geyon* [le fleuve Gehon]. Ce nom de ግዮን ፡ *Geyon*, est quelquefois encore écrit dans leur langue de deux autres manières, ጊዮን ፡ *Giyon*, et ጌዎን ፡ *Géwon*.

est aussi connu sous le surnom de *Gaon* גאון, c'est-à-dire *l'Élevé*, titre honorifique dont se qualifioient à cette époque les docteurs de son école. Sa version du Pentateuque est la première qui ait paru en langue Arabe; elle a été imprimée pour la première fois en caractères Hébreux à Constantinople en 1546.

(1) *Onkelos*, אונקלוס, est l'auteur d'une paraphrase Chaldaïque du Pentateuque, fort renommée pour son exactitude et pour la pureté et l'élégance de sa diction. Ce traducteur a vécu environ quarante ans avant l'ère Chrétienne; il fut contemporain du fameux *Hillel* הילל, savant docteur, qui rendit célèbre dans ce temps l'école de Jérusalem, et de *Jonathan ben Uzziel* יונתן בן עוזיאל, qui traduisit en chaldéen les Prophètes et les livres connus en bibliologie sous le nom d'*Hagiographa*, et auquel on attribue aussi une paraphrase du Pentateuque. Plusieurs rabbins ont confondu mal-à-propos Onkelos avec Aquila (en chaldéen *A'qilas* עקילס), auteur d'une version Grecque de toute la Bible, et qui vivoit dans le siècle suivant.

(2) La version Persane du Pentateuque a été faite par *Ya'qoub ben Yousef* يعقب بن يوسف, Juif natif de *Tous* طوس, ville considérable du Khorassân, d'où il reçut le surnom de *Tousy* ou *Taousy* طوسى. Cette version fut imprimée par des Juifs en caractères Hébreux à Constantinople en 1546, avec la paraphrase Chaldaïque d'Onkelos et la version Arabe de Saadiah-Gaon en regard. Cette édition étoit déjà extrêmement rare au temps de Walton, qui réimprima la version Persane en caractères Persans dans sa magnifique Polyglotte.

(3) גוח, *prodiit, exivit, prodire fecit, protrusit, eduxit, edidit, erupit, effluxit.* Voyez, tome I.er, colonne 511, *Lexicon heptaglotton, Hebraïcum, Chaldaïcum, Syriacum, Samaritanum, Æthiopicum, Arabicum, conjunctim, et Persicum separatim; authore Edmundo Castello, S. T. D.* Londini, 1669.

גוח, *exivit, erupit cum impetu, fluxit cum impetu, fluxit, effluxit; inde nomen* גיחון, *fluvius magnus è Paradiso egrediens et admodùm se diffundens; isque circuit universam terram Æthiopiæ, inquit* R. D. K. *At* R. Joseph *flumen arbitratur esse Ægypti, id est*, Nilum, *sic appellatum quòd egrediens irriget terram.* Voyez Calasio, *tom. I.er, col. 1067.*

(4) גוח, *eductor.* Castell. ibid. גיח, *eruptio.* Castell. col. 512.

(5) Chald. גח, *exivit, erupit cum impetu, effluxit;* אגיח, *eduxit, emisit, extraxit.* Calasio, ibid.

Chald. גוח *exivit, prodivit, erupit.*

Syr. ܓܚ, *fudit, effudit, exundavit, erupit aqua.* ܐܓܝܚ, *inundavit, turgefecit.* ܓܝܚܐ, *abundantia.*

Arab. جاح *abrupit, V. aqua effluxit.* Castell. col. 512.

On trouve aussi le nom de Գեհոն *Kéhôn*, comme étant un des noms du Nil, dans le Traité géographique que Moïse de Khorène a joint à son Histoire d'Arménie (1).

Je dois remarquer, avant de terminer cet article, que, malgré le concert unanime de tous les interprètes de la Bible, qui prennent le Gehon pour le Nil, le rabbin Salomon Jarkhi (2) désigne le premier des quatre fleuves dont parle Moïse (le Phison), comme étant le Nil lui-même (3). Cette opinion, combattue par Aben-Ezra, a été suivie par Saadiah Gaon el-Fayoumy dans sa version Arabe du Pentateuque (4), par l'auteur de la traduction Arabe qui accompagne latéralement la version Qobte de la Bible dans mon manuscrit, et par le célèbre voyageur Juif Benjamin de Tudèle, dont j'ai parlé ci-dessus.

Au reste, il seroit peut-être possible de concilier ces deux opinions, qui paroissent d'abord si divergentes, en observant que les deux principaux affluens du fleuve de l'Égypte, savoir, l'Abaoui à l'orient, et le Bahr-el-Abyad à l'occident, ont été pris indifféremment de tout temps et par différens peuples pour le Nil lui-même: l'opinion n'est pas encore aujourd'hui entièrement fixée à ce sujet en Europe; elle est même également indécise en Afrique sur les bords de ces deux fleuves. Si le Phison est reconnu pour l'un d'eux, on conçoit, par ce qui vient d'être dit, que la question se résout d'elle-même. Or le Phison, selon le texte Hébreu et tous les interprètes, « tournoit dans la terre d'Hévilah (5). » Ce pays paroît bien certainement être le même que l'Abyssinie (6); et comme il n'y a pas d'autre grand fleuve que l'Abaoui dans cette contrée, le Phison seroit donc alors l'Abaoui.

Plusieurs commentateurs ont aussi pensé que, sous le nom de *Gehon*, Moïse avoit voulu désigner le Niger: cette supposition, qui a été admise sans beaucoup d'opposition, s'accorde encore fort bien avec le raisonnement qu'on vient de lire, puisque toute l'antiquité a cru, et qu'il paroît encore aujourd'hui reconnu, que le Niger a une communication quelconque avec l'affluent occidental du Nil, c'est-à-dire, avec le Bahr el-Abyad.

(1) Page 349 de l'édition publiée sous le titre suivant: ՄՈՎՍԻՍԻ ԽՈՐԵՆԱՑՒՈՅ ՊԱՏՄՈՒԹԻՒՆ ԵՒ ԱՇԽԱՐՀԱԳՐՈՒԹԻՒՆ։ *Mowsisi Khorénatsvoi badmouthiun eu achkharhacrouthiun*. Id est, *Mosis Khorenensis Historiæ Armeniacæ libri III; accedit ejusdem scriptoris Epitome geographiæ: præmittitur præfatio quæ de litteratura ac versione sacra Armeniaca agit, et subjicitur appendix quæ continet epistolas duas Armeniacas, primam Corinthiorum ad Paulum apostolum, alteram Pauli apostoli ad Corinthios, nunc primùm ex codice MS. integrè divulgatas. Armeniacè ediderunt, latinè verterunt, notisque illustrarunt Gulielmus et Georgius Gul. Whistoni filii, aulæ Clar. in academia Cantabrigiensi aliquandiu alumni.* Londini, MDCCXXXVI.

(2) *Rabby Selomoh Yarkhy* רבי שלמה ירחי.

(3) Je joindrai ici, à cause de sa briéveté, le passage de ce commentateur:

פישון הוא נילוס נהר מצרים:

Phison hic (est) Nilus, fluvius Ægypti.

(4) Voici les expressions de ce traducteur au ỳ. II du chapitre II de la Genèse:

اسم احدها النيل وهو المحيط بجميع بلد زويلة ۞

Nomen unius ex eis, Nilus; *et ipse est circumdans omnem regionem* Zeouylah.

(5) *Heouilah* חוילה. Il y avoit deux pays de ce nom; l'un dans l'Arabie septentrionale, dont les peuples étoient descendus d'Héouilah, fils de *Joqtan* יקטן (le *Qahtan* قحطن des Arabes), et étoient, par conséquent, de la race de *Sem* שם: l'autre pays d'Héouilah, qui portoit aussi le nom peu différent de *Zeouilah* זוילה, répond à l'Abyssinie; ses habitans avoient pour ancêtre Héouilah, fils de *Kouss* כוש, et petit-fils de *Kham* חם.

(6) La paraphrase Chaldaïque attribuée à Jonathan ben-U'zziel porte *Hindiqy* הינדיקי [Inde] au lieu d'*Heouilah*; on doit se rappeler à ce sujet que toute l'antiquité a confondu l'Inde et l'Éthiopie, et a donné le même nom à l'une et l'autre de ces deux contrées. (*Voyez* les textes Grecs rapportés dans la sixième partie de ce Mémoire.) D'ailleurs, Benjamin de Tudèle dit positivement que l'Héouilah et l'Abyssinie [*el Habech* אלחבש] sont le même pays. (*Voyez* les textes Hébreux rapportés dans la sixième partie de ce Mémoire.)

Benjamin de Tudèle, dont le jugement doit être ici d'un grand poids, s'explique d'une manière très-positive au sujet de l'identité du Phison et de l'Abaoui, en disant que « du pays d'A'den à Asouân on fait vingt journées de chemin le » long du Fyssoun, qui vient du pays de Kouss : là règne, ajoute-t-il, un monarque » qui porte le titre de sultan d'Abyssinie (1). »

J'ajouterai encore qu'Ebn el-Maqryzy, dans son Histoire des rois Musulmans d'Abyssinie (2), qu'il a fait précéder d'une notice géographique fort intéressante sur cette contrée, désigne le *Syhoun,* que l'auteur de la version Arabe de la Bible faite sur le qobte prétend être le même que le Phison et que le Nil (3), « comme » étant un affluent du Nil dans la partie orientale de l'Abyssinie (4). »

Ainsi l'on ne doit donc point répugner à croire que le Phison est bien réellement la source orientale du Nil qui vient de la province de Gojam en Abyssinie, et porte actuellement les noms d'*Abaoui* et de *rivière Bleue* (5), et que le Gehon est, au contraire, la source occidentale qui sort des montagnes de la Lune (6), communique peut-être avec le Niger, et se nomme aujourd'hui *Nil blanc* et *rivière Blanche* (7).

Le second nom Biblique du Nil, נהר *Nehr,* se trouve aussi souvent employé par les Hébreux pour exprimer ce fleuve; mais communément il est joint avec le nom de l'Égypte, de cette manière, נהר מצרים *Nehr Metsraym* (8), et signifie alors littéralement *le fleuve d'Égypte.*

Cette dénomination paroît être tout-à-fait la même que celle sous laquelle Homère a connu ce fleuve; et en effet, ce prince des poëtes ne donne jamais au Nil que le nom d'Αἴγυπτος ποταμὸς, c'est-à-dire, *le fleuve Ægyptus,* ou *le fleuve d'Égypte* (9). Diodore de Sicile, auquel le plus souvent on peut bien se fier pour les faits qu'il raconte, mais non entièrement pour les causes qu'il leur assigne et pour les raisonnemens qu'il en tire, rapporte également que le Nil a eu cette dénomination (10); mais il en donne pour raison que le nom d'*Ægyptus* étoit celui d'un ancien roi de ce pays, en l'honneur duquel le fleuve qui l'arrose avoit été ainsi appelé.

Quelquefois aussi le nom de נהר *Nehr* se trouve employé seul dans la Bible

(1) Voyez les textes Hébreux rapportés dans la sixième partie de ce Mémoire.

(2) *Macrizi Historia regum Islamiticorum in Abyssinia : interpretatus est, et unà cum Abulfedæ Descriptione regionum Nigritarum è codd. biblioth. Leidensis arabicè addidit Frid. Theod. Rinck.* Lugd. Batav. Sam. et Joh. Luchtmans, 1790, in-4.°

(3) Le texte Hébreu et les versions Chaldaïque et Syriaque portent *Fyssoun* פישון; le samaritain ajoute l'épithète de *Qadouf* קדף, qui signifie, *sur lequel on navigue* (de la racine *qadaf* קדף, *remigavit, navigavit*). L'éthiopien marque *Éféson* አፈሶን : le qobte, ⲫⲩⲥⲱⲛ *Phusôn*, et le persan, *Pychoun* پيشون. S'il étoit permis de considérer les syllabes *fy* פי du mot Hébreu, *éfé* አፈ de l'éthiopien, *phu* ⲫⲩ du qobte, et *py* پي du persan, comme n'étant toutes quatre que l'article Égyptien *phi* ⲫⲓ diversement corrompu, on ne trouveroit peut-être pas alors une différence bien sensible entre ce nom et celui de سيحون *Syhoun*.

(4) L'Abyssinie, à cette époque, s'étendoit beaucoup plus vers l'occident que maintenant.

Voyez les textes Arabes rapportés dans la sixième partie de ce Mémoire.

(5) *Bahar el-Azraq* بحر الازرق.

(6) *Gebel el-Qamar* جبل القمر.

(7) *Bahar el-Abyad* بحر الابيض.

(8) *Gen.* cap. XV, ℣. 18, &c. *Exod.* cap. XXIV, ℣. 15, &c. *Josue*, cap. XXIV, ℣. 14, &c.

(9) *Voyez* les textes Grecs rapportés dans la sixième partie de ce Mémoire.

(10) *Voyez* les textes Grecs rapportés dans la sixième partie de ce Mémoire.

pour désigner le Nil, et il signifie alors *le Fleuve* par excellence, en faisant un nom propre d'un nom appellatif, par une figure qui est généralement très-familière aux langues Orientales (1).

Je dois ajouter ici que les Hébreux eux-mêmes désignent également, en quelques endroits de la Bible, le Nil par le seul nom d'יאר *Iar* (2) qui signifie de même *fleuve*.

Dans les livres Qobtes, on trouve aussi souvent le Nil appelé seulement du nom de ⲫⲓⲁⲣⲟ *ph-iaro*, ou, en dialecte Saydique, ⲡⲉⲓⲉⲣⲟ *p-eiero* [le Fleuve].

C'est ainsi que l'Euphrate est aussi appelé par les Arabes نهر *Nahar* [le Fleuve], et par les Hébreux, du même nom de נהר *Nehr* (3) que nous venons de voir déjà donné par eux au Nil. Les Persans désignent de même par le nom de *Roud* رود, qui a la même signification dans leur langue, le fleuve Oxus, que quelques auteurs Orientaux ont aussi appelé جيحون *Gyhoun*, mais dont les véritables noms sont *Abi-Amou* آب امو [fleuve Amou], *Dihâni-chyr* دهان شير (4), et le plus souvent *Nehri-Balkh* نهر بلخ [fleuve de Balkh], à cause de la ville de Balkh (5), près de laquelle il coule.

Les Éthiopiens aussi donnent quelquefois au Nil seulement le nom de ተከዜ፡ *Takazè* [le Fleuve].

Mais je dois remarquer que ce dernier nom du Nil chez les Éthiopiens, qui a été connu de quelques voyageurs sous la dénomination de *Tagazé*, est donné le plus souvent d'une manière spéciale à la rivière de *Tegros* ጢግሮስ, l'un des plus considérables affluens du Nil en Abyssinie, et auquel les voyageurs donnent aussi le nom d'*Atbara*.

Le troisième nom donné au Nil par les Hébreux, et qui est celui de נחל *Nehhl*

(1) J'ai déjà cité des exemples de noms appellatifs convertis en noms propres, dans la note de la première page de mon Mémoire sur les inscriptions Koufiques recueillies en Égypte, et sur les autres caractères employés dans les monumens des Arabes, *É. M. tome I.er, pag. 525*.

(2) *Gen.* cap. XLI, ℣. 1 et seq. *Exod.* cap. I, ℣. 22.

(3) *Exod.* cap. XXIII, ℣. 31, &c.

(4) Mot à mot, *bouche de lion.* Ce fleuve porte encore chez les Persans les noms d'*Abi-Teber* اب تبر, et, suivant quelques auteurs, de *Roud-khâneh* رود خانه.

(5) *Balkh* بلخ. Suivant A'bd-er-Rachyd el-Bakouy, « cette ville, située dans le 4.e climat, à 105° 5′ de longitude et à 36° 41′ de latitude, est une des principales » du Khorasan. Elle fut bâtie par *Menou-Geher* منوجهر, » fils d'*Yreg* ايرج, fils d'*Aferydoun* افريدون. Ses habitans sont, dit-il, connus par leur vanité : on y voit un » vaste temple d'idoles, nommé *el-Noubehâr* النوبهار, et » qui a cent coudées de longueur dans sa façade, et plus » de cent d'élévation. Il étoit sous la garde des Barmekides » [*el-Baramekyeh* البرمكيه], et les rois de la Chine et ceux » de l'Inde venoient y adorer l'idole et baiser la main du » Barmekide. Ce Barmekide commandoit dans le pays : » et un Barmekide succéda à un autre, jusqu'à la con- » quête du Khorasan, du temps d'*O'tmân ebn A'ffân* » عثمان ابن عفّان : alors la garde du temple passa » à *Barmek ben Khâled* برمك بن خالد, qui entra dans » l'islamisme, se rendit auprès d'O'tmân, et racheta » le pays à prix d'argent. Ensuite *A'bd-allah* عبد الله, fils » d'*A'mer* عامر, fils de *Kernez* كرنز, fit la conquête de » tout le Khorasan, et envoya *Qeys* قيس, fils de » *Haytam* هيثم, qui ruina et renversa le Noubehâr.

» Balkh est la patrie d'*Ibrâhym* ابراهيم, fils d'*Adham el-A'gely* ادهم العجلى, qui mourut l'an 161 de l'hégire [777 de » l'ère vulgaire]; d'*Abou-A'ly Chaqyq* ابو على شقيق, fils » d'*Ibrâhym el-Balkhy* ابراهيم البلخى, un des plus célèbres » docteurs du Khorasan : il fut tué dans le combat de

ou

ou *Nekhl* (1), se trouve souvent aussi, comme le précédent, joint avec le nom de l'Égypte, נחל מצרים *Nehhl-Metsraym* (2) : ce nom n'est bien évidemment autre chose que celui sous lequel ce fleuve a été connu généralement des Grecs et des Latins, et qu'ils ont rendu par ceux de Νεῖλος et de *Nilus*, en y ajoutant une terminaison propre à leurs langues. Le nom de *Nuchul*, que Pomponius Mela donne à une portion du Nil en Éthiopie, conserve même l'aspiration dure de la lettre *hheth* ou *kheth* [ח] que renferme le mot *Nehhl* נחל.

Ce mot est lui-même racine dans la langue Hébraïque; et certainement on ne pourroit trouver nulle part mieux que dans sa signification littérale, une définition qui dût convenir d'une manière plus particulière et plus positive au Nil, à la situation de son lit, et à ses débordemens annuels opérés par les pluies périodiques de l'Éthiopie.

En effet, le mot נחל *Nehhl*, suivant tous les lexicographes Hébreux, signifie expressément, dans cette langue, *une vallée étroite et resserrée, formant un lit dans lequel coule rapidement un torrent qui s'enfle au temps des pluies* (3). Ce mot a la même acception dans les autres langues Orientales : on le retrouve dans le chaldéen נחל *Nehhl* et נחלא *Nehhlâ*, dans le syriaque ܢܚܠܐ *Nahhlô*, dans le samaritain ࠍࠇࠋ *Nehhl*, dans le persan نحل *Nahl*, qui offrent absolument le même sens que le mot Hébreu (4); les langues Arabe et Éthiopienne fournissent même des analogues des différentes portions du sens de cette racine dans plusieurs de leurs mots usuels, dont les lettres radicales sont identiquement les mêmes que celles de la racine Hébraïque (5).

A l'égard du quatrième nom du Nil, שיחור *Ssyhhour* ou *Sihor*, qui se rencontre en plusieurs endroits de la Bible (6), et qu'on trouve aussi écrit שחור *Ssêhhour* (7), il me semble être indubitablement le même que celui de Σειρις, qu'Hérodote, Plutarque et Pline le Naturaliste (8) nous disent avoir été un des anciens noms du Nil.

Denys le Periégète (9) rapporte aussi ce même nom, mais en ajoutant qu'il vient des Éthiopiens, qui, selon lui, ne le donnent qu'à la portion du Nil qui traverse leur pays.

» *Koulân* كولان, l'an 194 de l'hégire [809 de l'ère vulgaire]; d'*A'bd el-khelyl* عبد الخليل, fils de Mohammed, surnommé *er-Rachyd* الرشيد, personnage célèbre » et connu sous le nom de *el-Ouatouâteh* الوطواطه, secrétaire du sultan *Khouârezm châh* خوارزم شاه. »

(1) *Reg.* II, cap. XXIV, ℣. 7. *Numer.* cap. XXXIV, ℣. 5. *Josue*, cap. XV, ℣. 4-47. *Reg.* I, cap. VIII, ℣. 66. *Paralip.* I, cap. VII, ℣. 8. *Isaï.* cap. XXVII, ℣. 12, &c.

(2) Les écrivains Arabes joignent aussi le plus souvent le nom de l'Égypte à celui du Nil, de cette manière, نيل مصر *Nyl-Mesr.*

(3) נחל, *vallis, pec. angusta, alveum habens quo tempore pluviæ raptim torrens defertur, unde et torrens.* Castell, tom. II, col. 2272.

(4) Castell, *ibid.* et *Diction. Persico-Latin.* col. 526.

(5) Æth. ነሐለ : *collapsus est, corruit.* ነሑለ : *collapsus, depulsus.*

Ar. تنخيل, *nix, continua pluvia.* انخلة الشامية, *fluvius quidam prope Mecham.* انخلة اليمامية, *fluvius alius.* Castell, col. 2273 et 2274.

(6) *Josue*, cap. XIII, ℣. 3; *Paralipomen.* I, cap. XIII, ℣. 5, &c.

(7) *Jerem.* cap. II, ℣. 18.

(8) *Voyez* les textes Grecs et Latins rapportés dans la sixième partie de ce Mémoire.

(9) *Orbis Descriptio*, vers. 223. Voyez le texte dans la sixième partie de ce Mémoire.

Les Hébreux dérivent l'étymologie de ce nom de la racine שחר *ssehhr*, qui signifie *trouble et noir* (1), et dont les dérivés, soit dans leur idiome (2), soit dans les autres langues Orientales (3), ont la même acception ; et nous voyons dans Eustathe (4), commentateur de Denys le Periégète, que les Grecs, traduisant cette épithète, ont aussi désigné le Nil par le nom de Μέλας (5), qui a chez eux la même signification. Les Latins ont copié cette dernière dénomination dans celle de *Melo* ou *Mello* que Sextus Pompeïus Festus (6) et Ausone (7) donnent aussi à ce fleuve. Ce nom même n'a pas été tout-à-fait hors d'usage parmi les modernes; car on le trouve employé par le savant Jac. Gronovius, qui affectoit, comme l'on sait, dans ses ouvrages, un style dur et hérissé des termes les moins usités.

Relativement à l'origine de cette dénomination, croira-t-on qu'elle a pour cause l'état trouble et bourbeux où se trouvent réellement les eaux du Nil pendant son inondation annuelle, ou pensera-t-on plutôt que le nom de *Noir* a été donné à ce fleuve parce qu'il tire sa source de l'Éthiopie ou du *pays des Noirs* (8), en suivant le même motif qui a fait donner le nom de *Niger* à un autre grand fleuve d'Afrique (9) ? Je n'entrerai point ici dans cette discussion, me bornant à l'exposition pure et simple de la signification matérielle de ce nom, mais en observant cependant que la seconde conjecture me semble d'autant plus probable, qu'elle s'appuie, comme on vient de le voir, sur un autre exemple, et qu'elle se rattache à la signification d'un autre nom du Nil dont je m'occuperai plus loin.

Ce qui peut fortifier cette dernière hypothèse, c'est qu'Eschyle appelle la partie du Nil qui coule depuis sa source jusqu'aux cataractes, Ποταμὸς Αἰθίοψ, et qu'il donne seulement à la partie qui va depuis les cataractes jusqu'à la mer Méditerranée, le nom de Νεῖλος.

Je pourrois observer aussi qu'en langue Sanskrite le nom du Nil est *Câlî*, qui signifie en même temps *noir* et *beau*.

Suivant Diodore de Sicile (10), le plus ancien nom que les Égyptiens aient donné au Nil, est celui d'Ὠκεανὴ : il ajoute que ce nom avoit, dans leur langue, la même signification que celui d'Ὠκεανὸς [Océan] chez les Grecs. On peut

(1) שחר, *niger fuit, denigratus est; niger, nigrum, nigricans.* Castell, tom. II, col. 3731.

שחר, *niger vel turbidus.* Voyez le tome IV des Concordances Hébraïques de Calasio, col. 1676.

(2) שחור, *nigredo, unde* שיחור *Nilus.* Castell, *ibid.*

(3) Chald. שחור, שיחור, *nigredo, atror, carbo;* שחורה, שחרורית et שחורתא, *melancholia;* תשחורת, *nigredo.*

Syr. ܫܚܪ, *denigravit;* ܫܚܪܐ, *tenebræ;* ܫܚܘܪܐ, *carbones;* ܫܚܘܪܬܐ, *lapis niger tinctorius;* ܫܘܚܪܐ, *denigratio, carbo.* Castell, tom. II, col. 3731 et 3732.

(4) Voyez *Eustath. ad Dionys. Perieget.* pag. 40, col. 1, lin. ult.

(5) *Voyez*, ci-après, les textes Grecs rapportés dans la sixième partie de ce Mémoire.

(6) *De Verborum significatione*, pag. 235. *Voyez* le texte dans la sixième partie de ce Mémoire.

(7) Voyez les textes Latins rapportés dans la sixième partie de ce Mémoire.

(8) *Belâd el-soudân* بلاد السودان.

(9) Les Arabes appellent ce fleuve *Nyl* نيل ou *Nyl Soudân* نيل سودان [Nil des Noirs]. Mais le nom du Niger, en langue Mandingue, est *Joli-Ba* [grande eau, grand fleuve]. Dans la même langue, le nom du fleuve que nous appelons *Sénégal* est *Ba-Fing*, c'est-à-dire, Fleuve Noir, et le nom de la Nigritie, *Fing-Dou* [Pays Noir].

(10) *Voyez* les textes Grecs rapportés dans la sixième partie de ce Mémoire.

d'abord remarquer, au sujet de cette dénomination, qu'à présent même encore les Arabes habitans de l'Égypte et les autres Orientaux désignent plus souvent le Nil par le nom de *Mer* (1) que par celui de *Fleuve* (2).

C'est sans doute la largeur considérable de ce fleuve, et sur-tout sa vaste étendue dans ses débordemens, qui peuvent avoir motivé cette expression chez les anciens Égyptiens et chez les Arabes.

Nous la retrouvons même indiquée par un passage de Pline le Naturaliste, qui, dans son savant ouvrage, a recueilli tant de traditions précieuses répandues chez les nations diverses dont il fait mention. En effet, il dit positivement, dans le chapitre XI de son XXXV.ᵉ livre, en parlant du Nil : *Cujus aqua est mari similis* (3).

Cette phrase isolée de Pline ne pourroit certainement s'entendre d'une amertume semblable à celle de la mer, que les eaux du Nil sont tellement éloignées d'avoir, qu'après avoir passé le boghâz (4) que forme son embouchure, on peut encore puiser de l'eau douce dans la mer elle-même à une grande distance de la côte. Ainsi le seul sens que l'on pourroit donner raisonnablement à ce passage, ne sauroit être que celui-ci : « Les eaux du Nil ressemblent à une mer. » D'ailleurs le sens précis de l'endroit où Pline emploie cette expression, ne peut souffrir une interprétation différente.

Le savant Rossi (5) nous apprend que le mot Ὠκεανὴ est écrit d'une manière fautive dans la plupart des éditions de Diodore, et que les manuscrits portent presque tous le mot Ὠκεαμὴ, qui est le même nom, mais qui a mieux conservé, suivant lui, sa forme Égyptienne : car son étymologie seroit alors le mot Ⲱϣⲙⲁⲩ *Ochmau*, ou Ⲱϣⲉ̀ⲙⲁⲩ *Ochémau* [abondance ou immensité d'eau, grande eau, grand fleuve], formé des deux racines Qobtes Ⲱϣ (6) *Och* [grand, beaucoup], et Ⲙⲱ *Mô* ou Ⲙⲱⲟⲩ *Môou*, qui signifioit *eau* (7) dans le dialecte Memphitique, et qui s'écrivoit aussi Ⲙⲟⲩ *Mou* dans les mots composés (8), Ⲙⲟⲟⲩ *Moou* dans le dialecte Saïdique (9), et Ⲙⲁⲩ *Mau* dans

(1) *Bahar* بحر. Il n'est aucune des personnes ayant fait partie de l'expédition d'Égypte qui ne se rappelle que ce nom étoit le seul par lequel les habitans du Kaire désignoient le Nil.

Les Éthiopiens disent dans leur poésie ተከዜ : ባሕር : *Tacazé-Bâhr*, c'est-à-dire, *fleuve-mer*, lorsqu'ils veulent parler d'un fleuve considérable. Ils emploient particulièrement cette qualification à l'égard du Nil, du Jourdain, de l'Euphrate, &c.

(2) *Nahar* نهر.

(3) *Voyez* les textes rapportés dans la sixième partie de ce Mémoire.

(4) *Boughâz* بوغاز.

(5) *Etymologiæ Ægyptiacæ.* Liber primùm in lucem prodit Romæ, anno Domini MDCCCVIII.

(6) Ⲱϣ, πολυς, *multus, magnus.* ⲉϥⲱϣ, *idem.* La Croze, pag. 119.

Ⲟϣ, πολυς, *plurimus.* Ibid. pag. 73.

Ⲁϣⲁⲓ, πλῆθος, *multitudo ;* πληθύνεσθαι, *multiplicari ;* πλεονάζειν, *abundare.*

Ⲉⲣⲁϣⲁⲓ, πληθύνειν, *abundare, multiplicare.* Ibid. pag. 10.

(7) Voyez, page 57, *Lexicon Ægyptiaco-Latinum, ex veteribus illius linguæ monumentis summo studio collectum et elaboratum à Maturino Veyssière la Croze, quod in compendium redegit Christianus Scholtz.* Oxonii, 1775.

(8) Ⲙⲟⲩⲛ̀ⲱϣⲓ, *mounôchi*, et ⲙⲟⲩⲛ̀ϩⲱⲟⲩ, *mounhôou* [βροχὴ, ὑετὸς, pluie]; ⲙⲟⲩⲛ̀ⲥⲱⲣⲉⲙ, *mounsôrem* [χειμάῤῥος, torrent]; ⲙⲟⲩϧⲉⲙ, *moukhem* [ζεστὸς, eau chaude]. *Voyez* la Croze, *page 55.*

Ⲙⲟⲩⲙⲓ, Theb. ⲙⲟⲩⲙⲉ [πηγὴ, *fons, puteus*]; ⲙⲟⲩⲥⲁⲗϩⲟ et ⲙⲟⲩⲥⲉⲗϩⲟ *[aqua lepida]*; ⲙⲟⲩϩⲱⲕ, ما بارد *[aqua frigida].* Voyez *Ignatii Rossii Etymol. Ægyptiacæ*, pag. 123 et 127.

(9) *Voyez* la Croze, *pag. 188.*

l'idiome Bachmourique (1), l'un des plus anciens dialectes de la langue Qobte, mais dont on doit bien regretter qu'il ne nous reste malheureusement que trop peu de traces; car il paroît que ce dialecte auroit été peut-être celui dans lequel on auroit pu retrouver le plus de mots de l'ancienne langue Égyptienne (2).

Je ne sais même s'il ne seroit point permis de reconnoître encore des vestiges de ce même mot Égyptien dans celui de قاموس *qâmous*, qui signifie aussi maintenant *Océan* dans la langue Arabe.

On explique parfaitement par cette interprétation le passage de Diodore de Sicile où il dit que le premier dieu des Égyptiens étoit l'Océan. En effet, on doit convenir que cette divinité ne pouvoit être l'Océan lui-même, dans l'acception que nous donnons à ce mot, puisque tout nous prouve que les anciens Égyptiens avoient la mer en horreur : Plutarque, dans son Traité d'Isis et d'Osiris, nous rapporte que la mer, sous le nom de *Typhon*, étoit, pour les prêtres Égyptiens, un tel objet d'exécration, qu'ils rejetoient jusqu'à l'usage du sel qu'on en retiroit, et qu'ils avoient en abomination ceux qui entreprenoient des courses maritimes (3).

Ainsi ce n'étoit pas l'Océan [Ὠκεανὸς] qui étoit le dieu qu'adoroient les Égyptiens, mais l'abondance d'eau [Ὠκεαμὴ] dont le Nil tiroit sa source, et qui causoit ses débordemens et sa fécondité; et en effet, nous savons que le Nil reçut, sous différens noms, les honneurs divins de la part des anciens habitans de l'Égypte.

Diodore de Sicile rapporte aussi que le Nil avoit été nommé Ἀετὸς, c'est-à-dire, *aigle;* et il donne pour motif de cette dénomination une fable qu'il raconte sur Prométhée, ancien roi d'Égypte, et sur Hercule (4).

Peut-être pourroit-on soupçonner, sans trop d'invraisemblance, que cette assertion n'a été fondée que sur une faute de copiste dans les manuscrits d'après lesquels Diodore de Sicile a rédigé son ouvrage, et qui auroient dû porter, au

(1) Ⲙⲱⲟⲩ [*ὕδωρ, aqua, aquæ*], Theb. ⲙⲟⲟⲩ, Basmyr. ⲙⲁⲩ. *Idem est* מוי, מוהא, *moi, moa [aqua]*, Chald. מים, *maym*, Hebr. ما, *mâ*, Arab. *Commune hoc cæteris parvo discrimine Syris, Samaritis, Æthiopibus.* Voyez *Ignatii Rossii Etymol. Ægyptiacæ*, page 126.

(2) Les traces qui nous restent du Bachmourique, ne consistent que dans deux fragmens très-peu étendus de la version de la Bible qui paroît avoir existé dans cet ancien dialecte : les mots que renferment ces fragmens, présentent des différences bien remarquables avec les mots corrélatifs des autres dialectes encore existans de la langue Qobte moderne.

Au reste, il a paru douteux que ce dialecte ait été effectivement parlé dans la basse Égypte, au pays de *Bachmour* بشمور. La plupart des savans qui se sont occupés de la langue Qobte, le reconnoissent au contraire pour un dialecte de l'idiome du Sa'yd; et c'est en effet dans le Sa'yd que ces morceaux ont été trouvés. M. Quatremère a cru pouvoir trancher la difficulté par la conjecture que ce dialecte étoit en usage dans les Oasis. Un autre orientaliste a cru, au contraire, devoir le reconnoître pour un idiome du Fayoum; mais cette dernière opinion a été réfutée d'une manière victorieuse par M. Quatremère, qui lui-même a découvert un fragment du véritable dialecte du Fayoum. Il me paroît cependant possible d'adopter une hypothèse différente des précédentes, qui me semble fondée sur les analogies des dialectes de la langue Qobte, et dont j'ai cru même découvrir la confirmation dans l'inscription Égyptienne alphabétique de Rosette.

(3) Voyez le Mémoire intéressant que notre collègue M. Girard a publié sur la description de la vallée de l'Égarement, et les conséquences géologiques qui résultent de la reconnoissance qu'on en a faite, *H. N. tom. II, pag. 32, note 1.*

(4) *Voyez* les textes Grecs rapportés dans la sixième partie de ce Mémoire.

lieu du mot Ἀετὸς, celui de Ὑετὸς, *pluie, pluvieux, formé par les pluies,* épithète qui, comme on le sait, convenoit parfaitement au Nil et aux causes de ses débordemens; alors Diodore auroit inventé toute sa fable d'Hercule et de Prométhée par le seul motif de ne vouloir point rester en arrière sur l'origine de ce nom devant ses compatriotes, qui ont toujours été amateurs du merveilleux, qu'ils adoptoient avidement et sans examen, sur-tout lorsqu'il se rapportoit à quelque personnage qui leur étoit déjà connu par leurs récits mythologiques : mais, comme cette hypothèse pourroit elle-même paroître un paradoxe plus que hasardé, et j'avoue qu'elle me le semble en effet, nous pouvons chercher dans une autre source l'origine du nom Ἀετὸς, qui se rencontre, d'une manière très-vraisemblable, dans une homonymie de deux mots que Diodore, dont l'oreille devoit être peu exercée à distinguer des nuances d'articulation étrangères à sa langue naturelle, a pu facilement confondre, en les entendant prononcer par les prêtres Égyptiens qu'il consultoit.

Il paroîtroit donc alors que la véritable origine de cette prétendue dénomination étoit la ressemblance qui se trouve entre le mot Ὠκεαμὴ [Ⲱϣⲉⲙⲙⲁⲩ], qui, comme nous venons de le remarquer ci-dessus, a été un des noms donnés au Nil, et celui de ⲟⲩⲁϧⲉⲙ *ou-Akhem,* ou ⲟⲩⲁϧⲱⲙ *ou-Akhôm,* qui signifie encore maintenant *aigle* dans le dialecte Memphitique de la langue Qobte moderne (1).

Avant d'aller plus loin, je crois convenable de revenir sur le mot *A'sqouf* ࠏࠎࠒࠅࠐ par lequel nous avons vu ci-dessus que les Samaritains, dans leur version du texte Hébreu, traduisent le mot *Gyhhoun* גיחון que porte celui-ci; et il est à remarquer que presque tous les noms de lieux et de fleuves que renferme le Pentateuque, ne sont pas, dans la version Samaritaine, copiés et transcrits, mais traduits par des noms différens (2) qui tiennent évidemment à des traditions anciennes et importantes, et dont il seroit intéressant de chercher à découvrir l'origine : mais, ces recherches étant étrangères à l'objet de ce Mémoire, je ne m'y arrêterai pas ici davantage.

La seule inspection de ce mot ࠏࠎࠒࠅࠐ *A'sqouf,* composé de cinq lettres, dont quatre sont nécessairement radicales de leur essence, empêche de le prendre pour une racine primitive qui ne peut en comporter que trois, le cas des racines quadrilitères ou quintilitères étant infiniment rare non-seulement en samaritain, mais encore en hébreu et dans les autres langues Orientales, si plutôt les mots de cette espèce qu'on nous donne comme radicaux, ne sont eux-mêmes, non des racines véritables, mais des expressions composées de deux racines bilitères, soit usitées encore, soit devenues inusitées (3).

(1) *Voyez* la Croze, déjà cité, *pag. 10.*

(2) Les Samaritains rendent communément le nom de la ville de *Babel* בבל par celui de *Lylaq* ࠋࠉࠋࠒ. Au chapitre II de la Genèse, ils appellent le pays de *Kouss* כוש, *Koufyn* ࠊࠅࠐࠉࠍ; celui d'*Assour* אשור, *Hatsfou* ࠇࠑࠐࠅ : le fleuve que Moïse nomme *Fyssoun* פישון, est appelé dans la version Samaritaine *Fyssoun-qadouf* ࠐࠉࠔࠅࠍ ࠒࠃࠅࠐ; celui de *Hhideqel* חדקל reçoit le nom de *Qeflousah* ࠒࠐࠋࠅࠎࠄ, &c.

(3) On trouve des exemples de ces mots composés

Ce nom porte donc évidemment le caractère d'un mot composé de deux, et il importe de voir quels ils peuvent être, afin de découvrir par leur analyse s'il n'y a pas dans ses élémens quelque analogie et quelque corrélation avec les noms du Nil déjà connus.

Si l'on croyoit pouvoir adopter une première conjecture, sans la regarder comme trop hasardée, ce mot paroîtroit se décomposer facilement dans les deux suivans ࠏࠎࠒ *a'sq* et ࠅࠐ *ouf.* Le premier aura pu signifier, dans la langue Samaritaine, *ténèbres, obscurité, noirceur,* étant le même que celui des Hébreux חשך *hhessek* ou *hhask*, qui a le même sens. La première lettre du mot Samaritain, ࠏ *[ayn],* s'employoit communément, suivant le génie de la langue Samaritaine, pour remplacer la lettre ח *[hheth]* des Hébreux, comme on peut s'en convaincre par un grand nombre d'exemples (1) ; la seconde, ࠎ *[samek],* remplace aussi très-fréquemment le ש *[ssyn]* des Hébreux (2), dans l'idiome desquels ces deux lettres mêmes se confondent souvent (3) ; et la dernière lettre, ࠒ *[qouf],* étoit de même commutative chez les Samaritains avec leur lettre ࠊ ou le ך *[kaf]* des Hébreux : ainsi le mot Hébreu et le mot Samaritain peuvent, sans peut-être trop d'invraisemblance, paroître identiques (4).

A l'égard du second mot qui forme la seconde partie du nom composé, il est aussi le même que la racine Hébraïque inusitée אף *âf* ou *ôf,* qui pouvoit aussi s'écrire אוף *âouf.* On ne retrouve pas ce mot radical dans les livres de la Bible que nous avons, où tous ceux qui composent la langue Hébraïque n'ont pu être employés : mais les traces s'en reconnoissent d'abord dans le verbe fréquentatif qui en est dérivé, אפף *âfef* [entourer, s'agiter, pirouetter] (5) ; et il reparoît tout entier dans la langue Arabe, où souvent l'on est obligé d'aller chercher l'étymologie de mots dérivés que la langue Hébraïque a retenus, tandis que leur racine a cessé d'y être en usage ; cas qui se rencontre à l'égard de toutes les dans toutes les langues Orientales ; je me contenterai de citer ici les suivans :

En chaldéen, le mot פתבג *fethabeg* [portion de nourriture] est formé des mots פת *feth* [morceau] et בג *beg* mets, nourriture] ; אדרגזר *adarghizar* [juge, magistrat] se compose des mots אדר *adar* [seigneur, prince], et גזר *ghizar* [couper, résoudre, décider, juger], &c.

En hébreu, מספוא *mesafoua* [fourrage], de מסס *mesas* [secher], et de פוא *foua* [herbe, foin] ; צפרדע *tsaferda* [grenouille], dont les racines formatives ne se retrouvent que dans l'arabe, صف *saf* et ردع *reda'* [bord marécageux], &c.

(1) Les Samaritains ont fait le mot ࠏࠒࠋ *a'qel* [champ] du mot Chaldéen חקל *hheqel*, ou du syriaque ܚܩܠ *hhaqal ;* ࠃࠍࠏ *dana'* [sortir], du chaldéen דנח *danehh,* ou du syriaque ܕܢܚ *danahh ;* ࠏࠌࠓ *a'mer* [vin], du syriaque ܚܡܪ *hhêmr,* qui est le même que le mot خمر *khemr* des Arabes. Ils écrivoient indistinctement ࠇࠑࠃ *hhêtsad* et ࠏࠑࠃ *a'tsad* [moissonner], ࠏࠂࠋ *a'gal* et ࠇࠂࠋ *hhêgal* [voir], &c.

On trouve aussi en hébreu, employés indistinctement, חצר *hhêtsar et* עזר *a'zar* [parvis], &c.

(2) Les Samaritains ont fait leur mot ࠎࠏࠓ *sa'r* [poil], de l'hébreu שער *ssa'r,* le même que le mot *cha'r* شعر des Arabes ; et ils ont formé ࠏࠎࠓ *a'ser* [dix], de l'hébreu עשר *a'sir* ou *a'cher,* le même que le mot عشر *a'cher* des Arabes, &c.

(3) *Tanta est affinitas inter* ס *et* ש, *ut non pauca vocabula indiscriminatim per* ס *aut per* ש *scribantur :* סתם *et* שתם, obstruxit : סכך *et* שכך, operuit : רפס *et* רפש, conculcavit : ספק *et* שפק, plausit : ספח *et* שפח, scabies, &c. Voyez, page 17, *Francisci Masclef, presbyteri, canonici Ambianensis, Grammatica Hebraïca, à punctis aliisque inventis massorethicis libera.* Parisiis, 1731.

Les Hébreux écrivent indistinctement des deux manières שתר *ssithar* et סתר *sathar* [cacher], פרש *feress* et פרס *feres* [rompre], &c.

(4) Les Samaritains écrivoient indifféremment ࠐࠋࠒ *felouq* et ࠐࠋࠊ *felouk* [firmament], ࠄࠋࠊ *hélak* et ࠄࠋࠒ *hélaq* [aller], formé du mot Hébreu *hélak* הלך, &c.

On trouve aussi dans la langue Hébraïque à-la-fois usités, les mots קובע *qouba'* et כובע *kouba'* [casque], פרק *fereq* et פרך *ferek* [briser, disjoindre, séparer], &c.

(5) אפף, *circuivit, ambiit, circumdedit. Quidam exponunt,* circumvolvere, circumrotare. *Voyez* Castell, *t. I.er, col. 193.*

langues parmi lesquelles une langue collatérale conserve souvent une racine qui a passé d'usage dans une autre langue, tandis que les dérivés y subsistent (1). En effet, dans la langue Arabe, le verbe racine وفى *ouafä* signifie, à la troisième forme, *venir, arriver, parvenir* (2); et un de ses dérivés [يافوف *yâfouf*] signifie encore *rapide, prompt, impétueux* (3).

Ainsi la signification totale du mot ࠏࠔࠒࠅࠐ *A'sqouf* seroit alors, *sortant avec violence des ténèbres.* Nous retrouvons dans la dernière portion de ce mot le sens que nous avons vu ci-dessus appartenir au premier nom du Nil גיחון *Gyhhoun*, et la première partie nous donne une acception de plus renfermée dans la phrase qui accompagne ce nom dans le texte de Moïse; acception qui n'a pas été inconnue aux historiens Grecs, et qui se trouve dans la signification du quatrième nom du Nil chez les Hébreux [שיחור *Ssyhhour*], que nous avons vu ci-dessus.

Au reste, si on l'adopte, cette expression, *sortant des ténèbres* ou *de la noirceur*, paroît pouvoir présenter dans son explication deux hypothèses différentes.

Dans la première, en considérant que les Orientaux et maintenant encore les Arabes appellent l'Océan *la mer des ténèbres* (4), on retrouveroit l'opinion avancée par les Grecs, que l'Océan étoit la véritable source du Nil.

Dans la seconde, en prenant le mot ࠏࠔࠒ *a'sq* en samaritain, et חשך *hhask* en hébreu, non-seulement pour *ténèbres*, mais encore pour *obscurité, noirceur*, on pourroit rapporter cette expression au pays des Noirs ou Éthiopiens, que nous avons vu ci-dessus nommé par Moïse *arets Kouss* ארץ כוש [pays de Kouss], où le Nil prend réellement sa source; et alors ce nom coïncideroit, comme je viens de l'indiquer, avec celui de שיחור *Ssyhhour* chez les Hébreux, de Σειρις chez les Égyptiens, et de Μέλας chez les Grecs.

On pourroit aussi par une seconde conjecture, sans recourir à aucune mutation de lettres, trouver une autre étymologie du mot ࠏࠔࠒࠅࠐ *A'sqouf*, le mot ࠏࠔࠒ *a'sq* signifiant *inonder, submerger*, en samaritain, et ࠅࠐ *ouf* se rapportant à l'arabe وفى *ouafä*, déjà cité ci-dessus. Suivant cette hypothèse, ce mot offriroit la signification de *fleuve qui inonde et dont le cours est rapide.*

Enfin il se présente encore une troisième conjecture, qui ne me paroît pas dépourvue de vraisemblance et de probabilité : l'extrême ressemblance qui existe entre les formes du *noun* ࠍ [N] et du *fé* ࠐ [F] dans l'écriture Samaritaine, ne pourroit-elle pas faire présumer que quelque copiste aura pris la première de ces deux lettres pour l'autre! Les exemples de pareilles erreurs ne nous manqueroient point à citer, et on peut le supposer avec plus de raison dans un nom de fleuve étranger que dans un mot connu et usité dans la langue de l'écrivain.

D'après cette supposition, si on lisoit *A'sqoun* ࠏࠔࠒࠅࠍ au lieu d'*A'sqouf* ࠏࠔࠒࠅࠐ, l'on auroit un nom d'une forme très-régulière et très en usage dans toutes les langues Bibliques, la même que celle du mot *Gehoun* גיחון, et qui

(1) Voyez la note ci-dessus sur les mots composés dans les langues Orientales.

(2) وفى III. *Venit, advenit, pervenit.* Voyez, col. 2708, *Jacobi Golii Lexicon Arabico-Latinum.*

(3) يافوف, *celer, properans, incitati et acris animi vir.* Ibid. *celer, promptus et acer.* Voy. Golius, col. 124 et 2764.

(4) *Bahar el-mozâlem* بحر المظلم.

offriroit absolument la même signification; car ce mot seroit dérivé, suivant les formes grammaticales de la racine *a'saq* [illegible] [inonder, submerger].

Je me bornerai ici à offrir ces trois conjectures, sans vouloir faire adopter plus irrévocablement l'une que l'autre, et je ne pousserai pas plus loin mes raisonnemens à ce sujet.

En langue Amharique, dialecte de l'éthiopien moderne, le nom du Nil est ኣባዊ : *Abaoui* (1), qu'on écrit et qu'on prononce vulgairement *Abay* ኣባይ (2) et que les auteurs Arabes ont écrit ابى *Abay.*

Les Éthiopiens dérivent ces deux noms d'*ababi*, ኣበቢ : *flots*, *grandes vagues*, le même que l'arabe اباب *ebâb*, mais qui, en éthiopien, s'emploie plus particulièrement pour désigner les flots de la mer et la mer elle-même (3).

Cette dénomination du Nil paroîtra entièrement juste en lisant les détails suivans qui m'ont été fournis par l'évêque de la ville de *Gouandar* ጐንደር : (4) que nous connoissons sous le nom de *Gondar.* Je vais transcrire ici ses propres paroles : « L'Abây vient de l'ouest se jeter dans le lac *Tsana* ጻና : et après l'avoir traversé » dans sa longueur, en sort à l'est et remonte au nord pour se rendre en Égypte : » ses eaux sont limpides, et on les distingue facilement de celles du lac, qui sont » noires, et avec lesquelles elles ne se confondent point. L'endroit du lac que » traverse le Nil, est extrêmement rapide et dangereux pour les bâtimens qui y » passent. »

Ce mot *(Abaoui)* nous fournit l'étymologie d'un autre nom que les historiens Grecs et Latins nous apprennent avoir été donné aussi anciennement au Nil par les Éthiopiens de Méroé, celui d'Ἀστάπους et d'*Astapus.* En effet, Strabon (5) rapporte qu'auprès de Méroé le Nil est divisé en deux branches, dont l'une portoit le nom d'Ἀστάπους ou d'Ἀστασόβας, tandis que l'autre étoit appelée Ἀσταβόρας; Pline (6) donne aussi au Nil dans l'Éthiopie le nom d'*Astapus*, et nomme ses deux branches *Astusapes* et *Astabores.*

J'observerai d'abord que maintenant encore, en langue Éthiopienne, les mots

(1) *Voyez* ci-après les textes rapportés dans la sixième partie de ce Mémoire.

(2) Je dois cette orthographe nouvelle du nom du Nil à l'évêque de Gondar, qui venoit souvent me voir au Kaire, et qui m'a fourni un grand nombre de renseignemens précieux sur ce qui concerne son pays.

(3) *Voyez* le Dictionnaire de Ludolf, *pag. 353 et 354.*

(4) Cette orthographe est celle de l'évêque de Gondar lui-même. Ludolf écrit ce nom ጕንድር : *Gouendr.*

Au reste, le nom de *Gondar* est, suivant l'évêque déjà cité, plus proprement le nom d'un territoire que celui d'une ville, et il donne à la capitale de ce territoire le nom de ካተማ : *Katamâ.*

Il ajoute « que Katama est située entre deux rivières : » l'une, qui coule à l'orient de cette ville, s'appelle *An-* » *garab* ኣንገረብ : (*Angrab* de Ludolf); l'autre, qui coule » à l'occident, se nomme *Qaha* ቃሐ : Ces deux rivières » se réunissent au nord de la ville, et se confondent en » une seule qui porte le nom de *Maganania* መገናኛ : » A une heure de chemin, au nord de cette jonction, » le Maganania reçoit le torrent *Magatch* መገጫ : » qui vient de l'Orient; et à une journée de là, toujours » au nord, il se jette dans le lac Tsana. Le palais du roi » est au centre de la ville; ce prince habite aussi pendant » une portion de l'année une maison de campagne » accompagnée de jardins considérables, sur les bords » du Qaha, à peu de distance de Katamâ. » Cette explication justifie pleinement Ludolf d'avoir nié que Gondar fût la capitale de l'Abyssinie; mais il a été induit en erreur en expliquant le mot ካተማ : *Katamâ*, par ceux de *castra regia.*

(5) *Voyez* les textes Grecs rapportés dans la sixième partie de ce Mémoire.

(6) *Voyez* les textes Latins rapportés dans la sixième partie de ce Mémoire.

ሐጸት፡አባዊ : *Hazzat-Abaoui* ou *Hatsat-Abaoui* signifient *séparation du Nil* (1), *diminution du Nil*, ou même encore, *le Nil inférieur, le petit Nil* (2).

Mais je crois devoir préférer à cette première explication, qui m'avoit paru d'abord devoir suffire, une hypothèse bien plus satisfaisante, et qui a sur-tout l'avantage de nous présenter à-la-fois l'étymologie complète de tous les noms donnés par les géographes Grecs et Latins, soit au Nil, soit à ses divers affluens avec lesquels ils l'ont continuellement confondu.

Cette étymologie est fondée sur la signification du mot Éthiopien *Aouhaza* አውሐዘ: qui signifie dans cette langue, *couler, répandre ses eaux comme un torrent ou un fleuve*, et de la racine duquel est formé le mot *ouhiz* ውሒዝ: au pluriel, *ouahâïzt* ወሓይዝት: *eau, fleuve, torrent* (3).

Cette racine nous fournit l'explication naturelle de la première partie des mots ἈΣΤαπος de Diodore, ἈΣΤάπους, ἈΣΤαβόρας, ἈΣΤασόβας et ἈΣΤαγάβας de Strabon, ἈΣασόβας d'Héliodore, *ASTapus, ASTabores* et *ASTusapes* de Pline, de son abréviateur Solin et de Pomponius Mela.

Le mot Éthiopien que nous venons de voir, a pu se prononcer dans l'ancienne langue *Ahazt* ou *Ahzt;* et cette conjecture ne trouvera aucun obstacle auprès des orientalistes, sur-tout en considérant que, dans la langue Éthiopienne, les mots qui commencent par ወ *ou* perdent cette lettre très-communément, soit dans leurs dérivés, soit dans leurs inflexions grammaticales : ainsi l'Ἀστάπους, Ἄσταπος, ou *Astapus*, auquel ces géographes assignent la même position que les modernes donnent à l'Abaoui, ne seroit autre chose, en retranchant la terminaison propre à leur langue, ajoutée par les Grecs et les Latins, que *Ahzt-Abou* [le fleuve Abaoui]. Diodore, en parlant de ce fleuve, interprète son nom par la phrase ἐκ τοῦ σκότους ὕδωρ, *eau sortant des ténèbres.* Nous avons vu ci-dessus que par *les ténèbres* les anciens entendoient *le pays des Noirs;* d'après cette interprétation, l'expression de Diodore signifieroit donc seulement que l'Astapus est l'affluent du Nil le plus voisin de cette contrée.

(1) Les Arabes appellent encore maintenant *ifterâq el-Neyleyn* افتراق النيلين [la séparation des deux Nils], la division des deux principales branches du Nil qui se trouve en Éthiopie.

(2) ሐጸጸ : *imminui, decrescere.* Org. 2, *parvum, minimum esse.*

አሐጸጸ : *minuit, imminuit*, ut 2 Cor. VIII, 15; et seq. præp. አም : *minorem alio reddidit.* Ps. VIII, 6.

ሑጹጽ : *parvus, exiguus, tenuis.* Matth. V, 19, seq. አም : *minor, inferior.* Org. lect. 1. pl. ሑጹጻን : *exigui* : ut ሑጹጻን : ሃይማኖት : *exiguâ fide præditi.* Matth. VI, 30. ሑጹጻን : *etiam vocantur libri Bibliorum vulgò Paralipomena, ob minùs rectè intellectam vocem Græcam.*

ሐጽጽት : *levius ponderis*, de regno Balthasaris. *Org.*

ሕጸጽ : *tenuitas, exiguitas.* ሕጸጸ : ሃይማኖት : Matth. XVII, 20.

ሐጸት : *imminutio, diminutio.* Contrar. est ፈድፋዴ : *incrementum*, de luna. ተሐጸ : አውራጺ : ብርሃን : Org. lect. 1.

(Jobi Ludolfi *Lexicon Æthiopico-latinum, editum curâ J. M. Vanslebi*, col. 48 et 49.)

(3) ውሕዘ : Matth. XXVII, 49, *fluxit;* cum compositis, *defluxit flumen.* Ps. XLV, 4, subj. def. ወይሕዝ : *et fluant aromata mea.* Cant. IV, 16. *Interfluere, præterfluere.*

ውሒዝ : *fluxio* seu *impetus fluminis.* Apoc. XII, 15. Item *torrens.* Ps. CIX, 8.

Modò rapiditatem, modò ipsam fluvii aquam significat.

Pl. ወሓይዝት : *Torrentes.* Matth. VII, 23.

De *rivis* sæpè accipiebat Gregorius ut et de magnis fluminibus.

አውሐዘ : Ps. LXXVII, 19. *Fluere fecit, eduxit, effudit aquam, ita ut flueret.* Ps. CIV, 39.

ውሕዘት : *fluxus.* Luc. VIII, 44.

ሙሒዝ : *fossa* seu *alveus fluminis.* Ps. I, 3.

(Jobi Ludolfi *Lexicon Æthiopico-latinum*, in-fol. col. 417.)

L'Ἀσταβόρας ou *Astabores*, dont la position est la même que celle du *Tegros* ጤግሮስ : appelé aussi chez les Éthiopiens par excellence *Takazé* ተከዜ : [le Fleuve] et qui traverse le pays de *Borâ* በራ : seroit *Ahzt-Borâ* [le fleuve de Bora]. J'ajouterai ici que l'on retrouve encore des traces de son ancien nom d'*Astaboras* dans le nom corrompu d'*Atbara* que quelques modernes lui donnent.

L'Ἀστασόβας, Ἀστασόβας, ou *Astusapes*, me paroît être le même que le *Mareb* (1) des modernes; et nous ne pourrons, ce me semble, douter de l'identité de ces deux fleuves, d'après les deux considérations suivantes : 1.° tous les géographes s'accordent à placer ce fleuve à la droite de l'Astaboras, position qui ne peut convenir qu'au Mareb; 2.° Pline et Solin observent que ce nom signifioit *un fleuve qui se cache [fluvius latens]*, et Ludolf nous apprend que le Mareb disparoît sous la terre dans une portion de son cours, comme le Rhône, le Guadiana, et plusieurs autres grands fleuves. Nous ne verrons donc dans Ἀστασόβας ou Ἀστασόβας que *Ahzt-Azab* [le fleuve d'Azab]: en effet, le Mareb arrose le pays de Bagiah, dont A'zâb ou A'yzâb (2) est la principale ville. A'zâb passa même pour avoir été autrefois la capitale de l'Éthiopie entière et des états de cette fameuse reine de Saba (3) qui vint visiter Salomon. Une dernière circonstance qui n'est point à dédaigner, c'est que, selon Ludolf, il existe encore vers les sources du Mareb une peuplade nommée *Azabo.*

Il ne nous reste plus que l'Ἀσταγόβας, dont Strabon seul fait mention, et qu'il place auprès de Méroé (4) : d'après la position relative des autres fleuves, on peut croire que ce quatrième affluent est un de ceux qui, dans la carte donnée par

(1) *Marab* ou *Mareb* መረብ : en éthiopien, est le nom d'une espèce d'âne sauvage *[asinus sylvestris, onager.* Ludolfi Lexic. col. 59]. On trouve dans tous les pays beaucoup d'exemples de noms de quadrupèdes et d'autres animaux donnés de cette manière à des fleuves : les Grecs avoient en Thrace, l'Αἰγὸς ποταμὸς [le fleuve de la Chèvre] qui se jette dans l'Hellespont, le fleuve Λύκος [Loup] dans le Pont; les Syriens avoient le fleuve du Chien [نهر الكلب *nahar el-Kelb*] près de *Beyrout* بيروت, et qui a été aussi connu des géographes Grecs et Latins sous les noms de Λύκος et de *Lycus;* ils ont encore donné ce dernier nom à un affluent de l'Euphrate; il existoit aussi un fleuve Λέων [Lion] en Syrie. On connoît deux rivières portant le nom de ذاب *Dâb* [Ours], qui se jettent dans le Tigre : les anciens les nommoient *Zabus major* et *Zabus minor.*

Au reste, comme à diverses époques l'Éthiopie et l'Yémen ont été réunis sous la même domination, le nom du fleuve Mareb peut avoir la même origine que celui de la forteresse de *Mâreb* مارب ou *Mââreb* ماارب [la *Mariaba* des anciens], bâtie dans l'Yémen par un roi nommé *A'bd-el-chems* عبد الشمس, fils d'*Yechhab* يشجب, et surnommé *Sabâ* سبا. Il ne nous reste point sur la langue et les antiquités des Hémiarites, de documens suffisans pour discuter la signification de ce nom; je me contenterai donc de dire, d'après Abou-l-fedâ, que plusieurs ont cru que c'étoit celui d'un souverain de l'Yémen.

(2) *A'zâb* عذاب ou *A'yzâb* عيذاب. Ebn el-Maqryzy a consacré à cette intéressante ville le soixante-quatorzième chapitre de son grand ouvrage sur l'Égypte. El-Edricy, Abou-l-fedâ et Ebn el-Ouardy en font aussi mention dans leurs traités géographiques. El-Edricy est le seul de ces quatre auteurs qui ait écrit son nom *A'zâb* عذاب au lieu d'*A'yzâb* عيذاب.

(3) Suivant les auteurs Arabes, cette reine se nommoit *Belqys* بلقيس, et avoit succédé à son père *Hâdhâd* هادهاد. Les Éthiopiens rapportent qu'elle eut de Salomon un fils nommé *Mnilhek* ምንይልሒክ : qui lui succéda en Éthiopie. Il paroît certain que ses états comprenoient l'Yémen et la partie orientale de l'Abyssinie : sa capitale étoit *Sabâ* سبا ou *Chebâ* شبا (en hébreu *Seba* ou *Cheba* שבא); mais elle faisoit sa résidence dans la citadelle de cette ville, qui se nommoit Mareb. *Voyez la note 1.re ci-dessus.*

(4) Ce qui a rendu la position de tous ces affluens obscure et difficile à la plupart des géographes modernes, c'est qu'ils n'ont pas fait attention que les mots νῆσος chez les Grecs, et *insula* chez les Latins, avoient la même acception que le mot *gezyreh* جزيرة a maintenant chez les Arabes, c'est-à-dire, la double signification d'*île* et de *presqu'île;* d'après ce motif, ils ont toujours voulu voir dans l'île de Méroé des anciens, non une *péninsule*, mais une île dans l'acception restreinte que nous donnons à ce mot, c'est-à-dire, un espace de terre entièrement environné d'eau.

Ludolf, passent à peu de distance de la ville et du territoire de *Geba*, et alors on pourroit l'expliquer par *Ahzt-Geba* [le fleuve de Geba].

Le mot ሐጸ : *hazz*, dont la contexture grammatique et la prononciation sont presque absolument les mêmes que celles du mot Éthiopien précédent, signifie encore maintenant une *flèche* dans la langue Éthiopienne, dans laquelle nous savons qu'on retrouve beaucoup de traces de l'ancienne langue Égyptienne; et de là vient aussi que quelques écrivains Grecs nous ont rapporté que les Égyptiens donnoient au Nil le nom de *Flèche*.

Pour ne rien omettre sur les noms qui ont été donnés au Nil par les anciens, j'ajouterai encore que, dans Ératosthène, on lit qu'un roi d'Égypte se nommoit *Phrourôn*, « nom, ajoute-t-il, qui étoit aussi celui du Nil. »

En recherchant l'étymologie de ce nom, on trouve qu'il peut signifier *le fleuve tranquille dans son lit*, en le faisant correspondre au mot Qobte ⲫ̀ϩⲣⲟⲩⲣ *ph-hrour* [le calme, le tranquille], qui est dérivé lui-même de la racine ϩ̀ⲉⲣⲓ *heri* [se reposer] (1).

Outre les noms que nous avons déjà vu ci-dessus qu'on attribuoit dans la langue Qobte au Nil, le Dictionnaire Qobte de la Croze (2), d'après Kircher, donne aussi à ce fleuve le nom de Ⲁⲙⲙⲏⲣⲓ *Amêiri*. On pourroit peut-être d'abord présumer avec quelque vraisemblance que ce nom n'étoit en lui-même autre chose que celui de *Nehr* נהר que nous avons déjà vu, auquel les Égyptiens auroient fait subir un changement qui leur étoit familier, en remplaçant la lettre נ *[noun]* des Hébreux par leur ⲙⲙ *[mu]*, comme de נוף *Nouf* ou נף *Nof* ils ont fait Ⲙⲟϥ *Mof*, et du mot *No-Ammon* [נא המון ou נא אמון] celui de Μωμέμφις ou de *Momomphis, &c.*; et de savans orientalistes ont admis comme fondée cette commutation dans des cas absolument pareils. Quelques-uns même, d'après ce principe, n'ont vu dans le nom de Μέλας, donné par les Grecs au Nil, qu'une altération des mots נחל *Nêhhl* et Νεῖλος, que nous avons vus ci-dessus.

Au reste, quel que soit le plus ou le moins de probabilité qu'on accorde à cette conjecture, on ne pourra s'empêcher de trouver dans ce nom quelque analogie avec celui du roi Mœris, nommé aussi Amyris, qui, suivant le rapport des historiens, avoit fait tant de travaux relativement à ce fleuve.

Mais il paroît que la vraie étymologie de cette appellation du Nil est que le nom d'Ⲁⲙⲙⲏⲣⲓ est aussi celui de la couleur *bleue* en langue Qobte, suivant Kircher; et ce qui peut fortifier cette opinion, c'est que l'Abaoui porte aussi chez les Arabes de Nubie le nom de *Bahar el-Azraq* بحر الازرق, qui de même signifie littéralement *le fleuve bleu* (3).

(1) *Voyez* S. E. Jablonski, *Pantheon Ægypt.* lib. IV, cap. I, §. 9.

(2) Page 3.

(3) Le mot de *Nil* signifie *indigo* et *bleu* en langue

Je dois remarquer ici qu'en grec les mots *κύανος*, *κυάνειος*, signifient également *bleu* et *noir* (1): ainsi cette dénomination de *fleuve bleu* donnée au Nil pourroit être dérivée de celle de *fleuve noir*, que nous avons vu ci-dessus lui avoir été donnée en différentes langues.

J'aurois pu m'étendre encore sur cette matière; le desir de ne pas retarder davantage la publication de ce Mémoire me fait omettre un assez grand nombre d'autres notes sur quelques autres noms donnés autrefois au Nil : les matériaux que j'ai recueillis à ce sujet, auroient suffi pour former un mémoire entier; et j'ai même, été plus d'une fois tenté de retrancher de celui-ci tout ce qu'on vient de lire ci-dessus sur cette matière, afin de le réunir à mes autres notes et d'en former un ouvrage particulier.

Je ne puis cependant m'empêcher de céder au desir de faire connoître une nouvelle étymologie du mot Ὠκεάμη, qui se rattache parfaitement aux autres appellations du Nil, et que le hasard m'a fournie, au moment où je corrigeois les dernières épreuves de cette partie.

En parcourant, pour des recherches étrangères au présent Mémoire, la Bibliothèque Orientale (2) du savant Assemani (3), je trouvai (4) qu'un des rois d'Édesse (5) portant le nom d'*Abgar* ܐܒܓܪ (6) étoit désigné par le surnom d'*Oukama* ܐܘܟܡܐ, surnom, ajoute Assemani, qui signifioit *le noir*.

D'après cette signification du mot Syriaque, qui se retrouve avec le même sens

Sanscrite. Cette acception de ce mot a passé dans l'arabe littéral *al-nyl* ou *an-nyl* النيل, et dans l'idiome vulgaire نيلة *nyleh* [le bleu indigo], et nous la retrouvons encore dans le mot Français *anil* qui a la même signification, et qui, ainsi qu'un grand nombre d'autres, a été introduit de l'arabe dans notre langue par le commerce du Levant. C'est ainsi que pendant les croisades, et par les relations que les croisés eurent avec l'Orient, les Français prirent des Arabes les mots *assassin, magasin, amiral, foison, chiffre, truchement, avanie, tambour, jarre, mosquée, algèbre, café, &c. &c.*

(1) Voyez *Cornelii Schrevelii Lexicon Græco-latinum*, pag. 577.

(2) *Bibliotheca Orientalis Clementino-Vaticana, in qua manuscriptos codices Syriacos, Arabicos, Persicos, Turcicos, Hebraïcos, Samaritanos, Armenicos, Æthiopicos, Græcos, Ægyptiacos, Ibericos et Malabaricos, jussu et munificentiâ Clementis XI pontificis maximi, ex Oriente conquisitos, comparatos, avectos, et bibliothecæ Vaticanæ addictos, recensuit, digessit, et genuina scripta à spuriis secrevit, additâ singulorum auctorum vitâ, Joseph-Simonius Assemanus, Syrus Maronita, sacræ theologiæ doctor, atque in eadem bibliotheca Vaticana linguarum Syriacæ et Arabicæ scriptor.* Romæ, 1719; *typis sacræ Congregationis de propaganda fide;* 3 vol. *in-fol.*

(3) Assemani a voyagé en Égypte avec le P. Sicard. *Voyez* les Nouveaux Mémoires des missions dans le Levant, *pag. 123 et suiv.*

(4) *Tom. I.er, pag. 420.* J'ajouterai ici ce passage :

« XV *Abgarus Vchama*, hoc est, *Niger.* Dionysius. »

ܫܢܬ ܒܟܕ ܫܪܝ ܕܢܡܠܟ ܥܠ
ܐܘܪܗܝ ܐܒܓܪ ܐܘܟܡܐ ܗܘ ܕܐܬܐܣܝ
ܘܡܠܟ ܫܢܝܢ ܠܙ ܘܝܪܚܐ ܚܕ ܀

« Anno 2024 regnare cœpit Edessæ Abgarus Vchama » qui curatus est ; regnavit autem annis 37, mens. 1. »

(5) Édesse en Mésopotamie a été aussi connue des Arabes sous le nom d'*el-Rohâh* الرهاه. On croit que ce nom est une altération du nom de *Callirhoé*, qui lui avoit été donné à cause d'une très-belle fontaine qu'elle renfermoit. Les voyageurs l'ont appelée vulgairement *Orfa.*

Cette ville fut prise sur les Arabes par les croisés Français; mais elle fut reprise sur eux, l'an 539 de l'hégire [1144 de l'ère vulgaire], par l'atâbek *O'mâd ed-dyn Zingy* عماد الدين زنجي, sous le règne de Baudouin, fils de Foulques, roi de Jérusalem.

Elle fut reprise sur les Arabes et saccagée, l'an 796 de l'hégire [1393 de l'ère Chrétienne], par Tamerlan, un peu avant qu'il marchât contre le sultan Ottoman Bajazet, premier du nom.

(6) On compte dix rois d'Édesse qui ont porté ce nom ; celui qui régnoit l'an 30 de l'ère Chrétienne, est le plus célèbre, à cause d'une prétendue lettre censée écrite par lui à Jésus-Christ, et d'une réponse apocryphe de Jésus-Christ, qui se trouvent rapportées par différens écrivains. *Voyez* Assemani, à l'endroit cité.

dans les autres langues bibliques (1), avec lesquelles chaque jour on reconnoît de plus en plus que l'ancienne langue Égyptienne avoit les plus grands rapports, le mot Ὠχεάμη donné au Nil et cité ci-dessus ne présenteroit pas d'autre acception que celle du *fleuve noir*, et se rattacheroit alors entièrement au sens de la plus grande partie des anciens noms sous lesquels ce fleuve a été désigné.

§. II.

Surnoms donnés au Nil.

Un des principaux surnoms donnés anciennement au Nil par les Grecs, est celui de Διαπετὴς, qui se trouve dans Homère (2). Tous les interprètes ont traduit ce mot par la périphrase *ex Jove egrediens*, et ont fait, à ce sujet, de longs commentaires. Sans prétendre mettre mon opinion à la place de celle des hommes célèbres qui ont été jusqu'à présent partisans de cette leçon, ne seroit-il pas possible de prendre simplement le mot διὰ pour une préposition augmentative (3) qui entre, en ce sens, dans la composition d'un grand nombre de mots Grecs (4), et de lire simplement διαπετὴς, c'est-à-dire, *erumpens!* Alors cette épithète ne seroit proprement que la traduction du mot גיחון *Gyhhoun*, par lequel nous avons vu ci-dessus qu'on désignoit le Nil chez les Hébreux, et qui a conservé dans toutes les langues Orientales le sens que je lui donne ici. Rien n'empêcheroit alors de croire qu'Homère a eu connoissance de cette dénomination, et qu'il l'a traduite par l'épithète de διαπετὴς dans son immortel poëme.

Si cependant on vouloit conserver à ce mot la signification généralement reçue jusqu'à présent de *ex Jove egrediens*, on l'expliqueroit facilement encore en prenant cette acception comme signifiant, *sorti du ciel* ou *de la pluie* (5), *don du ciel*.

Les Arabes modernes donnent souvent au Nil l'épithète de *el-fayd* الفيض [l'abondance, le don de Dieu], surnom qu'ils attribuent aussi à l'Euphrate (6), parce

(1) אכם chald. התאכם, נתאכם, *nigruit, atratus fuit, atrorem contraxit.*

אוכם, אכם, *niger, ater.* Lev. XIII, 31, 37. Job. XXX, 38. *pl.* Cant. V, 11. *Constr.* Job. V, 11. *fœm.* אכמתא *vel* אוכמתא. Lev. XI, 19.

אוכמתא, *nigredo, atror.* Thren. IV, 8.

אוכמות, *nigredo.* Eccle. XI, 10.

Syr. ܐܟܡ, *nigruit.* Joel, II, 6. Pahel ܐܟܡ, *denigravit.* Aphel ܐܘܟܡ, *nigrefecit, atrum reddidit*, Eccle. XXV, 21. Ethtaph. ܐܬܬܘܟܡ, *niger factus est, nigruit.*

ܐܟܡ, *niger.* Gen. XXX, 32, 40.

ܐܘܟܡܐ *id.* Cant. I, 5, 6, et V, 11. *fœm.* ܐܘܟܡܬܐ *nigra.* Matth. V, 36. it. *oculus niger.* F.

ܐܘܟܡܘܬܐ, *nigredo.* F.

Sam. ࠀࠅࠊࠌ et ࠀࠊࠌ *niger.* Ex. XXXV, 7. *V.* Ann. Sam.

(Edmundi Castelli *Lexicon heptagl.* col. 111 et 112.)

(2) Voyez les textes Grecs rapportés dans la sixième partie de ce Mémoire.

(3) Διὰ, *præposit.* per, ex, in, ad, inter; *in compositione plurimùm notat separationem, vel intendit significationem.* Cornelii Schrevelii Lexicon manuale Græco-latinum, 1734, pag. 204.

(4) Διαβεβαιόω, *confirmo;* διαγινώσκω, *plenè cognosco;* διαδέρκω et διαείδω, *perspicio;* διάημι, *perflo;* διαθέω, *percutio;* διακαθαρίζω, *perpurgo;* διακαρτερέω, *perduro;* διακατελέγχομαι, *magis ac magis redarguo;* διακένως, *supervacuè;* διακινέω, *permoveo;* διαλανθάνω, *perlateo, prorsùs lateo;* διαμαρτύρομαι, *etiam atque etiam obtestor;* διαμπάξ, διαμπερὲς et διαμπερέως, *prorsùs, in totum, perpetuò, &c.* Corn. Schrev. Lexic. pag. 204 et seq.

(5) Les Latins se servoient quelquefois du nom de *Jupiter, Jovis*, pour désigner le ciel et même la pluie. On connoît le célèbre distique de Virgile :

Nocte pluit totâ, redeunt spectacula man
Divisum imperium cum Jove Cæsar habet.

(6) L'Euphrate [*Ferât* فرات]. Ce fleuve est célèbre dans l'histoire de l'Orient : les Hébreux le connoissoient sous le nom de *Fereth* פרת, et les Syriens lui donnent aussi le

que ces deux fleuves fertilisent tous deux en se débordant les terres qui les environnent. Il y a pourtant, entre les inondations de ces deux fleuves, cette différence, que l'Euphrate ne déborde, à la manière du Nil, que fort près de son embouchure.

Un des titres dont ils honorent encore ce fleuve, est celui d'*el-mobârek* المبارك [le béni], en reconnoissance de la fertilité admirable que ses eaux répandent chaque année sur la terre de l'Égypte, et de la fécondité qu'elles communiquent, suivant eux, aux femmes de ce pays.

Horapollon rapporte, en parlant de la crue annuelle du Nil, que ce fleuve étoit appelé en langue Égyptienne Νȣς, *Nous,* ou Νουν, *Noun,* à l'époque de son débordement (1).

Ne pourroit-on pas croire que l'étymologie de ce mot se retrouve dans le mot Qobte-Sa'ydique ⲚⲀⲚⲞⲨ *Nanou,* qui signifie *excellent,* et qui est réduplicatif de la racine ⲚⲞⲨ *Nou,* qui signifie *bon,* et se trouve dans les divers dialectes qui nous restent de l'idiome Qobte?

Il sembleroit que cette appellation du Nil ait été aussi connue des Parses; car on la retrouve attribuée à ce fleuve dans le chapitre XX du *Boun-dehech,* ouvrage Pehlvique qui contient la cosmogonie des Parses (2).

Ce passage est conçu dans les termes suivans :

« Le fleuve *Arg* (3) sort du mont *Albordj* (4), et va dans la terre de *Sourah* (5), » qui est appelée *Ametché* (6); puis de là dans celle de *Sepoutos,* qui est ap- » pelée *Mesredj* (7), et où on le nomme *le fleuve Nou* ou *Nev* (8). »

L'identité de forme de l'*n* et de l'*ou* dans l'écriture Pehlvie permettant de lire *Sapentos,* aussi bien que *Sepoutos,* le destour de M. Anquetil lui a fait adopter la première leçon; mais je crois qu'on préférera la seconde, qui n'offre visiblement qu'une corruption du mot Grec Αἴγυπτος.

même nom [فرات *Fereth*]. Les Arabes distinguent deux fleuves de ce nom : le grand Euphrate prend sa source dans les monts Gordiées, et se jette dans le Tigre, près d'Anbar et de Felougyah: le petit Euphrate, qui est souvent plus large que le grand, traverse l'*Irâq A'raby* عراق عرابي, et passe à *Koufah* كوفه; c'est pourquoi on le nomme aussi souvent *Nahar-Koufah* نهر كوفه [fleuve de Koufah]. Il va de même se jeter dans le Tigre, entre *Ouâset* واسط et *Naharouân* نهروان, et le lieu de son embouchure est appelé *Qarnah* قرنه.

(1) Voici le passage d'Horapollon : Νεῖλȣ δὲ ἀναϐάσιν σημαίνοντες, ὃν καλȣ̃σι Αἰγύπτιοι Νȣν. *Hieroglyph.* lib. 1, cap. 21.

(2) *Voyez* le Zend-avesta publié par M. Anquetil-Duperron, *tom. II, pag. 391.*

(3) Le fleuve *Arg* paroît être le même que l'Ἄραγος, l'un des affluens de l'Euphrate en Arménie, suivant Strabon.

(4) L'Albordj est appelé قاف *Qâf* par les Arabes; c'est le même que le Caucase des Grecs. Les Orientaux croient que cette montagne environne la terre; elle est désignée dans plusieurs cartes géographiques sous le nom d'*Alburz.*

(5) Le pays de Sourah est la Syrie.

(6) L'Ametché est sans doute l'Hémessène, province de la Syrie, dont *Hemess* حمص étoit la capitale.

(7) La contrée de Mesredj est l'Égypte [*Mesr* مصر]. En langue Sanscrite, l'Égypte porte le nom de *Mesrastan;* et l'on sait que, dans les langues de l'Inde et de la Perse, la terminaison *estân* ou *istân* ستان est affectée aux noms de pays.

(8) On ne doit pas s'étonner de voir, suivant les Parses, le même fleuve couler de l'Arménie dans la Syrie et l'Égypte. On peut expliquer la cause de cette croyance par la profonde ignorance des Parses, sur-tout en géographie et en géologie, à l'époque où les livres dogmatiques qui leur restent furent rédigés.

Cette ignorance a donné lieu à plusieurs autres opinions aussi absurdes parmi ces peuples. On voit dans le Boun-dehech, qu'ils imaginoient que la même eau couloit dans tous les fleuves, parce qu'ils supposoient que ceux-ci correspondoient tous entre eux par des conduits invisibles, soit célestes, soit souterrains, et avoient tous pour principes deux rivières, l'Arg, que nous venons de citer, et le Veh, dont les sources étoient aussi au mont Albordj.

CHAPITRE II.

Nilomètres des anciens Égyptiens.

On sait que les terres de l'Égypte ne produisent à leur cultivateur qu'autant qu'elles ont été couvertes et fécondées par l'inondation annuelle du fleuve à qui seul elles doivent leur fertilité. Les contributions ne pouvoient jamais se percevoir que sur la portion inondée, seule capable de les supporter, puisqu'elle seule rapportoit à son propriétaire ou usufruitier.

Aussi les anciens rois d'Égypte et les princes qui, après eux, ont successivement gouverné cette contrée, ont-ils toujours eu le plus grand intérêt à mesurer et constater les divers degrés où parvenoit, chaque année, cette inondation bienfaisante, qui, étant la source immédiate du revenu des terres, avoit dû devenir naturellement pour eux la base sur laquelle devoit s'asseoir le plus sûrement le système de leurs propres revenus, et la règle de répartition des impositions annuelles auxquelles ces terres étoient soumises.

Ainsi nous apprenons que, dès la plus haute antiquité, ils avoient eu le plus grand soin de faire mesurer en divers endroits de l'Égypte la hauteur où s'élevoient les accroissemens progressifs des eaux du fleuve, à l'époque de l'inondation annuelle.

Il paroît que l'instrument de mesurage étoit d'abord portatif, et n'étoit alors autre chose qu'une longue perche graduée, peut-être retenue par un anneau, qu'on plongeoit dans le fleuve : les historiens Grecs l'ont désigné dans leur langue sous les noms de Νειλομέτρειον et de Νειλοσκόπιον, d'où nos modernes ont fait les noms de *Nilomètre* et de *Niloscope.*

Le premier nom étoit formé des mots Νεῖλος, *Nil,* et *μέτρον*, *mesure ;* le second se composoit du même mot Νεῖλος et de *σκέπτομαι*, *observer.*

Le Nil a été déifié par les anciens Égyptiens et adoré sous différens noms ; on peut même croire que le bœuf Apis, qui obtint chez eux les honneurs divins, n'étoit que l'emblème de ce fleuve.

L'instrument qui servoit à le mesurer, fut confié aux prêtres de Sérapis, qui seuls avoient le droit d'en faire usage, et qui le conservoient religieusement dans leur temple. Soit qu'on admette ou soit qu'on rejette l'opinion que Sérapis n'étoit autre chose que le Nil déifié, il paroît toujours constant que l'instrument même du mesurage a été aussi lui-même désigné par le nom de *Sérapis ;* et l'étymologie de ce nom, dans cette dernière acception, se présente d'elle-même dans les deux mots Hébreux שיחור *Ssyhhour,* nom du Nil, que nous avons déjà indiqué précédemment, qu'on trouve aussi écrit שחור *Ssêhour,* et qui a pu aussi s'écrire plus simplement encore שחר *Ssehhr,* et אפי *âphy,* ou איף *âyph,* qui signifie *mesure* (1).

(1) איף, *grande mesure ; Ephi.*
איפה. Id. אפן, *temps, mesure, manière, façon, tournure.* Voyez Houbigant, *Racines Hébraïques sans points voyelles*, pag. 6 et 10.
איף et איפה f. *Epha, est mensura omnium communissima, ideoque κατ' ἐξοχὴν pro* mensura *usurpatur.* Voyez Castell, col. 102.
Hebr. אפן *canthus, modus, pœna talionis, quâ mensura rependitur pro mensura ;*
Chald. אופן, *modus, forma ;*

On reconnoîtra peut-être des traces du soin que les anciens Égyptiens mettoient au mesurage des eaux du Nil, dans quelques types qui se rencontrent assez fréquemment parmi les signes de leur écriture hiéroglyphique, et que je vais présenter ici (1).

Un de ces types représente une longue perche terminée par le haut en forme de T (2), ou traversée soit d'une seule barre , soit de plusieurs : quelquefois ce signe semble être enfoncé dans l'intérieur de la tranche verticale d'une coupe plus profonde que large, ou plutôt d'une fleur de lotus, ; et nous savons que la fleur de cette plante (3), si abondante autrefois (4) et maintenant encore en Égypte dans les endroits inondés (5), a toujours été, dès la plus haute antiquité, consacrée spécialement au Nil par les Égyptiens : cette tradition s'est conservée même jusqu'à présent dans une des dénominations que lui donnent les habitans modernes du pays (6). La seule inspection des monumens hiéroglyphiques et des médailles frappées en Égypte nous prouve que cette fleur y a souvent été employée par les anciens comme l'emblème spécial et le signe caractéristique de ce fleuve (7).

A l'égard de la coupe et du vase rempli d'eau, nous ne pouvons douter, d'après le témoignage des anciens, que les Égyptiens n'en aient fait l'emblème du Nil dans leurs cérémonies religieuses, et conséquemment, que ce symbole n'ait dû avoir le même sens dans leur écriture sacerdotale; on le trouve en effet

Arab. افان, *tempus, tempestas, καιρὸς :* افن *imminutio.* Voyez Castell, col. 194 et 199.

On trouve aussi en hébreu et en chaldéen אף, en syriaque ܐܦ, *davantage, en plus grande mesure ;* en arabe, par un sens opposé, mais tiré de la même signification radicale, اف, *petit nombre, petite mesure.* Voyez, sur ces mots, Castell, Houbigant, Golius, Masclef, Buxtorf, &c.

En langue Arabe vulgaire, le mot وافى *ouâfy* signifie *plein, comble*, en parlant d'une mesure.

(1) La collection générale des signes hiéroglyphiques recueillis dans les monumens d'Égypte, dessinés et mis en ordre par M. Jomard, fera partie du volume V des planches d'antiquités. Ce tableau renfermera tous les hiéroglyphes connus et authentiques.

(2) *Voyez* l'Histoire du ciel par Pluche, *tome I.er, planche XXIV, page 429, figures* H, H, et *planche III, page 56, figure 4.*

(3) « *NYMPHÆA Lotus* LINN. — *Lotos* HERODOT. » lib. II, cap. 92; THEOPHRAST. Hist. plant. lib. IV, » cap. 10, p. 437. — Arab. نوفر *noufar ;* بشنين الخنزير, » *bachenyn el-khanzyr*..... Rosettæ et Damiatæ.

» —— *cærulea* SAVIGNY. — *Lotus cyaneus* ATHENÆI, lib. III, cap. 1, pag. 72. — Arab. بشنين عربي » *bachenyn A'raby.* Radix dicitur بيارو *byârou.* Rosettæ, » Damiatæ; et in aquis *Birket el-Rotly*, juxta Kahiram. » Voyez *Floræ Ægyptiacæ illustratio, auctore A. R. Delile*, H. N. tom. II, pag. 64.

Je ne puis me refuser à joindre ici une remarque qui ne paroîtra peut-être pas à dédaigner, c'est que le nom بيارو *byârou* donné à la racine du nymphæa, et qui a une forme si évidemment étrangère à la langue Arabe, n'est réellement que le mot Égyptien ⲠⲀⲒⲀⲢⲞ *pa-iaro*, qui, d'après sa forme adjective et sa dérivation, peut être rendu exactement par les mots Latins *fluvialis, flumineus* [appartenant au fleuve, ayant rapport au fleuve].

(4) Ἐπεὰν πλήρης γένηται ὁ ποταμὸς, καὶ τὰ πεδία πελαγίσῃ, φύεται ἐν τῷ ὕδατι κρίνεα πολλὰ, τὰ Αἰγύπτιοι καλέουσι λωτόν. Herodot. *Histor.* lib. II, cap. 92.

Λωτός τε γὰρ φύεται πολύς. Diod. Sic. *Biblioth. histor.* lib. I, cap. 34.

(5) « Deux espèces de *Nymphæa* épanouissent leurs » fleurs à la surface des eaux. Ces plantes croissent à » l'époque de l'inondation; elles se fanent lorsque les » eaux baissent. Leurs racines se conservent malgré la » grande sécheresse qui succède à l'inondation.

» Les *Nymphæa* sont abondans près de Damiette et de » Rosette: ils croissent en petite quantité plus au midi » dans le Fayoum, et dans le seul étang de *Birket el-Rotly* » بركة الرطلى près du Kaire. » *Voyez* le Mémoire sur les plantes qui croissent spontanément en Égypte, par Alire Raffeneau Delile, membre de l'Institut d'Égypte, *H. N. tom. II, pag. 2.*

(6) « *Flores dicuntur in hac planta,* عرايس النيل a'râys » el-Nyl, *id est, uxores Nili.* » Delile, *Flor. Ægypt. illustr.* ibid. pag. 64.

(7) La statue colossale du Nil tient une corne d'abondance d'où sortent des fruits de lotus; sa tête est ceinte de fruits et de feuilles de lotus. Voyez *Museo Pio-Clementino*, I, 30; et M. Millin, Galerie mythologique, *tom. I, pag. 76.*

figuré

figuré de différentes manières, parmi lesquelles je me contenterai de présenter ici les deux suivantes, [hiéroglyphe] et [hiéroglyphe], où l'on voit ces deux figures tranchées verticalement pour en laisser apercevoir l'intérieur.

Il me paroît donc que les hiéroglyphes dont je viens de parler, ont dû indiquer les divers progrès et le mesurage de la crue des eaux du Nil : telle a été du moins l'opinion de plusieurs antiquaires, qui même ont donné à ces figures le nom de *Mikias* (1). Ce nom n'est autre chose que celui de *Meqyâs*, par lequel, comme je l'ai déjà dit ci-dessus, les Arabes ont désigné et désignent encore à présent leurs Nilomètres.

Un second type qui se retrouve aussi très-souvent employé dans les bas-reliefs hiéroglyphiques, est une figure également en forme de T, surmontée d'un anneau (2), qu'on voit représentée de trois manières : ces hiéroglyphes, ☥, ☥ et ♀, qui sont analogues aux précédens et qui n'en offrent peut-être qu'une variante, ont reçu différentes significations de la part des antiquaires; mais le plus grand nombre s'est accordé à leur donner le nom de *clef du Nil*. Ainsi cette dénomination se rattacheroit encore à des idées Nilométriques.

Ce signe ensuite put devenir, par une analogie emblématique, le symbole ordinaire du bonheur qu'on desiroit, ou de la délivrance du mal qu'on souffroit : on en fit un amulette qu'on suspendoit au cou des malades, et un attribut dont on décoroit les divinités bienfaisantes (3). On le voit à la main d'une des trois figures d'un beau fragment de bas-relief que j'ai acquis en Égypte, et que l'Arabe qui me l'a vendu, m'a certifié avoir apporté lui-même de la grande Oasis, où ce morceau faisoit partie des belles ruines qui y existent encore, et qui, d'après la description qu'il m'en a faite, paroîtroient être les restes du célèbre temple de Jupiter Ammon (4).

Quelquefois l'anneau qui termine supérieurement la clef du Nil, est conformé d'une manière différente, et renferme deux autres petits hiéroglyphes, de cette manière, [hiéroglyphe] : il est facile de reconnoître dans l'un d'eux le signe constamment employé et généralement reconnu pour désigner l'eau et l'inondation.

D'autres fois encore cette figure ☥, ou la *clef du Nil*, est représentée sur une espèce de coupe ou de barque, auprès d'autres signes avec lesquels elle se trouve groupée; tels sont les deux hiéroglyphes suivans, [hiéroglyphe] et [hiéroglyphe] : dans le premier, elle est placée à la droite et vis-à-vis d'une petite figure accroupie qui paroît être celle d'Anubis; dans le second, au contraire, elle occupe la gauche du groupe, et elle accompagne un bâton ou peut-être l'instrument de l'arpentage, soutenu par deux supports formant inférieurement une fourche renversée et qui est

(1) *Voyez* l'Histoire du ciel par Pluche, *t. I.er, p. 57.*

(2) *Voyez* l'Histoire du ciel par Pluche, *tom. I.er, pl. XXIV, fig. 11.*

(3) *Voyez* l'Histoire du ciel par Pluche, *tom. I.er, pl. III, fig. 5.*

(4) Le dessin que j'ai donné de ce fragment intéressant est gravé; et la planche où il se trouve, avec d'autres morceaux d'antiquité que j'ai également rapportés d'Égypte, fait partie de la collection d'*antiques* placée à la fin du vol. V des planches d'*Antiquités*.

surmontée d'un appendice incliné que les antiquaires ont généralement considéré comme une tête de huppe.

Le premier de ces hiéroglyphes me semble indiquer l'inondation qui commence, le fleuve sortant de son état de stagnation et de repos et de sa situation la plus basse, tandis que le second, dans lequel la clef du Nil est dans une place opposée à celle qu'elle occupoit dans le précédent, peut être regardé comme le signe de l'inondation qui finit. En effet, suivant la plupart des antiquaires, la huppe étoit chez les anciens Égyptiens la figure symbolique du vent du midi, qui aide à l'écoulement des eaux lorsque l'inondation se retire, et dont le retour annonçoit l'arpentage des terres et le temps des semailles (1).

Ils donnent pour raison de ce symbole, que la huppe passe tous les ans de l'Éthiopie dans la haute Égypte, et de la haute Égypte dans la basse, à l'époque de la cessation du débordement, et qu'elle suit le cours du Nil en se repaissant des insectes innombrables que son limon recèle et dont la chaleur facilite alors la naissance; et ils pensent que par ce caractère spécial elle étoit parfaitement propre à devenir pour les Égyptiens le symbole du vent méridional, dont elle suit la direction, et du desséchement des terres, qui a lieu à l'époque où le vent commence à souffler.

Mais, indépendamment de ce raisonnement, dont je suis loin de contester la vraisemblance et la probabilité, me sera-t-il permis d'en hasarder un autre fondé sur l'étymologie même du nom que les Égyptiens donnent à la huppe?

Tous les anciens qui ont traité des hiéroglyphes, nous assurent que bien souvent, dans leurs images symboliques, les Égyptiens employoient des figures d'animaux ou d'autres objets physiques qui n'avoient que peu ou point de rapport analogique avec l'idée qu'on les chargeoit de représenter, mais dont le nom connu reproduisoit dans sa prononciation à peu près le même son que les mots qui, dans le langage parlé, auroient exprimé l'idée qu'on vouloit peindre. Par exemple, ils nous attestent que, dans l'écriture sacerdotale, l'idée de l'ame étoit rendue par un épervier, par la raison que le nom de *baïêt* ⲂⲀⲒⲎⲦ que les Égyptiens donnoient à cet oiseau (2), renferme les mêmes sons que les deux mots *baï* ⲂⲀⲒ et *hêt* ϨⲎⲦ, dont le

(1) « La huppe va du midi au nord; elle vit des vermisseaux qui éclosent sans nombre dans le limon du » Nil. Une infinité d'espèces de moucherons, de demoiselles et d'autres insectes, cherchent sur-tout les eaux » dormantes, et par conséquent celles du Nil répandu, » pour y déposer leurs œufs, qui ne réussissent jamais » mieux que dans le limon échauffé par le soleil, après » la rentrée du fleuve dans ses bords : la huppe accourt » alors dans tous les lieux que l'eau a nouvellement » abandonnés; elle saisit avec industrie les momens et » les lieux où les insectes naissans lui offrent une pâture » facile, avant que l'animal ailé qui est caché sous la » peau du ver et ensuite sous l'enveloppe de la chrysalide, sorte de cet état pour prendre son vol et pour » porter son espèce en d'autres endroits. La huppe, attirée » par cet appât, passe de l'Éthiopie dans la haute Égypte, » et de la haute Égypte vers Memphis, où le Nil se » partage : elle va toujours à la suite du Nil à mesure » qu'il rentre dans ses canaux jusqu'à la mer. Elle étoit » propre par cette méthode à caractériser parfaitement la » direction du vent méridional, qui aidoit et annonçoit » le desséchement desiré.

» Aussitôt donc que les Égyptiens voyoient revenir la » huppe, c'est-à-dire, non la huppe naturelle qui n'étoit » que le signe d'une chose fort différente, mais l'oiseau » figuré, le vent du midi, qui imite le mouvement de » la huppe, ils apprêtoient leur blé, reconnoissoient par » l'arpentage des terres les bornes des héritages, que » le limon avoit confondues, et ne tardoient pas à semer... » *Voyez* l'Histoire du ciel par Pluche, *tom. I.er*, *pag. 51 et 52.*

(2) Ⲃⲁⲓⲥ, *accipiter.* Kircher, *page 67.* Voyez la Croze, *pag. 11.*

premier (1) signifioit *vie,* et le second (2), *esprit, cœur;* et ces diverses idées abstraites, dont la réunion pouvoit convenir à désigner l'*ame,* étoient offertes ensemble, et prenoient, pour ainsi dire, un corps sensible aux yeux dans le sens symbolique et composé qui étoit donné à la représentation de l'épervier.

Or, en faisant ici une application de ce système dans la langue des Égyptiens modernes, le nom de la huppe est *koukouphat* ⲔⲞⲨⲔⲞⲨⲪⲀⲦ (3) ; et nous ne devons point douter que leur ancienne langue ne se servît du même nom ou d'un mot peu différent. En examinant quels sont les mots dont la combinaison pourroit donner un son à peu près semblable, ou du moins qui n'en fût pas éloigné, nous trouvons que la réunion des trois mots *ghôk - houo - ph - hhat,* ϪⲰⲔ, ϨⲞⲨⲞ, ⲪϨⲀⲦ, présente une homonymie presque entière ; et cette petite phrase signifie littéralement, *fin de l'abondance de l'inondation* (4). Au reste, j'abandonne cette conjecture nouvelle à l'examen qu'on voudra en faire, ne prétendant aucunement la défendre contre ceux qui la trouveroient hasardée, mais observant toutefois que le génie de la langue Égyptienne, ancienne et moderne, se plaisoit extraordinairement à ces mots composés de plusieurs autres, et qu'à chaque page, dans les livres Qobtes, on trouve des mots fort longs, qui, par l'analyse grammaticale usitée dans cette langue, se décomposent en autant de mots différens que le mot composé a de syllabes.

On trouve aussi un autre hiéroglyphe qui figure, comme les précédens, une perche traversée de deux barres; mais l'anneau, au lieu de lui être supérieur, est placé au-dessous, de cette manière, ⚲. Je n'hésiterai point à le ranger dans la même famille comme analogue à ces autres types, et à lui assigner la même valeur, sans cependant prétendre assurer que les hiéroglyphes que je viens de citer, ainsi que ceux dont je vais parler, n'ont pu, en plus d'une occasion, être placés avec une acception différente de celle que je leur attribue ici, et qui cependant me semble être leur valeur primitive et originale ; mais il a dû arriver pour ces hiéroglyphes, comme pour tous les autres, qu'on a transmis une expression emblématique et figurée à la valeur physique et matérielle, si on peut le dire, qu'ils avoient dans leur premier usage. Ce cas a lieu dans toutes les langues tant anciennes que modernes, soit primitives, soit dérivées, chez lesquelles nous voyons

(1) Ⲡⲓⲁϩⲓ, ζωὴ, *vita.* Prov. VI, 22. Voyez la Croze, *pag. 10.*

(2) Ϩⲏⲧ, καρδία, *cor,* passim. Item νοῦς, *mens.* Rom. XI, 34. Plur. ⲚⲒϨⲎⲦ, *corda* (Lit. Greg. §. 1). Voyez la Croze, *pag. 154.*

(3) Ⲕⲟⲩⲕⲟⲩⲫⲁⲧ, *upupa.* Kircher, *pag. 168.* Voy. la Croze, *pag. 33.*

(4) Ϫⲱⲕ, πέρας, *finis, terminus.* Psal. XXXVIII, 4. Τὸ τέλος, *finis.* Matth. XXVI, 58. Voyez la Croze, *pag. 170.*

Ϩⲟⲩⲟ, τὸ περισσὸν, *abundans, residuum.* Ex. X, 8. Matth. V, 37. *Amplior.* Matth. IX, 16. ⲛ̀ϩⲟⲩⲟ, ἐπὶ πλεῖον, *ampliùs.* Ps. LXI, 2. ⲛ̀ϩⲟⲩⲟ ⲛ̀ϩⲟⲩⲟ, ὑπερπερισσῶς. Marc. VII, 37. ⲉⲣϩⲟⲩⲟ, *extolli, abundare,* ὑπερυψοῦν. Ps. XXXVI, 35. Πολυωρεῖν, *multiplicare.* Ps. CXXXVII, 3. Ὑπερπερισσεύειν, *superabundare.* 2 Cor. VII, 4. Περισσεύειν, *abundare.* Liturg. Basil. *pag. 10.* Voyez la Croze, *pag. 158.*

Le ⲫ est, comme on sait, un des articles prépositifs de la langue Qobte.

ϧⲁϯ, ⲟⲩϧⲁϯ, ἀπόρροια, *emanatio.* Sap. Salomon. VII, 23. Item *fluere.* Exod. III, 8. Ⲟⲩⲕⲁϩⲓ ⲉϥϧⲁϯ ⲛ̀ⲉⲣⲱϯ ⲛⲉⲙ ⲉⲃⲓⲱ, γῆ ῥέουσα γάλα καὶ μέλι, *terra fluens lac et mel* (passim). Joh. VII, 38. ⲁⲕϧⲁϯ, *fudisti.* Lit. Greg. *pag. 42.* Voyez la Croze, *pag. 147.*

continuellement des mots représentant des objets purement physiques et des images perceptibles aux sens, s'employer ensuite dans une extension analogique pour servir de signes à des opérations mentales et intellectuelles et pour peindre des idées entièrement métaphysiques et abstraites qui n'auroient pu être exprimées sans le secours de ce moyen.

Or il n'y a pas lieu de douter que cette nécessité ne se soit fait sentir d'une manière plus particulière encore à l'écriture sacerdotale des anciens Égyptiens, dans laquelle les idées complexes n'étoient point analysées en mots, et ceux-ci en élémens plus simples, comme dans les langues syllabiques et alphabétiques, mais se représentoient par les images, soit de l'objet lui-même, soit d'un sens allégorique et emblématique qu'on étoit convenu de donner à cet objet représenté par une dérivation plus ou moins naturelle et facile à apercevoir, quoiqu'il fût souvent très-éloigné de sa valeur primordiale.

Indépendamment des Nilomètres portatifs dont je viens de parler, les rois d'Égypte établirent ensuite en différens endroits de ce royaume des édifices Nilométriques dans lesquels on mesuroit les accroissemens périodiques du Nil, soit sur des échelles tracées le long des parois des bassins où se rendoit l'eau du fleuve au temps de l'inondation, soit sur des colonnes graduées qui étoient placées au milieu de ces bassins mêmes, soit enfin sur des degrés qui s'élevoient progressivement depuis le lit du fleuve.

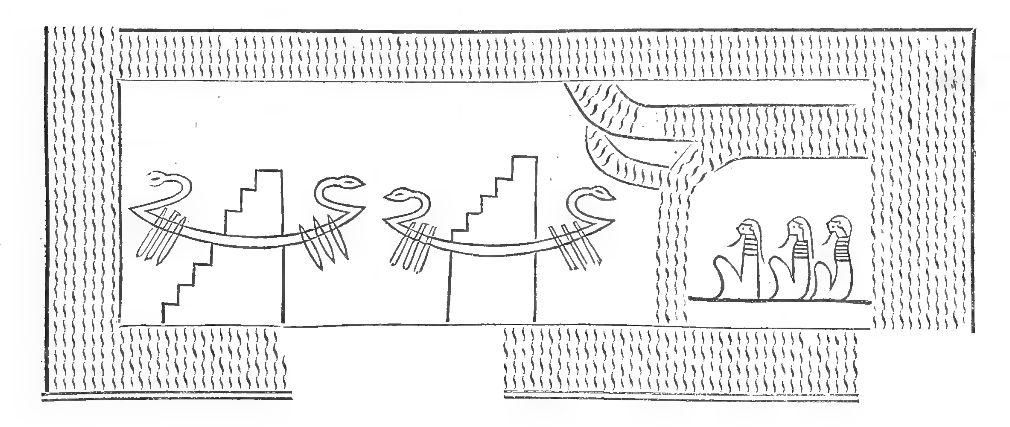
Cette espèce de Nilomètre est peut-être indiquée par un autre type figuré comme une espèce de colonne qui est représentée de deux manières : dans la première, , son fût est accompagné latéralement, dans toute sa longueur, d'appendices indiquant une continuité de mesurages; dans la seconde, , elle est couronnée, par le haut, de plusieurs chapiteaux superposés les uns aux autres et formant comme une échelle par leur addition successive (1).

Nous trouvons aussi d'autres types figurés en forme d'échelles : tantôt ces échelles sont simples, et , ou même , si toutefois cette dernière figure n'est pas un sistre, comme plusieurs l'ont pensé; tantôt elles sont accouplées, ; tantôt enfin on les voit appuyées sur la fleur de lotus , et nous avons déjà vu que cette fleur étoit l'emblème et le symbole particulier du Nil. D'autres hiéroglyphes encore, comme les suivans, et , représentent des escaliers portant des nombres différens de degrés. Un de ces derniers hiéroglyphes offre une échelle ou un escalier descendant dans l'intérieur d'un bassin quadrangulaire, . Tous ces signes me semblent également n'être autre chose que des Nilomètres véritables : tandis que les premiers hiéroglyphes dont j'ai déjà parlé ci-dessus, peuvent offrir l'image des Nilomètres portatifs, ceux-ci me paroissent représenter des Nilomètres construits à demeure, et compléter ainsi le système entier des moyens qu'employoient les anciens Égyptiens pour mesurer les eaux de l'inondation.

(1) *Voyez* l'Histoire du ciel par Pluche, *tome I.er, planche III, fig. 3.*

Mais une figure à l'égard de laquelle il me semble qu'il ne peut y avoir aucune espèce de doute, est celle qui est représentée de deux manières dans l'un des grands tableaux que contient le beau papyrus hiéroglyphique que je possède (1), et dont la gravure occupe les planches doubles n.os 72, 73, 74 et 75, *A. vol. II.* Cette figure consiste en deux escaliers, contenant, l'un cinq, l'autre sept degrés, placés l'un auprès de l'autre et dans la même direction, au milieu d'espaces entourés d'eau : ces escaliers supportent deux barques garnies l'une et l'autre de trois rames à chaque extrémité ; elles ont leur proue et leur poupe terminées en têtes de serpent, et se trouvent arrêtées, l'une au bas des degrés, l'autre au milieu de leur élévation (2).

J'ai cru utile de placer ici une fidèle représentation de ce tableau, exécutée par les moyens typographiques, afin de pouvoir présenter sous un seul point de vue tous les signes hiéroglyphiques de la Nilométrie, et mettre par-là le lecteur plus à portée de les comparer entre eux pour en saisir l'ensemble et le rapport corrélatif qui les lie.



Il me semble qu'il n'est pas possible de se méprendre à la signification de ces deux figures, et qu'on ne peut s'empêcher d'y reconnoître d'une manière incontestable des échelles Nilométriques, qui indiquent, l'une, le plus bas état des eaux du fleuve, et l'autre, leur terme moyen, tandis que le degré supérieur de chaque escalier me paroît désigner la plus grande hauteur de l'inondation à cette époque.

Le serpent a toujours été, chez toutes les nations Orientales, l'emblème de la

(1) Le papyrus gravé dans les planches 72, 73, 74 et 75, *A. vol. II,* avoit déjà été publié à Strasbourg par M. Cadet. M. Simmonel, lieutenant-colonel au corps des ingénieurs-géographes, qui l'avoit rapporté de la ville de Thèbes, au lieu de le réunir à la collection des manuscrits gravés dans l'ouvrage, l'avoit communiqué à M. Cadet. Celui-ci en a fait faire une gravure en dix-huit planches, aussi exacte qu'il étoit possible pour un artiste peu familiarisé avec les hiéroglyphes. On savoit trop combien ce monument étoit important pour ne pas l'introduire dans l'ouvrage, et sur-tout pour le produire avec des lacunes et des incorrections graves, dont il seroit déplacé de faire ici l'énumération. Il a donc fallu recommencer cette gravure avec une exactitude et en quelque sorte un scrupule religieux; c'est à quoi M. Jomard, commissaire du Gouvernement, chargé de la direction des travaux de gravure et d'impression de l'ouvrage, a consacré deux ans d'une surveillance et de soins assidus, avec le secours de M. Willemin, graveur distingué. On peut s'assurer de la fidélité avec laquelle ce papyrus est imité, en comparant la copie avec l'original, qui a été en ma possession, et que j'ai cédé à la Bibliothèque du Roi.

(2) Voyez *A. vol. II, planche 73.*

vie, de la force vitale (1); et dans les diverses langues de ces peuples, le mot *vie* et celui de *serpent* sont ou presque identiques, ou du moins sortis l'un et l'autre des mêmes racines. Les têtes de serpent qui terminent la proue et la poupe des barques qu'offre le tableau ci-dessus, peuvent donc être ici le symbole de la propriété vivifiante et fécondante que les Égyptiens reconnoissoient dans les eaux du Nil.

Je ne serois pas même éloigné de penser que les trois figures accroupies qu'on voit dans le coin à droite de ce tableau, et même encore, si j'ose le dire, les trois rames placées à chaque extrémité des barques, pourroient être l'emblème des trois mois solaires pendant lesquels dure l'inondation; et si l'on vouloit pousser cette conjecture jusqu'où elle peut aller, la dégradation successive et proportionnelle dans la hauteur de ces trois figures, dégradation qui est sensible, quoiqu'elle soit peu considérable, et qu'on remarque dans le papyrus original beaucoup plus encore que dans cette copie, ne pourroit-elle pas indiquer la diminution progressive des jours depuis le solstice d'été, époque du commencement de l'inondation, jusqu'à l'équinoxe d'automne, époque vers laquelle elle finit!

Mais, pour ne plus parler ici que de faits positifs et constatés par des documens historiques, Hérodote, le plus ancien des historiens Grecs, qui parcourut toute l'Égypte, et qui séjourna à Thèbes, à Héliopolis et à Memphis, nous parle de plusieurs Nilomètres, dont l'un étoit placé dans cette dernière ville (2), qui avoit succédé à Thèbes (3) dans son rang de capitale.

Hérodote ajoute que tout le pays qui s'étendoit depuis la mer jusqu'à Héliopolis, ce qui comprend un espace de quinze cents petits stades (4) ou vingt-cinq

(1) Le nom du serpent est, en arabe, حية, *hayah*, de la racine qui signifie *vie* et *vivre*.

C'est le serpent qui a toujours été l'emblème de la vie dans les hiéroglyphes.

C'est le serpent qui fait manger au premier homme de l'arbre de vie.

Le dieu des Indes ayant créé l'homme, il lui donna un élixir qui lui assuroit une santé éternelle: l'homme mit la drogue sur l'âne; l'âne eut soif, le serpent lui indiqua une fontaine; et pendant que l'âne buvoit, le serpent vola l'élixir, et s'en appropria les effets.

(2) *Voyez* les textes rapportés dans la sixième partie de ce Mémoire.

(3) J'ai déjà donné, dans la première note de mon Mémoire sur les inscriptions Koufiques recueillies en Égypte, une étymologie du nom de Thèbes qui me paroît fondée; cependant une autre étymologie non moins probable se présente, quoiqu'il soit possible de les réunir toutes deux, sinon par la contexture grammaticale, du moins par le sens, et de n'en faire qu'une seule et même dont l'une seroit la traduction de l'autre.

Plus on s'occupe de l'ancienne langue des Égyptiens, plus on est convaincu qu'elle avoit la plus grande affinité avec celles des Hébreux, des Éthiopiens, et avec les autres langues Orientales collatérales, et nous en avons déjà vu ci-dessus plus d'une preuve dans l'explication des différens noms du Nil: or, dans les langues Orientales, le mot racine חוב *houb* signifie HABITER; de ce mot a été formé le dérivé תבה *thabeh* ou *thebeh*, HABITATION, nom qui a été employé par cette raison dans la Genèse pour désigner d'une manière spéciale l'arche, l'habitation flottante que Noé avoit construite pour échapper avec sa famille au déluge. (Castell, col. 3863.)

Ainsi, dans la première étymologie, Thèbes étoit LA VILLE; dans la seconde, elle seroit L'HABITATION par excellence.

Cette racine se trouve conservée dans le chaldéen, où l'on trouve יתב et יתיב *sedit, mansit, habitavit, habitare fecit, collocavit, id. q.* Heb. ישב: אתיתיב *habitatus est*, איתיב *posuit se*, אתותב *habitatus, inhabitatus est*, יתיב *habitabilis*, יתוב *habitatio*, מותבא et מותב *habitatio, habitaculum, sedes, consessus, familia*, תותב et תותבא *incola, inquilinus*, תותבות *sessio*, מייתבותא *habitatio*.

Syr. ܝܬܒ, *id. q.* Chald. et ibid. *versatus est*, ܐܘܬܒ *sedere fecit, collocavit*. Ethtaph. *sedit, sedere fecit*, ܝܬܒܐ *habitatio, habitaculum, sedes, mansio, vernaculus, sedens, habitator, incola, habitabilis*, ܡܘܬܒܐ et ܡܘܬܒ *sedes, habitatio, sessio*, ܬܘܬܒܐ *incola, inquilinus*, ܬܘܬܒܘܬܐ *incolatus*.

Sam. ࠉࠕࠁ *id. q.* Chald. ࠕࠅࠕࠁࠀ *consessus, habitatores*, &c. (Castell, col. 1652.)

J'ajouterai qu'en arabe تاب signifie *habitavit*: تابى *architectus, structor, ædificator domûs* (Castell, c. 3852). ثاب *congregati fuerunt, in unum convenerunt homines* (*idem*, col. 3876).

(4) Trente de nos lieues et trois cinquièmes.

On sait que le stade étoit la mesure la plus usitée chez les Grecs. Il est question, dans Hérodote, de deux espèces

schœnes (1), étoit généralement bien arrosé par le fleuve, qui y portoit en abondance un limon fécondant. Un peu plus loin, il rapporte que les prêtres du temple de Vulcain à Memphis, auprès desquels il recueilloit ses matériaux historiques, lui racontoient que, neuf cents ans auparavant, sous le roi Mœris, toutes les fois que le fleuve croissoit de huit coudées, il arrosoit l'Égypte au-dessus de Memphis; et il observe qu'à l'époque de son voyage, toutes les fois que le fleuve ne montoit pas à seize coudées ou au moins à quinze, il ne se répandoit pas sur les terres (2).

Hérodote parle aussi d'une colonne qu'on avoit élevée dans un endroit de l'île *Delta* pour servir de Nilomètre. Quelques auteurs ont pris ce Nilomètre pour celui que l'on voit encore de nos jours, confondant ainsi l'île *Delta* avec celle de Roudah, dont il n'existoit probablement pas la moindre partie du temps d'Hérodote, et qui paroît avoir été formée dans des temps postérieurs par les attérissemens successifs que produisent chaque année les eaux du Nil (3).

CHAPITRE III.

Des Nilomètres sous les Perses.

Cambyse, fils de Cyrus, vint subjuguer l'Égypte avec une armée considérable qu'il leva dans ses états, et à laquelle il joignit les troupes des Ioniens et des Éoliens, qu'il regardoit comme esclaves de son père (4).

Après ce prince, les rois de Perse ses successeurs possédèrent cette contrée pendant un assez grand nombre d'années, jusqu'au règne de Darius; mais ils paroissent s'être plus occupés de détruire que de construire : les Nilomètres, ainsi que tout ce qui pouvoit importer à l'administration intérieure et au bonheur de l'Égypte, devoient donc bien certainement être indifférens à des monarques qui, ne considérant que comme un pays conquis et tributaire cette contrée éloignée du centre de leur immense empire, en avoient abandonné le gouvernement aux satrapes (5) qu'ils y envoyoient, et ne savoient y lever que des impositions arbitraires, sans aucune base fixe, sans aucune proportion avec les produits annuels,

de stades. Le petit avoit 51 toises [environ 99^m]; il en falloit quarante-neuf plus une toise, pour une lieue de 2500 toises. Le stade Olympique, ou le grand stade, contenant cent orgyies ou six cents pieds Grecs, avoit 94 toises et demie [environ 184^m]; et vingt-sept de ces stades moins cinquante-une toises et demie équivalent à une de nos lieues.

(1) Hérodote parle souvent du schœne, mesure Égyptienne. Quoiqu'il y en eût de différentes dimensions, il évalue le schœne à soixante stades.

(2) *Voyez* les textes Grecs rapportés dans la sixième partie de ce Mémoire.

(3) *Voyez*, ci-après, la seconde partie de ce Mémoire.

(4) Herodot. *Hist.* lib. II, cap. I.

(5) Le mot *satrape*, *σατράπης*, est un mot de l'ancien persan que les Grecs ont copié sans le traduire. Il y a plusieurs opinions sur l'origine de ce mot. Je ne rapporterai pas celle de la Bibliothèque Orientale, qui est trop évidemment dénuée de fondement. Suivant M. Anquetil (Mém. de l'Acad. des inscript. *tom. XXXI, pag. 416*), « *satrapa*, nom du gouverneur de la province de Babylone, répond à *satter-pae :* c'est ainsi que les Perses appellent le ciel des étoiles fixes, qu'ils croient inférieur aux cieux des planètes. En Orient, les vice-rois prennent quelquefois ce surnom, et réservent au prince le titre de *khorschid-pae*, c'est-à-dire, *ciel du soleil.*

» Le mot *satter-pae* peut encore signifier *sous l'étoile*, c'est-à-dire, *inférieur au roi.* »

M. Silvestre de Sacy donne de ce nom une étymologie bien moins hasardée, et qui semble s'appuyer sur des fondemens plus solides. *Voyez* les Mémoires de littérature, *tome II, pag. 234 et suiv.*

s'inquiétant peu si les habitans du pays pouvoient, ou non, payer les taxes immodérées dont ils les surchargeoient.

Ainsi nous ne devons point être étonnés de ne trouver aucune trace d'érection de Nilomètres, ni d'entretien de ceux qui existoient antérieurement, dans les écrivains qui nous ont transmis les détails de l'histoire des Perses pendant qu'ils étoient en possession de l'Égypte.

CHAPITRE IV.

Des Nilomètres sous les Grecs.

Les Perses furent chassés de l'Égypte par Alexandre le Grand. Ce prince n'eut pas le temps d'exécuter les grands desseins qu'il avoit sur l'Égypte, et qui l'avoient porté à y bâtir, vis-à-vis de l'île de Pharos (1), et près de l'embouchure de Canope (2), sa ville d'Alexandrie (3), destinée par sa situation à devenir la clef et l'entrepôt général du commerce de l'Inde: mais il séjourna trop peu dans ce pays pour pouvoir en régler l'administration intérieure en détail; aussi nous ne voyons rien dans son histoire qui ait rapport aux Nilomètres.

Alexandre perdit la vie 324 ans avant l'ère Chrétienne : comme il n'avoit pas laissé de fils en état de saisir et de garder entre ses mains les rênes d'un empire à peine créé, ses généraux, après sa mort, se partagèrent entre eux son vaste héritage, et fondèrent différens royaumes dans les diverses portions qui leur échurent.

Ptolémée, connu sous le double surnom de *Lagus* et de *Soter*, fut rendu maître de l'Égypte par cet arrangement, l'an 323 avant l'ère Chrétienne: l'an 285 avant cette même ère, il associa d'abord à son pouvoir son fils surnommé *Philadelphe*, et le lui laissa ensuite tout entier à sa mort arrivée deux ans après. Ce prince et ses successeurs s'occupèrent davantage de l'administration d'un pays qui étoit devenu leur patrimoine, et qui devoit appartenir, après eux, à leurs descendans: aussi nous savons que les Lagides réglèrent les bases du gouvernement intérieur et la répartition des impôts en Égypte, et qu'ils établirent des Nilomètres en plusieurs endroits du cours du fleuve.

Parmi les monumens de cette espèce qui remontent au moins à l'époque des Ptolémées,

(1) *Insula Pharus.* Cette île est maintenant une presqu'île qui est réunie au rivage d'Alexandrie par une longue jetée.

(2) Κάνωπος; en langue Qobte, *Kahi noub* ⲔⲀϨⲒ ⲚⲞⲨⲂ [terre d'or]. On trouve cette ville designée par le nom de ⲔⲀⲚⲰⲠⲞⲤ *Kanôpos*, dans l'éloge de l'évêque Macaire (Ms. Qobte Vat. 68, *fol. 157*), et par celui de *Canobus* dans S. Jérôme, au commencement de la règle de S. Pachôme (*Codex regularum, ed. Holstenio*, 1684, pag. 33).

(3) Ἀλεξάνδρεια, construite trois cent trente-deux ans avant l'ère Chrétienne. C'est dans cette ville que s'est faite la version des *Septante*, par ordre de Ptolémée Philadelphe. A l'endroit où Alexandrie a été fondée, existoit une autre ville, nommée anciennement ⲢⲀⲞⲔⲞϮ *Raokodi;* et l'on trouve Alexandrie elle-même désignée sous ce nom et sous celui de ⲢⲀⲔⲞϮ *Rakodi*, dans le Dictionnaire Qobte-Arabe d'*Ebn-Kabar* ابن كبر, dont j'ai rapporté d'Égypte un très-beau manuscrit. Les anciens l'ont aussi connue sous le nom de *Rachotis*, qui est le même que le précédent. Quelques auteurs ont cru que c'étoit cette ville que les Hébreux avoient désignée sous le nom de *Nô* נא. Elle a eu successivement différens autres noms, sous lesquels cependant elle est rarement désignée; les principaux sont *Polis*, *Phares*, *Claudia-Julia*, *Augusta-Domitiana*, &c. Maintenant les Arabes la nomment *Iskanderyeh* اسكندريه: et les Qobtes modernes, ⲀⲖⲈⲜⲀⲚⲆⲢⲒⲀ, *Alexandria.*

Ptolémées, on doit remarquer le Nilomètre de l'ancienne Hermonthis, maintenant Erment (1), et sur-tout celui qui, comme Strabon nous l'apprend (2), avoit été construit auprès d'un temple consacré à Cnuphis dans l'île d'Éléphantine (3), sur les confins de la Nubie (4), et que l'on y a en effet retrouvé. Le Nilomètre de cette île, qui étoit la clef de l'Égypte du côté du midi, étoit, suivant Strabon, « construit en grosses pierres équarries, et l'on y remarquoit les plus grandes » crues du Nil, les plus petites et les médiocres. Sur les parois du Nilomètre » étoient gravées les mesures d'après lesquelles on constatoit les crues complètes » du Nil et celles qui ne parvenoient pas à ce degré. L'état de ces crues étoit » ensuite communiqué à ceux qui devoient les annoncer publiquement, afin que, » d'un côté, les cultivateurs pussent régler l'égale distribution des eaux et l'en- » tretien des digues ou des canaux, et que, de l'autre, les gouvernans pussent se » rendre compte de leurs revenus réels; car, ajoute-t-il, plus les crues sont » complètes, plus les revenus sont considérables (5). »

Le Nilomètre qui a été découvert dans cette île, est, en effet, composé d'un escalier sur les parois duquel sont indiquées les différentes coudées et certaines époques de la crue du fleuve : il fait le sujet du savant et intéressant Mémoire que notre collègue M. Girard a publié dans cet Ouvrage (6), et auquel je me contenterai ici de renvoyer.

Nous savons aussi qu'il y avoit du temps des Ptolémées un Nilomètre à Elethyia (7), ville de la haute Égypte, qui a dû son nom au culte particulier qu'on y avoit pour Lucine, appelée *Elethyia* (8) par les Grecs. On voit encore maintenant, dans les restes de cette ville, un espace rectangulaire qui présente un bassin antique, construit en pierres, et qui paroît, sans contredit, avoir été un ancien Nilomètre.

(1) *Erment* ارمنت. Le Vocabulaire Qobte-Arabe d'Ebn-Kabar, que j'ai déjà cité, donne à cette ville le nom d'*Ermont*, Ⲉⲣⲙⲟⲛⲧ, que Kircher a traduit par *Armont*, *Λυκόπολις*.

Le nom d'*Ermont*, Ⲉⲣⲙⲟⲛⲧ, se trouve aussi dans le *Lexicon Ægyptiacum* de la Croze.

Cette ville est aussi appelée, dans l'éloge de Pisendi, Ϯⲡⲟⲗⲓⲥ Ⲥⲉⲣⲙⲁⲛⲧ *Dipolis Sermant.*

Suivant Abou-l-fedâ, « cette ville est située dans le » Sa'yd supérieur, sur la rive occidentale du Nil, au » sud-ouest d'Aqsor; son territoire offre des champs cul- » tivés, mais peu de palmiers. »

On trouve aussi (Ms. Qobte 46, *fol. 176*) ce nom écrit *Armonth* Ⲁⲣⲙⲟⲛⲑ. Un vocabulaire Sa'ydique de la Bibliothèque du Roi (Ms. Qobte 44, *fol. 79*) porte Ⲁⲣⲙⲟⲛⲓⲕⲏ *Armonikê.*

(2) Strabon, natif d'Amasie en Cappadoce, florissoit sous Auguste et sous Tibère, vers l'an 14 de l'ère Chrétienne. On croit qu'il mourut vers la douzième année de Tibère, l'an 25 de l'ère Chrétienne. Ælius Gallus, gouverneur d'une partie de l'Égypte, fut son ami particulier.

(3) Maintenant *Gezyret Asouân* جزيرة اسوان

(4) *Belâd el-Noubeh* بلاد النوبه, et *Noubyah* نوبيه. Le Vocabulaire Qobte-Arabe cité ci-dessus donne à ce pays le nom de ϮⲖⲩⲃⲏ *Di-Lubê;* ce qui doit d'autant moins étonner, que le nom de *Libye* a été employé par les anciens pour désigner non-seulement la région septentrionale de l'Afrique, mais encore une grande partie de l'intérieur de cette vaste contrée et même le plus souvent l'Afrique toute entière.

(5) *Voyez* les textes Grecs rapportés dans la sixième partie de ce Mémoire.

(6) *Antiquités-Mémoires*, pag. 1.

(7) Εἰλήθυια, maintenant *el-Qâb* القاب, en qobte Ⲧⲭⲱⲃⲓ *Tkhôbi.*

(8) Ἐλείθυια ou Εἰλείθυια et Ἐλευθὼ, *Elithyie*, ou *Ilithyie*, et *Eleuthô*, déesse qui présidoit aux accouchemens, et que les femmes invoquoient pour être heureusement délivrées. On croit que c'est la même que Lucine.

CHAPITRE V.

Nilomètres sous les Empereurs Romains.

Les Romains devinrent à leur tour maîtres de l'Égypte sous Auguste, qui en fit une des provinces de l'Empire. Nous avons bien peu de faits positifs et historiques sur les Nilomètres qui ont existé sous la domination Romaine en Égypte : mais, comme le besoin de connoître l'élévation réelle des eaux, pour asseoir d'une manière certaine la répartition des impôts sur leurs nouveaux sujets, étoit le même pour ce gouvernement que pour celui qui l'avoit précédé, nous devons croire que les Romains ont entretenu avec quelque soin les monumens antérieurement construits pour constater cette évaluation; il ne paroît pas cependant qu'ils en aient construit de nouveaux.

Ælius Aristides (1), surnommé *le Rhéteur* ou *le Sophiste*, qui fut à-la-fois philosophe et orateur célèbre, et qui, sous le règne de Marc-Aurèle, vers le milieu du second siècle de l'ère Chrétienne, parcourut non-seulement l'Asie mineure, la Syrie, la Palestine et la Judée, mais encore l'Égypte toute entière jusqu'au-dessus des cataractes, nous donne quelques détails sur les Nilomètres qui existoient de son temps.

Cet auteur nous assure lui-même qu'il a observé et mesuré avec le plus grand

(1) Ælius Aristides [Αἴλιος Ἀριστείδης] étoit fils d'Eudæmon, dont, suivant Philostrate, quelques auteurs lui donnent aussi le nom, et qui étoit philosophe et prêtre de Jupiter Olympien : il naquit l'an de Rome 882 [129 de l'ère Chrétienne], la douzième année de l'empire d'Adrien, sous le deuxième consulat de Juventius et de Marcellus, à Hadriani [Ἀδριανοὶ], petite ville de la partie de la Mysie ou Bithynie qui est voisine du mont Olympe et du temple de Jupiter. Quelques-uns cependant prétendent qu'il étoit né à Smyrne : ce qui a pu fonder cette opinion, c'est que deux épigrammes de l'Anthologie Grecque lui donnent le titre de Σμυρναῖος, qui se trouve également inscrit sur une statue de ce philosophe que le pape Pie IV a fait placer dans la bibliothèque Vaticane, avec cette inscription :

Roma, tuum nomen totum licèt impleat orbem,
Majus Aristidis fit tamen eloquio.

Il est vrai qu'Aristides passa une grande partie de sa vie à Smyrne, dont il fut le bienfaiteur et le sauveur. En effet, cette ville ayant été ravagée et presque entièrement détruite par des tremblemens de terre, Aristides obtint d'Antonin qu'elle fût reconstruite. Les habitans lui décernèrent en reconnoissance le droit de cité, et lui élevèrent une statue d'airain dans leur gymnase ou leur place publique, avec une inscription dans laquelle il étoit qualifié de fondateur de la ville [οἰκιστὴς τῆς Σμύρνης].

Il fut attaqué dès sa jeunesse d'une maladie nerveuse, mais qui ne l'empêcha pas de se livrer à l'étude. Après avoir étudié la grammaire sous Alexandre de Cotyée, il se forma à l'éloquence sous Hérode Atticus à Athènes, Aristocles à Pergame et Polémon à Smyrne. Après son voyage d'Égypte, il se rendit à Rome, où il fut honoré de la faveur de l'empereur Marc-Aurèle. Il fut atteint, dans son voyage, d'une maladie de langueur dont il ne guérit qu'au bout de dix ans, mais pendant laquelle il ne cessa point de s'occuper tout entier de ses travaux littéraires.

Il mourut à l'âge de soixante ans, dans sa patrie, sous le règne de l'empereur Commode. Quelques biographes cependant le font mourir dix ans plus tard, à Smyrne en Ionie.

Les écrits d'Aristides sont tous dans le genre oratoire et panégyrique. Une partie de ses œuvres a été publiée pour la première fois, en grec seulement, à Venise, en 1513, à la fin de l'édition d'Isocrate imprimée par les Aldes. Quatre ans après, les Juntes en publièrent une seconde édition à Florence, en 1517. Mais ces deux éditions sont très-défectueuses. Une partie des fautes et des omissions qui déparent ces éditions, a été corrigée dans la traduction donnée par J. Oporin en 1566, et dans l'édition publiée par P. Estienne, à Genève, en 1604. Mais la meilleure de toutes celles qui ont paru, celle dont je me suis servi, est l'édition Grecque et Latine, en deux volumes *in-4.°*, qui a été publiée en Angleterre sous le titre suivant :

Ælii Aristidis Adrianensis Opera omnia, græcè et latinè, in duo volumina distributa; cum notis et emendationibus Gul. Canteri, Tristani, Palmerii, T. Fabri, Spanhemii, Normanni, et Lamberti Bossii; adjunctis insuper veterum scholiis, et prolegomenis Sopatri Apameensis, ab erroribus ut plurimùm repurgatis. Græca, cum manuscriptis codicibus variis et præstantissimis collata, recensuit, et observationes suas adjecit, Samuel Jebb, M. D. Oxonii, è theatro Sheldoniano, 1730. Impensis Davidis Lyon.

soin tous les monumens de ce pays célèbre, après avoir consulté non-seulement les livres où il en étoit question, mais encore les prêtres et les savans qu'il pouvoit rencontrer dans chaque ville.

Il paroît qu'il a fait sur-tout de très-grandes recherches relativement à l'origine du Nil et de ses débordemens, et il rapporte que, de son temps, on mesuroit encore le Nil à Koptos (1) et à Memphis. Suivant lui, pour que l'inondation fût alors complète et avantageuse, l'eau devoit monter dans le premier de ces Nilomètres à vingt-une coudées (2).

CHAPITRE VI.

Des Nilomètres sous les Empereurs d'Orient.

JUSQU'AU règne de l'empereur Constantin, le Nilomètre portatif avoit été conservé dans le temple consacré à Sérapis : ce prince, ayant embrassé le christianisme, se montra jaloux de fonder et d'étendre les prérogatives de cette religion sur les débris de celle qu'il avoit cessé de suivre. Les Égyptiens, attachés à leur culte, prétendoient que c'étoit à Sérapis qu'ils étoient redevables de l'accroissement annuel du Nil, qui arrosoit périodiquement leur contrée; et pour obtenir cette faveur, ils avoient coutume, après le mesurage, de reporter religieusement au temple de ce dieu la mesure qui avoit servi à cette opération, et qui portoit le nom de *coudée du Nil.* Constantin ordonna que ce Nilomètre seroit dorénavant déposé dans une église (3) d'Alexandrie; le bruit se répandit alors en Égypte que cette année, par suite de la colère de Sérapis, le Nil ne monteroit pas. Cependant l'inondation n'en eut pas moins lieu cette année et les années suivantes.

Julien l'Apostat, qui rendit au paganisme tous les anciens priviléges dont ses derniers prédécesseurs l'avoient dépouillé, fit replacer le Nilomètre dans le temple de Sérapis (4), où il resta jusqu'au temps de Théodose le-Grand, qui ordonna de l'en retirer, et détruisit le temple lui-même (5).

Nous n'avons pas d'autres renseignemens concernant le Nil et les Nilomètres jusqu'à la conquête de l'Égypte, faite par les Arabes sous la conduite d'A'mrou ben el-A'âs (6), sur les empereurs Grecs de Constantinople, l'an 19 de l'hégire [604 de l'ère Chrétienne].

Mais, avant de nous occuper des Nilomètres élevés en Égypte depuis la conquête de cette contrée par les Musulmans, je vais jeter un coup-d'œil sur les

(1) Κοπτός [en arabe, *Qeft* ou *Qoft* قفط]. Le nom de cette ville dans la langue Qobte s'écrit ordinairement ⲔⲈϤⲦ *Keft*. Cependant un vocabulaire Sa'ydique (Ms. Qobte 43, *fol. 58*) offre ⲔⲈⲂⲦⲰ *Kebtô*, et un autre (Ms. Qobte 44, *fol. 72*), ⲔⲈⲠⲦⲞ *Kepto.*

Abou-l-fedâ, el-Edricy et A'bd-el-Rachyd el-Bakouy nous donnent quelques détails sur cette ville.

Plusieurs auteurs ont pensé que c'est du nom de cette ville de la haute Égypte, que les naturels du pays ont pris celui de *Qobtes* ou de *Cophtes*, par lequel ils sont maintenant désignés.

(2) *Voyez* les textes Grecs rapportés dans la sixième partie de ce Mémoire.

(3) Socrat. *Hist. eccles.* lib. I, cap. 18, pag. 47.

(4) Sozomen. *Hist. eccles.* lib. V, cap. 3, pag. 183.

(5) Jac. Gothofred. *ad Cod. Theodos.* t. VI, f. 273.

(6) *Voyez*, ci-après, la note sur ce général Musulman.

auteurs Orientaux qui ont traité de ces monumens, et sur les traditions qu'ils rapportent à ce sujet pour les temps antérieurs à l'hégire.

CHAPITRE VII.

Des Auteurs Orientaux qui ont traité du Nil et des Nilomètres.

NON-SEULEMENT el-Maqryzy et el-Soyouty, sur lesquels j'ai déjà donné ci-dessus des détails assez étendus (1), mais encore les principaux historiens ou géographes qui ont écrit sur l'Égypte, ont consacré dans leurs ouvrages, les uns des chapitres entiers, les autres au moins quelques lignes, au Nil et aux Nilomètres : je citerai particulièrement parmi ceux-ci, A'bd-el-latyf et Ben-Ayâs, dont j'ai déjà parlé ci-dessus (2) ; el-Qodâ'y (3) ; A'bd-er-rachyd el-Bakouy (4), dont j'ai publié des extraits au Kaire (5), et A'bd-el-Hokm (6), auquel nous

(1) Pag. 40, notes 1 et 3.

(2) *Ibid.* notes 2 et 4.

(3) *El-Qodâ'y* القضاعى. Cet auteur célèbre, dont le nom entier est *Abou A'bd-allah Mohammed, ben-Salâmet*, ابو عبد الله محمّد بن سلامة, a été surnommé *el-Qodâ'y* du nom d'une tribu des Arabes appelée *Qodâ'h*, قضاعة, dont il étoit originaire. Nous avons de lui trois ouvrages.

Le premier est une histoire particulière d'Égypte, intitulée *Kitâb el-Khotat* كتاب الخطط [Livre des divisions territoriales], et le plus souvent citée sous le titre de *Khotat Qodâ'y* خطط قضاعى [Divisions territoriales de Qodâ'y].

Le second contient l'histoire des patriarches et des prophètes, suivant les traditions Musulmanes, et est intitulé *Kitâb el-Anbâ ou-el-Anbyâ* كتاب الانبا والانبيا [le Livre des avertissemens et des prophètes].

Le troisième enfin, qui est le plus considérable, et qui se trouve à la Bibliothèque du Roi, est intitulé *Târykh el-Qodâ'y* تاريخ القضاعى [Chronique d'el-Qodâ'y]; il comprend une histoire universelle depuis la création du monde jusqu'en l'année 411 de l'hégire [1020 de l'ère Chrétienne], qui fut la dernière du règne du khalyfe Fatémite *el-Hâkem be-amr illah* الحاكم بامر الله en Égypte.

(4) Le nom entier de cet auteur est *A'ly A'bd-er-Rachyd ben Sâleh ben Noury* على عبد الرشيد بن صالح بن نورى. Il fut surnommé *el-Bakouy* البكوى, parce qu'il étoit originaire de *Bakouyeh* بكويه, ville assez considérable, située dans la contrée de *Derbend* دربند, sur le bord de la mer Caspienne. C'est du nom de cette ville que quelques géographes ont donné à cette mer méditerranée celui de *mer de Backu* ou de *Bachû.* A'bd-er-Rachyd nous apprend lui-même, dans son ouvrage, que son père, qu'il nomme *el-imâm el-a'âlem Sâleh ben-Noury* الامام العالم صالح بن نورى, étoit né dans cette ville; qu'il suivoit la secte orthodoxe de l'imâm *el-Châfe'y* الشافعى, et qu'il parvint à une vieillesse très-reculée. L'année de la naissance d'A'bd-er-Rachyd n'est pas connue d'une manière bien déterminée; mais ce qu'il y a de certain, c'est qu'il écrivoit en l'an 806 de l'hégire [1403 de l'ère Chrétienne]. Son ouvrage est intitulé *Kitâb talkhys el-atâr fy a'gâyb el-melek el-qahâr* كتاب تلخيص الاثار فى عجايب الملك القهار [Livre exposant les traditions sur les merveilles du roi tout-puissant] : il contient une géographie universelle, rangée suivant l'ordre des climats, et dont la composition a été achevée l'an 815 de l'hégire [1412 de l'ère Chrétienne].

Ce géographe, dont les écrits sont moins connus que ceux de beaucoup d'autres auteurs de l'Orient dont la réputation s'est étendue parmi nous, donne cependant des détails très-précieux, quoiqu'au reste il offre, comme tous les écrivains Orientaux, des inexactitudes et quelques récits fabuleux qui tiennent à leur ignorance générale sur l'ancienne histoire.

Je possède un très-bel exemplaire manuscrit de cet ouvrage, qui se trouve aussi à la Bibliothèque du Roi (Mss. Arabes, *n.º 585*), mais qui, dans le Catalogue des manuscrits Orientaux de cette bibliothèque, ainsi que dans la Notice qu'en a donnée M. de Guignes, est attribué mal-à-propos à *Yâkouty* ياكوتي.

(5) *Voyez* la Décade Égyptienne, journal littéraire et d'économie politique, publié au Kaire, *tom. I.er, pag. 248 et 276*, et *tom. III, pag. 145.*

(6) On cite le plus souvent sous le nom d'*A'bd-el-Hokm* عبد الحكم, cet historien, dont le nom entier est *Abou-l-Qâsem A'bd-el-rahman ben A'bd-allah ben A'bd-el-Hokm* ابو القاسم عبد الرحمن بن عبد الله بن عبد الحكم, et qui a été surnommé *el-Qoreychy* القريشى. Son ouvrage, qui porte le titre de *Fotouh Masr ou akhbâr-hâ ouâ qâlym-hâ* فتوح مصر واخبارها واقاليمها [Conquêtes de l'Égypte, son histoire et ses provinces], est souvent cité par el-Soyouty, et se trouve à la Bibliothèque du Roi (Mss. Arabes, *n.º 834*). Il ne doit pas être confondu avec un autre livre historique qui porte presque le même titre, et qui se trouve dans la même bibliothèque : ce dernier a été composé par *Abou el-Rabyâ Soleymân ebn Sâlem el-Kolly* ابو الربيا سلمان ابن سالم الكلّى, sous le titre de *Fotouh Masr Tarâbolos Afryqyah ou I'râq* فتوح مصر طرابلس افريقيه وعراق, et contient l'histoire des conquêtes faites par les armées Musulmanes de l'Égypte,

devons l'histoire des différentes conquêtes qui ont été faites de l'Égypte, avec une description historique et géographique de ce pays, dressée d'après les relations d'Abou-l-Qâsem ben Khalâf (1), plus connu et plus souvent cité sous le surnom d'*el-Ouâqdy* (2).

Mais il y a aussi plusieurs ouvrages qui traitent d'une manière spéciale et particulière du Nil et des monumens qui y sont relatifs : on peut remarquer parmi ceux-ci un traité assez étendu (3), composé par Aly ben-Mohammed, ben-Dorâe'm, el-Mousaly (4), surnommé *Tâg ed-dyn* (5), qui mourut l'an 761 de l'hégire [1361 de l'ère Chrétienne].

Il y a, sur le même sujet, un autre ouvrage composé par Ahmed ben-Yousouf (6), surnommé *el-Neyqqâchy* (7); ce dernier traité (8), qui est écrit en prose rimée, est cité avec éloge par el-Soyouty dans la préface de son grand ouvrage sur l'Égypte.

Ahmed Chehâb ed-dyn (9) a aussi composé un ouvrage spécial sur le Nil, lequel traite de son excellence sur les autres fleuves, de son origine, de son cours, et de ses accroissemens et décroissemens périodiques. Cet ouvrage se trouve parmi les manuscrits Orientaux de la Bibliothèque du Roi (10).

Les Orientaux se plaisent à entremêler tous leurs écrits de prodiges et de récits extravagans, auxquels ils donnent une entière confiance. Quoique les traditions que je vais rapporter sur les Nilomètres anciens, présentent évidemment pour la plupart un caractère de merveilleux qui leur ôte toute croyance, et joignent aux narrations qui pourroient avoir quelque apparence de vraisemblance, des circonstances qu'on ne peut s'empêcher de réputer fabuleuses, j'ai cru cependant devoir, dans l'exposé que j'en donnerai, ainsi que je l'ai toujours fait dans les extraits que j'ai déjà publiés d'auteurs Orientaux, ne retrancher aucune de ces fables; ces fictions nous donnant lieu d'apprécier plus exactement l'état des connoissances dans l'Orient, à l'époque où ces auteurs écrivoient.

de la Tripolitaine, de l'Afrique proprement dite, et de l'I'râq Arabique.

A'bd-el-Hokm est souvent aussi désigné sous les noms d'*Ebn A'bd-el-Hokm* ابن عبد الحكم et de *Ben A'bd-el-Hokm* بن عبد الحكم.

(1) *Abou-l-Qâsem, ben Khalâf,* ابو القاسم بن خلاف.

(2) *El-Ouâqdy* الواقدى. Cet écrivain, suivant Myrkhond, vivoit sous le khalyfe el-Mâmoun; il est auteur d'un ouvrage intitulé *Syer ou Maghâzi* سير ومغازى.

(3) L'auteur de cet ouvrage lui a donné le titre suivant : *Kitâb el-ensâf el-delyl b-el-delyl fy antâl el-Nyl* كتاب الانصاف الدليل بالدليل فى انثال النيل [le Livre des décisions justes, fondé sur des raisonnemens et des preuves concernant le cours du Nil]. J'ai appris qu'il se trouvoit parmi les manuscrits Orientaux de la Bibliothèque du Roi; mais je n'ai pu le vérifier.

(4) *A'ly, ben Mohammed, ben-Dorâe'm, el-Mousaly,* على بن محمّد بن دراعم المصلى.

(5) *Tâg ed-dyn* تاج الدين [la Couronne de la religion]. Le mot *tâg* تاج, qui est Arabe et Persan, et qui est le même que le mot *tak* թագ des Arméniens, signifie littéralement, dans ces trois langues, *couronne, diadème royal :* il entre dans la composition de plusieurs noms propres et de plusieurs titres d'ouvrages. Parmi ces derniers, on remarque sur-tout le livre historique intitulé *Tâg el-teòuârykh* تاج التواريخ [la Couronne des annales], et composé par *Mollä Sa'det ed-dyn Mohammed Hasan* مولى سعدة الدين محمّد حسن, connu sous le nom de *Khogah effendy* خوجه افندى, et qui mourut l'an 1008 de l'hégire [1599 de l'ère Chrétienne] : cet ouvrage contient l'histoire de l'empire Ottoman depuis le sultan O'tmân jusqu'à la fin du règne de Selym I.er

(6) *Ahmed, ben Yousouf,* احمد بن يوسف.

(7) *El-Neyqqâchy* النيقّاشى.

(8) Cet ouvrage est intitulé, *Sâga' el-hadyl fy akhbâr el-Nyl* ساجع الهديل فى اخبار النيل [le Discours rimé ou le roucoulement de la colombe sur les histoires du Nil].

(9) Le nom entier de cet écrivain est *Ahmed Chehâb ed-dyn, ebn Hamâd,* احمد شهاب الدين ابن حماد.

(10) Mss. Arabes, *n.° 813.* Ce manuscrit a appartenu à Colbert : l'auteur y traite aussi des pyramides et de ce qu'il y a de plus remarquable en Égypte.

D'ailleurs il faut aussi considérer que les fables semées par les Orientaux dans leurs histoires peuvent souvent n'être que la vérité plus ou moins défigurée, qui subsiste toujours sous l'enveloppe grossière dont la crédulité et l'erreur se sont plu à la couvrir; et peut-être appartiendroit-il à une saine critique de soulever ces voiles épais, pour tirer quelques lumières de cette masse incohérente d'opinions hétérogènes, de ce chaos de systèmes différemment altérés, qui circulent chez tous les peuples de l'Orient; peut-être, par une discussion éclairée, seroit-il possible d'y ressaisir quelques faits réels, quelques vérités exactes, qui jusqu'ici auront pu échapper aux yeux les plus pénétrans et les plus attentifs.

CHAPITRE VIII.

Traditions des Auteurs Arabes sur les Nilomètres antérieurs à l'Islamisme.

Si l'on devoit avoir quelque croyance aux traditions recueillies par les anciens historiens Arabes, et qui se trouvent rapportées dans les ouvrages d'A'bd-el-Hokm (1), de Soyouty et d'el-Qodâ'y (2), le patriarche Joseph (3), auquel les Musulmans donnent le titre de prophète (4), et qu'ils racontent avoir été principal ministre du roi d'Égypte Fera'oun (5), seroit le premier qui auroit mesuré

(1) *Voyez* les textes Arabes rapportés dans la sixième partie de ce Mémoire.

(2) *Voyez* les textes Arabes rapportés dans la sixième partie de ce Mémoire.

(3) *Yousef,* ou *Yousouf, ben Ya'qoub,* يوسف بن يعقوب [Joseph fils de Jacob]. A'bd-er-Rachyd el-Bakouy et *el-Meydâny* الميداني lui donnent le titre d'*Yousef el-Sadyq* يوسف الصديق [Joseph le Juste]. Les écrivains Arabes le désignent quelquefois par le nom d'*Yousef el-Yhoudy* يوسف اليهودى [Joseph le Juif]. Son nom est dans une telle vénération dans tout l'Orient, que la plupart des Musulmans ne l'écrivent jamais sans y joindre la formule respectueuse : *A'leyhi es-selât ou el-selâm* عليه الصلاة والسلام [Que la bénédiction et le salut de paix soient sur lui]! Il est souvent question de ce patriarche dans le Qorân. Un des chapitres de ce livre porte même le titre de *Sourat Yousef* سورة يوسف [Chapitre de Joseph]. Le célèbre professeur Th. Erpenius a donné une édition séparée de ce chapitre, qu'il a publié avec une traduction Latine interlinéaire, sous le titre de سورة يوسف وتهجى العراب, *Historia Iosephi patriarchæ, ex Alcorano arabicè, cum triplici versione Latina et scholiis Thomæ Erpenii.* Leydæ, ex typographia Erpeniana linguarum Orientalium, 1617.

A'bd-er-Rachyd el-Bakouy rapporte que, « dans la » ville construite par Fera'oun, et maintenant abîmée » par les sables, on voyoit la prison où fut autrefois ren- » fermé Joseph. »

(4) *Naby* نبى. *Voyez* ci-après la note sur ce mot.

(5) *Fera'oun* ou *Fira'oun* فرعون est le nom Arabe du prince que les Hébreux appeloient *Fera'eh* ou *Fera'oh* פרעה, et que nous nommons *Pharaon*: mais ce nom chez les Orientaux n'est pas le nom propre particulier d'un seul roi; c'est une dénomination générale et un titre attribué par eux à tous les anciens rois des Égyptiens, comme celui de *Ptolémée* l'a été aux rois d'Égypte successeurs d'Alexandre, ceux de *César* et d'*Auguste* aux empereurs Romains, celui de *Mithridate* aux rois de Pont, celui d'*Antiochus* aux rois de Syrie, ceux de *Midas* et de *Gordius* aux rois de Phrygie, ceux de *Nicomède* et de *Prusias* aux rois de Bithynie, et celui de *Straton* aux rois de Phénicie.

Le nom d'*Aby-Melek* אבי מלך étoit de même commun aux rois des Philistins, celui de *Hyram* חירם aux rois de Tyr, celui d'*Agag* אגג aux princes des tribus Arabes nommées *Amalécites* par les Hébreux, celui de *Tobba'* تبّع aux rois de l'Yémen, celui de *Mondar* منذر aux princes de l'I'râq, celui d'*Abgar* aux rois d'Édesse, celui d'*Afrasyâb* aux rois de Tourân, celui de *Roustoun* à ceux du Sedjestan, celui de *Kay* کی aux rois de l'Irân, celui de *Chosroës* [*Khosrou* خسرو en persan, et *Kesrä* كسرى en arabe] aux rois de la dynastie des Sassanides en Perse, comme aussi le titre de *Sophy* [*Sofy* صوفى] a été commun à une autre dynastie des rois de Perse, et comme celui de *Sultan* [*Soultân* سلطان] l'est encore aux empereurs Turks de Constantinople.

J'ajouterai que le mot ሐፄ *hazzé*, qui en langue amharique veut dire *souverain*, est un prénom ou titre générique dont les rois d'Abyssinie ont coutume de faire précéder leurs noms propres.

J'ajouterai ici, comme très-remarquable, le passage suivant, extrait du deuxième tome des Voyages de Levaillant (Voyages de M. Levaillant dans l'intérieur de l'Afrique par le cap de Bonne-Espérance dans les années 1780-1785):

les accroissemens périodiques du Nil ; et comme les Égyptiens se sont toujours plu à lui attribuer la construction de tous les monumens qui les étonnent et qui portent un caractère extraordinaire de grandeur, ces mêmes traditions ajoutent que ce fut aussi Joseph qui établit le premier Nilomètre dans la ville de Monf (1), connue des Grecs sous le nom de *Memphis*.

A'bd-er-Rachyd el-Bakouy dit, en parlant du Fayoum (2) : « On y voit un » canal considérable auquel sa grandeur a fait donner le nom de *fleuve du*

« Dans la Caffrerie, le roi porte encore le nom de » *Pharao*, qui a beaucoup d'analogie avec *Pharaon* ; il » pourroit se faire que ce nom fût une qualité plutôt » qu'un nom propre dans la langue, et transmis par la » tradition. »

Kryghouryous Abou-l-farag كريغوريوس ابو الفرج, que nous nommons vulgairement *Grégoire Abulfarage*, dans son ouvrage intitulé *Târykh mokhtesar el-douâl* تارخ مختصر الدول [Histoire abrégée des dynasties], fait mention de trois rois d'Égypte de la dynastie des Pharaons.

Celui qu'il désigne par le nom d'*Ebn-Sânes* ابن سانس [fils de Sânes], est, dit-il, le premier qui fut appelé *Fera'oun*, et c'est de lui que les rois qui lui ont succédé ont reçu ce titre.

Un autre Pharaon, auquel il donne le nom d'*Amounfâtys* امونفاتيس, ou d'*Afounqâtys* افونقاتيس, est, selon lui, le prince devant lequel parut Moïse, et qui périt dans la mer Rouge. La ressemblance de ce nom avec celui d'*Amenophis* peut faire croire que c'est le prince que les Grecs ont désigné sous ce dernier nom.

Le troisième Pharaon dont parle Abou-l-farag, est celui qu'il dit avoir été surnommé *Nikhâout* نخاوت ; il ajoute que, dans la langue Égyptienne, ce mot signifioit *le boiteux, le contrefait.* On retrouve en effet encore dans le qobte moderne les mots *Niâghô* Ⲛⲓⲁϫⲱ [le bossu] et *Nichô* Ⲛⲓϫⲱ [le paralytique, l'impotent].

Le mot même de *Pharaon* retrouve aussi son étymologie dans la langue Qobte, le verbe *Ouro* Ⲟⲩⲣⲟ signifiant *régner*, et avec l'article, *phi-Ouro* Ⲫⲓⲟⲩⲣⲟ ou *pha-Ouro* Ⲫⲁⲟⲩⲣⲟ [le roi, le prince].

On donne encore différens autres noms au Pharaon qui régna en Égypte du temps de Moïse : les Musulmans le désignent par celui de *Oualyd* وليد ; les Chrétiens Orientaux lui donnent celui d'*Amyous* اميوس, nom qui paroît être le même que celui d'*Amasis* que les écrivains Grecs nous ont fait connoître. Les Syriens prétendent qu'il se nommoit *Falmythous* ܦܠܡܝܬܘܣ. Ce dernier nom, vraisemblablement, est le même que celui de *Pharnethis* que les Grecs donnent aussi à un des anciens rois d'Égypte.

L'histoire de ce Pharaon se trouve éparse dans le Qorân, sur-tout dans le VII.e chapitre, intitulé *Sourat el-Aa'râf* سورة الاعراف ; le X.e, *Sourat Younes* سورة يونس, et le XII.e, *Sourat el-Moumin* سورة المومن.

Les Orientaux attribuent en général à Pharaon la construction de la plupart des anciens monumens de l'Égypte, et croient que ce prince les fit élever pour y enfermer ses trésors, en y plaçant des talismans qui empêchent qu'on ne puisse les découvrir.

Les Arabes emploient communément le nom de *Pharaon* dans un sens beaucoup plus étendu, en s'en servant pour exprimer généralement un tyran, un prince cruel et impie ; et ce même nom, précédé de l'article [*el-fera'oun* الفرعون], est encore un de ceux par lesquels ils désignent le tyran du Nil, le crocodile.

(1) *Monf* ou *Menf* منف, nommée par les Qobtes Ⲙⲉϥⲓ *Mefi*. Voyez le Vocabulaire Qobte-Arabe d'Ebn-Kabar, cité ci-dessus.

Le lexique de Montpellier porte aussi *Mefi* Ⲙⲉϥⲓ, et on lit de même dans les actes de S. Apater (Ms. Qobt. Vatic. 63, *fol. 66*) ; mais la version Qobte du prophète Ézéchiel, *c. XXX, ỳ. 13 et 16* (Ms. Qobt. 2 A), offre ce nom écrit de trois manières, *Mefi* Ⲙⲉϥⲓ, *Memfi* Ⲙⲉⲙϥⲓ, et *Memfe* Ⲙⲉⲙϥⲉ. Enfin on lit *Membe* Ⲙⲉⲙⲃⲉ dans deux vocabulaires Sa'ydiques de la Bibliothèque du Roi (Ms. Qobt. 43, *fol. 59* ; Ms. 44, *fol. 79*).

(2) الفيوم *el-Fayoum* ; en langue Qobte, *Ph-iom* Ⲫⲓⲟⲙ. Ce mot se trouve employé dans les actes de S. Apater, ci-dessus cités, et est écrit de la même manière dans les lexiques Memphitiques et dans un vocabulaire Sa'ydique de la Bibliothèque du Roi (Ms. Qobt. 43, *fol. 59*) ; les deux autres vocabulaires du même dialecte (Ms. Qobt. 44, *fol. 79*, et Ms. Qobt. 46, *fol. 179*) écrivent *P-iom* Ⲡⲓⲟⲙ.

On sait que cette province est l'ancien nome Arsinoïte ; et cette identité n'a pas été inconnue aux auteurs des vocabulaires Sa'ydiques, dont l'un (Ms. Qobt. 44) rend le mot Grec par *Arsenoe* Ⲁⲣⲥⲉⲛⲟⲉ, et l'autre (Ms. Qobt. 43), par *Arsenikon* Ⲁⲣⲥⲉⲛⲓⲕⲟⲛ.

Quant à l'étymologie du nom de *Ph-iom* Ⲫⲓⲟⲙ, elle ne sauroit être douteuse : le mot *iom* ⲓⲟⲙ, en langue Qobte, avec l'article *ph* ⲫ, signifie *la mer* ; et il est certain que cette province a reçu ce nom à cause du grand lac qui la borde du côté de l'occident. Les Arabes ont conservé le mot Qobte, auquel ils ont ajouté leur article *al* ال. El-Masa'oudy, cité par Maqryzy, prétend au contraire, mais sans fondement, que cette syllabe fait partie intégrante du mot, et le lit *elfyoum* الفيوم, dans lequel il reconnoît les deux mots Arabes *alf* الف [mille] et *youm* يوم [jour].

Je transcrirai ici et dans les notes suivantes quelques passages d'A'bd-er-Rachyd el-Bakouy relatifs à cette contrée, à sa ville capitale et au grand lac dont elle a pris son nom.

« Le Fayoum, dit-il, est une belle contrée sur la rive » gauche du Nil, située à l'occident de Mesr, et qui » est sur-tout remarquable par sa grande fertilité et par » l'abondance de ses productions variées. »

» *Fayoum* (1); mais le nom sous lequel il est le plus généralement connu, est » celui de *canal de Joseph* (2). On a donné ce nom à ce canal, parce qu'en » effet la tradition rapporte que ce fut Joseph qui le fit tracer, et qui construisit » en même temps les levées hautes et épaisses que l'on voit aussi dans cette contrée » près de la ville de Fayoum (3); ce fut aussi lui qui fit creuser le grand lac appelé » *lac du Fayoum* (4), ou *mer du Fayoum* (5), et qui porte aussi le nom de *mer* » *de Joseph* (6). Tous ces travaux avoient pour but de rassembler les eaux de » l'Égypte supérieure, et d'en former comme un dépôt et un grand réservoir, » afin de fournir les eaux nécessaires au pays, lorsque celles du Nil ne seroient » pas parvenues à une quantité suffisante. On assure que Joseph fit aussi construire » autour de ce lac trois grandes villes et cent soixante villages, dont la position » étoit une des plus agréables de toute l'Égypte. »

El-Maqryzy fait aussi mention de ces mêmes traditions, et dit, dans le chapitre de son ouvrage où il traite du Fayoum, que Joseph, ayant déterminé les bases de l'administration pour cette contrée, mesura toute la terre d'Égypte et fixa les degrés des eaux du Nil, de telle sorte que toutes les terres fussent arrosées régulièrement et d'une manière égale et suffisante.

D'autres historiens attribuent la fondation du premier Nilomètre à el-Hâchem (7) ou Haslym (8), que quelques manuscrits nomment aussi *Khaslym* (9), ajoutant qu'il avoit élevé autant de colonnes Nilométriques en Égypte qu'il y a de jours dans l'année. Les uns placent le premier Nilomètre à Amsous, les autres à Memphis.

Plusieurs autres auteurs Orientaux reculent beaucoup plus encore l'érection du premier Nilomètre, et prétendent qu'elle est antérieure au déluge : selon eux, la construction de presque tous les monumens de la haute Égypte, et même de quelques-uns de la basse, tels que les pyramides, a précédé cette catastrophe. Ils attribuent aussi la fondation des principales villes du Sa'yd à une dynastie antédiluvienne, composée de dix-huit princes auxquels ils donnent le titre de *Kâhen* (10).

Je joindrai ici la traduction du chapitre suivant (11) d'el-Soyouty, qui contient leur histoire, rapportée aussi plus au long et avec quelques variantes dans le grand ouvrage d'el-Maqryzy (12). Ce chapitre, qui est très-court et qui n'a jamais été publié,

(1) *Nahar el-Fayoum* نهر الفيوم.

(2) *Khalyg Yousef* خليج يوسف.

(3) *Medynet el-Fayoum* مدينة الفيوم. A'bd-er-Rachyd rapporte que « la ville de Fayoum est placée dans un » terrain bas, et entourée par les eaux du Nil; mais qu'elle » est garantie des inondations, du côté de la ville, par de » fortes digues solidement construites. »

(4) *Bahyret el-Fayoum* بحيرة الفيوم; en langue Qobte, *Di-lumnê nte-Phiom* ϯⲗⲩⲙⲛⲏ ⲛ̀ⲧⲉⲫⲓⲟⲙ (Ms. Qobt. Vatic. 57, *fol.* 7).

Le mot *bahyreh* بحيرة signifie proprement en arabe *petite mer*. Suivant A'bd-er-Rachyd, « ce lac, dont » l'eau est douce et qui est très-abondant en poisson, » n'est éloigné de la ville de Fayoum que d'environ une » demi-lieue; il est situé au nord de cette ville, en tournant un peu vers le couchant. Sa longueur, qui est à » peu près d'une journée, s'étend de l'orient à l'occident. » Les bords du lac sont plantés d'arbres fruitiers tellement épais, qu'ils dérobent la vue de ses eaux, qu'on » n'aperçoit qu'avec peine à travers leurs feuillages. »

(5) *Bahar el-Fayoum* بحر الفيوم.

(6) *Bahar Yousef* بحر يوسف.

(7) *El-Hâchem* الهاشم.

(8) *Haslym* حصليم.

(9) *Khaslym* خصليم.

(10) *Kâhen* كاهن [grands prêtres rois]. Les Arabes modernes donnent aussi à ce mot la signification de *magicien*.

(11) Ce chapitre est intitulé :

دكر من ملك مصر قبل الطوفان ۞

Zikr min melek Mesr qabl el-Toufân [Histoire des princes qui ont régné en Égypte avant le déluge].

(12) Dans le chapitre intitulé :

ذكر مدينة امسوس وعجايبها وملوكها ۞

Zikr medynet Amsous ou a'gâyb-hâ, ou molouk-hâ [Histoire de la ville d'Amsous, de ses merveilles et de ses rois].

publié, renferme un grand nombre de traditions fabuleuses; mais, comme elles se rapportent presque toutes au Nil et à ses accroissemens annuels, je n'ai pas cru devoir les omettre, afin qu'on pût en faire la comparaison avec les autres traditions que nous connoissons déjà sur ce sujet.

« El-Masa'oudy (1) rapporte que le premier des princes qui régnèrent en Égypte » après la confusion des langues (2), fut Neqrâouch (3). Il étoit savant dans l'art » de la divination (4), dans la magie et dans la science des talismans (5) : on le re- » garde comme le fondateur de la ville d'Afsous (6), dans laquelle il construisit » beaucoup de monumens admirables, parmi lesquels on cite deux rangs de statues » en pierre noire (7) qu'il plaça au milieu de la ville. Lorsqu'une caravane (8) » y arrivoit, elle ne pouvoit s'éloigner de ces deux rangs, et elle étoit forcée de » passer entre eux. Quand elle étoit au milieu, ces deux rangs se refermoient » sur elle et la saisissoient, sans qu'elle pût échapper. La durée de son règne fut de » cent quatre-vingts ans (9).

» Après sa mort, Noqrâs (10) son fils lui succéda. Ce prince fut, comme son » père, savant dans la magie et les talismans. Il bâtit en Égypte une ville qu'il » nomma *Halagah* (11) : il construisit aussi derrière el-Rahân (12) trois villes » fondées sur des piliers, et dans chaque ville il plaça des trésors de science et » d'autres choses merveilleuses (13).

» Après la mort de ce prince, son frère Mesrâm (14) lui succéda sur le trône. » Celui-ci fut de même savant et habile dans la magie et l'art des talismans, et il se » rendit célèbre par des actions étonnantes, parmi lesquelles on cite les suivantes: il » apprivoisa un lion, le dompta et s'en servit pour monture; il se plaça sur un trône » qu'il fit transporter par les Génies (15) jusqu'au milieu de l'Océan (16); il éleva

(1) *Abou-l-Hasan A'ly* ابو الحسن علي est plus connu sous le nom d'*el-Masa'oudy* المسعودي qui lui fut donné parce qu'il tiroit son origine d'*Ebn-Masa'oud el-Hezly* ابن مسعود الهزلي : il est l'auteur du livre historique et géographique intitulé, مروج الذهب ومعدن الجواهر *Meroug el-dahab ou ma'den el-gouâher* [les Prairies dorées et les Mines des pierres précieuses].

Cet ouvrage se trouve à la Bibliothèque du Roi; et j'en ai rapporté d'Égypte un très-bel exemplaire manuscrit.

El-Masa'oudy a encore composé plusieurs autres ouvrages.

(2) *Tebelbel el-alsen* تبلبل الالسن. Plusieurs peuples Orientaux placent la confusion des langues antérieurement au déluge.

(3) *Neqrâouch* نقراوش. Quelques manuscrits portent *Neqrâous* نقراوس. Suivant el-Maqryzy, il étoit fils de *Mesrâym* مصرايم.

(4) *El-kehânet* الكهانة.

(5) *El-telesmât* الطلسمات.

(6) *Afsous* افسوس ; d'autres manuscrits portent *Amsous* امسوس.

(7) Suivant el-Maqryzy, il n'y avoit que deux statues.

(8) Suivant el-Maqryzy, « une troupe de brigands. »

(9) Suivant d'autres auteurs Arabes, « ce prince » ordonna de faire, du côté de la Nubie, des travaux » pour redresser le lit du Nil, dont le cours étoit par- » tagé en deux branches par une montagne: il remonta » ce fleuve jusqu'à *Gebel el-Qomr* جبل القمر [Montagne » des Tourterelles], nommé vulgairement *Gebel el-Qamar* » جبل القمر [Montagne de la Lune]; et il plaça des statues » auprès de sa source. »

Ils ajoutent que, quand il mourut, il laissa de grands trésors qu'on enferma dans son cercueil.

(10) *Noqrâs* نقراس. Quelques manuscrits portent *Noqâres* نقارس.

(11) *Halagah* حلجه.

(12) *El-Rahân* الرحان.

(13) Quelques auteurs ajoutent que ce prince voyagea jusqu'à l'Océan.

(14) *Mesrâm* مصرام. Quelques auteurs ajoutent que ce fut ce prince qui donna son nom à l'Égypte.

(15) *Ginn* جن. La religion musulmane admet l'existence de ces êtres intermédiaires entre l'homme et la divinité : il en est souvent question dans le Qorân. Salomon et plusieurs rois les assujettirent à leur pouvoir. Les traditions les placent dans un pays fabuleux que les Orientaux appellent *Ginnistân* جنستان [Pays des Génies].

(16) *Bahar el-mahyt* بحر المحيط [la Mer qui entoure la terre]. Les Orientaux lui donnent encore d'autres noms, dont quelques-uns sont cités dans les notes ci-dessus.

» un palais d'une blancheur éclatante, et y plaça une idole du soleil, sur laquelle » il inscrivit son nom et la description de son royaume; il y éleva aussi une statue » de cuivre sur laquelle il fit graver cette inscription: *Je suis Mesrâm le Géant* (1), » *le maître des secrets les plus cachés* (2); *j'ai établi des talismans d'une vertu certaine,* » *j'ai élevé des statues parlantes* (3) : *nul roi ne pourra jamais égaler mon pouvoir* (4).

» Après lui, son lieutenant A'yqâm (5) le grand prêtre monta sur le trône; et » l'on dit que ce prince est le même qu'Edrys (6), sur lequel soient le salut et la » bénédiction (7), et qu'il fut enlevé vivant dans le ciel (8). Après lui, la cou- » ronne passa à son fils A'ryâq (9). On prétend que Hârout et Mârout (10) furent » de son temps. Ce prince eut pour successeur Louhym (11) fils de Noqrâs (12).

» Khalsym (13) succéda à Louhym : c'est lui qui le premier fit construire » un Nilomètre pour mesurer les accroissemens du Nil (14).

(1) *El-Gebbâr* الجبار.

(2) *Kâchef el-asrâr* كاشف الاسرار. Il y a une identité absolue entre ce titre pris par Mesrâm, et celui qui, selon la Bible, avoit été donné à Joseph par le roi Pharaon.

On lit, dans la Genèse, que Joseph, après avoir expliqué les songes de Pharaon, fut surnommé par ce prince *Tsofnath-fa'nikh* צפנת־פענח; et les deux mots qui composent ce surnom, sont reconnus Égyptiens par tous les anciens interprètes. Philon les a traduits par ceux de *κρύπτων εὑρετὴς, ἢ ὀνειροκρίτης, celui qui connoît les secrets, ou qui explique les songes.* Les anciennes versions Orientales, telles que la Syriaque, la Samaritaine et l'Arabe, ainsi que les paraphrases Chaldaïques d'Onkelos et de Jonathan, s'accordent toutes à lui donner le même sens.

D'après la signification bien fixée de ce nom, son étymologie se retrouve facilement dans la langue Qobte, dans laquelle le mot *Schopnat* Ϣⲟⲡⲛⲁⲧ signifie une *chose cachée*, un *mystère*, et celui de *Panikha* Ⲡⲁⲛⲓⲭⲁ ou *Phanikha* Ⲫⲁⲛⲓⲭⲁ, un *indicateur*, d'où s'est formé naturellement le surnom composé de *Schopnat-phanikha* Ϣⲟⲡⲛⲁⲧ-ⲫⲁⲛⲓⲭⲁ [indicateur des choses cachées].

La version Grecque, en donnant au surnom de Joseph la même signification que lui attribuent toutes les versions Orientales, l'écrit cependant d'une manière un peu différente: Ψονθομφανηχ *Psonthomphanêch* ou Ψοντομφανηχ *Psontomphanêch*. Mais, quoique représenté sous cette nouvelle forme, ce mot retrouve encore son étymologie.

Kircher assure que le mot même de Ψⲟⲛⲑⲟⲙ-ⲫⲁⲛⲏⲭ *Psonthomphanêkh* signifioit autrefois, dans la langue Qobte, un homme qui prédit l'avenir *[futurorum augur]*: mais, comme il n'appuie son assertion d'aucune preuve, et qu'il semble ne la donner que comme une conjecture, on est obligé de chercher dans d'autres sources la dérivation de ce mot, qu'on peut rappeler à deux étymologies différentes dans le qobte moderne.

On trouve la première dans le mot *Piztonphanikha* Ⲡⲓⲍⲧⲟⲛⲫⲁⲛⲓⲭⲁ, qui est donné comme signifiant un *augure* ou un *devin* [منظر *manzer*], dans le Vocabulaire Qobte-Arabe d'Abou-Ishaq ebn el-A'sel. Ce mot, quoiqu'un peu différent de celui de *Psonthomphanêkh*, auroit cependant avec lui assez d'affinité pour faire croire que l'un est dérivé de l'autre, en subissant l'altération peu considérable qui établit cette différence. Mais une étymologie peut-être aussi probable, et dans laquelle on trouve une aussi grande identité de sons similaires, est celle qui dérive des mots *Fsôon-thémi-phénkhot* Ϥⲥⲱⲟⲛ-ⲑⲉⲙⲓ-ⲫⲉⲛⲭⲟⲧ [habile en la science des songes]; et ce dernier sens se rapproche même davantage de la signification donnée par la version Grecque.

(3) On peut voir dans cette tradition fabuleuse l'origine de celle de la statue vocale de Memnon, que les Grecs ont adoptée.

(4) On trouve également dans plusieurs auteurs une inscription attribuée par eux à la statue du roi Sésostris, dans laquelle il dit également qu'aucun roi ne pourra jamais l'égaler.

(5) *A'yqâm* عيقام. Quelques manuscrits portent *A'yqân* عيقان.

(6) *Edrys* ادريس. Ce nom est celui que les Musulmans donnent au patriarche Énoch; il en est question dans plusieurs endroits du Qorân.

(7) *A'ley-hi el-selâm ou el-selât* عليه السلام والصلاة. Cette formule est toujours employée par les Musulmans après les noms des prophètes et des patriarches.

(8) D'autres auteurs ajoutent que « les Égyptiens ra- » content de ce prince des choses extraordinaires: suivant » eux, il voyagea aussi jusqu'à l'Océan; il prévit le dé- » luge, et bâtit, au-delà de l'équateur, une forteresse au » pied de la montagne d'el-Qomr, où il plaça quatre- » vingt-cinq figures de bronze par les bouches desquelles » le Nil sortoit. Il revint ensuite à Amsous, et remit la » couronne à son fils A'ryâq. »

(9) *A'ryâq* عرباق.

(10) *Hârout* هاروت et *Mârout* ماروت sont les noms de deux anges rebelles dont il est question dans le Qorân en plusieurs endroits.

(11) *Louhym* لوحيم; selon d'autres auteurs, *Lougym* لوجيم.

(12) Suivant d'autres auteurs, ce prince étoit fils de Neqrâouch; ils ajoutent que, « parmi les monumens qu'il » éleva, on cite quatre tours placées aux quatre coins de » la ville d'Amsous, qui subsistèrent jusqu'à la destruc- » tion de cette ville par le déluge. »

(13) *Khalsym* خلصم. D'autres manuscrits offrent ce nom écrit de deux manières différentes: on lit *Khaslym* خصلم dans les uns, et *Haslym* حصلم dans les autres.

(14) Quelques auteurs Arabes, en rapportant cette tradition, placent dans la ville d'Amsous le Nilomètre construit par ce prince.

» On dit qu'il convoqua une assemblée de savans et de mathématiciens qui lui » construisirent sur le bord du Nil un pavillon en marbre. Au milieu de ce pavillon, » étoit un petit bassin en cuivre, dans lequel on mettoit une certaine quantité » d'eau après l'avoir pesée. Sur le bord du bassin étoient deux aigles de cuivre, » l'un mâle et l'autre femelle. Le premier jour du mois dans lequel le Nil devoit » croître, on ouvroit ce pavillon ; on y assembloit les prêtres et les devins ; les chefs » de ceux-ci adressoient la parole aux oiseaux, jusqu'à ce que l'un d'eux eût répondu » par son cri : si ce cri venoit du mâle, l'inondation devoit être complète ; au » contraire, s'il partoit de la femelle, l'inondation devoit être médiocre ou manquer » entièrement, et chacun, dans le pays, prenoit ses mesures d'après cette prédiction. » C'est aussi ce prince qui construisit le pont qui existe sur le Nil en Nubie.

» Après sa mort, régna un prince nommé *Housâl* (1). On dit que Noé (2), » sur qui soient la bénédiction et le salut, fut envoyé de Dieu de son temps.

» Après lui, régna Nedresân (3) : ce prince eut lui-même pour successeur Cherqân (4). Ce dernier roi eut pour successeur son fils Sahloun (5), après lequel » régna Souzyd (6). Celui-ci eut pour successeur son fils Houkhabebt (7) ; c'est » lui qui le premier établit la perception des impôts en Égypte, et qui bâtit les » deux grandes pyramides : lorsqu'il mourut, il fut enseveli dans l'une d'elles, et » l'on y enferma avec lui toutes ses richesses et ses trésors.

» Après lui régna son fils Benâres (8), qui eut aussi sa sépulture dans une pyramide. Son successeur fut son fils Ferous (9), que quelques-uns ont aussi nommé » *Menqâous* (10), et qui laissa le trône à son fils Mâlyounes (11). Après ce dernier » régna son fils Ferghân (12), qui eut pour fils et pour successeur un prince du » même nom : c'est du temps de ce dernier qu'arriva le déluge (13). Toute l'Égypte » fut dévastée, ses monumens et ses merveilles disparurent, et l'eau y séjourna six » mois entiers. Quelques-uns de ceux qui ont écrit sur l'histoire de l'Égypte, » rapportent que le vaisseau de Noé (sur lui soit le salut!) parcourut les contrées » de l'Égypte, et que ce patriarche leur donna sa bénédiction. »

Indépendamment de ces traditions, el-Maqryzy et plusieurs autres auteurs

(1) *Housâl* هوصال ; d'autres manuscrits nomment ce prince seulement *Sâl* صال, et ajoutent qu'il se nommoit aussi *Soumyl* سوميل, et qu'il étoit fils de son prédécesseur. Suivant eux, « il eut vingt fils, entre lesquels il partagea » son royaume : ceux-ci, après avoir régné ensemble pendant sept années, se déterminèrent à choisir l'un d'eux » nommé *Bedresân*, pour leur chef suprême. »

(2) *Nouah* نوح. Le Qorân fait souvent mention de ce patriarche.

(3) *Nedresân* ندرسان Quelques manuscrits portent *Bedresân* بدرسان. Quelques auteurs placent immédiatement après ce prince son fils *Somroud* سمرود, puis son neveu *Toumydoun* توميدون, qui régna cent ans et qui eut pour successeur Cheryâq.

(4) *Cherqân* شـــرقان. D'autres manuscrits portent *Cheryâq* شرياق. Quelques auteurs ajoutent que ce prince fit creuser des canaux tirés du Nil pour abreuver les villes occidentales de l'Égypte.

(5) *Sahloun* سهلون; suivant quelques auteurs, *Sahlouk* سهـــلوك, que d'autres manuscrits écrivent aussi *Sahlouq* سهلوق.

(6) *Souzyd* سوزيد ; on le trouve plus souvent nommé *Souryd* سوريد. Quelques auteurs le font petit-fils de son prédécesseur, et lui attribuent la construction des deux grandes pyramides, dans la plus grande desquelles ils placent sa sépulture.

(7) *Houkhabebt* هوخبيت.

(8) *Benâres* بنارس.

(9) *Ferous* ou *Firous* فروس.

(10) *Menqâous* منقاوس.

(11) *Mâlyounes* ou *Mâlyounous* ماليونس.

(12) *Ferghân* فرغان ou peut-être *Fera'ân* فرعان.

(13) *Toufân* طوفان. Ce mot paroît venir de l'ancienne langue des Égyptiens, qui en avoient fait leur Typhon [Τυφὼν], qu'ils regardoient comme le dieu de la destruction, le *Typhœus* des Grecs et des Latins. On retrouve

Orientaux regardent comme étant la fondatrice du premier Nilomètre une princesse nommée *Deloukah* (1), qui régnoit de même, suivant eux, en Égypte avant le déluge : cette princesse joue un très-grand rôle dans l'histoire fabuleuse des époques les plus reculées de l'Orient, et les traditions lui attribuent aussi la fondation de différentes constructions très-considérables dans cette contrée (2).

CHAPITRE IX.

Des Nilomètres établis depuis l'Islamisme.

---

§. I.er

Nilomètres antérieurs à l'érection du Meqyâs, sous les premiers Khalyfes Ommiades, de l'an 19 de l'hégire à l'an 96.

Les armées Musulmanes s'emparèrent de l'Égypte sous le khalyfat d'Omar ben el-Khettâb (3), second successeur de Mahomet. Ce prince avoit pris le suprême commandement l'an 13 de l'hégire [634 de l'ère Chrétienne], et succédé au premier khalyfe Abou-beker (4), qui l'avoit désigné pour le remplacer; c'est

dans toutes les langues Orientales les racines de ce mot, qui présentent toutes, ainsi que leurs dérivés, l'acception de déluge, de cataclysme, d'inondation, de destruction : quelques-uns même de ces mots peuvent, par une partie de leur signification, favoriser l'opinion de ceux qui regardent une comète comme la cause de cette catastrophe.

Hebr. צוף, *exundavit.*

Chald. טוף, *exundavit, effluxit, natavit.* טופנא, *inundatio, diluvium, cataclysmus.* טיף, *rivus, torrens.* טפא, *extinxit, extinctum fuit, natavit.*

Syr. ܛܦ, *exundavit, supernatavit, demersit.* ܛܘܦܢܐ, *diluvium.*

Samar. ࠈࠅࠐࠍࠄ, *diluvium.* ࠈࠅࠐࠍࠄ, *diluvium.* ࠈࠐࠀ, *extinctus fuit.*

Arab. طفّ, *inundavit, natavit.* طوفان, *diluvium.* وطفا, *pluvia.* طفا, *natavit, pervasit terram, apparuit lux.*

Æthiop. ጠፍአ, *extinctus fuit, destructus fuit, periit.* ጠፍት, *perditio.* ጠፍአት, *perditio.*

Amhar. ጠፋ, *extinctus fuit, destructus fuit, periit.*

Pers. طوفان, *diluvium.*

Les vents impétueux qui causent les tempêtes, sont encore nommés *typhons* dans les Indes et à la Chine.

(1) *Deloukah* دلوكه.

(2) *Voyez*, ci-après, les textes Arabes rapportés dans la sixième partie de ce Mémoire.

(3) Le nom entier de ce prince est, suivant el-Makyn, *O'mar ben el-Khettâb, ben Noqayl, ben A'bd el-A'zyz*, عمر بن الخطاب بن نقيل بن عبد العزيز. Il fut surnommé *Abou Hafas* ابو حفص, et reçut de Mahomet le titre de *Fârouq* فاروق [le Diviseur], c'est-à-dire, suivant la tradition, « celui qui sait distinguer le » vrai du faux, le juste de l'injuste, et le croyant de l'in» fidèle. » Ce fut ce prince qui, l'an 15 de l'hégire [636 de l'ère Chrétienne], jeta les fondemens de *Basrah* بصره à l'embouchure du Tigre; et la construction de cette nouvelle ville fut achevée en trois ans. O'mar fut tué à l'âge de soixante-trois ans, le 25.e jour du mois de *Dy-l-hageh* ذى الحجه, l'an 23 de l'hégire [643 de l'ère Chrétienne], par un esclave Persan, nommé *Abou-Loulouch* ابو لولوه, après avoir régné dix ans, cinq mois et vingt-huit jours. Il refusa de choisir son fils pour son successeur, et nomma, pour délibérer sur le choix d'un nouveau khalyfe, les six personnages qu'il jugeoit les plus capables d'en remplir après lui les fonctions; savoir, *O'tmân ebn A'ffân* عثمان ابن عفان, *A'ly ebn Aby-Taleb* على ابن ابى طلب, *Telhah* طلحه, *Ez-Zobeyr* الزبير, *Abou O'beydah* ابو عبيده, et *Sa'd ebn Aby-Ouaqâs* سعد ابن ابى وقاص.

(4) *Abou-beker* ابو بكر, surnommé *el-Sadyq* الصديق [le Juste], premier successeur de Mahomet. Le nom entier de ce prince, suivant el-Makyn, est *A'bd-allah ebn Aby-Qahâfah O'tmân, ebn A'âmer, ben O'mar*, عبد الله ابن ابى قحافه عثمان ابن عامر بن عمر. Il monta sur le trône du khalyfat le jour même de la mort de Mahomet, l'an 11 de l'hégire [632 de l'ère Chrétienne], et ne régna que deux ans, trois mois et neuf jours, ou, suivant quelques autres, deux ans, quatre mois et vingt-six jours. Il mourut de phthisie à l'âge de soixante-trois ans, le vendredi 23 du mois de *Gemâdy el-akhret* جمادى الاخرة [Gemâdy second], l'an 13 de l'hégire [634 de l'ère Chrétienne].

lui qui, le premier, prit le titre de *Prince des fidèles* (1), que tous ses successeurs ont ensuite adopté.

Son khalyfat, dont la durée ne fut que de dix ans, six mois et dix-sept jours, a été cependant illustré par un grand nombre de conquêtes. Sous son règne, les Musulmans, après avoir vaincu Yezdegerd ben Hormouz (2), dernier roi de la dynastie des Sassanides (3) en Perse, s'emparèrent de la ville de Madâyn (4), capitale de cet empire, du Diarbeker (5), de l'Aderbidjân (6), du Khorâsân (7), et même d'une partie des Indes.

Pendant qu'O'mar étendoit ainsi à l'orient l'empire de l'islamisme, ses généraux n'étoient pas moins heureux à l'occident. Après avoir défait les armées qu'essaya de leur opposer l'empereur de Constantinople, ils se rendirent successivement les maîtres de Jérusalem (8), de toute la Syrie (9), de Memphis, d'Alexandrie, de tout le reste de l'Égypte tant haute que basse, d'où ils s'avancèrent, d'un côté, en Nubie, et, de l'autre, sur la côte d'Afrique (10), où ils

(1) *Emyr el-moumenyn* اميرالمومنين : c'est de ce nom, qui a été souvent traduit par *Commandeur des fidèles*, que nos anciens historiens ont fait celui de *Miramolin*, comme de celui de *Soultân* سلطان [sultan] ils ont fait celui de *Soudan*.

(2) Le nom entier de ce malheureux prince est *Yezdegerd, ben Chahryâr, ben Khosrou-Perouyz, ben Hormouz*, يزدجرد بن شهريار بن خسرو پرويز بن هرمز. Il étoit fils de *Chahryâr* شهريار, petit-fils de *Khosrou-Perouyz* خسرو پرويز, et arrière-petit-fils de *Hormuz* هرمز ou *Hormouz* هرموز. Il fut surnommé *Melek el-akhyr* ملك الاخير, c'est-à-dire, le dernier roi.

(3) *Al-Sâsân* آل ساسان. Cette dynastie est la quatrième qui ait donné des rois à la Perse.

(4) *Mâdayn* مداين ou *el-Madâyn* المداين. A'bd-er-Rachyd place cette ville dans le troisième climat, à la longitude de 72° 5' et à la latitude de 33° 16'. Je joindrai ici la description qu'il en fait, *pag. 134 et 135 de mon manuscrit :*

« Il y a sept villes de ce nom qui ont été bâties sur le » bord du Tigre par les Khosroès. Celle-ci étoit la résidence des rois Sassanides, *Beny Sâsân* بنى ساسان, du » temps d'O'mar fils d'el-Khettâb. Ils avoient choisi cet » endroit à cause de la salubrité de l'air, de la bonté des » eaux et de la fertilité de la terre. A présent Madâyn » n'est qu'un village ou petite ville sur le bord occidental » du Tigre; ses habitans, de la secte des Chyites, sont » cultivateurs. C'est la coutume chez eux que leurs femmes » ne sortent pas pendant le jour. Sur le bord occidental » du Tigre, il y a la chapelle de *Soleymân el-Fârsy* » سليمان الفارسى. Les Khosroès avoient dans cette ville » un palais qui subsista jusqu'au temps du khalyfe el-» Moqtafy. Ce prince le fit abattre, et des matériaux il fit » construire un bâtiment nommé *Tâg* تاج ou *Nâg* ناج, » qui est dans le palais des khalyfes de Baghdâd. On dit » que le palais de Madâyn avoit été bâti par *Anouchirouân* » انوشروان, et étoit très-grand et très-élevé; mais il n'en » reste plus que des ruines, l'arcade d'un portique et deux » ailes. »

(5) *Dyâr-beker*, ou *Dyâr-bekir*, ديار بكر.

(6) *Ader-bigân* ادربيجان. A'bd-er-Rachyd el-Bakouy place cette contrée dans le quatrième climat.

(7) *Khorâsân* خراسان. A'bd-er-Rachyd el-Bakouy place cette province dans le quatrième climat.

(8) *El-Beyt el-qouds* البيت القدس [la Maison de sainteté], ou *el-Beyt el-mouqaddes* البيت المقدّس [la Maison sainte]. A'bd-er-Rachyd el-Bakouy place cette ville dans le troisième climat, à la longitude de 68° 5' et à la latitude de 31° 5'. Il en fait la description suivante, *page 74 de mon manuscrit :*

« Cette ville, qui a été bâtie par le roi *Dâoud* داود » [David], est dans un terrain pierreux, au milieu des » montagnes qui l'environnent; cependant il y a des » terres cultivées : sa population n'y boit que de l'eau de » pluie, qu'on rassemble dans des citernes. La mosquée » *el-Aqsä* الاقصى est du côté oriental de la ville : sa longueur est de sept cent quatre-vingt-quatre coudées, » et sa largeur de quatre cent cinquante-trois; elle renferme six cent quatre-vingt-quatre colonnes de marbre » de différentes couleurs, qu'on appelle *el-Fasyfasâ* » الفسيفسا et qui ne se trouve point dans le pays. Au » milieu de la mosquée, il y a une grande chambre qui » est large de cinq coudées et où l'on monte par différens » degrés. »

(9) *El-Châm* الشام.

(10) *Afryqyêh* ou *Afryqyah* افريقية. A'bd-er-Rachyd el-Bakouy place cette contrée dans le troisième climat. Suivant les auteurs Orientaux, elle tire sa dénomination d'une ancienne ville du même nom dont A'bd-er-Rachyd el-Bakouy fait la description suivante, *page 69 de mon manuscrit :*

« افريقية *Afryqyeh*, grande ville, dans un terroir très- » fertile, ensemencé, rempli de palmiers et d'oliviers ; » c'étoit anciennement un grand pays : à présent tous les » environs de la ville, à quarante journées de marche dans » la terre du Moghreb, ne présentent qu'un désert où sont » des tribus de Bérébères, qui ont des citernes. Il y a des » mines d'argent, de fer, de cuivre, de plomb, d'antimoine, et des carrières de marbre. »

subjuguèrent le pays de Barqah (1), de Qayrouân (2) et de Tripoli (3), et presque toute l'ancienne Libye.

Suivant les auteurs Arabes, aussitôt que les Musulmans se furent rendus maîtres de l'Égypte, ils s'occupèrent d'y organiser un mode de gouvernement, de régler la répartition des impôts qui étoient perçus par des intendans au nom des khalyfes, et de construire des Nilomètres dans les diverses provinces qui la composent.

Le célèbre A'mrou ben el-A'âs (4), l'un des plus grands guerriers que les Musulmans aient eus à leur tête dans les premières années de l'islamisme, fut celui qu'O'mar chargea du commandement des troupes qu'il envoyoit faire la conquête des contrées de l'occident, tandis que les autres armées de ce prince, marchant à l'orient, s'avançoient contre le roi de Perse.

(1) *Barqah* برقة. A'bd-er-Rachyd el-Bakouy place ce pays dans le troisième climat.

Je joindrai ici l'article qui concerne ce pays dans le *Kherydet el-A'gâyb* خريدة العجايب d'*Ebn el-Ouardy* ابن الوردى, dont je possède plusieurs beaux manuscrits:

« La terre de Barqah renfermoit dans les anciens temps » des villes grandes et peuplées; mais maintenant elle » est déserte, et n'a que peu de culture et d'habitans: » on y sème beaucoup de safran [*el-za'frân* الزعفران]. »

(2) *Qayrouân* قيروان, l'ancienne *Cyrène*, métropole de l'Afrique proprement dite. Les géographes Arabes placent cette ville dans le troisième climat, à trente-trois parasanges de l'ancienne Carthage et à douze parasanges de la mer. Elle fut reconstruite par *O'qbah ben Nâfe'* عقبة بن نافع, qui, après la prise de Barqah, y fut laissé par A'mrou pour y réunir les habitans de la Barbarie qui embrassoient l'islamisme. L'an 40 de l'hégire [660 de l'ère Chrétienne], ce général, ayant reçu du khalyfe Mo'âouyah un renfort de dix mille hommes, subjugua toute la province d'Afrique proprement dite, et porta ses armes au loin jusqu'à la Nigritie; mais, se défiant des Africains, qu'il voyoit peu affermis dans leur nouvelle religion, il choisit, pour s'y fortifier et y renfermer ses troupes et ses trésors, la ville de Qayrouân, dont la situation éloignée de la mer, rapprochée de l'intérieur et voisine du désert, le mettoit en état de contenir le pays et de ne rien craindre des flottes des Siciliens et des Romains. Cette ville ne tarda pas à voir s'élever dans son sein un grand nombre d'édifices publics et particuliers : bientôt les richesses et l'abondance y firent fleurir les lettres et les arts; mais l'époque de sa plus grande splendeur fut sous le règne des Aglabites [*Al-el-Aghlab* آل الاغلب]. Cependant *Zyâdet ben el-Aghlab* زيادة بن الاغلب détruisit ses murailles, de crainte que son ennemi *O'mar ben Mokhâled* عمر بن مخالد ne s'y fortifiât, s'il venoit à bout de s'en emparer. Qayrouân commença à diminuer et à déchoir lorsqu'*Ibrâhym ben Ahmed* ابراهيم بن احمد, neveu de Zyâdet, eut bâti, à quatre milles de cette ville, dans la situation la plus salubre et la plus agréable, la nouvelle ville de *Raqâdah* رقادة, ou, suivant d'autres, *Refâouah* رفاوة, qui avoit plus de douze mille coudées de tour, et qu'il destinoit à recevoir les étrangers et l'excédant de la population de Qayrouân. La nouveauté, dont les hommes sont si avides en général, fit préférer à l'ancienne ville la nouvelle, qui devint bientôt la capitale du royaume.

Qayrouân reprit cependant son ancienne splendeur dans la suite, sous le règne des O'beydites [*Beny O'beyd* بنى عبيد], qui prirent le titre de Fatémites, et qui ont long-temps régné en Égypte.

A'bd-er-Rachyd el-Bakouy place cette ville à la longitude de 41° 5' et à la latitude de 31° 4'; il en fait la description suivante :

« Qayrouân, grande ville d'Afrique, bâtie par A'qab » fils de Nâfe' el-Qourchy, du temps de Mo'âouyah; il » y a deux colonnes qui tous les vendredis, avant le » lever du soleil, sont en sueur. »

(3) *Tarâbolous* طرابلوس ou *Tarâbolos* طرابلس, l'ancienne Τρίπολις d'Afrique. Lorsque les Arabes veulent écrire dans leur langue un nom propre étranger qui commence par deux consonnes, ils sont obligés d'en faire deux syllabes et d'ajouter une voyelle après la première consonne; quelquefois même ils la font précéder d'un *alyf* [ا *â*]: ainsi ils appellent quelquefois cette ville *Atrâbolos* اطرابلس. Pour la distinguer de celle du même nom en Syrie, ils désignent celle-ci par le nom de *Tarâbolos el-Châm* طرابلس الشام [Tripoli de Syrie], et celle d'Afrique par celui de *Tarâbolos el-gharb* طرابلس الغرب [Tripoli de l'occident]. Les géographes Arabes font dépendre cette ville de l'arrondissement de Qayrouân, et la placent également dans le troisième climat.

(4) *A'mrou ben el-A'âs* عمرو بن العاص. C'est lui qui est reconnu par les historiens Arabes pour le fondateur de *Fostât* فسطاط, sur la rive orientale du Nil; et l'on peut voir ci-après, dans une note de la seconde partie, chap. I.er, leurs traditions à ce sujet. A'mrou, choisi pour arbitre dans la querelle qui s'éleva entre *A'ly* على et *Mo'âouyah* معاوية [Moavie I.er] pour la possession du khalyfat, fit déposer A'ly, et proclama Mo'âouyah, qui fut le premier khalyfe de la dynastie des Ommiades.

Le fils d'A'mrou, *A'bd-allah* عبد الله, surnommé *el-Sahymy* السهمى, parce qu'il étoit de la tribu de *Sahym* سهم, embrassa l'islamisme avant son père, et obtint de Mahomet la permission de recueillir par écrit tout ce qu'il apprenoit de sa bouche. Cet ouvrage porte le nom de *Hadyt* حديث, et comprend toutes les traditions et révélations Musulmanes.

A'mrou mourut à la Mekke l'an 65 de l'hégire [684 de l'ère Chrétienne], quelque temps après la mort d'*Yezyd* يزيد, fils de Mo'âouyah.

A'mrou conquit en peu de temps une grande partie de la Syrie, et arracha l'Égypte au foible Héraclius (1). Après avoir achevé la conquête de cette dernière contrée, l'an 19 de l'hégire [640 de l'ère Chrétienne], il donna lui-même des ordres pour la construction de deux Nilomètres dans la haute Égypte : le premier fut placé dans la ville d'Asouân (2), que les Grecs ont connue sous le nom de *Syène*, et qui avoit été le chef-lieu d'un gouvernement particulier sous les empereurs Romains; il fit élever, quelque temps après, le second Nilomètre à Denderah (3).

O'mar fut remplacé par O'tmân (4), qui, après un règne de près de douze ans, laissa le trône à A'ly (5), fils d'Abou-Tâleb, qui lui-même ne régna pas cinq années. Hasan (6), fils de A'ly et de Fâtmah (7), et par conséquent descendant directement de Mahomet, occupa ensuite le trône; mais, après l'abdication de ce prince, qui ne régna guère que six mois, le khalyfat passa, l'an 41 de l'hégire [661 de l'ère Chrétienne], à la dynastie des Ommiades (8).

Mo'âouyah (9), fils d'Abou-Sofyân, et que nos écrivains ont nommé *Moavie I.er*, fut le premier prince de cette dynastie, qui occupa le trône pendant quatre-vingt-

(1) Les Arabes nomment ce prince *Heraql* هرقل.

(2) *Asouân* اسوان est appelée, par le Vocabulaire Qobte-Arabe d'Ebn-Kabar, ⲤⲞⲨⲀⲚ, *Souan*, Διόσπολις. Benjamin de Tudèle lui donne le nom de *Souéneh* סוהנה. Terentianus, surnommé *Maurus* parce qu'il étoit né en Afrique, et dont nous avons une pièce de vers intitulée *de Litteris, Syllabis, Pedibus et Metris*, étoit gouverneur de cette ville sous le règne de Trajan, vers l'an 90 de l'ère Chrétienne. C'est à cette ville que les géographes Orientaux placent le commencement du deuxième climat.

(3) *Denderah* دندره. Ce nom est celui que porte, chez les Arabes, l'ancienne ville de Tentyris, célèbre dans l'antiquité par la haine que ses habitans portoient aux crocodiles. Dans la langue Qobte, elle est nommée ⲔⲈⲚⲦⲰⲢⲒ *Kentôri*. On trouve ce nom dans le Vocabulaire Qobte-Arabe d'Ebn-Kabar: mais on lit *Nikentôri* ⲚⲒⲔⲈⲚⲦⲰⲢⲒ dans le vocabulaire Memphitique de Montpellier, et dans les actes Qobtes de S. Pachôme (Ms. Qobt. Vatic. 69, *fol. 148*); et dans les actes de S. Apater, déjà cités, on trouve le mot ⲠⲒⲢⲈⲘ-ⲚⲒⲔⲈⲚⲦⲰⲢⲒ *Pirem-Nikentôri* [natif de Tentyris], qui en est dérivé. On lit ⲚⲒⲔⲈⲚⲦⲰⲢⲈ *Nikentôre* dans deux vocabulaires Sa'ydiques de la Bibliothèque du Roi, *Nekentore* ⲚⲈⲔⲈⲚⲦⲞⲢⲈ dans un autre lexique, et *Nigentôre* ⲚⲒϬⲈⲚⲦⲰⲢⲈ dans un fragment Sa'ydique publié par Mingarelli. Les actes de S. Paphnuce font mention d'une ville nommée *Genterie*, que le savant Tillemont juge avoir été inconnue à tous les géographes; mais le P. Georgi a prouvé que cette ville n'étoit autre que Tentyris. Au reste, on trouve encore chez les auteurs Qobtes le nom de *Nitentôri* ⲚⲒⲦⲈⲚⲦⲰⲢⲒ, qui se rapproche davantage de ceux qui ont été donnés à cette ville par les Grecs et les Latins.

Kircher, *page 208*, et la Croze, *page 4*, offrent encore un autre nom de cette ville, ϮⲀⲚⲞϢⲈⲢ *Di-anocher*, Tanosar, Τένπυρα, *urbs Ægypti*.

A'bd-er-Rachyd el-Bakouy en fait la description suivante :

« Denderah, jolie ville, à l'occident du Nil, dans le » Sa'yd : il y a beaucoup d'eaux et d'arbres, des palmiers, » des *baraby* برابى [monumens], et autres bâtimens an- » tiques qui sont autant de talismans. »

(4) *O'tmân ben A'ffân* عثمان بن عفان, troisième successeur de Mahomet, monta sur le trône l'an 23 de l'hégire [644 de l'ère Chrétienne], et fut tué l'an 35 de l'hégire [655 de l'ère Chrétienne], après un règne de onze ans, dix mois et quatorze jours.

(5) *A'ly ben Aby-Tâleb* على بن ابى طالب, gendre de Mahomet, fut son quatrième successeur; il monta sur le trône l'an 35 de l'hégire [655 de l'ère Chrétienne], et fut tué l'an 40 de l'hégire [660 de l'ère Chrétienne], après un règne de quatre ans, huit mois et vingt-deux jours.

(6) Le khalyfe *el-Hasan ben A'ly, ben Aby-Tâleb*, الحسن بن على بن ابى طالب, cinquième successeur de Mahomet, monta sur le trône l'an 40 de l'hégire [660 de l'ère Chrétienne]; il ne régna que six mois et cinq jours, et abdiqua l'empire l'an 41 de l'hégire [661 de l'ère Chrétienne].

(7) *Fâtmah* فاطمه, fille de Mahomet.

(8) Les Ommiades [*Beny Ommyah* بنى اميه] forment la première dynastie des khalyfes, laquelle comprend quatorze souverains.

(9) *Mo'âouyah ben Abou-Sofyân* معاويه بن ابو سفيان. Ce prince, étant encore sous les ordres d'O'mar son arrière-prédécesseur, fit, au nom de ce khalyfe, la conquête de la ville de *Ghazzah* غزه, sur les frontières de la Syrie et de l'Égypte. Mo'âouyah fut d'abord reconnu khalyfe en Égypte seulement, l'an 36 de l'hégire [656 de l'ère Chrétienne]; ce ne fut que cinq ans après, c'est-à-dire, l'an 41 de l'hégire [661 de l'ère Chrétienne], qu'il devint seul possesseur du khalyfat universel.

Ce prince, après avoir régné dix-neuf ans, mourut à Damas, l'an 60 de l'hégire [680 de l'ère Chrétienne], à l'âge de soixante-treize ans, ou, suivant d'autres auteurs, de soixante-dix-huit ans; quelques-uns même disent qu'il avoit alors quatre-vingt-cinq ans.

onze ans : l'histoire nous apprend que ce khalyfe fit construire un nouveau Nilomètre à Ensanâ (1) vers l'an 46 de l'hégire [666 de l'ère Chrétienne].

Après ce prince, le trône du khalyfat fut successivement occupé par Yezyd, premier du nom (2), son fils, qui ne régna pas quatre années, et par Moavie II (3) son petit-fils, dont le règne dura moins encore et qui mourut sans postérité.

Il y eut ensuite un interrègne, après lequel on nomma pour son successeur A'bd-allah fils de Zobeyr (4), qui n'étoit point de la maison des Ommiades : mais l'interruption de cette dynastie ne dura pas long-temps; et après le règne court de ce prince, elle remonta sur le trône dans la personne de Merouân I.er (5), fils de Hakem, qui succéda à A'bd-allah, et qui, après un règne de moins d'une année, eut lui-même pour successeur son fils A'bd-el-Melek (6).

Ce dernier khalyfe occupa le trône pendant près de vingt ans; et ce fut sous son règne, vers l'an 80 de l'hégire [699 de l'ère Chrétienne], qu'A'bd-el-A'zyz (7), fils du khalyfe Merouân et frère du khalyfe A'bd-el-Melek, fit élever à Helouân (8) un des plus célèbres Nilomètres dont les historiens Arabes nous

(1) *Ensanâ* انصنا, nommée, par le Vocabulaire Qobte-Arabe déjà cité, ⲀⲚⲦⲒⲚⲰⲞⲨ *Andinôou*, l'ancienne *Antinoopolis.* Cette ville est nommée par Ptolémée Ἀντινόου πόλις; par Palladius, Ἀντινόου; par Ammien-Marcellin, *Antinoû*, et par Rufin, *Antinoo* : elle étoit, sous les empereurs Romains, le chef-lieu de la Thébaïde; c'est ce qu'attestent Palladius et Rufin, qui lui donnent le nom de Μητρόπολις τῆς Θηβαΐδος.

Il est fait mention de cette ville dans plusieurs passages des auteurs Qobtes, où on la trouve aussi nommée ⲀⲚⲦⲒⲚⲞⲞⲨ *Andinoou.*

L'article où il est question de cette ville dans A'bd-er-Rachyd el-Bakouy, est remarquable par la singularité de la tradition fabuleuse qu'il renferme.

« Ensanâ, dit-il, est une ville grande et ancienne, à » l'orient du Nil, en Égypte. Autrefois les habitans ont » été tous changés en pierres : on voit des hommes qui » dorment avec les femmes, d'autres en différentes atti» tudes, suivant l'action dont ils étoient occupés au mo» ment de leur transformation. »

(2) *Yezyd ben Mo'âouyah* يزيد بن معاوية, septième successeur de Mahomet et second khalyfe de la dynastie des Ommiades, monta sur le trône l'an 60 de l'hégire [680 de l'ère Chrétienne]; il régna seulement trois ans, huit mois et neuf jours, et mourut, à l'âge de trente-neuf ans, le quatrième jour du mois de *raby' el-aouel* ربيع الاول [raby premier], l'an 64 de l'hégire [684 de l'ère Chrétienne].

(3) *Mo'âouyah, ben Yezyd, ben Mo'âouyah, ben Aby-Sofyân*, معاوية بن يزيد بن معاوية بن ابي سفيان, huitième successeur de Mahomet et troisième khalyfe de la dynastie des Ommiades, monta sur le trône l'an 64 de l'hégire [684 de l'ère Chrétienne]. Il ne régna qu'un mois et demi, et, selon d'autres, vingt jours seulement, et mourut la même année, à l'âge de vingt ans. Quelques-uns cependant lui donnent un règne de quatre mois. Suivant quelques autres auteurs, il abdiqua l'empire, et ne mourut que quarante jours ou même trois mois après son abdication.

(4) El-Makyn donne à ce prince les noms et surnoms suivans : *A'bd-allah, ben el-Zobeyr, ben el-A'ouâm, ben Harmalah, ben Asad, ben A'bd-el-A'ry*, عبد الله بن الزبير بن العوام بن حرملة بن اسد بن عبد العري. Il fut le neuvième khalyfe après Mahomet, et monta sur le trône le neuvième jour du mois de *regeb* رجب, l'an 64 de l'hégire [684 de l'ère Chrétienne]. Son règne ne fut pas beaucoup plus long que celui de son prédécesseur, et il mourut la même année, après avoir occupé le trône quatre mois et huit jours.

(5) *Merouân, ben el-Hakem, ebn el-A'âs, ben Ommyah*, مروان بن الحكم ابن العاص بن امية, dixième successeur de Mahomet, et quatrième khalyfe de la dynastie des Ommiades, ne régna que dix mois moins deux jours. Il ne faut pas confondre ce prince avec un autre khalyfe nommé aussi *Merouân*, qui monta sur le trône l'an 127 de l'hégire [744 de l'ère Chrétienne], et régna cinq ans et un mois.

(6) *A'bd-el-Melek, ben Merouân, ben el-Hakem, ben Aby-l-A'âs*, عبد الملك بن مروان بن الحكم بن ابي العاص, sixième khalyfe de la dynastie des Ommiades, succéda, l'an 65 de l'hégire [684 de l'ère Chrétienne], à son père Merouân, qui fait le sujet de la note précédente, et mourut au milieu du mois de *chaouâl* شوال, l'an 86 de l'hégire [705 de l'ère Chrétienne], après avoir régné vingt ans et quinze jours; il eut pour successeur son fils *Oualyd* وليد.

(7) *A'bd-el-A'zyz, ben Merouân*, عبد العزيز بن مروان. Ce prince ne fut point khalyfe; mais son fils *O'mar ben A'bd-el-A'zyz* عمر بن عبد العزيز monta sur le trône l'an 99 de l'hégire [718 de l'ère Chrétienne], et succéda à son neveu *Soleymân ben A'bd-el-Melek* سليمان بن عبد الملك.

(8) *Helouân* ou *Houlouân* حلوان, suivant A'bd-er-Rachyd el-Bakouy, « est un petit pays situé au-dessus » de *Mesr* مصر, sur la rive orientale du Nil. Cet en» droit, qui étoit autrefois considérable, est agréable » et dans une belle situation. »

Il existe une autre ville du même nom, à l'orient de Baghdâd, dans l'I'râq propre ou l'ancienne Assyrie;

aient

aient conservé le souvenir. Ce village, situé sur le bord oriental du Nil, à quelques lieues au-dessus du Kaire, en est distant de près de deux parasanges (1), suivant A'bd-er-Rachyd el-Bakouy: il est sur-tout connu dans l'histoire de l'Égypte par la mort du khalyfe Abbasside el-Hakem (2), qui y fut dans la suite assassiné.

L'historien Gergis ben el-A'myd, plus connu parmi nous sous le nom d'*Elmacin*, nous apprend qu'on fit cependant peu d'usage de ce Nilomètre, qui fut renversé peu d'années après sa construction, c'est-à-dire, l'an 96 de l'hégire [714 de l'ère Chrétienne].

§. II.

Nilomètres contemporains du Meqyâs sous les Khalyfes Abbassides.

Afin de n'avoir plus à revenir sur l'histoire des Nilomètres différens de celui de l'île de Roudah, et qui ont existé en même temps que ce monument, je vais placer ici le seul fait que j'aie trouvé dans les auteurs Orientaux relativement aux édifices de cette espèce qui avoient été élevés en divers endroits de l'Égypte, mais dont l'usage ne tarda pas de s'abolir lorsque celui de Roudah fut dans un état de service habituel.

Le khalyfe el-Mâmoun, de la race des Abbassides, dont je parlerai ci-après à l'occasion de la reconstruction du Meqyâs de l'île de Roudah, exécutée par ses ordres, fit aussi élever un Nilomètre dans la haute Égypte (3), au lieu appelé *Sourat*, près du village de Benbenouda, et en fit réparer un autre qui existoit aussi dans la haute Égypte et qui étoit placé dans la ville d'Akhmym (4).

quelques-uns la placent dans l'*Irâq a'gemy* عراق عجمى [l'ancienne Assyrie]: cette ville a été fondée par *Qobâd Fyrouz Sâsâny* قباد فيروز ساساني. On trouve aussi sous ce même nom, suivant Yâkouty, une petite ville dans les montagnes de *Nysâbour* نيسابور, à l'extrémité du Khorâsân, du côté d'*Isfahân* اسفهان [Ispahan].

(1) Environ six mille pas. *Voyez* mon Mémoire sur les inscriptions Koufiques recueillies en Égypte, et sur les autres caractères employés dans les monumens des Arabes, *note 3, page 530, É. M. tom. I.er*

(2) *El-Hakem be-amr-illah* الحكم بامر الله. Il y a eu deux khalyfes de ce même nom, tous deux de cette dynastie des Abbassides qui fut appelée au khalyfat par les sultans d'Égypte, après la mort d'*el-Mosta'sem b-illah* المستعصم بالله. Le premier de ces princes monta sur le trône l'an 660 de l'hégire [1261 de l'ère Chrétienne], et succéda au khalyfe *el-Mostanser b-illah* المستنصر بالله: il mourut l'an 701 de l'hégire [1301 de l'ère Chrétienne]. Le second succéda au khalyfe *el-Ouâteq b-illah* الواثق بالله l'an 741 de l'hégire [1340 de l'ère Chrétienne], et mourut l'an 754 de l'hégire [1353 de l'ère Chrétienne].

(3) *El-Sa'yd* الصعيد [la Thébaïde, ou l'Égypte supérieure]. La Thébaïde supérieure est appelée par les Arabes *el-Sa'yd el-A'lä*. Cependant le mot de *Sa'yd* tout seul signifie un pays haut; et la Thébaïde porte ce nom, parce qu'elle est supérieure au reste de l'Égypte: c'est pourquoi on l'appelle *Sa'yd Mesr* صعيد مصر, c'est-a-dire, le pays haut de l'Égypte. L'article qui concerne cette province dans mon manuscrit d'A'bd-er-Rachyd el-Bakouy, est ainsi conçu: « El-Sa'yd, contrée de l'Égypte qui est » située au midi de Fostât, et bordée par deux chaînes » de montagnes, entre lesquelles coule le Nil, qui est » garni, des deux côtés, d'un nombre considérable de » villes et de villages: on y voit beaucoup de ruines an» ciennes; entre autres, dans les montagnes, des grottes » souterraines remplies de corps d'hommes, d'oiseaux, de » chats, de chiens, tous enveloppés de bandes de toiles » de lin, comme des enfans au maillot. »

(4) *Akhmym* ou *Ikhmym* اخميم. Cette ville de la Thé» baïde qu'on appeloit moyenne pour la distinguer de la » haute et de la basse, est la même que les anciens Grecs » ont nommée Χέμμις ou Πανόπολις.

Diodore, livre 1, ch. 18, appelle cette ville Χέμμο. Le Vocabulaire Qobte-Arabe d'Ebn-Kabar lui donne les deux noms de ϢⲘⲒⲚ *Chmin* et de ⲠⲀⲚⲀⲤ *Panas*. Dans les vocabulaires Sa'ydiques de la Bibliothèque du Roi, on trouve les trois noms ϢⲘⲒⲚ *Chmin*, ⲬⲘⲒⲘ *Khmim* et ⲠⲀⲚⲞⲤ *Panos*.

Les auteurs Arabes la représentent comme renfermant des restes admirables de palais, d'obélisques et de statues colossales de pierre ou de marbre.

Suivant Abou-l-fedâ, « Akhmym est une grande ville

Ici se termine l'esquisse abrégée de l'histoire des Nilomètres autres que celui de l'île de Roudah, et qui, à l'exception de l'avant-dernier dont je viens de parler, ont précédé l'érection de ce monument : c'est de l'histoire de ce dernier Nilomètre que je vais maintenant m'occuper particulièrement.

» située à l'extrémité supérieure du Sa'yd du milieu. Elle » est placée à environ deux journées de la vallée d'*Asyout* » اسيوط. On y voit un *berbâ* بربا [un temple] fameux, » et que l'on doit ranger parmi les plus magnifiques monu- » mens de l'antiquité, à cause de la grandeur des pierres » dont il est bâti et des nombreuses peintures qui couvrent » ses murailles. »

A'bd-er-Rachyd el-Bakouy place cette ville dans le troisième climat. « Akhmym, dit-il, est un petit pays » sur le bord oriental du Nil, peuplé à cause de la culture » de son sol et de ses palmiers : on y voit des *barâby* برابي » [monumens] qui sont au nombre des merveilles du » monde. Un *berbâ* est plus durable qu'une maison, parce » qu'on y a pratiqué des *telesm* طلسم [talisman] ou en- » chantemens. Cette ville est la patrie d'*Abou-l-Fayd* » *Dou-l-Noun* ابو الفيض ذو النون, surnommé *el-Mesry* » المصري [l'Égyptien], le premier de son siècle par » sa science, sa modestie et sa politesse : on a de lui » l'ouvrage intitulé *Khâlât a'gybet* خالات عجيبة [les Appa- » rences merveilleuses]. » On attribue aussi à ce person- nage le livre intitulé *Mogârrabât* مجاربات [Expériences], qui est rempli de superstitions magiques, parce que cette ville avoit autrefois la réputation d'être la retraite et la demeure des plus grands magiciens.

VOYAGE

DANS L'INTÉRIEUR DU DELTA,

Contenant des Recherches géographiques sur quelques villes anciennes, et des Observations sur les mœurs et les usages des Égyptiens modernes,

PAR MM. DU BOIS-AYMÉ ET JOLLOIS,

INGÉNIEURS DES PONTS ET CHAUSSÉES, MEMBRES DE LA COMMISSION DES SCIENCES ET DES ARTS D'ÉGYPTE, CHEVALIERS DE LA LÉGION D'HONNEUR.

SECTION PREMIÈRE.

Aperçu général du Delta. — Départ du Kaire. — Arrivée à Menouf. — Description du Menoufyeh.

LE Delta est la partie de l'Égypte renfermée entre la Méditerranée et les deux branches du Nil qui ont leurs embouchures près des villes de Rosette et de Damiette.

On comprenoit anciennement sous cette dénomination, lorsque le Nil se jetoit à la mer par sept grandes bouches, tout le territoire contenu entre la branche Canopique, qui se terminoit près de l'emplacement actuel d'Abouqyr, et la branche Pélusiaque, dont l'embouchure est encore reconnoissable à l'extrémité orientale du lac Menzaleh.

La forme triangulaire de ce terrain le fit appeler *Delta* par les Grecs, du nom d'une des lettres de leur alphabet qu'ils représentent par un triangle ainsi disposé, Δ; et c'est en effet sous cette forme que la basse Égypte se présentoit à eux, sa base sur la Méditerranée et son sommet au sud vers Memphis.

Ce nom n'est point connu des Égyptiens modernes, qui ont divisé leur territoire autrement qu'il ne l'avoit été sous le gouvernement des Grecs. Formé par les alluvions du fleuve, le Delta ne présente nulle part la moindre élévation naturelle. Quelques buttes artificielles, quelques monticules de décombres autour des lieux habités, et des dunes vers le rivage de la mer, sont les seules inégalités que présente le terrain : un grand nombre de canaux le coupent en tout sens. Un lac, séparé de la mer par une langue de terre fort étroite, occupe au nord un espace considérable; il étoit connu des anciens sous le nom de lac de *Butos*, et il porte aujourd'hui celui de *Bourlos*.

Du sommet du Delta aux boghâz de Rosette et de Damiette, il y a, à vol

d'oiseau, près de seize myriamètres; et les deux branches principales du Nil qui aboutissent à ces deux points, ont de vingt-trois à vingt-quatre myriamètres de développement. La base du Delta est d'à-peu-près quatorze myriamètres et demi, en suivant les sinuosités de la côte; et d'environ cent trente-sept mille mètres en ligne droite, entre les embouchures de Damiette et de Rosette, extrémités de cette base.

Tel est l'aspect général, telle est l'étendue du pays que nous allions parcourir; pays peu connu avant l'expédition Française, à cause des dangers que les voyageurs avoient à craindre en s'éloignant des rives du fleuve.

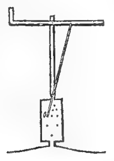
Nous partîmes du Kaire le 5 vendémiaire an 8 [27 septembre 1799]: on vouloit tracer, dans le Delta, des routes militaires, faire des nivellemens, reconnoître et perfectionner le système des canaux de navigation et d'arrosement, établir une ligne télégraphique du Kaire à la côte (1), &c. Des instructions nous avoient été remises sur ces différens objets, et nous nous embarquâmes à Boulâq, ville riche et commerçante, située sur les bords du Nil, à un quart de lieue du Kaire, dont elle est en quelque sorte un faubourg.

Nous montions une *cange*, sorte de barque fort légère, qui va à la voile et à la rame: une petite chambre très-agréablement ornée est placée vers la poupe, et sert d'abri contre l'ardeur du soleil et l'humidité des nuits.

A une demi-lieue environ de Boulâq, nous aperçûmes à notre droite un château en ruine, où les beys alloient en pompe recevoir les nouveaux pâchâs que la cour de Constantinople leur envoyoit.

(1) A mesure que notre armée s'affoiblissoit, il devenoit plus nécessaire d'être informé rapidement des mouvemens de l'ennemi. On sentoit combien il étoit utile d'établir des lignes télégraphiques, et l'on rejetoit presque aussitôt une idée dont l'exécution sembloit impossible. Mais c'est en vain que l'on manquoit des objets les plus nécessaires; l'armée possédoit dans M. Conté, directeur de l'atelier de mécanique, un homme dont le génie inventif, déjà si souvent éprouvé, sut encore une fois surmonter tous les obstacles. Il fit en peu de temps d'excellentes lunettes, et construisit un grand nombre de télégraphes sur un modèle nouveau. M. Conté étant mort avant d'avoir publié la description de son télégraphe, nous avons pensé qu'on seroit peut-être bien aise d'en trouver ici une description succincte.

Ce télégraphe, dont voici la forme,



se compose, 1.° d'un mât vertical dont l'extrémité inférieure est fixée d'une manière stable dans la maçonnerie de la plate-forme d'une tour; 2.° d'une pièce en bois de la forme d'une L, mobile autour d'un boulon horizontal qui fixe sa plus grande branche à l'extrémité supérieure du mât; 3.° d'une barre de bois qui passe par un anneau placé sur le mât, vers le milieu de sa hauteur. L'extrémité supérieure de cette barre s'attache à la pièce L, de manière à la faire tourner dans un plan vertical autour du boulon qui la fixe au sommet du mât; ce mouvement s'exécute en tirant la barre ou en la poussant, à l'aide d'une poignée placée à son extrémité inférieure. Le prolongement de cette manivelle se place successivement dans plusieurs trous pratiqués dans l'épaisseur des planches qui forment un plan vertical au bas du mât. Ces trous déterminent pour la pièce L différentes positions qui, par leurs combinaisons, expriment les phrases convenues.

M. Conté ayant desiré connoître l'équation de la courbe que traçoit la cheville sur le plan vertical prolongé indéfiniment, je trouvai qu'elle étoit algébrique du sixième degré; et il est aisé de voir que si l'anneau, que nous avons dû considérer comme un point fixe, étoit sur la circonférence du cercle donné que décrit l'extrémité supérieure de la barre qui passe par cet anneau, et que la barre fût égale au diamètre du cercle donné, les deux branches de la courbe du télégraphe se composeroient chacun d'un arc d'épicycloïde et d'un arc de cercle, de manière à former à elles deux une épicycloïde et un cercle entiers: l'équation du sixième degré représente le système de ces deux courbes, et elle en donne les équations séparées, en se décomposant en deux facteurs, l'un du second, l'autre du quatrième degré. *(Du Bois-Aymé.)*

Nous avions autour de nous le tableau animé d'une foule de barques se croisant dans tous les sens (1) et fendant les flots avec la voile ou l'aviron, au bruit des chants des bateliers. Le soleil se couchoit derrière la chaîne Libyque: ses derniers rayons frappoient encore le sommet des pyramides, dont les masses inférieures, plongées dans l'ombre, se détachoient sur un ciel de pourpre; de longues lignes de palmiers formoient d'élégantes colonnades, et des prairies de trèfle s'étendoient devant nous jusqu'aux sables du désert. On apercevoit sur les bords du Nil des troupeaux qui venoient se plonger dans le fleuve; de petits hérons blancs reposoient tranquillement sur le dos noir des buffles; de jeunes enfans nus et de couleur de bronze se jouoient sur la rive, et quelquefois l'un d'eux, s'arrêtant immobile, nous retraçoit par sa pose et ses formes les statues de l'ancienne Égypte. Ces plantes d'Afrique, ces chants Arabes, ces monumens antérieurs à la civilisation Européenne, et enfin un retour sur nous-mêmes, rappelèrent à notre esprit notre éloignement de la France, le cours fugitif de la vie humaine et l'instabilité des empires les plus florissans. Long-temps encore, nous disions-nous, l'on viendra visiter cette terre classique, berceau des sciences et des arts; et si les Français, comme tant d'autres nations célèbres, disparoissent un jour de dessus la terre, ces pyramides, témoins de leurs victoires et où mille inscriptions attestent leur passage, en conserveront le souvenir : c'est là, dira-t-on, que de jeunes guerriers, nés dans cette belle contrée que bordent la mer et le Rhin, les Pyrénées et les Alpes, vinrent disputer et enlever l'Égypte aux fiers enfans du Caucase, aux vaillans Mamlouks; et nos cœurs, à cette anticipation des éloges de l'avenir et du ravage des siècles, palpitoient orgueilleux de la patrie et s'attendrissoient sur elle.

La nuit nous surprit au milieu de ces pensées. Nous passâmes devant le canal d'Abou-Meneggeh; et parvenus à quinze mille mètres plus bas, à l'endroit où le Nil, se divisant en deux parties, embrasse le Delta, nous suivîmes la branche de Damiette qui se dirige au nord, tandis que celle de Rosette fait un coude à l'ouest. Le point de séparation de ces deux branches est nommé, par les gens du pays, *Batn-el-Baqarah*, Ventre de la Vache.

Nous longeâmes les digues qui ferment l'ancien canal de Fara'ounyeh; et à quelques mètres au-dessous, nous quittâmes la branche de Damiette pour entrer dans un petit canal du Delta, navigable seulement dans le temps de l'inondation: ce canal nous conduisit jusqu'au pied de la butte factice sur laquelle est bâti Menouf.

Quelques jours après notre arrivée dans cette ville, nous voulûmes entreprendre le nivellement du canal de Fara'ounyeh, et nous nous rendîmes à cet effet au village de ce nom, situé sur la branche de Damiette. Nous n'avions point pris d'escorte, et souvent des détachemens de nos troupes avoient été attaqués sur cette route; nous fûmes donc plus heureux que prudens. Peut-être aussi les *fellâh* étoient-ils devenus moins hardis depuis qu'ils connoissoient les forces de notre armée et la valeur de nos soldats. Quoi qu'il en soit, nous avons cru remarquer qu'ils ne sont point aussi méchans qu'on le croit communément. Ceux qui ont

(1) Le peu d'élévation des berges et les vents qui soufflent assez constamment, rendent la navigation du Nil presque aussi facile en remontant le courant qu'en le descendant.

servi des Français comme domestiques, leur ont généralement donné des preuves d'attachement, de probité et de courage. L'hospitalité, prescrite par leur religion, sera d'ailleurs toujours une sauvegarde pour le voyageur qui, sachant leur langue, marchera avec confiance au-devant de ceux qu'il soupçonnera de mauvais desseins, leur demandera d'être conduit à leur chef, et dira à celui-ci que, sur le bruit de son courage, de ses vertus hospitalières, il est venu à lui avec confiance. Ce moyen nous a toujours réussi, même dans des provinces encore peu soumises à nos armes; et nous n'hésiterions point à l'employer chez quelque peuple que ce fût: les hommes, bien que trop souvent cruels, bien que méchans pour la plupart, sont presque toujours sensibles à la voix de l'honneur; il ne faut que savoir à propos la leur faire entendre.

Nous nous présentâmes chez le cheykh du village de Fara'ounyeh, l'émyr Ahmed, auquel la garde et l'entretien des digues du grand canal étoient confiés. L'un de nous avoit eu occasion de lui rendre un service important auprès du général en chef de l'armée Française; il nous reçut avec joie: nous soupâmes et couchâmes chez lui.

Le lendemain matin, il entra dans notre chambre avec sa fille, jolie enfant d'environ sept ans, qui vint nous offrir des gâteaux et des fruits; elle avoit le visage découvert et étoit fort blanche. La visite de cette jeune fille, ainsi dévoilée, étoit certainement, dans les mœurs de l'Orient, la preuve d'une grande bienveillance.

A notre départ, le cheykh voulut nous remettre une somme d'argent assez considérable; nous la refusâmes. Il nous offrit deux chevaux, et nous lui répondîmes que les Français n'étoient point dans l'usage d'accepter des objets de cette valeur. Il nous regarda avec surprise, et nous entendîmes nos domestiques Arabes se dire à voix basse que leurs maîtres étoient de braves gens, mais un peu fous: refuser un don leur sembloit le comble de la démence. Cet usage de faire des cadeaux à ceux envers lesquels on a exercé l'hospitalité, remonte à la plus haute antiquité: Ulysse ne reçut-il pas de son hôte Alcinoüs un talent d'or, une tunique, une coupe! Nous eussions dû peut-être nous conformer aux usages de l'Orient; mais, dans nos mœurs, c'eût été, en quelque sorte, recevoir le paiement des services que nous avions rendus: l'habitude prévalut, et nous mîmes à notre refus toutes les formes qui pouvoient le rendre moins désagréable.

Fara'ounyeh paroît dérivé du nom de *Fara'oun* [Pharaon] que l'on donnoit aux anciens souverains de l'Égypte; et comme c'est à ces princes que les habitans du pays attribuent encore aujourd'hui la construction des monumens que les étrangers viennent admirer chez eux, on peut présumer que le village de Fara'ounyeh a renfermé quelques débris d'antiquités que le temps et les barbares auront fait disparoître: mais nous ignorons quelle ville ancienne a pu exister en ce lieu.

Nous levâmes le plan du cours entier du canal de Fara'ounyeh, et nous en fîmes le nivellement. Le canal a son origine dans la branche de Damiette, à quelques mètres au nord du village dont nous venons de parler; il coupe la partie supérieure du Delta, et se termine à la branche de Rosette, au-dessus du village de Nâdir. Sa pente totale, qui est de trois mètres neuf cent soixante-trois millièmes, sur un développement de trente-sept mille deux cent cinquante mètres, d'autres

nivellemens faits en différens lieux du Delta, et sur-tout l'appauvrissement successif de la branche de Damiette et la tendance qu'ont les eaux à se porter dans celle de Rosette, nous portent à croire que toute la surface de cette partie de l'Égypte a maintenant une inclinaison générale de l'est à l'ouest.

Les eaux de la branche orientale, entraînées par la grande pente que nous venons d'indiquer, se jetèrent autrefois avec une telle abondance dans le canal de Fara'ounyeh, que les provinces inférieures, vers Damiette, ne reçurent plus la quantité d'eau nécessaire à leur arrosement, et que la mer couvrit leurs terrains les plus bas. Les dommages qui en résultoient, déterminèrent le Gouvernement du Kaire à faire fermer ce canal. Mourâd-bey paroît avoir le premier entrepris ce travail; mais les digues, ayant été mal construites, ne purent résister à l'effort des eaux. Ayoub-bey el-Chiq, s'étant emparé du gouvernement, reprit cette opération; et lorsqu'elle fut achevée, ce même Ayoub-bey et O'smân-bey, entraînés par des intérêts particuliers, firent couper les digues. La fermeture du canal fut enfin rétablie par ordre de Mourâd, lorsque ce bey reparut à la tête des affaires; et ce fut l'émyr Ahmed, que nous trouvâmes à Kafr-Fara'ounyeh, qu'il chargea de ce travail : celui-ci parvint avec beaucoup de peine à l'exécuter, en faisant jeter à l'entrée du canal, à l'époque des basses eaux, une quantité considérable de gros blocs de pierre.

L'eau de la branche de Damiette qui, au temps de l'inondation, s'infiltre à travers les digues dans le lit du canal, et celle qui y remonte de la branche de Rosette, permettent d'y naviguer pendant quelques mois avec de petites barques (1).

Les rives du canal de Fara'ounyeh ne sont point, comme celles de la plupart des canaux de l'Égypte, bordées de monticules de terre provenant des curages annuels; elles ressemblent à celles des branches principales du Nil : une plaine rase se développe indéfiniment des deux côtés, et présente une culture soignée et des villages fort rapprochés les uns des autres.

La province que nous parcourions, se nomme le *Menoufyeh*. Elle est moins exposée aux courses des Arabes que le reste du Delta. Sa partie supérieure, principalement, se trouvant renfermée entre la branche de Damiette, celle de Rosette et le canal de Fara'ounyeh, est facile à défendre contre un ennemi dont les forces ne consistent qu'en cavalerie (2). Nous nous sommes avancés dans l'intérieur de cette île, et nous avons reconnu qu'elle est principalement arrosée par le canal d'Abou-Sarah, qui a son origine dans celui de Fara'ounyeh, où il revient se jeter près de Ramleh par deux bouches différentes, après avoir porté les eaux du Nil, par plusieurs ramifications, sur le territoire d'un assez grand nombre de villages.

Les eaux du Nil séjournent peu dans cette portion de l'Égypte; ce qui contribue nécessairement à y rendre l'air plus salubre, et la peste moins dangereuse et moins fréquente que dans le nord du Delta (3). On y cultive le froment,

(1) Pendant la grande crue de l'an 9, les eaux ont tourné les digues par l'ouverture du canal de Menouf, et se sont versées dans l'ancien lit du canal de Fara'ounyeh, qui est redevenu navigable toute l'année, comme un des grands bras du Nil. Notre voyage dans le Delta est antérieur à cet événement.

(2) Dans le temps des basses eaux, le Nil est guéable en quelques points de la basse Égypte, et c'est le moment que choisissent les Arabes pour pénétrer dans le Delta.

(3) La peste est endémique en Égypte. Ceux qui croient qu'elle y est transportée chaque année de Constantinople,

l'orge, le riz, le dourah, l'indigo, le lin, le colza, le trèfle, le lupin, les oignons, les féves, les lentilles, et quelques plantes potagères particulières à ce climat, telles que le bâmyeh [*hibiscus esculentus*], plante de la famille des malvacées, dont on mange les jeunes fruits après les avoir fait cuire dans l'eau, mets peu agréable à cause de sa viscosité ; le meloukhyeh [*corchorus olitorius*], de la famille des tiliacées, herbe qui, cuite et hachée, forme un mets recherché des habitans, mais qui plaît peu aux Européens à cause du mucilage gluant qu'il contient; la colocasie [*arum colocasia*], dont la racine cuite dans l'eau donne une assez bonne nourriture : on trouve aussi des aubergines, des concombres, des melons et des pastèques; enfin des mauves, dont les Égyptiens font usage dans leur cuisine, et du fenu-grec, qui n'est employé en Europe que comme fourrage, mais qui en Égypte sert encore de nourriture aux habitans : ils mangent crues et sans assaisonnement la graine germée et les jeunes tiges de cette plante.

Le chanvre n'est cultivé qu'en petite quantité, et pour un tout autre objet qu'en France. Les Égyptiens, qui ont enseigné jadis à l'Europe l'art de filer le lin et d'en fabriquer des cordages et des étoffes, paroissent avoir ignoré que le chanvre pût servir aux mêmes usages, ou du moins avoir négligé de le cultiver dans cette

se trompent évidemment : pendant près de quatre ans que l'armée Française occupa l'Égypte, les communications avec la Turquie cessèrent, et toutes les précautions sanitaires pratiquées dans les lazarets d'Europe furent prises avec un soin extrême; cependant la peste, aux époques accoutumées, n'en ravagea pas moins l'Égypte. Et pourquoi s'en étonneroit-on! Ne sait-on pas que le voisinage des marais occasionne des fièvres épidémiques, d'autant plus dangereuses que la température est plus élevée!

L'Égypte, après les inondations du Nil, présente de toutes parts de vastes marais qui se dessèchent successivement par l'évaporation; la putréfaction des végétaux et des animaux qui meurent dans la vase, est hâtée et vivement développée par un soleil ardent, et par les vents empoisonnés, nommés *khamsyn*, qui soufflent de l'intérieur de l'Afrique, où ils se sont embrasés en traversant d'immenses plaines de sable. Les fièvres de marais, dangereuses en tout pays, doivent donc nécessairement prendre en Égypte un caractère contagieux plus prononcé.

On a remarqué que les épidémies les plus meurtrières y avoient toujours été précédées par de grandes inondations. La peste, dans ce cas, descend de la haute Égypte, parce que c'est le point que les eaux abandonnent le premier. Les foibles débordemens, au contraire, s'étendant à peine sur les terres du Sa'yd, il n'y a, à proprement parler, de cantons inondés et de marais formés que dans les parties inférieures de la basse Égypte : c'est aussi de ce côté que la peste commence alors à se déclarer; et le contact, les communications de tout genre, la font pénétrer dans l'intérieur, en allant du nord au sud.

La peste peut encore, il est vrai, être portée en Égypte des pays voisins; mais si ce n'est pas dans la saison où elle se développe ordinairement d'elle-même, elle s'éteint bientôt.

Les exhalaisons de la terre, dira-t-on, ne peuvent donner la peste; sans cela, le vent la transporteroit rapidement d'un lieu dans un autre, et l'on voit, au contraire, le moindre fossé, la moindre barrière, l'arrêter. Cette objection, pour être spécieuse, n'en est pas moins facile à combattre. D'abord il faut bien se convaincre qu'au milieu des marais de la basse Égypte, ce seroit en vain que, pour échapper à la peste, les hommes s'isoleroient les uns des autres; ils ne feroient que diminuer le danger, en évitant de recevoir le mal par toute autre voie que celle de l'influence de l'air. Cet isolement seroit plus utile dans les villes d'Égypte, toujours moins insalubres que les marais qui les entourent; néanmoins cette sage précaution ne préserveroit pas encore entièrement de tout danger. Les négocians Européens nous en offrent la preuve ; malgré leurs précautions extrêmes pour ne pas communiquer avec la population Égyptienne, la peste les atteint quelquefois : ils disent alors, à la vérité, qu'un oiseau, qu'un chat la leur a apportée ; mais on sait ce qu'on doit penser de semblables raisons. Enfin, dans les villes d'Europe où la peste n'est qu'accidentelle et n'a d'autres causes que le contact des corps pestiférés, l'air continuant d'être ce qu'il étoit auparavant, il est certain qu'un mur, un fossé, arrêtera cette cruelle maladie.

L'oxigène, d'après les belles expériences des chimistes modernes, consume ou neutralise toutes les émanations putrides ; voilà pourquoi l'air atmosphérique, loin de transporter les vapeurs pestilentielles, en détruit les principes délétères. A quelques millimètres d'un malade, ou d'une balle de coton pestiférée, au moment où elle est ouverte, on peut, sans contact, prendre la peste et même tomber mort, ainsi qu'on en a eu l'exemple plusieurs fois: un peu plus loin, on n'eût rien risqué; la masse d'oxigène interposée eût été suffisante pour détruire la moufette pestilentielle.

Toutes ces explications sont bien simples, et c'est justement pour cela qu'on ne les a pas données de suite. L'homme, jusque dans la description de ses maux, aime

vue :

vue : ils fument cette plante en guise de tabac, ou la prennent intérieurement comme l'opium ; elle leur procure une ivresse qui exalte leur force, augmente leur courage et les pousse souvent aux actions les plus audacieuses. Les gens du peuple sur-tout l'aiment avec passion : il semble qu'elle les dédommage de la proscription que leur prophète a prononcée contre les boissons fermentées ; car cette raison dont l'espèce humaine est si fière, par-tout on cherche à l'altérer par des préparations, par des breuvages. Les maux attachés à notre existence seroient-ils la cause du plaisir qu'on paroît éprouver dans cet oubli de toute chose ?

Menouf, capitale de la province, est d'un aspect peu agréable. Ses maisons sont basses et construites en briques crues; ses rues sont étroites, mal percées, et les monticules de décombres qui l'environnent de toutes parts, en masquent entièrement la vue à l'est et à l'ouest. Les eaux du Nil l'entourent pendant l'inondation, mais elles s'écoulent promptement; et c'est sans doute pour cela que cette ville est une des plus saines de la basse Égypte. Sa population est d'environ quatre mille individus. On distingue facilement ceux qui se livrent aux travaux de la terre, de ceux qui ont des métiers sédentaires : les premiers sont secs et vigoureux; les seconds ont plus d'embonpoint, principalement les tisserands, qui se trouvent en grand nombre dans cette ville.

le merveilleux; les causes les moins probables, pourvu qu'elles soient extraordinaires, seront celles qu'il préférera toujours, parce qu'il est plus facile de séduire notre imagination que d'éclairer notre raison.

La peste la plus meurtrière que nous ayons essuyée pendant notre séjour en Égypte, fut celle de l'an 9; plusieurs villages du Sa'yd perdirent en entier leur population, et le Kaire offrit le spectacle le plus affligeant. Les états de mortalité que l'on forma alors, et qui ont été publiés en Europe, m'ont toujours paru au-dessous de la réalité. On entendoit des gémissemens et des cris dans toutes les maisons; on rencontroit à chaque pas des convois funèbres; plusieurs cadavres étoient souvent réunis sur le même brancard; et j'ai vu les hommes qui les portoient donner leur fardeau à d'autres et se coucher sur la terre avec tous les symptômes de la peste.

Un jour que je traversois la plaine aride d'Ibrâhym, qui sépare le Kaire de l'île de Roudah, je fus témoin d'une scène de désolation qui ne s'effacera jamais de ma mémoire. J'avois à ma gauche une suite de hautes collines de décombres, sur lesquelles s'élevoit le fort de l'Institut; à ma droite, des champs cultivés, les palmiers et les sycomores de l'île de Roudah. L'armée étoit alors dispersée par les manœuvres imprudentes ou coupables du général Menou; l'ennemi s'approchoit, et l'on évacuoit l'hôpital d'Ibrâhym. Une longue suite de chameaux chargés s'acheminoit vers la citadelle, où tout le monde cherchoit un asile; le khamsyn, avec ses tourbillons de poussière, couvroit d'un voile sombre tous les objets, et donnoit au soleil même une couleur livide : plusieurs riches enterremens traversoient la plaine, et le cri des pleureuses à gages se faisoit entendre par intervalles. Un Turc conduisant un âne sur lequel étoit couché en travers le cadavre d'un soldat Français, passa près de moi; et un homme qui s'avançoit à grands pas avec une corbeille sur la tête, suivit de près le modeste convoi du guerrier : il murmuroit le chant funèbre des Musulmans; de petits bras, de petites jambes d'enfant, qui pendoient hors de la corbeille, m'apprirent que la même faux moissonnoit à-la-fois et le riche et le pauvre, et le fort et le foible. A l'instant même, j'entendis ces mots prononcés d'une voix prophétique : *Ville pleine de tumulte, tes enfans seront tués, et ils ne mourront point par l'épée : l'ange exterminateur marche devant moi.* Je me retourne, et je reconnois un officier Français qui étoit, depuis quelque temps, atteint de folie. Sa mémoire, depuis sa maladie, étoit prodigieuse, et je lui avois souvent entendu réciter de suite, avec le plus grand enthousiasme, des odes d'Horace et de très-longs fragmens d'Homère et de la Bible. Il étoit presque nu; sa figure étoit enflammée, son œil fixe, ses cheveux épars; sa longue barbe pendoit sur sa poitrine. Le bruit de ses chaînes, sa voix, ses gestes, les malheurs qu'il annonçoit, sembloient commander le respect à ses gardes, et jeter le trouble dans leur ame. « Creusez votre tombe, s'écrioit-» il, plein de la lecture des saints prophètes; le jour de » colère est arrivé : le Seigneur est entré en Égypte; » sa malédiction la dévorera. » Puis, après quelques instans de repos, il reprenoit : « Le bruit des tambours a » cessé; les cris de réjouissance ne s'entendent plus; la » harpe a fait taire ses accords si doux; la ville superbe » a disparu du monde. »

Ces paroles lugubres, ces chants et ces cérémonies funèbres, cet ouragan et ces tourbillons embrasés, ces femmes, ces enfans, ces soldats malades, fuyant vers les forts, formoient un tableau terrible, qui frappa tellement mon imagination, que je le vois encore aujourd'hui dans ses moindres détails. *(Du Bois-Aymé.)*

Si Menouf ne présente aucun vestige d'anciens édifices, ni de ces monticules en briques crues qui annoncent l'emplacement des villes de l'antique Égypte, c'est qu'ils auront été recouverts par les débris des maisons modernes. Il nous semble, en effet, qu'on doit assigner à Menouf une origine fort reculée, puisqu'à l'époque de la conquête de l'Égypte par les Arabes, cette ville étoit déjà assez considérable, assez importante, pour avoir donné son nom à une des provinces du Delta. C'est probablement là, ou du moins à peu de distance, que l'on doit placer sur les cartes anciennes la ville de *Nicii,* capitale du nome *Prosopites;* car, selon l'Itinéraire d'Antonin, *Nicii* étoit à quarante-huit milles de Memphis et à trente-un milles d'Andropolis, villes que tous les critiques (1) s'accordent à placer, savoir, la première, près des pyramides de Saqqârah, au village de Myt-Rahyneh, où nous avons en effet retrouvé ses ruines, et la seconde, au village de Châbour, sur la rive gauche de la branche de Rosette.

Nous avons aperçu, dans quelques mosquées de Menouf, des colonnes de granit qui paroissent provenir d'édifices anciens; et nous avons découvert à la porte d'une maison, où il servoit de banc, un monument précieux pour les antiquaires. C'est un bloc quadrangulaire de granit noir, parfaitement dressé, qui présente sur une de ses faces les restes de deux inscriptions : l'une en caractères cursifs, analogues à ceux que l'on voit sur les enveloppes des momies et les rouleaux de papyrus; l'autre en beaux caractères Grecs. Cette pierre a un mètre vingt-quatre centimètres de largeur; un petit cadre lisse, de deux centimètres, enferme les inscriptions et réduit la longueur des lignes écrites à un mètre vingt centièmes; les deux arêtes perpendiculaires sont brisées, l'une à la hauteur de quarante-neuf centimètres, l'autre à celle de trente-huit. Les deux inscriptions sont dans un grand état de dégradation : nous avons copié plusieurs mots de la première; et la comparaison que nous en avons faite avec ceux de l'inscription intermédiaire de la pierre de Rosette (2), ne laisse aucun doute sur l'identité des lettres. Feu notre collègue M. Raige, à qui nous avons montré les fragmens que nous avons recueillis, a partagé entièrement notre opinion; et il nous en auroit peut-être donné l'interprétation, si la mort ne l'eût surpris au milieu des travaux de même nature qu'il avoit entrepris à l'occasion de la pierre de Rosette.

Les caractères de la seconde inscription ne présentent aucune incertitude, ils sont Grecs; mais nous n'avons pu lire distinctement que les trois premiers mots, et le commencement du quatrième :

ΒΑΣΙΛΕΟΣ ΝΕΟΥ ΑΙΕΙ ΤΩ̃

Du jeune Roi, toujours &c.

Ces inscriptions devoient être, si l'on en juge par leurs dimensions, plus considérables que celles de la pierre de Rosette : l'inscription Grecque de cette

(1) *Voyez,* entre autres, les Mémoires sur l'Égypte par d'Anville.

(2) Ce monument lapidaire, le plus précieux qu'on ait recueilli depuis long-temps, présente trois inscriptions: la première en caractères hiéroglyphiques, la seconde en ancien égyptien vulgaire, et la troisième en grec. Il a été trouvé par M. Bouchard, l'un de nos camarades, dans les excavations qu'il faisoit faire pour réparer le vieux fort qui est à quatre cent cinquante mètres au nord de Rosette, sur la rive gauche du Nil.

dernière n'occupe qu'un rectangle de trente-quatre centimètres de haut sur soixante-onze centimètres de large, tandis que celle de la pierre de Menouf a trente-six centimètres de haut sur un mètre vingt centimètres de long. L'analogie remarquable qui existe entre ces deux pierres, porte naturellement à conclure que celle de Menouf avoit aussi une troisième inscription en caractères hiéroglyphiques.

On sait que le monument lapidaire de Rosette présente un décret (1) des prêtres Égyptiens, qui institue un culte particulier en l'honneur de Ptolémée Épiphane, déclaré Dieu dans les temples de Memphis. En voici les premiers mots : Βασιλευοντος τȣ νεȣ και παραλαβοντος &c. « *Du règne du jeune (Roi), succédant* &c. »

L'inscription de Menouf ne commence donc point comme celle de Rosette, mais tout fait présumer qu'elle renferme un décret du même genre; et il est en effet dans la nature de l'homme, dans sa servilité habituelle, que les prêtres aient renouvelé plus d'une fois ces témoignages publics de leur adulation, à l'avénement des rois Grecs au trône d'Égypte.

Une pierre de même nature, mais de dimensions différentes de celles de Rosette et de Menouf, a été trouvée au Kaire par M. Caristie, l'un de nos compagnons de voyage (2). Ce monument rend encore plus probable l'opinion que nous venons d'avancer au sujet du nombre et de la variété de ces sortes d'inscriptions.

Nous étions logés à Menouf dans une maison assez vaste, dont l'intendant Qobte occupoit la partie inférieure; et, de nos fenêtres, nous avons été plusieurs fois témoins des coups de *kourbây* qu'il faisoit distribuer devant lui, dans la cour de notre maison, aux paysans qui ne payoient pas volontairement l'impôt. Nous intercédions souvent pour eux; mais le Qobte nous répondoit toujours que jamais on n'avoit agi différemment sous les Mamlouks, et que les *fellâh* ne donneroient rien s'ils n'y étoient contraints par la douleur. Ammien Marcellin rapporte qu'au temps des Romains l'impôt se percevoit ainsi : *C'est une honte,* dit-il, *chez les Éygptiens que d'avoir payé le tribut de bonne grâce, et sans y avoir été forcé à coups de fouet.* Nous avons souvent vu en effet l'homme qui, à plusieurs reprises, avoit été

(1) *Voyez* les Éclaircissemens sur l'inscription Grecque du monument trouvé à Rosette, par M. Ameilhon. *Paris, 1803, in-4.°*

(2) Voici ce que l'on a inséré à ce sujet, le 30 ventôse an 9, dans le n.° 108 du Courrier de l'Égypte :

« Le citoyen Caristie, ingénieur des ponts et chaussées, » a découvert, au commencement de cette année, dans » la mosquée el-Nasryeh du quartier de ce nom au » Kaire, une pierre ou table d'un granit noir, occupant » le seuil d'une porte de la mosquée. Il y reconnut trois » inscriptions en trois caractères anciens. Le général en » chef Menou permit que la pierre fût enlevée et trans- » férée à l'Institut, où elle est maintenant.

» Les dimensions de cette demi-table, fendue et sé- » parée dans la moitié de sa longueur, sont de six pieds » de hauteur, quinze pouces de largeur et onze pouces » d'épaisseur, d'un beau granit noir et d'un grain très-fin. » On distingue sur la hauteur trois inscriptions placées » l'une au-dessus de l'autre. La première et supérieure est » en caractères hiéroglyphiques, et a vingt-six lignes enca- » drées. La seconde est en caractères que l'on soupçonne » être l'écriture cursive ou vulgaire des Égyptiens, sem- » blable aux caractères dont sont couvertes les enveloppes » de momies : on y compte vingt-six lignes. La dernière » inscription est en grec, et a soixante-quinze lignes. En » général, les caractères de ces trois inscriptions sont très- » altérés; ils sont presque illisibles. La partie supérieure » de cette pierre offre, du bord de la cassure dans le sens » de sa largeur, une aile déployée, telle que celles de » tous les globes ailés qui ornent les frontispices des an- » ciens temples des Égyptien ; elle appartient donc à la » moitié de ce symbole : au-dessous, on reconnoît très- » bien quelques personnages.

» Cette pierre, qui a trois inscriptions en trois divers ca- » ractères, est beaucoup plus grande que celle du même » genre et de même nature trouvée dans le fort Julien, » près de Rosette, dont on a parlé dans le n.° 37 du » Courrier de l'Égypte; mais elle est d'un intérêt bien » moins grand, puisqu'à peine, dans cette seconde, peut- » on déchiffrer quelques mots de suite : néanmoins elle » indique assez qu'elle appartient au temps des Pto- » lémées. »

battu inutilement, tirer enfin de sa bouche, ou des plis de son turban, l'argent demandé, et le remettre au percepteur. Étrange destinée ! Ces *fellâh* musulmans descendent peut-être des compagnons de Mahomet, et ils sont battus de verges par des Qobtes chrétiens, ou des Mamlouks renégats, dans une province musulmane. Notre protection leur fut quelquefois utile; et l'intendant, sans oser nous le dire, nous maudissoit au fond de son cœur : mais on nous en aimoit davantage à Menouf; et ce qui ailleurs eût été une simple jouissance personnelle, bien naturelle à rechercher, étoit ici mêlé d'un sentiment d'orgueil national, inconnu à celui qui n'a jamais quitté son pays. Loin de la patrie, on lui rapporte tout, rien à soi; peu importe d'être nommé, pourvu que l'on entende dire : « C'est un Français qui » m'a secouru de sa bourse, qui m'a protégé de son crédit; c'est un Français qui m'a » sauvé des mains de l'ennemi. »

SECTION II.

Départ de Menouf. — Description de la branche Thermutiaque. — Ruines d'Atarbechis, de Byblos et de Busiris. — Arrivée à Semennoud.

Nous habitions Menouf depuis plusieurs mois, lorsqu'un détachement de quinze hommes d'infanterie, tiré de la garnison de cette ville, reçut l'ordre de se rendre à Semennoud. Nous nous empressâmes de profiter de cette escorte pour parcourir une partie du Delta.

Nous partîmes à pied le 20 frimaire; et, après trois heures de marche, nous arrivâmes à Chybyn-el-Koum, gros village situé sur le grand canal de Qaryneyn, à deux lieues et demie de Menouf; nous y entrâmes avec l'intention d'y passer le reste de la journée, et nous nous fîmes conduire en conséquence à la maison des Mamlouks. Il y a de ces sortes de maisons dans la plupart des villages ; elles sont destinées à loger les agens du Gouvernement qui parcourent les provinces : on n'y trouve aucun meuble, aucun ustensile; mais les habitans sont obligés de les meubler et de les pourvoir de tout ce qui peut être nécessaire.

Le cheykh envoya à notre détachement du pain et un mouton vivant, que l'on se partagea aussitôt; quelques *fellâh* vinrent nous vendre des poules et des œufs (1). Nos soldats se mirent à apprêter leur repas; et pendant que nos domestiques Égyptiens préparoient le nôtre, nous allâmes nous promener dans le village. Nous remarquâmes des monceaux considérables de ruines et de décombres, qui annoncent une ville ancienne; et nous ne doutions pas que si l'on y faisoit des fouilles, on n'y trouvât des monumens antiques.

Il est très-probable que ces débris appartiennent à la ville d'Atarbechis, dont parle Hérodote, et qui est désignée par Strabon sous le nom d'*Aphroditespolis.* On en jugera du moins ainsi, si l'on adopte la position que nous avons cru devoir assigner à *Nicii;* car Hérodote place Atarbechis dans l'île Prosopitis, et

(1) Dans les premiers temps de notre séjour en Égypte, on avoit une douzaine d'œufs pour trois parahs; une poule en coûtoit cinq ou six. Ces prix-là doublèrent par la suite. Le parah vaut environ trois centimes et demi.

dit que l'on y voit un temple consacré à Vénus ; Strabon met la ville de Vénus dans le nome Aprosopites, qui est certainement le même que le nome Prosopites ou Prosopitis des autres géographes, et Pline la cite parmi les villes du Delta. Son nom Grec d'*Aphroditespolis* [ville de Vénus] lui avoit été donné à cause du culte qu'on y rendoit à cette déesse. Son nom Égyptien d'*Atarbechis* a la même étymologie. Ἀτὰρ, ou, comme l'écrit Orion, Ἀθὼρ, étoit le nom d'une divinité que les Grecs appelèrent *Vénus* (1) ; Βακι signifioit une ville, et ce mot a conservé la même valeur dans la langue Qobte.

C'est d'Atarbechis, suivant Hérodote, que partoient les bateaux qui alloient dans toute l'Égypte chercher les ossemens des bœufs, pour les ensevelir religieusement dans un même lieu (2). Cette navigation prouve qu'Atarbechis étoit située sur un bras navigable du Nil ; et Chybyn-el-Koum, placé sur le grand canal dont nous avons parlé, satisfait à cette condition.

Ce canal ne présente nulle part les traces d'un travail fait de main d'homme : dérivé, près du village de Qaryneyn, du principal bras du fleuve qui se dirige sur Damiette, il coule d'un seul jet, à travers le Delta, jusqu'au village de Chybyn-el-Koum, où il se divise en deux branches. L'une de ces branches coupe obliquement le Delta, et se jette, près du village de Farestaq, dans le bras du Nil qui passe à Rosette. L'autre, et c'est la plus considérable, se réunit, au-dessous de Sebennytus, au canal de Tabanyeh, qui verse ses eaux dans le lac Bourlos, non loin de ruines que l'on peut attribuer, avec beaucoup de vraisemblance, à l'antique Buto. Cette seconde branche prend le nom de canal de *Melyg*, à partir de Chybyn-el-Koum, jusqu'à sa jonction avec le canal de Tabanyeh.

Tout nous porte à croire que le canal que nous venons de décrire, depuis son origine dans la branche de Damiette jusqu'à son embouchure dans le lac Bourlos, n'est autre chose que l'ancienne branche Sebennytique de Strabon ; et l'on aura le cours du fleuve Thermutiaque de Ptolémée, en y joignant la partie de la branche de Damiette comprise entre le village de Qaryneyn et le sommet du Delta (3). L'ancienne branche Sebennytique de Strabon est navigable ; elle a de l'eau toute l'année, et le courant en est assez rapide. Elle a communément de cent cinquante à deux cents mètres de largeur. Elle se divise quelquefois en plusieurs bras pour former des îles, et elle alimente des canaux qui arrosent les territoires des villes et des principaux villages du Delta. C'est ainsi que les eaux du fleuve arrivent sous les murs de Mehallet-el-Kebyr et de Mehallet-Abou-A'ly.

Le 21 au matin, nous nous embarquâmes avec notre escorte sur le canal ; nous en parcourûmes environ sept mille mètres avant d'arriver à Melyg, dont il a pris le nom. Nous aperçûmes au sud de ce village, vers l'endroit où le canal fait un coude, de hauts monticules en briques crues, qui indiquent l'emplacement d'une ville ancienne fort considérable. Nous croyons devoir

(1) Jablonski, *Pantheon Ægyptiorum*, lib. 1, cap. 1, pag. 4 et 5.

(2) On enterroit les bœufs les cornes hors de terre, afin que les habitans d'Atarbechis chargés du soin d'en rassembler les os pussent les retrouver facilement. (Herod. *lib. II, §. 41.*)

(3) *Voyez* le Mémoire sur les anciennes branches du Nil.

fixer ici la position de Byblos dont il est question dans Ctésias et dans Étienne de Byzance. On sait que les Égyptiens, ayant voulu secouer le joug des Perses, mirent à leur tête Inaros, roi de Libye (1); que ce prince, secondé des Athéniens, après avoir obtenu de grands succès et s'être emparé de l'Égypte, fut vaincu par les Perses, chassé de Memphis, et forcé enfin de se renfermer avec les débris de son armée dans l'île Prosopitis, selon Thucydide, et dans Byblos, selon Ctésias. Or, comme ces faits se sont passés presque sous les yeux de ces deux historiens, on doit en conclure que Byblos étoit dans l'île Prosopitis. Celle-ci ayant neuf schœnes de circuit, au rapport d'Hérodote (2), la position que nous avons assignée à *Nicii*, aux environs de Menouf, place les ruines de Melyg vers l'extrémité nord de l'île; ce qui se trouve d'accord avec la position que le savant d'Anville a donnée à Byblos d'après des considérations historiques. Il observe que les Perses, après avoir assiégé Byblos un an et demi, parvinrent enfin à mettre à sec les trirèmes Athéniennes qui contribuoient puissamment à la défense de la place; et ce sont les dérivations par lesquelles le canal fut épuisé, qui le portent à penser que Byblos étoit dans la partie inférieure de l'île. On retrouve en effet, au-dessus de Melyg, deux dérivations remarquables : l'une, comme nous l'avons déjà dit, est détachée près de Chybyn-el-Koum, et rejoint la branche de Rosette à Farestaq; l'autre, beaucoup moins importante, est plus rapprochée de Melyg, et court au nord vers la ville de Tanta. On peut présumer que ces canaux sont l'ouvrage des Perses pendant le siége de Byblos, et que c'est à leur ouverture qu'est due la disparition de l'île Prosopitis, ou, pour mieux dire, d'une partie des canaux qui l'entouroient.

Nous continuâmes de suivre le cours du canal; et l'un de nos bateliers Égyptiens, plus communicatif que ne le sont ordinairement ses compatriotes, nous amusa par l'ingénuité de ses questions. Ses idées sur quelques objets étant semblables à celles de plusieurs Égyptiens de cette classe, nous ferons connoître les plus singulières.

Il ne pouvoit pas croire, par exemple, que nous eussions en France d'autre fleuve que le Nil; mais, en revanche, il ne vouloit pas que nous eussions la même lune. Cette opinion, qui paroît absurde au premier coup-d'œil, provient cependant moins d'un esprit faux que d'une ignorance profonde : ne connoissant point le cours entier du Nil, n'ayant jamais vu de canal qui n'en fût une dérivation, il pouvoit penser que, si ailleurs on rencontroit une rivière d'eau douce, elle devoit être une partie du cours immense du Nil, ou une de ses nombreuses ramifications; et, par un raisonnement assez semblable, cette lune qu'il voyoit toute entière au-dessus de sa tête, comment pouvoit-elle éclairer les nuits d'un peuple aussi éloigné de l'Égypte que les Français?

Notre religion fut aussi l'objet de son étonnement, et nous avons entendu bien souvent d'autres Égyptiens faire à ce sujet mille suppositions bizarres. Notre respect pour leur culte, et cette formule, tirée de leurs livres sacrés, *il n'y a de Dieu que Dieu, et Mahomet est son prophète,* qu'ils lisoient en tête de toutes nos

(1) Thucydid. *Hist.* lib. I, pag. 71, edit. Francofurti, 1594.

(2) Lib. II, §. 41.

proclamations et de tous nos actes publics, ne pouvoient se concilier avec cette religion chrétienne, ennemie de l'islamisme, qu'ils croyoient être celle de tous les Européens. Quelques-uns d'entre eux, ne voyant pratiquer aux Français aucune cérémonie religieuse, pensoient que nous n'avions aucune connoissance de la Divinité : mais tous du moins nous croyoient dans une position plus avantageuse pour embrasser l'islamisme que si nous eussions eu une religion ennemie de la leur; et cette considération leur inspiroit pour notre nation une certaine bienveillance.

Au milieu des questions de nos bateliers et des réflexions qu'elles nous suggéroient, nous passâmes devant les villages de Myt-A'fyeh, Dyé, Ga'faryeh, Chemé ou A'chmeh, Cherembelah, Abougour, situés sur la rive droite du canal, et ceux de Birket el-Salaba, Kafr-Agedâoud, Mesami et Santah sur la rive gauche.

Nous nous arrêtâmes devant ce dernier village. Le lendemain, nous débarquâmes sur le bord opposé, et nous nous rendîmes à pied au village de Menchyeh et de là à ceux de Regel-agel et de Cherchâbeh; ce dernier est arrosé par un canal dérivé de celui de Melyg. Nous joignîmes ensuite Sonbât, après avoir passé sur une levée destinée à soutenir les eaux, lors de l'inondation. Au pied de cette levée est un canal. Enfin, après avoir encore trouvé sur notre route les villages de Chobrâ et de Benoân, nous arrivâmes vers le soir à Bousyr (1), gros bourg situé sur le bord du Nil.

Toute cette partie du Delta est, comme l'on voit, fort peuplée ; elle est aussi très-fertile et parfaitement cultivée. Les arbres seuls, comme dans toute l'Égypte, y sont peu abondans : aussi les paysans ne brûlent-ils guère que les tiges desséchées du dourah et la fiente de leurs bestiaux; les femmes la pétrissent avec un peu de paille hachée, et la jettent ensuite avec la main contre les murs des maisons pour la faire sécher au soleil (2). Ces maisons, ainsi garnies dans toute leur hauteur, contribuent à rendre encore plus désagréable l'aspect intérieur des villages, qui déjà, pour la plupart, sont fort mal bâtis en briques crues ou simplement en terre.

Nous bivouaquâmes hors de Bousyr sous quelques palmiers plantés sur la rive du fleuve; ce bourg nous parut assez considérable, et mieux bâti que les villages que nous venions de traverser. Les décombres qui l'entourent et sur lesquels nous avons trouvé un gros bloc de grès portant quelques traces de sculpture Égyptienne, un monticule artificiel de forme carrée, situé à trois cents mètres de ces ruines, son nom enfin, donnent du poids au sentiment de d'Anville, qui place en cet endroit la ville de Busiris ou Bousiris, capitale d'un nome. Il y avoit dans cette ville, dit Hérodote (3), un grand temple consacré à Isis, où l'on célébroit tous les ans, en l'honneur de cette déesse, une fête qui étoit, après celle de Bubaste, la plus importante du culte Égyptien. Une foule de personnes de l'un et de l'autre sexe se rendoient encore à Bousiris de toutes les parties de l'Égypte. On se préparoit au sacrifice par des jeûnes et des prières; puis on immoloit un bœuf : on enlevoit à cet

(1) Nous ne devons point laisser ignorer que sur plusieurs cartes on a écrit *Abousir* au lieu de *Bousir*, et que nous-mêmes nous croyons l'avoir entendu prononcer ainsi par les habitans de ce bourg. L'addition de l'article *al* est sans doute la cause de cette erreur; car les géographes arabes, l'Édricy, Maqryzy, Abou-l-fedâ, &c. écrivent *Bousyr*.

(2) *Voyez* la planche XXVIII, fig. 1, des Arts et Métiers, *É. M.*

(3) Herod. *lib. II*, §. *59*.

animal la peau, les intestins, les cuisses, les épaules, le cou et la superficie des hanches ; on remplissoit son corps de farine, de miel, de raisins secs, de figues, d'encens, de myrrhe, et d'autres substances odoriférantes. La victime, ainsi préparée, étoit brûlée sur un brasier que l'on alimentoit en y versant de l'huile. Pendant ce temps, les spectateurs se lamentoient, se frappoient. Mais Hérodote, qui nous a transmis ces détails, ajoute qu'il ne lui est pas permis de dire en l'honneur de qui les Égyptiens témoignoient tant de regrets. Il nous semble, si toutefois on peut avoir une opinion sur un semblable sujet, malgré le temps qui s'est écoulé et la discrétion des historiens, que ce devoit être pour la mort d'Osiris ; car Eudoxe, cité par Plutarque dans son Traité d'Isis et d'Osiris, affirme que, bien que l'on ait élevé en Égypte plusieurs tombeaux en l'honneur d'Osiris, son corps est réellement à Busiris, et que c'est là qu'il est né. D'autres personnes font dériver le nom de cette ville des mots Égyptiens Ⲃⲏ-ⲟⲩⲥⲓⲣⲓ, *Bê-ouciri,* qui signifient *tombeau d'Osiris,* ou de Ⲡⲟⲩⲥⲓⲣⲓ, qui n'est que le nom d'Osiris précédé de l'article Ⲡ. Quoi qu'il en soit de ces diverses étymologies, il en résulte toujours que la ville de Busiris tiroit son nom de celui d'Osiris ; et l'on peut en conclure qu'on y rendoit un culte particulier à cette divinité. Or, par la mort d'Osiris, symbole du soleil et du Nil, les prêtres entendoient sans doute le passage du soleil dans l'hémisphère austral, et le décroissement du Nil ; époques qui devoient donner lieu à des cérémonies solennelles et lugubres, que les personnes non initiées aux mystères croyoient célébrer en mémoire de la mort réelle d'un de leurs dieux.

Quelques mythologues prétendent aussi que la ville de Busiris tenoit son nom de Busiris, roi d'Égypte, tyran cruel, qui immoloit à Jupiter tous les étrangers qui abordoient dans ses états, et que ce prince fut tué par Hercule, auquel il préparoit le même sort ; mais Strabon (1) assure que c'est une fable dépourvue de tout fondement, qu'on avoit probablement inventée pour se venger de l'inhospitalité des Égyptiens envers les étrangers. Nous partageons entièrement à cet égard l'opinion de Strabon : mais, lorsqu'il ajoute que jamais en Égypte il n'y eut de souverain nommé *Busiris*, nous ignorons qui de lui ou de Diodore a ici raison ; car ce dernier cite un prince de ce nom auquel il attribue la fondation de Thèbes. Au surplus, Diodore est d'accord avec Strabon sur ce qui concerne les faits fabuleux attribués à ce Pharaon, et il en donne une explication très-satisfaisante : il dit que « les anciens rois d'Égypte sacrifioient sur le tombeau d'Osiris tous les » hommes qui ressembloient à Typhon à cause de leur chevelure rousse ; ces sacrifices » tomboient plus particulièrement sur des étrangers, attendu qu'il est très-rare de » trouver des Égyptiens de cette couleur. Voilà l'origine de la fable qui a fait passer » Busiris chez les Grecs pour un roi d'Égypte qui immoloit les étrangers ; au lieu » que, chez les Égyptiens, ce mot ne se rapportoit à aucun de leurs rois en particulier, et signifioit, en cette occasion, le tombeau d'Osiris (2). »

Le lendemain, à la pointe du jour, nous quittâmes Bousyr, et en moins de deux heures nous arrivâmes à Semennoud, après avoir traversé, au-dessus de cette ville, un grand canal dérivé du Nil.

(1) Lib. XVII, pag. 802, edit. 1620.

(2) Diod. Sicul. *Bibl. hist.* lib. I.

SECTION III.

SECTION III.

De la ville de Semennoud. — Ruines de Bahbeyt.

SEMENNOUD, autrement Samannoud, est la ville la plus considérable que l'on rencontre, en descendant le Nil, depuis le Kaire jusqu'à Damiette. Placée sur le fleuve, entourée de grands canaux navigables, voisine de Mehallet-el-Kebyr, la ville la plus manufacturière du Delta, elle est devenue, par cette heureuse position, le centre d'un commerce très-actif. De fréquens marchés y attirent la population des environs, au point que l'on a souvent de la peine à passer dans les rues. Les maisons sont la plupart en briques et assez bien bâties; les mosquées n'ont rien de remarquable, et le plus vaste édifice de cette ville est un grand o'kel (1), situé sur le bord du Nil. La mortalité est à Semennoud, dans les temps ordinaires, de treize à dix-sept personnes par mois; ce qui suppose une population de quatre à cinq mille ames.

La plaine qui entoure la ville, est très-fertile et coupée par un grand nombre de canaux. Les deux plus considérables ont leur origine, l'un au sud et près de Semennoud, l'autre au nord, près du village de Tabanyeh; ils courent à l'ouest, et vont rejoindre le canal de Melyg, en sorte que Semennoud et son territoire se trouvent placés dans une espèce d'île.

Cette ville fait partie de la province de Gharbyeh, dont elle devint momentanément la capitale sous le gouvernement des Français, parce que les opérations militaires la firent choisir, de préférence à Mehallet-el-Kebyr, pour en faire la résidence du commandant de la province.

Tous les savans s'accordent à retrouver dans Semennoud l'ancienne *Sebennytus,* ainsi nommée par les Grecs, mais que les Qobtes appeloient *Sjemnout.* L'analogie qui existe entre ces noms est, comme l'on voit, des plus grandes; et, bien que ce ne soit pas une preuve suffisante, elle ne doit cependant pas être négligée; car on trouve en Égypte plusieurs villes et villages dont les noms, depuis les temps les plus reculés, n'ont point changé, ou n'ont reçu que de légères modifications. Les décombres dont Semennoud est entourée, et qui s'étendent assez loin à l'ouest de la ville, portent d'ailleurs tous les caractères d'une haute antiquité : peu éloignés du canal de Melyg (2), qui s'en rapproche en faisant un coude, ils se trouvent placés, comme devoit l'être autrefois *Sebennytus,* sur la branche Sebennytique de Strabon, et en même temps sur celle d'Hérodote, qui se compose du canal de Tabanyeh, et de la partie de la branche de Damiette supérieure à ce canal (3).

(1) Les *o'kel* sont presque tous construits sur le même plan. Ils renferment une grande cour quadrangulaire, autour de laquelle règne un portique soutenu par des colonnes en granit ou en marbre, dont le fût est d'une seule pièce; on y remarque assez souvent des chapiteaux employés en place de piédestaux, et *vice versâ.* Sous le portique, au rez-de-chaussée, sont les portes des magasins. Les étages supérieurs présentent une distribution semblable; des chambres correspondent aux magasins, et des galeries aux portiques. Ces *o'kel* sont destinés aux voyageurs et aux négocians; ce sont les seules auberges qu'on trouve en Égypte, et l'on est obligé d'y apporter son lit, ses ustensiles de cuisine, et d'y préparer ses repas.

(2) Nous avons dit que ce canal étoit l'ancienne branche Sebennytique de Strabon. *Voyez* la page 101 ci-dessus.

(3) *Voyez* la carte d'Égypte, levée par les ingénieurs de l'armée d'Orient.

Enfin, au-dessus de Semennoud, le fleuve forme une île assez vaste pour être celle qui, au rapport de Strabon, renfermoit la ville de *Xois*, dépendante du nome Sebennytique.

La ville moderne de Semennoud n'occupe qu'une petite partie de l'emplacement de l'ancienne *Sebennytus*. Nous citerons parmi les précieux fragmens d'antiquités que l'on y a trouvés, le beau torse en basalte que le général Vial a rapporté en France (1), et deux blocs en granit rouge, qui sont probablement encore sur les monticules de décombres qui avoisinent la ville. L'un de ces blocs peut avoir deux mètres de longueur sur environ cinq à six décimètres de largeur et de hauteur: une de ses extrémités se termine par une portion d'aire sphérique; une des faces planes présente les débris d'un grand scarabée avec des ailes d'oiseau déployées, symbole que les antiquaires désignent sous le nom de *scarabée ailé;* les autres faces et la partie sphérique sont recouvertes de petits caractères dont l'analogie avec les hiéroglyphes est très-marquée: nous en avions déjà vu de semblables sur des papyrus, sur des enveloppes de momies, et, à Thèbes, dans un des tombeaux des rois (2). Ces caractères nous paroissent devoir être ceux d'une écriture cursive hiéroglyphique, différente de l'écriture monumentale; et il est possible qu'en les altérant peu à peu pour les rendre plus faciles à tracer, les Égyptiens aient passé insensiblement aux lettres que l'on voit sur les papyrus, et finalement à celles qui forment la seconde inscription de la pierre de Rosette: peut-être aussi avoient-ils en même temps trois écritures distinctes, la cursive vulgaire, la cursive hiéroglyphique, et les hiéroglyphiques proprement dits; sans compter les tableaux symboliques, qui, sculptés ou peints sur les murs des temples, rappeloient aux initiés les grands événemens de l'histoire, les mystères de la religion ou les phénomènes de la nature.

Nous avions le plus grand desir d'aller visiter les ruines de Bahbeyt, qui sont au nord de Semennoud. Le général Fugières, commandant de la province, nous en facilita les moyens; et nous n'oublierons jamais la cordialité, la franchise militaire, avec laquelle il nous accueillit (3).

Le jour fixé pour y aller, il monta à cheval avec nous, escorté de quelques cavaliers et accompagné de plusieurs cheykhs de la province. Nous traversâmes à peu près, à moitié chemin, le canal de Tabanyeh, qui se réunit près de là à celui de Melyg.

(1) Cette statue est au Cabinet des antiques, à Paris. Elle a été gravée dans la collection des antiques, *A. vol. V.*

(2) *Voy.* l'explication de la *planche 79, fig. 5, A. vol. III.*

(3) A la bataille d'Abouqyr du 7 thermidor an 7, le général Fugières eut le bras gauche cassé d'un coup de fusil: il ne voulut pas descendre de cheval, ni quitter le commandement de sa brigade; et un boulet, quelques instans après, lui enleva le même bras près de l'épaule. Le général en chef Bonaparte le rencontra comme on le transportoit sur les derrières de l'armée, et lui témoigna combien il étoit affligé de le trouver en cet état. *Général*, répondit Fugières, *vous envierez un jour mon sort; je meurs au champ d'honneur.* (Rapport du général en chef Bonaparte au directoire exécutif.) M. Larrey, premier chirurgien de l'armée, ne put faire l'amputation de l'os de l'avant-bras, et il fut obligé de le détacher entièrement de l'épaule. Pendant cette cruelle opération, plusieurs officiers blessés, oubliant leurs propres maux, s'étoient traînés dans la tente du général Fugières, et exprimoient par leurs larmes la peine qu'ils éprouvoient de la perte de leur brave commandant; car tous la regardoient comme certaine. Et lui, avec un visage stoïque, que la douleur ni l'aspect de la mort ne purent faire changer un instant, leur adressoit des paroles de consolation, les entretenoit de gloire, de patrie, d'honneur; sentimens des ames nobles, devant lesquels sembloient disparoître les souffrances de ce héros et celles de ses vaillans compagnons. Guéri comme par enchantement, il voulut continuer de servir activement, et commandoit la province de Gharbyeh lorsque nous y arrivâmes. *(DU BOIS-AYMÉ.)*

En approchant de Bahbeyt, nous aperçûmes, à une portée de fusil à l'est de ce village, un monticule de terre ; c'étoient les ruines que nous cherchions. Nous partîmes au galop, et nous nous trouvâmes bientôt au milieu d'une enceinte quadrangulaire (1), dont le grand côté a trois cent soixante-deux mètres de long, le petit deux cent quarante-un, et qui, dans certains endroits, est encore haute de dix-huit à vingt mètres, sur une épaisseur de neuf à dix. Elle a deux ouvertures sur la face occidentale, autant au sud, et une seule au nord. Ce n'est que dans un petit nombre d'endroits que l'on a pu reconnoître qu'elle étoit construite en briques crues ; car, en général, ces briques sont brisées et mêlées de manière à ne présenter extérieurement qu'une masse de terre. Le terrain renfermé par cette enceinte est cultivé en partie ; un canal y conduit, dans le temps du débordement du Nil, les eaux nécessaires à son arrosement. C'est vers le milieu de cet emplacement, à cent vingt mètres de la face occidentale de l'enceinte, que s'élèvent, dans un espace de cinquante mètres sur quatre-vingts, les débris d'une grande construction. C'est un amas confus de pierres granitiques, parmi lesquelles on distingue des restes de chapiteaux à tête d'Isis, des pierres de plafond et des troncs de colonnes, qui présentent toutes des sculptures en bas-relief, exécutées avec le plus grand soin. Il paroît d'abord assez singulier que ce soit dans la basse Égypte que l'on retrouve des temples entièrement construits avec les beaux matériaux extraits des carrières de Syène, tandis que les temples et les palais de la haute Égypte, érigés au milieu des montagnes granitiques, sont simplement en grès ou en pierre calcaire ; mais on reconnoît là bientôt ces idées de grandeur et d'indestructibilité qui guidèrent toujours les Égyptiens dans l'exécution de leurs monumens. Ils savoient que le grès et la pierre calcaire, exposés à l'air de la mer, duroient peu, et ils n'hésitèrent point à employer le granit dans le Delta : aucune difficulté ne put effrayer un peuple chez qui la patience et l'opiniâtreté centuploient les forces. Dans la Thébaïde, au contraire, sous un ciel conservateur, où le bois même ne pourrit pas, où les corps des animaux se conservent sans embaumement, pourvu qu'ils soient éloignés des terrains inondés (2), les Égyptiens durent préférer les pierres les plus faciles à tailler, puisque leur résistance aux efforts des siècles sembloit égaler celle des corps les plus durs. Nous ne nous étendrons pas ici sur la description des ruines de Bahbeyt, qui sera faite avec détail dans le chapitre XXV des Descriptions d'antiquités. Nous ferons seulement observer que d'Anville place ici l'*Isis oppidum* dont il est fait mention dans Pline,

(1) *Voyez* le plan topographique, *pl. 29, fig. 1, A. vol. V.*

(2) Étant tous deux à Syout, dans la haute Égypte, avec notre ami Édouard Devilliers et quelques autres de nos camarades, un Arabe, auquel nous avions payé assez cher une momie de loup, ou, pour mieux dire, de chacal, trouvée dans la montagne qui borde à l'ouest la vallée du Nil, nous promit de nous mener dans un endroit où il y avoit, disoit-il, des momies d'hommes. Au jour indiqué, nous partîmes sans escorte et sans rien dire de nos projets, dans la crainte que le commandant de la place, par intérêt pour notre sûreté, ne s'opposât à notre excursion. Notre guide nous fit gravir la chaîne Libyque ; nous descendîmes de l'autre côté dans une vallée étroite que nous suivîmes pendant une heure ; puis nous montâmes plusieurs collines, et nous traversâmes successivement quelques ravins où la chaleur étoit fortement augmentée par le reflet des rayons solaires que renvoie un terrain blanc, dépouillé de toute espèce de végétation. Enfin, après avoir marché environ deux heures, notre guide, nous montrant les restes d'un ancien édifice, et auprès quelques petites voûtes peu élevées au-dessus du sol, nous dit que c'étoit là qu'il y avoit des momies d'hommes. Nous reconnûmes facilement que nous n'étions point sur des tombeaux de

et l'*Iseum* dont parle Étienne de Byzance; il pense, ainsi que le P. Hardouin et Daléchamp, que, dans l'énumération des villes de la basse Égypte dont il est question dans le texte de Pline, *Isis oppidum* doit être séparé par une virgule du mot *Busiris* qui le suit (1). Cette version ne s'accorde guère avec le témoignage d'Hérodote, qui rapporte que la ville de Busiris renfermoit un temple magnifique consacré à Isis. Au reste, la carte de Peutinger indique dans le Delta trois *Iseum* ou villes qui renfermoient des temples consacrés à Isis, et dont un sans doute correspond à la position de Bahbeyt; mais il faut convenir en même temps que l'existence d'une ancienne ville est mieux constatée à Bahbeyt par les magnifiques restes de ses monumens que par les témoignages des auteurs de l'antiquité.

SECTION IV.

Des villes de Mehallet-el-Kebyr et de Tanta; de quelques ruines Égyptiennes, et, entre autres, de celles de la ville de Saïs.

Nous quittâmes Semennoud pour traverser le Delta, depuis la branche de Damiette jusqu'à celle de Rosette, en passant par Mehallet-el-Kebyr et Tanta, deux des plus grandes villes de la basse Égypte.

De Semennoud à Mehallet-el-Kebyr, il y a environ deux heures et demie de marche. La moitié de la route, à peu près, borde le canal de Semennoud; on remonte ensuite une petite portion de celui de Melyg, et l'on suit une de ses dérivations jusqu'à Mehallet-el-Kebyr. On rencontre sur cette route le gros village de Mehallet-Abou-A'ly, et deux santons ou tombeaux de saints révérés par les gens du pays. Vers le deuxième santon, on aperçoit une niche monolithe semblable à celles que nous avons trouvées dans les sanctuaires des temples de la haute Égypte. Cette niche est de forme presque cubique, et terminée par un pyramidion de dix centimètres de haut: sa largeur et sa longueur sont de soixante-dix-sept centimètres, et sa hauteur totale est d'un mètre quinze centièmes.

Mehallet-el-Kebyr est la capitale du Gharbyeh: son nom signifie littéralement *ville la grande;* et elle l'emporte en effet par son étendue sur toutes les autres villes du Delta: mais elle n'est point peuplée en proportion de la superficie qu'elle occupe; elle a plusieurs quartiers entièrement déserts. Le commerce y a quelque activité; mais c'est plutôt celui d'une ville manufacturière que celui d'un lieu d'entrepôt et d'échange: il ne s'y tient pas, comme dans plusieurs autres endroits de

l'antique Égypte, mais sur des ruines chrétiennes, humbles demeures de ces anachorètes qui, dans les premiers temps de notre ère, croyant fuir les passions, lorsqu'ils n'avoient pour guide qu'une imagination exaltée, venoient, le cœur plein de mélancolie, se cacher au milieu des rochers de la Thébaïde, et chercher, dans le silence de ces solitudes et dans les privations de tout genre, un aliment à leurs vagues desirs. Pendant que nous considérions les restes du saint monastère, notre Arabe s'étoit mis à fouiller sous une des petites voûtes, et bientôt il nous appela pour nous faire voir un cercueil en bois de sycomore qu'il venoit d'en tirer. Ce cercueil renfermoit un homme blanc, dont la partie musculaire, la peau, les dents, les ongles, la barbe, étoient parfaitement conservés, ainsi que le linceul qui entouroit le corps. Nous n'aperçûmes cependant aucune trace d'embaumement, aucun aromate. Cette étonnante conservation est due à un terrain sec que jamais les pluies ni le fleuve n'arrosent, à un air sans humidité, à un soleil brûlant et à un ciel sans orage. *(Du Bois-Aymé.)*

(1) *Voyez* les Mémoires de d'Anville sur l'Égypte, *pag. 86.*

l'Égypte, de ces grandes foires qui attirent de toutes parts les marchandises nationales et étrangères.

Les plus nombreuses des manufactures de Mehallet-el-Kebyr sont celles de soieries; et ce qui ajoute à leur importance, c'est qu'il n'en existe dans aucune autre ville d'Égypte : du moins n'en avons-nous point rencontré ailleurs. La soie est tirée de la Syrie; elle est apportée en cocons à Damiette, où on la dévide: elle est alors d'un jaune pâle et sale; c'est à Mehallet-el-Kebyr qu'on la blanchit. On fait bouillir les écheveaux dans une dissolution de natron ; on les bat ensuite sur des pierres plates, et on les lave à grande eau. Cette préparation donne à la soie un très-beau blanc. Dans l'atelier que nous avons visité avec le plus d'attention, on ne teignoit qu'en trois couleurs, en noir, en rouge et en jaune. La couleur noire est donnée par l'indigo, le rouge par la cochenille, et le jaune par la gaude, qui porte en Arabe le nom de *blyhah* [*Reseda luteola* LIN.] : on en récolte beaucoup dans la province de Charqyeh, en face de Semennoud. Presque toutes les étoffes de soie qui servent à l'habillement des femmes en Égypte, sortent des manufactures de Mehallet-el-Kebyr. On y fabrique aussi les mouchoirs dont elles se couvrent la tête, et ces toiles claires, espèce de gaze de lin, dont les Égyptiens font leurs chemises. Nous avons vu sur le métier les serviettes dont les femmes se servent au bain : les bordures sont en soie; et l'intérieur, qui est en lin, est teint de différentes couleurs.

Mehallet-el-Kebyr renferme quelques débris de monumens anciens. La tradition n'a point conservé le souvenir de l'existence d'une ancienne ville en cet endroit: peut-être étoit-ce là qu'existoit *Cynopolis*, qui dépendoit du nome Busiritique, et que l'Itinéraire d'Antonin place à XXV milles de Thmuis; ces deux conditions cadrent parfaitement avec la position de Mehallet-el-Kebyr, comparée à celle de Bousyr et de Tmay el-Emdyd (1); et quant à la distance de XXXXII milles entre Cynopolis et Andro, on la retrouve en dirigeant convenablement la route par Tanta et l'ancienne position de Taua. Les antiquités que l'on trouve à Mehallet-el-Kebyr, ont de grands rapports avec celles que l'on voit à Bahbeyt. Nous en parlerons avec quelques détails dans le chapitre XXV des Descriptions d'antiquités.

Mehallet-el-Kebyr est le rendez-vous des filles publiques du Delta, et le refuge de toutes celles qui pourroient craindre ailleurs, et même au Kaire, les recherches de la police. Elles jouissent à Mehallet-el-Kebyr d'une entière liberté; et c'est de là que la femme qui est à la tête de leur société, dirige leurs excursions dans les provinces voisines. Les foires et les pélerinages en attirent toujours un grand nombre; et plus d'une fois, dans nos courses, nous avons vu de ces filles accourir au-devant de nos bataillons, mêler le son du tambourin et des castagnettes à notre musique guerrière, employer tous les raffinemens de la coquetterie à séduire nos soldats, et dresser leurs tentes au milieu de nos bivouacs.

Le jour où nous arrivâmes à Mehallet-el-Kebyr, nous fûmes logés chez un des plus riches habitans de la ville; il célébroit le mariage d'un jeune homme, chef de ses serviteurs et son favori. Il nous traita avec beaucoup de distinction et

(1) On se rappellera que Bousyr est l'ancienne Busiris, et que les ruines de Thmuis sont auprès de Tmay el-Emdyd,

d'amitié, et voulut nous rendre témoins de tous les détails de cette fête. La maison étoit illuminée; les amis des époux et le peuple étoient dans la cour, assis sur des bancs: on entendoit de temps à autre les chants de quelques cantatrices placées dans le *mandar* (1), au milieu des femmes et des amies de la maison. Ces chants, qu'accompagnoient le tambourin et quelques autres instrumens Égyptiens, duroient depuis une heure et demie, lorsque deux *a'lmeh* (2) descendirent dans la cour, où elles exécutèrent les danses les plus lascives: l'une d'elles imitoit l'homme, l'autre la femme; et elles rendoient par des mouvemens trop expressifs aux yeux d'un Européen les attaques de l'amant, la résistance et la chute de la jeune fille: mais les Orientaux trouvent un grand plaisir à ces représentations fidèles, et les jeunes gens de l'un et de l'autre sexe y assistent librement.

Les danses terminées, le maître de la maison et ses amis montèrent dans le mandar. On nous y fit occuper la place la plus honorable. L'époux, nommé *A'ly,* étoit à nos côtés sur le divan; la jeune Ayouché, qu'il n'avoit point encore vue, étoit dans une chambre voisine, entourée de femmes occupées à sa parure. Lorsque sa toilette fut achevée, on vint chercher A'ly pour l'introduire dans cet appartement, et l'on dévoila à ses yeux celle qui alloit s'unir à lui. Ils vinrent ensuite vers nous. L'époux marchoit à reculons et à pas lents, appuyé sur deux femmes; l'épouse suivoit, soutenue de la même manière. Elle étoit richement parée: un turban décoré de chaînes d'or et d'argent ornoit sa tête. Son front et ses joues étoient teints d'une couleur rouge sur laquelle on avoit exécuté, avec des feuilles d'or, des dessins bizarres. Elle avoit les yeux modestement baissés; ou si elle les levoit, c'étoit pour les fixer sur son époux, en face de qui elle marchoit. Ils arrivèrent ainsi l'un et l'autre jusqu'auprès du divan sur lequel nous étions assis. L'homme reprit sa place à côté de nous, et la femme resta debout et immobile devant lui: un vieillard, intime ami de la maison, lui mit dans la bouche une pièce d'or qu'il avoit ôtée de la sienne; ensuite elle retourna dans l'appartement voisin, toujours accompagnée de deux femmes, qui s'écrioient de temps à autre: *Heureux celui qui vit sous l'influence des lois du Prophète!* Elle changea de vêtement, et reparut devant les spectateurs, parée de ses nouveaux habits; A'ly dès-lors ne la suivit plus. Elle

(1) Le mandar est une vaste salle au premier étage, ouverte sur la cour, et toujours exposée au nord. Chez les gens riches, sa façade est ornée de colonnes en marbre qui forment des travées ordinairement surmontées d'arcades en menuiserie, où l'on voit des arabesques d'un dessin bizarre et peintes de couleurs variées. Une balustrade, soit en maçonnerie, soit en menuiserie, s'élève sur le devant de la pièce jusqu'à hauteur d'appui, et un filet tendu au-dessus empêche les mouches de pénétrer dans l'intérieur de la salle. Le plafond du mandar est fort élevé, afin que l'air y puisse circuler librement. C'est là que le maître de la maison reçoit les visites de ses amis et traite de ses affaires. La pièce qui est au-dessous du mandar, au rez-de-chaussée, forme une espèce de vestibule où se tiennent les domestiques. La façade du mandar est la partie de la maison qui est ordinairement la plus ornée; c'est celle où les gens riches déploient une sorte de luxe d'architecture. (*Jollois.*)

(2) Les jeunes filles que l'on destine à prendre l'état d'*a'lmeh*, apprennent, dès l'âge le plus tendre, tout ce qui peut porter l'ame à la volupté. Une musique efféminée, des poésies amoureuses, des danses lascives, sont leurs principales occupations: rien n'égale la souplesse de leurs mouvemens; et si les traits de leur visage répondoient toujours à l'élégance de leur taille, à la beauté de leurs bras et de leurs mains, à la pureté des formes de leurs jambes et de leurs pieds, Vénus n'auroit eu nulle part des prêtresses plus dignes d'elle. Les *a'lmeh* sont en Égypte l'ornement de toutes les fêtes: tantôt elles chantent et même improvisent des couplets d'amour; tantôt, dansant au son du tambourin, et s'accompagnant elles-mêmes avec des castagnettes, elles donnent à leurs mouvemens la langueur de la volupté; ou, imitant les impétueux desirs, elles bondissent en agitant en l'air leurs tambours de basque, et le désordre, la vivacité de leurs pas rappellent le délire des bacchantes. (*Du Bois-Aymé.*)

recommença sa promenade autour de la salle, et vint de nouveau se placer devant nous. Le vieillard, au lieu de lui mettre une pièce d'or dans la bouche, la lui posa sur le sein. Cette cérémonie singulière fut répétée cinq fois en notre présence, et on la continua fort avant dans la nuit, en faisant toujours paroître la mariée avec de nouveaux habits. Dans les entr'actes de ce spectacle, les cantatrices exécutoient des morceaux de chant, en s'accompagnant de leurs détestables instrumens. Les musiciens et les matrones qui avoient accompagné la mariée, firent sur les spectateurs une collecte de quelques parahs (1).

Nous ne restâmes point jusqu'à la fin de la cérémonie : nous avions besoin de repos, et nous nous retirâmes dans l'appartement que l'on nous avoit préparé.

Un matelas de coton étendu par terre et sur lequel est cousu un drap en toile de lin, est le lit ordinaire des Égyptiens; les hommes et les femmes conservent pendant la nuit une partie de leurs vêtemens, et particulièrement leur turban; une moustiquière, nommée par eux *nâmousyeh*, recouvre le matelas et garantit de la morsure des cousins : dans le jour, tout cela se roule, se cache dans une armoire, de sorte que l'on ne trouve plus aucun lit dressé dans les maisons. On n'y voit également ni chaise ni table; le parquet des chambres est recouvert, au moins aux trois quarts, d'une natte; tout autour de l'appartement sont placés des matelas de coton couverts d'un tapis qui s'étend encore sur une partie de la natte. De gros coussins en étoffe de soie sont rangés contre le mur sur les matelas, et c'est là que l'on s'assied ordinairement. Dans la partie de la chambre que la natte et le tapis laissent à découvert, chacun en entrant dépose ses pantoufles; c'est encore là que sont placées l'aiguière, la cuvette, la fontaine, en un mot tout ce qui pourroit salir un tapis sur lequel on est étendu ou assis les jambes croisées une grande partie de la journée. Ce n'est que sous la porte de leurs maisons que les hommes s'asseyent quelquefois à la manière des Européens, sur de grands bancs de bois, à bras et à dossier. Quant au manque de table, ils y suppléent, lorsqu'ils veulent écrire, en appuyant le papier sur la main gauche, ou quelquefois sur une petite planche portative qu'ils tiennent à la main ou qu'ils placent sur leurs genoux: les repas se servent sur une natte étendue à terre, ou sur un grand plateau de cuivre circulaire que supporte un petit tabouret en marqueterie de nacre et de bois de couleur, et les convives s'asseyent sur le tapis, les jambes croisées sous eux. Une natte grossière sert aux pauvres gens, de lit pendant la nuit, de siége et de table pendant le jour. Les fenêtres sont fermées par un grillage en bois fort serré, qui laisse passer l'air et peu de lumière; précaution bien entendue dans un pays aussi chaud. Ce grillage, orné et disposé avec goût, sert de jalousie; il permet de voir dans la rue sans être vu des gens du dehors. Ce n'est que chez un petit nombre de personnes des villes fréquentées par les Européens que l'on trouve quelquefois des châssis vitrés que l'on pose pendant l'hiver. Des *qoulleh*, petits vases non

(1) Nous ignorons si dans le Delta les mariages se célèbrent tous comme celui que nous venons de décrire; mais il est très-probable qu'au Kaire, par exemple, la mariée ne se seroit pas montrée à visage découvert devant des hommes. Nous avons vu, dans cette ville, des femmes qui, dans l'intérieur de leurs maisons, se dévoiloient devant nous, ramener leur voile sur leur visage aussitôt qu'elles avoient à parler à un de leurs domestiques mâles. Ce n'est, nous disoient-elles, que devant leur mari, leurs frères et leurs oncles, qu'elles ne cachent point leur figure.

vernissés, en terre poreuse d'un gris bleuâtre, sont placés sur les fenêtres à l'ombre du grillage : le courant d'air qui règne toujours avec plus de force en cet endroit, fait évaporer l'eau qui suinte par les pores du vase, et donne une grande fraîcheur à celle qui reste dans l'intérieur. Les Égyptiens en boivent fréquemment, et ils parfument quelquefois les *qoulleh* pour donner à l'eau une légère odeur d'encens.

En quittant Mehallet-el-Kebyr, nous nous dirigeâmes sur Tanta, à travers une plaine fertile, coupée par un grand nombre de canaux dérivés du canal de Melyg. Chaque village a, pour ainsi dire, le sien, et de grandes digues en terre servent à retenir les eaux de l'inondation et à les faire passer successivement sur les champs qui en ont besoin.

La culture nous parut la même que celle que nous avions déjà observée ailleurs; elle est assez uniforme dans tout le Delta, si ce n'est que les rizières sont plus nombreuses dans les environs de Rosette et de Damiette.

Les sycomores, les dattiers, les bananiers, les raquettes, les *tamarix,* les *napeca,* les cassiers, les *henné,* les *mimosa,* les orangers, les citronniers, les grenadiers, les figuiers et les cotonniers, étoient à peu près les seuls arbres et arbrisseaux que nous rencontrassions.

Nous passâmes auprès de plusieurs villages, dont les principaux sont Borqeyn, Saft, Toukh et Akhnouy.

Dans les endroits non cultivés, des crevasses profondes, occasionnées par le desséchement du terrain après l'inondation, auroient rendu la marche fort difficile pour d'autres chevaux que ceux du pays. La douceur et l'intelligence du cheval, en Égypte et en Arabie, proviennent certainement de la familiarité dans laquelle il vit avec ses maîtres : à peine né, il a joué avec leurs enfans, en a été soigné; et, dans ce commerce mutuel de services et de plaisirs, il a appris à comprendre l'homme et à s'en faire entendre; c'est plutôt un ami qu'un esclave: l'Égyptien, l'Arabe sur-tout, le considèrent presque comme faisant partie de la famille; et il est tel cheval qu'on ne pourroit les déterminer à vendre, à quelque prix que ce fût (1). Les chevaux que, dans quelques parties de l'Europe, on élève dans une entière liberté, au milieu des pâturages et des bois, conservent presque toujours, dans leurs rapports avec l'homme, quelques vices dus à leur éducation sauvage. Nous avons dit *dans leurs rapports avec l'homme;* car ce que l'on appelle vice chez les autres, n'est souvent qu'une qualité qui gêne : un être indépendant et courageux sera toujours appelé inutile ou méchant par ceux qui voudroient le soumettre. Les chevaux du Delta sont moins estimés que ceux de la haute Égypte ; mais, en revanche, le bétail nous y a paru plus beau : les buffles sur-tout sont énormes; nos plus gros bœufs n'en approchent point. Il est rare qu'on s'en serve pour les travaux de la terre : on y emploie ordinairement les bœufs. Les buffles mâles sont réservés pour la boucherie, et le lait des femelles fournit aux paysans une nourriture abondante. Les moutons sont de l'espèce nommée *moutons de Barbarie;* on ne les châtre point, et leur viande

(1) J'ai omis, dans mon Mémoire sur les Arabes, de donner ces détails : il étoit nécessaire de réparer cet oubli. *(Du Bois-Aymé.)*

n'en

n'en est pas moins bonne. Les chèvres sont en plus petit nombre, et semblables à celles que les naturalistes nomment *chèvres du Levant* : elles ont le poil court, la tête fort busquée, et les oreilles longues et pendantes. Les ânes sont aussi forts que dans aucune autre partie de l'Égypte; mais les chameaux sont moins estimés que ceux des provinces limitrophes du désert. On n'élève point de cochons; la religion musulmane défend l'usage de la chair de cet animal, qui étoit déjà regardée comme immonde par les anciens Égyptiens. Enfin on trouve dans les villages une grande quantité de pigeons et de poules : ces dernières sont fort petites; sans doute que l'usage qui existe depuis la haute antiquité de faire éclore les œufs artificiellement au moyen de fours, en aura fait dégénérer la race.

La ville de Tanta, où nous arrivâmes le soir même de notre départ de Mehallet-el-Kebyr, est à peu près à égale distance du Kaire, de Damiette et de Rosette; c'est la ville la plus centrale du Delta.

Des canaux dérivés du grand canal de Qaryneyn arrosent la campagne environnante. Ils arrivent à l'est et à l'ouest de la ville, et en font le tour. Ils sont peu profonds : d'où il résulte que les environs de Tanta, qui, lors de notre passage, étoient brillans de verdure, n'offrent que l'aspect d'une entière stérilité quand la crue du Nil a été foible; car presque aucune herbe ne croît spontanément sur cette terre d'Égypte, dont la fertilité est vantée à si juste titre : on n'y voit guère que des plantes semées par la main de l'homme; les terres non arrosées restent sans végétation, et celles qui ont été cultivées sont, après la récolte, d'une aridité semblable. Aussi A'mrou, après la conquête de l'Égypte, écrivoit-il à O'mar que ce pays présentoit successivement l'image d'un champ de poussière, d'une mer d'eau douce et d'un parterre de fleurs. Le sol de l'Égypte présente une autre particularité non moins remarquable : les végétaux d'Europe que l'on y sème, viennent bien la première année; mais les graines qu'ils produisent sont stériles, ou ne donnent que des plantes chétives et d'une qualité très-inférieure aux premières; de sorte qu'il faut chaque année faire venir de l'étranger de nouvelles graines. C'est ainsi qu'en agissent les négocians Francs pour les légumes d'Europe qu'ils cultivent dans leurs jardins. Enfin ce qu'il y a de très-singulier, c'est l'analogie qui existe sur ce point entre les végétaux et les animaux : les étrangers qui ne s'allient qu'entre eux, au lieu de se mêler aux gens du pays, ne se perpétuent pas plus que les plantes exotiques. Les Mamlouks en offrent un exemple frappant : établis en Égypte depuis plusieurs siècles, ils se sont toujours recrutés par des achats d'esclaves; leurs enfans meurent presque tous fort jeunes, et leur race, dit-on, arrive rarement à la seconde génération.

Ce n'est que dans le temps de l'inondation que les habitans de Tanta boivent tous indistinctement de l'eau du fleuve; plus tard, les gens riches qui ont pu en conserver dans les citernes, ont seuls cette jouissance, et la majorité des habitans est réduite à l'eau saumâtre des puits, qui devient d'autant plus salée que le décroissement du Nil est plus avancé. Ces puits sont assez profonds pour que, dans le temps des plus basses eaux du fleuve, ils soient toujours remplis : ils sont distribués dans la campagne autour de la ville; leur orifice est ordinairement formé d'un tronçon de colonne antique, évidé dans son milieu.

Tanta est, comme toutes les autres villes de l'Égypte, entourée de décombres. A l'est, on voit un gros massif de briques crues, sur lequel les habitans ont placé leurs tombeaux : il est coupé à pic dans plusieurs endroits, et ces coupures laissent apercevoir des briques d'une grande dimension.

Ces buttes artificielles étoient construites par les anciens habitans de l'Égypte pour mettre leurs villes à l'abri des inondations ; et si les Égyptiens modernes ont fait quelquefois de semblables travaux, on les distingue facilement des premiers par la petitesse des matériaux employés. Il existoit donc autrefois une ville Égyptienne sur l'emplacement de Tanta.

Quoique cette ville soit la cité la plus peuplée du Delta, on y compte seulement dix mille habitans ; ses maisons sont bâties en briques cuites, qui se fabriquent dans le pays même avec la poussière des décombres dont la ville est entourée (1).

Les accroissemens successifs qu'elle a reçus sont faciles à déterminer. Des maisons forment une rue autour de l'ancienne ville, et elles sont bâties sur des décombres accumulés au pied d'une première enceinte : d'où il résulte que toutes les portes de la ville sont doubles ; disposition qui ne se rencontre en nul autre endroit de l'Égypte.

Tanta renferme le tombeau d'un saint qui attire en pélerinage, à certaines époques, les dévots musulmans : aussi A'ly-bey, connu par la protection marquée qu'il accorda au commerce, par les établissemens utiles qu'il créa en sa faveur, sut-il profiter habilement de cette circonstance pour faire de cette ville le centre d'un commerce considérable ; c'est dans cette vue qu'il y fit construire pour les étrangers, il y a environ quarante ans, un bel et vaste o'kel.

Le saint dont nous venons de parler, se nomme *Seyd-Ahmed el-Bedaouy.* Il naquit à Fez, l'an 596 de l'hégire, 1200 de l'ère vulgaire, passa en Égypte pour se rendre à la Mecque, acheva son pélerinage, et revint de la Mecque à Tanta en un jour (2). Il s'y fixa, et y mourut à l'âge de soixante-dix-neuf ans, après y avoir séjourné environ trente ans. Il fit, durant sa vie, une foule de miracles ; il ressuscita des morts, fit marcher des paralytiques, voir des aveugles, &c. Tous ces faits sont consignés dans une longue histoire, et attestés, disent les dévots musulmans, par un grand nombre de témoins oculaires.

L'an 700 de l'hégire, le sultan Malek el-Nâser substitua au petit monument qu'on avoit d'abord érigé sur le tombeau du saint, une mosquée qui, par son étendue, la régularité de son plan et les embellissemens successifs qu'elle a reçus, ne le cède point aux plus belles mosquées du Kaire. La magnificence éclate surtout dans la construction du dôme, sous lequel repose le corps de Seyd-Ahmed el-Bedaouy. A'ly-bey, qui le fit réparer, il y a près d'un demi-siècle, n'épargna ni ses soins ni ses trésors ; et on put le prendre pour un dévot ou un prodigue, lorsqu'il n'étoit qu'un politique adroit. Les murs, jusqu'à la naissance de la voûte,

(1) Toutes les villes d'Égypte sont entourées de décombres, parce que, les matériaux provenant des démolitions des vieilles maisons ne pouvant servir à de nouveaux édifices, on est obligé de les transporter hors des villes, et que l'on préfère sacrifier quelque coin de terre pour les y amonceler avec toutes les autres immondices, plutôt que de les étendre dans les champs, qui, en s'élevant, finiroient par être privés des bienfaits de l'inondation

(2) De la Mecque à Tanta, il y a environ trois cents lieues.

furent revêtus en marbre; le dôme, qui est en bois, fut couvert de plomb et orné intérieurement de dorures et d'élégantes arabesques.

Le tombeau du saint est entouré d'un grillage en bronze ; une espèce de baldaquin en velours est suspendu au-dessus, et un énorme turban, formé de châles de Kachemire, est placé sur le sarcophage, à l'endroit qui correspond à la tête du saint. Les portes du dôme et les serrures en bois sont plaquées d'argent.

C'est à l'équinoxe du printemps et au solstice d'été, mais principalement à la première de ces époques, que les pélerins accourent à Tanta, de toutes les parties de l'Égypte, des extrémités les plus reculées de la Barbarie, du royaume de Darfour, du fond de l'Abyssinie, et, en général, de tous les pays soumis à l'islamisme.

La superstition fut presque toujours une des principales causes des foires les plus célèbres. Les hommes, au bruit des miracles d'un de leurs semblables, que peut-être ils maltraitèrent pendant sa vie, se précipitent vers son tombeau. L'amour du merveilleux les entraîne et mêle leurs races diverses au pied des mêmes autels; leur repentir et leurs larmes s'y confondent et les rapprochent : ils seroient restés inconnus les uns aux autres, et ils contractent des amitiés qui, par de doux souvenirs, uniront peut-être à jamais leurs familles; ils se racontent leurs voyages, s'entretiennent des productions de leur terre natale, et de celles des pays qu'ils ont traversés; ils se montrent les objets qu'ils en ont rapportés, les échangent entre eux : les avenues du temple se transforment en un vaste marché; et la superstition, une fois utile au monde, sert de véhicule au commerce et lie par de nouveaux besoins les hommes qu'elle divise si souvent d'une manière cruelle.

Le pélerinage au tombeau de Seyd-Ahmed el-Bedaouy en est un exemple: il attire une telle affluence d'étrangers, que les habitans de Tanta nous ont assuré qu'à deux lieues autour de la ville la campagne est couverte de monde; ils évaluent à cent cinquante mille le nombre des pélerins.

Il n'est pas difficile de s'apercevoir que les maisons de Tanta ont été construites pour le commerce : la partie du rez-de-chaussée qui donne sur la rue, est consacrée, dans beaucoup de quartiers, à de petites boutiques qu'à l'époque des foires on loue aux marchands étrangers. Beaucoup de pélerins campent hors de la ville : les tentes, les maisons, sont illuminées chaque nuit, et l'on entend de toutes parts des cris de joie mêlés au bruit des instrumens de la musique Égyptienne. Ces foires durent huit jours, et procurent de grands bénéfices à toute la province. Elles n'ont point eu lieu pendant le séjour de l'armée Française en Égypte : la peste, et sur-tout les inquiétudes qu'auroit données une trop grande réunion d'hommes, les avoient fait suspendre.

Après être restés quelques jours à Tanta, nous nous remîmes en route; nous passâmes par le village de *Byâr* ou *Abyâr*, où nous rejoignîmes la branche occidentale du canal de Qaryneyn, que quelques personnes désignent sous le nom de *branche de Chybyn-el-Koum*, parce que son origine est près de ce bourg. Nous terminâmes notre première journée auprès des villages d'*el-Nahâryeh* et d'*Asdymeh*, où l'on voit des restes d'anciens établissemens qui ont dû appartenir à des villes de l'antique Égypte.

L'une d'elles pourroit être cette ville de *Siuph*, dépendante du nome *Saïtes*, où naquit Amasis, qui, de simple particulier, devint Pharaon.

Le lendemain, nous suivîmes le canal de Chybyn-el-Koum jusqu'à son embouchure dans le Nil à Farestaq. Nous allâmes ensuite à Sâ-el-Hagar, l'ancienne *Saïs*, où existent encore des ruines considérables : on reconnoît dans la première partie du nom moderne les traces de l'ancien; et le surnom d'*el-Hagar* lui aura été donné par les Arabes, à cause des pierres et des débris d'édifices que l'on y rencontre. Enfin les auteurs Qobtes nomment ce lieu *Saï* (1), et l'on ne peut élever aucun doute sur son identité avec Saïs; d'ailleurs la position des ruines de Sâ-el-Hagar convient très-bien avec celle qui est assignée par Strabon à la ville de Saïs. Mais ce qui atteste encore mieux l'existence de cette ancienne cité, ce sont les débris immenses qui subsistent encore à Sâ-el-Hagar : ces restes consistent principalement en une enceinte très-vaste de huit cent quatre-vingts mètres de long, et de sept cent vingt mètres de large, qui renferme une grande quantité de décombres et des débris d'antiquités. Nous parlerons de ces ruines avec plus de détails dans le chapitre XXV des Descriptions d'antiquités.

Saïs fut souvent la résidence des Pharaons; et Amasis, l'un d'entre eux, s'attacha sur-tout à l'embellir : mais ce qui la rend plus illustre encore, c'est d'avoir donné naissance à une ville dont le nom ne peut se prononcer sans émotion. C'est de Saïs que Cécrops amena la colonie Égyptienne qui fonda Athènes : Athènes, dont la gloire éclipsa dès son berceau celle de l'antique et savante Égypte; tant les actions, le génie, les erreurs mêmes d'un peuple libre ont plus d'éclat, plus d'intérêt, que la richesse et le calme intérieur d'une nation où l'autorité et le savoir sont réservés à quelques castes, et les travaux et l'ignorance, à la multitude.

De Sâ-el-Hagar à Desouq, nous mîmes un jour en suivant les bords du Nil, et nous traversâmes, à peu près à moitié chemin, un grand canal qui va se perdre dans le lac Bourlos.

Desouq est un village considérable : on voit dans une mosquée le tombeau d'un saint qui attire, deux fois l'année, un nombre prodigieux de Musulmans; c'est en Égypte le pélerinage le plus en vogue après celui de Seyd-Ahmed el-Bedaouy, dont nous avons parlé à l'article de Tanta.

On nous indiqua, à deux lieues au nord-est de Desouq, sur les bords d'un grand canal, des ruines nommées *Koum Fara'oun*. Cet emplacement convient assez à celui de Cabasa, capitale du nome Cabasite; et le nom de *Chabâs* que portent plusieurs villages voisins, tels que *Chabâs-el-Melh*, *Chabâs-O'mar*, *Koum Chabâs*, nous confirme dans notre opinion.

(1) Les mots Égyptiens que les Grecs ont rendus par *Saïs*, *Saïtique*, *Tanis* et *Tanitique*, ont souvent été pris les uns pour les autres, à cause de la similitude de sons qu'ils présentoient sans doute à des étrangers. On voit en effet dans la langue Qobte, où tant de mots Égyptiens se sont conservés, la ville de Saïs s'appeler ⲤⲀⲒ *Saï*, et celle de Tanis ϪⲀⲚⲒ, dont la premiere lettre Ϫ ne peut guère se rendre ni en français, ni en grec, ni en arabe, et dont on a tâché d'exprimer la valeur en notre langue par *dj*, *sj*, ou *tz*; ce qui donne pour ϪⲀⲚⲒ, *Djani*, *Sjani* ou *Tzani*. Voyez ce qui a été dit sur la branche Tanitique et sur la ville de Saïs dans le Mémoire sur les anciennes branches du Nil, et dans la Description d'Héliopolis.

Nous nous mîmes en route pour Foueh : à un quart de lieue au nord de Desouq, nous traversâmes un canal navigable presque toute l'année, et nous rencontrâmes à peu près vers le milieu de notre route le village de Salmyeh, qui fut pris de vive force et incendié en l'an 6 par nos troupes, pour punir ses habitans, qui, plusieurs fois, avoient attaqué nos barques. Ils paroissoient cependant n'avoir conservé aucune rancune contre notre nation, ainsi que l'avoit déjà observé M. Denon.

Nous remarquerons, à ce sujet, que les Égyptiens, qui cherchent souvent, pendant plusieurs générations de suite, à venger par des assassinats les parens qu'ils perdent dans des querelles particulières, oublient facilement les maux qu'on leur a fait éprouver par une guerre ouverte. Après tous les malheurs qu'ont essuyés en Égypte quelques grandes villes prises d'assaut, il est sans exemple qu'un de nos soldats y ait été ensuite assassiné : nous pouvons même assurer que de tous les pays où nous avons porté nos armes, il n'en est peut-être aucun où nous soyons aussi aimés qu'en Égypte; on sait qu'il y est passé en proverbe de dire *Kelem Fransaouy* [parle comme un Français], au lieu de *Kelem doughry* [parle franchement]; et nous avons entendu en Italie raconter à un de nos consuls qui a habité le Kaire depuis le départ de notre armée, que la populace l'injurioit souvent dans les rues en lui reprochant de ne point rendre compte à son Gouvernement des vexations que commettoient journellement les troupes Turques : si les Français en étoient instruits, disoient ces pauvres gens, ils nous délivreroient, ils reviendroient chez nous. Honneur à la nation qui laisse à ses ennemis vaincus de semblables souvenirs !

Quant aux habitans du Delta en particulier, ils sont meilleurs qu'on ne le croit généralement. Ils ont, à la vérité, dans le commencement de notre entrée en Égypte, opposé plus de résistance que quelques autres provinces, égorgé quelques Français, attaqué quelques détachemens : mais mettons-nous à leur place, chose que l'on devroit toujours faire avant de porter un jugement sur le caractère d'une nation; si des Musulmans débarqués à l'improviste dans une de nos provinces les plus attachées à la religion catholique se rendoient maîtres des villes principales, croit-on que, dans les premiers temps de leur domination, leurs détachemens isolés seroient accueillis dans nos villages, et qu'on ne les repousseroit pas par les armes, sur-tout lorsqu'ils viendroient y lever des contributions de tout genre, et que l'ancien Gouvernement renversé, mais non entièrement détruit, les exciteroit à une noble défense ! Eh bien ! c'étoit-là précisément la position des Égyptiens envers nous; et cependant, après trois ans de séjour, habitués déjà à leurs nouveaux maîtres, ils accueilloient nos petits détachemens, nos soldats isolés. Un de nous est allé seul de Semennoud au Kaire; et plusieurs fois tous deux, sans aucune escorte, nous avons fait des courses presque aussi longues, soit dans l'intérieur du Delta, soit dans d'autres cantons de l'Égypte. Certes, il est des pays, dans notre Europe si policée, où l'on ne voyage pas avec plus de sécurité : telles sont, par exemple, quelques parties de l'Italie méridionale. Enfin une expérience de près de quatre années a prouvé que si l'Égypte fût restée plus long-temps au pouvoir des Français, non-

seulement l'ordre et la tranquillité eussent régné dans ses provinces, mais ses peuples encore auroient pris, plus facilement qu'on n'étoit porté d'abord à le croire, nos arts, nos goûts et nos mœurs.

Foueh, située sur les bords du Nil et presque sous le même parallèle qu'Alexandrie, se rapproche beaucoup de la position que Ptolémée assigne à *Metelis.* Cette ville n'est pas peuplée en raison de son étendue. Elle étoit, dans le XV.[e] siècle, l'entrepôt de tout le commerce qui se faisoit entre Alexandrie, où abordent les bâtimens d'Europe, et le Kaire, où aboutissent les caravanes de l'intérieur de l'Afrique et de l'Arabie. Mais, l'entretien des canaux au moyen desquels se faisoient les transports de Foueh à Alexandrie, ayant été négligé sous le gouvernement destructeur des Turcs, il a fallu que les marchandises expédiées du Kaire descendissent le Nil jusqu'à Rosette, pour être transportées de là par mer à Alexandrie; dès-lors Foueh, ayant perdu tout l'avantage de sa position, déchut considérablement, pendant que la même raison occasionnoit l'accroissement rapide de Rosette, où vinrent se fixer par la suite les consuls Européens qui résidoient précédemment à Foueh.

On trouve, à deux lieues au nord de cette dernière ville, le gros bourg de Metoubis placé sur le bord du fleuve. Metoubis est connu par la licence extrême de ses mœurs. C'est la résidence d'un grand nombre d'*a'lmeh.* Auprès de ce bourg on voit des amas de décombres nommés *Koum-el-Hamar,* qui peuvent avoir appartenu à une ville ancienne; peut-être est-ce le reste du mur des Milésiens (1), qui étoit, comme l'on sait, voisin du lac de Butos.

Ce lac est fort près de Metoubis. Il occupe, de l'est à l'ouest, plus de la moitié de la base du Delta, et est plus rapproché de la branche de Rosette que de celle de Damiette. Il est séparé de la mer par une étroite langue de terre, et communique avec elle par une seule ouverture, qui est l'ancienne bouche Sebennytique. On trouve sur ses bords quelques ruines Égyptiennes; la plupart ne présentent plus que des décombres, des tessons et des fragmens de briques. Un des monticules les plus considérables porte le nom de *Koum-el-Kebyr;* il est situé vers le milieu de la rive méridionale du lac. A une lieue vers l'est, est un autre amas de décombres rouges, sur lequel s'élève une colonne qu'on aperçoit de fort loin. On rencontre aussi entre le lac et la rive occidentale du canal de Tabanyeh, en le remontant l'espace de cinq à six lieues depuis son embouchure, plusieurs endroits où des ruines et des collines artificielles annoncent l'emplacement de quelques villes anciennes. Trois monticules de décombres, nommés *Damraouy, Nemyry* et *Kalyah,* sont groupés sur les rives de la branche Sebennytique. Enfin, sur la colline d'*el-Handahour,* située à cinq lieues de là environ en se reportant vers le nord sur les bords du lac et à l'est de l'embouchure du canal, on voyoit encore, quatre ans avant notre arrivée en Égypte, trois grosses pierres qui provenoient probablement de quelques monumens anciens : à cette époque, un kâchef les fit enlever. La colline d'el-Handahour peut avoir mille mètres de longueur sur deux cents de largeur : elle est formée de terres de rapport recou-

(1) Strab. *Geogr.* lib. XVII, pag. 801, edit. 1620.

vertes d'un peu de sable et de fragmens de pierre. C'est peut-être là qu'existoit autrefois la ville de *Pachnamunis*, capitale de la province Sebennytique inférieure. Ptolémée la place à l'est de la partie inférieure de la branche Thermutiaque; ce qui convient à la position d'el-Handahour relativement à Semennoud, l'ancienne *Sebennytus*, et au canal de Tabanyeh, qui est une portion de l'ancien cours de la branche Thermutiaque.

Quant à Butos, c'est sur l'autre rive qu'elle étoit placée, selon le même géographe; et l'on doit en conséquence, et d'après le témoignage d'Hérodote, en chercher l'emplacement dans le voisinage du canal et du lac parmi les ruines dont nous avons parlé précédemment. « Elle est située, dit cet historien, vers » l'embouchure Sebennytique du Nil; on la rencontre en remontant de la mer » par cette embouchure du fleuve, &c.; auprès d'elle est un lac spacieux (1). »

Cette ville étoit une des plus importantes du Delta: une divinité Égyptienne, que les Grecs ont regardée comme la même que Latone, y avoit un temple magnifique; les oracles qu'elle y rendoit, étoient très-respectés et passoient en Égypte pour les plus véridiques.

Hérodote nous a transmis sur cette ville des détails précieux. « On voit à » Butos, dit-il, plusieurs temples, celui d'Apollon et de Diane, et celui de Latone, » où se rendent les oracles : ce dernier est grand; ses portiques ont dix orgyies de » haut. De tout ce que je vis dans l'enceinte consacrée à Latone, la chapelle de » la déesse me causa le plus de surprise; elle est d'une seule pierre de forme » cubique; chacune de ses dimensions est de quarante coudées : une autre pierre » dont les rebords ont quatre coudées, lui sert de couverture. L'île de Chemmis, » presque aussi admirable, est dans un lac profond et spacieux, près du temple de » Latone. Les Égyptiens assurent que cette île est flottante; pour moi je ne l'ai vue » ni flotter ni remuer. On y remarque une grande chapelle d'Apollon avec trois » autels. La terre y produit, sans culture, quantité de palmiers et d'autres arbres » tant fruitiers que stériles. Voici, selon les Égyptiens, la raison pour laquelle elle » flotte : Latone, l'une des plus anciennes divinités, demeuroit à Butos, où » est maintenant son oracle; Isis lui ayant remis Apollon en dépôt, elle le cacha » dans cette île qu'on appelle aujourd'hui l'île flottante, et qui autrefois étoit » fixe et immobile : elle le sauva dans le temps même qu'arrivoit Typhon, qui » cherchoit par-tout le fils d'Osiris; car ils disent qu'Apollon et Diane sont nés » de Bacchus (Osiris) et d'Isis, et que Latone fut leur nourrice. Apollon s'appelle » *Orus* en égyptien; Cérès, *Isis*; et Diane, *Bubastis* (2). »

Le lac Bourlos renferme une quantité considérable d'îles, la plupart marécageuses, parmi lesquelles il seroit intéressant de rechercher celles de Chemmis et d'Helbo, célèbres dans l'antiquité. Nous avons déjà rapporté ce qu'Hérodote savoit de la première : nous ajouterons que le nom de Χέμμις, *Chemmis*, qui lui fut donné par les Grecs, vient peut-être de ⲬⲘⲒ ou ⲬⲎⲘⲒ, *Chmi* ou *Chêmi*, nom de l'Égypte dans l'ancienne langue de ce pays; et l'on conçoit que les Égyptiens pouvoient donner spécialement, et comme titre d'honneur, le nom d'*île*

(1) Liv. II, §. 155 et 156, traduction de Larcher. (2) *Ibid.*

d'Égypte (1) à celle qui avoit servi d'asile à leurs dieux. Quant à l'île d'Helbo, elle est principalement connue par le séjour d'un Pharaon aveugle qui, chassé du trône par Sabacos, roi d'Éthiopie, s'y cacha pendant cinquante ans que dura la domination des étrangers. Des Égyptiens fidèles nourrirent secrètement en ce lieu leur prince infirme; chacun lui fournissoit des vivres suivant sa fortune, et lui apportoit de la cendre pour élever au-dessus des eaux le territoire marécageux de l'île.

Le lac et les terres incultes qui avoisinent le lac Bourlos, principalement à l'est et au sud, formoient la province connue des anciens sous le nom d'*Éléarchie.* C'est de ces marais que Psammitichus, exilé par ses onze collègues, sortit pour les chasser du trône, et qu'Amyrtée (2) brava long-temps toutes les forces des Perses. Ces lieux étoient alors habités par une population nombreuse et intrépide; ils le sont encore aujourd'hui par des pêcheurs plus braves et plus indépendans que les *fellâh* de l'intérieur des terres.

Après avoir ainsi parcouru ensemble le Delta, nous nous séparâmes : l'un de nous revint habiter Semennoud, l'autre se fixa à Menouf; et il nous fut facile, pendant le long séjour que nous fîmes dans ces deux villes, de rectifier et d'étendre les notes que nous avions recueillies dans notre course.

(1) Des noms de pays ont souvent servi d'épithète; et il est assez naturel que des étrangers aient quelquefois substitué entièrement l'épithète au nom propre : c'est pour cela probablement que nous voyons un Pharaon être nommé *Chemmis* par les historiens Grecs, la ville de Panopolis être appelée *Chemmo* ou *Chemmin*, au dire de Diodore; et les Arabes, lors de leur conquête de l'Égypte, donner le nom de *Chmoun* ou d'*Achmoun* à plusieurs villes et villages de ce pays. Enfin, si le château de la Babylone d'Égypte, Ⲃⲁⲃⲩⲗⲟⲛ ⲛ̀ⲭⲏⲙⲓ, *Babylon an-Chêmi,* a été nommé par les Arabes *Kasr-el-Châma,* château de la Bougie ou de la Lumière *(voyez* la Description de Babylone, *chap. XIX des Antiquités)*, c'est sans doute parce qu'ayant trouvé dans cette forteresse un temple consacré au feu, ils prirent dans leur langue le mot qui, en se rapprochant le plus du mot Égyptien ⲭⲏⲙⲓ, pouvoit avoir quelque rapport avec le culte du feu. Nos soldats, pendant leur séjour en Égypte, avoient dénaturé par des inductions semblables plusieurs noms propres de personnes et de lieux. *(Du Bois-Aymé.)*

(2) Thucydide, *Hist.* liv. I.er

ABRÉGÉ

ABRÉGÉ CHRONOLOGIQUE

DE L'HISTOIRE

DES

MAMLOUKS D'ÉGYPTE,

DEPUIS LEUR ORIGINE

JUSQU'À LA CONQUÊTE DES FRANÇAIS;

PAR M. DELAPORTE,

MEMBRE DE LA COMMISSION DES SCIENCES ET ARTS D'ÉGYPTE, CHANCELIER-INTERPRÈTE À TRIPOLI DE BARBARIE.

Regibus incessit magno discordia motu.
VIRG. *Georg.* lib. IV, vers. 68.

PREMIÈRE DYNASTIE,

MAMLOUKS BAHARITES OU TURCOMANS.

CHAPITRE PREMIER.

Chegeret el-dorr. Tourân-châh. Ibek. A'ly.

AVANT d'entrer en matière, je crois devoir attirer l'attention sur les deux dénominations de *Baharites* et de *Turcomans* que portent les Mamlouks de cette dynastie : l'une doit son étymologie au mot *Bahar*, nom donné au Nil, et l'autre à la contrée où ils reçurent le jour. On voit encore à la pointe méridionale de Roudah, île voisine du vieux Kaire, et du côté de Gyzeh, des masses informes de maçonnerie, indices certains des fondemens et de la position des édifices où on les caserna, et qui ont totalement disparu.

Il est des phénomènes que le temps réserve pour des époques choisies.

Chegeret el-dorr, si l'on considère le peuple et le siècle où elle vécut, en est un des plus rares. Turque de naissance, entraînée d'Orient en Afrique dans la foule des esclaves achetés par Malek el-Sâlh, elle se fit bientôt distinguer par sa beauté au milieu de ses compagnes, comme un lis se fait remarquer par son éclat au milieu des fleurs des champs. Son mérite fut apprécié par le sultan, qui s'attacha à elle. Amoureux de son esclave, il devint l'amant d'une maîtresse qui l'avoit rendu père de Tourân-châh. Plus épris encore de ses talens que de ses charmes, il se joignit à elle par les liens de l'hyménée, lui confia l'administration de l'État quand l'armée réclamoit sa présence au-dehors; et Chegeret el-dorr, pour me servir de la signification de son nom, fut l'*Arbre de perles* qui ombragea son trône.

A peine vit-elle son front ceint du bandeau royal, que les germes de son ambition, jusqu'alors comprimés, se développèrent, et qu'elle s'aperçut de l'avantage et du pouvoir de talens qu'elle sembloit méconnoître. Rougissant de se trouver au second rang, et oubliant qu'elle avoit été esclave, elle dédaigna le titre de reine pour aspirer à celui de monarque. Si pour l'exécution d'un projet aussi hardi elle brava les lois, du moins elle respecta les mœurs et les usages de son siècle, se restreignit à dicter ses volontés derrière le voile sacré du harem, et s'occupa de chercher un serviteur fidèle, devoué à ses commandemens.

Parmi ses Mamlouks, Malek el-Sâlh en avoit choisi un pour confident de ses plaisirs; Chegeret el-dorr le séduisit et jeta les yeux sur lui pour en faire l'exécuteur de ses desseins. La charge de grand boutillier permettant à celui-ci l'accès du sérail, elle saisit le moment où le sultan étoit enseveli dans les vapeurs du vin, pour parler d'amour à Ibek (c'étoit le nom de ce Mamlouk), lui faire part de ses projets, et lui laisser même entrevoir sa main. Ibek étonné hésita d'abord ; mais, ébloui par un brillant avenir, il jura fidélité à la reine, et promit de seconder les vœux de sa maîtresse. Sa condescendance lui valut la charge de capitaine des Mamlouks, que Chegeret el-dorr attacha par ce moyen à son parti; et l'on vit un simple esclave être à-la-fois grand échanson, capitaine des gardes, favori de son maître, et amant affidé de l'épouse de son roi.

Chegeret el-dorr, sûre de son plan, en remit l'exécution au bonheur des circonstances. La mort de Malek el-Sâlh, qui survint alors, sembloit les amener favorables; mais la crainte d'être traversée par son fils la retint, et elle n'en profita pas. Ce fils, il est vrai, avoit été, dès sa plus tendre jeunesse, élevé dans la soumission la plus aveugle et l'obéissance la plus absolue aux volontés de sa mère. Néanmoins Chegeret el-dorr, appréhendant que s'il venoit à connoître par la voix publique la mort de son père, il n'oubliât ses devoirs et ne se fît proclamer sultan sans sa participation, la tint momentanément cachée, appela le Qobte Barsoum, fils de Chabbân, dépositaire de ses secrets et intendant de ses revenus, lui dicta des ordres pour Tourân-châh son fils, des instructions pour Ibek, et chargea Chahâb el-dyn, fils d'Yaghmour, ouâly du Kaire, de les porter au camp.

Le fils d'Yaghmour y arriva, et fut introduit au moment où l'on amenoit en

présence de Tourân-châh, entouré de ses Mamlouks, le chef des croisés, chargé de chaînes, et suivi de *sept rois*, sans doute de sept principaux seigneurs de son royaume, faits prisonniers avec lui à la bataille de Fâreskour, le 12 de la lune de moharram de l'an 648 de l'hégire [1250 de notre ère]. Il remit les ordres au prince, qui les reçut avec respect, les plaça sur ses yeux, sur sa bouche et sur son cœur, et promit de s'y conformer. Cette déférence le sauva; car Ibek, qui en avoit l'ordre, étoit prêt à le frapper au moindre signe de refus.

La mort de Malek el-Sâlh fut aussitôt publiée: à peine fut-elle connue du camp, que les Mamlouks, vivement émus à cette nouvelle, disent des auteurs contredits par d'autres, voulurent mettre à leur tête et à celle de l'État le roi captif; mais ils en furent détournés par leurs émyrs, et Tourân-châh fut salué Malek el-Mo'addem, c'est-à-dire, *roi grand*.

Malek el-Mo'addem, après son avénement, ayant chargé Chahâb el-dyn du soin de conduire les illustres prisonniers à sa mère, se mit en état de recueillir les débris de l'armée des croisés épars çà et là; et, en moins de temps qu'il n'en fallut au fils d'Yaghmour pour se rendre au Kaire, il reconquit à l'islamisme tous les pays qui étoient tombés au pouvoir des Chrétiens.

Aussitôt que les cheykhs de la capitale eurent connoissance de l'approche de Chahâb el-dyn amenant les captifs, ils allèrent à sa rencontre; et au bruit des fanfares, au milieu des blasphèmes du peuple contre les infidèles, ils l'accompagnèrent jusqu'à la citadelle, où il se présenta à Chegeret el-dorr, qui fut plus flattée de l'humiliation du chef des croisés que de la soumission politique d'un fils qu'elle regardoit comme un rival.

Quant à la manière dont on en usa à l'égard de S. Louis, les auteurs en parlent diversement: les uns veulent qu'on ait eu pour lui toute la considération due à un prince malheureux; d'autres, et de ce nombre est Gelâl el-dyn, qui cite des vers composés à cette occasion par Gemâl el-dyn, fils de Matrouh, assurent qu'il fut abandonné à l'eunuque Sabyh, qui eut l'ordre de lui infliger, chaque jour, quatre-vingts coups de lanière: traitement dont l'ignominie retombe plutôt sur celui qui l'ordonna que sur celui qui le souffrit, et auquel l'auguste captif ne put se soustraire que par une forte rançon dont Ibek profita.

Chegeret el-dorr avoit bien raison de craindre que la soumission empressée de son fils ne fût qu'apparente; car Tourân-châh n'eut pas plutôt rendu le repos à l'État, que, honteux de condescendre aux volontés d'une femme, il résolut de secouer un joug indigne du fils de Malek el-Sâlh, du prince des Musulmans, du vainqueur des croisés, et de gouverner par lui-même. Pour y parvenir, il méprisa les ordres de sa mère, éloigna la plupart des émyrs Baharites dans les provinces, et fit égorger un grand nombre de captifs. Cette conduite atroce, au lieu de lui assurer l'autorité, ne fit qu'indisposer contre lui sa mère et les Mamlouks, et sa perte fut jurée.

Il avoit coutume de se transporter de Mansourah à Fâreskour, qu'il faisoit fortifier, et de là sur les bords du Nil, où il élevoit une tour en bois pour protéger la navigation de ce fleuve. Cette tour achevée, il fit dresser un grand banquet,

en signe de réjouissance, sur le champ de bataille même où il avoit vaincu. Tous ceux qui avoient eu part au succès y furent invités, et il s'y rendit lui-même, ne sachant pas le sort qui l'y attendoit. A peine parut-il, que les Baharites fondirent sur lui le sabre nu, et le forcèrent, après la perte de tous les doigts d'une main, à se réfugier dans la tour, qu'ils incendièrent. Le malheureux sultan, pour se sauver des flammes, s'étant jeté dans le Nil, y fut percé de flèches, et périt dans les eaux du fleuve. Le rivage est encore en possession des restes inanimés de Tourân-châh, victime, après quarante jours de règne, de l'ambition de sa mère, et égorgé par ses esclaves devenus ses maîtres et ses bourreaux. La courte durée de son règne n'offre de remarquable que la destruction de Damiette, qu'il fit démolir de fond en comble pour s'être livrée aux Chrétiens, et le châtiment de quarante émyrs, qu'il fit pendre pour l'avoir rendue.

Après le meurtre de Malek el-Mo'addem, les émyrs vinrent au Kaire, pour procéder à l'élection d'un autre sultan : sous l'influence d'Ibek, ils reconnurent Chegeret el-dorr pour sultane. Cette femme, étant parvenue à son but, prit les rênes de l'État, créa Ibek *atâbek,* c'est-à-dire, gouverneur du royaume, mit toutes les affaires en ordre, et s'occupa du soin de se rendre agréable à tous les émyrs, qu'elle combla d'honneurs. Les peuples, régis avec équité, bénissoient la douceur d'un règne qui devoit être bientôt troublé.

Les nouvelles de la mort de Malek el-Sâlh, de la captivité de S. Louis, du meurtre de Tourân-châh, et de l'avénement de Chegeret el-dorr au *sultanat,* parvinrent en même temps sur les bords de l'Euphrate, et Mostanser-b-illah, khalyfe à Baghdâd, indigné de ce que les émyrs eussent reconnu l'autorité d'une femme, leur écrivit en ces termes : « Puisqu'il ne se trouve parmi vous aucun homme capable » d'être votre sultan, je vous en donnerai un de ma main. Ignorez-vous donc cet » apophthegme du sublime Prophète, *Malheur aux peuples gouvernés par des » femmes !* »

A la réception de cette lettre, dont elle sentit la force et prévit les conséquences, l'adroite sultane eut le bon esprit d'abdiquer volontairement en faveur d'Ibek, qui promit de l'épouser, et qui fut salué, le 29 de la lune de rabye' second de l'an 648, Malek el-Moa'zz, c'est-à-dire, *roi puissant.* Il épousa Chegeret el-dorr, qui continua de gouverner sous son nom.

Pendant les premières années d'un règne simulé, Malek el-Moa'zz jouit et fit jouir ses peuples d'une tranquillité qui ne fut interrompue que par la dissension qui se glissa à la fin parmi les Mamlouks. Ils se divisèrent en deux partis, qui prirent chacun une dénomination. Ceux qui avoient pour chef l'émyr Fâres el-dyn, lieutenant général de la garde, furent appelés *Sâlhites,* du nom de Malek el-Sâlh, et les autres reçurent le nom de *Moazzites,* parce qu'ils avoient été achetés par Malek el-Moa'zz ou Ibek. Les Sâlhites, animés par leur émyr, se repentirent d'avoir créé sultan un de leurs égaux, se révoltèrent contre Malek el-Moa'zz, et le forcèrent à associer à son trône un jeune prince, âgé de vingt ans, de la race des Ayoubites, qu'ils avoient fait venir à cet effet des contrées de l'Orient. Ce jeune prince, nommé Modaffer el-dyn, fils d'Yousef fils de Mesoud, fut proclamé

Malek el-Achraf, c'est-à-dire, *roi très-noble;* et l'on vit, par une bizarrerie du sort, placés sur le même siége royal, le petit-fils de Saladin et l'esclave de Malek el-Sâlh, dont les noms prononcés ensemble dans les mosquées furent gravés ensemble sur les monnoies du temps.

On juge aisément qu'un tel affront ne pouvoit pas rester impuni, et que si, contraint par la force des circonstances, Malek el-Moa'zz dissimula, ses premiers soins seroient de se venger. Pour le faire avec succès, et afin d'éloigner tout soupçon, il laissa s'écouler quelque temps; après quoi il attira Fâres el-dyn, chef du complot tramé contre lui, dans une embuscade qu'il lui avoit dressée à la citadelle, et le fit périr de la main de ses Mamlouks. Se doutant bien qu'une telle action auroit des suites, il ordonna de fermer les portes de la citadelle et de la ville, et attendit les événemens.

A la nouvelle de l'arrestation de Fâres el-dyn, les émyrs Sâlhites Qotoz, Bybars, &c. vinrent chacun à la tête de leurs Mamlouks demander avec menace raison de l'insulte faite à leur chef; mais l'aspect effrayant de sa tête encore sanglante, qui roula du haut des murailles à leurs pieds, leur inspira une terreur panique si grande, qu'ils s'enfuirent dans le plus grand désordre vers *Bâb el-Qorrâtyn,* l'une des portes du Kaire, l'enfoncèrent, et se frayèrent un chemin vers la Syrie, abandonnant néanmoins quelques-uns des leurs, qui furent arrêtés et emprisonnés.

Malek el-Moa'zz, ayant ainsi culbuté le parti qui lui étoit opposé, s'empara de Malek el-Achraf, et le fit jeter dans un cachot, où il mourut après un an et un mois de règne. En lui finit la dynastie des Ayoubites d'Égypte.

Ibek, non content d'être délivré d'un rival, voulut s'affranchir de la domination de Chegeret el-dorr; mais il éprouva qu'il est plus facile de tomber dans les lacs d'une femme, que d'attirer dans les siens ceux qui nous donnent de l'ombrage. Cependant il prétexta sa stérilité, et lui préféra une autre femme qui l'avoit rendu père d'un fils connu sous le nom d'*A'ly,* et qu'il avoit épousée auparavant. La mère d'A'ly possédoit son cœur sans réserve, pendant que la sultane n'avoit que les égards que commandent les devoirs et que les dégoûts accompagnent.

Chegeret el-dorr, rebutée et dédaignée, se porta à toutes les extrémités où la jalousie est capable d'entraîner une femme, regretta les beaux jours de son premier époux, et, abusant du droit que ses bienfaits lui avoient acquis sur le second, les lui reprocha, et lui commanda impérieusement de répudier sa rivale. Il n'y répondit qu'en se retirant chez celle-ci. Courroucée contre cette nouvelle marque de mépris, la jalouse sultane contint son ressentiment. Pour ramener à elle l'ingrat qui la fuyoit, elle mit en œuvre larmes, caresses, soumission, promesses, moyens qui réussissent toujours aux personnes de son sexe, et elle reconquit son époux, qui, ignorant le sort qu'elle lui préparoit, se laissa reconduire auprès d'elle.

Chaque sérail a un endroit retiré, destiné aux ablutions; Chegeret el-dorr le choisit pour le théâtre de sa vengeance. Elle y posta cinq eunuques blancs, et y

conduisit le sultan, qui, se voyant assailli par ces cinq ministres de mort, et hors d'état de se défendre, implora la pitié de son épouse; elle alloit céder, quand les eunuques, roulant autour du cou du prince le châle de son turban, l'étranglèrent en s'écriant: « Princesse, si vous lui faites grâce, nous sommes perdus. » Le bruit courut qu'il étoit mort à la suite d'une attaque d'épilepsie, le 26 de la lune de rabye' premier de l'an 655.

Chegeret el-dorr n'eut pas le temps de jouir des effets de sa vengeance. A'ly, fils du sultan, aidé des Mamlouks de son père, s'étant emparé de sa personne, et l'ayant livrée à sa mère, qui l'avoit sans doute excité à en agir ainsi, celle-ci l'abandonna à la barbarie de ses femmes, qui lui firent subir une mort d'un genre nouveau. Les femmes en Orient et en Afrique portent, dans l'intérieur des harems, des espèces de sandales ou galoches de bois nommées *qobqâb*. C'est sous les coups multipliés de cette chaussure que Chegeret el-dorr, qui naguère régissoit à son gré les destins de l'Égypte, périt écrasée comme un vil insecte; son cadavre fut jeté du haut des murailles dans les fossés de la citadelle, et, après y être demeuré trois jours entiers sans sépulture, en fut retiré pour être déposé dans un tombeau, auprès de celui de Sitty Nefyçah, au Kaire. Son règne eut l'éclat et la durée d'un météore. Elle mourut, laissant après elle le surnom d'*Omm-Khalyl*, c'est-à-dire, mère de Khalyl, autre fils qu'elle avoit eu de Sâlh. Elle fut la Pulchérie ou la Sophie de son siècle : tout en elle, pour me servir de l'expression même des Orientaux, étoit merveille. A'ly lui succéda; mais, comme on va le voir, son règne ne fut pas de longue durée.

CHAPITRE II.

A'ly. Qotoz. Bybars.

APRÈS la double catastrophe du meurtre d'Ibek et de la mort cruelle de Chegeret el-dorr, A'ly, dit Nour el-dyn, fut proclamé Malek el-Mansour, *roi victorieux,* et gouverna sous la tutelle de Cherf el-dyn. Son règne, malgré les talens de son gouverneur, qui mit tout en œuvre pour le prolonger, ne se soutint que jusqu'au retour à la capitale, des émyrs Sâlhites, qui, comme on l'a vu, s'étoient enfuis en Syrie; il dut sa chute à Seyf el-dyn Qotoz el-Farkabad, que, pour son malheur, on avoit élu atâbek ou régent.

Ces émyrs, avertis sans doute par Qotoz de la mort de leur ennemi et de leur bienfaitrice, revinrent au Kaire, s'y assemblèrent en divan général, déclarèrent Malek el-Mansour, âgé de onze ans seulement, inhabile à régner vu son bas âge, le déposèrent, et saluèrent Qotoz sultan avec le titre de Malek el-Modaffer, c'est-à-dire, *roi triomphant.*

Qotoz signala le commencement de son règne par l'emprisonnement, et, selon toutes les apparences, par la mort de son légitime souverain, et par l'exécution de Cherf el-dyn, qu'il fit mourir en croix à la porte de la citadelle. Ce Cherf el-dyn étoit Qobte d'origine, et avoit été médecin et favori du cinquième sultan Ayoubite.

Il changea le nom Chrétien *Hibet-allah* [Dieudonné] en celui de *Cherf el-dyn* [Gloire de la foi], et il réunit la profession de médecin et la charge de vizir, dans lesquelles il fut également célèbre. Il s'acquitta de ses fonctions de ministre d'état avec honneur, tant sous les derniers sultans Ayoubites, que sous les premiers sultans Mamlouks. Qotoz le fit périr, à ce qu'on prétend, pour n'avoir pas voulu seconder ses projets, et il lui donna pour successeur Zeyn el-dyn Ya'qoub.

Pendant que ces choses se passoient au Kaire, on y vit arriver un officier Tartare, porteur d'une proclamation de Holâkou, petit-fils de Gengis-khân. Cet Holâkou, après avoir, à la tête d'une armée d'élite tirée des troupes de Mangou, empereur des Mogols, son frère, purgé le monde de la secte infame des Assassins; après s'être vengé par la mort de Mostanser-b-illah, qui naguère avoit voulu donner un sultan à l'Égypte et qui ne put défendre ses états, de ce que ce khalyfe avoit manqué à l'engagement qu'il avoit pris avec lui de concourir à exterminer cette race impie; après avoir couvert de deuil et de désolation les *I'râq*, saccagé et pillé les grandes cités de Baghdâd, Moussoul et Alep; après s'être rabattu sur la Syrie et s'être enfin emparé de Damas, s'avançoit sur l'Égypte. Sa proclamation, dictée par l'orgueil de ses succès, et transmise par Y'ny dans son petit ouvrage intitulé *Gouâher el-Bouhour*, c'est-à-dire, *les Perles des Océans, &c.*, est conçue en ces termes:

« De la part du Roi de tous les rois qui règnent du couchant à l'aurore, » du plus puissant des *khaqân*, Holâkou-khân, &c. &c., dont les conquêtes sont » inouies et les troupes innombrables, &c. &c.

» Peuple de Masr [d'Égypte], ne vous hasardez pas à combattre contre moi, » vos efforts seroient impuissans; n'imitez pas ceux de Moussoul et d'Alep. »

Le laconisme et la force de cette proclamation firent sur l'esprit de Qotoz l'impression qu'ils devoient faire; mais, la première terreur surmontée, il s'occupa de conjurer l'orage qui, né au sein de la Tartarie, étoit venu fondre sur la Syrie et menaçoit l'Égypte. Il rassembla ses généraux, mit en campagne ses armées encore tout échauffées de leurs succès sur les croisés, les augmenta d'Arabes et d'une infinité de nouvelles recrues, leva six cent mille dynârs sur les Égyptiens pour les frais de la campagne, et en distribua une partie aux troupes, auxquelles il donna un rendez-vous général dans les plaines de Rydânyeh; ce fut le dernier jour de la lune de cha'bân, l'an 658 de l'hégire, qu'il fit donner le signal du départ, et que cette armée formidable fit un mouvement en avant sur la Syrie.

Pendant que les deux armées s'avançoient chacune de son côté, Mangou-Ka'ân, empereur des Mogols, mourut; et cette nouvelle parvenue à Holâkou opéra un changement qui tourna en faveur des Égyptiens, en ce qu'il força le général Tartare à retourner dans sa patrie avec la majeure partie de ses troupes, ne laissant à Ketboghâ, son parent et son lieutenant, que dix mille cavaliers choisis. Ce fut avec cette poignée de troupes que Ketboghâ osa continuer sa marche contre Qotoz, qui avoit accéléré la sienne, aussitôt qu'il avoit eu connoissance de la retraite d'Holâkou. Ketboghâ et Qotoz se rencontrèrent à A'yn el-Gâlout, c'est-à-dire, *la Fontaine de Goliat*, dans la terre de Chanaan, nommée *Tubanie* par nos auteurs. Il s'engagea un combat sanglant. Tout violent que fut le premier choc des Tartares, il ne produisit

néanmoins aucun effet. Ceux-ci se retirèrent pour en livrer un second qui ne fut pas plus heureux, et vinrent périr dans les rangs Égyptiens, où plus de la moitié fut sacrifiée ; le reste prit la fuite. Ketboghâ fut trouvé parmi les morts ; et son fils, emmené esclave, enrichit le butin qui fut immense. Ce succès décida du sort de la Syrie, qui retourna sous la domination de Qotoz. Tout étant rentré dans l'ordre, le sultan se mit en route pour le Kaire, où il avoit l'intention de jouir du fruit de sa victoire ; il étoit déjà arrivé à Sâlhyeh, ville située sur les confins de l'Égypte et de la Syrie, et fondée par Malek el-Sâlh, quand éclata une conspiration qui se couvoit depuis quelque temps parmi les émyrs : un animal timide en fournit l'occasion.

Un jour que Qotoz se promenoit à cheval au milieu des généraux de sa garde, le bruit de la cavalerie fit lever un lièvre. Le sultan le voit fuir, et le poursuit; mais, la vîtesse de l'animal effrayé ne lui ayant pas permis de l'atteindre, Qotoz, qui ne vouloit pas s'enfoncer trop avant dans le désert, tourna bride. Il revenoit vers les siens, quand Bybars, qui s'en étoit détaché, alla au-devant de lui en avançant la main. Le sultan, croyant que Bybars vouloit lui baiser la sienne pour le remercier du don d'une belle esclave Tartare, la lui présenta ; mais le perfide, au lieu de la baiser, la lui serra fortement, saisit son ataqân et l'en frappa. Les autres émyrs qui étoient du complot, accoururent et l'achevèrent. Malek el-Modaffer expira le 11 de la lune de qa'deh de l'an 658. Ses restes furent déposés dans un petit tombeau qu'on lui érigea près du cheykh Khalaf. Après sa mort, ses Mamlouks, qui craignoient pour leur propre vie, se dispersèrent dans différens villages de la basse Égypte.

S'il faut en croire l'anecdote suivante, citée par Gelâl el-dyn, Qotoz étoit d'extraction royale. « Ayant reçu un jour, du fils de Zâym son patron, un soufflet qui lui » fit verser des larmes : Pourquoi pleures-tu ? lui demanda-t-on. Je pleure sur le » mauvais destin de mon père et de mon aïeul, qui valoient mieux que celui-ci, dit-il » en montrant son maître. Qu'étoit ton père ! lui répliqua-t-on : quelque mécréant ! » Je suis, répondit-il, musulman, fils de musulman. Je suis fils de Mahmoudy » Ymdoud, fils de la fille de Khârzem, du sang des rois. » En effet, il avoit été emmené captif et vendu dans les camps de Gengis-khân, qui avoit détrôné et massacré son oncle, roi de Khârizm, une des provinces de la Perse.

Après l'assassinat de Qotoz, les émyrs, sous le commandement de Fâres el-Qatây, choisirent Bybars, son meurtrier, pour son successeur. On ne pouvoit lui infliger un plus juste châtiment, puisque s'asseoir sur un trône, c'est, chez les Mahométans, se reposer sur sa tombe. Il fut proclamé Malek el-Qâher, *roi formidable*, titre qui lui déplut, et qu'il changea en celui de Malek el-Dâher, *roi vainqueur*. Aussitôt après son élévation, il se rendit au Kaire, et prit en main les rênes de l'État. Bohâ el-dyn fut créé vizir, et Bylibek, le plus aimé de ses Mamlouks, grand trésorier. Il rappela ensuite les Mamlouks de son prédécesseur, qu'il incorpora dans les siens, abolit les impôts exorbitans dont le royaume étoit grevé, fit publier au prône dans les mosquées ses ordres à cet égard ; et les peuples d'Égypte le comblèrent de bénédictions.

Son

Son élévation au sultanat ne plut pas aux Syriens. Ils se révoltèrent, et se donnèrent pour roi l'émyr Sangar, gouverneur d'Alep, à qui ils conférèrent le titre de Malek el-Mogâhed, c'est-à-dire, *roi guerrier.* Cet événement, qui arriva pendant le cours de l'an 658, força Bybars à marcher sur Damas et contre les Tartares qui venoient au secours de cette ville. Damas fut assiégée, et Holâkou fut vaincu dans trois batailles successives : comme il ne laissa à cette place aucun espoir d'être secourue, elle se rendit à discrétion. Bybars y entra en roi terrible ; et, les principaux coupables punis, il revint au Kaire.

Il y travailloit à l'amélioration du gouvernement, quand il vit paroître à sa cour, l'an 660, le fils du khalyfe Dâher b-illah, le jeune Ahmed, qui avoit échappé à la ruine de sa famille. Il lui rendit toute sorte d'honneurs; et après avoir fait vérifier s'il étoit tel qu'il se disoit, il le fit proclamer khalyfe, sous le titre de *Mostanser b-illah,* et le retint au Kaire auprès de lui. La présence de ce khalyfe ne fut pas d'un bon augure pour les Égyptiens. Une famine affreuse vint désoler la capitale. S'il y vit les pauvres se traîner dans la voie publique et réclamer un peu de nourriture, il fut aussi témoin de la commisération et de la générosité de Bybars, qui fit rassembler ces malheureux dans un même local, et leur fit distribuer, chaque jour, ce qui suffisoit à leur subsistance ; acte de bienfaisance qui sauva la vie à des milliers d'entre eux près de périr de misère. Ce prince ouvrit outre cela les greniers de l'État au public, et l'abondance ne tarda pas à renaître.

Ce devoir d'homme et de roi rempli, il s'occupa de la circoncision de son fils, et profita de la présence du khalyfe pour donner plus de solennité à cette cérémonie religieuse. Six cent quarante-cinq enfans, sans compter ceux des grands, furent circoncis à ses dépens, et sept jours se passèrent en réjouissances. Chaque enfant reçut en don cent drachmes [à peu près 120 francs], un vêtement complet et un mouton.

Après ces cérémonies, il donna au khalyfe une petite armée, qui devoit le rétablir sur le trône de ses ancêtres ; mais cette armée, en le reconduisant à Baghdâd, ayant été surprise par un fort parti de Tartares, fut exterminée avec lui. Il périt de la même main qui avoit égorgé son père, après avoir été khalyfe cinq mois et vingt jours.

Bybars se porta ensuite sur Krak (Crac de Montréal, dit *Petra deserti*), pour se venger sur la personne de Fatah el-dyn, qui en étoit souverain, de l'affront que celui-ci lui avoit fait en déshonorant sa femme. Ce prince n'avoit pas rougi, contre toutes les lois de la pudeur et de l'hospitalité, d'abuser de son autorité et de l'absence de Bybars pour violer le dépôt sacré que ce dernier lui avoit confié en quittant l'asile où les malheurs l'avoient forcé de se retirer. Le fort de Krak, qui avoit résisté sous Renaud de Châtillon aux armées du puissant Saladin, étant au-dessus de tous les efforts que Bybars auroit pu faire pour l'enlever, il attira Fatah el-dyn dans un piége, se saisit de lui, le transporta au Kaire, et le livra au courroux de sa femme, qui le fit mourir du même supplice que Chegeret el-dorr. Krak, n'ayant plus de maître, se livra à Bybars.

De retour dans sa capitale, le sultan d'Égypte y prépara une expédition contre

les Chrétiens de Syrie, qu'il voyoit avec peine maîtres des premières places de cette contrée. Dans le temps qu'il proclamoit à ce sujet la guerre sacrée, il se déclara au Kaire un incendie qui en dévora les plus beaux quartiers. Les Chrétiens en furent accusés, comme ils l'avoient été de celui de Rome sous Néron: ils auroient infailliblement subi le même sort, si Fâres el-Qatây, intercédant pour eux, n'avoit enfin déterminé Bybars à accepter, pour le rachat de leurs personnes, une somme de 50,000 deniers, qui fut, dit-on, affectée à la réparation des dommages, mais bien plutôt aux frais de la guerre contre leurs frères de Syrie.

L'an 663, il s'empara de Césarée en Palestine, alla mettre le siége devant Saint-Jean-d'Acre, et fut obligé de le lever pour marcher contre les Tartares, qui, réunis aux Arméniens, avoient pris Damas et menaçoient la Syrie. S'étant présenté devant Damas, et n'y ayant plus trouvé d'ennemis, parce que la mort d'Holâkou avoit occasionné la retraite de ses troupes, il se jeta sur l'Arménie, dont Haïton, que les Arabes nomment *Takfour*, prince Chrétien, étoit roi, fit tomber en son pouvoir Sis sa capitale, Derkous, Telmis, Kafr-denyn, Ra'yât, Harzbân, Kytoun, Adbah, Mamista, enfin tout le royaume; il étendit ses conquêtes jusques aux confins de la Natolie. Il ne les posséda pas long-temps; car Abakah-khân, fils et successeur de Holâkou, vint l'attaquer avec des forces si puissantes, qu'il fut contraint de se retirer. Il rentra en Syrie, prit, chemin faisant, Safet en Palestine, en massacra les habitans qu'il avoit reçus à composition, s'empara d'Aylah sur la mer Rouge, et regagna sa capitale, après avoir passé au fil de l'épée les habitans de Qarâ.

Il passa toute l'année 665 à refaire une armée et à corriger la dépravation des mœurs, à laquelle il attribuoit ses derniers revers. En conséquence, il fit brûler les maisons où l'on vendoit et fumoit le *hachychah*, herbe enivrante, fermer les tavernes et les lieux infames où les femmes se prostituoient. Ainsi purifié, il conduisit, en 666, ses troupes en Palestine, prit Yaffâ, Cheqyf-Arnoun, Tabaryeh, Arsouf, Antioche, dont il brûla les églises et emmena les habitans en captivité; prit aussi Bagras, Qoceyr, Qareyn, Sâfynâ, Maryqyeh, A'ybâs, s'empara de Baghdâd, et retourna au Kaire, d'où il partit pour le pélerinage, au commencement de l'an 667, avec son fils Mohammed Barkah-khân. Après avoir visité la Mecque, après avoir adressé à Médine, sur le tombeau de Mahomet, mille actions de grâces à l'Être suprême, qui l'avoit rendu victorieux, il renvoie son fils au Kaire, court assiéger Alep, d'où il chasse les Tartares et dont il massacre les citoyens; revient visiter, à Medynet-Khalyl [Hébron], le tombeau du patriarche Abraham; se transporte à Jérusalem, où il se prosterne devant le saint-sépulcre, et rentre au Kaire, ayant laissé par-tout des traces de sa libéralité et de sa fureur.

L'origine des courriers et des relais qu'il établit pour la communication de tous les points de son empire entre eux, remonte à l'an 668. Ces courriers lui apportoient, deux fois la semaine, les nouvelles de ce qui s'y passoit et des mouvemens des ennemis. L'année qui suivit cet utile établissement, est célèbre par la vigoureuse résistance de la ville de Saint-Jean-d'Acre, qu'il avoit assiégée de nouveau, et qu'il fut encore obligé d'abandonner. Furieux de n'avoir pu s'en emparer,

il en ravagea le territoire. Il se rendit maître du fort de Massiat, défendu par les Templiers, en 669.

En 670 [1271 de notre ère], il anéantit, par la prise de la forteresse des Curdes qui en étoit le repaire, la race infame des Assassins de Syrie, fléau des trônes et terreur des rois, et couronna en cela le service éminent que Holâkou avoit rendu à l'humanité en détruisant ceux de l'I'râq. Il reçut, la même année, du comte de Tripoli de Syrie, de riches présens qui procurèrent à ce prince l'amitié du sultan et la jouissance paisible de ses domaines, et il marcha de nouveau sur les Tartares, qui menaçoient la Syrie et assiégeoient Byrah, l'ancienne Virta. Il quitte en conséquence la Palestine, se rend en Mésopotamie, de Mésopotamie en Égypte, et du Kaire à Damas, avec deux armées, l'une commandée par lui en personne, et l'autre par l'émyr Qalâoun l'Elfy sous ses ordres; il se porte sur l'Euphrate, se déguise pour reconnoître la force des ennemis et la situation de leur pays, et revient livrer la bataille de Byrah. Les deux armées se précipitèrent l'une contre l'autre avec la fureur et le fanatisme de deux ennemis rivaux et de cultes différens. Le combat fut d'abord incertain; mais Bybars, instruit par dix années de succès et de revers dans l'art de gagner des batailles, tourne son ennemi, l'enveloppe de toutes parts, l'attaque, et le force, après avoir jonché la campagne de ses morts, à cacher sa honte et sa nouvelle défaite dans les montagnes du Curdistan. Le fruit de cette victoire fut la délivrance de Byrah et la conquête de l'Arménie, qu'il abandonna au pillage. Après cela, il retourna au Kaire, où toutes les rues furent tendues pour le recevoir, et où il fit une entrée solennelle, digne du vainqueur des Tartares et de l'exterminateur des Assassins. C'est dans cette pompe majestueuse qu'on porta devant lui le faucon et le parasol, prérogative des sultans d'Égypte.

Aux fêtes qui eurent lieu à cette occasion succéda la peste, fléau d'autant plus terrible qu'il est sans remède. Bybars n'épargna aucun des secours qu'il est possible à l'homme de tenter : mais il n'y avoit que le temps qui pût faire cesser le mal; l'été étant heureusement survenu, il s'anéantit ou plutôt s'endormit au sein de ses nombreuses victimes.

La guerre remplaça la peste. En 672 et 673, Abakah-khân assiégea de nouveau Byrah; mais l'arrivée inattendue d'une armée Égyptienne l'obligea de se retirer en toute hâte, et Bybars eut alors la faculté de se rendre au Kaire pour y faire les noces de son fils avec la fille de Qalâoun l'Elfy, dans la fausse espérance que Qalâoun seroit un jour le soutien de son trône. Ce mariage célébré, il envoya, en 674, Aq-Sonqor el-Farqâny à la conquête de la Nubie. La bataille de Syène décida du sort de cette contrée. L'armée Nubienne ayant été taillée en pièces, le royaume de Barkah fut pris, et la possession paisible de toute la vallée du Nil assurée à Bybars.

En 675, les Tartares revinrent encore à la charge. Ils inondèrent la Natolie, où le sultan alla les attaquer. Après plusieurs combats heureux et malheureux, ses armées étant affoiblies, il songea à réparer ses pertes, et se retira à cet effet à Émesse, où étoit fixé le terme de ses jours. Il y eut en ce temps une éclipse

totale de lune, dans laquelle les astrologues lurent la mort d'un grand prince. Bybars, qui, comme tous les Mahométans, croyoit à l'influence des astres sur les destinées de l'homme, voulut détourner les effets du pronostic, et invita à un repas Dâoud, petit-fils de Tourân-châh et dernier rejeton des Ayoubites, qui n'avoit d'autre bien que le nom de Nâser el-dyn, et d'autre domaine que le vain titre de Malek el-Qâher, *roi formidable.* Il présenta une coupe empoisonnée à Dâoud, qui avala la liqueur. Croyant qu'il n'y restoit plus de poison, il la remplit lui-même, but et expira à ses côtés, donnant raison à l'astrologie. D'autres disent qu'il mourut d'un flux de sang contracté en passant l'Euphrate à gué. Il étoit Kaptchaq d'origine; on le connoît sous le nom de *Bondoqdâr,* parce qu'il avoit été *porte-mousquet* de Sâlh. On pourroit le comparer, vu son activité, à l'empereur Julien. Quoique son règne ait été désolé par toute sorte de fléaux, il l'honora cependant par des monumens qui fixent sa gloire sur des fondemens plus solides que les conquêtes : l'Égypte doit à sa munificence la réédification de Damiette, le resserrement du boghâz de cette ville commerçante, le rétablissement de la chaîne qui en fermoit le port; la construction des murailles d'Alexandrie, du phare de cette ville, de celui de Rosette, du pont de Chobrâment, province de Gyzeh, d'immenses greniers, de la mosquée d'Atâr el-Neby dans une île proche du vieux Kaire, où les dévots vont tous les mercredis visiter la pierre qu'il y fit placer, et qui, dit-on, porte l'empreinte des pieds de Mahomet; l'excavation du puits minéral d'eau chaude de Tanah, village situé sur la rive gauche du Nil, branche de Damiette; la réparation à neuf de la fameuse mosquée des Fleurs au Kaire, des ponts dits *Abou-Meneggeh* et *el-Sabâa',* et de la grande tour de la citadelle, qui tomboient en ruine; le curage à fond du canal d'Alexandrie, auquel il donna plus de profondeur; la fondation de plusieurs mosquées et colléges à Damas et au Kaire; l'abolition de l'usage de prononcer son nom dans les prières publiques, usage qu'il regardoit comme une institution de l'orgueil; enfin la réparation des villes détruites par les Tartares. Il pourvut à tant de dépenses avec le produit du butin fait sur ses ennemis.

Il laissa après lui sept filles et trois fils, dont deux succédèrent l'un à l'autre. Barkah-khân fut le premier.

CHAPITRE III.

Barkah-khân. Chalâmech. Qalâoun. Khalyl. Bedarah.

Aussitôt que Bybars eut fermé les yeux (en 676), les émyrs décidèrent en grand conseil de tenir sa mort secrète, afin que les ennemis ne cherchassent pas à en profiter ; ce qui prouveroit qu'il est plutôt mort d'un flux de sang qu'empoisonné à la fin d'un repas, c'est-à-dire, en présence de témoins nombreux. Ils envoyèrent en conséquence inhumer son corps secrètement à Damas, et simulèrent un ordre par lequel le sultan, étant malade, vouloit être transféré au Kaire dans une litière fermée. Conformément à cet ordre, l'armée se mit en route. Sa marche depuis

Émesse jusqu'au Kaire eut la tristesse d'un convoi funèbre ; et à peine la litière fut-elle introduite dans la citadelle, que Barkah-khân, son fils, fut salué Malek el-Sey'd, c'est-à-dire, *roi fortuné.*

Barkah-khân proclamé créa Bylibek *atâbek* ou son lieutenant général, reçut le serment des émyrs, et commença un règne qui présageoit le bonheur, mais dont la tranquillité, troublée par la maladie de Bylibek, expira avec lui.

Les belles actions honorent l'histoire. Bylibek, acheté en bas âge par Bybars, qui le prit en affection, grandit, se forma à son école, et devint son grand trésorier. Son intégrité dans cette charge l'ayant rendu encore plus cher au sultan, celui-ci lui confia la jeunesse de son fils ; et le jeune prince en fit son favori. Fier, sans orgueil, de la charge dont il étoit honoré, Bylibek se plut à faire des heureux. Je citerai pour exemple sa générosité à l'égard de celui qui l'avoit vendu à Bybars. Cet homme, tombé du faîte de l'opulence, se trouvoit réduit à mendier sa subsistance. Instruit par la voix publique de la fortune de son ancien esclave, stimulé par la détresse où il étoit, et encouragé par l'espérance, il vint présenter une requête où il dépeignoit ses malheurs à l'heureux Mamlouk : celui-ci l'ayant reconnu, l'accueillit avec aménité, le fit asseoir à ses côtés, le couvrit de riches vêtemens, lui donna des chevaux, dix mille deniers d'or [environ 180,000 francs], et le retint à son service ; reconnoissance bien rare dans une ame asservie.

Sa mort fit une telle sensation sur l'esprit de Barkah-khân, qu'il s'opéra dans sa conduite un changement brusque, et qu'il cessa d'agir avec cette humanité qu'il avoit montrée jusqu'alors. Il regarda les émyrs comme coupables d'une mort qu'il ne pouvoit se figurer naturelle, et il sévit contre eux. Aq-Sonqor, vainqueur de la Nubie, élu à la place de Bylibek, fut relégué et étranglé dans une des tours d'Alexandrie. Les autres émyrs, épouvantés et craignant le même sort, conspirèrent contre le sultan.

La nouvelle révolte de Damas suspendit l'effet de cette conspiration, au moins momentanément. Il se trouva forcé de marcher contre Aq-Sonqor el-A'chqâr, c'est-à-dire, *le Blond,* qui s'étoit fait reconnoître souverain sous le titre de Malek el-Kâmel, *roi parfait.* Entouré de ses émyrs et suivi de son malheureux destin, Barkah-khân vint fixer son quartier général au palais d'Ablaq, construit par son père dans les environs de Damas. Ablaq auroit été son tombeau, si la mine qu'on disposoit contre lui n'eût été éventée à temps. Il en fit son profit, et voulut la diriger contre ses auteurs, quand ceux-ci, informés à propos, abandonnèrent le camp à la tête de leurs Mamlouks, prirent la route du Kaire, et s'y fortifièrent. Le sultan vint pour les attaquer ; mais, déconcerté par leur attitude menaçante, il renonça à son entreprise, et alla se retrancher lui-même dans la citadelle. Cette marque de foiblesse enhardit les rebelles, qui l'y bloquèrent et le réduisirent à capituler. Il se servit pour cela de l'entremise du khalyfe Hâkem Bi-amr-allah, à qui l'on accorda une entrevue, et qui n'eut d'autre réponse que celle-ci : « Qu'il vienne à nos pieds ; » et nous verrons alors ce que nous aurons à faire » ; insolence digne de rebelles heureux qui vouloient sacrifier leur maître. Cependant, après quelques débats, et à la considération du khalyfe, on lui accorda la vie, et on l'exila à Krak.

Peu de temps après, les émyrs se repentirent de lui avoir fait grâce et pro-

noncèrent sa mort ; arrêt qui alloit avoir son effet, quand on annonça ses funérailles. Ce prince malheureux, qui, entouré de puissantes armées, faisoit trembler l'Asie, resserré dans Krak et réduit au peu de gens qui avoient suivi sa fortune, ne trouvoit de soulagement à ses peines que dans l'exercice du cheval : encore lui fut-il fatal ; car, un jour qu'il franchissoit la plaine, il tomba désarçonné et mourut de sa chute (l'an 678). On l'inhuma auprès de son père, et les émyrs satisfaits proclamèrent Chalâmech son frère, alors âgé de sept ans, Malek el-A'âdel, c'est-à-dire, *roi équitable.*

On lui adjoignit comme régent Qalâoun l'Elfy, dont la fille étoit alliée à sa famille. Placé si près du trône, Qalâoun ne borna pas son ambition à la régence. Non content d'entendre son nom prononcé dans les prières publiques et confondu sur les monnoies avec celui de son pupille, il chercha à le détrôner, et y parvint en corrompant les émyrs et le khalyfe lui-même, qui chassèrent Chalâmech du trône après quatre mois de règne, le reléguèrent à Krak, et proclamèrent Qalâoun l'Elfy Malek el-Mansour, *roi victorieux.*

L'auteur du *Sokkerdân,* Ben-Aby-Hagelah, croit justifier la conduite sacrilége de Qalâoun, en avançant qu'il est de la nature du gouvernement mahométan que le sixième prince de chaque dynastie soit dépossédé. Tout inadmissible qu'est cette justification, il paroît que Qalâoun eut connoissance de la chose, et qu'il la fit tourner à son profit.

Revêtu des pouvoirs de sultan, il nomma au vizirat Fakhr el-dyn, son secrétaire particulier, emploi inconnu avant lui, et chargea l'émyr Tartabây de la réduction de Damas. Aq-Sonqor, soutenu par les habitans, s'y défendit avec courage ; mais, le siége ayant été poussé avec vigueur, il fut obligé de se rendre à la discrétion du vainqueur, qui le conduisit au Kaire. Ce premier succès fit à Qalâoun un si vif plaisir, qu'il alla au-devant de Tartabây, et fit grâce à Aq-Sonqor, qui vécut depuis dans l'obscurité. Lâgyn fut créé gouverneur de Damas et de toute la Syrie.

La pacification de la Syrie, qui arriva en 678, fut immédiatement suivie des noces du sultan avec la belle Khonchâloun, fille de l'émyr Zakkây. Les fêtes qui eurent lieu à cette occasion, furent dignes de celle qui en étoit l'objet. Malek el-Mansour y déploya tout le faste d'un sultan.

Deux ans après cet hyménée, il alla attaquer les Tartares commandés par Abakah-khân, qui faisoit trembler Rahabah, pendant que Mangou-Timour son frère, à la tête de quatre-vingt mille chevaux, menaçoit Damas. Les Tartares, six fois plus nombreux que lui, furent défaits ; Abakah-khân, contraint d'abandonner Rahabah, se retira à Hamdân, où il mourut empoisonné, dit-on, par son autre frère, Nikoudâr-Oghlân, qui s'empara du trône, au préjudice du fils de Mangou-Timour, qui avoit péri. Pour s'y affermir, il se fit Mahométan, sous le nom d'Ahmed-khân.

Ahmed-khân fit part à Qalâoun, dans une lettre qu'il lui écrivit à ce sujet, de sa conversion à l'islamisme, et en reçut une réponse analogue ; mais son nouveau culte ne put le mettre à l'abri de la fureur d'Argoun, héritier présomptif du trône Tartare, qui, aidé de ses sujets, enleva à ce renégat usurpateur le trône et la vie, et vécut en bonne intelligence avec Qalâoun.

La même année 682, Qalâoun (dit el-Y'ny, que je traduis), courroucé contre les habitans du Kaire, qui n'avoient pas voulu obéir à un de ses édits, les abandonna aux sabres de ses Mamlouks, qui firent indistinctement main-basse sur l'innocent et le coupable, et remplirent les rues de victimes immolées à sa fureur. Le carnage dura trois jours, après lesquels, les *u'lemâ* étant enfin parvenus à lui faire entendre raison, il arrêta le sang, se repentit de l'avoir fait couler, et fit construire, en expiation de sa faute, un édifice qu'il nomma *Bymâristân.* Il le destina au soulagement de l'humanité souffrante, le pourvut de médicamens de tout genre, et y établit quatre musiciens dont la charge étoit de dissiper par des airs gais la mélancolie si fatale aux malades, et de les distraire de leurs souffrances par des contes amusans. Il fonda aussi un collége dans le même hôpital.

L'an 683, il s'empara, après trente-trois jours de siége, du fort de Merfed, et revint au Kaire pour s'occuper de la réforme du costume de ses Mamlouks. Il leur ordonna de rouler autour de leurs têtes, couvertes auparavant de calottes de laine seulement, des châles de mousseline, leur défendit de tresser leurs cheveux et de les renfermer dans des bourses de soie, de porter des ceintures de brocart, des manches étroites, des bottes dont les retroussis s'élevoient au-dessus du genou, de soutenir leurs armes par des boucles d'or du poids d'une livre et demie, &c. Il les rendit à la simplicité qui convient à des guerriers; et pour tenir en haleine leurs esprits turbulens, il les conduisit en 684 contre le château de Krak, qu'il força, et où il fit prisonnier Chalâmech, qui s'en étoit fait reconnoître roi, et le mena au Kaire, où il vécut jusqu'au temps de Khalyl.

N'ayant plus d'ennemis au-dehors, il se mit, en 685, à faire la guerre à ses vizirs. Il les déposa, les remplaça, les renomma et les destitua alternativement; enfin, après une longue série de destitutions, cette charge échut à Chems el-dyn, qui la conserva assez long-temps. Après cela, il fit reconnoître A'ly son fils Malek el-Sâlh, *roi pieux,* et l'associa à son trône. Son intention étoit de lui laisser l'administration des affaires, quand il seroit obligé de s'absenter: mais il n'eut pas la satisfaction de le voir porter long-temps ce titre; car, attaqué d'une fièvre chaude, A'ly mourut l'an 687.

Semblable à la panthère privée de ses petits, Qalâoun chercha quelque proie sur laquelle il pût assouvir la rage que lui causa la perte d'un fils qu'il chérissoit. Il se précipita sur Tripoli de Syrie, qu'un grand nombre d'années d'une paix non interrompue avoient rendu riche. Il l'enleva malgré sa résistance; et ses malheureux habitans, égorgés sur les décombres de leurs habitations, furent les hécatombes qu'il immola aux mânes d'A'ly. Il étoit écrit, disent les Orientaux, que Tripoli, après être demeuré à peu près cent quatre-vingts ans au pouvoir des Chrétiens, devoit tomber pour toujours dans les mains des Mahométans. La ville actuelle a été fondée par Qalâoun sur les ruines de l'ancienne.

Après cette sanguinaire expédition, il retourna dans sa capitale, où il reçut les ambassadeurs d'Alfonse, roi d'Arragon, et conclut avec eux, le 13 de la lune de rabye' second 689 [24 avril 1289], le traité dont M. Silvestre de Sacy nous a donné la traduction. Il survécut peu à cette paix; consumé par le chagrin, il s'éteignit le 6 de la lune de qa'deh, c'est-à-dire, sept mois après. Son convoi fut majestueux:

les officiers civils, militaires et religieux, l'accompagnèrent jusqu'au Bymâristân, où son corps fut inhumé. Il avoit régné dix ans, trois mois et six jours.

Qalâoun étoit beau de figure; sa peau étoit blanche. Il parloit peu la langue Arabe. Acheté mille deniers d'or par Malek el-Sâlh, on le surnomma *l'Elfy*, qui signifie *mille*. Il veilla au maintien de sa gloire et à l'entretien de ses troupes. Il étendit ses bienfaits jusque sur les oiseaux du ciel, objet du culte des Persans ses ancêtres, et de sa vénération particulière : sur le sommet de diverses mosquées, il fit placer de grands vases, dont plusieurs existent encore, et qu'il faisoit remplir de grain destiné à la nourriture quotidienne des oiseaux.

Il laissa trois fils, Khalyl, Mohammed el-Nâser et l'émyr Mohammed. Khalyl, proclamé après lui Malek el-Achraf, *roi très-noble*, fit lire le Qorân en entier sur le tombeau de son père, choisit Bedr el-dyn pour son prédicateur et son vizir, proclama la guerre sacrée contre ceux qui donnent des compagnons à Dieu, et vint, en 690, assiéger Saint-Jean-d'Acre, dernier et unique retranchement des Chrétiens, qui s'y défendirent en désespérés. Cette place fut prise et pillée, ses habitans furent égorgés, ses murailles démolies, et elle fut réduite à ce qu'elle est aujourd'hui. Les Chrétiens, accablés par cette dernière disgrace, devinrent vils, bas, rampans, et contractèrent enfin tous les vices de l'abjection. Cette illustre conquête fut suivie de l'exil à Constantinople, en 691, de Chalâmech, fils de Bybars, qui faisoit ombrage à Khalyl.

Tranquille de ce côté, il se transporta en Arménie, y porta le ravage, prit la forteresse d'Erzeroum, qui passoit pour imprenable, et revint glorieux au Kaire, où la mort, qui l'avoit respecté dans les siéges et les batailles, l'atteignit au sein de sa famille. Sa femme, nouvelle Clytemnestre, excitée, disent quelques-uns, par un certain Bedarah qui aspiroit au trône d'Égypte, le frappa dans l'abdomen avec un instrument tranchant, et l'étendit mort à ses pieds. Les Mamlouks immolèrent, l'an 693, ce Bedarah, qui régna un jour seulement sous le titre de *Malek el-Qâher*, et ses complices, aux mânes de leur maître. Mohammed el-Nâser succéda à Khalyl son frère.

CHAPITRE IV.

Mohammed el-Nâser. Ketboghâ. Lâgyn. Mohammed el-Nâser pour la seconde fois. Bybars II. Mohammed el-Nâser pour la troisième fois.

Le second fils de Qalâoun avoit neuf ans quand on le revêtit du nom de Malek el-Nâser, *roi protecteur*. Son bas âge fit la fortune de l'émyr Ketboghâ, qui, à l'exemple de Qalâoun, voulut être plus que régent, et aspira au trône de son pupille. Il manqua cependant d'être dérangé dans ses projets par l'Im el-dyn Changar, surnommé *el-Châga'y*, c'est-à-dire, *serpent*, dont le nom figure parmi les émyrs disgraciés sous le règne précédent.

Cet émyr, déposé et remplacé par Chems el-dyn, ne se tenant point pour vaincu, employa, malgré son malheur, tous les moyens que son génie lui suggéra pour supplanter son rival, et parvint à ses fins. Chems el-dyn fut destitué, et Châga'y le remplaça ; disgrace qui ne lui seroit pas arrivée, s'il eût voulu prêter l'oreille au conseil

conseil qu'un de ses amis lui traça, au moment où il entroit en charge, dans un distique dont voici le sens :

« Prends garde, ô toi qui portes le faix du monde; tu vas vivre au sein des » vipères : attache-toi fortement au ciel; car je crains pour toi la morsure du » serpent » , c'est-à-dire, *de Châga'y*.

Si, avant de parvenir au vizirat, Châga'y eut les dehors du reptile dont il portoit le nom, il n'en eut pas la prudence, quand il y fut placé. Ébloui par l'éclat de sa bonne fortune, il chercha à détrôner le sultan son maître; mais il rencontra dans le régent l'ennemi qui lui écrasa la tête, le psylle qui conjura ses morsures, et, au lieu du trône qu'il ambitionnoit, il trouva un tombeau. Tâg el-dyn le remplaça.

Ketboghâ, sans concurrens par la mort de Châga'y, se déclara ouvertement contre son pupille, le culbuta, le fit reléguer à Krak, exil ordinaire des rois déchus, et se fit, en 694 de l'hégire [1294 de notre ère], proclamer par les émyrs, dont il avoit corrompu la fidélité, Malek el-A'âdel, *roi équitable*. Fakhr el-dyn devint son ministre.

Son règne fut traversé par les fléaux attachés au climat de l'Égypte, dont le sol, passant successivement par les états de lac, de marais, de champ de verdure et de terre aride, enfante les germes de maladies dangereuses. La peste et la famine se disputèrent leurs innombrables victimes; et la haine des Tartares, réveillée par l'avénement de Ghazân au trône d'Asie, amena la guerre, qui mit le comble à la désolation générale.

Ghazân, fils d'Arghoun, se voyant en possession de l'empire de son père, jeta ses regards sur la Syrie, dont il vouloit faire la conquête; accusa Ketboghâ d'avoir violé les lois de l'amitié en accordant la sienne à Nourouz, et envoya contre lui une armée dont Koutlouk eut le commandement. Nourouz avoit aidé Ghazân à remonter sur un trône qui lui étoit disputé par mille concurrens, et Ghazân, en récompense de ses services, l'avoit nommé au gouvernement du Khorâsân. Peu de temps après, il fut taxé d'entretenir des intelligences coupables avec le sultan d'Égypte, déclaré traître et condamné à mort.

Ketboghâ, forcé de faire la guerre, leva une armée, dont il donna la conduite à un de ses lieutenans, et se renferma dans son titre, préférant le nom de roi équitable à celui de roi guerrier. Il craignit, sans doute, que son absence du Kaire ne causât sa perte.

Les armées musulmanes, malgré leur valeur, ne purent arrêter le torrent des Tartares, qui les battirent et ravagèrent la Syrie. Dix mille familles échappées à la mort et à l'embrasement se réfugièrent en Égypte, ayant à leur tête l'émyr Lâgyn, leur gouverneur, dont l'arrivée au Kaire fut plus funeste au sultan que la défaite de ses armées et la perte de ses provinces. De concert avec Qarâ-Sonqor, il convoqua les émyrs en un grand divan, où l'on arrêta spontanément qu'un sultan qui ne veut pas se mettre à la tête de ses armées, étant indigne de commander, Malek el-A'âdel étoit déchu; et Lâgyn fut reconnu Malek el-Mansour, *roi victorieux*. On permit à Ketboghâ de se retirer à Sarkhod en Syrie.

Lâgyn, et Chems el-dyn qu'il avoit créé vizir après l'avoir tiré de prison,

n'eurent pas le temps de jouir de leur bonne fortune. Le ministre fut destitué et rejeté dans les cachots; et le sultan, assassiné par un de ses jeunes Mamlouks, gagné sans doute par les Tartares qu'il se préparoit à combattre, mourut le 21 de la lune de rabye' second de l'an 698.

Le trône étant vacant, les émyrs procédèrent à l'élection d'un sultan. Ils rendirent au fils de Qalâoun, avec tous les attributs du sultanat, son ancien titre. Malek el-Nâser gouverna au Kaire, après son rétablissement, environ cinq mois, et retourna à Krak, redoutant la turbulence des émyrs. De là il leur envoya son abdication, qui, soumise à l'examen du collége des prêtres et acceptée, valut à Rokn el-dyn Bybars el-Gâchenkyr [échanson] le titre de Malek el-Modaffer, *roi triomphant*.

Cette nomination ayant déplu au fils de Qalâoun, il quitta aussitôt Krak pour redemander le trône de son père, indignement occupé par son échanson. Sans se laisser émouvoir par la marche menaçante de Malek el-Nâser, Bybars II exigea des émyrs le renouvellement de leur serment, et du khalyfe, celui du diplôme qui le revêtoit de ses pouvoirs, et dont voici la teneur :

AU NOM DE DIEU CLÉMENT ET MISÉRICORDIEUX.

De par le serviteur de Dieu et le vicaire du Prophète, &c. Raby'e Solymân de la famille d'A'bbâs, aux Princes des Musulmans et aux Généraux des armées.

O vous qui croyez, obéissez à Dieu, obéissez au Prophète, obéissez à vos chefs ; sachez que j'ai établi en mon lieu et place, à cause de sa piété, de son habileté et de ses mérites, Malek el-Modaffer Rokn el-dyn Bybars, pour vous commander et gouverner les pays d'Égypte et les contrées de Syrie. Je ne l'ai mis à la tête des Musulmans qu'après l'abdication formelle de son prédécesseur, après avoir reconnu que cela me convenoit, et avoir préalablement recueilli les suffrages des cheykhs des quatre rites orthodoxes. Donc qui lui obéit, m'obéit ; qui lui est rebelle, m'est rebelle. Qui voudra se révolter contre moi, cousin du Prophète !

Venant d'apprendre que Malek el-Nâser, fils du sultan Malek el-Mansour, rompant avec les Musulmans, oppose la Syrie à l'Égypte, excite au viol des harems, à l'effusion du sang (ce dont Dieu nous préserve !), je sors à la tête des chefs de l'armée pour le faire rentrer dans le devoir, protéger nos femmes et nos enfans, et le combattre s'il persiste dans son coupable dessein. Musulmans, abandonnez vos harems, et réunissez-vous autour de l'étendard sacré. Marchez avec moi, qui vais accompagner Malek el-Modaffer.

Cet appel aux Musulmans ne produisit aucun effet. Malek el-Nâser n'en fut pas intimidé : il continua sur le Kaire la marche qu'il avoit commencée, et y fit son entrée, non en réprouvé, mais en sultan; et le khalyfe ayant déposé ses foudres, et Malek el-Modaffer, les marques de la souveraineté, il remonta pour la troisième fois sur le trône, où il resta assis jusqu'à la fin de ses jours.

Il s'occupa aussitôt de la réforme de toutes les autorités. Il destitua trois des cheykhs des quatre rites; le quatrième ne dut sa conservation qu'à la recommandation que Qalâoun en mourant avoit faite au sultan son fils : il adressa des reproches sanglans au khalyfe, qui fut obligé de les dévorer en silence, et des menaces au peuple, qui vint baiser la poussière de ses pieds. Enfin il fit étrangler Bybars II.

Toutes les autorités renouvelées, il proclama la guerre sacrée contre les Tartares, et vint, l'an 699, leur livrer, dans les plaines d'Émesse, un combat sanglant, où, malgré les prodiges de valeur de ses troupes, il fut défait. Obligé de retourner

au Kaire avec sept cavaliers de sa garde seulement, il y revint, non pas en général abattu par ses revers, mais en capitaine qui brûle de se venger. Le khalyfe publia que sa défaite étoit un signe manifeste de la colère du ciel contre un sultan impie; Malek el-Nâser le laissa dire, et ne songea qu'à faire de nouvelles levées.

Ghazân, après avoir conquis la Syrie, y laissa seulement les troupes nécessaires pour la garder, et retourna à Hamadân; mais à peine fut-il arrivé de l'autre côté de l'Euphrate, que les Syriens firent sur les garnisons Tartares ce que les Siciliens firent sur les Français en 1282. Les vêpres Siciliennes et le massacre des Tartares eurent lieu à peu près dans le même temps. Ghazân envoya de nouveau Koutlouk pour châtier les Syriens; et Malek el-Nâser, accompagné de Solymân fils de Rabye', qu'il avoit fait reconnoître khalyfe en 701 sous le nom de Mostakfy b-illah, partit pour Damas, où son armée l'attendoit. Il étoit alors âgé de dix-neuf ans; mais ses revers, plus profitables pour lui que des succès, en avoient fait un général consommé. Au lieu d'aller à la rencontre de Koutlouk, il le laissa venir à la sienne. Ce général, trompé par ses propres espions vendus sans doute à ses ennemis, accourut pour surprendre l'armée Égyptienne, qu'on lui avoit dit être peu formidable, fut lui-même attaqué par des forces supérieures. Il tira cependant de sa position tout le parti qu'elle lui permit. Le combat se livra. Les Égyptiens et les Tartares, n'ayant aucun quartier à attendre les uns des autres, se battirent en désespérés. Koutlouk se comporta en capitaine qui veut conserver sa réputation, et Nâser en général qui veut reconquérir la sienne. Le choc de deux taureaux pour une génisse est moins terrible. Les faits d'armes de Koubân, général Tartare, surpassèrent en ce jour ceux de Roustam, le premier des héros Persans; et les exploits de Nâser, ceux d'A'ntar, le plus valeureux des guerriers Arabes. Enfin, après un massacre horrible de part et d'autre, les Égyptiens demeurèrent vainqueurs, et les Tartares furent obligés de repasser l'Euphrate, à leur déshonneur, l'an 703. Malek el-Nâser ordonna des prières publiques en action de grâces de cette victoire signalée, et revint au Kaire, où, glorieux d'avoir rétabli sa réputation militaire, il s'adonna tout entier aux affaires de son royaume.

Ce fut cinq ans après la journée de Damas, c'est-à-dire en 708, que s'éteignit la dynastie des Selgioucides de Natolie en la personne de Kayqobâd, son dernier roi, tué et vaincu par Ghazân. Des cendres de cette dynastie sortit celle des Ottomans, qui est encore de nos jours en possession des plus belles provinces de l'Europe, de l'Asie et de l'Afrique. Elle doit son origine à un certain O'tmân qui commandoit une horde de Turcs au service de Kayqobâd.

Sept années d'une paix non interrompue ayant assuré l'autorité à Malek el-Nâser, il choisit l'an 712 pour s'acquitter du pélerinage. Cette œuvre pie fut d'un grand avantage aux pélerins de l'occident: il fit élargir le passage resserré de la montagne dite *el-O'qbah*, qui sert de limite entre l'Égypte et l'Arabie Pétrée, et en fit aplanir le terrain, qui étoit auparavant entrecoupé de rochers. Si les pélerins doivent ce bienfait à sa piété, le Kaire doit à sa munificence le canal qui fait circuler à travers cette grande cité les eaux du Nil tout le temps que dure l'inondation, et qui, pour cette raison, est nommé *Khalyg el-Nâsry*, canal de Nâser.

Les onze ans qui suivirent ce pélerinage auroient été onze années d'une tranquillité parfaite, si leur cours n'eût pas été troublé par les intrigues des ministres, qui s'entre-disputèrent le vizirat, et forcèrent Malek el-Nâser d'en abolir l'emploi : il y substitua la charge d'intendant. Il régna ensuite paisiblement jusqu'en 736, époque où la délation vint détruire la bonne intelligence qui existoit entre le khalyfe et lui. On lui fit entendre que le khalyfe n'étoit qu'un faux ami, qui en vouloit à son autorité et à sa vie. Il ajouta foi à cette calomnie, et il exila Mostakfy b-illah à Qous, ville de la haute Égypte. Cette ville, dont le nom en langue Qobte signifie *sépulture*, se trouve située non loin des tombeaux des anciens princes Égyptiens. Le khalyfe y mourut de chagrin, regretté de tout le monde, et légua le siége pontifical à Ahmed son fils. Malek el-Nâser s'opposa à ce qu'on l'y établît, et fit proclamer à sa place son cousin Ibrâhym, sous le nom d'Ouâteq b-illah, sans faire attention que cet Ibrâhym avoit été déclaré indigne du khalyfat par son propre père, pour cause d'inconduite; information qui lui avoit été donnée par le collége des prêtres. Il y eut à ce sujet quelques troubles qui n'eurent pas de suite.

A cette même époque, le sultan Malek el-Nâser perdit l'émyr A'nouq, le plus chéri de ses fils. Cette perte lui fut si sensible, et il en conçut un tel chagrin, qu'il contracta une maladie dont il mourut vers la fin de l'an 741, après un règne de quarante-trois années. Cette mort fournit aux prêtres musulmans l'occasion de publier que Dieu l'avoit puni d'avoir violé les lois et la religion. Ils s'étonnèrent cependant bien moins de la longueur de son règne que de la patience divine, qui avoit toléré pendant un si grand nombre d'années un sultan sacrilége. Dieu ne l'a laissé vivre, disoient-ils encore pour se consoler, qu'afin de le porter à changer de manière d'agir.

Le chapitre suivant fera connoître la série des sultans qui se sont détrônés les uns les autres successivement, et qui ont mis fin à la dynastie des Mamlouks Baharites ou Turcomans.

CHAPITRE V.

Aboubekr. Koutchouk. Ahmed. Cha'bân. Zeyn el-dyn el-Hâgy. Hasan. Sâlh. Hasan pour la seconde fois. Mohammed. Cha'bân pour la seconde fois. A'lä el-dyn. Mansour el-Hâgy.

Malek el-Nâser manifesta, avant de mourir, l'intention qu'il avoit de rendre le khalyfat à celui à qui il appartenoit légitimement, confessant ses torts à l'égard du pontife défunt, et s'en repentant sincèrement. On remplit ses vœux, et Ahmed fut proclamé khalyfe sous le titre de Hâkem bi-amr-illah, que son père avoit porté. Ce repentir trop tardif, dit Gelâl el-dyn, n'apaisa pas la colère du ciel, qui s'étendit jusqu'aux derniers enfans du sultan. Aussi nombreux que les tours du palais de Chosroès, qui, en s'écroulant, annoncèrent la venue de Mahomet, ils tombèrent les uns après les autres, présageant à l'Égypte une nouvelle dynastie.

Aboubekr Seyf el-dyn Malek el-Mansour, l'aîné de ses fils, fut le premier en qui s'accomplit cette prophétie, expliquée d'après l'événement; car, quarante jours après avoir été revêtu du manteau noir des khalyfes, et ceint du sabre des sultans, il fut déposé et exilé à Qous, où on le fit périr. Le harem de son père fut violé et pillé le même jour.

A'lä el-dyn-Koutchouk, âgé de six ans, fut salué Malek el-Achraf après lui. Il régna cinq mois, et fut relégué dans la citadelle, où il mourut; et Dieu seul sait, dit l'auteur du Sokkerdân, de quel genre de mort!

Chahâb el-dyn Ahmed, son frère, fut retiré de Krak par l'entremise du vizir Tâg el-dyn, qui s'employa auprès du khalyfe pour le faire reconnoître Malek el-Nâser; mais le crédit de ce cheykh ne put l'empêcher d'être déposé à Krak même, où il étoit retourné, le 12 moharram 743, après quelques jours d'un règne incertain.

A'mmâd el-dyn Isma'yl, son frère, reçut ensuite le surnom de Malek el-Sâlh. Il régna jusqu'en 746, époque de sa mort. Le rétablissement du vizirat en 744, et l'assassinat de son prédécesseur en 745, sont les seuls événemens remarquables de son court règne.

Après sa mort, on proclama son frère Zeyn el-dyn Cha'bân sultan sous le titre de Malek el-Kâmel, *roi accompli*. Ce fut un despote. Le poëte Safady s'exprime ainsi à son sujet: « Le bonheur s'est éclipsé aussi vîte qu'il a paru dans la famille » de Qalâoun. L'impiété qui y avoit pris racine, reçut son *accomplissement* sous le » roi *accompli*. » Enfin, après un mois et quelques jours d'un règne tyrannique, on se vit forcé de le déposer.

Zeyn el-dyn el-Hâgy, son frère, le remplaça avec le titre de Malek el-Modaffer. Il fut plus cruel encore que son prédécesseur. Il ne régna que trois mois, et fut immolé, en 748, aux mânes des victimes nombreuses et respectables qu'il avoit sacrifiées.

Nâser el-dyn Hasan, son frère, âgé de onze ans, fut salué après lui Malek el-Nâser. Il se soutint par l'assistance de l'émyr Altemych, son régent, l'espace de quatre ans environ; mais il finit par succomber. On l'emprisonna à la citadelle, dans le mois de gemâd second de l'an 752 de l'hégire.

Sâlh el-dyn, son frère, lui succéda avec le titre de Malek el-Sâlh. Il eut l'émyr Chikhoun pour gouverneur et régent.

L'année d'ensuite, le khalyfe mourut de la peste qui renouvela ses ravages en Égypte. Étant mort *intestat*, Chikhoun convoqua le collége des prêtres, qui proclama son oncle sous le nom de Moa'teded b-illah. La discorde déchira ensuite le ministère. Maufiq el-dyn, Qobte d'origine et renégat, enleva le vizirat à l'Im el-dyn, autre renégat Qobte; et Chikhoun, malgré tous ses soins pour maintenir son pupille sur le trône, eut la douleur de l'en voir renverser, l'an 755, par Hasan Malek el-Nâser, qui, aidé de Tâg el-dyn, avoit eu le talent secret de se former un parti, et le bonheur, si toutefois c'en est un, de précipiter son frère dans la prison d'où il avoit été arraché, et de ressaisir l'autorité royale.

Malek el-Nâser recréa le vizirat pour récompenser Tâg el-dyn de ses services, et régna jusqu'en 762, où, malgré des précautions infinies, il périt, à la suite d'une

conspiration qu'on avoit tramée contre ses jours, le 9 de la lune de gemâd premier, ayant été sultan à peu près sept années. Le superbe collége que l'on voit encore dans le quartier du Kaire dit *Romlyeh,* fut construit par ses soins.

Cet assassinat valut à Nâser el-dyn Mohammed, fils de Modaffer el-Hâgy, la dénomination de Malek el-Mansour, son oncle : mais il ne lui succéda que pour remettre, cinq mois après, le sabre et les autres signes du sultanat à Cha'bân, enfant de dix ans, petit-fils de Hasan Malek el-Nâser, fils de Qalâoun. On connoît celui-ci sous le nom de Malek el-Achraf.

Ilboghâ el-A'mry, alors principal émyr des Mamlouks, fut nommé régent, et gouverna au nom de son pupille jusqu'en 776, où il fut assassiné dans son palais et coupé en morceaux par ses propres Mamlouks, qui, à en juger d'après les événemens, avoient été excités à ce meurtre par l'émyr Asendmer. Cet émyr, encouragé par la réussite, et fort des bras des Mamlouks dont il se voyoit entouré, vint attaquer le sultan lui-même dans son palais. Malek el-Achraf échappa cependant à sa rage; et lui, il disparut pour toujours.

El-Gây el-Yoçefy fut nommé régent à la place d'Asendmer et marcha sur ses traces. Adroit et ambitieux, il s'insinua dans les bonnes grâces de son souverain, et prit sur son esprit un tel ascendant, qu'il acquit en peu de temps le pouvoir de lier et de délier, de nommer à toutes les places et d'en faire descendre. Les faveurs usurpées de son maître et souverain seigneur enflèrent son orgueil à un tel point, qu'il poussa l'audace jusqu'à élever dans son palais un trône sur les degrés duquel il faisoit placer deux vizirs, dans la seule idée de les avoir à ses pieds, quand il donnoit audience. Le faste qu'il étala surpassa celui du sultan lui-même. La musique militaire jouoit tous les jours en son honneur. Il porta la démence au point de demander la main de la mère du sultan, et eut l'incroyable bonheur de l'obtenir. Peu de temps après, il la fit assassiner.

La fortune ne l'accabla de ses faveurs que pour le mener à une perte plus assurée. Plein de la trompeuse espérance qu'elle ne se lasseroit pas de le caresser, il laissa l'ombre de la royauté pour la réalité, et vint, à la tête des mêmes satellites qui avoient massacré Ilboghâ leur maître et cherché à tremper leurs mains dans le sang du sultan, se précipiter sur la garde de Malek el-Achraf, qu'il croyoit prendre au dépourvu; mais, semblable au flot qui se brise contre les rochers, il vit ses efforts échouer contre les défenseurs fidèles du trône Égyptien : sa troupe fut dispersée; et lui-même, obligé de fuir et poursuivi jusqu'au Nil, se jeta dans les eaux du fleuve, qui, en l'engloutissant, vengea le sultan.

Tout conspiroit à troubler le repos de ce prince malheureux. Il ne sembloit sortir d'un danger que pour tomber dans un autre. Ses actions, même les plus louables, tournèrent à son préjudice. Les émyrs conspirèrent contre lui; et ce fut pendant qu'il remplissoit les devoirs sacrés du pélerinage, qu'ils cherchèrent à le sacrifier. Ils prétextèrent le peu de sûreté des routes, prirent les devants et s'embusquèrent dans les gorges d'el-O'qbah, où le sultan s'étant engagé se vit assailli par eux. Il se défendit vaillamment à la tête de sa garde, et parvint, après un carnage horrible, à se dégager de ses assassins, qui, croyant l'avoir immolé, revinrent

au Kaire offrir le bandeau royal au khalyfe. Celui-ci s'en excusa en ces termes : « Choisissez qui vous voudrez, je lui assure d'avance ma sanction. » Pendant que ces choses se passoient, ils apprirent que le sultan vivoit caché au Kaire. Furieux d'avoir manqué leur horrible dessein, ils le firent chercher, découvrirent le lieu de son refuge, l'en arrachèrent et l'étranglèrent impitoyablement. Ainsi finit Malek el-Achraf, qui n'échappa au fer de ses assassins que pour périr par le cordon de ses bourreaux. Cet événement arriva l'an 778. Ibn-Ishâq, dans sa chronologie, fait remarquer que c'est durant le règne de ce prince, c'est-à-dire, l'an 773, que Tamerlan commença à faire parler de lui.

Le meurtre de Malek el-Achraf porta A'lä el-dyn, son fils, sur son trône ensanglanté. Son bas âge l'empêcha de connoître qu'on le faisoit asseoir sur le tombeau de ses parens et sur sa propre tombe. On le décora du titre de Malek el-Mansour, et on lui donna pour gouverneur Lâynbek, c'est-à-dire qu'on l'entoura de la vipère qui devoit l'étouffer.

Ainsi que ses prédécesseurs, Lâynbek prit l'extérieur d'un sultan, et commença par faire condamner à mort le khalyfe, qui étoit l'objet de toute sa haine pour avoir osé blâmer sa manière fastueuse de gouverner. Il étendit sa fureur jusque sur le fils, dont il appréhendoit sans doute le ressentiment : il s'opposa à son élection, et plaça impérieusement dans la chaire de premier imâm, et contre le vœu de tous les *u'lemâ,* un certain Zakâryah, fils du même Ibrâhym que Malek el-Nâser, fils aîné de Qalâoun, avoit fait nommer de la même manière, et il lui fit donner le titre de Moa'tesem b-illah.

Ce coup d'autorité indisposa contre lui tous les esprits à un tel point, que, quarante jours après l'exaltation de Zakâryah, le peuple, animé par les prêtres qui avoient attiré à eux une partie des émyrs, vint lui demander, à main armée, raison de sa conduite inique à l'égard du légitime successeur au khalyfat, et réclama tumultueusement la déposition de sa créature. Lâynbek, ne pouvant s'opposer à cette réclamation menaçante, y souscrivit avec une apparente satisfaction ; Zakâryah fut destitué, et Mansour-A'ly proclamé.

Le nouveau khalyfe n'eut pas plutôt pris possession, qu'il travailla de toutes ses forces à perdre le régent. Comme il connoissoit l'esprit versatile des Mamlouks, toujours disposés à changer de maîtres et toujours prêts à les sacrifier pour le moindre intérêt, il résolut d'en tirer parti : non-seulement il se servit, pour les corrompre, de l'or, qui subjugue la raison ; il fit encore agir la religion, moteur plus puissant encore, dont le pouvoir absolu pèse sur toutes les ames et principalement sur les esprits foibles. Il leur représenta le régent comme un monstre qui avoit osé porter des mains sacriléges sur son père, chef suprême du culte, et il les souleva contre Lâynbek. Tout prudent qu'étoit celui-ci, il échoua contre les menées hardies du khalyfe, qui vint, à la tête des Musulmans, l'assaillir tout-à-coup. Il parvint néanmoins, malgré cette attaque inopinée, à se soustraire d'abord par la fuite à la vengeance de son ennemi ; mais ensuite, ayant été poursuivi et saisi, il fut chargé de fers et jeté dans les prisons d'Alexandrie, où il termina ses jours. Un poëte s'exprime ainsi à son sujet :

« Le fameux Lâynbek a été précipité du faîte des grandeurs dans l'abîme de » la misère. Seul, accablé de sa propre infortune, il pleure maintenant ses mal- » heurs avec des larmes de sang, et l'on ignore ce qu'est devenu le fameux Lâyn- » bek. »

Après sa chute, les rênes de l'État furent remises à l'émyr Qartây : mais il ne les conserva pas long-temps; il fut obligé de les remettre à Berqouq, autre émyr, qui les lui disputoit. Berqouq, qui étoit destiné à anéantir cette dynastie, ayant supplanté son rival, gouverna pour et au nom de Malek el-Mansour, jusqu'à la mort de ce jeune prince, qui arriva durant le cours de la lune de safar 783.

Son frère el-Mansour el-Hâgy fut proclamé après lui Malek el-Achraf. Il sembla ne lui succéder que pour avoir la douleur d'être exilé par le même Berqouq, son sujet et son maître, qui éleva sur son trône renversé la dynastie des Mamlouks Borgites ou Circassiens. Ce prince, douzième sultan et dernier rejeton de la famille de Malek el-Nâser, fils aîné de Qalâoun, ayant voulu sortir de l'obscurité où on l'avoit forcé de s'ensevelir, et ayant cherché à ressaisir l'autorité dont Berqouq l'avoit dépouillé, fut victime, dans le mois de ramadân de l'an 784, de ce dernier et légitime effort. Sa ruine entraîna celle de la première dynastie des Mamlouks Baharites ou Turcomans, qui s'absorba elle-même au milieu des troubles, semblable à ces fleuves qui vont se perdre sans honneur au sein des sables qu'ils charient.



SECONDE DYNASTIE,

MAMLOUKS BORGITES OU CIRCASSIENS.

CHAPITRE VI.

Berqouq. El-Mansour el-Hâgy pour la seconde fois. Berqouq pour la seconde fois. Farag.

Cette dynastie ne diffère de celle à laquelle elle succède, que par sa seule dénomination; elle en est la suite : les événemens ont la même marche et portent la même couleur; ce sont toujours des émyrs turbulens, qui ne connoissent d'autre raison que la force, et qui s'en servent au détriment de leurs souverains. Les Mamlouks qui la composent, sont connus sous le double nom de *Borgites* et de *Circassiens*. On les nomme *Borgites*, parce que Qalâoun, qui en fit monter le nombre à douze mille, les dissémina dans les différens *borg* ou tours qui garantissoient la sûreté de l'Égypte. Le nom de *Circassiens* dérive, ou de ce que Qalâoun les fit acheter en Circassie, ou bien de ce que Berqouq, fondateur de cette dynastie, sortoit de cette contrée.

Ce Berqouq, fils d'un renégat Circassien, tomba en la possession d'Ilboghâ, qui le mit au nombre de ses Mamlouks et le fit instruire. Le nom de *cheykh* ou *docteur* qu'il porte, donne à croire qu'il se rendit célèbre dans la science du droit, qui est aussi, chez les Musulmans, celle de la théologie. Son génie, et sa beauté, qualité non indifférente dans l'acquisition des Mamlouks, lui valurent les bonnes grâces de son maître, qui l'avança. Il parvint à l'émyrat, quand Ilboghâ parvint à la régence, et il resta fidèle à ce prince tant qu'il vécut : à sa mort, il se mit sur les rangs de ceux qui prétendoient à la régence, et succéda à deux de ses rivaux. Il géra jusqu'à la mort d'A'lä el-dyn. Avec le secours de ses camarades, qu'il avoit faits ses amis, il enleva à el-Hâgy le sceptre qu'il lui avoit remis à contre-cœur, se fit reconnoître Malek el-Dâher, et régna malgré le khalyfe Metouekkel b-illah.

A cette époque, Tamerlan remplissoit toute la terre du bruit et de la crainte de son nom. Berqouq, entouré de bonnes troupes, le tint en respect pendant les premières années de son règne; mais, dans le temps qu'il détournoit les efforts de Tamerlan sur les terres de ses voisins, il découvrit une conspiration, à la tête de laquelle étoit le khalyfe. Il convoqua aussitôt le collége des prêtres, pour les consulter sur le traitement que méritoit un pontife qui, manquant aux devoirs de la religion, cherchoit à soulever les sujets contre leur souverain. Les docteurs de la loi n'ayant pas osé prononcer sur ce point, il le destitua, le fit emprisonner à la

citadelle, et ordonna qu'on proclamât à sa place, l'an 787, O'mar, fils d'Ibrâhym, sous le nom d'Ouâteq b-illah.

Ouâteq b-illah étant mort un an après, Berqouq fut prié de réintégrer Metouekkel; ce à quoi il ne consentit qu'après avoir fait reconnoître le neveu de Zakâryah, et l'avoir ensuite déposé. Il eut bientôt sujet de se repentir d'avoir rendu Metouekkel au khalyfat; car celui-ci, au lieu de lui en savoir quelque gré, se concerta avec un certain émyr, nommé *Mantach*, qui suscita un soulèvement contre lui. Le peuple exaspéré se saisit de sa personne, et replaça Hâgy sur le trône. Berqouq fut exilé à Krak.

El-Hâgy, qui avoit porté le titre de Malek el-Mansour, ne régna pas long-temps. Les proscriptions et les concussions de Mantach et du khalyfe causèrent la perte de l'un et de l'autre, et sauvèrent Berqouq. On regretta Malek el-Dâher, qui étoit aimé, parce qu'il étoit juste, et le peuple détrompé le redemanda. El-Hâgy, qui n'avoit pas eu la précaution de se défaire de son ennemi, fut perdu sans ressource; car Berqouq, retiré des prisons de Krak, ne se vit pas plutôt rétabli avec son premier titre, qu'il fit mettre à mort el-Hâgy et tous ceux qui tenoient à son parti.

Ce fut en 791, c'est-à-dire, après une année d'absence, que Malek el-Dâher revint au Kaire reprendre les rênes du gouvernement. Il s'occupa à entretenir les troubles qui, déchirant les états de ses voisins, faisoient la sûreté des siens. C'est pour cela qu'il envoya, en 794, une robe d'honneur à Qarâ-Yousef, premier prince de la dynastie du Mouton noir de Médie, en échange des clefs de la ville de Tauris, dont celui-ci lui avoit adressé l'hommage, et qu'il le créa son lieutenant dans les pays qu'il envahissoit en son nom.

L'année suivante, arrivèrent à sa cour le même Qarâ-Yousef et Ahmed. Cet Ahmed, fils d'Aouys, que nos historiens nomment *Avis*, avoit été obligé d'abandonner Baghdâd, dont il étoit souverain, à Tamerlan; et Qarâ-Yousef, qui l'avoit aidé à s'opposer à ce conquérant, se vit contraint de fuir avec lui auprès d'Emmanuel, empereur d'Orient. Ils allèrent ensuite réclamer la protection du sultan d'Égypte, parce qu'ils ne se virent pas en sûreté auprès d'Emmanuel, dont l'empire chancelant étoit menacé par Bajazet.

La renommée se partageoit, en ce temps-là, entre Timur le boiteux, Bajazet le borgne, et Berqouq le docteur. Tamerlan et Bajazet étoient deux ouragans qui alloient s'entre-choquer, et Berqouq le rocher qui défie la tempête. Jugeant qu'il lui étoit convenable d'accueillir favorablement Ahmed, fils d'Aouys et descendant de Gengis-khân, il le reçut avec tout l'intérêt qu'inspire un prince disgracié. Touché par le récit de ses malheurs et alarmé des progrès de Tamerlan, il lui accorda sa protection, et lui promit de lui rendre ses états.

Berqouq avoit appris d'Ahmed lui-même, qu'une députation du conquérant de l'Asie étoit en route pour le Kaire, et venoit le sommer de remettre son hôte; il la fit assassiner à Rahabah, et attira sur lui la fureur des Tartares. La ville d'Édesse fut celle qui en éprouva les premiers effets; ses habitans furent passés au fil de l'épée. La ville d'Alep eût eu le même sort, si Berqouq, accompagné de son hôte, n'étoit

venu la sauver à la tête de son armée, dont il confia une bonne partie à Ahmed, qui s'empara de Baghdâd l'an 796, et se reconnut vassal de Berqouq, au nom de qui il fit frapper monnoie. La conquête des Indes, que Tamerlan projetoit, l'empêcha sans doute de continuer son expédition de Syrie.

Peu de temps après cet événement, Malek el-Dâher vit arriver à sa cour des députés de Bajazet, ce rival malheureux de Tamerlan. Deux motifs portèrent le prince Ottoman à cette démarche : l'alliance de Berqouq, dont il desiroit s'assurer; et la possession du sultan de Natolie, dont il vouloit tenir les patentes du khalyfe. Le sultan conclut avec le khalyfe un traité d'amitié, et celui-ci, avide d'or, lui délivra toutes les patentes et les bénédictions que ses députés étoient venus acheter.

Mobârek-châh, alors vizir de Berqouq, lui ayant fait sentir que cette alliance impolitique alloit lui attirer de nouveau sur les bras toutes les forces de Tamerlan : « Ce n'est pas de la part de ce boiteux, dit-il, qu'il y a à craindre, tous les Musul- » mans m'aideront à l'accabler, mais bien de celle du petit-fils d'O'tmân » ; pressentiment qui devoit se réaliser.

La conquête des Indes par Tamerlan n'endormit pas la vigilance du monarque Égyptien. Prévoyant que ce n'étoit qu'un simple retard à l'envahissement de ses états, il mit toutes ses troupes sur pied : mais le temps de cet envahissement n'étoit pas arrivé, ou plutôt il étoit écrit que Berqouq ne le verroit pas, et qu'il mourroit tranquille possesseur de son royaume intact. En effet, à peine avoit-il pris toutes ses mesures pour préserver la Syrie, qu'il mourut en 801, à la suite d'une attaque d'épilepsie, emportant au tombeau les regrets des peuples qui le chérissoient, et la gloire de s'être fait respecter par le premier capitaine du siècle.

Farag, son fils, lui succéda avec le titre de Malek el-Nâser. Le règne de ce prince eut un commencement difficile et une fin sinistre. La révolte de Tenem, gouverneur de la Syrie, est le premier événement qui eut lieu. De concert avec Ilboghâ, gouverneur d'Alep, Tenem s'empara des défilés de la Palestine, résolu de les disputer à son souverain jusqu'à l'extrémité. Son acharnement ne le sauva pas : les défilés furent emportés; et lui-même, fait prisonnier avec un grand nombre de ses partisans, fut mis à mort avec eux.

Dans ce même temps, Tamerlan, de retour des Indes, apprit la mort de Berqouq avec un si grand plaisir, qu'il fit à celui qui lui en donna la nouvelle un présent considérable, et marcha de nouveau contre Baghdâd, dont il s'empara. Ahmed, fils d'Aouys, s'enfuit à la cour de Qarâ-Yousef, qui paya cher l'asile qu'il lui donna : ses états devinrent la proie de Tamerlan ; et contraint de fuir avec son hôte, il vint avec lui demander un refuge à Farag, qui le lui accorda, et s'attira la colère de Timur. Timur prit Sébaste, Malatie, et menaça d'envahir la Syrie, si on ne lui remettoit pas ses ennemis accueillis à la cour Égyptienne.

Les Arabes exercent l'hospitalité et en défendent les droits sacrés au péril de leurs jours : c'est la seule bonne qualité qu'on leur connoisse. Farag aima mieux s'exposer au hasard d'une bataille que de livrer les deux réfugiés. Encouragé d'ailleurs par ses succès sur Tenem, il marcha, et livra à Tamerlan, l'an 803, le combat dans lequel il fut défait, et qui valut à son ennemi la reddition d'Alep et d'Émesse.

Après ce revers, Farag alla se fortifier en Égypte, où il concentra ses forces; et Tamerlan, tranquille du côté de Farag, tourna ses armes contre la Natolie. Il courut de succès en succès, fit tomber en son pouvoir les villes de Qala't el-Roum, Kamach, Harouk, Césarée, et vint livrer, dans les plaines d'Angora ou Ancyre, qui, plusieurs siècles auparavant, avoient été témoins de la fuite de Mithridate, la célèbre bataille où Bajazet fut fait prisonnier. Cette même année 804, Farag reçut de Tamerlan des députés chargés de réclamer de lui un général Tartare qui étoit captif au Kaire : il leur fit un bon accueil et leur remit le prisonnier.

Farag, ayant reçu la nouvelle de la victoire de Timur, son ennemi naturel, et de la mort de Bajazet, son allié, se livra à de profondes réflexions. Il sentit que le vainqueur des Indes étoit destiné par la Providence à être le conquérant du siècle; et il se préparoit à lui envoyer une ambassade pour lui demander son amitié, quand on lui en annonça une nouvelle de la part de Timur. Les députés qui la composoient lui apportoient des présens, et venoient lui insinuer que le plus grand plaisir qu'il pût faire à leur maître, seroit de lui livrer Qarâ-Yousef et Ahmed fils d'Aouys, et de le reconnoître comme son seigneur suzerain. Dans tout autre temps, Farag auroit renvoyé les députés sans les entendre; mais, dans les circonstances où il se trouvoit, il fallut se soumettre. Il appela les docteurs de la loi, et, après leur avoir fait sentir qu'il étoit inutile de s'opposer aux décrets de la Providence, il leur ordonna de dresser l'acte de soumission, qu'il remit aux députés, et leur adjoignit quelques personnes de sa cour, qui avoient ordre de complimenter Tamerlan sur ses succès, et de lui représenter qu'ayant donné à Qarâ-Yousef et à son compagnon l'hospitalité, ce seroit une barbarie de les lui livrer, mais que, pour lui complaire, il les garderoit à vue. Il lui fit présenter une girafe d'Éthiopie, en retour d'un éléphant des Indes qu'il en avoit reçu. La condescendance de Farag lui acquit, l'an 806, l'amitié de ce conquérant.

L'année suivante, c'est-à-dire, le 17 de cha'bân 807 [1405 de notre ère], Tamerlan mourut à Otrar, ville où les destins avoient fixé les bornes de ses conquêtes et le terme de sa vie. On conçoit aisément la joie que cette mort causa à Farag : il se trouva dans la situation d'un esclave qui vient de recouvrer sa liberté. Il délivra d'abord Ahmed et Qarâ-Yousef, qu'il retenoit malgré lui, et qui allèrent, chacun de son côté, reprendre possession de leurs domaines respectifs; et lui-même, profitant des troubles qui régnoient parmi les enfans de Tamerlan, se préparoit, depuis sept mois environ, à reconquérir la Syrie, quand tout-à-coup il vit son palais assailli par le même peuple au repos duquel il avoit sacrifié sa gloire et son honneur. A'zyz, son frère, conduisoit cette insurrection, à travers laquelle il apercevoit le trône. La vue de tant de gens armés sous la direction d'A'zyz donna à penser à Farag qu'on en vouloit à sa vie et à sa dignité. Pour sauver l'une, il sacrifia l'autre, et confia ses jours à la retraite, le 6 de la lune de rabye' premier, l'an 808. A'zyz son frère lui succéda.

CHAPITRE VII.

A'zyz. Farag pour la seconde fois. Mosta'yn. Mahmoudy-Ahmed. Tatar. Mohammed. Barsabây.

La disparition de Farag ayant fait croire qu'il avoit péri dans le tumulte, le peuple et les émyrs reconnurent A'zyz son frère pour Malek el-Mansour. Il ne régna que trois mois, et fut obligé, l'an 809, de restituer à son frère, qui avoit reparu et autour de qui les autorités et le peuple s'étoient rangés de nouveau, le trône qu'il avoit usurpé. Le règne d'A'zyz eut la durée de l'éclair qui brille et se perd incontinent.

Après son second avénement, Farag régna à Damas, qu'il avoit repris sur les enfans de Tamerlan, et il gouverna au sein de la paix jusqu'en 813, où il se vit en butte aux dissensions du palais. Un des émyrs, connu sous le nom de *Cheykh Mahmoudy*, chercha à le supplanter, et se servit, pour y parvenir, du khalyfe Mosta'yn b-illah, qui venoit de succéder à Moa'temed.

Depuis le premier Bybars, on ne regardoit plus les khalyfes que comme des pontifes que l'on consultoit sur les affaires de religion et les points de conscience. Mahmoudy, qui avoit ses vues, donna à entendre à Mosta'yn b-illah qu'il lui seroit facile de rendre au khalyfat sa splendeur primitive et de devenir lui-même ce que ses ancêtres avoient été : il lui représenta qu'il avoit tout disposé pour le faire reconnoître sultan, et qu'il attendoit ses ordres pour le proclamer. Le grand-prêtre, dont l'orgueil étoit flatté, laissa à Mahmoudy la faculté de faire ce qu'il voudroit, ne sachant pas qu'il favorisoit les projets d'un perfide. Celui-ci, muni de l'approbation du khalyfe, vint avec lui, à la tête d'une armée, demander l'abdication de Farag, qui se trouvoit alors à Damas. Farag répondit à cette sommation insolente en faisant prendre les armes à ses soldats. Il en résulta une lutte d'où le sultan seroit sorti vainqueur, si Mahmoudy, qui s'aperçut que la lame et la pointe des sabres n'agissoient pas au gré de ses desirs, n'eût conseillé au khalyfe d'avoir recours aux armes spirituelles. Alors fut lancé un anathème dont voici le sens :

« De la part de Mosta'yn b-illah, khalyfe.

» Farag, fils de Berqouq, est déchu. Le véritable sultan est actuellement Mos- » ta'yn b-illah, vicaire et cousin du Prophète. Pardon pour tous ceux qui se réuniront » autour de lui, et anathème contre quiconque refusera de le faire. »

Cette proclamation eut son effet : les soldats de Farag l'abandonnèrent; lui-même, après avoir résisté quelque temps, fut arrêté, comme il cherchoit à gagner Alep, et conduit devant le khalyfe, qui lui intenta un procès criminel. La guerre qu'il avoit soutenue contre Tamerlan et ses successeurs, avoit exigé de grandes dépenses et occasionné des impôts extraordinaires : il fut accusé par-devant les docteurs de la loi d'avoir ruiné les citoyens, l'État, de s'être rebellé contre le khalyfe, qui est l'ombre de Dieu et le représentant du Prophète; et ceux-ci, soit par crainte, soit par corruption, l'ayant jugé digne de mort, l'arrêt fut exécuté dans le courant de la lune de moharram, ou le premier mois de l'an 815. Il fut décapité; et son cadavre, aban-

donné sur un fumier, reprocha aux juges l'iniquité de leur jugement et leur infame condescendance. Il eût mieux valu pour le malheureux fils de Berqouq de n'être jamais sorti de l'obscurité à laquelle il s'étoit condamné volontairement.

Après l'exécution de ce prince digne d'un meilleur sort, Mosta'yn b-illah, ayant réuni en sa personne l'autorité spirituelle et l'autorité temporelle, reçut les sermens des chefs de l'armée et des docteurs de la loi, créa Mahmoudy son premier vizir, et s'appuya de ses conseils. Outre ce cheykh, Mosta'yn b-illah accordoit encore ses faveurs et son amitié à un autre émyr nommé *Nourouz*, qui tenoit un rang distingué à sa cour, et dont il prenoit souvent les avis. Mahmoudy lui porta envie, le craignit, et parvint à l'éloigner, en le faisant nommer gouverneur de la Syrie, où tous ces événemens se passèrent, pendant que lui, qui ne quittoit pas le khalyfe, se mit en route avec lui pour le Kaire. Des exprès ayant annoncé à la capitale l'arrivée prochaine du souverain pontife, une foule immense de peuple alla à sa rencontre jusqu'à Qatyeh, station qui se trouve à deux journées des frontières de l'Égypte, dans les déserts de l'isthme de Soueys, et l'escorta au milieu d'acclamations sans nombre jusqu'au palais des sultans, qu'on lui avoit préparé à la citadelle.

Il ne s'y fut pas plutôt installé qu'il s'occupa des affaires de son royaume, réforma les vices de l'administration, allégea le peuple, punit les exacteurs, et eut la satisfaction bien douce d'entendre les bénédictions qu'on lui adressoit de toutes parts. Il faisoit le bien, et ne se doutoit pas du mal qu'on lui préparoit. Jugeant des autres d'après son cœur, il donnoit à ceux qui l'entouroient, et qui, malheureusement pour lui, étoient les créatures de Mahmoudy, une confiance qu'ils ne méritoient pas.

Mahmoudy, premier vizir, ne se contenta pas de cette charge; il voulut être lieutenant général du royaume : il intrigua, et le devint avec le secours de ceux qu'il avoit placés autour du souverain pontife. Ce fut le 8 de la lune de rabye' premier de l'an 815 de l'hégire, qu'il en reçut l'investiture des mains de Mosta'yn, en récompense de ses services apparens. On peut dire avec raison qu'il fut revêtu par avance des dépouilles du khalyfe, et par ses propres mains; et il faut ajouter qu'à mesure que la fortune déroboit au sultan quelques-unes des faveurs qu'elle lui avoit prêtées, elle en enrichissoit, à son préjudice, son perfide confident.

Revêtu d'une dignité qui le faisoit presque l'égal de son maître, et soutenu par la fortune, qui accorde tout aux téméraires, il marcha d'un pas plus hardi à l'autorité suprême, s'installa dans le palais du sultan, et surpassa le luxe et l'orgueil de ceux qui l'avoient précédé. Il fit plus; après trois mois d'une patience forcée, il lui envoya son secrétaire privé, qui lui intima l'ordre de ne rien entreprendre ni exécuter à l'avenir sans avoir préalablement reçu ses ordres.

Mosta'yn, étonné ou plutôt stupéfait d'une telle audace, reconnut, mais trop tard, qu'il étoit trahi, et se repentit d'avoir éloigné Nourouz de sa personne : mais, comme pour le moment il se trouvoit hors d'état d'agir, il dissimula, et condescendit en apparence aux desirs de Mahmoudy, faisant néanmoins savoir à Nourouz tout ce qui se passoit, et lui prescrivant d'accourir en toute diligence.

Mahmoudy, enhardi par ce premier succès, ne s'en tint pas là; il fit signifier,

quelques mois après, au khalyfe, qu'il eût à lui remettre, suivant l'usage, ses pouvoirs temporels. Comme cette demande étoit appuyée d'un bon nombre d'hommes armés, elle ne lui fut pas refusée ouvertement. Avant d'y acquiescer, le khalyfe chercha à traîner en longueur, mais en vain : on lui parla en maître, on l'intimida, et, forcé à la fin, il revêtit son ennemi du titre de Malek el-Moyed, *roi aidé*, espérant reprendre bientôt sa revanche. Mahmoudy, parvenu au sultanat, relégua Mosta'yn dans une habitation sans éclat, et d'autres disent, dans un des appartemens du palais.

Tel étoit l'état des choses, quand Nourouz, pressé par les ordres de son maître et par son propre ressentiment, arriva au Kaire. Il n'y vint que pour être témoin de la victoire de son rival et de la honte du khalyfe. Cependant il tint conseil avec Mosta'yn, et il fut décidé que, comme la force étoit impuissante, il falloit avoir recours aux armes de la religion, qui avoient si bien réussi contre Farag. En conséquence, une sorte d'excommunication fut essayée, le septième jour de l'avant-dernier mois Arabe de l'an 815 ; mais elle avorta par la prévoyance de Malek el-Moyed, qui sut faire son profit de la discorde qui régnoit parmi les docteurs de la loi.

En parvenant à la royauté, Mosta'yn, par pure haine, avoit disgracié Sirâg el-dyn el-Belqyny, grand-prêtre du rit châfe'yte, et lui avoit substitué Chahâb el-dyn el-Bâouny. En s'appropriant le sultanat, Malek el-Moyed rappela Sirâg el-dyn, lui rendit sa prêtrise, et se servit du ressentiment qu'il nourrissoit, pour opposer les docteurs de la loi aux docteurs de la loi, comme il avoit opposé le khalyfe à lui-même.

Le khalyfe et Nourouz, forts de l'excommunication, à laquelle le collége des prêtres avoit souscrit, se crurent victorieux du sultan réprouvé; mais ils furent victimes de l'explosion qu'ils préparoient contre leur adversaire.

Malek el-Moyed, ayant appris en Syrie, où il se trouvoit avec Belqyny, qu'on avoit lancé contre lui une excommunication, quitta tout-à-coup cette contrée, et vint se présenter à ses ennemis. Son intrépidité les fit pâlir. Le khalyfe est abandonné, Nourouz prend la fuite, le collége des prêtres nie l'anathème, vient se prosterner à ses pieds, et Belqyny, ramassant les foudres que Mosta'yn n'avoit pas su manier, les tourna contre lui : il convoqua le même collége des prêtres, appela la sévérité des lois sur la tête du khalyfe qui avoit abusé des pouvoirs spirituels, et le fit déclarer indigne du pontificat, rebelle au seul vrai sultan, et déchu du khalyfat. Le collége, sans force et sans volonté, adhéra à tout ce qu'on voulut, et signa l'arrêt que la violence lui arracha. Mosta'yn b-illah, exilé à Alexandrie, alla y traîner une existence vulgaire, et pleurer une disgrace qu'il n'avoit pu prévoir; et le khalyfat, au lieu de reprendre son éclat primitif, fut enseveli pour jamais dans l'obscurité. On proclama, après lui, Dâoud, son frère, khalyfe sous le titre de Moa'teded b-illah. La même année 816 est encore remarquable par la mort de Mohammed-khân, fils de Bajazet, qui laissa à Morâd son fils la couronne Ottomane.

La dynastie des Mamlouks Circassiens, qui paroissoit anéantie par le sultanat de Mosta'yn b-illah, se releva avec plus de force et de vigueur par l'élévation de Malek el-Moyed, mais sans que rien changeât la marche des événemens.

Mahmoudy, parvenu au comble de ses desirs, marcha sur les traces de Mosta'yn,

c'est-à-dire qu'il tâcha d'effacer, par le bien qu'il fit à ses sujets, tout le mal qu'il avoit attiré sur la tête de son souverain. Si les commencemens de son règne furent violens, le cours en fut doux et paisible ; semblable à un fleuve qui, jaillissant avec fracas de sa source, coule avec plus de tranquillité, à mesure qu'il s'en éloigne davantage. Différent de ces tyrans qui veulent s'affermir par la terreur sur le trône que la terreur leur a acquis, la justice et l'humanité furent les fondemens sur lesquels il appuya le pouvoir qu'il devoit à ses talens. On peut dire de lui, avec un de nos auteurs, qu'il fut un prince accompli, et que ce fut un bonheur de vivre sous ses lois. Aucun règne n'avoit été, pour les Mahométans, aussi doux et aussi heureux que le sien. Il avoit toutes les qualités qui caractérisent un bon roi, et il étoit l'homme le plus propre à honorer la nature humaine et à représenter la Divinité. Après huit ans d'un règne innocent, il s'endormit du sommeil éternel, le 8 de la lune de moharram de l'an 824, au sein du bonheur et de l'amour de ses peuples et dans la paix de sa conscience. Où trouver, s'écrie Hafed fils de Hager, un prince semblable et un meilleur citoyen ! éloge court, mais expressif.

Les choses reprirent, après sa mort, leur marche convulsive accoutumée. Trois sultans se succédèrent avec la rapidité de l'éclair. Ahmed, fils de Mahmoudy, nommé *Malek el-Modaffer*, fut forcé, après deux années de règne, de céder le trône à Tatar Malek el-Dâher, qui, étant lui-même mort à la fin de l'année, le transmit à son fils Mohammed, dit Malek el-Sâlh. Trois mois après, ce Malek el-Sâlh fut dépossédé par Barsabây, son tuteur et son gouverneur, et traîna une vie ignorée. Barsabây devint sultan, pendant qu'un grand nombre de prétendans se disputoient l'autorité.

CHAPITRE VIII.

Barsabây. Yousef. Gaqmaq. Ynâl. Ahmed. Kochaqdam. Belbây. Timourboghâ. Qâytbây.

On peut dire avec justesse que Barsabây, proclamé Malek el-Achraf, succéda dignement à Mahmoudy. Le commencement de son règne fut la suite de celui de ce bon prince. Il gouverna deux années au sein de la paix, c'est-à-dire, jusqu'en 827, époque où il débarqua en Chypre, et envoya ses armées contre Jean III du nom, qui en étoit roi, le fit prisonnier, et ne lui rendit la liberté et ses domaines qu'à condition qu'il lui paieroit les tributs arriérés auxquels il avoit refusé de satisfaire, et lui en compteroit de nouveaux chaque année. Après cette expédition, sept années consécutives s'écoulèrent au sein de la tranquillité, et il vit venir à sa cour Jacques, bâtard de Lusignan, qui réclama son assistance.

Jean III de Lusignan n'avoit d'autre enfant mâle que ce Jacques qu'il avoit eu d'un commerce illicite avec Marie Patras, son épouse ne l'ayant rendu père que d'une fille dite *Charlotte,* dernier rejeton de la famille des Lusignans. Jacques, voyant avec peine la couronne de son père passer dans une autre maison, abandonna le froc auquel il avoit été destiné, et s'enfuit à Rhodes, où, ayant ramassé une troupe de

de gens, il retourna à leur tête s'emparer de Nicosie, capitale du royaume; mais il n'en demeura pas long-temps maître. Louis de Savoie, qui avoit épousé sa sœur, vint bientôt l'attaquer avec des forces considérables. Il y eut entre eux plusieurs affaires qui, ayant toutes tourné au désavantage du premier, le forcèrent de se retirer au grand Kaire.

L'amour, qui joue un si grand rôle dans les affaires des princes, s'étant immiscé dans celles de Jacques, lui fut d'un grand secours, et fit la fortune de Marc Cornaro, noble Vénitien, et habitant de l'île. Ce chevalier avoit une fille, nommée *Catherine,* jeune et jolie. Jacques en devint amoureux; et Cornaro, au lieu de s'opposer à ce commerce, l'encouragea, ayant été approuvé en cela par la république de Venise, à laquelle il avoit fait entrevoir que, par une alliance avec ce prétendant au trône de Chypre, elle se créeroit des droits futurs à la possession de l'île. Le sénat de Venise, qui étoit, ainsi qu'il se plaisoit à le publier lui-même, *Vénitien et puis Chrétien,* c'est-à-dire, qui sacrifioit la religion à ses propres intérêts, fournit à Lusignan, par le canal de Cornaro, tous les fonds dont il eut besoin, et Lusignan s'en servit auprès de Barsabây pour en acheter une armée, lui promettant en outre une somme d'argent annuelle, plus forte que celle qui avoit été convenue par son père. Les despotes Mahométans aiment l'or, ils en sont avides; et comme pour de l'or ils seroient capables de vendre leurs trônes, à plus forte raison ne se font-ils aucun scrupule de mettre à prix ceux qui ne leur appartiennent pas. L'armée de Barsabây étoit sur le point de se mettre en marche, quand un contre-temps la retint et manqua de ruiner les affaires de Jacques.

Le duc de Savoie, qui étoit instruit de tout ce qu'il machinoit contre lui, avoit intéressé à sa cause le grand-maître de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, qui envoya à la cour de Barsabây le commandeur de Nissara. Celui-ci fut chargé de lui proposer tels arrangemens qu'il voudroit, pourvu qu'il se désistât de ses promesses en faveur de Jacques. En vertu de ses pleins pouvoirs, le commandeur fit tout ce qu'il put pour seconder les vues du grand-maître, déposa aux pieds du monarque Égyptien des présens magnifiques, lui fit des offres extraordinaires, lui assura que le roi de Chypre étoit dans l'intention de lui payer les mêmes annuités que son prédécesseur, et le pria de ne pas prêter l'oreille à un ambitieux, qui vouloit s'approprier ce qui ne lui appartenoit pas. Barsabây, gagné par les promesses et les présens du commandeur, étoit sur le point de se déclarer contre le prétendant, quand, heureusement pour celui-ci, une ambassade de Morâd, huitième sultan des Ottomans, arriva à temps à la cour Égyptienne pour seconder Jacques. On remarquera ici, en passant, que la Porte Ottomane commence à entrer en relation avec la cour du Kaire.

Jacques, qui avoit l'esprit aussi remuant que celui de son père étoit apathique, et que l'habitude des affaires avoit rendu homme d'état, ne s'étoit pas borné à recourir seulement au sultan d'Égypte; il avoit encore tourné ses vues du côté de la Porte Ottomane, et avoit envoyé à l'empereur des Turcs une personne affidée, pour lui offrir une somme annuelle, aussi forte que celle qu'il comptoit à Barsabây, s'il vouloit s'intéresser pour lui auprès de ce prince, afin qu'il l'aidât plus particulièrement à se faire reconnoître roi de l'île de Chypre. Il avoit réussi dans cette

entreprise, et Morâd envoyoit en conséquence un de ses officiers à Barsabây. L'empereur Turc, qui pour lors inspiroit de la crainte, décida Malek el-Achraf en faveur de Jacques. Celui-ci congédia le commandeur, dont il garda les présens, et fournit une armée au prétendant, qui l'acheta en sequins Vénitiens. Avec ces troupes, Jacques chassa sa sœur de l'île de Chypre, dont il plaça la couronne sur sa propre tête. Il épousa ensuite Catherine Cornaro, qui fut richement dotée, et titrée de *fille de Saint-Marc* par le sénat de Venise, lequel s'acquit par-là des droits futurs à la possession de l'île. Jacques régna moins qu'il ne vécut l'esclave de la république, et le vassal du sultan Mamlouk, à qui il paya en ducats les redevances auxquelles il s'étoit engagé.

Après cette expédition, l'armée Égyptienne retourna auprès de son souverain, qui vécut jusqu'en 841, et mourut après avoir régné dix-sept ans. Ce sultan avoit été acheté par Daqmaq, Mamlouk de Berqouq, et émyr de la garde de ce prince, à qui il l'avoit donné. Le maître dont il portoit le surnom est demeuré ignoré, et l'esclave s'est rendu célèbre dans l'histoire. En passant par tous les grades qui le portèrent à la souveraineté, il avoit été choqué de la coutume humiliante qui consistoit à se prosterner aux pieds des sultans pour les baiser. Arrivé au trône, il abolit cet usage avilissant, et le remplaça par le simple baise-main. Le prosternement, qui tient de l'adoration, fit probablement regarder par les hommes des premiers siècles les souverains comme autant de géans, et les fit représenter ainsi sur les monumens Égyptiens. Barsabây pensoit, sans doute, qu'il n'y avoit nulle comparaison à faire de la distance qui est entre un prince et ses sujets, avec celle qu'il y a entre le prince et Dieu, à qui seul les adorations sont dues. Il mourut avec la douce consolation d'avoir rendu son peuple heureux, et alla goûter dans l'autre monde la récompense de tout le bien qu'il avoit fait dans celui-ci.

Yousef son fils, décoré après lui du titre de Malek el-A'zyz, *roi chéri*, eut le sort d'Ahmed fils de Mahmoudy : il fut dépossédé par Gaqmaq, son tuteur, qui se fit reconnoître, en 842, Malek el-Mansour, à l'âge de soixante-neuf ans. Il régnoit déjà depuis deux années, lorsque la peste vint renouveler ses ravages dans toute l'Égypte : elle ne se dissipa qu'après s'être gorgée de victimes. Il ne se passa ensuite rien de remarquable jusqu'en 846, époque de la mort du khalyfe Moa'teded, qui remplit pendant trente ans le siége pontifical, et mourut au milieu des hommes vertueux dont il s'étoit entouré. Il légua le khalyfat à son frère utérin, que l'on nomma *Mostakfy b-illah.*

Mostakfy devint l'ami et le conseiller de Gaqmaq, employa les huit années de vie qui suivirent son inauguration, à toute sorte d'œuvres pies, et mourut en 854. Sa mort fut un deuil général, et sa pompe funèbre, digne d'un pontife aussi aimé qu'il l'étoit. Le peuple, pressé autour de son cercueil, chantoit ses louanges en récitant ses bienfaits. Les grands du royaume portèrent ce cercueil, et le sultan partagea avec eux l'honneur de le soutenir de temps en temps de ses propres épaules jusqu'au lieu de la sépulture.

On donna à Mostakfy, mort intestat, son frère pour successeur; on le salua Qâym b-amr-allah. Ce khalyfe mena une conduite tout-à-fait opposée à celle de

son frère, et en rendit la perte plus sensible au sultan, qui, accablé sous le poids de quatre-vingts années et ne se sentant plus la force de gouverner, abdiqua en faveur de son fils O'tmân, et mourut en 855, dans la même année que Mohammed II s'emparoit de Constantinople et détruisoit l'empire Grec.

O'tmân, nommé *Malek el-Mansour* comme son père, vit son règne déchiré par une insurrection des émyrs, que le khalyfe avoit excités contre lui, dans l'espoir que, plus heureux que Mosta'yn b-illah, il la feroit tourner à son profit. Il est vrai qu'O'tmân en fut la victime; mais le khalyfe, qui s'attendoit à être élu à sa place, eut le déplaisir de voir proclamer, en 856, Malek el-Achraf, *roi très-noble*, un vieux Mamlouk, nommé *Ynâl* ou *Aynâl*.

Le grand âge du nouveau sultan fit patienter le khalyfe huit années consécutives; mais enfin, las d'attendre, il se détermina à exécuter ce qu'il projetoit depuis long-temps. Il ne savoit pas que Belqyny, frère utérin du Belqyny qui ruina Mosta'yn, et qui étoit l'ame du conseil du vieux Ynâl, surveilloit ses pas tout en veillant à la sûreté de son souverain. Belqyny découvrit le complot, et vint en révéler le secret à Ynâl, qui fut d'autant plus étonné de cette découverte, que le khalyfe le flattoit davantage. Il le fit comparoître en sa présence, lui reprocha sa conduite atroce en termes amers, le déposa, et ordonna à Belqyny de prendre acte de cette déposition.

Le khalyfe n'eut pas plutôt entendu de la bouche du sultan qu'il étoit déchu, que, semblable au scorpion qui se tue de son propre venin, il riposta audacieusement à Ynâl : *C'est moi qui te dépose et me dépose moi-même ;* bravade qui n'aboutit qu'à accélérer sa chute. On l'exila à Alexandrie, où il mourut peu de temps après. Gelâl el-dyn se complaît à faire remarquer le jeu de la fortune, qui enveloppa dans la même disgrace deux khalyfes, frères utérins, qui la durent à deux cheykhs, frères utérins de même, et qui, tous deux relégués à Alexandrie, y eurent le même logement et y occupent le même tombeau.

Son frère Yousef le remplaça avec le titre de Mostanged b-illah. Le sultan Ynâl, ayant survécu deux ans à ces troubles, et traîné son règne au milieu des destitutions de nombre de vizirs, s'éteignit, en 865, sur un trône qui avoit manqué de lui échapper. Son fils Ahmed lui succéda avec le titre de Malek el-Moyed. Il régna cinq mois, et fut remplacé par Kochaqdam el-Nâsry, que les émyrs saluèrent Malek el-Dâher.

Kochaqdam, Grec d'origine, avoit été vendu ou cédé à Farag, qui l'avoit incorporé dans ses Mamlouks, après lui avoir fait embrasser la religion Mahométane. Il eut l'aménité des mœurs Grecques, et son administration fut heureuse. Comme il étoit débonnaire, il sut s'entourer de ministres probes, qui le rendirent l'ami de son peuple. Au lieu d'avoir cette rudesse de caractère que les Musulmans en général doivent à la dureté de leur loi, il étoit doux, affable, et il fut, heureusement pour les Égyptiens qui vécurent sous son règne, du nombre des bons princes. Ses serviteurs et ses courtisans calquèrent leur conduite sur la sienne ; je veux dire qu'ils imitèrent le bien qu'ils lui virent faire. Le khalyfe lui-même, qui partageoit son palais et avoit son amitié entière, ne manqua jamais aux devoirs de premier ministre du culte, et n'eut d'autre ambition que celle d'entourer le sultan de tous les avis qui concou-

roient à augmenter le bonheur de ses sujets et la félicité publique. C'est en déférant pendant sept années sans interruption aux conseils salutaires de ce digne pontife, que Kochaqdam coula doucement des jours qui finirent dans le cours de rabye' premier de l'an 872, ayant atteint l'âge de soixante ans. Chacun le pleura comme un bon père, et le regretta comme un roi bienfaisant.

On lui donna pour successeur Belbây, qui fut salué Malek el-Dâher. Il fit autant de mal que son prédécesseur, dont il portoit le surnom, fit de bien : aussi le détesta-t-on autant qu'on avoit aimé son prédécesseur. Il semble que la fortune se soit repentie d'avoir favorisé l'Égypte de quelques bons princes, et qu'elle lui ait donné celui-ci pour l'affliger. Ses cruautés et sa tyrannie, qu'il faisoit peser indistinctement sur le peuple et sur les grands, ayant exaspéré les esprits, on le culbuta d'un trône qu'il étoit indigne d'occuper, et l'on y plaça l'émyr Timourboghâ, qui fut encore décoré du titre de Malek el-Dâher. Son règne ne fut ni long ni heureux; car, soit qu'il ne sût pas gouverner, soit qu'il déplût à ceux qui l'avoient élevé, on le déposa, et l'on nomma à sa place l'émyr Qâytbây. Le règne de Timourboghâ n'eut que la durée de celui de son prédécesseur.

CHAPITRE IX.

Qâytbây. Mohammed. Qansou. Qansou-Khamsamyeh. Mohammed pour la seconde fois. Qansou el-Gânbalât. Tomânbây. Qansou el-Ghoury.

TIMOURBOGHÂ déposé, Qâytbây, affranchi de Gaqmaq, dut à sa valeur et à ses talens militaires les bonnes grâces des émyrs, qui réunirent leurs suffrages pour le proclamer Malek el-Achraf.

Les six premières années de son règne furent des années de calme, pendant lesquelles il justifia néanmoins les espérances qu'on avoit conçues de lui; ce calme ne fut troublé que par le bruit de la victoire de Mohammed II sur Casanes, à la journée d'Arzingân ou Toqât. Casanes ou Uzun-Hasan, souverain des Perses, étoit son ami et même son allié. Qâytbây vit dans les revers de ce prince de plus grands revers pour lui : il pressentoit qu'on lui reprocheroit quelque jour cette alliance, et qu'on en feroit un prétexte pour envahir la Syrie. Il borda ce pays d'un long cordon de ses meilleures troupes, et se mit par-là à l'abri de toute attaque inattendue. Cette précaution sage devint nulle pour le moment, parce que le plan du prince Ottoman n'étoit pas d'attaquer la Syrie, mais la Chrétienté. Ses succès y furent si rapides, que Qâytbây en trembla, et demanda à descendre du trône, afin de ne pas être témoin des malheurs qu'il prévoyoit. On refusa sa demande, et on le pria ou plutôt on le força de garder la couronne, le jour même où il vouloit abdiquer. Il reprit donc, malgré lui, le maniement des affaires, et s'occupa, durant le temps que lui laissa le grand-seigneur, à faire les préparatifs d'une guerre qu'il voyoit inévitable. En effet, Mohammed II, après avoir employé les premières années qui suivirent la bataille d'Arzingân aux conquêtes de l'Albanie, de la Pouille et de la Crimée, se prépara, l'an 885, à l'expédition de Syrie; il

s'avançoit à la tête de ses armées contre cette province, lorsque la mort le surprit à Tikour-gâber en Natolie, et retarda l'anéantissement de la dynastie Égyptienne.

Les troubles survenus après sa mort, entre Bajazet II et Gem ou Zizim son frère, qui se disputèrent, les armes à la main, l'empire du croissant, ayant permis à Qâytbây de se reposer un moment, il retourna au Kaire, où peu de temps après il vit arriver Gem, qui avoit perdu la bataille d'Yanichahar, et qui, accompagné de sa femme et de ses enfans, venoit implorer son assistance. Il la lui accorda, l'accueillit avec les plus grands honneurs, et le traita en prince. Il chercha même, mais en vain, à s'employer auprès de Bajazet pour le réconcilier avec lui.

Sur ces entrefaites, cinq galères de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem abordèrent en Égypte, avec un député du prince de la Caramanie, qui vint offrir à Gem une armée de la part de son maître. A cette offre inattendue, il quitte, sans vouloir écouter les conseils de son hôte, femme, enfans, bienfaiteur, et va en Caramanie, où il est battu aussi complètement qu'il l'avoit été en Natolie. Cette seconde défaite ne lui laissa d'autre ressource que de s'abandonner à la générosité de Pierre d'Aubusson, grand-maître de l'ordre. Toutes les histoires parlent plus ou moins clairement de la fin sinistre qu'il fit.

Les revers de Gem faisant préjuger à Qâytbây que le sultan Ottoman chercheroit à se venger, il prit les devants, enleva les caravanes Turques qui se rendoient à la Mecque, arrêta l'ambassadeur du roi des Indes, s'empara des présens dont il étoit porteur, et prit les places de Tarse et d'Adânah, qui dépendoient de l'empire Ottoman.

Bajazet fut charmé de trouver dans ces actes d'hostilité le prétexte plausible de faire la guerre à Qâytbây; mais, avant d'agir, il lui envoya un député pour lui notifier que, s'il vouloit continuer à vivre en bonne intelligence avec lui, il falloit qu'il lui donnât raison de ce qui l'avoit engagé à aider Uzun-Hasan contre lui, à arrêter les pélerins Turcs, à retenir les ambassadeurs Indiens et leurs présens, à s'emparer de Tarse et d'Adânah, et à accorder son assistance à Gem.

Qâytbây répondit à ces griefs en congédiant les députés et en faisant attaquer l'Aladulie, dont A'lä el-doulet, qui lui avoit donné son nom, étoit le chef souverain. Cet A'lä el-doulet, qui avoit été créé par Bajazet généralissime des armées Ottomanes de l'Asie, vint à la rencontre de l'armée Égyptienne, la joignit au cœur des montagnes qui couvrent ses états, et lui livra bataille. Le gouverneur d'Alep ayant été tué au commencement de l'action, et les rois de Byrah et d'A'yntâb faits prisonniers, cette armée fut mise en fuite et poursuivie jusqu'à Malatie, où, ayant rencontré heureusement Salahchoun-aghâ, qui, envoyé par Qâytbây, venoit avec un renfort de cinq mille hommes, elle fit volte-face, tomba sur les Ottomans qui s'étoient engagés dans les gorges des montagnes, et leur arracha, après un massacre horrible, la victoire qu'ils croyoient tenir.

Pendant que ces choses se passoient en Aladulie, les Ottomans reprenoient les places de Tarse et d'Adânah; de sorte que Qâytbây apprit en même temps le gain de la bataille et la perte de ses deux places. Aussitôt il envoya, pour reprendre les deux forteresses, l'émyr Ezbeky avec une armée. Ezbeky remplit à souhait les

intentions de son maître. Il attaqua les rois Mouçâ et Ferhâd qui les défendoient, les tua, précipita leurs troupes dans le Hyrah, où elles se noyèrent en grande partie, et entra triomphant dans ces deux villes.

Au lieu de se laisser abattre par ces revers, Bajazet n'en fut que plus ardent à lever une nouvelle armée, dont il donna le commandement à Ahmed, fils du duc de Bossine. La nomination de cet Ahmed, qui étoit devenu son gendre après avoir renié la religion des Chrétiens, mit le mécontentement parmi les chefs Ottomans, et causa le malheur de l'armée. On vit de mauvais œil un jeune renégat l'emporter sur de vieux capitaines qui avoient contribué à tant de succès, et l'on refusa de seconder ses opérations. Ezbeky, qui avoit connoissance de la division qui régnoit dans l'armée ennemie, l'attendit, se tenant sur la défensive. Ahmed l'attaqua bientôt avec l'impétuosité d'un jeune guerrier; mais son choc n'opéra aucun effet, parce qu'il ne fut pas soutenu. Délaissé et trahi, Ahmed se jeta dans les rangs ennemis, y combattit autant que ses forces le lui permirent, et fut obligé de se rendre à Ezbeky, qui, suivi de son prisonnier, alla au Kaire recevoir le prix de sa victoire, et y construisit la mosquée dite *Ezbekyeh*, d'où a tiré son nom la place qui l'avoisine. Après ce succès brillant, la Caramanie se donna à l'Égypte.

Bajazet, étonné et furieux de cette nouvelle défaite, mit sur pied une armée plus formidable que celle qu'il venoit de perdre. A'ly-pâchâ en fut désigné le chef; et ce fut le 3 de la lune de rabye' second 893, qu'elle passa le Bosphore et prit position en Caramanie. Avant de lui opposer la sienne, Qâytbây, dont le naturel étoit plus porté à la paix qu'à la guerre, lui fit faire des propositions pacifiques, et lui renvoya en même temps Ahmed son gendre; mais, les conditions n'ayant pas été acceptées, la guerre reprit avec plus de fureur que jamais. Les commencemens en furent si heureux pour les Ottomans, qu'A'ly-pâchâ s'empara en un clin-d'œil de Tarse, d'Adânah, qui avoient déjà coûté tant de sang, d'Atâourour, de Korâ, d'Ayâs, de Tamrouq, de Mellâouneh, enfin de presque toute la petite Arménie, et fit assiéger, par Khalyl-pâchâ, Sis la capitale, dont le gouverneur ne se rendit que lorsqu'il vit que ses murailles, détruites par le canon ennemi, ne lui permettoient plus de la défendre davantage. Il fut fait prisonnier, et renvoyé à Qâytbây en échange d'Ahmed.

Qâytbây fit marcher de nouveau Ezbeky pour arrêter les progrès des Ottomans. Ce général, arrivé au pied du Taurus, fit faire halte à ses troupes, de peur d'être pris en queue par une armée Turque que l'on disoit avoir débarqué : mais, les vaisseaux qui la transportoient, s'étant brisés à la suite d'une tempête horrible, cette armée éprouva une perte immense; ce qui mit Ezbeky dans le cas de n'avoir plus rien à craindre de sa part, et de continuer sa route sur Tarse, où il livra une bataille plus sanglante que les précédentes. Les Égyptiens essuyèrent d'abord des revers par la lâcheté des Caramans; et ceux-ci les auroient entraînés dans une déroute complète, si, pour les rallier, Ezbeky n'avoit heureusement profité des ténèbres, qui, cette nuit-là, furent fort épaisses. S'étant mis le lendemain matin à leur tête, il fondit sur A'ly-pâchâ, qui se croyoit déjà sûr de la victoire, et le défit entièrement. Cette affaire

eut lieu dans le courant de l'an 893 de l'hégire. A'ly-pâchâ alla rendre compte à Constantinople de sa conduite; et Ezbeky, couvert d'une nouvelle gloire, reçut au Kaire de nouveaux honneurs.

Cependant Qâytbây, qui soupiroit après la paix, voulut faire servir ses victoires à ce seul but : il chercha à renouer les négociations, et eut recours à l'entremise d'O'tmân, prince souverain de Tunis, qui envoya, l'an 894, sur un de ses armemens, Zeyn el-dyn, le plus savant théologien de son temps, en qualité de médiateur. Zeyn el-dyn employa vainement son éloquence au rétablissement de la paix : il fut obligé de se retirer sans avoir rien conclu, parce que Bajazet, qui avoit publié une levée générale de tous ses sujets, se crut en état d'essayer une nouvelle campagne, et insista sur la restitution de Tarse et d'Adânah, qu'on lui refusa.

L'année qui suivit ces négociations, l'île de Chypre devint la propriété des Vénitiens par la mort du fils de Jacques de Lusignan et l'abandon que Charlotte Cornaro leur en fit. Qâytbây, qui craignoit que ce changement de maître ne lui fît perdre les annuités que l'île lui payoit, la menaça d'une invasion, que la république détourna en acquittant ponctuellement les tributs annuels.

Les affaires de Chypre terminées, Qâytbây, voyant que la paix qu'il souhaitoit si ardemment, seroit impossible sans le sacrifice des deux places en contestation, balança les avantages et les désavantages qui pouvoient résulter de leur conservation ou de leur abandon, et, jugeant qu'il convenoit mieux à son repos de les livrer, il envoya à Constantinople pour en faire l'offre. Aussitôt cette difficulté levée, dit l'auteur Arabe Hoseyn Khogah, on vit disparoître, l'an 896, l'arbre pernicieux qui produit la guerre, et naître à sa place l'arbre bienfaisant dont les doux fruits sont la paix et le bonheur.

Qâytbây survécut à cette paix cinq années, qu'il passa au sein de sa propre gloire et de l'amour des peuples dont il fut le père, et il s'endormit pour toujours dans le cours de la lune de qa'deh de l'an 901, après un règne de vingt-neuf ans. On lui donna pour successeur l'émyr Mohammed, qui fut reconnu Malek el-Nâser. Ce prince idiot, pusillanime et barbare, ne s'occupoit que de ses plaisirs. Il poussa, dit Ibn-Ishâq, la férocité jusqu'à écorcher de ses propres mains, et de gaieté de cœur, une belle esclave blanche que sa mère lui avoit donnée. Il régna l'espace de quatre ans, après lesquels les Mamlouks, ennuyés de le voir commander, le déposèrent, le tuèrent, et reconnurent à sa place Qansou, son oncle, qu'ils proclamèrent Malek el-Dâher. Qansou reconnut bientôt que régner sur de tels hommes, c'est travailler à sa perte; car, après cinq mois d'un règne convulsif, il se vit contraint d'abandonner des rênes si difficiles à tenir. Ce prince ne connoissoit d'autre langue que l'idiome Géorgien.

Entre Qâytbây et ce sultan, quelques auteurs intercalent un autre Qansou, surnommé *Khamsamyeh*, qui signifie *cinq cents*, parce qu'il avoit été acheté cinq cents pièces d'or par Qâytbây : mais il jouit si peu de temps du sultanat, qu'on peut à peine le compter au nombre des soudans d'Égypte; peut-être aussi le confond-on avec le Qansou qui précède ou qui suit.

Mohammed Malek el-Nâser, ayant été mis de nouveau sur le trône, régna

jusqu'en 904, année où il fut dépossédé pour toujours par les Mamlouks, qui lui substituèrent un troisième Qansou, dit *el-Gânbalât*, à qui ils firent prendre le titre de Malek el-Achraf. Ce nouveau sultan se repentit bientôt d'être monté sur un trône aussi glissant; car, après s'y être difficilement soutenu six mois, il en fut culbuté, et retourna, l'an 906, remplir le simple rang d'émyr, bien préférable à la dignité périlleuse de sultan.

Tomânbây fut ensuite choisi et salué Malek el-A'âdel, nom sous lequel on le proclama deux fois, l'une en Syrie, et l'autre en Égypte. Cette double nomination ne le préserva pas des entreprises des émyrs, qui, après l'avoir laissé à leur tête cent jours, attentèrent à sa vie. La fuite et la retraite retardèrent sa perte un mois et demi environ, après lequel temps, ayant été découvert, il fut immolé sur les degrés du trône où il avoit eu le malheur de s'asseoir.

L'élection de son successeur ne dépendit pas cette fois du caprice de soldats turbulens, et ne fut pas l'effet du hasard ou de l'intrigue. Les docteurs de la loi et les émyrs réunis, d'après le vœu général des peuples, choisirent l'émyr Qansou el-Ghoury, homme pauvre, d'un caractère facile et sans ambition, qui vivoit retiré, jouissant en paix du bonheur, fruit de ses vertus. Qansou étonné s'excusa de ce choix, en disant qu'étant accoutumé à obéir, il ignoroit absolument l'art de commander. On lui opposa qu'étant brave et sachant faire le bien, il n'avoit pas besoin d'autre connoissance, et que d'ailleurs il étoit seul digne d'occuper le sultanat, que Qâytbây son maître avoit si honorablement exercé. Obligé de se rendre, il fut couronné sultan.

Le dixième chapitre est consacré à l'histoire de Qansou el-Ghoury, et à celle de Tomânbây, en qui expira la seconde dynastie.

CHAPITRE X.

Qansou el-Ghoury. Tomânbây.

Le khalyfe Mostanged b-illah, au milieu des acclamations du peuple et des soldats, revêtit du turban noir et du titre de Malek el-Achraf, Qansou, qui ne put s'empêcher de s'écrier, s'en voyant revêtu malgré lui : De quel soin me charge-t-on! Cependant il n'accepta la souveraineté que sous la condition que, si les émyrs vouloient quelque jour l'en dépouiller, ils lui laisseroient au moins la vie sauve. Cette condition acceptée, il tâcha de se rendre digne du nom dont on l'honora, et de la confiance qu'on lui témoigna. Ce sultan, que nos auteurs nomment *Campson-Cauri*, s'appliqua aussitôt à se défaire peu à peu et avec prudence de tous ceux dont il connoissoit la turbulence, et parvint à procurer à l'Égypte un repos qui se prolongea jusqu'en 911 de l'hégire.

En ce temps-là, les Portugais s'étoient emparés des Indes, et gênoient les relations de commerce que les Indiens et les Égyptiens avoient entre eux. Il arma en conséquence : mais son expédition n'eut pas le succès qu'il s'en promettoit; car, au lieu de rétablir les communications commerciales et d'expulser les Portugais de leurs

leurs conquêtes, il eut le désagrément d'apprendre que ses vaisseaux chargés de troupes avoient été attaqués et détruits par leurs forces navales. Ce revers maritime ne l'empêcha pas de régner paisiblement jusqu'en 915, où il vit se renouveler des événemens pareils à ceux du règne précédent. Korkoud, père de Selym, ayant été obligé d'abandonner le trône de son père, se réfugia auprès de Qansou, et en fut accueilli aussi bien que Gem l'avoit été de son prédécesseur; de plus, lorsqu'il voulut ensuite se rendre à Constantinople, Qansou équipa pour lui vingt bâtimens, qui, à leur retour, furent capturés par des armemens de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem.

L'asile donné à Korkoud fut le prétexte d'une guerre nouvelle. Selym la commença par l'attaque de l'Aladulie. A'lä el-doulet, qui commandoit alors l'armée Égyptienne, s'avança à la rencontre de l'armée Ottomane : mais il ne fut pas plus heureux sous les Égyptiens qu'il ne l'avoit été sous les Ottomans; son armée fut défaite; et lui-même ayant péri dans le combat, on lui trancha la tête, et on l'envoya à Selym pour lui attester la grandeur du succès.

La nouvelle de cet échec, qui eut lieu le 29 de la lune de rabye' second, parvint à Qansou dans une dépêche de Selym lui-même, où celui-ci lui reprochoit la mort d'A'lä el-doulet, et s'étendoit en longues menaces contre lui. Ces menaces furent des avis pour le sultan Égyptien, qui, s'attendant à être attaqué au retour de la belle saison, passa l'hiver à faire de grands préparatifs. En effet, dit l'auteur Arabe, le cheykh Hoseyn Khogah, fils d'A'ly, grand chancelier de la régence de Tunis, dans son Histoire des victoires des Ottomans, à peine les oiseaux eurent-ils chanté à l'ombre des feuillages le retour du printemps, que Selym força le passage de Malatie, seul poste qui restoit aux Égyptiens de toute l'Aladulie, et feignit de marcher contre Isma'yl-châh, roi de Perse, qui avoit déjà perdu, l'année précédente, la bataille de Gialderoum. Il envoya cependant dire au monarque Égyptien qu'il n'avoit agi hostilement que parce qu'on lui avoit refusé un passage qui conduisoit sur les terres Persanes, qu'il vouloit purger de l'hérésie qui les souilloit; il lui fit demander aussi pourquoi il commandoit en personne une armée sur sa frontière. La réponse du sultan fut que son armée étoit une armée d'observation, et qu'il ne s'y étoit rendu que pour se faire médiateur entre Selym et Isma'yl-châh. Cette réponse n'ayant pas satisfait Selym, il entra en ennemi sur le territoire Égyptien, et y fit des progrès si rapides, que Qansou, épouvanté, et prié d'ailleurs par Isma'yl-châh de terminer cette guerre à quelque prix que ce fût, lui envoya faire des propositions de paix; mais, au lieu de les entendre, Selym dit aux ambassadeurs qui s'étoient humiliés à ses pieds : « Levez-» vous, et retournez dire à celui qui vous envoie, qu'il n'est plus temps, qu'on ne » se heurte jamais deux fois à la même pierre, et qu'il se prépare à combattre. » Qansou se mit donc à la tête de ses troupes, s'avança contre les Ottomans, qu'il rencontra dans une vaste plaine, nommée *Merg-Dâbeq*, non loin d'Alep, et leur livra combat. Les deux armées se rangèrent dans l'ordre de bataille suivant : la droite des Égyptiens étoit commandée par Kheyr-beik, et celle des Ottomans par Younès-pâchâ; la gauche de l'armée Égyptienne par el-Ghazâly, gouverneur d'Alep

et celle de l'armée Ottomane par Sinân-pâchâ, l'ame des armées Turques; les deux sultans conduisoient le centre. Avant de commencer l'attaque, Qansou fit mettre ses officiers en grande tenue, et aussitôt des décharges suivies d'artillerie annoncèrent l'engagement. Après quelques minutes d'une fusillade bien nourrie, les Égyptiens s'élancèrent à l'arme blanche sur la gauche des Ottomans, qui commençoit à plier, quand Sinân accourut pour lui faire reprendre l'avantage. Le combat recommença aussitôt avec plus de fureur. Les boulets, la mitraille, la poudre enflammée, la pointe des lances et la lame des sabres jonchèrent la plaine de cadavres. Le combat demeura incertain; et il n'auroit peut-être fini que par l'extinction des deux armées, tant l'acharnement étoit grand de part et d'autre, si Kheyr-beik et Ghazâly n'eussent passé à l'ennemi avec les corps qu'ils commandoient. Cette trahison perdit l'armée Égyptienne, qui, accablée par le nombre, fut mise en déroute. Qansou chercha néanmoins à la rallier; mais, n'ayant pu y réussir, il sortit des rangs, gagna le tombeau de Dâoud, qui se trouvoit dans le voisinage, et fit étendre à terre un tapis de prière. A peine s'étoit-il prosterné pour implorer l'assistance du ciel, vis-à-vis le tombeau du saint, que ses Mamlouks, pressés par les ennemis, lui passèrent sur le corps, et l'écrasèrent sous les pieds de leurs chevaux. D'autres disent que ce malheur lui arriva, étant tombé de cheval. Cette dévotion hors de saison causa sa perte. Si sa conduite fut celle de Constance contre Magennce à la bataille de Mursa, les résultats en sont cependant bien différens. Il ne fut heureux, ni dans ses expéditions de mer, ni dans ses expéditions de terre. Une des mosquées et un des quartiers du Kaire portent son nom.

Ibn-Ishâq s'exprime ainsi au sujet de Qansou el-Ghoury: « Ce fut, dit cet historien, » un prince fin, adroit, méchant, et qui aimoit beaucoup à bâtir. Il employa la ruse » et l'adresse pour se défaire de ceux qui l'avoient mis à leur tête. Il acheta des Mamlouks dont il s'entoura, et sur les désordres et les rapines desquels il ferma les » yeux. Pour assouvir son avidité, il porta, sous les moindres prétextes vrais ou faux, » les mains sur les biens des plus riches particuliers, dont il réduisit un grand nombre » à la mendicité. Parmi les nombreux édifices que l'ostentation lui fit ériger, on » compte la mosquée du Meqyâs et les bâtimens qui en dépendent. » La conduite privée d'el-Ghoury auroit-elle été un jeu qu'il mit en œuvre pour parvenir au trône! Au reste, les auteurs parlent diversement de ce prince.

Après la bataille de Merg-Dâbeq, qui se donna le 26 de la lune de regeb 922, le sultan Selym fit chercher son cadavre, qu'il savoit gisant parmi les morts, et lui rendit des honneurs funèbres dignes d'un souverain. L'officier qu'il avoit envoyé à sa recherche, ayant eu la barbarie de lui couper la tête, Selym alloit lui faire trancher la sienne, si l'on n'eût intercédé en sa faveur. La journée de Merg-Dâbeq ayant décidé du sort de la Syrie, la présence du vainqueur, pour me servir de l'expression du cheykh Hoseyn que je viens de citer, fut pour cette province le premier jour de la lune qui annonce la fin du jeûne, c'est-à-dire, un astre de joie et de bonheur. Il se fixa au palais d'Ablaq, près de Damas, et laissa ses troupes se rafraîchir.

Les débris de l'armée Égyptienne, commandée par les émyrs, s'étant réunis au Kaire, on procéda aussitôt à l'élection d'un nouveau sultan. Tomânbây, neveu de

Qansou, reconnu Malek el-Achraf, recruta de suite une armée, et se tint sur la défensive, persuadé que les Ottomans ne se hasarderoient pas dans les déserts que Gengis-khân et Tamerlan avoient respectés. Se croyant hors de toute atteinte, il fut bien étonné de recevoir de Jérusalem une lettre du sultan Ottoman, dont voici l'esprit:

SELYM, Sultan des deux terres et des deux mers, &c. &c. à TOMÂNBÂY, &c.

Dieu soit loué ! Notre desir impérial est satisfait; nous avons anéanti les armées de l'hérésiarque Isma'yl-châh, et puni l'impie Qansou, qui osa entraver le saint pélerinage. Il nous reste encore à nous débarrasser de nos mauvais voisins; *car,* dit le Prophète, *la colère du ciel tombe sur les mauvais voisins.* Nous espérons que Dieu nous aidera à te châtier toi-même, si tu ne préviens notre colère. Sache donc, si tu veux mériter les bienfaits de notre clémence impériale, qu'il te faut venir en personne jurer à nos pieds hommage et fidélité, faire prier en notre nom dans les mosquées, et battre monnoie à notre coin: sinon, notre bras va frapper.

Tomânbây, assuré, par la lecture de ce manifeste, qu'il seroit inévitablement attaqué, donna ordre à Ganbardy, à qui il avoit confié les avant-postes Égyptiens à Gaza, de se tenir prêt à tout événement, fit augmenter les fortifications d'A'dlyeh, ville forte dans le voisinage de Damiette, et vint asseoir son camp à Sâlehyeh sur le bord du désert.

Le printemps ayant ramené la belle saison, Selym vint attaquer Gaza, et força Ganbardy d'abandonner ses positions et de battre en retraite sur el-A'rych, où il fut bientôt atteint par les Ottomans, qui, suivis d'une quantité innombrable de bêtes de somme chargées d'eau, de munitions de bouche et de guerre, l'y assiégèrent, et le forcèrent à abandonner la place. Le sultan y fit un grand nombre de prisonniers, auxquels il donna la liberté, afin de se concilier d'avance, par cet acte de générosité, l'esprit des Égyptiens leurs compatriotes.

Après quelques jours de repos à el-A'rych, Selym se prépara à franchir le reste des sables qui le séparoient de l'Égypte; il se mit en route sur Qatyeh. Ganbardy n'eut pas plutôt appris sa marche, qu'il lui abandonna les palmiers qui ombragent cette aride station, et se reploya sur le gros de l'armée. Selym y fit faire halte à ses troupes, poussant des reconnoissances jusqu'à une journée dans les sables. On lui rapporta que Tomânbây l'attendoit sur le bord du désert. Au lieu de l'y aller attaquer, il l'évita. Après une marche pénible, l'armée Ottomane vint déboucher par la montagne d'el-Moqatam, et prit, sur les derrières de l'armée Égyptienne, à deux journées de distance environ, position à el-Khânqâh, village éloigné du Kaire de douze à treize heures de chemin. Durant sa marche contre Tomânbây, Selym eut la fortune de Moïse fuyant Pharaon; de grands nuages protégèrent son armée.

D'el-Khânqâh il fit un mouvement sur Rydânyeh; il étoit déja arrivé au milieu des plaines de ce village, quand on lui annonça que Tomânbây, que sa manœuvre avoit forcé à un mouvement rétrograde, s'approchoit. Il l'attendit en ordre de bataille; et bientôt fut donné le signal de cette journée qui décida du sort de l'Égypte. Ce fut le 29 de la lune de zou-l-haggeh que Selym et Tomânbây en vinrent aux mains. Ce dernier, se fiant sur un parc d'artillerie de quatre-vingts pièces de canon, attaqua le premier. Ganbardy tint tête à Sinân-pâchâ, qui fut tué d'une

balle en ralliant ses troupes qui fuyoient. Sa mort sauva les Ottomans; car, pour la venger, ils attaquèrent les Égyptiens avec tant de fureur, que, malgré la grande valeur de Ganbardy, les siens furent défaits et dispersés çà et là dans la plaine, et en couvrirent de leurs morts la vaste étendue.

A la vue de ses soldats en déroute, Tomânbây s'écria : « C'en est fait ; la » dynastie des Mamlouks Circassiens est un astre qui s'éteint. » Il se porta sur le Kaire, où il réunit les restes de son armée. La victoire de Rydânyeh valut à Selym la défection de Ganbardy, qui se mit à son service. L'armée Ottomane s'étant reposée plusieurs jours sur le champ de bataille, Tomânbây eut le temps de recruter son armée d'Arabes achetés au poids de l'or; et Selym, obligé de marcher contre elle, dressa sa tente dans l'île de Roudah, résolu d'attaquer le lendemain. Son ennemi le prévint. A l'ombre des ténèbres de la huitième nuit de la lune de moharram 923, il voulut le surprendre; mais, l'attitude menaçante des janissaires qui faisoient bonne garde, ayant fait échouer son entreprise, il se retira au Kaire, égorgeant tous les postes qu'il surprit, et il s'y fortifia. Un grand nombre d'Ottomans périrent; ils furent vengés par le sac de cette ville, qui coûta beaucoup de sang. La citadelle fut prise d'assaut; et ce ne fut qu'après avoir fait le siége des maisons les unes après les autres, qu'on parvint aux retranchemens que Tomânbây et ses Mamlouks défendoient, retranchemens qui ne furent abandonnés qu'après avoir été réduits en un monceau de décombres. Tomânbây se sauva du milieu de leurs ruines, atteignit le Nil, se jeta dans une nacelle, et traversa le fleuve. Il étoit déjà arrivé dans la province de Bahyreh, se dirigeant vers Alexandrie, quand il fut arrêté par des Arabes rôdeurs, qui le livrèrent à Mostafâ et à Ganbardy, que l'on avoit envoyés à sa poursuite. Ils le conduisirent chargé de fers devant le sultan Selym, qui, s'apitoyant sur le sort de son rival à la vue des chaînes dont il étoit accablé, les fit tomber, le combla d'honneurs, et l'admit d'abord dans sa familiarité; mais, craignant ensuite que son existence ne compromît la sienne propre et le salut de l'armée, il le fit accuser par-devant les docteurs de la loi, et condamner à mort comme complice d'une conjuration tramée contre lui. Ce fut le 21 de rabye' premier que le malheureux Tomânbây, cloué en croix à une des portes du Kaire dite *Bâb-Zoueyleh,* demeura exposé pendant trois jours aux yeux du public, afin qu'on n'ignorât pas, disent les auteurs Arabes, qu'en lui s'éteignoit la dynastie des Mamlouks Borgites ou Circassiens.

Si cette seconde dynastie a été anéantie, elle l'a été au moins par une catastrophe mémorable. C'est un monarque victorieux qui plante son étendard sur les murs de la capitale d'un ennemi terrassé.



TROISIÈME DYNASTIE,

MAMLOUKS BEIKS OU GHOZZES.

CHAPITRE XI.

Ayouâz. Isma'yl. Cherkès. Zou-l-foqâr.

La dynastie dont il reste à traiter, diffère absolument des deux précédentes : elle doit son établissement à la forme usée du gouvernement Ottoman, d'où elle dérive. Selym I.er, ayant conquis l'Égypte, érigea cette contrée en un pâchâlik, qu'il divisa en vingt-quatre étendards ou arrondissemens, commandés par autant de beiks. Ces beiks se renfermèrent, l'espace de deux siècles, dans les bornes de leurs devoirs, protégeant leurs arrondissemens ou *bailliages* contre la rapine des Arabes, et rendant au pâchâ, qui les créoit à son choix, un compte exact de leur conduite ; mais ils s'écartèrent ensuite de l'obéissance. Les provinces où ils devoient résider, furent abandonnées à la rapacité de leurs *kâchef* ou lieutenans, qui en opprimèrent les habitans. Ils vinrent au Kaire : ils y formèrent une espèce d'oligarchie funeste à-la-fois et aux pâchâs, qu'ils dénoncèrent au divan de Constantinople et qu'ils culbutèrent presque toujours, et à eux-mêmes, parce que les pâchâs semèrent parmi eux la discorde, se servant des uns pour se défaire des autres. Si la Porte trouva dans ce choc d'autorités un avantage réel, le peuple Égyptien y rencontra sa ruine : il se vit pressuré par le pâchâ et par vingt-quatre tyrans qui se partageoient ses dépouilles. C'est de ces beiks ou beys que cette dernière dynastie tire sa dénomination.

L'ambition principale des beiks étoit de devenir *cheykh el-belâd*, c'est-à-dire, gouverneur du Kaire, parce que le cheykh-belâdat leur donnoit la primauté sur leurs collègues et même sur toute l'Égypte. Ils commandoient originairement à des soldats d'un des sept corps qui composent les armées Ottomanes ; mais dans la suite, ne pouvant se fier à la fidélité de pareils soldats, ils les échangèrent contre des Mamlouks qu'ils firent recevoir dans le corps des janissaires dont ils faisoient partie, et les avancèrent. Comme ces Mamlouks avoient primitivement été achetés au pays des Ghozzes ou Uzzes, on leur en conserva le nom, d'où cette dynastie tire sa seconde dénomination. Quelques auteurs, et principalement les Anglais, trouvent dans la prononciation du mot *Ghozze* quelque analogie avec celui de *Goth*.

L'histoire de cette dynastie, si toutefois on peut appeler ainsi une succession de gens sans nom, sans naissance, et rebelles à leurs chefs, n'est que celle de quelques ambitieux, tantôt assassins et tantôt assassinés, qui s'arrachent alterna

tivement le cheykh-belâdat, selon que le nombre de leurs Mamlouks les rend plus ou moins puissans.

On a généralement remarqué que les Mamlouks, ainsi que les beys, qui devoient à leur seule beauté le rang où ils parvenoient, mouroient la plupart sans postérité. Livrés aux plus honteuses débauches, la perversité de leurs mœurs aura sans doute contribué à leur stérilité; ou plutôt Dieu, dans sa colère, n'aura pas voulu permettre que de tels monstres laissassent après eux des descendans qui les auroient imités.

Ce que je vais rapporter concernant les Mamlouks Beiks et Ghozzes, est presque entièrement inconnu. J'ai été guidé dans mon récit par la tradition de témoins oculaires et par une petite histoire que le cheykh Isma'yl-khachchâb, secrétaire du divan du Kaire, mon professeur, en traça d'après ma demande. Ce petit manuscrit, que j'ai rapporté avec moi d'Égypte, se trouve actuellement à la Bibliothèque du Roi.

L'Égypte comptoit déjà quatre-vingts pâchâs qui l'avoient gouvernée, sous la dépendance absolue du grand-seigneur, lorsqu'en 1119 de l'hégire, c'est-à-dire, sous Hasan, la discorde éclata entre deux beys, Qâsem Ayouâz, qui étoit alors cheykh el-belâd, et Zou-l-foqâr, qui lui disputa le gouvernement du Kaire les armes à la main. Leurs deux maisons, l'une appelée *Qâsemyeh* et l'autre *Zou-l-foqâryeh*, qui, avant l'arrivée de Hasan, vivoient en bonne intelligence, devinrent, aussitôt après, ennemies irréconciliables, et se firent, excitées par le pâchâ, une guerre à mort qui dura quatre-vingts jours continuels.

Ces deux maisons, qui avoient leur séjour dans le sein de la capitale, ne voulant pas rendre les habitans victimes de leur haine personnelle, se donnèrent rendez-vous dans une plaine au-dehors du Kaire, nommée *Qobbet el-A'zeb*, et là elles alloient chaque jour se mesurer. Les premiers rayons du soleil éclairoient les premiers coups, et l'action ne cessoit qu'à son coucher. Après avoir combattu toute la journée, chacun retournoit chez soi par une rue différente. Ce défi, qui se termina par la mort d'Ayouâz, n'altéra en rien la tranquillité générale : les marchés étoient ouverts et chacun vaquoit à ses affaires comme si l'harmonie la plus parfaite avoit régné parmi les chefs. Ayouâz fut regretté de tous. Le peuple le pleura comme un juge équitable, et les beiks ses collègues et ses rivaux, comme un guerrier valeureux : aussi réclama-t-on pour Isma'yl son fils, jeune homme à la fleur de son âge, le cheykh-belâdat, que le pâchâ accorda d'autant plus volontiers qu'il espéroit manier à son gré l'esprit du jeune Isma'yl; Zou-l-foqâr, à qui cette charge avoit été promise, s'en vit frustré.

Isma'yl, revêtu du gouvernement du Kaire, se comporta politiquement à l'égard de la maison Zou-l-foqâryeh, qui devoit être et étoit naturellement opposée à la sienne. Il réunit tous ses efforts contre le pâchâ, dont il connoissoit les menées secrètes. Sa conduite à l'égard de ce prince fut dissimulée, comme celle que les princes foibles ont coutume de tenir. Il condescendit extérieurement à tout ce que le pâchâ voulut, fit travailler sourdement contre lui à la Porte, et parvint à obtenir son rappel. On donna à Hasan divers successeurs qui eurent le même sort, parce qu'ils déplurent à Isma'yl.

Tout en se précautionnant contre la rivalité de ses collègues et les intrigues des pâchâs, Isma'yl s'occupoit des devoirs de sa place · il rendoit au peuple une justice désintéressée, comme vont le prouver les anecdotes suivantes.

Un négociant du Kaire, nommé *O'tmân,* avoit livré à un qapygy arrivé à la capitale pour une mission importante, trois cents *farq* de café sur un billet payable à échéance. Pendant le délai, vint de Constantinople un firman qui déclaroit traître le qapygy, et ordonnoit au pâchâ de le faire décapiter. Les ordres du divan ayant été exécutés, on séquestra au profit du pâchâ les biens du coupable, parmi lesquels se trouvoient les trois cents *balles* de café en question. O'tmân, que cet événement imprévu alloit pour ainsi dire ruiner, envoya un de ses amis au cheykh el-belâd pour le prier de s'intéresser en sa faveur et pour lui remettre la créance du qapygy. Isma'yl ayant reconnu toute la justice de la demande du négociant, envoya de suite deux de ses officiers au pâchâ pour réclamer sa propriété, et lui exhiber le billet qui la constatoit; le pâchâ, plutôt intimidé à la vue des deux députés qu'enclin à faire droit à l'obligation qu'ils lui présentèrent, ordonna la main-levée des marchandises, qui furent restituées à leur légitime propriétaire. Voulant ensuite reconnoître le service que le cheykh el-belâd lui avoit rendu, O'tmân le pria d'accepter un riche écrin et plusieurs quintaux de sucre raffiné; mais Isma'yl les refusa en disant à celui qui en étoit porteur : « Votre ami est dans son droit, ou » non. S'il est dans son droit, je ne veux pas faire tort à sa fortune, en prenant un » don considérable qui la diminueroit. Dans le cas contraire, je ne veux pas qu'il » soit dit que je l'aie aidé à dévorer le bien d'autrui. » L'envoyé, étonné de ce refus généreux, revint rapporter à son ami ce qui s'étoit passé, en lui disant qu'il avoit gardé seulement la huitième partie du sucre, dont il avoit donné le prix. O'tmân resta émerveillé d'un désintéressement si rare parmi les grands de l'Orient, qui demandent avec bassesse, exigent avec hauteur, reçoivent avec effronterie, et ne donnent que par caprice ou ostentation.

La seconde anecdote qui caractérise Isma'yl, est la suivante. Un scieur de long, homme fort pauvre et son voisin, tous les soirs, en revenant de son travail, sentoit son odorat flatté par le fumet des viandes qu'on préparoit dans la cuisine du cheykh el-belâd, sans pouvoir satisfaire son appétit. Durant le jeûne du ramadân, Isma'yl tenoit, après le coucher du soleil, table ouverte, où étoient invités tous les récitateurs du Qorân et autres gens de religion. Le scieur de long saisit cette occasion pour se mêler un jour parmi les conviés et s'introduire au banquet du gouverneur: mais les haillons dont il étoit à peine couvert, ne plaidant pas en sa faveur, le firent rebuter. Plutôt animé qu'abattu par ce contre-temps, il courut le lendemain chez un qâdy de sa connoissance, lui emprunta un habillement complet, s'en revêtit, et vint se présenter à la porte qui lui avoit été refusée la veille; son accoutrement ayant facilité son entrée, il s'assit parmi les docteurs de la loi, et se mit à manger plus qu'eux tous ensemble. Le gouverneur, à qui sa figure commune, ses manières gênées et sur-tout sa gloutonnerie donnèrent des soupçons, ou qui peut-être avoit été informé, résolut de s'amuser un moment à ses dépens. Le repas fini, comme il alloit se retirer avec ceux parmi lesquels il s'étoit introduit,

un Mamlouk le pria de la part du gouverneur de rester. Ce contre-temps le déconcerta; il commença à maudire son habit et sa gourmandise : mais il fut obligé de se résigner, et d'attendre, dans la position critique où il se trouvoit, la punition qu'il plairoit au beik de lui infliger. Il étoit dans cette situation, quand Isma'yl, resté seul avec ses familiers, lui adressa ces paroles : « Docteur, récite-nous le » chapitre du sublime Qorân, *tel*. . . . » Il se trouva, par hasard, que le parasite savoit par cœur les premiers versets de ce chapitre. Il paya de hardiesse, et se mit à en réciter les premières paroles ; mais, plus habitué à se servir de la scie que de la langue, il s'embrouilla bientôt, s'arrêta tout court, et se jeta aux pieds d'Isma'yl, accusant sa faute et implorant la clémence du beik. Celui-ci le releva en riant, et l'admit au nombre de ses serviteurs. On assure qu'Isma'yl fut bien récompensé de son bon cœur, car il n'en eut pas de plus fidèle.

Isma'yl soutenoit depuis seize ans son autorité aux dépens des pâchâs, et au milieu des troubles qu'il suscitoit parmi ses collègues, quand un acte d'injustice exercé contre un vieux Mamlouk de la maison de Zou-l-foqâr causa sa perte. Ce Mamlouk possédoit un petit bien qui suffisoit à peine à sa subsistance. Un Mamlouk d'Isma'yl le convoita; le cheykh el-belâd, sans autre forme de procès, l'enleva à son propriétaire légitime, parce qu'il étoit d'une maison opposée à la sienne, et le donna à sa créature. Le vétéran l'ayant en vain réclamé, vint consulter à ce sujet Cherkès, beik qui étoit alors chef de la maison Zou-l-foqâryeh. Cherkès, l'ennemi naturel d'Isma'yl, prit cette affaire à cœur, et s'entendit avec le pâchâ, qui dit au vieux Mamlouk : « Tu n'as d'autre moyen à mettre en usage que » de tuer ton spoliateur, dont je te donne le harem et les biens. » Il lui désigna le jour du divan pour celui du meurtre. Le Mamlouk, soutenu par le pâchâ et excité par sa vengeance, se rendit à l'assemblée, où se trouvoit Isma'yl, et le supplia en ces termes : « Qu'il vous plaise, seigneur, de me faire restituer ma » propriété. » — « Nous verrons cela », dit le bey formalisé d'une démarche aussi hardie. Peu satisfait de cette réponse, le vétéran revint à la charge ; mais, n'ayant pu obtenir justice, il tira de son sein un poignard, se précipita sur le cheykh el-belâd, l'en frappa dans l'abdomen, et l'étendit mort au milieu de la salle du divan. Cet homicide fut le signal du meurtre de tous ceux qui tenoient au bey : ses partisans furent tués ou mis en fuite par des gens armés qui se répandirent dans la salle. Ainsi s'évanouit la puissance d'Isma'yl, dont le cadavre fut transporté dans son palais, et déposé ensuite dans le tombeau de son père, proche la porte du Kaire dite *Bâb el-Louq*.

Isma'yl, digne d'une meilleure fin, fut regretté comme un prince équitable, bon et religieux. Pendant la durée de son gouvernement, il avoit rempli les devoirs de pélerin.

Cherkès fut ensuite créé cheykh el-belâd ; et Zou-l-foqâr, ayant été mis en possession du harem et des biens d'Isma'yl, devint son antagoniste. Cherkès chercha à le perdre, parce qu'il commença à le craindre. La marche qu'il se proposa fut celle qu'il avoit suivie contre Isma'yl ; mais elle ne le conduisit pas au même résultat. Zou-l-foqâr eut vent de ses desseins, et vint, à la tête de tous les Mamlouks

et

et des soldats Ottomans qu'il avoit engagés à son service, se précipiter sur la maison de Cherkès. Il y eut dans les rues du Kaire un combat dont le succès ne fut pas long-temps disputé : en un quart d'heure, les gens de Cherkès furent mis dans une déroute totale; et lui-même, accompagné de ceux qui lui restèrent fidèles, gagna le Sa'yd ou la haute Égypte, refuge des beys disgraciés ou malheureux, abandonnant à Zou-l-foqâr, son rival, le cheykh-belâdat, que le pâchâ lui confirma.

CHAPITRE XII.

Zou-l-foqâr. O'tmân. Ibrâhym-ketkhoudah. Rodouân-ketkhoudah.

Zou-l-foqâr, parvenu, contre son attente, au cheykh-belâdat, eut le sort de ses prédécesseurs. Il devint l'ennemi de ses collègues, et sur-tout d'un d'entre eux, surnommé *Abou-deffyeh*. On lui avoit prédit que cet Abou-deffyeh devoit être la cause de sa ruine; ce qui l'avoit porté à tenter plusieurs fois de le perdre lui-même. N'ayant pu y réussir, il étoit encore occupé à en chercher les moyens, quand on lui fit connoître que Cherkès s'avançoit sur le Kaire à la tête d'un rassemblement qu'il avoit fait dans le Sa'yd. Il expédia contre lui O'tmân, le plus aimé et le plus valeureux de ses Mamlouks. Plusieurs combats malheureux forcèrent Cherkès à se retirer en Barbarie, et Zou-l-foqâr sévit contre les beys qu'il soupçonna de tenir à son parti. Plusieurs devinrent ses victimes; et les autres, de concert avec l'ouâly ou chef de la police et l'aghâ des janissaires, conspirèrent contre lui. Ils résolurent de lui ôter la vie; et un *deffyeh,* espèce de sarrau de serge noire, fort large, fut l'instrument dont ils convinrent de se servir. Cependant, avant d'en venir à cette extrémité, ils informèrent Cherkès de tout ce qui se passoit, et lui écrivirent de se joindre à Mostafä el-Qerd, qui se trouvoit dans l'Égypte supérieure, à la tête d'un parti considérable, et de venir attaquer l'ennemi commun. Il se rendit au vœu de ses collègues. A son retour sur le sol d'Égypte, Zou-l-foqâr convoqua le collége des prêtres pour le consulter; mais la décision que ce collége porta fut qu'on ne pouvoit attaquer Cherkès avant qu'il se fût refusé à tout accommodement. Cette décision ne s'accordant pas avec ses intérêts, parce qu'elle entraînoit des longueurs, Zou-l-foqâr envoya de nouveau O'tmân, qui combattit Cherkès. Au commencement de l'action, Mostafä el-Qerd fut tué; et Cherkès lui-même, atteint ensuite d'un coup de feu dans le temps qu'il cherchoit à passer le fleuve à la nage, périt au milieu des eaux. On envoya au Kaire sa tête et celle de son collègue.

Pendant qu'O'tmân faisoit tomber les têtes des ennemis de son maître, Zou-l-foqâr succomboit lui-même sous les coups de ses assassins. Les beys revêtirent un d'entre eux d'un *deffyeh,* et firent courir le bruit qu'enfin Abou-deffyeh, bey qui étoit son ennemi mortel et qui avoit coutume de porter ce vêtement, avoit été saisi et arrêté. L'aghâ des janissaires vint donner cette nouvelle à Zou-l-foqâr, qui lui commanda de l'amener en sa présence: ce qu'il fit sur-le-champ. Zou-l-foqâr venoit de faire ses ablutions quand Abou-deffyeh parut devant lui. La

joie lui faisant oublier la prudence, il lui fit ôter le vêtement dont il étoit entièrement couvert. Cette action fut pour lui le coup de la mort; car le faux Aboudeffyeh ne s'en vit pas plutôt débarrassé, que, saisissant un pistolet qu'il tenoit caché, il le déchargea dans l'estomac de Zou-l-foqâr, qui mourut sur l'heure, l'an 1142 de l'hégire, à deux jours de distance de son rival. O'tmân accourut de la haute Égypte pour venger sa mort, et entra dans le Kaire, faisant main-basse sur tous ceux qu'il rencontroit. A ce carnage, qui fut affreux, succéda un autre désastre. Mohammed, un des beys qui s'étoient soustraits à la vengeance d'O'tmân, voyant le cheykh-belâdat vacant, chercha à s'y élever sur les cadavres de ses collègues. Il s'entendit à ce sujet avec Sâlh, son kâchef et son confident, et convint avec lui de les immoler au milieu d'une fête qu'il leur donneroit. En effet, plusieurs d'entre eux s'étant rendus à un festin qu'il avoit fait préparer, furent massacrés, à un signal convenu, par des hommes qui s'élancèrent sur eux d'un appartement voisin. Mohammed ne jouit pas néanmoins de sa noire scélératesse; il fut du nombre des victimes; et Sâlh, voyant ses espérances ruinées, se retira à Constantinople, après avoir mis sur les marches de la mosquée Hasaneyn les têtes des beys immolés, et avoir placé devant chacune d'elles, des couffes ou paniers de son, pour donner à entendre qu'elles avoient appartenu à des êtres indignes de porter le nom d'homme.

A peu près à la même époque, le Kaire fut désolé par la peste connue sous le nom de *peste de kâou*. Elle fut annoncée par un santon ou saint, noir de couleur, qui, parcourant les rues de cette ville, crioit *kâou, kâou,* c'est-à-dire, *brûlure, brûlure,* et alla se précipiter dans une fournaise où il périt consumé. Cette peste sévit d'une manière horrible, et fit des ravages d'autant plus affreux, que l'anarchie empêchoit qu'on ne les arrêtât.

O'tmân, Mamlouk de Zou-l-foqâr, lui succéda dans le cheykh-belâdat, et créa beys plusieurs de ses Mamlouks, à la place de ceux qui avoient péri pendant les troubles. Il fut équitable; tout le monde bénit son administration : il fit décapiter un des nouveaux beys, qui s'étoit permis des concussions dans une des provinces où il étoit chargé de lever l'impôt. L'acte de justice qu'il fit à l'égard d'un pauvre ânier du Kaire, mérite d'être cité.

Cet ânier trouva dans le massif de la maçonnerie qui formoit la mangeoire de son âne, un vase plein de monnoies d'or, qu'il courut, tout joyeux, remettre entre les mains de sa femme, en lui recommandant la prudence et le secret, parce que, si l'on venoit à le savoir, il en seroit dépouillé, les trésors découverts appartenant en Orient à ceux qui gouvernent. Celle-ci, au lieu d'écouter son mari, exigea de lui qu'il la couvrît de riches vêtemens, de bijoux, et qu'il la conduisît au pélerinage. Il s'y refusa, en lui en remontrant les conséquences. Irritée de ce refus, elle alla le dénoncer au cheykh el-belâd, qui le fit comparoître, et qui, après avoir entendu ses raisons, le renvoya absous en lui disant : « Garde ce que » Dieu t'a donné, répudie cette malheureuse, et jouis en paix du bien qu'elle » vouloit te faire perdre. » A cette décision pleine de générosité, l'ânier tomba aux pieds du gouverneur, les arrosa de larmes, les couvrit de baisers; et riche désormais

sans crainte, il se retira en comblant son bienfaiteur de toute sorte de bénédictions.

O'tmân eut la douleur de voir la famine remplacer la peste. Nouveau Bybars, il ouvrit ses trésors et fit renaître l'abondance. Cependant, malgré la sagesse de son administration, il ne put se mettre à l'abri de l'ambition d'Ibrâhym et Rodouân, tous deux *kyâhyah* ou *ketkhoudah.* Il y a un ketkhoudah chargé de la police de chaque corps de troupe, ainsi que de la justice à rendre aux soldats. Ibrâhym étoit ketkhoudah des janissaires, et Rodouân, des *A'zeb.* Ils avoient été l'un et l'autre Mamlouks, l'un dans la maison dite *el-Qazdaqlyeh,* qui doit sa fondation à un sellier enrichi, et l'autre dans celle dite *el-Gelfyeh,* qui doit sa fortune à un certain Ahmed el-Gelfy, lequel s'étoit avancé de la manière qui suit.

Un Mamlouk inconnu vint un jour faire une provision d'huile dans la manufacture où ce Gelfy étoit simple journalier, et la lui fit porter chez lui. La jarre qui la contenoit étant déposée, il attendoit son salaire, quand le Mamlouk le pria de l'aider à cacher dans l'épaisseur d'une muraille un trésor qu'il vouloit dérober à la convoitise de ses camarades. Gelfy se rendit à ses instances, le mura, reçut un sequin et se retira content. Trente jours après, comme il passoit dans la même rue, il apprit, par un rassemblement qui étoit à la porte du Mamlouk, que celui-ci étoit mort, et que sa maison étoit en vente. Il l'acheta, en acquitta la valeur avec l'or qu'il s'appropria, et se retira à Singelf, village de la haute Égypte; là, développant petit à petit sa fortune, il devint le chef d'une maison puissante.

Ibrâhym et Rodouân étoient aussi opposés de fortune que de caractère; l'un étoit pauvre et entreprenant, pendant que l'autre étoit riche et apathique. Le premier étoit devoré d'ambition; et le second, toujours entouré de chansonniers, de musiciens, et de la fumée des parfums les plus suaves, ne songeoit qu'à ses plaisirs. Ibrâhym, qui avoit besoin de la fortune de Rodouân, en fit son ami; mais, avant de s'en servir, il épousa la fille d'un riche marchand, nommé *Mohammed el-Bâroudy.* Il acheta, avec les biens de sa femme, la faveur du pâchâ, le secours des Mamlouks vétérans et autres soldats, un bon nombre de Mamlouks, et il corrompit les premiers officiers de la maison d'O'tmân. Il fut enfin créé bey avec Rodouân, et ils se réunirent d'intérêt et de fortune.

O'tmân, effrayé de la rapidité avec laquelle ils s'étoient avancés, se concerta, pour couper court à leurs intrigues, avec trois maisons puissantes : celle d'Ibrâhym-bey el-Qotâmych, qui comptoit trois beys dans son sein; celle d'A'ly-bey el-Domiâty, qui en comptoit deux; et celle d'A'ly-ketkhoudah el-Touyl. Il fut convenu d'attenter à leurs jours en plein divan. Ce complot auroit sans doute eu son exécution, si un certain Ahmed Sokry, intendant du cheykh el-belâd, n'en eût prévenu Ibrâhym; celui-ci fit part à Rodouân du danger qui les menaçoit, et se lia plus étroitement avec lui pour déjouer le projet de leurs ennemis et leur tendre le piége suivant. Ils postèrent des émissaires armés dans les rues qui conduisoient au château; et lorsqu'O'tmân s'y fut engagé, ils s'attroupèrent autour de lui afin de se saisir de sa personne: mais il se débarrassa d'eux en piquant son cheval, et se rendit à son palais, où, d'après les conseils du même Sokry qui l'avoit déjà trahi, il se prépara à passer en Syrie. Il étoit en marche pour Gaza, et étoit

déjà arrivé au village d'el-Achrifyeh (basse Égypte), quand Ahmed Sokry, sous prétexte de protéger ses derrières, le laissa défiler avec ses bagages, et se retira, à la tête des Mamlouks qu'il avoit pu corrompre, vers Ibrâhym-ketkhoudah, qui le fit créer bey. O'tmân arriva en Syrie, d'où il se rendit à Constantinople, et obtint le pâchâlik de Brusse qu'il exerça jusqu'à sa mort. Le jour qu'il abandonna le Kaire, le peuple pilla son palais et se partagea ses dépouilles.

Après l'expulsion d'O'tmân, qui arriva l'an 1156, Ibrâhym et Rodouân, n'ayant plus de concurrens, s'occupèrent de l'anéantissement des maisons qui s'étoient alliées contre eux. Rodouân se chargea en particulier de la perte d'A'ly-ketkhoudah el-Touyl, et profita de l'occasion d'une fête donnée par ce dernier pour le faire assassiner. Il ordonna au plus affidé de ses serviteurs de s'adjoindre deux compagnons, de se glisser armé dans la foule des curieux, et de faire feu sur A'ly aussitôt qu'il croiroit l'instant propice. Le serviteur remplit en partie les intentions de son maître, tira de dessous ses vêtemens une arme à feu, la déchargea vers le lieu où le proscrit étoit assis, et s'enfuit au milieu du tumulte que l'explosion causa. L'arme mal dirigée, au lieu d'atteindre le ketkhoudah, frappa et étendit mort à ses côtés celui de ses Mamlouks qui étoit le plus près de sa personne. Échappé à un péril aussi imminent, il fit courir après l'assassin et ses deux complices, qui furent atteints, et qui payèrent de leur tête la mort du Mamlouk et l'attentat essayé sur A'ly-ketkhoudah.

Ibrâhym réussit mieux dans la perte de ses rivaux. Comme il étoit soutenu par le pâchâ, ses projets ne pouvoient qu'avoir d'heureux résultats. Cependant, afin de mieux s'en assurer la réussite, il débaucha, à force d'argent, Soleymân, intendant de la maison d'A'ly-bey el-Domiâty; et le jour du divan, qui étoit le jour convenu entre le pâchâ et lui pour le temps et le lieu du meurtre de ses ennemis, il le fit cacher dans les environs de la salle, pendant que lui, posté à la porte des janissaires, et Rodouân à celle des *A'zeb,* attendoient que les beys vinssent se rendre, selon la coutume, au divan. A peine s'y furent-ils introduits, que Soleymân, à un signal convenu, les assaillit au moment où ils s'y attendoient le moins, et massacra tous ceux qu'il put atteindre. Khalyl-bey, de la maison Domiâty, et Mohammed-bey, de celle de Qotâmych, furent les premières victimes de cette trahison. A'ly-bey el-Domiâty, et O'mar bey-ballât, de la maison Qotâmych, eurent bien, à la vérité, le bonheur de se sauver; mais, poursuivis ensuite par le pâchâ en personne, à qui se joignirent Ibrâhym et Rodouân, ils furent joints et massacrés presque aussitôt. On ignore ce que devinrent les cadavres de tant de beys immolés; ceux de Khalyl et de Mohammed furent les seuls que l'on retrouva et auxquels on rendit les honneurs de la sépulture.

De tant de beys alliés il ne restoit plus qu'Ibrâhym Qotâmych et A'ly-ketkhoudah el-Touyl qui donnassent de l'ombrage ; mais on en fut bientôt délivré. L'un, Ibrâhym, ne survécut que peu de temps à sa disgrace et mourut de chagrin; et l'autre, A'ly-ketkhoudah el-Touyl, alla finir ses jours au sein d'un exil auquel il se condamna lui-même, abandonnant aux deux *ketkhoudah* Ibrâhym et Rodouân l'autorité qu'il avoit voulu leur disputer.

CHAPITRE XIII.

Ibrâhym. Hoseyn-Khachchâb. Ibrâhym pour la seconde fois. Rodouân. Hoseyn-bey el-Maqtoul. Khalyl. A'ly-bey.

Ibrâhym et Rodouân s'emparèrent des premières places. Ibrâhym fut nommé au cheykh-belâdat, qu'il avoit ambitionné, et Rodouân, à l'émyrat des pélerins, qu'il ne recherchoit pas; et tous deux retournèrent à leurs habitudes, c'est-à-dire, Ibrâhym à ses projets, et Rodouân à ses plaisirs. La conduite administrative du nouveau cheykh el-belâd fut diamétralement opposée à celle de son prédécesseur. Il méprisa l'autorité du pâchâ, abusa de la place qu'il avoit acquise aux dépens de ses trésors, et, pour réparer ses pertes, n'épargna ni proscriptions ni avanies. Il fit jeter Soleymân, dont il s'étoit servi, et dont il n'avoit plus besoin, dans les cachots de la citadelle, et il ne lui rendit la liberté qu'après lui avoir fait regorger avec usure l'or qu'il lui avoit prodigué. Il attaqua ensuite les riches, et s'empara de leurs biens après les avoir exilés ou fait mourir : en un seul jour, il confisqua plus de quatre-vingts maisons particulières. Il pilla les villages, et même les boutiques des détailleurs, s'appropria les revenus de l'État, augmenta les droits de douane. Il ne conserva que les seuls corps des janissaires et des *A'zeb,* auxquels il abandonna le produit de la douane de Boulâq et la ferme du sel : les autres corps encoururent son ressentiment pour n'avoir pas voulu prendre parti pour lui. Enfin lui et son collègue, avec qui il partageoit ses déprédations, furent pour les habitans de l'Égypte des hydres dévorantes. La terreur étoit générale, et la consternation publique. On eut recours au pâchâ, qui parla sans être écouté, et qui, courroucé d'un tel mépris, chargea un des beys, nommé *Hoseyn bey-khachchâb,* du soin de venger son injure particulière et l'injure publique, lui promettant le cheykh-belâdat, s'il parvenoit à délivrer l'Égypte des deux alliés. Hoseyn prit si bien ses mesures, qu'ils furent arrêtés tous deux un jour qu'ils se rendoient ensemble à la citadelle. On les y garda à vue. Étonnés de l'audace qu'on avoit eue de les saisir, Ibrâhym et Rodouân témoignèrent d'abord quelque crainte, qu'ils secouèrent néanmoins aussitôt pour s'occuper de leur délivrance. Ils eurent recours pour cela au cheykh A'bd-allah el-Cha'râouy, grand cheykh de la mosquée des Fleurs et ami particulier de Rodouân. Il s'employa de bon cœur en leur faveur, et se transporta chez Hoseyn, qui venoit d'être nommé cheykh el-belâd, pour lui proposer des accommodemens. Au lieu d'y prêter l'oreille, par considération pour le personnage qui les lui offroit, Hoseyn répondit avec humeur et menace : « Cheykh, reste chez toi ; sinon je t'envoie à Ibrym. » Ibrym est un village qui confine avec l'Égypte et l'Abyssinie. « Nous verrons, s'écria le » cheykh, justement courroucé de cette réponse, qui de nous deux, *chien,* sera » chassé à Ibrym. » Il alla sur-le-champ trouver les deux prisonniers, et leur dit : « Levez-vous et forcez le pâchâ à se rendre chez Hoseyn, parce que c'est lui » qui l'excite contre vous. » Ils firent ce que le grand cheykh leur commanda. Le pâchâ sortit de la citadelle, non pour arranger les affaires des beys, mais pour

les ruiner. Il se fit précéder par cette proclamation : *Que ceux qui obéissent à Dieu et au Sultan, se rendent avec nous auprès du cheykh el-belâd !* Cet appel, qui n'avoit d'autre but que de soulever le peuple contre les beys, leur ayant été communiqué, ils envoyèrent sur-le-champ avertir Mohammed-bey, dont la mère avoit épousé Rodouân, et qui avoit son palais sur la route que le pâchâ devoit tenir, de s'opposer à ce qu'il passât outre. Mohammed, d'après cet avis, plaça aux avenues de son palais des gens armés, qui assaillirent d'une grêle de balles le pâchâ qui s'y présenta, tuèrent deux de ses gardes à ses côtés, et le firent tomber lui-même sans connoissance. Le voyant en cet état, Mohammed le fit transporter à son palais, lui administra toute sorte de secours, et, lorsqu'il eut repris ses esprits, lui dit, en feignant le bon serviteur : « Seigneur, la multitude de gens armés qui obstrue » la rue, me fait craindre pour vos jours. Restez ici jusqu'à ce que le tumulte soit » dissipé. » Le pâchâ remercia le bey de son attention apparente, et accepta le refuge qui lui étoit offert. Mohammed envoya dire à Hoseyn-bey : *Le pâchâ vient d'être tué; tremble pour toi.* Saisi de terreur à cette nouvelle, Hoseyn-bey fit monter à cheval tous ses Mamlouks, gagna la haute Égypte, et de là Ibrym, où, exilé peu de temps après sa fuite, il alla terminer ses jours.

Cette révolution valut la liberté à Ibrâhym et à Rodouân, qui, ayant fait la paix avec le pâchâ par l'entremise du cheykh A'bd-allah, reprirent une seconde fois les rênes du gouvernement. Quelque temps après cette réconciliation factice, le pâchâ fut mandé à Constantinople, où on le fit mourir.

Avec la reprise de l'autorité absolue, les proscriptions recommencèrent. Un nombre infini de personnes de toutes les classes, et même de beys de la propre création d'Ibrâhym et Rodouân, tombèrent victimes de leurs soupçons et de leur avidité. Ceux qui, par le sacrifice de leur fortune, purent se soustraire à leur fureur, mirent leurs jours à l'abri par un exil volontaire. Parmi ces derniers, on compte A'bd-el-Rahmân ketkhoudah, fils du patron d'Ibrâhym, qui se retira à Tfayneh proche Rosette.

La désolation étoit à son comble : on desiroit un libérateur ; mais personne n'osoit le devenir. Le hasard fit ce que la peur avoit empêché de tenter, et la ruse, ce que la force n'avoit pu opérer. Ibrâhym tomba malade : les beys se servirent de l'ami d'Ahmed el-Asty, son barbier et son chirurgien, pour se défaire de lui. Ahmed el-Asty reçut des mains du serviteur gagné un remède que celui-ci lui assuroit devoir être très-efficace contre la maladie de son maître, et le porta sans malice au cheykh el-belâd, qui, se méfiant, dit au barbier : « Goûte-le et me le donne. » Asty, de bonne foi, le goûta, et le remit à Ibrâhym, qui, l'ayant pris en même temps, mourut avec lui au milieu des plus horribles tourmens, l'an 1162. Ainsi finit cet homme qui forma tant d'intrigues et fit verser tant de sang. Victime d'un breuvage perfide, il repose actuellement oublié au fond d'un tombeau près de l'imâm Châfe'y. Il construisit des mosquées, des oratoires, croyant par-là expier ses cruautés ; mais ces édifices, ouvrages de l'orgueil et non de la piété, sont autant de monumens qui déposent contre lui.

Rodouân le remplaça, et eut pour antagoniste un bey nommé *l'émyr Hoseyn-*

bey el-Maqtoul, qui, ayant réuni les Mamlouks d'Ibrâhym autour de lui, devint chef de sa maison, et demanda à Rodouân le cheykh-beladât, qu'il disoit lui appartenir à ce titre. Sur son refus, il monta un certain jour à la citadelle, s'empara, avec l'aide de ses Mamlouks, des batteries qui commandoient la place dite *Birket el-Fyl,* où Rodouân avoit son palais, et le battit en brèche.

Rodouân étoit occupé à se faire raser, lorsqu'une pluie de boulets et de mitraille vint tomber dans sa cour et briser ses vitres. Il reconnut qu'on en vouloit à sa personne, et se fit amener un cheval. Il étoit à peine en selle, qu'une balle lui cassa la jambe. Malgré sa blessure, il n'en continua pas moins, à la tête de ses Mamlouks, la fuite qu'il avoit projetée, jusqu'au village dit *Cheykh-O'tmân,* où la douleur le força de s'arrêter, et où le destin avoit fixé le terme de ses jours : il y mourut, et ses restes sont encore déposés dans un petit tombeau qu'on lui érigea auprès de celui de l'ouâly du lieu.

Hoseyn-bey prit la place de Rodouân qu'il avoit chassé, et chercha à se concilier l'amitié de ses collègues ; mais comment devenir l'ami de ses rivaux ! Il étoit à peine cheykh el-belâd, qu'il fut attaqué par eux dans un lieu dit *Moçâteb el-nachchâb,* c'est-à-dire, *le Banc des flèches,* où il étoit occupé à surveiller les évolutions de ses Mamlouks. Ce lieu, nommé ainsi parce qu'on s'y exerçoit à tirer de l'arc, est situé dans la plaine qui sépare le Kaire de la ferme d'Ibrâhym-bey. C'est là que les beys les uns après les autres avoient coutume, à des jours déterminés, de présider aux exercices de leurs Mamlouks, assis sur des tapis étendus à cet effet. Le banc des flèches fut pour le cheykh el-belâd le lit de la mort : dans le moment où les évolutions avoient éloigné ceux qui pouvoient le défendre, il fut attaqué inopinément par deux assassins qui fondirent sur lui le sabre nu, et le taillèrent en pièces. Ils portèrent à ceux qui leur avoient commandé ce meurtre, ses lambeaux sanglans réunis dans une valise de cuir, et qui, transportés ensuite sur un âne à son palais, furent lavés et déposés au Qorâfeh, nom du cimetière des grands.

Khalyl succéda à Hoseyn-bey el-Maqtoul. Il commença son gouvernement par de nombreuses proscriptions. Il exila à Geddah A'bd-el-Rahmân ketkhoudah, qui, après la mort d'Ibrâhym, étoit sorti de son exil de Tfayneh, et vivoit tranquillement au Kaire. Les aumônes de celui-ci, ses dépenses pour l'embellissement et les réparations de diverses mosquées, la construction de celles de Sitty Zeynab et de Sitty Nefyçah, l'établissement qu'il fonda pour les veuves sans ressource, et le collége dont il enrichit le Bymâristân, ne purent plaider en sa faveur auprès du cheykh el-belâd ; il lui fallut subir son sort. Il se rendit à Geddah avec la satisfaction d'avoir fait le bien et la douleur de s'en voir si mal récompensé. Ceux qui lui étoient attachés, l'y suivirent.

La perte d'A'ly-bey surnommé *el-Gendâly,* dont l'histoire commence ici, occupa toutes les pensées de Khalyl, qui songea sérieusement à s'en défaire, parce qu'il craignoit son génie et qu'il prévit sa fortune. Cet A'ly, qui est le fameux A'ly-bey, chercha de son côté à supplanter le cheykh el-belâd, qu'il regardoit comme son inférieur en talens, pour se venger d'avoir été omis dans les promotions faites à la mort d'Ibrâhym, et il y travailla de tous ses moyens. Parmi les beys élevés en

dignité avec Khalyl, on en comptoit deux qui avoient été élus, l'un, A'ly-bey el-Qarâouy, prince des pélerins, et l'autre, O'tmân-bey Gorgâouy, prince du Sa'yd. A'ly Gendâly vouloit attirer A'ly el-Qarâouy dans ses intérêts. Il s'en étoit ouvert à un autre bey dit Hoseyn-bey-kechkech, qu'il ne savoit pas envieux du poste de Qarâouy, qui le trahit, et qui le dénonça au cheykh el-belâd. El-Qarâouy fut exilé à Gaza; son dénonciateur eut sa charge. A'ly-bey, qui vit par-là ses desseins avortés, s'exila au village de Nouâçat, où il alla combiner de nouveaux plans qui le rappelèrent au Kaire, mais pour peu de temps. Il fut attaqué au sein de la capitale par les partis de Khalyl et de Hoseyn-bey-kechkech, et contraint, après un combat sanglant et vaillamment soutenu, à retourner au Sa'yd pour y préparer une nouvelle vengeance.

Les deux beys, débarrassés, au moins momentanément, d'A'ly, remplacèrent les beys qui avoient fui, par des Mamlouks de leurs maisons, et se réunirent pour la perte d'O'tmân-bey Gorgâouy, qu'ils accusèrent devant le pâchâ d'avoir favorisé la fuite d'A'ly, en l'accueillant dans son gouvernement, et demandèrent sa punition. « Faites ce que vous voudrez, leur dit le pâchâ; je n'entre pas dans » de pareilles affaires. » Prenant cette réponse équivoque pour un consentement, ils fondirent un jour de beyrâm sur O'tmân, qui se rendoit à la citadelle pour complimenter le pâchâ, et le taillèrent par morceaux, au milieu de la place dite *Qarâ-meydân*, avec tous ses Mamlouks. Hasan-bey-Boukhyreh, soupçonné d'être son ami, éprouva le même sort.

Le massacre d'O'tmân n'empêcha pas A'ly de s'unir à Sâlh-bey, Mamlouk de Mostafä el-Qerd, réfugié comme lui, et de venir avec lui demander raison à Khalyl et à Hoseyn de l'affront qu'il avoit reçu d'eux. Les quatre beys se joignirent proche du Kaire, et il y eut entre eux un engagement qui tourna à l'avantage d'A'ly et de son allié. Ils poursuivirent leurs ennemis à travers la province de Qelyoub, les atteignirent au village de *Mesged el-Khodrah* sur les bords du Nil, les combattirent de nouveau, et les obligèrent à s'enfermer dans Tantah, gros village de la province de Gharbyeh. Pour les y forcer, A'ly envoya Mohammed surnommé *Abou-deheb*, qui jouera un rôle dans le chapitre suivant. Le village fut pris d'assaut. Hoseyn-kechkech y fut fait prisonnier, et décapité. Quant à Khalyl, comme il s'étoit réfugié dans la mosquée d'Ahmed el-Bedaouy, qui est en très-grande vénération chez les Mahométans, il fallut en faire le blocus pour ne pas en profaner le sanctuaire. Mohammed l'investit donc de toutes parts, et attendit que le manque de vivres lui livrât Khalyl. Celui-ci se soutint trois jours; mais, la faim le pressant, il hasarda une sortie dans l'espoir de s'ouvrir quelque passage. Cette action de désespoir ne put le préserver de tomber entre les mains de Mohammed Abou-deheb, qui fit décapiter tous ses Mamlouks et envoya leurs têtes au Kaire. A'ly les fit promener dans toutes les rues, et exila Khalyl à Alexandrie, où il le fit ensuite étrangler. Ces divers succès assurèrent à A'ly une autorité presque absolue.

CHAPITRE XIV.

A'ly-bey. Mohammed Abou-deheb. Isma'yl.

Ce fut en 1178 de l'hégire qu'A'ly-bey, délivré par Mohammed Abou-deheb de ses plus mortels ennemis, fut proclamé cheykh el-belâd. Cette dignité lui assurant une suprématie décidée, il voulut prouver par sa conduite qu'il la méritoit: il rendit justice à tous, purgea les routes des Arabes voleurs, et s'appliqua à faire le bien. Chacun le bénit comme un prince qui avoit fait succéder la tranquillité aux horreurs d'une guerre de faction. Il avança ensuite ses créatures. Mohammed Abou-deheb fut créé bey. Le jour où il reçut l'investiture, fut un jour de prodigalité. Ce nouveau bey fit jeter au peuple des monnoies d'or de trente-neuf sous environ, au lieu de parats qu'avoit coutume de répandre chaque individu qui le devenoit. C'est cette profusion d'un genre nouveau qui lui valut le surnom d'*Abou-deheb,* qui signifie *père de l'or.*

A'ly, qui avoit ses vues, qui aspiroit à la royauté et vouloit devenir indépendant de la Porte Ottomane, prit ses mesures en conséquence. Sous le moindre prétexte, il destitua ou éloigna des emplois civils et militaires les chefs des corps des *Ogâqlu,* et les remplaça par des gens à lui. Des sept corps Ottomans il ne toléra que celui des janissaires, parce qu'il les craignoit; mais il les tint tellement sous sa dépendance, qu'il les mit hors d'état de remuer. Il retarda le paiement de leur solde pendant des semestres entiers; et lorsqu'il ne put s'empêcher d'y satisfaire, il l'acquitta moitié en numéraire et moitié en rescriptions qui perdirent jusqu'à quatre-vingt-dix-sept pour cent. Il en résulta un agiotage dont il profita: il les faisoit retirer, et s'en servoit pour le paiement de son myry. Cette manière d'acquitter ses dettes avoit le double but de rembourser avec des valeurs idéales des sommes réelles, et de dégoûter les janissaires, qui, voyant leur paye réduite à moitié, cherchèrent d'autres moyens de gagner leur vie: les uns oublièrent dans l'exercice de leurs professions le métier des armes; et les autres qui n'en avoient pas, allèrent servir ailleurs.

Ayant diminué le nombre des soldats Ottomans, il augmenta celui de ses Mamlouks, et enrôla une grande quantité de Barbaresques. Après cela, il envoya dans la Bahyreh, province de la basse Égypte, un de ses Mamlouks, nommé *Ahmed,* pour la purger des Arabes pillards qui l'infestoient. Ahmed en fit une telle boucherie, qu'elle lui valut le surnom de *Gezzâr,* c'est-à-dire, *boucher,* et le titre de bey.

Dans le même temps, il chargea Mohammed Abou-deheb de l'assassinat de Sâlh-bey, auquel il s'étoit uni dans l'adversité et dont il craignoit la concurrence. Mohammed se prêta d'autant plus volontiers à cette action infame, qu'il le regardoit lui-même comme un rival; et il se servit, pour l'assassiner, du bras d'Ibrâhym qui devint dans la suite cheykh el-belâd. Ce fut au sortir d'une visite faite à A'ly-bey, que Sâlh, accompagné de Mohammed, tomba, dans le quartier du Kaire dit *Soueyqat el-A'sfour,* sous le fer d'Ibrâhym, qui fut incontinent créé bey. Le meurtre de Sâlh fut suivi de la destruction totale d'une maison puissante connue sous la

dénomination de *Fellâhite.* Elle descendoit de Fellâh, Mamlouk de Solymân-ketkhoudah, qui trahit O'tmân pour Ibrâhym. Ce Fellâh dut sa fortune à sa jeunesse qui le fit aimer des femmes de son maître, et il employa ses richesses, suivant la coutume du temps, à l'achat de Mamlouks qui, s'étant avancés et ayant acquis eux-mêmes d'autres Mamlouks, le rendirent chef de la maison Fellâhite. Cette maison, du temps d'A'ly-bey, comptoit environ quatre-vingts patrons, pour la plupart propriétaires de plus de cent Mamlouks. Ce degré de force ayant rendu les Fellâhites redoutables au cheykh el-belâd, celui-ci s'empara de la citadelle, et leur enjoignit, par le canal d'Ahmed-Gezzâr, de sortir du Kaire, menaçant, sur leur refus, de les écraser. Plusieurs obéirent à cette injonction; et ceux qui s'y refusèrent, périrent, ou rachetèrent leur vie au poids de l'or. Il fut défendu à ceux qu'on épargna d'avoir plus d'un Mamlouk en propriété.

Mohammed, pâchâ et vizir d'Égypte, attira ensuite les regards d'A'ly, qui, voyant en lui un supérieur incommode, le chassa du Kaire, et lui fit reprendre ignominieusement le chemin de Constantinople. Ce dernier coup d'autorité développa son caractère à-la-fois humain et dur: humain par politique, et dur par intérêt. Il se vit obligé de pressurer les riches pour faire face à ses dépenses; et c'est pour couvrir le déficit de ses finances qu'il exigea des propriétaires de biens-fonds les impôts d'une année anticipée, qu'il s'appropria les douanes, les revenus des pâchâs, et divisa les villages en trois classes, qu'il imposa, ceux de la première à cent, ceux de la seconde à cinquante, et ceux de la troisième à vingt-cinq piastres d'Espagne. Outre les vivans, il mit encore les morts à contribution. Il créa un droit de sépulture, qui se payoit à la porte des cimetières; droit renouvelé des Pharaons. Malgré ces impôts arbitraires, il s'occupa de l'administration. Il voulut tout voir par lui-même, se montra compatissant à l'égard du pauvre, et intraitable pour le riche. Il défendit à ceux qui dépendoient de lui de se mêler d'aucune affaire sans sa participation, et sévit avec la dernière rigueur contre ceux qui contrevinrent à ses ordres. Les concussionnaires principalement encoururent sa colère. Ces impôts exorbitans, cette administration rigoureuse, amortirent le peu d'énergie que le peuple d'Égypte conservoit encore, et le jetèrent dans cet état d'inertie où il languit aujourd'hui.

Dans ce même temps, Mohammed Abou-deheb laissa percer quelques étincelles d'ambition qui donnèrent de l'ombrage à A'ly. Afin de le tenir en haleine, A'ly l'envoya contre le cheykh Arabe Hamâm, qui tenoit toute la haute Égypte sous sa dépendance. Ce cheykh étoit redoutable tant par le nombre des combattans qui lui obéissoient, que par son ame grande et généreuse qui lui faisoit accueillir tous ceux qui avoient fui les troubles de la capitale; ce qui avoit grossi d'autant son parti. Mohammed, suivi de son bonheur accoutumé, attaqua le cheykh, le tua, et acquit, par cette victoire, à A'ly son maître, la possession de toute l'Égypte supérieure.

Mohammed, après cette expédition, retourna au Kaire dans l'intention de faire périr Ahmed-Gezzâr, parce qu'il craignoit que celui-ci ne le prévînt dans le dessein qu'il méditoit contre A'ly, leur maître et leur bienfaiteur. Il mit pour cela en usage une ruse qui échoua. Le vainqueur de la haute Égypte n'eut pas honte

d'employer la perfidie contre le pacificateur de l'Égypte inférieure. Ahmed possédoit un sabre renommé par la finesse de sa trempe et la richesse de sa monture. S'en trouvant ceint un jour en la compagnie de Mohammed, celui-ci, qui vouloit le faire servir à ses desseins, lui dit : « Voyons, Ahmed, si la lame de ton sabre » répond à sa réputation. » — « Mon sabre ne se tire que pour frapper », lui répliqua Ahmed, qui avoit deviné sa pensée. A ces paroles, il se leva, quitta sur-le-champ le Kaire, échappé, pour ainsi dire, à son propre glaive, et se retira à Constantinople, où il obtint le pâchâlik de Saint-Jean-d'Acre, qu'il exerça jusqu'à sa mort.

La conquête du Sa'yd donna à A'ly le goût d'en entreprendre d'autres. On lui donna à entendre que celle de l'Yémen lui seroit aussi facile que profitable; il en adopta l'idée, et chargea Abou-deheb de son exécution. Glorieux de conduire une telle entreprise, Abou-deheb traversa les plaines arides de l'isthme de Soueys, passa les gorges difficiles d'el-O'qbah, renversa les Arabes qui voulurent lui barrer le chemin, attaqua la Mecque, la prit, la pilla, en chassa le chéryf, mit à sa place son cousin A'bd-allah, qui envoya, dit-on, en reconnoissance une patente de sultan à A'ly, et retourna au Kaire avec A'bd-el-Rahmân, qui sembla n'y revenir que pour occuper le tombeau qu'il s'étoit préparé dans la mosquée des Fleurs; car il mourut quinze jours après son arrivée. Pendant que Mohammed emportoit la Mecque, un autre bey, Hasan, envoyé par A'ly, s'emparoit de Geddah et autres ports situés sur les rives de la mer Rouge, et acquéroit le surnom de *Geddâouy*, sous lequel il fut connu depuis.

Tant de succès non interrompus portèrent A'ly à secouer le joug de la Porte, alors occupée avec les Russes et hors d'état de le châtier. Il demanda aux Moscovites leur assistance, et envoya Mohammed au secours du cheykh Dâher, qui étoit en rebellion ouverte avec les pâchâs de Syrie. Dâher, aidé de Mohammed, s'empara en peu de temps des places fortes de la Palestine, et alla assiéger Damas, qui étoit sur le point de se rendre, quand, par un esprit de vertige ordinaire chez les Mahométans, Abou-deheb quitta spontanément le siége et s'enfuit au Kaire, où il arriva au moment que l'on s'y attendoit le moins. Une conduite aussi étrange réveilla les soupçons d'A'ly, qui voulut l'en punir. Mohammed étoit au Kaire; A'ly, espérant empêcher l'évasion de son Mamlouk, en fit fermer les portes, avec ordre de ne les ouvrir pour qui que ce fût : mais le favori de la fortune se rit des efforts de son ennemi. Mohammed se présenta à une des portes, se disant chargé d'ordres d'A'ly : elle lui fut ouverte, et il gagna le Sa'yd, où il se composa un parti formé de mécontens et d'Arabes, et revint à leur tête demander raison à son maître. A'ly, à la nouvelle de l'approche de Mohammed, marcha contre lui, fermement persuadé qu'il alloit le châtier; mais il ignoroit qu'il étoit entouré de traîtres, et qu'Isma'yl-bey, commandant de sa garde, en étoit le chef : celui-ci avoit informé Mohammed, avec qui il entretenoit une correspondance coupable, qu'il pouvoit s'avancer en toute assurance contre le Kaire. Mohammed étoit arrivé au petit village de Baçâtyn, province d'Atfyeh, lorsqu'A'ly donna ordre à Isma'yl d'aller réprimer l'insolence de ce Mamlouk rebelle; mais Isma'yl, au lieu de le combattre, passa avec les siens au parti ennemi. Cette trahison inattendue ayant ruiné les affaires d'A'ly,

il se retira au Kaire, fit charger précipitamment ses trésors sur des chameaux, et se rendit auprès du cheykh Dâher, à qui il offrit son bras et les troupes qui l'avoient suivi.

Après la fuite d'A'ly, c'est-à-dire, en 1186 de l'hégire, Mohammed se fit reconnoître cheykh el-belâd. Il renchérit en vexations sur ceux qui l'avoient précédé ; il doubla les impôts, et en créa un d'un genre nouveau, celui dit *rafa' el-mazâlem*, c'est-à-dire, *extinction d'avanies*, qui doit son origine aux actes arbitraires que les kâchefs se permettoient, dans les provinces, sur tous les villages par où ils passoient. Mohammed défendit aux kâchefs les actes arbitraires, et se fit payer une rétribution annuelle, qu'il étendit à toutes les provinces de l'Égypte.

Cependant les Égyptiens, fatigués de la tyrannie du cheykh el-belâd, firent savoir à A'ly qu'ils soupiroient après son retour. A'ly, au milieu des succès qu'il obtenoit pour le cheykh Dâher, se rendit à leurs vœux, prit congé de son allié, dont il reçut quelques renforts, et se dirigea, plein d'espoir, vers l'Égypte, où une nouvelle trahison devoit enfin le conduire à sa perte. Parmi les beys de sa maison on en comptoit un, le jeune Morâd, qui devint amoureux de son épouse, Sitty Nefyçah, Géorgienne aussi belle que pleine d'esprit. Morâd passa au parti de Mohammed, et lui promit de lui livrer son ennemi, s'il vouloit lui donner en récompense l'objet de sa passion. Mohammed s'y étant engagé, le jeune bey s'embusqua avec mille Mamlouks choisis, dans les dattiers de Sâlhyeh, où A'ly devoit indispensablement passer, fondit sur lui, et eut le bonheur de lui donner, dans la mêlée, un coup de sabre qui lui coupa le visage et le désarçonna. On dit que lorsque Morâd le vit étendu sur le sable, il descendit de cheval, lui baisa les genoux, et s'écria : « Pardonne-moi, mon maître ; je ne t'ai pas reconnu. » Il le fit relever et porter à la tente de Mohammed. De là on le transporta à la capitale, où il mourut peu de temps après de sa blessure, dont Abou-deheb fit empoisonner l'appareil. Morâd hérita de son harem et de ses biens.

Le cheykh el-belâd résolut ensuite de se venger du cheykh Dâher. Il écrivit en conséquence au divan de Constantinople, qui lui envoya le firman de pâchâ d'Égypte, et l'autorisa à châtier le rebelle. Ce fut vers la fin de l'an 1189 que Mohammed-pâchâ, après avoir établi Isma'yl-bey cheykh el-belâd, marcha contre la Palestine. Il prit Yaffâ d'assaut, et massacra un grand nombre d'habitans. Il alla ensuite assiéger Saint-Jean-d'Acre, qui, quoique défendue par A'ly le plus vaillant des fils de Dâher, ne put résister : elle fut emportée et livrée au pillage. Le fils de Dâher, quelques heures auparavant, avoit abandonné la place, ainsi que son père l'avoit fait au commencement du siége. Mohammed n'eut pas le temps de jouir des fruits de la barbarie qu'il exerça contre cette malheureuse cité : il mourut trois jours après, les uns disent de poison ; les autres, de la contagion qui régnoit dans son camp. Son cadavre, ouvert et embaumé, fut transporté au Kaire, et déposé dans l'oratoire construit par lui près de la mosquée des Fleurs, où il s'étoit réservé un tombeau.

Ce qui attira le plus l'attention dans son expédition de la Palestine, fut le luxe de sa tente, qui surpassa en richesse tout ce qu'on avoit encore vu en ce genre.

CHAPITRE XV.

Isma'yl. Ibrâhym. Isma'yl pour la seconde fois. O'tmân. Ibrâhym pour la seconde fois.

ISMA'YL-BEY vit sortir des cendres de Mohammed deux rivaux redoutables, Ibrâhym-bey l'assassin de Sâlh, et Morâd le meurtrier d'A'ly. L'armée Égyptienne étant revenue de la Syrie, dont elle avoit abandonné la conquête, ils se lièrent contre lui d'amitié et d'intérêt, et se concertèrent pour lui enlever le cheykh-belâdat et chasser Hasan-bey Geddâouy, son ami particulier. Ils ne réussirent pas néanmoins dans cette première entreprise. Isma'yl et Hasan la prévinrent en les attaquant à la citadelle, dont ils s'étoient emparés, et en les forçant de prendre la route du Sa'yd, où ils allèrent créer un nouveau plan d'attaque; ils en descendirent pour livrer bataille à Isma'yl, dont ils taillèrent les troupes en pièces. Isma'yl, après sa défaite, alla à Constantinople; et Hasan-bey Geddâouy, exilé à Geddah, gagna le patron de la barque qui l'y conduisoit, vint débarquer à Qoçeyr sur la mer Rouge, et se rendit dans la haute Égypte.

Ibrâhym et Morâd s'emparèrent de l'autorité. Ibrâhym se fit reconnoître cheykh el-belâd, et Morâd, émyr des pélerins. Plusieurs de leurs Mamlouks furent nommés beys, et une infinité d'autres, kâchefs. Leur conduite administrative fut, comme celle de leurs prédécesseurs, signalée par des usurpations et des rapines. Enfin ils gouvernoient au milieu des malédictions de tout le monde, quand on leur annonça qu'Isma'yl avoit été vu se dirigeant sur Halouân, village de la province d'Atfyeh. Ils envoyèrent à ses trousses un gros corps de Mamlouks qui l'atteignit. Il y eut une action sanglante, dans laquelle presque toute la maison d'Isma'yl périt : il ne dut lui même son salut qu'à une caverne où il resta trois jours entiers, après lesquels il gagna les cataractes, où il trouva Hasan-bey. Ils vécurent ensemble dans les rochers arides de Gennâdel, nom que l'on donne aux rocs où le Nil vient se briser, et qui forment l'avant-dernière cataracte.

Ce nouveau succès ayant permis à Morâd de remplir ses fonctions d'émyr des pélerins, il en conduisit la caravane au milieu des plus grands dangers. De retour au Kaire, il survint entre lui et son collègue un refroidissement qui eut pour cause l'évasion d'Isma'yl, et à la suite duquel Ibrâhym se retira courroucé à Minyeh, ville de la haute Égypte. Il y resta quelque temps, nourrissant son ressentiment et préparant sa vengeance. Enfin, fléchi par la prière des premiers docteurs de la loi, que Morâd lui avoit députés, il retourna se joindre à son collègue, avec qui cependant il ne vécut pas long-temps ami; car Morâd, l'accusant de s'entendre contre lui avec les beys O'tmân Cherqâouy, Ayoub el-Soghayr, Solymân, Ibrâhym el-Soghayr et Mostafä el-Soghayr, tous cinq chefs de maisons ennemies de la sienne, se retira brusquement à Minyeh. Ibrâhym crut d'abord que cette fuite n'étoit que l'effet du naturel bilieux de Morâd : mais, ne le voyant pas revenir après cinq mois d'absence, il comprit que les choses deviendroient sérieuses, et prit le parti de lui députer, comme Morâd l'avoit pratiqué, les principaux docteurs de la loi. L'ame altière de Morâd lui ayant

fait congédier la députation, il descendit le long du Nil, et vint prendre position à Gyzeh, vis-à-vis le vieux Kaire, faisant mine de vouloir le traverser. Au lieu d'obtenir la paix qu'il desiroit, Ibrâhym, se voyant contraint à combattre, se posta de manière à lui disputer le passage du fleuve. Ils demeurèrent en présence dix-huit jours, pendant lesquels ils échangèrent quelques coups de canon qui tuèrent un homme et un cheval, après quoi Morâd se décida à retourner à Minych. Cinq mois après cette nouvelle retraite, il vit arriver une autre ambassade qu'Ibrâhym, qui se voyoit avec peine séparé de son collègue, lui envoyoit pour le prier de revenir. Il y consentit en feignant de la répugnance, à condition qu'on lui livreroit ses cinq ennemis. Ce point lui ayant été accordé, il se rendit au Kaire; il apprit, chemin faisant, que les cinq beys, qui avoient été instruits à temps, s'étoient évadés et jetés sur la province de Qelyoub, d'où ils avoient l'intention de s'enfuir au Sa'yd par les pyramides. Morâd se trouvoit alors à *Gesr el-Asoued*, dans les environs de ces monumens, où ils devoient nécessairement passer : cependant, au lieu de les y attendre, il y laisse seulement un gros parti d'Arabes, passe le Nil à la tête de ses Mamlouks, va les attaquer à *Râs el-Khalyg*, y reçoit une blessure, et se voit contraint d'abandonner le champ de bataille à ses rivaux, qui, se persuadant qu'ils n'avoient plus d'ennemis à combattre, se portèrent à *Gesr el-Asoued*, où ils tombèrent dans l'embuscade qu'on leur avoit tendue. Ils furent emmenés captifs, et conduits à Morâd, qui les exila dans les villes de Mansourah, Fâreskour et Damiette. Ils n'y demeurèrent néanmoins pas dans l'inaction; ils s'écrivirent, et convinrent de se réunir à un terme fixé pour se retirer dans la haute Égypte. C'est en opérant sa jonction avec ses collègues que Mostafä-bey, l'un d'entre eux, qui avoit été relégué à Fâreskour, fut surpris par un cheykh Arabe à la dévotion de Morâd, saisi et envoyé dans une des tours d'Alexandrie. Cependant, peu de temps après cet événement qui arriva en 1197, Morâd leur fit grâce, à la considération du grand cheykh de la mosquée des Fleurs, et ils revinrent au Kaire jouir de leurs priviléges.

Trois années s'écoulèrent au sein de la concorde, pendant lesquelles Ibrâhym et Morâd se partagèrent les revenus de l'État, n'en rendant compte à personne, ou bien le faisant d'une manière si contraire aux intérêts du grand-seigneur, que ce souverain, déjà indisposé contre eux par les plaintes qu'on lui adressoit tous les jours, se décida à envoyer une armée pour réprimer leur insolence. Ce fut le 25 de la lune de cha'bân que cette armée, sollicitée d'ailleurs par Mohammed, alors pâchâ d'Égypte, et commandée par Hasan qapytân pâchâ en personne, débarqua à Alexandrie, et vint porter la terreur parmi les beys. Ils se rassemblèrent : mais la confusion qui troubla leurs délibérations, les laissa indécis sur le parti qu'ils devoient prendre ; enfin ils se déterminèrent à prier le pâchâ d'intercéder pour eux. Sur son refus, ils eurent recours à Ahmed el-A'rouçy, cheykh de la mosquée des Fleurs, et à un autre docteur, qu'ils chargèrent d'aller à Rosette pour implorer la clémence du qapytân pâchâ. Les deux cheykhs, embarqués à Boulâq sur une riche nacelle, se rendirent à leur destination, et y furent accueillis du général Ottoman avec la distinction due à leur caractère. Après qu'ils eurent été introduits en sa présence, il leur demanda le sujet de leur mission. « Nous sommes

» venus, dit le cheykh A'rouçy, homme aussi fin que bon orateur (que notre » venue soit d'un heureux augure !), pour te prier de recommander à tes troupes » d'épargner les Égyptiens, qui sont innocens de tout ce qui est arrivé ; car le livre » sublime dit: *Sur la tête des conquérans retombent les maux qu'ils font aux peuples* » *qu'ils soumettent.* » Le pâchâ fit une réponse analogue à ce discours, et ordonna qu'on les conduisît au logement qu'on leur avoit assigné.

Le cheykh A'rouçy se tut, comme on voit, entièrement sur le compte des beys. Il eut en cela d'autant plus de raison, qu'à peine étoit-il sorti d'auprès du pâchâ, qu'on reçut la nouvelle de l'arrivée de Morâd, à la tête de dix beys, au village de Rahmânyeh, situé à la source du canal d'Alexandrie. Morâd, après le départ de la députation, avoit communiqué son ardeur guerrière à tout le conseil, et s'étoit chargé de combattre les Ottomans pendant qu'Ibrâhym tiendroit le Kaire en respect. Rahmânyeh fut bientôt témoin du combat inégal qui s'y livra entre les Mamlouks dépourvus d'artillerie et de fantassins, et les Ottomans protégés par des canons, des mortiers et de l'infanterie. Deux bombes qui crevèrent entre les jambes des chevaux mamlouks, y mirent le désordre, et assurèrent la victoire aux Ottomans. Les dix beys, frappés de terreur, se retirèrent précipitamment, vinrent en désordre se réunir à Ibrâhym, et opérèrent avec lui leur retraite au Sa'yd, où ils attendirent qu'on vînt les attaquer.

Mohammed-pâchâ, après l'évacuation du Kaire, rassembla tous les *Ogâqlu* qui s'y trouvoient, et se prépara à recevoir à leur tête le généralissime des Ottomans, qui, après avoir ruiné et dévoré les pays qu'il traversa, fit son entrée dans la capitale le 5 de la lune de chaouâl, 1200 de l'hégire. Des brigands se permettent moins de dégâts que n'en firent les soldats Turcs; et Hasan-pâchâ ne put arrêter le désordre qu'en fais antsur quelques-uns des exemples terribles qui firent trembler les autres.

La tranquillité rétablie aux dépens d'un grand nombre de têtes, il fit procéder à la vente de tout ce qui appartenoit aux beys, et même de leurs esclaves enceintes ; ce qui attira les réclamations des docteurs de la loi, qui lui représentèrent que le Qorân et l'humanité s'opposoient à ce qu'on livrât au marché des malheureuses devenues enceintes ou mères dans les harems de leurs maîtres. « Je vais donc » écrire à Constantinople, leur repartit-il, que vous vous êtes opposés à la vente » des propriétés des ennemis du sublime sultan. » — « Tu es venu ici, lui répliqua » le cheykh el-Sâdât, doyen des chéryfs, pour châtier deux individus, et non pour » contrevenir à nos us et coutumes. Écris ce que tu voudras. » Cependant, après de plus mûres réflexions, il exempta les esclaves enceintes de la mise en vente.

Il organisa ensuite l'administration sur le pied Ottoman, et envoya A'bady-pâchâ contre les beys avec une grande partie de l'armée, à laquelle se réunirent Isma'yl et O'tmân beys, avec le peu de Mamlouks qui leur restoient. Il y eut, incontinent après, une affaire sanglante dans laquelle les Ottomans ayant perdu une grande partie des leurs, et les beys, un nombre considérable de Mamlouks, se retirèrent, les uns au Kaire, et les autres aux cataractes, mettant le Sa'yd à contribution. Là se termina l'expédition de Hasan qapytân pâchâ, dont le but fut tout-à-fait manqué, puisque, sans avoir purgé l'Égypte des beys rebelles, il se retira à Constantinople, où

la guerre avec les Russes le rappela. Il laissa en partant le cheykh-belâdat à Isma'yl-bey; Isma'yl créa émyr des pélerins Hasan-bey Geddâouy, avec qui il partagea l'autorité.

Il géroit depuis quelques mois avec équité le cheykh-belâdat, auquel il avoit été rendu, quand une insurrection s'éleva tout-à-coup, occasionnée par les actes arbitraires que se permit sur le peuple un certain Ahmed, créature de Hasan, que l'on avoit nommé ouâly ou chef de la police du Kaire : elle fit couler un peu de sang, et s'apaisa par l'exil du coupable, qui devint cependant bey quelque temps après.

Le calme étant rétabli, Isma'yl continua de gouverner jusqu'en 1205 de l'hégire, époque funeste aux Égyptiens et particulièrement aux habitans de la capitale: ceux-ci furent en grande partie victimes du fléau de la peste, dont les ravages n'avoient jamais été aussi affreux ; elle emportoit journellement des milliers d'individus. Les autorités furent renouvelées jusqu'à trois fois dans le même jour; Isma'yl et presque toute sa maison succombèrent à la contagion. On ne peut sans horreur se rappeler au Kaire la peste d'Isma'yl.

Ce fléau rétablit les affaires d'Ibrâhym et de Morâd; car O'tmân-bey Tabel, reste de la maison d'Isma'yl, se trouvant hors d'état de fournir aux dépenses et de soutenir la charge de cheykh el-belâd qu'on venoit de lui conférer, les appela au Kaire, où ils revinrent le 5 de la lune de qa'deh de la même année. Hasan-bey Geddâouy se retira, à leur approche, dans la haute Égypte.

Le retour des deux beys fut suivi d'une famine horrible qu'on les accusa d'avoir suscitée, afin de se défaire à meilleur prix des grains accaparés par eux au Sa'yd. Ils renversèrent les autorités en en établissant d'autres, et, malgré la disette, ne songèrent qu'à bien vivre et à bien vêtir leurs Mamlouks. Les violences qu'ils se permirent pour cela, et sur-tout celles de Mohammed-bey l'Elfy, occasionnèrent une insurrection générale qui les força à suspendre momentanément leurs exactions; mais ils les renouvelèrent dans la suite. Ayant épuisé la fortune du peuple, ils taxèrent le commerce étranger, et principalement celui des Français. On eut beau réclamer: au lieu d'être écouté, on eut la douleur de voir les avanies s'en accroître davantage; et Morâd venoit même d'en frapper une nouvelle, quand il apprit qu'une armée envoyée par le Gouvernement Français, irrité contre les Mamlouks, étoit débarquée et avoit pris Alexandrie. Il se moqua d'abord de ce qu'il appeloit une armée de mécréans, et s'avança témérairement pour en faire raison. Le combat de Chobrâkhyt et la bataille des Pyramides lui ayant appris, à son déshonneur, que les Français ne sont pas des Turcs, il s'enfuit avec Ibrâhym au Sa'yd, abandonnant au général Français les pays qu'il n'avoit pas su aussi bien défendre qu'opprimer. Ce fut le 7 de la lune de safar 1213 que le Kaire ouvrit ses portes à l'armée d'Orient, dont les victoires suspendirent passagèrement cet enchaînement de proscriptions et de meurtres, qui ne pourra cesser que par l'extinction totale des Mamlouks.

MÉMOIRE

MÉMOIRE

SUR

LE CANAL D'ALEXANDRIE,

PAR MM. LANCRET ET CHABROL,

INGÉNIEURS DES PONTS ET CHAUSSÉES (1).

EN approchant de Rahmânyeh, la branche de Rosette se partage en deux bras principaux, et forme une suite d'îles qui ont ensemble quinze à dix-huit cents mètres de longueur. Le bras oriental est le plus considérable, et demeure toujours navigable. L'autre, qui, d'après le témoignage des gens du pays, conservoit encore de l'eau toute l'année, il n'y a pas plus de douze ans, s'est tellement comblé depuis ce temps, qu'il reste à sec pendant huit à neuf mois. C'est sur ses bords que se trouve le village de Rahmânyeh; c'est aussi dans ce bras du Nil, et à douze cents mètres au-dessous de Rahmânyeh, que le canal d'Alexandrie a son origine : l'eau y entre par deux bouches élevées de deux mètres huit dixièmes au-dessus des basses eaux du fleuve, et distantes l'une de l'autre de six cents mètres. Celle qui est située le plus bas, est la plus ancienne; elle a été abandonnée, parce que les curages successifs en avoient tellement élevé les digues, que les voiles des barques n'y pouvoient plus recevoir le vent. C'est pour la remplacer que l'autre a été faite il y a quatre ans.

Le canal d'Alexandrie, dans la première lieue de son cours (2), n'est qu'une espèce de fossé de cinq à six mètres de largeur, qui fut creusé pour joindre le canal à la branche de Rosette, lorsque la partie de celle de Canope dans laquelle il prenoit autrefois son origine, se fut comblée. On rencontre cette partie de l'ancienne branche Canopique à deux cent cinquante mètres du village de Kafr-Mehallet Dâoud; elle n'est séparée du canal que par la digue, qui a, dans cet endroit, quatre ou cinq mètres d'épaisseur.

Aussitôt qu'on s'est avancé au-delà de ce point, le canal est plus large et mieux formé; il se continue ainsi jusqu'au village de Samâdys, où il prend une largeur moyenne de cinquante mètres, qu'il conserve jusqu'au-delà du village d'Aflâqah, c'est-à-dire, pendant près de deux lieues et demie. Les sommets de ses digues sont élevés de plus de quatre mètres au-dessus du fond, bien que celui-ci ne soit que d'un mètre au-dessous du niveau de la plaine. Cette portion du canal porte tous

(1) Lu à l'Institut du Kaire, le 1.er nivôse an 8 [22 décembre 1799].

(2) C'est à la lieue de deux mille quatre cents toises qu'on a rapporté les grandes distances dont il est question dans ce Mémoire.

les caractères de l'antiquité ; on y remarque des ports demi-circulaires de quatre-vingts mètres de largeur, qui ne permettent pas de douter qu'il n'y ait eu dans cet endroit une grande affluence de barques et un commerce très-actif. Ce lieu est en effet celui que l'on choisiroit encore aujourd'hui pour rassembler les productions de la province de Bahyreh que l'on voudroit envoyer à Alexandrie. Il est d'ailleurs dans le voisinage d'une ville considérable depuis long-temps; je veux parler de Damanhour, qui paroît occuper la place de l'ancienne *Hermopolis parva* (1).

Le canal n'offre plus rien de remarquable dans les deux lieues suivantes, si ce n'est pourtant qu'entre les villages de Zâouyet-Ghâzal et de Gâbyl, on a abandonné depuis peu d'années l'ancien canal, pour en creuser un nouveau qui a été tracé en ligne droite et régulièrement approfondi.

Après Gâbyl, on entre dans un pays tout différent de celui qu'on vient de quitter. Ce n'est plus une plaine riche, cultivée et meublée de villages; c'est un terrain inculte; ce sont des villes ruinées et des villages abandonnés : cet aspect est plus affreux que celui du désert, peut-être parce qu'il rappelle un état florissant qui n'est plus.

Depuis Gâbyl, le canal d'Alexandrie, pendant quatre lieues de suite, a vingt mètres de largeur moyenne; tantôt ses digues sont peu élevées, tantôt elles sont de plus de huit ou dix mètres : c'est cette partie du canal qui est la plus belle et la plus uniforme pour la largeur et la profondeur. Il conserve dans la lieue suivante, c'est-à-dire, jusqu'à Lelohâ, à peu près la même largeur et la même uniformité que précédemment : mais la plaine qui l'environne s'abaisse peu à peu, en sorte que le fond du canal se trouve être à son niveau, et lui est même supérieur dans plusieurs endroits ; il ne recommence à être au-dessous de la plaine qu'à une demi-lieue avant Alexandrie.

Immédiatement après Lelohâ, le canal s'élargit subitement; et, dans une demi-lieue de longueur, il a cent, deux cents et même jusqu'à deux cent cinquante mètres de largeur. Ses digues sont à peine élevées de deux mètres, et sont si foibles, que les eaux filtrent à travers. Il se rétrécit beaucoup ensuite; et lorsqu'on a passé Beydâh, il n'a que cinq mètres de largeur : des digues de plus de sept mètres de hauteur, et recouvertes de sable mouvant, menacent de le combler entièrement. Dans cet endroit, il est à une distance moyenne de cent mètres du lac d'Abouqyr : il s'en éloigne ensuite, et, dans l'espace d'une lieue, il prend une régularité et des dimensions à peu près semblables à celles qu'il a avant Lelohâ. Il se rapproche du lac vers l'extrémité occidentale de celui-ci, et le serre de si près, qu'il n'en est séparé que par une digue en pierre de six à sept mètres d'épaisseur. Une autre muraille, distante de celle-ci de cinquante mètres, forme la digue du côté de la plaine. Cet endroit, appelé *el-Bouçât* à cause de la grande quantité de joncs qui y croissent, est un des plus obstrués du canal, parce que les terres provenant des curages annuels ont toujours été jetées à droite et à gauche dans l'intérieur même des digues.

(1) Le canal d'Alexandrie passe à douze ou quinze cents mètres au nord de la ville de Damanhour. Cette ville reçoit les eaux du Nil par un canal particulier qui va se terminer dans celui d'Alexandrie, un peu au-dessus du village d'Aflâqah.

Depuis l'extrémité du lac, le canal parcourt un terrain entrecoupé de marais salans, recouverts d'une croûte de sel de dix à douze centimètres d'épaisseur. Il passe ensuite au milieu d'un bois de dattiers d'une demi-lieue de longueur, en laissant à sa droite un grand nombre de citernes, dont quelques-unes portent le caractère des constructions Grecques ou Romaines, mais qui pour la plupart ont été défigurées par les réparations qui y ont été faites dans les temps modernes. Cette partie du canal qui s'approche d'Alexandrie, offre à sa droite plusieurs monticules couverts de maisons détruites, que les Arabes, leurs derniers habitans, ont abandonnées depuis deux ou trois cents ans. On y trouve aussi des tronçons nombreux de colonnes de granit, et d'autres fragmens de l'architecture des Grecs, qui avoient tout-à-la-fois créé et embelli cette contrée de l'Égypte.

A une demi-lieue d'Alexandrie, le fond du canal est un peu plus bas que le niveau de la surface de la mer; mais, depuis cet endroit jusqu'à l'enceinte des Arabes, il a une contre-pente, c'est-à-dire qu'il s'élève à mesure que l'on s'avance vers cette enceinte.

Enfin le canal d'Alexandrie, large de vingt à vingt-cinq mètres, tourne au pied du monticule où se trouve élevée la colonne de Sévère. Il devient ensuite très-étroit, passe à travers l'enceinte des Arabes, et va se terminer dans le port vieux sous la forme d'un égout.

La différence des hautes eaux aux basses eaux du Nil, auprès de l'entrée du canal d'Alexandrie, est de quatre mètres, année commune. Leur profondeur moyenne dans ce canal, lorsqu'elles ont atteint leur plus grande hauteur, est d'environ un mètre six dixièmes.

L'augmentation annuelle des eaux du fleuve se fait sentir à Rahmânyeh entre le 10 et le 20 juillet, et, vers la fin du mois suivant, elles ont atteint l'entrée du canal d'Alexandrie. Elles mettent ensuite un mois à le parcourir, parce qu'elles sont ralenties dans leur marche par les inégalités de sa pente, et sur-tout par ses nombreux détours; car il a vingt lieues de développement, quoiqu'il n'y ait que quinze lieues de distance entre ses deux extrémités. Les eaux n'arrivent donc à Alexandrie que vers le 20 de septembre; et, comme le décroissement du Nil s'aperçoit déjà à Rahmânyeh dès le 5 d'octobre, il s'ensuit que la navigation dans le canal ne peut durer plus de vingt ou vingt-cinq jours.

Lorsque les eaux sont arrivées à Alexandrie, elles entrent dans quatre petits canaux souterrains, dont les entrées sont distribuées le long de la demi-lieue du canal d'Alexandrie qui précède son embouchure. Elles sont conduites par ces canaux dans des réservoirs d'où on les élève, au moyen de roues à pots, dans de petits aqueducs qui les distribuent aux diverses citernes de la ville. Ces roues, qui sont au nombre de soixante douze, sont mues par les chevaux et les bœufs que la province de Bahyreh est obligée de fournir chaque année pour ce travail (1).

Il n'y a pas long-temps que l'on comptoit trois cent soixante citernes propres à recevoir les eaux : on n'en compte plus maintenant que trois cent huit environ;

(1) Il faut élever les eaux à plus de dix mètres de hauteur, pour les introduire dans les citernes qui sont du côté de la porte de Rosette; et seulement de cinq mètres, pour les introduire dans celles qui se trouvent vers le port vieux.

et le nombre en diminuera rapidement, parce qu'elles sont fort anciennement construites, et qu'on n'y fait plus de réparations depuis long-temps. Il y avoit aussi un plus grand nombre de canaux dérivatoires; mais les uns sont engorgés, d'autres n'aboutissent plus qu'à quelques jardins particuliers.

On ne ferme point l'embouchure du canal dans le port vieux pendant que l'on travaille à remplir les citernes, parce que la contre-pente dont nous avons parlé empêche qu'il ne s'écoule par cette issue une trop grande quantité d'eau; et celle qui s'échappe, est employée à l'approvisionnement des vaisseaux.

Quand toutes les citernes d'Alexandrie sont suffisamment remplies, on permet aux habitans des villages qui sont sur les bords du canal d'en couper les digues, soit pour arroser leurs terres, soit pour remplir leurs propres citernes. Les habitans des villages qui se trouvent aux environs de la rive gauche du canal dans sa partie haute, et dont les terres sont arrosées par d'autres canaux, attendent avec impatience ce moment pour couper les deux digues du canal d'Alexandrie, afin de faire écouler rapidement les eaux qui sont sur leurs terres, et de les dessécher plus promptement. S'ils étoient contraints de faire entrer ces eaux dans le canal, elles serviroient aux terrains qui sont placés plus bas, et qui ne sont jamais suffisamment arrosés. Ce ne sont que les grandes crues du Nil qui permettent de cultiver quelques parties de ces terres; mais, dans les crues ordinaires, elles restent incultes, et les *fellâh* quittent leurs demeures pour aller chercher des travaux dans les villes ou dans les gros villages : ils attendent, pour y entrer, que leurs champs aient été arrosés par le fleuve.

C'est sans doute au peu de soin qu'on a pris de creuser le canal, et à la petite quantité d'eau qu'il reçoit chaque année, qu'on doit attribuer l'abandon de ses rives; car la terre en est très-cultivable : elle est la même que celle de tout le reste de l'Égypte. Elle est, à la vérité, recouverte d'une couche de sable dans quelques endroits; mais c'est-là l'effet et non la cause de la solitude de cette contrée.

Sous le gouvernement des Mamlouks, l'un des *kâchef* du commandant de la province de Bahyreh campoit sur les bords du canal, depuis le moment où l'eau y entroit, jusqu'à celui où les citernes d'Alexandrie étoient remplies. Son objet étoit d'empêcher les Arabes du désert et les *fellâh* d'y faire des coupures, comme aussi d'en former lui-même, lorsque la trop grande quantité d'eau pouvoit faire craindre la rupture de quelques parties de digue. Dès que les citernes d'Alexandrie étoient pleines, il entroit dans la ville pour en demander la vérification; elle étoit faite à sa réquisition par le commandant, le qâdy et les *u'lemâ* : après quoi, l'on remplissoit un vase de l'eau de ces citernes; ce vase étoit scellé par ceux qui avoient fait la vérification, et servoit, avec l'attestation qui y étoit jointe, à prouver au commandant du Kaire que l'eau étoit bonne, et que les citernes avoient été remplies.

Après avoir fait connoître ce qu'est aujourd'hui le canal d'Alexandrie, et le régime auquel ses eaux sont assujetties, nous allons dire quelque chose de son état ancien : nous examinerons ensuite rapidement ses relations avec le commerce et l'agriculture; enfin nous parlerons des réparations indispensables qu'il exige, et des augmentations utiles dont il est susceptible.

Il ne reste aucun souvenir d'un canal qui ait conduit les eaux du Nil du côté du lac *Mareotis* avant Alexandre. Il paroît que les habitans de la bourgade de *Rhacotis* et la garnison que les rois d'Égypte y entretenoient, trouvoient suffisamment d'eau potable dans les trous qu'ils creusoient au bord de la mer. On sait que César et son armée, assiégés dans Alexandrie, furent long-temps réduits à cette seule ressource. On pourroit encore en faire usage aujourd'hui dans un cas pressant : on s'en est assuré par des expériences.

Mais, si les bords du lac *Mareotis* ne furent pas cultivés avant Alexandre, on ne sauroit douter qu'une grande partie de la plaine comprise entre Alexandrie et Damanhour ne fût certainement arrosée et cultivée par les anciens Égyptiens. On y retrouve encore des fragmens d'hiéroglyphes qui prouvent qu'ils y ont élevé des monumens. Au village d'Aflâqah, entre autres, la porte d'un moulin étoit décorée avec symétrie de trois pierres sculptées; la plus intéressante, que nous avons détachée, représente une Isis accroupie de six décimètres de proportion. Elle est coiffée de la peau d'un vautour, et tient dans sa main le bâton à fleur de lotus. Ce fragment en pierre calcaire est parfaitement bien conservé; il est sculpté en relief dans le creux avec le même soin et les mêmes détails que les murs du temple de Denderah (1).

L'opinion que le canal actuel est celui qui fut creusé lors de la fondation de cette ville, ayant été avancée et généralement reçue, nous croyons devoir entrer à ce sujet dans quelques recherches.

On sait, par le témoignage positif de Strabon (2), qu'en sortant d'Alexandrie par la porte de Canope, on avoit à sa droite le canal de ce nom, qui suivoit parallèlement et à peu de distance les bords de la mer. Ce canal, qui avoit une issue dans le lac *Mareotis*, n'en avoit pas sans doute du côté de Canope, située sur le bord de la mer; mais il recevoit les eaux du Nil par un canal qui avoit son origine dans la branche Canopique, auprès de la ville de *Schedia*, à peu de distance de l'embouchure du fleuve. Quel seroit donc le motif qui auroit pu déterminer l'architecte Dinocrate à faire un canal de dix-huit lieues de développement, quand il pouvoit tirer les eaux du voisinage de Canope par un canal de six ou huit lieues seulement !

Ce canal de Canope étoit certainement le seul qui conduisît à Alexandrie les eaux destinées à être bues : car, si l'on supposoit que lorsque cette ville fut devenue la plus peuplée de l'Égypte, il fallut ouvrir des canaux depuis le sommet du Delta pour augmenter la quantité des eaux potables dans Alexandrie, il faudroit encore convenir que ces eaux ne pouvoient arriver dans la ville qu'après s'être réunies à celles des canaux de *Schedia* ou de Canope; autrement il auroit fallu qu'elles traversassent le lac *Mareotis*, où elles se seroient nécessairement altérées.

Il seroit possible que la portion du canal actuel comprise entre le village de Keryoun et les marais salans dont nous avons parlé, fût le reste d'un de ces anciens canaux, qui auroient été destinés à augmenter la quantité d'eau dans le canal de Canope. Cette portion contourne l'ancien emplacement du lac *Mareotis* : elle a son fond de beaucoup plus élevé que le niveau de la plaine; et c'est ainsi, à ce

(1) Voyez *A. vol. V*, Collection d'antiques.

(2) Strabon, *Géogr.* liv. XVII.

qu'il nous semble, qu'on auroit fait auprès des eaux salées un canal destiné à conduire celles qui sont nécessaires aux besoins de la vie.

Le lac *Mareotis* recevoit, au témoignage de Strabon, un grand nombre de canaux dérivés des parties élevées du fleuve. L'un, entre autres, passoit à *Hermopolis parva,* et nous avons déjà remarqué que le canal porte les caractères de l'antiquité dans le voisinage de cette ville, actuellement Damanhour. Nous ne doutons donc pas que plusieurs anciens canaux n'aient été joints successivement pour former le canal qui subsiste aujourd'hui. Cela peut servir à expliquer la cause des contours bizarres et multipliés et des inégalités de ce canal dans un terrain où il pouvoit être formé en ligne droite avec la plus grande uniformité.

L'histoire du canal d'Alexandrie nous conduit à l'examen d'une autre question qui n'est pas étrangère au sujet que nous traitons.

On apprend, par le récit de la guerre de César dans Alexandrie, qu'une partie de cette ville étoit traversée par un canal dont l'eau servoit aux besoins d'une grande partie du peuple; car celle des citernes ne pouvoit suffire qu'aux gens riches et à ceux qui leur étoient attachés. Quelques critiques ont pensé que ce canal étoit le même que celui qui joignoit le lac *Mareotis* au port *Kibotos,* sans faire attention qu'en supposant même que les eaux de ce lac fussent devenues potables par la grande quantité des canaux du Nil qui y affluoient, elles auroient été nécessairement saumâtres dans le canal qui les conduisoit à la mer; car ce canal devoit être large, puisqu'il étoit navigable. D'ailleurs l'expression d'Hirtius (1), qui donne le nom de *fleuve du Nil* au canal dont le peuple buvoit les eaux, n'est point du tout favorable à l'opinion de ceux qui le croient dérivé du lac *Mareotis.* Nous sommes donc portés à penser que les eaux dont le peuple faisoit usage, étoient dérivées de ce même canal de Canope dont nous avons parlé plus haut. Nous ajouterons que cette opinion ne contrarie point le récit d'Hirtius sur la position de César assiégé dans Alexandrie, qui, comme on le sait, n'étoit pas maître du quartier que traversoit le canal appelé *fleuve du Nil.* Celui dont nous parlons n'auroit effectivement pas passé dans le quartier des palais possédés par César; il auroit traversé la ville entre son enceinte méridionale et la longue rue, et se seroit jeté par une ouverture étroite dans celui qui joignoit le lac *Mareotis* au port *Kibotos.*

On a vu, par la description du canal d'Alexandrie, qu'il n'étoit plus maintenant environné, dans la plus grande partie de son cours, que de ruines et de déserts; il n'y a pourtant que quatre cent soixante ans qu'il étoit encore paré de toutes les richesses de l'Égypte. Je vais rapporter le passage de l'écrivain Arabe Abou-l-fedâ, qui vivoit à cette époque. Il dit d'abord en parlant d'Alexandrie :

« Le blé y est apporté de l'extérieur; les champs qui l'environnent sont stériles, » parce que le sol est imprégné de sel. »

Et dans la note marginale il dit :

« Alexandrie est située dans une île sablonneuse, formée par la mer et le canal » d'Alexandrie. Cette île, dans une longueur d'un peu moins d'une journée de » chemin, est plantée de vignes et ornée de jardins, et, quoique le sol ne soit

(1) *De Bello Alex.* cap. V.

» formé que de sable, il n'est cependant pas désagréable à la vue. Le canal qui » conduit à Alexandrie les eaux du Nil, offre un aspect délicieux; des jardins et » des vergers plantés sur les deux rives en embellissent le cours. »

Pour entendre les deux passages d'Abou-l-fedâ, qui paroissent d'abord contradictoires, il faut remarquer que le premier se rapporte à la partie de la plaine qui est à la gauche du canal, et qui, étant autrefois sous les eaux du lac *Mareotis*, est en effet imprégnée de sel marin. Quant au second passage, il s'applique à tout l'espace compris entre la rive droite du canal et la mer. Ce terrain n'étoit point alors recouvert presque en entier par les eaux, comme il l'est aujourd'hui; car le lac d'Abouqyr, qu'il ne faut pas confondre avec le lac d'Edkou (l'ancien lac Mâdyeh) n'existoit point encore (1).

On ne peut pas douter que les bords du canal d'Alexandrie n'aient été très-florissans, même depuis que les Arabes se sont rendus maîtres de cette ville. Les quatre ponts qu'ils ont construits dans la longueur de la lieue qui précède Alexandrie, prouvent que, de leur temps, le besoin de communiquer d'une rive à l'autre étoit très-fréquent. Celui de ces ponts qui est le plus voisin de l'enceinte des Arabes, est détruit : les trois autres sont faits d'après un même modèle; ils sont d'une seule arche en ogive, extrêmement élevée à cause de la navigation.

Avant de parler des travaux que le canal d'Alexandrie nécessite, nous exposerons les principaux motifs qui doivent déterminer à les entreprendre.

Le canal d'Alexandrie est, après celui de Soueys, le plus important dont les possesseurs de l'Égypte puissent s'occuper. Il devient une suite nécessaire du canal qui joindroit la mer Rouge au Nil : car, à quelque point du fleuve qu'on le fasse aboutir, il faudra que les bâtimens qui y navigueront arrivent à Alexandrie; et il sera bien plus prudent de les y faire parvenir par les canaux intérieurs, que de les livrer souvent à une mer orageuse, ou de les exposer dans les temps de guerre aux entreprises des ennemis. Ces raisons avoient été parfaitement senties par les Grecs : aussi, de leur temps, tout le commerce se faisoit-il par le lac *Mareotis*, dont les ports étoient préférés à ceux de la Méditerranée. Mais, indépendamment du canal de Soueys, celui d'Alexandrie jouit encore d'une grande importance, et mérite de fixer l'attention. En effet, quelle que soit la manière dont les marchandises des Indes et de la mer Rouge seront importées en Égypte par Soueys ou Qoçeyr, on conçoit qu'elles devront toujours être dirigées sur Alexandrie, pour y être chargées sur les vaisseaux qui les distribueront à toute l'Europe. Or les raisons que nous avons dites tout-à-l'heure sur la nécessité du transport intérieur, exigent que le canal d'Alexandrie soit rendu navigable pendant toute l'année. Cette opération seroit d'ailleurs la source d'une autre prospérité pour l'Égypte; elle rendroit à la culture une partie notable de son territoire, que la coupable négligence de

(1) Le lac d'Abouqyr, tel qu'il est à présent, n'existe que depuis l'année 1778 ou 1780. Avant cette époque, une digue en pierre, dont il subsiste encore une grande partie, empêchoit les eaux de pénétrer dans les terres. Cette digue s'étant rompue, sans qu'on ait cherché à la réparer, la mer se répandit sur toute la plaine plus basse que son propre niveau, et forma le lac d'Abouqyr: plusieurs villages furent submergés par cette catastrophe.

Vers le commencement du dernier siècle, cette digue avoit déjà été rompue par un grand orage, ainsi que le raconte Paul Lucas; mais elle avoit été rétablie peu après.

ses maîtres lui a fait perdre. On reverroit les rives du canal, aujourd'hui sèches et abandonnées, reprendre leur ancienne fertilité; et cette circonstance s'accorderoit admirablement avec les nouveaux besoins d'Alexandrie, qui, plus peuplée, plus active, n'absorberoit pourtant pas une plus grande partie des productions actuelles de l'Égypte.

Quelles que soient les spéculations dont le canal dont nous nous occupons pourra devenir l'objet, la ville d'Alexandrie est trop nécessaire à l'Égypte pour qu'on la laisse exposée à perdre en un instant toute communication avec le Nil.

Nous avons déjà dit que, vers l'extrémité du lac d'Abouqyr, une digue en pierre de six à sept pieds d'épaisseur le séparoit du canal. Cette muraille, quoique récemment construite, avoit été faite avec assez de solidité : mais, comme elle n'est point entretenue, elle se dégrade, et les accidens les plus graves seroient la suite de sa rupture; car, les eaux du lac étant plus basses que celles du canal, celles-ci s'écouleroient toutes à la mer. Mais bien plus, si la rupture étoit l'effet d'un violent orage qui renversât encore la seconde digue du canal, alors les eaux du lac d'Abouqyr se répandroient dans toute la plaine qu'occupoit autrefois le lac *Mareotis*, et qui est encore plus basse que le niveau de la mer. Alexandrie se trouveroit donc placée de nouveau sur un isthme très-étroit, comme au temps de l'existence de ce lac, mais avec cette différence qu'on n'y pourroit plus faire parvenir les eaux du Nil (1).

Il faut donc rétablir les digues qui séparent le lac d'avec le canal; il faut en construire de nouvelles dans tous les endroits qui peuvent inspirer quelques craintes. Il seroit peut-être même plus prudent et plus facile d'éloigner le canal du lac, et cela ne seroit pas plus coûteux; car, la plaine dans laquelle il passeroit étant très-basse, ainsi que nous l'avons déjà dit, il suffiroit d'élever des digues pour que le canal fût formé. Enfin, si l'on rétablissoit la digue qui sépare le lac d'avec la mer, ou, du moins, si l'on veilloit à ce qu'elle ne se détruisît pas davantage, on n'auroit point à craindre les accidens dont les grands mouvemens des eaux du lac pourroient être la cause.

Les travaux que l'on pourroit entreprendre pour que le canal d'Alexandrie demeurât continuellement navigable, ne seroient point exécutables dans une seule année; mais ils pourroient être tellement dirigés, que dès la première ils offrissent déjà de très-grands avantages. Ainsi l'on peut dans une année rendre la navigation facile pendant trois mois de l'année suivante. Une somme de deux cent soixante mille francs suffiroit à cette entreprise. Voici comment on peut obtenir ce résultat.

Un nivellement fait dans les huit premières lieues du canal, en partant de Rahmânyeh, a fait connoître que sa pente est très-considérable dans cette première partie, tellement qu'il n'en conserve presque plus dans le reste de son cours. Cette grande inclinaison est le résultat des dépôts annuels de limon, qui sont beaucoup plus considérables vers Rahmânyeh que vers Alexandrie. Il suffiroit donc de travailler dans les huit premières lieues, en creusant de deux mètres et demi à l'entrée

(1) Cette appréhension a été réalisée par l'événement, lorsque les Anglais, assiégeant Alexandrie en 1801, coupèrent les digues du canal, et firent écouler dans l'ancien lit du lac *Mareotis* les eaux du lac d'Abouqyr et de la Méditerranée.

du

du canal, en diminuant de profondeur proportionnellement à la distance où l'on seroit de l'entrée, en sorte qu'au bout des huit lieues on retrouvât l'ancien fond du canal. En exécutant cette opération sur dix mètres de largeur, il y auroit quatre cent soixante-huit mille mètres cubes à enlever; si l'on y ajoute cent trente-deux mille autres mètres pour les travaux qu'exigent quelques parties du canal, et notamment la plus voisine du lac d'Abouqyr, on aura en tout six cent mille mètres cubes, dont le déblaiement, estimé à douze médins chacun, tous frais compris, exigeroit un peu moins de deux cent soixante mille francs. Quant au temps nécessaire pour l'exécution, il ne faudroit que cent cinquante jours; car il seroit possible de réunir deux mille sept cents ouvriers, et ils enleveroient certainement chacun plus d'un mètre et demi cube par jour. Or les cultivateurs ne peuvent avoir que cent cinquante jours à leur disposition dans les deux intervalles compris entre le temps des semailles et celui de la récolte, et depuis la récolte jusqu'à l'inondation.

Nous n'entrerons pas dans tous les détails particuliers des nouvelles directions qu'il faudroit donner à certaines parties du canal pour en rendre la navigation plus facile; nous observerons seulement que, son cours général étant à peu près de l'est à l'ouest, et les vents régnans étant toujours du nord ou du sud, il faudroit faire en sorte qu'aucune de ses sinuosités ne fût dans cette dernière direction, afin que l'on pût également monter et descendre dans toutes les saisons. Quant à l'entrée et à l'embouchure du canal, il faudroit y faire des changemens indispensables, et que nous allons indiquer.

Le changement qu'il y auroit à faire à l'entrée, seroit de la placer auprès de la redoute de Rahmânyeh. Cet endroit, qui conserve plus de trois mètres de profondeur d'eau dans le temps où il y en a le moins, pourroit avec peu de travail devenir un port vaste et commode. Il se trouveroit placé auprès d'une île qui seroit extrêmement favorable à l'établissement des magasins nécessaires à une pareille navigation.

Les obstacles qu'il faut éviter avec le plus de soin dans les nouvelles routes que l'on veut donner au commerce, ce sont les chargemens, les entrepôts fréquens, qui causent souvent des retards, nécessitent l'établissement des douanes, et par conséquent des taxes sur les marchandises. Il faudroit donc que le canal d'Alexandrie communiquât avec la mer, afin qu'on ne fût pas obligé de transporter par terre les marchandises apportées par la voie du canal. Mais, avant d'indiquer l'endroit du port où il paroîtroit convenable que le canal aboutît, nous rappellerons que, lorsqu'Alexandre fit joindre l'île du Phare à la terre ferme, et donna de cette manière deux ports à Alexandrie, on sentit la nécessité de les faire communiquer entre eux, afin que les vaisseaux pussent sortir dans presque toutes les saisons; on laissa à cet effet deux ouvertures dans l'*Heptastadium :* ces deux ouvertures se sont fermées en même temps que l'*Heptastadium* s'est élargi par les attérissemens; en sorte que la ville moderne occupe, comme on le sait, la place de cette ancienne chaussée.

La nécessité de faire communiquer entre eux les deux ports étant toujours la même, nous pensons que, si l'on formoit une vaste coupure qui les joignît, il

faudroit faire aboutir le canal d'Alexandrie dans cette coupure, en sorte qu'il appartiendroit également aux deux ports, et qu'il traverseroit la ville moderne dans le sens de sa longueur.

La présence continuelle des eaux du Nil à Alexandrie deviendroit d'une nécessité absolue, dans l'hypothèse d'une grande population; car la quantité qui peut être contenue dans toutes les citernes de la ville, ne peut suffire tout au plus que pour une année et demie au nombre actuel de ses habitans.

A la vérité, cette nouvelle bouche ouverte aux eaux du fleuve affoibliroit beaucoup la branche de Rosette, dans laquelle, en été, les eaux de la mer se mêlent déjà à quatre ou cinq lieues au-dessus de son embouchure; mais, outre qu'on pourra dans tous les temps augmenter le courant du Nil en rétrécissant ses embouchures à la mer, on sera toujours maître de ne donner aux eaux du canal que l'écoulement suffisant aux besoins et à la salubrité : une écluse placée vers le milieu de sa longueur, et une autre à son extrémité dans le port, seroient suffisantes pour empêcher une déperdition d'eau superflue. La seule écluse de l'extrémité pourroit bien remplir le même but, mais il faudroit que les portes en fussent très-hautes; et les digues aussi devroient être beaucoup trop élevées, puisqu'il faudroit que leurs sommets fussent horizontaux dans toute leur longueur.

Nous ne nous engagerons pas davantage dans la discussion des moyens de rendre navigable pendant toute l'année le canal d'Alexandrie, non plus que dans l'énumération des ouvrages d'art qui devroient y concourir; l'objet important eût été d'en donner une évaluation : c'est ce qu'il est impossible de faire, au moins d'une manière probable, pour tout ce qui peut être compris sous la dénomination de constructions; quant au déblaiement des terres, on peut l'évaluer.

Nous avons déjà fait voir que deux cent soixante mille francs suffiroient pour rendre le canal navigable pendant trois mois : d'où il ne faudroit pas conclure que le quadruple de cette somme seroit nécessaire pour qu'il le devînt toute l'année; car il résulte de la loi du mouvement des eaux du fleuve, que s'il faut, dans le premier cas, baisser l'entrée du canal de deux mètres et demi, il ne faudra, dans le second, que la baisser d'un mètre trois dixièmes plus bas, c'est-à-dire, de trois mètres huit dixièmes en tout. Or, en donnant toujours dix mètres de largeur au canal, comme il a dix-neuf à vingt lieues de développement, et qu'il est suffisamment profond à Alexandrie, il y auroit un million sept cent trente mille mètres cubes à enlever; ce qui, d'après les évaluations précédentes, pourroit être fait en deux ou trois ans au plus, pour la somme de sept cent cinquante mille francs.

DESCRIPTION
HYDROGRAPHIQUE
DES PROVINCES
DE BENY-SOUEYF ET DU FAYOUM;

PAR P. D. MARTIN,

INGÉNIEUR AU CORPS ROYAL DES PONTS ET CHAUSSÉES.

LES provinces de Beny-Soueyf et du Fayoum, situées dans la partie de l'Égypte désignée autrefois sous le nom d'*Heptanomide*, et connue aujourd'hui sous celui d'*Ouestâny* ou *Égypte du milieu*, présentent un grand intérêt sous le rapport de leur chorographie, qui a été jusqu'à nos jours le sujet d'une controverse dans laquelle les opinions de nos plus illustres géographes n'ont jamais pu s'accorder.

Les descriptions que les anciens nous ont laissées de ces deux provinces, sont tout-à-fait différentes de celles qu'ont données les voyageurs et les critiques modernes les plus connus jusqu'à la fin du XVIII.e siècle ; et pour avoir voulu concilier ces différences, on est souvent tombé dans des erreurs très-graves.

Le but de la Commission des sciences et arts devoit être, en arrivant en Égypte, de faire disparoître toutes ces incertitudes, et de fixer enfin d'une manière invariable l'opinion que l'on doit avoir du génie et de la puissance des anciens Égyptiens, d'après des autorités aussi recommandables que celles d'Hérodote, de Strabon, de Diodore, de Ptolémée, &c. &c., autorités qu'il étoit impossible de rejeter, et même de taxer de légéreté. Plusieurs membres de cette Commission se rendirent, en conséquence, à Beny-Soueyf et dans le Fayoum, aussitôt qu'ils purent entrevoir les occasions favorables pour faire des incursions. MM. Jomard et Girard déployèrent un zèle infatigable dans leurs recherches, dont ils présentèrent bientôt les résultats à l'Institut du Kaire.

Le premier entreprit de démontrer l'identité des descriptions du lac de Mœris données par Hérodote, Diodore et Strabon, et il prouva jusqu'à l'évidence que ces auteurs avoient eu en vue dans leurs récits le lac connu aujourd'hui sous le nom de *Birket-Qeroun*, qui seul satisfait aux conditions énoncées (1).

M. Girard s'attacha plus particulièrement à la description du Fayoum actuel sous le rapport de l'agriculture et du commerce; mais, en traitant ces matières avec la sagacité et les connoissances profondes qui caractérisent tous ses ouvrages, il resta étranger à la discussion de l'ancienne topographie.

(1) *Voyez* le Mémoire sur le lac de Mœris, par E. Jomard, *Antiquités-Mémoires, tom. I, pag. 79.*

Le savant Mémoire de M. Jomard avoit, à la vérité, fait disparoître toutes les incertitudes; on étoit assuré de la vraie position du lac de Mœris, de celle du labyrinthe, et d'Arsinoé; on avoit reconnu la foiblesse des bases sur lesquelles reposoient les hypothèses de d'Anville et de Gibert : on ne pouvoit plus voir le lac de Mœris, ni dans des champs toujours cultivés, tels que les *Bathen,* ni dans une branche sinueuse du Nil à qui l'on a donné le nom de *canal de Joseph,* et qui suffit à peine à la navigation de quelques légères barques. Mais M. Jomard n'avoit jusque-là combattu d'Anville et Gibert qu'avec des armes qui pouvoient laisser encore quelques prétextes à l'incrédulité. D'Anville avoit, à l'appui de son opinion, dressé une carte dans laquelle, tout en se prononçant pour le Bathen d'après les assertions du P. Sicard, il avoit cependant laissé la question indécise en appelant ce Bathen le Mœris d'Hérodote et de Diodore, et en donnant au Birket-Qeroun le nom de Mœris, selon Strabon et Ptolémée. Pour fixer les incertitudes, il falloit parcourir la partie septentrionale du Birket, et ne plus en tracer la direction et l'étendue sur de simples descriptions. Malheureusement, il avoit été impossible à MM. Jomard et Girard d'entreprendre cette reconnoissance : à l'époque où ils avoient parcouru ces provinces, l'Égypte, encore incertaine de son sort, ne permettoit aux Français observateurs de parcourir et visiter le pays qu'à la suite des corps d'armée chargés d'en assurer la conquête; ne pouvant donc diriger leurs mouvemens avec toute la liberté nécessaire à des opérations d'une grande étendue, ils ne s'étoient encore occupés que de la géographie astronomique, de l'étude des monumens et de leur topographie.

La brillante victoire d'Héliopolis et la reprise du Kaire, en 1800, avoient enfin rétabli le calme en Égypte. La facilité avec laquelle on avoit détruit les efforts des Ottomans, regardés dans le pays comme les seuls ennemis redoutables, paroissoit avoir familiarisé les Égyptiens avec l'idée de ne plus voir dans les Français que des maîtres inexpugnables dans leur conquête : ils s'accommodoient déjà à leurs mœurs douces et sociables, alloient au-devant de leurs desirs, et aplanissoient les obstacles qui s'opposoient à ce qu'ils parcourussent le pays seuls et avec sécurité. Les membres de la Commission des sciences et arts s'empressèrent de saisir cette circonstance favorable, et se répandirent dans les lieux les plus déserts et les plus inconnus, pour ajouter à leurs découvertes et pour confirmer les résultats de leurs recherches antérieures. Ce fut alors que l'on fit des voyages au mont Sinaï, dans la vallée de l'Égarement, à la tour des Arabes; que l'on conçut le projet de visiter les *Oasis,* d'aller dans l'Abyssinie; et que l'on put enfin s'occuper avec succès des détails chorographiques de l'Égypte.

Chargés plus particulièrement de tout ce qui concerne le système hydraulique sur lequel repose l'existence de l'Égypte, les ingénieurs des ponts et chaussées s'occupèrent exclusivement du régime du Nil, et des canaux de navigation, d'arrosage et de desséchement. Les deux provinces de Behneseh et du Fayoum furent mon partage, et je me rendis à Beny-Soueyf vers la fin de messidor an 8 [mi-juillet 1800].

Je ne me dissimulois pas combien ma tâche étoit grande et difficile à remplir: mais, enflammé par l'importance de ses résultats, je supposai que l'ardeur et le

courage suppléeroient à mon insuffisance, et je pris la ferme résolution de parcourir ces provinces dans toutes leurs parties, et d'y lever des cartes détaillées autant qu'il me seroit possible de le faire ; je me proposai sur-tout de faire le tour de ce lac de Mœris, qu'aucun voyageur ancien ni moderne n'avoit encore fait, et de fixer par-là les idées sur sa forme, son étendue, et l'usage auquel on assuroit qu'il avoit été employé dans l'antiquité.

L'histoire cite avec complaisance les époques et les hommes par les ordres desquels ont été exécutés les travaux qui ont amélioré l'agriculture en Égypte ; la postérité paye à leurs noms le juste tribut de reconnoissance et d'éloge qui leur est dû. Quel avantage pour ma patrie, me disois-je, si, de pareils travaux étant exécutés, l'Égypte doit rester colonie Française ! et quelle gloire pour les Français, s'ils n'ont travaillé que pour le bien de l'humanité !

Je présente ici le détail de mes recherches et de mes efforts pour parvenir au but que je m'étois proposé. Ce détail servira de texte pour l'explication des cartes que j'ai dressées, et qui font partie de l'Atlas géographique (1). Il se divise en deux sections : dans l'une, je donnerai la description de la province de Beny-Soueyf, et dans l'autre, la description de celle du Fayoum.

SECTION I.re

Province de Beny-Soueyf.

Quelques jours après mon arrivée à Beny-Soueyf, où je trouvai dans le général Zayonchek, commandant de la province, un ami zélé des sciences, qui s'empressa de mettre à ma disposition tous les moyens nécessaires pour faciliter mes opérations, je commençai par dresser plusieurs grands triangles, au moyen desquels je réunis trigonométriquement les villages de Beny-Soueyf et de Bouch avec un grand pic du Moqattam, qui s'élève sur le bord oriental du Nil, et la pyramide que l'on voit à l'entrée du Fayoum. Je levai ensuite, par les méthodes topographiques ordinaires, les détails du nord de la province, que j'attachai à cette charpente trigonométrique, à peu près visible de tous les points.

Ainsi que dans la presque-totalité de la haute Égypte, le Nil coule au pied de la montagne Arabique, sur toute la longueur de la province de Beny-Soueyf. La partie occidentale, qui est la seule cultivable, est divisée naturellement, dans sa largeur, en deux portions distinctes pour l'irrigation. La première, qui commence au bord du Nil, est plus élevée que les grandes eaux, sur environ deux kilomètres de largeur : elle est arrosée par plusieurs petits canaux particuliers à chaque village ; on emploie le secours des bras et des machines pour en élever l'eau et la répandre sur les terres. La seconde portion, qui s'étend ensuite jusqu'au pied des montagnes désertes qui séparent l'Égypte du Fayoum, est disposée, pour ses pentes, sur deux plans dont la direction est à peu près perpendiculaire de l'un à l'autre, d'abord à l'ouest, et ensuite au nord, suivant la pente des eaux du fleuve. Je n'entreprendrai

(1) *Voyez* les cartes n.os 18, 19, 20 et 21, dans l'Atlas topographique.

point d'expliquer la cause de cette différence de niveau entre ces deux parties de la vallée ; elle a été suffisamment développée dans le Mémoire de M. Girard sur l'agriculture de la haute Égypte (1). Ces deux pentes sont tellement sensibles, que le sol se trouve au moins à deux mètres au-dessous des hautes eaux pendant l'inondation; et la campagne présente, à cette époque, l'aspect d'une vaste mer. Une disposition aussi favorable rend inutiles tous les travaux mécaniques pour l'arrosement : mais elle nécessite de grands ouvrages pour conserver les eaux pendant le temps nécessaire à la fertilisation ; car la pente au nord, les entraînant avec la même rapidité que celles du fleuve lors de sa décroissance, les empêche de séjourner assez long-temps sur les terres.

Pour obvier à cet inconvénient, on a construit dans la largeur de cette partie de l'Égypte, et à des distances déterminées par les localités, des digues en terre, qui s'appuient, d'un côté, aux montagnes dans toute leur hauteur, et, de l'autre, viennent mourir à zéro vers les terres élevées sur le bord du Nil. Ces digues font refluer l'eau jusqu'au niveau des parties supérieures, et les conservent ainsi jusqu'à ce que les terres saturées permettent de les laisser s'écouler par des coupures que l'on y pratique.

Ces ouvrages sont donc d'une importance majeure dans le système d'irrigation: leur existence combinée avec celle des canaux a dû dans tous les temps exciter l'attention des gouverneurs. On les distingue en grandes, moyennes et petites digues. Les grandes sont construites sur la largeur entière de la vallée; on en compte onze dans la province de Beny-Soueyf. L'une des plus considérables, qui porte le nom d'*Oukchechy*, est située à environ deux myriamètres au nord de Beny-Soueyf: elle commence d'un côté vers le Nil, au sud des villages de Zâouy et de Masloub, passe au nord des villages de Qemen el-A'rous et de Begyg, et va s'appuyer au désert, touchant presque les villages d'Ouboueyt et de Koum-Abourâdy. La plaine pour laquelle elle a été construite, se termine vers les villages de Behâbchyn, Dalâs, Zeytoun, &c., et comprend une superficie d'environ dix mille hectares, sur laquelle sont répartis dix-huit villages.

Les autres grandes digues sont celles de Behâbchyn, Safanyeh, Saft-rachyn, el-Noueyreh, Choubak, Ehoueh, Badahal ou el-Chantour, Samalout, Menbâl et Bardanouâh.

Les moyennes digues, qui n'intéressent que quelques territoires, partent ou des bords du Nil, ou des grandes digues même, pour aller s'attacher à l'un des monticules sur lesquels sont construits les villages.

Enfin les petites digues sont locales, et seulement dans l'intérêt de quelques *qirât* ou portions de village.

La même disposition de pentes transversales de la vallée a exigé deux espèces de canaux : les grands portent l'eau sur la partie la plus occidentale, jusqu'au pied de la montagne; et les petits, partant du Nil, ou formant rameau sur les grands, se terminent au pied des monticules disséminés sur la bande élevée la plus rapprochée du fleuve.

(1) *Voyez* la Décade Égyptienne, *tom. III, pag. 30 et 31*

On pourroit penser, d'après cette disposition, que les terres situées vers la montagne sont toujours susceptibles d'être arrosées naturellement au moyen des grands canaux, quelle que soit la hauteur de la crue du fleuve, puisque leur niveau est inférieur à celui des moindres crues; mais il n'en est pas ainsi. Pour qu'elles soient arrosées, il ne suffit pas que l'inondation arrive à leur hauteur; il faut qu'elle dépasse celle du fond des canaux qui doivent porter l'eau dans ces vastes campagnes. Cette condition ne peut être remplie que par les soins constans d'un gouvernement sage et éclairé; et c'est un avantage que les Égyptiens ne connoissent pas depuis bien des siècles. Ces terres de l'ouest si favorisées de la nature, et sur lesquelles devroient toujours reposer les espérances du reste de l'Égypte, sont les plus malheureuses; elles manquent totalement d'eau dans les crues foibles, et ne peuvent en recevoir qu'en très-petite quantité dans les crues les plus fortes: l'exhaussement des canaux, causé par l'abandon dans lequel on les a laissés si long-temps, s'oppose à l'écoulement des eaux dans ces parties basses; et ce n'est que lorsque l'inondation a dépassé cet exhaussement, qu'elles descendent, pour ainsi dire, en cataracte, et couvrent instantanément les terres sur une très-grande hauteur. Je les ai vues à sec le 24 thermidor an 8 [12 août 1800] et le 10 fructidor suivant [28 août]; j'y ai mesuré une hauteur d'eau de 2 mètres et demi vers le milieu, et de 3 mètres au pied du désert, tandis que la crue effective du fleuve n'avoit été pendant ce temps que d'un mètre 52 centimètres.

La crue de l'an 7 [1799], qui n'avoit pu dépasser le fond d'une grande partie de ces canaux, laissa près des trois quarts des terres sans culture, ce qui porta le malheur et la désolation dans une infinité de familles; tandis que la hauteur des eaux étoit cependant bien au-dessus du niveau de ces terres, sur lesquelles elles auroient répandu la vie et l'abondance, si elles avoient trouvé des issues pour y couler.

Les grands canaux d'irrigation ne doivent donc pas être considérés en Égypte comme de simples réservoirs auxquels on fait des saignées de dérivation le long de leur cours; mais ce sont des routes ou des tuyaux qui conduisent l'eau dans les parties les plus éloignées. Combien il est donc important que ces routes ne soient pas obstruées, et que le fluide puisse les parcourir librement dès qu'il a atteint une des extrémités! La moindre hauteur possible de cette extrémité vers le fleuve, et sa correspondance par une ligne droite avec le point le plus bas des terres intérieures, tel est le but qu'on doit se proposer dans l'aménagement des canaux en Égypte. C'est vraisemblablement celui qu'atteignit Ptolémée Épiphane dans les travaux immenses qu'il exécuta, et pour lequel la triple inscription du monument de Rosette a consacré son nom parmi les bienfaiteurs de l'Égypte. Les gouverneurs avides et barbares qui se sont succédés depuis (sans en excepter les Romains), ont négligé cette branche essentielle de l'économie politique. Heureux les Français s'ils eussent pu, comme ils en avoient l'intention, réunir dans l'histoire le souvenir de leur gouvernement avec celui du prince dont je viens de parler!

Le nord de la province de Beny-Soueyf est coupé par plusieurs petits canaux dérivés du Nil; on n'y en trouve qu'un seul grand, appelé *Canal de Beny-A'dy*,

du nom du village auprès duquel il passe. Ce canal a généralement 25 mètres de largeur, et je lui trouvai 2 mètres 50 centimètres de hauteur d'eau le 21 thermidor an 8 [9 août 1800], jour où je l'ai parcouru. Il prend son origine au Nil, à 15 kilomètres de Beny-Soueyf : les barques peuvent y naviguer pendant environ soixante jours, depuis le 15 août jusque vers le 15 octobre. Plusieurs petits canaux s'embranchent sur ses deux rives pour arroser la première partie élevée de la vallée. Vers Tansé, le canal se divise en deux branches, dont l'une va jusqu'à ce village, où se trouve un pont en brique à trois arches, qui est la limite de la navigation, et les eaux vont se perdre dans les terres au pied de la montagne : l'autre partie fait quelques contours, passe auprès des villages d'el-Hâfer, Abousyr, Menfast, Ouboueyt et Qemen, et, après avoir couvert d'eau toute la plaine entre la digue Oukchechy au nord et celle de Behâbchyn au sud, porte le trop-plein, par un déversoir pratiqué auprès du village de Ma'sarah el-Khalyl, dans un bas-fond inculte entre deux montagnes arides et désertes, d'où les eaux s'écoulent vers le Bahr-Yousef, et vont se jeter dans le Fayoum en passant sous le pont d'Haouârah.

La partie sud de la province offre moins de canaux dérivés du Nil que la partie nord : mais elle est tout aussi bien favorisée sous le rapport de l'irrigation ; car elle est sillonnée dans le sens de sa longueur par plusieurs grands canaux parallèles au cours du fleuve, et qui, même dans les crues foibles, couvrent facilement les bandes de terre qu'ils laissent entre eux. Les plus considérables de ces canaux sont connus des géographes sous les noms de *Bahr-Yousef* et de *Bahr-Bathen,* et ont, par leur direction du sud au nord, induit en erreur les académiciens d'Anville et Gibert, qui les ont pris pour le lac de Mœris.

Le Bahr-Yousef, que l'on a toujours représenté, dans les cartes modernes de l'Égypte, comme un canal creusé sur des lignes droites dans une étendue d'environ trente-six lieues, depuis Meylaouy jusqu'à son entrée dans le Fayoum, n'est autre chose qu'une ancienne branche du Nil, tout aussi sinueuse que lui, et qui présente aujourd'hui une largeur d'environ 100 mètres. La plus grande largeur que je lui aie trouvée est de 140 mètres entre le village d'el-Hazé et celui de Menqatyn, où je l'ai mesuré. Cette branche côtoie le pied de la chaîne Libyque, comme le fleuve côtoie celui de la chaîne Arabique, et vient porter ses eaux dans le Fayoum. Partout son lit est plus bas que la plaine, dont le niveau, ainsi que je l'ai déjà observé, est inférieur à celui des eaux du fleuve ; mais, lors de l'inondation, le Bahr-Yousef communique avec les autres canaux parallèles, et couvre avec eux les terres qui se trouvent entre lui et le fleuve.

Le nom de *Bathen* qu'on a improprement donné à un canal, n'est point un nom propre ; il s'applique généralement à presque tous les canaux qui parcourent l'intérieur des terres dans la direction du sud au nord (1). On appelle *Bathen* la partie des terres située entre le Nil et la chaîne Libyque. Ce mot dérive de l'arabe *Batn,* qui signifie *milieu, ventre.* C'est ainsi que l'on a traduit par les mots *Ventre de la Vache* la pointe du Delta où les deux branches de Damiette et de Rosette se séparent, pointe que les Arabes appellent *Batn el-Baqarah.*

(1) *Voyez* le Mémoire sur le lac de Mœris, *Antiquités-Mémoires, tom. I, pag. 79.*

Un

Un nom plus particulier, quoique plusieurs canaux le portent, est celui de *Fyâd*, qui distingue les grands *bathen* des petits. Le plus grand de tous ces *Fyâd Bathen*, le seul qui ait pu induire en erreur Granger, le P. Sicard et d'Anville, n'a pas plus de six lieues de longueur. Son origine sur le Nil est au village de Cheykh-Zayât, à environ douze lieues au sud de Beny-Soueyf. Il prend ensuite son cours vers le nord-ouest, passe au nord et à une lieue de Fechn, au bas du village de Beny-Sâleh; de là il va se perdre dans les terres, retenu par la digue de Saft-rachyn. Dans l'inondation, la communication avec le Bahr-Yousef se fait un peu au nord du village de Mezourah. Il a environ 36 mètres dans sa plus grande largeur: il n'y avoit, au moment où je l'ai sondé, le 20 frimaire an 9 [11 décembre 1800], qu'environ un mètre 50 centimètres de profondeur d'eau, et sa superficie étoit à 2 mètres 60 centimètres au-dessous du niveau de la plaine.

On voit plus au sud un autre Fyâd Bathen, dont l'origine sur le Nil est entre le village de Nazlet-Abou-Esné et celui de Qalousaneh. Il passe au pied du village de Matâyeh, où il se divise en deux branches, dont l'une à l'est devient petit bathen, et se perd, à deux lieues de là, dans les terres d'Abou-Girgeh; l'autre, à l'ouest, communique pendant l'inondation avec le Bahr-Yousef, au village d'el-Houeh: mais il n'a pas plus de trois lieues de longueur.

L'arrosement des terres dans la province de Beny-Soueyf s'opère donc, comme dans toute la haute Égypte, par une irrigation naturelle et par une irrigation artificielle, avec cette différence que, dans la partie nord de cette province, la pente à l'ouest se prolongeant jusqu'à la chaîne Libyque, l'irrigation naturelle a lieu jusqu'au pied de cette chaîne, tandis que, dans la partie sud, le profil de la vallée présente deux plans inclinés, partant l'un des bords du Nil, et l'autre des bords de la branche dite *Bahr-Yousef*, pour venir former, à leur rencontre dans l'intérieur des terres, un bas-fond ou cunette qui, conservant les eaux plus long-temps que les autres parties, porte, par ce motif, le nom de *Bahr-Bathen*, c'est-à-dire, fleuve intérieur. Il suit aussi de cette disposition que l'irrigation artificielle n'a lieu dans la partie nord que sur la bande de terre rapprochée du Nil, tandis que, dans la partie sud, elle a lieu sur les bords du Nil et sur les bords du Bahr-Yousef.

Les méthodes employées pour ce genre d'irrigation sont simples, et ne varient que lorsqu'on doit élever l'eau à une plus ou moins grande hauteur. Ces méthodes sont à peu près les mêmes dans toute l'Égypte, et ont été décrites par plusieurs de mes collègues; mais j'ai fait faire en ma présence des expériences dont on ne sera peut-être pas fâché de trouver ici les résultats.

La méthode la plus simple de toutes est celle qui est représentée *fig. 4, pl. 6, É. M. vol. II.* Deux hommes adossés à une butte de terre soutiennent avec quatre cordes et balancent un panier d'osier, fait en forme de calotte sphérique et recouvert de cuir: ils puisent l'eau avec ce panier à la volée, et la jetent par le même mouvement sur les terres. Le balancement, la prise et le jet de l'eau sont réglés par un chant particulier, dont on peut voir le mode dans le Mémoire de M. Villoteau sur l'état actuel de l'art musical en Égypte (1). Cette méthode n'est presque pas

(1) *Voyez* État moderne, Mémoires, *tom. I, pag. 733.*

en usage dans la haute Égypte, parce qu'elle ne suppose qu'une très-petite différence de niveau entre les terres et la surface des eaux du fleuve; elle ne convient par cette raison qu'à la basse Égypte, où elle est très-usitée. On voit, au reste, que c'est celle qui est connue en Europe sous le nom de *baquetage*, et que l'on emploie dans les épuisemens.

La seconde méthode, qui suppose une plus grande différence de niveau, est très-commune dans toute la haute Égypte. Elle consiste dans l'emploi d'une machine appelée *deloû*, qui est représentée *fig. 1, 2 et 3, pl. 6, É. M. vol. II.* C'est un levier en bois de 3 mètres de longueur, dont le point d'appui est à un mètre d'une des extrémités, et à un mètre 20 centimètres au-dessus du sol. A l'extrémité la plus longue est attachée une verge mobile de 2 mètres 65 centimètres de longueur, au bout de laquelle se trouve, comme dans la méthode précédente, un panier en osier, recouvert en cuir, et qui se meut sur son axe. A l'autre extrémité du levier est appliqué un contre-poids en terre séchée, dont le but est de faciliter le mouvement d'ascension du panier. Un homme chargé de la manœuvre de ce levier puise l'eau et la verse sur les terres, ou dans un canal destiné à l'y conduire. Les paniers ont 40 centimètres de diamètre sur 25 centimètres de profondeur; ils élèvent environ un centième de mètre cube d'eau. J'ai suivi plusieurs fois la manœuvre de deux *deloû*. Au premier, l'eau étoit à 2 mètres 30 centimètres en contre-bas du sol : l'ouvrier levoit soixante-quatre paniers en six minutes. Au second, l'eau étoit à 2 mètres 60 centimètres en contre-bas du sol, et l'ouvrier ne levoit que cinquante paniers en six minutes. Un seul homme ne travaille que deux heures par jour; il est relevé par un autre qui travaille pendant le même temps. Ainsi, en supposant deux hommes travaillant continuellement depuis le lever du soleil jusqu'à son coucher, il faut environ cinq jours pour arroser un feddân, qui comprend une superficie de 5724 mètres carrés.

Le deloû est en usage pour les terres susceptibles d'être semées en orge, dourah, froment, et autres graines céréales ou oléagineuses; mais il seroit peut-être difficile de l'appliquer à la culture du riz, des cannes à sucre, de l'indigo, &c. qui demandent une plus grande quantité d'eau.

Les terres susceptibles de ce genre de culture sont arrosées par une troisième machine, qui consiste en une roue à pots, représentée *pl. IV et V, É. M. vol. II, Arts et Métiers.* Deux bœufs sont attelés à l'extrémité d'un levier de 2 mètres 90 centimètres de longueur, au moyen duquel ils font tourner un arbre vertical, qui porte un hérisson horizontal d'un mètre 45 centimètres de rayon, dont les alluchons, au nombre de cinquante-six, engrènent dans une roue verticale dentée, de 80 centimètres de rayon, armée de trente-six alluchons portant 20 centimètres de longueur. Son arbre tournant, qui a 2 mètres 70 centimètres de longueur, porte, à l'autre extrémité, une roue d'un mètre 20 centimètres de rayon, autour de laquelle se meut, par l'effet de la rotation, une échelle de corde portant dix-huit pots de terre cylindriques, placés à 50 centimètres de distance l'un de l'autre. Ces pots montent l'eau au plus haut de la roue, à 3 mètres 20 centimètres

au-dessus de la surface du fleuve, et la versent dans une auge, d'où elle est conduite sur les terres par un petit canal.

La circonférence de la route que suivent les bœufs, est de 18 mètres 86 centimètres, et ils font cent cinquante tours par heure. Deux bœufs allant continuellement travaillent pendant trois heures, au bout desquelles ils sont relevés par deux autres bœufs qui travaillent encore trois heures ; de manière que quatre bœufs, se relevant ainsi, travaillent chacun six heures par jour, et la roue tourne pendant douze heures, ce qui produit dix-huit cents tours en un jour. Le hérisson horizontal ayant cinquante-six alluchons, et la petite roue verticale en ayant seulement trente-six, celle-ci fait un tour et cinq neuvièmes à chaque tour du hérisson ; elle fait donc deux mille huit cents tours pendant qu'il en fait dix-huit cents. Le diamètre de la roue qui porte les pots étant de 2 mètres 40 centimètres, la circonférence est de 7 mètres 54 centimètres, tandis que celle de l'échelle des pots est de 9 mètres. Le nombre de leurs tours est donc en raison inverse de leur circonférence, c'est-à-dire que l'échelle des pots en fait huit cent trente-sept et sept neuvièmes pendant que la roue en fait mille. Mais nous avons vu que celle-ci fait deux mille huit cents tours par jour; celle des pots en fait donc deux mille trois cent quarante-six pendant le même temps. Les pots ont à peu près 16 centimètres de diamètre sur 26 centimètres de profondeur : leur capacité est donc d'un demi-centième de mètre cube ; ce qui produit, pour les dix-huit pots, neuf centièmes de mètre cube à chaque tour, et pour les deux mille trois cent quarante-six tours, deux cent onze mètres cubes quatorze centièmes d'eau élevée en douze heures à 3 mètres 20 centimètres de hauteur.

Si l'on veut établir une comparaison entre le deloû et la roue à pots d'après les expériences que je viens de rapporter, on verra, en adoptant les premières, que l'ouvrier qui a élevé, au moyen du deloû, soixante-quatre paniers remplis d'eau à 2 mètres 30 centimètres de hauteur en six minutes, n'en auroit élevé que quarante-six à 3 mètres 20 centimètres de hauteur pendant le même temps. La capacité du panier étant d'un centième de mètre cube, il auroit élevé 4 mètres 60 centièmes dans une heure, et 55 mètres 20 centièmes cubes d'eau pendant douze heures. Le produit du deloû est donc à celui de la roue à pots dans le rapport des nombres 5520 et 21114 : ainsi l'on peut compter quatre *deloû* pour une roue. L'extrême simplicité de cette première machine, la facilité de la construire, de la transporter et de se la procurer par-tout, ont fait adopter de préférence le deloû que l'on voit répandu sur les bords du fleuve et des canaux d'arrosage dans toute l'étendue de l'Égypte.

Dans la description hydraulique que je viens de donner de la province de Beny-Soueyf, on ne voit rien qui puisse raisonnablement faire penser que le lac de Mœris et ses accessoires aient pu jamais trouver leur place dans cette province. Nous allons entrer dans celle du Fayoum, et là nous verrons toutes les difficultés disparoître sans effort ni opposition, et nous reconnoîtrons enfin que les détails donnés par les anciens s'appliquent si bien à cette province, qu'on est tenté, à chaque pas, de désigner les lieux actuels par les noms qu'ils nous ont transmis.

SECTION II.

Province du Fayoum.

QUOIQUE les recherches et les travaux à faire dans le Fayoum fussent le but principal de mon voyage dans ces contrées, je ne pus cependant y pénétrer que dans les premiers jours de nivôse an 9 [fin de décembre 1800]. Occupé dans les premiers temps, à Beny-Soueyf, à dresser le canevas trigonométrique auquel je devois rattacher la province du Fayoum, je me vis bientôt retenu et dans l'impossibilité de faire aucun mouvement vers l'intérieur des terres, à cause d'une crue extraordinaire du fleuve, qui suspendit mes opérations pendant plus de trois mois. Les débordemens du Bahr-Yousef avoient totalement interrompu la communication entre Beny-Soueyf et le Fayoum. L'isolement de cette dernière province est un grand malheur pour elle ; car les Arabes étrangers ne manquent jamais de profiter de cette circonstance pour venir piller les habitans : cet événement eut lieu à l'époque dont je parle; et le commandant de Beny-Soueyf ayant été obligé de faire passer par la digue Oukchechy le secours qu'il envoya à Médine, les Arabes, avertis à temps, disparurent avec leur butin avant que le corps de troupes Françaises fût arrivé. Il seroit très-important, ainsi que j'en avois ouvert l'avis, que l'on construisît une route de Beny-Soueyf aux villages d'Haouârah et d'el-Lâhoun, qui se trouvent à l'entrée du Fayoum.

Je partis enfin de Beny-Soueyf le 3 nivôse an 9 [24 décembre 1800], avec mon collègue M. Caristie, et nous allâmes coucher à Haouârah el-Kebyr, gros bourg situé sur la rive gauche du Bahr-Yousef, à l'ouverture de la gorge dans laquelle cette branche du Nil verse ses eaux. En face de nous, et sur la rive droite, nous vîmes le petit village d'el-Lâhoun. La communication entre ces deux villages se fait au moyen d'un pont en pierre de taille, composé de trois arches, ayant chacune 2 mètres 80 centimètres d'ouverture entre les pieds-droits. Ce pont n'a pas seulement pour but d'établir la communication entre les deux villages; car chacune de ces trois arches est barrée par un déversoir qui sert à régulariser la quantité d'eau que la province du Fayoum doit recevoir, de manière que, dans les crues foibles, l'eau ne s'écoule pas en trop grande abondance dans cette province et ne soit pas perdue pour le reste de l'Égypte; de même que, dans les fortes crues, on ouvre à l'eau un débouché plus vaste et l'on en débarrasse le sol de l'Égypte, sur lequel un trop long séjour deviendroit préjudiciable.

On voit encore, au parapet de l'est, la trace de trois pierres enlevées sur lesquelles le Mamlouk kâchef Solymân, qui étoit avec nous, m'assura avoir vu une inscription Arabe qui portoit que ce pont a été construit par le sultan Solymân ebn Mohammed, dans le VI.e siècle de l'hégire. Il est à remarquer que cette époque est celle de la dynastie des Fatimites, sous la domination desquels l'Égypte étoit redevenue un royaume indépendant, au soin duquel les sultans régnans apportoient par conséquent un intérêt plus particulier.

Entre le pont et le village d'el-Lâhoun, se trouve une digue qui retient les eaux

apportées par le grand canal de Beny-A'dy; et, tombant par le déversoir de Ma'sarah dans le bas-fond qui se trouve au pied de la montagne d'Abousyr, ces eaux vont féconder quelques terres autour du village d'el-Lâhoun, et se rendent ensuite, par un ruisseau parallèle au Bahr-Yousef, dans le canal qui arrive à Tâmyeh.

Il existe parmi les habitans du Fayoum une opinion vulgaire sur l'ancien état de cette province, et je crois qu'il n'est pas hors de propos de la rapporter; elle m'a été communiquée par deux hommes en qui j'ai trouvé une intelligence supérieure à celle de leurs compatriotes : l'un est Se'yd-Ahmed, cheykh principal de Médine, capitale du Fayoum; et l'autre, le Mamlouk kâchef Solymân, dont j'ai déjà parlé, qui habitoit depuis long-temps le Fayoum. Ils m'ont assuré que, d'après la tradition transmise d'âge en âge, la province du Fayoum n'étoit, avant l'époque de Joseph fils de Jacob, qu'ils font remonter à une très-haute antiquité, qu'une vaste mer, dont les eaux étoient fournies par le Nil ; que Joseph fit construire une digue à el-Lâhoun pour empêcher les eaux de se jeter davantage dans ce golfe ; que celles qui y étoient restées s'écoulèrent à la mer, ce qui opéra un prompt dessèchement d'une grande partie des terres. Lorsque le dessus des eaux fut parvenu par ce dessèchement jusqu'au niveau du lit par lequel elles s'écouloient, le surplus resta dans les parties basses, et forma le *Birket-Qeroun* et le *Birket-Garâh,* qui devinrent l'égout des eaux de la province, et ne diminuèrent de hauteur que par l'évaporation.

Cette opinion, trop au-dessus de la portée des Égyptiens actuels, n'est point, évidemment, un résultat de leur imagination ; elle porte avec elle le caractère d'une ancienne tradition ; et peut-être, en l'examinant de près, y trouveroit-on l'explication de ce grand périmètre que les anciens ont donné au lac de Mœris, et sur-tout des avantages qu'ils disent que les Égyptiens en retiroient, en le faisant servir tour-à-tour de récipient et de bassin déversant. Cette tradition s'accorde avec ce que j'ai vu autour du Birket-Qeroun; et les conséquences que je tirerai de mes observations, lui donneront ou en recevront peut-être plus de force.

En pénétrant dans l'ouverture que la montagne laisse entre Haouârah el-Kebyr et el-Lâhoun, on voit se développer une immense plaine, qui forme la province du Fayoum. Cette plaine n'est pas de niveau ; elle présente deux plans légèrement inclinés, l'un au nord, l'autre au sud. Sur la ligne culminante formée par l'intersection de ces deux plans, on a pratiqué, depuis le pont d'Haouârah et dans la direction de l'ouest, un canal jusqu'à Médine : ce canal traverse la ville; et, à l'extrémité ouest, il se partage en neuf petits canaux qui vont porter l'eau sur les terres des différens villages. La prise est déterminée pour chacun par un pont-déversoir, dont la hauteur est réglée sur la longueur du terrain à parcourir et sur la superficie des terres qu'il doit arroser.

Le premier de ces canaux, c'est-à-dire celui qui est le plus à l'est, s'appelle *Bahr-Naqâlyfeh :* il passe par les villages de Naqâlyfeh et de Selleh.

Le second porte le nom de *Senhour,* et arrive au village de ce nom.

Le troisième, dit de *Synerou,* se rend au village de Fydymyn.

Le quatrième traverse les villages d'A'gmyyn, Beché, Abou-Gonachou et Abou-Keseh.

Le cinquième, dit de *Talat*, va au village de ce nom.

Le sixième passe au village de Senbâtch.

Le septième s'appelle *Bahr-Desyeh* : il porte les eaux sur les territoires de Desyeh, Garadoû, Toubâr et Menâchy.

Le huitième arrose les terres de Moutoud, Ouerid et Abou-Dalaché.

Enfin le neuvième, qui prend son origine sous une arche du pont de la mosquée de Hâggy-Hasan, fertilise le petit village de Zâouyeh.

Il y a, vers l'extrémité Est de la ville, d'autres canaux qui, comme les précédens, reçoivent les eaux par des ponts-déversoirs. Celui qui est le plus près de la porte Noueyreh, après avoir contourné une partie des ruines d'Arsinoé, se rend au village de Terseh el-Aksâs.

Le second est le Bahr-Sennoures, qui passe aux villages de Ka'âby, Bayhamou, Khonfecheh, Aboueyt, Mechyd et A'bd-Alateh.

Le troisième enfin est le Bahr-Ma'sarah, qui arrose les villages de Zerby, Foroseh, Kafr-emyr, Sersené et Antartares.

Le canal qui porte les eaux d'Haouârah à Médine, et qui, dans toute cette longueur, conserve le nom de *Bahr-Yousef*, est, comme je l'ai déjà fait observer, plus élevé que le sol de la province ; et, ce qui est remarquable, son lit est à nu sur le roc dans toute l'épaisseur des montagnes à travers lesquelles il a été pratiqué.

A environ huit mille mètres du pont d'Haouârah el-Kebyr, on trouve, sur la rive droite, le village d'Haouârah el-Soghayr, auprès duquel a été construit avec beaucoup d'art un mur de soutenement formant déversoir, qui présente une chute d'environ sept mètres de hauteur. Lorsque les eaux s'élèvent dans le Bahr-Yousef au-dessus de ce déversoir, elles tombent dans un large ravin, qui les conduit à Tâmyeh, et de là dans le Birket-Qeroun : il paroît même que ce déversoir n'a pas toujours suffi pour absorber la surabondance des eaux ; car on voit, à trois mille mètres plus loin, un autre déversoir qui rejette aussi les eaux dans le premier ravin par un rameau qui les y conduit.

Les détails de cette rive droite du Bahr-Yousef, depuis el-Lâhoun jusqu'à ce second déversoir, présentent un grand intérêt. Auprès du village d'el-Lâhoun, se trouve une première pyramide dont le noyau est en pierres calcaires, et le surplus en briques séchées au soleil. Huit mille mètres plus loin, on voit une seconde pyramide aussi en briques de même nature, et au pied de laquelle passe un ruisseau qui prend son origine au Bahr-Yousef, un peu avant le premier déversoir dont j'ai parlé, et se rend à Tâmyeh par une direction parallèle à celle du grand ravin, qui, ne recevant que le superflu des eaux de la province, reste presque tous les ans à sec, et porte par ce motif le nom de *Bahr-belâ-mâ* [Fleuve sans eau].

Autour de cette seconde pyramide, le sol est couvert de monticules de pierres calcaires et de débris de monumens, qui indiquent évidemment le lieu où fut ce fameux labyrinthe des douze rois, que tous les anciens historiens s'accordent à placer peu au-dessus du lac de Mœris, et non loin de *Crocodilopolis* : on y voit encore un reste de chambre, mais totalement enfoui ; des tronçons de colonnes en granit syénite, taillées, comme celles des temples de la haute Égypte, en faisceau

de plantes bulbeuses; d'énormes chapiteaux Égyptiens, aussi en granit. Pline assure que le labyrinthe étoit le seul monument de la haute Égypte où l'on eût placé des colonnes de cette matière.

Je me suis transporté sur cet emplacement le 10 nivôse an 9 [31 décembre 1800], et j'ai lié par quelques opérations trigonométriques la pyramide d'el-Lâhoun avec cette seconde pyramide, que j'ai appelée *pyramide du labyrinthe,* et avec le minaret de la mosquée de Rouby, qui est la plus occidentale de celles de Médine. Au moyen de ces opérations, j'ai déduit la latitude et la longitude de cette ville, qui n'ont pas été prises par M. Nouet, et je lui ai trouvé 29° 28′ 48″ de latitude nord, sur 28° 41′ 9″ de longitude orientale, comptée de l'observatoire de Paris.

La ligne qui unit les deux pyramides, s'est trouvée de 8116 mètres 57 centimètres de longueur, faisant avec le méridien magnétique un angle vers l'ouest de 49° 10′.

La pyramide du labyrinthe est carrée dans son plan sur 110 mètres de côté; mais il paroît qu'elle avoit un revêtement dont on ne peut plus assigner l'épaisseur. Un peu en avant de l'angle à l'est, on voit un vaste trou rond, dans le fond duquel commence un souterrain en maçonnerie, qui se dirige vers la partie inférieure de la pyramide. Je descendis par ce trou pour pénétrer dans le souterrain; mais j'y fus bientôt arrêté par un amas de décombres dont il est rempli. Le fond du trou contient de l'eau, que j'ai reconnue très-fortement salée.

En descendant vers le milieu du ravin, vis-à-vis la pyramide du labyrinthe, on trouve les restes d'un long mur en pierres de taille, que je présume avoir été une digue destinée à retenir les eaux qui s'échappoient par le dessus des déversoirs appliqués au grand canal.

La rive gauche du Bahr-Yousef ne présente pas le même intérêt que la rive droite. Les mamelons de roche dont elle est parsemée, et qui sont des appendices de la montagne, attestent que cette rive n'a jamais été cultivée : on y trouve cependant le village de Demechqyn; mais les intérêts et le territoire de ses habitans se lient avec ceux d'Haouârah el-Kebyr, dont ils sont voisins. On ne pourroit même pas parcourir cette rive gauche pour se rendre au village d'el-Hazeb, que l'on trouve après avoir un peu dépassé le second déversoir de la rive droite dont j'ai parlé. C'est auprès de ce village d'el-Hazeb, à l'est et à l'ouest, que se fait, par deux canaux, le déversement des eaux du Bahr-Yousef sur cette partie du grand plan incliné au sud, pour l'arrosement des villages disséminés entre le bahr et le lac de Garâh.

Il paroît que ce plan, outre sa pente au sud, en présente une considérable à l'ouest, vers la pointe du Birket-Qeroun, sur lequel se dirige un large ravin qui porte le nom de *Bahr-Ouâdy*. Pour s'opposer à l'écoulement des eaux sur cette pente, on a construit une grande et magnifique digue, bien différente des ouvrages de cette nature que l'on voit dans la vallée de l'Égypte : celle-ci est en maçonnerie de pierres de taille et de briques cuites, soutenue par d'épais et nombreux contreforts, et construite avec toute la solidité que donne l'observation des règles de

l'art. Cette digue, qui prend son origine au village de Defennoû, se termine à un petit ruisseau, qui fait la limite des terres cultivées ; elle occupe une longueur d'environ 8500 mètres.

On ne peut qu'être surpris de voir un ouvrage aussi considérable pour l'intérêt d'un petit territoire tel que ce lieu, renfermé entre le lac Garâh, les montagnes qui séparent le Fayoum de l'Égypte, le Bahr-Yousef et la digue, tandis que d'immenses terrains sont abandonnés dans la vallée de l'Égypte, faute de quelques légères dépenses faites aux digues et canaux conservateurs de ces terrains. Je suis assez porté a croire que le monument dont je parle est, comme le pont d'Haouârah, l'ouvrage d'un des anciens sultans Fatimites.

Mon intention étoit de parcourir tout le Bahr-belâ-mâ jusqu'à Tâmyeh et au Birket-Qeroun : j'allois même en commencer le nivellement, lorsque des circonstances qui amenèrent quelques mouvemens militaires du corps stationné dans la province, me privèrent des soldats qui avoient été mis à ma disposition, et qui m'étoient devenus indispensables pour mes opérations.

Je fus donc forcé, à mon grand regret, de retourner à Médine, où je fis de suite mes dispositions pour entreprendre autour du Birket-Qeroun le voyage que je desirois faire depuis si long-temps. Je profitai de quelque loisir que me laissoient les lenteurs des préparatifs, pour visiter l'emplacement de l'ancienne *Crocodilovolis*, dont le nom fut changé, sous les Ptolémées, en celui d'*Arsinoé*.

Si l'on sort de Médine par le pont qui est vis-à-vis la mosquée de Rouby, on traverse, en se dirigeant au nord, un grand espace parsemé de tombeaux musulmans, après lesquels on trouve, dans la direction sud-nord, plusieurs monticules composés de débris de pierres calcaires, de briques ou de poteries, et disséminés sur un espace d'environ 3500 mètres au nord et 2500 mètres de l'est à l'ouest. Nous avons, M. Caristie et moi, parcouru, visité et fait fouiller chacun de ces monticules, pour y reconnoître la trace de quelques monumens : mais nous n'y avons trouvé que des débris informes, d'où nous n'avons pu tirer d'autre conséquence, sinon que par leur étendue ils désignent l'emplacement d'une ville; et comme il n'en existe pas d'autre aussi considérable dans toute la province, nous en avons conclu que cette ville étoit l'ancienne *Crocodilopolis*, appelée depuis *Arsinoé*.

Cette certitude nous a été bientôt entièrement acquise, lorsque, par quelques opérations trigonométriques faites sur ces monticules, nous avons trouvé que leur distance à la pyramide du labyrinthe étoit égale à une longueur de 8702 mètres 98 centimètres, compris 1250 mètres pour la moitié de l'étendue des ruines. Strabon dit positivement (1) que la distance d'Arsinoé à cette pyramide est de cent stades. D'Anville (2) estime à un huitième la réduction que l'on doit donner aux mesures itinéraires en Égypte, pour les rapporter à des lignes droites. D'après le calcul des milles Romains, dont il égale quatre au schœne Égyptien (3), il trouve trois mille vingt-quatre toises pour la longueur du schœne ; ce qui donne cinquante

(1) *Rer. geograph.* lib. XVII; Lutetiæ Parisiorum, 1620.
(2) *Traité des mesures itinéraires*, pag. 181.
(3) *Ibid.* pag. 84 et 92.

toises

toises deux pieds six pouces, ou 98 mètres 26 centimètres, pour la longueur du stade, à raison de soixante stades au schœne. Les cent stades font donc cinq mille quarante toises un pied huit pouces, ou 9826 mètres : d'où déduisant un huitième, il reste 8598 mètres ; ce qui s'accorde assez bien avec la distance que nous avons trouvée trigonométriquement.

Le pied des monticules est baigné à l'est et à l'ouest par deux canaux prenant leur direction au nord, sur une largeur de 30 mètres et une profondeur de 3 mètres 50 centimètres.

Nous avions appris à Médine qu'il existoit des ruines importantes à l'ouest de cette ville : nous nous y sommes transportés ; mais nous n'avons trouvé qu'un lieu appelé *el-A'moud*, où l'on voit un seul obélisque en granit, à 1000 mètres environ du village de Begyg, et à 4000 mètres de Médine. Mon collègue M. Caristie s'est chargé de donner les dessins et quelques détails sur cet obélisque.

Enfin, tous les préparatifs de mon voyage autour du Birket-Qeroun étant terminés, je pus me mettre en route pour effectuer cette reconnoissance. J'avois, dans le principe, consulté cheykh Ahmed et Solymân kâchef sur ce voyage, et je leur avois dit que, vu la difficulté de vivre plusieurs jours dans le désert avec mes soldats Français, j'avois résolu de n'emmener que des Arabes avec moi. Ils cherchèrent l'un et l'autre à me faire changer de résolution, en m'assurant que les tribus qui parcouroient ces parages, étoient toutes en guerre, et que je ne pouvois me confier à aucune d'elles sans courir les plus grands dangers. Ce fait me fut encore confirmé par un cheykh d'Arabes, qui s'engagea bien à m'accompagner avec trente des siens, si j'avois avec moi autant de soldats Français. Je les demandai alors au colonel Eppler, commandant de la province, qui me répondit qu'il en mettroit à ma disposition autant que j'en voudrois pour parcourir les villages ou les terres cultivées, mais qu'il ne m'en donneroit pas un pour le voyage que je projetois.

Le desir ardent que j'avois de faire cette reconnoissance, fit que je m'abouchai de nouveau avec le cheykh Arabe ; le commandant Eppler se joignit à moi pour détruire les objections nombreuses et sans cesse renaissantes qu'il faisoit à toutes nos propositions, et nous le déterminâmes enfin à m'accompagner avec trente des siens à cheval.

Cet Arabe, nommé *A'ly,* étoit un jeune homme d'environ trente ans, fils de Sâleh, grand cheykh de la tribu des *Sammâlou,* qui avoit fixé sa résidence au village de Minyeh, situé sur les bords du Bahr el-Ouâdy. Ce nom de *Sammâlou* est celui de l'association générale des tribus qui entourent le Fayoum. Sâleh avoit trois fils et un neveu, placés chacun à la tête d'une division de la tribu. Le premier, cheykh A'ly, résidoit à Médine ; le second, Groubeh, étoit auprès de lui, à Minyeh ; et le troisième, O'tmân, habitoit Abou-Gandyr. Quelques autres enfans qu'il avoit eus de ses femmes esclaves, étoient aussi auprès de lui, et faisoient le charme de sa vieillesse. Le neveu, A'ly-Aboubekr, occupoit Nazleh. Je donnerai, à la fin de cette description, un tableau détaillé de toutes les tribus particulières, ainsi que de celles de la province de Beny-Soueyf.

Les *Sammâlou* sont les seuls Arabes qui aient une résidence fixe dans le Fayoum. Ils y sont très-anciens et très-puissans, mais souvent en guerre avec les tribus étrangères, qui viennent faire des incursions dans la province. Ce sont les *Da'fé* de Beny-Soueyf, qui entrent par Tâmyeh, lorsque les eaux atteignent les terres cultivées des villages de Menfast et d'Ouboueyt, où ils font leur résidence. Ce sont aussi les *Fergân*, qui habitent les déserts d'Alexandrie et de la Bahyreh, et qui, entrant par le Qasr-Qeroun, où est leur rendez-vous, viennent faire des expéditions nombreuses, dans lesquelles ils pillent les villages des *Sammâlou*.

Les craintes de cheykh A'ly n'étoient donc pas sans fondement; mais, les ayant une fois vaincues, je me crus sans danger et ne pensai plus qu'à mon projet. J'endossai le *barnous*, je couvris ma tête d'un *tarbouch* enveloppé du châle, et je partis seul Français au milieu de trente Arabes bien armés, et résolus, me disoient-ils du moins, à ne pas se laisser intimider. Cheykh A'ly, voulant sans doute me donner une bonne opinion de sa tribu, me parut, dès ce moment, animé d'un courage que je ne lui avois pas vu jusqu'alors, et qu'il communiqua sans peine à toute sa suite.

Nous quittâmes Médine le 16 nivôse an 9 [6 janvier 1801], à midi précis, et nous suivîmes notre route exactement au nord, entre plusieurs canaux. Nous laissâmes à gauche un canal sur les bords duquel je vis un petit déversoir en maçonnerie. Nous passâmes bientôt près du village d'el-A'lâm, que nous avions à notre droite, et nous entrâmes dans un bois clair et planté de palmiers, après lequel nous arrivâmes au village de Ka'âby el-Gedyd. Notre chemin le plus court étoit de suivre au nord-est, vers Ma'sarah et Tâmyeh; mais, sur ce qu'on me dit qu'un monument dont parle Pococke, et qui est connu sous le nom de *Pieds de Pharaon*, se trouvoit près de là, nous continuâmes au nord, en traversant le canal qui passe à Ka'âby, et nous arrivâmes à une grande plage de grève, où est situé le village de Bayhamou, auprès duquel s'élèvent les prétendus pieds de Pharaon. Ces pieds ne sont autre chose que deux énormes masses formées de grosses pierres calcaires, portant chacune environ 6 mètres de longueur sur un mètre 30 centimètres de largeur et un mètre de hauteur, posées l'une sur l'autre sans ciment ni liaison. Les deux tas, distans l'un de l'autre d'environ 120 mètres, sont entourés d'autres petits tas disposés de même. On voit aussi de grosses pierres éparses, qui indiquent que ces tas étoient beaucoup plus élevés que je ne les ai vus; car ils n'avoient plus alors que dix assises, portant ensemble une hauteur de 10 mètres: leur plan forme un carré d'environ 8 mètres de côté.

J'avois remarqué que, depuis environ 400 mètres au sud, la pente du terrain commençoit à devenir légèrement sensible; ce qui pourroit faire penser que le lac s'étendoit jusqu'à ce point. Notre marche avoit été réglée depuis Médine, et nous faisions environ 3500 mètres à l'heure: il étoit alors deux heures moins un quart. De ces ruines, j'apercevois au milieu d'un grand groupe de palmiers au nord le village de Sennoures, où j'arrivai à trois heures, étant parti des Pieds de Pharaon à deux heures précises.

Sennoures est un assez grand village, bâti sur un monticule, le plus élevé de tous

ceux que j'ai vus en Égypte, et dont j'ai estimé la hauteur à environ 50 mètres. Il formoit vraisemblablement autrefois une île du lac, dont on commence à apercevoir les eaux lorsqu'on est arrivé au haut du monticule. Sennoures est un dépôt des salines que l'on exploite sur le lac. Je descendis dans la maison du cheykh el-Habachy, de qui je reçus l'accueil le plus amical. J'achetai dans le village l'orge et les féves nécessaires pour les chevaux dans le désert, et je partis à cinq heures, dirigeant ma route encore au nord. Nous marchâmes de jour jusqu'à six heures et demie, quoique nous fussions au solstice d'hiver, et nous arrivâmes sur le bord d'un petit ruisseau nommé *Batch*, qui coule de l'est à l'ouest, et porte l'eau depuis Tâmyeh jusqu'au Birket-Qeroun. Elle est amenée de Tâmyeh par un canal venant de Roudah, et à Roudah par celui qui passe au pied de la pyramide du labyrinthe, et par les suintemens du Bahr-belâ-mâ.

Au point où notre caravane arriva, le ruisseau étoit guéable : il avoit environ 8 mètres de largeur et 32 centimètres de profondeur d'eau; mais j'observai qu'il étoit creusé en forme de canal, sur une profondeur d'environ 10 mètres et une largeur de 80 mètres. Nous étions à deux lieues ouest de Tâmyeh, et l'eau, encore très-bonne, ne se ressentoit nullement de la proximité du lac. Nous y fîmes notre provision d'eau, et nous remplîmes nos outres pour toute la traversée du désert.

Cheykh A'ly me dit que ce point étoit celui du passage des caravanes qui vont directement de Gyzeh à Sennoures. L'inondation n'interrompt même pas la marche de ces caravanes, qui alors remontent jusqu'à Selleh.

J'observai que, depuis Sennoures, la pente vers le lac étoit encore plus sensible qu'à Bayhamou, et que le plan suivoit une seconde pente de l'est à l'ouest : ces pentes étoient tellement marquées, que de la crête du Batch je ne voyois plus au sud qu'une bande générale, tranchant fortement sur l'horizon.

Lorsque nous eûmes rempli nos outres, l'obscurité étoit déjà complète ; car on sait que, dans ces climats, le crépuscule est beaucoup plus court qu'en Europe: nous nous déterminâmes donc à passer la nuit dans ce lieu. Cependant nous allâmes établir notre camp sur la crête du bord septentrional, à environ une demi-heure de distance ouest du point où nous avions passé à gué le canal de Batch.

Depuis notre départ de Médine, mes compagnons de voyage composoient leurs manières sur la conduite de cheykh A'ly envers moi. Celui-ci ne me quittoit pas; et, malgré la difficulté que j'éprouvois de m'exprimer dans sa langue, il ne parloit qu'avec moi. Dans la vue de me distraire, et de me plaire sans doute, il me racontoit des histoires dont j'avois, je l'avoue, grande peine à suivre le fil, mais qui me donnoient plus de distractions que je ne voulois, parce que j'étois tout entier à mes observations. Quelquefois, au milieu de son récit, j'apercevois au loin un objet qui piquoit ma curiosité; j'y courois : mais aussitôt son cheval au galop étoit sur les traces du mien. Les Arabes, voulant aussi me distraire, exécutoient des combats simulés, en courant alternativement les uns sur les autres; après quoi, l'un d'eux venoit auprès de moi me faire entendre les chants héroïques de la tribu. L'air de satisfaction que je lui montrois, étoit sa récom-

pense, et ils recommençoient leurs jeux, qui cependant n'interrompoient jamais la gravité et la régularité de notre marche.

A peine le signal de halte fut-il donné pour le camp de la nuit, qu'en un clin-d'œil ma tente fut dressée. J'avois apporté deux petits matelas, l'un pour cheykh A'ly, et l'autre pour moi : je ne pus jamais lui faire accepter le sien ; et ce ne fut qu'avec peine que je le fis consentir à coucher dans ma tente, où il se contenta d'une natte étendue sur le sable. En quelques minutes le café fut préparé et servi, et l'on fit les apprêts du souper. En attendant, je voulus voir tous mes compagnons, qui vinrent me baiser la main, et s'accroupir rangés autour de mon lit. L'un d'eux, que cheykh A'ly désigna pour orateur, voulant me donner une idée de la gloire et de la supériorité de leur tribu, raconta une de ces histoires dans lesquelles sont rapportés les hauts faits des *Sammâlou*, qu'ils se transmettent ainsi pour entretenir le courage. A tout instant, les auditeurs poussoient des *yâ allah* qui témoignoient leur admiration et encourageoient l'orateur. Quoique je comprisse peu de chose à ce qu'il disoit, je n'étois pas en reste pour montrer ma satisfaction, et ils étoient tous enchantés. Enfin l'on apporta les poules et le pilau, et l'on mangea avec avidité. Après le repas, cheykh A'ly congédia tout son monde, et fit allumer des feux autour de ma tente, pour écarter, disoit-il, les hyènes, qui sont errantes et très-communes dans ces cantons. Chacun s'enveloppa dans son *barnous* et passa la nuit auprès de son cheval.

Le 17 nivôse [7 janvier], nous levâmes notre camp à six heures quarante minutes du matin. La direction principale de notre route étoit par est-ouest ; mais nous déviâmes un instant sur la droite vers le haut de la montagne, laissant le lac à environ une lieue sur notre gauche. La pente s'élève très-doucement et se perd dans une large vallée qui s'étend au nord, et que cheykh A'ly me dit être la route de Médine à Gyzeh et à Alexandrie par le Bahr-belâ-mâ, qui passe auprès des lacs de Natroun. Cette opinion s'accorde avec celle du général Andréossy (1), et l'on verra les conséquences que j'en tire pour l'ancienne utilité du lac.

Les Arabes étoient attentifs et cherchoient à reconnoître dans le sable dont cette plage est couverte, s'il avoit récemment passé d'autres Arabes. Après environ une heure de marche, ils reconnurent à travers les dunes la trace de ceux de Da'fé, qu'on avoit chassés du Fayoum, vingt jours auparavant, ainsi que je l'ai déjà dit.

Nous trouvâmes entre le lac et la montagne une immense quantité de bois sec encore sur pied, qui ressembloit à un jeune taillis desséché : il paroît qu'on ne tire aucun parti de ce bois, qui pourroit cependant être d'une grande utilité à Médine.

Nous arrivâmes à dix heures moins un quart sur le bord du lac : je vis en cet endroit deux énormes buttes isolées l'une de l'autre, et portant 50 mètres de hauteur; l'une, circulaire, a 200 mètres de diamètre, et l'autre, à base quadrilatère, 500 mètres de longueur sur 80 mètres de largeur : celle-ci est la plus proche du lac ;

(1) *Voyez* Observations sur le lac de Mœris, insérées dans le Moniteur du 13 brumaire an 9.

elles sont toutes les deux couvertes de fortes pierres calcaires grossièrement taillées. On y voit aussi quelques débris de briques; mais on ne peut y distinguer ni sculptures, ni traces de monument, et les pierres sont à moitié enterrées dans le sable. La situation de ces buttes l'une par rapport à l'autre est sur une ligne qui court nord-est, sud-ouest, sur une longueur d'environ 1000 mètres. Ici la montagne est éloignée de trois lieues au moins du lac; mais elle tend ensuite à s'en rapprocher. Tout cet espace est parsemé de tas de petites pierres rouges, formées d'une espèce de craie assez semblable à ce que nous appelons la sanguine. Les Arabes descendirent tous de cheval, et en ramassèrent avec avidité: ils me dirent qu'on achetoit ces pierres pour teindre les toiles et peindre le bois.

Je descendis au bord du lac, dont l'eau très-limpide me parut saumâtre, mais non salée: nous y fîmes tous boire nos chevaux, et nous y prîmes un léger repas. Les Arabes m'assurèrent que le lac contenoit de très-beaux et très-bons poissons, mais qu'il n'étoit point pêché par des habitans du Fayoum; que des pêcheurs du Nil y venoient à cet effet depuis la fin de mars jusqu'à la crue du fleuve. Le lac est aussi très-peuplé d'oiseaux aquatiques. Au point où nous nous trouvions, il me parut avoir une lieue de largeur.

Après avoir passé les deux buttes, on s'aperçoit que le terrain s'élève presque brusquement, quoique par une pente facile, et l'on arrive à un très-grand plateau, dont la surface présente un rocher à nu qui va s'attacher à la montagne éloignée alors de nous d'une petite lieue à droite, et se prolonge jusqu'au bord du lac, à 1000 mètres à gauche. On voit, dans l'espace qui sépare les buttes du plateau, des couches de terre végétale légèrement recouvertes de sable: on y voit aussi quelques vestiges de salines.

Je trouvai sur ce plateau, où j'arrivai à midi dix minutes, les ruines d'une ville, ou peut-être seulement d'un vaste palais, que les Arabes me dirent s'appeler *Qasr-Tafchârah* ou *Medynet-Nemroud.* On y voit encore des murs épais et très-élevés. On y reconnoît différentes constructions dont l'antiquité est attestée par leur disposition. J'aurois desiré pouvoir lever les plans détaillés de ces ruines; mais, n'ayant ni aides ni moyens, ni le temps nécessaire, je me contentai d'en faire un croquis que j'ai rapporté sur ma carte. Les murs sont construits d'une espèce de briques de 20 centimètres de longueur, 10 centimètres de largeur, et 7 centimètres d'épaisseur; elles sont formées de craie blanche et de paille hachée avec un peu d'argile, le tout pétri, et seulement séché au soleil. Ce mélange est très-friable, et se réduit aisément en poussière entre les doigts.

Ces ruines s'étendent jusqu'au bord du lac sur une largeur de 200 mètres, et sur une longueur de 600 mètres dans la direction nord-sud. On y trouve une grande quantité de briques cuites, de poteries, de vases à momies, &c. Dans l'impossibilité où je me voyois de lever le plan de ce lieu, je manifestai aux Arabes le desir d'y faire quelques fouilles; ils se mirent tous à chercher, et l'un d'eux me rapporta une lame droite à deux tranchans, avec une poignée de corne. Cette lame avoit 90 centimètres de longueur sur 5 centimètres de largeur, et portoit au haut sous la poignée un dessin arabesque, gravé et incrusté d'un filigrane en argent:

je l'ai rapportée en France; mais elle m'a été volée à Marseille, au moment où je me disposois à partir pour Paris.

Je descendis de la petite hauteur sur laquelle ces ruines sont situées, et je continuai ma route assez près des bords du lac par une direction ouest-sud-ouest. Le sol étoit ce même plateau de rocher que j'avois trouvé avant le Qasr-Tafchârah. La montagne que j'avois à ma droite étoit à une petite lieue du lac, et tendoit toujours à s'en rapprocher. Vers les trois heures, notre route, qui étoit à peu près parallèle à la magistrale du lac, étoit absolument sud-ouest. Nous descendîmes à cette heure-là dans un bas-fond que je pris d'abord pour un ancien golfe; mais je vis ensuite qu'il se prolongeoit vers la montagne, et qu'il en suivoit la direction vers l'ouest. A l'entrée de ce bas-fond, sur le bord du lac, j'aperçus une petite hauteur en forme de pyramide : je m'y transportai aussitôt; mais je reconnus que ce n'étoit qu'un rocher recouvert de terre végétale mêlée de sable : en face, je vis une île basse dans le milieu du lac.

Tout ce bas-fond est parsemé d'une grande quantité de buttes en forme de cône, dont plusieurs sont couvertes de terre végétale et de débris de pierres calcaires, semblables à celles que j'avois vues le matin. Ainsi, dans l'hypothèse probable où le lac s'étendoit jusqu'à la montagne (hypothèse appuyée sur les couches que l'on voit, ainsi que les buttes dont je parle, rongées horizontalement par les eaux, et sur les coquilles encore entières que j'ai ramassées au pied), il y a lieu de penser que toutes ces buttes étoient autant d'îles habitées. Les deux pyramides dont parle Hérodote, pourroient bien avoir été placées sur l'une de ces nombreuses îles; mais il seroit peut-être difficile de dire sur laquelle, si l'on excepte les deux premières qui sont vers le milieu de la longueur et de la largeur du lac, en supposant qu'il commençât à Tâmyeh, et s'étendît de Bayhamou jusqu'à la montagne Libyque; car, à part cette circonstance du milieu sur laquelle Hérodote paroît appuyer comme sur une chose précise, on trouve un très-grand nombre de ces îles auxquelles, d'après leurs dimensions et la quantité de pierres calcaires dont elles sont couvertes, l'emplacement de ces deux pyramides peut également convenir.

Continuant toujours notre route dans la direction du sud-ouest, nous arrivâmes à quatre heures trente-cinq minutes, après avoir un peu forcé le pas, dans un lieu couvert de bois desséché, semblable à celui que j'avois vu le matin. L'étendue de celui-ci paroissoit même beaucoup plus considérable, et les corps d'arbres plus forts : plusieurs étoient de la grosseur du bras, et quelques-uns de la grosseur de la cuisse. Déjà nous avions en vue le Qasr-Qeroun à l'ouest, et j'entrevoyois l'espérance d'aller y passer la nuit, lorsque nous fûmes rejoints par un Arabe envoyé par Sâleh, père de cheykh A'ly; il venoit d'apprendre que huit des siens avoient été dépouillés par un parti de trois cents *Fergân* de la Bahyreh : il nous faisoit dire de nous tenir sur nos gardes, et sur-tout de ne point hasarder de combat, vu notre petit nombre; mais que nous devions être tranquilles, qu'il étoit aux informations pour savoir ce qu'ils étoient devenus, et que, s'il apprenoit qu'ils fussent encore de notre côté, il viendroit à notre rencontre avec cinq cents *Sammâlou*. Cheykh A'ly, sans être intimidé par ces nouvelles, me fit observer qu'il n'étoit pas prudent d'arriver

au Qasr-Qeroun à l'entrée de la nuit, que ce point étoit un rendez-vous des tribus errantes, et que, dans la supposition où quelque parti passeroit la nuit aux environs, il continueroit sa route à la naissance du jour, et nous laisseroit le champ libre. Je trouvai son raisonnement juste; d'ailleurs, nous ne nous étions presque pas reposés depuis six heures du matin, ce qui faisoit dix heures de marche : nous choisîmes dans le bois un endroit bas, couvert et entouré de monticules, parce que la route que nous avions suivie est souvent fréquentée par les *Fergân;* il plaça ses sentinelles, et nous passâmes la nuit dans ce lieu.

Nous étions tout-à-fait sur les bords du lac, et néanmoins très-près de la montagne. Je goûtai encore de l'eau; elle étoit comme celle du matin : tous les chevaux en burent, même plusieurs de nos domestiques; ce qui contredit un peu l'assertion de Pococke, qui la trouva, dit-il, plus salée que l'eau de la mer. Il y étoit, à la vérité, un mois et demi plus tard dans la saison que moi; et peut-être l'inondation qui avoit précédé son voyage avoit-elle été très-foible, tandis que celle qui avoit précédé le mien avoit été très-abondante.

Le lendemain 18 nivôse [8 janvier], nous reprîmes notre route à cinq heures et un quart du matin : mais nous ne pûmes suivre les bords du lac à cause du bois dont ils sont couverts; nous fûmes obligés de nous rapprocher de la montagne, dont la distance au lac étoit de plus en plus petite. La couche de terre végétale devenoit aussi de plus en plus épaisse et sans mélange de sable. Ainsi il n'est pas douteux que toute cette partie septentrionale du lac ne fût susceptible d'être cultivée jusqu'au pied de la montagne, si l'on pouvoit l'arroser avec les eaux douces dans la crue.

Enfin nous arrivâmes par une marche un peu plus lente que la veille, vers les sept heures et un quart, à l'extrémité ouest du lac, qui baignoit tout-à-fait le pied de la montagne. Je croyois voir ici cette montagne interrompue par l'origine du Bahr-belâ-mâ, que d'Anville a désigné, dans son *Ægyptus antiqua,* sous le nom de *Lycus fluvius;* mais, au lieu de cette ouverture, je vis que la chaîne se continuoit à perte de vue dans la direction du sud-ouest, et j'appris des Arabes qu'il n'y a dans ces parages ni Bahr-belâ-mâ, ni aucun bas-fond qui puisse donner prétexte à son existence.

La petite langue de terre qui permet de passer entre l'extrémité du lac et le pied de la montagne, est obstruée par un amas de grosses pierres calcaires qui ne présentent aucune trace de la main des hommes, et que je crois simplement tombées des couches supérieures de la montagne. Ce passage est d'ailleurs d'autant plus difficile, que les bords du lac sont couverts d'une croûte saline qui cède facilement sous les pieds, et au-dessous de laquelle on trouve encore l'eau quelquefois assez profonde. Nos chameaux avoient les plus grandes peines à traverser ce passage. Dans l'impatience où j'étois d'arriver au Qasr-Qeroun, que je voyois distinctement depuis le matin, je laissai la caravane se débarrasser, et je partis seul en avant, me dirigeant par le sud-sud-est vers ce monument, où j'arrivai à huit heures et un quart, ayant mis ainsi une heure à parcourir, au grand trot du cheval, la distance qui le sépare de l'extrémité du lac. La pente, quoique très-douce, étoit considérable; et néanmoins le Qasr est construit sur une petite

élévation qui donne lieu de penser que les eaux du lac étoient autrefois beaucoup plus hautes, et qu'à l'époque où elles s'étendoient jusqu'à la montagne, elles venoient aussi baigner le pied des monumens.

Je ne ferai point ici la description du Qasr-Qeroun; M. Jomard en a donné les plans et les dessins exacts (1). Je me permettrai seulement de dire que je n'en crois pas la construction aussi ancienne que celle des temples de la haute Égypte. D'abord ses ruines ne paroissent pas porter l'empreinte des ravages du temps, mais seulement d'une dévastation opérée par la main des hommes. Ensuite on voit, à l'entrée, des rustiques à la manière des Grecs, sur des débris de piliers avancés. Peut-être aussi étoit-ce une fabrique ajoutée dans des temps postérieurs. Le docteur Pococke a gravé son nom sur celui des pieds-droits de la première porte d'entrée qui est à gauche, et Paul Lucas, sur celui qui est à droite. Je venois de faire une reconnoissance qui présentoit un grand intérêt; je ne pus résister au plaisir de la constater, et j'écrivis ces mots sur le pied-droit à gauche, au-dessus du nom de Pococke:

P. D. MARTIN, INGÉNIEUR FRANÇAIS, A PARCOURU
LA PARTIE SEPTENTRIONALE DU BIRKET-QEROUN,
LE 17 NIVÔSE, AN 9 DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE [7 JANVIER 1801].

Du haut du monument, j'examinai attentivement avec une bonne lunette le prolongement de la montagne que j'avois laissée au bord du lac, et je n'y vis, sur une distance à perte de vue, aucune coupure qui pût faire supposer l'ouverture du *Lycus* de d'Anville. Le sol va toujours en montant par une pente douce depuis le lac, et finit par atteindre le haut de la montagne. On voit dans un grand éloignement le mamelon que ce géographe désigne, dans sa carte de l'Égypte moderne, sous le nom de *Haram Medaïé el-Hebjad.* Le pourtour du Qasr-Qeroun présente encore quelques murs sur pied tant à l'est qu'à l'ouest, même un petit monument en avant de l'entrée; mais il n'y a pas un seul morceau de granit. La diagonale des chambres carrées du Qasr est à peu près sud-nord; la face principale, ou bien l'entrée, est au sud-est. Si l'on étend sa vue sur l'horizon, on remarque assez près et au sud une crête tranchante du sol, qui indique évidemment l'ancienne limite du lac.

Je partis du Qasr-Qeroun à midi précis, et je pris ma route directement au sud-est. Le sol sur lequel nous marchions est un rocher pur, légèrement recouvert de sable, et parsemé de petits tas de pierres et de briques cuites, mais en très-petite quantité; ce qui m'a fait penser qu'en donnant à ces débris le nom de *Beled Qeroun,* on en a tiré une conséquence un peu hasardée : du moins je suis persuadé que s'il y a eu quelques constructions sur cette roche, elles sont d'une époque très-récente et de beaucoup postérieure au retrait des eaux du lac, d'une très-petite importance, et ne peuvent, en aucune manière, donner l'idée d'une ancienne ville, qui eût été d'ailleurs d'autant plus mal située que ce lieu a toujours été dépourvu de terre végétale.

Nous allions d'un assez bon pas, parce que nos chameaux étoient partis une

(1) Voyez *pl. 69 et 70, A. vol. IV.*

bonne

bonne demi-heure avant nous. Vers deux heures, nous nous trouvâmes à la hauteur d'une fabrique à gauche sur le bord du lac. Je m'aperçus qu'à partir de ce point, une crête assez élevée s'étend parallèlement à ce bord. A une demi-heure de distance, je vis une seconde fabrique sur la même crête. Ce sont vraisemblablement les lieux auxquels Pococke donne les noms de *Kasr Cophou* et de *Kasr Cobal.* Les Arabes me dirent qu'on désignoit toutes ces fabriques sous le nom général de *Qasr-Benât.* Sur les bords du lac, et au pied de la montagne que nous avions alors à droite vers le lac Garâh, se trouvent des salines exploitées par les habitans de Nazleh; on a creusé, pour l'usage de celles-ci, des puits d'où l'on tire l'eau salée, qu'on laisse évaporer sur le sol, et qui donne un sel très-beau et très-estimé.

Depuis le Qasr-Qeroun, la pente est insensible; mais à trois heures je reconnus qu'elle devenoit plus forte, et à trois heures un quart nous arrivâmes sur la crête qui termine le désert. Là, j'éprouvai un plaisir difficile à dépeindre. Depuis quarante-huit heures, mes yeux avides de découvertes, et parcourant sans cesse tout ce qui étoit autour de moi, ne se fixoient que sur des rochers et du sable ; l'image de la mort se peignoit seule à mon imagination, sans me donner cependant aucune impression de tristesse ou de malaise. J'avois été loin d'éprouver les privations et les incommodités ordinaires des voyages dans le désert : j'avois fait le mien avec tout l'agrément possible ; et je doute que jamais un Européen, dans quelque circonstance qu'il se trouve, puisse en faire un semblable. Toujours l'esprit tendu sur mes opérations, je n'avois nullement souffert de la chaleur, qui, quoiqu'au mois de janvier, s'élevoit de vingt-deux à vingt-quatre degrés, entre dix heures du matin et trois heures après midi; je n'avois pas fait ouvrir une seule fois les outres pour boire, dans le chemin d'une station à l'autre : mais, au plaisir que me fit éprouver la première vue de la verdure, et de la nature en mouvement, je sentis que mon corps avoit été, à mon insu, dans un état de tension continuel.

Nous apercevions au loin le village de Nazleh, dans la même direction sud-est que nous avions suivie depuis le Qasr-Qeroun. Les Arabes, qui avoient suspendu leurs courses dans toute la traversée du désert, firent alors caracoler leurs chevaux autour de moi, m'accablant de saluts, de souhaits et de protestations d'amitié. Ils s'écrioient, dans leur joie, qu'ils ramenoient sain et sauf le Sammâlou *Modabber,* mot qui signifie *régulateur,* et qui leur sert à rendre notre mot *ingénieur;* et ils me donnoient un grand témoignage de leur estime, en ajoutant à ce titre le nom de leur tribu. J'avoue que je n'étois pas insensible à ces démonstrations. Ils m'avoient identifié avec eux ; ma figure hâlée par le soleil, mon épaisse moustache, et mon costume de Bédouin, auroient défié le plus habile physionomiste : aussi, parmi les habitans que nous rencontrâmes bientôt, je m'aperçus qu'aucun ne soupçonnoit la présence d'un Français dans ce groupe d'Arabes.

Nous arrivâmes à Nazleh à cinq heures. Ce village, assez considérable, est situé à environ trois lieues des bords du lac, sur la rive gauche d'un large canal qui fait suite au Bahr el-Ouâdy, dont j'ai déjà parlé. Autrefois Nazleh n'étoit arrosé que par un ruisseau qui vient de Médine : mais, depuis que la digue de Minyeh a été rompue, le territoire est inondé, au point que je vis encore de grandes flaques très-

près du village, quoique la baisse des eaux, qui s'écouloient depuis plus de trois mois, eût laissé par-tout le sol à découvert.

Je passai la nuit à Nazleh, et j'invitai à souper avec moi le cheykh de ce village, ainsi qu'A'ly Aboubekr, neveu de Sâleh, qui étoit venu avec empressement me rendre sa visite. Je tirai parti de cette réunion, en prenant de chacun en particulier tous les renseignemens qu'ils pouvoient me donner sur les déserts qui entourent le Fayoum. On présume bien que je ne négligeai pas ce qui est relatif aux *Oasis*, et je remarquai avec plaisir que leurs réponses coïncidoient parfaitement avec les détails que j'avois reçus, quelques jours auparavant, du kâchef Solymân et de deux habitans de la petite *Oasis*, que j'avois vus à Médine. Je donnerai plus bas les résultats de ces conférences.

Nous quittâmes Nazleh le 19 nivôse [9 janvier], à neuf heures et un quart du matin, et nous fîmes route, toujours par le sud-est, à travers les terres cultivées, qui étoient alors très-crevassées; ce qui rendit notre marche pénible jusqu'au Bahr el-Ouâdy, que nous retrouvâmes seulement à onze heures et un quart, en face du village d'el-A'ryn, situé sur la rive droite. Ici ce ravin avoit au moins 16 à 17 mètres de profondeur, sur 200 mètres de largeur; nous y descendîmes pour suivre notre route dans le fond, qui étoit moins difficile que le dessus des berges. Les eaux couloient sur la partie droite de son lit, et nous en remontâmes le cours, par une direction sud, jusqu'à l'embouchure d'un petit canal à droite, qui, me dit-on, venoit auparavant de Médine en passant par Minyeh, et se rendoit au Birket-Qeroun après avoir arrosé les terres des villages établis sur son cours. Les Arabes m'assurèrent que le Bahr el-Ouâdy, que je voyois si vaste, avoit été formé par l'irruption soudaine des eaux échappées lors de la rupture de la digue de Minyeh; mais on verra plus bas que cette supposition n'est pas vraisemblable. Les montagnes à l'ouest ne me parurent ici qu'une légère pente, dont la crête se perdoit dans un horizon éloigné.

A onze heures et un quart, nous arrivâmes à Abou-Gandyr, village très-élevé, au sud-sud-est de Nazleh. Du haut du monticule sur lequel ce village est construit, je distinguois parfaitement Médine, Nazleh, et toute la partie intermédiaire de la province jusqu'au lac. Une branche du ruisseau qui vient de Minyeh, passe auprès d'Abou-Gandyr; et comme les eaux arrivent jusque-là toujours au niveau des terres, elles forment, en tombant dans l'Ouâdy, une chute d'environ 10 mètres, phénomène inconnu dans le reste de l'Égypte, où l'établissement de machines mues par des cours d'eau seroit d'une si grande utilité pour l'irrigation. Mon conducteur, cheykh A'ly, trouva à Abou-Gandyr son frère cheykh O'tmân, chef des tribus établies autour de ce village. Nous ne nous arrêtâmes qu'un quart d'heure dans son camp pour prendre le café, et nous continuâmes notre route par la direction sud-quart-sud-ouest, emmenant cheykh O'tmân avec nous. A midi et un quart nous rentrâmes dans le désert, dont le sol, plus élevé que la terre cultivée, présente un sédiment terreux mêlé de sable jaune, couvert de morceaux de pierres calcaires. Nous étions sur une espèce de plateau, dont la pente insensible s'étend, en descendant au nord-ouest, vers le Qasr-Qeroun, et au sud-est, vers le village et le

ruisseau de Garâh. Au sud-sud-ouest, la pente se prolonge insensiblement et à perte de vue en montant.

A une heure moins cinq minutes, nous arrivâmes à une hauteur isolée, qu'on appelle *Koum-Garâh bta el-Malat*, ou *Medynet-Ma'dy*. J'y reconnus des ruines considérables d'une ville qui s'étendoit tout autour dans la plaine. Je montai sur la hauteur, et je vis le lac Garâh dans le bas, au sud, à environ une demi-lieue. On me fit apercevoir au loin, dans le sud-sud-ouest, deux montagnes, entre lesquelles sont les deux *Rayân* et le chemin pour aller à la petite *Oasis*, dont je parlerai plus bas. A l'est-quart-nord-est, la montagne se prolonge jusqu'à la gorge d'Haouârah. Au sud-est, on voit le village qui porte le nom de *Medynet el-Garâh*. Le revers de la montagne qui sépare la vallée de Garâh de celle de l'Égypte, forme une pente douce et facile.

Nous quittâmes les ruines de Medynet-Ma'dy à une heure et demie, et nous descendîmes dans un bas-fond de terre végétale légèrement recouverte de sable. Cette terre, quoique déserte, seroit susceptible de culture; car il y croît spontanément et sans aucun soin une grande quantité d'arbres et de plantes diverses.

Un canal dont les bords sont cultivés, coule dans ce bas-fond, et va porter ses eaux au sud dans le lac. Nous remontâmes ce canal jusqu'à Medynet-Garâh, où nous arrivâmes à trois heures après midi. Ce village est entouré d'une muraille pour sa défense ; mais son intérieur présente un aspect misérable : on y trouve une maison de mamlouk entièrement ruinée. Les alentours ne sont pas plus agréables. Bien différent des villages d'Égypte, qu'on reconnoît de loin aux nombreux palmiers dont ils sont entourés, Medynet-Garâh n'a pas un seul arbre dans ses environs, et ne présente que l'aspect de la nudité la plus affreuse. J'y restai pour passer la nuit : je voulois voir les *Kaouâm el-Ouazazé*, Arabes dépendans des *Sammâlou*, qu'on m'avoit signalés comme de rusés voleurs dont je devois me méfier. Je ne sais si la présence de cheykh A'ly et de cheykh O'tmân leur en imposa; mais je sortis de leurs mains sans avoir à m'en plaindre. Ils me parlèrent avec plaisir du Modabber Girard, qu'ils avoient vu et accompagné dans son voyage deux ans auparavant. Leur cheykh Kramné m'offrit ses services pour me conduire au lac qu'ils appellent *Garâh bta el-Gharaq*, distant du village d'environ deux heures de chemin au sud. Je les acceptai ; mais je renvoyai cette visite à l'époque où je me rendrois à la petite *Oasis*, voyage dont j'avois conçu le projet depuis que je connoissois les détails et la situation de cette île du désert. J'allai seulement avec lui visiter des débris informes qui portent le nom de *Deyr Zaqkhâouel bta el-Gharaq*, et dont la position est à environ une lieue de distance du village par la direction sud-quart-sud-est.

Nous partîmes de Gharaq le 20 nivôse [10 janvier], à huit heures moins un quart du matin, et nous entrâmes à Sennoures, petit village fermé de murs, autour duquel sont campés les Arabes de la tribu de Ma'rabyn, sur la rive droite du canal, vis-à-vis de Gharaq. Dirigeant ensuite notre route au nord-est, nous trouvâmes plusieurs langues de désert coupées par des parties susceptibles de culture. A neuf heures et demie, nous traversâmes le petit canal qui va se jeter dans

l'Ouâdy au-dessous d'Abou-Gandyr, et nous arrivâmes sur l'autre bord à l'origine de la belle digue dont j'ai déjà parlé, et dont j'ai fait connoître l'usage en expliquant le mouvement général des eaux dans la province. Je vais actuellement en donner des détails.

Cette digue, toute construite en briques cuites ou en pierres de taille solidement liées à mortier de chaux et ciment, présente l'aspect d'un de ces grands ouvrages, objets constans de la sollicitude des gouvernemens sages pour l'intérêt des hommes; elle a 6 mètres d'épaisseur dans le haut, sur autant de hauteur en aval. Elle est renforcée d'épis et de contre-forts; et, malgré ces précautions, elle a été rompue vers le milieu, près du village de Sedmoueh, sur une longueur de 60 mètres. Cette rupture paroît devoir être attribuée seulement à la force des eaux, et non à une destruction opérée par les hommes; car on voit encore les gros blocs de maçonnerie emportés au loin en aval. Peut-être pourroit-on dire, et je partage assez cet avis, qu'une aussi grande rupture est un effet de la négligence apportée dans la réparation du premier dégât occasionné par les eaux; car il a suffi d'une légère infiltration pour opérer à la longue toute cette dévastation. Depuis cette époque la digue n'a plus de but, les campagnes de la vallée de Gharaq sont incultes, et les eaux vont par l'Ouâdy inonder en pure perte les terres depuis Nazleh jusqu'au Birket-Qeroun.

Le dessus de cette digue est souvent interrompu par de petits ponts, dans l'ouverture desquels on a pratiqué des déversoirs, destinés sans doute à régler la hauteur des eaux, lorsqu'elles couvroient la vallée de Gharaq. Cette circonstance détruit l'assertion des Arabes, qui prétendent que l'Ouâdy n'existoit point avant la rupture de la digue. Les eaux qui passoient sur ces déversoirs, devoient nécessairement se rendre par un canal dans le Birket-Qeroun; seulement, il pouvoit être moins large qu'aujourd'hui. La digue fait plusieurs contours, suivant les inflexions du terrain, et se prolonge à l'est, sur une longueur d'environ 8500 mètres, jusqu'au village de Defennoû, où elle se termine.

Déjà notre approche avoit été signalée au village de Minyeh, où résidoit le grand cheykh Abou-Sâleh, père d'A'ly et d'O'tmân, mes compagnons de voyage; et bientôt nous vîmes paroître leur troisième frère Groubeh, qu'Abou-Sâleh envoyoit pour nous féliciter de sa part sur notre heureux retour. Ce bon vieillard vint lui-même à notre rencontre, et, s'arrêtant à cent pas de nous, il descendit de cheval et se dirigea vers moi à pied; je lui rendis aussitôt le même honneur, et nous nous avançâmes seuls l'un vers l'autre, chacun en avant de nos groupes. Cheykh A'ly jusqu'alors n'avoit quitté mes mouvemens qu'une fois et malgré lui, lorsque je le laissai à l'extrémité du Birket-Qeroun, et que je courus seul au Qasr; cette fois il ne me suivit point, retenu par le respect qu'il portoit à son père, à qui je témoignai toute ma satisfaction d'avoir eu pour compagnons un homme tel que son fils, et des Arabes courageux et fidèles, tels que ses braves *Sammâlou.* Je m'aperçus qu'il étoit sensible à mes éloges, et dès ce moment la confiance s'établit entre nous. Nous remontâmes à cheval : Abou-Sâleh se tint à ma droite, ses trois enfans derrière; et nous fîmes ainsi une espèce d'entrée triomphante à

Minyeh, sur les dix heures et un quart. La population entière s'étoit portée sur notre passage, et les femmes firent entendre leurs *ululations*, signe ordinaire d'une grande joie.

Abou-Sâleh habitoit à Minyeh une maison assez vaste, qui fut bientôt remplie d'un grand nombre de convives de tous les rangs. A peine assis sur les divans, Abou-Sâleh me présenta tous ses enfans, parmi lesquels j'en remarquai un de neuf à dix ans, auquel il témoignoit une affection toute particulière : cet enfant, d'une très-jolie figure, montoit à cheval, se servoit de ses armes aussi bien que le Bédouin le plus expérimenté, et montroit une vivacité de caractère qui plaisoit beaucoup à son père. Je dis à Abou-Sâleh que, sans le connoître, j'avois remarqué dans la plaine la bonne mine, la souplesse et la dextérité de cet enfant. Nouveau Jacob, Abou-Sâleh, ému par les louanges que je donnois à son fils bien-aimé, m'en témoigna sa reconnoissance d'une manière qui paroîtra incroyable dans nos mœurs, mais qui est une conséquence de leurs idées sur l'esclavage; il m'offrit cet enfant, me disant que je pouvois l'emmener et l'attacher à mon service. Je lui répondis que j'étois sensible à cette offre, mais que son fils ne seroit jamais aussi bien, et qu'il dégénéreroit sans doute dans d'autres mains que les siennes; que d'ailleurs j'avois aussi en France un fils comme le sien, sur qui reposoient toutes mes espérances, et que, connoissant tout le prix de ce bienfait du ciel, je me reprocherois d'en avoir privé celui que désormais je voulois regarder et aimer comme mon père. Il leva les yeux au ciel, et le remercia de lui avoir fait trouver en moi un véritable ami.

On croira, peut-être, que je me plais à peindre ici une scène d'imagination, ou que du moins je m'efforce à lui donner quelque intérêt. La vérité est que je rapporte exactement ce qui s'est passé, et que je rends notre conversation presque mot à mot, telle qu'elle se trouve dans mon journal, où je l'insérai le soir même; mais je dois dire aussi, pour l'explication de ces sentimens d'amitié qu'Abou-Sâleh paroissoit vouloir me témoigner, que, me regardant, à cause de ma qualité de *modabber*, comme un personnage très-important, il vouloit me déterminer à faire rétablir la digue et ses déversoirs. Je lui parlai de l'état actuel de ce monument comme d'un grand malheur, qu'il entroit dans les vues des Français de réparer le plus promptement possible. Dans un mouvement d'effusion et de reconnoissance, il m'assura que je pouvois disposer de lui et de toute la tribu des *Sammâlou*, qu'ils m'accompagneroient par-tout où je voudrois aller, et qu'ils répondoient de moi à la vie et à la mort. Je profitai de ce moment pour reparler de mon voyage à l'*Oasis*; il me confirma l'exactitude de tous les renseignemens qui m'avoient été donnés à Médine et à Nazleh, et m'assura que lorsque je lui aurois fait connoître le jour de mon départ, je trouverois tout disposé pour faire cette excursion avec sûreté et agrément. Voici les détails que j'ai recueillis sur ces *Oasis*, et la manière dont nous convînmes de faire le voyage.

El-Ouâh, situé à la hauteur du Fayoum, et désigné dans toutes les anciennes cartes sous le nom d'*Oasis parva*, est à trois journées et demie au sud-ouest de Médine. C'est un petit vallon, dans lequel on trouve plusieurs sources d'eau chaude

et d'eau froide. La population se compose de quatre villages contenant chacun cent cinquante à deux cents habitans, qui cultivent beaucoup le dattier, dont ils font leur principal commerce. Ils ont aussi du riz, du dourah, et quelques arbres fruitiers, tels que figuiers, bananiers, orangers et grenadiers; mais ils n'ont pas de blé. Ils transportent ou font transporter par les Arabes *Koby* de la Bahyreh le superflu de leurs denrées au Fayoum et au Kaire, et ils les échangent pour des toiles, du fer et du blé. Il n'y a dans cette *Oasis* ni chevaux ni moutons, vraisemblablement faute de pâturages. Le climat en est très-malsain, parce que les vents du sud, de l'est et de l'ouest, qui traversent d'immenses plages de sable, y apportent un souffle chaud et empoisonné, de la nature du *khamsyn* d'Égypte : aussi les hommes y sont d'une très-petite stature, toujours malades, ou ont l'apparence d'une très-mauvaise santé.

Pour se rendre de Médine à el-Ouâh, on doit passer au lac Garâh. On trouve, à deux heures au sud de ce lac, deux puits appelés *Rayân el-Kebyr* et *Rayân el-Soghayr,* auprès desquels on voit un monument semblable au Qasr-Qeroun. Il reste ensuite à traverser, dans la direction sud-ouest, deux journées et demie de déserts dans lesquels on ne rencontre ni puits, ni aucune trace de végétation.

Je devois faire le voyage avec cinquante Arabes portés sur vingt-cinq dromadaires chargés des alimens et de la boisson nécessaires pour les deux hommes, ainsi que pour l'animal, qui traverse sans boire tout le désert depuis le dernier *Rayân* jusqu'à el-Ouâh : les hommes boivent à Garâh et aux deux *Rayân,* où ils remplissent seulement une outre fort petite pour alléger la charge de leur dromadaire; aussi ne boivent-ils qu'une fois par jour. Cheykh A'ly et moi devions monter chacun un cheval, et deux chameaux devoient porter le bagage, les vivres et trois outres d'eau, une pour chaque cheval et une pour nous deux.

Quant à l'*Oasis* d'Ammon, connue sous le nom de *Syouâh,* la route est à l'ouest du Qasr-Qeroun. On monte la montagne à gauche, et l'on suit toujours à l'ouest. Sept jours et demi de marche séparent cette *Oasis* d'el-Ouâh, et l'on ne met que dix jours en partant de Médine. On trouve au bout de quatre jours de marche un lac d'eau douce appelé *Magrara.* On doit remarquer que ce lac répond à la même distance de Médine qu'el-Ouâh, et l'on pourroit en conclure que ce lac est dans un bas-fond qui fait suite à celui de l'*Oasis.* Trois jours après, on arrive à un puits d'eau saumâtre nommé *Hegé.* Deux journées plus loin, on rencontre quelques huttes habitées, et enfin l'on arrive le lendemain à Syouâh.

Une outre suffit dans ce voyage à deux hommes pendant quatre jours, et une outre par jour pour chaque cheval. Les chameaux boivent au lac, au puits Hegé, à Syouâh, et ne boivent point dans l'intervalle d'une station à l'autre.

Les distances ne sont appréciées dans ces détails que par les journées de marche : j'ai tenté quelquefois de les fixer d'une manière plus certaine; mais cela me fut toujours impossible. Si je demandois combien de lieues on compte depuis le Rayân jusqu'à el-Ouâh, les Arabes me répondoient : « Une seulement. » Lorsque j'en venois à l'explication, ils me disoient : « On ne compte pas dans le désert

» comme dans le pays cultivé, où les lieues *malaqah* sont toujours la distance d'une » station à une autre. Dans le désert, on compte par le temps. » Mais si je leur demandois combien on compte d'heures de marche, ils me répondoient : « C'est » suivant la longueur du jour » : car ils comptent douze heures depuis le lever du soleil jusqu'à son coucher, quelle que soit l'époque de l'année; ce qui fait que l'heure n'est point une quantité fixe.

On servit le dîner, qui mit fin à l'intéressante conversation que j'avois eue pendant plus de deux heures avec Abou-Sâleh, ses fils et ses Arabes; après quoi nous nous séparâmes très-satisfaits l'un de l'autre, avec promesse mutuelle de nous revoir bientôt: mais cette promesse n'a malheureusement jamais pu être effectuée; les événemens rompirent tous mes projets, et je n'ai plus revu ce bon cheykh, à qui j'avois déjà voué une grande affection.

Cheykh A'ly et moi nous repartîmes de Minyeh à une heure, nous dirigeant sur Médine par le nord-est; nous passâmes au village de Ga'freh à une demi-heure de distance, laissant Defennoû sur notre droite. Un quart d'heure après, nous arrivâmes à A'tamneh et ensuite à Etsâ, villages qui se touchent. De là, nous suivîmes le chemin entre Abousyr à droite, et Ma'sarah à gauche; nous traversâmes Souâfyeh, nous passâmes auprès de Begyg, et nous rentrâmes à Médine à trois heures et demie, ayant toujours marché au bon trot du cheval depuis Minyeh.

La reconnoissance que je venois de terminer, avoit entièrement fixé mes idées sur le système d'irrigation du Fayoum : mais, pour bien expliquer ce système, et montrer comment il se lie avec ce que disent tous les anciens auteurs, il falloit des données précises sur la relation de tous les points de la province avec le régime du Nil et le sol de la vallée de l'Égypte. Mon intention étoit d'entreprendre, à cet effet, un nivellement depuis le Nil jusqu'à Haouârah el-Kebyr, de mesurer la chute au pont de ce village, de continuer ensuite jusqu'au point de partage à Médine, et de conduire le nivellement jusqu'au Birket-Qeroun, d'un côté, et jusqu'au lac Garâh, de l'autre : mais je reçus, quelques jours après, des ordres de me rendre au Kaire, et de là à Damiette, pour un projet de route à faire entre Sâlehyeh et Alexandrie. Des retards survenus dans l'exécution de ce projet me laissèrent encore l'espoir de reprendre mes opérations du Fayoum; j'avois même obtenu l'autorisation d'y retourner, et j'allois partir vers le milieu du mois de ventôse, commencement de mars 1801, avec le général Damas, nommé commandant des deux provinces, lorsque l'apparition des Anglais, et notre départ d'Égypte qui en fut la suite, mirent fin à tous nos travaux dans ce pays.

CONCLUSION.

Ce que j'ai vu suffit néanmoins pour répandre un grand jour sur la question de la vraie position du lac de Mœris, de sa forme, de son étendue et de son usage. Tout le monde est d'accord sur ce point, que le lac de Mœris avoit l'aspect d'une vaste mer, et qu'il avoit long-temps été d'une grande utilité pour absorber les eaux dans les trop grandes crues, et fertiliser la vallée de l'Égypte dans la

décroissance du fleuve. On varie seulement sur la position de ce lac, et l'on doute qu'il ait pu être fait de main d'homme, vu sa grande étendue.

Les uns, d'après ce passage d'Hérodote, Κέεται δὲ μακρὴ ἡ λίμνη πρὸς βορέην τε καὶ νότον, ne cherchent le lac de Mœris que dans un long canal allant du sud au nord; et comme ils veulent lui donner les trois mille six cents stades de circuit que cet auteur lui assigne, et qu'on ne peut trouver un canal aussi long dans la province du Fayoum, ils l'ont cherché et ont cru le trouver dans la province de Beny-Soueyf.

Les autres, au contraire, ne peuvent voir le lac de Mœris que dans le Birket-Qeroun, s'appuyant à cet égard sur la description détaillée de ce lac, que l'on trouve dans Strabon : Θαυμαστὴν δὲ καὶ τὴν λίμνην ἔχει τὴν Μοίριδος καλουμένην πελαγίαν τῷ μεγέθει καὶ τῇ χρόᾳ θαλαττοειδῆ, καὶ τοὺς αἰγιαλοὺς δέ ἐστιν ὁρᾷν ἐοικότας τοῖς θαλαττίοις.

Je n'entrerai point dans cette discussion, qui devient aujourd'hui entièrement superflue, et qui, ainsi que je l'ai déjà dit, a été si savamment et si complètement terminée par le Mémoire de M. Jomard. Le Birket-Qeroun d'aujourd'hui est bien certainement le lac de Mœris d'autrefois; mais il n'en est que le bas-fond, la cunette proprement dite, dont l'abaissement est parvenu à son *minimum* par l'équilibre établi entre l'évaporation et les eaux qui y affluent annuellement : d'où il suit qu'il ne faut pas comparer son périmètre actuel avec celui que lui assigne Hérodote. A cette époque, et encore du temps de Strabon, le lac enveloppoit entièrement le nome Arsinoïte. Ce géographe le dit expressément, il commençoit à la pente que j'ai reconnue sensible au village de Bayhamou, et alloit battre la montagne du côté septentrional. Cette certitude d'ailleurs est acquise par la grande élévation du village de Sennoures qui se trouvoit dans une île, par les couches de terre végétale que les dépôts ont laissées sur toute la plage au nord du lac, enfin par les sillons horizontaux que l'on voit tracés sur les couches de la montagne dans toute sa hauteur. C'est dans le milieu de cette largeur que l'on voit les îles sur lesquelles étoient élevées les deux pyramides dont parle Hérodote. Le lac s'étendoit le long de la montagne à l'ouest jusqu'à une très-grande distance, et retournoit ensuite vers le sud, allant se terminer à la crête que j'ai vue près de Nazleh, et venant battre la montagne entre l'Égypte et le Fayoum.

Si l'on considère maintenant l'immense étendue de cette développée, on ne sera pas embarrassé peut-être d'y trouver les trois mille six cents stades d'Hérodote, ou du moins une mesure approchante; car il ne faut pas regarder les dimensions données par cet historien, comme mathématiquement précises. Il nous prévient lui-même qu'il ne peut affirmer comme vrai ce qu'il n'a pas vu, et il ne nous oblige pas de croire tout ce qu'il rapporte d'après les autres. Sa bonne foi dans le détail du procédé qu'il assure avoir été employé pour opérer le déblai des terres provenant du lac, nous avertit aussi de nous tenir en garde sur tout ce qu'il annonce lui avoir été dit par les prêtres d'Égypte. Strabon, qui se pique d'un peu plus de précision, et qui d'ailleurs devoit être scrupuleux dans un ouvrage purement géographique, garde le silence sur la mesure de ce périmètre, qu'il n'avoit pu ni voir ni apprécier avec justesse; il se contente de dire : Θαυμαστὴν πελαγίαν τῷ μεγέθει. *Admirable par sa grandeur, semblable à une mer.*

La

La partie faite peut-être de main d'homme est le large canal appelé aujourd'hui *Bahr-belâ-mâ,* qui communique du Bahr-Yousef au Birket-Qeroun. C'est celui qu'Hérodote désigne lorsqu'il dit que son étendue va du sud au nord (1).

J'ai trouvé l'emplacement du labyrinthe exactement, comme je l'ai prouvé plus haut, à cent stades d'Arsinoé, mesure donnée par Strabon, Παραπλεύσαντι δὲ ταῦτα ἐφ' ἑκατὸν σαδίους, πόλις ἐςὶν Ἀρσινόη; et à l'origine du canal, peu au-dessus du lac, comme le dit Hérodote, Ὀλίγον ὑπὲρ τῆς λίμνης τῆς Μοίριος. Enfin la tradition populaire qui veut que la province du Fayoum ait été autrefois un golfe formé par les eaux du Nil, desséché, rendu à la culture et mis en état de servir à l'irrigation des parties basses de l'Égypte par les soins d'un grand prince, tout démontre qu'il n'existe point de contradiction parmi les anciens, et qu'ils ont tous décrit les lieux tels qu'on les voit aujourd'hui, ou du moins tels qu'on en reconnoît encore l'ancien état. Mais, dira-t-on, comment le lac de Mœris a-t-il pu servir de récipient dans l'inondation, et de réservoir pour l'Égypte dans la décroissance du fleuve ! Il seroit difficile, je dirai même peut-être impossible, de se rendre raison de cette destination du lac, si l'on s'en tenoit à ne voir l'entrée et la sortie des eaux que par le même orifice ; mais Strabon parle positivement de deux ouvertures, σόμασιν ἀμφοτέροις, par l'une desquelles l'eau entroit, tandis qu'elle sortoit par l'autre.

On doit se souvenir que l'eau tombe dans le Fayoum par une chute pratiquée sous le pont d'Haouârah el-Kebyr, et que le lit du canal qui la reçoit est le rocher pur; sa hauteur n'a donc pas varié. A l'époque de la plus grande étendue du lac de Mœris, c'est-à-dire, immédiatement après le desséchement du golfe, le niveau étoit évidemment inférieur à celui du sol de la province : or nous avons vu que le canal en domine la superficie, puisqu'il est sur la ligne culminante que forme l'intersection des deux plans versans; les eaux ne pouvoient donc pas retourner dans l'Égypte par l'ouverture d'Haouârah el-Kebyr. Cette ouverture n'a jamais pu servir, ainsi que le dit la tradition, que de déversoir pour dégager la haute Égypte de la trop grande quantité d'eau qui nuisoit aux terres.

On a vu, *page 212,* que la partie septentrionale du lac présente l'embouchure d'une vallée qui communique à Gyzeh; cette vallée devoit donc nécessairement former la seconde ouverture par laquelle on donnoit passage aux eaux, lors de la baisse du Nil, pour aller fertiliser les terres de la basse Égypte, dont le sol est de beaucoup inférieur à celui de la haute Égypte.

Ainsi s'explique naturellement la manière dont les eaux entroient dans le lac de Mœris et en sortoient. Détournées de la branche du Nil qui formoit l'île Héracléotique du côté de la chaîne de Libye, par le canal de Joseph, elles fertilisoient d'abord le nome Arsinoïte, et leur excédant tomboit dans le vaste lac qui enveloppoit ce nome, par le canal qui se dirige du sud au nord et passe au pied du labyrinthe. Elles étoient retenues dans ce lac à la hauteur des grandes crues, et venoient, pendant la décroissance du fleuve, par un autre canal également dirigé sud et nord vers Memphis, arroser les terres de la basse Égypte, sur lesquelles l'abaissement du sol permettoit qu'elles se rendissent.

(1) *Voyez* le Mémoire sur le lac de Mœris, *A. tom. I, pag. 98.*

Tels sont les résultats de mes travaux, et les conséquences que j'ai tirées de l'inspection des lieux, pendant le peu de temps que j'ai passé dans la province du Fayoum. Je suis convaincu que les opérations qu'il me restoit à faire, m'auroient fourni des preuves mathématiques de l'opinion que j'avance. Je regrette de n'avoir pu les terminer, et je desire que quelque Européen inspire un jour assez de confiance aux gouverneurs et aux habitans de ce pays pour pouvoir les entreprendre avec succès.

Les détails que j'ai promis, dans le cours de cette Description, sur les Arabes du Fayoum et de Beny-Soueyf, pouvant, dans cette hypothèse, être d'une grande utilité, je me suis fait un devoir de les donner, afin de ne rien laisser à desirer sur ces provinces intéressantes.

TABLEAU

DES ARABES DE LA PROVINCE DU FAYOUM.

NOMS DES TRIBUS,		NOMS de LEURS CHEYKHS.	VILLAGES où ILS SÉJOURNENT.	NOMBRE D'HOMMES		NOMBRE DE	
GÉNÉRAUX.	PARTICULIERS.			à cheval.	à pied.	chameaux	moutons.
SAMMÂLOU. — ABOU-SÂLEH, GRAND CHEYKH, *à Minyeh.*	KAOUÂM-EL-OUAZAZÉ.........	*Kramné*...........	Gharaq el-Toutoun...	70.	100.	165.	1000.
	MANASSÉ.......	*Sâlem-Goreby*........	Abou-Gandyr......	40.	70.	165.	1000.
	MA'RABYN.......	*Hout*............ et *Hâggy Mahamed*....	Sennoures......... et Lambageh..........	60.	100.	140.	1000.
	ROUMLÂT.......	*Mahamed A'bd-allah*..	Difyneh..........	30.	70.	55.	400.
	KÂMIL-EL-HOUMOUDÂT..........	*Roheym*............	Toutioun..........	70.	150.	150.	1000.
	HAOUATÉ........	*Tiden-Huseyn*......	Yelleh............	120.	200.	220.	1500.
		Solymân-Sedé.......	E'doueh..........				
		Dâoud............	Ma'sarah..........				
		Nâsr-Yousef.......	Maslouk...........				
	FERGÂN.........	*Seyd-Dili*..........	Sersené...........	100.	200.	170.	1000.
		Ginoda...........	Gebeleh...........				
		Abou-el-Qâsim......	Matartâres........				
		Giâbly A'bd-allah....	Bâhy-Amoun.......				
		Abou-Zeyt A'bd-allah..	Terseh...........				
		Moubârek..........	Zâouy............				
	HOUBÂT-A'BD-EL-HOUAÉ.......	....	Roudah...........	15.	20.	20.	150.
			TOTAUX....	505.	910.	1085.	7050.

TABLEAU
DES ARABES DE LA PROVINCE DE BENY-SOUEYF.

NOMS DES TRIBUS, GÉNÉRAUX.	NOMS DES TRIBUS, PARTICULIERS.	NOMS de LEURS CHEYKHS.	VILLAGES où ILS SÉJOURNENT.	NOMBRE D'HOMMES à cheval.	NOMBRE D'HOMMES à pied.	NOMBRE DE chameaux.	NOMBRE DE moutons.
DA'FÉ	OULAT-HAMYDEH	*A'bd-el-Emya*	Abousyr	100.	20.	500.	1000.
		Sâlem-Aboudyâr	A'ouâouneh				
	OUTANÂT	*Metterid*	Qemen	100.	30.	600.	1500.
		Mahamed-Goreyb	Effoueh				
		Billedy	Meydoun				
	NALÂT-SA'YD	*Masa'-Essé*	Hammâm	62.	15.	100.	300.
		A'bbâs					
		Amr-Habbany					
	SIDERÂT	*Aboubekr*	El-Hâfer	18.	15.	60.	150.
	EL-QAYD	*Yousef-Abouzeyt*	Meymoun	42.	.....	60.	150.
		A'bd-Moua'et					
		Sakas-el-dyn					
	NOLÂT-YEZYD	*Ibrahym-Zeieta*	Bonafsyn	130.	30.	400.	800.
		Loteyf	Saft-Meydoun				
			TOTAUX	452.	110.	1720.	3900.
SA'DNÉ	SA'DNÉ	*Yousef-Hamât*	Dandyl	102.	.....	87.	400.
		Aouât	Bourg				
		A'bd-el-Qader	Doualtah				
		A'bd-allah-Sourouf	Dalâs				
		A'bd-el-Rahman	Sissi				
		A'ly	Beny-A'dy				
		El-Nedrak	Abousyr				
		Zayté	Menfast				
		Hasan-A'ly-Souelli	Qemen				
		A'ly-Rastân	Koum-Drygeh				
		Ahmed-Mansour	Bâhâ				
		Aoust-Giouma'	Meymoun				
		El-Se'yd	Hagar				

NOMS DES TRIBUS, GÉNÉRAUX.	NOMS DES TRIBUS, PARTICULIERS.	NOMS de LEURS CHEYKHS.	VILLAGES où ILS SÉJOURNENT.	NOMBRE D'HOMMES à cheval.	NOMBRE D'HOMMES à pied.	NOMBRE DE chameaux	NOMBRE DE moutons.
KO'LLY	FARAYÂT	*Girré*	Menharä	50.	15.	50.	300.
	KASSADOUÉ	*Yousouf-Abou-Souen*	Ahnâs el-Medyneh	60.	10.	200.	500.
	YANENE	*A'bd-Rabou*	Zirybeh	17.	8.	40.	100.
	MAHALYF	*Isma'yl-Giassi* *Mahamed-Ma'ouny*	Minharah Menchyet-el-Hâggy	35.	5.	40.	100.
	KEMEMSÉ	*Mahamed-A'bd-A'myd.* *Kazoumé-O'mar*	Bazaneh Meyâneh	120.	40.	200.	500.
	AYÂR	*Mahmoud-Saqyeh* *Noukhar*	Niné Deyr	60.	12.	100	400.
	EL-A'LÂM	*Yerebyt* *A'ly-Ibrâhym* *E'id-Mohtâr*	Mouzourah	40.	......	100.	500.
	SANANGA	....	Saft-rachyn	35.	......	60.	200.
	ABOU-OUÉ	*Solymân-Abou-Nay*	Choumoustâs	30.	......	60.	100.
			TOTAUX	447.	90.	850.	2700.
MASSARIGA	MASSARIGA	*Akhmet-Abou-Dyâb* *Mahmoud-Giouma'* *Hasan-Akhmet*	Zâouyet-el-Ouâny Abou-Chorbân Choubak	80.	200.	50.	200.
MAHARYTÉ	FARGÂL	*Ahmed-Hamzah*	Hasib	30.	40.	30.	100.
	OULÂD HENEH	*Safa'y-O'mar*	Tourfeh	60.	100.	100.	1500.
	EL-HOMOUR	*Mahammed*	Chouchy	20.	60.	30.	500.
	EL-HAZÂY	*Zeyt*	E'zbeh	100.	30.	200.	2500.
	OULÂD GIABR	*Azyssé*	Zaybeh	30.	25.	30.	80.
	ZA'OUNEH	*A'bd-allah*	Gaouâdeh	30.	20.	15.	60.
	HAMAYDEH	*Ibrâhym-Yousef* *Hasan-Tourky*	Dyqouf	25.	80.	40.	200.
	MARAG	*Mansour-Ahmed* *Solymân-Hedery*	Koum-Ouâly	30.	60.	30.	100.
	EL-ASMAH	*O'mar-Sakhr* *A'bd-allah-Hasan*	Marzouq	15.	30.	20.	150.
	DAHAMSI	*Ebn-Hasan-Abou-Hadah.* *Solymân-Abou-Sigr*	Bermaché Safanyeh	30.	60.	40.	600.
	EL-HOMOUD	*Hasan*	Koum-el-A'sel	20.	50.	30.	100.
	TIBENAD	*Hâggy-Barakah*	Cheykh-Ma'soud	30.	100.	60.	600.
			TOTAUX	420.	655.	625.	6490.

NOTICE

SUR LES POIDS ARABES

ANCIENS ET MODERNES;

PAR M. SAMUEL BERNARD.

LORSQU'ON s'occupe de l'économie politique d'une nation, la connoissance exacte de la valeur des poids, des mesures et des monnoies dont elle fait usage, devient indispensable dans la plupart des questions qui se présentent, particulièrement dans celles qui sont relatives aux sciences et au commerce.

La connoissance des poids et mesures des Arabes doit avoir, en outre, pour les Européens, un intérêt particulier, parce que, chez les uns et chez les autres, le système de numération est le même, ainsi que la plupart des divisions et des dénominations de mesures (1). Nous avons pensé, d'après cela, qu'il seroit convenable, au lieu de ne donner qu'une simple table d'évaluation des poids d'Égypte en ceux de France, de faire précéder notre Mémoire sur les monnoies, d'une notice sur les poids Arabes anciens et modernes : quant aux mesures de longueur et de capacité, elles ont un rapport trop éloigné avec notre objet, et nous laissons à ceux qui s'en sont occupés plus particulièrement que nous, le soin de les faire connoître.

POIDS ANCIENS.

IL n'est presque aucune branche de science et de littérature sur laquelle les Arabes n'aient écrit avec plus ou moins de succès. Plusieurs de leurs auteurs se sont occupés des poids et mesures ; le traité le moins incomplet que nous connoissions sur cette matière, est celui de Maqryzy (2), dont M. Silvestre de Sacy a donné une traduction, à laquelle il a ajouté des notes très-intéressantes.

Maqryzy écrivoit son traité vers l'an 841 de l'hégire [1437 de notre ère].

Il cite d'abord et commente longuement la tradition suivante, rapportée par El-Nessây (3) sur l'autorité d'Ebn O'mar, qui la tenoit lui-même immédiatement

(1) *Voyez* page 236, alin. 1.er et suiv.

(2) Le scheïkh Takyeddin Abou-Mohammed Aboulabbas Ahmed Almakrizi. (Traduction de M. de Sacy.)

Pour l'orthographe des mots Arabes qui a été suivie dans les notes, *voyez* la remarque qui est à la fin du Mémoire.

(3) Le nom de ce docteur est *Abou-Abdalrahman Ahmed ben-Schéhab ;* il est surnommé *Nessaï*, parce qu'il étoit de Nessa, ville du Khorassan. Son ouvrage est intitulé, *Ketab alsonan alkébir ;* c'est-à-dire, le grand Recueil des lois de la Sunna. Cet auteur est mort l'an de l'hégire 303 [915 de notre ère]. (Extrait de la note 2 de la traduction de M. de Sacy, *Traité des poids et mesures.*)

du Prophète : « Le boisseau est le boisseau des habitans de Médine ; et le poids, » celui des habitans de la Mecque. »

Il résulte de cette tradition, que les poids et mesures légales des Musulmans étoient le boisseau dont on se servoit à Médine, et le poids usité à la Mecque.

L'auteur que nous citons se propose, d'après cela, de rechercher la valeur de ces mesures, et d'en faire connoître les noms et le rapport entre elles.

Les noms des poids Arabes que Maqryzy donne pour avoir été usités à la Mecque dès le temps du Prophète, sont rapportés par lui dans l'ordre suivant, quoique ce ne soit pas celui de leur valeur ; savoir :

Le *dirhem*, le *dynâr*, le *mitqâl*, le *dâneq*, le *qirât*, l'*ouqyah*, le *nach*, le *neouât*, le *rotl* et le *qantâr*.

Dans ce système de poids, le dirhem (1), ou la drachme, est l'unité de mesure, ou c'est en drachmes que sont évalués tous les autres poids.

La seule subdivision de la drachme qui eût un nom particulier, étoit le *dâneq :* il en falloit six pour faire une drachme.

Le dâneq n'est plus usité en Égypte ; cependant la drachme se divise souvent en $\frac{1}{3}$ et en $\frac{1}{6}$, mais sans dénominations particulières pour ces fractions de poids.

Le neouât valoit 5 drachmes.

Ce nom de poids n'est pas connu actuellement ou n'est pas usité en Égypte, quoiqu'on se serve souvent de poids de 5 drachmes (2).

Il en est de même du nach, qui valoit 20 drachmes (3).

Il paroît que l'ouqyah (4) étoit de deux sortes : l'une de 10 drachmes, et, selon d'autres, de 10 drachmes $\frac{2}{3}$; l'autre de 40 drachmes. Cependant Maqryzy ne leur donne point de noms différens.

Le nom d'*ouqyah* s'est conservé ; mais il désigne actuellement un autre poids, composé de 12 drachmes.

Le même auteur rapporte trois évaluations différentes du rotl (5), savoir : 115 drachmes $\frac{5}{9}$, 128 drachmes, 130 drachmes.

Le rotl de 128 drachmes contenoit 12 *ouqyah* $\frac{4}{5}$ de 10 drachmes l'une, ou 12 *ouqyah* juste, de 10 drachmes $\frac{2}{3}$ chacune.

La dénomination de *rotl* subsiste encore aujourd'hui, et s'applique à un poids de 12 *ouqyah ;* mais l'ouqyah, comme on l'a dit, est de 12 drachmes (6).

Le qantâr (7) est évalué à 1080 *dynâr*, ce qui fait 1542 drachmes $\frac{6}{7}$; selon

(1) *Dirhem*, درهم ; pluriel, *derâhem*, دراهم ; mot Persan qui a passé dans la langue Arabe. Le mot *drachma* des Grecs et des Latins et celui de *drachme* des Français ont un grand rapport avec le mot Persan, et il est probable que c'est le même mot. Nous nous servirons de préférence du mot *drachme* pour traduire le mot *dirhem*.

(2) *Névat*, ou *Neouât* [نواة]. C'est, selon quelques-uns, un morceau d'or de la grosseur d'un noyau de datte, et dont la valeur égale 5 drachmes. (Maqryzy, *Traité des poids et mesures*, traduction de M. de Sacy, *pag. 38*.)

(3) *Nasch* s'est formé de *nasf*, نصف, qui signifie *moitié*, en changeant le *sad* en *schin*. (Maqryzy, *Traité des monnoies*, traduction de M. de Sacy, *pag. 8, éd. de 1797*.)

(4) *Voyez* page 236, alin. 4 et 236 ; et la note 6, ci-dessous.

(5) En arabe, رطل, *rotl* ou *rothl*.

(6) Maqryzy, dans le même passage cité ci-dessus, parle d'un rotl usité anciennement à la Mecque, composé de 12 *ouqyah* de 40 drachmes chacune ; ce qui faisoit 480 drachmes : mais il n'est point question de ce rotl dans son Traité des poids et mesures. Nous le comprendrons cependant dans le tableau général des anciens poids Arabes. (*Voyez* ci-après, pag. 235.)

(7) Le mot *kantar* signifioit originairement en arabe *une grosse somme d'argent* (Maqryzy, *Traité des poids et mesures*, pag. 44) ; en arabe, قنطار, *qantâr*.

d'autres, à 40 *ouqyah* (il s'agit sans doute de l'ouqyah de 40 drachmes), ce qui fait 1600 drachmes; selon quelques-uns, à 1100 *dynâr,* ce qui donne 1571 drachmes $\frac{3}{7}$; dans l'ouvrage d'Ebn Se'yd (1), intitulé *El-Mohakkiam,* à 100 *rotl.* Enfin plusieurs traditions rapportent que le Prophète a dit : « Le qantâr est de 1200 *ouqyah* » (il s'agit sans doute de celles de 10 drachmes $\frac{2}{3}$).

Le nom de ce poids subsiste encore, et il est en effet de 100 *rotl* de 12 *ouqyah* chacun, ou de 1200 *ouqyah :* d'où l'on voit que la division du qantâr en 100 *rotl,* et du rotl en 12 *ouqyah,* remonte à une assez grande antiquité, et qu'il y a probablement beaucoup d'erreurs et de confusion dans les opinions diverses rapportées par Maqryzy.

On peut soupçonner aussi que le nombre de drachmes qui composoit le rotl n'a pas été exactement transmis par la tradition, parce que ce nombre ne paroît coordonné ni avec la division de dix en dix, ni avec la division de douze en douze (2).

Si nous n'avons pas encore parlé du dynâr, du mitqâl et du qirât, c'est qu'il paroît évident qu'à l'époque à laquelle écrivoit Maqryzy, comme de nos jours, ces poids formoient un système séparé et distinct, qui ne faisoit point partie du système général de poids que nous avons fait connoître. On peut les comparer à nos poids d'essai, ou à nos poids médicaux, qui ont des noms, des subdivisions et un usage particuliers.

Dynâr, mot Persan qui a passé dans la langue Arabe, étoit le nom de la monnoie d'or, comme *dirhem* celui de la monnoie d'argent. C'est le *denarius* des Latins et le mot *denier* des Français. Ces mots ont eu, chez les différens peuples, un sens très-différent; ils ont été appliqués à diverses monnoies d'or, d'argent, et même de cuivre, et quelquefois à certains poids, tels que notre demi-gros, et le poids d'essai de l'argent.

Le dynâr pesoit un mitqâl, et l'on se servoit indifféremment des mots *dynâr* ou *mitqâl* pour exprimer le même poids (3).

Mitqâl signifioit anciennement un poids quelconque; mais on a fini par appliquer spécialement ce nom à un petit poids qui étoit celui du dynâr. Par la suite, le système des monnoies d'or a changé, ou leur poids a été diminué, et le mot *dynâr* a cessé, en Égypte, d'exprimer un poids; mais on a toujours fait usage du poids désigné par le mot *mitqâl* et de ses subdivisions, pour évaluer le poids de l'or et celui des pierreries.

Une tradition ancienne rapportoit que le Prophète avoit dit : « Le dynâr est de » 24 *qirât.* »

Abou-l-Oualyd ben Rochd (4), dans son livre intitulé *El-Kebyr,* ajoute à cette

(1) *Aboulhassan Ali ben Ismaïl,* surnommé *Ebn Seïda,* mort l'an de l'hégire 458 [1065 de notre ère]. (Extrait de la note 105 de la traduction de M. de Sacy, *Traité des poids et mesures.*)

(2) *Voyez* page 236, dernier alinéa.

(3) L'usage de faire les monnoies égales à un poids déterminé et de désigner le poids et la monnoie par un même mot, se retrouve chez plusieurs peuples : par exemple, le mot *livre* désignoit chez nous en même temps une certaine quantité de monnoie et un poids; le mot *denier* s'appliquoit aussi à un poids et à une monnoie: mais il est rare que le rapport primitif entre le poids et la monnoie ait subsisté long-temps. *Voyez* pag. 233, alin. 2.

(4) C'est celui que nous connoissons sous le nom

tradition : « Le qirât est de trois grains d'orge; le dynâr est donc de 72 grains » d'orge, choisis d'une grosseur moyenne. »

Ici nous apercevons que les Arabes ont senti la nécessité d'indiquer le rapport des mesures adoptées à quelque quantité prise dans la nature, ou d'assigner un terme de comparaison qui fût constant, ou le moins variable qu'on pût trouver, pour y rapporter l'unité de mesure convenue.

Par exemple, l'idée la plus naturelle et qui a dû venir la première à presque tous les hommes, a été de comparer les mesures de longueur aux dimensions mêmes de leur corps, comme à celles des doigts, du bras, du pied, ou à la grandeur de leur pas, ou de leurs bras étendus : de là, les dénominations de *doigt, pouce, coudée, pied, pas, brasse,* &c.

Il y avoit loin de ces idées grossières à celles de chercher une unité de longueur fixe dans la mesure exacte du pendule à une latitude donnée, ou d'un méridien de la terre, et de déduire ensuite de cette première donnée et du poids de l'eau pure qui, à la même température, conserve constamment le même volume, les mesures de poids et de capacité. On imagina donc de trouver aussi, pour les poids, d'autres rapports ou termes de comparaison dans la nature; et comme on avoit remarqué que les graines de fruit conservoient assez constamment la même figure, à peu près le même volume et le même poids, on prit pour unité de poids les graines de différentes plantes. Telle est l'origine de la dénomination de *grain* qui se retrouve chez un grand nombre de peuples (1).

C'est au poids du grain d'orge *[habbah che'yr]* (2) que les Arabes ont rapporté celui du mitqâl, ou celui du qirât qui en est une subdivision, et ils ont trouvé que le qirât équivaloit à 3 *habbah* ou grains d'orge, et le mitqâl à 72 grains.

Quelqu'imparfaites que soient ces données, on y voit au moins la trace d'un système suivi assez régulièrement; et il est plus que probable que les poids supérieurs étoient, avant qu'on les évaluât en drachmes, des multiples exacts du mitqâl, puisque nous avons vu ci-dessus que le qantâr avoit été évalué anciennement en *dynâr* ou *mitqâl.*

Abou O'beyd, dans son livre intitulé *Kitâb el-Amval* (3), dit que le mitqâl a toujours été, dès les temps les plus reculés, une mesure fixe et déterminée.

d'*Averroès;* il mourut l'an de l'hégire 595 [1198]. L'ouvrage cité ici paroît être un traité de jurisprudence. (Extrait de la note 72 de la traduction de M. de Sacy, *Traité des poids et mesures.*)

(1) *Habba,* ou *habbah,* signifie *grain;* les Arabes se servent très-souvent de ce mot seul, comme nous du mot *grain,* quand il s'agit de poids, sans désigner l'espèce de grain. Maqryzy, dans son Traité des monnoies (traduction de M. de Sacy, *pag. 10*), dit que, d'après la tradition, le premier qui a inventé l'usage des poids dans les temps reculés, a commencé par former le mithkal, qu'il composa de 60 habbas, chaque habba étant égal à 100 grains de sénevé sauvage d'une moyenne grosseur; qu'il fabriqua d'abord un poids égal à ces 100 grains de sénevé, puis successivement d'autres poids égaux à 5 habbas ou à $\frac{1}{12}$ de mithkal, à $\frac{1}{3}$, à $\frac{1}{2}$ mithkal, à 1, à 5, à 10 mithkals et au-dessus. De cette manière, le poids du mithkal étoit égal à celui de 6000 grains de sénevé. Maqryzy ne dit pas de quelle espèce de habbah il s'agit ici; mais, comme il assure que le mitqâl n'a pas varié, il falloit que ce habbah ou grain fût plus pesant que le grain d'orge. Les *serrâf* d'aujourd'hui comparent aussi le grain au poids d'un certain nombre de graines de rave ou de navet.

(2) En arabe, حبّة, *grain;* شعير, *orge.* Voyez pag. 231, dern. alin. et pag. 233, alin. 5 et suiv. Voyez aussi, pour les grains auxquels on a comparé les poids modernes, pag. 237, alin. 8 et suiv.

(3) M. de Sacy pense qu'au lieu du titre *Kitab alamval,* il faut lire dans le manuscrit *Kitab alamthal,* c'est-à-dire, *Livre des proverbes,* parce qu'Abou-Obéïd a composé réellement un recueil de proverbes, tandis qu'on ne connoît point de lui de livre intitulé *Kitab alamval.* (Extrait de la note 113 de la traduction de M. de Sacy, *Traité des monnoies.*) *Voyez,* pag. 246, la remarque n.° 16.

La

La drachme a été introduite plus tard.

Les auteurs Arabes ne s'accordent pas sur l'origine de la drachme. Les uns prétendent que c'étoit un poids connu et usité bien avant le Prophète : d'autres soutiennent que c'étoit le nom d'une monnoie d'argent dont il se trouvoit plusieurs espèces dans le commerce, et qui n'avoit pas été frappée par les Musulmans (1); qu'A'bd el-Melek ben Merouân fit peser ensemble une des drachmes les plus fortes et une des plus foibles, et fit frapper une monnoie égale à la moitié de ce poids ou au poids moyen des anciennes drachmes. La drachme devint dès-lors à-la-fois une monnoie et un poids usuel qui servit à évaluer les autres poids.

En supposant, d'après cela, qu'il eût existé précédemment un poids nommé *dirhem*, il est certain que ce poids fut changé, tandis que le mitqâl resta le même. Il fallut dix drachmes nouvelles pour faire sept *mitqâl*.

Enfin il est vraisemblable qu'originairement la monnoie d'argent et la monnoie d'or étoient du même poids (2); alors le dirhem eût été égal au dynâr, et tous les deux eussent pesé un mitqâl. Le dirhem ayant été diminué, le nom de *mitqâl* resta au poids ancien du dynâr, et celui de *dirhem* s'appliqua au nouveau poids auquel la monnoie fut réduite, ou à six *dâneq*.

Il résulte de ces changemens que la drachme ne fut plus un multiple exact, ni du karat, subdivision du mitqâl, ni du habbah, unité de poids naturelle, à laquelle on avoit rapporté le mitqâl.

Les auteurs Arabes sont partagés d'opinion sur la valeur de la drachme. Les uns la faisoient égale à 50 *habbah* $\frac{2}{5}$, le dynâr ou mitqâl valant 72 grains.

Selon Abou Mohammed ben A'tyah (3), « le habbah dont se composoit la drachme » est le grain d'orge d'une grosseur moyenne, pris dans l'état naturel d'aspérité, au- » quel on n'a point ôté sa pellicule, mais dont on a retranché, aux deux extrémités, » la portion qui se prolonge et qui dépasse le corps du grain. »

D'autres évaluent la drachme à 57 *habbah* $\frac{6}{10}$ et un dixième de dixième [c'est-à-dire à $57^{habbah},61$]; ce qui donneroit, pour le mitqâl ou le dynâr, 82 grains $\frac{3}{10}$.

Maqryzy prétend concilier les deux opinions, en disant qu'il se peut que $57^{habbah},61$ pris au hasard équivalent en poids à 50 *habbah* $\frac{2}{5}$ choisis d'une grosseur moyenne.

On voit combien toutes ces données sont éloignées de la certitude et de la précision rigoureuse exigées en métrologie.

La drachme étant déterminée, comme nous venons de le voir, devint la base d'un nouveau système métrique; c'est-à-dire qu'on évalua les poids déjà existans en

(1) Il y avoit deux espèces de dirhems. Les uns portoient une empreinte Persane : c'étoit le *dirhem bagli*, ou *noir*, qui pesoit 8 daneks. Les autres portoient une empreinte Grecque : c'étoit le *dirhem tabari*, nommé aussi *ancien*; il pesoit 4 daneks. Leur somme donna 12 daneks, dont Ben-Mervan prit la moitié : il fixa ainsi le dirhem à 6 daneks. Il existoit aussi un dirhem *djavaréki* de 4 daneks $\frac{1}{2}$. (Extrait de Maqryzy, *Traité des monnoies*, trad. de M. de Sacy.)

(2) Plusieurs passages de Maqryzy changent cette conjecture en certitude ; il dit (*Traité des monnoies*, traduction de M. de Sacy, *page 6*) : « Le poids des dirhems » de Perse qui avoient cours avant l'islamisme, étoit égal » à celui du mithkal d'or; au lieu que, dans les dirhems » qui ont cours aujourd'hui, il s'en faut de 3 mithkals sur » 10 dirhems. »

Il dit aussi (*pag. 7*) : « On donnoit au mithkal le » nom de *dirhem*; on lui donnoit aussi celui de *dinar*; » et (*pag. 31*), « Haroun Alraschid remit les types moné- » taires à Alsindi, qui fit frapper des dirhems égaux aux » dinars. »

(3) Abdalhakk ben-Athia est auteur d'un Commentaire sur l'Alcoran. (Extrait de la note 57 de la traduction de M. de Sacy, *Traité des poids et mesures.*)

drachmes et en grains (d'où il résulta encore que ces poids ne furent pas un multiple exact ni de la drachme ni du grain); ou l'on forma de nouveaux multiples exacts de la drachme, auxquels on donna de nouveaux noms; ou enfin on conserva à ces multiples d'anciens noms qui ne s'appliquoient plus à la même valeur.

Nous allons donner, en drachmes et grains, le tableau des poids divers dont il est question dans le Traité de Maqryzy.

Nota. Dans le tableau suivant, on n'a pas réduit en *décimales* les *fractions* qui auroient donné trop de chiffres, ou qui auroient présenté une série non terminée, et, par conséquent, moins exacte que la fraction elle-même.

(Suit le Tableau.)

DIVISIONS DES ANCIENS POIDS DES ARABES.

QANTÂR				ROTL				OUQYAH	NACH	OUQYAH		NEOUÂT	MITQÂL ou DYNÂR	DIRHEM	DÂNEQ	QIRÂT ou KARAT	GRAIN D'ORGE OU HABBAH	
de 100 *rotl* de 128 drachmes, ou 1200 *ouqyah* de 10 2/3 drachmes	de 40 *ouqyah* de 40 drachmes.	de 1100 *dynâr* ou *mitqâl* de 1 3/7 drachme.	de 1080 *dynâr* ou *mitqâl* de 1 3/7 drachme.	de 12 *ouqyah* de 40 drachmes. (1)	de 130 drachmes.	de 128 drachmes.	de 115 5/9 drachmes.	de 40 drachmes.	de 20 drachmes.	de 10 2/3 drachmes.	de 10 drachmes.	de 5 drachmes.	de 1 3/7 drachme.	ou DRACHME	de 1/6 drachme.	de 16,8 pour 1 drachme.	de 50,4 pour 1 drachme.	de 57,61 pour 1 drachme.
1.	8.	8 8/55.	8 8/27.	26 2/3.	98 6/13.	100.	110 10/13.	320.	640.	1 200.	1 280.	2 560.	8 960.	12 800.	76 800.	215 040.	645 120.	737 408.
	1.	1 1/55.	1 1/27.	3 2/3.	12 4/13.	12,5.	13 11/13.	40.	80.	150.	160.	320.	1 120.	1 600.	9 600.	26 880.	80 640.	92 176.
		1.	1 1/54.	3 23/84.	12 8/91.	12 31/112.	13 109/182.	39 2/7.	78 4/7.	147 9/28.	157 1/7.	314 2/7.	1 100.	1 571 3/7.	9 428 4/7.	26 400.	79 200.	90 530.
			1.	3 3/14.	11 79/91.	12 3/56.	13 32/91.	38 4/7.	77 1/7.	144 9/14.	154 2/7.	308 4/7.	1 080.	1 542 6/7.	9 257 1/7.	25 920.	77 760.	88 884.
				1.	3 9/13.	3,75.	4 2/13.	12.	24.	45.	48.	96.	336.	480.	2 880.	8 064.	24 192.	27 652,8.
					1.	1 1/64.	1 1/8.	3,25.	6,5.	12 3/16.	13.	26.	91.	130.	780.	2 184.	6 552.	7 489,3.
						1.	1 7/65.	3,2.	6,4.	12.	12,8.	25,6.	89,6.	128.	768.	2 150,4.	6 451,2.	7 374,08.
							1.	2 2/9.	5 7/9.	10 5/6.	11 5/9.	23 1/9.	80 8/9.	115 5/9.	693 1/3.	1 941 1/3.	5 824.	6 657 7/45.
								1.	2.	3,75.	4.	8.	28.	40.	240.	672.	2 016.	2 304,4.
									1.	1,875.	2.	4.	14.	20.	120.	336.	1 008.	1 152,2.
										1.	1 1/15.	2 2/15.	7 7/15.	10 2/3.	64.	179,2.	537,6.	614 38/75.
											1.	2.	7.	10.	60.	168.	504.	576,1.
												1.	3,5.	5.	30.	84.	252.	288,05.
													1.	1 3/7.	8 4/7.	24.	72.	82,3.
														1.	6.	16,8.	50,4.	57,61.
															1.	2,8.	8,4.	9 361/600.
																1.	3.	3 103/240.
																	1.	1 103/720.

(1) *Voyez* pag. 230, note 6.

Nous avons dit que les Européens ont cela de commun avec les Arabes, qu'une grande partie des noms et divisions de leurs poids étoient les mêmes, quoiqu'il n'y eût entre les valeurs de ces poids qui portent des noms semblables, qu'un rapport fort variable et souvent assez éloigné.

Notre quintal (1), comme leur qantâr, étoit composé de 100 livres ou *rotl.*

Notre livre médicale étoit de 12 onces, comme le rotl des Arabes de 12 *ouqyah* (2).

L'once médicale se divisoit en 7 deniers (3), comme l'ouqyah de 10 drachmes en 7 *dynâr* ou *mitqâl.*

Le denier des médecins, qui étoit plus pesant que celui des orfévres, équivaloit à 82 grains $\frac{2}{7}$ comme le dynâr à 82 grains $\frac{3}{10}$, cette fraction ne différant de la première que de $\frac{1}{70}$ en plus.

Les Romains ont confondu le denier avec la drachme (4), parce que ces deux divisions de poids étoient contiguës et différoient peu : il en est résulté que la drachme a été divisée en 72 grains, et qu'elle a été comparée à notre gros.

Mais c'est le mitqâl ou dynâr des Arabes qui a le plus de rapport à notre gros.

L'ouqyah, ou once Arabe, de 10 drachmes $\frac{2}{3}$, contenoit anciennement près de 8 *mitqâl* ou gros ; et, dans le système actuel des poids en Égypte, l'ouqyah se compose exactement de 8 *mitqâl* ou gros, d'une drachme $\frac{1}{2}$ chacun.

Le mitqâl ou dynâr se divisoit aussi, de même que notre gros, en 72 grains.

Dans notre système de poids de marc, on appelle *denier* le tiers du gros, qui répond au scrupule médical.

Le scrupule et le denier, qui se partagent en 24 grains, répondent au tiers du dynâr ou mitqâl des Arabes, ou à une demi-drachme actuelle, le mitqâl étant égal à une drachme $\frac{1}{2}$.

Enfin l'Europe a, comme les Orientaux, le système particulier de poids et le nom de *karat* dont nous nous servons en France dans les essais d'or pour en évaluer le titre et pour peser les diamans (5).

POIDS ACTUELS DU COMMERCE.

L'UNITÉ de poids adoptée actuellement dans le commerce est la drachme, dont nous donnerons ci-après la valeur.

Chez les Arabes, comme chez tous les peuples, pour aider la mémoire, qui retient difficilement un nombre composé de trop de chiffres, et pour avoir, dans les comptes et calculs, moins de chiffres à écrire, on a donné des noms particuliers à certains multiples de l'unité de mesure.

Le système de numération des Arabes étant le système décimal, il eût été plus naturel de ne donner des noms particuliers qu'aux multiples de dix; mais chez eux,

(1) Le mot *quintal* a de l'analogie avec le mot Arabe قنطار, *qantâr*, qui, suivant la prononciation vulgaire, *quintar*, ne diffère du mot Français que par l'*r* finale, qu'on a changée en *l*.

(2) Le mot *ouqyah*, en arabe وقية, paroît le même que les mots Grec οὐγκία, Latin *uncia*, et Français *once*.

(3) Le mot *denier* est évidemment le même que le mot Arabe دينار, *dynâr*. Voyez pag. 231, alin. 4 et suiv.

(4) *Voyez* ce que nous avons déjà dit de la drachme, pag. 230, alin. 5 et suiv. et note 1, et pag. 233, alin. 4.

(5) *Voyez* pag. 241, alin. 6 et suiv.

comme dans plusieurs autres pays, l'expérience ayant indiqué que la division de douze en douze étoit facile et commode, parce que, ce nombre et ses multiples ayant beaucoup de diviseurs, il en résultoit très-peu de fractions, leur système de mesures présente un mélange de multiples et sous-multiples de dix et de douze.

Le qantâr est de.........	100 *rotl.*
Le rotl, de............	12 *ouqyah.*
Et l'ouqyah, de..........	12 drachmes.

Il existe, dans le commerce, un autre rotl qu'on appelle *rotl zyâty* (1) ou rotl fort, qui est composé de 14 *ouqyah;* mais on voit qu'il ne fait pas partie du système de division naturel ou ordinaire des poids. Le rotl ordinaire, quand on veut le distinguer du rotl zyâty, s'appelle *rotl qabâny* (2), c'est-à-dire, rotl des peseurs.

La drachme se subdivise ordinairement en $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$, $\frac{1}{8}$, $\frac{1}{16}$. Ces subdivisions n'ont point de dénominations particulières, à moins qu'on ne les évalue en karats, qui sont les divisions du mitqâl: alors, le mitqâl valant une drachme $\frac{1}{2}$ ou 24 karats, la drachme peut se diviser en 16 karats, et le karat en 4 grains *de blé;* ce qui donne 64 grains pour une drachme. Nous reviendrons à cette division en parlant du mitqâl.

Le mitqâl est encore usité dans le commerce, comme on l'a dit, pour évaluer le poids de l'or, des pierreries, des denrées et drogues précieuses qui se vendent à très-petit poids (3).

Sept *mitqâl* équivaloient anciennement à 10 drachmes, ou 1 mitqâl à 1 drachme $\frac{3}{7}$; mais, comme on a trouvé sans doute embarrassant, dans le calcul, le rapport entre la drachme et le mitqâl, et que 1 drachme $\frac{3}{7}$ approche de 1 drachme $\frac{1}{2}$ à $\frac{1}{14}$ près, le mitqâl dont on se sert habituellement dans le commerce et à la monnoie, est de 1 drachme $\frac{1}{2}$.

Ce mitqâl se divise, comme anciennement, en 24 karats (4). Le karat a été comparé au grain de caroubier (5), auquel il a été trouvé égal: 24 grains de caroubier ont donné le mitqâl, et 16 la drachme; en sorte que les Arabes ont eu dans cette graine un nouveau terme de comparaison naturel, qui présente toutefois le même inconvénient que la comparaison avec les grains d'orge (6).

Comme cette dernière espèce de grains varie en poids, on a pu, en les comparant au nouveau mitqâl, les choisir un peu plus forts, et le mitqâl passe encore pour équivaloir à 72 grains d'orge.

(1) En arabe, رطل زياتى.

(2) En arabe, رطل قبانى.

(3) *Voyez* page 231, alin. 6, et page 236, alin. 12.

(4) Le manuscrit de Leyde, que M. de Sacy a consulté pour sa traduction du Traité des poids et mesures de Maqryzy, porte, en marge, la note suivante: « La racine » de *kirat* est *karat*, pris de *karrata aleïhi*, c'est-à-dire, il » lui a donné peu de chose. » (Note 76, traduction de M. de Sacy.)

(5) Le grain de caroubier s'appelle en arabe *kharoubah*. Le caroubier, arbre fort connu, est indigène dans tout le Levant. Il est très-commun à Malte. Ses feuilles sont ailées, portant de deux à cinq paires de folioles, presque rondes, luisantes et ondulées. Ses fruits sont des gousses comprimées, un peu coriaces, qui cachent sous leur écorce une pulpe sucrée, et contiennent des semences dures, lisses, ovoïdes et comprimées. C'est avec le fruit du caroubier qu'on prépare le sorbet de kharoub que l'on vend au Kaire, dans les rues et les places publiques. *(Note de M. Delile.)*

(6) Les *serrâf* se servent aussi des graines de la casse, *habbah kheyâr chanbar*, حبّة خيار شنبر.

Le cassier est un bel arbre cultivé en Égypte. Il produit les longues gousses cylindriques dont on retire la pulpe de casse, qui est un purgatif doux, fort connu dans les pharmacies. *(Note de M. Delile.)*

Mais, soit qu'on ait cru devoir chercher un autre terme de comparaison, le rapport de la drachme au mitqâl étant changé; soit que le grain de blé ait paru plus commode que le grain d'orge, dont il falloit retrancher une partie; soit enfin qu'on ait trouvé plus facile ou plus uniforme de subdiviser le karat par 4 (1), comme on l'avoit fait pour la drachme; on a trouvé dans les grains de blé, dont quatre choisis d'une moyenne grosseur équivalent au grain de caroubier, un nouveau terme de comparaison qui est généralement adopté (2).

D'après cela, le mitqâl vaut 96 grains de blé, et la drachme, 64 (3).

Nous avons eu la curiosité de voir quelles pouvoient être les limites d'exactitude d'un rapport qui paroît fondé sur des notions aussi incertaines. Nous avons obtenu les résultats suivans :

	grains
16 karats ou grains de caroubier, qui doivent équivaloir à une drachme, pris au hasard, ont pesé, en poids de marc, 1.°	53,750.
2.°	54,625.
16 grains de caroubier, pris parmi les plus sains et les mieux formés, et choisis par un serrâf Juif, passant pour très-distingué dans sa profession	59,875.
16 autres grains choisis parmi ceux qui nous ont paru les plus égaux et les mieux formés	59,750.
TOTAL	228,000.
Terme moyen	57,000.

	grains
64 grains de blé, devant équivaloir à une drachme, ont pesé, 1.°	54,500.
2.°	54,875.
3.°	55,000.
Choisis par le serrâf Juif, pleins et sans altération	61,750.
Idem, choisis par nous	60,500.
Choisis d'une grosseur moyenne	57,875.
TOTAL	344,500.
Terme moyen	57,417.
Terme moyen des deux résultats	57,208.

Quoique le mitqâl, avec ses subdivisions, forme en quelque sorte un système de poids séparé, nous le comprendrons cependant dans le tableau que nous allons donner des divisions des poids du commerce, afin de ne pas trop multiplier les tableaux, et pour que l'on puisse facilement saisir d'un coup-d'œil le

(1) *Voyez* page 237, alin. 5 et 8.

(2) Le mithkal de Syrie se divisoit, à ce qu'il paroît, en 24 kirats dont chacun valoit 4 habbas. Le kirat (du poids de Syrie) est de 4 habbas. (*Voyez* note 34 et page 17 de la traduction du *Traité des monnoies* de Maqryzy.)

(3) Djélaleddin Aboulfadhl Alsoyouti, dans son Traité de l'Égypte, dit qu'Ebn-Fadhlallah, dans son Livre intitulé *Almésalik*, parlant du commerce de l'Égypte, s'exprime ainsi : « Le dirhem est de 18 grains de caroubier ou kharoubas; le grain de caroubier, de 3 grains de blé; et le mithkal, de 24 kharoubas » (Extrait du *Traité des monnoies* de Maqryzy). Cette assertion nous paroît erronée. S'il s'agit du mitqâl, dont 7 équivalent à 10 drachmes, une drachme ne vaut que 16 *kharoubah* et $\frac{8}{10}$. Si le mitqâl vaut une drachme $\frac{1}{2}$, la drachme ne vaut que 16 *kharoubah*. Pour que la drachme valût 18 grains de caroubier, le mitqâl en valant 24, il faudroit que le mitqâl valût une drachme $\frac{1}{3}$; ce qui ne paroît pas avoir jamais eu lieu. Enfin c'est probablement au grain d'orge, et non au grain de blé, que l'auteur ci-dessus auroit dû, conformément à toutes les traditions, comparer le grain de caroubier.

rapport entre eux de tous les poids usités ; nous en ferons autant à l'égard du rotl zyâty.

DIVISION DES POIDS DU COMMERCE.

QANTÂR.	* ROTL ZYÂTY.	ROTL QABÂNY.	OUQYAH.	* MITQÂL.	DRACHME.	KARAT.	* GRAINS d'orge.	GRAINS de blé.
1.	85 $\frac{5}{7}$.	100.	1200.	9600.	14400.	230400.	691200.	921600.
	1.	1 $\frac{1}{6}$.	14.	112.	168.	2688.	8064.	10752.
		1.	12.	96.	144.	2304.	6912.	9216.
			1.	8.	12.	192.	576.	768.
				1.	1 $\frac{1}{2}$.	24.	72.	96.
					1.	16.	48.	64.
						1.	3.	4.
							1.	1 $\frac{1}{3}$.

* L'astérisque indique les poids qui ne font pas partie du système ordinaire des poids du commerce.

La forme des poids du commerce varie beaucoup ; elle est tantôt cylindrique, tantôt cubique ; souvent c'est un polyèdre résultant du cube dont on a tronqué les angles : mais, en général, le rotl, le double rotl, le demi-rotl, l'ouqyah, ont la forme d'un anneau imitant un croissant. Cet anneau n'est pas entièrement fermé, en sorte qu'on peut l'enfiler dans une corde sans fin, en écartant les branches du croissant, ou plutôt en comprimant la corde entre les deux pointes du croissant.

Les poids, en général, sont en cuivre, métal qui est préférable au fer, parce que ce dernier s'oxide trop facilement, et que les ouvriers du pays ne sont pas dans l'usage de le fondre et de le modeler. Ces poids se fabriquent en cuivre jaune, ou cuivre rouge allié de bismuth, qui est moins recherché en Égypte que le cuivre rouge.

Les petits débitans et marchands de diverses denrées, pour qui l'achat de poids de cuivre seroit trop dispendieux, se servent souvent d'un simple morceau de fer informe, ou d'un caillou qui a le poids convenable.

Chez un peuple aussi peu éclairé et dont la police est si peu perfectionnée, on n'a pas établi, comme en Europe, l'usage et la nécessité d'avoir des poids d'une même forme, qui par cela même sont très-connus, et sur la valeur desquels personne ne peut être trompé ; de faire vérifier et marquer ces poids, et de prohiber l'usage de tous ceux qui ne sont pas ainsi marqués, ce qui contribue à rendre la fraude moins facile et plus rare.

On supplée à ces précautions par une surveillance journalière, et des peines extrêmement rigoureuses contre ceux qui ont des balances ou des poids faux (1).

(1) L'aghâ chargé de la police parcourt la ville à cheval, précédé d'un esclave qui porte devant lui des poids et une grande balance ; il est suivi de ses bourreaux, et escorté par un grand nombre d'esclaves ou domestiques armés de longs bâtons.

Dans les marchés, les places publiques, les bazars et

Le moindre déficit dans le poids est quelquefois puni aussi sévèrement que la fraude la plus manifeste. C'est dans cette crainte que la plupart des vendeurs préfèrent avoir des poids plus forts, ou *trébuchans,* selon le sens de l'expression dont ils se servent.

Les balances en Égypte sont, en général, semblables aux nôtres, et la plupart se tiroient autrefois d'Europe.

Les petites balances, qui se fabriquent dans le pays, ont assez souvent le défaut d'être *sourdes,* c'est-à-dire que le levier est courbé, et le point d'appui, ou centre de gravité, au-dessus des points d'attache des bassins; ce qui rend la balance peu sensible, ou difficile à faire trébucher.

On fait dans le commerce, sur-tout pour les poids un peu forts, un grand usage de la balance que nous connoissons sous le nom de *romaine,* et qui est divisée suivant le système de poids adopté en Égypte dans le commerce.

POIDS USITÉS A LA MONNOIE.

Les poids de la monnoie, qui se faisoient en cuivre jaune, avoient, en général, la forme de polyèdres à faces octogonales. Cette forme s'obtient en tronquant les angles du cube; elle a sur la forme cubique l'avantage de présenter des angles solides moins aigus, qui s'altèrent moins promptement, et dont le choc a moins d'inconvéniens, soit pour dégrader les balances, soit pour blesser les mains ou les pieds des ouvriers.

Les forts poids sont ordinairement garnis, à la partie supérieure, d'une anse ou main, qui peut se relever ou s'abattre. Le nombre des drachmes qu'ils représentent est gravé, au poinçon, sur une des faces du poids.

Il paroîtra sans doute digne de remarque, que, dans un pays où les connoissances sont bien moins avancées qu'en Europe, on ait eu cependant, depuis si long-temps,

tous les lieux où se trouvent des marchands ou des détaillans, il se fait représenter les poids et les balances d'un ou plusieurs vendeurs pris au hasard ou choisis à son gré.

Quelquefois il interroge les domestiques qui viennent d'acheter quelques denrées, et s'informe du prix qu'ils les ont payées, du poids pour lequel on les leur a livrées, et de quel marchand ils les tiennent. Il fait peser devant lui ces denrées, et, s'il y a fraude dans le poids, ou surtaxe de prix, il fait venir le marchand et le fait punir sur place.

Cette punition consiste ordinairement en des coups de *qourbâg* sur la plante des pieds.

Les domestiques ou esclaves de l'aghâ saisissent le délinquant, l'étendent la face contre terre, lui prennent les jambes dans une espèce de joug en bois, et plusieurs bourreaux armés de *qourbâg* lui appliquent jusqu'à deux ou trois cents coups sur la plante des pieds. L'aghâ compte les coups par les grains de son chapelet. Le patient demande grâce, en implorant l'aghâ, le Prophète, ou Dieu, dont il répète les cent noms ou *perfections.*

Le malheureux marchand estropié, ou les pieds déchirés, ne pourroit regagner sa maison, si quelqu'un de ses amis ou des spectateurs ne l'y portoit, en le soutenant sous les bras.

Quelquefois, lorsque les détaillans ont été pris souvent en fraude, ou lorsqu'ils se sont entendus pour faire renchérir les denrées, de manière à faire crier ou ameuter le peuple, l'aghâ, pour donner un exemple plus terrible, fait trancher la tête à quelqu'un d'entre eux.

On peut dire, en général, que c'est une marque d'immoralité et de dépravation, de la part du peuple, que de témoigner de l'intérêt au coupable et de paroître affligé lorsqu'il est puni; mais la peine est si terrible et souvent appliquée avec tant d'injustice, qu'on est moins étonné de voir la populace témoigner sa pitié au délinquant, le flatter et le consoler. Il n'est que trop ordinaire que les *aghâ* abusent de leur pouvoir arbitraire, pour se faire donner de l'argent ou des présens par les marchands; ils ne punissent souvent celui qui a des balances et des poids exacts, que parce qu'il n'a pas eu la politique de leur faire remettre son tribut.

long-temps, pour la fabrication des monnoies, l'idée d'adopter la division décimale des poids, quoique cette division ne fût pas celle du système des poids du pays.

Cet usage s'est sans doute introduit, parce qu'une longue expérience avoit démontré aux agens de la monnoie que cette division, s'accordant avec le système de la numération, étoit infiniment plus commode pour le calcul (1).

Les poids de la monnoie sont donc divisés de 10 en 10 drachmes, et en multiples et sous-multiples de 10 drachmes. Les plus usités étoient ceux de 2000; 1000; 500; 200; 100; 50; 25; 10; 5; 4; 3; 2; 1. Ces multiples et sous-multiples n'ont point de noms particuliers, en sorte qu'on ne se sert que du seul nom de l'unité de poids, qui est la drachme, et tous les calculs se font en drachmes.

La drachme est la même que celle du commerce, et l'on peut lui appliquer tout ce que nous avons dit précédemment; mais, au lieu d'en rechercher la valeur dans le poids des grains de blé ou de caroubier, on en a conservé les étalons dans une suite de poids déposés à la monnoie, et qui ne servent qu'à vérifier les autres en cas de besoin.

En adoptant, pour les poids de la monnoie, le système décimal, les Égyptiens modernes n'ont pas su conserver, par analogie, la même division pour les fractions ou sous-multiples de la drachme.

Ils l'ont divisée, comme elle l'est dans le commerce, en $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$, $\frac{1}{8}$, $\frac{1}{16}$, ou $\frac{1}{3}$, $\frac{1}{6}$, $\frac{1}{12}$, comme nous l'avons dit ci-dessus.

Le mitqâl, tel que nous l'avons précédemment fait connoître, n'a guère son usage à la monnoie que pour les essais d'or.

Les essais se font sur un mitqâl ou demi-mitqâl.

Le mitqâl se divise en 24 karats, et le karat en 4 grains; le grain se subdivise lui-même en $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$, $\frac{1}{8}$; ce qui revient à notre division du karat en 32 parties.

C'est principalement dans les hôtels des monnoies, sur lesquels le Gouvernement exerce une surveillance constante, et où les procédés exigent une grande précision, qu'on doit retrouver le plus d'exactitude dans les poids.

Nous avons confronté ceux dont on se servoit usuellement à la monnoie et dans le commerce, avec ceux qu'on gardoit en réserve comme étalons, et nous avons écarté tous ceux qui nous ont paru visiblement défectueux ou altérés.

Nous avons ensuite pesé, séparément ou ensemble, avec des poids de marc très-bien ajustés, les poids étalons de la monnoie : nous avons reconnu que la somme des poids inférieurs étoit, aussi exactement que possible, égale aux poids de 2000 et 1000 drachmes, dont ils étoient des subdivisions; mais que chacune de ces subdivisions étoit affectée, soit en plus, soit en moins, de très-petites erreurs, qui, se compensant à peu près entre elles, devenoient cependant d'autant plus sensibles, lorsqu'on en concluoit la valeur des plus forts poids, que le poids fractionnaire étoit plus petit; ce qui doit être en effet, et ce qui indique que le

(1) On ne se servoit des poids adoptés dans le commerce que pour peser les différentes substances, autres que les matières d'or et d'argent dont s'approvisionnoit la monnoie; mais tous les calculs et tous les comptes se faisoient en suivant le système décimal.

rapport des poids du pays avec ceux de France devoit être déduit des forts poids étalons, ou de la somme des petits poids, et non de quelques poids peu considérables, pris en particulier.

Les poids de 1000 et de 2000 drachmes nous ont donné les résultats suivans :

COMPARAISON
DES POIDS DE LA MONNOIE AVEC CEUX DE FRANCE.

POIDS qui ONT ÉTÉ COMPARÉS.		LEUR VALEUR EN DRACHMES.	LEUR VALEUR en poids de marc de France.	TOTAUX.
		drach.	livres. onces. gros. grains. fract.on	livres. onces. gros. gra. frac.on
Poids étalons..	1.°	2 000.	12. 9. 2. 13, 0.	12. 9. 2. 13, 0.
	2.°	1 000.	6. 4. 5. 6, 5.	12. 9. 2. 13, 5.
		1 000.	6. 4. 5. 7, 0.	
Poids usuels les mieux conservés.	3.°	2 000.	12. 9. 2. 16, 0.	12. 9. 2. 16, 0.
	4.°	2 000.	12. 9. 2. 14, 5.	12. 9. 2. 14, 5.
	5.°	1 000.	6. 4. 5. 7, 5.	12. 9. 2. 13, 5.
		1 000.	6. 4. 5. 6, 0.	
	6.°	1 000.	6. 4. 5. 8, 0.	12. 9. 2. 15, 0.
		1 000.	6. 4. 5. 7, 0.	
TOTAL................		12 000.	Ont pesé...........	75. 7. 5. 13, 5.
Ce qui donne pour....................		1 000.	....	6. 4. 5. 7, 125.
Et pour............................		1.	Poids moyen............	57, 967 125.

Nous avons cru devoir d'autant plus négliger la fraction 0grain,000125, que le poids étalon est, comme on le voit, un peu plus foible que les autres; ce qui vient de ce que l'on a toujours soin de tenir les poids usuels plutôt un peu plus forts qu'un peu plus foibles, parce qu'ils tendent assez promptement à s'affoiblir par le frottement.

Pour restituer au poids ce qu'il a perdu, on insère ordinairement un peu de plomb dans de petits trous pratiqués à une des surfaces du poids.

Quelques autres expériences faites en prenant le terme moyen de forts poids de la monnoie et du commerce, avoient donné, pour le rapport de
la drachme aux grains de notre poids de marc................ 58grains,188,
au lieu du rapport ci-dessus............................ 57 ,967;
ce qui fait une différence, en plus, de...................... 0 ,221,
ou de 0drachme,00381 : mais nous pensons que le nombre 58grains,188 est trop fort, et qu'on doit adopter celui de 57grains,967. En effet, nous avons trouvé presque constamment que les poids du commerce étoient plus forts, pour les raisons que nous avons fait connoître ci-dessus (1), et qu'ils différoient entre eux de quantités beaucoup plus considérables que ceux de la monnoie.

(1) *Voyez* page 240, lign. 2 et suiv.

Cependant un assez grand nombre de divers poids fractionnaires de la monnoie et du commerce qui nous ont paru mériter le plus de confiance, soit pour leur bonne exécution, soit pour leur état de conservation satisfaisante, soit pour la confiance que méritoient les *serrâf* qui s'en servoient, nous ont donné, pesés ensemble ou séparément, à une très-petite fraction près, pour le terme moyen de la valeur de la drachme conclue de ces différens poids, 57grains,970; ce qui ne diffère du premier résultat que de 3 grains pour 1000 drachmes.

	livr.	onces.	gros.	grains.	fract.
600 sequins neufs du Kaire, des mieux ajustés et qui donnoient à la balance de la monnoie 505 drachmes ¼, donnèrent, pesés à une balance plus sensible, construite par M. Conté	3.	2.	6.	54,	00.
D'après le rapport que nous avons adopté pour la drachme, ils auroient dû peser	3.	2.	6.	55,	83.
100 thalaris pesoient communément à la monnoie et presque exactement, parce que cette monnoie n'avoit pas éprouvé d'altération, 910 drachmes; ce qui donnoit, d'après le même rapport, pour le poids d'un thalari	0.	0.	7.	23,	50.
L'ouvrage de M. Bonneville sur les monnoies porte le poids légal du thalari à	0.	0.	7.	24,	00.
100 piastres pesoient communément à la monnoie 875 drachmes; ce qui donneroit, d'après notre rapport, pour une piastre	0.	0.	7.	3,	21.
Elles sont cotées, dans l'ouvrage de M. Bonneville, à	0.	0.	7.	4,	00.
Mais la fabrication de cette monnoie est moins parfaite que celle des thalaris; et comme elle circule davantage, elle avoit toujours un peu perdu de son poids par le frai.					
M. Bonneville donne son poids moyen pour être de	0.	0.	7.	2,	83,
ou 26grammes,920 (1).					

Nous joignons ici la table du rapport des poids d'Égypte avec le poids de marc et le poids décimal de France : nous y avons compris les dixièmes et les unités de drachme, et ensuite les poids de 10 en 10 et de 100 en 100, jusqu'à 1000; enfin nous avons intercalé dans cette table la valeur de ceux des poids qui ont des dénominations particulières et sont d'un usage fréquent.

(1) Introduction, *page XXXIX, édition de 1806.*

(Suit la Table.)

TABLE de conversion des Poids d'Égypte en Poids de marc et en Poids décimal de France.

DÉNOMINATION des POIDS D'ÉGYPTE.	LEUR VALEUR														
	EN DRACHMES d'Égypte.		EN POIDS DE MARC de France.						EN POIDS DÉCIMAL.						
	vaut	drachmes fractions	livres.	marcs.	onces.	gros.	grains.	fract.	myria.	kilogr.	hecto.	déca.	gram.	millig.	fract.
1 grain de blé...	$\frac{1}{64}$ ou	0, 015 625.	0.	0.	0.	0.	0.	9057.	0.	0.	0.	0.	0.	048.	1079.
1 *habbah* ou grain d'orge....	$\frac{1}{48}$	0, 020 833.	0.	0.	0.	0.	1.	2076.	0.	0.	0.	0.	0.	064.	1439.
1 *karat* ou grain de caroubier.	$\frac{1}{16}$	0, 062 500.	0.	0.	0.	0.	3.	6229.	0.	0.	0.	0.	0.	192.	4315.
		0, 1.	0.	0.	0.	0.	5.	7967.	0.	0.	0.	0.	0.	307.	8904.
		0, 2.	0.	0.	0.	0.	11.	5934.	0.	0.	0.	0.	0.	615.	7808.
		0, 3.	0.	0.	0.	0.	17.	3901.	0.	0.	0.	0.	0.	923.	6712.
		0, 4.	0.	0.	0.	0.	23.	1868.	0.	0.	0.	0.	1.	231.	5616.
		0, 5.	0.	0.	0.	0.	28.	9835.	0.	0.	0.	0.	1.	539.	4520.
		0, 6.	0.	0.	0.	0.	34.	7802.	0.	0.	0.	0.	1.	847.	3424.
		0, 7.	0.	0.	0.	0.	40.	5769.	0.	0.	0.	0.	2.	155.	2328.
		0, 8.	0.	0.	0.	0.	46.	3736.	0.	0.	0.	0.	2.	463.	1232.
		0, 9.	0.	0.	0.	0.	52.	1703.	0.	0.	0.	0.	2.	771.	0136.
1 *dirhem* ou drachme......		1, 0.	0.	0.	0.	0.	57.	9670.	0.	0.	0.	0.	3.	078.	9040.
1 *mitqâl*................		1, 5.	0.	0.	0.	1.	14.	9505.	0.	0.	0.	0.	4.	618.	3560.
		2.	0.	0.	0.	1.	43.	9340.	0.	0.	0.	0.	6.	157.	8080.
		3.	0.	0.	0.	2.	29.	9010.	0.	0.	0.	0.	9.	236.	7120.
		4.	0.	0.	0.	3.	15.	8680.	0.	0.	0.	1.	2.	315.	6160.
		5.	0.	0.	0.	4.	1.	8350.	0.	0.	0.	1.	5.	394.	5200.
		6.	0.	0.	0.	4.	59.	8020.	0.	0.	0.	1.	8.	473.	4240.
		7.	0.	0.	0.	5.	45.	7690.	0.	0.	0.	2.	1.	552.	3280.
		8.	0.	0.	0.	6.	31.	7360.	0.	0.	0.	2.	4.	631.	2320.
		9.	0.	0.	0.	7.	17.	7030.	0.	0.	0.	2.	7.	710.	1360.
		10.	0.	0.	1.	0.	3.	6700.	0.	0.	0.	3.	0.	789.	0400.
1 *ouqyah*................		12.	0.	0.	1.	1.	47.	6040.	0.	0.	0.	3.	6.	946.	8480.
		20.	0.	0.	2.	0.	7.	3400.	0.	0.	0.	6.	1.	578.	0800.
		30.	0.	0.	3.	0.	11.	0100.	0.	0.	0.	9.	2.	367.	1200.
		40.	0.	0.	4.	0.	14.	6800.	0.	0.	1.	2.	3.	156.	1600.
		50.	0.	0.	5.	0.	18.	3500.	0.	0.	1.	5.	3.	945.	2000.
		60.	0.	0.	6.	0.	22.	0200.	0.	0.	1.	8.	4.	734.	2400.
		70.	0.	0.	7.	0.	25.	6900.	0.	0.	2.	1.	5.	523.	2800.
		80.	0.	1.	0.	0.	29.	3600.	0.	0.	2.	4.	6.	312.	3200.
		90.	0.	1.	1.	0.	33.	0300.	0.	0.	2.	7.	7.	101.	3600.
		100.	0.	1.	2.	0.	36.	7000.	0.	0.	3.	0.	7.	890.	4000.
1 *rotl qabâny*............		144.	0.	1.	6.	3.	67.	2480.	0.	0.	4.	4.	3.	362.	1760.
1 *rotl zyâty*.............		168.	1.	0.	0.	7.	18.	4560.	0.	0.	5.	1.	7.	255.	8720.
		200.	1.	0.	4.	1.	1.	4000.	0.	0.	6.	1.	5.	780.	8000.
		300.	1.	1.	6.	1.	38.	1000.	0.	0.	9.	2.	3.	671.	2000.
		400.	2.	1.	0.	2.	2.	8000.	0.	1.	2.	3.	1.	561.	6000.
		500.	3.	0.	2.	2.	39.	5000.	0.	1.	5.	3.	9.	452.	0000.
		600.	3.	1.	4.	3.	4.	2000.	0.	1.	8.	4.	7.	342.	4000.
		700.	4.	0.	6.	3.	40.	9000.	0.	2.	1.	5.	5.	232.	8000.
		800.	5.	0.	0.	4.	5.	6000.	0.	2.	4.	6.	3.	123.	2000.
		900.	5.	1.	2.	4.	42.	3000.	0.	2.	7.	7.	1.	013.	6000.
		1 000.	6.	0.	4.	5.	7.	0000.	0.	3.	0.	7.	8.	904.	0000.
		2 000.	12.	1.	1.	2.	14.	0000.	0.	6.	1.	5.	7.	808.	0000.
1 *qantâr*................		14 400.	90.	1.	1.	1.	28.	8000.	4.	4.	3.	3.	6.	217.	6000.

REMARQUES.

1.° PAGE 229, alinéa 2, *chez les uns et chez les autres* (les Arabes et les Européens), *le système de numération est le même.*

Notre système de numération vient en effet de l'Orient (celui des Grecs et celui des Latins étoient très-différens et beaucoup plus imparfaits); mais les Arabes eux-mêmes l'ont reçu de l'Inde. La manière seule dont s'écrivent et dont se lisent les chiffres, prouve que la notation arithmétique aujourd'hui universellement adoptée n'est pas d'origine Arabe. En effet, les Arabes écrivent et lisent les lettres de droite à gauche, tandis qu'ils écrivent et lisent, comme nous, les chiffres de gauche à droite.

2.° Ibid. *la plupart des divisions et des dénominations de mesures.*

Voyez ci-après, remarque n.° 20.

3.° Ibid. alinéa 4, *vers l'an 841 de l'hégire.* De 1437 à 1438 de notre ère.

Pour convertir d'une manière approximative les années de l'hégire en années de notre ère, il faut observer, 1.° que notre ère a commencé 621 ans avant l'hégire; 2.° que l'année Arabe, qui est l'année lunaire, étant de 354 jours, tandis que l'année solaire est de 365, il faut 135 années de l'hégire pour en faire 131 de l'ère Chrétienne. Si le départ étoit le même, il suffiroit donc de multiplier le nombre exprimant l'année de l'hégire par 131, et de diviser le produit par 135; mais, comme l'ère Chrétienne compte 621 ans avant l'hégire, il faut ajouter 621 au quotient, pour avoir l'année correspondante. Réciproquement, pour convertir les années de notre ère en années de l'ère Arabe, il faut d'abord retrancher 621 du nombre qui exprime l'année Chrétienne, multiplier ensuite le reste par 135, et diviser par 131: le quotient sera l'année Arabe. Dans l'un et l'autre cas, si le reste de la division donnoit plus d'une demi-année, ajoutez à l'ère une année de plus.

4.° Ibid. note 3, *grand Recueil des lois de la Sunna.*

Sunna; en arabe, سنّة, *sonnah;* pluriel, سنن, *sonan;* c'est-à-dire, grand livre des *sonan,* ou grand recueil des lois, ou règles, ou traditions.

5.° Page 230, alinéa 4, *dirhem.* Voyez la note 1, même page.

Ce mot désignoit, en arabe, tantôt un poids, et tantôt une monnoie d'argent; en grec, δραχμή; en français, *drachme* ou *dragme.*

6.° Ibid. *dynâr.* Voyez page 236, note 3.

Ce mot signifioit, originairement, *monnoie* ou *pièce d'or;* il vient, sans doute, du latin *denarius.* Le *denarius nummus* étoit ainsi nommé parce qu'il valoit dix as. Les pièces d'or des Romains ont long-temps circulé en Perse et en Égypte, et l'on en trouve encore quelques-unes parmi les anciennes pièces d'or dont les femmes ornent leur coiffure.

7.° Ibid. *mitqâl;* en arabe, مثقال.

Ce mot signifie un poids en général. C'étoit anciennement l'unité de poids, comme aujourd'hui la drachme. La racine Arabe est ثقل, *taqil,* peser.

8.° Ibid. *dâneq;* en arabe, دانق. *Voyez* page 233, note 1.

Vient du persan دانه, *dâneh,* ou دانك, *dânek,* qui signifie graine ou grain de plante.

9.° Ibid. *qirât* ou *kirat:* en arabe, قيراط. *Voyez* page 237, note 4.

En grec, κεράτιον; en français, *karat* ou *carat.* Voyez la remarque n.° 23.

10.° Page 230, alinéa 4, *ouqyah.* Voyez page 236, note 2.

En grec, οὐγκία, d'ὄγκος, poids; en latin, *uncia*, mot presque entièrement semblable au grec, si l'on fait attention que l'*u* se prononce *ou* en latin, et qu'en grec le γ devant le κ se prononce comme ν.

11.° Ibid. *nach.* Voyez la note 3, même page.

En arabe, نش, de نصف, *nasf* ou *nousf*, moitié; et نص, *nas* ou *nous*, en supprimant le *fé* [ف]. Dans l'écriture vulgaire, on supprime presque tous les points ou accens destinés à indiquer les voyelles, et la prononciation n'est plus alors déterminée que par l'usage ou la tradition; ce qui est cause que la prononciation change et s'altère souvent, et varie beaucoup d'un pays à l'autre. On prononce généralement, en Égypte, *nous*, qui signifie *moitié* ou *demi* (moitié d'une petite monnoie); et, comme le médin ou pârah est actuellement la plus petite monnoie qui ait cours, le mot *nous* indique vulgairement un médin. Les pauvres disent: *A't nous* [اعطا نص], Donne un médin. On dit: *Kam dy! Nous* [كم دى نص]. Combien cela? Un médin.

12.° Ibid. *rotl.* Voyez la note 5, même page.

La racine رطل, *rathal*, ou *rotl*, signifie *peser avec la main, sous-peser.*

13.° Ibid. *qantâr.* Voyez page 236, note 1. En français, *quintal.*

Ces mots paroissent une altération du mot Latin *centenarius* ou *centenarium*, que les Grecs ont traduit par κεντηνάριον. Il seroit possible que les Européens eussent pris immédiatement des Arabes quelques noms de poids, tels que *karat, quintal* (de *quintar*); les Arabes les ayant eux-mêmes reçus plus anciennement des Grecs et des Romains, par qui ils avoient été conquis et gouvernés pendant long-temps. *Voyez* la remarque 20.

14.° Page 231, ligne 3, *dans l'ouvrage intitulé* El-Mohakkiam.

En arabe, المحكم; c'est-à-dire, *le* (livre ou traité) *clair, précis, bien établi.*

15.° Ibid. dernier alinéa, *dans son livre intitulé* El-Kebyr, *ou* Alkébir.

En arabe, الكبير; c'est-à-dire, *le grand* (*livre* ou *traité* sous-entendu). L'objet de ce traité n'est pas indiqué. Ce pourroit être, par exemple, في الفقه, *fy el fiqeh,* sur la jurisprudence.

16.° Page 232, note 3, *M. de Sacy pense qu'il faut lire* Kitab alamthal.

Ce même savant, dans la note 66 de la traduction du Traité des poids et mesures de Maqryzy, observe que, dans le manuscrit de Leyde, on lit clairement *Kitab alamval,* et qu'il faut s'en tenir à cette leçon.

17.° Page 233, note 1, *dirhem bagli* ou *baghly;* en arabe, درهم بغلي.

On ne peut guère indiquer l'origine ou le sens de cette dénomination; mais les voyageurs Mahométans à la Chine parlent aussi du dirhem baghly. On appeloit aussi ce dirhem, *fort de poids.* L'épithète de *noir* peut avoir été donnée au dirhem, parce que l'argent contracte par le temps ou par le feu une couleur noire, lorsque la surface n'est pas polie par le frottement.

18.° Ibid. *dirhem tabary* ou *thabari;* en arabe, درهم طبرى; c'est-à-dire, probablement, *dirhem du Tabaristan*, en Perse. On appeloit aussi ce dirhem, *ancien.*

19.° Ibid. *dirhem djavaréki;* en arabe, درهم جوارقى, *dirhem gaouâreqy.*

On ignore le sens ou l'étymologie de *gaouâreqy*, ou *djaouâreqy.*

20.° Page 236, alinéa 1, *nous avons dit que les Européens ont cela de commun avec les Arabes, qu'une grande partie des noms et divisions de leurs poids étoient les mêmes.*

Soit que les anciens Égyptiens aient eux-mêmes été les inventeurs de la plupart des sciences et des arts, soit qu'ils les aient reçus de l'Inde et de la Perse, les Grecs et les

Romains leur ont emprunté une partie de leurs connoissances. D'un autre côté, les Grecs et les Romains, ayant par la suite conquis successivement l'Égypte, y ont porté beaucoup de leurs usages et de mots de leurs langues. Les Européens, lors des croisades, sont allés puiser dans l'Orient, où les sciences florissoient alors, des notions, des noms et des usages, dont une partie provenoit des Grecs et des Romains. Enfin le commerce et les relations avec l'Occident ont pu faire substituer, dans la langue Arabe, à des termes plus anciens d'arts et de sciences, des mots Européens exprimant des idées analogues.

Il est donc souvent difficile, dans des relations si compliquées, de pouvoir déterminer la véritable origine de quelques idées et usages, et des termes des différens arts et sciences. La probabilité, en général, lorsque l'extraction n'est pas bien connue, est en faveur de la langue la plus ancienne, si le mot n'est pas contraire au génie de cette langue; mais lorsque ce mot n'a point de racine dans la langue la plus ancienne, et qu'il en a une au contraire dans les langues plus modernes, il n'y a pas de doute qu'il ne provienne de ces dernières.

21.° Page 237, alinéa 4, *rotl zyâty;* en arabe, رطل زياتى.

C'est probablement une altération du mot زيادتى, *zyâdty*, qui veut dire, *augmenté avec addition.* Le rotl zyâty est le rotl augmenté ou le plus fort. Tous les pesages un peu forts, ceux d'objets volumineux, et particulièrement des marchandises qui sont susceptibles d'avoir ce qu'on appelle une *tare,* se font avec la *romaine.* Le rotl est alors de 168 drachmes, qui ne comptent cependant que pour 144. Les 24 drachmes de surplus passent ordinairement, 1.° pour la tare, ou poids des sacs, vases, enveloppes, et pour les déchets; 2.° pour compenser l'inexactitude de poids qui résulte de la construction de la romaine, à l'aide de laquelle il est plus difficile d'évaluer les différences de poids peu considérables, qu'avec la balance ordinaire, qui s'appelle, en arabe, ميزان, *myzân.*

22.° Ibid. *rotl qabâny* ou *cabani;* en arabe, رطل قبانى.

Qabâny veut dire *peseur,* particulièrement celui qui se sert de la balance que nous appelons *romaine,* en latin *statera.* Le rotl qabâny, ou des peseurs, est celui de 144 drachmes; il sert, en général, pour peser, dans la balance à deux bassins, toutes les marchandises peu lourdes et d'un petit volume. On n'a que de petites balances, qui se tiennent à la main ou se suspendent avec un cordon, et l'on ne se sert point des grands fléaux et plateaux capables de recevoir des poids considérables.

23.° Ibid. alin. 8, *le karat a été comparé au grain de caroubier.* Voyez note 4, même page.

Qarrata aleïhi, parum dedit illi; en arabe, قرّط عليه. Ce sont les verbes qui sont racines en arabe, et non les substantifs, comme dans la plupart des langues. Néanmoins cette étymologie est évidemment fausse ou forcée, comme un grand nombre de celles que donnent les grammairiens Arabes, enclins à la recherche et aux subtilités. Il est évident que *karat* ou *kirat* est dérivé du grec κεράτιον, qui signifie *grain de caroubier.* Les Arabes en ont fait le mot *karat,* qui a le même sens, et le verbe قرّط, qui veut dire, *donner peu de chose,* par une métaphore prise du peu de valeur du grain de caroubier, à peu près comme on dit familièrement en français, *je n'en donnerois pas un* zeste.

24.° Ibid. note 5, *kharoubah;* en arabe, خروبة.

25.° Ibid. note 6, *habbah,* grain; en arabe, حبّ, *hab* ou *habb,* ou حبّة, *habbah.*

26.° Page 238, alinéa 5, *serrâf;* en arabe, صرّاف; racine, صرف, *seraf,* changer.

Les *serrâf* évaluent et changent les monnoies. On les emploie sur-tout à compter, parce que, la monnoie étant très-divisée, il faut du temps, du soin et un ou plusieurs hommes exercés pour compter une somme, même peu considérable.

27.° Page 238, note 3, *dans son livre intitulé* Almésalik, *ou* El-Mesâlik.

En arabe, المسالك, *les Routes.* Ce titre est commun à beaucoup de descriptions géographiques.

28.° Page 239, note 1, *aghâ chargé de la police.*

Il s'appelle, en arabe, محتسب, *mohteseb*, de la racine حسب, *hasab*, compter. (*Voyez* la note 97 du *Traité des monnoies* de Maqryzy, traduction de M. de Sacy.) *Aghâ* est un mot Turc, qui signifie *officier commandant.*

29.° Ibid. alinéa 2, *dans les marchés, les places publiques, les bazars, &c.*

Bazars; en persan, بازار, *bâzâr.* Ces marchés sont couverts et fermés, à peu près comme ceux de France qui sont établis dans des cours ou enceintes entourées de galeries couvertes et de boutiques.

30.° Page 240, note, alinéa 2, *Cette punition consiste ordinairement en coups de* qourbâg.

Qourbâg; en arabe, قرباج. Ce mot signifie *chose pliée* ou *tortillée*, parce que les *qourbâg* sont ordinairement faites de cuir de buffle tortillé. Ce sont des espèces de *baguettes* ou *badines* qui ressemblent à nos fouets d'écuyer, ou, plus exactement, à ce que nous appelons *nerf de bœuf.* Les caravanes en apportent qui sont faites de lanières de cuir d'éléphant ou de rhinocéros. On les appelle, dans le pays, *nerf* ou *verge d'éléphant*, expression qui est analogue à celle de *nerf de bœuf.*

31.° Ibid. alinéa 3, *lui prennent les jambes dans une espèce de joug.*

Tous les moyens employés par les Arabes étant d'une extrême simplicité, ils se servent, pour saisir les pieds de celui à qui l'on inflige des coups de *qourbâg*, d'une espèce d'arc fait avec une corde et la nervure d'une branche de palmier trouée aux extrémités. Ils enlacent le bas des jambes avec la corde, et deux hommes maintiennent les pieds du patient élevés et serrés l'un contre l'autre, en saisissant, chacun, une des deux extrémités de l'arc.

32.° Page 243, alinéa 4, *thalaris* ou *talaris.*

Voyez, pour ce qui concerne cette monnoie, le Mémoire sur les monnoies d'Égypte.

Nota. Pour représenter les mots *Arabes* en lettres *Françaises*, on a suivi, dans le discours, dans la plupart des notes et dans les remarques, la notation adoptée par la Commission des sciences et arts d'Égypte. Dans celles des notes qui ne sont que des citations, on a dû conserver l'orthographe suivie par M. Silvestre de Sacy.

NOMENCLATURE

NOMENCLATURE
DES TRIBUS D'ARABES
QUI CAMPENT
ENTRE L'ÉGYPTE ET LA PALESTINE,
DEPUIS KHÂN YOUNES ET GHAZZAH JUSQU'À L'ORONTE,
ET DANS LA PARTIE SEPTENTRIONALE DU DÉSERT QUI SÉPARE LA MECQUE DE LA SYRIE;

PAR M. LE CHEVALIER AMÉDÉE JAUBERT.

AVERTISSEMENT.

LES mœurs et les usages des Arabes, qui, depuis un temps immémorial, errent dans les déserts de l'Égypte et de la Syrie, sont aujourd'hui suffisamment connus. Les géographes, les historiens et les philosophes de l'antiquité nous ont transmis, à cet égard, des détails peu différens de ceux qu'on lit dans les relations des voyageurs modernes : mais les noms actuels des tribus, leur force présumée, et la désignation des lieux qu'elles habitent, ne se trouvent nulle part présentés avec toute la précision et toute l'exactitude desirables.

A ne considérer que l'obscurité profonde à laquelle ces hordes à demi sauvages semblent avoir été condamnées, et la nullité de nos relations avec elles, il semble en effet assez peu important de connoître toutes les particularités qui les concernent : néanmoins ces particularités peuvent jeter quelque jour sur la géographie de leurs déserts, et les voyageurs qui viendront après nous ne les trouveront point inutiles; car, naturellement orgueilleux et vains, les Arabes ne sont portés à la bienveillance qu'envers ceux qui les estiment, qui les apprécient, et sur-tout qui les connoissent. On a donc pensé qu'une bonne nomenclature des tribus de ceux d'entre ces nomades qui habitent les pays compris entre le Nil et l'Oronte, ne seroit pas sans intérêt. Pour donner à ce travail le seul genre de mérite dont il soit susceptible, on a soigneusement comparé les renseignemens fournis par des hommes du pays réfugiés en France, avec des notes recueillies sur les lieux durant le cours de deux voyages différens; on a transcrit les noms propres en caractères arabes et en français, et l'on a particulièrement évité d'insérer, tant dans la colonne de ces *noms* que dans celle des *observations*, tout ce qui pouvoit être l'objet d'une incertitude, ou former la matière d'un doute.

ARABES

NOMS DES TRIBUS EN ARABE.	NOMS DES TRIBUS EN FRANÇAIS.	LIEUX D'HABITATION.
عرب الطرابين او تـرابين	Les *Therrâbyn* ou *Terrâbyn*.	La vallée de *Tyeh* [تيه] ou de l'Égarement, les environs de *Ghazzah* [غزّة], et plus particulièrement le lieu nommé *Deyr el-Tyn* [دير التين], ou Couvent des Figuiers.
عرب السواركه	Les *Seouârkeh*	Les mêmes déserts jusques au mont Sinaï [جبل طور *Gebel-Tour*].
عرب الطور	Les *el-Tour*	Ainsi que son nom l'indique, cette tribu habite les environs du mont Sinaï.
عرب المحارب او نفيعات	Les *Mohâreb* ou *Nefy'ât*.	Les environs de *Belbeys* [بلبيس] et de *Qorayn* [قرين].
عرب التهيانيه	Les *Tihyânyeh*	Ces trois tribus habitent les environs sablonneux et stériles de *Khân Younes* [خان يونس].
عرب الطرابنس	Les *Terâbnes*	
عرب بن البريق	Les *Ben el-Beryq*	
عرب الحناجرة	Les *Henâgerat*	Le désert au sud de *Khân Younes* [خان يونس].

D'ÉGYPTE.

NOMBRE PRÉSUMÉ.	OBSERVATIONS.	SOURCES ET AUTORITÉS.
500 cavaliers	Cette tribu, connue de toutes les personnes qui ont voyagé en Égypte dans ces derniers temps, étoit anciennement plus nombreuse qu'elle ne l'est aujourd'hui. C'est une de celles qui éprouvèrent le plus les effets de la colère d'A'ly-bey, lorsque ce chef de Mamlouks conçut le projet de délivrer l'Égypte des Arabes.	Extrait des notes par nous prises sur les lieux.
Nombre inconnu. . . .	Cette tribu est alliée de la précédente. Son cheykh se nommoit, en 1799, *Ben Ma'ouy* [بن معوى].	Extrait des notes à nous transmises par feu Mikhayl Sabbagh, copiste Arabe de la Bibliothèque du Roi.
400 cavaliers	Les Arabes du mont Sinaï transportent au Kaire du charbon et des fruits de cette montagne, et quelques marchandises de l'Inde venues par Soueys.	Extrait des notes prises par nous sur les lieux, et de celles de D. Raphaël, récemment mises en ordre et publiées par M. Mayeux.
Plus de 400 cavaliers.	Il ne faut pas confondre cette tribu avec une autre du même nom dont il sera question ci-après *(page 256)*.	Extrait des notes prises par nous sur les lieux, et de celles de Mikhayl Sabbagh.
De 2 à 300 cavaliers . } Nombre inconnu. . . . }	Ces tribus, quoique dépendantes du gouvernement de *Ghazzah* [غزّه], sont considérées comme Égyptiennes à cause des nombreux voyages qu'elles font au Kaire. Elles n'avoient, en 1799, qu'un cheykh, qui se nommoit alors *Abou Chekâl Ouahydy* [ابو شكال وحيدى].	Extrait des notes à nous transmises par le Syrien Khalyl Mesa'd.

NOMS DES TRIBUS EN ARABE.	FRANÇAIS.	LIEUX D'HABITATION.
عرب القطاب	Les *Qattâb*.........	Les environs du Kaire, à une journée environ à l'est-sud-est de cette ville.
عرب البساطين	Les *el-Basâtyn*, ou des Jardins.	A trois lieues à l'est du Kaire.............
عرب الحويطات	Les *Haouytât*.......	Voisins des précédens..................
عرب الصوالحات	Les *Saouâlhât*.......	Les environs au nord de *Soueys* [سويس]......
عرب نصف حرام	Les *Nousfi-Harâm*...	Les bords du petit lac nommé *Birket el-Hâg* [بركة الحاج], ou des Pélerins, près du Kaire.
عرب البيسار	Les *Bysâr*.........	Les environs du vieux Kaire [مصر العتيقه]....
عرب العايدى	Les *A'ydy*.........	Les environs du Kaire à une journée à l'est....
عرب الحبايبى	Les *Habâyby*.......	La vallée nommée *Ouâdy 'l-Megâoueh* [وادى المجاوه], située à une journée et demie du Kaire, dans le désert.
عرب نصف سعد	Les *Nousfi-Sa'd*.....	Les mêmes lieux....................
عرب البلى	Les *Bily*...........	*Idem*..........................
عرب الزنانى	Les *Zenâny*........	*Idem*..........................

NOMBRE PRÉSUMÉ.	OBSERVATIONS.	SOURCES ET AUTORITÉS.
600 cavaliers au moins	....	Extrait des notes de feu Mikhayl Sabbagh.
Peu nombreux......	....	*Idem*, ainsi que de celles de D. Raphaël.
400 cavaliers.......	Cette tribu a eu des relations fréquentes et amicales avec les Français.	Extrait des notes prises par nous sur les lieux.
400 cavaliers.......	Les *Saouâlhât* [صوالحات] sont alliés des précédens. Leur chef, que nous avons connu personnellement, se nommoit, en 1799, *Cheykh Mohammed ebn Sâleh* [شيخ محمد ابن صالح].	*Idem*.
500 cavaliers.......	....	*Idem*.
300 cavaliers.......	On rencontre également des Arabes de ce nom auprès des pyramides de Gyzeh.	*Idem*, et de l'ouvrage de M. Mayeux.
1000 cavaliers......	Cette tribu très-nombreuse se subdivise en diverses branches, dont les noms nous sont inconnus.	Extrait des notes de Mikhayl Sabbagh.
600 cavaliers.......	Ces quatre tribus, et particulièrement les deux dernières, ont presque toujours été en état de guerre contre les Français.	*Idem*, et de celles prises par nous sur les lieux.
300 cavaliers.......		
300 cavaliers.......		
200 cavaliers.......		

NOMS DES TRIBUS EN ARABE.	NOMS DES TRIBUS EN FRANÇAIS.	LIEUX D'HABITATION.
عرب طوميلات	Les *Toumylât*.......	Une vallée du même nom, dans laquelle passoit autrefois le canal de Soueys, *Khalyg emyr al-Moumenyn* [خليج امير المومنين].

ARABES

عرب العايد	Les *A'yd*..........	Les lieux nommés *el-Tell* [التلّ, la Colline] et *I'râq el-Menchyeh* [عراق المنشيه], jadis occupés par la tribu de Siméon.
عرب قلازين	Les *Qelâzyn*........	
عرب الجبارات	Les *Gebârât*........	
عرب العمارين	Les *A'mâryn*.......	
عرب باكير	Les *Bâkyr*.........	Entre *Ghazzah* [غزّه] et Hébron [*Gebel Khalyl*, جبل خليل], ville de l'ancienne tribu de Juda, dès long-temps vénérée comme lieu de la sépulture d'Abraham.
عرب الواحيدات	Les *Ouâhydât*......	Entre *el-A'rych* [العريش] et *Ghazzah* [غزّه], et le désert situé au sud-est de cette dernière ville.
عرب الامّاره	Les *Ammâreh*.......	Les environs de *Ramleh* [رمله] et de *Ledda* [لدّ], l'ancienne *Diospolis*.

NOMBRE PRÉSUMÉ.	OBSERVATIONS.	SOURCES ET AUTORITÉS.
500 cavaliers	. . . .	Extrait des notes de Mikhayl Sabbagh, et de celles prises par nous sur les lieux.

DE PALESTINE.

Nombre inconnu	Le cheykh de ces Arabes se nommoit, en 1799, *Ebn Huseyn el-Dâymy Ouahydy* [ابن حسين الدايمى وحيدى].	Extrait des notes du Syrien Khalyl Mesa'd.
Idem.	. . . .	*Idem.*
3000 caval. au moins.	Cette tribu puissante domine dans tout le pays compris sous le 31.e degré de latitude, entre la Méditerranée et la mer Morte. Elle donne souvent des cheykhs aux tribus voisines, et se subdivise en plusieurs branches, dont la plus généralement connue est celle des Arabes *A'ychah* [عايشه] ou *A'ychyeh* [عايشيه], qui habitent auprès de Ghazzah.	Extrait des notes prises par nous sur les lieux, de celles de D. Raphaël, &c.
2 à 300 cavaliers. . . .	Les *Ammâreh* escortent ordinairement les personnes qui se rendent en pélerinage à Jérusalem. Leur chef se nommoit, en 1799, *Selâmeh 'l-emyr* [سلامه الامير].	Extrait des notes prises par nous sur les lieux et de celles de Khalyl Mesa'd.

NOMS DES TRIBUS EN ARABE.	FRANÇAIS.	LIEUX D'HABITATION.
عرب ابو كشك	Les *Abou-Kechk*.....	Les bords de la petite rivière de *Fougy* [فوجى] qui coule au nord de Jaffa [يافه, *Yâfah*], et les hauteurs qui dominent cette ville.
عرب الملاح	Les *Mellâh*, ou vendeurs de sel.	Les mêmes lieux..........................
عرب عدوان	Les *A'douân*........	Les environs de Jérusalem [قدس شريف, *Qods Cheryf*].
عرب المسعودى	Les *Masa'oudy*......	Dans le voisinage des précédens, et les bords du Jourdain [نهر الاردن, *Nahr el-Arden*].
عرب النفيعات	Les *Nefy'ât*........	Ces Arabes vivent dans les cavernes qu'on rencontre auprès de Césarée de Palestine [قيصاريه, *Qaysâryeh*]; on les voit souvent errer dans les ruines de cette ancienne résidence des croisés.
عرب السعديه	Les *Sa'dyeh*........	Les mêmes lieux..........................
عرب حوارث	Les *Haouâret*.......	Les mêmes lieux..........................
عرب النعيمات	Les *Ne'ymât*........	Le pays compris entre Césarée [قيصاريه] et *Rouhah* [روحه], et les bords de la mer jusques à *Tantourah* [طنطوره].
عرب براريش	Les *Berârych*.......	Le pays compris entre *Rouhah* [روحه] et *el-Marg* [المرج], c'est-à-dire, l'ancienne plaine de Jezraël ou d'Esdrelon, renommée par la fertilité de ses pâturages.
عرب مساعد	Les *Mesâï'd*........	Le mont Carmel..........................

NOMBRE PRÉSUMÉ.	OBSERVATIONS.	SOURCES ET AUTORITÉS.
200 cavaliers.......	Leur cheykh se nommoit, en 1799, *Ahmed Bekyr* [احمد بكير].	Extrait des notes à nous remises par Ya'qoub Habayb, ancien cheykh de Chefa'mer en Syrie.
Peu nombreux......	....	Extrait de l'ouvrage de M. Mayeux.
Idem............	....	Extrait des notes du cheykh Ya'qoub Habayb.
Idem............	....	*Idem*.
Idem............	Leur cheykh se nommoit, en 1799, *A'bd-allah el-Serâb* [عبد الله السراب].	*Idem*, et de celles par nous prises sur les lieux.
Très-peu nombreux..	....	*Idem*.
Idem............	....	*Idem*.
Idem............	....	*Idem*.
200 cavaliers.......	Nous présumons que cette tribu est la même que celle qui se trouve désignée sous le nom de *Bararich* dans les notes de D. Raphaël.	*Idem*.
Idem............	....	*Idem*.

NOMS DES TRIBUS EN ARABE.	NOMS DES TRIBUS EN FRANÇAIS.	LIEUX D'HABITATION.
عرب زبيدات	Les *Zebeydât*	Les retraites montueuses du pays de *Nâplous* [نابلوس], l'ancienne Sichem du pays de Samarie.
عرب السناقره	Les *Senâqerah*	Le pays compris entre Jaffa [يافه, *Yâfah*] et *Nâplous* [نابلوس], qui fut jadis habité par la tribu d'Éphraïm.
عرب الغابه	Les *Ghâbeh*	Les lieux qui formoient le domaine de la tribu de Manassé.
عرب السقر	Les *Saqr*	Le vaste désert qui s'étend à l'est de la mer Morte, et qui servit autrefois de demeure aux nomades Moabites.
عرب الحلف	Les *Halaf*	Les environs de *Safed* [صفد] ....
عرب العوج	Les *A'oug*	Le lieu nommé *el-A'oug* [العوج] ....
عرب تركمان	Les *Turkomân*	Depuis *Qâqoun* [قاقون], jusques au pont d'*ebn A'mer* [جسر ابن عامر].
عرب الصقرباديه	Les *Saqarbâdyeh*	Depuis ce pont jusques à *Bysân* [بيسان], l'ancienne Bethsan, dans le pays de Nâplous.

NOMBRE PRÉSUMÉ.	OBSERVATIONS.	SOURCES ET AUTORITÉS.
200 cavaliers.........	....	Extrait des notes du cheykh Ya'qoub Habayb, et de celles prises par nous sur les lieux.
Peu nombreux.........	....	*Idem.*
Idem.............	Ainsi que l'indique le nom de cette tribu, le pays qu'elle habite est assez boisé.	*Idem*, ainsi que de celles de D. Raphaël.
5 à 6000 cavaliers...	Cette redoutable tribu fait de fréquentes incursions dans le pays de *Safed* [صفد], ancienne partie du domaine de la tribu de Nephthali, et jusque sous les murs de *Nâplous* [نابلوس], de Saint-Jean-d'Acre [*A'kkah*, عكه], et de *Sour* [سور].	Extrait des notes par nous prises sur les lieux, de celles du cheykh Ya'qoub et de la carte de M. Paultre.
Peu nombreux......	....	Extrait des notes du cheykh Ya'qoub.
Idem.............	Le cheykh de ces Arabes se nommoit, en 1799, *Abou-Kechk* [ابو كشك], ainsi que la tribu du même nom mentionnée plus haut *(page 256)*.	*Idem*, et de celles du Syrien Khalyl Mesa'd.
Idem.............	Ces Turkomans n'ont rien de commun que le nom avec les tribus qui habitent la plaine d'Antioche, les environs sud-ouest de Damas et le pays d'Antab.	*Idem.*
Nombre inconnu....	Ces Arabes habitent les pays qui faisoient autrefois partie des tribus d'Issachar et de Zabulon; ils ont, ainsi que les suivans, combattu les Français sur le mont Thabor.	Extrait des notes de Ya'qoub Habayb, de celles prises par nous sur les lieux, et de la Géographie ancienne de d'Anville, *tom. II, p. 177.*

NOMS DES TRIBUS EN ARABE.	NOMS DES TRIBUS EN FRANÇAIS.	LIEUX D'HABITATION.
عرب السمكيه	Les *Semkyeh* [ou Pêcheurs].	Entre le pont des Filles de Jacob [*Gesr Benât Ya'qoub*, جسر بنات يعقوب] et *el-Qanytrah* [القنيطره].
عرب السميرات	Les *Soumeyrât*........	Les mêmes lieux........................
عرب الجعاتين	Les *Ga'âtyn*........	*Idem*..............................
عرب تركمات الثلجيه	Les *Turkmât el-Telgyeh*.	Les environs à l'est d'*el-Qanytrah* [القنيطره], pays boisé.
عرب نعيمات الشرقيه	Les *Ne'ymât el-Charqyeh*.	Depuis *el-Qanytrah* [القنيطره], jusques au lieu nommé *el-Gydour* [الجيدور].
عرب خيط بوادى	Les *Khayt Beouâdy*...	Au-dessus du lac de Tibériade [تبريه, *Tabaryeh*]; entre *Safed* [صفد] et le pont des Filles de Jacob [جسر بنات يعقوب, *Gesr Benât Ya'qoub*].
عرب مساعد اتماره و عرب الوهايب	Les *Mesâi'd Ammârah* et les *Ouahâyb*.	Les environs de *Ryhah* [ريحه], l'ancienne Jéricho.
عرب كاظم اتماره	Les *Kâdem Ammârah*.	Les bords occidentaux de la mer Morte et les montagnes qui se trouvent au nord-est de Jérusalem.
عرب التمابيه	Les *Temâbyeh*.......	De Jérusalem [*Qods Cheryf*, قدس شريف, ou *el-Qods*, القدس] au Jourdain [نهر الاردن, *Nahr el-Arden*].
عرب الفهيادات	Les *Fehyâdât*.......	Les bords du Jourdain [الاردن] jusques à *Bysân* [بيسان].

NOMBRE PRÉSUMÉ.	OBSERVATIONS.	SOURCES ET AUTORITÉS.
Très-nombreux......	....	Notes du cheykh Ya'qoub.
Idem.............	....	Notes de D. Raphaël.
Idem.............	Les *Ga'âtyn* parlent arabe et turc	*Idem*, et du cheykh Ya'qoub.
Inconnu	....	*Idem*.
Nombreux.........	Les *Ne'ymât* sont riches en bestiaux.....	Extrait des notes prises par nous sur les lieux, et de celles du cheykh Ya'qoub.
1000 cavaliers	....	*Idem*, et, relativement au nombre, extrait des notes de D. Raphaël.
Nombre inconnu....	Le pays parcouru par ces Arabes fait partie de l'ancien domaine de la tribu de Benjamin.	Extrait des notes du cheykh Ya'qoub.
Idem.............		
Idem.............		
Idem.............	....	*Idem*.

NOMS DES TRIBUS EN ARABE.	NOMS DES TRIBUS EN FRANÇAIS.	LIEUX D'HABITATION.
عرب الثعاليه	Les *Ta'lyeh*........	Les mêmes lieux........................
عرب البشاتوه	Les *Bechâtoueh*......	La plaine qui règne à l'est du lac de Tibériade [*Tabaryeh*, تبريه].
عرب المشاليخه	Les *Mechâlykhah*....	Les mêmes lieux jusqu'au Jourdain [نهر الاردن].
عرب الغور	Les *Ghaur*..........	Les bords du petit lac de *Hauleh* [حوله, *lacus Samochonites*].
عرب صخور الغور	Les *Sekhour el-Ghaur*..	Les bords du lac de Tibériade au nord, jusques au pays occupé par les précédens. (Pays pierreux.)
عرب الغوارنه	Les *Ghaouârneh*.....	Les mêmes lieux........................
عرب الصبيح	Les *Sabyeh*........	Depuis *Chefâ 'l-Ghaur* [شفا الغور] jusqu'au revers méridional du mont Thabor.
عرب الدكاشرات	Les *Dekâchirât*......	A l'ouest des précédens..................

ARABES

عرب نميرات و عرب محمدات	Les *Nemyrât* et les *Mohammedât*.	Les environs de *Hasbeyâ* [حاصبيا] et le revers de l'Antiliban qui confine au pays des *Motâoualeh* [بلاد المتاوله].

NOMBRE PRÉSUMÉ.	OBSERVATIONS.	SOURCES ET AUTORITÉS.
Nombre inconnu....	....	Extrait des notes du cheykh Ya'qoub.
Peu nombreux......	Cette plaine faisoit partie des possessions de la demi-tribu de Manassé.	*Idem.*
Idem............	....	*Idem*, ainsi que de celles de D. Raphaël.
300 cavaliers	....	*Idem.*
Idem............	....	*Idem.*
Nombre inconnu....	....	Extrait des notes du cheykh Ya'qoub.
Idem............	....	Extrait des notes de Khalyl Mesa'd.
Idem............	....	*Idem.*

DE SYRIE.

Nombre inconnu....	....	Extrait des notes du cheykh Ya'qoub.

NOMS DES TRIBUS EN ARABE.	NOMS DES TRIBUS EN FRANÇAIS.	LIEUX D'HABITATION.
عرب العباد	Les *E'bâd*........	Les environs de *Balqah* [بلقه], d'*el-Mesgid* [المجد] et de *Salat* [سلط].
عرب اهتيم او عرب العدوان	Les *Ahtym* ou les *A'douân*.	Le désert de *Balqah* [بلقه] et les environs de *Chefâ 'l-Ghaur* [شفا الغور], de *Salat* [سلط] et de *Zirqah* (زرقه).
عرب الغنيمات	Les *Ghanymât*	Les pays connus sous les noms d'*O'mmân* [عمان] et de *Gerech* [جرش], à l'est de ceux qui précèdent.
عرب المهداوى	Les *Mehdâouy*......	Les mêmes lieux......................
عرب بنى حسن	Les *Beny Hasan*.....	*Idem* ....
عرب بنى كلاب	Les *Beny Kelâb*	Les environs de *Melkah* [ملكه]...........
عرب الموالى	Les *Meouâly*........	Le pays compris entre Émesse [حمص, *Hems*], *Hamâ* [حما] et Alep [حلب , *Haleb*].
عرب الحدايده	Les *Hadâydeh*	La plaine nommée *el-Ghautah*, الغوطه, qui s'étend entre le Liban et l'Antiliban.
عرب بنى سعيد	Les *Beny Sa'yd*......	Depuis *el-Beqâa'* [البقاع], près de Balbek, jusques aux montagnes des Druses.
عرب الرشوان	Les *Rechouân*.......	Ils passent l'été en Syrie et l'hiver en Karamanie.

NOMBRE PRÉSUMÉ.	OBSERVATIONS.	SOURCES ET AUTORITÉS.
Très-nombreux	....	Extrait des notes du cheykh Ya'qoub.
Nombre inconnu....	....	*Idem.*
Idem............	....	*Idem.*
Idem............	....	*Idem.*
Idem............	....	*Idem.*
Idem............	....	*Idem.*
De 5 à 6000 cavaliers.	....	*Idem,* ainsi que de celles de D. Raphaël.
Nombreux.........	....	*Idem*, et, pour ce qui concerne la position d'el-Ghautah, de la *Bibliothèque Orientale* de d'Herbelot.
Peu nombreux......	....	*Idem.*
Mille tentes........	Les *Rechouân* parlent l'arabe et le turc; mais le nom de leur tribu est évidemment arabe.	Extrait des notes du cheykh Ya'qoub, et de l'ouvrage récemment publié sous le titre d'*Itinéraire d'une partie de l'Asie mineure.*

NOMS DES TRIBUS EN ARABE.	NOMS DES TRIBUS EN FRANÇAIS.	LIEUX D'HABITATION.
عرب القتليه	Les *Qatlyeh*........	Les bords de la rivière nommée *Nahr el-Kebyr* [نهر الكبير], qui se jette dans la mer auprès de *Lâdaqyeh* [لادقيه, *Laodicée*].
عرب القدمسه	Les *Qadamseh*......	Les environs de *Lâdaqyeh* [لادقيه]........
عرب قره حجله	Les *Qarah-Hegleh*....	Les bords de l'Oronte [*Nahr el-A'âsy*, نهر العاصى].
عرب اعنزه	Les *A'nazeh*........	Le vaste désert compris entre la Mecque [*Mekkah*, مكه], *Farâh* [الفراء] et le *Legiâh* [اللجاء].
عرب الهوارى	Les *Haouâry*.......	Le désert qui s'étend au sud de Damas [دمشق, *Demechq*].
عرب اسرديه	Les *Serdyeh*........	Le pays très-connu sous le nom de *Legiâh* [اللجاء].
عرب الدمالجه	Les *Demâlgeh*.......	Le vaste désert connu aujourd'hui, comme autrefois, sous le nom de *Haurân* [جبل حوران].

NOMBRE PRÉSUMÉ.	OBSERVATIONS.	SOURCES ET AUTORITÉS.
Nombre inconnu....	Ces deux tribus passent pour être de la secte des *Nosaïris*.	Extrait des notes du cheykh Ya'qoub et de D. Raphaël, et de l'*Itinéraire d'une partie de l'Asie mineure.*
Très-nombreux.....		
Idem.	....	Extrait des notes du cheykh Ya'qoub.
Idem.	*A'nazeh* est le nom générique de cette puissante tribu, qui se subdivise en une infinité de branches, dont la plus connue en Syrie est celle des *Beny Sakhrah* [بنى صخره].	*Idem*, de celles de D. Raphaël, de la carte de M. Paultre, &c. &c.
Peu nombreux......	Cette tribu, très-connue en Syrie, occupe le pays jadis habité par les Ammonites.	Notes du cheykh Ya'qoub, carte de M. Paultre, &c.
Idem............	....	*Idem.*
Idem............	....	*Idem.*

SUPPLÉ

QUOIQU'IL n'entre pas dans notre sujet de faire connoître les tribus d'Arabes qui campent que les renseignemens que nous nous sommes procurés à cet égard ne soient ni très-étendus, relations avec les Français, et qu'il en est souvent fait mention dans les ouvrages qui traitent donnant ici les noms des principales tribus.

HAUTE

NOMS DES TRIBUS EN		LIEUX D'HABITATION.
ARABE.	FRANÇAIS.	
عرب هواره	Les *Haouâreh*.......	Entre Syène [*Asouân*, اسوان] et *Girgeh* [جرجه].
عرب العبابده و لبابده	Les *A'bâbdeh* et les *Lebâbdeh*.	La province de *Girgeh* [جرجه]............
عرب زناني	Les *Zenâny*.........	*Tahtâ* [طحطا].........................
عرب هنادى و هنادوه	Les *Henâdy* et les *Henâdoueh*.	La province de *Girgeh* [جرجه]............

MENT.

dans la haute, moyenne et basse Égypte, ainsi que dans les environs d'Alexandrie, et bien ni aussi précis que nous l'eussions desiré; cependant, comme ces Arabes ont eu de fréquentes de l'état moderne de l'Égypte, nous croyons faire une chose agréable au lecteur en lui

ÉGYPTE.

NOMBRE PRÉSUMÉ.	OBSERVATIONS.	SOURCES ET AUTORITÉS.
2000 caval. au moins.	Le cheykh de cette tribu est électif. Il réside à *Farchout* [فرشوط].	Extrait des notes recueillies en Égypte, de celles de Mikhayl Sabbagh, &c.
Très-nombreux	. . . .	*Idem.*
400 cavaliers	. . . .	*Idem.*
Très-nombreux	. . . .	*Idem.*

NOMS DES TRIBUS EN ARABE.	NOMS DES TRIBUS EN FRANÇAIS.	LIEUX D'HABITATION.
عرب العطايات	Les *A'tâyât*	*Manfalout* [منفلوط]......................
عرب ابن وافى	Les *Ebn Ouâfy*......	Au nord de *Manfalout* [منفلوط]...........
	Les *Tahouy*	Au nord de *Minyeh* [منيه]................
عرب ابو كرايم	Les *Abou-Kerâym*....	*Mellâouy* [ملّاوى]......................
	Les *Gahmeh*........	Les bords du canal de Joseph, jusqu'à Minyeh [نواحى بحر يوسف لحدّ منية, *Naouâhy bahr Yousef lihadd Minyeh*].
	Les *Tarahouneh*.....	*Tendeh* [تندة]...........................
	Les *Khouyn* et les *Elazib*.	Les environs de *Samâlout* [سمالوط]..........
عرب الفوايد	Les *Faouâyd*.......	La province de *Beny-Soueyf* [بنى سويف]......
عرب العدايده	Les *A'dâydeh*.......	*Idem*.....................................
عرب السحارات	Les *Sohârât*........	*Idem*.....................................
	Les *Mehaz*.........	*Idem*.....................................

MOYENNE.

NOMBRE PRÉSUMÉ.	OBSERVATIONS.	SOURCES ET AUTORITÉS.
Nombre inconnu. . . .	. . . .	Extrait des Mémoires de M. du Bois-Aymé.
Idem.	Leur cheykh se nommoit *A'bd-allah ben Mahmoud* [شيخ عبد الله بن محمود].	*Idem*.
Idem.	. . . .	*Idem*.
Idem.	Leur cheykh se nommoit *A'ly* [شيخ علي]. .	*Idem*.
Idem.	. . . .	*Idem*.
Idem.	. . . .	*Idem*.
Idem.	. . . .	*Idem*.
300 cavaliers	. . . .	*Idem*.
Nombre inconnu. . . .	. . . .	*Idem*.
Idem.	. . . .	*Idem*.
Idem.	. . . .	*Idem*.

NOMS DES TRIBUS EN ARABE.	NOMS DES TRIBUS EN FRANÇAIS.	LIEUX D'HABITATION.
عرب المحارب	Les *Mohâreb*.......	La province de Minyeh....................
عرب بنى واصل	Les *Beny Ouâsel*....	....
	Les *Somanlou*.......	....
	Les *Forgân*........	....
	Les *Tarfeh*........	....
عرب العزايزى	Les *A'zâyzy*.......	....
عرب بنى وايل	Les *Beny Ouâyl*.....	Les environs de *Minyeh* [منيه]............
عرب بنى حرام	Les *Beny Harâm*.....	Les environs d'*Atfyhyeh* [اطفيحيه]..........
عرب ضعفا	Les *Dho'fâ*.........	Les environs au nord de *Beny-Soueyf* [بنى سويف].
عرب خويلد	Les *Khouyled*.......	La province de *Behneseh* [بهنسه]...........
عرب نجما	Les *Negmâ*.........	Les mêmes lieux..........................
عرب غزاله او خبيرى	Les *Ghazâleh* ou les *Khabyry*.	Les environs de *Gyzeh* [جيزه], et les lieux stériles qu'on trouve dans le voisinage des Pyramides.

NOMBRE PRÉSUMÉ.	OBSERVATIONS.	SOURCES ET AUTORITÉS.
Nombre inconnu....	....	Extrait des Mémoires de M. du Bois-Aymé.
Idem............	....	*Idem.*
Idem............	....	*Idem.*
Idem............	....	*Idem.*
Idem............	....	*Idem.*
Idem............	....	*Idem.*
Idem............	Leur cheykh se nommoit, en 1799, *Abou-Baqr* [ابو بقر].	Extrait des notes de Mikhayl Sabbagh.
400 cavaliers......	....	*Idem.*
200 cavaliers......	Ces Arabes, quoique peu nombreux, sont très-redoutés dans le *Behneseh* [بهنسه].	*Idem.*
400 cavaliers......	....	*Idem.*
200 cavaliers......	....	*Idem.*
Nombre inconnu....	Leur cheykh se nommoit, en 1799, *Ahmed* [احمد].	*Idem.*

NOMS DES TRIBUS EN ARABE.	NOMS DES TRIBUS EN FRANÇAIS.	LIEUX D'HABITATION.
عرب زيديه	Les *Zeydyeh*........	Le lieu nommé *Ouesym* [وسيم], près de Gyzeh...
		BASSE
عرب الجويلى	Les *Gioueyly*........	La province de *Bahyreh* [بحيره]. ....
عرب ابن بغداد	Les *Ebn-Baghdâd*....	La province de *Menoufyeh* [منوفيه] ....
		ENVIRONS D'ALEXANDRIE
عرب الجوابث	Les *Geouâbit*.......	Les bords des lacs de *Natroun* [نطرون].......
عرب سمالو	Les *Samâlou*........	Les mêmes lieux........................
عرب مسنيد	Les *Mecinyd*.......	Le lieu nommé *el-Meymoun*...............
عرب اولاد على	Les *Beny A'ly* ou les *Aoulâd A'ly*.	Les environs (au sud-ouest) d'Alexandrie......
عرب مطيريد	Les *Matyreyd*.......	La vallée d'*el-Meymoun* [الميمون], à deux journées (ouest) d'Alexandrie.

NOMBRE PRÉSUMÉ.	OBSERVATIONS.	SOURCES ET AUTORITÉS.
300 cavaliers.......	Les *Zeydyeh* se disent issus des Mamlouks qui furent chassés de l'Égypte par le sultan Selym I.er en 1517.	Extrait des notes de Mikhayl Sabbagh.

ÉGYPTE.

De 5 à 600 cavaliers.	....	*Idem.*
De 4 à 500 cavaliers.	....	*Idem.*

ET DES LACS DE NATROUN.

600 cavaliers	Les *Geouâbit* paroissent être d'origine Africaine; ils font le transport des sels de natron, depuis les lacs jusques à Alexandrie et à *Terrâneh* [ترّانه], et celui des marchandises destinées pour l'Oasis d'Ammon [الواح *el-Ouâh*].	*Idem*, et de celles prises par nous sur les lieux.
200 cavaliers	....	Extrait des notes de Mikhayl Sabbagh.
500 cavaliers	....	*Idem.*
1000 à 1200 cavaliers.	Cette tribu est puissante par elle-même et par ses alliés. Le cheykh habite un village nommé *el-Qatlyeh* [القتليه], bâti par ses ancêtres dans le voisinage d'un monastère brûlé.	*Idem*, et de celles prises par nous sur les lieux.
....	....	*Idem.*

TABLE.

OBSERVATIONS

SUR

LA TOPOGRAPHIE DE LA PRESQU'ÎLE DE SINAÏ,

LES MŒURS, LES USAGES, L'INDUSTRIE, LE COMMERCE ET LA POPULATION DES HABITANS;

PAR J. M. J. COUTELLE.

LE golfe Arabique, ou mer Rouge, se sépare, sous le 28° de latitude septentrionale, en deux branches, qui se dirigent, l'une au nord-nord-ouest, et l'autre au nord-est. La première est appelée *Bahr el-Qolzoum,* c'est-à-dire, *mer de l'ouest,* et c'est à son extrémité qu'est situé le port de Soueys, sur la côte orientale de l'Égypte; l'autre est nommée *Bahr el-A'qabah,* mer d'A'qabah ou de l'est.

La portion de terrain comprise entre ces deux branches, et qui a seize cents lieues carrées de superficie environ, forme la presqu'île de Tor ou Sinaï, dans l'Arabie Pétrée : elle s'étend depuis le 30° 30′ jusqu'au 32° 30′ de longitude, et depuis le 28° jusqu'au 29° 45′ de latitude septentrionale.

Tout l'intérieur est couvert de montagnes, tantôt primitives, en granit et porphyre; tantôt de nouvelle formation, en grès, et en pierres calcaires et gypseuses.

Les vallées, qui sont habitées par plusieurs tribus Arabes, produisent, outre quelques broussailles, un petit nombre de tamaris et quelques *mimosa* appelés *seyâl.* Si l'on excepte quelques plantations de dattiers et de napecas, des jardins au pied des monts Horeb et Sinaï et dans le voisinage de Tor, on ne trouve dans toute la presqu'île aucune espèce de culture ni de terre cultivable.

J'avois témoigné le desir de comprendre le voyage du mont Sinaï parmi ceux dont la Commission des arts devoit s'occuper; le Gouvernement Français étoit intéressé à connoître particulièrement certaines tribus Arabes que la nécessité, un petit commerce de charbon, et le transport des marchandises qui arrivent à Soueys par la mer Rouge, attirent au Kaire plusieurs fois dans l'année : en conséquence, tout fut bientôt arrêté pour le voyage. La caravane de Tor étoit arrivée depuis quelques jours, et se disposoit à retourner dans son pays. M. le lieutenant général Béliard, qui commandoit au Kaire, me proposa de partir avec elle : j'acceptai; et M. de Rozière, minéralogiste, voulut partager les dangers et les fatigues de ce voyage. Le général en chef traita avec les principaux cheykhs, et les revêtit de

pelisses ; il leur promit une récompense proportionnée à leur fidélité et à leurs services, et leur demanda des otages, qu'ils accordèrent sans difficulté.

PREMIÈRE JOURNÉE.

Nous sortîmes du Kaire, M. de Rozière et moi, le 17 brumaire an 9 [9 octobre 1800], avec nos quatre cheykhs, deux interprètes, l'un Égyptien et l'autre Grec, deux domestiques Égyptiens et les Arabes qui conduisoient nos chameaux. Nous étions montés sur des dromadaires.

Quelqu'indispensable que dût paroître une escorte, il étoit impossible d'en conduire une dans un pays qui ne produit rien, où le transport de notre eau, de nos équipages réduits au plus simple nécessaire, n'étoit pas sans quelque difficulté : elle eût fait manquer le but que je me proposois, celui d'étudier un peuple extrêmement méfiant, qui croit qu'on ne peut visiter le désert qu'il habite qu'avec le projet de le conquérir.

La confiance la plus entière me parut le seul moyen de réussir avec les Arabes : je n'exigeai d'eux qu'une condition; c'est que nous porterions nos habits Français. Outre qu'un habillement auquel nous n'étions pas accoutumés nous eût été plus incommode, ce déguisement auroit excité la méfiance des Arabes, sans rien ajouter à notre sûreté.

La caravane, composée d'une partie des habitans de la presqu'île, qui avoit apporté au Kaire du charbon et des marchandises débarquées à Soueys, nous avoit précédés, et devoit camper dans le désert, à douze milles environ. Nous la rejoignîmes à la fin du jour, après six heures de marche. L'étendue du camp ne nous permit d'en visiter qu'une partie; tous, particulièrement les jeunes gens, parurent nous voir avec une surprise mêlée de plaisir. Nous nous arrêtâmes dans plusieurs groupes où l'on nous offrit du café. L'air de sécurité de deux Européens seuls au milieu d'eux sembloit exciter leur admiration.

DEUXIÈME JOURNÉE.

Le lendemain matin nous partîmes ; tous les yeux étoient fixés sur nous. Les Arabes nous parurent plus étonnés lorsqu'ils nous virent descendre de dromadaire et marcher sans armes au milieu d'eux (1).

Si nous cassions quelques cailloux, ils nous apportoient les plus transparens, ceux qu'ils croyoient les plus propres à battre le briquet. Si nous examinions leurs vêtemens, ils entroient dans le détail des nôtres. La forme de nos chapeaux, notre habit court et serré, les cuirs dans lesquels nos jambes et nos pieds étoient renfermés, leur sembloient incommodes ou inutiles. Lorsque j'examinai leurs fusils et leurs poignards, un d'entre eux me demanda où étoient mes armes; je lui répondis brusquement en montrant les leurs : « Voilà mes armes ; n'es-tu pas armé pour me dé- » fendre ! — Tu es un bon Français, me répondit-il ; tu vas avec tes amis à Tor (2). »

(1) J'avois un fort beau sabre de mamlouk, que j'ai toujours laissé suspendu au pommeau du bât de mon dromadaire lorsque j'ai marché avec eux.

(2) Les Arabes avoient fait la même demande à M. de Volney dans son voyage en Syrie.

Je desirois connoître le nombre des hommes et des chameaux qui composoient notre caravane : il m'a été impossible de l'apprendre par les cheykhs (1). Après plusieurs essais pour les compter, je les ai estimés à huit cents personnes, en y comprenant plusieurs enfans et quelques femmes ; il y avoit dix-huit cents à deux mille chameaux, dont quatre-vingt-quatorze étoient chargés de marchandises pour la Syrie, et accompagnés par une tribu de Tor avec laquelle nous n'avions pas traité. Un homme conduit trois chameaux ; cinq cents mettent quinze minutes environ à défiler, et notre caravane y employoit plus de trois quarts d'heure.

Chaque homme porte un poignard ; mais je n'ai pas compté plus d'un fusil pour trois hommes.

La journée de marche est continue. Ceux qui montent sur des dromadaires, vont quelquefois en avant et s'arrêtent un instant pour prendre le café. L'ordre qui s'établit dans le campement, la précision avec laquelle il s'exécute, méritent un détail particulier.

Le lieu du campement est déterminé par les broussailles qu'on rencontre dans quelques parties basses du désert, dans lesquelles l'eau qui tombe une ou deux fois l'année, séjourne plus long-temps et fait germer les graines; la caravane s'y dirige et s'y repose après huit à dix heures de marche : la première tribu qui arrive se place, et les autres successivement; ce qui se fait sans confusion. Elles forment un grand cercle ; chaque tribu est placée dans la même portion du cercle, et se divise ensuite en escouades composées des familles ou de ceux qui vivent en commun, au nombre de six à dix personnes (2).

Dans un instant les chameaux sont déchargés, et vont seuls, ou conduits par un enfant, aux broussailles, qui, quelquefois, sont à un mille du campement (3). Deux ou trois hommes de chaque escouade courent alors chercher quelques broussailles ou plantes sèches, pendant qu'un de ceux qui sont restés bat le briquet, allume du feu en agitant l'air avec le pan de sa robe, qu'il incline quelquefois pour recevoir le vent obliquement et le diriger sur le feu. Un autre fait rôtir et pile le café (4), pendant qu'un troisième délaye la farine et pétrit le *rouga* ou *foutyr*, espèce de galette sans levain, de cinq à sept millimètres d'épaisseur [deux à trois lignes], et d'une grandeur proportionnée au nombre de ceux qui font partie de l'escouade. Dans moins d'un quart d'heure cette pâte est cuite entre les cendres chaudes, les petits charbons et la crotte de chameau brûlée et souvent même encore enflammée (5).

Bientôt les travaux extérieurs sont finis : on se place autour du feu; on prend le café en mangeant le *rouga*. Quelques-uns y ajoutent de la farine et du riz bouilli avec un peu d'huile et quelques oignons; d'autres, des féves ou des lentilles : le repas

(1) Les Turcs généralement n'expriment les quantités que par peu ou beaucoup ; ils ne comptent ni leur âge ni celui de leurs enfans, et répondent, si on leur en demande la cause, qu'ils n'en ont pas besoin.

(2) Il est assez vraisemblable que, les caravanes étant composées des mêmes tribus et familles, l'ordre du campement est toujours le même.

(3) Rien ne désigne la route; le pied des chameaux et celui des hommes ne laissent point de trace dans cette mer de sable et de cailloux.

(4) On fait brûler le café dans une cuiller de fer; on le broie ensuite avec un long bâton dans un mortier de terre cuite.

(5) Si le nombre est trop grand, on fait plusieurs *foutyr*.

finit toujours par le café. La conversation se prolonge souvent pendant plusieurs heures; on parle des bâtimens qu'on attend de Geddah et d'Yambo', de la charge des chameaux, de la pluie long-temps desirée : s'il se trouve un conteur d'histoires, il est écouté avec attention. On ajoute de l'eau sur le marc du café. Placé à une petite distance de ces groupes, je croyois entendre une réunion des habitans de nos campagnes.

Les chameaux reviennent d'eux-mêmes à la fin du jour, et retrouvent l'endroit où ils ont été déchargés; s'ils se trompent, ils accourent à la voix de leur maître qui les appelle.

Je faisois tous les soirs le tour d'une partie du camp : chaque groupe m'invitoit à prendre le café, à me reposer sur la peau de chèvre. Si j'acceptois, on me répétoit: *Tayeb Francis enta fy Tor, saouâ saouâ.* [Bon Français, tu viens à Tor avec tes amis.]

Le lendemain, avant le jour, on s'occupe de la charge des chameaux, pendant que quelques-uns font le café et le *rouga;* on part ensuite, et l'ordre s'établit naturellement.

TROISIÈME JOURNÉE.

Nous campâmes à Ageroud le troisième jour, à huit milles environ de Soueys, où j'eus l'occasion d'observer que si nous avions pris une escorte, elle auroit réellement diminué la confiance que nous avions intérêt d'inspirer à nos Arabes. Un officier du génie, qui n'avoit pu profiter de notre caravane pour aller à Soueys, partit le lendemain, et nous rejoignit dans cet endroit avec son escorte, après deux jours de marche (1). Les Arabes les avoient aperçus de loin; je remarquai un grand changement dans leur physionomie, et bientôt j'en reconnus la cause: ils crurent que je les avois trompés, et qu'une escorte venoit avec nous dans leurs montagnes. Je parcourus cette fois un plus grand nombre de campemens. « J'ai compté sur » la foi des Arabes, leur ai-je dit; ils peuvent compter sur celle des Français : nous » irons seuls, mon compagnon et moi, dans vos montagnes, et vous nous ramenerez au Kaire; l'officier Français va à Soueys. » Ils répétèrent que nous allions avec nos amis. Les soldats campèrent au milieu d'eux; le lendemain, nous fîmes route tous ensemble, sans qu'ils témoignassent la moindre inquiétude.

QUATRIÈME JOURNÉE.

Bientôt la caravane nous quitta pour aller camper aux fontaines de Moïse [*a'youn Mousä*], après avoir tourné la pointe du golfe. Les chameaux n'avoient pas bu depuis notre départ du Kaire, c'est-à-dire, depuis soixante-douze heures, lorsqu'ils arrivèrent aux fontaines. Nous allâmes, avec nos cheykhs, coucher à Soueys.

CINQUIÈME JOURNÉE.

Le lendemain, nous nous rendîmes par mer aux fontaines, où nos chameaux nous rejoignirent en traversant la pointe du golfe à marée basse. Notre caravane avoit quitté les sources le matin, et chacun se disposoit à retourner dans sa tribu, à travers

(1) Cette escorte avoit fait, ce jour-là, dix-huit lieues dans le désert.

les montagnes. Quatre-vingt-quatorze chameaux de notre caravane, destinés pour la Syrie, furent déchargés, et les marchandises restèrent sous la garde de quelques *Tyars*, avec lesquels les marchands traitèrent pour en faire le transport dans cette contrée (1).

Nous restâmes avec nos quatre cheykhs et les Arabes qui conduisoient nos chameaux; nous étions dans la presqu'île de Sinaï; nous n'avions plus rien à craindre des Arabes étrangers qui pouvoient avoir du sang à venger : mais ce qui arriva aux marchands qui nous avoient accompagnés jusqu'à Soueys, et le malheureux sort de l'adjudant-commandant Delanau (2), prouvent que nous ne devions pas être sans crainte dans un voyage dont nous ne pouvions connoître le terme, puisqu'il dépendoit du retour de la caravane; et ce retour au Kaire étoit subordonné au besoin que les Arabes pouvoient avoir d'y porter des marchandises, ainsi qu'à la tranquillité intérieure. Nous suivîmes toutefois le même système d'abandon et de confiance que nous avions montré au commencement du voyage.

Après avoir visité les sources de Moïse (3), nous continuâmes notre route en laissant la mer Rouge à l'ouest : nous avions à l'est les montagnes appelées *Tyt*, au pied desquelles habitent les *Tyars*. Nous campâmes à cinq milles des fontaines, dans un ravin aride nommé *A'yn*, sans eau, sans broussailles, sans aucune espèce de végétation. Nous n'aurions pas pu faire de feu, si les Arabes, qui connoissent les campemens, n'avoient pas eu le soin de faire en partant et en route des provisions de combustibles (4).

SIXIÈME JOURNÉE.

Le sixième jour, après huit heures et demie de marche, tantôt dans une plaine aride, tantôt à travers des dunes de sable et des broussailles, on arrive à Abou-Soueyrah, dans un lieu couvert de tamaris et de plantes qui annoncent un terrain plus humide; on y trouve, en effet, une grande quantité de puits à deux mètres et demi [huit pieds environ] de profondeur dans le sable, dont une partie s'est éboulée. L'eau, quoique gypseuse (excepté dans un seul puits), est préférable à celle des fontaines de Moïse : ce lieu est fréquenté par les *Terrâbyn*, qui sont en possession du désert depuis le Kaire jusqu'à la baie de Corondel [*Ouâdy-Corondel*], sur les bords de la mer Rouge. Nous en trouvâmes plusieurs qui faisoient paître leurs troupeaux.

SEPTIÈME JOURNÉE.

En partant d'Abou-Soueyrah, on passe dix heures dans une plaine rase, sur le bord de la mer; ensuite, après avoir traversé plusieurs gorges étroites, on arrive dans la baie de Corondel. Ce lieu est remarquable par ses eaux thermales, nommées *bains*

(1) Les Arabes ne devoient venir prendre les marchandises que quelques jours après. Ceux qui les avoient apportées furent témoins du marché, et revinrent les piller la veille du jour où les *Tyars* devoient venir les prendre.

(2) L'adjudant-commandant Delanau, en allant d'Alexandrie au Kaire, fut pris par les Arabes. Il fut racheté pour un chapeau plein de piastres : il s'éleva une dispute pour le partage; un Arabe lui tira un coup de fusil et le tua.

(3) Ces sources sont décrites par M. Monge, *É. M. tom. I.er, pag. 409.*

(4) Souvent, pendant la marche, une partie des Arabes s'éloigne et court à plus d'un mille ramasser des broussailles pour le bivouac du soir.

de Pharaon [hammâm Fara'oun] : elles coulent au pied d'une montagne de deux cent quatre-vingt-dix à trois cent quatre-vingt-six mètres [cent cinquante à deux cents toises] d'élévation. La première source fournit environ deux pouces d'eau ; le thermomètre de Réaumur s'y élève à cinquante-six degrés. Les pierres sur lesquelles elle coule, et celles qui bordent le canal, sont couvertes de soufre sublimé ; plusieurs autres sources coulent à travers le sable sur une longueur de cinquante pas.

A quatre mètres [environ deux toises] d'élévation au-dessus de ces sources, on trouve deux ouvertures : celle qui est à droite, conduit dans une espèce de grotte dans laquelle le thermomètre s'élève à trente-quatre degrés au milieu d'une chaleur humide, accompagnée d'une odeur forte de soufre : l'autre forme l'entrée d'une excavation qui n'a pas plus d'un demi-mètre [environ quinze à dix-huit pouces] de haut sur une largeur un peu plus grande, où l'on est obligé, pour arriver à la source, de ramper nu, sur une longueur de vingt-trois à vingt-neuf mètres [douze à quinze toises], dans un sable humide et chaud ; le thermomètre s'y élève à trente-six degrés. La posture gênante qu'on est forcé de prendre, et l'excessive chaleur, ont fait dire à plusieurs voyageurs que la lumière s'éteignoit dans ces espèces de grottes, et qu'on avoit à craindre d'y être étouffé en peu de temps. Nous n'y sommes pas restés assez long-temps pour vérifier cette assertion : mais je n'ai pas éprouvé que ma respiration fût gênée ; et l'odeur du soufre, dans cet air extrêmement humide, m'a paru supportable.

La baie de Corondel semble avoir été autrefois un assez bon mouillage : ouverte à l'ouest, elle étoit à l'abri des vents du nord et du sud ; et l'on pouvoit en sortir par les vents d'est, qui règnent le plus souvent sur la mer Rouge. Les pluies qui tombent une ou deux fois par an sur les montagnes, y forment des torrens qui entraînent dans la baie une prodigieuse quantité de cailloux et de quartiers de rocher. C'est là que plusieurs écrivains font arriver Moïse après son passage dans la mer Rouge. Cette baie est maintenant sans eau.

HUITIÈME JOURNÉE.

En sortant de la baie de Corondel, on entre dans une vallée étroite, ou plutôt dans un ravin que bordent de hautes montagnes à pic, de près de quatre milles de longueur, et à l'extrémité duquel on arrive sur un plateau planté de quelques dattiers. On y voit un puits d'un mètre [trois pieds environ] de profondeur, qui fournit une petite quantité de mauvaise eau, à laquelle Pococke a trouvé un goût d'acier. L'eau, bientôt épuisée, se renouvelle promptement ; les Arabes en abreuvent leurs chameaux. Ce lieu, nommé *Houseyt*, à vingt-quatre milles d'Abou-Soueyrah, quoique fort élevé au-dessus de la mer, est dominé par la chaîne des montagnes qui se prolongent du côté de la Syrie. Les Arabes de Tor sont en possession de ce terrain.

Nous avions encore douze heures de route avant d'arriver au lieu du campement. Quoique celui-ci fût plus agréable que tout ce que nous avions rencontré depuis le Kaire, nous n'y restâmes que le temps nécessaire pour faire boire nos chameaux.

Une longue vallée au sud nous conduisit sur un large plateau entouré de

montagnes qui le mettent à l'abri des vents du nord: la chaleur, à dix heures du matin, y étoit excessive; le thermomètre cependant n'étoit qu'à vingt-cinq degrés. De là, traversant une chaîne de montagnes au sud-est, nous entrâmes dans la vallée d'*el-Tâl*, puis dans une gorge où est enterré un cheykh nommé *Reys-elchemâleh*. Un des côtés de la vallée, celui où est son tombeau, porte son nom; les Arabes, en passant, y déposent quelques branches d'arbustes ou des morceaux d'étoffe : l'autre côté se nomme *Chebeqyeh*. Ensuite, après avoir parcouru une vallée plantée de tamaris, on retrouve la mer au sud-ouest : nous nous y arrêtâmes pour aller, à cinq cents toises au nord, visiter une partie de la montagne d'où les Arabes tirent du soufre; nous en avons, en effet, trouvé quelques échantillons bien cristallisés.

Reprenant notre route au sud, nous entrâmes dans une baie fort vaste, bordée de hautes montagnes qui la mettent à l'abri des vents de nord, de nord-est et de sud; mais, comme celle de Corondel, elle est presque entièrement comblée. Après l'avoir tournée en marchant dans l'eau sur une longueur d'environ un mille, on campe dans la plaine de Makra, au milieu des dunes formées par les touffes de tamaris qui arrêtent les sables chassés par les vents du nord. On n'y trouve que de mauvaise eau. Notre provision d'eau du Nil nous avoit manqué à Soueys, et de fortes pesanteurs d'estomac nous firent sentir la différence de l'une avec l'autre.

NEUVIÈME JOURNÉE.

Après une heure de route dans cette plaine parsemée d'arbustes, nous entrâmes dans une vallée couverte de blocs de granit, de porphyre et de cailloux roulés, détachés de la chaîne qui domine les montagnes calcaires dont nous suivions la direction, et que nous traversâmes ensuite pour arriver à une vallée appelée *Pharan*, où nous couchâmes sans trouver d'eau.

DIXIÈME JOURNÉE.

Le dixième jour, nous passâmes treize heures dans un désert aride et des vallées où l'on trouvoit à peine quelques broussailles : la chaîne du mont Sinaï se voit à l'ouest, et des montagnes calcaires sont à l'est. Nous entrâmes dans l'Ouâdy-Gah, où, parmi quelques palmiers, nous découvrîmes un palmier doum. Un puits en maçonnerie, de six pieds de profondeur, fournit une grande quantité de bonne eau. En traversant ensuite une plaine rase, humide et couverte de sel, on arrive dans une heure à Tor.

Bonder-Tor, ou *Port de Tor*.

Un golfe d'un mille environ de largeur, sur une profondeur presque égale, forme le port de Tor, sous le 28° 12' de latitude et le 31° 20' de longitude septentrionale du méridien de Paris. Le fond n'en est pas généralement bon : il présente des bancs de coraux, des roches couvertes de madrépores et de coquillages à un ou deux mètres de profondeur [trois à six pieds]; quelques-uns, presque à fleur d'eau, font de toute la partie du nord-ouest une sorte de parterre émaillé de fleurs.

La marée, qui monte à Soueys d'un mètre et demi à deux mètres [quatre à six pieds], ne s'élève pas à Tor à plus de trois quarts de mètre [trente pouces] dans les plus fortes marées, et elle n'atteint qu'un tiers de mètre [dix à douze pouces] dans les marées ordinaires.

Ce port est abrité des vents du nord et du nord-est par la chaîne des monts de Sainte-Catherine et de Sinaï, et de ceux de l'est par d'anciennes plantations de palmiers, et par les restes d'une citadelle *[Qala' el-Tor]* presque tout en ruines, mais où l'on voit encore des embrasures à fleur d'eau, couvertes par des voûtes en forme de niche. Ces constructions, l'aspect du terrain, quelques jardins dans le plus mauvais état, presque toutes les clôtures en partie détruites, l'air misérable des habitans, tout présente l'image de la destruction et de la mort. Le port, ouvert au sud-ouest, est fermé, dans sa plus grande largeur, par un banc à fleur d'eau.

Les villages appelés *Chadlyeh* et *Beled el-Nasârah*, qui composent l'ancienne ville de Tor, contiennent vingt-cinq à trente Chrétiens et dix à douze Arabes Mahométans, non compris les femmes et les enfans. Le petit village de Gebel, au sud de Qala' el-Tor, ne renferme que cinq à six pêcheurs qui servent de pilotes aux bâtimens faisant la traversée de Tor à Soueys ou à Geddah. La population de ces villages ou hameaux n'est pas de plus de cent trente individus.

Les Chrétiens sont administrés par un religieux de Sainte-Catherine au mont Sinaï. C'est lui qui reçoit les provisions apportées du Kaire par les caravanes, et qui les dirige sur le couvent, ainsi que le poisson qu'il fait pêcher. Son logement est aussi simple que la petite chapelle qui est dans sa cour.

A deux milles de Tor, au nord-est, près des montagnes calcaires, ce religieux possède un assez grand jardin, entouré de murs, planté de palmiers, et traversé par plusieurs fontaines d'eaux thermales, dont une est appelée *les Bains*. Un large bassin muré, dans lequel l'eau se soutient à huit décimètres [trente pouces] de hauteur et à vingt-sept degrés de chaleur, semble avoir été construit pour cet usage. Une grande quantité de branches de palmier couvre toute la surface de ce terrain sans culture.

Les malheureux habitans de Tor, n'ayant point de chameaux, parce qu'ils n'ont rien à porter au Kaire pour faire des échanges, sont obligés de faire venir le blé par les caravanes; ce qui en double le prix : ils en consomment peu et vivent de poisson.

A Tor, le vent souffle du nord une grande partie de l'année, excepté pendant l'hiver, où il vient du sud jusqu'au milieu du jour seulement, et le reste de la journée il reprend la direction du nord.

Les petits bâtimens entrent dans le port, dont la profondeur, ainsi que celle de la passe, est de six à huit brasses : mais généralement ceux qui craignent d'être jetés sur la côte, qui est rase, ne s'y arrêtent que pour faire de l'eau ; les gros bâtimens restent en rade. On trouve dans le port, à une très-petite distance de la mer, des puits construits en maçonnerie avec beaucoup de soin, qui fournissent de très-bonne eau. Ces puits, le fort, et quelques restes d'anciennes constructions, annoncent que ce port étoit autrefois plus fréquenté. La misère des habitans, qui

ne peuvent rien fournir ni acheter, et le pillage qu'ils ont exercé plusieurs fois sur quelques bâtimens, en éloignent les marchands (1).

En suivant la route ordinaire des voyageurs et celle de nos Arabes, nous serions entrés dans la montagne au nord, pour aller au mont Sinaï, à vingt-quatre milles environ de Tor; mais nous desirions faire le tour de la presqu'île, et reconnoître les ports situés à son extrémité, ainsi que la mer de l'est. Nous avions, pour l'exécution de ce projet, trois jours de marche sans eau, et cinq à six journées de plus à faire à travers les montagnes; nous devions passer dans la tribu des *Mezeyn*, qui ne fait pas partie de la fédération de Tor, et avec laquelle nous n'avions pas traité (2) : ces difficultés toutefois ne nous arrêtèrent pas.

Nous éprouvâmes la plus grande résistance de la part de nos Arabes. Ils nous objectèrent la difficulté de porter des vivres pour eux, de l'eau pour leurs chameaux, et nous dirent que nous n'avions traité avec eux que pour aller jusqu'à Tor, et de là au mont Sinaï; que d'ailleurs il pouvoit arriver que nous fussions attaqués par les *Mezeyn*, qui seroient jaloux de partager les bénéfices du marché. Nous levâmes tous les obstacles en réformant une partie de nos équipages et de nos conducteurs, en leur donnant des vivres pour eux et leurs chameaux, en leur montrant une volonté ferme de faire le voyage avec un seul guide, et en leur disant enfin que les Arabes pouvoient avoir peur d'une tribu ennemie, mais que les Français étoient amis de toutes les tribus. « Les Français n'ont qu'une parole, me dit le plus ancien » cheykh; nous irons avec toi, pour qu'il ne t'arrive rien. »

ONZIÈME ET DOUZIÈME JOURNÉES.

Nos Arabes ne nous avoient pas trompés; nous marchâmes deux jours à peu de distance de la mer, tantôt dans une plaine de sable nue, rarement parsemée de quelques arbustes, tantôt à travers des montagnes de porphyre et de granit feuilleté. Nous étions dans la saison variable des vents de sud et de sud-ouest et dans celle des orages, saison la plus desirée, puisqu'elle procure un peu d'eau; mais la chaleur étoit quelquefois plus accablante que la plus forte que nous eussions éprouvée dans la haute Égypte, à une température beaucoup plus élevée (3). Après avoir marché long-temps au sud-est, nous entrâmes au sud dans une vallée longue, ou plutôt dans un ravin profond, bordé, des deux côtés, de montagnes formées jusqu'au sommet de cailloux roulés; la pâte qui les lie a acquis assez de dureté pour que d'énormes fragmens se soient précipités dans la vallée sans se désunir. Le port de Râs-Mohammed est situé à l'extrémité, et nous a paru être au milieu de la presqu'île.

(1) Les habitans de Tor n'ont plus que neuf bateaux de pêcheurs, dont huit appartiennent aux Grecs.

On voit les débris d'un bâtiment échoué: il venoit d'Yambo' et entroit dans le port pour faire de l'eau. On assure que le pilote de Tor l'avoit fait échouer, et qu'ensuite il fut pillé : il contenoit cent trente ballots de toile, de quatre-vingts pièces chacun; quatre-vingts ballots de lentilles, de chacun un demi-ardeb; cent vingt de riz, *idem*; deux de cuivre, de chacun six cents *rotl.*

Les Arabes rejettent le pillage sur les Grecs, et ceux-ci sur les Arabes. Quinze ans avant notre arrivée à Tor, la tribu des *Gararché* avoit pillé un bâtiment. Les Mamlouks leur défendirent de venir au Kaire. C'est ainsi qu'ils ont détourné les marchands de s'arrêter à Tor.

(2) Ce sont les Arabes de cette tribu qui ont pillé les marchandises que notre caravane avoit transportées avec nous du Kaire à l'entrée des montagnes.

(3) Le thermomètre de Réaumur s'est élevé, à l'ombre, à trente-deux degrés.

Ce port, ouvert à l'est-nord-est, est fermé par une langue de terre ou presqu'île, à l'extrémité de laquelle un pic assez élevé lui a fait donner le nom de *Tête de Mahomet.* Trop près de la montagne, il a été vraisemblablement en partie comblé par les sables et les pierres qui sont entraînés par les torrens : on n'y trouve plus aucune espèce d'habitation.

TREIZIÈME JOURNÉE.

Le troisième jour depuis notre départ de Tor et le treizième de notre voyage, nous partîmes de Râs-Mohammed, pour aller à l'est, à travers les montagnes, au port de Charm, sous le 31° 58′ 10″ de longitude du méridien de Paris et le 27° 56′ 10″ de latitude, où nous arrivâmes après trois heures de marche. Ce port, dont l'entrée est au sud, est partagé par un pic de cent toises environ de largeur sur autant de profondeur. On trouve, à peu de distance du rivage, des puits construits avec de gros blocs de granit. Les bâtimens venoient autrefois y faire de l'eau; et lorsqu'ils étoient surpris par des vents contraires, dont ils prévoyoient que la durée pouvoit être longue, ils débarquoient leurs marchandises, qui étoient transportées au Kaire par terre. Un santon et plusieurs pierres sépulcrales paroissent annoncer que ce port étoit autrefois habité. Nous y vîmes quelques pêcheurs qui ne vivent que de poisson, et qui nous en vendirent; ils en mangèrent auprès de nous; et leurs enfans, que nous eûmes bientôt apprivoisés en leur donnant quelques pârats, furent particulièrement étonnés de la forme de nos chapeaux.

Charm paroît être à six à huit milles de la mer de l'est, que nous avons parfaitement distinguée des plus basses montagnes; sa largeur nous parut différer peu de celle de la mer Rouge. Les montagnes sur l'autre rive semblent s'abaisser en se prolongeant dans l'Arabie Pétrée. Nous suivîmes la côte sur une assez grande longueur. Nous aurions desiré d'aller jusqu'à l'A'qabah, la pointe du golfe; mais, outre que nous nous serions éloignés du mont Sinaï, qui étoit le but principal de notre voyage, il eût fallu traverser un désert inhabité, et que nos Arabes ne connoissoient pas. Nous rentrâmes dans la montagne par l'extrémité sud-est de la presqu'île.

Bientôt après nous rencontrâmes sur une colline quelques tentes dont nous nous approchâmes. Les femmes ne parurent pas trop effrayées; elles nous demandèrent des pârats et des aiguilles.

En suivant la même vallée au nord-ouest, nous trouvâmes quelques arbustes et un campement plus considérable : c'étoit celui de la tribu des *Mezeyn.* Nos cheykhs ne nous avoient pas trompés ; ils ne parurent pas contens de nous voir, et ne nous offrirent rien lorsque nous passâmes devant leurs tentes. Un Arabe qui piloit avec un bâton, dans un mortier de bois, un mélange pour faire de la poudre, demanda avec humeur à notre interprète pourquoi il amenoit *ces chiens* (1). Le cheykh de cette tribu ne conduisit pas les nôtres sous sa tente, suivant la coutume des Arabes, pour ne pas nous faire approcher de son camp, que nous avons cependant parcouru. Le repas se fit au milieu de la vallée. Nous ne témoignâmes ni mécontentement ni inquiétude, et nous nous plaçâmes dans le cercle pour manger

(1) C'est le nom que les Mahométans donnent aux Chrétiens.

la chèvre sans être invités. Nous leur fournîmes le café, et nous nous couchâmes tranquillement au milieu d'eux.

QUATORZIÈME JOURNÉE.

Les *Mahatné*, petite tribu dépendante des *Aouârmé*, que nous rencontrâmes à la fin de la journée du lendemain dans la vallée d'el-Nasb, nous donnèrent une idée plus juste de la manière patriarcale avec laquelle les Arabes traitent les étrangers. Le cheykh Hâggy-Hasan vint au-devant de nous, nous fit asseoir à côté de lui sur le devant de sa tente, fit tuer une chèvre, nous donna à laver; et pendant que les femmes préparoient le repas et que nous prenions le café, un chanteur, après avoir invoqué Dieu, chanta les couplets suivans, en s'accompagnant avec un instrument à trois cordes (1), dont il tira des sons avec un archet :

On dépense beaucoup d'argent pour aller à la Mecque.
On quitte sa maison pendant un an pour aller à la Mecque.
Quand un cheykh marie son enfant, les cheykhs des autres tribus apportent chacun une chèvre.

Il finit par celui-ci :

J'ai des enfans qui mangent beaucoup, et j'ai les bras trop courts pour leur chercher du pain.

Le repas fini (2), nous nous reposâmes sous notre tente, que nous avions fait placer en face de celle du cheykh. Nous trouvâmes la même hospitalité dans les autres tribus : mais aucun de leurs cheykhs ne peut être comparé à celui-ci pour les formes honnêtes; sa physionomie est plus distinguée, son esprit plus vif, quoiqu'il ait l'air un peu égaré (3). Il avoit eu des relations avec des étrangers, des marchands, et avoit fait deux fois le voyage de la Mecque. Il faisoit régulièrement ses prières.

QUINZIÈME JOURNÉE.

Jusqu'ici nous n'avions rencontré que quelques *mimosa* et quelques tamaris, des broussailles sèches, des montagnes de granit et de porphyre feuilleté, rarement de l'eau et toujours en très-petite quantité : mais des eaux limpides coulent, dans la vallée d'Elked, entre d'énormes quartiers de roche de granit ; quelques portions de terre végétale y sont couvertes de menthes, sur un mille environ de longueur, depuis six toises jusqu'à cinquante de largeur. La vallée est plantée de dattiers et de napecas ; quelques enceintes en pierre sèche servent de retraite et de magasin aux Arabes propriétaires qui viennent en recueillir les fruits : mais cette vallée n'est

(1) Cet instrument est composé d'une espèce de petite jatte de bois couverte d'une peau de chameau, et traversée, à deux décimètres [sept pouces] environ du bord, par un fer plat de douze à quinze millimètres [six à sept lignes] de large sur trois décimètres [onze à douze pouces] de long. Le gros bout, de deux décimètres [sept pouces] de long, se pose à terre; un bâton emmanché dans l'autre bout, long de quatre à cinq décimètres [dix-huit pouces], plat en dessus, porte, à l'une de ses extrémités, trois chevilles qui servent à tendre trois cordes formées de la réunion de plusieurs crins qui sont fixés, à l'autre extrémité, à la tige de fer, après avoir passé sur un chevalet.

L'archet, fait d'un morceau de bois brut, et long de quatre à cinq décimètres [dix-huit pouces] environ, porte un paquet de crins fixé à une des extrémités, et tendu à l'autre avec un doigt.

(2) Je décrirai ce repas à l'article des mœurs et usages des Arabes.

(3) Lorsque nous retournâmes au Kaire, ce cheykh donna beaucoup de signes de folie. Il est vraisemblable que son tombeau sera un objet de vénération.

habitée que dans le temps de la récolte. Nous n'avions point encore trouvé de station aussi agréable.

SEIZIÈME JOURNÉE.

Nous ne fûmes pas aussi heureux le lendemain ; nous passâmes la journée et la nuit dans des montagnes et des vallées arides, sans rencontrer la plus légère apparence de végétation.

DIX-SEPTIÈME JOURNÉE.

Le dix-septième jour enfin, après avoir traversé avec nos chameaux des montagnes que souvent nous avions de la peine à gravir à pied, nous arrivâmes au couvent de Sainte-Catherine.

Un des deux frères qui nous avoient accompagnés jusqu'à Tor, étoit allé nous annoncer par le chemin le plus court. Nous étions attendus avec autant d'impatience que d'inquiétude. Une lucarne élevée au-dessus des murs, qui ont de dix à douze mètres [trente à trente-six pieds] de hauteur, est la seule entrée de cette solitude (1); elle couvre une large poulie sur laquelle passe un gros câble qui se roule autour d'un tambour établi dans une sorte de parloir; on descend ce câble, terminé par un anneau de corde dans lequel se place celui qu'on veut élever; le tambour est tourné avec des leviers croisés, semblables à ceux qui sont employés sur les ports pour retirer les pierres des bateaux.

Les pères, étant venus nous recevoir, nous firent l'accueil le plus flatteur, et nous conduisirent au quartier des étrangers : nous y restâmes cinq jours, pendant lesquels nous visitâmes le couvent et les lieux saints qui l'environnent.

Ce couvent, dont les murs d'enceinte forment un carré de cent soixante-deux mètres environ [ou quatre-vingt-quatre toises] de côté, et sont construits en blocs de granit d'un demi-mètre environ [dix-huit pouces] de hauteur sur une largeur un peu plus grande, est situé au pied du mont Khouryb ou Horeb.

L'intérieur du couvent se ressent de l'inégalité du terrain sur lequel il est situé : il est composé d'un grand nombre de bâtimens irréguliers construits sur différens plans, et renferme une grande église dédiée à S.te Catherine, vingt-six chapelles qui ont autant de patrons différens, une mosquée (2), des cellules simples qui communiquent à des galeries extérieures et couvertes en bois, une galerie semblable avec plusieurs chambres pour les étrangers, des celliers, et quelques fabriques pour les choses nécessaires à l'existence des religieux et à l'entretien du couvent.

Six religieux et vingt-deux frères habitent cette sainte prison. L'église est composée de trois nefs séparées par des colonnes de granit qui supportent un plafond en bois peint en très-beau bleu et parsemé d'étoiles d'or. Le sanctuaire est fermé par une belle boiserie sculptée et dorée. L'autel est en marqueterie de nacre et d'écaille d'un fort beau travail. La chaire est en marbre, et le siége de l'évêque en bois

(1) Il existe cependant une porte cochère, mais elle est murée et en partie couverte de terre : elle ne s'ouvre que pour recevoir la visite du patriarche.

(2) Les religieux nous ont dit que cette mosquée avoit été construite à l'époque où des Arabes étoient employés au service intérieur du couvent.

sculpté

sculpté et doré; le fond est orné d'un tableau peint sur bois, où l'on voit, dans une perspective (1) mal faite, des détails très-exacts du couvent. Les murs sont couverts d'assez mauvais tableaux peints sur bois, et le pavé est en marbre, granit et serpentin (2).

Les murs d'enceinte sont crénelés: de petits bastions aux quatre angles portent des embrasures couvertes par de petites pièces de deux livres de balle. Ces canons n'ont jamais tiré que pour faire du bruit dans la montagne.

L'arsenal consiste dans un petit nombre de fusils à mèche, dont les moines ont été quelquefois obligés de se servir contre des Arabes qui venoient piller leur jardin situé à l'extérieur, et entouré de murs plus bas et plus foibles que ceux du couvent. On communique dans le jardin par un souterrain fermé d'une porte doublée en fer. Il est assez grand, mais mal cultivé. Il produit cependant des légumes, dont quelques-uns sont semblables aux nôtres, mais moins bons. Il est en outre planté de vignes, d'amandiers, d'orangers, de citronniers, d'abricotiers, de pommiers, de poiriers et d'oliviers. Les arbres, mal entretenus, mal taillés, rarement greffés, produisent des fruits d'une médiocre qualité, mais qu'on trouve délicieux dans un pays où ils sont si rares. Les religieux ne connoissent que la greffe en fente; je leur ai appris la manière d'écussonner et de multiplier la vigne par crossettes.

L'eau est abondante dans la maison, et le jardin est traversé par un ruisseau dont la source donnoit encore plus de trois pouces d'eau, quoiqu'il ne fût pas tombé de pluie sur la montagne depuis un an, et que la plupart des sources fussent taries.

La vie des religieux est très-frugale. L'industrie des frères se réduit à très-peu de chose; ils font de l'huile, un peu de vin avec le raisin de leur treille, de l'eau-de-vie avec des dattes, des figues et des raisins secs; ils ne font qu'entretenir et tirent du Kaire toutes leurs provisions, qui leur sont apportées par les caravanes et envoyées de cette ville par le principal couvent. Celui-ci s'enrichit des aumônes des Chrétiens, qui espèrent obtenir ainsi les dons du ciel par les prières des religieux du mont Sinaï. Si l'on excepte l'office du matin et quelques prières récitées le soir, ces pieux cénobites passent leur temps à ne rien faire. Une bibliothèque assez belle, composée d'un grand nombre de volumes Grecs, ne nous a pas paru fréquentée. Tous parlent grec : il n'y a qu'un très-petit nombre de frères qui entendent et parlent l'arabe; ce sont ceux qui font le voyage du Kaire pour les affaires du couvent.

DIX-HUITIÈME ET DIX-NEUVIÈME JOURNÉES.

Le mont Khouryb ou Horeb, au pied duquel est situé le couvent, est un mamelon situé au nord, où l'on passe pour aller sur le mont Sinaï (3). A cinquante toises

(1) Voyez *planche 103, É. M. vol. II.*

(2) Il n'y a point de cloches dans le couvent : on appelle à la prière, ainsi qu'aux différens exercices, en frappant avec un petit maillet une longue planche de hêtre qui est suspendue horizontalement par les deux extrémités.

(3) Généralement on porte sur les cartes le mont Horeb et le mont Sinaï comme deux pics à une petite distance l'un de l'autre; c'est une erreur : le mont Horeb est un mamelon de la montagne de Sinaï; le pic qui en est séparé à l'est, est celui de Sainte-Catherine, un peu plus élevé.

environ au-dessus du couvent, on rencontre une fontaine dite *du Cordonnier*, qui fournit toute l'année une petite quantité de très-bonne eau ; aux deux tiers est une petite chapelle dite *de Marie* ou *du Commissaire*. Sur le sommet de cette montagne, une citerne en maçonnerie, ainsi qu'une espèce de grand vivier, se remplissent par les pluies ; tous deux étoient à sec depuis long-temps. Un cyprès sur le plateau est remarquable par sa beauté; à un mètre et demi [quatre pieds] au-dessus du sol, il a près de deux mètres trois quarts de tour [huit pieds et demi] avec une hauteur proportionnée (1). A quelque distance, sur une partie un peu plus élevée du même plateau, deux petites chapelles ouvertes portent les noms d'*Élie* et d'*Élisée*. Les murs sont couverts des noms de ceux qui viennent visiter le mont Sinaï, au sommet duquel on arrive après deux heures de marche par un escalier formé des accidens du rocher et de blocs de granit rapportés. Le passage en étoit autrefois fermé, et les portes gardées par un homme qui ne laissoit entrer que les Chrétiens munis d'une lettre du patriarche de Syrie. On voit encore sur cette montagne les restes d'une chapelle bâtie en granit, ainsi qu'une mosquée élevée sur une espèce de caveau d'un mètre et demi [quatre pieds sept pouces] de hauteur sur autant de largeur et de profondeur, qu'on fait remarquer comme le lieu dans lequel Moïse passa quarante jours; et vis-à-vis, une excavation fort étroite est, dit-on, celle dans laquelle Moïse se cacha lorsque Dieu lui apparut. On voit encore également les ruines d'une seconde chapelle que les Arabes ont détruite, parce que, disoient-ils, elle empêchoit la pluie de tomber. Plusieurs citernes, qui étoient à sec, sont creusées dans le granit.

Les Arabes nous attendoient au pied de la montagne : un événement naturel dans cette saison, mais rare et bien long-temps desiré, vint ajouter au respect qu'ils avoient pour les Français, et à leur considération pour nous. Il n'étoit pas tombé d'eau depuis un an ; les troupeaux souffroient, les citernes étoient épuisées depuis long-temps, et les sources diminuées. Nous avions entendu sur la montagne le tonnerre gronder au loin, et la pluie commençoit pendant que nous descendions; nous n'avions pas vu tomber d'eau depuis bien long-temps, et nous jouissions du plaisir de nous sentir mouillés, sans avoir l'orgueil de nous en attribuer la cause, lorsqu'en abordant les Arabes, qui se levèrent tous, nous les entendîmes s'écrier : « *Mâ-châ* » *Allah !* Dieu est grand et miséricordieux. Bons Français, vous avez prié pour » nous sur le mont Sinaï ; vous nous avez fait donner de la pluie : elle nous est plus » précieuse que l'or. » Ils baisoient nos manches, les pans de nos habits, levoient les mains au ciel en répétant : « Bons Français ! » Le temps étoit entièrement couvert; le ciel avoit la couleur qui précède en Europe la chute d'une grande quantité de neige : j'en fis faire l'observation à mon camarade. « Nous sommes contens de » vous, leur ai-je répondu ; nous avons prié sur la montagne, vos vœux et les » nôtres seront bientôt comblés. » Nous eûmes à peine le temps de nous mettre à couvert sous un mauvais bâtiment des moines, ouvert à tous les vents ; la pluie tomba avec la plus grande abondance , et continua pendant une partie de la nuit avec la même force.

(1) On en remarque un à peu près semblable dans l'intérieur du couvent.

Le lendemain, nous partîmes à la pointe du jour pour aller visiter le mont Sainte-Catherine; nous mîmes quatre heures à parvenir de la base au sommet, en marchant, tantôt sur des pics aigus et décharnés, tantôt sur des roches de porphyre feuilleté ou tout-à-fait délité. A chaque instant, des cascades, des torrens, des ravins, que formoit en fondant la neige qui étoit tombée la veille et qui couvroit encore le dernier tiers de la montagne, rendoient quelques passages extrêmement difficiles: le vent souffloit du nord; et quoique le thermomètre ne fût qu'à un degré au-dessus de la congélation, la température étoit très-piquante pour nous, qui depuis long-temps ne connoissions plus ni le froid ni la pluie, et moins encore la neige. Le ciel étoit pur sur notre tête; mais l'évaporation des eaux tombées sur des rochers qui ne se refroidissent jamais, produisoit autour de nous et sous nos pieds un nuage épais. Nous étions dans une île; les pics des montagnes les plus élevées autour de nous formoient autant d'écueils dans cette mer de vapeurs.

Une cabane en partie détruite, sur le plateau très-étroit de cette montagne, couvre un bloc de granit, objet de la vénération des Chrétiens. Le frère qui nous accompagnoit, et les moines, lorsque nous fûmes de retour au couvent, nous expliquèrent les motifs de ce culte.

« S.[te] Catherine, vierge d'Alexandrie, fut, d'après les historiens du IX.[e] siècle, » martyrisée dans cette ville, sous Maximin II, empereur Romain au IV.[e] siècle. » Dans le même temps, on trouva sur le pic Sainte-Catherine le cadavre d'une fille; » un cénobite en fut averti par des Chrétiens: ils allèrent reconnoître ce corps, et » jugèrent qu'il étoit celui d'une martyre, et que ce devoit être le corps de S.[te] Ca- » therine, qui, suivant la tradition conservée dans le couvent, avoit été apporté » d'Alexandrie par les anges. Ils le descendirent au pied du mont Horeb (1). Le » bruit de ce miracle fut bientôt répandu; les pélerinages de Syrie et du Kaire » augmentèrent, et procurèrent bientôt aux cénobites les moyens d'élever une » petite chapelle qui fut l'origine du couvent. »

Dans la suite, ce corps fut renfermé dans une boîte ou châsse de marbre blanc, et religieusement conservé; la tête et la main droite sont exposées les jours de fête devant la châsse, et respectueusement honorées. La châsse entr'ouverte laisse seulement apercevoir quelques parties d'un squelette (2).

Nous priâmes le supérieur de nous faire participer à cette pieuse cérémonie: il nous accorda cette faveur pour le lendemain. L'église fut parée comme au jour des plus grandes fêtes, toutes les bougies et toutes les lampes furent allumées. Le supérieur, les moines et les frères, après s'être prosternés plusieurs fois depuis le bas de l'église jusqu'au sanctuaire, vinrent baiser le front de la sainte et l'anneau que portoit un de ses doigts.

On nous fit observer, en descendant de la montagne, un très-gros églantier que les moines appellent *le buisson ardent.* Nous avions admiré, en traversant la vallée

(1) Les religieux font remarquer les stations où se reposèrent les porteurs, et révèrent encore les pierres horizontales sur lesquelles le corps fut posé.

(2) Les religieux m'ont fait observer que s'ils n'exposoient pas tout le corps, c'étoit par respect pour la pudeur.

entre le mont Sinaï et celui de Sainte-Catherine, de superbes blancs d'Hollande qui entourent un large vivier que les pluies avoient rempli dans la nuit.

A quelque distance de là, au milieu de la vallée, on nous fit voir le rocher d'où Moïse fit sortir de l'eau (1).

Plusieurs vallées aboutissent à quelques milles de cet endroit, et forment par leur réunion un large plateau rempli de sable, de blocs de granit et de cailloux, qui porte le nom de *plaine des Israélites;* un monticule de peu d'élévation, au milieu de ce désert, est appelé *montagne d'Aaron.* On assure que quelques Arabes vont encore y tuer des chèvres. En suivant notre route, nous vîmes une roche creuse dans laquelle les moines prétendent que le veau d'or fut coulé.

La caravane étoit sur le point de partir pour retourner au Kaire; nous devions en profiter, ou courir le risque de rester dans ce désert jusqu'au départ qui auroit suivi son prochain retour, c'est-à-dire, plus de six semaines, en supposant qu'aucun événement n'eût contrarié sa marche : nous rentrâmes donc au couvent par la voie de la poulie, et le surlendemain nous quittâmes ces bons solitaires pour retourner au Kaire par la route des montagnes. Nos cheykhs nous attendoient au pied du couvent. Les tribus les plus éloignées étoient en marche pour se réunir toutes à l'entrée de la vallée, et traverser ensemble le désert de Soueys, afin de se protéger mutuellement contre les tribus ennemies qu'on pourroit rencontrer.

Pendant que nous faisions charger nos chameaux, un de nos interprètes vint m'avertir qu'un Arabe annonçoit que les Turcs étoient maîtres du Kaire, où les Français avoient été égorgés. Je pouvois le faire venir devant les cheykhs, l'interroger sur cette nouvelle, et le confondre, si elle étoit imaginée pour soulever les Arabes contre nous; mais une discussion n'étoit pas sans inconvénient. Quelques-uns étoient jaloux du bénéfice que notre voyage procuroit à un petit nombre d'entre eux. Je donnai l'ordre à l'interprète d'aller dire au nouvelliste que les Français étoient les amis des Turcs; qu'il ne nous connoissoit pas s'il croyoit nous effrayer, et que je lui envoyois une poignée de pârats comme à un conteur d'histoires. Après être montés sur nos dromadaires, nous distribuâmes des pârats aux pauvres, nous en jetâmes aux enfans, ainsi que nous avions coutume de le faire en quittant chaque tribu, et nous partîmes couverts des bénédictions des bons moines (2).

(1) Les pluies, en tombant sur les montagnes, produisent des torrens qui, suivant long-temps la même direction, entraînent les terres, les pierres, les cailloux roulés, et forment sur les roches qui résistent à ce déplacement, des rigoles d'autant plus profondes que la pierre est plus tendre et que les torrens sont plus fréquens, jusqu'à ce que ces roches, déracinées par l'enlèvement des terres, soient elles-mêmes précipitées dans les vallées.

Un bloc de granit, de quatre mètres et demi [quatorze pieds environ] de surface carrée, précipité de la montagne au milieu de la vallée, laisse voir sur sa surface verticale une rigole de deux décimètres et demi [environ neuf pouces] de largeur, sur un décimètre [trois pouces et demi] de profondeur, traversée par dix à douze stries ou coupures de trois à quatre centimètres [un pouce et demi à deux pouces] de profondeur, formées par le séjour de l'eau dans les parties les plus tendres de ce bloc, que les moines et les Arabes appellent *le rocher de Moïse.* Ces derniers mettent de l'herbe dans les prétendues bouches, et la font manger à leurs chameaux quand ils sont malades.

(2) Un pan de leur muraille d'enceinte étoit tombé; ils n'avoient aucun moyen de le raccommoder : nous leur promîmes de leur envoyer des maçons, qui partirent en effet par la première caravane, d'après un traité fait avec les Arabes. Plusieurs années après, un voyageur russe qui est allé par terre de Syrie au mont Sinaï, a trouvé notre nom conservé dans la chambre des étrangers, en reconnoissance de ce bienfait. (Extrait du *Journal du Monde élégant,* imprimé à Berlin en 1806.)

VINGTIÈME JOURNÉE.

Après six heures de marche dans la vallée de Rahha, et deux dans celle du Cheykh Sâleh, nous campâmes près des *Aoulâd Sa'yd,* chez qui nous fûmes parfaitement accueillis. Le cheykh nous conduisit sous sa tente : mais, pendant le repas, il s'éleva une contestation entre lui et un voisin qui vouloit nous recevoir; nous les mîmes d'accord en promettant à ce dernier d'aller manger une chèvre avec lui le lendemain, avant de partir.

VINGT-UNIÈME JOURNÉE.

Nous n'avions plus que deux heures de marche pour arriver dans la fertile vallée de Pharan, occupée par la tribu des *Gararché,* qui est la plus nombreuse, et dont le cheykh est en même temps le plus ancien et prend le titre de grand cheykh. Cette vallée, plantée de palmiers et de quelques napecas, a une longueur d'environ trois milles, et une largeur de deux cents à trois cents mètres [cent à cent cinquante toises] : elle renferme plusieurs enceintes de murs en pierre sèche, formant autant de propriétés appartenant aux habitans plus aisés des tribus voisines, qui viennent y récolter leurs dattes ; un cheykh particulier est chargé de la conservation de ces jardins, qui sont sous la protection du grand cheykh.

Le campement dans cet endroit est plus considérable ; il est d'environ quarante tentes placées entre des tamaris, et renferme la plus grande partie de la tribu. On y trouve plusieurs puits qui fournissent avec assez d'abondance de l'eau, que l'on puisoit à vingt pieds de profondeur environ lors de notre voyage.

Le repas que nous y fîmes fut le même que celui que nous avoient offert les autres tribus; mais la réunion, plus nombreuse, étoit de quarante-cinq à cinquante personnes, c'est-à-dire, de tous les hommes et de tous les enfans de la tribu.

Nous avions à constater un fait important. Pococke, et particulièrement Niebuhr, avoient trouvé, à une journée de la vallée de Pharan, des pierres couvertes d'hiéroglyphes, qui paroissent indiquer des sépultures Égyptiennes; on leur avoit aussi parlé de l'existence d'une ville ancienne : ce qui s'accorde très-bien avec ce que nous avions eu plusieurs fois l'occasion de reconnoître dans la haute Égypte; savoir, que lorsqu'on trouve les ruines d'une ville, on est assuré de rencontrer des tombeaux non loin de là, et réciproquement. Comme nous vivions depuis un mois avec nos Arabes, et qu'ils paroissoient avoir autant de confiance en nous qu'on peut en obtenir de ces peuples méfians, nous avions quelque raison d'espérer de retrouver les antiquités dessinées et décrites par Niebuhr : nous interrogeâmes en conséquence les religieux qui avoient fait plusieurs fois le voyage, les hommes âgés, et ceux qui, n'ayant rien à perdre, n'ont rien à cacher; tous s'accordèrent à nous indiquer les ruines d'une ville dans le même lieu, et des pierres écrites dans un autre endroit, qui est précisément celui dont Niebuhr fait mention. Mais nous n'en fûmes pas moins frustrés dans nos espérances ; soit ignorance, soit mauvaise foi de la part de nos conducteurs, nous ne fûmes pas conduits à l'endroit où se trouvent les débris antiques que nous étions si empressés de visiter.

VINGT-DEUXIÈME JOURNÉE.

Une heure après être sortis de la vallée de Pharan, nous découvrîmes, sur un monticule élevé d'environ trente mètres [quinze toises], un plateau entouré de hautes montagnes. On voit encore au milieu les débris d'anciennes habitations construites sans goût, dont les fondations sont faites avec des quartiers de rocher non taillés ; une partie de ces constructions est en brique crue : au bas de la montagne sont les restes d'un mur épais qui paroît avoir été bâti pour soutenir les terres, ou servir de clôture. A l'est et au nord-est, plusieurs petites maisons sont encore occupées par quelques Arabes, ainsi que des grottes creusées rustiquement dans le rocher.

Les Arabes et les moines assurent que les constructions qui sont sur le monticule, au milieu du plateau, sont les restes d'une petite ville habitée par des Chrétiens, et démolie par les Arabes qui les en chassèrent ; d'autres prétendent que cette ville s'est écroulée sur les habitans, qui ont été écrasés par sa chute.

Sur un des pics les plus élevés, appelé *pic du Moulin*, on trouve les fondations d'une ancienne église, du même temps que les constructions qui sont au bas. Tout annonce la misère et l'ignorance des anciens habitans de ces bâtimens en ruine, où rien ne ressemble aux monumens Égyptiens pour la forme et la solidité.

A quinze ou seize milles plus loin (une journée de marche), on voit encore le pied de la montagne couvert d'inscriptions, avec les chiffres Arabes 110, 111, 150, 500 et 600. Le plus grand nombre de ces inscriptions renferme trop peu de lettres pour être autre chose que des noms, dont plusieurs sont précédés ou suivis d'une croix : on y voit des chevaux et des chameaux gravés, des hommes à cheval; un, entre autres, porte une lance dont la pointe est semblable à celle des flèches.

Ces inscriptions sont tantôt sur des pierres horizontales, tantôt sur des pierres verticales; plusieurs sont renversées, parce que les pierres se sont détachées de la montagne depuis qu'elles ont été gravées : elles ne sont jamais à plus de trois mètres et demi d'élévation [dix à douze pieds], et rarement même sont-elles à cette hauteur. Cette chaîne de montagnes, qui est de trois milles environ de longueur, est coupée dans plusieurs endroits par des ravins ou petites vallées, dans lesquelles on ne trouve point de pierres écrites, si ce n'est dans les angles qui sont sur les passages.

Aucune de ces inscriptions n'annonce ni le talent ni l'habitude de graver sur la pierre. Excepté quelques-unes, en petit nombre, qui sont gravées avec un ciseau, toutes sont piquées avec une pierre dure ou au marteau; le dessin des hommes et des chameaux n'annonce aucun principe de l'art.

Il est difficile de se méprendre sur le but de ces inscriptions; il est plus difficile encore d'hésiter sur l'interprétation qu'on doit leur donner: elles ne peuvent avoir été faites que par des Chrétiens qui alloient en pélerinage au mont Sinaï. Le plus grand nombre de ces inscriptions est à l'endroit de la station du soir; il y en a moins dans le lieu du repos de la journée : on n'en trouve dans aucun autre endroit de la route.

Nous copiâmes plusieurs de ces inscriptions, et nous entrâmes ensuite à l'est dans une vallée étroite, où nous campâmes, après avoir fait trois milles, au pied d'une montagne granitique, dans la tribu des *Aouârmé.*

VINGT-TROISIÈME JOURNÉE.

Le lendemain, nous ne fîmes qu'onze milles dans une vallée étroite, entre deux montagnes de grès, sans aucune espèce de végétation, pour arriver sur un plateau élevé, appelé *Ouâdy-Khameyleh,* où nous avons passé la nuit.

VINGT-QUATRIÈME JOURNÉE.

En suivant la vallée un peu plus à l'ouest, nous traversâmes plusieurs ravins couverts de roches de grès, de granit et de porphyre. Nous nous arrêtâmes à Ouâdy-Nasb, à dix milles de l'Ouâdy-Khameyleh, au pied d'une montagne de granit couverte d'inscriptions, quoique ce lieu ne soit qu'une station dans la journée ; car, pour trouver de l'eau, il faut envoyer les chameaux à plusieurs milles de là.

Nous étions dans la tribu des *el-Legât;* le cheykh, qui étoit venu au-devant de nous, nous conduisit à son camp, où nous couchâmes, après avoir mangé la chèvre sous sa tente.

VINGT-CINQUIÈME JOURNÉE.

Après cinq heures de marche, le lendemain, nous trouvâmes à Ouâdy-Hammoud les dernières inscriptions (1). Passant ensuite dans une vallée profonde et humide, remplie de joncs, plantée de quelques dattiers et couverte en partie de sel marin et de nitre, sur une longueur de huit milles, nous arrivâmes à Ouâdy-A'sal, où nous couchâmes.

VINGT-SIXIÈME JOURNÉE.

En suivant la vallée au nord-ouest, nous nous reposâmes un instant à Houseyt, au-dessus de la baie de Corondel, pour aller camper à Kourfarq, à dix milles de Houseyt, après avoir atteint un plateau très-élevé, sur lequel on trouve de mauvaise eau dans une espèce de caverne formée dans la pierre calcaire; nous traversâmes la vallée de Corondel, couverte de tamaris, où les Arabes de la tribu des *el-Legât* viennent faire du charbon.

VINGT-SEPTIÈME JOURNÉE.

Nous étions encore à plus de vingt milles des fontaines de Moïse. Depuis la fin de la deuxième journée, nous avions quitté les montagnes pour entrer dans un

(1) *Voyez*, pour toutes les inscriptions, les *planches A* et *E*, *A. vol. V.* On en trouve une partie dans le Voyage de Niebuhr en Arabie, *tome I.er* Il est vraisemblable que nous avions passé à une très-petite distance de la montagne sur laquelle cet estimable voyageur a copié les hiéroglyphes gravés dans son ouvrage. Mais, soit ignorance, soit mauvaise foi, nos Arabes nous assuroient qu'ils ne connoissoient pas d'autres pierres gravées. Nous avions marché avec la certitude de trouver les hiéroglyphes, parce que, lorsque nous leur faisions observer qu'il existoit encore d'autres pierres, ils nous indiquoient un endroit plus éloigné où elles devoient exister : ce n'est qu'en rencontrant les dernières inscriptions que nous fûmes assurés que nous avions été trompés. La caravane marchoit, il n'étoit plus temps de retourner sur ses pas.

désert aride dans lequel nous fîmes seize milles; puis nous campâmes à Ouâdy-Halazé.

VINGT-HUITIÈME JOURNÉE.

Le vingt-huitième jour, nous étions de bonne heure aux fontaines de Moïse; la marée commençoit à descendre : nous traversâmes le bras de mer vis-à-vis de Soueys ; dans plusieurs endroits, nous avions plus de quatre pieds d'eau. Nous rejoignîmes la caravane le lendemain à Ageroud : elle étoit composée d'environ douze cents chameaux et de quatre à cinq cents hommes. Le quarante-unième jour depuis notre départ, nous arrivâmes au Kaire (1).

MŒURS ET USAGES DES ARABES DE TOR.

Les habitans de la presqu'île de Sinaï, appelés *Toarah*, ou Arabes de Tor, sont, comme tous les Arabes Bédouins, de la taille moyenne d'un mètre et demi à un mètre sept cent trente-deux millimètres [quatre pieds dix pouces à cinq pieds quatre pouces]. Ils ont la peau hâlée, très-brune, presque noire; les yeux vifs, noirs et un peu couverts : ils sont généralement maigres, et sérieux sans être tristes. Ils sont Mahométans; mais ils ne connoissent de Mahomet que son nom, et du Koran que la profession de foi : « Il n'y a pas d'autre Dieu que Dieu, et Mahomet » est le prophète de Dieu. » Nous n'en avons rencontré qu'un seul qui faisoit régulièrement ses prières; il avoit fait deux fois le voyage de la Mecque.

Quoique le séjour habituel de ces Arabes dans des montagnes, au milieu des rochers et d'un pays stérile dont on ne peut jamais être tenté de les déposséder, leur donne, comme à tous les Bédouins, un esprit de liberté dont ils ont souvent abusé; quoique la nécessité les tienne toujours armés pour protéger leur commerce et pour se défendre; quoique les vengeances (2) qu'ils peuvent avoir à exercer contre une tribu ennemie, leur aient fait contracter le goût du pillage lorsqu'ils sont victorieux, on ne peut pas se dissimuler cependant qu'on retrouve encore dans toutes les tribus un reste précieux de ces mœurs patriarcales que nous retrace la Genèse dans l'histoire d'Abraham, et que M. de Volney a décrites, avec autant d'exactitude que d'élégance, dans son État politique de la Syrie. Ce que nous pouvons assurer, c'est que, pendant les quarante-un jours que nous avons passés avec les Arabes de Tor, ils ne nous ont inspiré aucune espèce d'inquiétude : notre tente a toujours été ouverte, souvent même abandonnée; nos armes étoient placées au hasard, et jamais il ne nous a manqué la moindre chose.

(1) Dans notre traversée du désert, une caravane qui passoit à une grande distance, nous donna un moment d'inquiétude : mais elle fut reconnue amie.

A deux journées du Kaire, lorsque nous étions campés, trois gazelles se trouvèrent renfermées dans le camp. Repoussées par les cris des Arabes lorsqu'elles se présentoient pour passer, elles fuyoient, et rencontroient les mêmes obstacles : une d'elles traversa la ligne; une seconde, quoique blessée, nous échappa; la troisième fut prise. Les Arabes en avoient tué une que nous achetâmes la veille de notre arrivée au couvent de Sainte-Catherine; la chair ressemble beaucoup à celle d'un très-bon chevreuil.

(2) Une loi générale chez les Arabes veut que le sang de tout homme tué soit vengé par celui de son meurtrier; ce qu'on appelle *târ* [talion].

Nous

Nous les avons trouvés favorablement prévenus en faveur des Français. Pour les maintenir dans ces bonnes dispositions, nous ne leur avons jamais rien promis sans leur tenir parole, rien demandé que ce qu'il leur étoit possible de faire; mais aussi nous l'exigions avec autant de sévérité que si nous eussions eu une force suffisante pour faire exécuter notre volonté. *Les Français n'ont qu'une parole,* nous disoient-ils souvent. Surpris de nous voir, montés sur des dromadaires, marcher avec eux, supporter les mêmes fatigues et les mêmes privations, plusieurs m'ont demandé si tous les Français étoient forts comme moi. « Tu vas au Kaire, leur ai-je » dit ; tu dois voir que je ne suis pas un des plus jeunes ni des plus forts. » — « Les » Français sont propres aux voyages », m'ont-ils répondu.

VÊTEMENT.

Les Arabes de Tor ont pour tout vêtement une chemise de laine blanche qui descend au milieu de la jambe, les manches courtes; une espèce de tunique de laine rayée de brun et de blanc, ouverte par-devant, sans manches, et fendue de côté pour passer les bras; un caleçon de toile. Les enfans ont seulement la tunique; plusieurs sont nus. En été, les hommes n'ont que la chemise avec une ceinture de peau ou d'étoffe de laine. Les cheykhs, ceux qui sont plus aisés, sont habillés comme les Égyptiens : plusieurs ont reçu des pelisses des gouverneurs du pays.

Quelques-uns ont pour chaussure une semelle attachée sur le pied avec des lanières de cuir ou des cordons de laine; mais tous ont les jambes nues, selon l'usage des Égyptiens. Ils ont pour coiffure une toque sous un mauvais turban de laine rouge ou blanche : presque tous les enfans ont la tête nue.

Ces Arabes portent pour arme un fusil à mèche, un poignard courbe de cinq décimètres et demi [vingt-un pouces environ] de long, tranchant des deux côtés, le plus souvent garni en argent. Cette arme, fabriquée en Perse, leur est apportée de Geddah; elle est placée sur le devant de la ceinture, de gauche à droite.

Une espèce de giberne de cuir, attachée également sur la ceinture par devant, est remplie de tuyaux de roseau ou d'étuis de bois pour renfermer la poudre : en outre, un baudrier formé de petites lanières de cuir tressées, et terminé par des franges quelquefois décorées de petits morceaux de plomb, porte un petit sac de peau pour l'amadou et les mèches soufrées, et un autre pour les pierres; un briquet y est suspendu par une petite chaîne; un troisième petit sac destiné à recevoir les balles, un grand étui de bois en forme de cornet, rempli également de poudre, et plusieurs autres semblables, sont attachés à ce baudrier.

Les femmes sont vêtues comme celles du peuple au Kaire : un caleçon de moghrabine, toile claire et étroite; une longue robe de toile bleue, ouverte sur la poitrine, avec de larges manches fendues jusqu'à moitié de leur longueur; un *berqo'h* ou bande d'étoffe noire, d'un double décimètre de large [huit à neuf pouces], de cinq ou six décimètres de long [dix-huit à vingt pouces], attaché des deux côtés de la tête au-dessus des yeux, et sur le milieu du front, avec un petit cordon quelquefois couvert de pârats, voilà de quoi se compose leur habillement : il faut cependant y ajouter un voile de toile bleue et des colliers

ou bracelets en verroterie : quelques-unes ont de gros anneaux d'argent au bas de la jambe nue et sans chaussure.

MOBILIER.

Le mobilier des Arabes de Tor consiste dans une tente d'étoffe de laine brune qu'ils fabriquent eux-mêmes, deux meules de pierre pour broyer le blé, une ou deux cafetières, un chaudron et quelques vaisseaux de cuivre, des plats de bois, une cuiller de fer avec une spatule pour brûler le café, et un mortier de terre dans lequel il est pilé avec un bâton. Ce mobilier est celui des gens aisés, qui ont en outre des sacs de laine pour transporter leur charbon.

CAMPEMENT.

Le campement est rarement composé de la tribu entière; le nombre des tentes, proportionné à la quantité de broussailles, d'arbres et d'arbustes qu'on trouve dans les vallées assignées à chacune, ne passe pas douze ou quinze : il faut excepter les *Gararché*, qui ont de trente-cinq à quarante tentes, parce qu'ils sont placés dans la fertile vallée de Pharan.

Les tentes, ouvertes par-devant, sont élevées sur une traverse de bois portée par deux piquets de deux mètres [environ six pieds] de haut, et qui descend en pente à une plus ou moins grande distance sur une autre traverse élevée d'un demi-mètre [dix-huit à vingt pouces] de terre, sur laquelle elle tombe verticalement. Les côtés sont fermés avec une même étoffe ou plusieurs morceaux de différentes couleurs : souvent ces tentes sont coupées par une bande d'étoffe qui se prolonge un peu en avant, et qui sert à séparer l'endroit destiné aux femmes.

PROPRIÉTÉS.

Si l'on excepte quelques terrains des vallées d'Elked et de Pharan, qui sont entourés de mauvaises clôtures et plantés de dattiers et de napecas, le couvent et le jardin des moines, il n'y a point de propriétés dans la presqu'île de Sinaï. Un ou plusieurs chameaux et des chèvres font toute la fortune d'un Arabe. Chaque tribu est répandue sur une portion de terrain sur laquelle elle fait exister ses troupeaux et fait son charbon. La richesse est exprimée par le nombre des chameaux; celui qui n'en a point, est pauvre. *Abou faqyr, mâ fyh-ch gemel :* Il est pauvre, il n'a point de chameaux. Dieu en a soin; celui qui a, lui donne.

INDUSTRIE.

L'industrie des Arabes de Tor est proportionnée à leurs besoins les plus simples; ils font leurs vêtemens, et fabriquent eux-mêmes, pour leurs tentes, des étoffes avec la laine et le poil de chèvre qu'ils ont filés sans les avoir dégraissés (1).

(1) Deux bâtons placés horizontalement et fixés à terre par chacune de leurs extrémités, à une distance plus ou moins grande l'un de l'autre, portent les fils qui doivent former la chaîne de leur toile. Une portion de laine semblable, roulée sur un bâton de trois décimètres [environ un pied], leur sert de navette. Pour faire la trame, ils passent à la main, couchés par terre, cette navette dans chaque fil, en prenant alternativement un fil du dessus et un du dessous. Ils retirent la navette et la repassent jusqu'à ce qu'ils aient atteint l'autre extrémité de la

Quoique la vente du charbon soit leur ressource principale, ils n'ont pas de cognée pour abattre le bois; ils mettent le feu au pied de l'arbre et le brisent avec de grosses pierres : si quelques-uns ont de petites hachettes, elles sont si foibles et si mauvaises, qu'ils ne peuvent s'en servir que pour des branches. Lorsque je leur ai demandé pourquoi ils n'apportoient pas d'outils du Kaire, ils m'ont répondu : *Nos pères faisoient ainsi.* Il leur est indifférent de perdre du bois, pourvu qu'ils ne cessent point d'en trouver à exploiter; ils ne réfléchissent point s'ils en auroient davantage et plus long-temps par un meilleur procédé. *Dieu y pourvoira.* Ils font le charbon en le plaçant horizontalement, le couvrent de terre et l'étouffent sans le mouiller. Ce charbon seroit très-bon, s'il n'étoit pas un peu mince; mais il suffit aux cuisines ainsi qu'à la plupart des petites forges du Kaire.

Pour ne pas prendre une peine inutile, chacun ne fait que la quantité de charbon que peuvent porter ses chameaux: on le fait à l'endroit où l'arbre a été abattu; on remplit ses sacs, et on les laisse sur le terrain, ou bien on les porte sur le passage de la caravane pour les prendre en passant.

COMMERCE.

Le commerce des Arabes de Tor consiste dans le charbon qu'ils portent au Kaire, et dans le transport des cafés et autres marchandises qui arrivent par la mer Rouge à Soueys.

Le charbon se vend au Kaire six pataques de quatre-vingt-dix pârats, ou dix-huit francs, une forte charge, s'il est de *mimosa* (ou seyâl); quatre pataques et demie, ou cinq, s'il est de tamaris.

Le plus grand nombre des chameaux ne portent que la moitié ou les deux tiers de la charge; ce qui produit neuf à douze francs. C'est avec la vente de ce charbon que les Arabes pourvoient à leur nourriture et à celle de leur famille et de leurs chameaux pendant six semaines environ que dure le voyage au Kaire. C'est aussi avec cette modique somme qu'ils achètent le café, la farine ou le blé, les féves, le tabac et les pipes, qui sont de première nécessité pour eux, et qu'ils se procurent les parties de leurs vêtemens et de l'équipage de leurs chameaux qu'ils ne peuvent pas confectionner.

On concevroit difficilement comment, avec une si foible ressource, ils pourroient exister, encore moins comment il se trouve parmi eux quelques familles aisées, c'est-à-dire, qui possèdent plusieurs chameaux, s'ils n'avoient pas une autre source de richesse, un emploi plus avantageux de ces animaux (1).

Les Arabes font généralement les transports de Soueys au Kaire. Les marchands font avertir un ou plusieurs cheykhs en passant à Tor : ils traitent avec eux pour le transport de leur cargaison, qui exige depuis deux cents jusqu'à trois mille chameaux.

chaîne : ils frappent et rapprochent le fil avec un peigne de dix à douze dents. Quand il est rapproché dans toute sa largeur ils reviennent à l'autre côté par le même procédé. Je ne crois pas qu'un seul fil de trame soit placé et rapproché dans moins de dix minutes ou un quart d'heure. Les femmes s'occupent de ce travail pendant que leurs maris font le charbon et le portent au Kaire.

(1) La richesse s'exprime par le nombre de chameaux. Quand on demande si tel Arabe est riche ou pauvre, on reçoit cette réponse : *Il a un* ou *plusieurs chameaux.* Celui qui en a quatre, est quatre fois plus riche que celui qui n'en a qu'un.

Ceux qui ont traité vont faire dans la montagne des marchés particuliers, sur lesquels ils font des bénéfices; la charge entière se paye huit pataques ou vingt-cinq pârats, avec une portion de café.

Outre ces bénéfices, les Arabes de Tor avoient les caravanes de la Mecque, auxquelles ils fournissoient quatre-vingts chameaux pour aller du Kaire à Ageroud. Ils recevoient des beys vingt-quatre mille pârats ou huit cents francs, un quintal de café, douze *ardeb* de blé et trois habillemens.

NOURRITURE.

La nourriture des Arabes consiste en quelques oignons, et en *rouga* ou *foutyr,* espèce de galette composée de farine pétrie dans l'eau sans levain et sans sel, qu'ils font deux fois par jour. Les gens aisés y ajoutent des féves ou lentilles cuites avec des oignons et un peu d'huile : les pauvres ne mangent que le *rouga.*

Les Arabes de Tor ne tuent de chèvre que les jours de fête et lorsqu'ils reçoivent des étrangers ; alors ils mangent du riz, et des dattes s'ils en récoltent.

Dans toutes les tribus, excepté celle des *Mezeyn,* nous avons été traités de la manière suivante.

On étend sur le devant de la tente un morceau de tapis ou quelques peaux de chèvre : les cheykhs s'y placent d'abord ; puis les anciens (1), par rang d'âge : tous les habitans de la tribu forment un grand rond en dehors (le feu au milieu). Quand nous arrivions les derniers, la tribu entière se levoit ; on nous plaçoit à côté du cheykh. On donne ensuite à laver, en versant de l'eau sur les mains de chacun ; on fait tiédir l'eau, si le temps est froid : on sert le café ; puis on apporte devant les étrangers et les anciens un large plat de bois rempli de dattes : ce plat passe successivement dans plusieurs points du grand rond, pour que chacun puisse en prendre. Le cheykh de la tribu reste debout auprès de l'espèce de cloison qui forme la séparation des femmes, auxquelles il passe le plat après avoir mangé.

On donne à laver une seconde fois ; puis les femmes remettent au cheykh, qui le transmet à chacun, en commençant par les plus âgés, un morceau de chèvre bouillie dans l'eau sans sel, sur un morceau de galette ; ensuite il en donne un aux jeunes gens et aux enfans. Par distinction, on nous envoyoit dans un plat de bois plusieurs morceaux de chèvre ensemble, avec autant de morceaux de galette.

Le cheykh, à qui les restes sont renvoyés, les remet aux femmes, après avoir mangé lui-même. Pendant tout le temps du repas, il est debout pour communiquer avec les femmes et servir l'assemblée.

On donne à laver une troisième fois, en faisant passer un morceau de savon. Dans les intervalles on prend du café. Arrive enfin du riz cuit avec de la farine, des morceaux de galette, un peu d'huile et quelques oignons ; le tout est servi dans un grand plat de bois, porté par deux personnes sur un morceau de tapis ou bien une tunique : on le place devant les premiers de l'assemblée ; on mange cette espèce de pâtée, comme tout le reste, avec les mains; on passe le plat successivement autour du cercle. Les enfans qui n'ont pu y trouver place, et qui sont debout derrière,

(1) Les pauvres qui sont âgés, prennent leur place d'ancienneté.

en reçoivent une portion dans la main; le plat revient devant le cheykh, qui le passe de la même manière aux femmes. Aucun de ces convives n'est invité : celui qui a faim mange; il s'en retourne aussitôt qu'il est rassasié. Les anciens seuls parlent et interrogent; ce qui n'arrive que rarement aux jeunes gens, et jamais aux enfans. Dans toutes les tribus, on paroissoit nous savoir gré de vivre et de manger à leur manière, sans autre distinction que les premières places, à l'entrée de la tente, où nous étions assis sur la peau de chèvre ou morceau d'étoffe.

DANSE.

Les Arabes, dans les jours de fête, ne se livrent pas à une gaieté plus bruyante qu'à l'ordinaire. Les jeunes gens seulement, avec un sabre ou poignard à la main, font des mouvemens, des gestes, qui imitent grossièrement un combat. La danse des femmes ne ressemble en rien à celle des *a'lmeh* d'Égypte : elle ne s'exécute que la nuit.

Plusieurs hommes se placent en demi-cercle dans la vallée, en se tenant par la main et en se balançant. Ils chantent quelques phrases qui sont analogues à la circonstance (1), et qu'ils accompagnent de temps en temps de battemens de mains.

Pendant le chant, deux femmes arrivent, chacune d'un côté du demi-cercle; elles étendent les bras, passent un pied alternativement devant l'autre, font quelques révérences, et avancent en se balançant jusqu'au milieu du demi-cercle : à chaque révérence, les chanteurs s'inclinent. Elles s'en retournent en faisant les mêmes mouvemens; deux autres les remplacent : à la dernière révérence, les hommes s'accroupissent en faisant le cri du gosier qui sert à faire coucher les chameaux.

Un de nos cheykhs, appelé *Krebezât,* étoit dans le cercle; on a chanté pour lui :

Krebezât charge bien ses chameaux.

Nous avons envoyé aux femmes quelques pièces d'or avec du café, et l'on a chanté :

Les Français nous ont donné du café avec du sucre dans de belles tasses.

USAGES.

Lorsqu'un cheykh meurt, il est remplacé par son fils, si ce dernier est brave, s'il parle bien et s'il a sa tente ouverte à tout le monde : dans le cas où le cheykh n'a pas de fils, on nomme son plus proche parent, ou celui qui remplit ces conditions; on s'assemble, et il est reconnu sans réclamation.

Les fonctions du cheykh ont quelque ressemblance avec celles de nos juges de paix. Dans les contestations, on vient le trouver : les parties, ainsi que les témoins, lui remettent leurs poignards; il les pique en terre devant lui. Lorsqu'il leur parle, il tient à la main plusieurs poignards qu'il balance. Souvent tous ou

(1) Voici quelques-unes de ces phrases : « Nous remercions Dieu et le Prophète de ce que nos hommes sont » arrivés.

» Toute la tribu est contente, Mousâlem (nom du » cheykh) est arrivé avec sa compagnie.

» Mousâlem laisse sa tente ouverte à tout le monde.

» Ceux qui ont chassé les Mamlouks, ont écrit à » Mousâlem de venir.

» Nous prions Dieu et le Prophète que ceux qui commandent en Égypte, y restent toujours.

» Nous attendions que Mousâlem fût arrivé pour couper la tête au mouton. »

plusieurs parlent ensemble et font beaucoup de bruit; s'ils ne s'accordent pas, le cheykh prononce, et leur rend leurs armes; le bruit est apaisé dans l'instant: ils se retirent.

Les crimes, tels que l'homicide, sont vengés par le sang, ou rachetés pour une forte somme.

Une blessure est rachetée en raison de sa grandeur, mesurée avec des grains de blé.

Si un homme aisé se bat avec un homme pauvre, on fait pencher la balance du côté du pauvre.

Les troupeaux étant mêlés et les tentes ouvertes, les Arabes ont besoin d'inspirer une grande horreur pour le vol entre eux. Ils citent et vantent la justice d'un père auquel sa fille avoit volé une chèvre: ce père suivit la coupable dans la montagne, et la trouva qui faisoit rôtir un morceau de la chèvre; il lui lia les pieds et les mains, et la jeta dans le feu. Une femme infidèle et la fille qui perd son honneur, sont punies de la même manière. Les exécutions ne sont pas publiques : le père, avec plusieurs parens, conduit le coupable dans la montagne.

Les Arabes ne font rien par écrit; aucun ne sait lire ni écrire : ils ont des lois et des réglemens transmis par tradition, et qu'ils apprennent par l'usage.

Une fille est obligée d'épouser le mari que ses parens lui donnent; il n'en est pas de même d'un garçon : généralement les Arabes aiment à se marier dans leur famille.

On peut épouser le fils ou la fille de son oncle, mais on ne peut pas épouser sa belle-sœur ni la sœur de son père. On donne, en se mariant, dix pataques au moins de quatre-vingt-dix pârats [environ trente-deux francs] aux parens de la fille; on ne donne rien à la fille : mais si le mari divorce, il lui remet cent pièces de trente pârats [cent six francs environ]; si c'est elle qui divorce, elle ne peut rien exiger.

Si un père, en mourant, laisse un fils et une fille, le fils prend les trois quarts des troupeaux; s'il laisse un fils et plusieurs filles, le fils ne retire que la moitié.

Si le père laisse une femme sans enfans, ses parens les plus proches ont à son héritage les mêmes droits qu'auroient eus ses enfans; les armes, qui appartiennent à l'aîné, passent au frère, neveu ou cousin.

S'il laisse une seconde femme sans enfans, avec des enfans de la première, la seconde ne peut exiger que ce qu'il lui donne par testament devant des témoins.

Un parent, un homme aisé, se charge des orphelins, ainsi que des troupeaux, dont il rend compte quand les enfans sont grands.

Si les enfans sont sans troupeau, Dieu en a soin : celui qui a, leur donne.

Les Arabes ont fort peu de maladies, quoique la plupart soient couchés presque nus; cependant j'ai remarqué qu'à la fin de novembre un assez grand nombre toussoit, et que plusieurs enfans avoient une espèce de coqueluche.

Ils appliquent le feu dans plusieurs circonstances, et quelques-uns rapportent du Kaire des remèdes que leur vendent à bon marché des charlatans. Ils boivent de l'eau bouillie sur du crottin d'âne, pour les maux de tête.

POPULATION.

La population des Arabes de Tor est de neuf cents à mille hommes en état de porter les armes, en comptant les habitans de Tor et les religieux.

Quelques-uns ont plusieurs femmes qui habitent sous des tentes séparées. Les deux tiers au moins sont mariés.

Ils habitent la montagne dans l'ordre suivant :

NOMS DES TRIBUS.	NOMBRE D'HOMMES en état de porter les armes.
El-Legât	150.
Aouârmé	120.
Gararché	100.
Aoulâd Sa'yd	130.
Mezeyn	250.

Il y a, en outre, cinq petites tribus ou familles dépendantes de celles-là, et qui sont comprises dans la population ci-dessus; savoir, les *Rezedât,* les *Eteymé,* les *Gerezyât,* les *Drarmé,* les *Hamâdé.*

Enfin les *Gebeleyeh,* autrefois domestiques du couvent de Sainte-Catherine, dont ils sont voisins, forment aussi cinq petites tribus ou familles qui ont chacune un cheykh. Il paroît qu'ils étoient autrefois Chrétiens et qu'ils entroient dans le couvent : depuis qu'ils se sont faits Musulmans, ou qu'ils ont été remplacés par des Arabes, ils n'y entrent plus, ne servent pas mieux les religieux que les autres tribus, et sont plus pauvres. Voici leurs noms :

TRIBUS.	NOMBRE.
Aoulâd Selyn	30.
Aoulâd Abou-Hammed	20.
Aoulâd Abouhebât	15.
Aoulâd Gindy	30.
Aoulâd Rezyn	40.
	135.

Récapitulation.

Les habitans de Tor	46.
Les religieux	30.
Les grandes tribus	750.
Les *Gebeleyeh*	135.
TOTAL	961.

Le temps et les circonstances ne nous ayant pas permis de lever la carte et de tracer une route, j'ai pris une note exacte de tous les points de passage; j'ai mesuré les distances par le temps que nous avons employé pour aller d'un point à un autre, en évaluant à deux milles par heure l'espace parcouru par des chameaux chargés, marchant en caravane sans être pressés par les conducteurs, et j'ai trouvé que pour aller du Kaire à l'extrémité de la presqu'île, en passant du côté de la mer par les points où l'on trouve de l'eau, et en revenant à travers les montagnes, nous avions employé deux cent trente-six heures; qu'ainsi l'on pouvoit supposer que

cette route étoit de quatre cent soixante-douze milles, ou deux cent trente-six lieues de poste Française. Voici un fait qui justifie cette évaluation.

M. Nouet, astronome, a trouvé, par une opération trigonométrique, que Soueys étoit éloigné du Kaire de vingt-huit lieues de deux mille deux cent quatre-vingt-deux toises, c'est-à-dire, soixante-trois mille huit cent quatre-vingt-seize toises. Nous avons fait cette route deux fois avec la même caravane, et chaque fois nous avons employé trente-deux heures (à quelques minutes près en plus ou en moins); ce qui nous donne, d'après l'évaluation ci-dessus, soixante-quatre mille toises, ou trente-deux lieues de deux mille toises : d'où l'on voit qu'il n'y a qu'une différence de cent quatre toises entre les deux résultats.

ROUTE DU KAIRE PAR SOUEYS,

À L'EXTRÉMITÉ DE LA PRESQU'ÎLE DE SINAÏ,

avec l'indication des lieux où l'on trouve de l'eau.

NOMBRE de JOURS de marche.	NOMS DES LIEUX ET STATIONS.	DISTANCES en MILLES.	QUALITÉS DES EAUX.
1.er	Du Kaire dans le désert	12.	Sans eau.
2.e	*Idem*	20.	*Idem.*
3.e	A Ageroud	24.	*Idem.*
4.e	A Byr-Soueys	6.	Eau saumâtre.
	A Soueys	4.	Sans eau.
5.e	Aux fontaines de Moïse	6.	Sulfureuse et gypseuse.
	A'yn	5.	Sans eau.
6.e	Abou-Soueyrah	15.	Gypseuse.
7.e	Baie de Corondel	20.	Sans eau.
8.e	Houseyt	4.	Gypseuse.
	Makra	24.	Gypseuse.
9.e	Pharan	14.	Sans eau.
10.e	Ouâdy-Gah	26.	Bonne.
	Tor	2.	Bonne.
11.e et 12.e	Dans les montagnes	32.	Sans eau.
13.e	Charm	6.	Bonne.
	et tribu des *Mezeyn*	....	Sans eau.
14.e	Vallée d'el-Nasb	20.	
	Ouâdy-Mandâr	2.	Bonne.
15.e	Ouâdy-Elked	18.	Bonne.
16.e	Dans les montagnes	14.	Sans eau.
17.e	Au couvent de Sainte-Catherine	6.	Bonne.
18.e et 19.e	Dans les montagnes de Sinaï et de Sainte-Catherine	12.	Bonne.
	Plaine des Israélites et retour au couvent	8.	
20.e	Ouâdy Cheykh Sâleh	15.	Bonne (elle manque dans l'été).
21.e	Ouâdy-Pharan	4.	Bonne.
22.e	Dans une vallée étroite	6.	Sans eau.
23.e	Ouâdy-Khameyleh	11.	*Idem.*
24.e	Ouâdy el-Nasb	10.	Bonne.
25.e	Ouâdy-A'sal	16.	Sans eau.
26.e	Houseyt	8.	
	Kourfarq	10.	Séléniteuse.
27.e	Ouâdy-Halazé	16.	Sans eau.
28.e	Fontaines de Moïse	4.	
29.e, 30.e et 31.e	Au Kaire	72.	
		472.	

EXTRAIT D'UN MÉMOIRE

SUR

L'ÉTAT ANCIEN ET MODERNE

DES PROVINCES ORIENTALES

DE LA BASSE ÉGYPTE;

PAR FEU M. MALUS.

TOUS les ouvrages anciens qui traitent de la géographie de l'Égypte, rapportent que le Nil déchargeoit ses eaux dans la mer par sept embouchures. Les géographes et les voyageurs modernes ne connoissoient plus que deux branches de ce fleuve, celle de Rosette et celle de Damiette, parce que c'étoient les seules dans lesquelles on pouvoit pénétrer, les provinces où ces branches sont situées ayant conservé une ombre de civilisation par l'influence du commerce.

Le géographe d'Anville, malgré ses critiques savantes, a cherché en vain les traces des sept bouches du Nil. La carte qu'il en a dressée après des recherches nombreuses, est pleine d'inexactitudes. Ses erreurs ne doivent point étonner, puisqu'Hérodote lui-même, qui a parcouru une partie de ce pays, s'est trompé sur la position de quelques-unes de ces branches, et des villes qui leur donnoient leurs noms. A l'époque où cet historien voyageoit, l'Égypte sortoit d'une longue guerre, et les circonstances étoient peu favorables à des observations géographiques.

Chargé, pendant les premiers mois de l'expédition, conjointement avec M. Févre, de la reconnoissance du Delta et des provinces orientales de la basse Égypte, j'ai eu occasion de parcourir ce pays avec des forces suffisantes pour protéger mes recherches. Je me bornerai ici à parler de la branche Tanitique (1), que j'ai retrouvée et parcourue dans toute son étendue, et qui est la plus orientale de celles qui se sont conservées jusqu'à ce jour.

Entre cette branche et l'isthme de Soueys, existoit aussi la branche Pélusiaque, qui étoit encore navigable du temps d'Alexandre, et par laquelle sa flottille pénétra en Égypte : aujourd'hui elle est presque totalement comblée par les sables du désert. Son embouchure dans la mer existe encore, et elle est quatre fois plus éloignée de

(1) Tanitique ou Saïtique. Strab. *Geograph.* lib. XVII, pag. 552.

Péluse qu'elle ne l'étoit du temps de Strabon (1). Elle est située à l'extrémité d'une plaine que les Arabes appellent *Tyneh;* ce qui est la traduction du mot Grec Πηλὸς *[Pêlos]*, boue.

La branche Tanitique, qui étoit la seconde en partant de l'orient, se trouvant plus éloignée du désert, devoit s'être mieux conservée; et si elle existoit encore, elle pourroit offrir un nouveau débouché au commerce et aux communications militaires. Pour chercher les traces de cette branche du Nil et en déterminer la position, nous sommes partis du Kaire avec un fort détachement, en longeant la branche du fleuve qui conduit à Damiette. Le troisième jour de notre marche, nous sommes parvenus aux limites de la province de Qelyoub, qui se termine à Atryb (2). Ce petit village est construit à l'extrémité des ruines d'une ville qui portoit le même nom, et qui paroît avoir tenu un rang distingué, puisqu'elle étoit le chef-lieu d'une province (3). Ses ruines ont, dans l'une de leurs dimensions, 1600 mètres [environ 800 toises], et, dans l'autre, 1500 mètres [environ 750 toises]. On nous a montré l'emplacement du palais du prince, ceux de la grande rue et de la place publique. On ne découvre aucune des ruines du palais. Les habitans prétendent qu'en faisant des fouilles, on trouve des blocs de marbre. Il est à présumer qu'ils ont converti en chaux celui qu'ils ont trouvé sous leurs mains, et que toutes les pierres calcaires qui se trouvoient dans les décombres de la ville, ont eu le même sort : c'est l'usage qu'ils en ont fait dans toutes les villes anciennes, éloignées des carrières. On voit encore, dans les ruines de celle-ci, les débris de quelques fours à chaux. Il y a aussi des traces de petits souterrains voûtés, semblables à ceux où les habitans du Kaire déposent aujourd'hui leurs morts. C'étoient vraisemblablement des tombeaux. L'emplacement de la grande rue, qui est encore fort distinct, est perpendiculaire au Nil, qui mouille l'extrémité des ruines; une seconde rue, moins considérable, traverse la ville du midi au nord (4).

A une lieue de là se trouve le village de Moueys, ainsi que l'origine d'un grand canal qui en porte le nom dans une partie de son étendue. A l'époque où nous y entrâmes, le 19 décembre, trois mois environ après l'inondation, le bras de Damiette étoit, à cette hauteur, large de 300 mètres, et le canal, de 150. Une partie de l'eau du fleuve, se dirigeant vers le sud-est, couloit avec rapidité dans cette nouvelle branche. Au premier aspect, je jugeai que ce canal n'avoit point été creusé par la main des hommes, et que c'étoit la branche du fleuve dont j'avois à reconnoître le cours; ses rives étoient plates et au niveau de la plaine. Je ne pus tirer des habitans aucun renseignement sur le pays qu'il parcouroit; ils m'assurèrent tous qu'il se perdoit dans les terres, à quelque distance de son origine, et que la plaine qu'il arrosoit n'étoit fréquentée que par les Arabes Bédouins.

Nous avons descendu pendant six lieues ce canal, sans trouver rien de remarquable sur ses rives. La plaine qu'il traverse est formée d'un terrain gras, assez bien

(1) Strabon dit que Péluse avoit vingt stades de circuit [1020 toises]; effectivement l'enceinte murée de Péluse a ce développement. Mais il ajoute qu'elle étoit à la même distance de la mer; et aujourd'hui la bouche de Tyneh est à environ 4000 toises de Péluse.

(2) *Atryb*, أتريب, Θρέϐις, Ἀθρίϐις, en qobte ⲐⲢⲈⲂⲒ.

(3) Νομὸς Ἀθϱιϐίτης. Herod. *Hist.* lib. II, §. 166.

(4) Voyez la Description d'Atryb, par M. Jomard, *A. D. chap. XXII.*

cultivé ; elle produit du blé, du maïs, du coton, et des cannes à sucre : elle est traversée par un grand nombre de canaux qui ont été remplis pendant l'inondation, et dans lesquels l'eau est retenue par des barrages formés à leur embouchure dans le grand canal.

A la hauteur de Denyeh, le canal se sépare en deux branches : nous avons suivi la branche orientale ; la seconde se divise en plusieurs ramifications qui viennent se joindre plus bas à celle que nous parcourions.

Du point de séparation de ces deux branches, nous avons aperçu des ruines considérables, que les habitans nous ont dit se nommer *Tell-Basta :* ce sont celles de l'ancienne Bubaste (1). Nous les avons trouvées occupées par les Arabes. Nous y avons rencontré plusieurs monumens qui pourront servir à l'histoire de l'architecture Égyptienne. D'énormes masses de granit, couvertes d'hiéroglyphes et plus ou moins mutilées, sont entassées d'une manière étonnante : on a peine à concevoir quelle force a pu les briser et les accumuler ainsi les unes sur les autres. Plusieurs ont été coupées pour construire des meules. On en voit de taillées complètement qu'on a laissées sur place, sans doute faute de moyens pour les transporter.

Cette ville étoit bâtie, comme toutes les villes anciennes de la basse Égypte, sur de grands massifs de briques crues qui les élevoient au-dessus de l'inondation. Ces briques ont environ un pied de longueur, et sont larges et épaisses en proportion. C'est à faire ces briques et à élever ces massifs qu'étoient employés les Israélites, pendant le temps de leur captivité : dans plusieurs passages de l'Écriture, ils se plaignent d'avoir été condamnés à ce travail ingrat et humiliant (2). L'étendue de Bubaste est, dans tous les sens, de douze à quatorze cents mètres ; dans l'intérieur, est un immense bassin, au milieu duquel se trouvent les monumens que nous avons remarqués.

Hérodote prétend que, dans le langage Égyptien, Diane se nommoit *Bubaste.* Ovide appelle cette ville, *la sainte Bubaste* (3). Nous y avons trouvé des traces du culte de la Lune : une pierre étoit entièrement parsemée d'étoiles, et représentoit un firmament, ainsi qu'on en voit, dans les temples, sur les pierres des plafonds. C'étoit en effet dans cette ville que se célébroit tous les ans la fête de Diane, qui étoit la principale fête des Égyptiens. Il s'y rassembloit un grand concours d'étrangers, qu'Hérodote porte à sept cent mille ames, sans compter les enfans. Cette fête étoit une espèce d'orgie, semblable aux bacchanales des Grecs ; les anciens parlent sur-tout de la grande quantité de vin qui s'y consommoit. C'est aussi dans cette ville que se déposoient les momies de chats sacrés. Les Égyptiens révéroient ces animaux presque autant que les ibis ; et de même qu'ils transportoient les momies de ces derniers à *Hermopolis,* de même ils portoient celles de chats à Bubaste.

En face de la ville, est une île fort grande, formée par la branche dont nous avons parlé plus haut. Les anciens nommoient cette île *Myecphoris.* C'étoit une province particulière, habitée par des Calasiries, tribu destinée uniquement au

(1) Βȣϐαςὸς, Polybe, Strabon, Ptolémée ; Βȣϐαςὶς, Hérodote, *Hist.* liv. II, §. 59 ; *Bubastis,* Pomponius Mela, liv. I, ch. IX ; *Pibeset,* Ezéchiel, chap. XXX, v. 17.

(2) *Exod.* cap. I, v. 14.

(3) Herod. *Hist.* lib. II, §. 59, 137 et 156. Ovid. *Metam.* lib. IX, v. 690. Gratius, *Cynegetic.* v. 42.

métier des armes. Aujourd'hui elle renferme une plaine bien cultivée, de grands bois de palmiers et des villages fort riches; entre autres, Qenyet, qui donne son nom à la branche occidentale du canal.

A trois lieues de Bubaste, sur la même rive, se trouve une petite ville moderne, nommée *Hehyeh*, environnée d'une épaisse forêt de palmiers. Quoique son nom ait été ignoré des géographes, et qu'elle ne soit pas même connue dans la partie du pays qui se regarde comme civilisée, elle paroît renfermer une population nombreuse, et il règne autour de ses murs un luxe d'agriculture que n'ont pas les provinces environnantes. La partie du bois de palmiers la plus rapprochée des habitations est plantée en quinconce, et avec autant de soin qu'un jardin Européen. La ville est enceinte d'un mur crénelé, de 5 mètres [environ 15 pieds] de hauteur, en fort bon état et flanqué de bonnes tours. Ces tours sont armées d'un double rang de créneaux. Les portes sont pratiquées dans des tambours qui flanquent une partie de l'enceinte. Les habitans de cette ville semblent bien plus civilisés que leurs voisins. Depuis que nous avions quitté le Nil, nous avions trouvé par-tout la population sous les armes, et un esprit de mécontentement et de révolte : ici, quoique nous fussions les premiers Européens qui s'offrissent à leurs yeux, les habitans sortirent en foule de la ville pour nous présenter des vivres, et nous n'aperçûmes pas au milieu d'eux un seul homme armé.

Depuis les environs de cette ville jusqu'à la partie la plus inférieure du canal, nous avons remarqué sur les deux rives un grand nombre de tours construites sans portes et sans fenêtres : elles sont percées de quelques créneaux, et servent de refuge aux habitans, quand ils sont surpris et poursuivis par les Arabes du désert; ils y montent avec des échelles de cordes.

Au-delà de Hehyeh, au milieu d'une plaine basse et marécageuse, s'élèvent les ruines d'une ville qui se nommoit *Qourb*, selon le rapport des habitans. Le village de Horbeyt y est établi. On y a trouvé un pied de colosse et un tronc de statue. On y voit encoredes tronçons de colonnes et des débris de granit. Cette ville étoit peu considérable; elle avoit en étendue, tout au plus, le quart de Bubaste.

Une lieue plus loin, sur la rive opposée, se trouve un riche village nommé *Kafr Fournygeh*. Il est regardé dans le pays comme la limite des terres civilisées : jamais les barques de la partie supérieure n'ont osé descendre plus bas; jamais celles de la partie inférieure n'ont remonté plus haut. Cette ligne de séparation est tellement marquée, que le canal lui-même perd son nom, et prend celui de *canal de Sân*. Les villages que nous avons trouvés au-delà de ce point, paroissent beaucoup moins riches : on y voit beaucoup de terres incultes; le terrain y est hérissé d'un grand nombre de tours. Toutes les habitations sont enceintes de murs solides. Chaque village n'a qu'une porte. Les habitans marchent toujours armés, même en vaquant aux travaux de la campagne.

Depuis Fournygeh, la largeur du canal est resserrée; elle n'est plus que d'environ 60 mètres · la profondeur est toujours la même; aux approches du lac Menzaleh, où se décharge le canal, la profondeur est d'environ 4 mètres. Depuis el-Horbeyt, le pays est coupé, sur les deux rives, d'une multitude de canaux, d'étangs et de

marais, qui rendent les communications difficiles : plusieurs de ces étangs conservent leurs eaux pendant six ou huit mois. En face d'el-Lebaydy, sur la rive gauche, nous avons aperçu un lac immense, qui communique par plusieurs branches au canal, et qui conserve ses eaux pendant huit mois de l'année ; il est navigable pendant une partie de ce temps : il s'étend jusqu'à Abou-Dâoud. Ce lac n'est séparé du lac Menzaleh que par une langue de terre ; il n'y communique pas.

A deux lieues de l'extrémité du canal, avant le point où il se jette dans le lac de Menzaleh, s'élèvent les ruines de Sân ou *Tanis* (1), qui a donné son nom à cette branche du fleuve. Cette ville est célèbre par la grande population qui l'habitoit, par les monumens que les rois d'Égypte y avoient élevés, et par les miracles que Moïse y fit avant de quitter l'Égypte (2). On y voit encore plusieurs obélisques renversés, des chapiteaux de colonnes dont le galbe a de l'analogie avec le genre Corinthien, et un monument de granit brisé en deux parties, que nous avons présumé avoir été un tombeau. Nous y avons rencontré des débris de vases d'une terre très-fine, quelques-uns enduits d'un vernis qui a subsisté jusqu'à présent. Nous y avons aussi trouvé des briques cuites de différentes espèces, des morceaux de verre et du cristal très-bien poli.

En avant de Sân, se trouve un petit canal qui conduit à Sâlehyeh, mais qui n'est navigable que pendant un mois.

La plaine qui est au-delà de cette ville jusqu'au lac Menzaleh, est traversée d'une multitude de canaux qui se croisent en tout sens. A l'extrémité de cette plaine, le canal entre dans le lac, et le traverse dans un espace de douze lieues jusqu'à la mer, en conservant son cours et son lit. Leurs eaux ne se mêlent pas, et, la profondeur du lac n'étant que d'environ un mètre, on distingue par-tout le lit du canal.

Nous sommes ainsi parvenus à l'extrémité du canal, après nous être assurés par nous-mêmes qu'il étoit navigable dans toute son étendue. D'après les renseignemens que nous avons recueillis, nous avons appris qu'il n'étoit praticable, pour les grandes germes, que pendant huit mois de l'année ; passé ce terme, on peut, pendant quelque temps, y faire naviguer de petites barques fort légères, mais seulement dans la partie inférieure du canal. Pendant neuf mois de l'année, l'eau du Nil coule librement vers le lac Menzaleh ; pendant les trois derniers mois, l'eau du lac reflue dans l'intérieur des terres. Pour éviter cet inconvénient, on construit tous les ans à Kafr Moueys une digue qui dure trois mois. Malgré cette précaution, l'eau salée reflue encore dans un espace de sept à huit lieues. Lors du temps le plus éloigné des crues, en face d'el-Lebaydy, où il n'y a qu'un seul pied d'eau, elle est entièrement salée.

Tels sont les renseignemens que nous avons pu nous procurer sur ce canal : d'après sa largeur, ses sondes et le grand nombre de ruines qui se trouvent sur son

(1) Τάνις, Strabon, *Geogr.* lib. XVII, pag. 552; Ζοαν, traduction des Septante; Ϫⲁⲛⲓ, version Qobte; صان, *Sân*, version Arabe. *Voyez* la Description de Sân, par M. Cordier, *A. D. chap. XXIII.*

(2) *Psalm.* LXXVII, v. 12 et 43. Ezechiel, cap. XXX, v. 14.

rivage, il est presque certain que son lit est le même que celui de l'ancienne branche Tanitique. Nous n'ajouterons pas, pour le prouver, des observations qui ont été exposées ailleurs ; nous nous dispenserons aussi de faire aucune remarque sur l'embouchure de cette branche dans le lac Menzaleh, et sur le parti qu'on peut tirer du bas canal pour les communications de Damiette et de Sâlehyeh : nous observerons seulement, quant aux communications du Kaire, qu'il sera plus simple de se rendre directement à Sân par Moueys que par le lac Menzaleh ; on évitera par-là le déchargement à Damiette, le transport par terre jusqu'au lac, et le nouveau chargement ; ce sera une économie de temps et de dépense. La cause du peu de parti qu'on a tiré jusqu'à présent de cette communication, est le brigandage continuel qui s'y exerce ; le défaut de force publique a contraint les particuliers à se resserrer autant que possible : de là sont nées ces haines de village à village, et ces petites guerres qui ont totalement étouffé la confiance.

Si cette malheureuse contrée rentroit sous la domination d'un peuple civilisé, cette nouvelle communication du Nil à la mer et à l'intérieur des terres seroit d'un grand intérêt pour le commerce ; elle rendroit promptement à la civilisation une étendue de pays d'environ cinquante lieues, qui n'est habitée que par des barbares qui se font une guerre continuelle, et qui, au milieu de la plaine la plus fertile, manquent des premières nécessités de la vie.

TABLES NÉCROLOGIQUES
DU KAIRE,

PENDANT LES ANNÉES VII, VIII ET IX
[1798, 1799, 1800, 1801],

PUBLIÉES PAR R. DESGENETTES.

CES tables ont été commencées à l'état-major de la place du Kaire, d'après les ordres du général de division Dugua, commandant de la ville et de la province. Dans le mois de vendémiaire an VIII, la Commission extraordinaire de salubrité fit tenir avec soin, et jour par jour, un registre individuel des décès, avec l'indication de l'âge et du genre de mort. A partir de ce moment, les déclarations de décès furent recueillies jusqu'au jour de l'évacuation de l'Égypte, sans aucune interruption, si ce n'est à l'époque du siége du Kaire, qui suivit la victoire d'Héliopolis.

AN VII. — 1798.

DATES DES DÉCÈS. MOIS ET JOURS		DÉSIGNATION DES PERSONNES.			TOTAL.	DATES DES DÉCÈS. MOIS ET JOURS		DÉSIGNATION DES PERSONNES.			TOTAL.
nouveaux.	anciens.	Hommes.	Femmes.	Enfans.		nouveaux.	anciens.	Hommes.	Femmes.	Enfans.	
AN VII.	1798.					AN VII.	1798.				
Vendémiaire. 1.er	Septembre. 22.	″	″	″	″	Brumaire. 1.er	Octobre. 22.	″	″	″	″
2.	23.	″	″	″	″	2.	23.	″	″	″	″
3.	24.	″	″	″	″	3.	24.	″	″	″	″
4.	25.	″	″	″	″	4.	25.	″	″	″	″
5.	26.	″	″	″	″	5.	26.	″	″	″	″
6.	27.	″	″	″	″	6.	27.	″	″	″	″
7.	28.	″	″	″	″	7.	28.	″	″	″	″
8.	29.	″	″	″	″	8.	29.	″	″	″	″
9.	30.	″	″	″	″	9.	30.	″	″	″	″
10.	Octobre. 1.er	″	″	″	″	10.	31.	″	″	″	″
11.	2.	″	″	″	″	11.	Novembre. 1.er	″	″	″	″
12.	3.	″	″	″	″	12.	2.	″	″	″	″
13.	4.	″	″	″	″	13.	3.	″	″	″	″
14.	5.	″	″	″	″	14.	4.	″	″	″	″
15.	6.	″	″	″	″	15.	5.	″	″	″	″
16.	7.	″	″	″	″	16.	6.	″	″	″	″
17.	8.	″	″	″	″	17.	7.	″	″	″	″
18.	9.	″	″	″	″	18.	8.	″	″	″	″
19.	10.	″	″	″	″	19.	9.	″	″	″	″
20.	11.	″	″	″	″	20.	10.	″	″	″	″
21.	12.	″	″	″	″	21.	11.	″	″	″	″
22.	13.	″	″	″	″	22.	12.	″	″	″	″
23.	14.	″	″	″	″	23.	13.	″	″	″	″
24.	15.	″	″	″	″	24.	14.	″	″	″	″
25.	16.	″	″	″	″	25.	15.	″	″	″	″
26.	17.	″	″	″	″	26.	16.	″	″	″	″
27.	18.	″	″	″	″	27.	17.	″	″	″	″
28.	19.	″	″	″	″	28.	18.	″	″	″	″
29.	20.	″	″	″	″	29.	19.	″	4.	4.	8.
30.	21.	″	″	″	″	30.	20.	2.	1.	6.	9.
TOTAUX....		″	″	″	″	TOTAUX....		2.	5.	10.	17.

AN VII. — 1798, 1799.

DATES DES DÉCÈS. MOIS ET JOURS		DÉSIGNATION DES PERSONNES.			TOTAL.	DATES DES DÉCÈS. MOIS ET JOURS		DÉSIGNATION DES PERSONNES.			TOTAL.
nouveaux.	anciens.	Hommes.	Femmes.	Enfans.		nouveaux.	anciens.	Hommes.	Femmes.	Enfans.	
AN VII.	1798.					AN VII.	1799.				
Frimaire. 1.er	Novembre. 21.	5.	3.	2.	10.	Pluviôse. 1.er	Janvier. 20.	3.	4.	14.	21.
2.	22.	1.	3.	"	4.	2.	21.	3.	4.	4.	11.
3.	23.	2.	7.	5.	14.	3.	22.	2.	4.	10.	16.
4.	24.	1.	2.	4.	7.	4.	23.	"	"	1.	1.
5.	25.	7.	5.	8.	20.	5.	24.	"	"	"	"
6.	26.	3.	2.	9.	14.	6.	25.	5.	3.	4.	12.
7.	27.	4.	2.	2.	8.	7.	26.	3.	2.	7.	12.
8.	28.	1.	1.	4.	6.	8.	27.	5.	2.	7.	14.
9.	29.	3.	2.	8.	13.	9.	28.	5.	11.	11.	27.
10.	30.	1.	"	6.	7.	10.	29.	4.	4.	10.	18.
11.	Décembre. 1.er	1.	5.	6.	12.	11.	30.	3.	3.	7.	13.
12.	2.	1.	2.	12.	15.	12.	31.	3.	4.	10.	17.
13.	3.	2.	2.	5.	9.	13.	Février. 1.er	2.	3.	4.	9.
14.	4.	2.	6.	7.	15.	14.	2.	1.	4.	3.	8.
15.	5.	4.	2.	5.	11.	15.	3.	1.	4.	3.	8.
16.	6.	4.	4.	3.	11.	16.	4.	1.	6.	12.	19.
17.	7.	3.	3.	3.	9.	17.	5.	4.	4.	6.	14.
18.	8.	1.	4.	4.	9.	18.	6.	2.	3.	1.	6.
19.	9.	"	2.	1.	3.	19.	7.	1.	4.	6.	11.
20.	10.	3.	4.	6.	13.	20.	8.	1.	6.	12.	19.
21.	11.	3.	"	3.	6.	21.	9.	"	1.	10.	11.
22.	12.	2.	9.	2.	13.	22.	10.	5.	4.	11.	20.
23.	13.	"	6.	4.	10.	23.	11.	1.	3.	4.	8.
24.	14.	5.	2.	7.	14.	24.	12.	8.	4.	11.	23.
25.	15.	1.	1.	6.	8.	25.	13.	5.	"	1.	6.
26.	16.	3.	3.	3.	9.	26.	14.	5.	5.	8.	18.
27.	17.	2.	4.	7.	13.	27.	15.	13.	"	3.	16.
28.	18.	"	4.	2.	6.	28.	16.	3.	3.	3.	9.
29.	19.	2.	3.	1.	6.	29.	17.	2.	1.	5.	8.
30.	20.	"	3.	3.	6.	30.	18.	6.	6.	9.	21.
TOTAUX.....		67.	96.	138.	301.	TOTAUX.....		97.	102.	197.	396.
Nivôse. 1.er	Décembre. 21.	1.	5.	2.	8.	Ventôse. 1.er	Février. 19.	3.	2.	6.	11.
2.	22.	3.	3.	10.	16.	2.	20.	"	3.	13.	16.
3.	23.	1.	2.	6.	9.	3.	21.	3.	2.	5.	10.
4.	24.	4.	"	2.	6.	4.	22.	2.	10.	8.	20.
5.	25.	"	"	5.	5.	5.	23.	5.	3.	4.	12.
6.	26.	"	"	"	"	6.	24.	2.	3.	3.	8.
7.	27.	"	"	"	"	7.	25.	5.	"	9.	14.
8.	28.	1.	4.	9.	14.	8.	26.	4.	5.	8.	17.
9.	29.	"	"	"	"	9.	27.	4.	1.	8.	13.
10.	30.	"	2.	5.	7.	10.	28.	6.	9.	7.	22.
11.	31.	1.	3.	4.	8.	11.	Mars. 1.er	6.	6.	2.	14.
12.	Janvier 1799. 1.er	1.	5.	6.	12.	12.	2.	2.	5.	5.	12.
13.	2.	3.	2.	5.	10.	13.	3.	6.	2.	3.	11.
14.	3.	1.	3.	3.	7.	14.	4.	2.	6.	9.	17.
15.	4.	3.	4.	13.	20.	15.	5.	2.	2.	4.	8.
16.	5.	8.	"	5.	13.	16.	6.	6.	7.	17.	30.
17.	6.	1.	4.	5.	10.	17.	7.	5.	3.	9.	17.
18.	7.	2.	7.	5.	14.	18.	8.	3.	10.	14.	27.
19.	8.	2.	5.	3.	10.	19.	9.	1.	8.	10.	19.
20.	9.	2.	"	7.	9.	20.	10.	4.	6.	10.	20.
21.	10.	3.	3.	7.	13.	21.	11.	2.	2.	6.	10.
22.	11.	1.	3.	5.	9.	22.	12.	1.	4.	10.	15.
23.	12.	2.	5.	16.	23.	23.	13.	7.	8.	5.	20.
24.	13.	4.	5.	12.	21.	24.	14.	1.	4.	11.	16.
25.	14.	3.	10.	17.	30.	25.	15.	3.	5.	20.	28.
26.	15.	4.	7.	10.	21.	26.	16.	5.	6.	13.	24.
27.	16.	4.	5.	4.	13.	27.	17.	4.	5.	8.	17.
28.	17.	2.	6.	8.	16.	28.	18.	1.	5.	15.	21.
29.	18.	2.	4.	10.	16.	29.	19.	3.	7.	11.	21.
30.	19.	3.	4.	14.	21.	30.	20.	"	"	"	"
TOTAUX.....		62.	101.	198.	361.	TOTAUX.....		98.	139.	253.	490.

AN VII. — 1799.

DATES DES DÉCÈS. — MOIS ET JOURS nouveaux.		anciens.		DÉSIGNATION DES PERSONNES. Hommes.	Femmes.	Enfans.	TOTAL.
AN VII.		1799.					
Germinal.	1.er	Mars.	21.	4.	9.	10.	23.
	2.		22.	5.	9.	12.	26.
	3.		23.	7.	9.	13.	29.
	4.		24.	″	4.	11.	15.
	5.		25.	4.	5.	12.	21.
	6.		26.	5.	4.	11.	20.
	7.		27.	5.	3.	6.	14.
	8.		28.	6.	9.	19.	34.
	9.		29.	3.	8.	11.	22.
	10.		30.	″	″	″	″
	11.		31.	3.	7.	8.	18.
	12.	Avril.	1.er	5.	6.	10.	21.
	13.		2.	5.	6.	8.	19.
	14.		3.	9.	5.	9.	23.
	15.		4.	4.	3.	7.	14.
	16.		5.	4.	5.	10.	19.
	17.		6.	″	4.	7.	11.
	18.		7.	5.	3.	4.	12.
	19.		8.	2.	3.	9.	14.
	20.		9.	″	5.	15.	20.
	21.		10.	″	10.	11.	21.
	22.		11.	5.	8.	12.	25.
	23.		12.	6.	1.	9.	16.
	24.		13.	″	″	″	″
	25.		14.	4.	5.	9.	18.
	26.		15.	3.	2.	8.	13.
	27.		16.	2.	2.	9.	13.
	28.		17.	2.	10.	5.	17.
	29.		18.	5.	7.	8.	20.
	30.		19.	″	″	″	″
TOTAUX.				103.	152.	263.	518.
Floréal.	1.er	Avril.	20.	2.	6.	9.	17.
	2.		21.	3.	8.	5.	16.
	3.		22.	8.	″	14.	22.
	4.		23.	6.	4.	11.	21.
	5.		24.	3.	2.	4.	9.
	6.		25.	6.	4.	12.	22.
	7.		26.	5.	4.	9.	18.
	8.		27.	5.	1.	10.	16.
	9.		28.	2.	3.	18.	23.
	10.		29.	4.	1.	8.	13.
	11.		30.	5.	5.	11.	21.
	12.	Mai.	1.er	″	3.	10.	13.
	13.		2.	3.	6.	10.	19.
	14.		3.	5.	5.	9.	19.
	15.		4.	2.	2.	7.	11.
	16.		5.	3.	4.	5.	12.
	17.		6.	3.	8.	11.	22.
	18.		7.	4.	4.	12.	20.
	19.		8.	5.	8.	12.	25.
	20.		9.	5.	8.	13.	26.
	21.		10.	4.	8.	15.	27.
	22.		11.	5.	7.	11.	23.
	23.		12.	6.	4.	11.	21.
	24.		13.	5.	4.	15.	24.
	25.		14.	2.	5.	17.	24.
	26.		15.	4.	3.	10.	17.
	27.		16.	2.	7.	7.	16.
	28.		17.	4.	4.	14.	22.
	29.		18.	2.	4.	11.	17.
	30.		19.	3.	7.	9.	19.
TOTAUX.				116.	139.	320.	575.

DATES DES DÉCÈS. — MOIS ET JOURS nouveaux.		anciens.		DÉSIGNATION DES PERSONNES. Hommes.	Femmes.	Enfans.	TOTAL.
AN VII.		1799.					
Prairial.	1.er	Mai.	20.	4.	5.	12.	21.
	2.		21.	3.	8.	10.	21.
	3.		22.	1.	7.	19.	27.
	4.		23.	3.	5.	8.	16.
	5.		24.	5.	4.	10.	19.
	6.		25.	2.	2.	16.	20.
	7.		26.	″	6.	10.	16.
	8.		27.	1.	3.	18.	22.
	9.		28.	2.	3.	12.	17.
	10.		29.	″	4.	18.	22.
	11.		30.	4.	3.	5.	12.
	12.		31.	5.	4.	10.	19.
	13.	Juin.	1.er	″	4.	10.	14.
	14.		2.	1.	6.	11.	18.
	15.		3.	1.	9.	10.	20.
	16.		4.	3.	3.	4.	10.
	17.		5.	4.	12.	8.	24.
	18.		6.	5.	8.	11.	24.
	19.		7.	7.	5.	12.	24.
	20.		8.	2.	7.	13.	22.
	21.		9.	1.	5.	14.	20.
	22.		10.	2.	6.	10.	18.
	23.		11.	1.	3.	11.	15.
	24.		12.	1.	2.	20.	23.
	25.		13.	″	″	″	″
	26.		14.	4.	7.	16.	27.
	27.		15.	″	″	″	″
	28.		16.	″	″	″	″
	29.		17.	4.	5.	12.	21.
	30.		18.	5.	2.	20.	27.
TOTAUX.				71.	138.	330.	539.
Messidor.	1.er	Juin.	19.	5.	2.	20.	27.
	2.		20.	2.	1.	12.	15.
	3.		21.	2.	5.	12.	19
	4.		22.	″	3.	15.	18.
	5.		23.	1.	3.	7.	11.
	6.		24.	3.	6.	11.	20.
	7.		25.	1.	3.	11.	15.
	8.		26.	2.	6.	11.	19.
	9.		27.	5.	6.	8.	19.
	10.		28.	2.	8.	12.	22.
	11.		29.	2.	12.	13.	27.
	12.		30.	2.	7.	13.	22.
	13.	Juillet.	1.er	2.	7.	14.	23.
	14.		2.	3.	2.	16.	21.
	15.		3.	2.	3.	9.	14.
	16.		4.	″	5.	13.	18.
	17.		5.	11.	9.	11.	31.
	18.		6.	3.	1.	9.	13.
	19.		7.	″	7.	10.	17.
	20.		8.	6.	5.	22.	33.
	21.		9.	2.	2.	10.	14.
	22.		10.	4.	5.	23.	32.
	23.		11.	6.	3.	23.	32.
	24.		12.	6.	4.	9.	19.
	25.		13.	″	″	″	″
	26.		14.	2.	3.	15.	20.
	27.		15.	4.	2.	9.	15.
	28.		16.	2.	15.	″	17.
	29.		17.	4.	4.	11.	19.
	30.		18.	7.	9.	16.	32.
TOTAUX.				91.	148.	365.	604.

AN VII. — 1799.

DATES DES DÉCÈS. MOIS ET JOURS nouveaux.	anciens.	DÉSIGNATION DES PERSONNES. Hommes.	Femmes.	Enfans.	TOTAL.
AN VII.	1799.				
Thermidor. 1.er	Juillet. 19.	4.	5.	18.	27.
2.	20.	3.	4.	18.	25.
3.	21.	1.	4.	14.	19.
4.	22.	2.	6.	12.	20.
5.	23.	4.	6.	8.	18.
6.	24.	2.	2.	13.	17.
7.	25.	5.	5.	19.	29.
8.	26.	7.	4.	20.	31.
9.	27.	1.	1.	14.	16.
10.	28.	4.	2.	8.	14.
11.	29.	2.	5.	16.	23.
12.	30.	5.	2.	26.	33.
13.	31.	1.	6.	24.	31.
14.	Août. 1.er	3.	1.	17.	21.
15.	2.	3.	5.	18.	26.
16.	3.	3.	3.	9.	15.
17.	4.	4.	7.	26.	37.
18.	5.	3.	1.	26.	30.
19.	6.	4.	2.	21.	27.
20.	7.	4.	3.	17.	24.
21.	8.	3.	3.	12.	18.
22.	9.	4.	″	22.	26.
23.	10.	″	6.	18.	24.
24.	11.	2.	3.	16.	21.
25.	12.	5.	2.	11.	18.
26.	13.	6.	4.	15.	25.
27.	14.	7.	4.	17.	28.
28.	15.	1.	7.	22.	30.
29.	16.	2.	6.	19.	27.
30.	17.	1.	4.	21.	26.
TOTAUX....		96.	113.	517.	726.
Fructidor. 1.er	Août. 18.	3.	6.	22.	31.
2.	19.	6.	4.	10.	20.
3.	20.	3.	3.	16.	22.
4.	21.	2.	8.	13.	23.
5.	22.	3.	3.	16.	22.
6.	23.	″	10.	12.	22.
7.	24.	″	″	″	″
8.	25.	8.	5.	31.	44.
9.	26.	1.	5.	13.	19.
10.	27.	4.	6.	18.	28.
11.	28.	1.	4.	14.	19.
12.	29.	3.	2.	10.	15.
13.	30.	5.	6.	22.	33.
14.	31.	3.	2.	10.	15.
15.	Septembre. 1.er	″	5.	17.	22.
16.	2.	4.	3.	18.	25.
17.	3.	2.	4.	8.	14.
18.	4.	2.	5.	20.	27.
19.	5.	″	3.	9.	12.
20.	6.	1.	1.	13.	15.
21.	7.	1.	1.	6.	8.
22.	8.	″	4.	13.	17.
23.	9.	3.	2.	12.	17.
24.	10.	3.	6.	7.	16.
25.	11.	4.	2.	6.	12.
26.	12.	6.	8.	14.	28.
27.	13.	1.	4.	12.	17.
28.	14.	5.	4.	15.	24.
29.	15.	4.	5.	16.	25.
30.	16.	3.	11.	11.	25.
TOTAUX....		81.	132.	404.	617.
Jours compl. 1.er	Septembre. 17.	1.	10.	10.	21.
2.	18.	3.	2.	16.	21.
3.	19.	2.	2.	13.	17.
4.	20.	3.	7.	16.	26.
5.	21.	4.	5.	13.	22.
6.	22.	1.	3.	8.	12.
TOTAUX....		14.	29.	76.	119.

AN VIII. — 1799.

DATES DES DÉCÈS. MOIS ET JOURS nouveaux.	anciens.	DÉSIGNATION DES PERSONNES. Hommes.	Femmes.	Enfans.	TOTAL.
AN VIII.	1799.				
Vendémiaire. 1.er	Septembre. 23.	6.	3.	6.	15.
2.	24.	1.	2.	13.	16.
3.	25.	5.	1.	14.	20.
4.	26.	4.	6.	16.	26.
5.	27.	″	″	″	″
6.	28.	4.	8.	10.	22.
7.	29.	2.	3.	3.	8.
8.	30.	4.	4.	14.	22.
9.	Octobre. 1.er	3.	3.	8.	14.
10.	2.	1.	8.	16.	25.
11.	3.	3.	4.	9.	16.
12.	4.	5.	4.	11.	20.
13.	5.	3.	5.	9.	17.
14.	6.	2.	4.	16.	22.
15.	7.	4.	2.	9.	15.
16.	8.	5.	5.	15.	25.
17.	9.	1.	4.	4.	9.
18.	10.	4.	1.	12.	17.
19.	11.	9.	3.	17.	29.
20.	12.	6.	8.	8.	22.
21.	13.	6.	3.	17.	26.
22.	14.	2.	4.	13.	19.
23.	15.	4.	2.	8.	14.
24.	16.	8.	3.	16.	27.
25.	17.	2.	7.	10.	19.
26.	18.	6.	2.	10.	18.
27.	19.	8.	3.	11.	22.
28.	20.	1.	4.	8.	13.
29.	21.	2.	4.	10.	16.
30.	22.	2.	2.	12.	16.
TOTAUX....		113.	112.	325.	550.
Brumaire. 1.er	Octobre. 23.	5.	4.	10.	19.
2.	24.	2.	8.	12.	22.
3.	25.	4.	3.	16.	23.
4.	26.	″	1.	12.	13.
5.	27.	3.	3.	15.	21.
6.	28.	6.	11.	19.	36.
7.	29.	4.	4.	13.	21.
8.	30.	3.	1.	8.	12.
9.	31.	5.	3.	8.	16.
10.	Novembre. 1.er	2.	2.	19.	23.
11.	2.	1.	5.	14.	20.
12.	3.	4.	1.	11.	16.
13.	4.	8.	6.	14.	28.
14.	5.	2.	4.	8.	14.
15.	6.	5.	3.	15.	23.
16.	7.	1.	3.	20.	24.
17.	8.	1.	5.	12.	18.
18.	9.	2.	8.	9.	19.
19.	10.	3.	2.	17.	22.
20.	11.	5.	7.	7.	19.
21.	12.	4.	″	13.	17.
22.	13.	6.	10.	6.	22.
23.	14.	4.	8.	10.	22.
24.	15.	2.	2.	9.	13.
25.	16.	2.	8.	14.	24.
26.	17.	1.	7.	17.	25.
27.	18.	2.	4.	19.	25.
28.	19.	3.	7.	16.	26.
29.	20.	4.	9.	5.	18.
30.	21.	5.	8.	12.	25.
TOTAUX....		99.	147.	380.	626.

AN VIII. — 1799, 1800.

DATES DES DÉCÈS. Mois et jours nouveaux.	anciens.	DÉSIGNATION DES PERSONNES. Hommes.	Femmes.	Enfans.	TOTAL.
AN VIII.	1799.				
Frimaire. 1.er	Novembre. 22.	3.	7.	8.	18.
2.	23.	6.	7.	16.	29.
3.	24.	1.	8.	15.	24.
4.	25.	8.	4.	18.	30.
5.	26.	″	2.	19.	21.
6.	27.	1.	4.	23.	28.
7.	28.	4.	5.	19.	28.
8.	29.	3.	7.	12.	22.
9.	30.	8.	7.	29.	44.
10.	Décembre. 1.er	3.	7.	26.	36.
11.	2.	6.	8.	14.	28.
12.	3.	4.	5.	16.	25.
13.	4.	4.	″	25.	29.
14.	5.	3.	7.	10.	20.
15.	6.	5.	10.	24.	39.
16.	7.	5.	4.	21.	30.
17.	8.	10.	14.	19.	43.
18.	9.	6.	3.	18.	27.
19.	10.	4.	9.	14.	27.
20.	11.	5.	6.	25.	36.
21.	12.	5.	4.	26.	35.
22.	13.	1.	2.	24.	27.
23.	14.	8.	7.	18.	33.
24.	15.	7.	5.	15.	27.
25.	16.	3.	6.	20.	29.
26.	17.	7.	4.	24.	35.
27.	18.	2.	7.	20.	29.
28.	19.	3.	7.	21.	31.
29.	20.	3.	5.	25.	33.
30.	21.	″	″	″	″
TOTAUX....		128.	171.	564.	863.

Mois et jours nouveaux.	anciens.	Hommes.	Femmes.	Enfans.	TOTAL.
Nivôse. 1.er	Décembre. 22.	7.	1.	24.	32.
2.	23.	2.	6.	27.	35.
3.	24.	″	8.	20.	28.
4.	25.	3.	7.	13.	23.
5.	26.	5.	9.	27.	41.
6.	27.	2.	6.	20.	28.
7.	28.	2.	9.	35.	46.
8.	29.	4.	5.	29.	38.
9.	30.	5.	5.	24.	34.
10.	31.	3.	3.	18.	24.
11.	Janvier 1800. 1.er	5.	10.	27.	42.
12.	2.	4.	6.	17.	27.
13.	3.	7.	8.	32.	47.
14.	4.	4.	6.	17.	27.
15.	5.	3.	6.	16.	25.
16.	6.	4.	6.	36.	46.
17.	7.	5.	1.	30.	36.
18.	8.	2.	8.	31.	41.
19.	9.	2.	6.	29.	37.
20.	10.	2.	2.	34.	38.
21.	11.	6.	3.	33.	42.
22.	12.	1.	3.	39.	43.
23.	13.	″	4.	36.	40.
24.	14.	1.	5.	44.	50.
25.	15.	1.	5.	17.	23.
26.	16.	5.	6.	26.	37.
27.	17.	4.	4.	33.	41.
28.	18.	4.	4.	31.	39.
29.	19.	5.	3.	20.	28.
30.	20.	4.	5.	28.	37.
TOTAUX.....		102.	160.	813.	1075.

DATES DES DÉCÈS. Mois et jours nouveaux.	anciens.	DÉSIGNATION DES PERSONNES. Hommes.	Femmes.	Enfans.	TOTAL.
AN VIII.	1800.				
Pluviôse. 1.er	Janvier. 21.	6.	6.	21.	33.
2.	22.	2.	5.	21.	28.
3.	23.	3.	2.	20.	25.
4.	24.	3.	4.	28.	35.
5.	25.	6.	6.	18.	30.
6.	26.	1.	7.	34.	42.
7.	27.	3.	5.	29.	37.
8.	28.	2.	11.	24.	37.
9.	29.	3.	3.	19.	25.
10.	30.	3.	6.	34.	43.
11.	31.	3.	4.	25.	32.
12.	Février. 1.er	4.	6.	16.	26.
13.	2.	2.	4.	27.	33.
14.	3.	4.	2.	19.	25.
15.	4.	4.	5.	14.	23.
16.	5.	4.	2.	20.	26.
17.	6.	5.	5.	22.	32.
18.	7.	2.	1.	13.	16.
19.	8.	″	3.	5.	8.
20.	9.	2.	6.	25.	33.
21.	10.	2.	4.	6.	12.
22.	11.	3.	2.	17.	22.
23.	12.	2.	2.	11.	15.
24.	13.	1.	3.	5.	9.
25.	14.	2.	2.	6.	10.
26.	15.	″	2.	4.	6.
27.	16.	1.	1.	3.	5.
28.	17.	2.	3.	4.	9.
29.	18.	″	1.	1.	2.
30.	19.	2.	4.	8.	14.
TOTAUX......		77.	117.	499.	693.

Mois et jours nouveaux.	anciens.	Hommes.	Femmes.	Enfans.	TOTAL.
Ventôse. 1.er	Février. 20.	2.	″	7.	9.
2.	21.	1.	″	2.	3.
3.	22.	1.	″	1.	2.
4.	23.	″	3.	9.	12.
5.	24.	″	2.	5.	7.
6.	25.	1.	1.	8.	10.
7.	26.	1.	″	1.	2.
8.	27.	″	1.	2.	3.
9.	28.	1.	″	″	1.
10.	Mars. 1.er	″	″	2.	2.
11.	2.		″	″	″
12.	3.	″	″	″	″
13.	4.	″	″	″	″
14.	5.	″	″	″	″
15.	6.	″	″	″	″
16.	7.	″	″	″	″
17.	8.	″	″	″	″
18.	9.	″	″	″	″
19.	10.	″	″	″	″
20.	11.	″	″	″	″
21.	12.	″	″	″	″
22.	13.	″	″	″	″
23.	14.	″	″	″	″
24.	15.	″	″	″	″
25.	16.	″	″	″	″
26.	17.	″	″	″	″
27.	18.	″	″	″	″
28.	19.	″	″	″	″
29.	20.	″	″	″	″
30.	21.	″	″	″	″
TOTAUX......		7.	7.	37.	51.

AN VIII. — 1800.

DATES DES DÉCÈS. MOIS ET JOURS nouveaux.	anciens.	DÉSIGNATION DES PERSONNES. Hommes.	Femmes.	Enfans.	TOTAL.
AN VIII.	1800.				
Germinal. 1.er	Mars. 22.	″	″	″	″
2.	23.	″	″	″	″
3.	24.	″	″	″	″
4.	25.	″	″	″	″
5.	26.	″	″	″	″
6.	27.	″	″	″	″
7.	28.	″	″	″	″
8.	29.	″	″	″	″
9.	30.	″	″	″	″
10.	31.	″	″	″	″
11.	Avril. 1.er	″	″	″	″
12.	2.	″	″	″	″
13.	3.	″	″	″	″
14.	4.	″	″	″	″
15.	5.	″	″	″	″
16.	6.	″	″	″	″
17.	7.	″	″	″	″
18.	8.	″	″	″	″
19.	9.	″	″	″	″
20.	10.	″	″	″	″
21.	11.	″	″	″	″
22.	12.	″	″	″	″
23.	13.	″	″	″	″
24.	14.	″	″	″	″
25.	15.	″	″	″	″
26.	16.	″	″	″	″
27.	17.	″	″	″	″
28.	18.	″	″	″	″
29.	19.	″	″	″	″
30.	20.	″	″	″	″
TOTAUX.....		″	″	″	″
Floréal. 1.er	Avril. 21.	″	″	″	″
2.	22.	″	″	″	″
3.	23.	″	″	″	″
4.	24.	″	″	″	″
5.	25.	″	″	″	″
6.	26.	″	″	″	″
7.	27.	″	″	″	″
8.	28.	″	″	″	″
9.	29.	″	″	″	″
10.	30.	″	″	″	″
11.	Mai. 1.er	″	″	″	″
12.	2.	″	″	″	″
13.	3.	″	″	″	″
14.	4.	″	″	″	″
15.	5.	″	″	″	″
16.	6.	″	″	″	″
17.	7.	6.	1.	1.	8.
18.	8.	7.	6.	14.	27.
19.	9.	″	″	″	″
20.	10.	″	″	″	″
21.	11.	5.	6.	9.	20.
22.	12.	6.	6.	11.	23.
23.	13.	6.	12.	17.	35.
24.	14.	7.	6.	15.	28.
25.	15.	5.	9.	8.	22.
26.	16.	3.	11.	8.	22.
27.	17.	6.	6.	10.	22.
28.	18.	13.	10.	3.	26.
29.	19.	5.	6.	12.	23.
30.	20.	2.	7.	9.	18.
TOTAUX.....		71.	86.	117.	274.

DATES DES DÉCÈS. MOIS ET JOURS nouveaux.	anciens.	DÉSIGNATION DES PERSONNES. Hommes.	Femmes.	Enfans.	TOTAL.
AN VIII.	1800.				
Prairial. 1.er	Mai. 21.	4.	1.	14.	19.
2.	22.	4.	7.	12.	23.
3.	23.	9.	8.	7.	24.
4.	24.	5.	3.	6.	14.
5.	25.	6.	5.	17.	28.
6.	26.	5.	4.	9.	18.
7.	27.	8.	6.	7.	21.
8.	28.	7.	6.	8.	21.
9.	29.	5.	7.	15.	27.
10.	30.	2.	4.	11.	17.
11.	31.	3.	4.	9.	16.
12.	Juin. 1.er	1.	3.	11.	15.
13.	2.	1.	7.	10.	18.
14.	3.	2.	8.	10.	20.
15.	4.	9.	1.	8.	18.
16.	5.	5.	11.	5.	21.
17.	6.	4.	5.	9.	18.
18.	7.	5.	3.	12.	20.
19.	8.	2.	2.	5.	9.
20.	9.	1.	7.	13.	21.
21.	10.	5.	8.	12.	25.
22.	11.	4.	5.	8.	17.
23.	12.	1.	7.	13.	21.
24.	13.	6.	5.	6.	17.
25.	14.	4.	8.	3.	15.
26.	15.	3.	6.	9.	18.
27.	16.	4.	6.	7.	17.
28.	17.	4.	6.	8.	18.
29.	18.	2.	8.	8.	18.
30.	19.	1.	6.	13.	20.
TOTAUX.....		122.	167.	285.	574.
Messidor. 1.er	Juin. 20.	4.	6.	4.	14.
2.	21.	4.	6.	4.	14.
3.	22.	6.	10.	9.	25.
4.	23.	5.	5.	9.	19.
5.	24.	2.	6.	6.	14.
6.	25.	7.	7.	5.	19.
7.	26.	1.	9.	4.	14.
8.	27.	″	″	″	″
9.	28.	5.	2.	15.	22.
10.	29.	3.	3.	5.	11.
11.	30.	6.	7.	9.	22.
12.	Juillet. 1.er	4.	8.	3.	15.
13.	2.	2.	4.	6.	12.
14.	3.	2.	6.	6.	14.
15.	4.	4.	3.	1.	8.
16.	5.	2.	4.	7.	13.
17.	6.	7.	9.	8.	24.
18.	7.	2.	5.	4.	11.
19.	8.	5.	4.	9.	18.
20.	9.	3.	4.	7.	14.
21.	10.	2.	4.	5.	11.
22.	11.	5.	7.	8.	20.
23.	12.	3.	5.	7.	15.
24.	13.	2.	5.	5.	12.
25.	14.	2.	5.	4.	11.
26.	15.	2.	5.	9.	16.
27.	16.	6.	8.	19.	33.
28.	17.	3.	4.	6.	13.
29.	18.	4.	8.	10.	22.
30.	19.	4.	4.	3.	11.
TOTAUX.....		107.	163.	197.	467.

AN VIII. — 1800.

DATES DES DÉCÈS. Mois et jours, nouveaux.	anciens.	DÉSIGNATION DES PERSONNES. Hommes.	Femmes.	Enfans.	TOTAL.
AN VIII.	1800.				
Thermidor. 1.er	Juillet. 20.	4.	5.	8.	17.
2.	21.	6.	3.	4.	13.
3.	22.	3.	6.	4.	13.
4.	23.	4.	1.	3.	8.
5.	24.	2.	9.	6.	17.
6.	25.	3.	2.	3.	8.
7.	26.	2.	7.	6.	15.
8.	27.	2.	4.	5.	11.
9.	28.	7.	7.	7.	21.
10.	29.	″	3.	6.	9.
11.	30.	2.	3.	3.	8.
12.	31.	2.	4.	5.	11.
13.	Août. 1.er	3.	4.	4.	11.
14.	2.	4.	3.	7.	14.
15.	3.	3.	4.	3.	10.
16.	4.	2.	5.	3.	10.
17.	5.	4.	9.	5.	18.
18.	6.	4.	3.	6.	13.
19.	7.	1.	4.	2.	7.
20.	8.	3.	6.	6.	15.
21.	9.	2.	1.	3.	6.
22.	10.	2.	5.	4.	11.
23.	11.	1.	6.	4.	11.
24.	12.	4.	7.	2.	13.
25.	13.	1.	1.	2.	4.
26.	14.	7.	6.	5.	18.
27.	15.	2.	3.	2.	7.
28.	16.	1.	5.	4.	10.
29.	17.	1.	5.	4.	10.
30.	18.	1.	2.	2.	5.
TOTAUX.....		83.	133.	128.	344.
Fructidor. 1.er	Août. 19.	6.	10.	6.	22.
2.	20.	2.	5.	5.	12.
3.	21.	3.	3.	6.	12.
4.	22.	″	6.	4.	10.
5.	23.	1.	1.	3.	5.
6.	24.	2.	1.	6.	9.
7.	25.	3.	2.	5.	10.
8.	26.	5.	4.	8.	17.
9.	27.	3.	4.	8.	15.
10.	28.	2.	4.	3.	9.
11.	29.	4.	6.	6.	16.
12.	30.	4.	6.	5.	15.
13.	31.	2.	2.	2.	6.
14.	Septembre. 1.er	3.	3.	3.	9.
15.	2.	1.	2.	″	3.
16.	3.	2.	1.	4.	7.
17.	4.	2.	3.	3.	8.
18.	5.	2.	2.	3.	7.
19.	6.	″	4.	4.	8.
20.	7.	1.	1.	3.	5.
21.	8.	3.	″	5.	8.
22.	9.	2.	5.	8.	15.
23.	10.	2.	″	4.	6.
24.	11.	3.	3.	3.	9.
25.	12.	3.	2.	4.	9.
26.	13.	2.	2.	6.	10.
27.	14.	4.	2.	8.	14.
28.	15.	4.	2.	5.	11.
29.	16.	1.	4.	6.	11.
30.	17.	4.	2.	7.	13.
TOTAUX.....		76.	92.	143.	311.
Jours compl. 1.er	Septembre. 18.	5.	3.	3.	11.
2.	19.	6.	6.	7.	19.
3.	20.	2.	3.	4.	9.
4.	21.	2.	6.	8.	16.
5.	22.	3.	3.	6.	12.
TOTAUX.....		18.	21.	28.	67.

AN IX. — 1800.

DATES DES DÉCÈS. Mois et jours, nouveaux.	anciens.	DÉSIGNATION DES PERSONNES. Hommes.	Femmes.	Enfans.	TOTAL.
AN IX.	1800.				
Vendémiaire. 1.er	Septembre. 23.	5.	2.	5.	12.
2.	24.	1.	4.	5.	10.
3.	25.	5.	1.	4.	10.
4.	26.	1.	4.	8.	13.
5.	27.	1.	5.	5.	11.
6.	28.	5.	6.	5.	16.
7.	29.	3.	″	4.	7.
8.	30.	4.	4.	8.	16.
9.	Octobre. 1.er	″	5.	6.	11.
10.	2.	3.	5.	5.	13.
11.	3.	4.	7.	6.	17.
12.	4.	4.	8.	16.	28.
13.	5.	1.	2.	3.	6.
14.	6.	5.	1.	3.	9.
15.	7.	6.	4.	7.	17.
16.	8.	1.	3.	6.	10.
17.	9.	2.	10.	8.	20.
18.	10.	1.	3.	10.	14.
19.	11.	1.	4.	3.	8.
20.	12.	5.	6.	10.	21.
21.	13.	4.	5.	15.	24.
22.	14.	3.	1.	4.	8.
23.	15.	8.	2.	9.	19.
24.	16.	4.	2.	9.	15.
25.	17.	5.	3.	10.	18.
26.	18.	3.	3.	4.	10.
27.	19.	8.	6.	14.	28.
28.	20.	2.	5.	4.	11.
29.	21.	6.	4.	10.	20.
30.	22.	2.	6.	17.	25.
TOTAUX.....		103.	121.	223.	447.
Brumaire. 1.er	Octobre. 23.	4.	2.	4.	10.
2.	24.	3.	1.	7.	11.
3.	25.	2.	7.	9.	18.
4.	26.	3.	6.	9.	18.
5.	27.	3.	8.	10.	21.
6.	28.	″	8.	10.	18.
7.	29.	2.	4.	4.	10.
8.	30.	4.	4.	8.	16.
9.	31.	3.	11.	19.	33.
10.	Novembre. 1.er	1.	9.	8.	18.
11.	2.	4.	7.	10.	21.
12.	3.	5.	7.	2.	14.
13.	4.	1.	2.	12.	15.
14.	5.	3.	4.	8.	15.
15.	6.	2.	7.	8.	17.
16.	7.	3.	5.	5.	13.
17.	8.	6.	6.	10.	22.
18.	9.	6.	4.	12.	22.
19.	10.	2.	5.	10.	17.
20.	11.	9.	1.	11.	21.
21.	12.	1.	7.	4.	12.
22.	13.	5.	8.	12.	25.
23.	14.	1.	4.	11.	16.
24.	15.	4.	4.	11.	19.
25.	16.	4.	5.	14.	23.
26.	17.	3.	7.	13.	23.
27.	18.	9.	5.	4.	18.
28.	19.	″	3.	6.	9.
29.	20.	3.	4.	15.	22.
30.	21.	3.	5.	12.	20.
TOTAUX.....		99.	160.	278.	537.

AN IX. — 1800, 1801.

Dates des décès — Mois et jours — nouveaux.		Dates des décès — Mois et jours — anciens.		Désignation des personnes — Hommes.	Femmes.	Enfans.	TOTAL.
AN IX.		1800.					
Frimaire.	1.er	Novembre.	22.	3.	6.	11.	20.
	2.		23.	5.	6.	9.	20.
	3.		24.	2.	6.	6.	14.
	4.		25.	1.	6.	14.	21.
	5.		26.	4.	5.	9.	18.
	6.		27.	5.	5.	7.	17.
	7.		28.	7.	11.	10.	28.
	8.		29.	4.	5.	12.	21.
	9.		30.	2.	5.	10.	17.
	10.	Décembre.	1.er	7.	8.	10.	25.
	11.		2.	5.	11.	9.	25.
	12.		3.	2.	11.	13.	26.
	13.		4.	1.	5.	9.	15.
	14.		5.	3.	4.	10.	17.
	15.		6.	3.	9.	11.	23.
	16.		7.	5.	4.	13.	22.
	17.		8.	4.	12.	14.	30.
	18.		9.	5.	2.	14.	21.
	19.		10.	7.	3.	12.	22.
	20.		11.	3.	6.	11.	20.
	21.		12.	3.	7.	7.	17.
	22.		13.	8.	4.	8.	20.
	23.		14.	2.	4.	6.	12.
	24.		15.	2.	8.	11.	21.
	25.		16.	3.	5.	11.	19.
	26.		17.	"	7.	8.	15.
	27.		18.	5.	4.	9.	18.
	28.		19.	3.	9.	14.	26.
	29.		20.	5.	4.	12.	21.
	30.		21.	1.	8.	15.	24.
TOTAUX....				110.	190.	315.	615.
Nivôse.	1.er	Décembre.	22.	7.	5.	16.	28.
	2.		23.	7.	4.	6.	17.
	3.		24.	4.	5.	13.	22.
	4.		25.	3.	8.	8.	19.
	5.		26.	3.	3.	2.	8.
	6.		27.	7.	3.	23.	33.
	7.		28.	3.	10.	10.	23.
	8.		29.	7.	2.	10.	19.
	9.		30.	6.	2.	7.	15.
	10.		31.	3.	5.	15.	23.
	11.	Janvier 1801.	1.er	8.	5.	21.	34.
	12.		2.	6.	9.	9.	24.
	13.		3.	4.	3.	16.	23.
	14.		4.	3.	5.	10.	18.
	15.		5.	4.	9.	8.	21.
	16.		6.	4.	6.	6.	16.
	17.		7.	3.	5.	9.	17.
	18.		8.	10.	6.	10.	26.
	19.		9.	1.	2.	9.	12.
	20.		10.	5.	5.	7.	17.
	21.		11.	6.	8.	7.	21.
	22.		12.	5.	4.	16.	25.
	23.		13.	6.	6.	13.	25.
	24.		14.	3.	6.	8.	17.
	25.		15.	5.	6.	12.	23.
	26.		16.	9.	5.	6.	20.
	27.		17.	4.	2.	3.	9.
	28.		18.	3.	2.	14.	19.
	29.		19.	3.	7.	10.	20.
	30.		20.	4.	7.	8.	19.
TOTAUX....				146.	155.	312.	613.

Dates des décès — Mois et jours — nouveaux.		Dates des décès — Mois et jours — anciens.		Désignation des personnes — Hommes.	Femmes.	Enfans.	TOTAL.
AN IX.		1801.					
Pluviôse.	1.er	Janvier.	21.	5.	2.	11.	18.
	2.		22.	9.	7.	12.	28.
	3.		23.	10.	8.	13.	31.
	4.		24.	6.	1.	9.	16.
	5.		25.	7.	2.	11.	20.
	6.		26.	6.	7.	16.	29.
	7.		27.	6.	6.	9.	21.
	8.		28.	3.	2.	9.	14.
	9.		29.	4.	5.	9.	18.
	10.		30.	7.	4.	15.	26.
	11.		31.	7.	7.	5.	19.
	12.	Février.	1.er	9.	11.	12.	32.
	13.		2.	12.	4.	11.	27.
	14.		3.	9.	5.	16.	30.
	15.		4.	7.	9.	11.	27.
	16.		5.	7.	6.	20.	33.
	17.		6.	9.	5.	9.	23.
	18.		7.	5.	4.	17.	26.
	19.		8.	7.	8.	14.	29.
	20.		9.	8.	6.	12.	26.
	21.		10.	9.	8.	15.	32.
	22.		11.	3.	2.	15.	20.
	23.		12.	6.	5.	14.	25.
	24.		13.	9.	3.	15.	27.
	25.		14.	3.	6.	21.	30.
	26.		15.	5.	4.	14.	23.
	27.		16.	5.	3.	13.	21.
	28.		17.	6.	3.	13.	22.
	29.		18.	8.	6.	10.	24.
	30.		19.	11.	6.	12.	29.
TOTAUX....				208.	155.	383.	746.
Ventôse.	1.er	Février.	20.	9.	11.	21.	41.
	2.		21.	7.	12.	22.	41.
	3.		22.	6.	8.	31.	45.
	4.		23.	11.	6.	22.	39.
	5.		24.	8.	9.	23.	40.
	6.		25.	10.	4.	20.	34.
	7.		26.	8.	16.	27.	51.
	8.		27.	9.	13.	25.	47.
	9.		28.	16.	8.	24.	48.
	10.	Mars.	1.er	14.	13.	30.	57.
	11.		2.	15.	12.	20.	47.
	12.		3.	16.	14.	25.	55.
	13.		4.	11.	15.	24.	50.
	14.		5.	14.	12.	37.	63.
	15.		6.	10.	10.	33.	53.
	16.		7.	16.	8.	30.	54.
	17.		8.	12.	10.	33.	55.
	18.		9.	9.	22.	24.	55.
	19.		10.	11.	18.	37.	66.
	20.		11.	8.	8.	28.	44.
	21.		12.	11.	7.	43.	61.
	22.		13.	10.	11.	28.	49.
	23.		14.	15.	14.	42.	71.
	24.		15.	13.	14.	39.	66.
	25.		16.	12.	12.	31.	55.
	26.		17.	15.	12.	37.	64.
	27.		18.	18.	18.	40.	76.
	28.		19.	11.	23.	39.	73.
	29.		20.	9.	15.	44.	68.
	30.		21.	20.	14.	48.	82.
TOTAUX....				354.	369.	927.	1650.

AN IX. — 1801.

DATES DES DÉCÈS. MOIS ET JOURS		DÉSIGNATION DES PERSONNES.			TOTAL.	DATES DES DÉCÈS. MOIS ET JOURS		DÉSIGNATION DES PERSONNES.			TOTAL.
nouveaux.	anciens.	Hommes.	Femmes.	Enfans.		nouveaux.	anciens.	Hommes.	Femmes.	Enfans.	
AN IX.	1801.					AN IX.	1801.				
Germinal. 1.er	Mars. 22.	16.	14.	43.	73.	Prairial. 1.er	Mai. 21.	2.	3.	6.	11.
2.	23.	19.	13.	52.	84.	2.	22.	2.	12.	7.	21.
3.	24.	22.	14.	50.	86.	3.	23.	1.	5.	12.	18.
4.	25.	13.	19.	34.	66.	4.	24.	5.	7.	6.	18.
5.	26.	19.	22.	37.	78.	5.	25.	6.	10.	4.	20.
6.	27.	17.	15.	57.	89.	6.	26.	"	5.	6.	11.
7.	28.	16.	16.	57.	89.	7.	27.	4.	4.	6.	14.
8.	29.	12.	31.	49.	92.	8.	28.	3.	12.	6.	21.
9.	30.	27.	24.	61.	112.	9.	29.	3.	5.	9.	17.
10.	31.	18.	16.	49.	83.	10.	30.	3.	7.	3.	13.
11.	Avril. 1.er	18.	35.	61.	114.	11.	31.	2.	7.	4.	13.
12.	2.	26.	28.	86.	140.	12.	Juin. 1.er	2.	6.	9.	17.
13.	3.	29.	24.	83.	136.	13.	2.	2.	7.	4.	13.
14.	4.	18.	36.	72.	126.	14.	3.	3.	8.	9.	20.
15.	5.	25.	28.	68.	121.	15.	4.	4.	7.	10.	21.
16.	6.	18.	24.	70.	112.	16.	5.	2.	2.	6.	10.
17.	7.	16.	27.	62.	105.	17.	6.	2.	4.	5.	11.
18.	8.	28.	32.	62.	122.	18.	7.	3.	4.	3.	10.
19.	9.	20.	28.	80.	128.	19.	8.	1.	2.	12.	15.
20.	10.	18.	23.	63.	104.	20.	9.	3.	6.	6.	15.
21.	11.	17.	24.	46.	87.	21.	10.	1.	2.	5.	8.
22.	12.	14.	27.	54.	95.	22.	11.	1.	1.	3.	5.
23.	13.	25.	24.	39.	88.	23.	12.	1.	3.	3.	7.
24.	14.	15.	18.	58.	91.	24.	13.	1.	2.	3.	6.
25.	15.	10.	21.	48.	79.	25.	14.	4.	1.	9.	14.
26.	16.	14.	22.	54.	90.	26.	15.	"	2.	2.	4.
27.	17.	21.	20.	37.	78.	27.	16.	1.	4.	5.	10.
28.	18.	20.	22.	54.	96.	28.	17.	"	2.	4.	6.
29.	19.	13.	22.	47.	82.	29.	18.	2.	2.	3.	7.
30.	20.	19.	29.	36.	84.	30.	19.	4.	1.	5.	10.
TOTAUX....		563.	698.	1669.	2930.	TOTAUX....		68.	143.	175.	386.
Floréal. 1.er	Avril. 21.	19.	27.	49.	95.	Messidor. 1.er	Juin. 20.	1.	1.	2.	4.
2.	22.	24.	25.	37.	86.	2.	21.	4.	4.	5.	13.
3.	23.	16.	26.	58.	100.	3.	22.	2.	3.	6.	11.
4.	24.	20.	30.	50.	100.	4.	23.	1.	3.	5.	9.
5.	25.	20.	20.	39.	79.	5.	24.	2.	1.	3.	6.
6.	26.	10.	23.	38.	71.	6.	25.	3.	3.	4.	10.
7.	27.	16.	22.	41.	79.	7.	26.	1.	1.	2.	4.
8.	28.	12.	21.	31.	64.	8.	27.	2.	2.	2.	6.
9.	29.	24.	22.	27.	73.	9.	28.	3.	4.	7.	14.
10.	30.	15.	15.	32.	62.	10.	29.	"	"	3.	3.
11.	Mai. 1.er	11.	31.	36.	78.	11.	30.	1.	1.	1.	3.
12.	2.	12.	24.	32.	68.	12.	Juillet. 1.er	"	1.	2.	3.
13.	3.	8.	15.	32.	55.	13.	2.	"	"	"	"
14.	4.	8.	15.	37.	60.	14.	3.	1.	"	"	1.
15.	5.	14.	23.	32.	69.	15.	4.	"	"	5.	5.
16.	6.	15.	23.	37.	75.	16.	5.	"	"	"	"
17.	7.	5.	15.	39.	59.	17.	6.	"	"	"	"
18.	8.	8.	22.	32.	62.	18.	7.	"	"	"	"
19.	9.	9.	23.	27.	59.	19.	8.	"	"	"	"
20.	10.	7.	15.	33.	55.	20.	9.	"	"	"	"
21.	11.	5.	30.	27.	62.	21.	10.	"	"	"	"
22.	12.	7.	15.	27.	49.	22.	11.	"	"	"	"
23.	13.	10.	16.	20.	46.	23.	12.	"	"	"	"
24.	14.	8.	15.	16.	39.	24.	13.	"	"	"	"
25.	15.	3.	15.	16.	34.	25.	14.	"	"	"	"
26.	16.	4.	7.	16.	27.	26.	15.	"	"	"	"
27.	17.	1.	10.	18.	29.	27.	16.	"	"	"	"
28.	18.	4.	10.	16.	30.	28.	17.	"	"	"	"
29.	19.	6.	14.	10.	30.	29.	18.	"	"	"	"
30.	20.	3.	7.	6.	16.	30.	19.	"	"	"	"
TOTAUX....		324.	576.	911.	1811.	TOTAUX....		21.	24.	47.	92.

TOTAUX GÉNÉRAUX PAR ANNÉE.				
ANNÉES.	DÉSIGNATION DES PERSONNES.			TOTAL.
	Hommes.	Femmes.	Enfans.	
An VII.	898.	1294.	3071.	5263.
An VIII.	1003.	1376.	3516.	5895.
An IX.	1996.	2591.	5240.	9827.
TOTAUX.....	3897.	5261.	11827.	20985.

RÉSULTAT GÉNÉRAL ET COMPARATIF

DES TABLES NÉCROLOGIQUES DU KAIRE,

PENDANT LES ANNÉES VII, VIII ET IX [1798, 1799, 1800, 1801].

MOIS.	AN VII.				AN VIII.				AN IX.			
	Hommes.	Femmes.	Enfans.	TOTAL.	Hommes.	Femmes.	Enfans.	TOTAL.	Hommes.	Femmes.	Enfans.	TOTAL.
Vendémiaire.	"	"	"	"	113.	112.	325.	550.	103.	121.	223.	447.
Brumaire...	2.	5.	10.	17.	99.	147.	380.	626.	99.	160.	278.	537.
Frimaire...	67.	96.	138.	301.	128.	171.	564.	863.	110.	190.	315.	615.
Nivôse.....	62.	101.	198.	361.	102.	160.	813.	1075.	146.	155.	312.	613.
Pluviôse....	97.	102.	197.	396.	77.	117.	499.	693.	208.	155.	383.	746.
Ventôse....	98.	139.	253.	490.	7.	7.	37.	51.	354.	369.	927.	1650.
Germinal...	103.	152.	263.	518.	"	"	"	"	563.	698.	1669.	2930.
Floréal.....	116.	139.	320.	575.	71.	86.	117.	274.	324.	576.	911.	1811.
Prairial....	71.	138.	330.	539.	122.	167.	285.	574.	68.	143.	175.	386.
Messidor...	91.	148.	365.	604.	107.	163.	197.	467.	21.	24.	47.	92.
Thermidor..	96.	113.	517.	726.	83.	133.	128.	344.	"	"	"	"
Fructidor...	81.	132.	404.	617.	76.	92.	143.	311.	"	"	"	"
Jours compl.	14.	29.	76.	119.	18.	21.	28.	67.	"	"	"	"
TOTAUX..	898.	1294.	3071.	5263.	1003.	1376.	3516.	5895.	1996.	2591.	5240.	9827.

Les tables de l'an VII n'ont été commencées que le 29 brumaire. Les circonstances du siége ont empêché dans l'an VIII les résultats de ventôse, germinal et floréal. Enfin les événemens connus de l'an IX ont fait terminer ces tables le 15 messidor.

Indépendamment de ce que ces tables pouvoient être utiles à la statistique, le médecin en chef de l'armée d'Orient les envisageoit sous un autre point de vue : elles lui apprenoient journellement ce qu'il avoit lieu d'espérer ou de craindre sous le rapport de la salubrité, pour la conservation des garnisons du Kaire, ou pour celle des différens corps de troupes que des opérations militaires réunissoient souvent dans l'enceinte ou dans les environs de cette ville.

MÉMOIRE
SUR
LES MONNOIES D'ÉGYPTE;

PAR M. SAMUEL-BERNARD (1).

INTRODUCTION.

But et Utilité des Recherches sur les Monnoies Arabes.

LES monnoies, considérées uniquement comme médailles, sont des monumens historiques qui servent à faire connoître, d'une manière plus ou moins précise, la date des événemens et des règnes, les noms et les titres des princes, les progrès ou la décadence successive des arts. Cette espèce de monumens, chez les Arabes, nous paroît exiger une étude d'autant plus suivie et plus approfondie, que leur histoire, malgré l'importance que lui donne l'étendue de leur domination, nous est moins connue; qu'elle présente plus de révolutions, et qu'ils sont privés totalement, ou en partie, des ressources qu'offrent aux Européens, pour perpétuer le souvenir des temps passés, la sculpture, la peinture, les sociétés savantes, les archives, et sur-tout l'imprimerie et les bibliothèques.

Sous le rapport des finances et du commerce, c'est une partie essentielle de la statistique de chaque peuple, que la connoissance du système de ses monnoies, de leurs valeurs nominale et intrinsèque, du rapport de ces valeurs avec celles des monnoies des autres nations, de la quantité qui en a été mise en circulation, &c.; et plus les variations qu'ont éprouvées les monnoies ont été fréquentes, plus il est nécessaire de les rechercher et de les constater, afin de pouvoir entendre les traditions et les écrits dans lesquels il en est question, et d'avoir, autant que possible, des idées exactes des diverses valeurs indiquées par les mêmes dénominations, ou des dénominations diverses qui peuvent correspondre à une même valeur.

Les arts et leurs procédés, chez un peuple dont les mœurs, les usages et les idées sont si opposés aux nôtres, ne peuvent manquer d'exciter la curiosité; et cette vérité avoit été si bien sentie par un des hommes les plus instruits

(1) *Voyez* pag. 438, alin. dern. Ce Mémoire est publié en 1821.

et les plus versés dans tous les arts, qui leur a rendu de si grands services, et qui, chargé de diriger l'exécution graphique du Voyage en Égypte, nous a été enlevé par une mort prématurée (1), qu'il a représenté dans une suite de tableaux pleins de vérité une partie des différens arts et métiers des Égyptiens : or il en est peu d'aussi importans que l'art monétaire, qui exigent le concours d'autant d'autres arts, et qui puissent donner une idée plus exacte du degré d'industrie et de civilisation auquel une nation est parvenue.

Objet et Division de ce Mémoire.

Nous nous étions d'abord proposé de publier toutes les monnoies Arabes inédites que nous aurions reconnues pour avoir été frappées en Égypte, depuis que les khalyfes ont commencé à y régner, jusqu'à nos jours : mais, M. Marcel s'étant spécialement occupé des monumens et inscriptions Koufiques et des médailles Arabes, et étant parvenu à réunir un grand nombre de ces médailles, plus ou moins curieuses, nous nous sommes fait un plaisir de lui communiquer celles que nous avions pu nous procurer, lui laissant le soin de traiter ce qui a rapport aux médailles, considérées comme monumens historiques. Nous nous occuperons plus particulièrement de ce qui concerne l'art monétaire.

Nous traiterons d'abord, dans la première partie, des monnoies Arabes et étrangères fabriquées ou ayant eu cours en Égypte ; de ce qui a rapport à la forme, au type, à la valeur des monnoies du pays, aux variations qu'elles ont éprouvées, &c. depuis les khalyfes jusqu'à nos jours.

Nous ferons connoître ensuite, dans la seconde partie, le système monétaire actuel des Égyptiens, tel que les Français l'ont trouvé établi, et tel qu'il continuera sans doute à l'être, à de légères modifications près, sous le gouvernement des pâchas ou des beys. Nous indiquerons ce qui a rapport au prix de l'or et de l'argent, aux frais et bénéfices du monnoyage, aux procédés en usage au Kaire pour la fabrication, et enfin à l'administration des monnoies (2).

Si les détails que contiendront ces deux dernières sections présentent bien moins d'intérêt que s'il s'agissoit de peuples anciens, ils ne nous paroissent pas moins utiles à recueillir. Ce sera prévenir, par la suite, un grand nombre d'erreurs et d'incertitudes, que de constater l'état actuel des monnoies en Égypte ; et si l'on eût anciennement consigné, dans quelques livres ou manuscrits, sur les différens systèmes monétaires introduits successivement en Orient, des données aussi détaillées et aussi certaines, il ne resteroit plus, sur la numismatique Arabe, aucune espèce d'obscurité.

Quoique nous nous occupions exclusivement des monnoies d'Égypte, une partie de ce que nous dirons peut s'appliquer en général aux monnoies Musulmanes, et jeter du jour sur la numismatique de l'empire Ottoman (3) et des peuples

(1) M. Conté, chef de brigade des aérostiers, membre de l'Institut d'Égypte, administrateur du Conservatoire des arts et métiers, mort à Paris, le 17 décembre 1805.

(2) *Voyez* la table des matières.

(3) Cet empire a pris son nom de celui de l'*émyr* Athman, ou *O'tmân* [عثمان], fondateur de l'empire Otto-

MONNOIES D'ÉGYPTE.

1. Double-Fondoukli. Or. A B
2. Fondoukli. Or. A B
3. Fondoukli. Or. A B
4. Fondoukli. Or. A B
5. Fondoukli. Or. A B
6. Demi-Fondoukli. Or. A B
7. Demi-Fondoukli. Or. A B
8. Zer-mahboub. Or. B A
9. Zer-mahboub. Or. A B
10. Zer-mahboub. Or. B A
11. Zer-mahboub. Or. B A
12. Zer-mahboub. Or. B A
13. Zer-mahboub. Or. A B
14. Demi-Zer-mahboub, ou Nousfyeh. Or. B A
15. Quart de Zer-mahboub, ou Roba'yeh. Or. A B
16. Ghrouch, de 40 Médins. Argent (Billon.) A B
17. Ghrouch de 40 Médins. Argent (Billon.) A B
18. Ghrouch de 20 Médins. Argent (Billon.) B A
19. Ghrouch de 20 Médins. Argent (Billon.) A B
20. Médin. Argent (Billon.) A B
21. Médin. Argent (Billon.) A B
22. Médin. Argent (Billon.) A B
23. Médin. Argent (Billon.) A B
24. Médin. Argent (Billon.) A B
25. Gedyd. Cuivre. A B
26. Gedyd. Cuivre. A B

Miller Sc.t

Orientaux ; ce qui auroit pu donner quelque intérêt à ce sujet, s'il eût été traité par une main plus habile.

Nous ne négligerons pas non plus les occasions de faire connoître les usages particuliers au pays, lorsqu'ils auront quelque rapport avec notre sujet; non pas tant pour le rendre moins aride, que pour remplir un des principaux buts que se sont proposés les membres de la Commission des sciences et des arts d'Égypte, celui de donner une idée exacte des mœurs et des coutumes des Égyptiens.

Auteurs qui ont écrit sur les Monnoies Arabes.

Les Arabes, sous leurs khalyfes, jouent un rôle brillant dans l'histoire : ils soumirent à leurs armes une grande partie du monde; ils cultivèrent avec succès les arts et les sciences; plusieurs de leurs auteurs ont encore conservé parmi nous une grande réputation ; il est peu de questions de législation, de morale et de politique, qu'ils n'aient traitées; ils ont transmis ce goût des sciences à leurs descendans, particulièrement aux écrivains d'Égypte : mais, l'instruction et la civilisation étant tombées depuis lors en décadence, les productions de leurs auteurs modernes ne sont plus guère que des compilations ou des commentaires des ouvrages anciens.

Les Arabes ont, sur les monnoies et sur les poids et mesures, des traités anciens et modernes. Le plus connu est celui de *Maqryzy* (1), auteur estimé, qui a écrit sur plusieurs objets relatifs à l'administration, au gouvernement et à l'histoire. M. Silvestre de Sacy, célèbre par son érudition dans les langues Orientales, en a donné une traduction (2).

Cet ouvrage commence, comme tout ce qu'écrivent les Arabes, par l'invocation, *Au nom du Dieu clément et miséricordieux* (3), *&c.* Cette formule consacrée évite aux auteurs le soin de chercher un début; c'est par elle que commencent leurs ouvrages de science et de littérature, aussi-bien que ceux de morale et de religion. Ils la placent en tête des livres les plus abstraits, comme en tête des écrits les plus futiles et les plus licencieux.

Vient ensuite la citation d'un passage du *Qorân* (4), qui a un rapport plus ou moins direct, et souvent très-éloigné, avec le sujet du livre; après quoi l'auteur ne manque pas de faire remonter la science dont il traite jusqu'à Adam (5).

Les Arabes sont sur-tout curieux d'étymologies, de traditions et d'anecdotes.

man, et dont le règne remonte à l'an 700 de l'hégire [1301 de notre ère]. De là viennent aussi le nom d'*Osmanlis* par lequel on désigne les sujets de la Porte, et celui d'*ottomane* qu'on donne à une espèce de sofa.

(1) *Voyez*, pour les noms et les ouvrages de cet auteur, le Mémoire de M. Marcel sur le Meqyâs de l'île de Roudah, *pag. 40*.

Pour ce qui concerne l'orthographe des noms Arabes, *voyez* la note qui est à la fin de notre Notice sur les Poids Arabes, ci-dessus, pag. 248.

(2) Traité des Monnoies Musulmanes, traduit de l'arabe de Makrizi, par A. I. Silvestre de Sacy. (A Paris, chez Fuchs, rue des Mathurins. 1797.)

(3) *Besm Allah el-rahman el-rahym*, &c.

بسم الله الرّحمن الرحيم

(4) *El-Qorân* [القران] signifie la lecture. Racine, *qarâ* [قرا], il a lu.

(5) « Aboubecr Ben-Abi-Schaiba rapporte dans son » ouvrage intitulé *Mosannaf*, sur l'autorité de Kiab, » que l'origine de la monnoie remonte à Adam, qui

Quoique le Traité de *Maqryzy* soit peu complet, et que le peu de soin que met l'auteur à distinguer les monnoies et les poids des différens pays soumis par les Musulmans y jette quelque obscurité, il renferme cependant plusieurs faits intéressans pour la numismatique des Arabes.

Nous avons eu aussi recours à l'ouvrage de M. Tychsen sur la numismatique des Mahométans (1), ouvrage que consulteront avec fruit tous ceux qui desirent approfondir l'étude des monnoies Arabes. Il y donne une liste des auteurs qui ont écrit sur les monnoies Koufiques et Arabes, et des principales collections de médailles Arabes qu'il connoît en Europe.

Nous avons fait précéder notre Mémoire sur les Monnoies, d'une Notice sur les Poids Arabes anciens et modernes (2) : nous joignons ici une planche comprenant les monnoies du Kaire, que nous avons fait graver, et qui sont citées dans le courant de ce Mémoire (3), et un tableau indiquant, pour ces monnoies et plusieurs autres d'Égypte et de Constantinople, les variations qu'elles ont éprouvées dans leur poids, leur titre, leur valeur nominale et intrinsèque (4), &c.

» frappa des dinars et des dirhems, et qui a dit que, » sans ces deux sortes de monnoies, on ne peut jouir » des commodités de la vie. » (Traité des monnoies de Makrizi, trad. de M. de Sacy, *pag. 5.*)

(1) *Olai Gerhardi Tychsen....... Introductio in rem numariam Muhammedanorum.* Rostochii (1794), *ex off. Stilleriana.*

(2) *Voyez* l'alin. 2 de la note 1.re de la page 323.

(3) Cette planche se trouve à la fin de ce Mémoire.

(4) *Voyez* à la suite de ce Mémoire, pag. 446 et suiv.

PREMIÈRE PARTIE.

Des Monnoies Arabes et étrangères ayant eu cours ou fabriquées en Égypte, depuis les Khalyfes jusqu'à nos jours.

CHAPITRE PREMIER.

Noms et Espèces des différentes Monnoies.

§. I.er

Monnoies d'Or.

L'OR, considéré généralement et comme métal, s'appelle en arabe *dahab* (1). L'or monnoyé, ou la monnoie d'or, lorsqu'on n'en considère pas l'espèce, se nomme *a'yn* (2). La monnoie d'or spécifiée, ou la pièce d'or monnoyée, soit qu'elle fût fabriquée dans le pays, soit qu'elle vînt de l'étranger, s'appeloit anciennement *dynâr* (3).

Maqryzy, dans son Traité des monnoies, cite une tradition d'après laquelle le Prophète a dit qu'il avoit laissé à chaque pays ses mesures et sa monnoie, et à l'Égypte son *ardeb* (4) et son *dynâr*.

L'Égypte ayant été conquise dans la vingtième année de l'hégire [641 de notre ère], *A'mrou ben el-A'âs* (5), envoyé par *O'mâr* (6), imposa en *dynâr* une capitation sur les Qobtes.

Sous le polythéisme et depuis l'établissement de l'islamisme (7), jusqu'à l'invasion des Turkomans, sous les ordres de Saladin (8), la seule monnoie qui eût un cours légal en Égypte, suivant *Maqryzy*, étoit la monnoie d'or ; c'étoit la seule dont on fît usage pour évaluer le prix de la main-d'œuvre et de toutes les marchandises, et pour calculer les revenus de l'État et les impôts.

On trouvera cette assertion moins extraordinaire et plus vraisemblable (quoique cet usage paroisse contraire à celui qui est beaucoup plus généralement répandu chez les divers peuples de la terre, d'évaluer tout en argent), si l'on fait attention que la monnoie d'or étoit, dès l'origine, d'un poids peu considérable,

(1) ذهب

(2) عين Ce mot signifie monnoie, d'or et même d'argent.

(3) دينار *Voyez*, pour le nom et la valeur du *dynâr*, considéré comme poids, notre Notice sur les Poids Arabes, pag. 231, 236, 245 (citée dans la note 1.re, pag. 323).

(4) L'*ardeb* [اردب] est une mesure de capacité, principalement pour les grains, dont le nom et l'usage subsistent encore en Égypte : ce mot est Égyptien. *Voyez* A'bd-el-Latyf, pag. 150.

(5) *Voyez* pag. 366, not. 7.

(6) عمر بن الخطّاب *O'mar ben el-Khattâb*, le second khalyfe. *Voyez* pag. 351, not. 6. L'entrée d'*A'mrou* en Égypte date de l'an 19 de l'hégire [640 de notre ère].

(7) Islamisme, la religion de Mahomet, du mot Arabe *islâm* [اسلام]; racine, *salma* [سلم], *salvus fuit*.

(8) En arabe, *Sâlah-ed-dyn* [صالح الدين]. *Voyez*, pour les noms de ce prince, le Mémoire de M. Marcel sur le Meqyâs, ci-dessus, *pag. 37, note 1.re*

Voyez aussi pag. 329, dern. alin., et note 329. Ce fut ce prince qui détruisit la dynastie des Fâtémytes en Égypte.

et, par la suite, d'un titre peu élevé, et que ses subdivisions étoient fort petites; en sorte qu'elles équivaloient à peu près aux monnoies d'argent usitées chez d'autres nations, comme nous le verrons lorsqu'il s'agira du poids et du titre.

Il paroît certain que, bien avant l'établissement de l'islamisme en Égypte, on y fabriquoit des *dynâr;* néanmoins plusieurs monnoies d'or étrangères y avoient cours, ainsi que dans la plus grande partie de l'Orient.

On y importoit des *dynâr,* ou monnoies d'or, qu'avoient frappés les Grecs. Il faut entendre, par les Grecs que désigne *Maqryzy,* l'empire Romain transféré à Constantinople (1), et que nous appelons le Bas-Empire. Les Égyptiens appellent encore de nos jours les Grecs, *Roumy* (2), c'est-à-dire Romains. D'après le témoignage de plusieurs auteurs Arabes, les monnoies d'or anciennes venant de Constantinople s'appeloient *heracla* (3), nom qui leur vient de l'empereur Héraclius (4).

Les monnoies d'or des différens peuples qui ont commercé avec l'Égypte, y ont eu plus ou moins cours, selon que le commerce de ces peuples a été plus ou moins actif, et sur-tout selon que leur monnoie a été d'un titre plus élevé.

Les relations qui pouvoient avoir lieu avec la métropole, ou résidence du Gouvernement, aujourd'hui avec Constantinople, ont dû verser en Égypte quelques monnoies de ces capitales.

Gènes et Venise ayant été long-temps en possession de faire un très-grand commerce avec le Levant, les sequins de Gènes, et sur-tout ceux de Venise (5), qui sont d'un or très-pur, ont circulé anciennement en Égypte, et y sont encore très-recherchés. Avant l'arrivée des Français, ils se payoient fort cher; et les Mamlouks qui furent dépouillés sur le champ de bataille par nos soldats, en avoient tous sur eux une plus ou moins grande quantité.

Les monnoies d'or d'Europe s'appeloient en Égypte *affranty* (6), du mot *Franc,* nom que les habitans du pays donnent généralement aux Européens.

Ce nom de *Franc* remonte à l'époque des croisades, parce que ce furent les Français qui jouèrent le principal rôle dans ces guerres religieuses, et que leur roi, S. Louis, attaqua l'Égypte. Telle est l'ignorance des Égyptiens modernes en géographie, que tous les Chrétiens d'Europe sont pour eux des Francs, et qu'ils ne connoissent de la France que Marseille.

Celles des pièces d'or et même d'argent qui sont les plus anciennes, d'une

(1) L'ancienne Byzance, qui prit le nom de *Constantinople,* ville de Constantin, de l'empereur de ce nom, qui en fit la capitale de l'empire d'Orient. Les Arabes l'appellent encore *Qostantynyeh* [قسطنطينيه] ou *Qostantyneh* [قسطنطينه]. Elle est désignée sur leurs monnoies, tantôt de cette dernière manière, tantôt par le nom d'*Islâmboul* [اسلامبول], qui signifie ville de l'islamisme : la terminaison *boul* ou *poul* est prise du grec *polis* [πόλις], ville. Néanmoins le mot vulgaire est *Istânboul* [استانبول], dont nous avons fait *Stamboul.* On donne pour étymologie de ce nom les trois mots Grecs *eis tên polin* [εἰς τὴν πόλιν]. Ce n'est que par une espèce de raffinement ou de jeu de mot que, dans le style recherché, on en a fait *Islâmboul,* ville du salut, ou plénitude du salut; si, au lieu de faire dériver la terminaison *boul* de *polis,* on la prend, ce qui est plus naturel, pour le mot *boul* [بول], qui, en turk, signifie plein, abondant.

(2) En arabe, رومى.

(3) En arabe, *Heraqlah* [هرقله].

(4) Héraclius monta sur le trône l'an 610 de l'ère Chrétienne (onze ans avant l'hégire), et mourut l'an 641 [l'an 21 de l'hégire]. Ce fut sur la fin de son règne que l'Égypte lui fut enlevée par *O'mar.* Voyez pag. 325, alin. 3 et not. 6.

(5) *Voyez* pag. 328, not. 3 et 4.

(6) الفرنتى *Voyez* page 358, not. 5. *Francs* se dit aujourd'hui en Égypte *Af-frangy* [افرنجى], qu'on prononce *Affranguy.*

belle fabrication et du métal le plus pur, et qui ne sont pas assez abondantes pour avoir cours de monnoie, sont recherchées pour servir de parure aux enfans et aux femmes. Leurs ornemens de tête ne sont souvent autre chose que des pièces de monnoie, plus ou moins anciennes, garnies d'un petit anneau qui sert à les suspendre, ou simplement percées d'un ou deux trous (1) pour pouvoir être attachées au turban (2).

Toutes les femmes ont l'usage de séparer leurs cheveux en un grand nombre de petites tresses, qu'elles alongent avec de la soie de même couleur, tressée de la même manière que les cheveux. C'est à ces tresses, qui leur descendent jusqu'à la ceinture, qu'elles entrelacent des diamans, des perles, des ornemens en or et quelquefois en argent, et sur-tout des pièces d'or plus ou moins anciennes et d'un titre plus ou moins élevé; en sorte que ces parures de femme sont de véritables médailliers, et que c'est dans les *harem* (3) ou sérails (4) que les antiquaires trouveroient les monnoies les plus curieuses.

Les premiers émyrs (5) chargés par les khalyfes du gouvernement de l'Égypte, les khalyfes mêmes qui vinrent y fixer leur résidence, ou ceux qui parvinrent à s'emparer du pouvoir, continuèrent à faire frapper aux mêmes poids et titre et au même type les monnoies usitées dans le pays, et en altérèrent ensuite successivement la valeur, ou firent au type divers changemens (6).

Lorsque ces changemens furent tellement marqués, qu'on pouvoit considérer la monnoie comme nouvelle, ou d'une espèce différente, on la désignoit ordinairement, pour la distinguer de celles qui avoient été fabriquées précédemment, par le nom du prince ou de son lieutenant.

Ainsi l'*émyr Abou-l-A'bbâs Ahmed ben-Touloun* (7), nommé gouverneur de l'Égypte par le khalyfe *el-Motaouakkel* (8), s'étant rendu indépendant vers l'an 254 de l'hégire [868 de notre ère], et ayant pris même le titre de sultan, fit frapper des *dynâr* qui, de son nom, furent appelés *ahmedy*.

Le *qâyd Abou-l-Hassan Ga'ouar* (9), lieutenant d'*el-Mo'ez le-dyn-Allah* (10), fit fabriquer en Égypte, vers l'an 358 [969 de notre ère], des *dynâr*, qui s'appelèrent *mo'ezzy*, du nom du khalyfe *el-Mo'ez*.

Sous *Nâser Farag* [fils du sultan *Barqouq* (11), le premier des Mamlouks Circassiens (12)], qui monta de nouveau sur le trône en 808 [1405 de notre ère], on altéra le titre des *dynâr*, et l'on mit une grande négligence dans leur fabrication. Ces

(1) *Voyez* les pièces gravées sous les n.os 1, 2, 3, 6, 7, 10 et 12, planche jointe à ce Mémoire.

(2) Les femmes pauvres se contentent d'une espèce de chapelet ou guirlande de médins attachés au bas du turban. Le turban des femmes s'appelle en arabe *tarbouch* [طربوش], qui vient probablement du mot Arabe طرّه, qui veut dire toupet, et du mot Persan بوش, vêtement, c'est-à-dire qui couvre le sommet de la tête.

(3) En arabe, *harym* [حريم]; c'est-à-dire, lieu défendu. Racine, *harama* [حرم], il a prohibé.

(4) Sérail, mot corrompu du turk *serây* [سراى], palais.

(5) *Émyr*, en arabe امير, signifie prince, commandant.

(6) *Voyez* pag. 349 et suiv.

(7) ابو العبّاس احمد بن طولون. *Voyez* pag. 355, alin. 3.

(8) *El-Motaouakkel A'l-Allah* [المتوكّل على الله], c'est-à-dire, qui se fie sur Dieu. *Voyez* page 358, ligne 2, et notes 1 et 2.

(9) Son nom entier est : *Abou-l-Hassan Ga'ouar el-Khatyb el-Saqaly* [ابو الحسّن جعور الخطيب الصقلى]. *Qâyd* [قايد] signifie général. *Voyez* pag. 366, alin. 3.

(10) C'est le surnom que prit le khalyfe *Abou-temym Ma'ad* [ابو تميم معد]. *Voyez* p. 354, alin. 8; et 366, alin. 3.

(11) الناصر فرج بن السلطان برقوق Il avoit commencé à régner en 801 de l'hégire [1399 de l'ère Chrétienne].

(12) En arabe, *el-Mamâlyk el-Gerâkasseh* [المماليك الجراكسّه], ou *el-Gerkassyeh* [الجركسّيه].

dynâr furent appelés *nâsery* de son surnom de *Nâser* (1), qui veut dire victorieux.

Il est vraisemblable qu'anciennement on fabriquoit des demi-*dynâr* et des quarts de *dynâr*, quoique les auteurs que nous avons consultés n'en fassent pas mention. *Maqryzy* ne parle de la fabrication de quarts de *dynâr* qu'au sujet des pièces d'or *de plaisir* qu'on frappoit à certaines fêtes (2).

Les monnoies d'or plus récentes, ou celles qui par la suite ont remplacé les *dynâr*, sont les *fondouklis* et les sequins.

Nous n'avons pu nous assurer quel étoit le premier qui avoit fait frapper en Égypte des fondouklis (3). On a cessé d'en fabriquer depuis la fin du règne d'*A'bd-el-Hamyd*.

Cette monnoie étant usitée à Constantinople, il est probable qu'elle doit son origine à cette capitale de l'empire, et que le but de son établissement a été, en la rapprochant davantage du titre des anciens *dynâr* (4), de mettre en circulation une monnoie d'une plus haute valeur que les sequins, qui, par la suite des temps, avoient remplacé les *dynâr*, mais dont on avoit depuis lors successivement diminué le titre et le poids.

On fabriquoit aussi en Égypte des demi-fondouklis, semblables en tout aux fondouklis, excepté qu'ils avoient une surface moins grande, que les caractères de l'écriture étoient plus déliés (5), et que le poids étoit de moitié moindre.

Nous ne croyons pas qu'on ait frappé habituellement des quarts de fondoukli, si ce n'est comme pièce de fantaisie (6), pour étrennes.

Le mot *sequin*, en italien *zecchino* (7), n'est employé, pour désigner la monnoie d'or à laquelle nous l'appliquons, que par les marchands Européens et les interprètes du pays, qui se servent d'un jargon provenant de l'italien et du français corrompus, et qu'on connoît sous le nom de *langue franque*.

Le sequin du pays s'appelle en arabe *zer-mahboub* (8), ou simplement *mahboub*.

Le sequin ou *zer-mahboub* est une monnoie d'or différente en poids, titre, valeur et type, du fondoukli dont nous venons de parler. Ces deux espèces de monnoies existent aussi concurremment à Constantinople.

Nous ne savons pas non plus quel est le prince qui le premier fit frapper des sequins ; nous croyons cependant que cette monnoie est antérieure au fondoukli, et qu'elle est une altération de l'ancien *dynâr*.

(1) ناصر *Voyez* pag. 358, alin. 3 et not. 14.

(2) *Voyez* pag. 339, lign. 1.ere

(3) En arabe, *fondouky* [فندكى]. Les sequins de Venise s'appeloient anciennement et s'appellent encore en arabe *bondouky* ou *bendoky*, dont on a fait en langue franque (*voyez* pag. 326, alin. 6 et 7) le mot *fondoukli*, nom corrompu du turk *Ouendykly*, *Vendykly* [وندیكلی], Vénitien ; de *Ouendyk*, *Wendyk* ou *Vendyk* [وندیك], Venise. En Égypte, on dit aujourd'hui *Bendyk* [بندیك] pour Venise.

(4) Ou plutôt de la forme et du titre des sequins de Venise. *Voyez* pag. 34, alin. 4 et not. 6.

(5) *Voyez*, à la suite de ce Mémoire, la planche des monnoies gravées, n.os 6 et 7.

(6) *Voyez* page 337, alin. dern. et suiv.

(7) Les mots *sequin* et *zecchino* se rapprochent beaucoup des mots Arabes *sikkat* et *sekkeh* [سكّه]. La racine *sekk* [سكك] signifie en général un clou, et *sikkat*, le coin avec lequel on frappe, ou le fer marqué d'une empreinte qui sert à frapper les monnoies. Il se prend aussi pour l'empreinte même de la monnoie.

(8) زر محبوب, c'est-à-dire or bien aimé, du mot Persan زر, qui signifie or (et non, selon quelques étymologistes, de زهر, diminutif زهير, qui veut dire fleur), et de *mahboub*, en arabe محبوب, c'est-à-dire chéri.

Il existe dans la circulation deux espèces de sequins qui ne diffèrent guère que par le type : l'un, et c'est le plus ancien, a ses deux côtés couverts d'écriture semblable, disposée à peu près en même nombre de lignes. Sur la face A, les noms du sultan sont en toutes lettres, tandis que, sur la même face, l'autre sequin porte le chiffre ou paraphe du sultan (1). L'autre aire B est la même dans les deux espèces de sequins.

On fabriquoit aussi en Égypte des demi-sequins, qu'on appelle, par abréviation, *nousfyeh* (2), c'est-à-dire demi, et des quarts de sequin, nommés *rouba'yeh* (3), ce qui veut dire quart. Le type de ces dernières pièces étoit différent, comme nous le verrons, parce que leur surface étoit trop petite pour contenir autant d'écriture que les sequins.

Nous n'avons point vu de quarts de sequin de la première espèce de ceux dont nous avons parlé ci-dessus, c'est-à-dire, sans chiffre ou paraphe, quoiqu'il soit possible qu'on en ait fabriqué.

§. II.

Monnoies d'Argent et de Billon.

L'ARGENT en arabe s'appelle *faddah* (4); et ce mot, comme celui d'*argent* en français, s'applique également au métal et à la monnoie qui se fabrique avec ce métal.

La même monnoie se désigne par le mot *felous*, pluriel de *fels* (5), qui signifie écaille de poisson, et, par métaphore, une chose mince et arrondie. On désignoit anciennement par ce mot la monnoie de cuivre (6) ; on l'a appliqué depuis à celle d'argent ou aux médins.

Les pièces d'argent monnoyées se nommoient anciennement *dirhem* (7), nom qui étoit aussi celui d'un poids auquel la monnoie étoit égale.

Jusque vers le milieu du V.e siècle de l'hégire [le XI.e de notre ère], la monnoie d'or fut, comme nous l'avons dit (8), la seule monnoie légale de l'Égypte. Lors de l'invasion des Gozzes ou Turkomans, sous la conduite de Saladin (9), vers l'an 567 [1171 de notre ère], on entendit, pour la première fois, prononcer en Égypte le nom de *dirhem*, c'est-à-dire qu'on commença alors à évaluer en *dirhem* les marchandises, les impôts, &c.; car, avant même l'islamisme, on avoit en Égypte non-seulement des *dirhem* étrangers, mais encore des *dirhem* fabriqués dans le pays, et qui, sous les premiers souverains de l'Égypte, continuèrent

(1) *Voyez* la planche des monnoies gravées; pièces d'or, n.os 8 et 10. *Voyez* aussi pag. 356, alin. 8.

(2) Ou *nosfyeh* [نصفيه].

(3) Ou *roba'yeh* [ربعيه]. *Voyez* pag. 338, alin. dern., et pag. 339, alin. 2.

(4) فضّه

(5) فلس ; pluriel, *felous* [فلوس]. Ce mot n'est plus usité qu'au pluriel.

(6) *Voyez* pag. 335, alin. 2, et pag. 337, alin. 1.er

(7) درهم. *Voyez* notre Notice sur les Poids Arabes, pag. 230, alin. 4 et note 1.re (citée pag. 323, note 1.re). *Voyez* aussi pag. 382 de ce Mémoire, alin. 3.

(8) *Voyez* pag. 325, alin. 5.

(9) *Voyez* ibidem. Saladin, né en 532 [1138 de notre ère], mourut en 589 [1193 de notre ère].

à être frappés, d'abord sans aucun changement, puis ensuite au type des khalyfes, à des poids et titres différens des anciens *dirhem*.

L'usage de donner le nom du souverain aux monnoies frappées à son coin a quelquefois été suivi en Europe ; on a appelé *carolus, philippes, louis,* &c., diverses monnoies frappées par divers princes.

Les *dirhem*, comme nous l'avons déjà observé pour les *dynâr* (1), prirent souvent en Égypte le nom du prince ou du gouverneur qui les avoit fait frapper. Tels sont les *dirhem nâsery*, frappés vers l'an 583 [1187 de notre ère], ainsi nommés du surnom *el-Nâser* (2) que portoit le sultan *Sâlah-ed-dyn* (3) ; les *dirhem kâmely*, frappés vers l'an 622 [1225 de notre ère], sous le règne d'*el-Malek el-Kâmel Nâsr-ed-dyn* (4) ; les *dirhem dâhery*, frappés vers l'an 658 [1260 de notre ère], sous *el-Malek el-Dâher Rokn-ed-dyn Bybars* (5) ; les *dirhem mahmoudy*, frappés vers l'an 781 [1379 de notre ère], du nom de l'*émyr Mahmoud ben-A'ly* (6) ; enfin les *dirhem maouyady*, frappés vers l'an 818 [1415 de notre ère], par le sultan *el-Malek el-Maouyad Abou-nasr el-Cheykh el-Mahmoudy* (7).

Les monnoies étrangères qui furent le plus répandues en Égypte, vers le commencement de l'hégire, se distinguoient en deux espèces, suivant *Maqryzy* : les unes connues sous le nom de *dirhem* noirs, forts de poids, que l'on nommoit aussi *baghly* (8) ; les autres connues sous le nom de *dirhem tabary* (9), et qui ne pesoient que la moitié des premiers.

Les *dirhem baghly* venoient de Perse. Hyde, dans son Histoire de la religion des anciens Perses (10), dit que la ville et le pyrée d'*Urmyah*, ainsi que la ville de *Chyrâz* (11), furent construits par un homme riche nommé *Râs Magous* (12), à qui l'on donnoit le sobriquet de *Râs el-baghl* (13), qui signifie tête de mulet, et que c'est de lui qu'a pris son nom une sorte de monnoie qu'on appelle *dirhem baghly*. M. de Sacy ne croit pas que cette étymologie soit bien fondée.

L'épithète de *noirs* que l'on donnoit aux anciens *dirhem*, vient sans doute de l'opposition de la couleur qu'ils avoient contractée par le temps, avec l'apparence brillante des *dirhem* nouvellement frappés, qu'on distingua sous le nom de *dirhem blancs*. Il n'est pas à présumer qu'on ait jamais été dans l'usage de ne pas décaper ou dérocher les pièces de monnoie avant de les frapper. Plusieurs circonstances peuvent noircir le fond de celles d'argent, telles que l'enfouissement

(1) *Voyez* pag. 327, alin. 4.

(2) الناصر. *Voyez*, pour ce surnom adopté par plusieurs princes d'Égypte, pag. 358, alin. 3.

(3) *Voyez* p. 325, alin. 5, et p. 387, alin. avant-dern.

(4) الملك الكامل ناصر الدين. *Voy.* pag. 334, alin. 3; et 345, alin. 1.er

(5) الملك الظاهر ركن الدين بيبرس, surnommé *el-Bondoqdâry* [البندقدارى]. *Voyez* pag. 347, alin. 4; et 352, alin. 5.

(6) الامير محمود بن على

(7) السلطان الملك المويد ابو نصر الشيخ المحمودى *Voyez* pag. 334, alin. 6.

(8) بغلى. *Voyez* notre Notice sur les Poids Arabes, pag. 233, note 1.re, et page 246, remarque 17.e (citée page 323, note 1.re).

(9) طبرى. *Voyez* ibid.

(10) Pag. 104, édit. de 1700.

(11) *Armyah*, en arabe ارميه ; *Chyrâz*, en arabe شيراز.

(12) راس مجوس, c'est-à-dire tête de mage. *Magous* ou *majous* signifie adorateur du feu.

(13) راس البغل

dans la terre, l'impression du feu, de l'humidité et sur-tout des vapeurs (1). Les lettres et les points saillans reprennent, par un léger frottement, l'éclat métallique, qui se détache fortement sur le fond qui reste noir.

M. Tychsen conjecture que les *dirhem tabary* prenoient leur nom de la ville de Tibériade (2), ou parce que ces pièces y avoient été frappées, ou parce que les Arabes fréquentoient beaucoup cette ville pour leur commerce avec les Romains, et en tiroient les monnoies frappées par les empereurs.

Maqryzy cite aussi, comme répandus dans le commerce, les *dirhem moghreby* (3) et les *dirhem yemeny* (4). *Moghreb* signifie le couchant : les Arabes ont donné ce nom aux pays de leur domination situés vers l'occident, non-seulement aux contrées de l'Afrique que nous appelons la *Barbarie* et où sont situés Tripoli, Tunis, Alger, Fez, Maroc, &c., mais encore à l'Espagne et aux autres pays qu'ils avoient conquis en Europe. Le nom d'*Yemen* a été donné au pays que les anciens ont connu sous le nom d'*Arabie heureuse*. Les monnoies dont il s'agit venoient principalement de Médine, la Mekke, &c.

Lorsque le sultan *el-Malek el-Maouyad* (5) vint de Damas en Égypte, son armée et les gens qui la suivoient, apportèrent une grande quantité de *dirhem bondoky* (6), ainsi nommés parce qu'ils provenoient du commerce avec les Vénitiens, et des *dirhem nourouzy*, ainsi appelés sans doute du nom de l'*émyr Nourouz el-Hâfedy* (7). Ces espèces eurent cours dans le commerce et furent reçues avec plaisir, parce qu'il y avoit long-temps qu'on n'avoit fabriqué de *dirhem* en Égypte, où l'on ne voyoit plus que des monnoies de cuivre (8).

Parmi les monnoies modernes provenant de l'étranger, la plus commune et la plus usitée dans le commerce, jusqu'à l'arrivée des Français en Égypte, étoit la piastre d'Espagne.

Cette monnoie, plus abondante que toutes les autres, parce que les Espagnols, qui tenoient en leur possession les mines d'argent les plus riches, convertissoient en piastres presque tout l'argent qui en sortoit; cette monnoie, dis-je, étoit celle dont le change étoit le plus avantageux pour les autres puissances. Il suivoit de cet avantage et de son abondance, qu'elle étoit plus généralement répandue dans le commerce du monde, et qu'elle devenoit en quelque sorte une monnoie de convention, qui, d'une part, servoit de moyen d'échange avec presque toutes les nations, et, de l'autre, alimentoit non-seulement presque toutes les monnoies des divers états, mais encore une partie de leurs orfévreries. Elle ne servoit pas uniquement, dans le commerce, à solder les marchandises; elle formoit elle-même un objet de trafic

(1) Principalement des vapeurs qui contiennent de l'hydro-sulfure ou acide hydro-sulfurique.

(2) Ancienne ville de Judée, bâtie par Hérode-Agrippa en l'honneur de Tibère; en arabe, *Tebryah* [طبريه].

(3) مغربى; de *moghreb* [مغرب], le couchant.

(4) يمينى; de *yémin* [يمين], qui signifie la droite.

(5) *Voyez* pag. 330, alin. 2, et pag. 334, alin. 6.

(6) *Voyez* pag. 328, not. 3.

(7) الامير نوروز الحافظى. Cet émyr commandoit à Damas à l'époque où *el-Malek el-Maouyad* en partit pour se rendre en Égypte.

Les cadeaux du premier de l'an s'appellent *nourouzyeh* [نوروزيه], de *nourouz* [نوروز] qui signifie, en persan, nouveau jour, ou premier jour de l'an : peut-être est-ce là l'étymologie des *dirhem nourouzy*. Il s'agiroit alors de *dirhem* d'étrennes : *voyez* pag. 337, §. IV ; et pag. 338, alin. 3.

(8) *Voyez* pag. 336, alin. 1.er et suiv.

considérable, et composoit souvent une partie du chargement des navires et des caravanes.

Le thalari ou thaler (1), monnoie d'Allemagne dite risdale d'espèce ou écu de convention, fabriquée par diverses puissances pour servir de moyen d'échange dans le commerce avec divers pays, et particulièrement la risdale d'Autriche, étoit également fort répandu en Égypte. Cette pièce fut portée, au tarif arrêté par une commission de Français et de négocians du pays (2), au même taux que la piastre. Le change lui étoit même plus favorable, quoique la piastre ait réellement un peu plus de valeur intrinsèque, à cause de la supériorité du titre. Cette faveur pouvoit tenir non-seulement à la nature des relations commerciales, mais encore à ce que le poids du thalari est plus fort, et peut-être aussi à ce que son exécution est plus parfaite.

Les Arabes désignent les piastres et les thalaris par le mot *ryâl* (3). Ils distinguent la piastre d'Espagne par la dénomination particulière d'*abou-madfa'* (4), qui veut dire le père aux canons, à cause de la figure du Roi qui est d'un côté, et des deux colonnes qui sont de l'autre : ils prennent pour des canons les colonnes d'Hercule. Ils désignent le thalari par le nom d'*abou-tâqah* (5), qui signifie le père à la fenêtre (6), à cause de la figure que l'on voit d'un côté, et des armes à l'aigle écartelée qui sont sur l'autre face, et dont l'écusson du milieu a quelque ressemblance avec les fenêtres à grillage du pays. Du mot *abou-tâqah* l'on a fait, par corruption, le mot *pataque* dans la langue Franque (7), lequel a passé dans la langue Arabe vulgaire.

L'admission des fortes monnoies d'argent dont nous venons de parler est devenue d'autant plus nécessaire dans le commerce en grand, qu'on fabrique peu d'or en Égypte, et qu'il n'y existe point de monnoie d'argent dont la valeur se rapproche de celle des pièces d'or, ou qui soit intermédiaire entre les monnoies d'or et la menue monnoie.

A Constantinople, où les matières d'argent sont sans doute plus abondantes, où le commerce est plus actif, où les moyens d'exécution, dans les ateliers monétaires, sont plus complets et plus perfectionnés, on fabrique des pièces de bas aloi de 100, de 80, de 60, de 40, de 20, de 10 et même de 5 paras.

Cette série de pièces, qui forme un système complet de monnoies d'argent

(1) *Thalari* dérive du mot Allemand *reischsthaler,* dont nous avons fait le mot *risdale ;* ou plutôt c'est le mot *thaler,* auquel on a donné, dans la langue Franque, la terminaison Italienne. Le mot *thaler,* dans quelques pays d'Allemagne, et particulièrement en Saxe, en Hanovre et en Prusse, est la monnoie de compte, et répond à notre mot *écu.*

(2) *Voyez* pag. 393, art. 23 et 24 du Tarif.

(3) Le mot *ryâl,* en arabe ريال, signifie *pullus struthio-cameli,* le petit de l'autruche. Quelques étymologistes ont cru que ce nom aura pu être donné aux monnoies, parce qu'anciennement celles des Ptolémées et celles des Romains, plus récemment celles d'Allemagne, présentent la figure d'un aigle, que les Arabes ont pris pour une autruche. Il est plus raisonnable de croire que le mot *ryâl* ou *réal,* comme beaucoup d'autres noms Européens, aura passé dans la langue Arabe.

(4) ابو مدفع

(5) ابو طاقه. On a supprimé l'*a* [ا], parce qu'on l'a pris pour un article, et on a prononcé *poutaqa* ou *pataqa,* le *b* se changeant souvent en *p,* comme dans *pâcha* pour *bâcha.*

(6) Pour comprendre ce qui a donné lieu à ce singulier rapprochement, il faut savoir que les fenêtres des maisons en Égypte sont garnies d'espèces de jalousies ou grilles, en treillis composé de très-petits morceaux de bois tournés et assemblés les uns dans les autres, qui forment des dessins variés, lesquels ont, en grand, quelque rapport aux dessins de nos dentelles ou de nos papiers découpés à jour.

(7) *Voyez* pag. 326, alin. 6, et pag. 328, alin. 7.

ou de billon sur l'échelle décimale, et dont le médin ou le para est la dernière division, n'a pas été adoptée habituellement en Égypte.

Le Mamlouk *A'ly-bey* (1), surnommé le Grand, qui, par son courage et la hardiesse de ses projets, se fit un nom fameux en Orient et parvint même à fixer quelque temps les regards de l'Europe, paroît être le seul qui ait fait frapper des pièces de 40 et de 20 médins, à l'imitation de celles qu'on fabriquoit à Constantinople. On assure aussi qu'il en fit frapper de 100 et de 80 médins (2). Nous n'avons pu nous en procurer, et il est au moins certain qu'il y en eut bien peu de mises en circulation.

On désignoit ces pièces par le nom de *ghrouch* (3) : elles étoient frappées au coin du sultan régnant, ou du moins elles portoient son chiffre. Nous en avons fait graver une de 40 médins, sous le n.° 16, et une de 20 médins, sous le n.° 18 (4). Lorsqu'il sera question du type et du millésime, nous indiquerons les particularités que présentent les pièces d'*A'ly-bey*.

Après la mort de ce Mamlouk (5), les matières d'argent étant devenues rares, et la fabrication des *ghrouch* présentant moins d'avantages que celle des médins, on cessa de fabriquer des pièces de 40 et de 20 médins. Peut-être aussi, comme c'étoit une innovation, suffisoit-il qu'*A'ly-bey* fût vaincu, pour que la monnoie qu'il avoit créée fût décréditée et démonétisée.

M. de Volney, dans l'histoire d'*A'ly-bev*, dit (6) que ses piastres perdirent 20 p. 0/0, parce qu'on prétendit qu'elles étoient surchargées d'alliage ; qu'un négociant en fit passer dix mille à Marseille, et qu'elles rendirent à la fonte un bénéfice assez considérable. Si ces pièces ne perdirent pas plus de 20 p. 0/0 sur leur valeur nominale, il est impossible qu'il y eût du bénéfice à les exporter (7). Peut-être, dans les renseignemens qu'on a donnés à M. de Volney sur les monnoies d'*A'ly-bey*, aura-t-on voulu parler, non de celles d'argent, mais de celles d'or, auxquelles pourroit s'appliquer du reste parfaitement le passage que nous venons de citer.

Les machines qui avoient servi à la fabrication des *ghrouch* d'*A'ly-bey*, furent détruites par la suite, et nous n'en trouvâmes aucune trace à la monnoie du Kaire.

Le général en chef de l'armée Française ordonna, vers la fin de 1798 [1213 de l'hégire], que la fabrication des pièces de 40 et de 20 médins fût rétablie, et nous fûmes chargés de faire reconstruire les ateliers et les machines nécessaires (8).

Ces nouvelles pièces furent aussi très-bien reçues dans le commerce, et leur fabrication fera époque en Égypte, comme celle des piastres d'*A'ly-bey*.

(1) على بيك, qu'on prononce *bey*. *Beyk* [بيك] signifie, en turk, seigneur ou maître.

(2) *Voyez* pag. 383, alin. dern.

(3) غروش. M. de Sacy pense que ce mot vient de l'allemand *groschen*, qui signifie gros [nom de poids]. Quelques pièces d'Allemagne portent, par abréviation, le mot *grosch* en gros caractères.

(4) *Voyez* la planche des monnoies Arabes jointe à ce Mémoire ; *voyez* aussi pag. 362, alin. dern.

(5) *Voyez* pag. 373, not. 3.

(6) Voyage en Syrie et en Égypte, *tom. I.er, chap. 8.* Précis de l'histoire d'Ali-bek, *page 110, note 1.re*, édit. de 1787.

(7) *Voyez*, pag. 389, et 395, alin. 1.er, la valeur intrinsèque des pièces de 40 et de 20 médins.

(8) *Voyez* pag. 446 et suiv., et not. 2 de la pag. 447.

Les *dirhem*, qui, dès l'origine, étoient d'un poids peu considérable, avoient éprouvé successivement des altérations dans leur poids et dans leur titre, par la cupidité de ceux qui gouvernoient l'Égypte.

Quelques princes plus désintéressés, ou guidés dans l'administration par des idées plus saines et plus justes, rehaussèrent le poids et le titre de cette monnoie.

Maqryzy rapporte que le sultan Saladin (1), ayant démonétisé les *dirhem* noirs, qui étoient forts de poids et d'un titre élevé, fit frapper des *dirhem* alliés à égale partie d'argent et de cuivre. Peut-être le titre et le poids de cette monnoie furent-ils encore baissés, jusqu'à l'époque à laquelle *el-Malek el-Kâmel* (2) démonétisa tous les *dirhem*, connus alors au Kaire et à Alexandrie sous le nom de *ouaraq*, et fit fabriquer des *dirhem* qui, par leur titre et leur poids, se rapprochoient davantage des *dirhem* anciens ou pièces de monnoie de bon aloi.

On pourroit entrevoir dans cette monnoie nommée *ouaraq* (3), mot qui signifie feuille, l'origine des médins, qui se fabriquent aujourd'hui avec des feuilles de billon, aplaties ou planées à coups de marteau. Peut-être même le médin n'étoit-il qu'une subdivision de cette monnoie usuelle appelée *ouaraq*.

Les *cheykh Isma'yl* (4) et *A'bd-el-rahman* (5), qui passoient au Kaire pour être distingués par leurs connoissances, nous ont donné, sur l'étymologie du mot *médin*, en arabe *mâydy* (6), les renseignemens suivans.

Le Mamlouk *el-Cheykh*, étant devenu khalyfe, et ayant pris les titres de *Sultân el-Malek el-Maouyad Abou-nasr el-Cheykh* (7) [noms qui signifient l'empereur, le roi, l'assisté (de la grâce), père de la victoire, le seigneur], fit frapper des demi-*dirhem*, qui, de son nom, furent appelés *maouyady*, ou, par abréviation, *maydy*. On les nommoit aussi *nous* (8), c'est-à-dire demi, mot dont on se sert encore aujourd'hui pour désigner un médin ou para.

Soit que l'on considère les médins comme une altération de l'ancien *dirhem*, soit qu'on les regarde comme une monnoie nouvelle, dont la fabrication a été introduite en Égypte comme à Constantinople, où l'on en frappe une semblable connue sous le nom de *pârah* (9), il n'en est pas moins vrai que cette singulière monnoie, plus mince qu'une feuille de papier, qu'un souffle léger suffit pour disperser, et dont un millier se renferme dans un cornet de papier peu volumineux, est devenue la principale monnoie d'Égypte, celle qui sert aux achats en gros comme au menu détail, dans laquelle se font tous les comptes et se prélèvent les impôts.

En quelque proportion que le cuivre soit allié à l'argent dans la monnoie,

(1) *Voyez* pag. 325, alin. 5; pag. 329, alin. dern.

(2) *Voyez* pag. 330, alin. 2, et 345, alin. 1.er

(3) ورق, feuille de papier; pluriel, *aouarâq* [اوراق]. *Voyez* pag. 411, not. 22; *voyez* aussi pag. 421, alin. 8.

(4) اسمعيل

(5) عبد الرحمن

(6) ميدى ou plutôt مايدى

(7) *Voyez* pag. 330, alin. 2. Plusieurs princes Musulmans ont pris le surnom d'*el-Maouyad* [المويد]. Ce mot signifie qui est soutenu, appuyé, assisté (de la grâce), de *ayd* [ايد] qui veut dire aidé, secouru.

(8) نص, abréviation de *nosf* [نصف]. *Voyez* notre Notice sur les Poids Arabes, pag. 230, not. 3, et pag. 246, remarq. 11.° (citée pag. 323, not. 1.re)

(9) En turk, پارة; en arabe, *bârah* [باره].

on ne se sert point, en Égypte, d'un nom particulier pour la désigner, et l'on n'a point de mot qui réponde à notre mot *billon.*

Si l'on applique ce nom de *billon* à toute monnoie dans laquelle le cuivre domine, les pièces de 40 et de 20 médins, et les médins dont nous avons parlé, sont réellement du billon, et depuis assez long-temps il ne se fabrique pas, à proprement parler, de monnoie d'argent. Nous n'avons compris sous ce dernier titre les médins et les pièces de 40 et de 20 médins que parce que ces monnoies ont remplacé celles d'argent, dont elles tiennent lieu.

§. III.

Monnoies de Cuivre.

Le cuivre métal s'appelle *nahâs* (1).

La monnoie de cuivre se nommoit anciennement *fels* (2); au pluriel, *felous.*

Les pièces de cuivre étoient de petites portions de ce métal, taillées d'un poids à peu près égal. Il n'en existoit qu'une petite quantité en circulation, et l'on ne mettoit pas le cuivre au rang des monnoies : on ne s'en servoit alors que pour l'achat des marchandises de peu de valeur, ou pour la menue dépense du ménage. Les denrées de première nécessité étoient à si bon marché, qu'un homme du peuple ne dépensoit guère, chaque jour, que quelques pièces de cuivre pour sa subsistance.

Cet état dura jusqu'à l'an 800 de l'hégire environ [1398 de notre ère]. Les monnoies d'or et d'argent étant devenues successivement fort rares, principalement à cause des malheurs et des révolutions arrivés en Égypte depuis 806 [1404 de notre ère], les pièces de cuivre devinrent plus nécessaires et plus recherchées, et leur valeur, dans le trafic, s'élevoit de beaucoup au-dessus de leur valeur intrinsèque.

Elles avoient commencé à s'introduire dans le commerce, concurremment avec la monnoie d'argent, du temps que *el-Dâher Barqouq* (3) étoit *émyr,* vers l'an 781 [1379 de notre ère].

Barqouq étant devenu sultan, *Mahmoud ben-A'ly* (4), à qui il donna la charge d'*Ostâdâr* (5), fit frapper au Kaire et à Alexandrie une grande quantité de *felous,* ou monnoie de cuivre, à cause du bénéfice que présentoit cette fabrication, et fit cesser celle des *dirhem,* qui devinrent extrêmement rares. Les orfévres en fondirent beaucoup, et on en exporta une grande quantité. On frappa sans doute des pièces de cuivre de diverses valeurs, et qui étoient des subdivisions les unes des autres.

Cette fabrication continua plusieurs années sous *Barqouq* et sous son fils *el-Nâser Farag* (6). Les Francs (7) importèrent alors beaucoup de cuivre rouge en Égypte.

(1) نحاس

(2) *Voyez* pag. 329, alin. 5 et not. 5.

(3) الظاهر برقوق. *Voyez* la note suivante 6.

(4) محمود بن على

(5) استادار. Ce mot est dérivé de deux mots Persans, *istâr* [استار], maître, et *dâr* [دار], maison, palais, et répond au mot *majordome,* ou *maître du palais.*

(6) *Voyez* p. 327, al. dern. et not. 11; et p. 336, al. 3.

Voyez, pour les pièces de cuivre qui présentent le mot *dynâr,* pag. 342, alin. 1.er

(7) *Voyez* pag. 326, alin. avant-dernier.

Le cours forcé que l'on donna aux *felous,* ou la valeur nominale qu'on leur assigna bien au-dessus de leur valeur réelle, fut cause qu'il s'en introduisit beaucoup de faux dans la circulation.

Les pièces de cuivre furent d'abord données en compte jusqu'en 806, où l'on ordonna de les donner au poids, soit qu'il s'en trouvât plusieurs dont le poids étoit altéré, soit qu'il fût trop long et trop embarrassant de les compter.

La monnoie de cuivre finit par devenir la seule monnoie usuelle, et l'on évaluoit les marchandises et l'or même en *felous.*

Maqryzy, qui a écrit son Traité de 818 à 823 de l'hégire (1), se plaint amèrement de cet usage absurde, qu'on rougit, dit-il, de rapporter. Jamais le cuivre, ajoute-t-il, n'a été considéré dans aucun pays, ni anciennement, ni dans ces derniers siècles, comme une monnoie principale; il n'a commencé à avoir cours, en cette qualité, que sous le monarque le plus exécrable, *el-Nâser Farag* (2). L'argent est proprement la monnoie légale qui n'a jamais cessé d'avoir cours dans le monde, et ce sont les monnoies de cuivre qui ont ruiné l'Égypte.

Il propose au sultan qui régnoit alors sur l'Égypte, *el-Malek el-Maouyad* (3), et qui avoit rétabli la fabrication des *dirhem,* 1.° d'ordonner que dans tous les actes publics et privés, sur tous les registres des finances, enfin dans tous les marchés et stipulations, aucune somme ne soit énoncée autrement qu'en *dirhem maouyady* (4); 2.° de démonétiser les anciens *felous,* et de leur substituer des *felous maouyady,* dont le poids et la valeur seroient établis sur les bases suivantes : on ajouteroit au prix du *qantâr* (5) de cuivre que l'on importe du pays des Francs (6), tous les frais qu'il en coûte à l'hôtel des monnoies pour les convertir en *felous,* et l'on en concluroit combien il en faut pour la valeur d'un *dynâr* et pour celle d'un *dirhem maouyady.* Il cherche à prouver la bonté de cette opération ; mais il est certain qu'elle eût fait beaucoup de tort au peuple, sur-tout à la classe peu fortunée, dans laquelle se trouve répandue la presque totalité de la basse monnoie, et dont on eût diminué tout d'un coup et par une secousse violente les modiques ressources.

La seule mesure juste et loyale eût été d'échanger à la monnoie, contre des *dynâr* et des *dirhem,* les *felous* démonétisés, en raison de la valeur pour laquelle ils avoient cours dans le commerce avant leur démonétisation; valeur qu'on eût pu estimer en prenant pour terme de comparaison le prix moyen des denrées de première nécessité [du blé, par exemple] en *dynâr* et *dirhem* nouveaux. Mais il seroit arrivé infailliblement qu'on eût trouvé dans la circulation une quantité de *felous* bien plus considérable que celle qui avoit été émise par le Gouvernement, et cette opération eût été ruineuse et impraticable. Quand le Gouvernement fait fabriquer une trop grande quantité de monnoie ayant une valeur fictive et un cours forcé, il se met dans l'alternative, lorsqu'il devient urgent de remédier aux abus

(1) De 1415 à 1420 de l'ère Chrétienne.

(2) *Voyez* pag. 327, not. 11, et pag. 335, alin. dern.

(3) *Voyez* pag. 330, alin. 2, et pag. 334, alin. 6.

(4) *Voyez* ibidem.

(5) *Voyez,* pour le mot *qantâr* et la valeur de ce poids, notre Notice sur les Poids Arabes anciens et modernes, pag. 230, dernier alin.; page 236, alin. 2 et note 1.re; page 246, remarq. 13.° (citée page 323, note 1.re).

(6) *Voyez* pag. 335, alin. dern., et pag. 326, alin. avant-dern.

abus qui en résultent, ou de s'obérer, s'il veut retirer la monnoie pour sa valeur nominale, ou de faire banqueroute aux particuliers, s'il ne la prend que pour sa valeur réelle.

Lorsque la fabrication des monnoies d'argent fut rétablie, qu'elles se multiplièrent ainsi que leurs subdivisions; que leur poids, leur titre, et par conséquent leur valeur, furent successivement diminués, elles purent servir à l'achat des menues denrées et tenir lieu de monnoie de détail. On put se passer plus facilement des monnoies de cuivre, plus altérables, d'une odeur désagréable, décréditées par la trop grande quantité mise en circulation, beaucoup plus embarrassantes par leur volume, exigeant par-là même des frais de fabrication plus considérables et présentant moins de bénéfice au Gouvernement. On diminua ou l'on cessa entièrement l'émission des pièces de cuivre; et le mot *felous*, qui désignoit d'abord particulièrement la monnoie de cuivre, s'appliqua ensuite aussi à la monnoie d'argent, et devint un mot générique, qui répond en français à celui d'*argent* ou de *monnoie* (1).

Les pièces de cuivre qui furent fabriquées, soit sous *el-Maouyad* (2) pour servir d'appoint aux *dirhem* dont il avoit élevé le titre, soit à une autre époque pour suppléer à la rareté de la monnoie d'argent, prirent le nom de *gedyd* (3), qui signifie nouveau, c'est-à-dire, monnoie nouvelle.

Nous publions, sous les n.os 25 et 26, deux *gedyd* de cuivre d'une époque et d'une fabrication différentes (4).

Enfin, la valeur des denrées continuant à augmenter, et celle des médins à diminuer, au point qu'il ne fut plus nécessaire de recourir à une monnoie de moindre valeur, on a cessé la fabrication des *gedyd* depuis long-temps. Cependant le petit peuple fait encore usage, soit de divers *gedyd*, soit de petites pièces de cuivre grossièrement taillées et sans empreinte, qu'il se procure chez les marchands de cuivre, et qui, dans le détail, lui tiennent lieu des subdivisions du médin, afin qu'il puisse acheter les menues marchandises, telles que des herbes, pour une quantité moindre d'un médin ou para. Il faut jusqu'à dix de ces pièces pour valoir un médin; en sorte qu'on peut les assimiler à ce qu'étoient chez nous les deniers.

§. IV.

Médailles ou Pièces de fantaisie.

L'USAGE de faire frapper des médailles différentes des monnoies, et ayant pour but de consacrer ou de rappeler le souvenir des événemens remarquables des

(1) On dit *hât felous* [هات فلوس], « donne de l'argent », ou « donne de la monnoie », s'il s'agit de changer un sequin ou une piastre. *Ketyr felous* [كثير فلوس], beaucoup d'argent.

(2) *Voyez* pag. 330, alin. 2; pag. 334, alin. 6, et pag. 336, alin. 3.

(3) جديد. On prononce au Kaire *guedyd*, et dans d'autres pays *djedyd*. On est convenu, dans la Description de l'Égypte, de représenter le ج par *g* devant l'*e* et l'*i* comme devant les autres voyelles.

(4) *Voyez* la planche des monnoies gravées, à la suite de ce Mémoire. *Voyez*, pour la forme, le type, &c. de ces monnoies de cuivre, les divers paragraphes du chap. II, pag. 344 et suiv.

règnes par des emblèmes, des dates ou des légendes, n'est point connu dans l'Orient, ou du moins n'y est pas établi en système, comme chez les Européens.

Il existoit cependant une coutume fort ancienne, et qui est suivie encore de nos jours; c'est de faire fabriquer, à certaines époques, pour étrennes ou pour gratifications, des pièces d'or qui ordinairement ne différoient des autres qu'en ce qu'elles avoient beaucoup plus de surface. Quelquefois le graveur donnoit à son écriture plus d'élégance, plus d'apparence et de richesse au grenetis; ou il traçoit deux grenetis concentriques, l'un autour et l'autre sur le bord de la pièce; enfin il ajoutoit, entre ces deux grenetis, des fleurons, des entrelacs ou autres ornemens; mais communément la légende, le titre des pièces et le poids étoient les mêmes; ou l'on doubloit ce poids pour former des doubles-fondouklis, des doubles-sequins; ou bien on ne l'augmentoit que de moitié. Les pièces équivaloient, dans ce dernier cas, à 1 fondoukli $\frac{1}{2}$, ou à 1 sequin $\frac{1}{2}$. Tels sont les fondouklis gravés (dans la planche relative à notre Mémoire) sous les n.os 1 et 3 (1).

Cependant l'on changeoit quelquefois la légende, et l'on amplifioit les titres du souverain, soit pour distinguer les pièces des monnoies ordinaires, soit pour honorer le prince. La pièce d'or que nous avons fait graver sous le n.° 12, en offre un exemple (2) : elle est plus grande que les autres, et est évidemment une pièce de plaisir ou d'étrennes, différente du sequin gravé sous le n.° 11, quoiqu'ils soient frappés l'un et l'autre au Kaire, sous le même règne; celui de *Moustafä* (3), monté sur le trône de Constantinople en 1171 [1757 de notre ère].

Quoique ces pièces de fantaisie ressemblent plus à des monnoies qu'à de vraies médailles, elles circuloient peu; se gardoient comme nos pièces de crédit, de mariage, ou de gala, ou comme nos jetons; se portoient en ornement (4), se donnoient en cadeau, et se vendoient quelquefois aux Juifs pour être fondues.

Un usage semblable existoit en Perse. On y fabriquoit, au rapport de Chardin (5), pour les distribuer au jour de l'an, des pièces qui n'avoient pas cours de monnoie.

Les pièces d'or de Constantinople, que M. Bonneville a publiées sous les n.os 6, 7, 8, 10, 11 et 20, planches 1, 2 et 3 des Monnoies de Turquie, et celles du Kaire sous les n.os 4, 15 et 21, mêmes planches (6), ne sont pas précisément des monnoies courantes, mais des pièces d'or d'étrennes ou de fantaisie; les premières, de l'espèce des fondouklis (7); les autres, de celle des sequins ou *zer-mahboub* (8).

Maqryzy, dans la Description de l'Égypte, dit, en parlant des cérémonies du jour de l'an, que le khalyfe donnoit ordre, à la fin de l'année, de fabriquer à l'hôtel des monnoies, au millésime de la nouvelle année, un certain nombre de

(1) Le premier est un double-fondoukli; le second, un fondoukli simple. *Voyez* pag. 346, alin. 2. *Voyez* la planche à la suite de ce Mémoire.

(2) *Voyez* la planche. *Voyez* aussi pag. 359, alin. 3, et pag. 372, alin. 2.

(3) *Moustafä ben Ahmed* [مصطفى بن احمد]. *Ben* veut dire fils.

(4) *Voyez* pag. 327, alin. 1.er

(5) Voyage de Chardin en Perse, *tom. IV, pag. 279*, édit. de 1711.

Voyez aussi pag. 331 de ce Mémoire, not. 7.

(6) Traité des monnoies d'or et d'argent qui circulent chez les différens peuples, &c.; Paris, 1806. — Après la page 205.

(7) *Voyez* page 328, alin. 2.

(8) *Voyez* ibid. alin. 7.

dynâr, de *rouba'yeh* (1), de *qirât* et de *dirhem* ronds (2), qu'il envoyoit pour étrennes au vizir, à ses parens et à chacun des officiers de plume et d'épée. On envoyoit aussi des *dynâr* seulement, en présent aux officiers et salariés, pour la fête des victimes. Cette fête, qui duroit trois jours, termine le *ramadân* (3), qui est, en quelque sorte, le carême des Musulmans.

Maqryzy rapporte, dans un autre passage, qu'à l'ancien hôtel des monnoies, le premier qui fut établi au Kaire, on frappoit, du temps des Fâtémytes (4), les *dynâr* ou plutôt les *kharoubah* (5) des étrennes et du jeudi des lentilles. Ce jour étoit le jeudi saint des Qobtes (6), lequel avoit pris le nom de jeudi des lentilles, parce que les Chrétiens font cuire ce jour-là des lentilles. C'étoit encore, du temps de *Maqryzy*, l'époque d'une des foires les plus célèbres au Kaire et dans toutes les provinces d'Égypte : *Maqryzy* l'appelle aussi le jeudi du serment.

Dans la première partie du passage de *Maqryzy* que nous venons de citer, il n'est point question de *qirât* (7), mais seulement de *rouba'yeh* et de *dirhem* ronds qu'il désigne par *moqachqalah*, épithète dont M. de Sacy ignore la signification. En parlant ensuite de la distribution des pièces d'étrennes, *Maqryzy* ne fait plus mention de *dirhem* ronds, mais de *qirât*, et, dans d'autres endroits, de *kharoubah*. M. de Sacy présume que les *dirhem* dont il est question sont ce que l'auteur appelle ensuite *qirât*. Il nous paroît plus vraisemblable que le *qirât* et le *kharoubah* étoient la même pièce d'or. Le *mitqâl*, qui étoit le poids du *dynâr*, se divisoit en vingt-quatre *qirât* (8), et le *qirât* étoit censé égal au poids du *kharoubah* ou grain du caroubier (9). Il y a sans doute omission dans la première partie du passage de *Maqryzy*; après les *rouba'yeh*, il auroit dû citer aussi les *qirât*. Dans les distributions au vizir, à ses parens et aux officiers de plume et d'épée, il ne s'agit plus que de monnoies d'or, et le *qirât* étoit la plus petite pièce de ce métal, la même dont parle ensuite notre auteur sous le nom de *kharoubah*. Enfin les *dirhem* ronds étoient une monnoie d'argent, qui n'étoit distribuée sans doute qu'aux gens du vizir et des principaux personnages, et aux ouvriers de la monnoie (10).

On ne frappoit que des *kharoubah* pour le jeudi des lentilles, et cette fabrication varioit de dix mille à vingt mille de ces pièces. On y employoit de cinq cents à mille *dynâr*. Outre que le poids des *dynâr* pouvoit bien, à cause du frai ou de l'altération dans le poids des monnoies d'or, être au-dessous de 1 *mitqâl* ou de 24 *qirât* (11), le surplus des *dynâr* étoit employé en déchets, frais de fabrication, gratifications aux employés de la monnoie.

On voit, d'après ce que nous venons de dire, que les pièces d'or appelées *qirât* ou *kharoubah* étoient fort petites et d'une valeur modique ; elles étoient

(1) ربعيه, de *rouba'* [ربع], qui signifie quart.

(2) *Voyez* pag. 344, alin. 3, et pag. 340, alin. 5.

(3) رمضان, neuvième mois de l'année musulmane.

(4) فاطميه ou فاطميون, pluriel de *Fâtemy* [فاطمى]; du nom de *Fâtmah* [فاطمه], fille du Prophète et épouse d'*A'ly*, dont ces khalyfes se disoient descendans. Ils régnèrent d'abord en Afrique et s'emparèrent ensuite de l'Égypte.

(5) *Voyez* notre Notice sur les Poids Arabes, pag. 237, alin. 6 et not. 5; pag. 247, rem. 23.°

(6) *Voyez* p. 78 du Traité des monnoies de *Maqryzy*, not. 152.

(7) *Voyez* notre Notice sur les Poids Arabes, pag. 231, alin. avant-dern.; pag. 237, alin. 6; pag. 245 et 247, remarq. 9.°, 23.° et 24.°

(8) *Voyez* ibid.

(9) *Voyez* ibid.

(10) *Voyez* ci-après, pag. 340, alin. 5.

(11) *Voyez* pag. 347, alin. 2.

aux monnoies d'or ce que les médins ou paras sont aux monnoies d'argent.

De nos jours on a conservé l'usage de faire frapper, pour étrennes et pour être donnés en présent, ou pour être remis à des personnes de distinction (qui en faisoient la demande et qui envoyoient de l'or pour le faire monnoyer), des sequins, des demi-sequins et des quarts de sequin, qui ne différoient des autres que par une plus grande surface, et par le soin que le graveur mettoit à tracer l'écriture des légendes.

Les présens ou gratifications en argent s'appellent *bakhchych* (1). Dans les pays soumis au despotisme, et sur-tout dans ceux où le pouvoir appartient au plus fort et au plus hardi, c'est un moyen efficace et très-usité de se faire des partisans, que les présens et les largesses. Il n'y a guère de droits établis et de justice distributive; tout est faveur et libéralité. On paie très-peu en traitemens fixes, et quelquefois beaucoup en gratifications.

On ignore dans ces pays la réserve ou l'espèce de pudeur qui sied aussi bien à celui qui donne qu'à celui qui reçoit. Dans les fêtes privées, où l'on admet pour divertissemens les *a'lmeh* (2) ou danseuses du pays, et des musiciens; lorsqu'on paroît satisfait du talent des virtuoses, les personnes invitées leur font des cadeaux en argent, et l'on proclame le nom de celui qui a donné et la valeur de son présent. L'amour propre et l'ostentation s'en mêlent; on a vu plus d'une fois la vanité piquée d'un *bey* ou d'un *cheykh* donner jusqu'à cent sequins à un musicien barbare.

Les grands ont une nuée de domestiques qui les suivent par-tout, et à qui ils ne donnent point de gages : ils leur font seulement présent d'habits ou de quelques menues pièces d'or à certaines fêtes (3); mais ils leur laissent le droit de mettre à contribution ceux qui ont besoin du maître. On ne l'aborde guère sans distribuer des *bakhchych* aux valets. Ils vous en demandent, si vous oubliez de leur en offrir, et quelquefois ils en exigent. Au reste, un pareil usage existe encore dans tel pays de l'Europe où, dans le palais même du prince, les gens de la maison, qu'on appelle *la famiglia,* vous attendent au passage pour vous demander la *buona mano.*

Les *dirhem* ronds sont les seules pièces d'étrennes en argent dont nous ayons entendu parler (4).

Les médins étant actuellement la seule monnoie d'argent usitée en Égypte, on en distribue, sans rien changer à leur fabrication, aux employés et ouvriers de la monnoie, pour étrennes, et à la fin du *ramadân* (5).

§. V.

Fausses Monnoies.

PLUS il y a de différence entre la valeur nominale et la valeur réelle de la monnoie, plus le Gouvernement est exposé à la voir contrefaire, soit dans l'intérieur, soit par les étrangers.

(1) بخشيش, mot Persan qui signifie don, cadeau; de *bakhchydan* [بخشيدن], donner.

(2) *Voyez,* sur les *a'lmeh* d'Égypte, *É. M. tome I, p. 695.* — *A'lmeh* [عالمه] signifie proprement savante.

(3) *Voyez* pag. 337, alin. dern.

(4) *Voyez* pag. 338, alin. dern, et pag. 339, alin. 2.

(5) *Voyez* ibid. et pag. 339, not. 3.

Peut-être est-ce au gain considérable qu'a dû présenter la fabrication des espèces de cuivre, lorsque cette monnoie est devenue la principale et presque la seule d'Égypte, et à la tolérance, dans la circulation, des monnoies des pays voisins, qu'on doit attribuer cette quantité de pièces de cuivre, plus mal exécutées les unes que les autres, sur lesquelles on a imité grossièrement les anciens types, les anciennes légendes, et même les noms et les figures de princes Chrétiens (1) et des princes Musulmans.

Le bas peuple, les Arabes et les *fellâh* (2), étant, anciennement comme aujourd'hui, très-ignorans, ont pu recevoir des peuples voisins et introduire de proche en proche jusque dans l'intérieur du pays diverses monnoies, sans reconnoître si elles étoient fausses ou étrangères. Nous avons eu, en Égypte, un singulier exemple de cette ignorance. Lorsque notre armée y arriva, les pauvres paysans se connoissoient si peu en métal et en monnoie, que, tandis qu'ils hésitoient à prendre nos écus de France, parce qu'ils n'étoient pas habitués à voir de si fortes pièces, ils échangeoient avec nos soldats, qui étoient aussi surpris qu'enchantés du succès de ce qu'ils appeloient une ruse de guerre, toute sorte de comestibles contre des boutons de cuivre, d'étain ou de composition, pourvu qu'ils fussent plats et qu'on en eût supprimé la queue ou l'anneau qui sert à les attacher. Les *fellâh* (3) les prenoient pour des monnoies, parce qu'ils se rapprochoient davantage de la forme et de l'apparence des monnoies de bas aloi dont ils avoient une idée imparfaite. Il en résulta que les vêtemens d'un grand nombre de nos soldats, en arrivant au Kaire, se trouvèrent dégarnis de boutons.

On peut ajouter que la fraude dans le titre des monnoies est d'autant plus facile chez une nation peu éclairée, que l'art des essais est un secret qui n'est guère connu et pratiqué qu'à la monnoie.

Les arts sont trop imparfaits en Égypte, les ouvriers sont trop dénués de ressources ou d'industrie, et trop exposés aux délations et à la surveillance d'une police rigoureuse, pour que la fabrication, un peu en grand, des fausses monnoies, puisse jamais s'y établir. Quelques ouvriers, à diverses époques, ont bien pu y fabriquer de fausses pièces par des moyens peu compliqués qui n'exigent que de la patience et de l'adresse des mains ; telle pourroit être la fabrication au marteau et au poinçon : mais il est plus probable que l'introduction des fausses monnoies a souvent été due à la rivalité, à la haine ou à la cupidité des nations ou peuplades voisines.

Tout porte à croire aussi que, dans des momens d'anarchie et d'usurpation, ceux qui s'emparoient du pouvoir, ont poussé quelquefois eux-mêmes l'abus de bénéficier sur les monnoies, jusqu'à en fabriquer de fausses.

Maqryzy rapporte qu'*O'beyd-Allah ben-Zyâd* (4) altéra le premier les *dirhem*, et en fit frapper de faux, quand il s'enfuit de *Basrah* (5), en l'an 64 de l'hégire [684

(1) *Voyez* pag. 349, alin. 4, et pag. 351, alin. 2.

(2) Nous entendons les Arabes qui se sont établis sur la lisière ou même dans l'intérieur de l'Égypte.

(3) فلاح ; au pluriel, *fellâhyn* [فلاحين].

(4) عبيد الله بن زياد

(5) *Basrah* [بصرة], dont nous avons fait *Bassora*. *O'beyd-Allah* étoit gouverneur de cette ville pour le khalyfe *Mo'aouyah ben-Yezyd*.

de notre ère]. Sous les dynasties Persanes des *Bouydes* (1) et des *Seljeucydes* (2), les mauvais *dirhem* se multiplièrent et se répandirent dans les provinces.

M. Tychsen cite des exemples de monnoies Arabes de cuivre dont la légende porte : « Ce *dynâr* (ou ce *dirhem*) a été frappé à &c. » Comme les *dynâr* étoient des monnoies d'or, et les *dirhem* des monnoies d'argent, il paroît évident que ce sont de fausses pièces qui avoient été dorées ou argentées lors de leur émission; à moins que, pour éviter la dépense de faire fabriquer de nouveaux coins, on n'eût employé, pour frapper des pièces de cuivre, ceux qui avoient servi à fabriquer des *dynâr*.

On a soupçonné les Mamlouks, lorsqu'ils se sont emparés de la monnoie du Kaire, d'avoir, dans des momens de détresse, altéré les monnoies, et d'avoir particulièrement fait fabriquer de fausses pièces d'or. Nous avons vu au Kaire plusieurs fondouklis qui passoient pour faux. Nous en avons fait graver un sous le n.° 5 : il porte, du côté A, le chiffre du sultan *A'bd-el-Hamyd ben-Ahmed* (3); de l'autre côté B, l'année 1187 [1774 de notre ère], qui est celle de l'avénement de ce sultan; et en haut de la pièce, le chiffre 9, qui indique que la pièce a été fabriquée en 118-9 [1775] (4), époque qui répond au temps où le Mamlouk *Mahamed-bey*, surnommé *Abou-dahab* (5) [le père de l'or] à cause de sa prodigalité, ayant succédé à *A'ly-bey*, qu'il trahit et fit périr, se préparoit à porter la guerre en Syrie contre *Dâher* (6), ancien allié d'*A'ly-bey*. Au reste, les chiffres que présentent ces fondouklis ne prouveroient pas qu'ils eussent été fabriqués précisément à l'époque qu'ils indiquent; car il est très-possible, quand il s'agit de fausse monnoie, que la date elle-même soit fausse.

Parmi les médins qui circuloient dans le commerce, nous en avons rencontré quelques-uns de cuivre jaune blanchi.

§. VI.

Monnoie de Compte.

On appelle monnoie de compte, pour la distinguer de la monnoie réelle, une unité de monnoie fictive qui sert à exprimer et calculer les diverses valeurs : ainsi notre livre tournois étoit une monnoie de compte, parce que les sommes s'exprimoient en livres, quoiqu'il n'y eût point de monnoie réelle d'une livre.

Nous avons vu que les Égyptiens avoient d'abord compté en *dynâr* (7), ensuite en *dirhem* (8), et même en *felous* ou monnoie de cuivre (9), et qu'ils comptent aujourd'hui en médins (10); néanmoins les impôts ont été assez anciennement et continuent à être établis en une monnoie fictive qu'on appelle pataque (11). Il

(1) Du nom de *Bouyah* [بويۀ], chef de cette dynastie.

(2) Ou *Selgioucydes*. En arabe, *Selgiouqyoun* [سلجوقيون], ou plutôt *Selgouqyah* [سلجوقيّة]; du nom de *Selgouq* [سلجوق], un de leurs chefs.

(3) عبد الحميد بن احمد. *Voyez* pag. 387, alin. 7.

Voyez la planche des monnoies gravées, pièce n.° 5.

(4) *Voyez*, pour les millésimes, pag. 367, alin. 3 et suiv.

(5) محمد بيك ابو ذهب. *Voyez* p. 387, alin. 7, et p. 373, not. 3.

(6) ظاهر. *Voyez* le Voyage en Égypte et en Syrie de M. de Volney, édit. de 1787, tom. I, pag. 131.

(7) *Voyez* pag. 325, alin. 3 et suiv.

(8) *Voyez* pag. 329, alin. 6 et suiv.

(9) *Voyez* pag. 336, alin. 1.er et suiv.

(10) *Voyez* pag. 334, alin. 5.

(11) *Voyez* pag. 332, alin. 2 et not. 5.

paroît que, l'ayant été, dans l'origine, en *dynâr*, et ensuite dans la monnoie d'or qui remplaça le *dynâr*, on admit concurremment avec cette monnoie, trop rare pour acquitter les impôts, celle des piastres et thalaris ou *ryâl* (1), devenus abondans dans le commerce et qui avoient alors à peu près la même valeur, en monnoie courante telle que pouvoient être les *dirhem*, les *felous* ou médins.

La pataque, monnoie fictive, lors de l'arrivée des Français en Égypte, passoit pour être de 90 médins, taux auquel *A'ly-bey*, vers 1773 de notre ère, avoit fixé la valeur du thalari (2). Alors la pataque monnoie de compte, dans laquelle se calculoit et se prélevoit l'impôt, et la pataque monnoie réelle, ou le thalari, furent toutes deux, pendant quelque temps, de 90 médins; mais, tandis que la pataque, en matière d'impôt, continua à être de 90 médins, la valeur du thalari alloit en augmentant, par la dépréciation des médins, et valoit, lors de notre arrivée, jusqu'à 150 médins. Comme le sequin *zer-mahboub*, à cette dernière époque, étoit de 180 médins, le demi-sequin, qui en valoit 90, équivaloit à une pataque monnoie de compte.

En remontant vers l'établissement de l'impôt en pataques, il est certain que cette monnoie de compte, ou celle qu'elle remplaça, équivaloit à moins de 90 médins. Les *serrâf* (3) et les Qobtes (4) qui étoient chargés de la perception des impôts, et qui, vers l'époque de la conquête de l'Égypte par les Français, percevoient assez généralement 90 médins pour chaque pataque, ne comptoient au *moultezim* (5) que 80 ou 85 médins, et gardoient pour eux la différence, ou comme profit abusif, ou comme indemnité convenue. Si, par hasard, le contribuable payoit en demi-sequins, ils ne prenoient le demi-sequin que pour une pataque de 85 médins, et le comptoient pour 90 au *moultezim*.

Les médins perdant continuellement de leur valeur, tandis que le produit des terres, tant en impôts qu'en redevances ou prix de ferme, étoit fixé en pataques monnoie de compte, le Gouvernement et les *moultezim*, pour ne pas voir diminuer continuellement leurs revenus, avoient deux partis à prendre, ou celui d'évaluer la pataque à un plus grand nombre de médins, à mesure de la dépréciation de cette dernière monnoie, ou celui d'ajouter de nouveaux impôts.

On n'eut presque jamais recours au premier moyen; mais on usa amplement du second, et l'on créa une foule de contributions additionnelles, dont la quantité finit par excéder de beaucoup l'impôt primitif (6).

Quoique cette marche soit à peu près celle de la plupart des Gouvernemens, qui, au lieu d'augmenter directement l'impôt territorial, ou le principal des contributions, élèvent plutôt les recettes, à mesure des besoins de l'État, par

(1) *Voyez* pag. 332, alin. 2 et not. 3.

(2) *Voyez* ibid. alin. 1.er et not. 1.re

(3) Ou changeurs publics. *Voyez* notre Notice sur les Poids Arabes, pag. 247, remarq. 26.e (déjà citée pag. 323, not. 1.re). *Voyez* aussi pag. 425, not. 2.

(4) *Voyez*, pour ce qui concerne les fonctions que remplissent les Qobtes et les *serrâf* dans la perception des impôts, le Mémoire sur l'administration de l'Égypte, par Michel-Ange Lancret, *É. M. tom. I.er, pag. 242;* et le Mémoire sur les finances de l'Égypte, par M. Estève, *pag. 312.*

(5) ملتزم. Le *moultezim* est le propriétaire ou seigneur des terres, dont le paysan ou colon, qu'on appelle *fellâh* (*voyez* pag. 341, not. 3), n'est que le tenancier. *Voyez* les Mémoires cités dans la note précédente.

(6) *Voyez*, pour ces divers impôts, les Mémoires ci-dessus cités dans la note 4.

des centimes additionnels, ou des impositions diverses, les gouverneurs de l'Égypte nous paroissent avoir eu un intérêt particulier à ne pas surhausser la valeur de la pataque dans la perception des impôts.

Le *myry* (1), impôt territorial établi par *Selym* (2), ou plutôt par son successeur *Solymân* I.er (3), pour être versé au trésor des sultans de Constantinople, étant perçu en pataques monnoie de compte, dont la valeur restoit la même, on ne payoit au sultan, pour le *myry*, que la même quantité de médins qu'anciennement; et tous les prélèvemens additionnels établis par les mamlouks ou les gouverneurs, et même par les *moultezim*, tournoient à leur profit.

Les fortes sommes s'évaluent en bourses ou sacs (4) de 25 000 médins. A Constantinople, le sac n'est que de 20 000 paras.

CHAPITRE II.

Forme et Module.

§. I.er

Forme.

Les Arabes, avant l'islamisme, si l'on en croit *Maqryzy*, ne se servoient que de morceaux d'or et d'argent informes, dont les divisions coïncidoient avec les poids et en portoient les noms. Quelques peuples ont eu des monnoies carrées. On fabrique encore ou l'on fabriquoit, il y a peu d'années, en Barbarie, des pièces d'argent ovales (5), ou de la forme d'un parallélogramme dont les côtés sont légèrement convexes (6) : mais l'usage général a toujours été d'arrondir les monnoies, parce que cette forme est la plus commode et la moins sujette à s'altérer par le frottement.

L'*émyr* des fidèles *A'bd-Allah ben-el-Zobeyr* (7), qui se fit déclarer khalyfe à la Mekke, l'an 64 de l'hégire [683 de notre ère], fut le premier qui fit arrondir les monnoies d'argent; celles qu'on avoit fabriquées jusqu'à lui étoient aplaties et grossièrement exécutées : mais il est probable que la forme ronde qu'on leur donna ne fut pas encore bien parfaite, qu'on aplatissoit le métal au marteau, qu'on le frappoit au poinçon, et qu'on ne connoissoit point le laminoir, le coupoir et le balancier.

Tel étoit l'usage suivi anciennement chez les Grecs et les Romains, et depuis en Europe. En France, ce ne fut que sous Henri II que le laminoir fut adopté,

(1) الميرى

(2) سليم. *Voyez* le Mémoire de Michel-Ange Lancret, cité ci-dessus, pag. 343, note 4.

(3) سليمان. *Voyez* ibid.

(4) En arabe *kys* [كيس], sac. On appelle *sourrat* [صرّة], bourse, le présent ou tribut envoyé à la Mekke. *Voyez* la Chrestomathie Arabe de M. de Sacy, *tom. III, pag. 508 et 562.*

(5) Nous avons une de ces pièces ovales, avec un cordon sur la tranche, pesant 27grammes,530, laquelle paroît d'un bon aloi, et porte d'un côté : « Frappé à *Rabât el-Fetah*, [رباط الفتح] », et de l'autre, en trois lignes, *Ahed, ahed, 1191* [احد احد 1191]; c'est-à-dire seul, unique, 1191 [de l'hégire, 1777 de notre ère]. Les chiffres sont de forme européenne et non arabe. *Voyez* pag. 437, alin. 4.

(6) L'autre pièce n'a point de cordon et paroît coulée; elle est semblable du reste à la précédente pour les légendes, excepté que le millésime est 1188 [1774 de notre ère]; elle pèse 28grammes,180.

(7) عبد الله بن الزبير

et

et ce ne fut que sur la fin du règne de Louis XIII que le coupoir avec le balancier fut appliqué à la fabrication des monnoies (1).

El-Malek el-Kâmel, qui démonétisa, comme nous l'avons rapporté (2), les espèces qui circuloient en Égypte, fit fabriquer en 622 [1225 de notre ère] des *dirhem* ronds.

Nous ignorons à quelle époque le découpoir aura été adopté en Égypte. Il ne seroit pas impossible qu'il l'eût été antérieurement au temps où l'on commença à en faire usage en Europe; car on sait que, lorsque les arts et les sciences florissoient chez les Arabes, l'Europe étoit encore presque dans la barbarie.

Aujourd'hui même on ne taille point en Égypte les pièces d'or au découpoir. Il résulte du procédé qu'on emploie pour les arrondir et de l'habitude de les frapper à coin libre (3), que le diamètre des diverses pièces n'est jamais rigoureusement le même; que rarement elles sont parfaitement circulaires et d'une égale épaisseur; qu'elles sont quelquefois fendues sur le bord; qu'une des deux empreintes ne marque pas entièrement, si la pièce est trop petite, si l'ouvrier la pose mal sous le balancier, ou si les coins sont mal ajustés. Enfin il arrive assez souvent qu'une partie de la légende ou le millésime manque, ou que l'on a bien de la peine à les déchiffrer.

Les pièces d'argent, ou *ghrouch,* fabriquées sous *A'ly-bey* et pendant le séjour des Français en Égypte (4), étant taillées au découpoir, sont, ainsi que les médins, d'un diamètre plus uniforme, et mieux arrondies, excepté celles qui se déforment, étant frappées à coin libre; telle est la pièce d'*A'ly-bey* gravée sous le n.° 18, et quelques-uns des médins, n.os 20 et 21 (5). Ce qui contribuoit sur-tout à rendre les pièces de 40 et de 20 médins moins exactement rondes, c'est qu'on avoit la mauvaise coutume, pour les ajuster, de les limer sur la tranche, au lieu de les limer sur face, comme en France, ou, mieux encore, d'enlever, suivant le procédé adopté à Paris et dans quelques autres monnoies, une légère couche de l'une ou l'autre surface, au moyen du fer à rabot de la machine à ajuster.

Les monnoies de cuivre sont, en général, celles qui présentent le plus d'irrégularité dans leur forme et d'imperfection dans l'exécution; soit qu'on crût devoir attacher moins de prix à leur bonne fabrication, à cause de leur moindre valeur; soit que les ouvriers y eussent mis beaucoup d'impéritie ou de précipitation, lorsqu'on en frappa de grandes quantités dans les temps les plus malheureux et où les monnoies devoient être le plus mal administrées.

(1) *Voyez* le mémoire intitulé *Considérations générales sur les Monnoies,* par M. Mongez, lu à la 2.e classe de l'Institut, le 17 germinal an 4 [6 avril 1796], publié, la même année, chez Agasse, libraire, rue des Poitevins. Cet excellent ouvrage est un de ceux qui ont le plus contribué à mettre à la portée de tout le monde des notions aussi claires qu'exactes sur l'art monétaire, dont on avoit fait long-temps une espèce de science occulte, qui avoit une langue particulière, barbare et presque inintelligible.

(2) *Voyez* p. 334, alin. 3, et pag. 330, alin. 2 et not. 4.

(3) *Voyez* pag. 379, dern. alin.

(4) *Voyez* p. 333, alin. 1.er et 6. *Voyez* aussi p. 427, alin. dern.

(5) *Voyez* la planche ci-jointe. Ces pièces ont été prises au hasard parmi celles qui ont quelque irrégularité, et le graveur a peut-être un peu exagéré les défauts qu'elles présentoient.

§. II.

Module.

Le module des monnoies d'or, d'après ce que nous avons dit précédemment, a dû beaucoup varier : cependant il n'a jamais été fort grand, parce que le poids de la monnoie d'or ne paroît pas avoir excédé un *mitqâl* (1), ou un peu plus d'un gros, excepté dans les pièces de fantaisie ou d'étrennes, dont nous avons parlé ci-dessus (2), qui étoient souvent d'un poids plus considérable, et auxquelles on donnoit toujours, pour qu'elles eussent plus d'apparence, un diamètre beaucoup plus grand.

Les plus grandes pièces de ce genre, frappées au Kaire, que nous ayons vues, ont trente-quatre millimètres de diamètre. Tel est le double-fondoukli que nous avons fait graver sous le n.° 1 (3). La pièce sous le n.° 3, qui n'est qu'un fondoukli d'étrennes, a de diamètre vingt-cinq millimètres, tandis que le fondoukli ordinaire n'a communément que dix-neuf millimètres (4).

Ce module est presque exactement celui des anciens *dynâr.* Nous en avons vu plusieurs, et nous en avons un, entre autres, fort bien conservé, frappé l'an 97 de l'hégire [716 de notre ère], et dont le diamètre est de dix-neuf millimètres.

C'est à peu près aussi le module des anciennes monnoies d'or et *ex-voto* du Bas-Empire (5), des sequins de Venise et de Rome, des ducats de Hollande, &c.; et ce ne seroit pas une conjecture hasardée que d'attribuer à l'imitation et aux rapports commerciaux ce rapprochement dans le module et le poids (6), et, anciennement, dans le titre des monnoies d'or, chez des peuples si différens.

Le module des demi-fondouklis est ordinairement de quatorze millimètres.

Les sequins *zer-mahboub*, quoique d'un moindre poids que les fondouklis, sont d'un module un peu plus grand, et ont communément vingt-un millimètres de diamètre.

Les sequins d'étrennes ont beaucoup plus de surface. Celui qui est gravé sous le n.° 12 a vingt-sept millimètres de diamètre, tandis que le sequin ordinaire du même règne, gravé sous le n.° 11, et qui est du même poids, n'a guère que dix-neuf millimètres (7).

Le module des demi-sequins, qui est environ de dix-huit millimètres, est rarement diminué dans le rapport des poids respectifs des sequins et des demi-sequins. Quelquefois même, les demi-sequins, sur-tout lorsqu'ils sont destinés à des étrennes ou gratifications, sont égaux en surface aux sequins, et frappés au même

(1) *Voyez* pag. 339, alin. 2, et pag. 380, alin. 5.

(2) *Voyez* pag. 337, alin. dern.

(3) *Voyez* la planche jointe à ce Mémoire.

La pièce d'or de Constantinople que M. Bonneville a publiée sous le n.° 6 (pl. 1.re des Monnoies d'or de Turquie), et qui vaut 5 fondouklis, a quarante-six millimètres de diamètre; et celle sous le n.° 7, valant 3 fondouklis, a trente-six millimètres.

(4) *Voyez* les pièces gravées sous les n.os 2, 4 et 5.

(5) Tels sont un *ex-voto* d'*Ælius Constantius* et une pièce d'or de *D. N. Valens*, que nous avons rapportés d'Égypte.

(6) Le poids des anciens fondouklis, particulièrement ceux de Constantinople, étoit le même que celui des sequins de Venise. *Voyez* pag. 328, alin. 4 et not. 4.

(7) *Voyez* la planche jointe à ce Mémoire.

coin, comme on peut le voir par celui gravé sous le n.° 14 (1). On pourroit donc les confondre à la première vue; mais on les distingue assez facilement à l'épaisseur.

On peut en dire à peu près autant du quart de sequin, qui se rapproche quelquefois de la largeur que devroit avoir le demi-sequin; son diamètre moyen est de seize millimètres.

Les *qirât* et les *kharoubah* (2), n'étant guère que la vingt-quatrième partie du *dynâr* ou du *mitqâl*, devoient être une monnoie d'or d'un très-petit module, malgré qu'on cherchât, en diminuant son épaisseur, à lui donner plus de surface; nous n'avons pu nous procurer de ces petites pièces d'or.

Le module des *dirhem* varioit aussi sensiblement, comme celui des *dynâr*. Si, dans l'origine, la monnoie d'argent étoit égale en poids au *dynâr* (3), l'argent étant d'une pesanteur spécifique moindre que l'or, il est probable que les pièces d'argent étoient d'un module plus grand que les *dynâr*. Mais, lorsque les *dirhem* furent réduits au poids de dix pour sept *dynâr*, leur module fut diminué. C'est ce que nous paroît prouver un passage très-curieux de *Maqryzy*, où il dit que l'un des motifs qui engagèrent *A'bd-el-Melek ben-Merouân* (4) à donner à dix *dirhem* le poids de sept *mitqâl* ou *dynâr*, c'est que l'or a une pesanteur spécifique plus grande que l'argent, et que l'on s'est assuré que cette différence est dans le rapport de dix à sept (5). Pourquoi auroit-on eu égard à cette pesanteur spécifique, si ce n'est pour faire les *dirhem* égaux en volume, c'est-à-dire, en surface et en épaisseur, aux *dynâr*!

Un *dirhem* que nous avons rapporté d'Égypte, frappé sous *el-Dâher Rokn-ed-dyn Bybars* (6), est assez exactement du même module que les anciens *dynâr*.

Si *A'ly-bey* a fait frapper au Kaire des pièces de 100 et de 80 médins semblables à celles de Constantinople (7), elles devoient avoir, comme ces dernières, environ quarante-trois ou quarante-cinq millimètres de diamètre.

Le module des pièces de 40 médins est de trente-six millimètres; et celui des pièces de 20 médins, de vingt-neuf millimètres (8).

Les médins, la plus petite des monnoies d'argent d'Égypte, qu'on peut comparer pour la largeur à nos pièces de 25 centimes, mais qui sont bien moins épais, ont quinze millimètres de module. Nous ne savons pas si l'on a frappé autrefois au Kaire des subdivisions de médin comme à Constantinople; nous avons rapporté d'Égypte des demi ou tiers de para, frappés à *Islâmboul* (9), qui n'ont que douze millimètres de diamètre.

Quant au module des monnoies de cuivre, il varie beaucoup; c'est en cuivre qu'on trouve le plus de pièces de différens types et grandeurs. Le diamètre des

(1) *Voyez* la planche. *Voyez* aussi pag. 369, alin. 4, et le Tableau des monnoies, pièce n.° d'ordre 42.

(2) *Voyez* pag. 339, alin. dern.

(3) *Voyez* pag. 382, alin. 3.

(4) عبد الملك بن مروان. *Voyez* pag. 353, alin. 1.er

(5) La pesanteur spécifique de l'or pur, fondu et non forgé, est de 192 581; celle de l'argent pur est de 104 743, suivant Brisson : ce qui donne, pour le rapport de la pesanteur spécifique de ces deux métaux, à peu près 10 est à 5 $\frac{439}{1000}$; ce qui s'éloigne beaucoup du rapport donné par *Maqryzy*.

(6) *Voyez* pag. 330, alin. 2 et not. 5.

(7) *Voyez* pag. 333, alin. 1.er, et pag. 383, dern. alin.

(8) *Voyez* la planche jointe à ce Mémoire.

(9) *Voyez* p. 326, not. 1.re *Voyez* aussi le Tableau des monnoies, pièce sous le n.° d'ordre 61.

plus grandes que nous ayons vues peut se comparer à celui de nos pièces de cuivre de 2 sous ou de 10 centimes. Les plus petites sont de la grandeur d'un de nos centimes. Telles sont celles que nous avons fait graver sous les n.os 25 et 26 (1), et dont le module est de dix-huit millimètres environ.

Le module ou le diamètre des pièces n'est fixé rigoureusement en France que depuis qu'on les frappe en virole (2). Il en résulte que l'épaisseur varie extrêmement peu, suivant que le métal a été un peu plus ou moins comprimé sous le coup du balancier. Elle doit au contraire varier beaucoup lorsqu'on frappe à coin libre, et que le graveur, lors même que la pièce doit conserver le même poids, a la facilité, toutes les fois qu'il exécute un nouveau coin, d'en diminuer ou d'en augmenter plus ou moins la surface, selon que, d'après son goût ou son talent particulier, il attache du prix à donner à son écriture des traits déliés ou plus larges et plus pleins, et à la pièce plus de délicatesse et de fini ou plus de largeur et d'apparence.

Une fois le module et le poids donnés, l'épaisseur s'en peut conclure à peu près, et il n'en est point en général question lorsqu'on traite des monnoies ou des médailles; nous n'en disons ici un mot que pour donner une idée plus exacte de l'apparence des monnoies d'Égypte.

L'épaisseur des fondouklis peut se comparer à celle de nos anciennes pièces de 24 sous. Celle des sequins est moindre, parce qu'ils ont plus de surface avec moins de poids.

Les pièces de 40 médins, qui sont d'une épaisseur plus uniforme parce qu'elles sont passées au laminoir et taillées au découpoir, peuvent se comparer à nos pièces de 2 francs.

Les feuilles qui servent à fabriquer les médins, s'aplatissant plusieurs à-la-fois à coups de marteau (3), ont des épaisseurs assez variables, et il s'en trouve d'extrêmement minces.

Enfin les monnoies de cuivre ont autant varié en épaisseur qu'en diamètre: le *gedyd* (4) que nous avons fait graver sous le n.° 25, a plus de deux millimètres d'épaisseur (5), tandis que celui qui est gravé sous le n.° 26, n'en a pas $\frac{3}{4}$ de millimètre (6).

M. Tychsen s'étonne de la grande quantité de pièces Arabes qu'on trouve coupées, et il en demande la raison. Elle peut tenir à l'usage singulier et fort ancien qu'ont plusieurs princes, chefs d'Arabes, &c., lorsqu'ils exigent des tributs des caravanes, des marchands ou des voyageurs qui passent sur leur territoire, de faire couper une portion de chaque pièce de monnoie de différens pays dont l'étranger est porteur, soit qu'ils veuillent éviter par-là d'être trompés sur la valeur des monnoies, soit que le marchand ou le pélerin tienne à faire constater ainsi la portion de son numéraire qui lui a été prélevée en contribution sur sa route.

(1) *Voyez* la planche jointe à ce Mémoire.

(2) *Voyez* pag. 379, not. 6.

(3) *Voyez* pag. 421, alin. 8, et pag. 425, alin. 5 et suiv.

(4) *Voyez*, pour le mot *gedyd*, pag. 337, alin. 2.

(5) Cette pièce paroît faite avec un petit cylindre de cuivre aplati d'un coup de balancier, comme cela se pratique pour les sequins *zer-mahboub*. *Voyez* pag. 433, alin. avant-dern., et 434, alin. 3. *Voyez*, pour le type de cette pièce, pag. 378, lig. 2, et pag. 365, alin. 4.

(6) *Voyez* la planche à la suite de ce Mémoire.

CHAPITRE III.

Type.

§. I.er

Figures d'Hommes et d'Animaux.

On sait qu'en général presque tous les peuples qui suivent la religion Musulmane, s'accordent à regarder comme une pratique coupable, qui sent l'idolâtrie et qui n'appartient qu'aux infidèles, de représenter des figures d'hommes et d'animaux. Cependant il existe un grand nombre de monnoies ou médailles portant des légendes Arabes, le nom de Dieu et du Prophète, ou quelques passages du *Qorân*, et sur lesquelles on remarque la figure d'un prince dont le nom est ordinairement rapporté dans la légende ou dans l'exergue, ou différentes figures d'animaux.

Pour expliquer un usage qui paroît si contraire aux mœurs et à la croyance des Musulmans, on a fait diverses conjectures.

L'opinion de M. Tychsen (1) est que ces monnoies ou médailles ont été frappées par des peuples Chrétiens, soit que, sujets, vassaux ou tributaires des sectateurs de Mahomet, et obligés par force ou par crainte de faire graver sur leurs monnoies le nom du prince vainqueur ou suzerain et la légende adoptée par lui, ils aient cependant conservé l'ancien usage d'y mettre une figure ou les armes de leur nation ou de leur ville; soit que, vainqueurs eux-mêmes ou alliés des Musulmans, ou commerçant principalement avec eux, ils n'aient inscrit le nom du prince étranger ou quelque passage du *Qorân* que par politique et par intérêt, pour flatter le voisin puissant, ou pour que leur monnoie eût cours dans les pays sous la domination des Mahométans, et fût reçue favorablement par eux dans le commerce.

Ce qui peut confirmer l'opinion que ces monnoies n'ont pas été frappées par les princes Musulmans, c'est qu'ils y sont représentés le plus souvent dans des attitudes et avec des cheveux, des bandeaux, des tiares, des sceptres et des vêtemens qui n'ont évidemment aucun rapport avec les usages des Mahométans.

On voit, sur quelques-unes de ces monnoies, un centaure ou sagittaire. Cette invention ne peut être que Grecque et ne peut appartenir aux Arabes (2). Enfin quelques monnoies offrent des attributs et des figures des princes Chrétiens avec des légendes et des sentences Arabes, et même le nom du prophète Mahomet.

M. Tychsen, dans son Introduction à la Numismatique des Mahométans (3),

(1) Pag. 96 de l'ouvrage cité, not. 1.re, pag. 324 de ce Mémoire.

(2) Les monnoies d'or de l'empire du Grand-Mogol présentent les différens signes du zodiaque. *Voyez* l'ouvrage de M. Bonneville; monnoies Orientales, pl. 2. Les pièces gravées sous les n.os 9 et 10 offrent la figure du sagittaire.

(3) Pag. 94. *Voyez* la note précédente, n.° 1.

cite un édit du pape Innocent IV qui défend aux Chrétiens, sous peine d'excommunication, de frapper de pareilles monnoies.

Adler pense, d'après Barthélemy, qui a publié sur cette espèce de monnoies un mémoire fort curieux (1), que les Seljeucydes (2) et les Turkomans (3), peuple barbare, composé, en grande partie, d'Arabes pasteurs et de brigands, lorsqu'ils se répandirent dans les divers pays qui devenoient leur conquête, n'adoptèrent les usages extérieurs et la religion des Mahométans que par politique, pour éprouver moins de résistance dans leurs usurpations et se maintenir plus facilement; mais qu'ils mêlèrent aux mœurs et aux coutumes des vaincus une partie de celles qu'ils avoient contractées ou prises dans divers pays d'où ils étoient venus. Il paroît d'autant moins étonnant, d'après cela, qu'ils aient cru pouvoir orner les monnoies de diverses figures, à l'imitation des autres peuples, que l'aversion pour les figures est plutôt une opinion particulière ou une maxime des docteurs et des interprètes de la loi, qu'une loi formelle et obligatoire. On voit encore aujourd'hui, chez différens peuples qui professent la religion Musulmane, des figures et des tableaux qui représentent des hommes et des animaux.

On peut ajouter que, les Chrétiens étant à cette époque beaucoup plus nombreux qu'aujourd'hui en Orient, et presque tous ceux qui étoient chargés des détails des monnoies et des impôts étant Juifs ou Chrétiens, cette circonstance a pu contribuer à favoriser l'usage ou la mode de représenter des figures sur les monnoies; sur-tout lorsque celui qui gouvernoit ne s'y opposoit pas, par insouciance, ou parce que cette pratique ne répugnoit pas à son opinion particulière.

Enfin ne peut-on pas conjecturer que les Arabes eux-mêmes auront fait quelquefois frapper des monnoies imitant plus ou moins grossièrement les figures usitées chez les peuples Chrétiens, pour commercer avec eux, ou faire un bénéfice considérable en introduisant chez eux une fausse monnoie (4)!

Quant aux contradictions que ces figures ou têtes présentent avec les usages des Musulmans, elles proviennent de ce que les arts étoient très-peu florissans à cette époque, et que les conquérans ou chefs, qui n'en avoient aucune teinture, abandonnoient le soin de la fabrication des monnoies à des hommes ignorans, qui, n'étant pas assez habiles pour faire un portrait, se contentoient d'imiter imparfaitement les figures ou empreintes des anciennes monnoies Grecques ou Romaines, ou même d'autres peuples, qu'ils pouvoient se procurer ou qu'ils trouvoient le plus à leur goût, et gravoient autour, ou de l'autre côté, en caractères Arabes, le nom du prince ou du gouverneur du pays.

Lorsqu'ils furent plus exercés, ou qu'ils sentirent l'inconvénient d'une imitation aussi étrange, ils cherchèrent à représenter les traits et le costume particulier de leurs princes; mais, n'ayant plus de guide dans leur travail et n'étant pas assez

(1) Dissertation sur les Médailles Arabes, par M. l'A. Barthélemy, Mémoires de l'Académie, *tom. XXVI, pag. 557, in-4.°*

(2) *Voyez* pag. 342, not. 2.

(3) Les Turkomans, Gozzes ou Uzzes, entrèrent en Égypte, avec Saladin. *Voyez* Hist. des Huns, *tom. I, p. 240; tom. III, p. 256, &c.* (Note de M. de Sacy; Traduction du Traité des monnoies de Makrizi, *pag. 37.*)

(4) *Voyez* pag. 341, alin. 1.er

habiles en dessin pour composer, leurs représentations n'en furent que plus ridicules et plus mal exécutées. Telles sont celles des figures que l'on voit représentant le prince avec un turban, assis sur un sofa ou divan (1), les jambes croisées à la manière des Turks, tenant d'une main son sabre et de l'autre une tête coupée.

Si l'on ne rencontre guère, dans le commerce et dans les médailles d'Europe, que des pièces en cuivre qui offrent les figures dont nous avons parlé, on pourroit en donner pour raison que celles en or et en argent sont recherchées, d'une part, pour les ornemens des femmes, et ne sortent guère des *harem* (2), et que, d'un autre côté, leur valeur intrinsèque a déterminé, dans différentes circonstances, ceux qui en avoient à les vendre, pour être fondues, aux *serrâf* (3), aux orfévres ou aux Juifs qui approvisionnent les monnoies de Turquie; en sorte qu'elles sont devenues rares ou ont disparu entièrement. Les pièces de cuivre, d'ailleurs, ont été frappées en bien plus grande quantité, sur-tout dans les temps de désordre et de malheur, où le cuivre devenoit presque la seule monnoie en circulation (4).

Quoiqu'il soit vraisemblable que plusieurs de ces médailles ont été frappées par des peuples Chrétiens, suivant l'opinion de M. Tychsen; quoique nous ayons lieu sur-tout de conjecturer que parmi ces monnoies il s'en trouve un grand nombre de fausses, fabriquées dans le pays ou introduites des pays voisins, il paroît cependant certain que les Musulmans eux-mêmes en ont fait frapper, du moins dans les premiers temps de l'islamisme.

Lors de l'établissement de la religion Musulmane, l'usage de représenter sur les monnoies la figure du prince, ou diverses figures emblématiques d'hommes et d'animaux, étant généralement adopté par la plupart des peuples, fut suivi ou imité par les Arabes. L'aversion pour les images n'étoit pas encore devenue générale, et passée, pour ainsi dire, en loi, comme cela eut lieu par la suite.

Le Prophète lui-même, au rapport des divers auteurs, fit usage des monnoies qui avoient cours du temps du paganisme, et les laissa dans le même état qu'avant l'établissement de sa nouvelle religion.

Abou-Bekr, qui succéda à Mahomet (5), en fit autant : l'*émyr* des fidèles *Abou-Hafs O'mar ben-el-Khattâb* (6), qui conquit l'Égypte, la Syrie et l'Irak, laissa les monnoies sur l'ancien pied, jusqu'en l'an 18 de l'hégire [639 de notre ère], où il fit frapper, selon *Maqryzy,* « des *dirhem* de la même forme et aux mêmes » empreintes qui étoient en usage du temps des Cosroës (7) : il ajouta seulement » sur les uns, *Louange à Dieu* (8); sur d'autres, *Mahomet est l'envoyé de Dieu;*

(1) En arabe, *dyouân* [ديوان], mot tiré du persan, qui signifie originairement les coussins ou espèces de canapés très-bas, garnis de carreaux, sur lesquels les Orientaux s'asseyent, et, par extension, assemblée, réunion de personnes assises. C'est de là qu'est dérivé notre mot *douane.*

(2) *Voyez* pag. 327, not. 3.

(3) *Voyez* notre Notice sur les Poids Arabes, pag. 247, rem. 26.° *Voyez* aussi pag. 425 de ce Mémoire, not. 2.

(4) *Voyez* pag. 336, alin. 1.er

(5) ابو بكر. La date de son avénement est l'an 11 de l'hégire [632 de notre ère].

(6) امير المومنين ابو حفص عمر بن الخطّاب. *Voyez* pag. 325, alin. 4.

(7) *Cosroës,* nom propre Persan, *Khosrou* [خسرو]; en arabe, *Kesrä* [كسرى], nom que les Arabes donnent en général aux rois de Perse.

(8) *El-hamd-ellah* [الحمد للّه].

Voyez, pour les deux formules suivantes, pag. 354, not. 8 et not. 7.

» sur quelques autres, *Il n'y a de Dieu que le seul Dieu ;* sur d'autres enfin, *O'mar.* »

Il résulteroit de ce passage que les *dirhem* qu'*O'mar* fit frapper à l'imitation de ceux des rois de Perse, portoient des figures, et que les légendes étoient écrites en persan.

Mo'avyah ben-Sofyân (1) fit frapper des *dynâr*, sur lesquels il est représenté ceint d'une épée.

A'bd-el-Melek ben-Merouân (2), vers l'an de l'hégire 76 [696 ou 697], fit frapper des *dynâr* et des *dirhem* en Égypte et dans l'Irak. Ses monnoies étant parvenues à Médine, où il restoit encore quelques-uns des compagnons du Prophète, ils n'en désapprouvèrent que les empreintes; car elles portoient une figure. *Maqryzy* ajoute : « *Sa'yd ben-Mosavab* (3) en faisoit usage et n'y trouvoit rien à » critiquer. »

La représentation des figures d'animaux semble répugner moins aux Mahométans, particulièrement celle du lion. On en voit assez souvent dans les sculptures et peintures qui servent d'ornement à leurs maisons ou à leurs meubles. Tous leurs vaisseaux portent en proue la figure sculptée et peinte d'un lion (4).

El-Dâher Rokn-ed-dyn Bybars (5), qui monta sur le trône en 658 [1260 de notre ère], fit frapper des *dirhem* qu'on appela *dâhery* (6), sur lesquels il fit mettre ses armes, qui étoient la figure d'un lion.

Nous avons une de ces médailles d'argent qui porte, au-dessous de la légende écrite en arabe, la figure d'un lion courant, la gueule béante (7).

Abou-l-Farag (8), dans son Histoire d'Égypte, rapporte que le sultan *Ghayât ed-dyn ben-Kayqobâd* (9), de la dynastie des Seljeucydes (10), par amour pour son épouse, fille d'un prince de Géorgie, avoit voulu faire mettre son portrait sur ses monnoies, et qu'on lui conseilla d'y faire graver plutôt son horoscope, qui étoit le soleil dans le signe du lion.

Adler a publié, dans son Musée Borgien (11), une monnoie Arabe sur laquelle on voit la figure du soleil au-dessous de celle d'un lion, et de chaque côté une étoile. Elle porte l'an 637 [1239 ou 1240 de notre ère].

M. Marcel (12) possède une médaille qui offre la même empreinte.

§. II.

Légendes religieuses, ou tirées du Qorân.

L'USAGE de ne mettre sur les monnoies que de simples légendes s'établit de bonne heure, et c'est une des plus fortes raisons qu'on ait de penser que les

(1) Ou *Mo'aouyah ben-Aby Sofyân* [معوية بن إبي سفيان].

(2) *Voyez* pag. 347, not. 4.

(3) صعيد بن مسّيب

(4) Ces lions sont toujours représentés avec un énorme *phallus.*

(5) *Voyez* pag. 330, alin. 2 et not. 5; pag. 366, alin. 4; et pag. 387, alin. dern.

(6) *Voyez* pag. 330, alin. 2.

(7) *Voyez* p. 366, alin. 4; 387, alin. dern. *Voyez* aussi le Tableau des monnoies à la suite de ce Mémoire, pag. 456, pièce n.° d'ordre 54, et note 4.

(8) *Abou-l-Farag* [ابو الفرج], nom Arabe de Grégoire Bar-Hebræus.

(9) السلطان غياث الدين بن كيقباد

(10) *Voyez* pag. 342, not. 2.

(11) *Museum Cufic. Borg. Velit.* Rom. 1782, pag. 60.

(12) *Voyez* pag. 322, alin. 1.er

pièces

pièces de cuivre dont nous avons parlé, sont fausses, ou n'ont pas été frappées par les Musulmans; c'est que presque toutes appartiennent au VI.e et au VII.e siècle de l'hégire [le XIII.e et le XIV.e de notre ère], et se rapportent à la dynastie des Seljeucydes (1), tandis qu'il existe des pièces d'or, d'argent et de cuivre, frappées dès le I.er siècle de l'hégire [le VII.e de l'ère Chrétienne], qui n'offrent point de figures, mais seulement des légendes, et qu'on en connoît de semblables frappées par les Seljeucydes mêmes.

On attribue à *A'bd el-Melek ben-Merouân* (2), qui commença à régner en 65 [685 de notre ère], l'institution du nouveau type musulman, consistant uniquement en légendes sans figures.

On rapporte qu'il adopta cet usage par le conseil d'*Yezyd ben-Khâled ben-Yezyd* (3), qui lui dit que les docteurs des peuples dépositaires des anciens livres révélés prétendent que les princes qui ont joui d'une plus longue vie, sont ceux qui ont sanctifié le nom de Dieu sur leurs monnoies.

Suivant une autre tradition, *Ben-Merouân* (4) ayant fait mention du Prophète en tête d'une de ses lettres à l'empereur Grec, celui-ci le trouva mauvais, et lui répondit : « Si vous ne renoncez à cette manière d'agir, nous ferons » mention de votre prophète, sur nos *dynâr*, dans des termes qui ne vous seront » pas agréables. »

A'bd el-Melek en fut piqué, et *Khâled ben-Yezyd*, qu'il consulta, lui conseilla de créer un type musulman et de cesser de faire usage des *dynâr* Grecs (5); ce qu'il exécuta.

On lit dans le *Merat el-zamân* (6) que, l'année 75 de l'hégire [695 ou 696 de notre ère], *A'bd el-Melek ben-Merouân*, ayant trouvé des *dynâr* et des *dirhem* qui portoient une date antérieure de quatre cents ans à l'islamisme et sur lesquels étoit la légende *Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit* (7), les fit fondre, et fit mettre, sur les monnoies qu'ils servirent à fabriquer, le nom de Dieu et du Prophète, et des passages du *Qorân*.

Dès-lors les diverses légendes consistèrent en sentences religieuses, choisies ou inventées par le prince ou par celui de qui dépendoient les monnoies, ou en passages littéralement extraits du *Qorân*.

Pour donner une idée de ces légendes, nous citerons celles écrites en caractères Koufiques qu'offre un *dynâr* que nous avons rapporté d'Égypte.

Sur l'aire A, en trois lignes, le symbole des Musulmans (8) :

Il n'y a de Dieu (que)
le Dieu unique.
Et il n'a point d'égal (ou d'associé).

(1) *Voyez* pag. 342, lign. 1.re et not. 2.
(2) *Voyez* pag. 347, alin. 3 et not. 4.
(3) يزيد بن خالد بن يزيد
(4) *Voyez* la not. 2 ci-dessus.
(5) *Voyez* pag. 326, alin. 2.
(6) مراة الزمان, c'est-à-dire, Miroir des temps, histoire d'Égypte, composée par Ben-el-Giouzy. (Note de M. de Sacy.)

(7) *In nomine Patris, et Filii, et Spiritûs sancti.* En arabe, *Besm el-Ab ou el-Ebn ou el-Rouah* [بسم الاب و الابن و الروح].
(8) لا اله الا *Lâ Allah ellâ*
الله وحده *Allah ouhadeh.*
لا شريك له *Lâ charyk leh.*

En marge, en une ligne circulaire, ce passage extrait en partie du *Qorân* (1) :

Mahomet est le légat de Dieu qu'il (Dieu) a envoyé avec la vraie direction et religion, pour qu'il l'élevât au-dessus de toutes les religions (2).

Sur l'aire B, en trois lignes, ce passage du chapitre CXII du *Qorân* (3) :

Dieu (est) un. Dieu
(est) éternel. Il n'engendre point,
et il n'est point engendré.

En marge, en une ligne circulaire (4) :

Au nom de Dieu (a été) frappé ce *dynâr*, l'an quatre-vingt-dix-sept [716 de notre ère].

M. Tychsen a fait graver un *dynâr* semblable (planche 1.re, n.° 1) à la suite de son Introduction à la Numismatique des Mahométans (11).

On n'a indiqué, comme on le voit, sur ces *dynâr*, ni le lieu où ils ont été fabriqués, ni le nom du prince régnant. On sait qu'ils ont été frappés à Damas. Des *dirhem* de la même époque portent, outre des légendes semblables, le nom de la ville de Damas (5). L'Égypte, depuis qu'elle fut conquise, jusqu'au commencement du III.e siècle de l'hégire [le X.e de notre ère], fut toujours la résidence d'un *émyr*, et son type monétaire fut celui des khalyfes. Les *dirhem mo'ezzy* (6), frappés au Kaire l'an 358 [969 de notre ère], offrent, au rapport de *Maqryzy*, les mêmes passages du *Qorân*.

Ces citations ont été plus ou moins étendues, selon que la pièce avoit plus ou moins de surface, ou qu'on en a remplacé une partie par le nom et les titres du khalyfe ou de ses lieutenans, et par le nom de la ville; mais les mots qu'on remarque le plus souvent et qui ont subsisté le plus long-temps sur les diverses monnoies, sont ceux du symbole ou de la profession de foi des Musulmans : *Il n'y a de Dieu que Dieu* (7); *Mahomet est son prophète* (8) (ou son envoyé). Nous les avons retrouvés sur les monnoies du VII.e siècle de l'hégire [le XIII.e de notre ère] (9).

On peut consulter, pour connoître ces diverses sentences, le traité de *Maqryzy*, les divers ouvrages publiés sur les monnoies Musulmanes, particulièrement le *Museum Cuficum* d'Adler (10), l'ouvrage de M. Tychsen (11), et les médailles Koufiques et Arabes publiées par M. Marcel (12).

L'usage d'inscrire des sentences religieuses sur les monnoies fut critiqué, dans le temps, par les *qâry* (13) ou lecteurs du *Qorân*, qui furent scandalisés de voir

(1) Surat. IX, vers. 33, édit. de Hinckelmann. La citation commence au mot *arsaleh* [ارسله].

(2) *Mohamed resoul Allah arsaleh b-elhedy ou dyn el-haq l-ydaheret a'lä ed-dyn kouleh* [محمد رسول الله ارسله بالهدى ودين الحق ليظهرة على الدين كله]. Sur. CXII, v. 1.er et suiv.

(3) الله احد الله *Allah ahed. Allah*
الصمد لم يلد *el-semed. Lam yaled*,
ولم يولد *ou lam youlad.*

(4) *Besm Allah drob hadâ el-dynâr senet saba' ou tes-sa'yn* [بسم الله ضرب هذا الدينر سنة سبع و تسعين].

L'*a* [ا] manque dans le mot *dynâr* [دينر]. *Voyez* pag. 325, not. 3.

(5) *Bi-Damachq* [بدمشق], à Damas. *Voyez* pag. 365, alin. 5 et not. 7.

(6) *Voyez* pag. 327, alin. avant-dern., et 366, alin. 3.

(7) لا اله الا الله

(8) محمد رسول الله

(9) Et notamment sur celle de *Bybars* que nous avons citée, pag. 352, alin. 5. *Voyez* aussi le Tableau des monnoies, pièce n.° d'ordre 54, pag. 456 et not. 4.

(10) *Voyez* ci-dessus, pag. 352, not. 11.

(11) *Voyez* pag. 324, not. 1.

(12) Description de l'Égypte.

(13) *Qâry* [قارى], de *qarâ* [قرأ], il a lu. *Voyez* pag. 323, not. 4.

qu'on lût en langue vulgaire (1) les noms de Dieu et du Prophète, et des passages du *Qorân*, sur des monnoies susceptibles d'être maniées par les Juifs, les Chrétiens, les infidèles, les hommes en état d'impureté et les femmes dans le temps de leurs souillures. Quelques-uns de ces docteurs Musulmans firent difficulté de s'en servir, lorsqu'ils étoient en état d'impureté légale. Cependant plusieurs autres docteurs ne furent pas du même avis, et l'*émyr* des fidèles *Ben A'bd-el-A'zyz* (2), à qui l'on proposoit de supprimer les sentences, fit cette réponse remarquable : « Voulez-vous que les nations nous soupçonnent d'avoir changé » notre croyance en un seul Dieu et en notre prophète ! » Cependant, long-temps après, l'opinion qui regardoit cette coutume comme profane finit par prévaloir, et l'on ne mit plus sur les monnoies que le nom du prince et ses titres, la date de son avénement et celle de la fabrication, et le lieu où la monnoie avoit été frappée.

§. III.

Noms et Titres des Princes.

Les anciennes monnoies, outre les sentences religieuses, portoient quelquefois le nom du khalyfe ou prince régnant (3).

Abou-Ga'far el-Mansour (4), qui commença à régner l'an 136 de l'hégire [754 de notre ère], paroît être le premier des khalyfes A'bbassydes (5) qui ait fait mettre son nom sur les monnoies; mais on remarque que ce ne fut que depuis 153 [770 de notre ère]. Les monnoies des années antérieures de son règne ne présentent que des passages du *Qorân*.

L'émyr Abou-l-A'bbâs Ahmed ben-Touloun (6), s'étant rendu absolu dans son gouvernement, comme nous l'avons déjà dit page 327 (7), fit frapper des *dynâr* sur lesquels il paroît qu'il fit mettre son nom.

Nous ne savons pas précisément quand on cessa par la suite d'inscrire des sentences religieuses sur les monnoies d'Égypte, pour n'y mettre que les noms et les titres du prince régnant. Ce dernier usage doit être rapporté aux sultans de Constantinople, et nous croyons qu'il a commencé sous *Mourâd*, fils d'*Aour-khân* (8), qui monta sur le trône en 761 [1360 de notre ère].

Le nom du prince s'écrivoit en toutes lettres, et non en forme de chiffre ou paraphe, et il étoit suivi de celui de son père, selon l'usage constant des Arabes.

C'est en relatant ainsi le nom que portoit le père, qu'on distingue ceux des sultans qui portent le même nom. Les Arabes n'ont pas l'habitude de les dési-

(1) On s'étoit d'abord servi de la langue Persane. *Voyez* pag. 352, alin. 1.er, et pag. 375, alin. 1.er

(2) بن عبد العزيز

(3) *Voyez* pag. 352, lign. 1.re

(4) *El-Mansour* [المنصور]. Son nom entier est *Abou-Ga'far el-Mansour Mahmed ben-A'bd-Allah* [ابو جعفر المنصور محمد بن عبد الله].

(5) Abbassydes ou A'bbassydes, du nom d'*A'bbâs* [عبّاس] que portoit le premier des khalyfes de cette dynastie, *Abou-l-A'bbâs el-Safâh* [ابو العبّاس الصفاح].

(6) *Voyez* pag. 327, alin. 4 et note 7.

(7) *Voyez* ibid.

(8) مراد بن اور خان ; vulgairement, Amurath fils d'Orkan, ou Amurath I.er

gner par des noms de nombre, comme nous faisons pour nos rois, François I.er, Henri IV, Louis XIII; et quand nous disons Amurath II, Amurath III, Mahomet II, Mustapha III, Sélim III, c'est pour nous conformer à un usage adopté dans toute l'Europe.

On lit donc sur diverses pièces de monnoie de Turquie (1) :

Mourâd (que nous appelons Amurath) fils de *Mahamed* ;
Mourâd fils de *Selym* ;
Mahamed fils de *Mourâd* ;
Moustafä fils d'*Ahmed* ;
Selym fils de *Moustafä*.

La manière de s'exprimer des Européens a l'avantage d'indiquer l'ordre dans lequel les princes de même nom ont régné; tandis que celle des Arabes, non-seulement ne nous l'apprend pas positivement, mais laisse encore de l'incertitude, quand il arrive que les noms du fils et du père sont les mêmes pour plusieurs sultans. Ainsi il y a deux *Mahamed* fils de *Mourâd*, Mahomet II et Mahomet III; deux *Ahmed* fils de *Mahamed*, Achmet I.er et Achmet III; deux *Moustafä* fils de *Mahamed*, Mustapha I.er et Mustapha II.

Il existe une espèce de sequins *zer-mahboub* sur lesquels les noms sont ainsi écrits en toutes lettres (2), et qu'on a continué à frapper même depuis que l'usage s'est assez généralement introduit de figurer le nom du sultan dans une espèce de paraphe.

Cet usage vient de Constantinople; on appelle *toughrä* (3) le chiffre ou paraphe du sultan.

Les fondouklis (4), ainsi que les pièces de 40 et de 20 médins (5), les quarts de sequin (6), les médins (7), et quelquefois même les *gedyd* (8), ne présentent, sur l'aire A, que ce chiffre, qui occupe la surface de la pièce, ou seul, ou accompagné de quelques fleurons qui servent d'ornement.

Sur l'espèce des sequins où le nom du prince est écrit en forme de paraphe, son chiffre occupe la partie supérieure de l'aire A, comme on peut le voir sur les sequins que nous avons fait graver sous les n.os 10, 11 et 13 (9).

Ce chiffre ou paraphe, suivant ce que rapporte M. Tychsen, ne représente pas seulement le nom du sultan entrelacé dans des traits; il figure encore, si on le regarde de côté, un cavalier qui court à toute bride : ce qui paroît aux Musulmans une invention ingénieuse et qui convient parfaitement au génie belliqueux des Turks, qui jadis combattoient de préférence à cheval (10).

(1) مراد بن محمد
مراد بن سليم
محمد بن مراد
مصطفى بن احمد
سليم بن مصطفى

(2) *Voyez* la planche des monnoies, fig. 8, 9 et 14; et, sur le Tableau des monnoies, les pièces d'or sous les n.os d'ordre de 27 à 31, 39, et de 41 à 44.

(3) *Toughrâ* [طغرا]. Ce mot est Turk, et différent du mot *doughrä* [طوغرى], qui signifie vérité, et que M. Tychsen donne pour l'étymologie de ce nom du paraphe du sultan.

(4) *Voyez* la planche, fig. 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7.

(5) *Voyez* la planche, fig. 16, 17, 18 et 19.

(6) *Idem*, fig. 15.

(7) *Idem*, fig. 20, 21, 22, 23 et 24.

(8) *Idem*, fig. 26.

(9) *Voyez* la planche.

(10) Pag. 61 du premier Supplément à l'Introduction à la Numismatique des Mahométans. *Voyez* pag. 373, not. 2.

Il est vrai que les Arabes, comme autrefois les Grecs, dans le temps de la décadence du bon goût, et comme ceux de nos écrivains qui ont plus d'adresse dans la main que de jugement, attachent du prix au jeu puéril de figurer avec des lettres et des traits de plume divers oiseaux ou animaux, &c.; mais l'idée de faire ressembler le paraphe du sultan à un homme à cheval, nous semble tirée de bien loin, et paroît aussi recherchée et aussi forcée que la plupart de leurs étymologies.

Ce qu'il y a de certain, c'est que dans ces chiffres, outre divers traits qui ne servent souvent que d'ornement, on distingue les lettres du nom du sultan entrelacées avec plus ou moins d'art ou de confusion, mais de manière à présenter toujours à peu près la même forme de paraphe. On y remarque quelquefois aussi le nom du père du sultan, et toujours le titre de *khân* (1), qui signifie empereur.

M. Tychsen, dans son Introduction à la Numismatique des Mahométans, donne, pag. 19 et suiv., la série des premiers khalyfes, des khalyfes Ommyades (2), et des khalyfes A'bbassydes, de l'empire desquels a dépendu long-temps l'Égypte; pag. 114, la série des Fâtémytes (3), dont quelques-uns régnèrent sur l'Égypte; pag. 23, la série des khalyfes A'bbassydes créés par les sultans d'Égypte, après la mort d'*el-Mosta'sem Billah;* pag. 28, la série des Ayoubytes (4), qui prirent en Égypte le titre de *malek* ou roi. Pour celle des Mamlouks, il renvoie aux tables de M. de Guignes. Enfin il donne, pag. 173, la série des sultans de Constantinople, à laquelle il faut ajouter aujourd'hui les noms de *Moustafâ* fils d'*A'bd-el-Hamyd* (5 1.°) ou Mustapha IV, avénement de 1222 de l'hégire [27 février 1808], et de *Mahmoud* fils d'*A'bd-el-Hamyd* (5 2.°) ou Mahmoud II ou Mahomet VI, avénement de 1223 de l'hégire [11 août 1808].

Les princes ont toujours joint divers surnoms ou titres à leurs noms.

Ordinairement ces titres étoient religieux, tels que *A'bd-Allah* (6), serviteur de Dieu; *Dâher Bi-amr-Allah* (7), élevé ou triomphant par le pouvoir de Dieu; *el-Nâser le-dyn-Allah* (8), vainqueur pour la religion de Dieu; *el-Mansour Billah* (9), *el-Mostanser Billah* (10), vainqueur ou victorieux par Dieu. Cette terminaison *Billah* a été adoptée successivement par presque tous les princes A'bbassydes, et jointe par eux à leurs surnoms, depuis *el-Mo'tasem Billah,* fils de *Haroun el-Rachyd* (11), qui commença à régner en 218 [833 de notre ère], jusqu'à *el-Mosta'sem Billah* (12), le dernier des khalyfes A'bbassydes résidant à Bagdad, qui fut tué en 656 [1258 de notre ère], lors de la prise de cette ville par les troupes de l'empereur du Mogol, *Mankou-khân* (13), sous la conduite de *Houlâkou* (14).

Les khalyfes de la race des A'bbassydes, que les sultans d'Égypte créèrent ou reconnurent après la mort d'*el-Mosta'sem Billah,* en leur laissant une ombre de

(1) خان. On dit *le grand khan de Tartarie.*

(2) *Beny Ommyah* [بنى امّيه].

(3) *Voyez* pag. 355, not. 5, et pag. 339, not. 4.

(4) *Voyez* pag. 358, alin. 4.

(5) 1.° محمود بن عبد الحميد — 2.° مصطفى بن عبد الحميد

(6) *Voyez* note 12.

(7) ظاهر بامر الله

(8) الناصر الدين الله

(9) المنصور بالله

(10) *Voyez* note 12.

(11) المعتصم بالله بن هرون الرشيد, celui qui succéda à *el-Mâmoun,* khalyfe pour la seconde fois. *Voyez* pag. 360, alin. 2.

(12) *El-Mosta'sem Billah Abou-Ahmed A'bd-allah el-Mostanser Billah* [المستعصم بالله ابو احمد عبد الله المستنصر بالله].

(13) منكو خان ou منكوقاان

(14) هولاكو

pouvoir, ou plutôt un vain titre et l'honneur de faire inscrire leurs noms sur les monnoies, continuèrent pour la plupart à joindre le mot *Billah* à leurs titres, depuis *el-Mostanser Billah*, en l'an 659 [1260 à 1261], jusqu'à *el-Motaouakkel* (1) *A'lä-Allah* (2) ou *A'l-Allah*, le dernier des khalyfes A'bbassydes, emmené à Constantinople par ordre de *Selym* I.er, lorsqu'il eut fait la conquête de l'Égypte (3).

Les khalyfes Fâtémytes d'Afrique et d'Espagne prirent des surnoms semblables.

Ces expressions religieuses, jointes au nom du prince, ont de l'analogie avec celle de *Dei gratiâ*, par la grâce de Dieu, qui a été long-temps inscrite, soit en entier, soit en abrégé, sur les monnoies de plusieurs princes Chrétiens, et particulièrement sur les monnoies de France.

Les titres que prit la dynastie des Ayoubytes, qui commença à régner en Égypte l'an 568 [1173 de notre ère], ainsi nommée du nom d'*Ayoub* (4), père de Saladin, au lieu de se terminer par le mot *Allah*, Dieu, se terminoient par *ed-dyn* (5), qui signifie la religion : tels sont *Sâlah ed-dyn* (6), le salut de la religion; *Nasr ed-dyn* (7), le soutien de la religion; *Sayf ed-dyn* (8), le glaive de la religion; *Negm ed-dyn* (9), l'étoile de la religion; *Ghayât ed-dyn* (10), le protecteur de la religion. Ce dernier surnom est celui d'*el-Mo'adam* (11), qui commença à régner en 647 [1249 de notre ère], et en qui finit la dynastie des Ayoubytes en Égypte. Quelquefois les titres étoient emphatiques ou glorieux, comme *Malek el-A'del* (12), le roi juste; *Sultân el-A'dam* (13), le très-puissant seigneur; *el-Nâser* (14), le victorieux. Ce dernier nom distingue principalement la race des Mamlouks Circassiens qui se sont emparés du pouvoir souverain en Égypte.

Les Ayoubytes en Égypte, depuis Saladin en 568 [1173 de notre ère] jusqu'à *el-Mo'adam Ghayât ed-dyn* (15), firent précéder leur nom du titre d'*el-Malek* (16), qui signifie roi. Les Mamlouks Baharytes et les Mamlouks Circassiens suivirent le même usage.

Le titre de *sultân* a été pris fort anciennement par différens princes. Les empereurs Turks de Constantinople l'ont constamment adopté et en font toujours précéder leur nom. Après leur nom et celui de leur père, soit que les monnoies les présentent écrits en toutes lettres ou en forme de chiffre, ils ajoutent toujours le mot *khân* (17).

Sur l'autre aire (B) de la pièce, on lit ces mots disposés en quatre lignes (18) :

(1) Dont le nom est en partie semblable à celui du khalyfe dont il est parlé pag. 327, alin. 4 et not. 8.

(2) على الله, de la préposition *a'lä* [على], sur, et du mot *Allah* [الله], Dieu. *Voyez* ibid.

(3) En 922 [1516 de notre ère]. *Selym* fit aussi pendre à une des portes du Kaire, l'an 923 de l'hégire [1517], *Tomân-bey*, le dernier des sultans d'Égypte.

(4) ايوب

(5) *El-dyn* [الدين], la religion. L'article *el* [ال] devant un mot qui commence par une des lettres que les Arabes appellent solaires, change *l* [ل] en la première lettre de ce mot. Ainsi, au lieu de prononcer *el-dyn*, on prononce *eddyn*.

(6) *Voyez* pag. 325, alin. avant-dern. et not. 8.

(7) ناصر الدين

(8) سيف الدين

(9) نجم الدين

(10) غياث الدين. *Voyez* pag. 352, alin. 7 et not. 9.

(11) المعظم, plus connu sous le nom de *Tourân-châh*.

(12) ملك العادل

(13) Ou *el-A'zim* [سلطان الاعظم].

(14) الناصر. *Voyez* p. 327, alin. dern., not. 11 et 12, et pag. 328, not. 1.re

(15) *Voyez* les deux notes ci-dessus 10 et 11.

(16) الملك. *Voyez* pag. 357, alin. 3.

(17) *Voyez* pag. 357, alin. 2 et not. 1.re

(18) سلطان البرين *Sultân el-baryn*,
و خاقان البحرين *ou khâqân el-baharyn*.
السلطان ابن *El-sultân ebn*
السلطان *el-sultân*.

Sultan des deux terres (l'Europe et l'Asie),
et roi (1) des deux mers (la mer Noire et la Méditerranée).
Le sultan, fils
du sultan.

Ces titres n'ont point varié sur les sequins *zer-mahboub* depuis fort long-temps. Le plus ancien sur lequel nous les ayons vus est de *Mourâd* fils de *Selym* (2), avénement de 982 [1574 de notre ère]; peut-être ont-ils été consacrés à une époque antérieure.

Néanmoins, sur les sequins d'étrennes (3), on est souvent revenu à d'anciennes légendes. Au lieu d'y mettre le nom du sultan en forme de chiffre, on a quelquefois renouvelé l'usage de l'écrire en toutes lettres; et, au lieu des titres du prince que nous venons de citer, on en a rappelé d'usités plus anciennement. C'est ainsi que sur le sequin d'étrennes gravé sous le n.° 12 (4), et qui ne porte point de chiffre ou *toughrâ* (5), on lit, sur l'aire A:

Sultân Moustafä, fils d'*Ahmed khân*. Que ses victoires soient illustres.
Frappé au Kaire l'an 1171 (6) [1757 de notre ère].

Sur l'aire B:

(Celui qui) a frappé cet or (est) le maître du pouvoir et de la victoire sur terre et sur mer, 87 (7),

c'est-à-dire 11-87 de l'hégire [ou 1774 de notre ère], année de la fabrication de la pièce, qu'on doit attribuer au Mamlouk *Mohamed-bey*, qui succéda, cette année, au célèbre *A'ly-bey*, et qui réunit à l'autorité de *cheykh el-beled* usurpée sur son maître et son bienfaiteur *A'ly*, le titre de *pâcha* du Kaire, que lui conféra le sultan *Moustafä*.

Cette formule est exactement la même que celle des pièces d'or citées par M. Tychsen, de différens règnes, comme l'indiquent les années d'avénement 974 [1566 de notre ère], 982 [1574], 1003 [1595], 1143 [1730]; frappées à Constantinople, au Kaire, à Alger, à Tunis, à Tripoli (8). Elle est aussi la même que celle du sequin d'un moins grand module, publié par M. Bonneville sous le n.° 16 des monnoies d'or de Turquie, frappé sous *A'ly-bey*, comme nous le ferons voir ci-après, page 361 (9). L'année de la fabrication, qui est 1183 de l'hégire [1769 ou 1770], est antérieure de quatre ans à celle du sequin que nous avons ci-dessus cité, alin. 3.

(1) *Khâqân* [خاقان] signifie roi en Tartarie.

(2) *Voyez* pag. 356, alin. 3, et not. 1.re, lig. 2.

(3) *Voyez* pag. 338, alin. 1.er

(4) *Voyez* la planche des monnoies gravées.

(5) *Voyez* pag. 356, alin. 9 et not. 3.

(6) سلطان مصطفى *Sultân Moustafä*,
بن احمد خان *ben-Ahmed khân*.
عز نصره ضرب فى *A'z nasret. Drob fy*
مصر سنة *Masr, senet*
١١٧١ *1171*.

(7) ضارب النضر *Dârab el-nader*
صاحب العز و النصر *sâhab el-a'z ou el-nasr*,
فى *fy*
البر و البحر *el-bar ou el-bahar*.

(8) Pag. 180 de l'Introduction à la Numismatique des Musulmans. (*Voyez* pag. 324, not. 1.re)

(9) *Voyez* pag. 361, alin. dern.

§. IV.

Noms, Titres et Lettres distinctives des Lieutenans du Prince, des Gouverneurs de l'Égypte, &c.

OUTRE les noms du souverain de qui dépendoit l'Égypte, les monnoies présentent quelquefois les noms de ses lieutenans ou du fils du khalyfe désigné pour son successeur, du gouverneur de l'Égypte, &c. quelquefois avec la formule, *par mandement* ou *par ordre* (du khalyfe) (1); et souvent sans cette formule, comme, par exemple, sur un *dynâr* que nous avons eu et dont nous rapportons ici les légendes, qui nous paroissent offrir d'autant plus d'intérêt que l'année et le lieu de la fabrication y sont indiqués.

L'aire A présente les mêmes passages du *Qorân* que le *dynâr* cité page 353 de ce Mémoire (2), excepté qu'au milieu de la pièce, au-dessus du symbole, est le nom d'*el-Mâmoun* (3), 26.e khalyfe, le 7.e de la dynastie des A'bbassydes, second fils de *Haroun el-Rachyd* (4), et qui commença à régner en 198 [813 de notre ère].

Sur l'aire B, au milieu de la pièce, au-dessus de la formule, *Mahomet est l'envoyé de Dieu* (5), on lit le nom de *Tâher* (6), et au-dessous de la formule celui d'*el-Sery* (7).

Tâher étoit le vizir et jouissoit de toute la faveur d'*el-Mâmoun*, qui, peu après, lui donna le gouvernement du Khorasan et de tout l'Orient, où il se rendit indépendant; *el-Sery* étoit gouverneur de l'Égypte, où il mourut en 205 [820 de notre ère].

En marge, autour de la pièce, on lit :

Au nom de Dieu (a été) frappé ce *dynâr*,
au Kaire, l'an deux cent trois (8) [de 818 à 819 de l'ère Chrétienne].

Cette date est d'autant plus curieuse, qu'*el-Mâmoun* fut remplacé dans le khalyfat, en l'an 202 [de 817 à 818], par *Ibrâhym* fils d'*el-Mohdy* (9), qui lui-même fut déposé en 203 [818 ou 1819]; et la médaille que nous citons prouve que le pouvoir fut rendu à *el-Mâmoun* en 203, ou du moins que les monnoies, en cette année, continuèrent d'être frappées à son nom.

Sur diverses médailles, on ne voit inscrit que le nom du vizir ou du lieutenant du khalyfe, quoiqu'il ne se fût point déclaré indépendant, tandis que, dans d'autres temps, ceux même qui s'emparèrent du pouvoir et se déclarèrent rois ou sultans d'Égypte, conservoient encore, sur les monnoies où ils faisoient mettre leur nom et leurs titres, ceux des khalyfes dont ils ne reconnoissoient plus

(1) *Mimmâ emir beh* ou *mammâ amer beh* [ممّا امر به]. *Voyez*, au sujet de cette formule, l'Introduction à la Numismatique des Mahométans de M. Tychsen, *pag. 66 et suiv.* (citée pag. 324, not. 1.re)

(2) Alin. dern.

(3) المامون

(4) هرون الرشيد

(5) *Voyez* pag. 354, not. 8. Cette formule se trouve ainsi répétée sur les deux côtés de la pièce.

(6) طاهر. Ce mot est précédé du mot *Allah* [الله], Dieu.

(7) السرى

(8) *Besm Allah drob hadâ el-dynâr bi-Masr senet talat ou mâyetyn* [بسم الله ضرب هذا الدينار بمصر سنة ثلث و مايتين].

(9) ابراهيم ابن المهدى

plus l'autorité, soit pour leur rendre un vain hommage, soit pour ne pas décréditer les nouvelles espèces qu'ils faisoient fabriquer.

Dans des temps plus modernes, les *cheykh el-beled* (1) ou gouverneurs du pays, les *pâcha* ou les beys, de qui relevoit l'hôtel de la monnoie, ajoutèrent, à différentes époques, sur les monnoies, comme marques distinctives, la première ou les deux premières lettres de leur nom.

Ces lettres se trouvent diversement placées.

Sur les fondouklis, on les remarque vers le bas de la pièce, sur l'aire B, avant ou après le millésime de l'avénement, qui est exprimé en chiffres; comme on peut le voir sur le fondoukli gravé n.° 4 et sur le demi-fondoukli n.° 7 (2), où les chiffres 1143, année de l'avénement de *Mahmoud* fils de *Moustafä* (3) [1730 de notre ère], sont précédés d'un *syn* (4). Il existe d'autres fondouklis du même règne sur lesquels le même millésime est suivi d'un *noun* (5).

On remarque aussi, sur des fondouklis de Constantinople, particulièrement sur ceux d'étrennes, des lettres distinctives placées sur l'aire B, vers le haut de la pièce, dans le fleuron qui se trouve sur le *b* du mot *drob* (6): tels sont les fondouklis publiés par M. Bonneville sous les n.os 6, 7, 8, des monnoies d'or de Turquie.

Sur les sequins, ces lettres initiales sont ordinairement placées du côté B, à la fin de la troisième ligne de la légende, au-dessus de la dernière lettre *noun* du mot *ebn* (7), qui veut dire fils; à la place du fleuron, ou des chiffres (8) que l'on remarque, dans d'autres sequins, au-dessus de la même lettre.

Le sequin sans chiffre ou paraphe, frappé sous *Mourâd* fils d'*Ahmed* (9), avénement de 1032 [1623 de notre ère], que nous avons fait graver sous le n.° 9 (10), présente un *lâm-alef* (11).

Sur le sequin publié par M. Bonneville sous le n.° 16, planche 2 des monnoies d'or de Turquie, et dont les légendes et le millésime sont les mêmes que ceux du sequin d'étrennes que nous avons fait graver sous le n.° 12, on remarque, aire A, vers le haut de la pièce, à la place du fleuron que présente notre sequin n.° 12, les deux lettres *ayn* et *lâm* (12), qui sont les initiales du nom d'*A'ly-bey*, placées après le mot *sultân*, au-dessus du mot *Moustafä*, et, sur l'aire B, les chiffres 83, qui indiquent que la pièce a été frappée en 11-83 de l'hégire [1769 ou 1770], époque à laquelle *A'ly-bey* s'étoit rendu indépendant.

(1) شيخ البلد, titre ou dignité qui ne remonte guère qu'à l'an de l'hégire 1167 [1753 de notre ère].

(2) *Voyez* la planche jointe à ce Mémoire. *Voyez* aussi, à la suite de ce Mémoire, les fondouklis cités dans le Tableau des monnoies sous les n.os d'ordre 11, 13 et 14.

(3) محمود ابن مصطفى

(4) Ou *s* [س]. *Voyez* le Tableau des monnoies, pièces n.os d'ordre de 10 à 14.

(5) Ou *n* [ن]. *Voyez* ibid. de 15 à 19.

(6) *Voyez* pag. 362, dern. alin. et note 13. Ces lettres paroissent être, sur le n.° 6, *h* [ح ou ح], et sur les n.os 7 et 8, *ayn* [ع ou ع] ou *a'b* [عب], lesquelles sont peut-être les initiales des mots *A'bd-Allah* [عبد الله].

(7) *Ben* [بن] ou *ebn* [ابن]. On lit tantôt l'un et tantôt l'autre de ces deux mots sur les monnoies, mais plus souvent le dernier.

(8) *Voyez* pag. 369, alin. 1.er

(9) مراد بن احمد, Amurath IV.

(10) *Voyez* la planche à la suite de ce Mémoire.

(11) Le *lâm* [ل], réuni à l'*alef* [ا] qui le suit, s'appelle *lâm-alef* [لام الف], et s'écrit ainsi, لا *[lâ]*.

(12) *A'l* [عل], la lettre ع, qui s'appelle *ayn* [عين], et qu'on est convenu de rendre en français par *a*, *e* ou *o*, avec le signe de l'aspiration ['], réunie à la lettre ل, qui s'appelle en arabe *lâm* [لام]. *Voyez* pag. 359. dern. alin.

Il ne fit donc point frapper, comme les historiens l'ont avancé (1), la monnoie à son propre coin, mais à celui du sultan régnant, *Moustafä* fils d'*Ahmed;* et il ne fit que suivre l'usage des *cheykh el-beled*, en faisant graver sur les monnoies les initiales de son nom.

Le sequin publié par M. Bonneville sous le n.° 9 de la planche 1.re des monnoies d'or de Turquie présente un *sâd* (2), et a été frappé au Kaire sous le règne d'*O'tmân* fils de *Moustafä,* avénement de 1168 [1754 de notre ère].

Le sequin que nous avons fait graver sous le n.° 11 (3), frappé au Kaire sous le règne de *Moustafä* fils d'*Ahmed* (4), avénement de 1171 [1757 de notre ère], présente les deux lettres *mym* et *dâl* (5). Ces mêmes lettres se remarquent sur deux sequins publiés par M. Bonneville, l'un d'étrennes sous le n.° 15, l'autre ordinaire sous le n.° 14 (planche 2 des monnoies d'or de Turquie), tous deux frappés au Kaire, sous le même règne et dans la même année que celui qui est publié par nous, mais avec un coin différent, comme on peut le voir par la différence du grenetis et du caractère d'écriture.

Ces trois sequins ont cela de particulier, qu'à côté des lettres distinctives dont nous venons de parler, on voit encore le chiffre indicatif de l'année de la fabrication ; chiffre qui n'existe pas sur la plupart des autres sequins, parce que la lettre distinctive en occupe la place.

D'autres sequins, compris dans le Tableau des monnoies joint à ce Mémoire, sous les n.os d'ordre 35, 36 et 37, et qui sont du règne de *Moustafä,* avénement de 1171 [1757], portent, à la place du chiffre indicatif, les lettres *mt* ou *ms* (6).

Un autre sequin, n.° 27 (planche 3 des monnoies de Turquie, même ouvrage), frappé au Kaire, sous *Selym* (7), avénement de 1203 [1789 de notre ère], présente les lettres *alef* et *syn* (8), qui sont les initiales du nom d'*Isma'yl-bey* (9), à qui *Hassan, qapitân-pâcha* (10), laissa le gouvernement de l'Égypte, après son expédition contre *Ibrâhym* et *Mourâd* beys (11), et qui mourut dans la fameuse peste du Kaire, l'an 1205 de l'hégire [1791 de notre ère].

Enfin, parmi les sequins et demi-sequins frappés du temps de l'occupation de l'Égypte par les Français, il en a été fabriqué et nous en avons conservé sur lesquels la lettre distinctive étoit un *b* (12), initiale du nom du général en chef Bonaparte.

Sur les piastres ou *ghrouch* qu'*A'ly-bey* fit frapper, les initiales de son nom se voient sur l'aire B, au haut de la pièce, au-dessus du *b* du mot *drob* (13); et, par un

(1) M. de Volney, pag. 110 du Voyage en Égypte et en Syrie, *tom. I.er, édit. de 1787.*

(2) Ou *s* [ص]. On est convenu, dans la Description de l'Égypte, de rendre également en français par *s* le *syn* [س] et le *sâd* [ص], parce qu'on ne peut assigner par nos lettres la différence qui existe entre les sons de ces deux lettres Arabes; d'autres personnes, pour les distinguer, représentent le *sâd* par *sh. Voyez* l'avertissement qui est à la suite de la préface de la Description de l'Égypte.

(3) *Voyez* la planche jointe à ce Mémoire; *voyez* aussi pag. 325, dern. alin.

(4) *Voyez* pag. 356, not. 1, lign. 4.

(5) *Md* [مد]. Peut-être est-ce une abréviation d'*Ahmed* [أحمد] ou de *Mahamed* [محمد]. *Voy.* pag. 371, dern. alin.

(6) مص, c'est-à-dire مط ou مص

(7) سليم. *Voyez* pag. 356, not. 1.re, ligne 5.

(8) *A* [ا], *alef,* et *s* [س], *syn*, qu'on prononce *is.*

(9) اسمعيل بيك

(10) حسّن قپطان پاشا

(11) ابراهيم et مراد

(12) ب

(13) ضرب

de ces artifices communs aux écrivains Arabes, la lettre *lâm [l]* se trouve réunie au *b* du mot *drob,* de manière à représenter un *lâm* et un *yâ [ly]* (1); ce qui forme le mot entier *A'ly* (2), comme on peut le voir sur notre pièce de 40 médins, gravée sous le n.° 16, et sur celle de 20 médins, gravée sous le n.° 18 (3).

Les médins frappés sous *A'ly-bey* sont marqués des mêmes initiales semblablement disposées; nous en publions un sous le n.° 20.

Les piastres d'*A'ly-bey* offrent cependant une particularité remarquable; c'est qu'il lui a plu d'y changer le millésime, et qu'au lieu d'y faire graver celui de 1171 [1757 de notre ère], année de l'avénement de *Moustafä,* il y a fait mettre 1183 [1769 ou 1770]. Ce qui le porta à cette innovation, qu'il ne se permit sur aucune des autres monnoies, c'est sans doute l'intention de constater l'époque où il se déclara indépendant, ou seulement l'année où il établit en Égypte la fabrication de ces pièces (4). Il n'y conserva pas moins le chiffre du sultan régnant *Moustafä,* en sorte qu'on ne peut pas dire que cette espèce de monnoie même, quoique de sa création, ait été frappée à son coin.

Personne jusqu'ici n'avoit donné l'explication du sens ou de l'usage de ces lettres qu'on remarque sur plusieurs monnoies de Turquie, et qui avoient paru surnuméraires ou inutiles. Elles serviront, si l'on parvient à connoître les noms et le temps précis du commandement des *cheykh el-beled, pâcha* ou beys qu'elles désignent, à déterminer davantage l'époque de la fabrication; car, sur les pièces où on les remarque, elles tiennent ordinairement la place des chiffres qui serviroient à indiquer l'année du règne ou de la fabrication, la pièce ne présentant du reste que l'année de l'avénement du sultan, comme nous le verrons à l'article du millésime (5).

§. V.

Invocations ou Vœux pour le Prince.

C'EST une formule de politesse et une manière distinguée de s'exprimer, consacrées chez les Arabes par un usage fort ancien, que d'ajouter, après les noms des grands personnages, lorsqu'on les cite, tels que ceux du Prophète, de ses descendans, du grand seigneur ou des princes, une invocation ou un vœu en leur honneur. Celles des formules de cette nature qu'on lit le plus souvent sur les médailles ou monnoies, sont les suivantes : *Que Dieu lui soit propice* (6)! *Que Dieu prolonge son règne et son empire* (7)! *Que Dieu éternise son règne* (8)! *Que son règne se prolonge* (9)! Ce dernier vœu est celui que portent les piastres ou pièces d'argent, sans chiffre ou *toughrâ,* frappées à Constantinople, et gravées dans l'ouvrage de M. Bonneville; la première, sous le n.° 1, du règne de *Moustafä,*

(1) *L* [ل], *lâm*, et *y* [ى], *yâ,* c'est-à-dire, *ly* [لى, ou يا].

(2) عا . Le même caractère représente alors à-la-fois le *y* [ى] de *A'ly* [على] et le *b* [ب] du mot *drob* [ضرب].

(3) *Voyez* la planche jointe à ce Mémoire.

(4) *Voyez* pag. 368, alin. avant-dern.

(5) *Voyez* pag. 367, alin. 3 et suiv.

(6) *Saly Allah a'leyeh* [صلى الله عليه].

(7) *Khald Allah malekah ou sultânah* [خلد الله ملكه و سلطانه].

(8) *Khald Allah malekah* [خلد الله ملكه].

(9) *Dâm malekah* [دام ملكه].

avénement de 1171 [1757 de notre ère]; la seconde, n.° 4, du règne d'*A'bd-el-Hamyd,* avénement de 1187 [1774 de notre ère].

Celle qui est consacrée depuis long-temps est la suivante : *Que sa victoire soit illustre* (1)! Elle se trouve, en même temps que la précédente (2), sur une pièce de Bajazet (3). On la remarque seule sur une pièce d'or de *Solymân* fils de *Selym* (4), avénement de 926 [1520 de notre ère], et dont les légendes sont les mêmes que celles que nous avons citées page 359 de ce Mémoire (5). Elle fait seule partie du type des sequins généralement adopté par les sultans depuis près de trois siècles, comme on peut le voir sur les divers sequins que nous avons fait graver dans la planche jointe à ce Mémoire (6).

Elle est placée sur l'aire A des sequins *zer-mahboub,* à la suite des noms du sultan, après le mot *khân,* pour celles de ces pièces d'or qui présentent les noms du prince écrits en toutes lettres (7), et au-dessous du chiffre du sultan, pour celles qui présentent son nom figuré en forme de paraphe (8).

La même formule est placée vers le haut de la pièce, sur l'aire B des quarts de sequin (9).

Ces invocations répondent à celle qui est usitée en France, *Domine, salvum fac Regem* [Seigneur, sauvez le Roi], laquelle est gravée sur la tranche de nos monnoies.

§. VI.

Villes où les Monnoies ont été frappées.

SUR les médailles anciennes, souvent la ville où elles ont été frappées n'est pas indiquée. On en a plusieurs exemples : nous en avons cité deux, pag. 353 et 354 de ce Mémoire (10), et un autre, page 367 (11).

L'usage s'établit, de bonne heure, de graver constamment sur les monnoies le nom de la ville.

Les Égyptiens modernes ne se sont point servis, comme beaucoup d'autres peuples, pour désigner les villes ou les hôtels des monnoies, d'un emblème, d'un signe convenu, d'une abréviation, ou enfin d'une seule lettre, comme cela se pratique encore pour toutes les monnoies de France.

Cette lettre n'est pas même l'initiale du nom de la ville : Paris est indiqué par *A,* la Rochelle par *H,* &c. (12).

(1) *A'z nasreh* [عز نصره].

(2) *Que son règne se prolonge!* Voyez page précédente, lig. antépénult. et not. 9.

(3) *Bâyazyd* [بايزيد].

(4) *Voyez* pag. 374, not. 2.

(5) Aux noms et millésime près. Alin. 3 et not. 6 et 7.

(6) Aire A des fig. de 8 à 14, et aire B de la fig. 15.

(7) *Voyez,* 1.° les deux pièces n.os 8 et 9 ; la formule y est coupée en deux, *A'z* [عز] se trouvant à la fin de la seconde ligne, et *nasreh* [نصره] au commencement de la troisième : 2.° la pièce n.° 12, où la formule est placée à la fin de la seconde ligne : 3.° la pièce n.° 14, où la même invocation se trouve au commencement de la troisième ligne.

(8) *Voyez* les pièces n.os 10, 11 et 13.

(9) *Voyez* la pièce n.° 15.

(10) 1.° alin. dern., 2.° alin. 8.

(11) Alin. 3.

(12) *Voyez,* pour les lettres qui indiquent la ville ou l'atelier monétaire, l'ouvrage de M. Bonneville, p. xxij. La ville de Pau, au lieu d'une lettre, avoit pour marque distinctive la figure d'une vache.

Il nous semble que, si l'on considère les monnoies comme des monumens historiques, elles ne peuvent offrir trop de clarté dans les indications. Les abréviations ne sont indispensables que lorsque le peu d'étendue de la surface de la pièce l'exige, et elles doivent porter de préférence sur les mots les plus connus, les moins essentiels et les plus faciles à deviner. Rien n'empêcheroit qu'on ne mît sur nos monnoies le nom de la ville en entier ou en abrégé, ou du moins qu'on ne prît pour lettres distinctives les initiales du nom de la ville.

Les Égyptiens écrivoient donc, et ils écrivent encore, en entier, le nom de la ville; et, pour qu'il y ait encore moins de doute, ils le font précéder des mots *frappé à . . . .* (1).

Sur les fondouklis et les quarts de sequin, sur les pièces de 40 et de 20 médins, et sur les médins, le nom de la ville se lit au-dessus du mot *senet* (2), sur l'aire B, opposée au chiffre ou *toughrâ* (3). Sur les sequins et demi-sequins, à chiffre ou sans chiffre, il se lit sur l'aire A, immédiatement au-dessus du millésime, et est suivi, sur la même ligne, du mot *senet* écrit en plus petits caractères (4).

La pièce gravée n.° 25 offre le nom de la ville, *Masr,* placé vers le haut de la pièce et au-dessus du nom du sultan *Mahmoud* (5); nous soupçonnons qu'il existoit au-dessus quelques caractères qu'on n'a pu reconnoître (6) ou qui n'ont pas marqué, et que le graveur n'a pu représenter sur la pièce n.° 25.

Autrefois on faisoit précéder le nom de la ville de la préposition *be* ou *bi,* qui signifie *à* ou *par* (7). On y a substitué constamment, depuis long-temps, la préposition *fy* (8), qui veut dire *à* ou *dans.*

Les villes d'Égypte qui ont eu anciennement des hôtels des monnoies, sont Alexandrie, Mansoure, *Qous, Fostât* ou l'ancien Kaire, le Kaire ou *Masr.*

Alexandrie s'appelle en arabe *Iskanderyah* (9). L'hôtel des monnoies de cette ville fort ancienne, et jouissant, presque dès sa fondation par Alexandre-le-Grand, d'un commerce considérable, a dû être antérieur à tous les autres. Il subsistoit encore au VI.e siècle de l'hégire [le XIII.e de notre ère].

L'hôtel des monnoies de Mansoure n'existoit plus à cette époque. *El-Mansou-*

(1) *Drob be* ou *bi* [ضرب ب] ou *drob fy* [ضرب فى].

(2) *Senet* [سنة ou سنه], qui signifie an ou année.

(3) *Voyez* les pièces gravées, du n.° 1 au n.° 7 inclusivement, et de 15 à 26 inclusivement, excepté le n.° 25. *Voyez* pag. 356, alin. 9.

(4) *Voyez* les pièces gravées n.os 8, 9, 10, 11, 12, 13 et 14.

(5) محمود. *Voyez* pag. 361, alin. 3 et not. 3.

(6) Tels pourroient être *drob fy* [ضرب فى].

(7) *Bi-Damachq*, à Damas; *voyez* pag. 354, not. 5. *Bi-Masr,* à *Masr* ou au Kaire; *voyez* pag. 360, not. 8. *B-el-Qâhirah,* au Kaire; *voyez* pag. 366, alin. 4 et not. 10.

(8) فى. La manière dont ce mot est figuré est assez remarquable. Le *yâ* [ى] est retourné et prolongé en un long trait qui divise en deux la surface de la pièce. *Voyez* les pièces gravées n.os de 1 à 9, 12 et 14, de 15 à 24, et 26. Sur les sequins et demi-sequins à chiffre ou *toughrâ,* le *b* [ب] du mot *drob* se prolonge aussi au-dessous du *yâ* [ى], de manière que ces deux lettres forment deux lignes parallèles qui traversent la pièce [ ]. *Voyez* les pièces n.os 10, 11 et 13.

Tantôt le *yâ* [ى] est sans points, comme sur la plupart des pièces gravées dans la planche jointe à ce Mémoire (n.os 1, 2, 5, 6, 8, 9, de 11 à 15, 17, de 20 à 24); tantôt les deux points sont au-dessous et vers la gauche du *yâ*, comme sur les pièces n.os 3, 4, 7, 16, 18, 19 et 26; tantôt enfin ils sont placés au-dessus, de chaque côté du paraphe du sultan, comme on peut le voir sur la pièce n.° 10.

Enfin, dans les sequins et demi-sequins, à chiffre ou paraphe, le *fy* est transposé et placé immédiatement au-dessous du paraphe; il se trouve, dans l'ordre de l'écriture, le premier mot de l'exergue, quoique, dans l'ordre du discours, il ne soit que le quatrième mot, et qu'il doive précéder immédiatement le mot *Masr,* comme cela a lieu sur les autres monnoies. Ces transpositions sont très-fréquentes dans l'écriture Arabe.

(9) اسكندريه

rah (1), que nos anciens écrivains appeloient la Massoure, fut bâti, près du Nil, sur la branche de Damiette, par *el-Mansour Billah* (2), père d'*el-Mo'ez le-dyn-Allah* (3), vers l'an 338 [949 de notre ère]. Cette ville est fameuse par la défaite des croisés Français, sous la conduite de S. Louis, qui y fut conduit prisonnier. Elle a été quelquefois la résidence du khalyfe. On voit le nom de cette ville sur quelques monnoies et sur des médailles de verre, ainsi que le nom de *Mo'ez le-dyn-Allah* (4).

Qous (5), autrefois *Apollinopolis parva,* est situé dans la haute Égypte, à treize cents mètres environ des bords du Nil. Le voisinage du fleuve et de *Qoçeyr* avoit sans doute fait choisir l'emplacement de *Qous* pour le point de départ et d'arrivée des caravanes qui entretenoient le commerce de l'Arabie et de l'Inde avec l'Égypte. Si l'on en croit *Abou-l-Feda',* cette ville étoit, après *Fostât,* la plus considérable de toute la contrée. Elle étoit l'échelle du grand commerce qui se faisoit par le golfe Arabique. L'immense étendue des décombres qui limitent l'emplacement de la ville, confirme entièrement le témoignage d'*Abou-l-Feda'. Qous* n'est plus maintenant qu'un bourg, dont un grand nombre de maisons abandonnées tombent en ruine. Ses habitans sont, pour la plupart, des Chrétiens Qobtes (6).

L'ancien Kaire, autrefois *Fostât* (7), étoit sur le bord même du Nil. Le nouveau Kaire en est à quelque distance, et un canal y conduit les eaux du fleuve.

Ga'ouar el-Khatyb el-Saqaly (8), suivant *Maqryzy,* entra en Égypte, à la tête de l'armée d'*el-Mo'ez le-dyn-Allah* (9), en l'an 358 [969 de notre ère], bâtit, dans le lieu même où il avoit campé, le Kaire (10), qui devint le siége de l'empire des khalyfes, et fit frapper, au nom du khalyfe *el-Mo'ez*, une grande quantité de *dynâr.* La troisième ligne de la légende portoit : *Frappé à Masr, en l'an trois cent cinquante-huit.*

En arabe, le Kaire s'appelle rarement *el-Qâhirah* (10) : on l'appelle *Masr* (11) dans le style historique, et ce nom s'applique aussi à toute l'Égypte. C'est le seul qu'on lise sur les monnoies depuis plusieurs siècles; néanmoins sur le *dirhem* de *Rokn-ed-dyn Bybars,* que nous avons cité page 352, on lit, *b-el-Qâhirah* [au Kaire].

L'hôtel des monnoies fut d'abord établi dans le voisinage du magasin des boucliers, qui, du temps de *Maqryzy*, étoit le *khân* [ou marché] *Mesrour-el-Kebyr* (12).

Saladin, devenu maître de l'Égypte, le fit établir ailleurs. On construisit un nouvel hôtel au lieu appelé *el-Qachâchyn* (13). On le nomma *el-Dâr el-Ame-*

(1) المنصورة, ou *el-Mansouryah* [المنصورية].

(2) المنصور بالله. *Mansour* mourut en 341 de l'hégire [953 de notre ère]. *Voyez*, pour le nom de *Billah*, pag. 357, alin. 5.

(3) *Voy.* l'alin. 3 de cette page. *Voy.* aussi p. 327, not. 10.

(4) *Voyez* le *Museum Cuficum Borgianum* d'Adler, tom. II, pag. 151.

(5) En arabe, قوص.

(6) *Voyez* la Notice sur les ruines de *Keft* et de *Qous*, par MM. Jollois et Devilliers. Description de l'Égypte, *A. D. tom. II., chap. x, pag. 66.*

(7) *El-Fostât* [الفسطاط], qui veut dire tente, parce que cette ville fut bâtie par *A'mrou ben el-A'âs* [عمرو بن العاص] dans le lieu même où il avoit fait dresser sa tente sur le bord du Nil. On l'appelle aujourd'hui l'Ancien Kaire, *Masr el-A'tyqah* [مصر العتيقه].

(8) *Voyez* pag. 327, alin. avant-dern. et not. 9.

(9) *Voyez* ibid. *Voyez* aussi 2.e lig. de la présente page.

(10) *El-Qâhirah* [القاهرة], qui veut dire la Victorieuse. Selon *Abou-l-Feda', Ga'ouar* jeta les fondemens du Kaire en 359 [969 de notre ère].

(11) مصر

(12) خان مسرور الكبير

(13) القشاشين. *Voyez* la traduction du Traité des monnoies de *Maqryzy*, par M. de Sacy, *pag. 76, not. 147.*

ryah (1), du nom du khalyfe *el-Amer Bi-ahkâm-Allah* (2). L'ancien hôtel fut réservé pour certaines fabrications particulières. C'étoit là qu'on fabriquoit les pièces des étrennes et du jeudi des lentilles, dont nous avons parlé pag. 339 de ce Mémoire.

Il est aujourd'hui au château de la citadelle du Kaire (3), et il est bâti sur les murs du château, en face du mont *Moqattam* (4), au pied duquel on découvre du haut de la citadelle, dans une vaste plaine déserte et aride, la Ville des tombeaux, qui est le plus ancien et le principal cimetière du Kaire.

La monnoie du Kaire est la seule qui existe actuellement en Égypte; son établissement remonte à l'an 1000 de l'hégire [1591 de notre ère]. On appelle en arabe l'hôtel des monnoies, *dâr el-darb* (5), qui signifie la maison où l'on frappe.

§. VII.

Millésime.

Sur les monnoies Arabes les plus anciennes, c'est l'année même de la fabrication, et non celle de l'avénement du prince, qui est indiquée; et cette année est exprimée en toutes lettres. Nous en avons cité deux exemples : l'un, de l'an 97 [716 de notre ère], page 354 de ce Mémoire; l'autre, de l'an de l'hégire 203 [818 ou 819], page 360. Nous pourrions en citer plusieurs autres; nous nous contenterons d'indiquer, pour troisième exemple, un *dynâr* que nous avons eu, et qui portoit, *Au nom de Dieu, ce* dynâr *a été frappé l'an cent soixante et douze* [788 de notre ère], lequel répond au khalyfat de *Haroun el-Rachyd* (6), qui commença à régner en 170 [786 de l'ère Chrétienne]. Les sentences du *Qorân* sont les mêmes que celles citées page 360; mais la pièce ne porte ni les noms du khalyfe et de ses délégués, ni le nom de la ville où elle a été frappée.

Nous observerons, pour ceux qui ne sont pas familiers avec l'arabe, que les noms de nombre s'écrivent et se prononcent en commençant par les unités; ainsi 172 s'écrit, *deux et soixante-dix et cent* (7); en sorte que, quoique les Arabes placent les chiffres que nous leur avons empruntés, dans le même ordre que nous le faisons, ils les lisent et écrivent et ils prononcent les noms de nombre à rebours comme le reste de leurs écritures, c'est-à-dire dans un sens contraire au nôtre, en allant de droite à gauche.

Dans quelques provinces de l'empire Ottoman, on continue d'inscrire sur les monnoies, en chiffres Arabes, le millésime de la fabrication. C'est ce qu'on remarque sur la pièce d'or et sur les deux pièces d'argent gravées dans l'ouvrage de M. Bonneville, planche 5, monnoies des puissances Barbaresques, sous les n.os 6, 1 et 2, frappées à Tunis, la première sous *Moustafä*, en 1187 [1773 de notre

(1) الدار الامريه. *El-dâr* veut dire l'hôtel.

(2) Le nom de ce khalyfe signifie « qui accomplit les » ordres de Dieu. » [الامر باحكام الله].

(3) *El-qala'h* [القلعه], le château.

(4) En arabe, مقطّم, qui signifie taillé. Cette montagne est celle qui borde la rive orientale du Nil, à l'opposite de la chaîne Libyque, qui longe l'autre rive du fleuve.

(5) دار الضرب

(6) *Voyez* pag. 360, alin. 3 et not. 4.

(7) *Senet tentyn ou sabe'yn ou myeh* [سنة ثنتين و سبعين و ميه].

ère], la seconde sous le même règne en 1186 [1772], et la troisième sous *Selym*, en 1212 [1797].

L'usage a cependant prévalu depuis long-temps, dans presque tous les hôtels des monnoies de l'empire Ottoman, d'indiquer sur les monnoies, au lieu de l'année de la fabrication, celle de l'avénement, et d'écrire les nombres en chiffres, comme on peut le voir sur toutes les pièces gravées dans la planche relative à ce Mémoire.

Cet usage a induit en erreur plusieurs auteurs : ils ont pris l'année que porte la pièce, pour celle de la fabrication, tandis que la pièce peut avoir été frappée plusieurs années après (1).

Dans le bel ouvrage de M. Bonneville sur les Monnoies d'or et d'argent des diverses puissances (2), les pièces de Turquie sont indiquées comme étant de telle ou telle année, au lieu de tel ou tel règne.

Nous croyons devoir rapprocher ici la forme des chiffres Arabes de celle des nôtres, pour qu'on ait cette forme présente, et qu'on en reconnoisse de suite la valeur dans les médailles Arabes qui sont gravées dans la Description de l'Égypte:

0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	.
٠	١	٢	٣	٤	٥	٦	٧	٨	٩	١٠	.

Le cinq a la forme de notre zéro, et le zéro a la forme d'un point.

Le millésime de l'avénement se trouve toujours placé, pour les fondouklis, les pièces de 40 et de 20 médins, les médins et les pièces de cuivre, au bas de la pièce, sur l'aire B, opposée à celle qui porte le chiffre du sultan. Quant aux sequins, ce millésime est placé sur l'aire A, qui présente, ou les noms du sultan écrits en toutes lettres, ou son paraphe.

Le mot *senet* (3), qui veut dire l'an ou l'année, précède toujours le millésime écrit en toutes lettres ou en chiffres, sur les monnoies d'Égypte anciennes et modernes, comme on peut le voir par les exemples que nous avons cités pag. 354, 360 et 367 (4), et pour toutes les pièces gravées dans la planche relative à ce Mémoire; tandis qu'on ne lit ce mot *senet* sur aucune des monnoies de Constantinople, comme on peut s'en assurer d'après toutes celles que M. Bonneville a publiées dans son ouvrage (2), et comme le prouvent celles que nous avons rapportées d'Égypte.

Nous avons déjà remarqué que le fameux Mamlouk *A'ly-bey*, qui s'est conformé lui-même à l'usage généralement suivi à Constantinople, au Kaire, &c., en faisant graver sur les autres monnoies le millésime de l'avénement du sultan *Moustafâ*, qui est 1171 [1757 de notre ère], a néanmoins dérogé à cette règle pour les pièces de 40 et de 20 médins, lesquelles portent l'an 1183 [1769 ou 1770 de notre ère].

Sur plusieurs monnoies du Kaire et de Constantinople, on remarque, outre

(1) *Voyez* pag. 374, alin. 2.
(2) *Voyez* pag. 338, not. 6.
(3) *Voyez* pag. 365, alin. 3 et not. 2.
(4) Alin. 6 et not. 4. Alin. 6 et not. 8. Alin. 3 et not. 7.

le

le millésime de l'avénement, des chiffres sur l'explication desquels on varie, mais que l'on s'accorde à reconnoître pour être destinés à indiquer l'époque de la fabrication (1).

Ces chiffres, pour les fondouklis, les pièces d'argent (2), les médins, et même les monnoies de cuivre (3) qui présentent le paraphe du sultan, sont placés sur l'aire B, vers le haut de la pièce, au-dessus du *b* du mot *drob* (4), comme M. Tychsen, dans son Introduction à la Numismatique des Mahométans (5), l'a remarqué pour les monnoies frappées à Constantinople et portant le chiffre du sultan. Mais ce qu'on ne paroît pas avoir encore remarqué, c'est que, sur les sequins du Kaire et même de Constantinople, soit que ces pièces d'or présentent le nom du sultan en toutes lettres, soit qu'elles offrent le paraphe du sultan, on aperçoit aussi des chiffres dont la destination est également d'indiquer, par abréviation, l'année de la fabrication ou du règne, placés également sur l'aire B, mais à la fin de la troisième ou avant-dernière ligne, vers la gauche de la pièce, au-dessus du *noun* du mot *ben* ou *ebn* (6), qui veut dire fils; ou vers le bas de la pièce à gauche, comme sur le n.° 12 de nos monnoies gravées; ou enfin vers la droite, comme sur la pièce gravée dans l'ouvrage de M. Bonneville, n.° 12, planche 2, monnoies d'or de Turquie.

M. de Sacy avoit d'abord pensé que ces nombres étoient ceux des années du règne, et il avoit donné cette indication au Cabinet des médailles de la monnoie de Paris.

M. Tychsen, dans son premier Supplément à l'Introduction à la Numismatique des Mahométans (7), page 63, pense que ces chiffres qu'on remarque outre le millésime de l'avénement, et dont il n'avoit pu donner l'explication dans son Introduction (8), indiquent simplement l'année du règne du sultan. Il observe que cet usage est aussi celui de l'empire du Mogol.

La conjecture de ces savans est exacte pour différentes pièces. En effet, sur le demi-sequin, par exemple, que nous avons publié sous le n.° 14 (9), frappé au Kaire sous *A'bd-el-Hamyd* fils d'*Ahmed*, dont l'avénement est de l'année 1187 [1774 de notre ère], et sur les deux sequins publiés par M. Bonneville sous les n.os 17 et 19, frappés aussi au Kaire et sous le même règne, le chiffre 2 qu'on remarque sur l'aire B, vers la fin de l'avant-dernière ligne, indique évidemment la deuxième année du règne du sultan.

Il en est de même du chiffre 2 que présente le médin gravé sous le n.° 21, dans la planche jointe à ce Mémoire; et, par conséquent, ces quatre pièces ont été frappées la même année, la deuxième du règne d'*A'bd-el-Hamyd*, en 1188 ou 1189 de l'hégire [1775 de notre ère].

(1) *Voyez* not. 4 et 6, ci-après.

(2) *Voyez* page 333, alin. 1.er et suiv.

(3) Telles que le *gedyd* que nous avons fait graver sous le n.° 26. *Voyez* la planche jointe à ce Mémoire.

(4) *Voyez* pag. 362, alin. dern. et not. 13. *Voyez* aussi les pièces gravées sous les n.os 5, 17, 19, de 12 à 24 et 26; et celles du Tableau des monnoies sous les n.os d'ordre 25, 59, 66, 67, 69, 70, 73, 74, 75, 77, 78, 83 et 84.

(5) Page 182. *Voyez* pag. 324 de ce Mémoire, not. 1.re

(6) *Voyez* pag. 361, alin. 5 et not. 7. *Voyez* aussi les pièces gravées n.os 10, 11, 13, 14, et celles qui sont citées dans le Tableau des monnoies, sous les n.os d'ordre 34, de 40 à 44, 46, 47 et 53.

(7) *Voyez* pag. 373, not. 2.

(8) *Voyez* ci-après, pag. 370, alin. 4.

(9) *Voyez* la planche à la suite de ce Mémoire.

La même notation paroît en général avoir été suivie sous le règne d'*A'bd-el-Hamyd,* et notamment à Constantinople, pour les fondouklis, comme on peut le voir sur les pièces gravées dans l'ouvrage de M. Bonneville; savoir, le grand fondoukli sous le n.° 20, planche 3, et la piastre sous le n.° 3, planche 4, monnoies de Turquie.

Ces deux pièces sont de la première année du règne d'*A'bd-el-Hamyd :* la piastre n.° 5 est de la dixième année; et celle n.° 4, de la onzième. Le demi-fondoukli sous le n.° 23, planche 3, frappé à *Islâmboul,* est de la quinzième année, et, par conséquent, de 1201 ou 1202 [1787 ou 1788 de notre ère]. Enfin le fondoukli sous le n.° 22, qui est aussi d'*Islâmboul,* a été frappé, comme le nombre 16 l'indique, la seizième année ou la dernière du règne d'*A'bd-el-Hamyd,* c'est-à-dire en 1202 [1788 de notre ère], ou dans les commencemens de 1203 de l'hégire, année à laquelle répondroit alors, en même temps, la première du règne de *Selym* III, ou celle de son avénement (1), qui a eu lieu le 7 avril 1789.

Mais il est fort remarquable que, sous le règne même d'*A'bd-el-Hamyd,* on n'ait pas suivi toujours la même notation, comme nous le verrons bientôt (2), et comme nous aurons aussi occasion de le remarquer pour le règne de *Selym* (3).

M. Tychsen, page 182 de son Introduction à la Numismatique des Musulmans, observe, 1.° que, parmi les monnoies qui présentent d'un côté le seul paraphe du sultan, il n'y a que celles du plus grand module sur lesquelles, outre le millésime, on remarque un chiffre placé au-dessus de la lettre *b* du premier mot de la légende; 2.° que les monnoies du plus petit module ne portent point le mot *drob* (4) en tête de la pièce; 3.° que les chiffres, autres que ceux de l'ère ou millésime, sont en quelque sorte particuliers aux seules monnoies de grand module du règne de *Moustafä* III, frappées à Constantinople, et qu'ils sont remplacés sur celles de petit module par un fleuron ou un astérisque; 4.° que les chiffres qu'on remarque sur les susdites monnoies du règne de *Moustafä,* représentent les nombres 2, 3, 4, 6, 8, 9, 83, 85, 86, 87, mais qu'il ignore absolument ce que signifient ces chiffres; qu'ils ne peuvent désigner l'année du règne de *Moustafä,* puisqu'il n'a régné que dix-sept ans, et non quatre-vingt et quelques années; 5.° que parmi les monnoies de *Moustafä,* outre celles qui portent un seul chiffre, il n'en a remarqué aucune, soit à paraphe ou *toughrâ,* soit sans paraphe, qui offrît d'autres nombres que 80 et quelques : 6.° enfin il conjecture que lorsqu'il y a deux chiffres, en les additionnant on a l'année du règne dans laquelle la monnoie a été frappée; qu'ainsi 87 indiqueroit la quinzième année du règne.

1.° Nous observerons que les chiffres dont il s'agit de trouver le sens existent non-seulement sur des monnoies de grand module, mais encore sur celles de petit module. La pièce de cuivre que nous avons fait graver sous le n.° 26 (5),

(1) *Voyez,* pag. 373, alin. 5, des exemples de pièces frappées la première année du règne de *Selym,* et qui portent le chiffre 1.

(2) *Voyez* pag. 372, alin. dern.

(3) *Voyez* pag. 373, alin. 5.

(4) *Voyez* pag. 362, not. 13.

(5) *Voyez* pag. 372, alin. 3.

en offre un exemple, et nous en donnerons plusieurs que fournissent les sequins *zer-mahboub* pour le même règne (1) : or on ne peut considérer ces pièces comme étant du plus grand module.

2.° Il est certain que la plus petite pièce d'argent frappée à Constantinople, que M. Tychsen a gravée planche 4, sous le n.° 47, et qui est d'une valeur moindre d'un para, ne présente pas le mot *drob*. Nous avons rapporté d'Égypte de petites pièces semblables, du même règne, et frappées également à *Islâmboul*. Mais c'est sans doute à cause de la petitesse de la surface qu'on a cru devoir se dispenser d'y mettre ce mot : il existe sur toutes les autres monnoies du Kaire et de Constantinople, même celles du plus petit module. Nous avons un demi-fondouklî frappé à *Islâmboul*, avénement de 1115, relaté dans le Tableau des monnoies à la suite de ce Mémoire, n.° d'ordre 5, sur lequel on lit le mot *drob*, comme sur les pièces du plus grand module.

3.° Les chiffres particuliers dont il est question se remarquent, comme nous le verrons, sur des pièces d'un autre règne que celui de *Moustafä*; les monnoies du règne de *Selym* en offrent plusieurs exemples (2). Nous avons déjà fait voir qu'ils n'existent pas seulement sur les pièces de grand module : nous ne croyons pas non plus que ce soit seulement sur des pièces de petit module qu'on voit les chiffres dont il est question remplacés par des fleurons ou des astérisques; au moins le sont-ils quelquefois par des lettres distinctives sur les monnoies de petit module du règne de *Moustafä* (3), comme le prouve le médin que nous avons fait graver sous le n.° 20 (4), et sur des monnoies de grand module frappées sous d'autres règnes, comme on peut le voir par les trois grands fondouklis publiés dans l'ouvrage de M. Bonneville, planche 1.re des monnoies de Turquie (5).

4.° Voici maintenant la signification de ces chiffres : ce sont les derniers de l'année de la fabrication, ou, si l'on veut, une abréviation du millésime de cette année.

Si, depuis l'avénement du sultan, il n'y a que le dernier chiffre de l'année de cet avénement de changé, la pièce ne porte qu'un chiffre. Ainsi les monnoies citées par M. Tychsen, frappées sous *Moustafä*, qui commença à régner en 1171 [1757 de notre ère], portent les chiffres 2, 3, 4, 6, 8, 9, parce qu'elles ont été fabriquées en 117-2, 117-3, 117-4, 117-6, 117-8, 117-9 de l'hégire (6).

Le sequin du Kaire que nous avons fait graver sous le n.° 11, présente, aire B, le chiffre 6 (7), qui indique que ce sequin, fabriqué sous le règne de *Moustafä*, a été frappé en 117-6 de l'ère Musulmane [1762 ou 1763 de notre ère]. Nous ne doutons pas que les deux sequins, l'un d'étrennes, l'autre ordinaire, du même règne, et frappés aussi au Kaire, publiés par M. Bonneville sous les n.os 15 et 14

(1) *Voyez* le dern. alin. de cette page, et p. 372, alin. 2.

(2) *Voyez* pag. 373, alin. 2. *Voyez* aussi le Tableau des monnoies, règne de *Selym*, avénement de 1203.

(3) *Voyez*, pour le sens de ces lettres, pag. 360 et suiv.

(4) *Voyez* page 363, alin. 1.er

(5) *Voyez* ce que nous avons dit de ces fondouklis, page 361, alin. 4 et not. 6.

(6) 1758, 1759, 1760 ou 1761, 1762 ou 1763, 1764 ou 1765, 1765 ou 1766 de l'ère Chrétienne.

(7) Ce chiffre (٦) se trouve placé, sur le même sequin, à côté des lettres distinctives *md* [مد]. *Voyez* pag. 362, alin. 2 et 3 et not. 5.

(planche 2, monnoies de Turquie), ne soient de la même année que le nôtre, et que le chiffre indicatif de l'année de fabrication, qui n'a pas été bien gravé, ne soit aussi un 6 (1).

5.° Si les deux derniers chiffres du millésime de la fabrication diffèrent de ceux de l'année de l'avénement, la pièce présente alors deux chiffres. Les chiffres 83, 85, 86, 87, relatés par M. Tychsen, désignent donc, pour l'année de l'émission de la monnoie, 11-83, 11-85, 11-86, 11-87 (2); et, comme *Moustafä* III a régné de 117-1 à 11-87 de l'hégire, on voit que les chiffres qui indiquent l'année de la fabrication ne peuvent être compris que dans les unités ou dans les 80.

6.° Nous avons fait graver, sous le n.° 12, un sequin du grand module du règne de *Moustafä*, avénement de 1171, frappé au Kaire, et qui offre, sur l'aire B, les chiffres 87 (3); ce qui signifie que cette pièce d'or a été frappée en 11-87 de l'hégire [1773 ou 1774]. C'est la seizième du règne de *Moustafä*, ou le commencement de la dix-septième et dernière; tandis que, si l'on additionnoit les chiffres 8 et 7, on n'auroit que la quinzième année.

La pièce de cuivre de petit module que nous publions sous le n.° 26, fabriquée sous le même règne de *Moustafä*, l'a été en 11-81 [1767 ou 1768], comme le fait voir le nombre 81 gravé vers le haut de la pièce. Le sequin n.° 16 de la planche 2 des monnoies de Turquie de M. Bonneville, frappé au Kaire et portant les initiales du nom d'*A'ly-bey*, est de 11-83 [1769 ou 1770], et celui sous le n.° 12, frappé à Constantinople (4), est de 11-86 [1772 ou 1773]. Enfin ce n'est peut-être pas sans quelque intérêt qu'on pourra rapprocher la pièce de 40 médins d'*A'ly-bey*, frappée au Kaire et publiée par nous, que nous avons citée page 368 (5), d'une pièce aussi de 40 médins, frappée à Constantinople en la même année, comme l'indique le nombre 83, et portant le millésime 11-71 de l'avénement de *Moustafä*. (Monnoies d'argent de Turquie, pièce n.° 2.)

Lorsque l'année de la fabrication diffère de celle de l'avénement par les trois derniers chiffres, on remarque trois chiffres sur les monnoies. Le médin gravé sous le n.° 22 dans la planche relative à ce Mémoire, qui porte le millésime 1-187, époque de l'avénement d'*A'bd-el-Hamyd ben-Ahmed*, présente, vers le haut de la pièce, les chiffres 200 (6), qui constatent que la pièce a été frappée en 1-200. Il en est de même du sequin d'étrennes publié par M. Bonneville sous le n.° 21, planche 3 des monnoies de Turquie, et qui porte les mêmes chiffres 200. Ainsi ces deux dernières pièces ont été frappées au Kaire dans la même année, et ce sont deux exemples des notations différentes que nous avions annoncées ci-

(1) Ce chiffre, dans l'ouvrage de M. Bonneville, est ainsi gravé, ٩, tandis que ce doit être ٦, comme dans la note précédente.

(2) 1769 ou 1770, 1771, 1772, 1773 ou 1774 de l'ère Chrétienne. *Voyez* la note suivante.

(3) ٨٧, abréviation de ١١٨٧. C'est en même temps l'année de l'avénement d'*A'bd-el-Hamyd* fils d'*Ahmed*, qui succéda à *Moustafä* III, le 23 janvier 1774.

(4) *Fy Islâmboul* [في اسلامبول]. *Voyez* p. 326, alin. 2 et not. 1.re

(5) Alin. avant-dern. et pag. 363, alin. 2.

(6) ٢٠٠ *Voyez* le Tableau des monnoies. On y cite, sous le numéro d'ordre 69, un autre médin qui porte les chiffres 201 [٢٠١], lesquels indiquent, pour l'année de la fabrication, 1-201 de l'hégire [1786 ou 1787 de notre ère].

dessus (1) comme adoptées, dans le même hôtel des monnoies, sous le même règne, pour indiquer l'année de la fabrication.

M. Tychsen, dans son Supplément à son Introduction à la Numismatique des Mahométans (2), observe que M. Akerblad prétend, non sans vraisemblance, que les chiffres qu'on remarque sur les pièces de *Moustafä* sont une abréviation du millésime de la fabrication. La conjecture de M. Akerblad se trouve parfaitement confirmée par ce que nous venons de dire.

Au reste, cette manière d'indiquer l'année de la fabrication n'est pas particulière, comme nous l'avons déjà annoncé, au règne de *Moustafä* : nous venons de la voir adoptée sur une pièce du règne d'*A'bd-el-Hamyd;* elle l'a été généralement, du moins au Kaire, sous celui de *Selym* III, sultan qui régnoit à l'époque de la conquête de l'Égypte par les Français.

Sur les pièces gravées dans la planche jointe à ce Mémoire, savoir, celle de 40 médins n.° 17, et celle de 20 médins n.° 19, le millésime 1203 est celui de l'avénement du sultan *Selym,* et le nombre 13, placé vers le haut de la pièce, indique l'année 12-13 [1799], qui est celle de la fabrication. Ce sont les Français qui ont fait frapper ces pièces, dont ils ont rétabli la fabrication, abandonnée depuis *A'ly-bey* (3). M. Bonneville en a publié une de 20 médins, sous le n.° 10, planche 4 des monnoies d'argent de Turquie.

Sur le sequin gravé n.° 13, les chiffres 15 qu'on lit à la fin de la troisième ligne, sont les deux derniers de l'année 12-15 [l'an 9 du calendrier alors suivi en Égypte par les Français, ou 1801 de l'ère Chrétienne] (4).

Quoiqu'il paroisse que la même notation a été suivie en général, du moins au Kaire, pour les pièces frappées sous *Selym,* nous remarquons cependant que le médin que nous avons fait graver sous le n.° 23, quoique frappé au Kaire sous le règne de *Selym,* porte le chiffre 1, qui indique la première année du règne. Il en est de même du demi-fondoukli gravé dans l'ouvrage de M. Bonneville sous le n.° 25, planche 3, monnoies de Turquie, et du fondoukli sous le n.° 24, où le millésime de l'avénement est gravé vers le bas de la pièce, entre les ornemens du grenetis (5), et qui portent vers le haut, le premier, le chiffre 1, et l'autre le chiffre 2, lesquels chiffres désignent la 1.re et la 2.e année du règne de *Selym* III.

De ces deux manières d'indiquer l'année de la fabrication, il est facile de voir que la plus précise est celle qui consiste à reproduire ceux des derniers chiffres du millésime qui ont changé depuis l'avénement : en effet, l'année du règne comprend presque toujours la fin d'une année de l'hégire, et le commencement de

(1) *Voyez* pag. 370, alin. 3. *Voyez* aussi pag. 458 et 459, not. 4 et 5.

(2) *Olai Gerhardi Tychsen Introductionis in rem numariam Muhammedanorum Additamentum I;* Rostochii, MDCCXCVI, *in officin. libr. Stilleriana ;* pag. 62.

(3) Ou peu après *A'ly-bey.* Nous avons vu une pièce de 20 médins, frappée au Kaire, portant le paraphe d'*A'bd-el-Hamyd* et l'année de son avénement 1187 [١١٨٧]. Le chiffre 9 [٩], placé au-dessus du mot *drob*, indique, pour l'année de la fabrication, 118-9 de l'hégire, époque de la domination de *Mohamed-bey. Voyez* pag. 342, alin. 2.

(4) Si l'on prenoit le nombre 15 [١٥] pour la quinzième année du règne de *Selym,* on reporteroit la fabrication de cette pièce, qui a été frappée sous nos yeux, à l'an 1218 de l'hégire [l'an 12 ou 1804], c'est-à-dire bien après le départ de l'armée Française.

(5) Nous observerons, au sujet de cette pièce, que le millésime de l'avénement est mal gravé; il faut, au lieu de 1202 [١٢٠٢], 1203 [١٢٠٣], qui est l'année de l'avénement de *Selym* III. Ces deux pièces sont d'*Islâmboul.*

l'année suivante, en sorte qu'on ne peut savoir dans laquelle des deux la pièce a été frappée.

Afin de faire connoître de quelle utilité peuvent être, pour distinguer les époques, les chiffres dont nous avons parlé, il nous paroît curieux de rapprocher deux pièces de monnoie frappées la même année, sous deux règnes différens, dans le même hôtel des monnoies, dont l'une présente l'année de la fabrication indiquée par les derniers chiffres du millésime, et l'autre l'année du règne. La première est le sequin du grand module frappé au Kaire sous le règne de *Moustafä*, et qui, d'après ce que nous avons fait voir, a été fabriqué en 1187 [1773 ou 1774] (1), quoiqu'il porte le millésime 1171 [1757 de notre ère], qui est la première année du règne de *Moustafä*. La seconde pièce est le sequin qui se trouve gravé dans l'ouvrage de M. Bonneville, sous le n.° 18, planche 2, monnoies de Turquie, frappé au Kaire sous *A'bd-el-Hamyd* fils d'*Ahmed* et successeur de *Moustafä* : le chiffre 1, qui se trouve placé au-dessus de la dernière lettre de l'avant-dernière ligne, indique l'an 1.er du règne d'*A'bd-el-Hamyd*.

Si l'on avoit pris les millésimes 1171 et 1187 que portent ces pièces, pour les années de la fabrication, on auroit cru qu'elles avoient été frappées à seize années de distance, tandis qu'elles l'ont été dans la même année : on pourroit prendre au contraire, pour avoir été frappées dans la même année, deux pièces portant le même millésime, quoiqu'elles l'eussent été à vingt-cinq ou trente ans de distance, l'une au commencement, l'autre à la fin d'un même règne, ou même à près d'un demi-siècle de distance, pour un règne qui auroit duré une cinquantaine d'années, comme, par exemple, celui de *Solymân* I.er (2).

Si la pièce a été fabriquée l'année même de l'avénement, il sembleroit inutile d'indiquer l'année de la fabrication, soit par la première notation, en y inscrivant le chiffre 1, ce qu'on a cependant fait souvent (3) pour désigner la première année du règne; soit par la seconde notation, en y répétant le dernier chiffre de l'avénement (4). Peut-être est-ce pour cette cause que sur plusieurs monnoies on n'aperçoit point de chiffres (outre le millésime de l'avénement), et que ces chiffres sont remplacés par un astérisque ou fleuron, ou par une des lettres distinctives dont nous avons parlé page 361. Néanmoins toutes les pièces qui sont dans ce cas, ne nous paroissent pas avoir été frappées dans la première année du règne; tels sont les sequins que nous avons cités page 362 (5). Il résulte alors de l'absence des chiffres particuliers dont il s'agit, qu'on n'a aucun moyen de connoître l'année précise de la fabrication.

(1) *Voyez* page 372, alin. 2.

(2) *Solymân ben Selym* [سليمان بن سليم] commença à régner en 926 de l'hégire [1520 de notre ère], et *Selym* II lui succéda en 974 [1566 de notre ère].

(3) Nous en avons cité divers exemples, pag. 370, alin. 1.er; pag. 373, alin. 5, et pag. 374, alin. 1.er

On peut même dire que cet usage a été suivi assez généralement pour toutes les premières années des règnes, même de ceux sous lesquels on a adopté la seconde notation pour les autres années du règne.

(4) Nous n'avons pas vu d'exemple de pièces sur lesquelles on ait répété, pour indiquer que la fabrication a eu lieu l'année même de l'avénement, le dernier ou les derniers chiffres de cette année.

(5) Alin. avant-dern. et suiv.

§. VIII.

Écriture, Forme des Lettres.

Les légendes des monnoies usitées en Égypte, qui avoient été écrites en grec sous les successeurs d'Alexandre, en grec ou en latin sous la domination des Romains, en persan avant l'établissement de l'islamisme, le furent depuis en caractères Koufiques.

En effet, *el-Macin* (1), dans son Histoire des Arabes, rapporte, sur le témoignage d'*Abou-Ga'far* (2), que les légendes des monnoies d'or usitées avant l'islamisme étoient en grec, et celles des monnoies d'argent, en persan (3). *O'mar*, vers l'an 18 de l'hégire [639 de notre ère], suivant le passage de *Maqryzy* que nous avons déjà cité (4), fit fabriquer des *dirhem* à l'imitation de ceux des rois de Perse, jusqu'alors seuls en usage, et y fit mettre, en langue Persane, les légendes que nous avons indiquées.

Lorsqu'*A'bd-el-Malek* institua le type musulman, et qu'il fit écrire en langue vulgaire les légendes qu'il adopta (5), on se servit sans doute du caractère qui prit par la suite le nom de Koufique.

L'écriture Koufique a pris son nom de *Koufah* (6), ville de Mésopotamie, où se trouvoient les plus habiles écrivains. Cette écriture devint célèbre et très-répandue par l'usage qu'on en fit pour écrire le *Qorân*. Elle est sur-tout remarquable par l'absence de tous les points et accens diacritiques qui servent à indiquer les voyelles et les redoublemens de lettres, en sorte qu'un même mot pourroit avoir un grand nombre de prononciations différentes. Il faut être très-exercé à la lire et très-versé dans l'ancienne langue Arabe, pour deviner, par le sens du mot et de la phrase, comment il faut lire, prononcer et traduire. Le koufique ne continua guère à être l'écriture ordinaire que jusqu'au III.e siècle environ de l'hégire [le IX.e de notre ère]; mais il fut en quelque sorte long-temps consacré aux inscriptions monumentales, et devint comme l'écriture lapidaire des Arabes. On l'employa sur les monnoies jusqu'au VII.e siècle de l'hégire [le XIII.e de notre ère], ou du moins un caractère approchant et qui en dérivoit, tel que l'écriture appelée karmatique (7).

Cependant ces écritures mêmes n'ont pas conservé une forme bien fixe et bien invariable; et dans les manuscrits, comme dans les inscriptions et sur les médailles, on remarque que l'écriture change et s'altère successivement; en sorte qu'on peut suivre, jusqu'à un certain point, le passage progressif de l'écriture Koufique à l'écriture Arabe plus moderne.

La plupart des monumens publics, principalement les mosquées, présentent

(1) *El-Makyn* [المكين]. *Voyez*, pour les noms de cet auteur et le titre de son ouvrage, le Mémoire de M. Marcel sur le *Meqyâs* de l'île de *Roudah*, *É. M. tom. II, pag. 39.*

(2) ابو جعفر

(3) Pag. 352, alin. 1.er

(4) Page 351, alin. dern.

(5) *Voyez* pag. 353, alin. 1.er et suiv.

(6) كوفه, ville de l'*I'râq* Babylonien, qui comprend l'ancienne Chaldée.

(7) *Voyez* le Mémoire de M. Marcel sur les inscriptions Koufiques, *É. M. tom. I.er, pag. 534.*

de nombreuses inscriptions qui sont, pour la plupart, des passages du *Qorân.* Toutes celles qui sont anciennes sont Koufiques; il y en a de plus modernes qui sont encore en partie dans ce genre d'écriture ou en caractères qui s'en rapprochent. Il en est de même de quelques-unes des inscriptions qui décorent souvent l'intérieur des appartemens, et qui sont extraites ou du *Qorân*, ou de divers auteurs et poëtes Arabes.

Les lettres Arabes, indépendamment des différentes formes qui leur sont affectées selon qu'elles se trouvent au commencement, au milieu ou à la fin d'un mot, n'ont pas toujours, comme nos lettres majuscules et nos lettres gravées ou imprimées, une forme constante et rigoureusement déterminée; elles varient sensiblement, comme celles de notre écriture à la main, au gré de celui qui écrit ou qui grave : mais, malgré les nuances fort nombreuses qu'on peut remarquer dans les diverses écritures des manuscrits et des inscriptions, on peut cependant distinguer un certain nombre de genres principaux d'écritures, auxquels on a assigné des noms particuliers, et dont on donne des exemples qui servent de prototype pour y comparer et rapporter les différentes écritures qui rentrent dans le même genre (1). Nous ne pouvons mieux faire, pour en donner une idée, que de renvoyer aux mémoires publiés par M. Marcel et qui font partie de la Description de l'Égypte ; savoir, celui sur les inscriptions du *Meqyâs* (2) de l'île de *Roudah,* et celui sur les inscriptions Koufiques recueillies en Égypte (3). L'art de l'imprimerie n'étant pas répandu en Orient (4), on y attache à l'habileté des écrivains beaucoup plus de prix qu'en Europe. La profession d'écrivain fait vivre une classe nombreuse, qui est considérée et qui jouit d'une existence assez heureuse. On met un très-grand luxe dans les manuscrits, sur-tout ceux du *Qorân.* Le Voyage en Égypte contient plusieurs modèles de calligraphie dans différens genres d'écritures, et l'on a rapporté en France plusieurs manuscrits Arabes admirables par la beauté et la netteté de l'écriture.

Quoique l'art de graver en lettres n'ait pas été aussi pratiqué et poussé aussi loin que celui d'écrire, cependant, pour peu qu'on soit habitué à voir de l'écriture Arabe, on peut distinguer aisément, aux proportions des lettres, à leur disposition, à la fermeté et à la netteté des traits, qu'il y a une différence sensible entre les talens des graveurs qui ont exécuté tel ou tel coin. Ainsi, sur les trois pièces d'or n.os 9, 11 et 14 que nous avons publiées, et dont l'aire B offre exactement la même légende, on peut remarquer trois caractères d'écriture fort différens; et l'on peut voir facilement que l'écriture du sequin n.° 14 est plus correcte et plus élégante que celle des deux autres médailles.

Les légendes, sur-tout lorsqu'elles consistoient en passages du *Qorân,* étant

(1) On peut comparer cette distinction de différens genres d'écritures auxquels on donne différens noms, à celle qui est établie chez nous et qui nous fait donner à nos diverses sortes d'écritures les noms de *coulée, ronde, bâtarde*, &c. L'écriture Arabe varie aussi dans les différens pays, à peu près comme l'écriture Européenne, qui diffère en France, en Italie, en Angleterre, &c.

(2) *É. M. tom. II, pag. 29.* Le *Meqyâs* est un nilomètre construit par les Égyptiens modernes, dans une île du Nil, appelée *Gezyret el-Roudah* [جزيرة الروضه], à peu de distance du Kaire.

(3) *É. M. tom. I.er, p. 525.*

(4) L'art de l'imprimerie n'a été pratiqué dans l'Orient que rarement, par des Européens, et ne s'y est pas répandu. Les Français avoient établi au Kaire une imprimerie Française et Arabe, dont M. Marcel étoit directeur.

assez

assez longues, on remarque sur les *dynâr* et *dirhem* anciens que l'écriture est d'un caractère petit et fort serré; qu'outre l'exergue, qui comprend ordinairement trois ou quatre lignes droites et parallèles, il règne autour de la pièce une et quelquefois deux lignes circulaires d'écriture (1). Nous avons une pièce de cuivre, rapportée d'Égypte, d'un petit module (2), mais fort épaisse pour son diamètre, sur laquelle on lit seulement, en trois lignes droites et en caractères assez gros, d'un côté, la première partie, et, de l'autre, la seconde partie du symbole (3).

Lorsque l'usage s'introduisit de ne plus mettre sur les sequins des passages du *Qorân*, l'écriture, moins serrée, fut disposée par lignes droites; mais l'habitude de transposer plusieurs lettres et quelquefois des mots entiers, ou de les placer au-dessus des autres, faisoit que la disposition de l'écriture étoit assez irrégulière, ou que les lignes n'étoient pas parfaitement droites, comme on peut le voir sur les pièces gravées sous les n.os 8 et 9 (4).

Depuis assez long-temps, pour donner plus de régularité à l'écriture, on a imaginé de tracer des lignes droites, également distantes, qui divisent la surface B de la pièce en quatre parties et servent d'encadrement à chaque ligne d'écriture. Ces lignes sont réunies aux deux extrémités par des portions de cercle qui se rapprochent beaucoup de la ligne circulaire qui sépare le grenetis du champ de la pièce (5).

§. IX.

Ornemens.

On peut regarder les lignes dont nous venons de parler, comme faisant partie des ornemens de la pièce. Nous pensons cependant que cet usage, qui n'est pas très-ancien, n'indique pas beaucoup d'habileté de la part des graveurs. C'est comme si l'on rayoit le papier pour diriger les lignes de l'écriture. Il seroit plus élégant et plus correct d'avoir une écriture bien alignée, sans qu'on eût besoin de régler la surface du métal sur lequel on grave.

Les autres ornemens, en général fort simples et peu recherchés, qu'on remarque sur les pièces de monnoie modernes, sont,

1.° Les fleurons,
2.° Le grenetis,
3.° Le cordon sur tranche.

Le chiffre ou paraphe du sultan pourroit être regardé comme un ornement;

(1) Tel est le *dynâr* que nous avons décrit, pag. 353, dern. alin.

(2) 14 millimètres de diamètre et 3 millimètres ½ d'épaisseur.

(3) Ces légendes sont ainsi disposées :
Aire A, لا اله
الا الله
احد
Aire B, محمد
رسول
الله

(4) *Voyez* la planche jointe à ce Mémoire.

(5) *Voyez* ibid. les pièces n.os 10, 13 et 14.

nous en avons parlé à l'article des noms du prince, page 356 (1). Nous ferons seulement remarquer ici qu'au lieu de ce chiffre la pièce de cuivre frappée sous *Mahmoud*, avénement de 1143 [1730 de notre ère], et que nous avons fait graver sous le n.° 25, offre une rosace ou entrelacs qui occupe toute la surface de la pièce.

Les fleurons sont placés, sur l'aire A, dans les espaces vides que laisse le chiffre du sultan. Sur l'aire B des fondouklis, on en remarque souvent un vers le haut de la pièce, au-dessus du *b* du mot *drob* (2), et il y remplace le chiffre indicatif de l'année du règne ou de l'année de la fabrication, comme sur les pièces n.os 1, 2, 3, 4, 6 et 7 (3). Enfin on en voit de distribués, en plus ou moins grand nombre, selon le goût du graveur, au-dessus et entre les lignes de l'écriture : le sequin gravé dans l'ouvrage de M. Bonneville sous le n.° 1, planche 1.re des monnoies d'or de Turquie, en offre une grande quantité (4).

La forme de ces fleurons varie. Les deux plus remarquables et qui se présentent le plus souvent, sont, 1.° celui dont la pièce que nous avons fait graver sous le n.° 19, offre un exemple, aire A; 2.° celui qu'on voit sur l'aire B de la pièce n.° 7 (5). On a cru y distinguer les lettres entrelacées ou une abréviation, pour le premier fleuron, du mot *Allah* (6), et, pour le second, du nom de Mahomet (7); mais il nous paroît plus vraisemblable qu'on a cherché dans de simples ornemens de fantaisie un sens auquel ceux qui les ont inventés n'ont probablement jamais songé.

Il seroit peut-être plus naturel de voir dans le premier de ces fleurons le commencement du symbole *lâ ilaha* (8), &c. La forme qu'on lui a donnée sur la pièce gravée dans l'ouvrage de M. Bonneville sous le n.° 4, semble offrir en effet assez distinctement deux *lâm-alef* (9), dont un retourné.

Les pièces d'or, d'argent, et même de cuivre, portent, de chaque côté, en relief, sur les bords, un grenetis composé, soit de points ronds plus ou moins larges que les Arabes comparent à un collier de perles (10), soit de points alongés ou grains d'orge (11), soit enfin de petits nœuds ou fleurons (12). Une ligne circulaire pleine (13) ou ponctuée (14) sépare le grenetis de la légende.

(1) Alin. 5.

(2) *Voyez* pag. 362, alin. dern. et not. 13; pag. 369, alin. 1.er

(3) *Voyez* la planche jointe à ce Mémoire. Le fleuron que portent les trois pièces n.os 1, 2 et 4, est le même que celui des deux pièces n.os 6 et 7, excepté que, sur les trois premières, il est surmonté d'un autre petit fleuron, ✝, dont la pièce n.° 7, aire A, offre trois exemples.

(4) On peut voir aussi la piastre sous le n.° 6, ouvrage de M. Bonneville, planche 4, monnoies d'argent de Turquie.

(5) *Voyez* la planche jointe à ce Mémoire.

(6) الله, *Dieu*.

(7) *Mahamed* [محمد]. — L'usage de faire un ornement de lettres entrelacées auroit quelque rapport avec celui qui est commun en France, d'indiquer le nom de Jésus par IHS, celui de Marie par M, et celui de Louis (comme cela s'est pratiqué sur plusieurs monnoies) par deux L croisés, LL.

(8) لا اله. *Voyez* pag. 353, not. 8, et 354, not. 7.

(9) لا لا. *Voyez* pag. 361, not. 11.

(10) *Voyez* les monnoies gravées sous les n.os 5, 8, 9, 12, 16, 17, 19, 22 et 26, planche jointe à ce Mémoire.

(11) *Voyez* la pièce n.° 18, planche jointe à ce Mémoire.

(12) *Voyez* les pièces n.os 1, 2, 3, 4, 6 et 7, planche jointe à ce Mémoire.

(13) *Voyez* les pièces n.os 3, 5, 8, 9, 11, 12, 14 et suiv. planche jointe à ce Mémoire.

Cette ligne circulaire est presque le seul ornement qu'on remarque sur les pièces les plus anciennes.

(14) *Voyez* les pièces n.os 1, 2, 4, 6 et 7, planche jointe à ce Mémoire.

Sur les fondouklis et les sequins du plus grand module, ou sur les pièces d'étrennes (1), autour de ce grenetis, on remarque une portion circulaire de la surface de la pièce (ou un anneau), qui est unie et sans ornement, comme on peut le voir pour les pièces que nous avons fait graver sous les n.os 1, 3 et 12 (2) : cela tient à ce que ces pièces, quoique d'une surface beaucoup plus grande que les fondouklis ou sequins ordinaires, étoient néanmoins frappées avec les mêmes coins, qui marquoient au centre de la pièce et laissoient le reste uni et sans empreinte.

Celles des pièces qui étoient fabriquées avec le plus de luxe, et principalement les grands fondouklis de Constantinople, étoient frappés avec des coins gravés exprès, aussi grands que la pièce et ornés de deux grenetis, entre lesquels le champ de la pièce restoit uni (3), ou étoit décoré de divers entrelacs, fleurons ou rinceaux (4), comme on peut le voir sur les monnoies de Turquie publiées par M. Bonneville.

Mahmoud fils de *Moustafä*, que l'on désigne vulgairement par le nom de Mahomet V, avénement de 1143 [1730], est un des sultans de Constantinople qui ont mis le plus de soin et de luxe dans la fabrication des monnoies. On peut s'en assurer par les fondouklis de grand module publiés par M. Bonneville, sous les n.os 6 et 7 (5). Nous en avons rapporté d'Égypte un de cette espèce qui est d'un titre élevé et très-bien exécuté.

Ce n'est pas seulement pour l'ornement ou l'élégance des pièces de monnoie, qu'on a adopté généralement en Europe l'usage de faire graver sur la tranche divers dessins et diverses légendes : le but a été d'empêcher l'altération des monnoies, dont on ne pourroit diminuer le poids en en diminuant le diamètre, sans qu'on s'en aperçût à la simple vue, par l'altération ou la suppression de ces ornemens ou de ces légendes.

Lorsque les monnoies étoient sans empreinte sur la tranche, rien n'étoit plus facile que d'en enlever une portion, sans qu'elles parussent altérées, les pièces n'étant pas parfaitement circulaires et leur diamètre variant.

Lorsque la tranche n'est marquée que d'une légère ciselure, il est trop facile de la contrefaire. Les lettres ou légendes sont infiniment plus difficiles à imiter.

Anciennement, les lettres sur tranche de nos monnoies étoient saillantes et s'effaçoient promptement par le frottement ou le frai; aujourd'hui elles sont empreintes en creux. Cette précaution, jointe à ce que nos pièces d'or et d'argent, frappées en virole (6), sont exactement du même diamètre, rend impossible la moindre diminution de ce diamètre, sans qu'on s'en aperçoive au premier

(1) *Voyez* pag. 337, alin. dern.

(2) *Voyez* la planche jointe à ce Mémoire.

(3) *Voyez* l'ouvrage de M. Bonneville, planche 1.re des monnoies d'or de Turquie, la pièce n.° 4; pl. 2, les pièces n.os 10, 11 et 15; et planche 3, les pièces 20 et 21.

(4) *Voyez*, ouvrage de M. Bonneville, planche 1.re, les fondouklis de grand module, n.os 6 et 7.

(5) Planche 1.re des monnoies d'or de Turquie.

(6) La virole est une plaque d'acier, percée, au milieu, d'un trou circulaire dans lequel se place la pièce de monnoie pour recevoir le coup de balancier.

coup-d'œil, sur-tout si l'on rapproche la pièce d'une autre semblable qui soit bien conservée.

Ceux des anciens *dynâr* et *dirhem* que nous avons vus, ne nous ont point paru avoir été ciselés sur la tranche, quoiqu'il soit possible que cette ciselure ait été effacée par le frai ou par ceux qui font métier d'altérer les monnoies; cependant il paroît certain que l'on a été long-temps dans l'usage, sur-tout lorsqu'on se contentoit d'arrondir les pièces en les cisaillant, de ne point mettre d'empreinte sur la tranche.

Les fondouklis, comme beaucoup de nos monnoies d'Europe, ont une espèce de ciselure qui a quelque ressemblance avec celle que présente une corde ou un cordon, et c'est de là que vient le nom de cordon donné en général à toute espèce de ciselure ou d'empreinte que portent sur la tranche les pièces de monnoie.

Les sequins sont cordonnés à peu près de la même manière, ou légèrement dentelés, comme nous le verrons (1) en traitant des procédés de la fabrication.

Plusieurs pièces d'argent d'un fort poids et même celles de 40 et 20 médins, et plusieurs pièces de cuivre, eussent été susceptibles de recevoir sur la tranche un cordon figuré ou une légende; mais l'art n'étoit pas assez perfectionné en Égypte, pour qu'on pût adopter le procédé par lequel on grave, en Europe, des lettres sur la tranche des monnoies, quoique ce procédé soit aussi simple qu'ingénieux.

CHAPITRE IV.

Valeurs des Monnoies.

§. I.er

Poids.

Il ne paroît pas qu'on ait frappé habituellement en Égypte de monnoie d'or qui excédât le poids d'une drachme et demie [4 grammes,618], ou d'un *mitqâl* actuel (2), ou même d'un *mitqâl* ancien, équivalent à 1 drachme $\frac{3}{7}$ [4 grammes, 398]. Tel est, en effet, à peu près le poids des *dynâr* que nous avons eu occasion de vérifier.

Ce n'est que par exception à la règle générale et dans des circonstances particulières qu'on a quelquefois frappé des pièces d'or d'un poids plus considérable, telles que les doubles-fondouklis et les fondouklis-et-demi d'étrennes, dont nous avons parlé page 337.

(1) *Voyez* pag. 435, alin. 1.er et suiv.

(2) *Voyez*, au sujet du *mitqâl*, notre Notice sur les Poids Arabes (citée note 1.re de la page 323), pag. 233, alin. 4 et suiv.

Les princes ou gouverneurs qui faisoient frapper les monnoies, en altérèrent à différentes époques les poids et les titres, afin de faire un plus grand bénéfice; mais, l'altération du poids pouvant se vérifier à chaque instant et plus facilement que celle du titre, la diminution du poids fut lente et successive, pour qu'elle devînt moins sensible.

Les plus anciens fondouklis et les mieux conservés dont nous ayons constaté le poids, n'excédoient pas $1^{\text{drachme}},15$ [$3^{\text{grammes}},541$]; et les demi-fondouklis, la moitié de ce poids (1).

Tel devoit être aussi dans l'origine le poids des sequins *zer-mahboub*, comme on peut s'en assurer par le Tableau des monnoies joint à ce Mémoire (1) : mais, vers le commencement du règne de *Moustafä* fils d'*Ahmed*, qui monta sur le trône en 1171 de l'hégire [1757 de notre ère], le poids en fut diminué jusqu'à $0^{\text{drachme}},8435$ [$2^{\text{grammes}},597$], et fixé à $0^{\text{drachme}},842$ [$2^{\text{grammes}},592$], au commencement du règne de *Selym* fils de *Moustafä*, dont l'avénement est de l'année 1203 de l'hégire [1789 de l'ère vulgaire].

Les Français les maintinrent à ce poids, et la tolérance, ou remède, fut fixée, par réglement du directeur général et comptable des revenus publics de l'Égypte, en date du 25 nivôse an 9 [15 janvier 1801], à 2 drachmes en dessus et 2 drachmes en dessous, ce qui équivaut à........................... 0,002375.

Cette tolérance étoit anciennement, en France, de 15 grains par marc (2), ou de.. 0,003255.

Et, depuis la fabrication des pièces de 40 fr. et de 20 fr. (3), de.. 0,002000.

Le remède de poids accordé en Égypte étoit donc moindre que celui qui étoit accordé en France pour les louis, et à peu près égal à celui qui est fixé pour les pièces d'or de 40 et de 20 francs. Cependant, comme l'or étoit bien plus subdivisé en Égypte, le remède de poids auroit dû être plus fort (4). Il étoit donc presque impossible que chaque pièce séparément atteignît avec exactitude le poids fixé; mais, comme l'on ne tenoit pas compte à l'ouvrier de la surcharge de poids, et qu'on ne recevoit pas les sequins, s'ils ne pesoient pas assez exactement 84 drachmes [$258^{\text{grammes}},628$] le cent, il étoit intéressé à ajuster les pièces avec une assez grande précision.

Du reste, plus les pièces présentent de surface, et plus le frai en diminue promptement le poids; et en Égypte, comme dans la plupart des pays du monde, il se trouvoit des gens dont la basse cupidité faisoit métier d'altérer le poids des pièces d'or: les *serrâf* ou changeurs (5) avoient soin de les peser, lorsque le poids en paroissoit trop affoibli.

Si les sequins, comme nous avons lieu de le conjecturer, ont remplacé les anciens *dynâr*, dont 7, dans l'origine, pesoient 10 drachmes; 7 sequins ne

(1) *Voyez* le Tableau des monnoies ci-joint, depuis le n.° d'ordre 4 jusqu'au n.° 30 inclusivement.

(2) Édit de janvier 1726.

Les mêmes remèdes ont été conservés par les déclarations et édits des 23 mai 1774, 30 octobre 1785, et par les décrets des 9 avril 1791 et 5 février 1793.

(3) Loi du 7 germinal an 11 [23 mars 1803].

(4) Par le motif indiqué pag. 383, alin. 6.

(5) *Voyez* pag. 343, not. 3 et 4, et pag. 425, not. 2.

pesant plus aujourd'hui que 5^{drachmes},894, il y auroit eu entre 7 *dynâr* anciens et 7 sequins nouveaux une différence de poids de 4^{drachmes},106, ou plus de 41 p. 0/0 de diminution sur le poids des pièces d'or.

Les demi-sequins ou *nousfyeh* (1) devoient avoir la moitié du poids des sequins, c'est-à-dire 42 drachmes au moins [environ 129 grammes $\frac{1}{3}$] le cent; et les quarts de sequin ou *rouba'yeh* (2), ou le quart du poids des sequins entiers, 21 drachmes [à peu près 64 grammes $\frac{1}{2}$ le cent].

Quant au poids des anciens *kharoubah*, voyez ce que nous avons dit de cette petite monnoie d'or, page 339 (3).

Nous avons fait voir, dans notre Notice sur les Poids Arabes (4), que, dans l'origine, la monnoie d'argent appelée *dirhem*, et celle d'or appelée *dynâr*, pesoient également un *mitqâl* : mais il s'introduisit, par la suite, dans la circulation, des *dirhem* de différens poids provenant de divers pays. Les impôts, ou la dîme sur l'argent monnoyé, se payoient en deux parties, l'une en *dirhem* forts de poids, et l'autre en *dirhem* foibles. *Ben-Merouân* (5), voulant établir un système de monnoies uniforme, craignit, s'il adoptoit les *dirhem* forts, de surcharger les habitans; et, s'il se décidoit pour les foibles, de diminuer l'impôt. Il prit un terme moyen et fit fabriquer des *dirhem* au poids de 10 pour 7 *mitqâl*.

Il fut déterminé à adopter cette proportion, par un motif curieux que nous avons fait connoître en parlant du module des monnoies (6).

Le nouveau *dirhem* devint l'unité de poids, laquelle conserva, ainsi que la monnoie, le nom de *dirhem*, lors même que la monnoie ne pesa plus que $\frac{7}{10}$ de *mitqâl*, et même après qu'il n'exista plus de monnoie appelée *dirhem*.

Afin de distinguer la monnoie d'avec le poids, nous avons adopté, pour désigner la pièce d'argent, le mot Arabe *dirhem*, et pour distinguer le poids usuel, le mot Français *drachme*, qui paroît avoir avec le précédent une origine commune (7).

Cet usage de faire les monnoies égales en poids aux poids usuels, et de leur donner les noms mêmes des divisions de ces poids, paroît fort ancien et avoir été suivi chez plusieurs peuples. Diverses monnoies ont été connues en Europe sous les noms de *livre*, d'*once*, de *gros* (d'argent ou d'or); et, jusqu'à l'adoption de notre nouveau système monétaire en francs, le mot *livre* se disoit également de notre unité de poids et de notre unité de monnoie, quoique nous n'eussions point de monnoie qui fût du poids d'une livre.

Quoiqu'on ne doive pas considérer les médins actuels comme une altération des anciens *dirhem* (8), mais comme une monnoie nouvelle, de l'établissement de laquelle nous ignorons l'époque précise, il est certain qu'anciennement leur poids étoit bien plus considérable. A différentes époques, la Porte, informée des abus qui s'étoient glissés dans les monnoies, envoya des ordres, ou même des

(1) *Voyez* pag. 329, alin. 2 et not. 2.
(2) *Ibid.* not. 3.
(3) Alin. 1.er et suiv.
(4) Citée not. 1.re de la pag. 323.
(5) *Voyez* pag. 347, alin. 3 et not. 4.
(6) *Voyez* ibid. et not. 5.
(7) *Voyez* notre Notice sur les Poids Arabes (citée à la page 323, not. 1.re), pag. 230, alin. 5.
(8) *Voyez* pag. 334, alin. 1.er et suiv.

commissaires spéciaux, pour ramener le poids et le titre des monnoies aux mêmes règles que celles qui étoient suivies à Constantinople.

L'an 1176 de l'hégire [1762 de notre ère], sous le règne de *Moustafā*, lorsque *Rodouân*, *kikhâyâ* d'*Ibrâhym* (1), mamlouk, dominoit au Kaire, *Ahmed Aghâh Khatyb Zâdah* (2) y fut envoyé de Constantinople avec le *pâcha Rahâb* pour inspecter la monnoie. Il fixa le poids de 1000 médins à 125 drachmes [384grammes,862]. Au commencement du règne de *Selym*, en 1203 [1789 de notre ère], on reçut l'ordre de la Porte de rehausser le poids des médins, qui avoit été diminué de 115 drachmes à 100 drachmes : mais on obtint à la monnoie l'autorisation de le baisser de nouveau; et, dans l'espace de dix ans, il fut successivement réduit à 73 drachmes [224grammes,760]. Lorsque les Français prirent possession de la monnoie, ils ne changèrent rien à l'usage établi déjà depuis un certain temps avant leur arrivée.

Ainsi, dans l'espace des trente-sept dernières années, le poids des médins auroit été diminué de 41 $\frac{2}{3}$ p. 0/0.

Si l'on veut comparer le poids actuel de cette monnoie, la seule en argent ou haut-billon qui existe depuis long-temps en Égypte, avec le poids de celle qui s'y fabriquoit anciennement sous le nom de *dirhem*, on voit que le médin pèse treize à quatorze fois moins que le *dirhem*.

Cette ténuité des pièces et la manière dont on les fabrique (3), mettent dans l'impossibilité de donner le même poids à chaque pièce; il suffit que 1000 médins pèsent assez exactement 73 drachmes.

Sous notre administration, on toléroit une drachme [3grammes,078] en plus ou en moins; ce qui donnoit un remède de poids de 0,014 environ : mais il falloit qu'un certain nombre de milliers de médins équivalût au poids exigé.

On ne peut comparer ce remède sur un poids de 1000 pièces à ceux accordés en France (4) sur le poids de chaque pièce en particulier : cependant on y a adopté pour principe que plus la monnoie étoit subdivisée, plus le remède de poids devoit être fort; et, tandis qu'on l'a fixé, pour les pièces de 5 francs, à 0,002, il l'a été, pour les pièces de 25 centimes, à 0,010, ou à 10 grammes par kilogramme.

L'avantage d'avoir une monnoie d'argent moins difficile à compter que les médins et dont la valeur tînt le milieu entre celle des pièces d'or et celle des médins (qui n'auroient dû servir que de menue monnoie pour les appoints), engagea sans doute *A'ly-bey* à faire fabriquer des piastres à l'imitation de celles de Constantinople (5).

Il résulte des renseignemens que nous nous sommes procurés au Kaire, que la série des piastres ou pièces fortes d'argent qu'*A'ly-bey* a fait fabriquer ou qu'il avoit projeté de mettre en émission, n'en comprend point de la valeur

(1) رضوان كخايا ابرهيم. Le mot *kikhyâ* [كخيا] ou *kikhâyâ* [كخايا], qu'on prononce vulgairement *kikhy*, et que nos auteurs écrivent *kiahya* ou *kiaya*, est une corruption du mot *kotkhedâ* [كتخدا]; il signifie confident, lieutenant.

(2) احمد اغاة خطيب زاده. *Voyez* pag. 388, alin. 2.

(3) *Voyez* pag. 422, alin. 2, et pag. 425, alin. 6.

(4) Elle étoit anciennement, pour l'argent, de 36 grains par marc, ou de 0,007 812.

(5) *Voyez* pag. 332, alin. avant-dern.

de 60 ni de 30 médins, et que le poids de ces diverses pièces devoit être comme il suit :

Pièces de 100 médins,	11 drachmes	$\frac{1}{4}$ (1).
80	9	"
40	4	$\frac{1}{2}$.
20	2	$\frac{1}{4}$.

Cependant celles des pièces frappées sous ce *bey* qu'on nous a données en Égypte pour être de 40 et de 20 médins, pesoient de... 5 drachmes, 143.
à... 5 ,173.

Terme moyen...... 5 drachmes, 163.

Ces pièces seroient-elles de 60 et de 30 médins ! Cela ne nous paroît pas probable, puisqu'on nous a assuré qu'il n'en avoit pas été fabriqué de cette espèce. Ou sont-elles les premières de 40 et de 20 médins qu'*A'ly-bey* ait fait frapper, tandis que celles qui furent mises plus tard en émission furent réduites au poids de 4 drachmes $\frac{1}{2}$ et de 2 drachmes $\frac{1}{4}$! Ce qui pourroit le faire croire, c'est que l'*effendy* de la monnoie, de qui nous tenons les renseignemens sur la série des diverses pièces ci-dessus, n'en fait remonter l'époque qu'à 1185 de l'hégire, tandis que les pièces que nous avons rapportées d'Égypte et fait essayer et graver (2), portent le millésime de 1183. Reste à savoir si ce millésime indique seulement l'année où *A'ly-bey* se rendit indépendant, ou l'année même de la fabrication des pièces (3).

Les pièces de 40 et de 20 médins, dont la fabrication fut rétablie par les Français (4), devoient être du poids de 4 drachmes et de 2 drachmes.

D'après cela, la diminution sur le poids de cette monnoie, comparée à celle du même genre du temps d'*Aly-bey*, eût été d'environ 1 drachme, 163 sur 5 drachmes, 163, ou de 22 $\frac{1}{2}$ p. 0/0, si la pièce de 40 médins d'*Aly-bey* devoit peser 5 drachmes, 163 ; ou seulement de 11 $\frac{111}{1000}$ p. 0/0, si elle ne devoit peser que 4 drachmes $\frac{1}{2}$.

Comme on attache ordinairement beaucoup moins d'importance aux monnoies de cuivre, qu'elles ont éprouvé des variations continuelles, qu'elles ont presque toujours une valeur fictive qui résulte du besoin journalier qu'on en a pour servir de signe ou de moyen d'échange dans l'achat des menues denrées, et que, pour cette raison et à cause du bas prix du métal, on ne regarde guère au poids que peut avoir chaque pièce, il nous paroît moins essentiel de constater le poids des monnoies de cuivre à diverses époques.

Nous nous contenterons d'observer que les plus fortes pièces de cuivre qu'on

(1) *Voyez*, pour l'évaluation des drachmes en poids de France, le tableau joint à notre Notice sur les Poids Arabes (citée pag. 323, not. 1.re), pag. 244.

(2) *Voyez* la planche jointe à ce Mémoire, n.os 16 et 18. *Voyez* aussi pag. 368, alin. avant-dern., et 363, alin. 2.

(3) *Voyez* ibid. et pag. 361, alin. dern.

(4) *Voyez* pag. 333, alin. avant-dern., et pag. 427, not. 2.

ait

ait fabriquées en Égypte depuis les khalyfes, ne nous paroissent pas avoir excédé le poids de 7 drachmes $\frac{1}{2}$, un peu plus de 23 grammes.

Une pièce de cuivre, dont la légende, en caractères Koufiques, présente le mot *dynâr*, et qui est de la nature de celles dont nous avons parlé, page 342 (1), pèse $1^{\text{drachme}},644$ [$5^{\text{grammes}},062$]; et celle que nous avons citée page 377 (2), $1^{\text{drachme}},614$ [$4^{\text{grammes}},969$].

Le *gedyd* que nous avons fait graver sous le n.° 25 (3), pouvoit peser environ $1^{\text{drachme}},75$ [$5^{\text{grammes}},388$].

Ceux du règne de *Moustafä*, avénement de 1171 [1757 de notre ère], dont un a été gravé dans la planche ci-jointe sous le n.° 26, varient de $\frac{1}{2}$ à $\frac{2}{5}$ de drachme (4).

Enfin les *gedyd* sans empreinte, dont il a été question page 337, ne pesoient guère, les 10 ensemble, que 2 drachmes $\frac{1}{4}$ à 2 drachmes $\frac{1}{2}$; ou la pièce, $\frac{1}{4}$ de drachme au plus (5).

§. II.

Titre.

Dans l'origine de l'établissement de presque toutes les monnoies, les pièces d'or et d'argent ont d'abord été à un titre fort élevé; et, chez presque tous les peuples, les anciennes sont ordinairement les plus pures (6). Ainsi, par exemple, le *dynâr* que nous avons cité page 353, et qui est de l'an 97 de l'hégire [716 de l'ère Chrétienne], s'est trouvé, d'après les essais rigoureux faits à la monnoie de Paris, à 987, ou 23 karats $\frac{22}{32}$ (7). Tant que les Gouvernemens n'ont pas un intérêt personnel à surcharger la monnoie d'alliage, rien n'est plus naturel que de donner à ce signe représentatif de toutes les autres valeurs la plus grande valeur possible sous le moindre volume; ce qui la rend plus facile à serrer et à porter, et ce qui diminue les frais de fabrication.

Néanmoins il ne faut pas croire que le mieux soit de porter l'or et l'argent au titre le plus élevé. L'expérience a appris qu'une certaine proportion d'alliage donne à ces métaux plus de dureté et les rend moins susceptibles de s'altérer par le frai.

Indépendamment de cette considération, comme la plupart des monnoies s'alimentoient avec des espèces fabriquées par les Espagnols et les Portugais, qui possédoient les mines les plus abondantes du monde, les autres nations d'Europe ont été obligées d'allier leurs monnoies à peu près dans les mêmes proportions qu'eux; autrement, il auroit fallu qu'elles supportassent, en pure perte, les frais d'affinage des monnoies espagnoles et portugaises.

(1) Alin. 1.er
(2) Lign. 4 et not. 3.
(3) *Voyez* la planche jointe à ce Mémoire.
(4) Quatre de ces pièces ont pesé $0^{\text{drachme}},406$; $0^{\text{dr.}},385$; $0^{\text{dr.}},373$; $0^{\text{dr.}},529$. *Voyez* pag. 384, not. 1.re
(5) *Voyez* pag. 384, not. 1.re
(6) *Voyez* le Tableau des monnoies à la suite de ce Mémoire, col. 17 et 19.
(7) *Voyez* ibid. la pièce n.° d'ordre 1.er

Hors ces motifs particuliers, le seul qui ait pu déterminer les différens Gouvernemens à altérer les monnoies, a été le desir de faire un bénéfice qui tourne toujours au détriment des particuliers, et qui finit par devenir fatal à l'État et au Gouvernement lui-même, en ruinant son commerce et son crédit, et en jetant dans les finances un embarras difficile et souvent impossible à réparer.

Comme le titre n'est pas très-facile à constater pour les particuliers, sur-tout dans les pays où les arts sont peu perfectionnés, et où presque personne, excepté l'essayeur de la monnoie, ne sait la manière de s'assurer exactement du titre, ceux de qui dépendoient les monnoies d'Orient ont pu faire subir plus impunément des altérations successives au titre des espèces d'or et d'argent, et jouir plus long-temps du bénéfice qu'ils y trouvoient.

Quelquefois les princes se firent un honneur de donner à leur monnoie un plus haut degré de pureté que leurs prédécesseurs ou leurs voisins; ou les Gouvernemens, revenus à des principes plus justes et plus éclairés, sentirent qu'il étoit de l'intérêt des particuliers, et du leur propre, de faire fabriquer la monnoie avec plus de soin et d'un meilleur aloi, afin de lui donner plus de crédit dans le commerce intérieur et de lui assurer la faveur du change avec l'étranger.

Ahmed ben-Touloun (1) paroît être celui qui fit frapper en Égypte, depuis l'islamisme, les *dynâr* les plus purs. On les appela de son nom *ahmedy*, et ce mot servit à désigner par la suite l'or le plus fin.

La circonstance qui donna lieu, dit-on, à cette opération, nous paroît fort curieuse, quoiqu'elle présente bien quelque chose du caractère fabuleux de la plupart des anecdotes que les historiens Arabes recueillent avec tant d'empressement et de confiance.

Maqryzy rapporte qu'en faisant faire des fouilles aux pyramides, dans l'espoir d'y trouver des trésors, *Ahmed ben-Touloun* découvrit un vase plein de *dynâr*.

Le couvercle portoit cette inscription, en caractères anciens : « Je suis un » tel, fils d'un tel; je suis celui qui a séparé l'or de ses impuretés. Quiconque » voudra savoir combien mon règne a été supérieur au sien, n'aura qu'à consi- » dérer combien l'aloi de mes *dynâr* est meilleur que l'aloi des siens; car celui » qui purifie l'or de son alliage, est lui-même purifié de son vivant et après sa » mort. »

Ahmed fit essayer ces *dynâr*, et les trouva en effet supérieurs à ceux frappés avant lui. Il apporta le plus grand soin à améliorer le titre de la monnoie d'or.

En supposant que le *dynâr ahmedy* fût aussi pur que le sequin de Venise, dont le titre le plus élevé est porté, au tarif des monnoies de France (2), à 996, le titre légal du sequin du Kaire étant aujourd'hui à 16 karats $\frac{24}{32}$ ou 698, il y auroit eu, dans le titre des monnoies d'or, une altération successive de 288 sur 1000, c'est-à-dire de près de 29 p. 0/0.

Avant l'entrée des Français à la monnoie du Kaire, le titre des sequins avoit quelquefois été au-dessous de 16 karats $\frac{24}{32}$. Le titre le plus bas paroît être celui du sequin publié par M. Bonneville dans son Traité des monnoies d'or et d'ar-

(1) *Voyez* pag. 327, alin. 4 et not. 7. *Voyez* aussi p. 355, alin. 3. (2) Tarif du 17 prairial an 11 [6 juin 1803].

gent, sous le n.° 21 des monnoies d'or de Turquie. Ce sequin est du règne d'*A'bd-el-Hamyd,* monté sur le trône de Constantinople en 1187 de l'hégire [1774]. Il est frappé au Kaire l'an 1200 [1785 ou 1786], et coté au titre de 15 karats $\frac{15}{32}$ ou 645 : cependant le titre devoit être de 16 karats $\frac{28}{32}$ ou 703, avec une tolérance de $\frac{4}{32}$ de karat en dessous; ce qui donnoit, pour le remède, 0,0052.

Le titre des *zer-mahboub* fut fixé par les Français (1) à 16 karats $\frac{24}{32}$ ou à 698, avec la tolérance de $\frac{3}{32}$ en dessus et $\frac{3}{32}$ en dessous; environ.. 0,0039.
ou près de.. 0,0040.

La tolérance du titre ou remède de loi étoit en France (2), pour les louis, de $\frac{12}{32}$ de karat, ou de.. 0,0156.
et depuis, pour les pièces d'or de 40 et de 20 francs (3), de..... 0,0020.

Ainsi le remède qui fut accordé étoit près de trois fois moindre qu'anciennement en France, et pas tout-à-fait le double de celui qui a été adopté pour les pièces de 40 et de 20 francs.

Les procédés pour les essais, que nous décrirons à la fin de ce Mémoire (4), étant moins parfaits qu'en France, le remède de loi fixé pour le titre des sequins n'étoit pas assez fort.

Les fondouklis, dont la fabrication avoit cessé depuis le règne d'*A'bd-el-Hamyd* fils d'*Ahmed,* étoient, en général, d'un titre plus élevé que les sequins (5).

Les sequins fondouklis de Turquie sont portés, au tarif des monnoies de France du 17 prairial an 11 [6 juin 1803], à 996, titre qui paroît trop élevé, même quand il s'agiroit des plus anciens et des plus purs.

Ceux frappés au Kaire, sous les règnes des sultans *Ahmed* fils de *Mahamed* et *Mahmoud* fils de *Moustafä,* années de l'avénement 1115 et 1143 de l'hégire [1703 et 1730 de l'ère Chrétienne], sont d'un très-bon aloi; mais ceux du règne d'*Abd-el-Hamyd* fils d'*Ahmed,* avénement de 1187 [1774 de notre ère], et qui portent le chiffre 9, sont très-altérés, au point que ceux qui restent dans le commerce au Kaire, y passoient pour faux et d'argent doré, comme nous l'avons déjà dit (6), quoiqu'ils se soient encore trouvés, d'après les essais faits à la monnoie de Paris, au titre de 710 à 725 (7). Ces pièces ne sont donc pas précisément fausses; mais elles ont été émises par le Gouvernement du pays pour une valeur égale à celle des anciens fondouklis, et, par conséquent, bien supérieure à celle qu'elles avoient réellement.

Les *dirhem nâsery* que fit fabriquer Saladin (*voyez* pag. 330, alin. 2), étoient alliés, suivant *Maqryzy,* à parties égales d'argent et de cuivre.

Le seul *dirhem* assez ancien que nous ayons rapporté d'Égypte, est celui qui fut frappé en l'an 665 ou 675 [1266 ou 1276 de notre ère], sous *Dâher Rokn-ed-*

(1) Réglement du 25 nivôse an 9, cité p. 381, alin. 4.
(2) Déclaration du 12 février 1726.
(3) Loi du 7 germinal an 11 [23 mars 1803].
(4) *Voyez* pag. 430, alin. 3 et suiv.
(5) *Voyez* pag. 328, alin. 2 et suiv.
(6) *Voyez* pag. 432, alin. 2.
(7) *Voyez* le Tabl. des monnoies, pièces n.os 24 et 25.
Le titre des fondouklis de Constantinople, sous le règne d'*A'bd-el-Hamyd,* étoit fixé à 19k et $\frac{1}{4}$ ou 802. On les fabriqua sans doute au Kaire avec le même or que les *zer-mahboub ;* alors, d'après leur poids et leur titre, ils ne valoient que 166médins,66, et ils furent fixés à 200 m.

dyn Bybars, dont nous avons parlé, page 352, alin. 5. Son titre, d'après l'essai fait à la monnoie de Paris, est à 672 (1).

Nous n'avons pas de données exactes sur le plus haut titre qu'aient eu les *dirhem* anciens. En le supposant à 983, titre le plus élevé des monnoies d'argent, suivant le tarif du 17 prairial an 11 [6 juin 1803], il y auroit eu, dès le milieu du VIIe siècle de l'hégire [vers la fin du XIIIe siècle de l'ère vulgaire], une diminution successive dans le titre des monnoies d'argent, de près de 31 et $\frac{2}{3}$ p. 0/0.

Ahmed Aghâh Khatyb Zâdah, commissaire envoyé par la Porte, en 1176 de l'hégire [1762 de notre ère], à la monnoie du Kaire (2), fixa le titre des médins à 580. A l'époque de l'arrivée des Français en Égypte, ce titre étoit baissé jusqu'à 348 environ; ce qui donne, dans un espace de trente-sept ans, une altération successive de 39 et $\frac{2}{3}$, ou près de 40 p. 0/0.

Nous verrons (3) qu'à cette dernière époque, sur 1 drachme d'argent fin, on ajoutoit 1 drachme,870432 d'alliage. Si, dans la fabrication, cette proportion n'éprouvoit aucun changement, on auroit eu, pour le titre des médins, 348.

A compter du 1.er vendémiaire an 9 [23 septembre 1800], la proportion de l'alliage à ajouter fut fixée (4) à 2 drachmes sur 1 d'argent fin; et, si la matière des médins ne s'étoit pas sensiblement affinée dans les différentes manipulations auxquelles elle est soumise, le titre en eût été exactement à 333 ou $\frac{1}{3}$ d'argent fin: mais la plupart des opérations du monnoyage, telles que la fonte, la forge, les divers recuits, et sur-tout le décapage, tendent à séparer une portion du cuivre qui se volatilise ou se brûle, en colorant la flamme en vert, ou s'oxide et se sépare à la surface et est enlevée au blanchîment, en sorte que la matière, ou l'argent allié, s'affine un peu successivement et d'une manière qui finit par être sensible, parce que les médins offrent une très-grande surface par rapport à leur masse; le titre réel des médins s'élève donc. Ceux que M. Vauquelin, membre de l'Institut, essayeur pour la garantie de la marque d'or et d'argent à Paris, avoit essayés à notre retour d'Égypte, se sont trouvés à 356. Ils avoient été fabriqués, sous nos yeux, au Kaire, l'an 1213 de l'hégire [1798 à 1799 de notre ère]. D'autres essais faits dernièrement, à la monnoie de Paris, sur des médins de la même fabrication, ont porté leur titre de 352 à 354 (5), au lieu de 348 qu'auroit dû donner la proportion d'alliage ajoutée comme il est dit à l'alinéa précédent.

Des expériences très-exactes, faites récemment par M. Darcet, inspecteur des essais à la monnoie de Paris, ont prouvé que, pour la formation du billon, si l'on fond ensemble des quantités bien constatées de cuivre pur et d'argent d'un titre bien connu, l'essai donne ensuite un peu moins d'argent fin qu'on n'en avoit ajouté. D'après cela, on peut porter encore un peu plus haut que ne

(1) *Maqryzy* rapporte que l'aloi des *dirhem dâhery* fut réglé à 70 p. 0/0 d'argent fin; ce qui ne s'éloigne pas beaucoup du titre trouvé à la monnoie de Paris. *Voyez* le Tableau des monnoies, pièce n.° d'ordre 54.

(2) *Voyez* pag. 383, alin. 1.er et not. 2.

(3) *Voyez* pag. 415, alin. avant-dern.

(4) *Voyez* ibid. alin. dern.

(5) *Voyez* le Tableau des monnoies joint à ce Mémoire, pièces n.os d'ordre 80 et 82.

l'ont donné les essais ci-dessus cités, l'affinage qui a lieu dans les diverses opérations de la fabrication des médins.

Pour la fabrication des pièces de 40 médins et de 20 médins, on ajoutoit également sur 1 drachme d'argent fin 1 drachme,870 432 d'alliage (1). Le titre, s'il n'y avoit eu aucune bonification dans le cours du monnoyage, auroit dû être de 348. Il pouvoit s'élever à 350, parce que l'affinage qui a lieu dans la fabrication de ces sortes de pièces, est nécessairement moins considérable que celui qu'éprouvent les médins.

§. III.

Valeur nominale.

Tous les peuples qui connoissent l'usage des monnoies, adoptent une certaine unité réelle ou fictive, qui leur sert de terme de comparaison pour évaluer les autres monnoies et les diverses denrées et calculer toutes les valeurs : ainsi anciennement, en France, l'unité monétaire étoit la livre, et, depuis le nouveau système monétaire, l'unité est le franc.

La valeur nominale des diverses monnoies est la quantité de ces unités monétaires à laquelle elles sont censées équivaloir.

Presque tous les systèmes monétaires admettent concurremment deux métaux, l'or et l'argent, souvent un troisième, le cuivre, et quelquefois une autre espèce de métal composé qui est le billon.

C'est presque toujours l'argent qui a fourni l'unité monétaire, parce qu'il est plus abondant que l'or dans le commerce et plus propre à servir habituellement de moyen d'échange; une certaine quantité d'argent, telle qu'elle soit facile à manier et à transporter, ne se trouvant être ni d'une trop grande valeur ni d'une valeur trop foible pour les besoins ordinaires ou l'usage journalier.

L'or, dont la destination principale est de réaliser les fortes valeurs et de les rendre plus facilement transportables, a fourni rarement l'unité monétaire; cependant, en parlant des monnoies d'or, nous avons vu qu'anciennement en Égypte (2) les comptes, les stipulations, le prélèvement des impôts, &c., se faisoient en *dynâr*.

Dès le moment qu'on substitua en Égypte aux diverses monnoies d'argent étrangères qui y circuloient, une monnoie d'argent nationale, uniforme, qu'on appela *dirhem* comme le poids auquel elle étoit égale dans l'origine, le *dirhem* devint l'unité monétaire, ou tout s'évalua en *dirhem*.

Lorsqu'on cessa de fabriquer des *dirhem*, les médins qui remplacèrent cette monnoie d'argent, devinrent et sont encore aujourd'hui l'unité monétaire, et c'est peut-être la plus petite unité de ce genre dont aucune nation ait fait usage pour évaluer des sommes considérables (3).

La monnoie de cuivre ne sert ordinairement que d'appoint à celle d'argent : mais il faut bien, dans ce cas même, qu'il s'établisse un rapport entre la valeur

(1) *Voyez* pag. 415, alin. avant-dern.

(2) Pag. 325, alin. 2 et suiv.

(3) *Voyez* pag. 334, alin. avant-dern.

respective de ces deux espèces de monnoies. S'il n'existoit pas de monnoie d'or, ou s'il en circuloit très-peu; que la monnoie d'argent fût elle-même rare, et celle de cuivre abondante; l'évaluation en monnoie de cuivre deviendroit si fréquente et si habituelle, que l'unité de cette dernière monnoie finiroit par être, en quelque sorte, considérée comme la seule unité monétaire : c'est ce qui arriva en Égypte vers le VIII.e siècle de l'hégire [au commencement du XV.e siècle de notre ère], où tout, jusqu'à l'or lui-même, finit par s'évaluer en *felous* ou monnoie de cuivre (1).

Dès qu'on évalue les monnoies fabriquées avec une espèce de métal, celles d'or, par exemple, en unités de monnoie d'un autre métal tel que l'argent, on établit nécessairement une comparaison ou un rapport entre la valeur de ces deux métaux.

Ce rapport peut varier par diverses circonstances, selon que l'un des deux métaux est plus abondant ou plus recherché.

Aussi plusieurs écrivains, aussi estimés par la justesse de leurs vues que par l'étendue de leurs lumières (2), ont-ils proposé de ne fixer la valeur nominale que pour les pièces d'argent, et d'inscrire sur les monnoies d'or, au lieu de la valeur nominale, leur poids et leur titre, en laissant au commerce le soin d'établir le rapport de la valeur de l'or à celle de l'argent.

Cependant cette mesure ne paroît guère praticable. Il en résulteroit une incertitude continuelle sur la valeur relative des deux espèces de monnoies, parce que, malgré le soin que le Gouvernement pourroit prendre de faire publier souvent ce rapport, il resteroit ignoré de la grande majorité des gens du peuple, pour qui, d'ailleurs, il seroit gênant ou impossible d'effectuer sans cesse les calculs d'évaluation, lesquels ne sont ordinairement familiers qu'aux caissiers, ou à ceux qui s'occupent des opérations du change ou de la banque.

Tels sont les motifs qui ont empêché d'adopter cette idée dans notre nouveau système monétaire, et qui ont fait prendre le parti d'inscrire sur les monnoies d'or, comme sur celles d'argent, leur valeur nominale en francs.

Lorsqu'en Égypte la monnoie d'or étoit la seule monnoie légale, et qu'il n'y circuloit que quelques monnoies d'argent étrangères, leur valeur relative, ou leur cours, a bien pu être fixée seulement par le commerce. C'est ce qui a donné lieu à M. de Sacy (3) de conjecturer que, sous le gouvernement des Fâtémytes, on avoit une idée plus juste de la monnoie que celle qui dirige aujourd'hui le système monétaire dans la plupart des états d'Europe, où l'on croit pouvoir établir une proportion fixe et invariable entre l'or et l'argent; mais est-il probable qu'à l'époque dont il s'agit, un système qui suppose une civilisation si avancée, et qui ne pourroit guère être adopté qu'entre banquiers ou négocians, eût été établi par le Gouvernement d'Égypte! Comme il ne s'agissoit que de monnoies d'argent étrangères de diverses valeurs, il n'existoit à leur égard

(1) *Voyez* pag. 336, alin. 1.er et suiv.

(2) *Voyez* page 24 du Mémoire de M. Mongez, que nous avons déjà cité, pag. 345, note 1.re *Voy.* également, dernier alinéa de cette page, l'opinion de M. de Sacy.

(3) Not. 79, pag. 42 de sa traduction du Traité des Monnoies Musulmanes, édit. de 1797.

qu'une règle fort simple et fort naturelle, adoptée chez la plupart des nations d'Europe, et qui consiste à ne pas en taxer ou tarifer la valeur, et à tolérer leur circulation au taux que leur assigne le commerce ou l'état du change avec les nations qui les fournissent : mais, dès que l'Égypte eut une monnoie d'argent particulière, il est indubitable que le Gouvernement fixa le rapport de sa valeur à celle de la monnoie d'or, comme cela s'est pratiqué dans presque tous les pays du monde; c'est ce que prouvent évidemment plusieurs passages de *Maqryzy*.

Les princes et gouverneurs de l'Égypte durent même se montrer d'autant plus jaloux du droit de fixer la valeur nominale des monnoies, qu'ils ont presque tous été dans l'habitude de chercher à faire sur leur fabrication le plus grand bénéfice possible : or ce bénéfice ne pouvoit avoir lieu qu'en donnant un cours forcé aux monnoies, ou en fixant leur valeur nominale bien au-dessus de leur valeur intrinsèque. C'est dans le même but qu'ils ont ordonné souvent la démonétisation non-seulement de toutes les espèces étrangères qui s'étoient introduites à diverses époques dans la circulation, mais encore des monnoies de leurs prédécesseurs, et leur versement à la monnoie, où elles n'étoient reçues au plus que pour leur valeur intrinsèque et où elles étoient converties en nouvelle monnoie d'un plus bas aloi.

Cependant, comme il arrive nécessairement, malgré l'ignorance du peuple, d'une part, et malgré le pouvoir du Gouvernement, de l'autre, que le niveau entre la valeur nominale des monnoies et leur valeur intrinsèque tend sans cesse à se rétablir plus ou moins vîte et plus ou moins exactement, aucun moyen coercitif ne pouvoit empêcher qu'à la longue, lorsque l'altération du poids et du titre des espèces devenoit trop sensible, et sur-tout lorsqu'on mettoit en émission une trop grande quantité de monnoies de bas aloi, le prix des denrées, celui de l'or et de l'argent en lingot et par suite celui de l'or même monnoyé, s'il avoit subi moins d'altération, n'augmentassent successivement. Le Gouvernement finissoit alors par être forcé à changer lui-même la valeur nominale de la monnoie d'or (1); et, pour continuer à faire des bénéfices sur la fabrication, il baissoit encore le titre des monnoies, et exigeoit qu'on les prît d'après la nouvelle fixation de leur valeur nominale, comme si elles eussent conservé la même valeur intrinsèque qu'auparavant.

Voici maintenant ce qui empêchoit que le niveau ne s'établît rigoureusement entre la valeur nominale et la valeur intrinsèque des médins; c'est que la quantité de cette monnoie, qui servoit à-la-fois aux achats en gros et en détail dans toute l'Égypte et même avec les pays voisins, n'étoit pas assez abondante pour les besoins du commerce : ce qui lui donnoit une valeur fictive assez considérable, comme moyen d'échange; valeur qu'elle eût continué à conserver en partie, lors même que la connoissance de son bas aloi eût été généralement répandue.

On peut voir dans *Maqryzy* les principales variations qu'éprouva la valeur nominale des monnoies dans les sept premiers siècles de l'hégire. Nous nous

(1) *Voyez* ce que nous avons dit de la pataque, pag. 343, alin. 1.er et suiv.

contenterons d'en rapporter ici un passage curieux (1) et qui confirme ce que nous avons dit précédemment.

En Égypte, vers l'an 363 de l'hégire [974 de notre ère], le cours du *dynâr mo'ezzy* (2) étoit au pair de 15 *dirhem* $\frac{1}{2}$.

Du temps de l'*émyr* des fidèles *el-Hâkem bi-Amr-Allah Abou-A'ly el-Mansour ben el-Azyz* (3), le nombre des *dirhem* étant fort augmenté, on donna jusqu'à 34 *dirhem* pour un *dynâr* : le prix de toutes les denrées changea, et il en résulta un grand désordre dans toutes les affaires des particuliers. Alors on démonétisa les *dirhem*. On emporta du palais vingt caisses pleines de *dirhem* neufs; on supprima ceux qui faisoient le métier de changeurs, et il fut publié un édit qui défendit de faire aucune affaire en *dirhem* de l'ancienne fabrication. Tous les propriétaires de ces espèces eurent ordre de porter tout ce qu'ils en avoient à l'hôtel des monnoies, dans le délai de trois jours. Cela causa beaucoup de confusion : quatre *dirhem* anciens se donnèrent pour un *dirhem* de la nouvelle fabrication. La proportion de la nouvelle monnoie fut réglée à 18 *dirhem* pour un *dynâr*.

Le Tableau des monnoies joint à ce Mémoire indique la valeur nominale en médins à laquelle furent fixés les fondouklis, les sequins, les piastres ou *ghrouch* (4), soit par les *pâcha* ou les beys à diverses époques, soit par les Français lors de leur entrée en Égypte.

Cette dernière fixation eut lieu par un tarif qu'arrêta une commission formée à Alexandrie et composée de Français et d'habitans du pays.

Ce tarif établit, en même temps, la valeur relative en monnoie d'Égypte pour laquelle auront cours les monnoies de France et de divers autres pays. Il est donc d'une importance si directe pour le sujet que nous traitons, que nous croyons indispensable de le relater ici. Nous avons seulement ajouté, en regard du tarif, une colonne qui contient l'évaluation des mêmes monnoies en francs, en prenant pour base celle de 142 médins donnée à la pièce de 5 francs.

TARIF DES MONNOIES D'ÉGYPTE.

Il a été convenu entre les citoyens Sucy, commissaire ordonnateur en chef; Berthollet et Monge, membres de l'Institut national de France; Poussielgue, contrôleur des dépenses de l'armée; Estève, payeur général; Magalon, consul général à Alexandrie, commissaires nommés par le général en chef, et (5) Hagi Homed Abu il Rizo, marchand; Hagi Abd il Vahab, il Hoschi check et Hagi Ali Mebergi il Dakak, marchands, tous trois établis à Alexandrie et convoqués exprès; que les monnoies Françaises, les monnoies Turques et autres monnoies étrangères, auront cours suivant le tarif ci-après, qui sera en conséquence imprimé,

(1) Pag 41 du Traité des Monnoies de Makrizi, traduction de M. de Sacy.

(2) *Voyez* pag. 327, avant-dern. alin. et pag. 366, alin. 3.

(3) الحاكم بامر الله ابو على المنصور بن العزيز

(4) *Voyez* pag. 333, alin. 2 et not. 3.

(5) On relate ici les noms et titres des commissaires Égyptiens, &c. tels qu'ils sont orthographiés dans le Tarif imprimé en Égypte.

tant

tant en arabe qu'en français, et qu'elles devront être données et reçues pour la valeur dudit tarif;

SAVOIR :

TARIF			RÉDUCTION EN FRANCS, sur le pied de 142 médins pour 5 francs.
EN OR.	MONNOIES DU PAYS.	MONNOIES DE FRANCE.	
	Paras ou Médins.	liv. s. d.	fr. cent.
Le quadruple d'Espagne vaut	2352.	ou 84. 00. 00. 00.	82. 81,69.
Le demi-quadruple	1176.	42. 00. 00. 00.	41. 40,84.
Le quart de quadruple	588.	21. 00. 00. 00.	20. 70,42.
Le huitième de quadruple	294.	10. 10. 00. 00.	10. 35,21.
Le seizième de quadruple	147.	5. 5. 00. 00.	5. 17,61.
Le double louis de France	1344.	48. 00. 00. 00.	47. 32,39.
Le louis simple	672.	24. 00. 00. 00.	23. 66,19.
Le sequin de Venise	340.	12. 2. 10. 2/7.	11. 97,18.
Le sequin *zer-mahboub* du Kaire	180.	6. 8. 6. 6/7.	6. 33,80.
Le demi-sequin	90.	3. 4. 3. 3/7.	3. 16,90.
Le sequin de Constantinople (1)	200.	7. 2. 10. 2/7.	7. 04,22.
Le sequin de Hongrie et de Hollande	300.	10. 14. 3. 3/7.	10. 56,34.
EN ARGENT.			
L'écu de six livres de France	168.	6. 00. 00. 00.	5. 91,52.
L'écu de cinq livres	142.	5. 1. 5. 1/7.	5. 00,00.
L'écu de trois livres	84.	3. 00. 00. 00.	2. 95,77.
La pièce de trente sous	42.	1. 10. 00. 00.	1. 47,88.
La pièce de quinze sous	21.	0. 15. 00. 00.	0. 73,94.
L'écu de Rome	140.	5. 00. 00. 00.	4. 92,95.
L'écu simple de Malte	67.	2. 7. 10. 2/7.	2. 35,91.
L'écu et quart de Malte	84.	3. 00. 00. 00.	2. 95,76.
Le double écu de Malte	134.	4. 15. 8. 4/7.	4. 71,83.
Le double et demi écu de Malte	168.	6. 00. 00. 00.	5. 91,55.
La piastre d'Espagne	150.	5. 7. 1. 5/7.	5. 28,17.
Le thalari	150.	5. 7. 1. 5/7.	5. 28,17.
L'écu de huit livres de Gènes	186.	6. 12. 10. 2/7.	6. 54,93.
L'écu de six livres de Milan	130.	4. 12. 10. 2/7.	4. 57,74.
Il existe quatre espèces de Piastres Turques.			
La première vaut	100.	3. 11. 5. 1/7.	3. 52,11.
La seconde	80.	2. 17. 1. 5/7.	2. 81,69.
La troisième	60.	2. 2. 10. 2/7.	2. 11,27.
La quatrième	40.	1. 8. 6. 6/7.	1. 40,84.
Par ce calcul,			
La livre tournois de compte vaut	28.	1. 00. 00. 00.	0. 98,59.
Le para	1.	0. 00. 8. 4/7.	0. 03,52.

Nota. Les recettes et dépenses de l'armée sont comptées en paras.

A Alexandrie, le 17 messidor, an 6 de la République Française, et de l'hégire le 20 de mohharrem (2).

(Suivent les signatures.)

(1) Le fondoukli n'est pas tarifé. Il passoit pour 390 médins. *Voyez* pag. 328, alin. 2; *voyez* aussi les fondouklis, Tableau des monnoies, pag. 447, col. 21 et 22.

(2) L'an 1213 de l'hégire [5 juillet 1798]. Moharrem [محرّم], 1.er mois de l'année musulmane.

Nous terminerons ce qui concerne la valeur nominale des monnoies, par l'examen des motifs qui ont servi de bases au tarif ci-dessus.

Le parti que la Commission avoit à prendre pour la fixation du tarif, étoit compris entre deux limites, qui consistoient ou à tarifer rigoureusement les monnoies du pays d'après leur valeur intrinsèque, ou à leur donner la plus grande valeur possible en monnoies de France.

La première mesure, outre qu'elle paroissoit, en théorie, la plus conforme aux principes d'une bonne administration, sembloit conseillée par l'intérêt des membres de l'armée, qui, à leur arrivée en Égypte, devoient naturellement desirer d'échanger les monnoies qu'ils apportoient d'Europe contre la plus grande quantité possible de monnoie du pays; mais cette disposition eût été, par le fait, très-impolitique. En décriant ainsi la monnoie du pays, le plus grand inconvénient n'eût pas été de priver le Trésor de tout le bénéfice qu'il pouvoit faire sur la fabrication de cette monnoie, ou même de le grever d'une dépense considérable si les frais de fabrication étoient tombés à sa charge : mais, comme les impôts se percevoient en médins, il est évident que le Trésor, continuant à n'en percevoir qu'une même quantité, auroit vu diminuer considérablement ses ressources, à moins qu'il n'eût augmenté les impôts; ce qui présentoit bien plus d'inconvéniens encore.

Par la seconde mesure (si l'on eût tarifé, par exemple, la piastre à 100 médins et le sequin *zer-mahboub* à 120), on eût obtenu les résultats suivans :

1.° Les appointemens de l'armée ayant été fixés en argent de France, la dépense du Trésor, qui les eût payés en médins, eût été moindre d'un tiers;

2.° L'impôt étant fixé et perçu en médins, en continuant à en prélever la même quantité, la valeur du produit eût été, par le fait, plus considérable d'un tiers;

3.° Le bénéfice sur la fabrication de la monnoie eût été aussi plus grand en proportion.

Cependant, comme la valeur nominale des monnoies tend sans cesse à se rapprocher de la valeur intrinsèque, que par-tout où se trouve une augmentation sensible de consommateurs qui ont tout à acheter et rien à vendre, sur-tout lorsqu'ils dépensent facilement et qu'ils apportent dans la circulation une assez grande quantité d'espèces étrangères, le prix des denrées augmente rapidement, il auroit été bien difficile et peut-être même impossible de rehausser au Kaire la valeur des médins et de la maintenir long-temps au même taux, et il auroit fallu employer à cet effet des mesures rigoureuses et peut-être impolitiques; en sorte que la Commission nous semble avoir choisi réellement le parti le plus sage et le plus loyal, en prenant un terme moyen entre les deux limites dont nous avons parlé ci-dessus, et en fixant, pour la valeur nominale en médins du sequin *zer-mahboub* et de la piastre d'Espagne, celle à laquelle ils étoient parvenus au Kaire, parce qu'il étoit naturel que cette ville, par son importance et en sa qualité de capitale et de centre du commerce et du gouvernement, réglât le cours des monnoies.

§. IV.

Valeur intrinsèque.

M. MONGEZ, dans son excellent traité qui a pour titre, *Considérations générales sur les Monnoies* (1), démontre que leur valeur réelle se compose (lorsqu'on n'est pas obligé d'affiner le métal) de la valeur intrinsèque du métal et des frais de fabrication. Mais, pour estimer les valeurs des métaux séparément et entre elles, il faudroit les comparer avec celles des principales denrées du pays; il resteroit encore, pour avoir une idée exacte du prix des denrées, à le comparer avec celui qu'elles ont chez nous : en second lieu, les frais de fabrication ne sont pas les mêmes; ils sont beaucoup plus considérables en Égypte, par la nature même et la forme de la monnoie, et plus qu'ils ne devroient l'être, si les arts y étoient moins imparfaits. Le seul moyen de donner une idée simple et facile à saisir de la valeur intrinsèque des monnoies d'Égypte, est donc de les comparer, sous ce rapport, à celles de France, en supposant les frais de fabrication les mêmes de part et d'autre, et c'est ce que nous avons fait dans le Tableau joint à ce Mémoire (2).

§. V.

Proportion de l'Or et de l'Argent dans les Monnoies d'Égypte.

POUR connoître en général ce rapport, il faut comparer, dans les deux espèces de monnoies, la valeur d'un poids égal d'or et d'argent fins ou au même titre, en ne tenant pas compte de la valeur de l'alliage (3).

Dans le système actuel des monnoies de France, celle d'or et celle d'argent étant au même titre (toutes les deux sont alliées à $\frac{1}{10}$) et leurs subdivisions étant décimales, rien n'est plus facile à établir que le rapport dont il s'agit. En effet, un kilogramme d'argent monnoyé contenant 10 fois 20 francs, et un kilogramme d'or monnoyé 155 pièces de 20 francs, on voit tout de suite que le rapport de l'or à l'argent est de 10 à 155 ou de 1 à 15 $\frac{1}{2}$.

M. Mongez, dans ses Considérations générales sur les Monnoies (4), donne des détails fort curieux sur les variations de la proportion de l'or à l'argent dans divers pays, à différentes époques.

Pour connoître celles qui eurent lieu en Égypte, il faudroit que les auteurs nous eussent transmis en même temps la valeur nominale respective, le poids et le titre précis des monnoies d'or et d'argent : c'est ce que ne présente point le traité de *Maqryzy*, qui indique le poids, tantôt de l'une, tantôt de l'autre

(1) Déjà cité, pag. 345, not. 1.re

(2) *Voyez* colonnes 23 et suiv. du Tableau des monnoies. *Voyez* aussi pag. 408, alin. 2.

(3) En général, on n'en tient pas compte ; mais, lorsque dans les monnoies d'or il y a une quantité assez considérable d'argent, il semble qu'on doive avois égard à une partie de la valeur de cet argent. *Voyez* pag. 401, dern. alin.

(4) Pag. 20 et suiv. *Voyez*, pour cet ouvrage déjà cité, pag. 345, not. 1.re

monnoie, quelquefois leur valeur nominale ou leur cours, et très-rarement leur titre, mais sans parler alors de leur poids. On ne peut prendre la valeur des *dynâr* en *dirhem,* rapportée par *Maqryzy* dans les passages que nous avons cités précédemment, page 392, pour le rapport de valeur entre l'or et l'argent (1). En effet, il faudroit pour cela que le *dynâr* eût été alors du même poids et du même titre que le *dirhem;* ce qui n'avoit pas lieu.

Comme le poids et le titre des monnoies d'argent ont subi en Égypte bien plus d'altération que ceux des monnoies d'or, la proportion dont il s'agit a tendu constamment à baisser, puisqu'on a toujours donné à l'argent, dans les monnoies, une valeur fictive bien au-dessus de la valeur qu'avoit dans le commerce et chez les autres nations l'argent en lingot, ou même l'argent monnoyé.

Sous le règne d'*Ahmed* fils de *Mahamed,* avénement de 1115 de l'hégire [de 1703 à 1730 de notre ère], la proportion dont il s'agit étoit, dans les fondouklis et les médins, de 1 à $14\frac{1}{3}$ (2). Or cette proportion est, à très-peu de chose près, la même que celle qui fut établie en France par Louis XV, lors de la refonte de 1726, et celle que Romé de Lisle avoit trouvée exister entre les monnoies d'or et d'argent de Constantin, c'est-à-dire, quatorze siècles auparavant; parité qui, suivant l'observation de M. Mongez, « est tout-à-fait sur» prenante, puisqu'il semble que la découverte du nouveau monde auroit dû » rompre le rapport entre l'or et l'argent par l'abondance avec laquelle elle a » fait couler ce nouveau métal sur notre continent. »

En Égypte, un demi-siècle seulement après le règne d'Achmet III, lorsqu'*A'ly-bey* se fut emparé du pouvoir, la proportion dans les *zer-mahboub* et dans les médins étoit déjà baissée à $11\frac{36}{100}$, ou un peu plus de $11\frac{1}{3}$ (3). Lors de notre arrivée en Égypte, d'après les poids, titre et valeur nominale que nous avons donnés des sequins et des médins (4), la proportion étoit réduite à $7\frac{4}{5}$.

Quoique les pièces de 40 et de 20 médins n'aient jamais été une monnoie habituelle en Égypte, si on veut les comparer à la monnoie d'or, on verra que, sous *A'ly-bey,* la proportion de l'or et de l'argent dans les sequins et dans les *ghrouch* (en supposant ces dernières pièces au même titre que les médins, et au poids de 516 drachmes le cent) étoit un peu plus de $13\frac{1}{3}$ (5), et que sous les Français elle fut de $10\frac{2}{3}$.

Cette proportion plus élevée tient à ce que les *ghrouch* avoient, en raison de leur poids, plus de valeur intrinsèque que les médins (6).

D'après le Tableau qu'on trouvera à la suite de ce Mémoire, on pourra

(1) Traduction du Traité des monnoies Musulmanes de Makrizi, par M. de Sacy, *pag. 42.*

(2)	100 fondouklis pesant	114 drachmes	,00 au titre de	968, et valant	13 400 médins.
	1 000 médins	125	,00	944	
(3)	100 sequins	84	,33	750	12 500.
	1 000 médins	115	,00	500	
(4)	100 sequins	84	,20	698	18 000.
	1 000 médins	73	,00	350	
(5)	100 *ghrouch*	516	,00	500	4 000.
(6)	100 *ghrouch*	400	,00	348	4 000.

calculer le rapport de la valeur de l'or et de l'argent dans les monnoies, aux diverses époques pour lesquelles ce Tableau offre les données nécessaires; on observera, pour celles comprises au Tarif des monnoies pag. 393, qu'une même valeur nominale en médins a été donnée aux fondouklis et aux sequins *zer-mahboub* de diverses époques, quoique leur valeur intrinsèque soit bien différente et qu'ils aient valu un moins grand nombre de médins à l'époque de leur émission.

SECONDE PARTIE.

État actuel des Monnoies en Égypte. — Procédés de fabrication. — Administration.

SECTION I.re

État actuel des Monnoies.

CHAPITRE I.er

Système monétaire actuel.

Les seules monnoies usuelles d'Égypte étoient, avant l'arrivée des Français, et ont continué d'être, depuis lors :

1.° *Monnoies d'Or.*

Le sequin *zer-mahboub*, allié avec argent, au titre de 16 karats $\frac{3}{4}$, ou un peu moins de 698, pesant 0drachme,842 [2grammes,592], valant 180 médins [6francs33centimes,80 en monnoie de France], portant le chiffre du sultan et les légendes Arabes, telles que les présente la pièce que nous avons fait graver sous le n.° 13 (1);

Le demi-sequin, ou *nousfyeh*, d'un module un peu moins grand, moitié poids du *zer-mahboub*, même titre, moitié valeur, même chiffre et même légende;

Le quart de sequin, ou *rouba'yeh*, module moins grand que celui du demi-sequin, moitié de son poids, moitié de sa valeur, même titre, portant d'un côté le chiffre du sultan, et de l'autre une partie seulement des mêmes légendes que les demi-sequins. *Voyez* celui qui est gravé, planche ci-jointe, sous le n.° 15.

2.° *Monnoies d'Argent ou plutôt de Billon.*

Les médins, très-petite monnoie, dont mille pèsent 73 drachmes [ou 224grammes,76], au titre de 350 millièmes de fin, valant, en argent de France, 35 francs 21 centimes, portant d'un côté le chiffre seulement ou paraphe du sultan de Constantinople; et de l'autre, *Frappé à Masr* [le Kaire], *l'an* (de l'avénement du sultan). *Voyez* la figure du médin gravé sous le n.° 24 de la planche ci-jointe.

Quant aux pièces de 40 et de 20 médins, ou *ghrouch*, il n'en a été frappé qu'une quantité peu considérable (2) sous le commandement du général Français Bonaparte : on peut considérer ces pièces comme ne faisant plus partie du système monétaire actuel de l'Égypte; on en verra la forme et le type sous les n.os 17 et 19 de la planche jointe à ce Mémoire.

(1) *Voyez* la planche jointe à ce Mémoire.

(2) *Voyez* pag. 410, alin. 1.er

Pour tout ce qui concerne les monnoies actuelles, on peut consulter ce que nous avons dit aux divers chapitres et articles dont le sommaire est à la suite de ce Mémoire.

CHAPITRE II.

Change des Matières d'Or et d'Argent.

§. I.er

Moyens d'approvisionnement de la Monnoie du Kaire en matières d'Or et d'Argent.

Le principal approvisionnement de la monnoie en matières d'or et d'argent se faisoit, de temps immémorial, par une compagnie de Juifs (1) qui avoient un marché passé avec la monnoie.

En Égypte, comme dans presque toutes es contrées de l'univers, les Juifs s'adonnent de préférence au commerce des métaux et des pierres précieuses. Ils achètent les bijoux et les pièces d'orfévrerie, les monnoies d'or et d'argent de divers pays, les médailles, la poudre d'or des caravanes, &c.; c'est à eux qu'un antiquaire devroit s'adresser pour se procurer des médailles d'or et d'argent, et il suffiroit de leur en donner un prix un peu au-dessus de leur valeur intrinsèque.

Les Juifs portent dans le commerce cette patience, cette économie, cette ténacité, ce soin à ne pas négliger le gain le plus modique, qui les caractérisent et qui n'appartiennent qu'à eux: là, comme par-tout ailleurs, ils sont rebutés et vexés par les autres classes du peuple et opprimés par le Gouvernement. C'est un préjugé assez général, que le commerce des métaux précieux est très-lucratif; dans le fond, il l'est très-peu, et bien moindre que celui des métaux les plus abondans et les moins chers. C'est à la main-d'œuvre et au prix fictif que le luxe et les arts donnent à l'or et à l'argent, que les orfévres et les joailliers d'Europe doivent leurs profits; ils n'en font presque point sur les matières elles-mêmes.

Les Juifs chargés de la fourniture à la monnoie ont au Kaire plusieurs *serrâf* ou changeurs, et, dans les principales villes d'Égypte, des correspondans qui achètent pour eux.

Au Kaire, ceux qui ne veulent pas se servir de l'entremise des *serrâf,* viennent vendre à l'*oukel* (2) ou magasin des Juifs, qui estiment la valeur des métaux à l'essai, s'il s'agit d'une quantité un peu considérable de matières de même aloi, ou à la pierre de touche et même à la simple vue, pour les diverses pièces de monnoie ou d'orfévrerie.

Ils font faire leurs essais d'or et d'argent à leur magasin par les essayeurs de la monnoie; mais ils estiment eux-mêmes à la pierre de touche toutes les pièces d'or qu'ils achètent.

(1) En arabe, *el-Yhoudy* [اليهودى].

(2) En arabe, *oukâleh* [وكاله]; au pluriel, *oukâyl* [وكايل].

Ils ont des aiguillettes d'or séparées, alliées à différens titres; ils frottent sur la pierre de touche, qui est de même nature que celle dont on se sert en Europe, le morceau d'or qu'ils veulent essayer, et successivement à côté celles des aiguillettes ou touchaux qu'ils croient approcher le plus du même titre, et ils apprécient l'or avec beaucoup de justesse, en comparant l'aspect que présentent les traces laissées sur la pierre.

En France, on passe sur les taches ainsi faites de l'eau forte (préparée à cet effet avec de l'acide nitrique et un peu d'acide muriatique), à des degrés connus. On peut ensuite juger approximativement du titre de l'or par la comparaison des traces, si elles résistent l'une et l'autre en partie à l'action de l'acide. Si, au contraire, celle de l'or à essayer disparaît entièrement, on sait au-dessous de quel titre il faut qu'il soit pour que la trace soit effacée par l'eau forte à tel degré.

Les Juifs mêlent ensuite dans des proportions convenables l'or à différens titres, et approchent souvent si près du titre fixé pour les sequins, qu'après l'essai des lingots ils se trouvent entre les limites de la tolérance accordée, et sont dispensés de refondre leur or pour atteindre au titre prescrit; mais, s'il résulte de l'essai fait à la monnoie, que les lingots dépassent le remède d'usage en plus ou en moins, ils sont obligés de les remporter pour les fondre de nouveau et les allier plus exactement.

Lorsqu'il faut baisser le titre de l'or, ils ne manquent pas de se servir, de préférence, de l'argent doré, qu'ils n'achètent dans le commerce qu'au même prix que l'argent ordinaire, et ils enrichissent ainsi leurs lingots de la dorure que contient l'argent qu'ils emploient pour alliage. Ils ont aussi soin d'enlever, au moyen d'un peu de cire, les traces d'or qui restent sur la pierre de touche, et jettent dans leurs creusets ces boules de cire qui contribuent à servir de flux et à désoxider la surface de l'or.

Les caravanes qui vont de Maroc à la Mekke (1), et celles qui viennent de Darfour, Sennar, &c., apportent, chaque année, une certaine quantité de poudre d'or (2).

Toute celle qui est à vendre ne s'achète pas pour le compte de la monnoie, parce que les négocians, voulant réaliser pour eux-mêmes ou pour leurs commettans, offrent souvent un prix plus élevé que celui que pourroit en donner la monnoie.

Cet or, composé de paillettes ramassées sans doute dans les fleuves et les torrens, ou retirées du sable aurifère, ne présente presque aucun de ces morceaux un peu volumineux et cristallisés qu'on appelle en France pepie.

La poudre en est renfermée dans un morceau de linge fin, enveloppé de deux ou trois autres morceaux de toile plus grosse, et lié avec un fil en forme de nouet; le tout est recouvert d'un morceau de peau cousu et séché au soleil. La peau, en se séchant ainsi et se retirant, forme une enveloppe serrée et dure, et le paquet ou groupe d'or (3) présente parfaitement l'apparence d'un sac de couleur de nos peintres, ou d'un fruit de *solanum* appelé tomate.

(1) Ces caravanes recueillent dans leur route les pélerins d'Alger, de Tunis, de Tripoli, du Kaire, &c. Elles arrivent dans cette dernière ville vers le milieu d'avril. Celles de Darfour, de Sennar, &c. atteignent le Nil à Syène ou à Syout, dans la haute Égypte.

(2) La poudre d'or s'appelle en arabe *tebr* [تبر].

(3) En arabe *sourrat*, qui veut dire bourse. *Voyez* pag. 344, alin. 2 et not. 4.

Dans

Dans chaque sac se trouve toujours quelque bijou ou ornement acheté des Africains ou des nègres.

Presque tous ces bijoux sont des anneaux ou bagues, des pendans d'oreilles ou ornemens de cou. Le seul travail qu'ils offrent est une espèce de ciselure semblable aux pas d'une vis très-fine. Presque tous les anneaux représentent des serpens. Nous avons vu un des ornemens de cou qui figuroit bien distinctement une tortue, dont les pattes et la tête étoient saillantes.

Les sacs ou groupes d'or sont tous à peu de chose près du même poids, environ 97 drachmes ou 65 *mitqâl* (1).

Le titre varie de 21 à 22 karats $\frac{16}{32}$ (2); l'or en étoit anciennement plus pur, selon l'assertion de l'*effendy* de la monnoie et des Juifs, soit que les paillettes fussent plus riches, soit que les bijoux ajoutés à chaque groupe fussent à un plus haut titre.

Ces sacs, qui s'achètent communément 244 piastres (3) d'Espagne, sont une véritable monnoie qui sert aux caravanes de moyen d'échange : ils ont une valeur constante pour laquelle on les reçoit, sans même être obligé de les peser et de les ouvrir; on peut s'en rapporter à la bonne foi, dont l'usage, la religion, et l'intérêt même des marchands, leur font une loi sévère.

Cependant à la monnoie on s'assuroit d'abord du poids et du titre d'un des groupes d'or pris au hasard, et les Juifs étoient assez exercés à juger l'or sur son apparence, pour estimer s'il étoit à un demi-karat de plus ou de moins.

Si le prix convenoit au marchand, qui vendoit ordinairement en présence ou par l'entremise du *cheykh* ou chef de la caravane, on se touchoit dans la main, et le marché étoit conclu. Mais il n'est pas permis, dans les règles de la croyance de ces pieux voyageurs, d'acheter des métaux avec des métaux : pour obvier à cet inconvénient, comme il est dans toutes les religions des moyens d'éluder les préceptes, on n'appeloit pas cela acheter, mais échanger. Les groupes d'or se mettoient d'un côté; l'argent convenu, de l'autre; et le vendeur demandoit à l'acheteur lequel des deux lots lui faisoit le plus de plaisir. L'acheteur prenoit les groupes d'or, et l'argent restoit au vendeur.

§. II.

Prix de l'Or et de l'Argent en Égypte.

L'OR au titre des sequins, ou 16 karats $\frac{24}{32}$ [698], se payoit avant l'expédition d'Égypte, et s'est payé constamment par les Français, à raison de 112 sequins ou 20 160 médins les 100 drachmes. Ces 100 drachmes contenant d'or pur 69^{drachmes},8, les 100 drachmes d'or pur revenoient à........ $28\,882^{\text{médins}}$,521, si l'on ne tenoit pas compte de l'argent allié à l'or dans les lingots (4).

Comme 100 drachmes d'or à 698 contiennent 30^{drachmes},2 d'argent, qu'on peut ne supposer qu'à 900, ce qui donne 27^{drachmes},18 d'argent fin, valant

(1) 298 à 300 grammes.

(2) De 875 à 938 millièmes de fin.

(3) 3 660 médins, ou, en francs, 1 288 francs 73 cent.

(4) *Voyez*, pour cette première hypothèse, l'article 1.er du tableau ci-après, pag. 405.

520^{médins},116 (à raison de 19^{médins},136 la drachme, prix basé sur celui de France), si de. . . . . 20 160^{médins},000,
prix des 100 drachmes d'or à 698, on déduit 520 ,116,

restera, pour la valeur des 69$^{\text{drach.}}$, 8 d'or pur, 19 639 ,884.
Alors les 100 drachmes d'or fin ne vaudront que (1). . . . . 28 137^{médins},369.

Mais on ne peut compter, dans les lingots alliés d'argent, toute la valeur de l'argent qu'ils contiennent; il faut déduire de cette valeur les frais d'affinage qui seroient nécessaires pour séparer l'argent de l'or.

Ces frais sont fixés en France, par arrêté du Gouvernement du 4 prairial an 11 (2), à 32 francs par kilogramme de fin contenu dans l'or soumis à cette opération; il en coûteroit donc, pour 69^{drachmes},8 d'or pur [ou 214^{grammes},907], 6$^{\text{fr.}}$,87$^{\text{cent.}}$,702, ou. . . 195^{médins},307,
qu'il convient d'ajouter au prix des 100$^{\text{drachm.}}$ d'or à 698, trouvé ci-dessus. . . . 19 639 ,884.

Ce qui porteroit ce prix à. . . . . 19 835^{médins},191.

Alors les 100 drachmes d'or fin reviendroient à (3). . . . . 28 417^{médins},179.

La poudre d'or qu'on acheta à la monnoie, en l'an 7 [1799], de la caravane de Maroc (4), pesoit, avant la fonte, 2919 drachmes; elle rendit net, après la fonte, 2837 drachmes en lingots de 21 karats $\frac{12}{32}$ à 22 karats $\frac{20}{32}$, contenant ensemble 2602^{drachmes},51 d'or pur. On avoit payé cette poudre d'or 730 238 médins; ce qui fait revenir les 100 drachmes d'or fin à (5). . . . . 28 058^{médins},989.

Il résulte de la comparaison de ces prix avec ceux de France, comme on peut le voir par le tableau ci-après, 1.° que, même en ne tenant aucun compte de la valeur de l'argent allié à l'or dans les lingots, l'or fin revenoit en Égypte à 131 francs 35 centimes par kilogramme de moins qu'en France, ce qui fait près de 4 p. 0/0; 2.° qu'en tenant compte seulement de la valeur de l'argent, déduction faite des frais d'affinage, l'or fin revenoit à 184 francs 57 centimes par kilogramme de moins qu'en France, ce qui fait plus de 5 $\frac{1}{3}$ p. 0/0; 3.° que la poudre d'or s'y vendoit 225 francs 53 centimes de moins par kilogramme de fin, ce qui fait plus de 6 $\frac{1}{2}$ p. 0/0 de moins qu'en France.

La manière dont s'achetoit l'argent en Égypte, lors de l'entrée des Français à la monnoie, est assez remarquable.

On en faisoit l'essai; on calculoit l'argent pur que contenoient les lingots; on ajoutoit au produit 2 p. 0/0 du poids total de l'argent brut, et c'est le pur fictif résultant de cette addition que l'on payoit 18 médins la drachme.

On peut s'assurer que cette manière de calculer le prix de l'argent revenoit à payer séparément l'argent fin à raison de. . . . . 1 836^{médins},000.
et l'alliage sur le pied de 36 médins les 100 drachmes (6).

(1) *Voyez*, pour cette seconde valeur, l'article 2 du tableau ci-après, pag. 405.

(2) Du 24 mai 1803.

(3) *Voyez*, pour cette troisième valeur, l'article 3 du tableau cité not. 1.re

(4) *Voyez* page 400, alin. 5 et suiv.

(5) *Voyez*, pour la comparaison de ce prix de l'or fin avec celui fixé par le tarif des monnoies de France, l'article 4 du tableau ci-après, pag. 405.

(6) En effet, soient P l'argent pur et A l'alliage con-

Comme le cuivre qu'on employoit à la monnoie pour allier l'argent ne revenoit qu'à 40 médins les 144 drachmes (1), ou à 27^{médins},777 les 100 drachmes, on voit que les Juifs étoient intéressés à fournir de l'argent de bas aloi, et même à y ajouter de l'alliage.

S'ils avoient fourni de l'argent au titre des médins, savoir, à 1 drachme de fin contre 1^{drachme},870 432 d'alliage, les 100 drachmes d'argent fin eussent coûté (2) .... 1 903^{médins},335,
en reportant la totalité du prix sur l'argent fin. Si la monnoie au contraire eût fourni tout l'alliage, les 100 drachmes d'argent fin eussent d'abord coûté (3) .... 1 836^{médins},000.
En y ajoutant la valeur de 187^{drachmes},0432 d'alliage, qui, à raison de 40 médins les 144 drachmes, se seroit élevée à .... 51 ,956,

on aura .... 1 887^{médins},956 | 1 887 ,956.

Différence .... 15^{médins},379,
qu'il convient d'ajouter au prix des 100 drachmes d'argent fin, 1 836 ,000,
pour estimer plus exactement à combien revenoient communément à la monnoie les 100 drachmes d'argent fin, abstraction faite de l'alliage, d'après la manière dont on avoit coutume de payer aux Juifs le prix de l'argent en lingot fourni par eux (4). } 1 851^{médins},379.

On doit aussi remarquer que, l'essai, à cause de son imperfection, donnant toujours plus de fin que n'en contenoit réellement l'argent (5), le fin ou l'argent pur se payoit plus cher, par le fait, que ne paroissoit le donner le calcul.

Le titre des piastres, d'après des essais plus exacts, étant déterminé à 895$\frac{833}{1000}$, mille piastres, qui pesoient en tout 8 750^{drachmes},000, ne contenoient d'argent fin que .... 7 838 ,541.

Ce qui donne, à raison de 150 médins pour la valeur de chaque piastre (au lieu de 1 836 médins comme ci-dessus) ... 1 913^{médins},600.
pour le prix de 100 drachmes d'argent pur (6).

Tel est le prix auquel on paya l'argent fourni par les Juifs, d'après des essais

tenus dans une drachme d'argent à un titre quelconque, on aura pour la valeur de cette drachme, représentée par

$$P + A = P + \tfrac{2}{100}\,(P + A) \times 18 \text{ médins}$$

$$= 18 \text{ médins}\left(\frac{100\,P + 2\,P + 2\,A}{100}\right),$$

$$18 \text{ méd.}\left(\frac{102\,P + 2\,A}{100}\right) = \frac{1\,836 \text{ méd. } P + 36 \text{ méd. } A}{100};$$

ce qui donne pour la valeur de 100 $(P + A) =$ 1836 méd. P + 36 méd. A.

S'il n'y a pas d'alliage, alors $A = 0$, et l'on a pour la valeur de 100 drachmes d'argent pur, 1 836 médins. Si, au contraire, $P = 0$, ou si tout est alliage, on a, pour la valeur de 100 drachmes d'alliage, 36 médins.

(1) *Voyez* page 414, alin. dern.

(2) *Voyez*, pour l'hypothèse où les 100 drachmes d'argent fin coûteroient 1 903^{médins},335, le 8.e article du tableau ci-après, pag. 405.

(3) *Voyez*, pour l'hypothèse où les 100 drachmes de fin coûteroient 1 836 médins, le 5.e article du même tableau.

(4) *Voyez*, pour cette 3.e valeur de la drachme d'argent, le 6.e article du même tableau.

(5) La piastre passoit à la monnoie du Kaire, avant notre arrivée, pour être au titre de 910, tandis qu'elle n'est portée au tarif de France qu'à 896.

(6) *Voyez*, pour cette valeur de l'argent fin, le 9.e article du tableau ci-après, pag. 405.

plus rigoureux, sans ajouter au fin qu'il contenoit 2 p. o/o du poids total et sans leur tenir compte de l'alliage.

L'affinage eût été une opération trop difficile et trop dispendieuse, pour que les Juifs eussent intérêt à séparer le cuivre de l'argent. Tout l'alliage qui se trouvoit dans les lingots, fut donc en bénéfice pour la monnoie. Quant à celui qu'elle eut à y ajouter pour les mettre au titre, il étoit moins coûteux pour elle de le fournir que de le payer à 36 médins les 100 drachmes.

Les matières d'argent étant devenues plus rares par la suite, on paya les 100 drachmes d'argent fin 1950 médins (1) et enfin 2000 médins (2).

On verra, en comparant, dans le tableau ci-après, les valeurs de l'argent fin en Égypte avec celles qu'il a en France, 1.° que si les prix de l'argent fin établis avant l'entrée des Français en Égypte paroissent un peu moindres que celui fixé par le tarif des monnoies du 17 prairial an 11 [6 juin 1803], ils étoient par le fait aussi forts ou peut-être plus élevés, à cause de l'imperfection des essais; 2.° que le prix d'abord fixé par les Français fut basé sur la valeur des monnoies de France; 3.° que les surachats accordés ensuite à deux époques différentes, et motivés par la rareté des matières, portèrent le prix de l'argent de 2 à près de $4\frac{1}{2}$ p. o/o au-dessus de la valeur qu'il a en France, mais que les bénéfices qu'on trouvoit à convertir l'argent et les monnoies d'Europe en médins permettoient facilement ce surachat.

(1) *Voyez* le 10.e article du tableau ci-après.

(2) *Voyez* le 11.e article du même tableau. Cette dernière augmentation eut lieu par arrêté du 1.er nivôse an 9 [22 décembre 1800].

TABLEAU COMPARATIF du Prix de l'Or fin et de l'Argent fin en Égypte et en France.

NUMÉROS.	INDICATION des CONDITIONS de paiement.	EN ÉGYPTE. EN MÉDINS. Les 100 drachmes ou 307grammes,8904. Avant la conquête.	Sous l'administration des Français.	324 drach.,7909 ou le kilogramme.	EN FRANCS. A raison de 142 médins pour 5 francs. — Le kilogramme.	EN FRANCE. EN FRANCS. Avec la retenue. — Le kilogramme.	Sans la retenue. — Le kilogramme.	DIFFÉRENCE entre le prix en Égypte et le prix en France. AVEC LA RETENUE. en moins par kilogramme.	en plus par kilogram.	SANS LA RETENUE. en moins par kilogramme.	en plus par kilogram.
	PRIX DE L'OR.										
		médins.	médins.	médins.	francs. cent.	francs. cent.	francs. cent.	francs. cent.	francs. cent.	cent.	francs. cent.
1.	En ne tenant pas compte de l'argent allié à l'or.	28 882,521.	28 882,521.	93 807,799.	3 303. 09,14.			131. 35,30.	....	141. 35,30.	"
2.	En déduisant toute la valeur de l'argent qui sert d'alliage à raison de 19médins,134 la drachme, valeur basée sur le tarif de France..........	28 137,369.	28 137,369.	91 387,614.	3 217. 87,32.	3434. 44,44.	3444. 44,44.	216. 57,12.	....	226. 57,12.	"
3.	En déduisant seulement la valeur de l'argent, moins les droits d'affinage.....	28 417,179.	28 417,179.	92 296,411.	3 249. 87,36.			184. 57,08.	....	194. 57,08.	"
4.	Prix d'achat de la poudre d'or des caravanes de Maroc......	....	28 058,989.	91 133,043.	3 208. 90,99.			225. 53,45.	....	235. 53,45.	"
	PRIX DE L'ARGENT.										
5.	Si l'argent eût été livré à la monnoie parfaitement pur.....	1 836,000.	1 836,000.	5 963,161.	209. 97,04.			8. 91,84.	....	12. 25,18.	"
6.	En tenant compte de la différence du prix de l'alliage à celui du cuivre qu'il eût fallu ajouter...	1 851,379.	1 851,379.	6 013,110.	211. 72,92.			7. 15,96.	....	10. 49,30.	"
7.	Si la monnoie eût fourni tout l'alliage........	1 887,956.	1 887,956.	6 131,909.	215. 91,53.	218. 88,88.	222. 22,22.	2. 97,65.	....	6. 30,99.	"
8.	Si l'argent eût été fourni allié au titre des médins........	1 903,335.	1 903,335.	6 181,858.	217. 67,10.			1. 21,78.	....	4. 55,12.	"
9.	Sans égard à l'alliage........	....	1 913,600.	6 215,198.	218. 84,50.			0. 04,38.	....	3. 37,72.	"
10.	*Idem*..........	....	1 950,000.	6 333,422.	223. 00,78.			....	4. 11,90.	....	0. 78,56.
11.	*Idem*..........	....	2 000,000.	6 495,818.	228. 72,59.			....	9. 83,71.	....	6. 50,37.

CHAPITRE III.

Bénéfices du Gouvernement sur la Fabrication.

§. I.er

Retenue totale faite à la Monnoie, tant pour les Frais de monnoyage que pour le Droit de seigneuriage.

L'OR, au titre des sequins, se payoit, comme on l'a vu à l'article du prix de l'or, 112 sequins ou 20 160 médins les... 100 drachmes,0 000. Le poids légal d'un sequin étant........................ 0 ,8 420,

l'or qu'il contenoit réellement coûtoit...... 169 médins,7 472;
et la valeur du sequin étant fixée à........ 180 ,0 000,

la retenue totale de la monnoie étoit de.... 10 médins,2 528.

Le droit de seigneuriage [ou *monetagium,* comme on l'appeloit jadis en France], comprenant les frais de fabrication et les bénéfices que pouvoit faire le Gouvernement, étoit donc d'un peu moins de 5 $\frac{7}{10}$ p. o/o, ou de...................... 0,05 696.

Ce droit de seigneuriage étoit en France, depuis près d'un siècle, de.. 0,06 770.
sur la fabrication de l'or, et, par conséquent, plus fort que celui qui étoit établi en Égypte et qui fut maintenu par les Français, quoique les frais de fabrication dussent être plus considérables à la monnoie du Kaire, toutes choses d'ailleurs supposées égales, à cause de la plus grande division de l'or, les pièces étant bien plus petites et d'une valeur moindre que nos louis.

L'argent fin contenu dans les pièces de 40 et de 20 médins, revenant (y compris l'alliage qu'il falloit ensuite y ajouter), comme nous l'avons fait voir ci-dessus, à 1 887 médins,956 les 100 drachmes, et le poids de la pièce étant de.............................. 4 drachmes,0 000,
qui contenoient d'argent fin............. 1 ,3 935,

la monnoie les eût payées, l'argent et l'alliage compris.......................... 26 médins,3 086;
et comme la valeur nominale de la pièce étoit de.............................. 40 ,0 000,

le droit de *monetagium* sur chaque pièce de cette espèce s'élevoit à................. 13 médins,6 914, ou à.. 0,34 229,
c'est-à-dire, à un peu plus de 34 p. o/o (1); sur quoi il faut déduire les déchets et tous les frais de fabrication pour avoir le bénéfice net de la monnoie.

(1) Le *monetagium*, en France, n'étoit depuis long-temps, sur l'argent, que de 5 $\frac{9}{10}$ p. o/o ; mais, sous Charles VII, il avoit été porté jusqu'à 75 p. o/o. *Voyez* page 17 de l'ouvrage de M. Mongez, déjà cité, page 345, not. 1.re

Quant aux médins qui pesoient 73^drachmes^,000 les 1000^médins^,000, et contenoient aux mêmes proportions que ci-dessus,

en alliage..................	47^drachmes^,568,	
en argent fin...............	25 ,432,	
valant, au même prix que d'autre part,........		480^médins^,145,
le *monetagium* sur 1 000 médins eût été de....		516^médins^,855 ou de 0,5198,

c'est-à-dire, près de 52 p. o/o.

Lorsqu'on paya la drachme d'argent fin 20 médins, indépendamment de l'alliage, l'argent fin contenu dans 1 000 médins eût coûté..........	508^médins^,640;
et l'alliage, à 10 médins les 36 drachmes......	13 ,213.
TOTAL.............	521^médins^,853.
Alors le *monetagium* eût été sur 1 000 médins de..	478^médins^,147 ou de 0,4781,

c'est-à-dire, à peu de chose près, de 47 $\frac{4}{5}$ p. o/o (1).

§. II.

Évaluation séparée des Frais de fabrication, Déchets, Main-d'œuvre, et des Bénéfices nets.

1000 drachmes d'or rendoient 1180 sequins pesant ensemble 993^drachmes^,56.

Les déchets, dans les divers ateliers, s'élevoient donc, pour 1000 drachmes d'or, à près de 6 drachmes $\frac{1}{2}$, ou plus exactement à........... 0,00644.
En France, on accordoit anciennement...................... 0,01875.
On n'accorde plus aujourd'hui que......................... 0,00200.
Mais il faut observer que l'or est bien moins divisé et que les procédés sont beaucoup plus parfaits qu'en Égypte.

Le déchet total, sur 842 drachmes que pèsent 1000 sequins, étoit donc de..................................	5^drachmes^,46,
valant, à raison de................................	201^médins^,60
la drachme,..	1100^médins^,73,

ou, en nombre rond, 1 100 médins.

Les ouvriers employés à la fabrication de l'or étant en partie les mêmes que ceux qui sont employés à la fabrication de l'argent, les frais d'administration, d'entretien d'ateliers, &c. étant communs, on ne peut guère établir rigoureusement le montant des frais qu'entraînoit la fabrication des sequins; et il est facile de voir que plus on fabriquoit, moins ces frais étoient considérables, à cause des salaires et dépenses fixes.

(1) *Voyez* la page précédente, note 1.
On suppose, dans ces calculs, que le titre du métal ne s'est pas élevé dans la fabrication. *Voyez* page 383 alin. 3 et suiv.

Cependant, si l'on considère que ces derniers frais auroient eu lieu lors même que l'on n'eût point fabriqué de monnoie d'or, faute de matière, on peut estimer les frais de monnoyage particuliers à l'or, traitemens non compris, à environ 0,003, ce qui donneroit pour 1000 sequins valant 180 000 médins:

en frais de fabrication	540.
déchets, comme d'autre part	1 100.
TOTAL (1)	1 640^{médins}.

La différence entre la valeur nominale et la valeur intrinsèque des 1 000 sequins, étant de	10 252^{médins};
si l'on en déduit les frais et déchets évalués ci-dessus à	1 640,
il restera, pour le bénéfice de la monnoie, sur 180 000 médins	8 612^{médins};

ce qui donne $4 \frac{785}{1000}$, ou un peu plus de $4 \frac{3}{4}$ p. 0/0.

Mais, comme, d'un autre côté, l'or étoit moins cher en Égypte (2) qu'en France, à peu près dans le même rapport, on voit que les sequins *zer-mahboub* du Kaire étoient une très-bonne monnoie. Aussi ceux qui en ont rapporté en France n'auroient-ils rien perdu, si, au lieu de subir la défaveur du change, ils avoient eu soin de les faire fondre en lingots et essayer dans les monnoies de France, et de les y vendre au prix du tarif.

D'après l'usage établi à la monnoie et l'espèce de traité ou de convention passée avec l'*effendy* chargé de la fabrication, 1000 piastres,

pesant	8 750^{drachmes},
sur lesquelles on ajoutoit d'alliage	13 750,
ce qui donnoit, avant la fonte, un poids total de	22 500^{drachmes},
devoient rendre, en médins fabriqués, à peu près 271,500 médins, pesant, à raison de 73 drachmes le mille,	19 819;
ce qui présente en moins une différence de	2 681^{drachmes},

ou près de 12 p. 0/0. Cet énorme déchet étoit dû principalement, 1.° à la grande division de la matière, qui étoit cause qu'elle présentoit beaucoup de surface au frottement et à l'action du feu, et qu'il retournoit sans cesse à la fonte une quantité considérable de découpures, de feuilles et de médins brisés et déchirés; 2.° à l'imperfection des procédés, sur-tout de celui du décapage ou blanchîment, lequel enlevoit, par les matières dissolvantes et le frottement, une portion notable de la matière.

C'est cette imperfection des procédés qui avoit donné l'idée à M. Rosetti, négociant Vénitien, dont parle M. de Volney dans son Voyage en Égypte, de conseiller à *A'ly-bey* de faire fabriquer en Europe les flaons des médins.

Le général en chef Bonaparte eut la même idée, et il fut fait à la monnoie de Paris des essais pour fabriquer des flaons de médins alliés à $\frac{1}{3}$ d'argent (3). Il est certain

(1) Ce qui ne fait que 0,00911, ou moins de 1 p. 0/0, pour frais et déchets.

(2) *Voyez* pag. 402, alin. 4 et suiv.

(3) *Voyez* le Tableau des monnoies à la suite de ce Mémoire, pièce n.° d'ordre 83.

certain que la fabrication eût été beaucoup moins coûteuse, à cause de la perfection des arts en Europe et de l'exactitude des laminoirs dont on se seroit servi pour réduire la matière en feuilles. Les bénéfices qu'eût faits le Gouvernement auroient donc été sensiblement plus considérables. Peut-être la plus grande perfection de cette monnoie eût-elle été une cause de discrédit, parce qu'elle l'auroit fait reconnoître pour avoir été fabriquée au dehors.

Les frais de fabrication devoient nécessairement en Égypte être très-considérables à cause de la complication du travail; ils le devenoient encore beaucoup plus par la mauvaise habitude qu'ont les Orientaux d'établir, sur toutes les branches de revenus, un grand nombre de traitemens inutiles ou trop considérables, de pensions, de gratifications, de redevances.

On peut évaluer ces frais multipliés à près de 8 $\frac{1}{3}$ p. o/o. Ainsi les déchets et les frais de fabrication auroient réduit le bénéfice net de la monnoie à un peu plus de 31 p. o/o.

Quoique les déchets et les frais de fabrication pour les pièces de 40 et de 20 médins fussent bien moins considérables, on voit qu'une pièce de
20 médins pesant .... 2^drachmes^,000,
tandis que 20 pièces de 1 médin pesoient seulement .... 1 ,460
(à raison de 73 drachmes le mille), les *ghrouch* avoient plus de valeur intrinsèque, quoique ces pièces fussent encore bien au-dessous de leur valeur nominale, et que le bénéfice net qu'elles présentoient étoit beaucoup moindre; c'est ce qui fit qu'on suspendit l'émission de cette monnoie aussitôt que les matières devinrent assez rares pour pouvoir suffire à peine à la fabrication journalière des médins.

§. III.

Quantités fabriquées.

L'OR fabriqué en Égypte s'est élevé en totalité à 261 727 sequins, valant 47 110 860 médins, ou 1 658 033 francs 10 centimes, pendant trente-trois mois que les Français ont dirigé la monnoie du Kaire; ce qui ne donne, pour le terme moyen de la fabrication par mois, que 750 sequins ou 4753 francs 55 centimes.

Le peu d'activité de cette fabrication tient en partie à ce que les Mamlouks, les négocians, ensuite les Français, recherchèrent les sequins de Venise, les fondouklis, les pièces anciennes, l'or en poudre et l'or en lingot à un titre élevé, pour réaliser leurs fonds en une valeur moins embarrassante que les piastres et plus réelle que les médins.

La quantité de médins fabriquée sous notre administration s'est élevée à 160 829 912 médins, valant 5 663 025 francs 7 centimes.

On avoit pris possession de la monnoie le 8 thermidor an 6 [26 juillet 1798], et nous l'avons quittée le 18 messidor an 9 [7 juillet 1801]; ce qui fait en tout trois ans moins vingt jours, ou .... 1 075 jours.
A déduire le temps qui s'est écoulé du 30 pluviôse au 24 floréal an 8

D'autre part..... 1075 jours.
[du 19 février au 14 mai 1800], pendant lequel la monnoie a été remise par le général Kleber au *pâcha*, ou a été fermée,...... 84.

Reste...................... 991 jours;
ce qui donne par jour 162 290 médins, ou, si l'on retranche de chaque semaine le jour de repos (1), qui est le vendredi des Chrétiens, et environ cinq fêtes dans l'année, on n'aura que................................... 836 jours,
et environ 192 380 médins, pour le terme moyen de la fabrication par jour.

La totalité des pièces de 40 et de 20 médins qui furent fabriquées, s'éleva à

30 572 pièces de 40 médins, valant	1 222 880 médins, ou	43 059 fr. 15 cent.
et 90 173 pièces de 20 médins, valant	1 803 460	63 502. 11.
TOTAL..........	3 026 340 médins.	106 561 fr. 26 cent.

Si l'on ajoute aux sommes ci-dessus celles qui furent fabriquées en médins et sequins, on aura,

en médins.................	160 829 912 médins, valant.	5 663 025 fr. 07 cent.
en pièces de 40 et de 20 médins.	3 026 340	106 561. 26.
Total en argent.............	163 856 252 médins.	5 769 586 fr. 33 cent.
En sequins, demi-sequins et quarts de sequin................	47 110 860	1 658 833. 10.
TOTAL.......	210 967 112 médins.	7 428 419 fr. 43 cent.

Enfin, si l'on veut savoir dans quel rapport la quantité d'or fabriquée se trouve avec celle de la monnoie d'argent, on verra que ce rapport est de 1 contre un peu moins de 3 $\frac{1}{2}$.

CHAPITRE IV.

Approvisionnement et Prix des diverses Denrées nécessaires à la Fabrication.

Un écrivain Qobte, faisant fonctions de garde-magasin, étoit chargé de la conservation et du compte d'emploi des matières nécessaires à la fabrication.

Quoique l'état de guerre et la cessation du commerce extérieur eussent donné à la plupart des marchandises une valeur supérieure à celle qu'elles auroient eue en temps de paix, il peut être utile de connoître le prix des diverses substances employées à la fabrication.

(1) Ou jour d'assemblée, *Youm el-Gouma'h* [يوم الجمعه], le sixième jour de la semaine des Musulmans; le premier répond au dimanche des Chrétiens.

(Suit le Tableau de ces valeurs.)

DÉSIGNATION DES SUBSTANCES.	POIDS DU PAYS (1).	POIDS DE FRANCE.	VALEUR en MÉDINS.	VALEUR en FRANCS.	OBSERVATIONS.
		kilogr.		fr. c.	
Cuivre (2)........................	1 *rotl* ou 144 drachm.	0, 443.	40.	1. 40.	Pour alliage.
Plomb purifié (3)................	*Idem.*	*Idem.*	20.	0. 70.	Pour essais.
Fer (4)..............................	1 *qantâr.*	44, 336.	1000.	35. 21.	Pour les outils et les machines.
Acier (5)...........................	1 *rotl.*	0, 443.	30.	1. 05.	*Idem* et pour les coins.
Plaques d'acier (6)..............	La pièce.	....	89.	3. 13.	Pour filières.
Cordes (7).........................	1 *rotl.*	0, 443.	30.	1. 05.	*Idem* et pour tirer les tenailles au moyen du cabestan ou treuil.
Leviers en bois (8)..............	La pièce.	....	9.	0. 31.	*Idem* et pour tourner le treuil.
Cire (9).............................	1 *rotl.*	0, 443.	70.	2. 46.	Pour graisser les filières.
Muriate d'ammoniaque (10)..........	*Idem.*	*Idem.*	....	//	Pour décaper l'or. On s'en sert aussi pour décaper les pièces de 40 et de 20 médins. On accordoit au décapeur, pour se fournir de ces substances, 400 médins par mois.
Salpêtre, ou nitrate de potasse (11)....	*Idem.*	*Idem.*	....	//	
Verdet-gris, ou acétite de cuivre (12)..	*Idem.*	*Idem.*	....	//	
Borax, ou borate de soude (13)......	4 drachmes.	0, 012.	9.	0. 31.	Pour fondre l'or.
Alun de Smyrne, ou sulfate d'alumine (14)	1 *rotl.*	0, 443.	30.	1. 05.	Pour décaper les médins.
Tartre, ou tartrite acidule de potasse (15).	*Idem.*	*Idem.*	40.	1. 40.	Tartre de tonneau ou tartre non purifié.
Sel marin, ou muriate de soude (16)..	1 *ardeb* (17).	....	168.	5. 91.	
Creusets du pays (18)............	La pièce.	....	90.	3. 16.	On accordoit au fondeur, pour s'en fournir lui-même, le prix de 6000 medins par mois.
Couvertures de creuset..............	*Idem.*	....	....	//	
Charbon de bois (19)..............	1 *qantâr.*	44, 336.	300.	10. 56.	
Bois à brûler (20)..................	1 *hamleh.*	....	203.	7. 14.	Le *hamleh* de bois tout débité.
Tamis (21)..........................	La pièce.	....	30.	1. 05.	Pour nettoyer les médins.
Papier blanc (22)..................	100 feuilles.	....	100.	3. 52.	
Papier gris (23)....................	*Idem.*	....	75.	2. 64.	
Couffes (24)........................	La pièce.	....	8.	0. 28.	Pour transporter les médins.
Eau de rivière (25)................	1 outre.	....	6.	0. 21.	
Eau de puits (26)..................	2 outres.	....	5.	0. 17.	

(1) *Voyez*, pour les noms des poids du pays, notre Notice sur les Poids Arabes, citée pag. 323, not. 1, alin. 2.

(2) *Voyez* pag. 335, not. 1.

(3) *Voyez* pag. 412, not. 2.

(4) *Voyez* pag. 419, not. 1.

(5) En arabe, *soulb* [صلب].

(6) *Voyez* pag. 420, alin. 2.

(7) En arabe, *habl* [حبل]; d'où vient le mot Français *câble.*

(8) En arabe, *o'sy* [عصى].

(9) En arabe, *chama'* [شمع].

(10) En arabe, *nechâder* [نشادر], vulgairement sel ammoniac.

(11) En arabe, *natroun* [نطرون].

(12) En arabe, *guenzâr* ou *genzâr* [جنزار].

(13) En arabe, *bouraq* [بورق].

(14) Alun; en arabe, *chab* [شب]. On s'en servoit aussi pour préparer l'eau-forte ou acide nitrique. *Voyez* pag. 432, alin. 6.

(15) Tartre; en arabe, *tartyr* [طرطير].

(16) Sel marin; en arabe, *maleh* [ملح].

(17) *Ardeb*, mesure de capacité; c'est le boisseau du pays. *Voyez* pag. 325, alin. 3 et not. 4.

(18) Creuset; en arabe, *voyez* pag. 416, not. 1.

(19) Charbon; en arabe, *faham* [فحم]. L'Égypte étant presque entièrement dépouillée d'arbres, le charbon y est importé de *Tor* par les caravanes qui viennent du mont Sinaï en Syrie, en arabe *Gebel el-Tour* [جبل الطور].

(20) Bois à brûler; en arabe, *hatab* [حطب]. On le tire de Grèce. La plus grande quantité s'en consomme dans les ateliers du décapage (*voyez* pag. 423, §. VIII; pag. 428, §. V; pag. 435, §. XI). On choisit le bois d'olivier pour faire recuire ou rougir les feuilles de billon destinées à la fabrication des médins (*voyez* pag. 421, alin. 6). Le *hamleh*, en arabe, حملة, est la charge d'un âne.

(21) Tamis; en arabe, *monkhal* [منخل].

(22 et 23) Papier; en arabe, *ouaraq*, qui signifie feuille. *Voyez* pag. 334. Le papier s'employoit principalement, 1.° à envelopper l'argent et l'alliage (*voyez* pag. 416, alin. 2); 2.° à envelopper les médins (*voyez* pag. 425, dern. alin.).

(24) Couffes, espèce de paniers faits avec des feuilles de palmier entrelacées; en arabe, *qoffeh* [قفّه]. On en fait un très-grand usage en Égypte. Comme ils sont aussi souples que solides, on en rapproche les bords et on les coud; ce qui fait d'excellentes enveloppes pour l'emballage du café, du riz et de la plupart des marchandises.

(25) L'eau à boire, destinée aux ouvriers, et celle qui servoit au décapage ou blanchîment, s'apportoient de la ville dans des outres, et se puisoient, ou dans le canal, lors de la crue du Nil, ou dans les citernes ou fontaines publiques dans lesquelles on conserve l'eau du Nil, le reste de l'année. Ces fontaines, qui sont des espèces de fondations de bienfaisance, sont dues à la munificence des gouverneurs, des grands et des hommes riches et pieux. Elles sont un des ornemens du Kaire.

(26) L'eau du puits dit de Joseph, à la citadelle, étoit saumâtre.

SECTION II.

Procédés de fabrication.

CHAPITRE I.er

Fabrication des Médins.

§. I.er

Essai des Matières d'Argent (1).

L'ESSAYEUR des matières d'argent apportoit à la monnoie de la cendre d'os calcinés, qu'il avoit préparée lui-même.

Il employoit de préférence, à cet effet, des os de poulet, qu'il est facile de se procurer en abondance à cause de la grande consommation de poulets que l'on fait en Égypte, où l'on conserve, de temps immémorial, l'usage de les faire éclore par milliers dans des fours destinés à cet usage.

L'essayeur formoit à terre un tas circulaire de cette cendre, qu'il aplatissoit et creusoit avec la main pour lui donner la forme concave, et plaçoit sur cette espèce de coupelle l'argent qu'on avoit détaché du lingot à essayer, en présence de l'*effendy* directeur de la monnoie, et du surveillant ou commissaire du Gouvernement.

L'opération se faisoit sur 4 drachmes [12grammes,315], et l'on y ajoutoit de cinq à huit fois autant de plomb (2), selon que l'argent étoit présumé contenir moins ou plus d'alliage.

Le plomb dont on se servoit étoit choisi dans le commerce, et reconnu pour le plus pur qu'on pût trouver.

L'essayeur ajustoit, au-dessus de son espèce de coupelle, des charbons et menus morceaux de bois bien secs. Un domestique, qui, comme l'essayeur, étoit Juif de nation, souffloit le feu avec son outre (3) garnie d'un tuyau de terre cuite, dont la tête se terminoit en bec d'oiseau.

Le plomb, en se fondant, détermine promptement la fusion de l'argent et de l'alliage qu'il contient; lorsque le mélange a été tenu assez long-temps en fusion pour contracter une forte chaleur, l'essayeur éloigne un peu les charbons, dont le contact empêcheroit l'oxidation du plomb, et les dispose de manière à former

(1) Essai se dit en arabe *chichny* [ششنى]; au pluriel, *chichâny* [ششانى]. M. de Sacy pense que ce mot vient du persan چشن ou چشنى qui signifie goût, de چشیدن, goûter. Chaque essai se paie 30 médins.

(2) En arabe, *rousâs* [رصاص].

(3) *Voyez*, pour la description de ce soufflet à outre, pag. 417, alin. 5.

une voûte au-dessus du bain : il dirige ensuite le vent du soufflet sous cette voûte; ce qui, d'une part, entretient le feu, et, de l'autre, contribue à oxider le plomb.

L'essayeur écarte sans cesse, du bout de sa pince de fer rougie, la pellicule oxidée qui est encore liquide et qui recouvre le bain (1), laquelle contient le plomb et les autres métaux d'alliage, et que la cendre de coupelle boit ou absorbe, tandis qu'elle n'a pas la propriété d'absorber l'argent.

Quand la séparation est complète, l'argent, qui n'est pas à un degré de chaleur assez fort pour rester fondu dans son état de pureté, passe presque instantanément de l'état liquide à l'état solide de métal incandescent, et perd promptement ensuite cette incandescence : dans ce passage, il se produit une espèce de lueur que les essayeurs en France appellent l'éclair.

Il reste alors une plaque circulaire de métal, appelée culot, qui doit être de l'argent pur; et l'essai est d'autant mieux fait que la plaque est plus sphérique, la surface supérieure plus brillante, le dessous plus mat et plus net.

S'il adhéroit aux bords ou au-dessous quelques particules de litharge et d'alliage, l'essayeur les détachoit en frappant légèrement avec le marteau, et l'on pesoit ensuite le culot d'essai, pour juger, par le poids qu'avoient perdu les 4 drachmes d'argent, de la quantité d'alliage qu'elles contenoient.

L'essai étoit une des premières choses qui demandoient à être perfectionnées.

Nous cherchâmes à introduire l'usage des fourneaux de coupelle : mais, n'ayant pour les exécuter que des ouvriers du pays, nous éprouvâmes toute sorte de difficultés (2). Il fut sur-tout impossible, parmi les différentes terres dont on fait usage au Kaire pour les poteries, d'en trouver dont on pût faire de bonnes moufles.

Nous parvînmes cependant à perfectionner sensiblement les essais. Nous fîmes préparer sous nos yeux la cendre de coupelle, de préférence avec des os de mouton, qui contiennent beaucoup de phosphate calcaire, lequel a éminemment la propriété de coupeler.

Nous formâmes, avec des moules, des coupelles très-régulières. Nous réduisîmes à 1 drachme $\frac{1}{2}$ [4^{grammes},618] la quantité d'argent à essayer; ce qui exigea une moindre quantité de plomb. En établissant la coupelle sous une voûte de charbons et entretenant le feu par le vent d'un soufflet à courant continu, tandis que celui du soufflet à outre est intermittent, nous accélérâmes l'oxidation, et nous parvînmes, en tenant le métal en fusion à un degré de chaleur plus élevé, à en séparer les dernières molécules de plomb et d'alliage qui adhèrent toujours plus fortement.

La quantité d'alliage, dans les pièces de 5 francs, étant rigoureusement constatée en France, nous nous en servîmes pour terme de comparaison, et nous nous assurâmes que par notre nouveau procédé nous approchions de très-près du titre exact, et autant qu'il étoit possible de le faire avec des moyens moins précis et sur-tout avec des balances moins parfaites que ne sont en France les balances d'essai.

(1) Il est à craindre, dans cette opération, qu'on n'enlève avec la litharge quelques molécules d'argent; ce que nous évitâmes par un autre procédé : *voyez* l'alin. 8.

(2) *Voyez* pag. 424, alin. 2, et pag. 417, alin. 2.

§. II.

Alliage.

QUOIQUE la monnoie fût obligée de faire l'achat du cuivre pour allier les médins, elle ne tenoit cependant pas compte aux Juifs de celui qui se trouvoit uni à l'argent de leurs lingots; mais, l'argent du commerce étant, comme nous l'avons dit, en général d'un bas aloi, ils étoient dans l'usage de le fournir à un titre peu élevé, en sorte que la proportion d'alliage à ajouter étoit beaucoup moins considérable que pour les piastres qu'on livroit à la fonte.

Le cuivre d'alliage étoit fourni par un Turk, chef des *serrâf,* à la monnoie. Ce cuivre se préparoit dans son atelier en ville, de la manière suivante.

Il achetoit dans le commerce le cuivre rouge provenant de vieux ustensiles. Presque tous les vases de cuisine et de ménage étant en cuivre, il se fait de ces ustensiles qu'on tire de l'étranger, et qu'on préfère en cuivre rouge, un commerce considérable.

Ces pièces étoient d'abord déployées, coupées et aplaties, de manière à présenter, autant que possible, une surface unie, du côté qui a été étamé.

On exposoit cette surface étamée à un jet de flamme entretenu par le courant d'air d'un soufflet. L'étain s'oxide par cette opération et s'enlève en écailles. On détache ce qui peut en rester, en battant et grattant la surface du cuivre. Quand les pièces sont suffisamment nettes, on les replie sur elles-mêmes, en les frappant avec un maillet de bois ou un marteau, jusqu'à ce qu'on les ait réduites à occuper le moins de volume qu'il est possible.

On jette ces pièces dans un creuset de terre, semblable à ceux dont on se servoit à la monnoie, et placé sur un têt, au fond d'un fourneau cylindrique qu'on remplit de charbon.

L'orifice du fourneau est recouvert d'une simple plaque de tôle.

Un soufflet à boudin, à double courant d'air (1), entretient dans le fourneau un feu de forge suffisant pour faire fondre le cuivre. A mesure que le charbon s'affaisse en se consumant, on recharge le fourneau; et lorsque le cuivre a commencé à fondre, on en ajoute une quantité suffisante pour remplir le creuset à trois doigts du bord environ.

On a soin de laisser sur le creuset, qui n'est point couvert, des charbons allumés qui empêchent l'oxidation du cuivre, et on projette, sur la surface, du borax qui sert de flux et purifie le métal, en scorifiant les matières étrangères.

Quand le bain est bien fluide, on tire le creuset, en en pinçant le bord avec de longues tenailles ou une pince plate : on écarte la scorie avec une spatule de fer, et on fait couler, d'un mètre et demi de haut, le cuivre fondu en un filet assez délié, dans un bassin plein d'eau où il se divise en grenaille.

Le cuivre ainsi préparé se payoit à la monnoie 40 médins le *rotl* de 144 drachmes, ou 3 francs 17 centimes le kilogramme.

(1) *Voyez* celui qui est représenté dans la planche XXI des Arts et Métiers, *É. M.*

Si l'on avoit à fondre des piastres, la proportion d'alliage usitée étoit

de................................	13 750 drachmes	ou 42 kilogrammes,335
sur 1000 piastres, pesant...............	8 750.......	26 ,940.
TOTAL.........	22 500 drachmes	69 kilogrammes,275.

On prenoit 60 piastres, pesant..........	525 drachmes	ou 1 kilogramme,616;
on y ajoutoit d'alliage................	825.......	2 ,540;
total par chaque creuset...............	1 350 drachmes	4 kilogrammes,156;

le tout indépendamment des retailles et cisailles qui retournoient à la fonte.

Si l'argent destiné à la fabrication étoit en lingots, après s'être assuré du titre par l'essai, on le coupoit en morceaux égaux d'un poids suffisant pour former environ 1400 drachmes ou 4 kilogrammes,310. On pesoit chaque morceau et l'on y ajoutoit la quantité nécessaire d'alliage.

Pour calculer cette quantité avec plus de facilité, nous nous servions de tables dressées à cet effet et basées sur la proportion d'alliage déterminée pour la fonte des piastres.

Le tarif des monnoies de France porte les piastres d'Espagne à 896. Mais, en supposant que le remède de titre soit pris plutôt en dessous qu'en dessus, ou d'après divers essais faits en France postérieurement au tarif, nous les supposions en Égypte à 10 deniers $\frac{3}{4}$ de fin ou à 895 $\frac{833}{1000}$.

D'après cela, 1000 piastres pesant...............	8 750 drachmes,000
devoient contenir d'argent pur....................	7 838 ,541,
et d'alliage..................................	911 drachmes,459.
On ajoutoit de nouvel alliage.....................	13 750 ,000.
Le total de l'alliage étoit donc....................	14 661 drachmes,459
sur une quantité d'argent pur de..................	7 838 ,541.
TOTAL déjà indiqué ci-dessus......	22 500 drachmes,000.

Ce qui donne pour 1 drachme d'argent pur......... 1 drachme,870 432 d'alliage (1).

C'est d'après ces données qu'avoit été calculée la table d'alliage suivante qui a servi à déterminer, tant pour les médins que pour les pièces de 40 et de 20 médins, les quantités d'alliage à ajouter sur l'argent, depuis le 8 thermidor an 6 [26 juillet 1798] jusqu'au commencement de l'an 9 [23 septembre 1800], époque à laquelle la proportion de l'alliage fut fixée à deux parties sur une d'argent fin (2).

(1) Alliage se dit en arabe, *moudâf* ou *modâf* [مضاف], qui signifie ajouté.

(2) *Voyez* pag. 388, alin. 4.

Table d'alliage.

ARGENT FIN.	ALLIAGE.			
drachme.	drachme			
1.	1	,870	431	893.
2.	3	,740	863	786.
3.	5	,611	295	679.
4.	7	,481	727	572.
5.	9	,352	159	465.
6.	11	,222	591	358.
7.	13	,093	023	251.
8.	14	,963	455	144.
9.	16	,833	887	037.

On enveloppoit l'argent et l'alliage en grenaille dans deux feuilles, l'une de papier blanc, l'autre de papier gris, qui se ployoient et se fermoient par l'*effendy* chargé de la fabrication, en présence de l'administrateur ou commissaire du Gouvernement, du peseur et du maître fondeur.

§. III.

Atelier de la Fonte.

Les mêmes personnes surveilloient le transport des matières à l'atelier de la fonte, le chargement des creusets et le coulage en lingots.

On ajoutoit dans chaque creuset une portion égale de découpures ou cisailles provenant de la fabrication des médins.

Les creusets (1), quelque temps avant l'arrivée des Français, étoient de la nature de ceux qu'on appelle creusets de plombagine, et se tiroient d'Europe; ils pouvoient contenir environ 4000 drachmes, ou plus de 12 kilogrammes de matière, et coûtoient de 2 francs, 50 cent. à 3 francs la pièce.

Lorsque les creusets qui pouvoient se trouver en approvisionnement au Kaire, furent épuisés, presque tout commerce étant interrompu avec l'Europe, sur-tout depuis l'expédition, il fallut faire des creusets avec la terre du pays.

On mêla d'abord avec cette terre une quantité assez considérable de plombagine provenant des anciens creusets dont on avoit conservé les débris; mais cette ressource finit par s'épuiser.

Ceux de terre que faisoient les ouvriers du pays, avoient le corps cylindrique et

(1) En arabe, *boutaqeh* [بوتقه].

et le fond sphérique. La terre avoit le défaut d'être peu liante, fort poreuse, et susceptible de se vitrifier à un grand feu.

Il résultoit des deux premiers défauts, qu'on étoit obligé de faire les creusets très-épais, sur-tout du fond, ce qui les rendoit difficiles à échauffer; et il résultoit de l'inégalité d'épaisseur et de la porosité, que souvent le creuset se fendoit ou se cassoit, quand il étoit retiré du fourneau, ou du moins que la terre absorboit une partie de la matière. La vitrification étoit encore l'effet le moins sensible; elle n'avoit guère lieu qu'à l'extérieur, vers le fond, où s'appliquoit la plus grande chaleur: mais ce commencement de fusion étoit souvent la cause de la facilité avec laquelle le creuset se fendoit, soit au contact de l'air, quand on vouloit couler la matière, soit au contact du feu, lorsqu'on vouloit fondre une seconde fois dans les creusets qui avoient servi la veille.

Malgré tous nos essais dans le choix et le mélange des terres, nous ne pûmes parvenir à rapprocher les qualités des creusets de celles du creuset de plombagine, ou même de certaines espèces de creusets de terre usités en France. Il auroit fallu pouvoir faire chercher d'autres espèces de terre (1), ou en tirer de Syrie.

La fonte se faisoit dans huit creusets, disposés dans autant de fourneaux à soufflet et sans cheminée, égaux et cylindriques, pratiqués dans la longueur d'un massif ou d'une banquette éloignée d'environ un mètre du mur de l'atelier et construite en briques, terre glaise et ciment.

Au fond du fourneau, ou trou circulaire dans lequel se plaçoit le creuset sur un têt ou rondelle de terre, on avoit ménagé entre les briques un vide suffisant pour laisser couler les cendres et passer le vent du soufflet. On entouroit et l'on couvroit le creuset de charbon de bois : mais, comme la couche de charbon étoit fort peu épaisse, un ouvrier étoit constamment occupé à recharger les fourneaux.

A chaque fourneau étoit appliqué un soufflet à outre. Ces soufflets singuliers, qui indiquent tout-à-fait l'enfance de l'art, consistent en une outre ou peau de chèvre, à une extrémité de laquelle est lié un tuyau en terre cuite : l'autre extrémité est ouverte comme l'entrée d'un sac, et garnie d'une espèce de fermoir composé de deux portions d'un cylindre de bois fendu selon son axe. Un seul homme fait jouer deux soufflets, un de chaque main. Il écarte les deux portions du cylindre en bois ou fermoir, et, en les retirant à lui (ce qui ouvre et étend l'outre), il y fait entrer l'air; il rapproche ensuite et serre l'un contre l'autre les deux morceaux de bois, et les pousse sur l'outre, qu'il refoule et dont il fait sortir l'air par le tuyau.

Les souffleurs se tiennent assis par terre, entre la banquette et le mur, et sont préservés des étincelles par un rebord ou petit mur d'appui qui règne de leur côté, tout le long de la banquette. Ce sont de pauvres malheureux aveugles,

(1) Celle de toute la plaine d'Égypte est de la même nature. C'est une terre d'alluvion produite par les dépôts lents et successifs du Nil. Elle est par-tout bonne à faire des briques pour bâtir; mais elle n'est pas propre à résister à un grand feu.

couverts d'un lambeau de toile, et qui ne gagnent que 4 à 5 médins par jour, ou de 14 à 19 centimes.

Lorsque la fusion étoit complète, ce dont on s'assuroit au moyen d'une verge de fer, qui servoit en même temps à brasser et à mêler la matière, un ouvrier enlevoit le creuset, en le saisissant par le bord avec une pince plate, et le portoit au maître fondeur (1), placé devant une espèce d'établi en maçonnerie et terre glaise. Celui-ci posoit le creuset sur de la cendre chaude, au bord d'une terrine sur laquelle étoient disposées les lingotières à main, de même forme et dimension, et qu'on avoit eu soin de frotter d'avance avec un peu de cire ou d'huile. Il prenoit la lingotière de la main gauche, et de l'autre main la pince ou tenaille pour incliner le creuset, et remplissoit ainsi successivement chaque lingotière.

Les lingots qui en résultoient n'avoient guère que 2 centimètres d'épaisseur et 35 à 40 centimètres de longueur.

Lorsque la fonte est terminée, le maître d'atelier porte ses lingots pour être pesés. On lui passe pour les déchets de son atelier 0,016. Ce déchet est beaucoup plus considérable que celui qu'on accorde en France pour les monnoies de billon: mais il faut observer que les deux tiers des matières remises au fondeur étoient en découpures extrêmement minces, dont la surface, d'abord très-oxidée, s'étoit ensuite chargée de matières grasses et charbonneuses, dans les différentes manipulations qu'elle avoit subies; circonstances qui augmentoient sensiblement le déchet à la fonte.

Le maître d'atelier ne rapportoit jamais de la première fois la quantité précise qu'il devoit. L'*effendy* portoit le déficit en débet à son compte. Le fondeur nettoyoit ensuite son atelier, lavoit les cendres et les balayures, et faisoit piler, par un ouvrier chargé de ce travail, la portion des creusets qu'il soupçonnoit avoir absorbé de la matière métallique. Cet ouvrier broyoit les résidus du lavage avec du mercure (2), et séparoit l'amalgame, des terres et cendres, par des lavages successifs.

Le fondeur introduisoit ensuite cet amalgame dans de petits vases de verre coniques à long col (ou espèces de matras) qu'il lutoit avec soin. Il disposoit ces vases dans une espèce de foyer, au milieu de charbons, et adaptoit au col des matras, des roseaux, au lieu de tubes de verre, pour recueillir dans d'autres vases de verre non lutés une partie du mercure qui se sublimoit dans la distillation. Le soir, il allumoit les charbons et laissoit l'évaporation se faire dans la nuit. Le matin, il retiroit les matras pleins d'un résidu métallique spongieux et grenu, ayant l'apparence cuivreuse, mais contenant de l'argent; il brisoit les verres, et séparoit en portions égales le résidu métallique, pour le distribuer dans les creusets; et, si la nouvelle fonte, avec cette augmentation, complétoit la quantité dont il devoit rendre compte à l'*effendy*, il étoit déchargé de son débet. S'il y avoit plus, il retiroit l'excédant pour son compte et pour compléter le prochain déficit; s'il

(1) Fondeur se dit en arabe *sabâk* [سباك]; au pluriel, *sabâkyn* [سباكين].

(2) En arabe, *zybaq* [زيبق].

y avoit moins, il étoit obligé, au commencement de la semaine, d'acheter et de rapporter la quantité d'argent qui manquoit.

La méthode de fondre en un seul creuset, dans un seul fourneau, a sans doute beaucoup d'avantages, tels que ceux d'employer moins de bras, moins de temps, moins de combustible; d'avoir plus sûrement et plus facilement une matière homogène, et beaucoup moins de déchet qu'en opérant séparément sur de petites masses; de ne pas être exposé à casser plusieurs creusets, à voir couler l'argent dans les cendres, et à recommencer les fontes : mais de très-grands creusets supposent un très-grand travail; et, quand on auroit constamment de grandes quantités de matière à fondre, il est difficile et dispendieux, même en France, de faire exécuter des creusets en fer battu. On ne s'en sert guère qu'à Paris, et l'usage de fondre dans des creusets de plombagine (1) est encore assez généralement suivi dans la plupart des monnoies de France, et peut-être d'Europe. Du reste, il nous semble que, dans ce dernier cas, il est préférable de fondre au fourneau à soufflet. A la monnoie de la Rochelle, dont la direction nous a été confiée, nous les avons substitués en 1818 aux grands fourneaux à courant d'air, et nous y avons trouvé beaucoup d'économie dans les frais de construction, un peu dans le temps nécessaire pour la fonte, et près de moitié dans la consommation du charbon.

§. IV.

Ateliers de la Forge.

LES lingots sont ensuite livrés, au poids, au chef des ateliers de la forge (2).

L'argent ou haut-billon ne demandant pas un grand degré de chaleur pour être forgé, un simple feu de charbon, sans soufflet de forge, suffit pour amener le lingot au rouge-cerise.

Un des ouvriers le saisit avec une pince plate, et, aidé d'un ou de deux autres ouvriers, il le forge en le frappant alternativement avec un marteau plat, ou sur une petite enclume à tranchant mousse, ou sur une enclume plate; ce qui revient au même que si l'on forgeoit seulement sur une enclume plate, avec des marteaux à double tête, en frappant, tantôt du tranchant du marteau, et tantôt du plat.

Ce travail est très-simple : mais les ouvriers y sont si exercés, ils frappent, à trois, avec tant de vîtesse, de précision, et une cadence si bien marquée, qu'en les voyant la première fois, on ne peut s'empêcher d'être surpris de leur adresse et de leur activité.

Le lingot, qu'on forge d'abord carrément, puis en baguette ronde, en ayant soin de rendre les deux extrémités plus amincies pour les passer à la filière, prend une longueur presque triple en diminuant de diamètre. Il acquiert plus

(1) Les creusets de plombagine qu'on emploie communément, ne contiennent que 18 à 20 kilogrammes.

(2) Forgeron se dit en arabe *haddâd* [حدّاد], au pluriel *haddâdyn* [حدّادين], de *hadyd* [حديد], fer; c'est-à-dire, ouvrier en fer.

de liant, de souplesse et de ductilité. Il seroit impossible de l'étirer, s'il n'avoit pas été forgé, parce qu'il seroit trop cassant.

On accorde 0,001 de déchet dans l'atelier des forges. Ces forges étoient au nombre de huit.

§. V.

Ateliers des Filières.

L'ÉTIREUR (1) exécute ses filières avec des plaques d'acier fondu qu'on trouve dans le commerce, et qui sont d'une forme assez irrégulière. Leur surface n'est même pas plane, et leur épaisseur diminue du centre aux bords.

Il les fait recuire ou détremper pour les percer, au fleuret, avec un foret d'acier. Il n'observe point d'ordre régulier dans la position de ses trous; il les fait successivement de plus en plus petits, avec divers forets de diverses grosseurs, ou un foret qu'il diminue et retrempe à chaque fois, et perce ses trous çà et là, tant que la plaque d'acier peut en contenir.

La filière ainsi préparée se place vis-à-vis un double tenon, ménagé à l'extrémité d'une pièce de bois enfoncée en terre.

Un ouvrier passe d'une main l'extrémité de la baguette de métal, qu'on a amincie par le bout, dans le trou de la filière, et vient la saisir de l'autre main, à l'aide d'une pince ou tenaille dont les mâchoires sont cannelées.

Cette pince a ses branches, ou leviers extrêmement courts, saisies par une espèce d'anneau ou de chaînon de fer recourbé d'un côté et attaché de l'autre à une corde qui s'enroule sur un treuil.

Deux ouvriers font tourner le treuil, au moyen de deux paires de leviers croisés, placés à une distance suffisante pour ne pas se gêner l'un l'autre. Les deux extrémités de l'axe tournent dans des entailles pratiquées au sommet de deux pièces de bois dur, enfoncées dans la terre.

Au moyen d'une vive saccade qui serre les branches de la tenaille, les ouvriers en font mordre profondément les dents sur la tige de métal, qu'ils forcent à passer, en s'alongeant, par les trous de la filière.

Comme la diminution de ces trous ne suit pas un décroissement bien régulier, que le treuil, construit fort grossièrement, éprouve un frottement très-considérable, que les bras de levier du treuil sont très-courts, que l'alliage n'est pas souvent très-pur, en sorte que le métal reste quelquefois dur et cassant, il faut des efforts considérables pour l'étirer. Les hommes chargés de tourner le treuil, choisis parmi les plus robustes, travaillent ordinairement nus (2) dans une action

(1) En arabe, *maddâd* [مدّاد], au pluriel *maddâdyn* [مدّادين], de *madd* [مدّ], il a étendu, ou étiré.

(2) L'habitude qu'ont les Orientaux de vivre isolés des femmes, et de les tenir voilées et enfermées, est cause que les hommes ont entre eux moins de pudeur, et qu'on y voit avec moins de surprise des faquirs ou derviches aller nus dans les rues, et beaucoup d'ouvriers travailler nus dans leurs ateliers. C'est cette différence d'usages et de mœurs qui leur faisoit voir avec tant de surprise les femmes Européennes sortir sans voile, se mêler, se promener, causer avec les hommes, et surtout avoir la curiosité de visiter leurs ateliers. Leur première idée étoit de les prendre toutes pour des femmes publiques.

violente, s'aidant de leurs mains et de leurs pieds. Les travaux de ces ateliers, comme ceux de la plupart des autres, se font au bruit d'une espèce de cri ou de chant régulièrement répété; à peu près comme le travail des manœuvres par nos matelots, sur les vaisseaux de guerre.

Lorsque les baguettes de métal ont passé un certain nombre de fois à la filière, opération qui tend à déranger et à écarter les molécules du métal, il faut, pour le rendre plus ductile et moins cassant, avoir soin de les faire recuire.

On les dispose par couches dans du menu charbon qu'on allume le soir; les enfans de l'atelier, munis de plumeaux disposés en éventail (1), soufflent ces charbons, qu'on laisse se consumer pendant la nuit.

Les enfans s'occupent aussi à amincir les baguettes de métal par l'extrémité, à ramasser les morceaux qui se rompent à la filière, à balayer l'atelier. Ce sont presque toujours les fils des ouvriers mêmes. Ils reçoivent une modique rétribution, qui sert aux parens à les faire vivre, et ils apprennent de bonne heure et insensiblement le même métier qu'eux. Dans la classe des artisans, comme dans la plupart des autres classes, l'ancien usage des Égyptiens d'élever presque constamment les enfans dans la profession de leurs pères s'est conservé jusqu'à nos jours.

On accorde, pour le travail de la filière et du recuit qui se fait dans deux ateliers, 0,005 de déchet.

§. VI.

Ateliers du Planage.

LORSQUE les fils de métal ont été réduits à 2 millimètres environ de diamètre, on les remet au planeur (2).

Celui-ci les coupe en morceaux de 25 à 30 centimètres de long; il les met ensuite dans une espèce de four chauffé avec du bois sec, pour les faire rougir.

Ce four est circulaire, et a cinq ou six bouches. A proximité de chaque bouche est disposée une enclume, ou tas d'acier à surface circulaire et plane.

L'ouvrier-maître prend un des fils avec une tenaille ou pince plate, et, avec le marteau à deux têtes plates et circulaires, il aplatit d'abord le fil de métal dans toute sa longueur; il le ploie ensuite en deux et en aplatit de nouveau les deux branches, en les forgeant l'une sur l'autre, et en les saisissant à cet effet avec sa pince, alternativement par les extrémités et par le point de réunion.

Lorsque tous les fils sont suffisamment amincis de cette manière et ont acquis environ 2 centimètres de largeur, les enfans de l'atelier les ouvrent et les emboîtent au nombre de six, de manière que les plis, ou charnières, rentrent tous les uns dans les autres.

Alors le maître saisit avec la pince ces six feuilles réunies, les humecte souvent d'huile pour qu'elles ne s'oxident pas ou ne se brûlent pas, et qu'elles n'adhèrent pas ensemble; il les fait chauffer au fourneau, et, les présentant sur l'enclume,

(1) *Voyez* pag. 431, not. 2.

(2) Planeur se dit en arabe *raqqâq* [رقّاق], qui amincit; pluriel, *râqqâqyn* [رقّاقين].

un autre ouvrier et lui les frappent à grands coups de leurs marteaux plats; il a soin de les redresser quelquefois, en les frappant plus légèrement sur la tranche.

Ce travail est très-pénible : tous les ouvriers, extrêmement robustes, sont continuellement dans la plus violente action; de leurs corps nus et musculeux ruisselle la sueur; et la vue de cet atelier (1) obscur et enfoncé, ressemblant à une caverne enfumée et retentissant du bruit cadencé des marteaux et des cris des forgerons qui travaillent à la lueur de leurs fourneaux, rappeloit parfaitement l'idée de l'antre des Cyclopes.

Les feuilles de métal qui sortent du planage, sont fort défectueuses : elles sont inégales en épaisseur et sur-tout aux extrémités, déchirées sur les bords, souvent cassées et trouées; ce qui est cause qu'au découpoir il y a une grande quantité de retailles ou cisailles qui retournent à la fonte. Les flaons sortent très-noirs et oxidés, et il faut en enlever, pour les décaper ou les blanchir, une partie de la surface.

Il auroit fallu employer, pour préparer ces feuilles, des laminoirs construits avec beaucoup de précision; mais les ouvriers du pays étoient incapables de les exécuter.

Le déchet accordé, dans les ateliers du planage, n'étoit que de 0,0025, ou d'un quart de millième.

§. VII.

Atelier du Découpage.

Les feuilles pesées et examinées pour s'assurer si elles ont une épaisseur convenable, sont livrées au chef de l'atelier du découpage (2).

Les découpoirs (3) sont composés d'une vis, à l'extrémité inférieure de laquelle est adapté l'emporte-pièce ou piston, qui est une portion de cône dont la base est acérée et tranchante. Ce piston entre dans une pièce qu'on appelle lunette, percée d'un trou circulaire et d'un diamètre presque égal, dont le rebord est aussi acéré et tranchant.

A l'autre extrémité de la vis est adapté le balancier ou levier à un seul bras, qui sert à faire mouvoir la vis et le piston.

L'ouvrier applique de la main gauche la feuille de métal sur la lunette, et de la main droite, en donnant un demi-tour de levier, fait descendre le piston, qui enlève la pièce, ou morceau de métal, qu'on appelle flaon dans le style de nos monnoies, et qui tombe, à travers la table percée à cet effet, dans un panier ou couffe, disposé pour le recevoir.

Ce mouvement se fait avec une grande rapidité; le travail est très-facile, et ce sont des jeunes gens qui le font : un seul ouvrier peut découper au-delà de vingt mille médins par jour.

Les défauts de ces découpoirs consistent en ce que la vis est conique, au lieu

(1) L'atelier contient deux forges, ou fours, à six enclumes chacune.

(2) En Égypte, découpeur se dit *doughremeh* [دوغرمه], du mot Turk دوغرمق ou طوغرامق, qui signifie couper en petits morceaux.

(3) *Voyez* pag. 345, alin. 2.

d'être parfaitement cylindrique, ce qui lui donne du jeu et fait varier l'emporte-pièce; en ce que l'emporte-pièce, au lieu d'être dirigé entre des règles et de n'avoir d'autre mouvement que celui d'ascension et de descension, est adapté à la vis, et tourne avec elle, ce qui contribue encore à lui donner du jeu: enfin le diamètre du collet ou de la lunette est trop grand par rapport à celui de l'emporte-pièce, d'où il résulte que la pièce de métal a souvent des bavures, et que, comme elle est très-mince, elle est fort concave du côté de l'emporte-pièce, et convexe du côté de la lunette.

L'ouvrier taille deux rangs de pièces dans la feuille, en commençant par un bord et reprenant par l'autre; il évite de couper les endroits qui sont trop minces ou trop épais, ou déchirés. Les découpures qui restent sont plus des deux tiers de la feuille et retournent à la fonte.

On frotte dans du son les pièces découpées, pour en enlever l'huile qui provient des découpoirs, et l'on trie celles qui sont trop imparfaites.

Les pièces ainsi nettoyées, triées et pesées, sont remises au décapeur.

§. VIII.

Atelier du Décapage ou Blanchîment (1).

On fait d'abord bouillir les pièces ou flaons dans une chaudière de cuivre, qui contient du tartre, de l'alun et du sel marin (2), en ayant soin de remuer et agiter souvent. Cette première opération dissout l'huile, et enlève les matières grasses ou charbonneuses, ainsi qu'une partie de l'oxide qui se trouve à la surface. La pièce prend alors une couleur rougeâtre et semblable à celle du billon.

Cette première opération ne suffisoit pas pour décaper les médins. On les jetoit dans une espèce d'auge pratiquée dans une forte pièce de bois ou tronc écarri de sycomore. On y ajoutoit de l'alun, du sel marin, du tartre, et même du sable; et deux forts ouvriers, assis sur chaque extrémité de la pièce de bois, en remuant, brassant et frottant les pièces, parvenoient à leur donner une apparence métallique semblable à celle de notre billon neuf.

Nous avons dit qu'il résultoit de l'imperfection des découpoirs qu'une des surfaces des médins étoit convexe; c'est celle qui, éprouvant beaucoup plus de frottement, se blanchissoit beaucoup mieux que l'autre.

On lavoit ensuite, à plusieurs eaux, les petites pièces de métal; on les séchoit, et on les essuyoit, en les frottant dans du son, sur un crible; enfin on trioit les pièces brisées ou qui n'étoient pas suffisamment décapées.

Il est facile de présumer combien le déchet doit être considérable dans cette opération; et, quoique la partie oxidée qu'enlèvent les dissolvans soit presque entièrement cuivreuse, cependant le frottement seul doit enlever aussi une

(1) Celui qui décape ou blanchit s'appelle en arabe *gallâ* [جلّا]; au pluriel, *gallâyn* [جلّاين].

(2) *Voyez* ces mots page 411.

portion d'argent. Les eaux de lavage se jetoient, et l'on retiroit fort peu de métal des autres résidus. Le déchet accordé étoit de 0,055.

Nous avions le desir de perfectionner les procédés du blanchîment; et l'action du sel et du tartre, portés à l'ébullition, eût sans doute suffi : mais il auroit fallu trouver un moyen simple et facile d'agiter constamment les pièces dans la chaudière, et de leur faire présenter à-la-fois chaque face à l'action du dissolvant; tandis que d'ordinaire, et malgré le soin qu'on a de les brasser avec une spatule dans la chaudière, la plupart des pièces se collent ou adhèrent entre elles, en sorte qu'une des surfaces, ou une portion des deux, conserve une apparence noire ou cuivreuse.

Malheureusement, nous fûmes constamment contrariés dans nos projets d'amélioration par l'impossibilité de pouvoir occuper long-temps les ouvriers Français, qui étoient en trop petit nombre, et qui étoient employés ailleurs à une foule de travaux, pour lesquels le génie inventif de M. Conté (1) avoit eu à tout recréer, depuis l'outil le plus simple jusqu'aux machines les plus difficiles à exécuter, après que tout ce qu'on avoit apporté de France en ce genre, eut été pillé ou détruit dans l'insurrection du Kaire. La routine des ouvriers du pays étoit un autre obstacle qui eût été encore plus difficile à surmonter.

En examinant ce qui se passe dans l'opération du décapage ou blanchîment, on a lieu de s'assurer que la portion d'acide libre que peuvent contenir le tartre et l'alun, en agissant sur la surface des pièces de métal, leur enlève et dissout une quantité suffisante de cuivre oxidé pour leur donner cette apparence de blanc mat qu'a l'argent plus pur, lorsqu'on l'a passé à l'acide sulfurique. Cette apparence que prend le billon, mais qui s'efface par le frottement, a donné lieu à l'erreur vulgaire que ces pièces sont de cuivre argenté. Savary, dans ses Lettres sur l'Égypte, dit que le médin est une petite pièce de cuivre argenté qui vaut six liards (2).

§. IX.

Atelier des Balanciers ou du Monnoyage.

Les petites pièces de métal, ou flaons, préparées comme nous venons de le dire, se livrent, au poids, au chef de l'atelier du monnoyage.

Les balanciers sont composés, comme les découpoirs, mais dans une plus forte proportion, d'une vis roulant dans une boîte ou écrou de cuivre.

A l'extrémité inférieure de la vis s'adapte le coin d'acier qui s'enfonce simplement dans une cavité pratiquée dans la tête de la vis. A l'autre extrémité est adapté un balancier garni de deux têtes de plomb. Le coin inférieur s'assujettit dans un carré de fer, au moyen de coins de fer. Un ouvrier, ordinairement un jeune homme, est chargé de placer les pièces sur le coin inférieur. Il en prend une poignée de la main droite, les fait glisser du pouce et de l'index sur le coin,

(1) *Voyez* pag. 322, lign. 3 et not. 1.re

(2) Lettre du 5 octobre 1777.

et les détache avec l'index de la main gauche, tandis qu'un autre ouvrier fait, d'une seule main, aller le balancier, en regardant les pièces qu'on place dessous.

Les ouvriers sont si exercés à ce travail, que souvent celui qui place la pièce ne regarde point le coin supérieur, et celui qui fait aller le balancier se fie à son mouvement uniforme et régulier, sans fixer les yeux sur la pièce qui se place sous le coin; et il n'arrive presque jamais que la pièce soit frappée deux fois, ou que celui qui la pose ait les doigts pris entre les coins.

Les balanciers sont affectés des mêmes imperfections que nous avons remarquées dans les découpoirs, c'est-à-dire que la vis est légèrement conique, au lieu d'être parfaitement cylindrique; que le coin tourne avec la vis, au lieu de monter et de descendre entre des régulateurs. Il en résulte que le coin supérieur vacille et ne s'applique jamais rigoureusement sur l'autre; en sorte que les deux empreintes se correspondent rarement, et qu'elles ne sont pas toujours, comme dans nos monnoies de France, dans la même position respective l'une par rapport à l'autre. Le mouvement de torsion ou circulaire qu'éprouve la pièce au moment où elle vient à être serrée entre les deux coins, tend à effacer ou coucher les empreintes. La profondeur beaucoup trop considérable du trait de gravure dans les deux coins, et le peu d'épaisseur de la feuille métallique, sont cause que les parties saillantes d'un des coins refoulent le métal dans les parties creuses de l'autre, et les empreintes en sortent comme effacées, hachées et en partie illisibles.

§. X.

Atelier des Serrâf (1), *ou Compte et Poids des Médins.*

Le chef de l'atelier du monnoyage doit rendre le même poids en médins marqués qu'il en a reçu en flaons, puisqu'il ne peut y avoir aucun déchet dans la manipulation.

On livre la monnoie ainsi pesée aux compteurs ou *serrâf* (2).

Le chef des *serrâf* mêle avec soin les médins frappés; il en prend au hasard une certaine quantité, en fait compter quelques mille et les pèse.

Si tous les mille sont trop forts de poids, ou s'ils pèsent sensiblement moins qu'il ne faut, on recommande au planeur de faire des feuilles un peu plus minces ou un peu plus épaisses; et l'on attend le produit d'une seconde fabrication, qu'on mêle à celui de la première.

Si ce mélange donne, à très-peu de chose près, 73 drachmes [225 grammes environ] pour 1000 médins, les *serrâf* commencent à compter.

Leur chef a préparé d'avance des cornets d'une demi-feuille de papier gris, dont le poids est d'abord taré, lorsque chaque main est pesée. Les *serrâf* comptent les médins sur des planchettes garnies d'un rebord et qui se terminent en bec. Ils

(1) *Voyez* pag. 343, alin. 2 et not. 3 et 4.

(2) *Serrâf* s'entend de celui qui change et vérifie les monnoies; compteur se dit en arabe, *a'ddâd* [عدّاد].

ont soin de séparer les médins défectueux. Ils remettent les médins ainsi comptés par 500 au *serrâf* en chef, qui les pèse; si le poids n'en diffère pas de 36^{drachmes} $\frac{1}{2}$, il réunit deux demi-milliers dans un cornet, le ferme, et écrit dessus le nom du compteur.

Si les demi-milliers sont les uns un peu trop forts, les autres un peu trop foibles de poids, le maître compteur mêle 500 médins de la première espèce avec 500 autres de la seconde, et parvient, avec ces précautions ou tâtonnemens, à former des milliers de médins d'un poids égal, à très-peu de chose près.

A la fin de la journée, on compte les cornets; on en pèse la totalité, en déduisant la tare du papier, afin de savoir si les *serrâf* ont rendu exactement le poids qui leur a été remis.

Ces cornets de mille médins sont versés, en cet état, dans la circulation.

Si la personne qui en donne un en paiement est connue, et que le nom du *serrâf* soit écrit dessus, on ne le compte ni on ne le pèse; quelquefois on se contente de le peser.

Parmi les médins défectueux triés par le *serrâf*, on choisissoit autrefois ceux qui l'étoient le moins; et quoiqu'ils fussent ou trop foibles, ou déchirés, ou mal décapés, ou même échancrés, pourvu qu'ils présentassent une partie de l'empreinte, on s'en servoit pour payer les ouvriers. Nous nous opposâmes à cet abus, qui tendoit à mettre en circulation une assez grande quantité de très-mauvaise monnoie.

CHAPITRE II.

Fabrication des Pièces de 40 et de 20 Médins.

§. I.er

Alliage et Fonte.

Ce qui a rapport à l'alliage et à la fonte de la matière des pièces de 40 et de 20 médins, se pratiquoit de la même manière que pour les médins (1) : seulement, au lieu de couler l'argent en lingots, on le couloit en lames.

On emploie en France, pour couler l'argent ou l'or en lames, des lingotières qui consistent en une grande et forte tenaille de plus de 2 mètres de long, appuyée sur un chevalet en fer, dont l'extrémité des leviers se rapproche et se serre pour faire appliquer hermétiquement les mâchoires l'une contre l'autre, au moyen d'un crochet en fer brisé et à levier. Les deux mâchoires sont des masses de fonte oblongues, dans la surface intérieure d'une desquelles est creusée la rainure qui doit servir de moule à la lame d'argent qu'on y coule. Ces machines, difficiles à exécuter et qui demandent beaucoup de précision, coûtent jusqu'à 500 francs pièce.

Le procédé suivi en Égypte étoit extrêmement simple et économique.

Le fondeur avoit une ou plusieurs caisses oblongues pleines de sable à mouler.

(1) *Voyez* pag. 414, alin. 2 et suiv.

Avec une règle en fer, emmanchée dans une poignée de bois (1), et qu'il enfonçoit dans le sable et retiroit avec précaution, il formoit les moules destinés à y couler les lames.

En inclinant son creuset, il versoit le métal en fusion dans les vides ainsi pratiqués à une certaine distance les uns des autres, et tâchoit d'éviter de former, à la partie supérieure, des têtes qu'il auroit fallu casser et refondre. Chaque lame avoit environ 45 centimètres de longueur, sur 4 de largeur pour les pièces de 40 médins et sur $3^{\text{centimètres}}$,2 pour celles de 20 médins.

Comme les lames s'oxidoient un peu à la surface par le contact du sable en décomposant une partie de l'humidité dont il étoit imprégné, et qu'un peu de sable auroit pu adhérer à la surface du métal, ce qui auroit promptement détérioré les cylindres du laminoir, on lavoit les lames dans une eau acidulée et on les essuyoit avec soin.

§. II.

Laminoirs.

Les deux cylindres ou rouleaux des laminoirs, revêtus en acier, étoient assujettis dans un châssis de cuivre ou bronze (2). La partie supérieure des coussinets, aussi en cuivre, étoit mobile, pour qu'on pût rapprocher plus ou moins les cylindres, au moyen de cales et de vis de pression.

L'axe du cylindre supérieur étoit garni d'une lanterne dans laquelle engrenoit une grande roue horizontale.

Cette grande roue étoit mue par un levier passé dans son axe vertical, fixé à la circonférence, et dépassant assez le diamètre de la roue pour que les bœufs pussent tourner autour et en dehors des cylindres.

En passant trois ou quatre fois au plus la totalité des lames entre les cylindres, qu'on rapprochoit successivement autant de fois, on réduisoit les lames à l'épaisseur requise; ce dont on s'assuroit en les passant dans une rainure ou fente pratiquée dans une règle d'acier qu'on appelle calibre. Comme les lames étoient coulées à peu de chose près à l'épaisseur que devoient avoir les pièces, on n'étoit pas obligé de les faire recuire, comme cela se pratique en France, après qu'on les a fait passer au laminoir de dégrossîment.

§. III.

Découpoirs.

On ne découpoit qu'une pièce dans la largeur des lames.

Les découpoirs étoient construits dans les mêmes formes à peu près que ceux

(1) Cet outil ressembloit assez à un sabre droit.

(2) Nous avions fait exécuter par les ouvriers du pays, dénués de toute expérience, les diverses machines nécessaires à la fabrication des pièces de 40 et de 20 médins. Les corps du grand balancier, du laminoir et des découpoirs, avoient été fondus avec des bombes en bronze que nous avoit remises l'artillerie.

pour les médins, excepté qu'ils étoient beaucoup plus forts, et que le levier ou balancier étoit à deux têtes garnies de plomb.

§. IV.

Ajustage.

On pesoit les pièces une à une; et comme on avoit eu soin de les tenir en général d'un poids un peu plus fort, si elles excédoient 4 drachmes pour celles de 40 médins, et 2 drachmes pour celles de 20 médins, on les ajustoit en les limant un peu autour de la tranche, si le découpoir y avoit laissé un peu de bavures, ou sur la surface. On ne faisoit point recuire les pièces, comme cela se pratique en France, dans quelques monnoies, avant l'ajustage (1), quoique la matière dût être moins ductile que celle qui sert à la fabrication de nos monnoies. Ainsi l'on épargnoit ce recuit et celui du laminage (2); ce qui diminuoit la dépense et le temps nécessaires à la fabrication.

§. V.

Décapage ou Blanchiment.

Pour décaper ou blanchir les pièces, on les faisoit bouillir, comme les médins, dans une lessive de tartre, d'alun et de sel marin; on les faisoit ensuite rougir au four, et on y projetoit du salpêtre et de l'ammoniaque pilés; après quoi on les lavoit et on les séchoit, en les frottant avec du son.

La surface prenoit une apparence argentée, comme nous l'avons dit en parlant du décapage des médins.

§. VI.

Empreinte.

On frappoit les pièces à un fort balancier construit sur les mêmes principes que ceux qui servoient à la fabrication de l'or et des médins (3).

(1) Le recuit des pièces avant l'ajustage n'a pas toujours lieu dans les divers hôtels monétaires de France : il avoit été constamment pratiqué dans celui de la Rochelle; l'expérience nous a convaincus qu'on pouvoit le supprimer sans inconvénient.

(2) *Voyez* pag. 427, alin. 6.

(3) *Voyez* pag. 425, alin. 2; et pag. 436, alin. 3.

CHAPITRE III.

Fabrication de l'Or.

§. I.er

Fonte.

Il étoit de règle que l'or, fourni par les Juifs, fût livré à la monnoie, réduit en lingot, et au titre exigé pour la fabrication des sequins. Les particuliers ne fournissoient point d'or au change, et les Juifs achetoient ordinairement pour leur compte la poudre d'or qu'apportoient les caravanes; de sorte qu'habituellement il n'y avoit point de fonte d'or à la monnoie. Celui qui s'en chargeoit, au besoin, étoit l'essayeur d'or, qui fondoit au soufflet à double courant (1) dans des creusets de plombagine, dont il avoit conservé une petite quantité (2).

La poudre d'or contenoit toujours quelques corps étrangers, et avoit besoin d'être fondue avec soin, à deux reprises au moins, et d'être en quelque sorte purifiée pour former des lingots d'un métal homogène, ductile et maniable. La poudre d'or exigeoit un beaucoup plus haut degré de chaleur pour se fondre, et une plus grande quantité de borax (3), que l'or déjà purifié. Le déchet en matière volatilisée ou qui formoit scorie avec le borax, s'élevoit jusqu'à 0,028; et, lorsqu'on refondoit cet or avec l'alliage, le déchet n'étoit plus que de 0,004.

Plusieurs essais faits à la monnoie de Paris, sous les yeux de MM. Darcet, inspecteur, et Bréant, vérificateur des essais, par MM. Chévillot et Chaudet, essayeurs, ont donné, pour un même sequin du Kaire, 963, 964, 965, 966 et 967; et pour un autre sequin, 939, 941, 944 et 945 (4). Ces variations, que ne présentent presque jamais les essais d'une pièce, ne peuvent être attribuées qu'à la fusion imparfaite de la poudre d'or qui aura servi à fabriquer les pièces anciennes dont il s'agit.

§. II.

Alliage.

Tout l'or ouvré ou monnoyé en Égypte s'allioit avec de l'argent.

Cet alliage lui donne une couleur pâle, citrine, légèrement verdâtre; et il se rapproche de l'apparence du cuivre jaune ou cuivre allié de zinc.

Il n'y a guère plus d'un siècle que le même usage existoit en France. Les guinées en Angleterre s'allient encore aujourd'hui avec l'argent.

On aura sans doute préféré assez généralement le cuivre en Europe, parce

(1) *Voyez* pag. 414, alin. 8.

(2) Le déchet à la fonte étoit évalué à 0,002 ou $\frac{2}{1000}$.

(3) Borate de soude. *Voyez* pag. 411, art. 12 et not. 13.

(4) *Voyez* le Tableau des monnoies, pièces n.os d'ordre 4 et 8.

qu'il coûte moins; parce que l'alliage qui en résulte est plus solide et susceptible de prendre un plus beau poli; parce que la couleur rouge que le cuivre donne à l'or est plus vive et plus flatteuse à l'œil, que le jaune pâle et verdâtre que lui fait contracter l'argent. Néanmoins telle est la force de l'habitude, que les gens du pays ne croyoient pas que nos louis, parce qu'ils ont une apparence rouge, fussent d'un or de bon aloi; ce qui contribuoit à leur discrédit.

Dans tout l'Orient, où l'on se sert d'argent pour alliage, on cherche, par divers procédés, à rehausser l'éclat de l'or et à lui donner cette apparence de jaune plus intense ou plus rouge qui appartient à l'or pur. Nous parlerons de ces procédés à l'article du décapage.

On se servoit, en Égypte, pour allier l'or, de piastres dont le titre est assez constant, et, de préférence, de celles aux deux globes, qui sont plus anciennes et à un titre supérieur. Mais, comme ces piastres sont elles-mêmes alliées d'environ $\frac{1}{10}$ de cuivre, on introduisoit une certaine quantité de ce dernier métal dans l'alliage de l'or.

§. III.

Essais.

POUR s'assurer si les lingots fournis à la monnoie étoient au titre exigé de 16 karats $\frac{24}{32}$ [698], on prenoit aux extrémités et au milieu des lingots (1) 1 drachme $\frac{1}{2}$ [4grammes,618] d'or, poids qu'on appelle *mitqâl* (2).

On ajoutoit 4 drachmes [12grammes,316] d'argent de piastre d'Espagne aux deux globes, dont le titre moyen peut être de 906 à 910.

Cette opération est celle que l'on désigne en France sous le nom d'inquartation, parce que l'or forme le quart de l'alliage : mais on n'avoit pas soin, comme en France, de passer d'abord cet alliage à la coupelle, en le fondant avec du plomb, de la même manière que pour les essais d'argent; opération préparatoire, qui a pour but de séparer l'or et l'argent de tous les autres métaux auxquels ils pourroient être unis.

L'essayeur, après avoir pesé le plus exactement possible, d'abord l'or à essayer et l'argent séparément, ensuite tous les deux ensemble, les place au fond d'un petit creuset de terre qu'il pose dans un fourneau de forge circulaire, alimenté par un soufflet (3). Il emploie pour flux du borax, ou borate de soude, et a soin de remuer l'or et l'argent avec une baguette de fer, pour que le mélange se fasse exactement (4).

Quand l'alliage est en fusion parfaite, il le verse d'une certaine hauteur dans une capsule de cuivre pleine d'eau; ce qui fait que l'alliage se divise et se réduit en grenaille.

(1) On se contentoit, avant nous, de prendre au hasard un peu d'or à une des extrémités des lingots; ce qui pouvoit induire en erreur, parce qu'il est possible que, dans un même lingot, il y ait variation de titres, si la matière n'a pas été bien fondue et bien mêlée.

(2) *Voyez* notre Notice sur les Poids Arabes (citée pag. 323, note 1.re), pag. 231, 232, 237 et 241.

(3) Le soufflet dont il se sert, est du genre de ceux qu'on appelle soufflets à boudin; *voyez* pag. 414, alin. 8 : mais, au lieu d'être horizontal, il est vertical, et a la forme qu'ont en petit nos lanternes en papier plissé.

(4) Comme il étoit possible que quelques molécules d'or adhérassent à la baguette de fer, nous faisions prendre le creuset avec une pince plate pour agiter le mélange avec précaution.

Il décante l'eau, fait sécher la capsule, recueille exactement toute la grenaille, aplatit sur un tas d'acier les morceaux qui sont restés sous un trop gros volume, et les divise avec une cisoire.

Il fait ensuite entrer l'or ainsi divisé, dans un matras, et il y verse environ 200 grammes d'eau-forte.

Les matras dont il se sert sont des flacons de verre blanc, qui ont la forme d'un petit ballon à long col et dans lesquels on envoie le vin de Chypre (1).

L'essayeur pose son matras sur des charbons allumés dans une petite terrine, excite le feu avec un plumeau en forme d'éventail (2) et entretient l'ébullition, jusqu'à ce qu'il ne se forme plus de bulles autour de l'or; ce dont il s'assure, en retirant un moment le matras et laissant refroidir un peu et reposer le liquide.

L'or, séparé de l'argent qui a été entièrement dissous par l'eau-forte, reste déposé au fond du matras, sous la forme de poudre d'un pourpre foncé. L'essayeur décante l'eau-forte, lorsqu'elle est reposée et bien transparente; pour en séparer ensuite les dernières portions et bien laver la poussière d'or, il renverse le col du matras dans une soucoupe de porcelaine pleine d'eau claire (3).

La vapeur qui existoit dans le matras encore chaud, et qui en avoit déplacé l'air, se trouvant en contact avec l'eau froide, se condense tout-à-coup. Le vide se forme dans l'intérieur du vase, et l'eau y monte précipitamment. L'essayeur, en l'agitant dans le matras, dont il tient toujours le col plongé dans l'eau, détache toutes les particules d'or, qui descendent ensuite dans la soucoupe, lorsqu'il soulève le matras.

Il laisse alors reposer l'eau, et décante toute celle qui est bien transparente. La poudre d'or, que nous avons dit être d'un pourpre foncé, tient si peu à l'oxigène, qu'en la frottant simplement dans la soucoupe de porcelaine avec une molette d'agate, une grande partie de cette poudre se revivifie et se réunit en une masse arrondie qui paroît liquide comme une bulle de mercure, mais avec l'éclat et la couleur propres à l'or. Ces globules, qu'on prendroit pour de l'or fondu, ne sont composés que de poussière d'or, qui seroit friable et sans aucune adhérence, si l'on évaporoit l'eau.

L'eau qui reste, et qui pourroit tenir en suspension quelques particules d'or, se verse avec l'or dans un petit creuset de grès, et, au moyen de la molette d'agate, l'essayeur fait descendre, de la soucoupe dans le creuset, jusqu'aux dernières molécules de métal.

Il place ensuite le creuset dans son fourneau de forge; et, lorsque l'eau est vaporisée et le creuset échauffé, il ajoute le borax qui doit servir de flux.

L'or fondu forme, dans un bain de ce flux, un globule qui se refroidit promptement quand on retire le creuset, avant même que le borax ait cessé d'être liquide.

(1) Pour que ces flacons, par eux-mêmes très-fragiles, ne se cassent pas dans le transport, on les empaille avec un tissu de palmier ou d'algue marine.

(2) On ne connoît point en Égypte les soufflets à main. Au lieu de cet instrument, qui coûte trop cher, on ne se sert, pour aviver le feu ou allumer les charbons, que d'une espèce d'éventail (de plumes ou de feuilles de dattier) qu'on appelle *moqacheh* [مقشة]. *Voyez* la planche XI des Arts et Métiers, *É. M.*

(3) On ne connoît point l'eau distillée.

L'essayeur verse le tout dans l'eau pour dissoudre le borax, et obtient un bouton rond, net et mat à la surface, légèrement déprimé, et qui ne contient que de l'or pur.

Quelque soin et quelque adresse qu'on puisse mettre dans ces diverses manipulations, il est presque impossible que l'acide nitrique, l'eau, le borax, n'emportent pas quelques molécules d'or, et qu'il n'en adhère pas quelques-unes à la molette, aux vases et au creuset. Le procédé que nous venons de décrire ne peut donc présenter autant de certitude et de précision que celui qui est usité en France :

Après avoir opéré l'inquartation et la coupellation, on réduit l'alliage d'or et d'argent, en le passant au laminoir, en feuille étroite et mince que l'on roule sur elle-même, peu serrée et de manière à laisser un léger intervalle entre les surfaces. L'eau-forte qu'on emploie dans cette première opération, à un degré plus foible qu'en Égypte, dissout l'argent, sans détruire l'agrégation des molécules d'or, lesquelles restent réunies en feuille roulée qu'on fait sécher et chauffer fortement dans un petit creuset. Les molécules du métal se rapprochent alors et se désoxident, et la feuille d'or, qu'on appelle cornet, conserve de la consistance, peut se dérouler et n'a pas besoin d'être fondue.

Si l'on employoit de l'eau-forte trop concentrée, elle sépareroit les particules d'or et les réduiroit en poussière légèrement oxidée. Alors on n'auroit plus de cornet; et l'opération seroit manquée, ou il faudroit la continuer comme en Égypte.

L'impossibilité de faire exécuter un laminoir assez exact pour réduire le métal en lames très-minces, n'eût pas permis de faire en Égypte le départ de l'or en cornet; mais nous y introduisîmes la méthode d'ajouter, après avoir décanté l'eau-forte qui a dissous l'argent et le cuivre uni à l'or, une certaine quantité d'acide nitrique plus concentré, pour enlever les dernières molécules d'alliage.

L'essayeur de la monnoie préparoit lui-même l'eau-forte qui lui étoit nécessaire, en distillant ensemble de l'alun [sulfate d'alumine] et du nitre [nitrate de potasse].

L'acide sulfurique, uni à l'alumine dans l'alun, ayant plus d'affinité avec la potasse que l'acide nitrique, décompose le nitre, forme un sel neutre avec la potasse, et l'acide nitrique se dégage et se vaporise.

La distillation se faisoit dans des espèces de cruches de grès, ou vases de terre coniques, à peu près semblables à ceux qu'on appelle quines en France, et auxquels on adaptoit un chapiteau de verre à gorge et à bec. Ce chapiteau étoit luté au col de la cornue avec de la terre glaise, et le bec aboutissoit dans le col d'une bouteille, ou d'un ballon de verre blanc plongé dans l'eau.

L'essayeur d'or étoit un Chrétien Arménien, le seul en Égypte qui fût en possession, depuis maintes années, d'un art qui s'étoit transmis jusqu'à lui dans sa famille par une longue suite de générations, et qu'il regardoit comme une science profonde et un secret merveilleux. Il fut extrêmement surpris en voyant que les jeunes Français préposés à l'administration de la monnoie, qui n'avoient point reçu de leurs pères la tradition de ces mystères et n'en avoient jamais fait leur profession,

profession, connoissoient cependant la manière de préparer l'eau-forte et d'essayer l'or. Son étonnement redoubla, lorsque nous lui assurâmes que l'eau-forte pouvoit se préparer de plusieurs autres manières que celle qu'il connoissoit, en distillant, par exemple, de l'huile de vitriol [acide sulfurique] ou de la couperose [sulfate de fer] avec du nitre. Nous en fîmes l'expérience devant lui; mais il ne pouvoit croire que le résultat fût le même que celui qu'il avoit coutume d'obtenir. Il n'en fut convaincu que lorsqu'il eut fait lui-même un essai comparatif avec cet acide nitrique, lequel réussit tout aussi bien que le sien.

Nous perfectionnâmes ses procédés, autant qu'il nous fut possible, en épargnant le combustible, en lutant exactement les vaisseaux, et en condensant plus promptement l'acide nitrique, dont il laissoit auparavant une partie se volatiliser.

§. IV.

Forge.

LORSQUE les lingots étoient au titre requis, on les livroit au forgeron, le même qui étoit chargé des ouvrages en fer (1). Il faisoit chauffer les lingots au rouge-cerise, et les forgeoit pour en former des baguettes rondes d'environ 8 millimètres de diamètre, amincies en pointe aux deux extrémités, pour qu'on pût les passer à la filière.

On accordoit, dans cet atelier, 0, 00025 de déchet, ou un quart de millième.

§. V.

Filière.

ON passoit ensuite l'or à la filière. Cette opération se faisoit dans le même atelier que celui où l'on étiroit l'argent (2) pour la fabrication des médins. Il suffisoit de passer la baguette d'or trois ou quatre fois à la filière, pour lui donner par-tout le même diamètre, d'environ 5 ou 6 millimètres.

Le déchet accordé dans cet atelier étoit aussi de 0, 00025.

§. VI.

Découpage.

ON débitoit les baguettes d'or sorties de la filière en petits cylindres de 5 à 6 millimètres à peu près de longueur chacun (3).

Un ouvrier faisoit passer la baguette d'or par un trou pratiqué dans un montant

(1) Il s'appelle aussi *haddâd.* Voyez pag. 419, not. 2.

(2) L'étireur pour l'or se dit aussi *maddâd.* Voyez pag. 420, not. 1.re

(3) L'ouvrier qui découpe ou débite les baguettes d'or en petits cylindres, s'appelle en arabe *qattâ'* [قطّاع]; c'est-à-dire, celui qui coupe.

d'acier, et en appuyoit l'extrémité contre un morceau de fer qui servoit de régulateur.

Un autre ouvrier, avec un ciseau dont le tranchant étoit concave, et sur la tête duquel il frappoit avec un marteau, coupoit la baguette le plus près possible du montant d'acier.

On accordoit le même déchet pour ce genre de travail que dans les autres ateliers.

§. VII.

Aplatissage.

CHAQUE petit cylindre d'or s'aplatissoit sous un fort balancier, dont les coins étoient sans empreinte.

Un ouvrier (1) plaçoit le petit cylindre d'or debout sur le coin d'acier inférieur; deux autres ouvriers, en imprimant un mouvement rapide au coin supérieur par le moyen d'un fort balancier garni de deux têtes de plomb, aplatissoient le cylindre d'un seul coup.

Cette forte et rapide compression, qui élevoit la température de la pièce d'or au point qu'on ne pouvoit la serrer de suite dans la main sans se brûler, produisoit quelquefois un déchirement dans le bord de la pièce; mais cette défectuosité ne passoit pas pour un motif suffisant de rebuter et refondre les sequins qui en étoient affectés.

On accordoit 0, 00075 de déchet, ou $\frac{3}{4}$ de millième, pour ce travail.

§. VIII.

Ajustage.

L'AJUSTEUR (2) pesoit ensuite successivement toutes les pièces, et il les arrondissoit avec des cisoires, en tâchant de leur donner à chacune, le plus exactement possible, le poids qu'elles devoient avoir; après quoi, il les livroit au maître ouvrier chargé de faire le cordon sur tranche.

Le déchet accordé à l'ajusteur de l'or étoit de 0, 0005, ou $\frac{1}{2}$ millième.

§. IX.

Planage.

LES pièces d'or aplaties et ajustées ne présentoient pas encore assez de surface; elles n'étoient d'ailleurs jamais ni bien circulaires, ni d'une épaisseur égale, ni du même diamètre. On les donnoit aux ouvriers, qui les forgeoient et planoient (3) en les frappant sur des tas d'acier avec un marteau à tête étroite.

(1) L'ouvrier qui aplatit, se dit en arabe *rasâ'* [رصاع].

(2) Ajusteur se dit en arabe, *ma'âyr* [معاير].

(3) Le planeur se disait *menakys* [منكيس].

Ils parvenoient par ce travail à leur donner une épaisseur égale et à les rendre plus minces et à peu près rondes. Le déchet de cet atelier étoit le même que ci-dessus.

§. X.

Cordon sur Tranche.

Le sequin qu'on vouloit cordonner se plaçoit entre deux petites plaques d'acier circulaires, et dont le diamètre étoit un peu moins grand, en sorte que le bord de la pièce destinée à recevoir la ciselure excédoit les bords des deux plaques entre lesquelles elle étoit serrée.

Ces plaques étoient garnies chacune, au centre de leur face extérieure, d'une pointe qui entroit, en forme de tourillon, dans les deux branches d'une pince à ressort.

L'ouvrier (1) faisoit rouler alors la tranche de la pièce d'or dans une rainure d'acier ciselée; et, comme le frottement des deux plaques ne s'exerçoit extérieurement qu'au seul point de contact des tourillons bien polis et bien huilés, avec les extrémités de la pince, tandis qu'il avoit lieu à l'intérieur des plaques, de toute leur surface rayée en forme de lime sur les surfaces mattes de la pièce d'or, cette pièce et les deux plaques d'acier tournoient ensemble, comme ne formant qu'un tout, entre les deux branches de la pince à ressort.

La tranche du sequin se trouvoit, par ce procédé, légèrement dentelée ou ciselée. Le déchet étoit le même que pour le planage.

§. XI.

Décapage (2).

Il ne restoit plus alors qu'à décaper les pièces, avant de leur donner l'empreinte.

On les faisoit bouillir dans une dissolution d'alun [sulfate d'alumine] et de tartre [tartrite acidule de potasse], afin d'enlever une légère couche de corps gras et d'oxide qui en salissoit la surface.

On les mettoit ensuite dans une pelle de fer, et on les faisoit chauffer au rouge dans un four.

On projetoit sur les pièces rouges un mélange de sel ammoniac [muriate d'ammoniaque] (3), de salpêtre [nitrate de potasse], de couperose bleue [sulfate de cuivre] et de sel marin [muriate de soude]; on répétoit deux ou trois fois cette opération sur les pièces, que l'on retournoit en les sautant dans la pelle de fer.

Il se forme, par la décomposition des sels, de l'acide nitro-muriatique, et

(1) L'ouvrier qui fait le cordon des sequins, se dit en arabe *zengerly* [زنجرلى], ou *zengyrly* [زنجيرلى], mot Turk qui a passé dans la langue Arabe vulgaire. On nomme *zengyrly*, à Constantinople, certaines pièces d'or.

(2) *Voyez* page 423, alin. 4 et not. 1.re

(3) On employoit aussi quelquefois, pour aviver l'or, du sel mercuriel ou sublimé, qu'on appeloit en arabe *selymâny* [سليمانى].

peut-être un peu d'acide muriatique oxigène, qui décape parfaitement la surface de l'or en dissolvant l'oxide déposé à sa surface.

Il est aussi probable qu'une légère oxidation de l'or lui donne une couleur plus vive, d'un jaune plus intense et plus approchant de la couleur de l'or pur. En soumettant l'or d'un titre élevé à l'action de ces sels, on lui donne souvent une nuance de rouge-pourpre.

Le déchet accordé pour le décapage s'élevoit à 0, 0035, ou à 3 millièmes $\frac{1}{2}$; ce qui est trop considérable.

§. XII.

Empreinte.

Les sequins se frappoient ensuite à un fort balancier qui ne servoit que pour les pièces d'or, et qui présentoit les mêmes défauts que ceux destinés à frapper les médins (1).

Le maître-ouvrier posoit les pièces sous le coin, et deux forts ouvriers suffisoient pour faire jouer le balancier.

CHAPITRE IV.

Gravure des Coins.

L'art de la gravure sur métaux est presque inconnu en Orient, où le dessin et la sculpture des figures sont proscrits par la religion. Cet art se borne à la ciselure des pièces d'orfévrerie et à la gravure des cachets en métal et en pierres dures.

Dans chaque monnoie, un employé est spécialement chargé de la gravure des coins. Il seroit difficile de trouver ailleurs un artiste qui pût le suppléer; et *Maqryzy* rapporte (2) « qu'*A'bd-Allah el-Mâmoun*, ayant réuni tout l'empire » des khalyfes sous son obéissance, ne trouva aucun artiste pour graver un coin » pour les *dirhem*. On le grava, en conséquence, avec le touret, comme on grave » les cachets. »

A la monnoie du Kaire, c'étoit un des fils de l'*effendy* qui étoit chargé de graver les coins pour la fabrication des diverses monnoies (3).

Le coin (4), ou morceau d'acier, destiné à recevoir le type, est préparé par le serrurier-mécanicien, en arabe *sâ'âty* (5).

Le graveur le détrempe, y grave au poinçon et au burin les lettres et les ornemens adoptés pour chaque espèce de pièce, et le retrempe ensuite.

En France, le graveur attaché à la monnoie de Paris, ou quelquefois les plus habiles graveurs, appelés à un concours, composent et gravent le modèle qui

(1) *Voyez* pag. 425, alin. 2.

(2) Page 33 du Traité des monnoies Musulmanes, trad. de M. de Sacy. *Voyez* aussi ci-dessus, pag. 360, alin. 3.

(3) *Voyez* pag. 441, alin. 3.

(4) *Voyez* pag. 328, not. 7.

(5) *Voyez* pag. 441, alin. 2 et not. 2.

doit être adopté non-seulement pour la monnoie de Paris, mais pour toutes celles du royaume. Lorsque le type qui a paru présenter le plus de perfection, a été choisi et approuvé, on forme des coins-matrices qui servent à reproduire indéfiniment le type adopté, avec la plus scrupuleuse exactitude.

En Orient, au contraire, chaque fois qu'un coin est usé ou altéré, le graveur en fait un autre ordinairement avec le même morceau d'acier (1); et, quoiqu'il suive à peu près la forme adoptée, chaque coin varie toujours et diffère des autres par la forme des lettres, la ponctuation, les ornemens, &c.; ce qui donneroit une extrême facilité aux contrefacteurs, et rendroit presque impossible de distinguer la fausse monnoie.

Il est bien d'usage de conserver quelques-uns des coins des différens règnes pour servir de guide et de modèle par la suite : mais, comme aucune prévoyance, aucun ordre et aucune constance ne président ordinairement aux établissemens publics des Orientaux, on n'a pas songé, comme en France, à former une série non interrompue de tous les coins gravés sous chaque règne; ce qui compose une collection très-intéressante, non-seulement pour l'histoire des progrès de l'art, mais encore pour la chronologie historique de la monarchie Française. Nous n'avons trouvé à la monnoie du Kaire qu'un très-petit nombre de coins anciens; on avoit employé les autres, en les reforgeant, à former des coins nouveaux.

Malgré le peu d'habileté des graveurs, il est cependant facile de distinguer, comme nous l'avons dit (2), quelques époques où la perfection de l'écriture indique une main plus habile et plus exercée à manier le burin, des progrès dans les arts et un soin plus particulier dans la fabrication des monnoies.

Les coins, comme les pièces de monnoie, sont ronds, et ont depuis très-long-temps cette forme; cependant plusieurs anciennes pièces, chez les Arabes comme chez beaucoup de peuples d'Europe, offrent, quoique rondes, une empreinte carrée, ou bien un carré dans l'empreinte, formé par des lignes ou par la disposition de l'écriture. C'est à cette forme des anciens types qu'est dû le nom de carré qu'on donnoit autrefois au coin, et qui s'est conservé jusqu'à nos jours dans le langage monétaire.

Lorsque le graveur trace un point, au centre du coin, pour y appuyer son compas, ce point, qu'il ne se donne pas la peine d'effacer, subsiste souvent sur la pièce, comme on peut le voir sur plusieurs des monnoies gravées (3). Quelquefois même le graveur a eu l'idée de faire de ce point une espèce d'ornement, soit en le rendant plus apparent, soit en le changeant en un fleuron ou en une petite rosace. Nous n'en aurions point fait mention, si *Maqryzy* n'avoit pas cité ce point comme une chose remarquable.

Voyez, pour ce qui concerne le type, &c., ci-dessus, pag. 349 et suiv.

(1) Une tradition religieuse défend de briser le coin musulman, à moins qu'on ne soit réduit au désespoir. Par ce mot *coin* [*sikkat;* voyez pag. 328, not. 7] on doit entendre les *dynâr* et *dirhem* monnoyés. Le but de cette tradition ou de ce précepte est d'empêcher qu'on n'altère ou qu'on ne fonde la monnoie du prince. Les lois ou réglemens, dans différens pays, ont porté contre cette action ou délit des peines plus ou moins graves.

(2) *Voyez* pag. 376, alin. 1 et 2.

(3) *Voyez* la planche à la suite de ce Mémoire, pièces n.os 2, 3, 6, 19.

SECTION III.

Administration.

§. I.er

Surveillance et Direction.

La surveillance et la direction des monnoies, en Orient, ont dû fixer d'autant plus l'attention des princes et des gouverneurs, que cette administration, outre son importance naturelle, a toujours été considérée comme une branche assez considérable des revenus publics.

Les premiers khalyfes exercèrent en personne l'inspection sur la fabrication des *dynâr* et des *dirhem* jusqu'à *Haroun el-Rachyd* (1), qui crut devoir confier les types monétaires à *Ga'far el-Barmeky* (2), et ce fut une des circonstances qui contribuèrent à illustrer le plus le nom de ce personnage célèbre dans l'Orient; car, dit *Maqryzy*, personne jusqu'à lui n'avoit encore joui de ce privilége.

Depuis que l'Égypte fut conquise par les Musulmans, l'*émyr* qui y commandoit surveilloit la monnoie frappée au coin des khalyfes.

Lorsque l'Égypte devint le siége d'un khalyfe, il exerça lui-même ou délégua cette surveillance à son vizir ou à un de ses officiers.

Les premiers Mamlouks qui se rendirent indépendans, s'emparèrent ordinairement de la fabrication des monnoies, et quelquefois conservèrent, par un reste d'hommage, le type du khalyfe (3).

La même chose arriva sous les sultans de Constantinople : lorsque les pâchas conservoient toute l'autorité dont ils avoient été revêtus par la Porte, la monnoie étoit surveillée, ou directement par eux, ou par un de leurs officiers, ou par un commissaire spécial envoyé par la Porte; et l'on comptoit à Constantinople du revenu de la monnoie : mais, lorsque les beys parvenoient à enlever l'autorité au pâcha et ne lui laissoient que quelques vains honneurs, le pâcha cédoit ordinairement au *bey cheykh el-beled* (4) la direction de la monnoie, moyennant une rétribution fixe. Enfin, lorsque les Mamlouks secouoient entièrement le joug de la Porte, ils s'emparoient exclusivement de l'administration et des bénéfices de la monnoie.

Lors de l'entrée des Français au Kaire, la commission administrative établie provisoirement par le général en chef, et composée de MM. Monge et Berthollet, membres de l'Institut de France, et de M. Magallon, consul général, nous chargea,

(1) *Voyez* pag. 360, alin. 2 et not. 4.

(2) جعفر البرمكي

(3) *Voyez* pag. 360, alin. dern.

(4) *Voyez* pag. 361, alin. 1.er et not. 1.re

sous le titre d'inspecteur, de l'administration de la monnoie, et nous laissa la faculté de nous désigner un adjoint.

Son arrêté, en date du 7 thermidor an 6 (1), portoit que nous donnerions les ordres nécessaires pour mettre aussitôt en activité les travaux de la monnoie, tels qu'ils avoient été exécutés précédemment.

Il fut ensuite nommé un caissier, chargé en même temps d'échanger les pièces d'argent, conformément au tarif arrêté pour les monnoies (2).

Plus tard, comme il existoit un contrôleur près de chacune des administrations Françaises, il en fut aussi établi un près de la monnoie du Kaire.

Nos fonctions étoient absolument les mêmes que celles des commissaires du Gouvernement près des monnoies de France. Les comptes, rendus en arabe par l'*effendy* chargé de la fabrication, étoient réglés, examinés et remis par nous en français à l'administrateur des finances et à une commission spéciale, nommée pour les vérifier et les arrêter définitivement.

§. II.

Employés, Chefs d'atelier, Ouvriers.

DANS la Description historique et topographique de l'Égypte, *Maqryzy* rapporte « que c'étoit anciennement au *qâd el-qodâh* (3) et aux agens commis par » lui qu'appartenoit exclusivement la direction de la fabrication des monnoies, » mais que, de son temps, cet emploi n'étoit plus confié qu'à de prétendus » Musulmans qui ne sont, au vrai, que des scélérats de Juifs, qui, sous le masque » d'une profession extérieure de l'islamisme, conservent toute leur perversité. »

Il doit arriver fréquemment, dans un pays où la religion Musulmane est dominante, où les Mahométans ont tout le pouvoir et les priviléges, et où les autres sectes sont avilies et persécutées, que ceux des opprimés qui ont plus d'ambition que d'attachement à leur rit, finissent par embrasser la religion des vainqueurs et des maîtres; et il existe en Égypte plusieurs familles de naturels et d'étrangers, anciennement Chrétiens ou Juifs, qui se sont faits Musulmans.

Lors de la conquête de l'Égypte par les Français, l'*effendy* (4) chargé de la fabrication, qui avoit géré long-temps cet emploi, tantôt sous l'autorité des pâchas, tantôt sous celle des beys, étoit un ancien Juif, qui s'étoit fait Mahométan.

Son fils aîné, élevé dans l'islamisme, étoit son adjoint et tenoit la comptabilité.

L'un et l'autre, placés sur une estrade élevée, qui dominoit la plupart des ateliers, et ayant à leurs côtés les deux peseurs de la monnoie (5), passoient toute la journée, assis sur un divan, soutenus sur des coussins, la pipe à la bouche, à donner les ordres nécessaires d'un signe ou d'un clin-d'œil, à enregistrer et calculer ce qui avoit rapport à la fabrication. A divers intervalles, ils prioient

(1) 25 juillet 1798.

(2) *Voyez* ce tarif, ci-dessus, pag. 393.

(3) *Qâdy* des *qâdy*, en arabe *qâd el-qodâh* [قاضى القضاة]; ce qui signifie juge des juges, ou juge supérieur.

(4) En turk افندى.

(5) *Voyez* pag. 440, alin. 6.

Dieu, ou prenoient le café, et faisoient, vers le milieu du jour, un repas extrêmement frugal, qui n'étoit souvent composé que d'un petit pain cuit sous la cendre et de quelques dattes ou de quelques olives.

Les déchets accordés dans chaque atelier; ce que devoient rendre mille piastres d'Espagne converties en médins, ou en pièces de 40 et de 20 médins, ou 100 drachmes d'or en sequins *zer-mahboub;* les frais de fabrication; le traitement des employés et ouvriers, et jusqu'à la consommation des matières, tout étoit réglé rigoureusement ou par approximation, et calculé d'avance par une espèce de forfait ou de marché passé avec l'*effendy*. Au moyen d'une surveillance journalière sur chaque détail, nous parvînmes à procurer des économies assez notables sur les déchets, sur l'emploi des matières et sur les traitemens, quoique les denrées fussent bien augmentées à cause de la guerre, de l'accroissement de consommation occasionné par l'armée Française, et de la privation du commerce extérieur.

Une des améliorations que nous aurions le plus vivement desirées eût été la diminution des déchets beaucoup trop considérables. Il fut fait plusieurs fois, soit par nous-mêmes, soit par une commission spéciale, dont M. Conté (1) faisoit partie, une série d'expériences sur les déchets qui avoient lieu dans chaque atelier, et on les trouva toujours aussi forts et quelquefois même un peu plus considérables que ceux fixés précédemment.

Il auroit fallu, comme nous l'avons dit, changer à-la-fois tout le système de fabrication (2), toutes les machines, et former d'autres ouvriers; mais cela eût été impraticable dans les circonstances où se trouvoient les Français nouvellement établis en Égypte.

Les Turks ont pour principe et pour habitude, au lieu de tâcher, comme les Européens, de remplacer les bras par des machines, de chercher au contraire à suppléer aux machines et aux outils par les bras. Loin de tendre à diminuer le nombre des employés et des ouvriers, ils se font une espèce de maxime de religion et de morale d'occuper au même travail et de faire vivre le plus grand nombre d'hommes qu'ils peuvent. Aussi ceux attachés à la monnoie étoient-ils au nombre de plus de deux cent quatre-vingts, y compris, il est vrai, les enfans des ouvriers; mais ces enfans aident tous en quelque chose au travail, et reçoivent tous un modique salaire (3).

Parmi les divers employés et salariés, nous citerons les suivans :

Deux peseurs, l'un Chrétien, l'autre Turk, constamment occupés à peser les matières livrées à chaque chef d'atelier et celles qui étoient remises par eux;

Un garde-magasin Qobte (4), chargé de l'achat, de la conservation, de la distribution et de la comptabilité des diverses substances;

Un essayeur des matières d'or (5);

(1) *Voyez* pag. 322, lign. 3 et not. 1.re

(2) *Voyez* pag. 424, alin. 2.

(3) *Voy.* pag. 421, alin. 3. *Voy.* aussi pag. 442, alin. 3.

(4) *Voyez* pag. 410, alin. avant-dern.

(5) *Voyez* les essais d'or, pag. 430, alin. 3 et suiv.

Des

Des forgerons travaillant journellement à faire ou à réparer les outils et les grosses machines et quelquefois à forger les lingots d'or (1);

Un ouvrier mécanicien, qu'on appelle *sâ'âty* (2) (mot qui répond en français à celui d'horloger), chargé de la confection et de l'entretien des machines et pièces plus délicates, telles que les coins ou carrés, les lunettes et pistons des découpoirs, &c.;

Un graveur, dont l'unique emploi étoit de retoucher ou de graver les coins ou types monétaires (3);

Un portier et des gardiens de nuit;

Des porteurs d'eau (4) qui, chaque jour, alloient chercher en ville, dans des outres, de l'eau pour les ouvriers et les travaux, l'eau des puits de la citadelle étant légèrement saumâtre;

Un écrivain Qobte qui payoit chaque soir les ouvriers et tenoit registre des sommes dues et payées à chacun d'eux;

Enfin, un *imâm* (5) ou aumônier Musulman, attaché à une espèce de chapelle établie dans l'intérieur de la monnoie et où les employés Turks alloient faire leurs prières et leurs ablutions.

Les ouvriers, en entrant dans leurs ateliers, quittent leurs habits, qu'ils roulent et suspendent en dehors près de la porte. Ils restent, les uns nus, les autres avec un simple caleçon, d'autres avec leur chemise ou surtout de toile bleue. En sortant, le chef d'atelier les fouille tous. Ils sont obligés de montrer l'intérieur de leur bouche, d'étendre les jambes et les bras, de secouer les mains et les pieds, en écartant les doigts. Quoique nos ouvriers en France ne soient pas ordinairement soumis à ces précautions humiliantes, les infidélités y sont tout aussi rares : ce qui prouve que les progrès de la civilisation sont plus favorables que contraires à la morale; car il y a bien peu de moralité par-tout où l'on ne peut être sûr de la probité des gens qu'en les fouillant, et de la vertu des femmes qu'en les tenant sous les verroux.

Les punitions qu'on infligeoit aux ouvriers consistoient dans leur renvoi, pour faits graves, et dans des coups de baguette ou de *geryd* (6) sur le dos ou sur la plante des pieds. C'étoit l'*effendy* qui infligeoit lui-même cette punition : chez les Européens plus civilisés et de mœurs plus douces, on regarderoit comme une action répugnante et avilissante celle de frapper soi-même ses subordonnés; mais, en Orient, on est jaloux et l'on s'honore de tout ce qui tient à l'exercice du pouvoir et de la domination.

Près de la moitié des ouvriers étoient Chrétiens Qobtes. Il existe une espèce de tolérance pratique, qui fait que les Musulmans vivent en paix avec eux; mais il n'est pas sans exemple que la cupidité, l'envie ou l'intolérance, aient poussé quelquefois les Turks, qui, en leur qualité de vainqueurs et de sectateurs de la

(1) *Voyez* pag. 433, alin. 3.

(2) ساعاتى, proprement horloger; de *sâa't* [ساعة], heure.

(3) *Voyez* pag. 436, pour ce qui concerne la gravure des coins.

(4) En arabe, *saqqâ* [سقّا].

(5) En arabe, امام.

(6) En arabe, جريد, branche (ou plutôt côte de la feuille) du palmier.

religion dominante, se regardent comme d'une race privilégiée, à recourir à la délation pour s'emparer de la place d'un Qobte. C'est ainsi qu'on nous citoit, à la monnoie du Kaire, l'exemple d'un Chrétien, ancien chef de l'atelier du blanchîment, que son second, qui étoit Mahométan, avoit remplacé, après l'avoir dénoncé et fait décapiter, en produisant de faux témoins qui attestèrent qu'il avoit blasphémé contre Dieu et son prophète.

Les ouvriers n'emploient point, comme chez nous, plusieurs heures à leurs repas; ils sont extrêmement sobres, et mangent dans leurs ateliers presque en travaillant (1).

Leur force et leur activité (2), sous un climat et dans un pays dont les habitans sont en général si mous et si apathiques, ont d'abord de quoi surprendre. Ce sont, en effet, des hommes bien différens de ceux qui passent tout le jour, assis et les jambes croisées, à fumer leur pipe, et qui se maintiennent, par l'usage du café, du tabac et des plantes narcotiques, dans un état continuel d'étourdissement et de demi-ivresse.

Cette tendance générale au repos et à une espèce de léthargie doit moins être attribuée à l'influence du climat qu'à celle du despotisme et du dogme du fatalisme, qui persuadent à la plupart des Musulmans qu'il est inutile de se fatiguer à la recherche d'un bien-être dont on n'est pas sûr de jouir le lendemain, et de tâcher de sortir de l'état où l'on suppose que la Providence veut qu'on reste, parce que le hasard vous y a placé. Il n'y a pas de doute qu'un autre Gouvernement et des institutions convenables ne puissent rendre les hommes aussi robustes, aussi ardens au travail, aussi animés d'émulation, que par-tout ailleurs, puisqu'il suffit, pour changer en quelque sorte leur nature et leurs habitudes, de quelques circonstances particulières, telles que celles où se trouve l'espèce d'ouvriers dont il s'agit. Dès l'âge le plus tendre, ils sont élevés dans cette profession laborieuse; ils s'y attachent par l'éducation, l'exemple, l'habitude, et par la certitude de jouir sans trouble de leur modique salaire. En effet, ils sont régulièrement payés chaque jour à la monnoie, ne sont jamais inquiétés, ni contraints à d'autres travaux ou corvées · leurs enfans, qu'ils élèvent autour d'eux, reçoivent une légère rétribution, et eux-mêmes obtiennent des secours lorsque l'âge ou les infirmités les rendent impropres au travail.

On doit observer, du reste, que les ouvriers qui ont le plus d'ardeur et sont les plus infatigables sont ceux qui se tiennent debout, habitude assez rare, même parmi les artisans, dont la plupart ne travaillent qu'accroupis, à peu près comme nos tailleurs. Pour rendre les Orientaux plus forts et plus actifs, un grand point seroit de les accoutumer à se tenir debout comme les Européens.

Mais une des causes qui tendent le plus à inspirer l'amour du repos et de l'oisiveté, c'est l'espèce de honte ou de mépris dont le travail est flétri, chez un peuple où il a presque constamment existé deux classes bien distinctes, celle des vainqueurs et des maîtres qui commandent, et celle des vaincus et des

(1) Quelques dattes, ou un peu de légumes confits dans le vinaigre, suffisent pour leur nourriture.

(2) *Voyez* pag. 420, alin. dern.; 422, alin. 1.er; et 423, alin. 5.

esclaves qu'ils forcent à travailler pour eux. Ne voyons-nous pas encore des traces bien marquées d'un préjugé semblable, même chez les nations d'Europe les plus policées, où la noblesse féodale, qui tire son origine du droit de conquête et de la force des armes, a toujours cru déroger en travaillant?

Un de ces Turks aussi orgueilleux qu'ignorans, à qui un artiste Français cherchoit à faire admirer la supériorité des Européens sur les Arabes dans les arts et l'industrie, lui répondit : Je le crois bien ; vous autres infidèles, vous êtes condamnés au travail, tandis que nous, disciples de Mahomet, nous sommes nés pour le repos et pour contempler le sublime *Qorân.*

OBSERVATIONS

RELATIVES AU TABLEAU SUIVANT.

COLONNES.

N.os 2. LES chiffres que présente cette colonne sont les numéros d'ordre des pièces de monnoie gravées dans la planche jointe à ce Mémoire.

4. L'astérisque [*] indique ceux des sequins qui présentent, sur l'aire A, le chiffre (ou paraphe) du sultan : sur les autres *zer-mahboub*, le nom du prince est écrit en toutes lettres, du même côté A.

5. On a désigné, dans cette colonne, pour chaque aire A et B, le type de la pièce, en indiquant à quelle autre pièce elle est semblable, et les différences qu'elle présente.

6. On y a indiqué, 1.° le nom du prince et celui de son père, conformes à l'orthographe des noms Arabes, et tels que les pièces les offrent, soit en forme de chiffre, soit en toutes lettres ; 2.° le nom vulgaire ou usité en France sous lequel le prince est connu.

9. On y a inscrit l'année de l'hégire où l'avénement du prince a eu lieu, écrite en chiffres Arabes, et à côté la lettre Arabe distinctive qu'offrent plusieurs pièces. (*Voyez* pag. 361, alin. 1.er et suiv.)

10. On a porté dans cette colonne l'année de l'ère Chrétienne correspondante à l'année de l'hégire dans laquelle l'avénement du prince a eu lieu, et à côté la lettre Française qui répond à la lettre Arabe distinctive.

11. On a porté dans cette colonne (pour celles des pièces qui offrent cette indication), ou les chiffres Arabes que porte la pièce, soit qu'ils indiquent l'an du règne, soit qu'ils présentent l'abréviation de l'année de l'hégire dans laquelle ladite pièce a été frappée ; et au-dessous, en chiffres Français, l'année de l'hégire que ces chiffres désignent (*voyez* pag. 369, alin. 1.er) ; ou bien la lettre distinctive Arabe qui remplace les chiffres indicatifs de l'année de fabrication. (*Voyez* pag. 361, alin. 5.)

12. On a porté dans cette colonne, ou les chiffres Français qui répondent aux chiffres Arabes servant à indiquer l'an du règne ou l'année de l'hégire dans laquelle la fabrication a eu lieu, et au-dessous l'année de l'ère Chrétienne correspondante à celle de l'hégire indiquée dans la colonne précédente ; ou les lettres Françaises équivalentes aux lettres Arabes qui remplacent sur la pièce le chiffre indicatif de l'année de fabrication.

13 et 14. On a porté dans ces colonnes, d'abord en drachmes, ou poids du Kaire, ensuite en grammes, ou poids de France, non le poids qui auroit dû être fixé authentiquement par la Porte ou le Gouvernement d'Égypte, mais celui qui étoit censé adopté, ou qui étoit déclaré à cette époque. La col. n.° 13 du poids, ainsi que celle du titre n.° 17, font voir les altérations successives introduites dans la fabrication des monnoies.

15 et 16. Le poids indiqué dans cette colonne est le poids réel de chaque pièce, tel qu'on l'a trouvé,

COLONNES.

soit que la pièce fût bien conservée, soit qu'elle eût été rognée ou altérée par le frai ou toute autre cause.

17. Le titre indiqué (non plus que le poids, colonnes 13 et 14) n'est point celui qui auroit dû être fixé authentiquement par la Porte, mais celui qui étoit avoué ou déclaré à la monnoie, quoique le titre réel de chaque pièce fût souvent inférieur.

18. Les numéros portés dans cette colonne sont ceux des procès-verbaux en date du 1.er mars 1819, extraits du registre de l'inspecteur des essais des monnoies à Paris (M. Darcet), 1.° pour les pièces d'or d'Égypte, de 1 à 44; — 2.° pour les pièces d'argent d'Égypte, de 1 à 21.

19. Les titres sont ceux rigoureusement constatés à la monnoie de Paris, suivant les procès-verbaux indiqués ci-dessus.

20. On y a inscrit la valeur nominale en médins, des diverses pièces lors de leur émission, pour celles dont on a pu connoître le cours à cette époque.

21 et 22. La valeur en médins et en francs, portée dans ces colonnes, est celle qui fut fixée pour chaque pièce par le tarif de l'armée Française du 17 messidor an 6 (*voyez* pag. 393).

23. Cette colonne indique la valeur qu'auroit eue, d'après le tarif de France, chaque pièce si elle eût été au poids et au titre déclarés à l'époque de leur émission. (*Voyez* ci-dessus les observations relatives aux colonnes 13, 14 et 17.)

24. Elle offre la valeur de chaque pièce (d'après le poids réel et le titre, constatés lors de l'essai), basée sur le tarif de France, c'est-à-dire, avec la retenue qui est fixée dans les monnoies de France.

25. Cette colonne indique ce que vaudroit en francs, d'après le tarif des monnoies de France, le kilogramme d'or ou d'argent de chaque pièce, d'après le titre auquel cette pièce a été trouvée.

TABLEAU

DÉTAILLÉ

DES MONNOIES ARABES,

AVEC L'INDICATION

DE LEUR TYPE, DE LEURS VALEURS NOMINALE ET INTRINSÈQUE, &c.

D'ORDRE de chaque pièce.	NUMÉROS de la pièce gravée.	NUMÉROS de la page où elle est citée.	NOM ou DÉSIGNATION des pièces.	INDICATION DU TYPE de CHAQUE FACE OU AIRE de la pièce.	NOMS du prince sous le règne duquel la pièce a été frappée.	NOMS du pâcha, du bey ou cheykh el-beled dont la monnoie dépendoit.	VILLE OÙ LA PIÈCE a été frappée.
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.
			MONNOIES D'OR.	....	....	....	....
			DYNÂR.				
					Solymân, fils d'*A'bd-el-Malek* [Soliman].	....	....
1.	"	346 et 353.	*Dynâr* de Damas......	A. B. Tout en lettres. *Voyez* ci-dessus, pag. 353.	(2) "	....	(2)
					El-Mâmoun, fils d'*El-Rachyd* [Almamon].	....	....
2.	"	360.	*Dynâr* du Kaire........	A. B. Tout en lettres. *Voyez* ci-dessus, page 360.	*Id.*	.... *Tâher*, vizir........ [*El-Sery*, gouverneur d'Égypte]........	.... Au nom de Die ce *dynâr* frappé à *Mas*
			FONDOUKLIS..	[L'aire A porte toujours le paraphe du sultan régnant.]..................	....	....	....
					Ahmed, fils de *Mahamed* [Achmet III].	....	....
3.	1.	338.	Double-fondoukli d'étrennes.	A. B. *Voyez* la planche jointe à ce Mémoire.	*Id.*	....	.... Frappé à *Mas*
4.	"	"	Fondoukli d'étrennes....	A. B. Même type que celui du n.° 1 de la planche, mais d'un module moins grand.	*Id.*	....	.... *Id.*
5.	"	371.	Demi-fondoukli (6).....	A. Type semblable au n.° 6 de la planche. B. Au lieu de *Masr*, *Islâmboul*. — Le mot *senet* n'existe pas.	*Id.*	....	.... Frappé à *Islâmbo*
6.	6.	378.	*Idem*...............	A. B. *Voyez* la planche jointe à ce Mémoire.	*Id.*	....	.... Frappé à *Mas*
7.	"	"	Fondoukli (7).........	A. B. Type semblable à celui du n.° 2 de la planche.	*Id.*	....	.... *Id.*
8.	2.	378.	*Idem*...............	A. B. *Voyez* la planche..............	*Id.*	....	.... *Id.*
9.	"	"	Demi-fondoukli........	A. B. Type semblable à celui du n.° 6 de la planche.	*Id.*	....	.... *Id.*
					Mahmoud, fils de *Moustafâ* [Mahomet V ou Mahmoud I.er].	....	....
10.	4.	361.	Fondoukli............	A. B. *Voyez* la planche..............	*Id.*	....	.... *Id.*
11.	"	*Id.*	Fondoukli d'étrennes....	A. B. Type semblable à celui du n.° 4 de la planche.	*Id.*	....	.... *Id.*
12.	7.	*Id.*	Demi-fondoukli.......	A. B. *Voyez* la planche..............	*Id.*	....	.... *Id.*

(*a*) Tête du Tableau, col. 21 et 22, Tarif d'Égypte, *voyez* ci-dessus, page 393.

(*b*) *Idem*, col. 23, 24 et 25, Tarif de France. C'est celui du 17 prairial an 11 [6 juin 1803].

(1) Monnoies d'or, col. 23 et 24. Les monnoies d'or dont il s'agit dans ce tableau ne sont point taxées au Tarif de France ; les valeurs que présentent ces deux colonnes sont déduites de celles du kilogramme d'or, au titre correspondant, portées audit Tarif de France. Du reste, ces valeurs, et celle du kilogramme portée colonne 25, sont, avec la retenue, de 9 francs par kilogramme d'or à 900, laquelle se prélève dans les monnoies de France pour frais de fabrication.

(2) N.° d'ordre 1, col. 6 et 8. Ce *dynâr*, en caractères Koufiques, ne porte ni le nom du prince ni le nom de la ville ; mais on sait que les *dynâr* de cette espèce et de cette date ont été frappés à Damas, en Syrie (*voyez* pag. 354, alinéa 8). Le *khalyfe* qui régr alors est *Solymân*, fils d'*A'bd-el-Malek* [سليمان بن عبد الملك], le huitième *khal* de la race des Ommyades (*voy.* page 393, note 2).

(3) N.os d'ordre 1 et 2, col. 9. Les anciens *dynâr* ne portent pas l'année de l'avéneme mais l'année de la fabrication (col. 11) écrite en toutes lettres.

Idem, col. 17. L'or étoit censé pur : on le suppose ici à 996. Le Tarif pour les monn de France cote les sequins de Venise et les fondouklis de Turquie à 996.

(4) Fondouklis, col. 17. Le Tarif de France porte les fondouklis de Turquie au titre 996, ce qui est trop élevé.

Idem, col. 21. Les fondouklis, dans le Tarif d'Égypte, ne sont point taxés (1

INDICATION DE L'ANNÉE de l'avènement du prince. Hégire.	Ère Chrétienne.	de la fabrication. Hégire.	Ère Chrétienne.	DROIT DE POIDS OU POIDS LÉGAL, en drachmes.	en grammes.	POIDS EFFECTIF, en drachmes.	en grammes.	TITRE. Droit de titre, ou titre légal.	Numéro du procès-verbal des essais de la monnoie de Paris.	Essais faits à la monnoie de Paris.	VALEURS D'UNE PIÈCE nominale, lors de l'émission. — En médins.	d'après le droit de poids et de titre. Tarif d'Égypte (a), en médins.	en francs.	Tarif de France (b), en francs.	d'après le poids et le titre effectifs. — Tarif de France (b), en francs.	du kilogramme, d'après le tarif de France (b), en francs.
9.	10.	11.	12.	13.	14.	15.	16.	17.	18.	19.	20.	21.	22.	23.	24.	25.
														(1)	(1)	
96.	715.															
...... (5)	....	// 97.	// 716.	dr. 1,500.	gr. 4,618.	dr. 1,391.	gr. 4,282.	996. (3)	24.	987.	......	......	fr. c.	fr. c. 15. 80.	fr. c. 14. 51.	fr. c 3 389.80
198.	813.															
...... (3)	....	...... 203.	...... 819.	Id.	Id.	......	......	Id.	......	......	......	......	......	Id.		
......	......	......	......	......	......	......	......	(4)	......	......	......	(4)				
1115.	1703.															
...... 1116	...... 1703.	....	....	2,280	7,020.	2,176.	6,700.	968.	39.	966.	268.	600.	21. 12,7.	23. 34.	22. 23.	3 317.67
...... Id.	...... Id.	....	....	1,140. (5)	3,510.	1,084.	3,337.	Id.	2.	965. (5)	134.	300.	10. 56,3.	11. 67.	11. 06.	3 314.24
...... Id.	...... Id.	....	....	......	......	0,546.	1,680.	......	27.	965.	......	150.	5. 28,2.	......	5. 57.	3 314.24
...... Id.	...... Id.	....	....	0,570.	1,755.	0,548.	1,687.	968.	38.	954.	67.	Id.	Id.	5. 83.	5. 53.	3 276.46
...... Id.	...... Id.	....	....	1,140.	3,510.	1,137.	3,500.	Id.	......	...... (7)	134.	300.	10. 56,3.	11. 67.	......	3 420.71
...... Id.	...... Id.	....	....	Id.	Id.	1,109.	3,415.	Id.	31.	944. (8)	Id.	Id.	Id.	Id.	11. 07.	3 242.12
...... Id.	...... Id.	....	....	0,570.	1,755.	0,533.	1,640.	Id.	3.	938.	67.	150.	5. 28,2.	5. 83.	5. 28.	3 221.51
1143.	1730.															
...... [illegible]	...... 1730 S.	....	....	de 1,140 à 1,120.	de 3,510 à 3,448.	1,120.	3,448.	Id.	32.	960.	134.	300.	10. 56,3.	de 11. 67. à 11. 46.	11. 37.	3 297.07
...... [illegible]	...... 1730 S.	....	....	Id.	Id.	1,107.	3,408.	de 968 à 950.	9.	959.	134.	Id.	Id.	de 11.67 à 11.25.	11. 22.	3 293.63
...... [illegible]	...... 1730 S.	....	....	0,560.	1,724.	0,544.	1,675.	Id.	42.	949.	67.	150.	5. 28,2.	de 5. 73. à 5. 62.	5. 46.	3 259.29

pag. 393). Les anciens et les plus purs se vendoient d'après le poids et le titre, et avoient la même valeur en général que les sequins de Venise : tous les autres passoient communément pour 300 médins.

(5) N.° d'ordre 4, col. 13. Au commencement du règne d'*Ahmed* III, les fondouklis, comme les anciens *dynâr*, étoient censés du poids d'un *mitqâl* ou de 1[drachme],5 ; mais nous n'en avons trouvé aucun au-dessus de 1[drachme],140.

Idem, col. 19. Cinq autres essais faits à la monnoie de Paris sur la même pièce ont donné les titres suivans : 963, — 963, — 964, — 966, — 967. *Voyez*, au sujet de ces variations, la pag. 429.

(6) N.° d'ordre 5, col. 4. Ce demi-fondoukli de Constantinople est semblable à celui qu'a publié M. Bonneville, monnoies d'or de Turquie, planche 1.re, sous le n.° 3.

(7) N.° d'ordre 7, col. 4 et 19. Cette pièce d'or existe au cabinet de l'administration générale des monnoies; le poids de 3[grammes],5 est celui qu'indique le médailler; le titre y est coté 996, ce qui est trop élevé. Elle vaudroit, d'après ce poids et ce titre, 11[f] 97[c]

(8) N.° d'ordre 8, col. 19. Trois autres essais faits à la monnoie de Paris sur le même fondoukli ont donné les titres suivans : 939, — 941, — 945. *Voyez* page 429, alin. 3.

(9) N.os d'ordre de 10 à 19, col. 9. *Voyez*, au sujet des lettres qui accompagnent le millésime de l'avenement, la page 360 et suiv.

NUMÉRO D'ORDRE de chaque pièce.	NUMÉROS de la pièce gravée.	NUMÉROS de la page où elle est citée.	NOM ou DÉSIGNATION des pièces.	INDICATION DU TYPE de CHAQUE FACE OU AIRE de la pièce.	NOMS du prince sous le règne duquel la pièce a été frappée.	NOMS du *pâcha*, du *bey* ou *cheykh el-beled* dont la monnoie dépendoit.	VILLE OÙ LA PIÈCE a été frappée.
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.
			Suite des FONDOUKLIS.		SUITE DU RÈGNE de *Mahmoud*, fils de *Moustafä*.	....	....
13.	"	361.	Demi-fondoukli........	A. B. Type semblable à celui du n.° 7 de la planche.	*Id.* /	.... /	Frappé à *Masr.* / *Id.*
14.	"	*Id.*	*Idem*........	A. B. *Idem*........	*Id.* /	.... /	.... / *Id.*
15.	"	*Id.*	Fondoukli d'étrennes....	A. Type semblable à celui du n.° 3 de la planche........ B. Le millésime précédé d'un *noun* [ن].	*Id.* /	.... /	.... / *Id.*
16.	"	*Id.*	Fondoukli........	A. B. Type semblable à celui de la pièce ci-dessus, n.° 15.	*Id.* /	.... /	.... / *Id.*
17.	"	*Id.*	Demi-fondoukli........	A. Semblable au n.° 7 de la planche, aux fleurons près........ B. Le millésime précédé d'un *noun* [ن], au lieu d'être suivi d'un *syn* [س].	*Id.* /	.... /	.... / *Id.*
18.	"	*Id.*	*Idem*........	A. *Idem*, excepté le fleuron, qui est semblable à celui du n.° 3 de la planche........ B. Même type que celui de la pièce précédente........	*Id.* /	.... /	.... / *Id.*
19.	"	*Id.*	*Idem* (1)........	A. B. Même type que celui de la pièce ci-dessus, sous le n.° d'ordre 17.	*Id.* /	.... /	.... / *Id.*
20.	"	"	Fondoukli et demi (2)...	A. Type semblable à celui du n.° 6 de la planche, excepté les ornemens du cordon........ B. Idem. *Islâmboul*, au lieu de *Masr*. Le mot *senet* n'existe pas........	*Id.* /	.... /	.... / Frappé à *Islâmboul.*
21.	"	"	Fondoukli........	A. B. Type semblable à celui du n.° 2 de la planche.	*Id.* /	.... /	.... / Frappé à *Masr.*
22.	3.	338.	Fondoukli d'étrennes....	A. B. *Voyez* la planche........	*Id.* /	.... /	.... / *Id.*
23.	"	"	Fondoukli........	A. Type semblable à celui du n.° 4 de la planche........ B. *Idem*. Le millésime sans lettre distinctive.	*Id.* /	.... /	.... / *Id.*
					Id.	....	....
					Moustafä, fils d'*Ahmed* [Mustapha III]. (5)	....	....
					A'bd-el-Hamyd, fils d'*Ahmed* [Abdelamith ou Abdoulhamet I.er].	....	....
24.	5.	342.	Fondoukli........	A. B. *Voyez* la planche........	*Id.* /	.... /	.... / Frappé à *Masr.*
25.	"	*Id.*	*Idem*........	A. B. Type semblable à celui du n.° 5 de la planche.	*Id.* /	.... /	.... / *Id.*

(1) N.° d'ordre 19, col. 4, 16 et 19. Ce demi-fondoukli existe au cabinet de l'administration des monnoies de Paris. Le poids est celui qui est indiqué dans le médailler. Le titre y est porté à 958.

(2) N.° d'ordre 20, col. 4. Ce fondoukli et demi est semblable, pour les ornemens et la légende, à celui publié dans l'ouvrage de M. Bonneville, monnoies d'or de Turquie, planche 1.re, sous le n.° 6.

(3) N.° d'ordre 21, col. 15. Ce fondoukli est très-altéré par le frai ou par l'eau régale, et a perdu beaucoup de son poids.

(4) 1170, col. 11 et et 12. *Voy.*, pour cette époque, la page 452 de ce Tableau, note

(5) Col. 6. Il résulteroit des renseignemens que nous avons pris au Kaire, qu'on n'auroit pas fabriqué de fondouklis sous le règne de *Moustafä* fils d'*Ahmed*.

(6) N.os d'ordre 24 et 25, col. 11. Le chiffre 9 nous paroît indiquer l'an de l'h

INDICATION DE L'ANNÉE — de l'avénement du prince. — Hégire. 9.	de l'avénement du prince. — Ère Chrétienne. 10.	de la fabrication. — Hégire. 11.	de la fabrication. — Ère Chrétienne. 12.	DROIT DE POIDS OU POIDS LÉGAL, en drachmes. 13.	DROIT DE POIDS OU POIDS LÉGAL, en grammes. 14.	POIDS EFFECTIF, en drachmes. 15.	POIDS EFFECTIF, en grammes. 16.	TITRE. — Droit de titre, ou titre légal. 17.	TITRE. — Numéro du procès-verbal des essais de la monnoie de Paris. 18.	TITRE. — Essais faits à la monnoie de Paris. 19.	VALEURS — D'UNE PIÈCE — nominale, lors de l'émission. — En médins. 20.	D'UNE PIÈCE — d'après le droit de poids et de titre. — Tarif d'Égypte (a, p. 446), en médins. 21.	d'après le droit de poids et de titre. — Tarif d'Égypte (a, p. 446), en francs. 22.	d'après le droit de poids et de titre. — Tarif de France (b, p. 446), en francs. 23.	D'UNE PIÈCE — d'après le poids et le titre effectifs. — Tarif de France (b, p. 446), en francs. 24.	du kilogramme, d'après le tarif de France (b, p. 446), en francs. 25.
1143.	1730.															
				dr.	gr.	dr.	gr.						fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
...... ١١٤٣ س	...... 1730. S.	......	......	0,560.	1,724.	0,541.	1,667.	de 968 à 950.	11.	945.	67.	150.	5.28,2.	de 5.73 à 5.62.	5. 41.	3 245.55
...... ١١٤٣ س	...... 1730. S.	......	......	Id.	Id.	0,536.	1,650.	Id.	10.	930.	Id.	Id.	Id.	Id.	5. 27.	3 194.03
...... ١١٤٣ ن (9)	...... N. 1730.	......	......	de 1,140 à 1,120.	de 3,510 à 3,448.	1,108.	3,412.	968.	6.	949.	de 134 à 146.	300.	10.56,3.	de 11.67 à 11.46.	11. 12.	3 259.29
...... ١١٤٣ ن	...... N. 1730.	......	......	Id.	Id.	1,127.	3,470	de 968 à 950.	8.	949.		Id.	Id.	de 11.67 à 11.25.	11. 31.	3 259.29
...... ١١٤٣ ن	...... N. 1730.	......	......	0,560.	1,724.	0,538.	1,655.	Id.	7.	945.	73.	150.	5.28,2.	de 5.73 à 5.62.	5. 37.	3 245.55
...... ١١٤٣ ن	...... N. 1730.	......	......	Id.	Id.	0,555.	1,708.	Id.	1.	942.	Id.	Id.	Id.	Id.	5. 52.	3 235.25
...... ١١٤٣ ن	...... N. 1730.	......	......	Id.	Id.	0,552.	1,700. (1)	Id.	....	958. (1)	Id.	Id.	Id.	Id.	5. 59.	3 290.20
...... ١١٤٣	...... 1730.	......	......	Id.	Id.	1,673.	5,150.	....	29.	970.	....	450.	15.84,5.	....	17. 16.	3 331.41
...... ١١٤٣	...... 1730.	......	......	de 1,140 à 1,120.	de 3,510 à 3,448.	1,029. (3)	3,167.	de 968 à 950.	5.	955.	146.	300.	10.56,3.	de 11.67 à 11.25.	10. 39.	3 279.89
...... ١١٤٣	...... 1730.	......	......	Id.	Id.	1,096.	3,375.	Id.	41.	948.	Id.	Id.	Id.	Id.	10. 99.	3 255.85
...... ١١٤٣	...... 1730.	......	......	Id.	Id.	1,120.	3,448.	Id.	4.	941.	Id.	Id.	Id.	Id.	11. 15.	3 231.81
......	......	1170. (4)	1756.													
1171.	1757.															
1187.	1774.															
...... ١١٨٧	...... 1774.	...... ٩ [118-9]. (6)	...... 9. [1775 ou -6].	1,120.	3,448.	1,116.	3,437.	750. (6)	44.	725.	200.	300.	10.56,3.	de 9.04 à 8.48.	8. 56.	2 489.98
...... Id.	...... Id.	...... Id. (6)	...... Id.	Id.	Id.	1,126.	3,468.	Id. (6)	12.	710.	Id.	Id.	Id.	Id.	8. 46.	2 438.46

118-9 [1775 de notre ère], pour les motifs déduits page 342, alin. 2, et page 370, alin. 1.er Il pourroit également servir à indiquer l'an 9 du règne d'*A'bd-el-Hamyd*, et répondroit alors à 1195 ou 1196 de l'hégire [1781 ou 1782 de notre ère]; mais nous ne croyons pas qu'on ait fabriqué des fondouklis au Kaire à cette époque.

Idem, col. 17. *Voyez*, au sujet du bas titre de ces fondouklis, ce que nous avons dit page 342, alin. 2, et page 387, alin. ante-pénultième.

N. B. Sequins *zer-mahboub*, page suivante. Ils sont portés au Tarif de France au titre de 819 ; ce qui est trop bas pour les anciens, et trop haut pour les nouveaux.

Les anciens sequins du Kaire *zer-mahboub* valoient autant que les fondouklis. La valeur de 100 médins portée au Tarif d'Egypte ne s'appliquoit qu'aux sequins plus nouveaux, d'un poids et d'un titre inférieurs, depuis *Mahmoud*, avénement de 1143 [1730 de notre ère]. Les sequins de Constantinople étoient taxés à 200 médins.

NUMÉRO D'ORDRE de chaque pièce.	NUMÉROS de la pièce gravée.	NUMÉROS de la page où elle est citée.	NOM ou DÉSIGNATION des pièces.	INDICATION DU TYPE de CHAQUE FACE OU AIRE de la pièce.	NOMS du prince sous le règne duquel la pièce a été frappée.	NOMS du *pâcha*, du *bey* ou *cheykh el-beled* dont la monnoie dépendoit.	VILLE OÙ LA PIÈCE a été frappée.
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.
			SEQUINS ZER-MAHBOUB.	[On a indiqué par un astérisque * les *zer-mahboub* à paraphe.]			
					Mahamed, fils de *Mourâd* [Mahomet III].	....	
26.	8.	364.	*Zer-mahboub*..........	A. } *Voyez* la planche.............	*Id.*	....	Frappé à [illegible]
				B.	....	....	....
					O'tmân, fils d'*Ahmed* [Osman ou Ottoman III].	....	....
27.	″	356.	*Idem*...............	A. Semblable au type du n.° 9 de la planche, excepté qu'au lieu de *Mourâd* on lit *O'tmân*.........	*Id.*	....	Frappé à *M*[illegible]
				B. *Idem*, excepté qu'on n'y voit pas de *lâm-alef* [ﻻ] au-dessus du *b* [ب] du mot *drob* [ضرب].........	....	....	....
					Mourâd, fils d'*Ahmed* [Amurath IV].	....	....
28.	″	356.	*Idem*...............	A. Type semblable à celui de la pièce n.° 30. L'année de l'avénement n'a pas été marquée sur la pièce..	*Id.*	....	Frappé à *M*[illegible]
				B. Comme le n.° 30 ci-dessous.......	....	....	....
29.	″	356.	*Idem*...............	A. } Type semblable à celui de la pièce ci-dessous, n.° 30.	*Id.*	....	*Id.*
				B. }	....	....	....
30.	9.	361 et 364.	*Idem*...............	A. } *Voyez* la planche............	*Id.*	....	*Id.*
				B. }	....	....	....
31.	″	326 et 356.	*Idem*...............	A. Semblable au type du n.° 9 de la planche, excepté que le mot *ben* [بن] est renvoyé au commencement de la 2.e ligne, et *a'z* [عز] au commencement de la 3.e....	*Id.*	....	Frappé à *Qostantyn*[illegible]
				B. *Idem*, excepté qu'au lieu de *Masr* on lit *Qostantynyeh*, et que le mot *senet* manque. Il n'y a pas de ﻻ..	....	....	....
					Ahmed, fils de *Mahamed* [Achmet III].	....	....
32.	″	″	* *Zer-mahboub*........	A. Paraphe du sultân *Ahmed*. Type ressemblant, du reste, à celui du n.° 10 de la planche, aux fleurons près. Le mot *Masr* est placé avant 1115, et sur la même ligne....	*Id.*	....	Frappé à *M*[illegible] (4)
				B. Type semblable à celui du n.° 8 de la planche. Les chiffres indicatifs de l'année de la fabrication sont illisibles..................	....	....	....
33.	″	″	* *Idem*.............	A. } Type à peu près semblable à celui de la pièce précédente; lettres en partie effacées; pièce irrégulière.	*Id.*	....	*Id.*
				B. }	....	....	....

(1) N.os d'ordre de 26 à 33, col. 17. Les anciens sequins passoient pour or pur; mais ils sont presque toujours au-dessous de 996. *Voyez*, page précédente, la note dernière.

(2) *Idem*, col 21. Pour la valeur nominale, *voyez* aussi la note dernière de la page précédente.

(3) N.os d'ordre de 26 à 29 et de 31 à 33, col. 11 et 12. Ces sequins ne prése[illegible] ni chiffres indicatifs de l'année de fabrication (page 368, alin. dernier), ni lettres [illegible]tinctives (page 361, alin. 1.er), ni fleurons qui les remplacent.

(4) N.° d'ordre 32, col. 8 et 9. Le nom de la ville et le millésime sont p[illegible]

INDICATION DE L'ANNÉE				DROIT DE POIDS ou POIDS LÉGAL,		POIDS EFFECTIF,		TITRE.			VALEURS					
de l'avénement du prince.		de la fabrication.									D'UNE PIÈCE					du kilogramme, d'après le tarif de France (b, p. 446), en francs.
											nominale, lors de l'émission. — En médins.	d'après le droit de poids et de titre.			d'après le poids et le titre effectifs. — Tarif de France (b, p. 446), en francs.	
												Tarif d'Égypte (a, p. 446),		Tarif de France (b, p. 446), en francs.		
Hégire.	Ère Chrétienne.	Hégire.	Ère Chrétienne.	en drachmes.	en grammes.	en drachmes.	en grammes.	Droit de titre, ou titre légal.	Numéro du procès-verbal des essais de la monnoie de Paris.	Essais faits à la monnoie de Paris.		en médins.	en francs.			
9.	10.	11.	12.	13.	14.	15.	16.	17.	18.	19.	20.	21.	22.	23.	24.	25.
1003.	1595.															
١٠٠٣	1595.	....	....	dr. 1,120.	gr. 3,448.	dr. 1,120.	gr. 3,448.	996. (1)	37.	983.	....	300. (2)	fr. c. 10.56,3.	fr. c. 11. 79.	fr. c. 11. 64.	fr. c. 3 376.06
....	....	.... (3)	....													
1027.	1618.															
١٠٢٧	1618.	....	....	Id.	Id.	1,096.	3,375.	de 996 à 968.	13.	982.	....	....	....	de 11. 79 à 11. 46.	11. 38.	3 372.62
....	....	(3)	....													
1032.	1623.															
١٠٣٢	1623.	....	....	Id.	Id.	1,108.	3,412.	Id.	16.	977.	....	....	....	Id.	11. 45.	3 355.45
....	....	....	....													
Id.	Id.	(3)	....	Id.	Id.	1,112.	3,425.	Id.	15.	970.	....	....	....	de 11. 79 à 11. 46.	11. 41.	3 331.41
....	....	....	....													
Id.	Id.	٧	LA	Id.	Id.	1,116.	3,437.	Id.	43.	957.	....	....	....	Id.	11. 29.	3 286.76
....	....	....	....													
Id.	Id.	(3)	....	....	....	1,101.	3,390.	Id.	14.	953.	....	200.	7.04,2.	....	11. 09.	3 273.03
....	....	....	....													
1115.	1703.															
١١١٥ (4)	1703.	....	....	Id.	Id.	1,137.	3,500. (5)	Id.	....	(5)	....	....	....	Id.	11. 97.	3 420.71
....	....	(3)	....													
Id.	Id.	....	....	Id.	Id.	1,137.	3,500. (5)	Id.	....	(5)	....	....	....	Id.	11. 97.	3 420.71
....	....	....	....													
		(3)														

de la manière suivante, ١١١٥ مصر, tandis que presque toujours les chiffres du millésime de l'avénement sont seuls sur la dernière ligne, ou sous le mot *Masr* [مصر], comme sur les sequins gravés sous les n.os 10, 11, 12, 13, 14; ou sous le mot *senet* [سنة], comme pour le quart de sequin gravé sous le n.° 15; et pour toutes les autres pièces depuis le n.° 16 jusqu'au n.° 26 inclusivement, *voyez* la planche.

(5) N.os d'ordre 32 et 33, col. 16 et 19. Ces deux sequins existent au cabinet de l'administration générale des monnoies à Paris. Le poids est celui qu'indique le médailler; le titre est coté à 996. *Voyez* la dernière note de la page 449.

NUMÉRO D'ORDRE de chaque pièce. 1.	NUMEROS de la pièce gravée. 2.	NUMEROS de la page où elle est citée. 3.	NOM ou DÉSIGNATION des pièces. 4.	INDICATION DU TYPE de CHAQUE FACE OU AIRE de la pièce. 5.	NOMS du prince sous le règne duquel la pièce a été frappée. 6.	NOMS du pâcha, du bey ou cheykh el-beled dont la monnoie dépendoit. 7.	VILLE OÙ LA PIÈCE a été frappée. 8.
			Suite des SEQUINS ZER-MAHBOUB.		*Mahmoud*, fils de *Moustafä* [Mahomet I ou Mahmout V].	....	....
34.	10.	360.	* *Zer-mahboub*........	A. B. *Voyez* la planche..............	*Id.*	....	Frappé à M...
					....	....	....
					Id.	....	....
					Moustafä, fils d'*Ahmed* [Mustapha III].	....	....
35.	"	362.	* Demi-*zer-mahboub*, ou *nousfyeh*............	A. Type semblable à celui du n.° 11 de la planche, module moins grand.....................	*Id.*	....	Frappé à M...
				B. Au lieu de مص, on lit مط. A droite de la dernière ligne, vers le bord de la pièce, on remarque le chiffre 2 [٢] (3)...........	....	....	....
36.	"	362.	* Double *zer-mahboub* d'étrennes............	A. *Idem.* Module pareil à celui du fondoukli n.° 3 de la planche..	*Id.*	....	*Id.*
				B. *Idem*, sans le chiffre 2 [٢]......	....	....	....
37.	"	362.	* *Zer-mahboub*........	A. Type et module semblables à ceux du n.° 11 de la planche........	*Id.*	....	*Id.*
				B. Au lieu de مص, on lit مط...........	....	....	....
38.	11.	362 et 371.	* *Idem*..............	A. B. *Voyez* la planche..............	*Id.*	....	*Id.*
					....	....	....
					Id.	*Rahâb*, *pâcha* [*Ahmed Aghâh Khatyb Zâdah* dirige la monnoie]...	....
					Id.	[*Ahmed Aghâh* dirige la monnoie].........	
					Id.	*A'ly-bey* se rend indépendant. [*Reisq*, Qobte, dirige la monnoie]...	....
					Id.	*Mahamed-bey* succède à *A'ly-bey*..........	....
39.	12.	338, 372 et 374.	*Zer-mahboub* d'étrennes...	A. B. *Voyez* la planche..............	*Id.*	....	*Id.*
					....	....	....
					A'bd-el-Hamyd, fils d'*Ahmed* [Abdelamith ou Abdoulhamet I.er].	....	....
40.	"	"	* Demi-*zer-mahboub*, ou *nousfyeh* (8).........	A. Le chiffre ou paraphe d'*A'bd-el-Hamyd* (8), au lieu de son nom en toutes lettres; le reste comme pour la pièce n.° 13 de la planche, excepté l'année de l'avénement...	*Id.*	....	Frappé à M...
				B. Type semblable à celui de la pièce n.° 13. *Voyez* la planche.......	....	....	....

(1) N.° d'ordre 34, col. 11. Ce sequin porte le chiffre indicatif 4 [٤], qui peut désigner, pour l'année de la fabrication, ou 114-4 [١١٤٤], ce qui répondroit à l'an 1731 ou 1732 de l'ère Chrétienne; ou l'an 4 [٤] du règne de *Mahmoud*, fils de *Moustafä*; ce qui répondroit à l'an 1146 ou 1147 de l'hégire [1733 ou 1734 de l'ère Chrétienne].

Idem, col. 15. Ou le poids de ce sequin est considérablement diminué, la pièce ayant été très-altérée par le frai ou rognée, ou c'est une pièce d'étrennes (pag. 337, alin. 5 et suiv.) de trois quarts de sequin, ou la moitié d'un sequin et demi.

(2) Col. 11 et 17. Vers l'an 1170 de l'hégire [1756], il se glissa de grands abus dans la fabrication des monnoies; les *pâcha*, peu surveillés par la Porte, altérèrent le titre et le poids des sequins. Le titre des *zer-mahboub*, qui devoit être de 23 k... [958], fut baissé jusqu'à 20 karats [833]; il le fut même jusqu'à 750 et 7... l'an de l'hégire 1176.

(3) N.os d'ordre 35, 36 et 37, col. 11 et 16. A la place où se trouve ordinairement le chiffre indicatif de l'année de la fabrication, on lit les lettres *mt* [مط], ou *ms* [مص]. Néanmoins, sur le n.° 35, on remarque le chiffre 2 [٢] qui indique que la pièce a été frappée en 177-2 de l'hégire ou l'an 2 du règne. — Le demi-*zer-mahboub* et le *zer-mahboub* d'étrennes, sous les n.os d'ordre 35 et 36 existent dans le médailler de l'administration générale des monnoies de Paris. Le poids et le titre indiqués aux col. 16 et 19, sont ceux portés au médailler. Il y existe aussi un autre *zer-mahboub*

NDICATION DE L'ANNÉE				DROIT DE POIDS OU POIDS LÉGAL,		POIDS EFFECTIF,		TITRE.			VALEURS					
de l'avénement du prince.		de la fabrication.									D'UNE PIÈCE					du kilogramme, d'après le tarif de France (*b*, p. 446), en francs.
Hégire.	Ère Chrétienne.	Hégire.	Ère Chrétienne.	en drachmes.	en grammes.	en drachmes.	en grammes.	Droit de titre, ou titre légal.	Numéro du procès-verbal des essais de la monnoie de Paris.	Essais faits à la monnoie de Paris.	nominale, lors de l'émission. — En médins.	d'après le droit de poids et de titre. Tarif d'Égypte (*a*, p. 446), en médins.	d'après le droit de poids et de titre. Tarif d'Égypte (*a*, p. 446), en francs.	d'après le droit de poids et de titre. Tarif de France (*b*, p. 446), en francs.	d'après le poids et le titre effectifs. — Tarif de France (*b*, p. 446), en francs.	
9.	10.	11.	12.	13.	14.	15.	16.	17.	18.	19.	20.	21.	22.	23.	24.	25.
1143.	1730.															
				dr.	gr.	dr.	gr.						fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
١١٤٣	1730.	...... (1) ٤	...... 4.	0,844.	2,598.	0,750. (1)	2,310.	de 958 à 875.	40.	871.	......	180.	6.33,8.	de 8.55 à 7.81.	6. 91	2 991.40
......	......	1170. (2)	1756.	de 0,844 à 0,843 1/3	de 2,598 à 2,596.	......	......	de 958 à 833 (2).	......	......	......	Id.	Id.	de 8.55 à 7.43.		
1171.	1757.	......	......	Id.	Id.	......	......	Id.	......	......	......	Id.	Id.	Id.		
١١٧١	1757.	...... مص ٢ 117-2. (3)	...... *mt* ou *ms.* 2 1758 ou -9	0,421 2/3.	1,298.	0,422.	1,300. (3)	de 958 à 937.	......	958. (3)	60.	90.	3.16,9.	4.27.	4. 28.	3 290.20
Id.	Id.	...... مص (3)	...... *mt* ou *ms.*	de 1,688 à 1,686-2/3. (4)	de 5,196 à 5,192.	1,689.	5,200. (3)	Id.	......	958. (3)	240.	360.	12.67,6.	17.09 à 16.71.	17. 11.	3 290.20
Id.	Id.	...... Id.	...... Id.	de 0,844 à 0,843 1/3.	de 2,598 à 2,596.	0,844.	2,600.	750.	17.	730.	120.	180.	6.33,8.	de 6.69 à 6.68.	6. 52.	2 507.15
Id.	Id.	...... مص٦ 117-6. (5)	...... *md* 6. 1762 ou -3.	Id.	Id.	0,831.	2,560.	750.	34.	721.	Id.	Id.	Id.	6.69.	6. 34.	2 476.24
......	......	de 1176 à 1180.	de 1762 à 1766.	0,843 1/3.	2,596.	......	......	937. (6)	......	......	Id.	Id.	Id.	8.35.		
......	......	de 1180 à 1183.	de 1766 à 1769.	Id.	Id.	......	......	750.	......	......	Id.	Id.	Id.	6.68.		
......	......	de 1183 à 1186.	de 1769 à 1772.	Id.	Id.	......	......	Id.	......	......	de 120 à 125. (7)	Id.	Id.	Id.		
......	......	de 1186 à 1187.	de 1772 à 1778.	Id.	Id.	......	......	Id.	......	......	Id.	Id.	Id.	Id.		
١١٧١	1757.	...... ٨٧ 11-87.	...... 87. 1773.	0,843 1/3.	2,596.	0,815.	2,510.	Id.	33.	742.	Id.	Id.	Id.	Id.	6. 40.	2 548.36
1187.	23 janvier 1774.															
١١٨٧	Id.	...... ٢ 1188 ou -9	...... 2. 1775.	0,421 2/3.	1,298.	0,410.	1,263.	Id.	19.	766.	de 62 à 65.	90.	3.16,9.	3.34.	3. 32.	2 630.78

absolument semblable à celui désigné au présent Tableau sous le n.° 35. Le poids et le titre y sont indiqués comme suit : 2gram.,65 à 958.

(4) N.° d'ordre 37, col. 13. Le poids des sequins étant fixé à 13 *qirât* 1/2, les 24 *qirât* équivalant à 1 drachme 1/2, 13 *qirât* 1/2 répondent à 0drachme,843 1/3. (*Voyez* notre Notice sur les Poids Arabes, citée page 323, note 1.)

(5) N.° d'ordre 38, col. 11. Nous pensons que le chiffre indicatif 6 [٦] de cette pièce désigne l'an de l'hégire 117-6 [١١٧٦], parce que cette notation a été généralement adoptée sous ce règne (pag. 370, alin. 4 et suiv.).

(6) Col. 17. En 1176 de l'hégire [1762], lorsque les mamlouks *Ibrahym* et *Rodouân*, ... *kikhâya*, dominoient au Kaire (*voyez* page 383), *Ahmed Aghâh Khatyb Zâdah*, y fut envoyé par le *pâcha Rahâb* pour réformer les abus qui s'étoient glissés dans les monnoies. Le titre des sequins fut reporté à 22 karats 1/2 (ou 937) : mais, peu de temps après, particulièrement sous *A'ly-bey* et sous *Mahamed-bey*, le titre fut considérablement baissé.

(7) Col. 20. De 1185 à 1205, le sequin *zer-mahboub* ne valut guère que 125 médins.

(8) N.os d'ordre 40 et 42, col. 4 et 5. Le rapprochement de ces deux demi-sequins est d'autant plus curieux, que, frappés tous les deux la même année et dans la même monnoie, l'un présente le chiffre (ou paraphe) du sultan; l'autre, ses noms écrits en toutes lettres.

NUMÉRO D'ORDRE de chaque pièce. 1.	NUMÉROS de la pièce gravée. 2.	NUMÉROS de la page où elle est citée. 3.	NOM ou DÉSIGNATION des pièces. 4.	INDICATION DU TYPE de CHAQUE FACE OU AIRE de la pièce. 5.	NOMS du prince sous le règne duquel la pièce a été frappée. 6.	NOMS du *pâcha*, du *bey* ou *cheykh el-beled* dont la monnoie dépendoit. 7.	VILLE OÙ LA PIÈCE a été frappée. 8.
			Suite des SEQUINS ZER-MAHBOUB.		SUITE DU RÈGNE d'*A'bd-el-Hamyd*, fils d'*Ahmed*.	....	....
41.	"	369.	*Zer-mahboub*..........	A. B. Type semblable à celui du demi-*zer-mahboub*, n.° 14 de la planche.	*Id.*	....	Frappé à M...
42.	14.	369 et 347.	* Demi-*zer-mahboub*, ou *nousfyeh* (1)........	A. tout en lettres. B. .... *Voyez* la planche...	*Id.*	....	*Id.*
43.	"	369.	*Zer-mahboub*..........	A. B. Type semblable à celui du numéro d'ordre 44 ci-dessous.	*Id.*	....	*Id.*
44.	"	369.	*Idem*...............	A. B. Type semblable à celui du n.° 41. L'écriture est moins délicate.	*Id.*	....	*Id.*
					Id.	*Hassan*, *qapytân pâcha* [*A'bdy pâcha* dirige la monnoie].........	....
					Id.	*Isma'yl pâcha* (2).	....
					Selym, fils de *Moustafa* [Sélim III].	....	....
					Id.	*O'smân aghâh* dirige la monnoie..........	....
45.	"	"	* *Idem*...............	A. Type semblable à celui du n.° 13 de la planche.............. B. *Idem*, excepté qu'à la place du chiffre indicatif on remarque un fleuron (4)................	*Id.*	....	Frappé à Mar.
46.	"	369.	* Demi-*zer-mahboub*, ou *nousfyeh*...........	A. Type semblable à celui du n.° 13 de la planche............. B. A la place des chiffres ١٥ [15], on remarque le chiffre ٢ [2].....	*Id.*	....	*Id.*
47.	"	369.	* *Idem*.............	A. B. *Idem*....................	*Id.*	....	*Id.*
48.	15.	356.	* Quart de *zer-mahboub*, ou *rouba'yeh*.......	A. B. *Voyez* la planche............	*Id.*	....	*Id.*
49.	"	356.	* *Idem*..............	A. B. Type semblable à celui du numéro ci-dessus.	*Id.*	....	*Id.*
					Id.	*A'zzat Mahamed pâcha.* [*Sâleh-bey O'smânly*, son caissier, dirige la monnoie]........	....
					Id.	*Sâleh-bey* est nommé *pâcha*............	....
					Id.	*Bekyr pâcha.*	....
					Id.	Bonaparte, général en chef des Français...	....
50.	"	362.	* Demi *zer-mahboub*, ou *nousfyeh*...........	A. Type semblable à celui du n.° 13 de la planche................ B. *Idem*, excepté qu'à la place du chiffre indicatif de l'année de la fabrication, on remarque un ب [*B*], initiale du nom de Bonaparte (7).	*Id.*	....	Frappé à Mar.

(1) N.° d'ordre 42, col. 4. *Voyez* la note 8 de la page précédente.

(2) Col. 7. *Isma'yl pâcha* (pag. 460, col. 7, alin. 2).

(3) Col. 17. En 1203 de l'hégire [1788 de notre ère], on reçut l'ordre de Constantinople d'élever le titre de l'or à 19 karats [ou 792], parce qu'il étoit sans doute à ce titre à Constantinople; mais on obtint, peu après, l'autorisation de le descendre à 18 karats [ou 750], et on le baissa encore davantage peu après.

(4) N.° d'ordre 45, col. 5. Ce fleuron est plus petit, mais de la même forme que celui qu'offre la pièce de 40 médins gravée sous le n.° 17 de la planche ci-jointe, et qui est placé sur la gauche, au-dessus du chiffre du sultan. *Idem*, colon. 19. Ce *zer-mahboub* a été essayé précédemment par M. Vauquelin (pag. 388, alin. 4) et trouvé également à l[...]

INDICATION DE L'ANNÉE de l'avénement du prince. Hégire.	INDICATION DE L'ANNÉE de l'avénement du prince. Ère Chrétienne.	de la fabrication. Hégire.	de la fabrication. Ère Chrétienne.	DROIT DE POIDS OU POIDS LÉGAL, en drachmes.	DROIT DE POIDS OU POIDS LÉGAL, en grammes.	POIDS EFFECTIF, en drachmes.	POIDS EFFECTIF, en grammes.	TITRE. Droit de titre, ou titre légal.	TITRE. Numéro du procès-verbal des essais de la monnoie de Paris.	TITRE. Essais faits à la monnoie de Paris.	VALEURS D'UNE PIÈCE nominale, lors de l'émission. — En médins.	d'après le droit de poids et de titre. Tarif d'Égypte (*a*, p.446), en médins.	d'après le droit de poids et de titre. Tarif d'Égypte (*a*, p.446), en francs.	d'après le droit de poids et de titre. Tarif de France (*b*, p.446), en francs.	d'après le poids et le titre effectifs. — Tarif de France (*b*, p.446), en francs.	VALEURS du kilogramme, d'après le tarif de France (*b*, p.446), en francs.
9.	10.	11.	12.	13.	14.	15.	16.	17.	18.	19.	20.	21.	22.	23.	24.	25.
1187.	1774.															
				dr.	gr.	dr.	gr.						fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
١١٨٧ ……	1774. ……	…… ٢ 1188 ou -9	…… 2. 1775.	0,843 1/3.	2,596.	0,830.	2,555.	750.	18.	721.	de 125 à 130.	180.	6.33,8.	6. 68.	6. 33.	2 476.24
Id. ……	*Id.* ……	…… *Id.*	…… *Id.*	0,421 2/3.	1,298.	0,418.	1,287.	*Id.*	35.	718.	de 62 à 65.	90.	3.16,9.	3. 34.	3. 17.	2 465.93
Id. ……	*Id.* ……	…… *Id.*	…… *Id.*	0,843 1/3.	2,596.	0,832.	2,563.	*Id.*	20.	715.	de 125 à 130.	180.	6.33,8.	6. 68.	6. 29.	2 455.63
Id. ……	*Id.* ……	…… *Id.*	…… *Id.*	*Id.*	*Id.*	0,840.	2,587.	*Id.*	22.	706.	*Id.*	*Id.*	*Id.*	*Id.*	6. 27.	2 424.7
……	……	1202.	1787 ou -8.	*Id.*	*Id.*	……	……	de 750 à 729.	……	……	*Id.*	*Id.*	*Id.*	de 6. 68 à 6. 50.		
……	……	1203.	1788.	0,843 1/3.	*Id.*	……	……	de 792 à 750 (3).	……	……	*Id.*	*Id.*	*Id.*	de 7. 06 à 6. 68.		
1203.	1789.	……	……	*Id.*	*Id.*	……	……	de 729 à 708.	……	……	*Id.*	*Id.*	*Id.*	de 6. 50 à 6. 31.		
……	……	Fin de 1203.	1789.													
١٢٠٣ ……	1789. ……	…… ……	…… ……	de 0,843 à 0,842	de 2,595 à 2,592.	0,836.	2,573.	de 708 à 698.	23.	679. (4)	*Id.*	*Id.*	*Id.*	de 6. 31 à 6. 21.	6. 00.	2 331.99
Id. ……	*Id.* ……	…… ٢ 1204 ou 1205.	…… 2. 1789 ou 1790.	0,421.	1,296.	0,399.	1,230.	698.	28.	678.	de 62 à 65.	90.	3.16,9.	3. 11.	2. 86.	2 328.55
Id. ……	*Id.* ……	(5) *Id.*	…… *Id.*	*Id.*	*Id.*	0,419.	1,290.	*Id.*	25.	667.	*Id.*	*Id.*	*Id.*	*Id.*	2. 95.	2 290.78
Id. ……	*Id.* ……	…… ……	…… ……	0,210.	0,647.	0,211.	0,650.	*Id.*	30.	677.	50. (6)	45. (6)	1.58,4.	1. 55.	1. 51.	2 325.12
Id. ……	*Id.* ……	…… ……	…… ……	*Id.*	*Id.*	0,210.	0,646.	*Id.*	……	……	*Id.*	*Id.*	*Id.*	*Id.*		
……	……	de 1205 à 1208.	de 1790 à 1793.	0,842.	2,592.	……	……	*Id.*	……	……	140.	180.	6.23,8.	6. 21.		
……	……	de 1208 à 1211.	de 1793 à 1796.	*Id.*	*Id.*	……	……	*Id.*	……	……	180.	*Id.*	*Id.*	*Id.*		
……	……	de 1211 à 1213.	de 1796 à 1798.	*Id.*	*Id.*	……	……	*Id.*	……	……	*Id.*	*Id.*	*Id.*	*Id.*		
……	……	de 1213 à 1214.	de 1798 à 1799.	0,842.	*Id.*	……	……	*Id.*	……	……	*Id.*	*Id.*	*Id.*	*Id.*		
١٢٠٣ ……	1789. ……	…… ب ……	…… *B.* de 1798. à 1799.	0,421.	1,297.	0,410.	1,262.	*Id.*	26.	685. (7)	90.	90.	3.16,9.	3. 11.	2. 97.	2 352.59

(5) Col. 11. 1205 de l'hégire est l'époque de la fameuse peste du Kaire. La monnoie resta fermée un certain temps. *Isma'yl bey* mourut de la peste en chaaban 1205 [fin de 1790 ou commencement de 1791 de notre ère].

(6) N.os d'ordre 48 et 49, col. 20 et 21. Les quarts de sequin ne sont pas portés au tarif des monnoies d'Égypte (pag. 393.) Du temps des Français, ils ne passoient que pour 45 médins [1 fr. 58 cent. 4]: avant leur arrivée, ils valoient communément 50 médins [1 f 76cent.,05].

(7) N.os d'ordre 50, 51, 52, col. 5. Ces demi-sequins ont été frappés pendant le temps que Bonaparte commandoit en Égypte, de 1213 à 1214 de l'hégire [de 1798 à 1799 de notre ère]. — Col. 19. *Voyez* page 456, note 2.

NUMÉRO D'ORDRE de chaque pièce.	NUMÉROS de la pièce gravée.	NUMÉROS de la page où elle est citée.	NOM ou DÉSIGNATION des pièces.	INDICATION DU TYPE de CHAQUE FACE OU AIRE de la pièce.	NOMS du prince sous le règne duquel la pièce a été frappée.	NOMS du *pâcha*, du *bey* ou *cheykh el-beled* dont la monnoie dépendoit.	VILLE OÙ LA PIÈCE a été frappée.
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.
			Suite des SEQUINS ZER-MAHBOUB.		SUITE DU RÈGNE de *Selym*, fils de *Moustafâ*.	Bonaparte, général en chef des Français....	....
51.	//	362.	* Demi-*zer-mahboub*, ou *nousfyeh*............	A. (*Voyez* le n.° d'ordre 50.)......... B. *Idem*......... *idem*...........(1)	*Id.*	.... *Id.*	Frappé à *Masr* ....
52.	//	*Id.*	* *Idem*................	A. *Idem*......... *idem*............. B. *Idem*......... *idem*..........(1)	*Id.*	.... *Id.*	*Id.* ....
53.	13.	369 et 373.	* *Zer-mahboub*.........	A. B. *Voyez* le n.° 13 de la planche.....	*Id.*	.... Menou, général en chef des Français.......	*Id.* ....
			MONNOIES D'ARGENT.	....	....	....	....
			DIRHEM.		*Dâher Rokn-ed-dyn Bybars.*	....	....
54.	//	330, 352, 366.	*Dirhem*...............	A. B. *Voyez* la note 4...............	*Id.*	....	Au Kaire.
			PIASTRES ou GHROUCH.	[L'aire A porte toujours le chiffre ou paraphe du sultan.]			
					Moustafâ, fils d'*Ahmed* [Mustapha III].	....	....
55.	16.	333, 363, 372.	*Ghrouch* de 40 médins...	A. B. *Voyez* la planche..............	*Id.*	.... *A'ly-bey*, mamlouk, qui se rendit indépendant.	.... Frappé à *Masr.*
56.	//	//	*Idem*................	A. B. Type semblable à celui du n.° 16 de la planche.	*Id.*	.... *Id.*	.... *Id.*
57.	18.	*Id.*	*Ghrouch* de 20 médins...	A. B. *Voyez* la planche..............	*Id.*	.... *Id.*	.... *Id.*
					Selym, fils de *Moustafâ* [Sélim III].	....	....
58.	17.	333, 373.	*Ghrouch* de 40 médins...	A. B. *Voyez* la planche..............	*Id.*	.... Bonaparte, général en chef des Français....	.... Frappé à *Masr.*
59.	//	*Id.*	*Idem*................	A. B. Même type que celui du n.° 17 de la planche.	*Id.*	.... *Id.*	.... *Id.*
60.	19.	*Id.*	*Ghrouch* de 20 médins...	A. B. *Voyez* la planche..............	*Id.*	.... *Id.*	.... *Id.*
			MÉDINS, ou MAYDY, ou PARAS.	[L'aire A porte toujours le chiffre ou paraphe du sultan régnant.]			
					Ahmed, fils de *Mahamed* [Achmet III].	....	....
61.	//	371.	Demi-para de Constantinople...............	A. Semblable type, mais plus petit module que celui de la pièce n.° 6 de la planche; le grenetis un peu différent.................. B. *Voyez* la note 8...................	*Id.*	....	.... Frappé à *Islâmb*

(1) N.os d'ordre 51 et 52. *Voyez* la note 7 de la page précédente.

(2) N.os d'ordre 50, 51 et 53, col. 19. Il résulte des essais faits de ces pièces à la monnoie de Paris, que les deux premières, fabriquées avant que nous eussions tâché de perfectionner les essais, ne se sont guère trouvées qu'à 16 karats 1/2, et que la troisième, fabriquée postérieurement, est à 692, qui répond presque exactement à 16 karats 20/32, limites fixées pour le remède du titre (pag. 387).

(3) Monnoies d'argent, col. 23 et 24. Même observation que celle relative aux monnoies d'or, pag. 446 du Tableau, note 1. Ces valeurs sont, avec la retenue de 3 francs par kilogramme d'argent, à 900.

(4) N.° d'ordre 54, col. 17 et 19. *Voyez*, pour le titre de cette pièce, pag. 388, lig. 2 et note 1.

Idem, col. 5 et 11. Le *dirhem* dont il s'agit ici étant mal arrondi et plus petit que le coin avec lequel il a été frappé, il manque aux légendes quelques lettres, et même quelques mots; nous croyons intéressant de les relater ici, telles qu'elles ont été restituées par M. de Sacy :

A. الملك الظاهر ركن الدنيا والدين بيبرص قسيم امير المومنين

El-Malek el-Dâher Rokn ed-Dinya ou ed-dyn Bybars Qassym emyr el-moumenyn.

« Le roi *el-Dâher*, soutien du monde et de la religion, *Bybars*, *Qassym*, prince des fidèles. »

(Au bas de la pièce, est la figure d'un lion qui court la gueule béante) :

B. لا اله الا الله محمد رسول الله ارسله بالهدى

بالقاهره سنه خمس و.....

INDICATION DE L'ANNÉE				DROIT DE POIDS OU POIDS LÉGAL,		POIDS EFFECTIF,		TITRE.			VALEURS					
de l'avénement du prince.		de la fabrication.									D'UNE PIÈCE					du kilogramme, d'après le tarif de France (b, p. 446), en francs.
												d'après le droit de poids et de titre.			d'après le poids et le titre effectifs.	
Hégire.	Ère Chrétienne.	Hégire.	Ère Chrétienne.	en drachmes.	en grammes.	en drachmes.	en grammes.	Droit de titre, ou titre légal.	Numéro du procès-verbal des essais de la monnoie de Paris.	Essais faits à la monnoie de Paris.	nominale, lors de l'émission. — En médins.	Tarif d'Égypte (a, p. 446), en médins.	Tarif d'Égypte (a, p. 446), en francs.	Tarif de France (b, p. 446), en francs.	Tarif de France (b, p. 446), en francs.	
9.	10.	11.	12.	13.	14.	15.	16.	17.	18.	19.	20.	21.	22.	23.	24.	25.
1203.	1789.	de 1213 à 1214.	de 1798 à 1799.													
١٢٠٣	1789.	...... ب	.... B.	dr. 0,421.	gr. 1,297.	dr. 0,429.	gr. 1,320.	698.	21.	688. (2)	90.	90.	fr. c. 3.16,9.	fr. c. 3.11.	fr. c. 3.12.	fr. c. 2 362.90
......	....	......	....													
Id. "	Id. "	...... Id.	.... Id.	Id.	Id.	0,412.	1,267.	Id.	....	....	Id.	Id.	Id.	Id.	"	"
Id. "	Id. "	...... ١٠ 12-15.	.... 15. 1800 ou-1.	0,842.	2,592.	0,840.	2,587.	Id.	36.	692. (2)	180.	180.	6.33,8.	6.21.	6.15.	2 376.63.
......	....	......	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	(3)	(3)	
658.	1259 ou 1260.															
....	....	...... 665 ou 675. (4)	.... 1266 ou 1276.	1,000.	3,079.	0,859.	2,644.	700. (4)	22.	672. (4)	....	....	....	0.47,2	0.38,9.	147.10.
1171.	1757.															
....	....	عا (5) ١١٨٣	A'ly. 1769 ou-70.	.... (5)	......	5,143.	15,835.	500.	7.	310. (6)	40.	40.	1.40,8.	....	1.07,4.	67.86.
....	....	عا (5) ١١٨٣	A'ly. Id.	.... (5)	......	5,173.	15,927.	Id.	....	....	Id.	Id.	Id.			
....	....	عا (5) ١١٨٣	A'ly. Id.	.... (5)	......	2,541.	7,823.	Id.	5.	484.	20.	20.	0.70,4.	....	0.82,9.	105.95.
1203.	1789.															
...... ١٢٠٣	.... 1789.	...... ١٣ (7) 12-13.	.... 13. 1799.	4,000.	12,316.	4,084.	12,575.	de 350 à 348.	....	....	40.	40.	1.40,8.	de 0.94,4 à 0.93,8.	0.96,4.	de 76.62 à 76.18.
...... Id.	.... Id.	...... Id. (7)	.... Id.	Id.	Id.	4,029.	12,405.	Id.	....	....	Id.	Id.	Id.	Id.	....	Id.
...... Id.	.... Id.	...... Id. (7)	.... Id.	2,000.	6,158.	....	......	Id.	....	....	20.	20.	0.70,4.	0.47,0.	....	Id.
1115.	1703.															
...... ١١١٥ ن	.... 1703.	....	....	....	......	0,102.	0,315.	....	4.	944.	0,1/2.	....	....	....	0.06,5.	206.63.

Lâ ellah ilâ Allah. Mahamed resoul Allah ; arsaleh b-el-hedy.
b-el-Qâhirah, senet khamse, ou.....

«Il n'y a de Dieu que Dieu. Mahomet est le prophète de Dieu, qui l'a envoyé pour la » vraie direction. Au Kaire, l'an cinq et..... [665 ou 675 de l'hégire]. »

(5) N.os d'ordre 55, 56, 57, col. 11 et 12. Les pièces de 40 et de 20 médins d'*A'ly-bey* ne présentent pas le millésime de l'avénement du sultan régnant. (*Voyez* pag. 362, 363, 368 et 372.)

Mêmes numéros, col. 13 et 14. *Voyez* ce que nous avons dit du poids et de la valeur nominale que devoient avoir ces pièces, pag. 384.

(6) N.° d'ordre 55, col. 19. Le bas titre de cette pièce prouveroit qu'elle fut fabriquée, ou sous *A'ly-bey*, lors du déclin de la prospérité de son règne, ou par *Mahamed-bey*, son successeur, qui altéra toutes les monnoies. (*Voyez* pag. 342, alin. 2, et pag. 459, not. 6.)

(7) N.os d'ordre 58, 59, 60, col. 11. Les chiffres 13 indiquent, pour l'année de fabrication, 12-13 de l'hégire [1799 de notre ère]. *Voyez* pag. 373, alin. 3.

(8) N.° d'ordre 61, col. 5. L'aire B porte :

{ في اسلامبول ١١١٥ ن } { *Fy Islâmboul,* N. 1115. } c'est-à-dire, { A Constantinople, N. 1115 (de l'hégire), [1703 de notre ère]. }

Une autre pièce semblable, même titre, a pesé 0gramme,364; le poids moyen des deux seroit 0gramme,339. Ces pièces sont sans doute d'anciens demi-médins de Constantinople ; le poids effectif et la valeur sont trop considérables, pour que ce ne soit pas une espèce particulière de monnoie différente de celle qu'on appelle aujourd'hui *aspre*, et qui est le tiers d'un para. Il existe, au cabinet de l'administration générale des monnoies à Paris, plusieurs aspres ou tiers de médin de Constantinople, dont le poids est indiqué sur le médailler.

NUMÉRO D'ORDRE de chaque pièce.	NUMÉROS de la pièce gravée.	de la page où elle est citée.	NOM ou DÉSIGNATION des pièces.	INDICATION DU TYPE de CHAQUE FACE OU AIRE de la pièce.	NOMS du prince sous le règne duquel la pièce a été frappée.	du *pâcha*, du *bey* ou *cheykh el-beled* dont la monnoie dépendoit.	VILLE OÙ LA PIÈCE a été frappée.
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.
			Suite des MÉDINS OU PARAS.		*Mahmoud*, fils de *Moustafä* [Mahomet V ou Mahmouth I.er]	....	....
62.	″	″	Médin du Kaire (1).....	A. Chiffre de *Mahmoud*. *Voyez* la pièce d'or n.° 7 de la planche........	*Id.*	....	....
				B. *Idem*, excepté que la lettre distinctive manque...............	....	....	Frappé à *Masr*.
					Id.	....	....
					Moustafä, fils d'*Ahmed* [Mustapha III].	....	....
					Id.	*Ibrâhym-bey* et *Rodouân*, son *kikhâyâ*, Mamlouks..............	....
					Id.	*Rahâb pâcha.* — *Ahmed Aghâh Khatyb Zâdah* dirige la monnoie...	....
					Id.	*Ahmed Aghâh A'zzat* dirige la monnoie.....	....
					Id.	*A'ly-bey* s'empare du pouvoir........... *Reisq*, Qobte, établi directeur par *A'ly-bey*..	....
63.	″	″	*Idem*...............	A. B. Type semblable au n.° 64 suivant..	*Id.*	....	....
					....	....	Frappé à *Masr*.
64.	20.	363, 371.	*Idem*...............	A. B. *Voyez* la planche.............	*Id.*	....	....
					....	....	*Id.*
					Id.	*Mahamed-bey* succède à *A'ly-bey*..........	....
					A'bd-el-Hamyd, fils d'*Ahmed* [Abdelamith ou Abdoulhamet I.er].	....	....
65.	21.	369.	*Idem*...............	A. B. *Voyez* la planche..............	*Id.*	....	....
					....	....	Frappé à *Masr*.
66.	″	″	Para de Constantinople..	A. Même type que le précédent, mais mieux gravé................	*Id.*	....	....
				B. Idem. *Qostantynyeh*, au lieu de *Masr*. Le mot *senet* supprimé.........	....	....	Frappé à *Qostantynyeh*.
67.	″	″	Médin du Kaire........	A. Type semblable à celui du n.° 21 de la planche..................	*Id.*	....	....
				B. *Idem*, excepté le chiffre indicatif....	....	....	Frappé à *Masr*.
68.	22.	372.	*Idem*...............	A. B. *Voyez* la planche.............	*Id.*	....	....
					....	....	*Id.*
69.	″	*Id.*	*Idem*...............	A. B. Type semblable à celui de la pièce précédente, excepté le chiffre indicatif.	*Id.*	....	....
					....	....	*Id.*
70.	″	″	Para de Constantinople..	A. Type semblable à la pièce n.° 22 de la planche..................	*Id.*	....	....
				B. *Idem*, excepté le nom de la ville et le chiffre indicatif. Le mot *senet* n'existe pas.................	....	....	Frappé à *Qostantyny*[eh].

(1) N.° d'ordre 62, col. 4. Ce médin existe au cabinet de l'administration génerale des monnoies à Paris. Le poids et le titre relatés ici, col. 16 et 19, sont ceux indiqués sur le médailler.

(2) 1170 de l'hégire [1756], col. 13 et 17. *Voyez*, au sujet de l'altération que le poids et le titre des monnoies avoient éprouvée vers cette époque, la note 2 de la page 452.

(3) N.° d'ordre 63, col. 11. Les initiales عل [*A'l*] du nom d'*A'ly-bey*, que présente ce médin, en font remonter la fabrication à peu près à la même époque que celle des *ghrouch* de 40 et 20 médins, sous les n.os 55, 56, 57; mais il est à remarquer q[ue] sur ces médins, *A'ly-bey* conserva le millésime 1171 [1757 des notre ère] de l'avènem[ent] du sultan *Moustafä*, fils d'*Ahmed*, tandis que, sur les *ghrouch*, il fit graver, au lieu [de] ce millésime, celui de 1183 [1769 ou 1770], époque à laquelle il s'étoit déclaré ind[é]pendant. *Voyez* pag. 363, alin. 1.

(4) N.os d'ordre 65 et 66, col. 11 et 12. Le chiffre 2 [٢] indique évidemment l'an [2] du règne; ce qui constate que la pièce a été frappée en 1188 ou 1189 de l'hégire. [...]

INDICATION DE L'ANNÉE — à l'avénement du prince — Hégire.	à l'avénement du prince — Ère Chrétienne.	de la fabrication — Hégire.	de la fabrication — Ère Chrétienne.	DROIT DE POIDS OU POIDS LÉGAL, en drachmes.	DROIT DE POIDS OU POIDS LÉGAL, en grammes.	POIDS EFFECTIF, en drachmes.	POIDS EFFECTIF, en grammes.	TITRE. Droit de titre, ou titre légal.	TITRE. Numéro du procès-verbal des essais de la monnoie de Paris.	TITRE. Essais faits à la monnoie de Paris.	VALEURS D'UNE PIÈCE nominale, lors de l'émission. En médins.	VALEURS D'UNE PIÈCE d'après le droit de poids et de titre. Tarif d'Égypte (a, p. 446), en médins.	Tarif d'Égypte (a, p. 446), en francs.	Tarif de France (b, p. 446), en francs.	d'après le poids et le titre effectifs. Tarif de France (b, p. 446), en francs.	VALEURS du kilogramme, d'après le tarif de France (b, p. 446), en francs.
9.	10.	11.	12.	13.	14.	15.	16.	17.	18.	19.	20.	21.	22.	23.	24.	25.
1143.	1730.															
......	......	......	......	dr.	gr.	dr. 0,162.	gr. 0,500. (1)	......	......	466. (1)	1.	1.	fr. c. 0.03,5.	fr. c. 〃	fr. c. 0.05,1.	fr. c. 102.00.
١١٤٣	1730.	......	......													
......	......	1170.	1756.	(2)	......	......	......	(2)								
1171.	1757.															
......	......	1176.	1762.	0,125.	0,385.	......	......	580.	......	......	1.	1.	*Id.*	0.04,9.		
......	......	de 1176 à 1180.	de 1762 à 1766.													
......	......	de 1180 à 1183.	de 1766 à 1769.	*Id.*	*Id.*	......	......	*Id.*	......	......	1.	1.	*Id.*	*Id.*		
......	......	de 1183 à 1202.	de 1769 à 1787 ou -8	0,115.	0,354.	......	......	500.	......	......	1.	1.	*Id.*	0.03,9.		
...... ١١٧١	...... 1757.	...... (3) علي	...... *A'ly.*	*Id.*	*Id.*	0,092.	0,284.	*Id.*	*6 bis.*	494.	1.	1.	*Id.*	*Id.*	0.03,1.	108.13.
...... *Id.*	...... *Id.*	...... (3) علي	...... *Id.*	*Id.*	*Id.*	0,101.	0,312.	*Id.*	6.	458.	1.	1.	*Id.*	*Id.*	0.03,1.	100.25.
......	......	1186.	1772 ou -3.	......	......	......	......	500.								
1187.	1174.	......	......	......	......	......	......	*Id.*								
...... ١١٨٧	...... 1174.	...... ٢ 1188 ou -9 (4)	...... 2. 1775.	0,115.	0,354.	0,109.	0,337.	*Id.*	8.	310. (6)	1.	1.	0.03,5.	0.03,9.	0.02,3.	67.86.
...... *Id.*	...... *Id.*	...... *Id.* (4)	...... *Id.*	......	......	0,104.	0,321.	......	13.	520.	1.	1.	*Id.*	......	0.03,6.	113.82.
...... *Id.*	...... *Id.*	...... ٨ 1194 ou -5 (4)	...... 8. 1780 ou -1.	de 115 à 100.	de 0,354 à 0,308.	0,096.	0,295.	500.	3.	486.	1.	1.	*Id.*	de 0.03,9 à 0.03,4.	0.03,1.	106.38.
...... *Id.*	...... *Id.*	...... ٢٠٠ 1-200. (5)	...... 200. 1785 ou -6.	*Id.*	*Id.*	0,093.	0,287.	*Id.*	11.	455.	1.	1.	*Id.*	*Id.*	0.02,9.	99.59.
...... *Id.*	...... *Id.*	...... ٢٠١ 1-201. (5)	...... 201. 1786 ou -7.	*Id.*	*Id.*	0,097.	0,299.	*Id.*	2.	428.	1.	1.	*Id.*	*Id.*	0.02,8.	93.68.
...... *Id.*	...... *Id.*	...... ١٤ 1200 ou -1 (4)	...... 14. 1786 ou -7.	......	......	0,158.	0,487.	......	12.	480.	1.	1.	*Id.*	......	0.05,1.	105.06.

chiffres 14 [١٤] ne peuvent aussi indiquer que l'an 14 [١٤] du règne; c'est-à-dire, 1200 ou 1201 de l'hégire [1786 ou 1787 de notre ère]. Quant au chiffre 8 [٨] que porte la pièce n.° 67, il pourroit indiquer également, pour l'année de la fabrication, 118-8 [1774 ou 1775], ou l'an 8 du règne, c'est-à-dire, 1194 ou 1195 de l'hégire [1780 ou 1781 de notre ère]; mais nous pensons qu'il s'agit ici de cette dernière notation, plus généralement suivie sous ce règne, et conforme à celle adoptée pour les pièces sous les n.°s d'ordre 65, 66, 67. *Voyez* pag. 370, alin. 1.

(5) N.°s d'ordre 68 et 69, col. 11 et 12. On a suivi pour ces pièces une autre notation, savoir, celle qui consiste à relater les chiffres du millésime, qui ont changé depuis l'avénement. *Voyez* pag. 372, alin. dernier.

(6) N.° d'ordre 65, col. 19. Le bas titre de ces médins, dont la fabrication se rapporte au temps de *Mahamed-bey*, est précisément le même que celui du *ghrouch* de 40 médins. *Voyez* page précédente, n.° d'ordre 55 et not. 6.

NUMÉRO D'ORDRE de chaque pièce.	NUMÉROS de la pièce gravée.	NUMÉROS de la page où elle est citée.	NOM ou DÉSIGNATION des pièces.	INDICATION DU TYPE de CHAQUE FACE OU AIRE de la pièce.	NOMS du prince sous le règne duquel la pièce a été frappée.	NOMS du *pâcha*, du *bey* ou *cheykh el-beled* dont la monnoie dépendoit.	VILLE OÙ LA PIÈCE a été frappée.
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.
			Suite des MÉDINS ou PARAS.		SUITE DU RÈGNE d'*A'bd-el-Hamyd*, fils d'*Ahmed*.	....	....
					Id.	*Hassân*, *qapytân-pâcha*, chasse du Kaire *Mourâd-bey* et *Ibrâhym-bey*. [*A'bdy pâcha* dirige la monnoie.]........	....
					Id.	*Isma'yl pâcha*, *kikhâyâ* de *Hassân*, *qapytân-pâcha*. [*O'smân Aghâh*, son caissier, dirige la monnoie]...........	....
					Selym, fils de *Moustafa* [Sélim III].	....	....
71.	23.	373.	Médin du Kaire........	A. B. } *Voyez* la planche..............	*Id.*	....	....
					....	....	Frappé à *Masr*.
72.	//	*Id.*	*Idem*..............	A. B. } *Idem;* type semblable..........	*Id.*	....	....
					....	....	*Id.*
					Id.	....	....
					Id.	....	....
					Id.	*A'zzat-Mahamed pâcha*, envoyé de Constantinople...........	....
					Id.	*Sâleh-bey O'smanly*, son caissier, dirige la monnoie.............	....
					Id.	*Mourâd-bey* et *Ibrâhym-bey*, rappelés du *Sa'yd* par *A'zzat Mahamed pâcha*.	....
73.	//	//	*Idem*..............	A. Type semblable à celui du n.° 24 de la planche..............	*Id.*	....	....
				B. *Idem*, excepté le chiffre indicatif....	....	....	Frappé à *Masr*.
					Id.	*Sâleh* est nommé *pâcha*.	....
					Id.	*Mahamed*, *kikhâyâ* de *Mourâd-bey*, dirige la monnoie..........	....
					Id.	Le caissier de *Sâleh pâcha* est ensuite chargé de cette direction....	....
74.	//	//	Para de Constantinople..	A. Type semblable à celui du n.° 24 de la planche..............	*Id.*	....	....
				B. *Idem*. ٨, au lieu de ١٣..............	....	....	Frappé à *Islâmbo…*
75.	//	//	*Idem*..............	A. B. } .... *Idem*............	*Id.*	....	....
					....	....	*Id.*
76.	//	//	*Idem*..............	A. Type semblable à celui du n.° 24 de la planche..................	*Id.*	....	....
				B. *Idem*, à l'exception du chiffre indicatif	....	....	*Id.*

(1) Col. 11 et 17. A la fin de 1203, on avoit reçu aussi l'ordre de la Porte de rehausser le poids et le titre des médins ; peu après, ils furent altérés plus qu'auparavant. *Voyez* la page 454 de ce Tableau, not. 3.

(2) N.° d'ordre 71, col. 11 et 12. Le chiffre ۱ [1] indique évidemment la première année du règne de *Selym*. La pièce peut avoir été frappée en 1203 ou 1204 de l'hégi… [1789 ou 1790 de notre ère].

(3) L'an de l'hégire 1205, col. 11 et 12. *Voyez* pag. 455, not. 5.

(4) N.° d'ordre 73, col. 11 et 12. Les chiffres ۰۷ [07] ne laissent aucun doute sur l'esp…

INDICATION DE L'ANNÉE — de l'avénement du prince — Hégire.	de l'avénement du prince — Ère Chrétienne.	de la fabrication — Hégire.	de la fabrication — Ère Chrétienne.	DROIT DE POIDS OU POIDS LÉGAL, en drachmes.	DROIT DE POIDS OU POIDS LÉGAL, en grammes.	POIDS EFFECTIF, en drachmes.	POIDS EFFECTIF, en grammes.	TITRE. Droit de titre, ou titre légal.	TITRE. Numéro du procès-verbal des essais de la monnoie de Paris.	TITRE. Essais faits à la monnoie de Paris.	VALEURS D'UNE PIÈCE nominale, lors de l'émission. — En médins.	VALEURS D'UNE PIÈCE d'après le droit de poids et de titre. Tarif d'Égypte (*a*, p. 446), en médins.	VALEURS D'UNE PIÈCE d'après le droit de poids et de titre. Tarif d'Égypte (*a*, p. 446), en francs.	VALEURS D'UNE PIÈCE d'après le droit de poids et de titre. Tarif de France (*b*, p. 446), en francs.	VALEURS D'UNE PIÈCE d'après le poids et le titre effectifs. — Tarif de France (*b*, p. 446), en francs.	VALEURS du kilogramme, d'après le tarif de France (*b*, p. 446), en francs.
9.	10.	11.	12.	13.	14.	15.	16.	17.	18.	19.	20.	21.	22.	23.	24.	25.
1187.	1774.															
				dr.	gr.	dr.	gr.						fr. c.	fr c.	fr. c.	fr. c.
......	....	1202.	1787 ou-8	de 0,115 à 0,100.	de 0,354 à 0,308.	....	......	470.	....	....	1.	1.	0.03,5.	de 0.03,6 à 0.03,2.		
......	....	1203.	1788.	*Id.*	*Id.*	....	......	*Id.*	....	....	1.	1.	*Id.*	*Id.*		
......	....	Fin de 1203. (1)	1789.	*Id.*	*Id.*	....	......	500. (1)	....	....	1.	1.	*Id.*	de 0.03,9 à 0.03,4.		
203.	1789.															
...... ١٢٠٣	.... 1789.	.... ١ 1203 ou-4 (2)	.... 1. 1789 ou-90	*Id.*	*Id.*	0,085.	0,263.	*Id.*	9 *bis.*	476.	1.	1.	*Id.*	*Id.*	0.02,7.	104.19.
...... *Id.*	.... *Id.*	.... *Id.* (2)	.... *Id.*	*Id.*	*Id.*	0,101.	0,312.	457.	9.	397.	1.	1.	*Id.*	de 0.03,5 à 0.03,1.	*Id.*	86.90.
......	....	1204.	1789 ou -90.	0,100.	0,308.	....	......	440.	....	....	1.	1.	*Id.*	0.03,1.		
......	....	1205. (3)	1790 ou -1.													
......	....	1205.	1790 ou -1.	*Id.*	*Id.*	....	......	*Id.*	....	....	1.	1.	*Id.*	*Id.*		
......	....	Fin de 1205.	1791.	*Id.*	*Id.*	....	......	418.	....	....	1.	1.	*Id.*	0.02,8.		
......	....	1206.	1792.	0,098.	0,302.	....	......	*Id.*	....	....	1.	1.	*Id.*	*Id.*		
...... ١٢٠٣	.... 1789.	.... (4) ٠٧ 12-07.	.... 07. 1792 ou-3.	*Id.*	*Id.*	0,089.	0,275.	de 410 à 400.	10.	396.	1.	1.	*Id.*	de 0.02,7 à 0.02,6.	0.02,4.	86.68.
......	....	1208.	1793.	*Id.*	*Id.*	....	......	de 380 à 370.	....	....	1.	1.	*Id.*	de 0.02,5 à 0.02,4.		
......	....	Fin de 1208.	1794.	*Id.*	*Id.*	....	......	370.	....		1.	2.	*Id.*	0.02,4.		
......	....	......	....	*Id.*	*Id.*	....	......	*Id.*	....	....	1.	1.	*Id.*	*Id.*		
...... *Id.*	.... *Id.*	...... (5) ٨ 1208.	.... 8. 1793 ou-4.	″	″	0,080.	0,245	″	18 *bis.*	479.	1.	1.	*Id.*	....	0.02,6.	104.85.
...... *Id.*	.... *Id.*	...... *Id.* (5)	.... *Id.*	″	″	0,082.	0,254.	″	18.	472.	1.	1.	*Id.*	....	0.02,6.	103.32.
...... *Id.*	.... *Id.*	......	....	″	″	0,090.	0,277. (6)	″	20.	470.	1.	1.	*Id.*	....	0.02,8.	102.88.

…notation adoptée pour indiquer l'année de la fabrication; ce sont les deux derniers de ١٢٠٧ [12-07] de l'hégire. Cette notation est donc différente de la précédente, n.° 71, laquelle nous …roît n'avoir été employée au Kaire que pour la 1.re année du règne de *Selym* (p. 373, al. 2).

(5) N.os d'ordre 74, 75, 77 et 78. Même observation que ci-dessus, au sujet des chiffres ٨ [8], ٩ [9] et ١٠ [10] que portent ces pièces de monnoie.

(6) N.° d'ordre 76, col. 16. Un autre *pârah* de Constantinople, du même titre, a pesé seulement 0gramme,185 : ce qui donne pour terme moyen 0gramme,231 ; ou en drachmes, à peu de chose près, 0drachme,075.

NUMÉRO D'ORDRE de chaque pièce.	NUMÉROS de la pièce gravée.	NUMÉROS de la page où elle est citée.	NOM ou DÉSIGNATION des pièces.	INDICATION DU TYPE de CHAQUE FACE OU AIRE de la pièce.	NOMS du prince sous le règne duquel la pièce a été frappée.	NOMS du *pâcha*, du *bey* ou *cheykh el-beled* dont la monnoie dépendoit.	VILLE OÙ LA PIÈCE a été frappée.
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.
			Suite des MÉDINS ou PARAS.		SUITE DU RÈGNE de *Selym*, fils de *Moustafâ*.	....	....
77.	"	"	Para de Constantinople..	A. Type semblable à celui du n.° 24 de la planche..............	*Id.*	....	....
				B. *Idem*. Le chiffre indicatif 9 [٩], au lieu de 13 [١٣]. *Islâmboul*, au lieu de *Masr*. Le mot *senet* n'existe pas.	....	....	Frappé à *Isl*[illegible]
78.	"	"	*Idem*..................	A. Type semblable à celui de la pièce ci-dessus..................	*Id.*	....	....
				B. *Idem*. Le chiffre indicatif 10 [١٠], au lieu de 9 [٩]...........	....	....	*Id.*
					Id.	*Sâleh pâcha* quitte la monnoie; *Mourâd-bey* et *Ibrâhym-bey* en prennent possession.....	....
					Id.	*Bekyr pâcha* succède à *Sâleh pâcha*. [*Moustafâ kikhâyâ* dirige la monnoie] (1).......	....
79.	"	"	Médin du Kaire........	A. Type semblable au n.° 23 de la planche..................	*Id.*	....	....
				B. *Idem*, sans chiffre indicatif.........	....	"	Frappé à [illegible]
					Id.	Bonaparte, général en chef des Français...	....
80.	24.	"	*Idem*..................	A. B. *Voyez* la planche............	*Id.*	....	....
					....	*Id.*	Frappé à *Mas*[illegible]
81.	"	"	*Idem*..................	A. B. Type semblable..............	*Id.*	....	....
					....	*Id.*	*Id.*
82.	"	"	*Idem*..................	A. B. *Idem*......................	*Id.*	....	....
					....	*Id.*	*Id.*
83.	"	408.	Flaons préparés à la monnoie de Paris........	A. B. Leur type eût été celui des médins du Kaire, où on les auroit frappés.	*Id.*	....	....
					....	*Id.*	*Id.*
					Id.	Kleber, général en chef des Français.......	....
					Id.	Les *O'smanlis* prennent possession de la monnoie le 30 pluviôse an 8. Les Français y rentrent le 23 floréal (7) suivant.	....
					Id.	Menou, général en chef des Français........	....
84.	"	"	Para de Constantinople..	A. Type semblable à celui des numéros d'ordre 77 et 78............	*Id.*	....	....
				B. *Idem*, à l'exception des chiffres indicatifs..................	....	"	Frappé à *Isl*[illegible]
85.	"	"	*Idem*..................	A. B. Type semblable à celui de la pièce ci-dessus..................	*Id.*	....	....
					....	"	*Id.*

(1) Ce *Moustafâ* est le même que le général en chef Bonaparte avoit fait *émyr hâgi* [أمير حاج], c'est-à-dire, prince ou conducteur de la caravane de la Mekke, qu'il avoit emmené en Syrie, et qui y passa du côté de nos ennemis.

(2) N.° d'ordre 79, col. 16. Le poids de 0gramme,237 est le terme moyen de 4 médins du Kaire, qui ont pesé séparément 0gramme,287-250-200-210; six autres semblables ont pesé ensemble 1gramme,095 : terme moyen de ces 6 médins, 0gramme,183 ; ce qui donne, p[our] poids moyen des 10 médins, 0gramme,210.

(3) N.° d'ordre 80, col 16. Treize pièces, fabriquées en même temps, ont pes[é en]semble 3grammes,115; terme moyen, 0gramme,239.

(4) N.° d'ordre 81, col. 19. Ce médin a été essayé par M. Vauquelin. *Voy.* p. 388, [illegible]

INDICATION DE L'ANNÉE — de l'avénement du prince. — Hégire.	Ère Chrétienne.	de la fabrication. — Hégire.	Ère Chrétienne.	DROIT DE POIDS OU POIDS LÉGAL, — en drachmes.	en grammes.	POIDS EFFECTIF, — en drachmes.	en grammes.	TITRE. — Droit de titre, ou titre légal.	Numéro du procès-verbal des essais de la monnoie de Paris.	Essais faits à la monnoie de Paris.	VALEURS D'UNE PIÈCE — nominale, lors de l'émission. — En médins.	d'après le droit de poids et de titre. — Tarif d'Égypte (*a*, p. 446), en médins.	Tarif d'Égypte (*a*, p. 446), en francs.	Tarif de France (*b*, p. 446), en francs.	d'après le poids et le titre effectifs. — Tarif de France (*b*, p. 446), en francs.	VALEURS du kilogramme, d'après le tarif de France (*b*, p. 446), en francs.
9.	10.	11.	12.	13.	14.	15.	16.	17.	18.	19.	20.	21.	22.	23.	24.	25.
1203.	1789.															
.... ١٢٠٣	...... 1789.	...... ٩ 120-9.	...... 9. 1794 ou-5.	dr. //	gr. //	dr. 0,081.	gr. 0,250.	//	17.	472.	1.	1.	fr. c. 0.03,5.	fr. c. //	fr. c. 0.02,6.	fr. c. 103.32.
.... *Id.*	...... *Id.*	...... ١٠ 12-10.	...... 10. 1795.	//	//	0,084.	0,260.	//	16.	468.	1.	1.	*Id.*	//	*Id.*	102.44.
....	......	1211.	1796.	de 0,075 à 0,073.	de 0,231. à 0,225.	......	......	de 350 à 348.	......	......	1.	1.	*Id.*	de 0.01,8. à 0.01,7.		
....	......	de 1211 à 1213.	de 1796 à 1798.	*Ia.*	*Id.*	......	......	*Id.*	......	......	1.	1.	*Id.*	*Id.*		
.... ١٢٠٣	...... 1789.	....	....	0,073.	0,225.	0,077.	0,237. (2)	*Id.*	15.	338.	1.	1.	*Id.*	0.01,7.	0.01,8.	73.99.
....	......	de 1213 à 1214.	du 5 juillet 1798 au 22 août 1799.													
.... ١٢٠٣	...... 1789.	...... ١٣ 12-13.	...... 13. 1798 ou-9	*Id.*	*Id.*	0,078.	0,239. (3)	*Id.*	21.	352.	1.	1.	*Id.*	*Id.*	*Id.*	77.05.
.... *Id.*	...... *Id.*	...... *Id.*	...... *Id.*	*Id.*	*Id.*	0,081.	0,250.	*Id.*	//	356. (4)	1.	1.	*Id.*	*Id.*	0.01,9.	77,93.
.... *Id.*	...... *Id.*	...... *Id.*	...... *Id.*	*Id.*	*Id.*	0,062.	0,192.	*Id.*	14.	354.	1.	1.	*Id.*	*Id.*		
.... *Id.*	...... *Id.*	...... *Id.*	...... *Id.*	*Id.*	*Id.*	0,075.	0,230. (5)	*Id.*	19.	330. (6)	1.	1.	*Id.*	*Id.*	0.01,6.	72.24.
....	......	......	......	*Id.*	*Id.*	......	......	de 348 à 333 1/3	......	......	1.	1.	*Id.*	de 0.01,7 à 0.01,6.		
....	......	de 1214 à 1215.	du 23 août 1799 au 14 juin 1800.	*Id.*	*Id.*	......	......	*Id.*	......	......	1.	1.	*Id.*	*Id.*		
....	......	de 1215 à 1216.	du 15 juin 1800 au 27 juin 1801.	*Id.*	*Id.*	......	......	333 1/3.	......	......	1.	1.	*Id.*	0.01,6.		
.... ١٢٠٣	...... 1789.	...... ١٦ 12-16.	...... 16. 1801 ou-2.	//	//	0,109.	0,337.	//	1.	471.	1.	1.	*Id.*	//	0.03,5.	103.09.
.... *Id.*	...... *Id.*	...... *Id.*	...... *Id.*	//	//	0,084.	0,260.	//	//	*Id.*	1.	1.	*Id.*	//	0.02,7.	*Id.*

(5) N.° d'ordre 83, col. 16 et 19. Quatre de ces flaons pesoient $0^{\text{gramme}},237$; [...]$^{\text{amme}},233$; $0^{\text{gramme}},233$; $0^{\text{gramme}},215$. ce qui donne pour terme moyen $0^{\text{gramme}},229$ ou 0.

(6) Environ un tiers d'argent sur deux tiers d'alliage. *Voyez* page 408, dernier alinéa.

(7) Le général Kleber, ayant traité pour l'évacuation de l'Égypte, avoit remis divers postes aux Osmanlis ; ils avoient pris possession de la monnoie le 30 pluviôse an 8 [19 février 1800]. Les Français rentrèrent à la monnoie le 23 floréal même année [13 mai 1800]. Le général Kleber fut assassiné au Kaire, par un Turk, le 14 juin 1800.

TABLE DES MATIÈRES.

INTRODUCTION.

PREMIÈRE PARTIE.

Des Monnoies Arabes et étrangères ayant eu cours ou fabriquées en Égypte, depuis les khalyfes jusqu'à nos jours.

CHAPITRE I.er

Noms et Espèces des différentes Monnoies.

CHAPITRE II.

Forme et Module.

CHAPITRE III.

Type.

CHAPITRE IV.

Valeurs des Monnoies.

SECONDE PARTIE.

État actuel des Monnoies en Égypte. — Procédés de fabrication. — Administration.

SECTION PREMIÈRE.

État actuel des Monnoies.

CHAPITRE I.er

Système monétaire actuel.

CHAPITRE II.

Change des Matières d'Or et d'Argent.

CHAPITRE III.

Bénéfices du Gouvernement sur la Fabrication.

CHAPITRE IV.

SECTION II.

Procédés de fabrication.

CHAPITRE I.er

Fabrication des Médins.

CHAPITRE II.

Fabrication des Pièces de 40 et de 20 Médins.

CHAPITRE III.

Fabrication de l'Or.

CHAPITRE IV.

SECTION III.

Administration.

EXTRAIT

D'UN MÉMOIRE

SUR LES LACS ET LES DÉSERTS
DE LA BASSE ÉGYPTE;

PAR M. GRATIEN LE PÈRE,

INGÉNIEUR EN CHEF AU CORPS ROYAL DES PONTS ET CHAUSSÉES.

L'AUTEUR procède à l'examen des lacs de la basse Égypte dans l'ordre suivant :

1.° Le lac Maréotis;
2.° Le lac Ma'dyeh;
3.° Le lac d'Edkou;
4.° Le lac Bourlos;
5.° Le lac Menzaleh;
6.° Le lac Sirbonide;
7.° Le lac des Deux-Mers;
8.° Le lac Mœris;
9.° Les lacs de Natroun.

1.° BOHEYREH EL-MARYOUT. *Lac Mareotis.*

LES eaux du lac *Mareotis* et celles de la mer formoient anciennement du sol des villes d'Alexandrie au centre, de Nicopolis et de Canope au nord-est, des deux Taposiris et de Plinthine au sud-ouest, une longue et étroite péninsule de plus de dix myriamètres de longueur continue : à l'époque où l'armée Française occupa l'Égypte, de 1798 à 1801, ce lac n'offroit qu'une plaine sablonneuse, dont la partie la plus basse retenoit des eaux de pluie qui y séjournoient une grande partie de l'hiver.

Strabon dit « que le lac *Marea,* ou *Mareotis,* qui s'étendoit d'Alexandrie jusqu'à » Taposiris [aujourd'hui la Tour des Arabes], avoit près de trois cents stades [vingt- » huit mille cinq cents toises] en longueur, et plus de cent cinquante stades [qua- » torze mille deux cent cinquante toises] de largeur. Il renferme, dit ce géographe, » huit îles, et par-tout ses bords sont couverts de riches habitations. Ce lac rece- » voit les eaux de plusieurs canaux, tant des parties supérieures que des parties » latérales du fleuve. Il étoit le centre d'un si grand commerce, que le port de la » ville d'Alexandrie sur ce lac étoit plus riche que le port maritime. Les crues » du fleuve en augmentoient considérablement l'étendue (1). »

Pline donne à ce lac, d'après Claudius Cæsar, qui en avoit pris les dimensions (2), trente mille pas de largeur et cent cinquante mille de contour; ce qui, à sept cent

(1) Strab. *Géogr.* liv. XVII.
(2) Pline, *Hist. nat.* liv. V, chap. X, tom. II, *in-4.°,* édit. de 1771.

cinquante-six toises au mille, fait vingt-deux mille six cent quatre-vingts toises de largeur, sur cent treize mille quatre cents toises de contour. Cet historien ajoute qu'il étoit formé et alimenté par l'euripe de la branche Canopique.

Les deux canaux les plus considérables que ce lac recevoit, étoient d'abord celui qui, prenant les eaux du fleuve dans le nome Arsinoïte et celles du lac *Mœris* durant le bas Nil, couloit au pied de la montagne occidentale de la vallée d'Égypte, et, passant au pied des pyramides, se rendoit dans ce lac après avoir vivifié plusieurs nomes, et particulièrement le nome Nitrite et le Maréotite, qui, à l'ouest, touchent aux déserts de la Libye. Le second canal étoit celui de *Schedia*, dérivé de la branche Canopique, mais dont le cours ne nous semble pas avoir suivi exactement celui du canal actuel d'Alexandrie, qui le remplace, au moins dans sa partie inférieure.

Le lac *Mareotis* étoit, ainsi que nous l'avons déjà dit, entièrement desséché lorsque nous prîmes possession de ce pays. On voit par les relations d'Abou-l-fedâ en 1400, de Belon en 1532, de Villamont en 1590, et de Thévenot en 1663, que ce lac et les anciens canaux qui y affluoient, existoient encore à ces diverses époques (1). Villamont dit particulièrement que la pêche de ce lac, éloigné d'une demi-lieue de la ville d'Alexandrie, étoit alors d'un grand revenu. Son desséchement ne date donc que de la fin du XVII.[e] siècle, ou du commencement du XVIII.[e]

Le 14 germinal an 9 [4 avril 1801], l'armée Anglo-Turque coupa les digues du canal d'Alexandrie, vers l'extrémité occidentale du lac Ma'dyeh, à une distance de sept mille cinq cents mètres de la porte de Rosette, située à l'est de l'ancienne enceinte de cette ville. Les eaux de ce lac, aussi salées que celles de la mer, qui y communique par le ma'dyeh, versèrent successivement par trois à quatre ouvertures, jusqu'à la fin du mois de prairial [15 juin 1801], et mirent soixante-six jours à remplir entièrement l'ancien bassin du *Mareotis* (2).

2.° BOHEYREH MA'DYEH. *Lac Ma'dyeh.*

LE Ma'dyeh, ou lac d'Abouqyr, est un lac de nouvelle formation, dont les eaux participent de la salure de la mer, avec laquelle elles communiquent par un boghâz qui occupe à peu près l'emplacement de l'ancienne bouche Canopique. Son nom lui vient du passage d'eau qui existe à son boghâz, sur la route d'Alexandrie à Rosette (3). Le boghâz, dont la largeur est de quatre cents mètres [deux cent cinq toises], est situé au centre d'une anse profonde que forme la rade d'Abouqyr, à une distance de six mille mètres [trois mille soixante-dix-huit toises] sud-sud-est du cap de ce nom; sa profondeur varie de deux à trois mètres, suivant la direction, la force

(1) Belon, liv. I.[er], ch. XVIII, *in-4.°*, p. 92, édit. de 1554. Villamont, *Voyages*, liv. III, ch. XVI. Thévenot, tom. II, ch. II, *in-4.°*, édition de 1674.

(2) *Voir*, dans mon Mémoire sur la partie occidentale de la province de Bahyreh, ci-dessus, *pag. 7*, ce qui est dit touchant la reconnoissance et les opérations de sonde et de nivellement que j'ai faites sur ce lac à l'époque de son entière submersion par les eaux de la mer.

(3) *Ma'dyeh* est un mot Arabe qui veut dire *passage d'eau*. On passe en effet le boghâz du Ma'dyeh dans un bac établi sur ce point de la route d'Alexandrie à Rosette.

Boghâz est un autre mot Arabe qui veut dire *bouche* ou *embouchure avec barre* d'un fleuve, d'une rivière ou d'un lac à la mer.

et la durée des vents : quand les vents de mer soufflent avec violence, cette profondeur va jusqu'à quatre mètres, et souvent le passage y est difficile et dangereux.

On trouve, sur la langue de terre sablonneuse qui sépare ce lac de la mer, des vestiges d'une digue construite partie en pierre, partie en bois, et dont la longueur presque continue sur trois mille mètres [mille cinq cent trente-neuf toises] suit la côte de l'ouest à l'est. On lit, dans la relation des voyages de Paul Lucas, qu'en 1715 cette digue fut rompue par un violent coup de mer dont les eaux submergèrent depuis cette époque le lac Ma'dyeh. Elle fut encore très-endommagée en 1782 par une grosse mer. On croit que cette digue, à laquelle on est obligé de faire de fréquentes réparations, appartient au règne de Selym, vers le milieu du XVI.e siècle; c'est du moins ce que l'on doit présumer des travaux considérables qui ont été faits sous ce prince sur toute la côte d'Égypte.

La longueur de ce lac s'étend de quatre à cinq mille mètres, à l'est de son ma'dyeh, jusqu'au Qasr-Qiasserah, près de la ville d'Alexandrie, sur quinze à seize mille mètres. Sa plus grande largeur, partant du même point, le ma'dyeh, jusqu'à Tell el-Genân au sud-est, est de douze mille mètres [six mille cent cinquante-six toises].

La profondeur moyenne de ses eaux étoit d'un mètre [trois pieds] environ, comme on l'apprend de la relation de M. Wilson; à peine quelques barques pouvoient-elles y naviguer : mais la submersion du *Mareotis* par les eaux de mer, lors de la rupture faite aux digues du canal d'Alexandrie, en avril 1801, a dû y former des fosses assez profondes pour permettre à des bâtimens de la flottille Anglo-Turque, d'un à deux mètres de tirant d'eau, d'y naviguer, et de se rendre de la rade d'Abouqyr, par le ma'dyeh, dans le *Mareotis*.

3.° BOHEYREH EDKOU. *Lac d'Edkou.*

LE lac d'Edkou, qui prend son nom d'un village assez considérable, situé dans ces parages, occupe en partie l'espace compris entre le Ma'dyeh, dont nous venons de parler, et la branche de Rosette. Ce lac étoit encore considérable avant l'expédition Française; sa pêche formoit le revenu principal du canton d'Edkou : mais, depuis, ce lac étoit presque entièrement desséché, parce que les digues des canaux qui y versent les eaux du fleuve n'ont pas été ouvertes.

Indépendamment de la prise d'eau dans le canal d'Alexandrie par le ravin d'Abou-Gâmous, ce lac reçoit encore les eaux du fleuve de deux autres dérivations, dont l'une prend au village de Sanâbâdeh, près de Foueh, et l'autre, au village de Deyrout.

Dans l'inondation de l'an 8 à l'an 9 [septembre 1800], les habitans d'Edkou obtinrent du Gouvernement Français l'ouverture de la digue de Deyrout, village assez considérable, situé sur la rive gauche du Nil, à l'ouest de Foueh, et celle d'Abou-Gâmous : cette inondation fut si abondante, que les eaux du lac, qui s'élevèrent de cinquante à soixante centimètres au-dessus du niveau des eaux de mer, causèrent quelques dégâts dans le pays, et qu'elles s'ouvrirent une bouche à la mer de cent cinquante mètres environ de largeur, sur une profondeur de

trois à quatre mètres, près d'un okel ou caravanserail que les Français désignèrent sous le nom de *la Maison carrée.*

4.° BOHEYREH BOROLLOS. *Lac Bourlos.*

LE lac Bourlos occupe la plus grande partie de la côte maritime comprise entre les branches de Rosette et de Damiette. Ce lac, dont la plus grande largeur est de trente-cinq mille mètres [dix-sept mille neuf cent cinquante-sept toises], doit son nom à un cap bas et sablonneux, anciennement connu sous le nom de *Broullo* et de *Parallou* chez les Qobtes. Il semble que la mer envahisse progressivement cette côte ; car on trouve aujourd'hui sous les eaux les ruines d'une mosquée et d'un village.

La profondeur des eaux du lac Bourlos n'est en général que d'un mètre : aussi y navigue-t-on difficilement. Il reçoit divers canaux dérivés du Nil : le plus considérable est le canal de Tabanyeh, qui part de Semennoud dans la branche de Damiette.

Le boghâz de Bourlos, dans sa largeur variable de deux cents à deux cent cinquante mètres, offre trois à cinq mètres de profondeur, suivant l'état du fleuve.

5.° BOHEYREH MENZALEH. *Lac Menzaleh.*

LE lac Menzaleh s'étend depuis Damiette jusqu'au-delà du château de Tyneh, près et au nord des ruines de Péluse (1). Il est séparé de la mer par un banc de sable de peu de largeur, coupé par diverses bouches à la mer, dont les deux plus considérables sont celles de Dybeh et d'Omm-fareg.

Ce lac doit son nom au village de Menzaleh, chef-lieu d'un canton situé à l'ouest d'une langue de terre qui forme au sud le débouché du canal d'Achmoun.

Les eaux du Menzaleh s'étendent de Tyneh, par le *qantarah* ou pont situé sur la route de Sâlehyeh à Qatyeh, jusqu'à quarante-cinq mille mètres environ dans le sud, vers le centre de l'isthme ; elles y forment des lagunes impraticables, auxquelles les Arabes donnent le nom de *Birket el-Balah* [étang des Dattes]. Couvertes de végétation et d'arbrisseaux de nature saline, ces lagunes, qui existoient anciennement, suivant Strabon, se terminent, au sud-est, en un lieu que les Arabes désignent sous le nom de *Râs el-Moyeh* [tête des eaux] : on trouve aux environs quelques hauteurs de décombres d'anciennes habitations, et assez près, à l'est, les puits d'*Abou-l-Rouk*, qui donnent des eaux douces ou légèrement saumâtres. Ces lieux sont fréquentés par les Arabes qui cherchent à cacher leur marche d'Égypte en Syrie.

6.° SEBÂKHAH BARDOUAL. *Lac Sirbonis.*

LE lac *Sirbonis*, d'après Hérodote, Diodore et Strabon, commençoit au mont *Casius*, situé à l'est de Péluse, et longeoit la côte maritime sur plus de deux cents

(1) Mémoire sur le lac Menzaleh, par M. le général d'artillerie Andréossy, *É. M. tom. I.er, pag. 261 à 278.*

stades

stades [dix-neuf mille toises] de longueur et cinquante stades [quatre mille sept cent cinquante toises] dans sa plus grande largeur (1).

Les descriptions que nous ont laissées de ce lac Diodore de Sicile et Strabon, sont encore conformes à son état actuel. Diodore nous dit que « des corps d'armée » y ont péri, faute de connoître ces marais profonds que les vents recouvrent » de sables qui en cachent les abîmes. Le sable vaseux, ajoute-t-il, ne cède d'abord » que peu à peu sous les pieds, comme pour séduire les voyageurs, qui continuent » d'avancer jusqu'à ce que, s'apercevant de leur erreur, les secours qu'ils tâchent » de se donner les uns aux autres, ne peuvent plus les sauver. Tous les efforts qu'ils » font ne servent qu'à attirer le sable des parties voisines, qui achève d'engloutir » ces malheureux voyageurs. C'est pour cela qu'on a donné à cette plaine fangeuse » le nom de *barathrum*, qui veut dire *abîme.* »

Strabon dit que « toute la région de *Gaza* jusqu'au lac *Sirbonis*, et même du » mont *Casius* qui le termine à l'ouest, jusqu'à Péluse, est d'une nature entièrement » sablonneuse, stérile et dépourvue d'eau douce. Le sol, qui en est naturellement bas » et profond, est marécageux comme celui de la Phénicie. Vers le milieu étoit une » bouche qui s'est comblée; du mont *Casius* part le chemin qui conduit à Péluse. » On trouve dans ces parages le retranchement de *Chabria*, et ces abîmes qui, situés » aux environs de Péluse, sont formés par les débordemens du Nil dans des lieux » naturellement bas et marécageux. »

Le même géographe, livre 1.er, dit en parlant de ces parages : « L'Égypte » a dû être anciennement couverte par la mer jusqu'aux marais voisins de Péluse, » du mont *Casius* et du mont Sirbonide; car, encore aujourd'hui, quand on creuse » en Égypte les mines de sel, on rencontre des bancs de sable et de coquillages » fossiles, comme si jadis la mer eût occupé ce pays, et que tous les environs du » *Casius* et du lieu nommé *les Gerrhes* eussent été des bas-fonds qui touchoient au » golfe de la mer Érythrée. En se retirant, la mer aura découvert ce terrain ; mais les » eaux seront restées dans le lac Sirbonide, qui, ensuite, par l'effet d'un autre écoule- » ment, sera devenu un marais. Durant mon séjour à Alexandrie, ajoute le même » auteur, la mer s'éleva si haut entre Péluse et le mont *Casius*, qu'elle inonda toute » la plaine qui environne cette montagne, dont elle fit une île, et que le chemin » qui conduit en Phénicie pouvoit se faire en bateau. Il ne faudroit donc pas » s'étonner si jamais, l'isthme qui sépare la mer Égyptienne de la mer Érythrée, se » rompant ou s'affaissant, ces deux mers venoient à se joindre par un détroit sem- » blable à celui des Colonnes. »

Le lac *Sirbonis* porte aujourd'hui le nom de *Sebâkhah Bardoual*, du nom de Baudouin, roi de Jérusalem, qui, en 1177, après l'expédition par laquelle il se rendit maître de Farâmah, mourut à el-A'rych, en retournant en Syrie. Il occupe principalement tout l'espace compris entre le cap Straky et le cap Kas, qui est de sept à huit heures de marche, en suivant les bords sablonneux de la mer; sa largeur est limitée au sud par la route de Qatyeh à el-A'rych, qui est de dix à onze mille

(1) Hérodote, *Hist.* liv. II, §. 6; Diodore, *Biblioth. hist.* liv. 1.er, sect. 1, §. 17; Strabon, *Géogr.* liv. I, XVI et XVII, et la traduction Française de cet auteur, Paris, 1805 et années suiv.

mètres [cinq mille cent trente à cinq mille six cent quarante-trois toises]. Tout cet espace, qui est le bassin de l'ancien lac, est encore aujourd'hui recouvert en grande partie de sables mouvans, qui y laissent les mêmes abîmes dont parlent Diodore et Strabon. On doit à un journal de la marche de M. le général de division Menou, au retour de l'armée de Syrie en Égypte, des détails intéressans sur cette partie de la côte que ce général suivit d'el-A'rych à Qatyeh (1). En voici la transcription.

ITINÉRAIRE D'EL-A'RYCH A QATYEH

PAR LES BORDS DE LA MÉDITERRANÉE,

Tenu par une Division de l'Armée Française, à son retour de Syrie en Égypte.

« Nous sommes partis d'el-A'rych à cinq heures de l'après-midi; et après une demi-heure de marche au » N. O., nous avons gagné les bords de la mer, que nous avons suivis dans une direction O. $\frac{1}{4}$ S. O. pen- » dant une heure et demie, avant d'arriver au puits de Meçoudiac, où nous avons fait de l'eau. Nous étant » remis en marche à huit heures du soir jusqu'à onze, en suivant la même direction, nous avons fait quatre » lieues jusqu'à cette première halte.

» Le lendemain, nous avons repris notre marche à cinq heures du matin : à sept heures, nous fîmes une » fouille dans le terrain, qui offre une grande végétation; l'eau trouvée étoit extrêmement saumâtre. Le » bord de la mer remonte en cet endroit vers le nord; nous marchions O. $\frac{1}{4}$ N., et nous continuâmes de » marcher O. N. O. jusqu'à un cap très-bas, nommé *Straky* sur la carte de d'Anville, que nous doublâmes » à dix heures et demie du matin.

» Depuis notre départ jusqu'à la hauteur de ce cap, nous avons fait neuf lieues; ce qui se trouve assez » d'accord avec la carte. La côte, extrêmement basse, n'a pas plus de cinq à six pieds au-dessus du niveau » des eaux de la mer; la plage, comme le désert que nous avions à notre gauche, offre une plaine basse. A » l'approche du cap Straky, nous trouvâmes plusieurs petits lacs : le fond de quelques-uns est couvert » d'un beau sel blanc, recouvert de six pouces d'eau. Nous en trouvâmes aussi sans eau, et d'autres qui » avoient beaucoup de profondeur, mais tous ayant peu d'étendue. Le reste de la journée nous marchâmes, » ayant à notre gauche une suite de lacs semblables, et le désert s'étendant à perte de vue sur une plaine » immense et très-basse, absolument dépouillée de verdure.

» Après avoir doublé le cap Straky, le bord de la mer reprend une direction O. et O. S. O., en formant » une courbure semblable à celle que nous venions de faire en côtoyant la mer depuis el-A'rych. Cette » seconde courbure se termine au cap Kas, ainsi nommé sur la carte de d'Anville. Ce cap est formé » par des dunes très-élevées, reliées à des terres hautes qui prennent de l'intérieur du désert, et qui ter- » minent le lit d'un ancien lac dans lequel il n'y a plus d'eau : ces hauteurs sont couvertes de broussailles » et paroissent susceptibles de culture; plusieurs sentiers qui les traversent, ainsi que les fientes de » chameaux, de chevaux et de brebis, dont elles sont couvertes, indiquent assez qu'elles sont fréquentées » par les Arabes. Nous découvrîmes dans un fond sablonneux, au pied et sur le revers des dunes, une » citerne revêtue en rondines de sapin, qui étoit entièrement comblée; aux environs on trouve une infi- » nité de débris de poterie de terre, ainsi que quelques vestiges de maçonnerie sur le bord de la mer.

» Nous avions fait alors seize lieues, et nous essayâmes de traverser le désert dans une direction S. O. » pour arriver à Qatyeh; mais d'autres lits d'anciens lacs extrêmement étendus nous présentèrent tant de » difficultés pour les chevaux et les chameaux, qui enfonçoient jusqu'au ventre, que nous fûmes contraints » de regagner les bords de la mer, séparés de ces marais par une espèce de digue en sable de cent à » cent cinquante toises de largeur, et de six pieds de hauteur environ au-dessus de la mer. Nous mar-

(1) Le journal de cette marche est dû à M. Lazousky, alors chef de brigade dans l'arme du génie, qui fit partie de la division du général Menou dans sa marche d'el-A'rych à Qatyeh par la côte, du 1.er au 3 messidor an 7 [19-21 juin 1799]. En consignant ici la copie de cette relation intéressante, je satisfais aux vues de ce général, que j'accompagnai souvent dans d'autres reconnoissances et expéditions militaires, et qui me la remit au Kaire pour lui donner la publicité qu'elle trouve dans ce Mémoire.

» châmes encore quatre lieues jusqu'à la halte du soir. Le lendemain, après avoir côtoyé la mer, dont le bord » suit une ligne presque droite, dans une direction O. $\frac{1}{4}$ S., et après cinq heures de marche, nous trouvâmes » une fondation en briques bien maçonnée, ayant la forme d'une maison carrée, traversée intérieurement » par un mur. Cette ruine, autour de laquelle on voit d'autres vestiges de maçonnerie, est située à l'ex- » trémité nord d'une hauteur qui ne forme point de cap en mer, et qui termine à l'ouest les grands lits des » anciens lacs dont nous venons de parler. En cet endroit, le général de division Menou fit marcher sur » Qatyeh; nous avions fait alors depuis el-A'rych vingt-cinq lieues environ sur un sable mouvant, sans » trouver d'autre eau que celle de la citerne de Meçoudiac.

» Quant à la citerne du cap Kas, il seroit intéressant de la curer pour connoître la qualité et la quantité » de ses eaux. Elle se trouve située à neuf lieues des ruines en briques dont nous venons de parler, et des » hauteurs que nous avons traversées pour nous diriger sur Qatyeh, en marchant au sud. Dès que nous » fûmes sur le sommet de la hauteur, nous découvrîmes les palmiers qui environnent Qatyeh, et, après » une heure de marche, nous entrâmes dans le chemin qui va de Tyneh à Qatyeh.

» Fait à Qatyeh, le 3 messidor an 7. *Le chef de brigade du génie*, signé LAZOUSKY. »

On voit par ces descriptions que la nature de ces lieux n'a pas éprouvé de changemens remarquables depuis près de vingt siècles.

7.° LAC AMER. *Lac des Deux-Mers.*

LE lac que l'auteur du Mémoire sur le canal des Deux-Mers, M. Le Père, mon frère, dont je fus un des coopérateurs, a désigné sous son ancien nom de *Lac Amer*, prend dans ce Mémoire une nouvelle dénomination, celle de *Lac des Deux-Mers*, que je lui donne, comme étant parfaitement adaptée à sa nature, à sa position au centre de l'isthme de Soueys, à l'objet qu'il a rempli dans l'ancienne communication de la mer des Indes à la mer des Grecs, et à celui qu'il est naturellement destiné à remplir dans la réouverture de cette communication (1).

8.° BIRKET QEROUN. *Lac Mœris.*

DE tous les travaux étonnans des Égyptiens, le lac Mœris est celui dont les anciens historiens nous ont parlé avec le plus d'éloges, avec le plus d'enthousiasme: mais, quand on connoît le génie des peuples de l'Orient dans tous les temps, l'esprit et le style de leurs écrivains, on n'est plus étonné de trouver, comme le dit Strabon en parlant d'Homère, les mythes ou la fable mêlés à leurs écrits; c'est ainsi que l'on sera toujours en droit de traiter de fabuleux ce qu'Hérodote a écrit des merveilles du lac Mœris. C'est en effet cet historien, le plus ancien de ceux qui aient écrit avec quelque détail sur l'Égypte, qui, par une tradition erronée ou une interprétation inexacte de ce qu'il aura appris des prêtres d'Égypte à ce sujet, est l'auteur des incertitudes et des erreurs dans lesquelles sont restés jusqu'à notre siècle les écrivains modernes qui se sont occupés de cette question géographique.

Après ce qu'a écrit et publié en Égypte, sur le lac Mœris, M. Jomard, alors capitaine au corps des ingénieurs-géographes (2), je n'entrerai dans aucune discussion sur une question qui me semble assez éclaircie et aujourd'hui terminée.

(1) *Voyez* le Mémoire de M. Le Père sur le canal des Deux-Mers, *É. M. tom. I.er, p. 21.*

(2) Mémoire sur le lac Mœris, par M. Jomard, *Antiquités, tom. I.er, pag. 79-114.*

9.° SEBÂKHAH NATROUN. *Lacs de Natroun.*

UNE vallée adjacente à la basse Égypte renferme, dans sa partie centrale et la plus basse, quelques lagunes qui prennent leur dénomination *de lacs de Natroun,* d'une substance salino-pierreuse qu'elles produisent Sa direction nord-nord-ouest court parallèlement à la branche occidentale du Nil, dont elle est distante de dix à douze heures de marche à l'ouest. Cette vallée prend naissance entre les pyramides de Saqqârah et de Gyzeh, et vient se terminer sur les confins de la province de Bahyreh au sud de *Marea,* capitale de l'ancienne Marćotite.

Les lacs de Natroun sont situés entre les parallèles des villages de Myt-Salameh et de Terrâneh sur le Nil, à une distance de douze heures de marche, à l'ouest de Terrâneh; ce qui, à quatre mille mètres de marche à l'heure, donne quarante-huit mille mètres de distance de ce village.

On doit penser que le fond de ces lacs est inférieur au lit du Nil et même au niveau de la Méditerranée : on est encore fondé à croire que les eaux du fleuve y sont conduites par infiltration, en chariant avec elles les substances salino-pierreuses qu'elles dissolvent dans le sol qu'elles parcourent, et qui servent à former et à entretenir dans ces fosses naturelles le natroun que les arts ont su, dans tous les temps, approprier à nos besoins industriels. Hérodote dit à ce sujet : « Le » Nil, dans ses grandes crues, inonde non-seulement le Delta, mais encore des » endroits qu'on dit appartenir à la Libye, ainsi que quelques cantons de l'Arabie, » et se répand, de l'un et de l'autre côté, l'espace de deux journées de chemin, plus ou moins. » Pline vient à l'appui de cette assertion, quand il dit que les eaux du Nil agissent dans les salines de Nitrie.

C'est avec peu de fondement, suivant moi, qu'un de nos plus modernes voyageurs, M. Sonnini, rejette et combat l'opinion du naturaliste Latin, que M. le général Andréossy adopte et développe dans son Mémoire sur la vallée des lacs de Natroun (1). Mon dessein n'étant pas d'entrer dans de plus grands détails sur cette vallée et sur les couvens de ces déserts, je renvoie à la notice que j'en ai fournie au Courrier de l'Égypte, et sur-tout aux Mémoires déjà cités de M. Sonnini et de M. le général Andréossy. Je consignerai ici (2) une anecdote propre à faire

(1) *Mémoire sur la vallée des lacs de Natroun*, Décade Égyptienne, *tom. II, pag. 93-122;* Mémoires sur l'Égypte, *tom. I, pag. 223;* et Description de l'Égypte, *É. M. tom. I.er, pag. 279-298.*

(2) *Voyage aux lacs de Natroun.* Dans le voyage que je fis aux lacs de Natroun, j'accompagnai, sur son invitation, M. le général de division Menou, qui, à la tête de cinq cents hommes d'infanterie, fut chargé, à l'époque du débarquement de l'armée Anglo-Turque à Abouqyr, le 26 messidor an 7 [14 juillet 1799], de battre le désert, afin de couper la retraite à Mourâd. Ce bey, de concert avec l'ennemi, qui menaçoit alors les côtes d'Abouqyr, parcouroit, avec quelques partis de Mamlouks et d'Arabes, la Bahyreh, qu'il cherchoit à soulever, mais dont il avoit su se retirer à temps. Nous éprouvâmes, dans cette expédition militaire, et à cette époque des plus fortes chaleurs de l'été, de très-grandes fatigues, et des pertes en hommes et en chevaux, comme on va le voir dans les détails suivans.

Partis, le 15 juillet 1799, d'Embabeh, village situé sur la rive gauche du Nil, célèbre par la bataille des Pyramides, nous étions, le 16 suivant, dans le désert, à la hauteur et à trois heures de marche à l'ouest d'Ouârdân, marchant sur les couvens Grecs et Syriens des lacs de Natroun, quand le manque d'eau (nous avions déjà perdu par les fatigues et la soif deux hommes, dont un Grec qui s'étoit tué de désespoir avec son fusil) força le général Menou à regagner le fleuve, où nous arrivâmes à deux heures, près et au nord de Myt-Salameh. Repartis sur les quatre heures, nous regagnâmes le désert, où nous bivaquâmes;

connoître la nature des déserts au milieu desquels sont situés les lacs de Natroun, et le danger de les parcourir dans les saisons trop chaudes, et sur-tout sans les précautions convenables. On verra qu'il importe de publier cette anecdote intéressante pour ceux qui doivent voyager dans ces contrées.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES.

M. Gratien Le Père a fait voir, dit-il, dans la description particulière qu'il a donnée des lacs de l'Égypte, et dont nous avons transcrit textuellement ci-dessus ce qui n'avoit pas été publié,

1.° Que le bassin du *Mareotis*, qui longe la côte maritime d'Alexandrie jusqu'à la Tour des Arabes, sur trente-huit à quarante mille mètres d'étendue, et qui étoit entièrement desséché en 1800, est encore évidemment resté inférieur au niveau de la mer, puisque, par suite d'une opération désastreuse, les eaux salées qui en recouvrent aujourd'hui toute l'étendue, y ont pris, sur divers points, sept, huit et peut-être jusqu'à dix mètres de profondeur;

2.° Que les lacs Ma'dyeh, d'Edkou, Bourlos et Menzaleh, qui embrassent le reste de la côte maritime de l'ancien Delta, et qui tous communiquent immédiatement par une ou plusieurs bouches à la mer, ont évidemment le fond de leur bassin inférieur à la mer, puisque les eaux saumâtres de ces lacs, en diminuant avec le Nil, reprennent toute la salure des eaux de mer, qui y affluent et s'élèvent plus ou moins, suivant la force et la direction des vents du large;

le lendemain, nous arrivâmes vers dix heures à Deyr-Makaryout [couvent de Saint-Macaire], après une nouvelle perte de quatre hommes, d'un cheval et d'un chameau: notre marche fut de dix heures effectives, des bords du Nil à ce couvent. Bientôt après notre arrivée, j'eus le bonheur d'y sauver la vie à trois soldats qui, la bouche écumante et dans les convulsions d'une mort violente, avoient été traînés vers le couvent, dont l'entrée avoit été interdite à la troupe. Les ayant fait mettre à l'ombre des murs, et leur ayant fait donner de l'eau fraîche à propos et avec mesure, je parvins à les rappeler à la vie, qu'un quart d'heure plus tard ils perdoient sans retour: la troupe fouilloit alors, en courant çà et là, les sables du désert, à deux et trois cents mètres du couvent, où elle trouvoit quelque peu d'eau saumâtre, capable à peine d'étancher une soif inextinguible. Il faut avoir ressenti quelques atteintes de cette fièvre cruelle, causée dans ces déserts par une soif dévorante, pour s'en faire et en exprimer l'idée. On n'a pas besoin assurément de chercher dans une tempête sur cette vaste et profonde mer de sables de la Libye, la cause de la perte de cette division de l'armée de Cambyse qui fut engloutie dans les contrées d'Ammon: car il suffit bien du souffle brûlant des vents du khamsyn pendant un ou deux jours seulement, ou d'une marche forcée dans ces déserts privés d'eau, pour y faire périr une armée. Le 19 juillet, après quinze heures de marche effective de Deyr-Saydeh [couvent des Syriens], nous regagnâmes par le nord-est le Nil à Ouagyt, et, dans ce trajet, nous perdîmes encore deux hommes à une heure de marche seulement à l'ouest de ce fleuve. C'est sur ces indications que le colonel du corps des ingénieurs-géographes, M. Jacotin, a porté sur la grande carte d'Égypte les traces de cette pénible marche que le général eut à supporter avec le soldat; car cette expédition fut si précipitée, que nous n'eûmes pas le temps de prendre ni les tentes, ni aucune des provisions nécessaires. Quant à moi, après sept jours de notre marche, dont quatre dans le désert, je rejoignis à Abouqyr le général Menou, qui avoit pris le commandement du siége de ce fort: après sa reddition, je revins à Rosette, où j'éprouvai une indisposition grave avec tous les symptômes qui caractérisent la peste, mais dont une excessive transpiration que je me donnai par une marche forcée, me sauva heureusement. De retour au Kaire un mois après, je fus attaqué d'une ophtalmie qui, pendant douze jours, me priva totalement de la vue, que je ne recouvrai que six semaines après. Beaucoup d'autres personnes éprouvèrent de fortes indispositions de ce voyage. Mon cheval et deux autres du général en restèrent quinze à vingt jours malades, au point qu'on eut peine à les faire suivre en lesse, le dernier jour de notre marche d'Ouagyt sur Rahmânyeh. J'ai eu lieu d'observer et de me convaincre que la cause des accidens que j'éprouvai particulièrement, est due, indépendamment des fatigues, à l'effet d'une différence trop sensible au corps entre la grande chaleur des jours, qui est de trente-deux à trente-cinq degrés, et l'extrême fraîcheur des nuits au sein de ces déserts, quand on n'a pas la précaution de se bien couvrir de nuit; car une suppression de transpiration est en Égypte, comme dans tous les pays chauds, une des premières causes des maladies inhérentes à leurs climats.

3.° Que le lac Sirbonide, qui longe la côte du cap Straky au cap Kaçaroun, recouvert d'une croûte saline, renferme, ainsi que les lagunes adjacentes à l'ouest, vers Tyneh, les mêmes abîmes qui y existoient il y a deux mille ans;

4.° Que le Birket el-Balah, qui communique au nord avec le Menzaleh, et qui s'étend jusqu'au Râs el-Moyeh, vers le centre de l'isthme de Soueys, est encore évidemment inférieur au niveau de la Méditerranée, puisqu'il n'est, à proprement parler, qu'un épanchement des eaux douces ou salées du Menzaleh, suivant ses divers états, par le *qantarah* ou pont qui l'en sépare sur la route d'Égypte en Syrie par Sâlehyeh;

5.° Que pour tout observateur qui parcourra l'isthme de Soueys d'une mer à l'autre, sur la ligne des opérations des ingénieurs Français, l'abaissement du sol des lacs Amers au-dessous de la mer Rouge sera une chose sensible et frappante, quand d'ailleurs le résultat de leurs opérations se trouve conforme à celui des ingénieurs de Darius, aux traditions, ainsi qu'aux témoignages historiques des écrivains anciens et modernes, et enfin des Qobtes et des gens instruits du Kaire;

6.° Que le *Mœris*, dont le Birket-Qeroun n'est plus que la cunette ou la partie la plus basse de cet ancien lac, offre aussi sensiblement l'étendue d'un immense bas-fond dont la profondeur, que nulle opération des modernes n'a vérifiée, peut très-bien être celle indiquée par Hérodote, ayant *cinquante orgyies* [quatre-vingt-douze mètres] au-dessous des plus hautes eaux de ce lac; et que si, en effet, cette profondeur n'étoit pas exacte dans l'emplacement des deux pyramides élevées par Mœris, rien ne s'oppose à ce qu'elle puisse l'être pour tout autre point, car son sol paroît être très-inférieur au lit du Nil, et, par induction, à celui de la Méditerranée;

7.° Que le sol du Bahr-belâ-mâ, dont le dessèchement, ainsi que celui de tous les autres lacs de l'Égypte qui cessent d'être alimentés par les eaux du fleuve ou de la mer, est dû sans doute aux anciens travaux de Mœris dont parle Hérodote et aux évaporations excessives dans ces déserts de sables arides et brûlans; que le sol, dis-je, de cette vallée doit également être inférieur à la Méditerranée;

8.° Enfin, que le bassin des lacs de Natroun, où l'on trouve une carrière naturelle et inépuisable de ce sel-pierre, doit indubitablement être inférieur au lit du Nil, dont les eaux qui semblent y couler souterrainement, entretiennent dans ces bas-fonds une humidité saline qui est un des principes constituans de cette substance minérale. On peut même préjuger avec quelque fondement que le sol en est également inférieur au niveau des eaux de la Méditerranée.

Si l'on vient, après cette connoissance des lacs de l'Égypte, à considérer la nature générale et particulière de ces lacs, bordés de plaines basses et stériles, où l'on trouve des sables mouvans, imprégnés d'eau saturée de sels de diverses espèces; si l'on considère enfin que la fraîcheur excessive des nuits entretient constamment dans l'atmosphère de ces lacs et des déserts qui les environnent, une humidité saline qui pénètre et agit dans tous les corps, on reconnoîtra que, conformément au sentiment des prêtres d'Égypte, rapporté et adopté par Hérodote, Strabon et tous les philosophes de l'antiquité, l'isthme de Soueys, toute la basse Égypte, ainsi que toutes les plages adjacentes à l'ouest, jusque vers l'Oasis d'Ammon

dans les déserts de la Libye, appartiennent incontestablement au domaine d'une mer desséchée. Ce sentiment a été partagé par tous les voyageurs modernes qui ont visité ces contrées. Parmi ces voyageurs, on peut citer M. Hornemann, qui, en 1800, ayant traversé l'Afrique d'orient en occident par l'Oasis d'Ammon, a reconnu dans ces déserts les traces les plus sensibles d'un long séjour des eaux de la mer. Je dirai de plus, d'après l'opinion des prêtres d'Égypte et celle d'Hérodote, qu'il est probable que la vallée du Nil, dont le sol s'exhausse constamment du Kaire en remontant vers la Thébaïde, n'est plus aujourd'hui qu'un immense attérissement des sables vaseux du fleuve, et que les vallées du Bahr-belâ-mâ et des lacs de Natroun ont pu former anciennement des golfes semblables à ceux de la mer Rouge. Enfin j'ajouterai que, les déserts de la Libye et de l'Afrique étant en général regardés comme appartenant au sol d'une mer desséchée, les Oasis, ces espèces d'îles cultivées ou cultivables que l'on trouve dispersées sur l'immensité de cette mer de sables, ne sont que des bas-fonds, tels qu'il en existe dans le sein des mers, et dont le sol est encore en partie inférieur au niveau actuel des eaux de la Méditerranée.

Il ne m'appartient pas, dit l'auteur du Mémoire, d'assigner une cause à la révolution physique qui a pu changer ainsi la surface de tant de contrées. Je ne prétendrai donc pas trouver cette cause secondaire, plutôt dans l'effet de ce flux et reflux extraordinaires qui, d'après l'Exode, d'accord avec la tradition qui s'en est conservée, au rapport de Diodore (1), chez les Ichthyophages, peuples des côtes de la mer Rouge, auroient mis à sec une grande partie de cette mer, que dans un abaissement instantané des eaux de la Méditerranée par la rupture du détroit des Colonnes d'Hercule, aujourd'hui de Gibraltar (2), ni enfin que dans la retraite précipitée des eaux après l'époque de cette catastrophe générale, où le globe que nous habitons a dû rouler, durant des siècles, sous l'enveloppe des eaux d'une mer sans bornes, catastrophe dont les plaines ainsi que les entrailles les plus profondes et les montagnes les plus élevées de la terre portent des traces ineffaçables. C'est en vain que l'esprit justement inquiet de l'homme se tourmente en hypothèses plus ou moins ingénieuses, plus ou moins vraisemblables, sur les causes de ces grandes révolutions; les causes et les époques de ces épouvantables événemens qui nous menacent de leur cours, périodique peut-être, nous sont inconnues, et restent à jamais ensevelies dans la nuit éternelle des temps.

Pour revenir au but de ce Mémoire, on terminera en donnant ici le tableau résumé de l'étendue superficielle des lacs maritimes de l'Égypte inférieure, en comparant cette étendue à celle de l'ancien et du nouveau Delta.

(1) *Exod.* cap. XIV, v. 21, et *Psalm.* CXIII, et Diod. *Bibl. hist.* lib. III, §. 40.

(2) Parmi toutes ces traditions ou hypothèses, celle de l'abaissement instantané des eaux de la Méditerranée par la rupture du détroit des Colonnes, dont il est parlé dans la Géographie de Strabon, nous paroît la plus admissible, comme elle est la plus vraisemblable. Ainsi, admettant que la Méditerranée a recouvert anciennement la plus grande partie des déserts de la Libye et de l'Afrique, ses eaux, en s'abaissant d'une hauteur quelconque par la rupture naturelle ou artificielle du détroit de Gibraltar, auront mis à découvert l'immensité de ces plages, dont le desséchement les aura transformées en une mer de sables stériles et brûlans. *Voir* Strabon, *Géogr.* liv. I, tom. I.er de la traduct. Franç.; et Pline, *Hist. nat.* liv. VI, chap. I.

TABLEAU SOMMAIRE

DES SURFACES COMPARÉES

DES LACS DE L'ÉGYPTE INFÉRIEURE (1).

DÉNOMINATIONS MODERNES ET ANCIENNES DES LACS.	SURFACES EN HECTARES.
1.° Boheyreh Maryout. . . .Lac Maréotis. . . . . .*Mareotis lacus*.	85,784.
2.° ——— Ma'dyeh. . . . .Lac Ma'dyeh.	13,832.
3.° ——— Edkou. . . . . .Lac d'Edkou.	33,772.
4.° ——— Borollos. . . . .Lac Bourlos.	112,860.
5.° ——— Menzaleh. . . .Lac Menzaleh.	183,844.
Birket el-Balah. . . . . . . .Étang des Dattes.	13,028.
TOTAL.	443,120.
6.° Sebâkhah Bardoual. . . . .*Sirbonis lacus*.	
7.° Lacs des Deux-Mers. . . . .*Lacus amari*.	
8.° Birket Qeroun. . . . .*Lacus Mœridis*.	
9.° Sebâkhah Natroun. . . . .Lacs de Natroun. . .*Nitri fodinæ*.	

On voit que si, de cette surface de quatre cent quarante-trois mille cent vingt hectares, on venoit, à l'imitation des peuples de la Hollande, pays dont le sol, généralement plus bas de trois à quatre mètres que le niveau de l'Océan, offre un exemple admirable de l'industrie humaine, à en rendre la moitié ou le tiers seulement à l'agriculture par le desséchement de toutes ces lagunes infectes, source de toute espèce de maladies épidémiques et endémiques dans les pays chauds, l'Égypte, en augmentant et assainissant tout-à-la-fois le territoire de ses provinces maritimes, décupleroit bientôt les intérêts des avances qu'elle pourroit faire à des compagnies de commerce et d'agriculture qui rechercheroient les travaux de cette grande entreprise.

De tous les travaux qu'un Gouvernement sage et éclairé puisse faire pour le plus grand avantage de cette contrée, ceux qui auront pour but son irrigation et son desséchement, doivent fixer ses premiers regards et faire constamment l'objet de toute sa sollicitude : car, sans les canaux et leurs digues, l'Égypte, cessant d'être vivifiée dans toutes ses parties, n'est plus qu'un corps que la masse des

(1) La surface calculée partiellement pour les lacs n.os 1, 2, 3, 4 et 5, a été relevée sur la nouvelle carte de l'Égypte, dressée au Dépôt de la guerre, à l'échelle d'un décimètre pour dix mille mètres, ou 0,0001 de la nature.

On n'a pas cru devoir donner les surfaces des lacs salins n.os 6, 7, 8 et 9, parce qu'on n'en connoît pas assez les dimensions, et que le sol n'est d'ailleurs pas susceptible d'être mis en culture par son desséchement.

eaux

eaux de son fleuve inonde avec surabondance et fait périr de plénitude. L'entretien annuel des digues et des canaux est donc la base fondamentale de l'existence physique de cette contrée. Si l'histoire Égyptienne ne nous parloit pas avec admiration, je ne dirai pas de ces travaux gigantesques qui semblent accuser encore de nos jours l'orgueil de quelques-uns de ses princes, mais de ces immenses et utiles travaux qui ne tendoient qu'à l'agrandissement, à l'assainissement comme à la prospérité de cette terre antique et sacrée, on en retrouveroit encore quelques souvenirs écrits à la surface de son sol. Quelque foibles que soient ces souvenirs, ils attestent que l'Égypte peut redevenir ce qu'elle fut sous les règnes de ces princes bienfaisans. En effet, quand on parcourt la basse Égypte, dont le sol est incontestablement *un don du fleuve*, suivant l'expression propre d'Hérodote, on cherche en vain le cours de ces deux branches principales du fleuve qui formoient les côtés de son ancien Delta. Au lieu de ces anciennes plaines cultivées et fertiles, on ne trouve plus çà et là que des canaux comblés ou entrecoupés, et dont les nombreuses ramifications qui se croisent en tout sens, n'offrent plus que les traces à peine reconnoissables d'un système d'irrigation; au lieu de ces bourgades et de ces villes populeuses qui y existoient, on n'aperçoit plus que des hauteurs de décombres nues et arides, restes d'anciennes habitations réduites en cendres; on n'y trouve plus enfin que des lagunes fangeuses et infectes, ou que des sables stériles qui s'étendent et envahissent sans cesse une terre que l'industrie des hommes avoit conquise sur des déserts et sur la mer. Que l'on jette les yeux sur la nouvelle carte de l'Égypte, et l'on n'aura qu'une foible idée de la situation affligeante de cette malheureuse contrée. C'est pour en juger avec plus de précision que nous terminons ce tableau par le parallèle des surfaces de l'ancien et du nouveau Delta.

Hérodote nous a donné la base maritime de l'ancien Delta, qu'il établit du lac Sirbonide près le *Casius mons*, jusqu'à *Taposiris*, à l'ouest, sur le golfe Plinthinites; il porte cette base à trois mille six cents stades, équivalens à trois cent cinquante-trois mille six cent vingt-huit mètres, au petit stade Égyptien de quatre-vingt-dix-huit mètres vingt-trois centimètres (1). Mais, réduisant cette base à celle qui est comprise entre les ruines de Péluse et la Tour des Arabes, on trouve encore cette distance, mesurée suivant la courbure de la côte, sur la carte annexée au Mémoire sur le canal des Deux-Mers, de trois cent cinquante mille mètres environ.

Quant aux deux autres côtés du Delta, nous prendrons la distance directe du Meqyâs ou Nilomètre situé à la pointe sud de l'île de Roudah, dont le site répond à la Fostât des Arabes ou à la Babylone d'Égypte, jusqu'aux ruines de Péluse à l'est, et à la Tour des Arabes à l'ouest, pour le grand Delta. Nous reporterons ces côtés, pour le petit Delta, aux deux villes maritimes des deux grandes branches du Nil, celles de Damiette et de Rosette; et, considérant ces deux surfaces triangulaires comme appartenant au secteur d'un même cercle dont les deux côtés, dans l'une et l'autre,

(1) Le stade désigné par Hérodote est de soixante au schœne, mesure usitée chez les Égyptiens, ainsi que le dit cet historien, et qui équivaut à deux parasanges. Or le schœne, qui égale quatre milles Romains, est de trois mille vingt-quatre toises; ce qui porte le stade Égyptien à quatre-vingt-dix-huit mètres vingt-trois centimètres [cinquante toises deux pieds quatre pouces neuf lignes]. *Voir* la traduction d'Hérodote par M. Larcher, *liv. II, §. 6 et 9.*

sont des rayons de ce même cercle, nous aurons les dimensions et les résultats suivans:

INDICATIONS.	DIMENSIONS MÉTRIQUES.		
	Bases maritimes.	Côtés des *Delta*.	
DIMENSIONS DES *DELTA*.... ancien..................	320,000^{m}	170,000^{m}	
DIMENSIONS DES *DELTA*.... moderne................	135,000.	170,000.	
	hectares.	ares.	centiares.
D'après ces dimensions, on trouve que la surface métrique de l'ancien Delta est de (1)..................................	2,727,583.	63.	36.
Dont on doit déduire la surface triangulaire de toute la partie à l'ouest des déserts (celle des lacs de Natroun) : la base de ce triangle étant de cent quatre-vingt-dix-huit mille mètres sur une flèche de quarante mille mètres, on a..............................	396,000.	00.	00.
Premier reste en surface de l'ancien Delta....................	2,331,583.	63.	36.
Dont on doit déduire la surface du nouveau Delta, portée à........	1,147,549.	40.	00.
Reste en surface perdue de l'ancien Delta..................	1,184,034.	23.	36.

On voit, par ce résultat, que l'ancien Delta a perdu plus de la moitié de sa surface, dont encore un cinquième environ est couvert des eaux des lacs *Mareotis*, Ma'dyeh, Edkou, Bourlos et Menzaleh, funestes effets de l'insouciance des dominateurs ou plutôt des spoliateurs de cette malheureuse contrée.

J'ai parlé, dans ce Mémoire, des grands travaux d'irrigation et de desséchement qui ont, pour ainsi dire, tiré l'Égypte du sein de la mer, et l'ont élevée, sous les règnes de ses Pharaons, au plus haut degré de prospérité: il ne me reste plus qu'à exprimer les vœux qu'on doit généralement former pour la reprise et l'exécution de ces travaux, que les ravages des hommes, plus encore que ceux du temps, ont entièrement anéantis.

(1) Quoique le côté occidental du grand Delta soit de cent quatre-vingt-dix-huit mille mètres, on ne compte que cent soixante-dix mille mètres, à cause des parties excédantes du désert, dont on a cru devoir cependant faire une estimation pour être portée en déduction.

La distance précise du Meqyâs aux ruines de Péluse, relevée sur la carte, se trouve être de cent soixante-huit mille mètres; on l'a portée à cent soixante-dix mille, par rapport aux petites différences en plus qui existent sur les deux autres côtés du petit Delta, se terminant à Damiette et à Rosette. La carte donne cent cinquante-un mille cinq cents mètres des ruines d'*Heliopolis* à celles de Péluse : cette distance diffère de celle qu'Hérodote dit être précisément de quinze cents stades, qui, au stade de quatre-vingt-dix-huit mètres vingt-trois centimètres [cinquante-une toises], donnent cent quarante-sept mille trois cent quarante-cinq mètres. Cette différence seroit de quatre mille cent cinquante-cinq mètres, c'est-à-dire, de quarante-deux stades un tiers.

NOTICE TOPOGRAPHIQUE
SUR LA PARTIE DE L'ÉGYPTE
COMPRISE
ENTRE RAHMÂNYEH ET ALEXANDRIE,
ET
SUR LES ENVIRONS DU LAC MAREOTIS;

PAR MM. CHABROL ET FEU LANCRET.

§. I.er

Environs du Canal d'Alexandrie.

DANS un Mémoire sur le canal d'Alexandrie, nous avons décrit les positions les plus remarquables qui se rencontrent le long de son cours (1). L'objet principal de cet écrit étoit de faire connoître l'état de la navigation actuelle sur ce canal, et les moyens de le rendre navigable toute l'année. Il nous reste à ajouter quelques détails sur ce quartier de l'Égypte qu'arrose le canal d'Alexandrie et qui touche à la région Maréotique; ces renseignemens pourront servir à compléter le tableau topographique de la province appelée *Bahyreh*.

On trouve peu d'antiques vestiges dans toute cette contrée, qui a subi beaucoup de changemens physiques et politiques. Le séjour des eaux, les travaux de la culture et l'invasion des sables y ont nécessairement fait disparoître, en grande partie, les traces des temps antérieurs à la conquête d'Alexandre, si toutefois le pays étoit, à cette époque, habité et cultivé.

Cependant nous y avons trouvé d'anciens vestiges, et, à Samâdys, nous avons observé deux fragmens de colonne de granit rouge, de quatre décimètres de diamètre. Au village d'Aflâqah, qui est situé à deux mille mètres environ du Nil, sur la rive droite du canal, près et au nord de Damanhour, nous avons remarqué trois fragmens de sculpture Égyptienne portant des caractères hiéroglyphiques. Le dessin des hiéroglyphes n'est pas très-pur; mais ils sont sculptés avec beaucoup de soin. Dans l'un de ces bas-reliefs, qui est rompu en deux parties, on trouve des figures d'animaux, et, entre autres, la représentation d'une jeune oie. Le plus intéressant des trois, dont nous avons déjà parlé ailleurs (2), est une figure de femme assise, d'un excellent travail, laquelle est sculptée en relief dans le creux sur une pierre très-fine et dure, de la même espèce que celle d'*Antæopolis*. En recourant à la gravure qui est dans l'ouvrage (3), on verra que la délicatesse de la

(1) Voyez ci-dessus, *pag. 185*.

(2) Ibid. *pag. 189*.

(3) *Pl. 73, A. vol. V*, Collection d'antiques. *Voyez* aussi l'explication de la planche.

sculpture ne le cède en rien à celle des bas-reliefs des plus beaux temples de la haute Égypte. Tout annonce que ce morceau précieux provient d'une frise ou d'un grand bas-relief d'un temple des environs. A la dépouille de vautour dont la figure est coiffée, on reconnoît la déesse Isis : il y a dans ses traits une expression pleine de douceur et d'agrément.

A quatre cents mètres de Kafr Mehallet Dâoud, sur le bord du canal de Damanhour, et à quatre cents mètres de Rahmânyeh, on voit une ancienne maçonnerie en briques de forte dimension, posées avec une grande quantité de mortier à chaux. On nous apprit qu'il y avoit eu là jadis une ville chrétienne, et que ces constructions étoient des bains. En effet, nous y remarquâmes des bassins, soit longs et étroits et voûtés cylindriquement, soit circulaires ou demi-circulaires. Les uns et les autres étoient d'abord enduits d'un excellent ciment rouge, recouvert d'un autre ciment blanc, très-dur et très-fin : les gens du pays rapportent qu'il a été fabriqué avec de l'huile. Après deux rangs de briques, il y avoit encore pareil ciment et pareil enduit.

Après Aflâqah et Qâbyl, en allant vers l'ouest, on trouve beaucoup de ruines qui ont appartenu à des villes ou bourgades jadis florissantes. Les deux rives du canal sont bordées de monticules couverts de briques cuites, restes d'anciennes habitations et d'un état de choses qui n'est plus depuis long-temps. Avec les avantages du canal, le pays a perdu presque toute son importance et sa population. La culture elle-même a cessé, et le village de Besentouây est le dernier, de ce côté, qui soit un peu considérable.

Selon le rapport que nous a fait le cheykh Arabe appelé *Mosbak,* il y a un lac de natroun à trois lieues seulement de Damanhour : ce natroun est d'une qualité médiocre. La position correspond à peu près au village de Mehallet-Kheyl, non loin de la limite la plus orientale du lac *Marcotis.* En se dirigeant vers le nord-ouest auprès du village de Senhour, on trouve, sur une terre grasse extrêmement noire, de l'eau salée et du sel marin cristallisé, sans doute mêlé d'un peu de natroun (1).

Lorsque d'Abou el-Khasr, village situé sur le bord du canal d'Alexandrie et aujourd'hui abandonné, on se rend à celui de Birket, on traverse d'abord ce canal. Environ vingt-cinq mètres plus loin, on en traverse un autre fort régulier qui a seize à dix-sept mètres de large : il se rejoint, près de Qeraouy, avec la branche actuelle; et, de l'autre côté, il se dirige vers Besentouây. Les gens du pays disent que c'est un ancien canal, et qu'il prend ses eaux à A'lfeh, près de Foueh. Nous l'avons retrouvé et traversé en nous rendant directement de Birket à Rahmânyeh, un quart de lieue avant Besentouây; mais il est, dans cet endroit, beaucoup plus petit qu'à Birket. Cette circonstance vient à l'appui de l'opinion que nous avons conçue à l'égard du canal actuel d'Alexandrie, que nous regardons comme étant formé par la réunion de plusieurs canaux autrefois différens (2).

(1) Ces observations ont été écrites en 1800 : l'état des lieux est bien changé, depuis que la digue du canal a été rompue par l'armée Anglaise, et que la mer est entrée dans l'ancien lit du lac *Mareotis ;* événement qui date de 1801. Aujourd'hui le village forme une île du lac.

(2) A Besentouây, nous avons vu des gazelles bondir librement dans la plaine.

Sur le bord de cette ancienne branche, en face d'Abou el-Khasr, est un monticule très-considérable, couvert de briques. Toute cette partie de la province de Bahyreh est remplie d'une multitude de buttes semblables, sur-tout de Birket à Alexandrie. Il y en a une en face de Birket même, de l'autre côté du canal. D'un seul point nous en avons aperçu quinze dans le même horizon. Les monticules sont, sans nul doute, les restes d'anciennes villes ou bourgades. Il faut avoir vu cette vaste plaine pour se faire une idée de ce qu'elle a pu être autrefois.

Lelohâ est un de ces villages abandonnés, sur la rive gauche du canal. Sur la rive droite est el-Nechou, placé en même temps à l'angle sud-est du lac d'Abouqyr. Là commence une chaîne de hauteurs parallèles au canal, et qui viennent le toucher auprès de Keryoun. Ce ne sont point des ruines de briques; et nous conjecturons qu'elles ont servi de digues ou de levées pour un canal. Près de là est une muraille en pierre qui sépare le canal du lac d'Abouqyr, et qui est épaisse de 1^{m} à $1^{m},3$; le ciment est d'une grande dureté. Elle fait partie d'une digue de terre de six mètres environ d'épaisseur (1). On trouve en plusieurs endroits des constructions analogues, et qui paroissent d'origine Grecque. Le canal est séparé des marais salans par de fort grandes murailles de pierre, dont quelques-unes sont renversées jusqu'aux fondemens. A Beydah, situé sur un monticule, est un mur antique, en briques longues de deux à trois décimètres, liées avec beaucoup de mortier. On trouve de larges puits en briques en cet endroit, ainsi qu'à Birket.

Au village de Keryoun, auprès d'une citerne, nous avons encore trouvé un fragment de la haute antiquité, consistant en un reste de bas-relief Égyptien, en pierre calcaire ; la longueur est d'environ un mètre : les deux autres dimensions ont deux à trois décimètres. Sur l'une des grandes faces sont représentés les ornemens qu'on appelle *fers de lance*, mais qui seroient mieux comparés à des faisceaux de plantes symboliques. Ce fragment, ainsi que ceux du village d'Aflâqah, ont-ils été apportés, ou bien y avoit-il des monumens Égyptiens dans ces divers endroits! Nous sommes portés à croire que les uns et les autres proviennent des ruines de l'ancienne *Hermopolis parva*, qui étoit située au même lieu que Damanhour.

§. II.

Lac d'Edkou et Environs.

Entre Edkou et les digues d'Abouqyr, la mer s'élève quelquefois fort au-dessus des terres ; quand elle se retire, elle laisse à nu un terrain noir, composé des dépôts fort anciens du Nil. La surface de ce terrain est exhaussée d'un ou deux pieds au-dessus du niveau de la mer; elle est par-tout recouverte de sable. Il y a cependant un endroit où l'on marche sur l'ancien terrain même. Sur la

(1) Dans le Mémoire sur le canal d'Alexandrie (ci-dessus, *pag. 186*), il est question d'une digue en pierre ayant six à sept mètres d'épaisseur; mais c'est là l'épaisseur totale de la digue : la partie en pierre n'a qu'un mètre ou $1^{m} \frac{1}{3}$.

même route, on voit une ou deux buttes de terre noire mêlée de débris de poterie; ce sont des hauteurs sur lesquelles étoient autrefois des villages (1).

Il y a deux ans (2) que les habitans d'Edkou sollicitèrent la rupture d'une longue digue qui s'étend sur le bord du Nil, et qui préserve le territoire de Deyrout : cette demande fut inconsidérément accordée, et la digue fut coupée à une demi-lieue au-dessus de Deyrout. Les eaux du Nil se portèrent alors en grande quantité dans le lac. En 1800, l'inondation ayant été très-forte, les eaux ont aussi afflué dans le lac avec abondance. Ces eaux, qui n'étoient point retenues dans un canal, ont passé sur une très-grande partie des terres de Deyrout; elles les ont sillonnées dans toute sorte de sens, et les ont mêlées d'une grande quantité de sable : deux circonstances également propres à empêcher la culture du riz; la première, parce qu'elle ne permet pas que le terrain soit nivelé de manière à recevoir les arrosemens artificiels; la seconde, parce que le sable ôte à la terre la faculté de bien faire croître cette plante : car il est à remarquer que toutes les terres dans lesquelles on la cultive, sont extrêmement noires, même dans la plus grande sécheresse; ce qui indique qu'elles ne contiennent aucune partie de sable. Il faudroit fermer la digue si imprudemment rompue, pour rendre les terres de Deyrout à leur ancienne fertilité ; ce qui ne peut se faire qu'avec beaucoup de temps, de travail et de dépenses.

Edkou, sur la route de Rosette à Alexandrie, ressemble plutôt à une petite ville qu'à un village. On y voit plusieurs minarets : les maisons y sont bâties en briques cuites, de la même manière qu'à Rosette; elles sont grandes et à plusieurs étages. On ne voit dans cet endroit aucun gros bétail; il n'est habité que par des pêcheurs. La population a augmenté par la destruction récente des villages voisins d'Abouqyr.

Les sables que la mer fait continuellement sortir de son sein, et que les vents du nord portent sur Edkou, ont déjà enseveli une partie de la ville, et ils s'avanceront toujours davantage, ainsi qu'il arrive à Rosette, qui est dans la même position.

Le lac situé près d'Edkou est très-poissonneux, et la pêche forme pour les habitans et pour le Gouvernement un revenu considérable. Ce lac est un simple bas-fond, qui dans aucun endroit n'a plus d'un mètre au-dessous du niveau de la mer. Il reçoit les eaux du Nil au temps de l'inondation : quand celle-ci est très-abondante, les eaux se jettent dans la mer, non loin du lac d'Abouqyr, près de l'okel ou caravanserail appelé par les Français *Maison carrée.*

Cet okel est bâti en pierre, et fort solidement. Lorsque les eaux du lac communiquent avec la mer, ses murailles sont baignées par l'eau. La communication avoit, en 1800, de six à sept mètres de profondeur, et trente à

(1) Dans cet endroit, nous avons observé que la végétation des plantes est extraordinairement rapide en Égypte. En cinquante jours, nous avons vu du blé de Turquie acquérir cinq pieds de hauteur; quelques tiges mêmes avoient plus de six pieds ou environ deux mètres. Ainsi, en supposant que la croissance soit proportionnelle au temps, ce qui est à peu près exact, ces tiges vraiment extraordinaires ont cru chaque jour de quatre centimètres, et, chaque heure, de la sixième partie d'un centimètre.

(2) Il faut se souvenir que l'époque à laquelle ces notes ont été écrites est l'année 1800.

trente-cinq mètres de largeur. Les sables que la mer apporte, suffisent ordinairement pour la fermer. Ce même endroit est le *ma'dyeh,* ou *passage,* dont il est parlé dans les voyageurs modernes ; car de leur temps la rupture des digues d'Abouqyr n'avoit pas encore eu lieu (1).

En 1800, le lac d'Edkou a reçu, outre les eaux qui lui sont venues par Deyrout, celles d'une partie de la plaine de Damanhour, par une coupure qui a été faite dans les digues du canal d'Alexandrie près de Senhour; ce qui dénote les niveaux respectifs de ces deux points. Enfin ce lac a reçu encore les eaux de la coupure appelée *Abou-Gâmous,* près de Kafr Mehallet Dâoud, par le bas-fond que nous regardons comme l'ancienne branche Canopique. Cette dernière voie est, au rapport des habitans du pays, la seule qui, précédemment, conduisoit les eaux dans le lac.

Si l'on rétablissoit bien les digues de Deyrout, on rendroit tout son territoire à la culture ; on augmenteroit le produit de la pêche du lac; et, chaque année, une suffisante quantité d'eau parviendroit par la coupure appelée *Abou-Gâmous.* Peut-être par-là les bords de l'ancienne branche Canopique se repeupleroient insensiblement. Mais il faut faire attention que la pente de Deyrout au lac est très-rapide : si l'on pratiquoit un canal en cet endroit, il pourroit devenir trop large et entraîner de grands dégâts.

Lorsque l'inondation a été foible, ou lorsqu'on a négligé d'ouvrir les digues qui doivent laisser passer les eaux du Nil dans le lac d'Edkou, alors celui-ci est réduit à une petite étendue; l'eau en est entièrement salée, et la pêche est fort peu abondante.

§. III.

Lac Mareotis.

LES rives de l'ancien lac *Mareotis* n'étoient pas, comme on l'a cru, totalement effacées à l'époque de l'expédition Française en Égypte (2). En partant de Beydah et suivant le canal d'Alexandrie, nous avions remarqué, après trois quarts d'heure de marche, à environ cinquante ou soixante mètres du canal, une pente rapide: à une ou deux lieues d'Alexandrie, cette même pente étoit tout auprès du canal; sur la crête de celle-ci, on voyoit, de distance en distance, des vestiges de murailles, non plus en brique, mais en pierre calcaire. Le terrain d'en bas étoit constamment humide, et même renfermoit plusieurs flaques d'eau salée; il étoit aussi beaucoup plus sablonneux que les autres terrains de l'Égypte.

Belon rapporte avoir vu le lac *Mareotis* plein d'eau. Cela est aisé à concevoir; car, lorsque les eaux du Nil sont dans leur plus grande élévation, toute la plaine qui est à la gauche du canal se remplit d'eau, qui y demeure jusqu'au retour du printemps : cette eau ne diminue point beaucoup pendant l'hiver, à cause de la

(1) *Voyez* le Mémoire sur le canal d'Alexandrie, ci-dessus, *pag. 191, note 1.*

(2) Quoique les lieux aient beaucoup changé depuis que ces observations ont été recueillies, nous avons cru cependant devoir les conserver ici telles que nous les avons consignées dans notre journal de voyage.

pluie qui tombe toujours en assez grande quantité pour réparer les pertes causées par l'évaporation.

La digue gauche du canal d'Alexandrie, aux environs des marais salans, est soutenue, du côté du bas-fond, par une muraille en pierre, que fortifient, de distance en distance, des piliers battans. Il paroît que cette muraille a été construite pour défendre la digue contre les eaux du lac *Mareotis*, qui, à cette époque, en conservoit sans doute toute l'année; car, maintenant qu'il n'a de l'eau que momentanément, et qu'elle ne s'y élève pas, une muraille n'est plus nécessaire (1).

Lorsqu'on se rend d'Alexandrie à Beydah par le plus court chemin, on traverse le lit de l'ancien lac *Mareotis;* mais cette route n'est praticable qu'en été. Dans les autres temps, il y a de l'eau dans cette direction, et cette eau s'élève d'environ un pied : dans l'été même, le terrain est fort humide et le sel cristallise par-tout à sa surface.

En allant au sud-ouest de Birket pendant trois lieues et demie, on arrive à el-Khâzy, village situé à peu près sur la limite cultivable de la province. Il appartient à des Arabes cultivateurs; son territoire est arrosé par le canal occidental, qui fait suite au canal Joseph, et qui est alimenté dans son cours par plusieurs dérivations, telles que celle de Terrâneh. Quelquefois il s'y trouve beaucoup d'eau: en 1800, il en a reçu une grande quantité. Les eaux de ces canaux supérieurs se tiennent au-dessus de celles du Nil, et elles s'écoulent en grande partie derrière Damanhour, d'où elles tombent dans le lac *Mareotis*, après avoir arrosé le pays (2).

En se dirigeant au couchant d'el-Khâzy, et après trois ou quatre heures de marche, on commence à entrer dans un terrain humide qui, pendant le temps des pluies, est très-fangeux; c'est le reste de la partie sud de l'ancien lac *Mareotis.* Après avoir marché environ une lieue depuis cet endroit, on se trouve à l'origine de l'*Ouâdy-Maryout*, ou la vallée de Maryout: là commence la montagne qui borne au levant la branche la plus étroite du lac. Cet endroit est marqué par un petit santon appelé *Cheykh-A'ly*, élevé sur un rocher. On a exploité le roc pour en tirer de la pierre; on y a même taillé des grottes. Près de là, on trouve de l'eau douce, provenant, comme celle d'el-Khâzy, des pluies qui tombent en assez grande abondance dans toute cette région. Depuis ce santon jusqu'au bord de la mer, il y a environ deux lieues perpendiculairement, et cette ligne perpendiculaire tombe à une lieue environ de la tour du Marâbout, du côté d'Alexandrie.

La vallée de Maryout, que l'on traverse en allant du santon à la mer, est exactement plane, et paroît de niveau; la terre en est noire, fangeuse, et mêlée de beaucoup de sable. En approchant de la côte, on voit une grande quantité de gros blocs de pierre qui ont été taillés.

(1) *Voyez* ci-dessus la note 1, *page 484.*

(2) Le village d'el-Khâzy est construit un peu différemment de ceux de l'intérieur; presque toutes les maisons sont en dôme. Nous avons trouvé dans la mosquée un magasin considérable d'instrumens de culture, de litières propres à transporter les femmes sur les chameaux, et de ces couvertures que fabriquent les Arabes. Auprès de ce village, et dans quelques endroits aux environs, il y a de grandes flaques d'eau douce, mais blanchâtre et chargée de craie.

La

Là terre est tellement couverte de coquillages, qu'elle en paroît toute blanche. Le terrain de cette vallée et du lac *Mareotis* est salé, et il ne peut point être cultivé : aussi les habitans du pays l'appellent-ils *sebâkhah.*

Les coteaux qui avoisinent le santon, sont probablement ceux où croissoit le vin Maréotique, si célébré par Horace. La terre en est crayeuse comme en Champagne. Le terrain des environs de la tour du Marâbout est également crayeux; on y fait croître des melons qui sont réputés d'une fort bonne qualité, analogue à celle des melons du lac Bourlos. Ce terrain est tout blanc, et il ne semble formé que de pierres écrasées. On plante les melons dans de grands sillons, de plus d'un mètre de profondeur.

Les ruines de Maryout, restes de l'ancienne *Marea,* sont à huit lieues environ d'Alexandrie; ils seront décrits ailleurs (1).

C'est à l'extrémité orientale d'une longue vallée, que nous avons vue s'étendre fort loin à l'ouest, qu'est la branche étroite du lac *Mareotis* appelée *Ouâdy-Maryout* par les Arabes, et parallèle aux bords de la mer, dont elle est cependant séparée par la vallée dite *Dryah el-Bahr :* les pluies entretiennent dans la première un certain état de fraîcheur, indépendamment des eaux du Nil; cependant on y voit peu d'arbres; les seuls qu'on aperçoive dans ces vallées, sont quelques touffes de dattiers, à de grandes distances les uns des autres; encore ne sont-ce que des buissons de trois à quatre mètres de hauteur : il y a aussi cinq ou six palmiers bien développés auprès du santon appelé *Qoubbet* ou *Abou el-Kheyr.*

La vallée de Maryout a environ une lieue de large auprès d'Alexandrie : mais elle se rétrécit peu à peu; et auprès d'Abousyr, l'ancienne *Taposiris,* où est située la Tour des Arabes, elle n'a guère que trois quarts de lieue de largeur.

Toute la colline des *Bains de Cléopatre,* jusqu'à l'endroit où elle se termine pour former l'entrée de la vallée appelée *Dryah el-Bahr,* c'est-à-dire, dans plus de trois lieues d'étendue, a été exploitée, du côté du sud, sur une très-grande largeur : ce sont là les carrières qui ont servi à bâtir les diverses villes d'Alexandrie.

On ne marche pas quatre cents mètres dans la vallée Dryah el-Bahr sans rencontrer des vestiges de murailles, soit parallèles à la longueur de la vallée, soit perpendiculaires à cette dimension : on y voit aussi des traces de rigoles enduites de ciment et propres à conduire l'eau. Des ruines pareilles se retrouvent dans la partie de la vallée de Maryout que l'on suit avant d'entrer dans celle de Dryah el-Bahr. A l'embouchure de la vallée, on remarque, à droite, les traces de deux murs parallèles, distans l'un de l'autre de cinq à six mètres, et longs de neuf cents.

Ce seroit imaginer une chose impossible, que de supposer que toutes ces ruines sont des restes de maisons; car il se trouveroit que, dans une étendue de dix lieues, il y auroit eu une suite d'habitations continues : mais il est plus probable que ces vestiges sont les restes d'enceintes, de jardins et de potagers. On conçoit comment, au voisinage d'une aussi grande ville qu'Alexandrie, l'industrie

(1) *Voyez* le Mémoire sur la partie occidentale de la province de Bahyreh, par M. Gratien Le Père. *É. M. tom. II, pag. 7.*

a dû tirer parti d'un terrain suffisamment humecté par les eaux pluviales, et dans lequel on peut creuser des citernes. L'étendue de ces murs, dont un grand nombre coupe la vallée perpendiculairement, est très-favorable à cette explication.

Nous vîmes dans la même vallée (de Dryah el-Bahr) un assez grand troupeau de chèvres et une vingtaine de bœufs et de vaches : ces bœufs sont d'une variété très-différente de ceux de l'intérieur de l'Égypte; ils sont beaucoup plus petits, et leurs jambes sont proportionnellement plus courtes : leur couleur est un fauve rembruni; le dessous du ventre est noir : ils sont tous de la même couleur.

Ces vallées sont en partie occupées par des Arabes, qui y font paître leurs troupeaux, ou qui s'y retirent lorsqu'ils sont chassés de l'intérieur de l'Égypte; la grande tribu des *Aoulâd-A'ly* en étoit en possession à l'époque de notre voyage (1) : mais nous n'avons trouvé dans la vallée de Dryah el-Bahr que deux ou trois hommes, un enfant et une vieille femme, qui n'avoient pas eu le temps de fuir avant notre approche; ils se tenoient cachés sous les rochers et parmi les dunes de sable qui séparent la vallée de la mer.

(1) 10 février 1801.

MÉMOIRE

SUR

L'AGRICULTURE, L'INDUSTRIE ET LE COMMERCE DE L'ÉGYPTE;

PAR M. P. S. GIRARD,

INGÉNIEUR EN CHEF DES PONTS ET CHAUSSÉES; MEMBRE DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES, ET DE L'INSTITUT D'ÉGYPTE; CHEVALIER DE L'ORDRE ROYAL DE LA LÉGION D'HONNEUR.

IMMÉDIATEMENT après l'occupation des différentes provinces de l'Égypte par l'armée Française, je fus chargé de remonter le Nil jusqu'à la première cataracte, de reconnoître l'influence de ce fleuve sur la fertilité de cette contrée, et de recueillir les matériaux nécessaires pour établir sur un plan général le système de ses irrigations.

Je partis du Kaire, le 29 ventôse de l'an 7 [19 mars 1799], avec plusieurs membres de la Commission des arts : chacun de nous s'occupa, pendant le voyage, des recherches vers lesquelles son goût particulier l'appeloit. Celles que je me proposois de faire ayant spécialement pour objet l'amélioration du pays, il falloit, avant tout, acquérir la connoissance exacte de son état actuel, et des ressources que lui procurent l'agriculture, l'industrie et le commerce. Le champ des renseignemens que j'avois à recueillir, se trouvoit ainsi parfaitement circonscrit; et je l'ai parcouru avec d'autant plus de détails, que je m'y suis, pour ainsi dire, exclusivement renfermé.

Je commençai, dès le jour même de notre départ, à porter sur mon journal de voyage les renseignemens que je recueillois. Ils m'étoient fournis, tantôt par les cheykhs des villages, que je faisois appeler; tantôt par de simples cultivateurs que je rencontrois; souvent par des voyageurs du pays, que nous recevions dans notre barque. L'interprète qui nous accompagnoit, n'ayant presque toujours qu'à répéter les mêmes questions à ceux que j'interrogeois, parvint bientôt à saisir l'esprit de leurs réponses; et, si elles n'ont pas toujours été faites avec la même bonne foi, je suis sûr du moins qu'elles m'ont été rendues avec fidélité.

La partie supérieure du Sa'yd n'étoit point encore complétement occupée par les troupes du général Desaix, lorsque nous arrivâmes à Syout : cette circonstance nous retint dans cette ville depuis le 28 mars jusqu'au 18 mai suivant.

Je fus, pendant cet intervalle de temps, témoin d'une partie des travaux de la moisson; je les suivis avec un vif intérêt, et ils me donnèrent l'occasion d'apprendre, de la bouche même des cultivateurs qui s'en occupoient, en quoi consistoient les travaux de l'agriculture dans les autres saisons de l'année.

Nous nous rendîmes ensuite par terre, et à petites journées, en suivant la rive gauche du Nil, de Syout à Qené, où nous arrivâmes le 25 mai. Nous y trouvâmes le général Belliard, qui commandoit dans cette province. Il venoit d'achever les préparatifs d'une expédition à la tête de laquelle il devoit prendre possession du port de Qoçeyr : elle se trouva prête le lendemain de notre arrivée. C'étoit l'occasion la plus favorable qui pût se présenter de reconnoître l'intérieur du désert par lequel la vallée du Nil est séparée de la mer Rouge, et de prendre, sur le commerce qui se fait entre l'Égypte et l'Arabie par cette voie, les renseignemens dont j'avois besoin. Je partis donc pour Qoçeyr avec cette expédition : elle se borna à mettre une garnison Française dans ce port; nous en étions de retour le 14 juin.

Nous séjournâmes à Qené jusqu'au 26. Là, comme à Syout, j'eus le temps de confirmer ou de rectifier ce que je savois déjà sur les travaux et les produits de l'agriculture : j'appris ce qu'ils avoient de particulier dans cette partie de l'Égypte, et quels étoient les différens genres d'industrie auxquels ses habitans se livrent.

Nous suivîmes la rive droite du Nil pour nous rendre à Esné, où nous arrivâmes le 30 juin. Cette ville m'offrit, pour l'objet spécial de mes recherches, les mêmes ressources que j'avois trouvées à Syout et à Qené. Après y être restés neuf jours, nous en partîmes le 9 juillet pour remonter jusqu'à la première cataracte, et le 12 nous nous trouvâmes à Syène. Notre séjour s'y prolongea jusqu'au 26; nous étions le 30 de retour à Esné. Nous y passâmes encore dix jours, après lesquels nous nous mîmes en route pour visiter la plaine de Thèbes. Nous y arrivâmes le 11 août. Nous nous établîmes d'abord sur la rive gauche du fleuve, dans le village d'el-Aqâlteh, à peu de distance du *Memnonium* et de Medynet-Abou; nous passâmes, le 19 août, sur la rive opposée; nous restâmes à Louqsor jusqu'au 29; enfin nous remontâmes à Esné, où nous demeurâmes une troisième fois jusqu'au 14 septembre. Ainsi nous avons passé vingt-cinq jours dans cette ville, à trois reprises différentes.

Je n'avois pas besoin de m'arrêter à Qené, où notre séjour s'étoit déjà prolongé pendant près d'un mois, lorsque nous remontions le Nil; mais j'avois traversé sans m'y arrêter la province de Girgeh, l'une des plus importantes du Sa'yd, et je desirois beaucoup y recueillir quelques informations. J'y demeurai depuis le 12 jusqu'au 20 septembre. Je passai ensuite trois jours à Akhmym sur la rive droite du Nil. Enfin, en descendant ce fleuve, j'arrivai à Syout le 3 vendémiaire de l'an 8 [25 septembre 1799].

Les eaux de l'inondation, qui avoient couvert la campagne, venoient de s'écouler, et je pus être témoin des semailles, que l'on commençoit. Le général Desaix avoit depuis quelque temps établi ses quartiers à Syout, d'où il observoit les mou-

vemens de Mourâd-bey. Il en partit le 1.er octobre pour se mettre à sa poursuite, et le pousser dans le désert jusqu'au-delà du Fayoum, en couvrant la rive gauche du canal de Joseph. Je l'accompagnai dans cette excursion : mais, dix jours après, le général Desaix ayant reçu en même temps la nouvelle du départ du général en chef pour la France, et l'ordre de revenir au Kaire, il fallut renoncer pour cette fois au projet de visiter la province de Fayoum. Nous remontâmes à Minyeh, où nous nous embarquâmes sur le Nil le 14 octobre : j'arrivai au Kaire le 16, après une absence de sept mois.

Le général Kleber, qui étoit à la tête de l'armée, avoit changé le système des travaux de l'Institut d'Égypte et de la Commission des arts. Il avoit créé plusieurs commissions chargées de rassembler les divers documens qu'on jugeoit le plus utiles : je fus adjoint à celles d'agriculture et de commerce. Je passai une partie des mois de novembre et de décembre, tant à mettre en ordre les matériaux que j'avois rapportés de la haute Égypte qu'à m'en procurer de nouveaux pour former mon contingent dans le travail des commissions dont je faisois partie. Je visitai pendant ces deux mois les plaines d'*Heliopolis*, des Pyramides et de Saqqârah, où je passai plusieurs jours. Ce fut pendant cet intervalle que s'établirent avec les principaux négocians du Kaire, Chrétiens ou Turcs, les relations qui m'ont mis à portée d'acquérir sur le commerce actuel de l'Égypte les notions que j'exposerai dans la suite de ce Mémoire.

Je profitai, le 24 décembre 1799, d'une occasion qui se présenta de faire la reconnoissance de la route du Kaire à Suez par la vallée de l'Égarement. Nous arrivâmes dans ce port le 28, après quatre jours de marche : nous y séjournâmes jusqu'au 22 janvier 1800; ce qui me permit d'ajouter de nouveaux renseignemens à ceux que j'avois déjà sur le commerce de l'Égypte avec l'Arabie. Nous prîmes pour revenir au Kaire le chemin le plus court, qui passe entre le Moqattam et Birket el-Hâggy. Nous y étions de retour le 24 janvier.

A cette époque, l'Égypte étoit menacée et fut bientôt envahie par les troupes Ottomanes; il fallut en faire une seconde fois la conquête, que décida la bataille d'*Heliopolis* : je demeurai à Gyzeh pendant tout le temps qui s'écoula depuis cette bataille jusqu'à ce que l'on pût de nouveau occuper la haute Égypte; je l'employai à vérifier les informations qui m'avoient été données précédemment sur l'agriculture des environs du Kaire.

Les nouvelles garnisons destinées pour la haute Égypte ne partirent que le 10 mai. J'accompagnai le général Zayonchek, auquel le commandement des provinces de Beny-Soueyf et de Fayoum avoit été donné. Nous suivîmes par terre, avec son infanterie, la rive gauche du Nil, et nous arrivâmes à Beny-Soueyf le 13.

Cette marche à petites journées, avec un corps de troupes assez fort, me laissa le temps de prendre de nouveaux renseignemens sur l'agriculture du pays que je parcourois.

Après avoir passé trois jours près du général Zayonchek, je partis pour visiter la province de Fayoum. Je l'ai parcourue dans tous les sens, avec le commandant

des troupes, qui y levoit les contributions: j'y restai depuis le 17 mai jusqu'au 23 juin; et ce jour même je partis de Beny-Soueyf, avec une escorte de six janissaires, qui m'accompagnèrent jusqu'au Kaire, où j'arrivai trois jours après.

Le général en chef Kleber avoit été assassiné le 14 juin, et le commandement de l'armée avoit passé en d'autres mains.

Je résidai au Kaire pendant cinq mois environ, attendant le moment favorable de parcourir la basse Égypte. L'inondation de cette année avoit été très-abondante, et il falloit que les terres fussent découvertes, afin de pouvoir visiter commodément le Delta.

Enfin je partis le 10 décembre : je parcourus d'abord la province de Menoufyeh, du midi au nord; je séjournai à Tantah; j'atteignis la branche du Nil qui passe à Rosette vis-à-vis du poste de Rahmânyeh, d'où, en me dirigeant à l'est, je me rendis à Semennoud, sur la branche de Damiette, en passant par Mehallet el-Kebyr.

Je quittai Semennoud le 31 décembre, et je m'embarquai sur le canal de Ta'bânyeh, qui se jette dans le lac Bourlos. Après avoir traversé ce lac pendant la nuit, j'arrivai au village de Beltym, le plus considérable de tous ceux que l'on voit bâtis sur la langue de terre qui sépare ce lac de la mer. Nous en partîmes le 2 janvier 1801, et nous nous rendîmes, toujours en suivant le lac, au village de Rous, situé sur la droite du Nil, vis-à-vis de Rosette.

Le général Zayonchek commandoit dans cette ville; je restai près de lui jusqu'au 9 : là, comme dans le Fayoum, il me procura avec la plus grande bienveillance tous les moyens de faciliter mes recherches.

Je repassai le Nil à son embouchure : je suivis le bord de la mer pendant deux journées de marche, jusqu'au boghâz de Bourlos; c'est la bouche principale par laquelle les eaux de ce lac se jettent dans la mer. Il y a encore trois journées de là jusqu'à Damiette; nous y arrivâmes le 13 janvier.

C'étoit la seconde fois que je visitois cette ville, dans laquelle j'avois fait, deux ans auparavant, un séjour forcé de près de deux mois. J'achevai d'y compléter les renseignemens que j'avois commencé à y prendre sur le commerce de la Syrie et sur les cultures propres à cette partie de l'Égypte. J'y demeurai jusqu'au 18. Je me rendis de Damiette à Menzaleh, gros village qui donne son nom au lac par lequel la partie orientale du Delta est couverte; je visitai ensuite les établissemens de pêche de Mataryeh; et, le 23 janvier, je me mis en route pour Mansourah, en remontant le canal d'Achmoun. Mon séjour à Mansourah se prolongea depuis le 25 jusqu'au 27. Je me dirigeai de cette ville sur l'emplacement de Sân, en descendant le canal de Moueys. De Sân, je me rendis à Sâlehyeh, où j'arrivai le 30; j'en partis le 1.er février pour Belbeys. Enfin le 4 je me retrouvai au Kaire.

Peu de temps après mon retour, les événemens de la guerre, qui se succédèrent rapidement, suspendirent toute excursion. Il fallut s'attacher à un corps d'armée, et je restai dans celui que commandoit le général Belliard jusqu'à notre embarquement, qui eut lieu à Abouqyr au commencement du mois d'août.

On voit, en parcourant l'itinéraire qui vient d'être tracé, que les recherches dont je me propose de rendre compte, se sont étendues à toutes les provinces de l'Égypte. La persévérance et les soins que j'ai apportés à les recueillir, donnent à leurs résultats le degré d'exactitude dont un pareil travail est susceptible. Celui que j'avois entrepris avoit pour objet spécial, comme je l'ai dit, de connoître l'état actuel de l'agriculture, de l'industrie et du commerce de l'Égypte : ainsi la division s'en trouve naturellement indiquée sous chacun de ces titres.

PREMIÈRE PARTIE.

De l'État actuel de l'Agriculture en Égypte.

SECTION I.re

Disposition et Étendue des Terrains cultivables. — Irrigations. — Moyens artificiels d'arrosement.

Le Nil, depuis Syène jusqu'au Kaire, coule, comme on sait, sur cent myriamètres environ de développement, du midi au nord, dans une vallée de trois lieues de largeur réduite entre deux chaînes de montagnes, dont l'une s'étend, à l'est, jusqu'à la mer Rouge, et dont l'autre termine, du côté de l'ouest, les déserts de l'ancienne Libye.

A peu de distance au-dessous du Kaire, ces deux montagnes s'écartent l'une de l'autre : la première, en se retournant vers la mer Rouge ; la seconde, en se prolongeant au nord-ouest jusqu'à la Méditerranée.

Tout l'espace renfermé entre ces deux chaînes et l'isthme de Suez est un terrain d'alluvion que le Nil a formé, et qu'il a sillonné à diverses époques, en suivant des directions différentes. Ce grand atterrissement, le fond de la vallée étroite dont nous venons de parler, et la province de Fayoum, qui s'y rattache par un grand canal, constituent le sol cultivable de l'Égypte. Il présente une superficie totale d'environ deux millions cent mille hectares.

Le sol est composé, à sa surface, d'un limon noirâtre qui repose sur des couches de sable fin plus ou moins épaisses, à travers lesquelles filtrent les eaux du Nil, et celles dont les terres sont couvertes lors de l'inondation.

Une contrée située entre les 24.e et 31.e degrés de latitude, où il ne pleut presque jamais, ne peut être fécondée que par le débordement du fleuve qui la traverse, ou par des arrosemens artificiels.

Le Nil commence à croître au solstice d'été, et parvient au *maximum* de sa crue à l'équinoxe d'automne ; il décroît ensuite par degrés jusqu'au solstice d'été de l'année suivante : ainsi il s'exhausse pendant trois mois, et s'abaisse pendant neuf ; ce qui donne une idée de son régime.

Au moment où ses eaux sont le plus basses, le sol de la vallée leur est supérieur de huit et dix mètres dans la partie méridionale du Sa'yd, de quatre et cinq aux environs du Kaire, et d'un mètre seulement aux embouchures des deux branches de Rosette et de Damiette.

Deux mois après que le Nil a commencé à croître, c'est-à-dire, du 20 au

25 août, on coupe les digues qui ont été élevées, quelque temps auparavant, à la tête des canaux d'irrigation creusés de distance en distance sur les deux rives du fleuve. Ces canaux sont dirigés dans la haute Égypte, plus ou moins obliquement, vers les deux chaînes de montagnes qui bordent la vallée : parvenus à leur pied, ils se prolongent parallèlement au désert ; mais des digues transversales en interrompent le cours, de sorte que leurs eaux, arrêtées par ces digues, s'élèvent contre elles et submergent une partie des terrains qu'elles enferment. On conçoit que plus la crue du Nil est considérable, plus les eaux s'élèvent en amont des barrages dont on vient de parler, et plus, par conséquent, l'espace qu'elles submergent est étendu.

Quand cette submersion a atteint sa plus grande hauteur, on coupe la digue qui soutenoit les eaux ; elles s'écoulent alors au-delà de cette digue, en suivant le même canal, qui se prolonge lui-même sur la limite du désert, jusqu'à un second barrage qui, arrêtant de nouveau les eaux, les oblige de se gonfler, et de se répandre sur une partie de l'espace renfermé entre deux digues transversales consécutives.

On coupe la seconde digue comme on avoit coupé la première ; les eaux descendent de la même manière contre un troisième barrage, qui produit à son tour la submersion d'une certaine étendue de terrain ; et ainsi de suite, jusqu'à ce que les deux rives de la vallée, divisées en étages successifs par les principaux barrages dont nous venons d'indiquer la disposition, aient été inondées par les eaux dérivées du Nil.

Les prises d'eau sont renouvelées dans ce fleuve de distance en distance, au moyen de canaux particuliers qui réparent les pertes des dérivations supérieures, et qui augmentent, par le nouveau volume qu'elles y ajoutent, l'étendue des terres submergées.

Afin que les eaux de l'inondation restent sur les terres et ne retombent point dans le fleuve en amont des barrages contre lesquels elles s'accumulent, les rives du Nil sont bordées de digues plus ou moins hautes, qui servent de chemin pendant l'inondation ; de sorte que, dans beaucoup d'endroits, pendant cette période de l'année, les eaux intérieures, retenues par ces digues, sont plus élevées que le niveau du fleuve.

Le système d'irrigation que nous venons de décrire, consiste, comme on voit, à former pendant l'inondation, sur les deux rives du Nil, une suite d'étangs qui s'élèvent les uns au-dessus des autres. Ainsi, tandis que la pente de ce fleuve est distribuée suivant une certaine loi de continuité, dans toute la longueur de son lit, depuis la première cataracte jusqu'à la Méditerranée, cette même pente se trouve distribuée par gradins le long des canaux qui traversent successivement les divers territoires qui le bordent.

Il est aisé de concevoir, d'après ce qui précède, que l'amélioration du système des arrosemens de l'Égypte ne dépend pas tant de la profondeur à laquelle les canaux sont creusés, que du bon entretien des digues qui barrent transversalement la vallée. Ces digues, dirigées ordinairement d'un village à l'autre, servent

de communication entre eux pendant l'inondation, et sont entretenues par leurs habitans. Comme elles sont construites en terre, et exposées à des ruptures lorsque les eaux qu'elles soutiennent sont agitées par le vent, on revêt ces digues d'un ou de plusieurs rangs de nattes de jonc, que l'on soutient au moyen de piquets verticaux.

Ce mode d'irrigation se pratique dans l'intérieur du Delta, comme sur les deux rives du Nil dans la haute Égypte. On voit que l'étendue des terres inondées dépend de deux circonstances; d'abord, de la hauteur de l'inondation; ensuite, de la durée du temps pendant lequel on laisse les eaux s'accumuler contre les digues qui les soutiennent: mais, comme le terrain situé immédiatement au-dessous reste à sec jusqu'à ce qu'on y laisse entrer les eaux supérieures en ouvrant ces digues, on conçoit que les villages inférieurs peuvent perdre, par les retards qu'on apporteroit à cette ouverture, tous les avantages dont les villages supérieurs jouiroient seuls en laissant l'inondation tendue sur leur territoire. Cette diversité d'intérêts dans l'aménagement des eaux d'arrosage engendre souvent des querelles sanglantes dans le même canton; et, le défaut de police prolongeant les haines qui en résultent, il se trouve que des villages voisins sont, depuis un temps immémorial, ennemis irréconciliables.

Nous n'entreprendrons point ici de faire connoître tous les canaux dérivés du Nil pour inonder les terres adjacentes; on se formera une idée exacte du système général qu'ils forment, en jetant un coup-d'œil sur la carte d'Égypte. Nous dirons seulement que, la vallée où coule le Nil, devenant plus large au-dessus de Girgeh, on a dérivé à cette hauteur, de la rive gauche de ce fleuve, un canal qui reçoit le nom de *canal de Joseph;* il se prolonge, en suivant toujours la lisière du désert Libyque, jusqu'à l'entrée de la province de Fayoum, qui est séparée du reste de l'Égypte, et qui auroit été condamnée à une stérilité perpétuelle, si le canal que nous venons d'indiquer n'y versoit pas une partie de ses eaux.

Elles y pénètrent en passant sous un pont pratiqué dans la digue qui traverse la gorge d'el-Lâhoun; elles coulent de là jusqu'au centre du plateau le plus élevé de la province, où elles sont reçues dans un bassin irrégulier, situé entre la ville actuelle de Médine et les ruines de l'ancienne *Arsinoé.* C'est de ce réservoir commun que les eaux sont réparties entre les différens villages. Les canaux qui les y conduisent, sont fermés à leur origine par de petites chaussées de maçonnerie de brique, que les eaux doivent franchir simultanément quand elles sont parvenues à une hauteur déterminée. Elles coulent d'abord à plein canal; lorsqu'ensuite, par l'effet du décroissement du Nil, elles sont descendues au niveau de ces déversoirs, on est obligé d'y pratiquer des trouées, afin de prolonger l'écoulement : mais cette opération, faite sans aucun art, et souvent d'une manière clandestine, occasionne quelquefois entre les cultivateurs de si grands désordres, que l'on a vu des villages entiers abandonnés, parce que des voisins plus puissans s'étoient emparés de vive force des eaux qui leur étoient destinées.

Le maintien des réglemens sur les irrigations du Fayoum est confié à l'effendy de la province : il est le dépositaire des titres où sont indiqués le nombre de villages et la quantité d'eau qui doit être distribuée à chacun. Ces titres indiquent aussi la somme d'argent que chaque village doit payer annuellement pour l'entretien des ouvrages qui lui sont d'une utilité spéciale ; car l'entretien de ceux qui sont d'un intérêt commun, comme le canal de Joseph et les murs ou revêtemens de maçonnerie construits dans quelques endroits pour en fortifier les rives, est à la charge du Gouvernement.

A partir du bassin de distribution dont nous venons de parler, les eaux coulent presque au niveau du sol, jusque sur le bord occidental du plateau qui forme la partie la plus élevée de la province ; là, elles se précipitent dans des ravins de huit à dix mètres de profondeur, qui les conduisent jusqu'au lac de Qeroun, connu autrefois sous le nom de *lac Mœris.*

La facilité de distribuer l'eau d'un réservoir, quand il s'élève au-dessus des terres adjacentes, rend la province du Fayoum susceptible d'être mieux arrosée, et, par conséquent, propre à un plus grand nombre de cultures que les autres parties de l'Égypte. C'est, au reste, au moyen de barrages plus ou moins rapprochés les uns des autres, que l'on y soutient les eaux sur le sol pendant le temps nécessaire pour le fertiliser.

La plupart des digues qui traversent l'Égypte supérieure et l'intérieur du Delta, sont coupées dans leur longueur par un ou plusieurs ponts ordinairement bâtis de brique, et dont les arches ont environ trois mètres de largeur ; l'intervalle d'une pile à l'autre est occupé par un déversoir également construit en maçonnerie, et par-dessus lequel s'écoulent les eaux, quand elles ont séjourné suffisamment dans les terrains situés en amont de ces ponts.

Toutes les terres qui ont été inondées par les eaux du Nil depuis le moment de l'ouverture des canaux jusqu'à la rupture des digues, sont affectées à certaines cultures, lesquelles, comprises sous la dénomination générale d'*el-bayâdy,* n'ont besoin d'aucun arrosement jusqu'à la récolte. Les cultures que l'on entreprend pendant la même saison sur des terres que le Nil n'a point inondées, ou qu'il n'a point couvertes assez long-temps, exigent des arrosemens artificiels, et sont distinguées par la dénomination d'*el-chetaouy,* ou cultures d'hiver.

Après la récolte des grains *el-bayâdy* ou *el-chetaouy,* commencent les cultures appelées *el-keydy* ou *el-seyfy,* c'est-à-dire, cultures d'été. Elles se font pendant la saison des plus basses eaux du Nil, et elles ont toujours besoin d'arrosemens, qui deviennent de plus en plus pénibles.

Enfin, quand le Nil commence à croître, succèdent aux cultures d'été celles que l'on désigne par les noms d'*el-demyry* lorsqu'elles se font dans des terres basses, et d'*el-nabâry* lorsqu'elles se font dans des terres hautes qu'il faut arroser. On voit, au surplus, que, pendant cette saison, les arrosemens artificiels deviennent de plus en plus faciles par l'accroissement du Nil et par l'introduction de ses eaux dans les canaux d'irrigation. Cette succession de cultures fournit en Égypte une division naturelle de l'année rurale en trois périodes d'environ quatre mois

chacune. La première correspond à la durée des cultures d'hiver, *el-bayâdy* ou *el-chetaouy;* la seconde, à la durée des cultures d'été, *el-keydy* ou *el-seyfy;* enfin la troisième, à la durée des cultures d'automne, *el-demyry* ou *el-nabâry.* Lorsque les terres cultivées pendant la seconde et la troisième période sont situées le long du Nil ou sur le bord des canaux de dérivation, on les arrose à bras d'homme, en élevant l'eau de ces canaux à l'aide de seaux de cuir appelés *delou* ou *châdouf.*

Pendant les cultures *el-keydy,* les champs de la haute Égypte sont arrosés par trois étages de *delou,* à chacun desquels on emploie deux ouvriers qui se relèvent successivement.

Pendant les cultures *el-nabâry,* il n'y a plus qu'un seul étage de ces machines, qui n'exige que l'emploi journalier de deux manœuvres.

Mais, lorsque les terres sont situées à une certaine distance des rives du Nil ou d'un canal, l'eau destinée aux arrosemens est tirée du fond d'un puits au moyen d'une corde sans fin, garnie de pots de terre cuite : cette corde s'enroule sur un treuil que des bœufs attelés à un manége mettent en mouvement.

Dans la basse Égypte, et sur-tout dans la partie septentrionale du Delta, où les puits creusés pour les arrosemens ont toujours très-peu de profondeur, on se sert de roues à tympan pour en élever l'eau. Les augets dont la circonférence de ces roues est garnie, la puisent dans le réservoir, et l'élèvent à la hauteur du sol, au moyen d'un manége qui est aussi manœuvré par des bœufs ou par des buffles.

La description de toutes ces machines ayant été déjà publiée (1), nous sommes dispensés d'entrer dans de grands détails sur leur construction ; nous ferons remarquer seulement qu'elles sont de la plus grande simplicité, et les plus convenables que l'on puisse employer dans un pays où le prix de la main-d'œuvre est très-bas.

Le *delou* ou *châdouf* est composé d'un levier suspendu, vers le tiers de sa longueur, sur une traverse horizontale que soutiennent deux montans verticaux établis au sommet des berges du fleuve ou du canal où l'on puise l'eau : la branche la plus courte de ce levier porte un contre-poids de terre durcie, et sa branche la plus longue, une verge de bois attachée par un lien flexible, de manière que, pendant le mouvement de rotation du levier, cette verge reste toujours verticale; c'est à son extrémité inférieure qu'est suspendu le seau de cuir. Un homme placé sur une saillie de terre ou sur un petit échafaud de bois puise l'eau dans le seau, l'élève à la hauteur de sa poitrine, et la verse dans un petit canal, qui la conduit, si cela est nécessaire, dans un puisard, où elle est reprise de nouveau par une machine semblable, qui la transmet à une troisième, et ainsi de suite, jusqu'à ce qu'elle soit parvenue à la hauteur du terrain qu'elle doit arroser.

Chaque *delou* élève l'eau à trois mètres environ de hauteur ; on en place jusqu'à trois et quatre les uns au-dessus des autres, suivant les saisons et les localités.

On voit, par cette description succincte du *delou,* que l'homme chargé de le manœuvrer n'a d'autre travail à faire que celui de diriger la verge verticale à laquelle le seau est suspendu, et de verser l'eau élevée par le contre-poids dans le canal qui la répand sur les terres.

(1) Arts et Métiers, *planches III, IV, V et VI.*

Une expérience faite sur une de ces machines, et dont M. l'ingénieur Duchanoy m'a communiqué le résultat, a appris qu'un ouvrier Égyptien pouvoit élever, au moyen du *delou*, 49 litres d'eau $\frac{27}{100}$ dans une minute à la hauteur de 2^{m},88; ce qui est fort au-dessous de la force ordinaire d'un homme, telle qu'on est dans l'usage de la calculer dans nos climats d'Europe (1).

Le même ingénieur a fait aussi une expérience pour connoître le produit d'une machine à pots. La roue horizontale, mise en mouvement par un bœuf attelé au manége, avoit 2^{m},60 de diamètre et quarante dents; la roue verticale, engrenant dans la précédente, avoit 1^{m},68 de diamètre et vingt-six dents. Cette machine élevoit l'eau à une hauteur verticale de 6^{m},75.

Le treuil sur lequel s'enrouloit la corde sans fin qui tenoit les pots suspendus, avoit un mètre de rayon.

Cette corde sans fin étoit garnie de vingt-deux pots, dont onze montoient pleins d'eau, tandis que onze descendoient à vide.

Une première expérience a donné en 15 minutes un produit de 1$^{m.\,cub.}$,59324 d'eau. Une seconde a donné un produit de 1$^{m.\,cub.}$,80566 en 17 minutes. Le produit moyen de ces deux expériences est ainsi de 0$^{m.\,cub.}$,1062, ou 106 litres $\frac{21}{100}$ élevés à la hauteur de 6^{m},75 en une minute, ou bien enfin, ce qui revient au même, de 717 kilogrammes élevés à un mètre de hauteur dans le même temps (2).

Une autre expérience, qui est rapportée dans la description des roues à pots, donnée par M. Jollois (3), a fait connoître qu'une machine dont le chapelet étoit composé de cinquante-six pots, a élevé 0$^{m.\,cub.}$,067606 à la hauteur de 10^{m},39 pendant une minute.

L'effet utile de cette machine est, par conséquent, de 703 kilogr. élevés à un mètre de hauteur pendant cette unité de temps, c'est-à-dire, sensiblement égal à celui qui a été trouvé par les deux premières expériences que nous venons de rapporter.

Les produits des machines, dans le même temps, étant proportionnels à la force des moteurs qui les font agir, et les produits du *delou* et de la machine à

(1) L'effet utile de la machine est, comme on sait, le produit du poids de l'eau élevée par la hauteur de son ascension verticale; c'est-à-dire, ici, 49 kilogrammes $\frac{27}{100}$ × 2^{m},88 = 142,89 kilogr. élevés à la hauteur d'un mètre en une minute. La même machine a été employée à quelques épuisemens qui ont été faits dernièrement sur les travaux du canal de Saint-Denis. On a trouvé qu'un homme élevoit par minute 55 litres ou kilogrammes à la hauteur de 4 mètres, ou, ce qui revient au même, 220 kilogrammes à la hauteur d'un mètre. Ainsi il y a une différence de 77,11 entre le produit utile de ce *delou* et celui du *delou* observé en Égypte; ce qui tient à la différence entre les forces des ouvriers. Au surplus, l'expérience faite par M. l'ingénieur en chef Devilliers, sur le *delou* employé au canal de Saint-Denis, vient à l'appui de ce qu'on savoit déjà. En effet, l'action dynamique d'un homme de force moyenne employé de la même manière est, par seconde, de 18 kilogr. × 0^{m},2 = 3,6, ou, par minute, de 216 kilogr. (*Architecture hydraulique de Bélidor, édition de M. Navier, pag. 396.*)

(2) L'effet utile de cette roue à pots, mise en mouvement par un seul bœuf, a pour expression 106 kilogrammes $\frac{21}{100}$ × 6^{m},75 en une minute = 717 kilogr. élevés à un mètre de haut.

L'action dynamique d'un cheval appliqué à un manége est exprimée par 45 kilogr. × 0^{m},9 en une seconde (*Architecture hydraulique de Bélidor, édition de M. Navier, pag. 396*), et en une minute par 2430 kilogr. élevés à la hauteur d'un mètre. Prenant les $\frac{2}{3}$ seulement de cette expression, à cause des frottemens et de l'inertie de la machine, on a pour le produit utile de l'action dynamique d'un cheval attelé à un manége et marchant au pas, 1610 kilogrammes élevés à un mètre de hauteur par minute; quantité plus que double de celle que nous venons de trouver pour les machines à pots en Égypte. Cette prodigieuse différence provient sur-tout de l'extrême imperfection de ces dernières, dont les roues sont ordinairement mal centrées, et les engrenages tout-à-fait irréguliers.

(3) Arts et Métiers, *planche V.*

pots étant entre eux comme les nombres 142 et 717, c'est-à-dire, à très-peu près comme 1 à 5, il s'ensuivroit qu'en Égypte cinq hommes seulement feroient le même travail qu'un bœuf.

A mesure que l'eau s'élève ou s'abaisse dans les puisards sur lesquels les manéges des machines à pots sont établis, on rapproche ou l'on éloigne les uns des autres les vases qui contiennent l'eau, afin que les bœufs qui mettent ces machines en mouvement, aient toujours à peu près la même action à exercer.

Tous les jardins enclos de murs qui sont aux environs des villes, et qui appartiennent aux particuliers les plus aisés, sont toujours arrosés au moyen de machines à pots.

SECTION II.

De la Charrue. — Du Noreg. — Des autres Instrumens de l'Agriculture. — Des Animaux qui y sont employés.

Les instrumens aratoires des Égyptiens sont aussi simples qu'il est possible de les concevoir; et, s'il faut en juger par le peu de dispositions naturelles de ce peuple à perfectionner, ces instrumens doivent remonter à la plus haute antiquité.

Leur charrue, qui a été décrite (Arts et Métiers, *planche VIII*), est composée de deux pièces de bois réunies à leurs extrémités sous un angle de cinquante à soixante degrés, dont on fait varier l'ouverture au moyen d'une cheville fixée sur la pièce inférieure ou traînante, et qui passe dans un trou pratiqué à travers la pièce supérieure. On arrête cette cheville dans la position convenable, au moyen d'une clavette en fer. L'angle que forment les deux pièces principales de la charrue, se trouve ainsi plus ou moins ouvert, selon que l'on veut donner plus ou moins de profondeur au labour. La pièce la plus longue, qui s'incline au-dessus de l'horizon, sert de timon et porte transversalement le joug auquel les bœufs sont attachés : la branche la plus courte, destinée à pénétrer le sol, est armée d'un soc de fer en forme de bêche, lequel, en traçant le sillon, reporte les terres également de chaque côté.

C'est à cette pièce inférieure que sont assemblés deux montans verticaux, qui, s'élevant à un peu plus d'un mètre de hauteur, sont liés l'un à l'autre, à un décimètre au-dessous de leur sommet, par une cheville transversale que le laboureur tient d'une main, tandis que de l'autre il conduit les bœufs attelés à la charrue. Ces bœufs sont attachés au joug avec des cordes de feuilles de dattier. L'insertion du joug sur le timon est à environ deux mètres et demi du sommet de l'angle formé par ce timon et la pièce traînante qui porte le soc. Le joug a deux mètres de longueur environ. La *planche VIII*, que nous venons de citer, rend superflus de plus grands détails sur les dimensions des diverses pièces dont la charrue est composée. Nous dirons seulement que celle qui est représentée sur la planche, est particulièrement en usage dans la basse Égypte et aux environs du Kaire : celle de la partie méridionale du Sa'yd est beaucoup plus légère et beaucoup plus grossièrement travaillée.

Pour se former une idée de cette dernière, il suffit de concevoir deux pièces de bois d'un mètre de haut, coudées naturellement à leur extrémité inférieure sous un angle de cent degrés environ. Ces deux pièces, parfaitement semblables, sont retenues fixement, à un décimètre de distance l'une de l'autre, par deux chevilles; l'une à quatre décimètres et l'autre à un mètre au-dessus du même coude. Cette dernière cheville les traverse toutes deux, et présente extérieurement deux poignées par lesquelles on peut la saisir.

Dans l'intervalle que ces deux pièces laissent entre elles, passe d'abord le timon, qui est mobile verticalement sur une cheville horizontale qui le traverse, ainsi que les montans qui l'embrassent. Cette cheville est placée au coude de ces montans.

Entre leurs parties traînantes, et suivant leur prolongement, est encastrée solidement la pièce de bois qui porte le soc. Celle qui forme le timon étant mobile autour d'une cheville horizontale, on fait varier à volonté l'angle qu'elle forme avec la première, afin de rendre le labour plus ou moins profond. On maintient les côtés de cet angle dans une position déterminée par une espèce de tenon de bois vertical, qui, fixé sur la pièce du soc, traverse une mortaise pratiquée dans le timon, et y est retenu par une clavette.

Le soc est un simple fer de bêche, de vingt centimètres de long sur treize de large; le timon est une simple perche de deux mètres de longueur, à l'extrémité de laquelle est chevillée une rallonge d'un mètre de long. C'est au milieu de cette pièce de rapport que le joug est attaché transversalement : ainsi il se trouve à un mètre et demi du coude que forment les deux montans. La longueur de ce joug est de trois mètres. *(Voyez la figure* MM *de la collection des meubles et instrumens.)*

Le laboureur dirige cette charrue en tenant des deux mains, ou d'une seule, la cheville supérieure qui traverse les deux montans du bras de la charrue. C'est particulièrement celle que nous venons de décrire, que l'on voit sculptée sur les monumens de la haute Égypte.

Les Égyptiens ne connoissent point l'usage de la herse. Quand les terres ont été labourées et qu'il faut en aplanir la surface, ils font passer dessus un tronc de palmier, qui est traîné transversalement par un ou deux bœufs. Cette pièce de bois est attachée à ses deux extrémités par une corde lâche dont les deux moitiés forment, quand elle est tendue, un angle plus ou moins aigu. Au sommet de cet angle est attachée une autre corde à laquelle les bœufs sont attelés. Quelquefois, pour rendre plus pesant ce tronc de palmier et briser les mottes de terre dont le sol est couvert, l'homme qui conduit les bœufs s'assied sur cette espèce de rouleau.

Quand il s'agit de diviser en carreaux un terrain qui doit être arrosé artificiellement, ou quand il faut en aplanir la surface, on emploie une espèce de rabot appelé *massougah :* c'est une planche de huit décimètres de longueur, qui porte, d'un côté, un manche de $1^{m},4$ de long; de l'autre côté, une corde de dattier, que tirent un ou deux hommes, tandis que la machine est dirigée de l'autre côté par celui qui en tient le manche.

On se sert de ces divers instrumens avant les semailles ; une fois qu'elles sont

terminées, on ne revient dans le champ que pour le sarcler ou pour l'arroser, jusqu'au moment de la récolte. Toutes les fois que la plante n'est point arrachée, elle est coupée à la faucille, et cette faucille est généralement plus petite et moins courbée que celle dont on fait usage dans les parties septentrionales de la France.

Lorsque la récolte est terminée, les grains, et généralement toutes les plantes qui font l'objet d'une grande culture, sont mis en gerbes ou en bottes, et transportés sur une place qui a été préparée à cet effet, soit dans le champ même où la moisson a été faite, soit dans un endroit choisi à peu de distance. Dans un pays où la température varie peu, et dont le climat n'est sujet à aucune des vicissitudes qui rendent plusieurs fois l'état du ciel incertain pendant la courte durée d'un jour, comme dans nos climats, on n'a pas besoin de granges pour mettre les récoltes à l'abri de la pluie et de la gelée; elles restent en plein air, jusqu'à ce qu'on en ait retiré les produits.

On ne connoît point en Égypte l'usage du fléau pour battre les grains. Dans la partie la plus méridionale du Sa'yd, le blé, tel qu'il a été récolté, est étendu sur une aire et foulé aux pieds des bœufs : par ce travail, non-seulement on fait sortir le grain de l'épi, mais encore on en brise la paille, qui est sèche et extrêmement fine ; elle se trouve ainsi toute préparée pour servir de fourrage.

Dans le reste de l'Égypte, ces deux opérations s'exécutent à l'aide d'une machine appelée *noreg*, que l'on voit représentée *planche VIII des Arts et Métiers*.

Cette machine est composée d'un châssis horizontal, formé de quatre pièces assemblées d'équerre entre elles : deux de ces pièces reçoivent, parallèlement aux deux autres, deux essieux en bois, sur lesquels sont fixées par leur centre trois et quatre roues en fer plat, de deux millimètres d'épaisseur et de quatre décimètres de haut. Tout l'assemblage est ainsi mobile horizontalement sur ces roues, dont la disposition est telle, que celles qui sont traversées par le même essieu correspondent au milieu de l'espace compris entre celles que traverse l'essieu suivant. Ce châssis est surmonté d'une espèce de siége en grosse menuiserie, où se place le conducteur des bœufs qui y sont attelés. Un anneau de fer, fixé dans la traverse intérieure du châssis, sert à attacher avec une corde un timon volant, à l'extrémité duquel est un joug transversal, que l'on fait passer sur le cou de ces animaux.

Les gerbes des grains de toute espèce que l'on destine à être battus au moyen de cette machine, sont déliées et étendues sur une aire de quinze à vingt mètres de diamètre, dont le centre est quelquefois occupé par une meule de ces grains; on fait ensuite promener circulairement la machine sur cette aire : les gerbes déliées sont ainsi foulées aux pieds des bœufs à diverses reprises; ce qui fait sortir le grain de l'épi, tandis que la paille se trouve hachée pendant la même opération par les roues de fer dont le *noreg* est armé et sur lesquelles il roule.

La paille des plantes céréales ou des fourrages secs soumis à cette opération est ramenée au pourtour extérieur de l'aire par des hommes qui se servent de longs râteaux à dents de bois.

Le *noreg* employé au Kaire et dans la basse Égypte est ordinairement composé

posé de pièces plus pesantes et écarries avec plus de soin qu'on ne le pratique dans le Sa'yd. Le *noreg* dont on fait usage pour battre le riz à Rosette et à Damiette, est encore construit sur de plus fortes dimensions.

Il y a certaines plantes dont on retire la graine en les frappant avec de grands bâtons sur un emplacement préparé à cet effet; ce sont celles dont les tiges sèches ne peuvent être employées à la nourriture des bestiaux, mais qui doivent servir de combustible.

Quel que soit le moyen dont on a fait usage pour retirer les grains de leur épi ou les graines de leur capsule, il faut les nettoyer des matières étrangères qui peuvent s'y trouver mêlées. A cet effet, on les vanne grossièrement en les projetant en l'air par petites parties, avec des fourches de bois à dents rapprochées ; on les fait ensuite passer au crible à plusieurs reprises.

Les labours se font généralement avec des bœufs; quelquefois on attelle des vaches à la charrue. J'ai vu, dans quelques villages de la haute Égypte, labourer avec des ânes, et, dans le Delta, avec des chameaux; mais ce cas est très-rare.

Tous les transports nécessaires aux travaux de l'agriculture se font à dos de chameau, ou avec des ânes, qui sont en Égypte très-remarquables par leur force.

SECTION III.

Des Mesures agraires. — Des Mesures de capacité. — Des Poids. — Des Monnoies.

En traitant de l'agriculture chez les Égyptiens, nous nous proposons particulièrement d'offrir les moyens d'en comparer les produits à ceux de l'agriculture en Europe : or il faut, pour cela, évaluer en mesures connues celles dont on fait usage en Égypte, puisque nous nous servirons de celles-ci pour exprimer les résultats de nos recherches.

Nous avons traité fort au long des mesures agraires de cette contrée (1) ; nous nous bornerons à rappeler ici ce que nous avons dit de celles de ces mesures qui sont en usage aujourd'hui.

L'unité de mesure agraire porte généralement le nom de *feddân :* c'est un carré de 20 cannes ou *qassâb* de côté, et, par conséquent, de 400 cannes superficielles.

La canne est une mesure linéaire dont la longueur est de 6 *pyk beledy* et $\frac{2}{3}$, dans l'usage que les particuliers en font entre eux : dans les mesurages que l'on fait pour l'assiette de l'impôt sur les terres ensemencées, la canne n'est que de 6 *pyk beledy* et $\frac{1}{3}$, c'est-à-dire, plus courte d'un tiers de *pyk* que celle du grand *feddân.*

La coudée désignée sous le nom de *pyk beledy* se divise en 24 doigts; sa longueur absolue est de $0^{m},5775$ (2).

(1) Mémoire sur les mesures agraires des anciens Égyptiens, *Antiquités-Mémoires, tom. I.er, pag. 325.*

(2) Annuaire de l'an VIII, calculé pour le méridien du Kaire, *pag. 56.* — Mémoire sur les mesures agraires des anciens Égyptiens, *Antiquités-Mémoires, tom. I.er, pag. 356.*

La longueur de la canne du *feddân* des cultivateurs est par conséquent de $3^{m},85$: le côté de ce *feddân* est de 77^{m}; et sa surface, de 5929 mètres carrés.

On voit que cette unité de mesure agraire est, à très-peu près, les trois cinquièmes de notre hectare.

La longueur de la canne employée pour le *feddân* sur lequel les contributions sont assises, est de $3^{m},658$: le côté de ce *feddân* est, par conséquent, de $73^{m},16$; et sa surface, de 5353 mètres carrés, un peu plus que le demi-hectare. Le *feddân* de 400 cannes, quelle que soit la longueur de la canne, se divise toujours en 24 parties, appelées *qirât.* Cette division se maintient dans toute la haute Égypte, jusqu'au Kaire; mais elle éprouve quelques variations dans le Delta et les autres provinces septentrionales.

Ainsi le *feddân* de ces provinces n'est pas toujours composé de 24 *qirât* comme dans le Sa'yd : on le réduit dans quelques cantons à 12, 15, 18 et 20 *qirât,* c'est-à-dire, à la $\frac{1}{2}$, aux $\frac{5}{8}$, aux $\frac{3}{4}$ et aux $\frac{5}{6}$ du *feddân* primitif. Cela tient à la volonté des propriétaires des villages, et au pouvoir qu'ils exercent.

On distingue encore, dans les environs de Damiette, une espèce particulière de *feddân :* c'est un rectangle dont l'un des côtés a 24 cannes de longueur, et l'autre côté, 18 cannes seulement. Ainsi sa superficie se trouve de 432 cannes carrées. De plus, la canne qui sert à le mesurer, est de $3^{m},49$; ce qui donne pour sa surface $6877^{m},48$ carrés, près des $\frac{7}{10}$ de notre hectare.

Dans tout ce que nous dirons ci-après, il ne sera question que du *feddân* du Sa'yd, de 400 cannes, et de 24 *qirât,* chacun de 16 cannes $\frac{2}{3}$ superficielles.

La mesure de capacité qui est employée pour les grains et les matières sèches, s'appelle généralement *ardeb.* Sa contenance éprouve quelques légères variations dans les différentes provinces de l'Égypte : mais l'*ardeb* du Kaire est connu par-tout; et c'est à cette unité de mesure que nous rapporterons toutes les quantités de semence, et de grains récoltés, dont nous aurons occasion de parler.

L'*ardeb* du Kaire, comme nous l'avons dit ailleurs (1), contient vingt boisseaux Romains antiques, dont chacun étoit, comme on sait, le tiers du pied cube. Supposant au pied Romain, en nombre rond, $0^{m},3$ de longueur, ce qui est une longueur un peu moindre que celle du plus grand des pieds Romains mesurés par l'abbé Barthélemy, le boisseau Romain sera de $0^{m},009$ ou de 9 litres, et les 20 boisseaux qui forment l'*ardeb,* seront de 180 litres.

Un procès-verbal d'expériences faites sur le marché du Kaire et dans les magasins de blé qu'on avoit établis dans l'île de Roudah, fait connoître que l'*ardeb* du Kaire équivaut à 14 boisseaux de Paris et $\frac{1}{6}$: or le boisseau de Paris contient 13 litres. L'*ardeb* du Kaire équivaudroit, par cette épreuve, à 184 litres (2).

L'*ardeb* de Syout est à celui du Kaire comme 12 est à 11.

Celui de Rosette, qui est employé à mesurer le riz, est à celui du Kaire comme 3 est à 2.

Il y a à Damiette une autre unité de mesure destinée à mesurer le riz en orge ;

(1) Mémoire sur les mesures agraires des anciens Égyptiens, *Antiquités-Mémoires, tom. I.er, pag. 351.*

(2) *Voyez*, à la suite de ce Mémoire, la pièce justificative n.° 1.

on l'appelle *dareb :* elle est à l'*ardeb* du Kaire comme 36 est à 13. L'*ardeb* et toutes les autres unités de mesure de capacité dont nous venons de parler, se divisent en 24 parties ou *rob'.*

Au reste, quand il ne s'agit que de petites quantités, la plupart des graines sèches se mesurent au poids, ainsi que toutes les autres provisions, et même le bois à brûler.

La drachme est la seule unité de mesure pondérale qui soit invariable : sa valeur, qui a été déterminée avec la plus grande précision à la monnoie du Kaire, a été trouvée de 3 grammes $\frac{884}{1000}$, ou de 58 grains $\frac{3}{16}$, poids de marc.

On compose de la drachme 3 unités de poids usuelles.

La première de ces unités est l'*oke* de 400 drachmes, ou de 1 kilogramme 235 grammes $\frac{36}{100}$.

La seconde est le *rotl* de 144 drachmes ou de 4 hectogrammes 44 grammes $\frac{73}{100}$.

Enfin la troisième est le *rotl* de 168 drachmes, ou de 5 hectogrammes 18 grammes $\frac{85}{100}$.

L'*oke* est particulièrement en usage à Damiette, à Alexandrie, à Rosette et dans la basse Égypte. Le *rotl* est d'un usage plus général dans l'intérieur du pays.

L'unité de poids la plus considérable est le *qantâr :* il est composé de 100, de 110, de 150 et même 275 *rotl,* suivant l'espèce de denrée pour laquelle il est employé. Nous aurons occasion, dans la suite de ce Mémoire, de donner plus de détails sur cette matière.

Nous ferons en monnoies du pays les évaluations dont nous aurons besoin.

Ces monnoies sont le *parat* ou *médin,* et la *pataque.*

Le *parat* ou *médin* est une très-petite pièce d'argent allié de cuivre, qui a cours dans tout le Levant, et dont 28 équivalent à 1 franc de notre monnoie.

La *pataque* est une pièce fictive de 90 médins : elle est à notre pièce de 5 francs dans le rapport de 45 à 71 ; ainsi elle équivaut à 3 francs 21 centimes. Il y a encore d'autres unités monétaires ; mais, dans tous les comptes publics et particuliers, on les réduit à celles que nous venons d'indiquer.

Le prix de la journée des ouvriers employés aux travaux de l'agriculture varie dans les différentes provinces de l'Égypte : dans le Sa'yd, elle est de 5 à 8 médins ; dans la province du Fayoum, aux environs du Kaire et dans le Delta, elle s'élève de 8 à 19.

Ces ouvriers travaillent depuis le lever du soleil jusqu'à son coucher. Ils font deux repas par jour : le premier, vers onze heures du matin ; et le second, le soir. Ils vivent de pain de *dourah,* de riz, d'ognons crus, de concombres, de fromage, de féves, de lentilles, &c. ; rarement de viande, excepté pendant le temps du *ramadân :* ils mangent alors du chevreau bouilli, du buffle, &c. La nourriture journalière des *fellâh* du Sa'yd peut être évaluée à 3 médins. Ils ne portent pour vêtement qu'une robe ordinairement brune, appelée *gebbeh ;* elle est faite d'une étoffe fabriquée avec la laine des moutons du pays, à laquelle on laisse sa couleur naturelle : il entre dans la fabrication de ce vêtement environ quatre *rotl* de laine filée.

Le prix du *rotl* de cette laine prête à être mise en œuvre est de 65 médins : il en coûte 30 pour la fabrication du tissu, et 15 pour la façon de la robe ; ce qui la fait revenir à 300 médins environ, ou à 4 pataques au plus. Ce vêtement dure un an, ou quatorze mois.

Les *fellâh* se couvrent encore les épaules d'une pièce d'étoffe de laine en forme de châle, dont le prix est de 2 pataques. Ce châle leur sert pendant deux ou trois ans, de même que celui dont ils s'enveloppent la tête, et qui coûte ordinairement 100 médins. Enfin, chaque année, ils usent trois paires de chaussure de l'espèce appelée *babouches*, du prix de 30 médins chacune.

Voilà à quoi se réduisent tous les frais auxquels un simple ouvrier est assujetti; son entretien annuel revient, d'après ce compte, à 530 médins ou à 6 pataques environ.

Sa nourriture, étant estimée à 3 médins par jour, coûte chaque année 1095 médins, ou à très-peu près 12 pataques : ainsi la dépense annuelle d'un paysan de l'Égypte pour sa nourriture et son entretien peut être évaluée à 18 pataques, auxquelles il faut en ajouter quatre pour la consommation qu'il fait accidentellement de café et de viande. Sa dépense totale peut donc être calculée sur le pied de 22 pataques par année; ce qui revient à un peu plus de 70 francs de notre monnoie.

Ce que nous venons de dire s'applique particulièrement aux cultivateurs de la haute Égypte ; la consommation de ceux du Delta doit être évaluée un peu plus haut.

La quantité de travail que ces hommes exécutent est nécessairement moindre que si leurs alimens étoient plus substantiels, et s'ils réparoient par une nourriture plus succulente les pertes abondantes qu'une transpiration continuelle leur fait éprouver. Voici, au reste, quelques données qui peuvent servir à l'évaluation de cette quantité de travail.

Un homme, conduisant une charrue attelée de deux bœufs, laboure un *feddân* de terre en deux jours, ou en deux jours et demi au plus.

Nous avons dit ailleurs que, dans le travail des arrosemens par le moyen du *delou*, un homme élevoit par minute 49 litres d'eau et $\frac{27}{100}$ à la hauteur de $2^m,88$. Voici une autre expérience qui indique la quantité de déblais qu'il peut exécuter et transporter dans un jour.

Quatre hommes, travaillant pendant un jour et demi, ont creusé, dans la plaine de Syout, un puits vertical de $5^m,522$ de profondeur sur $1^m,5$ de diamètre, et en ont élevé les déblais à $1^m,5$ environ au-dessus du sol ; ce puits étoit presque circulaire.

Le cube du déblai a été, par conséquent, de 9 mètres cubes $\frac{138}{1000}$, lesquels ont été élevés à la hauteur moyenne de $3^m,26$.

Ainsi le travail de chaque homme par journée de travail a consisté dans la fouille et charge de $1^m,552$ cubes de terre, et dans l'élévation verticale de cette masse à $3^m,26$ de hauteur.

La fouille se fait au moyen d'une petite pioche à manche très-court, et dont

le fer a la forme d'une pelle ; le travail des ouvriers se réduit, pour ainsi dire, à gratter la surface de la terre, qu'ils font entrer, à mesure qu'elle est ameublie et réduite en petites masses au moyen de cet outil, dans une *couffe* ou panier flexible de feuilles de dattier, qu'ils tiennent ouvert entre leurs jambes pendant qu'ils sont courbés pour piocher.

Lorsque ce panier est rempli de terre, et qu'il s'agit de l'élever verticalement du fond d'un puits, ils l'accrochent, par une anse de corde de palmier qui y est adaptée, à un crochet de bois, attaché lui-même à une corde de la même matière, que tiennent et que manœuvrent les ouvriers placés sur le bord de ce puits.

Quand il s'agit de transporter des déblais sur un chemin horizontal ou en rampe, comme cela a lieu fréquemment en Égypte pour la construction ou la réparation des digues, les manœuvres employés à faire ce transport, hommes, femmes ou enfans, posent sur leurs têtes les couffes pleines de déblais ; ils les soutiennent d'une main, et ils vont, en marchant au pas, les jeter sur la décharge indiquée.

Les transports éloignés se font à dos de chameau, ou à dos d'âne. La charge d'un chameau, quand il doit remplir une course un peu longue, ne va point au-delà de deux *ardeb* de blé, les deux ensemble du poids de 250 kilogrammes environ. Avec cette charge, un chameau, marchant au pas, parcourt 2000 mètres en 25 minutes, ainsi que je m'en suis assuré par plusieurs expériences.

Outre sa charge ordinaire en denrées, un chameau porte encore quelquefois son conducteur. On estime à 7 médins la nourriture journalière d'un chameau.

La charge d'un âne est d'un *ardeb* seulement.

Ce sont des bœufs qui sont généralement employés aux travaux de l'agriculture : la nourriture d'un bœuf est estimée de 8 à 12 médins par jour. Dans la haute Égypte, on n'entretient des troupeaux de buffles que pour le lait qu'ils fournissent; on n'a point essayé de s'en servir à la manœuvre des machines à arroser, parce que ces machines ne sont point mises à l'abri du soleil, dont ces animaux ne peuvent supporter l'ardeur : mais, dans le Delta, les buffles mâles sont employés à ce travail, parce que le climat y est plus tempéré, et que, d'un autre côté, il n'y a guère de machines à pots qui ne soient abritées par un ou plusieurs sycomores.

SECTION IV.

De l'État des Cultivateurs en Égypte. — Quelques Notions sur l'Administration des Villages.

Les détails dans lesquels nous venons d'entrer sur les besoins, la nourriture et la manière de vivre des *fellâh*, suffisent pour montrer que la fertilité de l'Égypte contribue peu au bien-être de ses habitans, et que l'agriculture n'y a pas reçu de grands encouragemens : cela tient à ce que les cultivateurs ne sont pas propriétaires, et que, sous le gouvernement des Mamlouks, la terre étoit surchargée de toutes les contributions qu'elle pouvoit supporter. Aussi peu disposés à profiter

de l'expérience du passé qu'à user de prévoyance pour l'avenir, ils n'envisageoient que le moment présent, et, certains de tout obtenir par la violence, ils s'embarrassoient peu d'améliorer une terre sur laquelle ils ne faisoient, en quelque sorte, que passer : d'ailleurs la forme bizarre de leur gouvernement excluoit tout système suivi d'amélioration, et celle du sol en particulier exige des avances trop considérables pour qu'un tel assemblage d'hommes dépourvus de toute instruction, et qui ne connoissoient que les jouissances du luxe, se déterminât à les faire.

Dans cet état de dégradation, la partie de l'Égypte comprise entre Syout et Qené a cependant été améliorée vers le milieu du siècle dernier : il paroît qu'on y entretenoit avec assez de soin les digues et les canaux nécessaires aux irrigations ; mais c'étoit précisément parce que les Mamlouks ne la gouvernoient pas.

Les bords de la vallée d'Égypte sont habités à l'orient par des tribus d'Arabes venues directement de l'Yémen, et au couchant par d'autres Arabes qui, après s'être répandus dans tout le nord de l'Afrique et les parties occidentales de l'Europe, se sont rapprochés à différentes époques du pays dont ils étoient originaires. Les uns ont continué de mener une vie errante, et d'habiter avec leurs troupeaux sur les confins du désert ; les autres se sont plus avancés vers le Nil, et sont devenus cultivateurs.

Une des tribus venues des environs de Tunis se fixa, il y a environ deux cent cinquante ans, entre Girgeh et Farchout; elle s'établit d'abord sur des terres qui n'étoient point cultivées, fit l'acquisition de quelques villages, s'empara de vive force de quelques autres, et finit par occuper tout le territoire compris entre Hoû et le village de Cheykh-Selym. La plupart des Arabes de cette tribu, connus sous le nom d'*Haouârah*, devinrent riches propriétaires ; ils étoient sous la dépendance d'un grand cheykh, qui résidoit ordinairement à Farchout. Le dernier de tous, nommé *Hammâm*, gouvernoit le Sa'yd, depuis Syout jusqu'à Syène, et il en percevoit les revenus pour son propre compte, moyennant une redevance annuelle de 150,000 *ardeb* de blé qu'il payoit aux beys et aux pâchâs du Kaire.

La puissance du cheykh Hammâm, qui donnoit depuis long-temps des inquiétudes au Gouvernement du Kaire, se seroit infailliblement accrue par les dissensions des Mamlouks, si A'ly-bey ne s'étoit pas emparé de l'autorité absolue. A peine la crut-il affermie entre ses mains, qu'il fit marcher contre le cheykh une armée dont il confia le commandement à Mohammed Abou-dahab, son favori : Hammâm, à la tête de 35,000 cavaliers levés sur ses terres, s'avança pour l'arrêter ; mais il fut battu deux fois près de Syout, et, sa nombreuse cavalerie s'étant dispersée, il s'enfuit à Esné, où il mourut en 1769.

Ses enfans furent trop heureux de pouvoir acheter la paix au prix des richesses de leur père ; ils furent dépossédés de la majeure partie de leurs biens : on sent que la politique des beys n'a pas depuis permis l'agrandissement d'une famille dont la puissance avoit menacé la leur.

S'il faut juger de l'administration du cheykh Hammâm par la réputation qu'il a laissée, l'Égypte supérieure fut heureuse sous son gouvernement : riches ou pauvres, Mahométans ou Chrétiens, tous les habitans ont sa mémoire en véné-

ration ; il n'en est aucun qui ne parle, avec l'expression du regret, de la police qu'il avoit établie, des soins qu'il mettoit à l'entretien des canaux et des digues, et de l'état florissant auquel il avoit amené l'agriculture. Quand leurs récits seroient exagérés, ces témoignages unanimes prouvent du moins que le cheykh Hammâm fit quelque bien dans le pays qu'il gouverna, et à ce titre le souvenir de son nom y sera long-temps conservé.

Le Sa'yd, après sa mort, devint le refuge des beys qui furent successivement proscrits les uns par les autres : l'objet unique de leur ambition fut toujours, comme on sait, de revenir gouverner le Kaire ; mais il falloit, pour en acquérir les moyens, grever les terres d'impositions énormes. Voilà comment l'histoire de ces exilés se lie à celle du dépérissement de l'agriculture dans la haute Égypte.

Mohammed Abou-dahab, chassé par A'ly-bey, fut le premier qui s'y réfugia, avec son collègue Isma'yl ; ils revinrent quelque temps après, forcèrent A'ly-bey d'abandonner sa capitale, le firent prisonnier près d'el-Arych, et l'envoyèrent en Égypte, où il paroît qu'il fut empoisonné.

Cependant Mohammed s'avança en Syrie, prit Jaffa, et mourut devant Acre; son armée en désordre se replia sur le Kaire. Mourâd et Ibrâhym, kâchefs de sa maison, furent créés beys. Il paroît qu'alors le gouvernement se partagea en deux factions : l'une, de la maison d'A'ly, avoit pour chefs Hasan et Isma'yl ; l'autre, de la maison de Mohammed, étoit conduite par Ibrâhym et Mourâd. Celle-ci ayant succombé, ses deux chefs se retirèrent dans la haute Égypte en 1775. Ils étoient les maîtres du cours du Nil, depuis Beny-Soueyf jusqu'au-delà de Syène, lorsqu'Isma'yl marcha contre eux : mais, tout-à-coup abandonné des siens, et particulièrement de son collègue Hasan, au moment où les deux partis étoient en présence au-dessus de Farchout, il fut contraint de prendre la fuite ; il se retira d'abord en Syrie, d'où il passa à Constantinople, et de là à Derne, sur la côte de Barbarie.

Mourâd et Ibrâhym accoururent au Kaire, d'où ils gouvernèrent toute l'Égypte pendant un an, de concert avec Hasan-bey : ils ne vécurent pas plus long-temps en bonne intelligence. Hasan, obligé d'abandonner la place, partit pour Suez, s'y embarqua avec quelques amis, aborda à Qoçeyr, et vint s'établir à Qené. Isma'yl, informé de cette nouvelle révolution, s'empressa de le rejoindre en traversant les déserts de la rive gauche du Nil. Ils renouvelèrent leurs anciennes liaisons, réunirent leurs moyens, et convinrent de garder le pays compris depuis Qené jusqu'à Syène, et d'en partager les revenus.

Les choses étoient dans cet état lorsque Savary et Volney ont écrit leurs voyages. Depuis cette époque, la fortune des beys n'a pas souffert moins de vicissitudes : le qapytân pâchâ, ayant débarqué en Égypte en 1785, chassa du Kaire Mourâd et Ibrâhym, et y rappela les deux beys du Sa'yd, à la disposition desquels il laissa une partie de son armée; ils l'employèrent à poursuivre leurs anciens antagonistes, qui, profitant à leur tour du départ de cette armée pour Constantinople, revinrent sur leurs pas jusqu'à Beny-Soueyf, où ils fixèrent de nouveau la limite de leur gouvernement, sans qu'on pût les forcer à remonter plus haut.

Ibrâhym et Mourâd résidoient depuis cinq ans, l'un à Manfalout, et l'autre à Girgeh, lorsqu'Ismâ'yl, quelques autres beys et beaucoup de Mamlouks attachés à sa fortune, moururent au Kaire de la peste. Hasan presque seul, trahi par le plus grand nombre de ceux qui restoient, prévint, en fuyant une seconde fois dans le Sa'yd, la vengeance de Mourâd et d'Ibrâhym, qui s'étoient rendus maîtres du Kaire sans combat : ils marchèrent sur-le-champ à la poursuite de leur ennemi, et le poussèrent jusqu'au-delà de la première cataracte. Enfin, fatigués de la guerre et désespérant de le forcer en Nubie, ils conclurent un traité en vertu duquel Hasan-bey, avec O'tmân et Sâleh, qui l'avoient suivi, obtinrent, pour l'entretien de leurs maisons, le revenu du territoire compris depuis Syène jusqu'à Gibleyn, à condition qu'ils ne descendroient jamais au-dessous de ce dernier point; ils livrèrent, pour la garantie de ce traité, deux beys de leur parti, dont l'un vivoit encore au Kaire lorsque les Français se sont emparés de l'Égypte.

C'est ainsi que le Sa'yd, gouverné, depuis la mort du cheykh Hammâm, par des beys proscrits qui s'occupoient du rétablissement de leur fortune, n'a reçu d'eux aucune amélioration : aussi le peuple des campagnes y est-il dans la plus profonde misère. Les villages sont composés de huttes en briques crues, presque tous environnés de ruines qui annoncent le décroissement de la population. Leurs habitans, employés une partie de l'année aux travaux pénibles des arrosemens, se nourrissent, comme nous l'avons dit, de pain de *dourah* et de quelques légumes, et n'ont pour mobilier qu'un petit nombre de vases de terre et d'autres misérables ustensiles, qu'ils trouvent à peine les moyens de renouveler avec le produit de leur travail, quand il en reste quelque chose après le paiement des impôts.

La puissance qu'exerçoit le cheykh Hammâm dans les provinces les plus méridionales de l'Égypte, avoit enlevé aux diverses tribus Arabes qui occupent l'extrême lisière de la vallée du Nil, l'influence que ces tribus exercent sur les cultivateurs dans d'autres parties de l'Égypte; et c'est par un effet de l'ancienne police qu'il avoit établie dans son gouvernement, que les beys exilés du Kaire y ont toujours trouvé des ressources que les autres provinces n'auroient pu leur procurer.

Les deux rives du canal de Joseph sur la gauche du Nil, et la province d'Atfyeh, du côté opposé, sont occupées par des Arabes devenus cultivateurs, et qui sont maîtres de plusieurs villages. Ces Arabes, en embrassant un nouveau genre de vie, n'ont pas, pour cela, renoncé à leurs anciennes habitudes, et notamment à celle de se procurer par la violence ce qu'ils ne veulent point acquérir par leur travail : ils s'emparent de vive force des meilleures terres, dirigent le cours des eaux de l'inondation, et rompent les digues, aux époques qui leur conviennent le mieux, sans s'embarrasser des intérêts de leurs voisins, s'ils les croient hors d'état de leur résister. Ces espèces de cultivateurs qui labourent pour ainsi dire la lance à la main, exercent une sorte de suzeraineté sur les *fellâh;* et, comme il n'est pas toujours facile de leur faire payer les impôts que supportent les terres cultivées, attendu la résistance avec laquelle ils sont en état d'appuyer leur refus, le privilége qu'ils s'arrogent tourne au détriment des anciens habitans, qui payent d'autant plus que ces Arabes payent moins.

Les

Les droits qu'ils usurpent sont tels, que, sans aucune formalité, ils s'emparent de la récolte des villages situés à leur portée, quand celle qu'ils ont faite sur leurs propres terres, ne suffit point à leur approvisionnement. A la vérité, ils accordent en retour une sorte de protection à ces villages, devenus ainsi leurs tributaires; mais cette protection, toujours chèrement achetée, n'est pas constamment efficace, de sorte que tel village situé entre des tribus ennemies est pillé alternativement par chacune d'elles.

Si le voisinage des Arabes devenus cultivateurs est aussi dangereux pour les *fellâh*, on peut juger de ce que ces derniers ont à craindre des Arabes qui vivent encore sous des tentes, et qui viennent se fixer, suivant les saisons, tantôt sur un point, tantôt sur un autre, toujours prêts à s'emparer de ce qu'ils trouvent à leur convenance, et à s'enfuir avec leurs troupeaux, quand on peut les combattre avec des forces plus grandes que celles dont ils disposent.

Au reste, il n'est aucun de ces Bédouins qui ne se croie fort au-dessus d'un *fellâh*, au travail duquel ils attribuent une sorte de honte : comme ils ne reconnoissent pas de droit plus légitime que celui de la force, et qu'ils n'attaquent pour l'ordinaire que des gens sans défense, les avantages qu'ils obtiennent les disposent naturellement à se regarder comme les véritables propriétaires du pays.

Ce n'est pas seulement dans l'Égypte moyenne que les *fellâh* ont à redouter le voisinage des Arabes : quelques parties de la province du Fayoum sont aussi exposées au pillage que des tribus errantes viennent y exercer de temps en temps.

Ces tribus, toutes originaires de la Barbarie, sont, il est vrai, ennemies les unes des autres; et peut-être se détruiroient-elles mutuellement, si les récoltes et les bestiaux des cultivateurs leur offroient un butin moins sûr : mais elles inspirent une telle épouvante, que tout est abandonné à leur approche. Elles sont d'ailleurs fort attentives à s'éviter réciproquement.

Deux de ces tribus s'étoient établies dans le Fayoum lorsque je parcourois cette province, les *Forgân* au nord, et les *Somanlou* au midi ; elles sont toutes deux composées d'Arabes, dont les uns ont conservé les habitudes de la vie errante, tandis que les autres se sont répandus dans quelques villages et ont pris les mœurs des *fellâh*. Ces villages, soutenus par la tribu à laquelle appartiennent les Arabes qui s'y sont retirés, ont au moins l'espérance de n'être pillés que par la ligue opposée : quant à ceux qui n'ont point l'appui de cette espèce de patrons, ils courent la chance presque certaine d'être fréquemment dévastés par les uns ou par les autres de ces dangereux voisins.

Les environs des grandes villes où le Gouvernement entretient quelques forces, sont plus à l'abri des vexations de ces Arabes : mais la plupart des campagnes de la basse Égypte sont exposées, comme celles du Fayoum, à être ravagées par les tribus nombreuses qui fréquentent les déserts de l'isthme de Suez ou les bords de l'ancien lac *Mareotis ;* des cavaliers de ces tribus passent le Nil à l'improviste, et viennent enlever dans les villages les bestiaux et les denrées qu'ils y trouvent. Une circonstance particulière sert de prétexte à ces pillages.

La plupart des habitans du Delta, sous les noms de *Sad* et de *Harâm,* forment entre eux deux partis ennemis qui se nuisent par toute sorte de moyens. Interrogés sur l'origine de cette division, ils racontent des fables ridicules, ou conviennent de bonne foi qu'ils l'ignorent. Cette origine est, au surplus, ce qui les intéresse le moins : les hostilités n'ayant jamais été suspendues, chaque parti a toujours des injures récentes à venger.

Quoique l'existence de ces deux partis soit généralement connue, les cheykhs du Kaire, qui passent pour savoir le mieux l'histoire de leur pays, ne sont pas d'accord sur les faits qui leur ont donné naissance. Ce que j'ai entendu de plus raisonnable se réduit à ceci :

Pendant les guerres civiles qui désolèrent l'Arabie sous le calife Yezyd ben-Hayoueh, vers l'an 65 de l'hégire, les deux armées prirent pour mot de ralliement, dans un combat de nuit, les noms de *Sad* et de *Harâm,* sous lesquels on connoissoit les familles de leurs chefs respectifs. Les combattans et leur postérité se les appliquèrent dans la suite; ce qui perpétua leurs discordes et mit un obstacle invincible à leur rapprochement. Les Arabes qui sont venus à différentes époques s'établir en Égypte, y ont apporté, avec le nom de la faction à laquelle leurs ancêtres avoient été attachés, leur haine invétérée contre la faction ennemie, et cette haine s'est perpétuée jusqu'à présent de génération en génération.

C'est à ces divisions intestines qu'il faut attribuer l'influence des Arabes Bédouins et la terreur qu'ils inspirent dans l'intérieur du Delta : un petit nombre de cavaliers enlève ordinairement sans résistance des troupeaux qu'une population considérable pourroit défendre à main armée; mais ces Arabes, toujours sûrs d'être accueillis et secourus par les villages du parti contraire à ceux qu'ils dépouillent, et ne conservant de liaison avec un parti qu'autant que l'exigent des intérêts momentanés, exercent impunément leurs brigandages dans toute la province.

Quant à la police intérieure des villages, elle est maintenue, tant bien que mal, par un ou plusieurs cheykhs, qui font avec les Qobtes percepteurs la répartition des impôts: ces fonctions leur procurent une certaine considération, dont ils abusent quelquefois. Au reste, ces cheykhs, divisés entre eux de village à village, arment sous le moindre prétexte leurs paysans les uns contre les autres; et les Mamlouks, dont l'autorité se trouvoit affermie par ces divisions, ne manquoient pas de les entretenir.

SECTION V.

Des diverses Cultures de l'Égypte.

Les plantes cultivées en Égypte sont destinées à la nourriture de l'homme, ou propres à servir de fourrage pour les animaux, ou bien enfin elles trouvent leur emploi dans différens arts.

Nous allons décrire séparément ces diverses cultures.

§. I.er

Culture du Blé.

Le blé [*Triticum*] est cultivé dans toute l'étendue de l'Égypte, depuis le territoire d'Edfoû, à dix-huit lieues au-dessous de Syène environ, jusqu'à l'extrémité septentrionale du Delta. Mais tous les cantons ne sont pas également propres à cette culture, et les procédés en varient suivant que les terres sont inondées naturellement par le Nil et les canaux qui en sont dérivés, ou bien qu'elles sont arrosées artificiellement, soit à bras d'homme, soit à l'aide de roues à pots, que l'on appelle aussi *sâqyeh*.

Les parties de l'Égypte les plus fertiles en blé sont, en descendant du midi au nord, les provinces de Thèbes, de Girgeh, de Syout, de Minyeh, du Kaire, de Ménoufyeh et de Mansourah.

Les semailles commencent immédiatement après la retraite des eaux, c'est-à-dire, vers le commencement d'octobre, dans la haute Égypte, et quinze jours plus tard dans le Delta. On donne à la terre un premier labour, à l'aide d'une charrue très-légère (1) : elle est attelée de deux bœufs, et conduite par un seul homme. Il faut deux jours de travail pour le labour d'un *feddân*.

Quand les terres ont été long-temps sous les eaux, comme il arrive à celles qui sont situées en amont des digues transversales par lesquelles la vallée de la haute Égypte est barrée, on est dispensé de ce premier labour. L'ensemencement a lieu pendant que la terre est encore en état de boue. On y procède toujours en jetant le grain à la volée, comme en Europe.

La quantité de semence employée dans le Sa'yd est généralement d'un demi-*ardeb* par *feddân*. Un homme peut aisément ensemencer un *feddân* dans un jour.

Lorsque la terre présente un certain degré de consistance après la retraite des eaux, on recouvre le grain par un second labour. Si la terre ensemencée a été long-temps submergée, et si, après l'ensemencement, elle est encore molle et fangeuse, on recouvre le grain en y faisant traîner par deux bœufs un tronc de palmier transversal, qui fait l'office d'une herse.

Dans les différentes provinces de la haute Égypte, la culture du blé qui a été semé sur les terres inondées naturellement, n'exige aucun travail depuis l'époque des semailles jusqu'à celle de la moisson, c'est-à-dire, pendant l'espace de cinq à six mois.

La récolte se fait à la fin de mars ou au commencement d'avril. L'état de desséchement où se trouve la terre dans cette saison, et les gerçures dont elle est entrecoupée, permettent d'arracher aisément la plante et ses racines. On en fait de petites gerbes du poids de dix à douze livres. Quatre journées d'homme suffisent pour la récolte d'un *feddân*. Les moissonneurs sont payés en grain : ils reçoivent chacun un *rob'* ou $\frac{1}{24}$ d'*ardeb* pour prix de leur journée.

(1) Elle est représentée dans les Arts et Métiers, *planche IX, fig. 1*, et parmi les meubles et instrumens, *planche* MM.

Les gerbes de blé sont transportées à dos de chameau sur une aire préparée à peu de distance du champ; la charge d'un chameau est communément de trente gerbes. Elles sont posées les unes sur les autres, de manière à former une meule de dix pas de diamètre environ au milieu de l'aire. On étend autour de cette aire, dont le diamètre est de vingt à vingt-cinq pas, une couche de gerbes que l'on a déliées, et l'on fait promener dessus l'espèce de chariot ou chaise roulante appelée *noreg*, que nous avons décrite précédemment. Lorsque, par cette opération, le blé est sorti de l'épi, et que la paille est coupée suffisamment, on la ramène avec de grands râteaux de bois sur l'enceinte extérieure de la route du *noreg*, sous lequel on remet de nouvelles gerbes de demi-heure en demi-heure. Les bœufs qui le traînent sont changés d'heure en heure. Le prix de la journée pour chaque bœuf, comme pour chaque ouvrier, est de $\frac{1}{24}$ d'*ardeb* de blé. Il faut deux jours ou deux jours et demi pour battre le produit d'un *feddân*, en employant à cette manœuvre quatre bœufs et deux conducteurs. Soixante-douze gerbes de blé produisent communément un *ardeb* de grain, du poids de 275 *rotl*, ou de 125 kilogrammes environ.

Dans le territoire d'Edfoû, qui est, comme on vient de le dire, la partie la plus méridionale de l'Égypte où le blé soit cultivé, on se contente de faire fouler aux pieds des bœufs les gerbes de blé étendues sur une aire. La paille de ce canton est ordinairement si fine et si sèche, qu'après avoir été exposée quelque temps à cette manœuvre, on la retire brisée en fragmens aussi petits que si elle avoit été hachée par le *noreg*.

Le battage du blé achevé, on le vanne en le projetant en l'air avec une espèce de fourche de bois dont les dents sont très-rapprochées. C'est par cette opération que se terminent ordinairement tous les travaux de la récolte. Le prix de ces travaux, le vannage compris, est toujours, dans la haute Égypte, acquitté en nature, c'est-à-dire, en blé battu. Après avoir prélevé ces frais, le produit ordinaire des terres se trouve encore de 12 et 14 pour 1. L'impôt mis sur ces terres est presque entièrement acquitté en nature, et elles fournissent la plus grande partie du blé qui est exporté de l'Égypte.

Le Fayoum et les provinces du Delta présentent quelques différences dans la culture et les produits de cette céréale. Ainsi, dans ces provinces, la quantité de semence par *feddân* varie de $\frac{1}{2}$ à $\frac{2}{3}$ d'*ardeb*. Elle est, par conséquent, un peu plus grande que la quantité de semence employée dans le Sa'yd sur la même superficie.

Toutes les terres du Delta sont généralement labourées avant les semailles : on attelle quelquefois à la charrue des buffles au lieu de bœufs. Quelques terres ne sont point arrosées après l'ensemencement; mais c'est la moindre partie de celles que l'on consacre à cette culture. Le reste des champs de blé, quoiqu'ayant été inondé naturellement, est arrosé à deux reprises, soixante et quatre-vingt-dix jours après les semailles.

Les arrosemens s'effectuent au moyen des roues à pots. Il faut deux jours et demi pour arroser un *feddân* par le travail continu d'une de ces machines.

Les blés de la basse Égypte ont leurs tiges plus élevées que ceux du Sa'yd; ce qui permet de les récolter à la faucille.

Huit ou dix hommes peuvent scier en un jour un *feddân* de blé. Comme le grain est moins sec que celui de la haute Égypte, et qu'il est plus adhérent à sa balle, il faut ordinairement trois jours pour battre le produit d'un *feddân* et en hacher la paille. La manœuvre du *noreg* exige, comme dans le Sa'yd, deux hommes et quatre bœufs.

Les moissonneurs du Delta sont aussi payés en nature; mais, au lieu de blé battu, on leur donne à chacun leur charge de gerbes de blé.

Lorsque l'on sème ce grain dans les terres que l'inondation ne peut atteindre et qui sont situées à proximité du Nil ou des canaux, on est obligé de l'arroser, à quatre ou six reprises différentes, au moyen de *delou* ou de *châdouf*.

Les meilleures terres du Delta sont moins fertiles en blé que celles de la haute Égypte : leur produit est de 10 pour 1; quelques-unes ne rapportent que 6 ou 7. En général, la paille du blé arrosé artificiellement devient plus haute que celle du blé qui ne l'a point été. Le produit de cette culture, désignée sous le nom de *chetaouy* [culture d'hiver], est, à la vérité, supérieur au produit de la culture du blé *bayâdy;* mais les frais d'arrosement la rendent beaucoup plus dispendieuse. La récolte en est faite à la faucille dans la haute et dans la basse Égypte.

Il y a quelques terrains élevés situés entre Saqqârah et Beny-Soueyf, où l'on est obligé de labourer la terre à la houe. Le labour d'un *feddân* exige vingt journées de travail. Comme ce travail est très-pénible, le prix de la journée des ouvriers est ordinairement de 15 médins, c'est-à-dire, plus fort d'un tiers que le prix de la journée d'un ouvrier employé aux arrosemens.

La paille de blé hachée est la nourriture habituelle des chevaux et de tous les animaux employés aux travaux de l'agriculture. En général, les terres du Sa'yd produisent autant de charges de chameau de paille hachée qu'elles produisent d'*ardeb* de blé. Le produit de la paille des blés du Delta est un peu plus considérable.

Le marché du Kaire est approvisionné des blés du Sa'yd et de la basse Égypte. La première espèce pèse deux cent soixante-quatre livres l'*ardeb;* la seconde pèse deux cent quatre-vingt-douze livres, poids de marc (1).

§. II.

Culture du Dourah et du Maïs.

Le *dourah [Holcus Sorghum]* est cultivé dans toutes les provinces de l'Égypte, depuis l'île d'Éléphantine jusqu'au Kaire : c'est le grain qui fournit la nourriture ordinaire des *fellâh.* On le sème à deux époques différentes, vers le milieu de mai et à la fin du mois d'août.

Ces semailles sont, comme on le voit, antérieures à la submersion des terres par

(1) *Voyez,* à la fin de ce Mémoire, les pièces justificatives (n.° 1), et le rapport fait au général en chef sur la fabrication du pain (*Décade Égyptienne,* tom. III, pag. 129).

la crue du Nil : ainsi la culture du *dourah* exige toujours des arrosemens artificiels ; les terres qui y sont le plus propres, sont, par conséquent, celles qui se trouvent le plus à proximité du fleuve ou des canaux qui conservent de l'eau toute l'année.

En descendant de l'île d'Éléphantine à Edfoû, on fait annuellement deux récoltes de *dourah :* au-dessous d'Edfoû et dans le reste de l'Égypte, le *dourah* n'est cultivé que dans l'été, pendant la période de l'année appelée *el-keydy.*

Il croît spontanément, sur la plupart des terres un peu élevées, deux espèces de plantes, dont l'une, appelée *halfeh [Poa multiflora],* est employée à faire des nattes, et dont l'autre, nommée *a'âqoul [Hedysarum Alhagi],* sert de pâturage aux chameaux. On commence par les brûler sur pied, lorsqu'on veut ensemencer en *dourah* les terrains où elles se trouvent; on donne ensuite un labour à la terre, après quoi on la divise en carreaux par de petites levées qui se coupent à angles droits, et sur le sommet desquelles on pratique des rigoles destinées à conduire l'eau dans chacun des carrés. Ces petites digues, de deux à trois décimètres de hauteur, sont exécutées d'une manière très-expéditive, au moyen de l'espèce de rabot nommé *massougah,* qui sert tout-à-la-fois à dresser la surface du terrain et à retrousser la terre au pourtour des carreaux. On en fait ordinairement deux cents dans un *feddân* situé près du Nil; mais on en augmente le nombre, suivant que l'on est plus éloigné du réservoir qui doit fournir l'eau nécessaire aux arrosemens.

Cette préparation de la terre exige deux journées de travail; on fait ensuite à la pioche, dans chacun de ces carreaux, soixante ou quatre-vingts petites fosses de quatre doigts de profondeur, où l'on sème quelques grains de *dourah.* Cet ensemencement en exige depuis $\frac{1}{24}$ jusqu'à $\frac{1}{12}$ d'*ardeb :* huit ou dix ouvriers peuvent l'exécuter en un jour; ils sont payés chacun huit ou dix médins.

Aussitôt que le grain est recouvert, on commence les arrosemens; on les continue sans interruption pendant les dix premiers jours, afin d'assurer et d'accélérer la végétation.

Ces arrosemens se font, dans l'île d'Éléphantine, au moyen de roues à pots, dont chacune peut arroser cinq ou six *feddân :* ailleurs, ils se font généralement à bras d'homme, à l'aide de *delou.*

Pendant la saison appelée *el-keydy,* qui correspond, comme nous l'avons dit, aux plus basses eaux du Nil et aux plus fortes chaleurs de l'été, les arrosemens se répètent toutes les semaines, à huit reprises différentes. Il faut employer quatre et six hommes pour arroser un *feddân* en deux jours.

Dans quelques villages du Fayoum, on ne laboure point, avant de l'ensemencer, la terre destinée à recevoir le *dourah :* on y fait à la pioche les trous où le grain doit être semé, et, après qu'il a été recouvert, on lui donne deux arrosemens successifs. On trace ensuite à la charrue, entre les lignes de semis, des sillons de 2 ou 3 décimètres de profondeur, dans lesquels on entretient une certaine hauteur d'eau qui humecte convenablement les racines de ces plantes : elles s'accroissent rapidement, et parviennent à leur maturité trois mois après les semailles. Durant cet intervalle, on sarcle avec soin les champs de *dourah :* on arrache aussi les tiges foibles et tardives, qui, venues sur une même souche,

pourroient arrêter la végétation des tiges principales ; elles servent de fourrage aux bestiaux.

Lorsque le *dourah* approche de sa maturité, on a grand soin d'empêcher les oiseaux de se percher sur ses tiges pour en manger le grain dans sa panicule. Comme ces tiges s'élèvent ordinairement à près de deux mètres de hauteur, on forme de distance en distance, dans les champs de *dourah*, des buttes de terre sur lesquelles montent des hommes qui effarouchent les oiseaux par leurs cris.

Quoique la culture du *dourah el-keydy* soit très-pénible dans la haute Égypte, puisqu'elle exige quelquefois près de cent journées d'arrosage par *feddân*, on est obligé d'y recourir pour la nourriture des habitans, qui ne cultivent le blé ou l'orge que pour acquitter l'impôt, ou pour entretenir les marchés des villes principales d'où il est exporté.

Quand le *dourah* est parvenu à sa maturité, on le coupe, à environ 2 décimètres de terre, avec une espèce de faucille plus petite et moins courbée que celle dont on se sert en France. Il faut dix moissonneurs pour scier un *feddân* en un jour. Les têtes, séparées de leurs pieds, sont exposées quelque temps au soleil, après quoi on les étend sur une aire où elles sont foulées aux pieds par des bœufs. Deux bœufs, travaillant pendant cinq jours, battent le produit d'un *feddân*. On nettoie le grain en le projetant en l'air avec des fourches de bois; enfin on le met en tas que l'on recouvre de nattes, ou bien on le conserve dans des couffes de feuilles de dattier.

Nous avons dit que la première récolte du *dourah el-keydy* se faisoit vers le milieu d'août, dans la partie la plus méridionale de l'Égypte ; aussitôt après on prépare de nouveau les mêmes terres pour recevoir le *dourah el-nabâry* : les procédés d'ensemencement et de culture sont les mêmes. Mais comme, pendant cette période de l'année, le Nil est à sa plus grande hauteur, les arrosemens exigent beaucoup moins de travail; il y a même, dans les provinces de Girgeh et de Syout, des cantons où l'inondation s'élève quelquefois assez pour couvrir de quelques centimètres le terrain dans lequel le *dourah* est semé. Cette circonstance permet de suspendre, pendant un mois environ, les arrosemens artificiels : on les reprend ensuite, et on les renouvelle tous les dix jours, jusqu'à la récolte.

Le produit de la culture du *dourah el-keydy* est communément de six *ardeb* par *feddân*: le produit de la culture du *dourah el-nabâry* est plus considérable, et s'élève quelquefois jusqu'à dix et douze *ardeb* ; le prix moyen de l'*ardeb* est de 130 médins. On ne cultive que le *dourah el-nabâry* dans les parties de l'Égypte au-dessous de Girgeh. A mesure que l'on descend le Nil, le *dourah* est plus long-temps à mûrir et exige beaucoup moins de travaux pour son arrosement.

Dans le Fayoum et dans les provinces de Beny-Soueyf et de Gyzeh, on le sème au commencement de juillet : il reste quatre mois en terre; il n'est arrosé que tous les vingt jours : on le récolte au commencement de novembre.

Ce n'est point en faisant fouler l'épi de *dourah* aux pieds des bœufs, que l'on en retire le grain, comme dans la haute Égypte : mais, après avoir exposé ces épis au soleil pendant quinze ou vingt jours, on les bat avec des bâtons; il faut dix

journées d'ouvrier pour battre ainsi le produit d'un *feddân*. Comme ce grain est rarement exporté des lieux où il est cultivé, et que le Gouvernement ne trouveroit point à le faire vendre sur les marchés des villes, l'impôt des terres qui ont été ensemencées en *dourah* est acquitté en argent. Les terres cultivées *el-keydy* payent ordinairement 3 pataques par *feddân ;* les terres cultivées *el-nabâry* en payent 5 : ce qui indique à peu près le rapport entre les produits de ces deux cultures. Les frais d'ensemencement et d'arrosage du *dourah* sont en général payés en argent, à raison de 8 ou 10 médins la journée ; les travaux de la récolte sont au contraire payés en nature, tantôt en gerbes, tantôt en *dourah* battu.

Un *feddân* produit communément autant de charges de chameau de tiges de *dourah* que d'*ardeb* de grain : la charge de chameau de ces tiges se vend de 8 à 12 parats. Elles servent de combustible après avoir été séchées ; c'est presque le seul employé dans la haute Égypte, pour la cuisson des briques et des poteries, pour la fabrication de la chaux, et différens autres usages économiques.

La paille de *dourah* sert aussi à couvrir les cabanes. Enfin les Arabes et les cultivateurs des environs de Syène, d'Esné et de Thèbes, en forment des paquets ou faisceaux sur lesquels ils appuient leur poitrine pour nager avec moins de fatigue quand ils traversent le Nil.

Les Égyptiens appellent *dourah de Syrie* le maïs, que nous appelons *blé de Turquie :* on le cultive en petite quantité dans les environs de Qené ; on prépare la terre comme pour le *dourah* du pays. On le sème dans le mois d'août ; on l'arrose pendant trois mois, et la récolte se fait au bout de quatre. Cette plante est sciée ; l'épi est détaché de sa tige, et conservé pour en tirer le grain à mesure des besoins. Le produit d'un *feddân* est quelquefois de 10 et 12 *ardeb*. La farine de ce grain est mêlée avec celle du blé : quelquefois on l'emploie seule à la fabrication du pain des *fellâh*.

Cette culture du maïs, qui, dans le Sa'yd, n'est en quelque sorte qu'une culture subsidiaire, remplace dans quelques cantons du Delta celle du *dourah* de la haute Égypte, qui y est tout-à-fait étrangère.

C'est particulièrement aux environs de Tantah et de Semennoud que quelques terres sont consacrées à la culture du maïs. On commence par les couvrir d'une légère couche de cendres et de décombres qui se trouvent autour des villages ; il en faut ordinairement de vingt ou vingt-quatre charges d'âne pour la superficie d'un *feddân :* on donne ensuite un labour à la terre. Le grain est semé dans des sillons tracés par la charrue. On unit le champ en faisant passer dessus un tronc de palmier traîné transversalement par des bœufs ; enfin on le divise en carreaux pour les arrosemens.

On sème le maïs au solstice d'été ; il en faut communément $\frac{6}{24}$ d'*ardeb* par *feddân :* ce grain commence à sortir de terre six jours après les semailles. On l'arrose une fois tous les quinze jours jusqu'à la récolte, qui se fait vers l'équinoxe d'automne. Les arrosemens du maïs se font à bras d'homme : cinq ouvriers peuvent arroser un *feddân* en deux jours ; ils sont payés chacun 12 médins.

Cinq ou six moissonneurs suffisent pour faire en un jour la récolte d'un *feddân* de maïs ; ils se servent de faucilles : quant à leur salaire, ils le reçoivent en nature ; on leur donne ce qu'ils peuvent porter de gerbes.

Un

Un *feddân* de 24 *qirât* donne communément 4 et 5 *ardeb* de grain, dont le prix moyen est de 2 pataques. Ainsi le produit brut de cette culture est d'environ 18 pour 1, sans compter la valeur de la paille, qui n'est employée que comme combustible.

Le maïs récolté est transporté, à dos de chameau, sur une place située à proximité du village : là des femmes et des enfans séparent l'épi de sa tige ; ces épis sont ensuite dépouillés des grandes feuilles qui les enveloppent. Quinze ou seize de ces ouvriers préparent ainsi, dans l'espace d'un jour de travail, le produit d'un *feddân*. Afin de dessécher complétement les panicules, on les expose au soleil pendant douze ou quinze jours, après quoi elles sont emmagasinées ; on les bat à mesure des besoins, pour en détacher le grain ; enfin, immédiatement avant de réduire celui-ci en farine, on lui fait subir au four une espèce de torréfaction Les épis du maïs encore verts sont réunis en paquets de cinq ou six ; on les fait griller, et ils fournissent, à l'aide de cette préparation, une espèce de comestible dont les enfans sont très-friands. C'est le seul usage que l'on fasse, dans la haute Égypte, du peu de maïs que l'on y cultive.

§. III.

Culture du Riz.

Le riz *[Oryza sativa]* n'est cultivé que dans la partie septentrionale de la basse Égypte, comprise entre les lacs qui en bordent la côte et une ligne presque droite qui traverse le Delta, depuis Rahmânyeh sur la branche occidentale du Nil, jusqu'à Mansourah sur la branche orientale de ce fleuve. Ces terres sont propres à cette culture, parce que, dans la saison des plus basses eaux, le niveau du Nil, près de son embouchure, ne descend guère à plus d'un mètre ou d'un mètre et demi au-dessous de la hauteur à laquelle il parvient lors de ses crues ; de sorte qu'il y est toujours plus facile que par-tout ailleurs de donner aux rizières les arrosemens continuels dont elles ont besoin.

Ces arrosemens s'exécutent au moyen de roues à tympan, placées sur un puisard rectangulaire, dans lequel les eaux du Nil, ou d'un canal voisin, sont conduites par un fossé.

Il faut ordinairement, dans les environs de Damiette, trois de ces roues pour arroser une superficie de 10 *feddân*. La province de Rosette étant moins élevée au-dessus des eaux du fleuve, il suffit d'une seule de ces machines pour arroser le même nombre de *feddân*, qui sont d'ailleurs à ceux de Damiette dans le rapport de 60 à 70 environ. Suivant que le diamètre de ces roues à tympan est plus petit ou plus grand, on emploie un ou deux bœufs à les faire tourner : les plus petites exigent quatre bœufs, et les autres, six, pour leur service journalier.

Une épizootie qui eut lieu vers l'année 1784, ayant considérablement réduit le nombre de ces animaux, on commença à cette époque à leur substituer des buffles pour le travail des arrosemens, et depuis l'on a continué de s'en servir.

Deux hommes, qui se relèvent alternativement, surveillent la manœuvre des machines à arroser, et soignent les bœufs ou les buffles qui y sont employés.

Le cultivateur chez lequel les journaliers demeurent, les nourrit, et leur donne, en outre, 5 ou 6 pataques de gages annuels.

On sème le riz au commencement du mois d'avril; avant de le mettre en terre on en emplit des couffes, que l'on tient plongées pendant cinq ou six jours dans le Nil ou dans quelqu'un des canaux qui en sont dérivés : lorsque ce grain est assez pénétré d'eau, on l'étend sur des nattes, et l'on en forme de petits tas que l'on recouvre de foin. La chaleur qui s'y produit accélère la germination; et c'est après que le germe est suffisamment développé, que le riz est mis dans la terre.

Celle qui est destinée à le recevoir, reste d'abord couverte d'eau pendant plusieurs jours; on la laboure ensuite dans deux directions différentes, perpendiculaires l'une à l'autre : elle reçoit un troisième labour, après lequel elle est de nouveau submergée; on fait passer dessus, pour en unir la surface, un tronc de palmier traîné transversalement; on la nettoie ensuite avec une espèce de râteau : elle se trouve alors à l'état de boue, et c'est pendant qu'elle est encore dans cet état que le riz y est jeté.

L'*ardeb* qui sert à mesurer le riz, n'est point le même que celui du Kaire; ceux de Rosette et de Damiette diffèrent même entre eux de dénomination et de capacité.

L'*ardeb* de Rosette est à celui du Kaire comme 13 à 12; et celui de Damiette et de Menzaleh, qu'on appelle *dareb*, est à celui du Kaire comme 36 à 13.

A Damiette et aux environs, on sème $\frac{3}{8}$ de *dareb* de riz par *feddân* de 6877 mètres superficiels; ce qui revient à près d'un *ardeb* du Kaire par *feddân* de 400 cannes ou de 5929 mètres : par conséquent, on emploie sur une superficie donnée une quantité de semence de riz double de la quantité de semence de blé que l'on y emploieroit; mais une partie des tiges de riz qui proviennent de cet ensemencement, doit être transplantée ailleurs, comme nous le dirons bientôt.

Quarante-huit heures après l'ensemencement, la terre est recouverte d'environ 5 centimètres de hauteur d'eau, qu'on y laisse séjourner pendant deux ou trois jours, après lesquels on la fait écouler pour y en substituer de nouvelle, qui y reste le même temps; cette manœuvre se répète jusqu'à la récolte. Environ vingt ou trente jours après les semailles, suivant que la végétation est plus ou moins active, on commence à sarcler les champs de riz, et l'on a soin de les nettoyer ainsi à mesure qu'il y croît des herbes étrangères.

C'est à la fin du mois de juillet que l'on procède à la transplantation de cette céréale : cette opération se fait pour l'ordinaire sur des terres qui avoient été ensemencées précédemment en blé, et sur lesquelles la récolte n'étoit point encore faite à l'époque des semailles du riz.

La terre où le riz doit être transplanté est labourée à la charrue ou à la pioche; elle est ensuite arrosée et unie avec un tronc de palmier, comme celle destinée à être ensemencée. Environ la moitié des tiges que produit un champ de riz ensemencé, est transplantée sur un champ de même étendue ainsi préparé. Voilà

pourquoi la quantité de ce grain que l'on sème par *feddân,* est à peu près double de la quantité de blé qui y seroit semée.

Dans la plupart des cantons où le riz est cultivé, les champs où se fait la transplantation sont peu éloignés de ceux qui fournissent le plant; mais le riz que l'on cultive à Menzaleh vient ordinairement de Fareskour, village situé sur le bord du Nil, à une lieue au-dessus de Damiette : on le charge sur des barques qui le transportent par le lac jusqu'à Menzaleh; la charge d'une barque suffit pour couvrir un *feddân.* Arrivé par cette voie à Menzaleh, il revient ordinairement à 20 ou 21 pataques; on transporte ensuite le plant de riz à dos de chameau, depuis le lieu du débarquement jusqu'au champ qui doit le recevoir.

On paye une pataque et demie pour la plantation d'un *feddân.*

L'arrachage et la transplantation du riz, dans les provinces de Mansourah et de Damiette, se font par des ouvriers du pays. Ce sont des ouvriers de la province de Belbeys, qui vont, dans la saison, exécuter le même travail dans le Delta et la province de Rosette : ils ne sont point payés à la journée; mais ils entreprennent l'arrachage et la transplantation d'un *feddân* à forfait pour le prix de 5 pataques.

On récolte le riz vers le milieu de novembre : ainsi cette plante reste sept mois en terre. Pendant les quatre premiers, il est arrosé artificiellement; pendant les trois derniers, il est arrosé par une irrigation que la crue du Nil rend facile. On le scie comme le blé; il est lié en petites gerbes, et porté sur une aire où le grain est séparé de l'épi au moyen du *noreg.* Dix ou douze hommes peuvent récolter en un jour le produit d'un *feddân :* quand ce sont des ouvriers du pays, on les paye en grains, et ils reçoivent $\frac{2}{16}$ de *dareb.*

Les ouvriers de Mansourah et de Belbeys, qui vont à Rosette et dans le Delta faire la récolte du riz, sont payés en argent : on leur donne 4 pataques pour scier le riz, le mettre en gerbes, et transporter sur l'aire le produit d'un *feddân.*

Le produit d'un *feddân* peut être battu sous le *noreg* dans l'espace d'un jour et d'une nuit, par huit hommes et quatre bœufs. Ce battage est toujours payé en nature, tantôt en gerbes de riz, comme à Rosette; tantôt en grain, comme à Damiette. On donne à chaque ouvrier quatre gerbes de riz, ou $\frac{1}{32}$ de *dareb* de grain.

On fait le vannage du riz, comme celui du blé, en le projetant en l'air avec une espèce de palette : mais le vent n'enlève que les parties les plus légères, et le riz, pour être nettoyé parfaitement, a encore besoin d'être passé au crible à plusieurs reprises; ce qui se fait dans les moulins où on le dépouille de son écorce.

On paye pour le vannage du riz la centième partie de la quantité du grain vanné.

À Damiette, à Mansourah et à Menzaleh, le produit d'un *feddân* est, année moyenne, de 3 *dareb* $\frac{1}{2}$; il faut $\frac{3}{8}$ de *dareb* pour ensemencer et planter deux *feddân :* ainsi le rapport moyen des semences aux récoltes, dans les rizières de ces provinces, est environ de 1 à 18.

Dans le Delta et la province de Rosette, le produit d'un *feddân* cultivé en riz est de sept ou huit *ardeb ;* et comme chaque *feddân* reçoit un demi-*ardeb* de semence, le rapport de la semence à la récolte est de 1 à 16 : ainsi l'on peut

regarder toutes les terres de l'Égypte qui sont propres à la culture du riz, comme étant à peu près également fertiles.

Cependant il n'y a point de culture dont les produits soient aussi variables : on m'a assuré que, dans les environs de Damiette, son produit n'étoit quelquefois que de 5 pour 1, tandis qu'il s'élevoit quelquefois jusqu'à 32.

La paille de riz, plus épaisse et beaucoup plus dure que la paille de blé, n'est point hachée comme celle-ci, mais seulement rompue sous le *noreg ;* elle ne sert que de combustible. Avant d'être mis dans le commerce et livré à la consommation, le riz en orge, tel que l'achètent du cultivateur les marchands de Damiette et de Rosette, a besoin d'être blanchi, c'est-à-dire, dépouillé de son écorce ou pellicule. Voici quelques détails sur cette opération.

Le grain est d'abord exposé au soleil pendant dix ou quinze jours; on le fait ensuite passer sous des pilons cylindriques de fer creux, d'environ trois décimètres de hauteur, et d'un décimètre de diamètre. Chacun d'eux est fixé carrément comme un marteau à un manche qui est mobile dans un plan vertical, sur un essieu de fer placé à un mètre de distance du pilon, et qui est retenu solidement sur des appuis de maçonnerie. Le mouvement de bascule des pilons est produit, comme celui des marteaux de forge, par la pression qu'exercent sur l'extrémité de leur manche, de l'autre côté de l'essieu, quatre mentonnets ou cames qui traversent à angles droits un arbre horizontal servant d'axe à une roue dentée qui s'engrène perpendiculairement dans une autre plus grande. L'axe vertical de celle-ci porte un levier où l'on attache un ou plusieurs bœufs, suivant que la machine doit mettre en mouvement deux ou quatre pilons (1).

Au-dessous de ces pilons sont des trous cylindriques pratiqués dans le sol en forme de mortiers : chacun de ces mortiers contient un dixième de *dareb* de riz. Ils sont éloignés de près d'un mètre les uns des autres; de sorte que le mur intermédiaire sur lequel repose l'axe de rotation des pilons, sert de dossier à un ouvrier assis, dont l'occupation continuelle est de reporter avec les mains, sous les pilons, le riz qui tend à s'en échapper à chaque percussion.

Le grain y est d'abord exposé pendant deux heures; ce temps suffit pour détacher une partie des pellicules du grain : mais, comme, en continuant l'opération sur le même tas, la percussion auroit lieu en pure perte sur une portion de pellicules déjà détachées, on retire le riz pour le nettoyer une première fois; on le remet ensuite sous les pilons, dont il reçoit encore la percussion pendant deux heures; on le nettoie de nouveau, pour réitérer une troisième fois le même travail; enfin on achève de le blanchir en le remettant une quatrième fois sous les pilons avec une certaine quantité de sel, après quoi il entre dans le commerce en l'état où nous le voyons.

Il faut trente heures au moins pour blanchir complétement un *dareb* de riz en orge. Cette mesure produit, lorsque le riz est de bonne qualité, un *ardeb* $\frac{2}{3}$ de riz blanchi, et un *ardeb* $\frac{1}{2}$ si le grain est d'une qualité inférieure. Ainsi l'on

(1) *Voyez* les Arts et Métiers, *planche IX*, et la description des figures 4, 5, 6 et 7 de cette planche, qui a été donnée par M. Jollois.

peut supposer que le produit moyen d'un *dareb* est d'un *ardeb* $\frac{7}{12}$; on évalue ordinairement à 4 *ardeb* de riz blanchi le produit de 5 *ardeb* de riz en orge.

L'exploitation d'un moulin à deux pilons, en activité jour et nuit, exige le travail de neuf bœufs, et de sept ouvriers qui se relèvent alternativement. La dépense à faire pour la nourriture de ces bœufs et le salaire de ces ouvriers, l'intérêt des premières avances, les frais d'entretien de la machine et des bâtimens, font monter à 5 pataques le prix du blanchîment d'un *dareb*, ou celui de l'*ardeb* à 3 pataques 15 médins. Si l'on ajoute à cette somme le bénéfice du marchand, calculé sur le pied de 20 pour 100, le riz, pris dans les magasins de Damiette, coûtera, année commune, 22 pataques l'*ardeb*. Au reste, comme la plus grande partie du riz récolté en Égypte est destinée à l'exportation, on conçoit que le prix de cette denrée augmente ou diminue suivant que le commerce est plus ou moins actif: pendant l'occupation de ce pays par l'armée Française, le prix de l'*ardeb* de riz à Rosette étoit tombé à 12 pataques.

§. IV.

Culture de l'Orge.

L'ORGE *[Hordeum hexastichum]* est la plante céréale la plus généralement cultivée en Égypte: on la cultive, en effet, depuis les îles de Philæ et d'Éléphantine jusque sur la langue de terre qui sépare le lac Bourlos de la Méditerranée; mais, dans un aussi grand intervalle, les différences de température en apportent d'assez notables dans la culture de l'orge et de ses produits.

Sur les grandes îles du Nil et les bords de ce fleuve, en descendant de Syène à Edfoû, on sème l'orge à la fin de novembre, après la seconde récolte du *dourah*: on commence par donner à la terre un premier labour; et, comme elle est trop élevée pour être inondée naturellement par le Nil, on la divise en carreaux, dont on submerge l'intérieur à l'aide de *delou*, ou de la machine à pots. Après que la terre a été suffisamment imbibée, on procède à l'ensemencement: on y emploie un demi-*ardeb* de grain par *feddân*.

Dans cette partie de l'Égypte, la même terre donnant, à l'aide d'arrosemens continuels, trois récoltes par an, ce sont les mêmes ouvriers qui font tous les travaux de l'agriculture sur un nombre de *feddân* déterminé. Ordinairement huit hommes et autant de jeunes garçons exploitent cinq à six *feddân*.

Lorsque l'orge est parvenue à sa maturité, elle est, ainsi que le blé qui a été arrosé artificiellement, moissonnée à la faucille. La récolte est foulée aux pieds des bœufs, qui font sortir le grain de l'épi, et brisent les tiges de la plante, qui sert de nourriture aux bestiaux.

Le produit d'un *feddân* d'orge dans l'île d'Éléphantine, et au-dessous jusqu'à Esné, est de 5 à 6 *ardeb*: il peut s'élever jusqu'à 8 et 9, lorsque l'année est très-favorable. On retire autant de charges de chameau de paille hachée que d'*ardeb* de grain. Le prix de l'*ardeb* d'orge varie de 1 à 2 pataques. Une charge de chameau de paille hachée se vend de 15 à 20 médins.

Ce n'est qu'aux environs d'Esné que l'on commence à cultiver ce grain dans des champs inondés naturellement par des canaux dérivés du Nil ; mais il n'y a qu'une partie des terres de ce canton qui soit susceptible de ce mode de culture, tandis qu'en descendant dans la plaine de Thèbes et dans les provinces de Girgeh, de Syout et de Minyeh, l'orge n'est semée, comme le blé, que dans des terres qui ont été couvertes par l'inondation.

Lorsqu'on ne laboure point la terre avant l'ensemencement, on sème deux tiers d'*ardeb* et quelquefois un *ardeb* entier par *feddân*. Lorsqu'on la prépare par un labour préalable, on n'en sème que la moitié. Le produit de la récolte varie de 6 à 10 *ardeb*, suivant les années.

Cette culture de l'orge *el-bayâdy* est entièrement semblable à celle du blé. Il faut quatre hommes pour arracher en un jour le produit d'un *feddân*. Ces moissonneurs sont payés en nature, et reçoivent chacun $\frac{1}{24}$ d'*ardeb* : le prix de l'orge est communément d'une pataque l'*ardeb* dans les provinces de Girgeh et de Syout. En général, le prix de l'orge en Égypte est la moitié de celui du blé.

Les arrosemens artificiels, qui sont inutiles à la culture de l'orge dans la vallée du Nil, depuis Girgeh jusqu'au Kaire, sont indispensables dans le Fayoum, où les eaux de l'inondation restent trop peu de temps sur les terres.

On y sème deux tiers d'*ardeb* d'orge par *feddân ;* on l'arrose trois fois pendant sa végétation : on retire d'un *feddân* 5 ou 6 *ardeb* de grain et autant de charges de chameau de paille hachée.

L'orge, que l'on cultive dans les différentes parties du Delta, est arrosée, comme le blé, deux ou trois fois, depuis les semailles jusqu'à la moisson. La quantité de semence employée sur un *feddân* de 24 *qirât* varie de $\frac{1}{2}$ à $\frac{2}{3}$ d'*ardeb*. Le produit varie également suivant les localités : il n'est que de 3 *ardeb* dans les environs de Menouf; il s'élève jusqu'à 7 près de Tantah; il est quelquefois de 8 et 10 *ardeb* dans les provinces de Rosette et de Mansourah. La paille de l'orge du Delta est plus courte que celle du blé : aussi n'en retire-t-on en charges de chameau qu'un nombre égal à la moitié du nombre d'*ardeb* de grain qu'on a récoltés sur une surface déterminée. C'est d'ailleurs un fourrage moins estimé que la paille de blé, et qui est presque toujours consommé sur les lieux.

Quelques petites portions de la langue de terre étroite qui sépare le lac Bourlos de la mer, produisent un peu d'orge; on la sème dans des sillons tracés à la houe, et qui sont rabattus avec le tronc de palmier qui fait l'office de herse et de rouleau. La perméabilité du sol, sous lequel l'eau douce du lac s'écoule toujours pendant la crue du Nil, à une très-petite profondeur, et les pluies, qui sont assez fréquentes sur cette côte pendant les quatre mois d'hiver, suppléent à l'inondation et aux arrosemens artificiels. Cette culture de l'orge, dans le village de Beltym, exige, comme on voit, très-peu de dépense : mais aussi elle est très-peu productive; elle ne rapporte communément que 3 ou 4 pour 1.

L'orge n'est employée généralement en Égypte que pour la nourriture des chevaux : elle tient lieu de l'avoine qu'on leur donne dans quelques parties de l'Europe.

Une partie de l'impôt en nature auquel les terres de la haute Égypte sont

assujetties, est acquittée en orge, que l'on vend sur les marchés du Kaire; c'est aussi l'objet d'une exportation assez considérable par les ports de Qoçeyr, de Damiette et de Rosette.

§. V.

Culture des Lentilles, des Pois chiches et des Lupins.

Les lentilles [*Ervum lens*] sont un produit particulier de la partie de l'Égypte qui s'étend depuis Edfoû jusqu'à la hauteur de Gyzeh, en y comprenant le Fayoum; on n'en entreprend la culture, ni à l'extrémité méridionale du Sa'yd, ni dans le Delta.

Les terres qui ont été inondées naturellement par les canaux d'irrigation, sont les seules propres à la culture des lentilles; elle est, par conséquent, au nombre de celles appelées *el-bayâdy*, et n'exige que fort peu de travaux.

La terre reçoit quelquefois un premier labour après la retraite des eaux; mais, si l'inondation a été abondante, et si la dessiccation du sol n'est point achevée complétement quand le moment des semailles est arrivé, on se contente de jeter le grain sur la terre encore boueuse; on sème par *feddân* depuis $\frac{1}{3}$ jusqu'à $\frac{2}{3}$ d'*ardeb*. On recouvre la semence en faisant passer dessus une pièce de bois traînée par quatre ou cinq hommes, ou bien en donnant à la terre un second labour. Les lentilles restent environ quatre mois en terre, c'est-à-dire, trente ou trente-cinq jours de moins que le blé : on les récolte en arrachant les tiges, lorsqu'elles ont été semées avec d'autres plantes, comme cela a lieu dans le Sa'yd; ou bien on les scie lorsqu'elles ont été semées seules, comme cela se pratique dans le Fayoum et les environs du Kaire.

Il faut neuf à dix journées d'ouvrier pour arracher en un jour le produit d'un *feddân* de lentilles. On les lie en gerbes, et on les transporte à dos de chameau sur l'aire, où elles sont battues sous le *noreg*, comme le blé. Quatre hommes et quatre bœufs, travaillant pendant un jour, battent le produit d'un *feddân*. Le vannage et le nettoyage des lentilles se font comme ceux des autres grains. Toutes ces opérations exigent neuf ou dix journées, dont chacune est payée à raison de $\frac{1}{24}$ d'*ardeb* de lentilles.

La tige des lentilles, hachée sous le *noreg*, sert de fourrage aux chameaux et aux chèvres. On en retire ordinairement autant de charges de chameau que d'*ardeb* de graine : la charge de ces tiges hachées se vend de 30 à 40 médins.

Le produit d'un *feddân* varie suivant les années; il est de 6 et 7 *ardeb*, et quelquefois de 3 ou 4 seulement.

Le prix de l'*ardeb* de lentilles est communément de 100 médins dans la haute Égypte; il est de 150 au Kaire et dans la province de Gyzeh.

Les provinces de Syout et de Minyeh sont celles où cette culture est le plus avantageuse; elle le devient moins en remontant dans le Sa'yd et en descendant vers le Kaire.

Les champs de la haute Égypte ensemencés en lentilles sont assujettis à payer

l'impôt en nature; les lentilles qui en proviennent sont emmagasinées dans les greniers du vieux Kaire, d'où on les tire pour l'approvisionnement des marchés de la basse Égypte, ou bien pour être exportées.

Les lentilles destinées à la consommation sont ordinairement dépouillées de leur écorce; on ne met en vente dans les marchés des villes que les deux lobes de ce légume : ces lobes sont d'une fort belle couleur orangée. Il suffit, pour monder ainsi ces lentilles, de les froisser entre deux petites meules d'argile desséchées au soleil, de 25 ou 30 centimètres de rayon: la meule inférieure est fixe; la meule supérieure est mobile, et mise en mouvement autour de son centre par un seul ouvrier, comme celle des moulins à moutarde. Le poids de cette meule mobile, d'argile durcie, est d'environ 20 ou 25 kilogrammes.

Les pois chiches [*Cicer arietinum*] se sèment, comme les lentilles, dans les terrains qui ont été submergés; la terre reçoit aussi les mêmes façons avant et après les semailles, qui ont lieu immédiatement dès que les eaux se sont retirées.

On sème, par *feddân*, de $\frac{14}{24}$ à $\frac{16}{24}$ d'*ardeb* de pois chiches; ce qui exige communément trois journées de travail : ils restent sept mois en terre; la plante est arrachée et battue sous le *noreg*. Quatre hommes et quatre bœufs peuvent battre en un jour le produit d'un *feddân*: ils reçoivent ensemble pour salaire, y compris la location du *noreg*, $\frac{18}{24}$ d'*ardeb*.

Le produit d'un *feddân* ensemencé en pois chiche varie suivant les années : dans les cantons du Sa'yd où on le cultive le plus, ce produit varie de 4 à 8 *ardeb*. Le prix de l'*ardeb* varie aussi de 50 à 130 médins.

Indépendamment des usages journaliers du pois chiche pour la nourriture des *fellâh*, on est dans l'usage, au Kaire, à Rosette, à Damiette, et autres villes du Delta, d'en faire griller les grains sur le feu dans une grande bassine; on les mange quand ils ont été ainsi torréfiés.

Ce que nous venons de dire de la culture du pois chiche et de ses produits, s'applique sans restriction à la culture du lupin [*Lupinus Termis*]. On en sème $\frac{1}{2}$ ou $\frac{2}{3}$ d'*ardeb* par *feddân*, suivant qu'on le sème dans des trous faits à la main, ou qu'on le jette à la volée sur la terre encore humide; on le récolte à la scie au bout de cinq mois. Il faut dix ou douze journées pour récolter un *feddân*. Les tiges, presque ligneuses, ne pouvant servir à la nourriture des bestiaux, sont employées comme combustible, et particulièrement à faire l'espèce de charbon qui entre dans la fabrication de la poudre à canon du pays. On retire les graines en frappant les tiges, suffisamment desséchées, avec de simples bâtons; pratique qui remonte, en Orient, à la plus haute antiquité, et qui remplace en Égypte l'usage du fléau.

Les frais de récolte et de battage des lupins sont payés en nature, à raison de $\frac{1}{24}$ d'*ardeb* par moissonneur.

§. VI.

§. VI.

Culture des Féves.

Les féves *[Vicia Faba equina]* sont cultivées en abondance dans les provinces de Girgeh, de Syout et de Minyeh, sur les terres qui ont été inondées naturellement. On les sème au commencement du mois de novembre, sans labour préparatoire ; il faut un *ardeb* ou un *ardeb* $\frac{3}{24}$ par *feddân*, suivant que le sol est plus ou moins humide : après les semailles, cinq hommes recouvrent ce grain, en traînant une pièce de bois sur la terre. Ils sont payés en nature, et reçoivent chacun $\frac{1}{24}$ d'*ardeb* de féves.

Les féves restent trois mois et demi en terre ; on en fait la récolte vers le milieu du mois de février ; on en scie les tiges, et elles sont hachées sous le *noreg*. Il faut quatre bœufs et quatre hommes travaillant pendant deux jours, pour battre le produit d'un *feddân*. Chacun est payé $\frac{1}{24}$ d'*ardeb*.

Les frais de récolte et de battage ainsi acquittés en nature, on retire d'un *feddân*, dans les bonnes années, 7 *ardeb* de féves, et seulement 2 ou 3 dans les mauvaises ; le prix de l'*ardeb* varie de 50 à 100 parats.

Il monte jusqu'à 2 pataques dans les lieux d'où ce produit peut être facilement exporté.

Les tiges de féves, hachées sous le *noreg*, servent de fourrage aux chameaux, aux bœufs et aux chèvres. Un *feddân* produit ordinairement trois ou quatre charges de chameau de ces tiges hachées, dont chacune se vend 40 médins.

Quelquefois, dans le Fayoum et aux environs du Kaire, on donne un premier labour à la terre destinée à être ensemencée en féves ; et lorsque la plante commence à sécher, on l'arrache, au lieu de la couper à la faucille. Le produit de la récolte est ordinairement un peu plus fort que quand les semailles se font sur la terre encore boueuse.

A mesure que l'on descend dans le Delta, la culture des féves devient moins avantageuse, et par conséquent moins générale. On les sème souvent dans des sillons tracés à la charrue : leurs tiges s'élèvent plus haut que celles des féves du Sa'yd. On paye 40 parats pour arracher le produit d'un *feddân*. On les laisse ensuite se dessécher sur place, ou en les exposant au soleil ; on les fait enfin passer sous le *noreg*. Le produit d'un *feddân* est aussi de 5 ou 6 *ardeb*.

La culture des féves ne s'étend guère, dans la haute Égypte, au-dessus de Kous, ni, dans le Delta, au-dessous de Semennoud. On en exporte des quantités considérables pour l'Arabie par Qoçeyr, et pour le Levant, par les ports de la Méditerranée. Les marchés du Kaire et de la plupart des villes de la basse Égypte sont approvisionnés de féves qui proviennent de l'impôt en nature levé dans le Sa'yd.

Les féves mises en vente dans ces marchés sont quelquefois dépouillées de leur peau, comme les lentilles, par l'action de deux petites meules d'argile durcie entre lesquelles on les froisse.

§. VII.

Culture des Ognons, — des Pastèques, — des Melons. — Autres Cultures de Plantes potagères.

L'OGNON *[Allium cepa]* est un objet de grande culture dans presque toute l'Égypte, à l'exception de la partie méridionale de la province de Thèbes et des parties inférieures du Delta.

La terre est d'abord labourée, puis dressée avec le tronc d'un palmier ; elle est ensuite divisée en carreaux avec le *massougah.* Les façons successives de la terre pour préparer un *feddân* reviennent à 200 médins.

On sème l'ognon après le blé, le trèfle, et les autres grains que l'on cultive sur les terres naturellement inondées. Pour cela, on forme, au hoyau, de petits sillons qui reçoivent la graine : dix hommes peuvent faire ce travail en un jour sur un *feddân.* On emploie, pour l'ensemencer, $\frac{1}{24}$ d'*ardeb* de graine, dont le prix est communément de 90 à 120 parats. Suivant que les terres sont plus élevées ou plus basses, on multiplie ou on ralentit les arrosemens pendant la végétation de la plante; dans le premier cas, on les répète toutes les semaines. Les frais d'arrosement d'un *feddân*, à six ou huit reprises, reviennent à environ 300 médins.

Cinquante ou soixante jours après l'ensemencement, l'ognon est transplanté dans un autre champ qui a reçu trois labours : le semis fait sur une superficie déterminée suffit pour couvrir une étendue douze fois plus considérable.

L'ognon est récolté en vert pour servir immédiatement de comestible, ou bien on le laisse sécher sur pied pour être mis en vente dans les marchés : il est ordinairement parvenu à sa maturité quatre-vingts à quatre-vingt-dix jours après avoir été transplanté. Il faut quinze à vingt journées d'ouvrier pour en faire la récolte. La journée est payée 6 parats dans la province de Syout.

Un *feddân* rapporte de vingt à trente *ardeb* d'ognons, dont l'un se vend communément une pataque dans les provinces de Syout et de Minyeh, et jusqu'à 2 pataques dans les environs de Qené : cette différence de prix provient non-seulement de ce que les frais de culture sont plus considérables à Qené, mais encore de ce que cette bulbe s'y exporte en assez grande quantité pour l'Arabie, par la voie de Qoçeyr.

Quoique les ognons d'Égypte aient perdu de leur célébrité, cependant ils sont plus gros que ceux d'Europe, et assez doux pour être mangés crus sans aucun assaisonnement : ils servent, comme autrefois, à la nourriture des habitans des campagnes, qui les cultiveroient probablement en plus grande quantité, si leur culture exigeoit moins d'avances.

L'impôt territorial mis sur les champs cultivés en ognons se paye en argent : il s'élève à 6 ou 7 pataques par *feddân.*

Un autre comestible fort abondant dans toutes les parties de l'Égypte est la pastèque, ou melon d'eau *[Cucurbita citrullus]*.

On la cultive dans les îles ou sur les berges du Nil, qui restent découvertes

pendant la saison des basses eaux, et qui sont submergées lors de l'inondation. Ces berges présentent des talus fort inclinés, dont la surface est formée d'un sable très-fin. On y fait des trous rectangulaires d'un mètre de long sur deux décimètres de large, et assez profonds pour que l'eau venant de l'intérieur des terres ou du fleuve puisse y entretenir l'humidité. Ces trous sont disposés en lignes parallèles au cours du Nil, et distantes d'environ un mètre les unes des autres. Comme le vent peut facilement transporter cette espèce de sol, et que les jeunes plants de pastèques pourroient être recouverts de ces sables mobiles, on les arrête au moyen de petites palissades de jonc sec disposées transversalement aux lignes de semis; le sable qui s'accumule contre ces palissades, forme un abri derrière lequel le pied de la plante est garanti de l'ardeur du soleil.

Chaque plante produit ordinairement trois ou quatre fruits, dont chacun se vend de 4 à 5 médins.

Quelquefois, au lieu de semer les pastèques sur les bords du fleuve, on les sème dans les terres basses qui bordent les canaux intérieurs : on fait dans les terres, vers le commencement de février, des fosses distantes d'un mètre les unes des autres, et d'environ deux décimètres de profondeur; on y met plein les deux mains de fiente de pigeon, qu'on y laisse à découvert pendant huit ou dix jours, au bout desquels on ensemence. Il faut, pour l'ensemencement d'un *feddân*, $\frac{1}{48}$ d'*ardeb* de graine, qui revient à 20 parats. Dix hommes peuvent faire ce travail en un jour. Le produit d'un *feddân* ensemencé en pastèques peut s'élever jusqu'à 30 pataques; il n'est quelquefois que de 12 ou 15.

La culture des pastèques, toujours comprise au nombre de celles qui sont appelées *el-demyry*, est, pour ainsi dire, la seule à laquelle soit propre la langue de terre étroite qui sépare le lac Bourlos de la mer. Les habitans du village de Beltym, bâti sur cette espèce de tertre, y font de petites fosses de 20 à 25 centimètres de profondeur environ; ce qui suffit pour atteindre le niveau de la nappe d'eau douce qui, pendant l'hiver, s'écoule du lac dans la mer, en passant au-dessous de cette terre sablonneuse: ils mettent, comme dans la haute Égypte, de la colombine au fond de ces trous, et ils y sèment la graine de pastèque. Ce fruit, parvenu à sa maturité, est transporté à Alexandrie, à Rosette et à Damiette, par des *germes* qui viennent en prendre des chargemens au boghâz de Bourlos; ou bien il est transporté par des bateaux plus petits à Semennoud, à Mehallet el-Kebyr, à Mansourah, et dans d'autres lieux du Delta. Ces bateaux passent ordinairement de l'intérieur du lac dans la branche orientale du Nil, en remontant l'ancienne branche Sébennytique.

Il nous resteroit à parler de quelques autres plantes qui, dans les différentes saisons de l'année, fournissent aux habitans de toutes les parties de l'Égypte une nourriture plus ou moins recherchée, telles que le *bâmyeh [Hibiscus esculentus]*, le concombre *[Cucumis sativus]*, que l'on sème deux fois par an, au mois de mars et au mois de juillet, et le *meloukhyeh [Corchorus olitorius]*, que l'on sème également à différentes époques, si la récolte de ces diverses plantes ne devoit pas être considérée plutôt comme des produits du jardinage que comme des

produits de l'agriculture. Il nous suffira de dire ici que, ces petites cultures exigeant le travail continuel des arrosemens, les terres qui y sont destinées sont divisées en carreaux par de petites digues sur le sommet desquelles on pratique les rigoles qui conduisent l'eau dans chacun de ces espaces.

Un *feddân* de *bâmyeh* rapporte en argent, dans les environs de Qené, de 90 à 120 médins par jour, pendant trois mois. Quand le *meloukhyeh* est parvenu à sa maturité, les coupes qu'on en fait dans le même champ se prolongent et se renouvellent pendant un mois et demi. Le produit journalier d'un *feddân*, pendant cet intervalle, peut monter à 90 ou 100 médins.

Les champs cultivés en plantes potagères sont ordinairement bordés par des lisières de chanvre, de carthame, ou par de petites palissades de tiges de *dourah* séchées.

Un *feddân* ainsi aménagé paye 5 ou 6 pataques d'impôt annuel.

§. VIII.

Culture du Trèfle, — du Fenugrec, — de la Gesse, — et du Pois des champs.

Le trèfle [*Trifolium alexandrinum*] est le fourrage le plus estimé et généralement le plus cultivé en Égypte, où, comme on sait, il n'y a pas de prairies naturelles. Cette culture, à laquelle une grande partie du territoire du Delta est consacrée, ne remonte guère, dans le Sa'yd, au-delà de Farchout, parce que les terres inondées par le Nil y sont desséchées trop promptement quand les eaux se retirent, et que les arrosemens artificiels, au moyen desquels il faudroit entretenir la végétation de cette plante, y seroient trop dispendieux.

Le trèfle est toujours semé, sans aucun labour préalable, dans les terres inondées naturellement. Cet ensemencement, qui a lieu lorsque les terres sont encore à l'état boueux, exige $\frac{1}{3}$ d'*ardeb* de graine par *feddân*. Cette graine est recouverte à l'ordinaire par un tronc d'arbre que traînent des bœufs ou des hommes.

On fait une première coupe du trèfle quarante ou quarante-cinq jours après les semailles, et un peu plutôt à Girgeh et à Farchout, parce que la végétation y est plus rapide : cette première coupe de trèfle se vend communément 8 pataques le *feddân* dans les provinces de Syout et de Minyeh.

Trente jours après, on en fait une seconde coupe, qui se vend 4 ou 5 pataques.

Lorsque l'on veut récolter la graine de trèfle, on ne fait qu'une seule coupe de ce fourrage pour être consommée en vert. On laisse sécher la seconde sur pied. Celle-ci est portée sur une aire, où on la fait fouler aux pieds des bœufs. Cette récolte et ce battage reviennent à 75 médins le *feddân*; on en retire ordinairement deux *ardeb* de graine, dont le prix varie de 200 à 360 médins.

Les arrosemens artificiels étant plus faciles dans le Fayoum que dans le reste de l'Égypte, les champs de *dourah*, un mois avant la récolte de ce grain, y sont ensemencés en trèfle. On n'en sème que $\frac{1}{4}$ d'*ardeb* par *jedân*; ce qui n'exige qu'une demi-journée de travail de l'un des ouvriers employés aux arrosemens. La végé-

tation du trèfle est si prompte, qu'on en fait la première coupe immédiatement après que le *dourah* a été scié : s'il est consommé sur pied par le bétail, un *feddân* de trèfle peut nourrir deux bœufs pendant un mois.

Après sa première coupe, et dans un intervalle de vingt à vingt-cinq jours, on arrose le trèfle à deux reprises différentes. Ce temps suffit pour arriver à l'époque d'une seconde coupe, qui est toujours un peu moins productive que la première. Quelquefois on retire la graine de la troisième ; alors le produit d'un *feddân* s'élève jusqu'à 2 *ardeb* $\frac{1}{2}$ ou 3 *ardeb* de graine : mais, quand l'inondation a été favorable, on consomme en vert la troisième coupe de trèfle, et la graine est retirée de la quatrième, qui ne fournit plus par *feddân* qu'un *ardeb* $\frac{1}{2}$.

Le cultivateur vend sur pied le trèfle dont sa terre est couverte, quand il ne le fait pas consommer par son propre bétail. Le prix du *qirât,* ou de la 24.[e] partie d'un *feddân,* varie de 30 à 35 médins.

La culture du trèfle est très-répandue dans la province de Gyzeh, aux environs du Kaire : la préparation de la terre n'y présente aucune particularité remarquable; mais la quantité de graine ensemencée sur une superficie déterminée y est beaucoup plus grande que dans le Sa'yd et le Fayoum, puisqu'on en sème un *ardeb* par *feddân.* Le prix de l'*ardeb* est de 6 pataques.

On fait la première coupe du trèfle soixante jours après les semailles ; la seconde coupe, trente jours après la première ; enfin la troisième, quarante jours après la seconde : ainsi les produits du trèfle sont récoltés dans l'intervalle d'environ quatre mois et demi. Les deux premières coupes d'un *feddân* vert se vendent 24 pataques.

Quand l'inondation a été foible, on ne coupe le trèfle que deux fois; la seconde coupe est réservée pour la graine. On retire ordinairement 4 *ardeb* de graine d'un *feddân*, soit en faisant passer la plante desséchée sous le *noreg*, soit en la frappant avec de longs bâtons.

Comme il se fait au Kaire une grande consommation de ce fourrage pour la nourriture des chevaux et des ânes, la plus grande partie de celui qui est cultivé dans les environs y est apportée en vert à dos de chameau, et consommée journellement pendant la saison. On fait aussi quelquefois sécher les trois coupes successives d'un champ de trèfle, et on les met en réserve pour être consommées en cet état pendant l'été.

Dans le Delta, où le trèfle est particulièrement destiné à la nourriture des bœufs et des buffles, on le fait manger sur pied. Le bétail est mis pour la première fois dans le champ soixante jours après les semailles. Un *feddân* de ce pâturage est loué à raison de 5 ou 6 pataques ; le premier regain peut être mis en pâture trente ou quarante jours après. Dans l'intervalle de la première à la seconde coupe, les champs de trèfle sont arrosés par ceux qui y placent leurs bestiaux. On estime, dans la province de Menoufyeh, que deux bœufs peuvent manger par jour la vingt-quatrième partie d'un *feddân.*

Ici, la quantité de semence est moindre qu'ailleurs; elle n'est que de $\frac{1}{6}$ d'*ardeb* par *feddân.* Quand on veut recueillir la graine de ce fourrage, on ne fait paître le

champ qu'une première fois. Au surplus, c'est toujours deux mois après l'ensemencement que le trèfle est mis en pâture.

Nous avons dit que, dans la haute Égypte, on le semoit quelquefois avec le *dourah ;* dans la basse, on le sème aussi avec le maïs un mois avant que ce grain parvienne à sa maturité. La jeune plante de trèfle croît à l'ombre des grandes tiges de cette céréale, et profite des derniers arrosemens qu'on lui donne. Un *feddân* ainsi ensemencé est loué, pour quatre mois, de 5 à 8 pataques. On estime à Tantah qu'une paire de bœufs peut vivre sur un *feddân* $\frac{1}{2}$ de trèfle pendant cet intervalle de temps; c'est $\frac{3}{4}$ de *feddân* par tête de bœuf : on estime qu'il faut un *feddân* entier de ce fourrage pour nourrir un buffle.

A mesure que l'on descend vers les embouchures du Nil, les arrosemens devenant plus faciles sont aussi plus abondans, et la végétation du trèfle s'accélère dans la même proportion : ainsi l'on peut en faire jusqu'à quatre coupes dans les rizières des provinces de Rosette et de Damiette, où ce fourrage est semé immédiatement après la récolte du riz, sans aucune autre préparation que de tenir la terre couverte de quelques centimètres d'eau pendant deux ou trois jours. La première coupe se fait deux mois après les semailles; la seconde suit à trente jours d'intervalle; la troisième et la quatrième, à vingt jours l'une de l'autre.

Il faut ordinairement six bœufs pour l'arrosement de dix *feddân* de trèfle : on consacre à leur nourriture trois *feddân,* qui sont consommés en vert ; on fait sécher le produit des sept autres , et on le réserve pour la nourriture des bœufs et des buffles pendant une partie de l'année.

Les deux tiers du trèfle récolté dans les rizières du Delta sont généralement consommés en vert par le bétail de toute espèce que le cultivateur est obligé d'entretenir; l'autre tiers est consommé en sec.

Le trèfle qui croît dans les rizières, paroît être moins substantiel que celui des parties supérieures du Delta et des environs du Kaire, à raison de la rapidité de son accroissement, qui est due aux arrosemens artificiels dont il profite.

Le fenugrec *[Trigonella fenum græcum],* que les Égyptiens appellent *helbeh,* est un fourrage particulier à l'Égypte moyenne, et qu'on ne cultive ni dans la partie méridionale du Sa'yd ni dans le Delta. On le sème dans le même temps et de la même manière que le trèfle. La récolte en diffère, en ce qu'on l'arrache au lieu de le couper, soixante à soixante-dix jours après les semailles ; il est alors consommé par toute espèce de bétail. La graine, que l'on met tremper dans l'eau pour la faire germer, sert de comestible.

On en sème $\frac{14}{24}$ d'*ardeb* par *feddân,* dont le produit en fourrage se vend de 8 à 10 pataques.

Quand on laisse le fenugrec parvenir à sa maturité et sécher sur pied, quinze hommes, que l'on paye six médins l'un, peuvent arracher en un jour le produit d'un *feddân.* On en retire de 2 à 5 *ardeb* de graine, suivant les années. On fait passer la plante séchée sous le *noreg ;* les tiges hachées par cette opération servent de nourriture aux chameaux.

On cultive dans toute la haute Égypte et le Fayoum un autre fourrage appelé

gilbân ; c'est une espèce de gesse [*Lathyrus sativus*], que l'on sème, comme le trèfle et le fenugrec, sur les terres que l'inondation a couvertes : on les prépare comme pour l'ensemencement des lentilles ; il faut employer $\frac{2}{3}$ d'*ardeb* de semence par *feddân*.

On arrache ce fourrage au bout de soixante jours, pour être consommé en vert. Un *feddân* produit ordinairement de dix à quinze charges de chameau, qui se vendent en totalité 6 à 8 pataques. La plante dont on veut retirer la graine, reste cent jours sur pied : elle en donne communément 5 *ardeb* par *feddân*. Ce fourrage sec est battu sous le *noreg ;* les tiges hachées servent de nourriture aux chameaux seulement.

On paye en nature à raison de $\frac{1}{24}$ d'*ardeb* chacun des quatre ouvriers et des quatre bœufs employés au battage du produit d'un *feddân ;* on paye également $\frac{1}{24}$ d'*ardeb* pour le loyer du *noreg*. La gesse se vend de 90 à 150 médins l'*ardeb*.

A mesure que l'on remonte le Nil, on observe que le prix de ce fourrage augmente; ce qui provient de la difficulté de le cultiver en quantité suffisante: on y supplée dans les provinces de Thèbes et de Qené, à l'extrémité méridionale du Sa'yd, par la culture du pois des champs [*Pisum arvense*] ; on l'appelle en Égypte *besilleh,* dénomination où l'on retrouve notre expression de *bisaille* et celle des *piselli* d'Italie. Cette espèce de fourrage est semée et recueillie aux mêmes époques que la gesse, et donne à très-peu près les mêmes produits. C'est quand il commence à sécher qu'on le fait consommer par les chameaux, les bœufs, les buffles, les chèvres, les moutons, &c. ; il n'est point employé à la nourriture des chevaux. Le dixième environ des champs où l'on cultive le *gilbân* et le *besilleh,* est réservé pour fournir la semence; ce qui suppose que le produit en grain de ces fourrages est à peu près de 10 pour 1.

Dans le Fayoum, où les eaux de l'inondation naturelle restent peu de temps sur les terres, l'*helbeh,* le *gilbân* et le *besilleh* sont semés dans les champs de *dourah,* quarante jours environ avant sa maturité. Ces fourrages profitent ainsi des derniers arrosemens qu'on lui donne : ils ne sont plus arrosés après sa récolte. Les habitans de cette province usent du pois des champs comme de comestible.

§. IX.

Culture du Colza, — de la Laitue, — et du Sésame.

ON cultive dans les provinces de Syout et de Girgeh une espèce de colza [*Brassica arvensis*] appelée *selgam*, et dont la graine est employée à faire de l'huile. On la sème dans les terres qui ont été inondées naturellement, immédiatement après la retraite des eaux. Cet ensemencement, pour lequel on emploie $\frac{1}{24}$ d'*ardeb* par *feddân,* est fait à la volée dans un jour et par un seul homme.

Le colza reste trois mois en terre : il est mûr après cet intervalle, et l'on en fait la récolte en arrachant la plante. Cette récolte exige dix journées de travail pour un *feddân :* chaque journée est payée 7 médins; c'est aussi le prix que l'on

donne aux ouvriers qui battent le colza pour en retirer la graine. Ce battage se fait avec de longs bâtons, sur une aire préparée à cet effet. Il faut six hommes pour battre en un jour le produit d'un *feddân.*

Le vannage et le nettoiement de la graine se font comme le vannage et le nettoiement des autres grains : cette opération se paye à raison de $\frac{2}{24}$ d'*ardeb* par *feddân.*

Le produit d'un *feddân* en graine varie de 4 à 6 *ardeb,* suivant les années. Le prix de l'*ardeb* varie aussi de 90 à 150 médins.

Les tiges de cette plante séchées servent de combustible : mais ordinairement les cultivateurs l'abandonnent sur l'aire, où les *fellâh* les plus pauvres viennent la ramasser pour s'en servir.

La culture du colza est remplacée, au-dessus de Qené et dans la partie méridionale de la province de Thèbes, par celle de la laitue *[Lactuca sativa]*, appelée *khass* dans le pays. On en sème la graine soit avec les lentilles ou avec l'orge dans les terres inondées naturellement, soit dans les terres qui sont cultivées en *dourah* à l'aide d'arrosemens artificiels. Dans le premier cas, on mêle $\frac{2}{24}$ d'*ardeb* de graine de laitue avec $\frac{8}{24}$ d'*ardeb* de lentilles ou d'orge; dans le second, on en sème $\frac{4}{24}$ d'*ardeb* sur les champs de *dourah,* vingt ou vingt-cinq jours avant la récolte de ce grain, c'est-à-dire, quand il n'a plus besoin d'être arrosé.

La laitue, qui ne reçoit aucun arrosement pendant sa végétation, reste six mois en terre. Quand la plante est mûre, on en coupe les têtes chargées de graine; on les porte sur une aire, où elles restent exposées au soleil pendant six jours; après quoi, on les bat comme le colza.

Un *feddân* de terre dans lequel la laitue a été semée avec les lentilles, l'orge et le *dourah,* rapporte de 2 à 6 *ardeb* de graine. Le prix de l'*ardeb* à Qené est de 2 pataques.

On cultive beaucoup la laitue dans les environs d'Edfoû. On sème par *feddân* $\frac{1}{24}$ d'*ardeb* de graine, qui, dans les années ordinaires, rend 1 *ardeb* $\frac{1}{2}$ ou 1 *ardeb* $\frac{3}{4}$. Cette récolte est comprise au nombre de celles appelées *el-nabâry.* L'*ardeb* de graine de laitue se vend communément dansce canton 140 médins.

On fait souvent consommer en vert, comme fourrage, une partie des tiges de cette plante; ce qui diminue d'autant son produit en graine. Les bœufs se nourrissent aussi quelquefois de laitue sèche; mais c'est un fourrage peu estimé.

Le sésame *[Sesamum orientale],* dont la graine sert à la fabrication d'une huile comestible, est cultivé aux environs de Qené, dans la haute Égypte, et dans presque tout le Delta. C'est une culture d'été, qui se fait en même temps que celle du *dourah* et du blé de Turquie, après la récolte du froment. La différence du climat et du mode d'arrosement fait varier les procédés de culture de cette plante dans le Sa'yd et dans la basse Égypte.

Près de Qené, où j'ai pris les renseignemens dont je rends compte ici, on commence par donner à la terre plusieurs labours, qui reviennent à 140 parats. La terre est ensuite divisée en carreaux, comme pour la culture du *dourah :* on sème ensuite 2 ou $\frac{3}{48}$ d'*ardeb* de graine par *feddân ;* le champ est arrosé, pendant l'espace

l'espace de trois mois, au moyen de *delou :* les mêmes hommes employés aux arrosemens font aussi par intervalles le sarclage du champ ; enfin ce sont les mêmes ouvriers qui font la récolte de la plante, quand elle est parvenue à sa maturité. Il faut cinq jours pour récolter le produit d'un *feddân.*

Après avoir scié les tiges du sésame, on les met en paquets que l'on expose au soleil pendant vingt jours, en les tenant debout, soutenus par une corde tendue entre plusieurs appuis : après cet intervalle de temps, on secoue les paquets de tiges sur l'aire où ils ont été exposés ; les graines sortent des capsules les plus sèches. On remet de nouveau les paquets au soleil pour achever de les dessécher ; et, deux ou trois jours après, on les secoue de nouveau pour en faire tomber les graines qui y étoient encore.

Le produit moyen d'un *feddân* de sésame est de 6 *ardeb* de graine, dont l'un se vend communément de 5 à 7 pataques. Les tiges du sésame, après que la graine en a été retirée, servent de combustible.

Voici maintenant les renseignemens qui m'ont été donnés sur la culture du sésame dans la basse Égypte, aux environs de Semennoud.

Comme la graine doit être mise en terre dans la saison de la plus grande sécheresse, et qu'il faut, pour cette culture, multiplier les arrosemens artificiels, on choisit les emplacemens le plus à proximité des *sâqyeh* ou roues à pots. On commence par abreuver fortement la terre, pendant plusieurs jours, à l'aide de ces machines : lorsqu'elle est suffisamment humectée, on sème la graine à la volée, et on la recouvre par un labour. La quantité de semence par *feddân* est de $\frac{1}{24}$ d'*ardeb.*

Vingt-cinq jours après les semailles, on arrose une première fois, et on renouvelle l'arrosement de dix jours en dix jours jusqu'à la crue du Nil ; alors on enveloppe le champ de sésame d'une petite digue où l'on pratique à volonté des ouvertures par lesquelles on fait entrer l'eau sur le terrain ensemencé.

Le sésame reste en terre pendant cinq mois, c'est-à-dire, jusqu'à la fin d'octobre. La récolte d'un *feddân* est faite en un jour par dix ouvriers, que l'on paye chacun 8 ou 10 médins. On transporte ensuite cette récolte sur une aire préparée à cet effet ; elle y est étendue et exposée au soleil pendant un mois : trois hommes sont occupés chaque jour à retourner le sésame sur cette aire, afin de le faire sécher dans tous les sens ; enfin on en fait sortir la graine en frappant les tiges desséchées avec de longs bâtons. On paye 70 médins pour la garde du sésame pendant tout le temps de son desséchement en plein air. Le battage et le criblage d'un *feddân* de sésame reviennent à 140 médins. Son produit en graine varie de 4 à 5 *ardeb*, dont chacun se vend communément de 7 à 8 pataques.

§. X.

Culture du Carthame.

Le carthame [*Carthamus tinctorius*] est l'objet d'une culture assez étendue dans la vallée d'Égypte, depuis Esné jusqu'au Kaire : elle ne remonte point au-dessus d'Esné ; on ne s'en occupe ni dans le Fayoum ni dans le Delta. Cette culture a deux objets spéciaux : la récolte de la fleur, qui est employée pour la teinture ; et la récolte de la graine, qui sert à la fabrication d'une espèce d'huile.

C'est particulièrement dans la province de Syout que le carthame est cultivé. Quelquefois la terre destinée à cette culture ne reçoit aucune préparation, et alors la graine de carthame est semée à la volée : quelquefois on donne à la terre un premier labour, et alors on sème la graine dans des sillons tracés par la charrue ; ce qui augmente un peu le produit de la culture. On sème par *feddân* de 5 à 7 *rob'* ou $\frac{1}{24}$ d'*ardeb* de graine, qu'il faut toujours recouvrir par un labour. Cependant les cultivateurs pauvres sèment le carthame, comme le *dourah*, dans de petites fosses qu'ils font et qu'ils recouvrent à la main ; l'ensemencement d'un *feddân* exige alors quinze journées. Ce travail se fait à la même époque que l'ensemencement du blé. La récolte de la fleur commence trois mois après ; elle se prolonge du 1.er au 25 avril, et, dans quelques villages des environs de Tahtah, jusqu'au commencement de mai. Elle est faite par des femmes et des enfans, qui, pendant toute la durée de la floraison, arrachent, chaque matin, au lever du soleil, les pétales des fleurs qui sont suffisamment épanouies. On emploie ordinairement par *feddân* douze ou quinze de ces ouvriers, à chacun desquels on donne 2 ou 3 médins, parce qu'ils ne travaillent que quelques heures. Les pétales ainsi récoltés sont, pendant un jour entier, étendus à l'ombre sur des nattes : cette préparation peut revenir à 40 parats par *feddân* pour tout le temps que dure la cueillette. C'est vers le milieu de sa durée qu'elle est le plus abondante.

Les pétales de la fleur de carthame sont ensuite pilés avec un long bâton dans un petit mortier de bois, jusqu'à ce qu'ils soient réduits en une espèce de pâte dont on forme de petits pains ronds et aplatis, de 10 à 12 centimètres de diamètre. Cette réduction en pains, qui se fait jour par jour, exige le travail d'un homme pendant une heure ou deux. Ensuite on met sécher à l'ombre pendant quinze jours les pains de carthame ; ce qui leur fait perdre environ la moitié de leur poids. Dix ou quinze de ces pains, après leur dessiccation, pèsent un *rotl* ; c'est en cet état qu'on les vend dans le commerce sous le nom de *safranon*. Lorsque le carthame a été semé seul, et que l'année a été favorable, le produit d'un *feddân* est de 3 *qantâr* de ces pains. Le prix du *qantâr* varie de 8 à 15 pataques, suivant que les demandes des marchands sont plus ou moins abondantes.

Pour augmenter le poids des pains de safranon, ou pour leur donner plus de consistance, on pile quelquefois les fleurs de carthame avec une certaine quantité

de farine de lupin, ou bien on les mêle dans la proportion d'un *rotl* de cette farine sur dix *rotl* de fleur. Cette falsification, qui diminue le prix du safranon, est usitée habituellement dans la province de Girgeh. Le carthame le plus pur est celui de Tahtah, qui par cette raison est aussi le plus estimé; vient ensuite celui de Syout, enfin celui des environs du Kaire. Ce dernier se vend de 18 à 20 pataques le *qantâr*.

La graine de carthame, qui, dans les provinces de Syout et du Kaire, est semée sans mélange d'autres graines, se seme avec les lentilles, dans les provinces de Thèbes et de Girgeh: on n'en emploie alors que $\frac{2}{24}$ d'*ardeb* par *feddân*. Ces deux plantes reçoivent ainsi une culture commune; mais la récolte des lentilles se fait quarante jours avant que celle du carthame soit terminée. Le produit de celle-ci est moindre que le produit de la culture du carthame qui a été ensemencé seul: on ne retire d'un *feddân* qu'un *qantâr* ou un *qantâr* et demi de safranon, et tout au plus deux *qantâr* quand l'année est excellente.

Syout est l'entrepôt général de tout le safranon fabriqué dans la haute Égypte. Les cultivateurs le vendent à des marchands de cette ville, qui en traitent avec des négocians du Kaire. On en exporte aussi pour l'Arabie par Qoçeyr.

La culture du carthame est une des plus avantageuses que l'on fasse en Égypte: cependant, comme la récolte de la fleur exige quelques avances, et que, pour s'en défaire à temps, il faut attendre des demandes qui peuvent être tardives, les paysans pauvres n'en cultivent que fort peu; ils en entourent, comme d'une espèce de haie, leurs champs de pastèques et de légumes.

Après que les fleurs ont été recueillies, on laisse la plante sécher sur pied pendant dix ou douze jours; on en arrache alors les tiges, dont on retire la graine en les frappant avec des bâtons. Dix ou douze ouvriers peuvent arracher en un jour les tiges d'un *feddân*: il faut autant de journées pour les battre et en nettoyer la graine.

Un *feddân* de carthame, dont on a récolté les fleurs, rapporte, année commune, 2 à 3 *ardeb* de semence. Ce produit s'élève quelquefois jusqu'à 6 *ardeb*, lorsque le carthame est cultivé seulement pour la graine, comme cela se pratique dans la partie de la haute Égypte qui s'étend au midi de Farchout jusqu'à Esné. Quand, au contraire, le carthame est semé avec les lentilles, on ne recueille sur la même surface qu'un *ardeb* ou un *ardeb* et demi de graine. L'*ardeb* se vend de 2 à 3 pataques.

Les tiges de carthame séchées servent de combustible. Le prix en varie suivant les localités; ce qui vaut 2 pataques à Syout, se vend 8 et 10 pataques au Kaire.

§. XI.

Culture du Lin.

COMME toutes les terres inondées naturellement ne sont pas situées au même niveau, on réserve les plus basses, sur lesquelles les eaux ont séjourné le plus long-temps, pour la culture du lin [*Linum usitatissimum*]. C'est une des plus importantes des provinces de Syout, de Minyeh, du Fayoum, et de l'intérieur du Delta; mais elle éprouve, suivant les lieux, des modifications notables.

Dans la première de ces provinces, le lin est semé au solstice d'hiver. La terre, qui a été submergée naturellement, ne reçoit aucune préparation. La meilleure est celle qui a été le plus long-temps inondée : comme alors elle est à l'état de boue, la semence s'y enfonce assez pour n'avoir pas besoin d'être recouverte. On en emploie un *ardeb* par *feddân.*

Les champs ensemencés en lin n'exigent aucun soin jusqu'à la récolte : elle se fait au commencement d'avril, trois mois et demi après les semailles. La plante, ayant atteint sa maturité, est arrachée à la main et mise en gerbe. Le produit d'un *feddân* est ordinairement de 400 gerbes, qui font la charge de cinq chameaux. L'arrachage du lin, produit d'un *feddân*, exige huit ou dix journées de travail, dont chacune est payée 7 médins.

Le lin en gerbe est porté sur le lieu où l'on doit en retirer la graine. Cette opération se fait en frappant l'extrémité supérieure d'un paquet de plantes sur la face convexe d'une cruche de terre cuite appelée *ballas,* laquelle est couchée sur des gerbes de lin, à environ un mètre au-dessus de terre. Ce vase est placé au milieu d'une petite enceinte circulaire, formée de gerbes de lin mises les unes sur les autres pour arrêter les graines qui, en sortant du sommet des tiges, s'échappent de tous les côtés. L'extraction de la graine d'un *feddân* revient, par cette opération, à environ 60 médins. A mesure qu'elle se fait, on remet le lin en gerbe, et on le porte dans des fosses quadrangulaires, qui ont quinze ou vingt pas de côté et un mètre et demi de profondeur, revêtues de maçonnerie de brique, et placées ordinairement près d'une machine à élever l'eau. On y dispose les gerbes verticalement les unes à côté des autres, en les serrant assez pour que l'eau, que l'on fait ensuite entrer dans la fosse, ne les soulève pas; effet que l'on tâche encore de prévenir en les chargeant de quelques pierres. Le lin, après être resté quinze ou vingt jours ainsi submergé, est retiré de l'eau, et exposé au soleil jusqu'à ce qu'il soit suffisamment sec ; alors on en brise les tiges en les frappant sur une pierre avec des bâtons ; on le fait ensuite passer entre les dents d'un peigne de fer pour séparer la filasse d'avec les fragmens de tige dont elle est mêlée. Après ces préparations, le lin est mis dans le commerce.

Les 400 gerbes de lin récoltées sur un *feddân* se vendent communément de 1000 à 1100 médins : on peut en retirer, après les préparations que nous venons de décrire, environ 600 *rotl* de lin prêt à être filé. Le prix du *rotl* de lin à Syout et aux environs est de 4 parats ; ce qui revient à 26 pataques et 60 médins pour le produit d'un *feddân.*

La culture de cette plante dans le Fayoum présente quelques différences, parce que les terres de ce canton reçoivent beaucoup moins d'eau de l'inondation naturelle que les provinces de la haute Égypte.

On commence par donner à la terre où le lin doit être semé, deux et quelquefois trois labours dans des directions croisées. On aplanit ensuite le sol, en traînant sur sa surface un tronc de palmier. On sème le lin à la volée : il n'est point recouvert ; mais on l'arrose immédiatement après les semailles, qui ont lieu au solstice d'hiver. L'arrosement au moyen de *delou* ou *châdouf* se répète de

quinzaine en quinzaine ; on y emploie communément par *feddân* deux de ces machines, qui travaillent à chaque reprise pendant deux jours. Cependant, lorsque les rosées sont abondantes, on se dispense des arrosemens artificiels : les champs de lin n'ont pas besoin d'être sarclés pendant les cent jours que cette plante reste sur pied.

Le lin est arraché vers la fin du mois de mars ; et, comme à cette époque il est moins sec que celui du Sa'yd, on l'expose pendant douze ou quinze jours au soleil après sa récolte, et l'on a soin de le retourner pour le faire sécher également : on en forme ensuite de petites gerbes, que l'on transporte à dos de chameau sur l'aire où l'on doit retirer la graine. Cela se fait, ainsi que nous l'avons dit plus haut, en frappant de la tête des plantes, que l'on tient des deux mains par le pied, un vase de terre couché horizontalement. Ces percussions, qui détachent des tiges les capsules où la graine est contenue, ne font point sortir la graine de ces capsules : on brise celles-ci en les faisant passer entre deux petites meules d'argile desséchée, semblables à celles dont on se sert pour monder les lentilles et les féves.

Il faut douze journées d'ouvrier pour récolter un *feddân* de lin, et cette récolte revient à 90 médins ; deux ou trois hommes suffisent pour la faire sécher et la mettre en gerbes, dont on donne la cinquantième pour salaire à ces ouvriers. On forme ensuite des paquets de 12 gerbes, appelés *krettah*, pour l'égrenage de chacun desquels on paye un parat : on en retire 40 à 50 d'un *feddân*, qui se vendent ensemble 2000 médins environ. Le prix moyen de l'*ardeb* de graine de lin varie de 2 à 6 pataques ; et le produit d'un *feddân* est en général de 3 ou 4 *ardeb*.

Lorsque les tiges de lin ont été égrenées et remises en gerbes, on les porte au rouissage dans des mares où elles sont tenues submergées sous une charge de pierres dont on les couvre : elles y restent douze ou quinze jours, suivant que l'on peut ou non y renouveler l'eau. Ce rouissage achevé, on fait sécher le lin au soleil pendant deux fois vingt-quatre heures ; enfin on le transporte chez le cultivateur. On en rompt les tiges en les battant sur une pierre avec un maillet : on sépare ensuite de la filasse les fragmens de tige qui s'y trouvent engagés, en la frappant en l'air avec une grande batte en bois ; enfin, pour achever de nettoyer le lin, on le fait passer entre les dents d'un peigne de fer. Ce sont ordinairement des femmes qui font cette dernière opération.

Aux environs du Kaire, ceux qui cultivent le lin, le vendent sur pied à ceux qui le préparent pour être filé. Le produit d'un *feddân* est quelquefois ainsi vendu jusqu'à 40 pataques. La seule différence dans les procédés de la récolte du lin consiste dans la manière de l'égrener : on le frappe ici avec de longs bâtons, avant de le porter au rouissage.

La culture du lin dans le Delta participe aux modifications générales que le climat plus tempéré et le plus grand abaissement du sol font éprouver aux autres cultures.

On donne à la terre, avant les semailles, deux ou trois labours croisés. Chaque labour revient à 120 parats. On aplanit ensuite le sol, et on le divise en carreaux

pour l'arroser. On sème toujours le lin dans la proportion de $\frac{1}{24}$ d'*ardeb* de graine par *qirât*, c'est-à-dire, dans la proportion d'un *ardeb* par *feddân*. Ce travail se fait dans la première quinzaine de décembre, et la récolte quatre mois après. Pendant ces quatre mois, on donne trois arrosemens au moyen du *delou :* chacun de ces arrosemens dure trois jours; et, comme le temps de la végétation du lin est celui du décroissement du Nil, le premier arrosement n'exige que six ouvriers; le second, huit; et le troisième, dix. Le produit d'un *feddân* est ordinairement de 3 ou 4 *ardeb* de graine de lin, et de 16 ou 18 *rabtah* ou cordées de 24 gerbes chacune.

Le prix de la graine de lin varie de 2 à 7 pataques l'*ardeb :* celui de la cordée de 24 gerbes est communément de 130 médins en temps de paix. Le produit brut de la culture d'un *feddân* est alors de 42 à 45 pataques.

Aux environs de Chybyn et de Menouf, on répand sur la terre destinée à la culture du lin, après qu'elle a reçu ses labours, une couche de *sebakh :* c'est l'engrais formé par les cendres, les fumiers et les décombres accumulés autour des villages. On en emploie par *feddân* six ou sept charges de chameau, qui reviennent à 3 médins chacune. La location journalière d'un chameau varie de 30 à 40 médins.

Une partie du lin récolté en Égypte est employée par les tisserands du pays, qui sont en grand nombre dans les villes et villages de la province de Syout, du Fayoum et du Delta; une autre partie est exportée en filasse pour les îles de l'Archipel. C'est particulièrement celui de la basse Égypte qui a cette destination : voilà pourquoi le produit brut de cette culture, que nous avons porté de 42 à 45 pataques, diminue en temps de guerre. La graine de lin est employée à fabriquer de l'huile à brûler.

Le chanvre n'est point un objet de grande culture en Égypte; on n'y connoît point l'usage de cette plante comme propre au tissage. On en sème une très-petite quantité sur la lisière de quelques champs, pour composer avec ses feuilles une sorte de préparation enivrante qui remplace l'opium.

§. XII.

Culture du Coton.

QUOIQUE l'on trouve dans presque toutes les parties de l'Égypte quelques champs cultivés en coton, on peut dire cependant que cette culture est particulière à la partie la plus méridionale du Sa'yd et à tout le Delta. Les procédés et les produits en sont différens suivant les lieux.

Dans la province de Thèbes, on sème le coton [*Gossypium arborescens*] à deux époques de l'année : la première, au commencement d'avril; la seconde, au mois de juillet.

La terre est d'abord préparée par un ou deux labours : on la divise ensuite en carreaux au nombre de 200 par *feddân*. Le coton n'est point semé dans l'intérieur

de ces carreaux, qui est ordinairement cultivé en *bâmyeh* et en *meloukhyeh*, mais sur la petite proéminence qui forme le pourtour de ces carreaux; on y fait de petites fosses, distantes d'un mètre environ les unes des autres, de trois à quatre doigts de profondeur, et l'on met dans chacune d'elles 4 à 5 graines de coton.

Lorsqu'on le sème au mois d'avril, les arrosemens nécessaires à sa végétation sont beaucoup plus dispendieux, parce que, les eaux étant plus basses dans cette saison, il faut trois ou quatre étages de *delou*. On fait ces arrosemens pendant cinq jours sur vingt-sept, et il y a deux hommes employés par *delou* : le prix de leur journée est de 8 parats. La récolte du coton semé au mois d'avril commence au mois d'août.

Lorsque le coton est semé à l'époque de l'accroissement du Nil, on conçoit qu'il faut moins de travail pour l'arrosement de cette plante; mais sa maturité se trouve retardée par l'hiver, et l'on n'en fait la première récolte qu'au commencement du mois de mars de l'année suivante. En général, dans la province de Thèbes, il y a peu de coton ensemencé à cette époque.

Quelquefois, au lieu de semer la graine seulement sur le pourtour des carreaux, on la sème sur la crête d'un certain nombre de sillons formés à la pioche dans l'intérieur de ces carrés; les semis se font en quinconce, en espaçant les fosses d'un mètre environ.

La plante lève quatre ou cinq jours après que la graine a été mise en terre: elle fleurit au bout de cinq ou six mois; et, quatre-vingt-dix jours après que la floraison a commencé, on fait la première récolte de l'espèce de noix dans laquelle le coton en laine est renfermé. Cette récolte, qui se prolonge pendant trois mois, est faite, chaque jour, par des femmes et des enfans. On met les noix de coton sécher au soleil; on en ôte les écailles à la main; on retire ensuite les graines de la laine ou duvet qui les enveloppe, au moyen d'une petite machine très-simple dont nous parlerons plus bas.

Les plantations de coton exigent des arrosemens continus, qui ne sont suspendus que pendant les quatre mois d'hiver. Ainsi que nous l'avons dit plus haut, il faut trois ou quatre étages de *delou* pendant l'époque des cultures *el-keydy*, et seulement un seul étage pendant l'époque des cultures *el-demyry*.

Les préparations que l'on donne à la terre pour recevoir le coton, reviennent à 5 ou 6 pataques par *feddân*.

On cultive le coton dans des champs dont l'étendue n'est jamais au-dessus de 3 *feddân*; le plus souvent, ce sont des champs d'un *feddân* ou d'un *feddân* et demi.

Le même plant de coton dure huit ou dix ans. Pendant les deux ou trois premières années, on cultive le *bâmyeh* et d'autres plantes potagères dans les intervalles compris entre les pieds de coton. Pendant les six ou sept dernières années, le coton reste seul. Les cultivateurs ne taillent point cet arbrisseau; ils se contentent de le dégarnir de ses branches sèches, en les cassant à la main, pour rendre les nouvelles pousses plus productives.

Quoique les cotonniers soient vivaces dans la haute Égypte, et qu'un même

plant puisse se conserver pendant dix ans, cependant il est en plein rapport au bout de la troisième année, passé laquelle il commence à dépérir.

Un *feddân* de coton en plein rapport donne 300 *rotl* de coton. Le prix du *rotl* est de 10 à 12 parats. Le coton de la haute Égypte est employé aux fabriques de toile du pays : il y est plus estimé que celui de Syrie.

Le coton n'est cultivé dans le Delta que comme une plante annuelle *[Gossypium herbaceum]*, et on ne l'y sème qu'à une seule époque de l'année, au commencement d'avril, après la récolte du blé.

Le sol étant très-desséché à cette époque, on commence par lui donner un fort arrosage ; on laboure ensuite : on fait à la pioche, à 20 ou 30 centimètres environ de distance les unes des autres, de petites fosses dans lesquelles on sème le coton : c'est le travail de dix journées, dont chacune est payée 10 médins. Le prix de la graine que l'on sème par *feddân*, est de 45 parats.

On arrose trois fois le plant de coton pendant les cinq mois qu'il reste en terre. Les deux premiers arrosemens se font avec les roues à pots ou à tympan, appelées indistinctement *sâqyeh ;* le troisième arrosement a lieu en introduisant les eaux de l'inondation sur ce plant.

On commence à récolter le coton dans les premiers jours de septembre. La plante entière, garnie de ses gousses, est arrachée, et on la met sécher sur une aire : il suffit de quatre journées d'homme pour cette opération. Après trente jours de desséchement, on retire le coton des gousses qui le renferment : soixante femmes ou enfans peuvent achever cette extraction dans un jour. Ils sont payés chacun 5 médins ; on leur abandonne, en outre, les tiges de la plante desséchées.

Le produit d'un *feddân* de coton près de Semennoud est d'un *qantâr* et demi ou de 2 *qantâr* de 120 *rotl* chacun : le prix du *qantâr* est de 16 pataques lorsque la mer est libre ; il est de 9 pataques seulement en temps de guerre.

Le coton que l'on cultive dans la province de Mansourah, se renouvelle tous les ans : mais, au lieu d'arracher les plantes toutes à-la-fois, et de les dessécher en les laissant exposées au soleil pendant un mois, on fait la récolte des gousses de coton à mesure qu'elles mûrissent ; on y emploie des enfans, depuis le point du jour jusqu'à trois heures après le lever du soleil.

On sépare du coton en laine les graines qui y sont mêlées, au moyen d'une petite machine très-simple ; elle est composée de deux cylindres ou rouleaux de bois dur, de 4 décimètres de long, et de 12 à 15 millimètres de grosseur. Ces rouleaux traversent parallèlement entre eux, et à 2 ou 3 millimètres d'intervalle, deux montans verticaux de 2 décimètres et demi de hauteur, lesquels sont érigés solidement à angles droits sur un madrier d'un décimètre d'épaisseur environ. Chacun de ces petits rouleaux porte à l'une de ses extrémités, et du côté opposé, une petite manivelle. On introduit entre eux le coton en laine ; et, en les faisant tourner en sens contraire comme les cylindres d'un laminoir, la graine du coton se trouve arrêtée en arrière, tandis que la laine est entraînée en avant. En voyant agir cette machine, on ne peut manquer d'y reconnoître le premier type des rouleaux entre lesquels on fait passer le coton dans les machines à filer.

§. XIII.

Culture de l'Indigo.

La culture de l'indigo [*Indigofera tinctoria*] n'est ordinairement entreprise que par des propriétaires aisés, ou par des *fellâh* qui forment entre eux une association pour travailler eux-mêmes à l'exploitation de leur champ et à la fabrication des pains de fécule d'indigo qui sont mis dans le commerce.

Les parties méridionales du Sa'yd paroissent les plus propres à la culture de cette plante; c'est du moins dans ces parties de l'Égypte qu'on la cultive le plus: les provinces les plus fertiles en blé, comme celles de Syout et de Minyeh, où l'inondation naturelle couvre de grandes surfaces, n'en fournissent que très-peu, de même que le Fayoum. Nous en avons vu des champs assez rapprochés les uns des autres sur la rive gauche du Nil, en descendant de Beny-Soueyf à Gyzeh. Cette culture cesse tout-à-fait au-dessous du Kaire et dans la basse Égypte.

Le commencement du mois de juin est l'époque à laquelle on sème l'indigo dans les provinces de Girgeh et de Thèbes. La terre est préparée par deux labours dont les directions se croisent. On brise, en les frappant avec de longs bâtons, les mottes qui se trouvent à la surface du champ, après qu'il a été ainsi labouré. Cette préparation faite, on le divise en carreaux de trois ou quatre mètres de côté, qui sont séparés les uns des autres par de petites digues de 2 ou 3 décimètres de hauteur.

On fait dans l'intérieur de ces carreaux, à 15 ou 16 centimètres d'intervalle, de petites fosses de 4 doigts de profondeur, et l'on y met trois ou quatre grains d'indigo que l'on recouvre de terre. La surface de chaque carreau est ensuite dressée le plus horizontalement possible avec le *massougah* pour pouvoir être arrosée également.

La graine d'indigo vient ordinairement de Syrie; celle que l'on récolte en Égypte, est beaucoup moins estimée.

Les deux labours que l'on donne à la terre avant l'ensemencement, reviennent à 240 médins.

La culture d'un *feddân* d'indigo exige le travail continuel de neuf hommes, qui sont employés aux arrosemens et au sarclage du champ. Quand ces deux opérations ont été faites avec les soins convenables, on peut déjà faire la première coupe de l'indigo trois mois après son ensemencement, c'est-à-dire, au commencement de septembre.

On scie la plante à deux doigts de terre, et l'on procède à l'extraction de la fécule à mesure de la récolte. Quoique cette extraction puisse, à la rigueur, être regardée comme un genre particulier d'industrie, et que par conséquent la description en soit comprise dans celle des arts industriels, cependant nous croyons devoir en parler dans ce paragraphe, tant à cause de sa simplicité, que parce qu'elle est faite par les mêmes hommes qui cultivent la plante et qui la récoltent.

Cette plante, après avoir été sciée, comme on vient de le dire, est portée sous un petit hangar couvert, de 5 mètres de long sur 4 de large : on la hache avec un grand couteau, et on la met, ainsi hachée, dans de grands vases de terre cuite de 8 décimètres de hauteur sur 6 de diamètre ; ils sont enfoncés dans la terre jusqu'au collet : on verse sur la plante hachée de l'eau tiède jusqu'aux deux tiers de la hauteur de ces espèces de baquets. On les recouvre d'un couvercle formé d'un tissu de feuilles de palmier, où sont pratiqués deux trous servant à y introduire deux bâtons que deux ouvriers remuent pendant deux ou trois heures pour agiter les plantes hachées et en extraire la matière colorante.

Un atelier contient ordinairement quatre jarres semblables, deux desquelles servent simultanément au travail que nous venons d'indiquer.

Lorsqu'il est terminé, on transvase l'eau chargée de fécule, de ces premières jarres dans d'autres plus petites, qui sont posées sur le sol et dont la capacité est environ trois fois moindre ; on égoutte les feuilles macérées dans des baquets au-dessus desquels on les soutient dans des espèces de clayons de feuilles de dattier.

On laisse reposer l'eau colorée dans ces baquets, et la fécule se dépose au fond. Pour décanter l'eau à mesure qu'elle s'éclaircit et que le dépôt de fécule acquiert plus de consistance, la paroi verticale de ces vases est percée, à partir de leur bord supérieur, de trois orifices distans de 16 ou 17 centimètres : six heures après avoir fait le transvasement dont nous venons de parler, on ouvre le plus élevé de ces orifices, et il s'écoule une certaine quantité d'eau ; on ouvre successivement les deux autres, après quoi il ne reste au fond du vase que la fécule qui s'est plus ou moins affermie.

Quelquefois la paroi du vase n'est percée que d'un seul trou, à 50 centimètres au-dessous de son bord supérieur ; on y laisse le dépôt de la fécule s'effectuer pendant la nuit, et on le débouche le lendemain pour faire écouler l'eau dont cette fécule est couverte.

Le service d'un atelier exige douze de ces baquets ou jarres de terre cuite.

On réunit dans un seul la fécule retirée de huit ou neuf autres, et on l'y abandonne vingt-quatre heures ; pendant cet intervalle de temps la fécule se comprime encore : on fait enfin écouler une dernière fois l'eau qui la surnage. Alors on creuse une petite fosse dans la terre, et, après en avoir saupoudré de sable les fonds et les parois, on y verse la fécule qui a été recueillie ; elle s'y égoutte pendant deux heures ; enfin, lorsqu'elle est encore en consistance de pâte, on la met dans des moules où elle sèche tout-à-fait : c'est en forme de pains, qui pèsent chacun un *rotl* $\frac{1}{2}$ ou deux *rotl*, qu'elle est mise dans le commerce pour l'usage des teinturiers.

Trente-cinq jours après la première coupe de l'indigo, on en fait une seconde ; après celle-ci, une troisième, qui est elle-même quelquefois suivie d'une quatrième : ces coupes successives se font à la même distance les unes des autres, de sorte que depuis l'ensemencement de l'indigo jusqu'à sa dernière coupe il s'écoule environ huit mois.

Ces tailles de la plante ne sont point également productives : la première

rapporte ordinairement 50 pataques par *feddân ;* la seconde, 38 ; la troisième, 25 ; et la quatrième, quand elle a lieu, 10 ou 12 pataques seulement : on voit que ces produits diminuent comme les nombres 4, 3, 2, 1.

Le prix moyen de l'indigo, tel qu'il est fabriqué par les cultivateurs, est de 16 et 18 médins le *rotl.*

On retire ordinairement de la première coupe d'un *feddân* environ 250 *rotl* d'indigo ; cette coupe se prolonge pendant quinze ou vingt jours, ainsi que la fabrication des pains de fécule qui en proviennent : il en est à peu près de même des coupes suivantes.

Un champ d'indigo dans la haute Égypte dure trois et quatre ans ; mais le produit le plus abondant est celui de la première année.

L'impôt dont est chargé un *feddân* d'indigo, s'élève communément de 6 à 8 pataques.

Dans les provinces de Beny-Soueyf et de Gyzeh, où cette culture est assez répandue, l'indigo est semé au commencement de mars ; à cet effet, on ouvre des sillons parallèles, à la distance de 35 à 40 centimètres les uns des autres. Les procédés d'extraction de la fécule sont les mêmes que dans le Sa'yd ; mais on ne fait chaque année que trois coupes du même plant, et il ne dure que deux ans : ici c'est la seconde coupe qui est la plus productive ; elle fournit par *feddân* 160 *rotl* d'indigo, dont le prix varie de 12 à 18 pataques, suivant les besoins de la consommation.

Si les terres dans lesquelles l'indigo est semé sont assez basses pour être inondées par le Nil, et qu'il les submerge lors de sa crue, le plant d'indigo est détruit : il faut que l'arrosement en soit fait avec beaucoup de soin et de régularité.

Quoique les terres deviennent moins propres à la culture de l'indigo, à mesure que l'on remonte vers le nord et que le climat devient plus tempéré, j'en ai cependant remarqué quelques champs dans le Delta, sur la rive droite de la branche occidentale du Nil.

§. XIV.

Culture du Sucre.

Le sol de toute l'Égypte est propre à la culture de la canne à sucre [*Saccharum officinarum*] ; mais, les avances que cette culture exige ne permettant qu'à un petit nombre d'habitans de s'y livrer, elle est, pour ainsi dire, concentrée dans la province de Girgeh, sur les territoires de Farchout et d'Akhmym : ce que l'on cultive de cannes dans le reste du pays, n'est point employé à la fabrication du sucre en pain ; ces cannes sont coupéespar tronçons et mises en vente dans les marchés des villes pour être mangées, ou plutôt sucées, comme une espèce de fruit, sans aucune préparation.

Les terres destinées à leur culture sont préparées vers la fin de mars par quatre ou cinq labours dans des directions croisées. Le sol se trouvant suffisamment

ameubli par ces labours, on y trace des sillons parallèles, dans lesquels on couche horizontalement des cannes à sucre fraîches, que l'on recouvre de deux ou trois doigts de hauteur de terre : aussitôt après, on commence l'arrosement du plant au moyen de machines à pots. Une de ces machines peut arroser six *feddân* de cannes, étant montée de douze bœufs, car il faut compter par *feddân* une paire de bœufs; et le travail des arrosemens doit se continuer sans interruption jusqu'au moment de la récolte, qui a lieu onze mois après la plantation. Cette récolte se réduit à couper, près de terre, les cannes qui sont parvenues à leur maturité : deux ouvriers employés à ce travail peuvent le terminer sur un *feddân* dans l'espace d'une quinzaine environ; ils coupent en un jour six ou sept charges de chameau de cannes.

Une plantation ne reste en rapport que pendant une seule année; les souches de cannes à sucre laissées sur pied produisent de nouveaux jets que l'on emploie à renouveler les plantations de l'année suivante.

Comme la fabrication du sucre est en Égypte un art industriel, nous nous réservons d'en parler ailleurs; il nous suffira de dire ici qu'un *feddân* de terre consacré à cette culture produit ordinairement 20 *qantâr* de sucre en pain et 12 *qantâr* de mélasse : le prix du *qantâr* de 105 *rotl* varie de 10 à 12 pataques; celui du *qantâr* de mélasse est de 3 pataques seulement.

§. XV.

Culture du Tabac.

Le tabac [*Nicotiana Tabacum*] est spécialement cultivé dans les provinces de la haute Égypte.

On en sème la graine immédiatement après la retraite des eaux, et alors la terre ne reçoit aucune préparation : quelquefois on la sème au printemps en même temps que le *dourah nabâry*, et alors il faut donner à la terre un ou deux labours.

On emploie sur la douzième partie d'un *feddân*, c'est-à-dire sur deux *qirât*, $\frac{1}{24}$ d'*ardeb* de graine de tabac; quarante ou cinquante jours après, la plante est assez forte pour être transplantée.

On choisit les terres réputées les meilleures pour y faire cette transplantation : on leur donne deux labours croisés; on fait passer ensuite le tronc de palmier sur ces terres pour en unir la surface : ces premières façons reviennent à 250 médins. Les trous destinés à recevoir les racines de la plante sont espacés à huit doigts environ les uns des autres, et on leur en donne autant de profondeur. Il faut vingt-cinq à trente journées de travail pour couvrir ainsi la surface d'un *feddân* de tabac transplanté. Quand une fois cette transplantation est faite, le tabac n'a plus besoin d'être arrosé; mais il est nécessaire de le sarcler tous les jours.

On en commence la récolte deux mois et demi après, en sciant la plante avec une faucille à quelques doigts de terre : après cette première coupe, le

même pied de tabac pousse des rejetons que l'on scie également au bout de trente jours.

Quand la plante et ses rejetons ont été ainsi coupés, on enlève les pédicules et les côtes des feuilles de tabac, qu'on expose ensuite pendant huit jours au soleil : ces feuilles, après avoir été ainsi séchées, sont conservées entre des nattes; enfin on en forme des ballots cylindriques, qui sont mis dans le commerce. Ce tabac du pays, d'une couleur verdâtre, est le seul dont on fasse usage dans les campagnes de l'Égypte supérieure.

La première coupe d'un *feddân* de tabac exige dix à douze journées de travail; le prix de ces journées est acquitté en nature, c'est-à-dire, en feuilles qui peuvent valoir en argent 8 ou 10 médins.

La première taille d'un *feddân* produit vingt ballots de feuilles sèches, dont chacun pèse 40 *rotl;* la seconde taille n'en produit que dix du même poids : ce qui donne en tout trois charges de chameau environ.

Dans le commerce, on fait une différence entre les produits de ces deux coupes : le prix de la seconde est communément inférieur d'un tiers à celui de la première, qui se vend de 250 à 300 médins le *qantâr.*

§. XVI.

Culture des Rosiers.

Toute l'eau de rose que l'on fabrique en Égypte, vient de la province du Fayoum : c'est la seule où les rosiers soient l'objet d'une grande culture.

La terre est d'abord nettoyée et ameublie par quatre ou cinq labours successifs; on y trace ensuite des rigoles qui la divisent en petits carrés, dans l'intérieur desquels on plante de jeunes rosiers à soixante centimètres environ de distance les uns des autres; la quantité de rejetons nécessaire pour la plantation d'un *feddân* ne coûte que 100 ou 150 médins. Cette plantation, qui se fait ordinairement au solstice d'hiver, exige quarante journées de travail : aussitôt qu'elle est terminée, on en commence les arrosemens, et on les renouvelle tous les quinze jours pendant l'année entière, à moins que la terre ne soit submergée lors de l'inondation.

La culture d'un *feddân* de rosiers exige l'emploi continuel de quatre hommes, qui, suivant le besoin, travaillent aux arrosemens, au sarclage du champ, ou à la récolte des fleurs.

Cette récolte se fait pendant tout le mois d'avril et le commencement de mai : chaque matin, on arrache les pétales des fleurs épanouies; ils sont employés sur-le-champ dans des fabriques d'eau de rose : comme ces établissemens ne se trouvent qu'à Médine, on ne cultive les rosiers que dans les environs de cette ville, la seule du Fayoum.

Un plant de rosiers ne produit ordinairement que la seconde année; il est en plein rapport l'année suivante jusqu'à la cinquième, passé laquelle on est dans l'usage de le renouveler.

Les pétales de roses se vendent de 6 à 7 pataques, et quelquefois jusqu'à 1000 médins, le *qantâr* de 100 *rotl :* le produit moyen d'un *feddân* est de 8 *qantâr* de fleurs.

§. XVII.

Culture du Dattier, de la Vigne, — de quelques autres arbres.

Le dattier *[Phœnix dactylifera]* est l'arbre le plus universellement répandu dans toute l'Égypte : il y a des plaines entières qui en sont couvertes dans les différentes provinces, depuis Syène jusqu'à la Méditerranée ; les environs de l'ancienne ville de Memphis sont aujourd'hui transformés en une forêt de dattiers ; la partie orientale de la province de Belbeys, où est situé le grand village de Sâlehyeh, ne récolte que des dattes ; ce produit est aussi presque le seul de la langue de terre qui sépare la Méditerranée du lac Bourlos. Enfin tous les villages de l'Égypte sont environnés de palmiers qui cachent les monticules de décombres sur lesquels ils sont bâtis ; et, comme cet arbre conserve ses feuilles toute l'année, chaque village, et sur-tout ceux du Delta, paroissent au loin comme de grands bosquets.

Pendant notre séjour au Kaire, il a été publié dans la *Décade Égyptienne* un mémoire fort étendu sur la culture du dattier (1). Notre objet n'étant ici que d'indiquer les procédés généraux des différentes cultures et de présenter un aperçu de leurs produits, nous renvoyons à ce mémoire pour tous les détails qui ne sont point de nature à entrer dans celui-ci.

Les palmiers-dattiers proviennent de semence ou de drageon. Pour les obtenir par le premier moyen, on met ordinairement des noyaux de datte dans de petites fosses de quinze à seize centimètres de profondeur, que l'on fait au milieu des carrés d'irrigation où nous avons dit que l'on cultive le *meloukhyeh* et d'autres plantes potagères : les semis de dattiers profitent ainsi des arrosemens que l'on donne à ces plantes ; et, lorsqu'au bout de quarante ou cinquante jours le jeune palmier commence à sortir de terre, il croît à l'abri de l'ombrage et de la fraîcheur qu'elles lui procurent.

Cinq ans environ après que le noyau de datte a été mis en terre, on coupe les feuilles inférieures qui entourent le pied de l'arbrisseau, et l'on commence ainsi à en dessiner le tronc, qui continue de s'accroître en hauteur, ou par la chute spontanée des anciennes feuilles, ou par la coupe annuelle que l'on en fait vers le solstice d'hiver : au bout de dix ans il rapporte les premiers fruits.

Quand le dattier provient de drageon, il commence à donner des fruits au bout de six à huit ans : sa culture est, au reste, la même que celle du dattier venu de graine ; il demande également des arrosemens fréquens, sur-tout pendant les premières années.

On sait que les organes sexuels de cet arbre sont placés sur des individus différens. On opère presque toujours la fécondation des fleurs femelles en plaçant un

(1) Observations sur le palmier-dattier, par M.r Louis Reynier (*Décade Égyptienne*, tom. III, pag. 179)

paquet de fleurs mâles au milieu d'un régime de fleurs femelles : cette opération est le seul artifice que les Égyptiens sachent employer pour augmenter le produit de la culture de leurs arbres à fruit.

Les habitans du village de Beltym, situé sur le territoire de Bourlos, s'occupent beaucoup de la culture du dattier; ils le multiplient par drageons, qu'ils plantent dans les petits ravins formés par les dunes de sable dont cette langue de terre est couverte. On étend préalablement, au fond de la fosse destinée à recevoir un drageon, un demi-*ardeb* environ de fiente de pigeon, espèce d'engrais dont on a soin de garnir de temps en temps le pied de ces dattiers ; quoiqu'ils soient plantés dans des sables arides en apparence, la végétation de ces arbres est abondamment entretenue et se montre très-vigoureuse, parce que leurs racines pénètrent jusqu'à l'eau douce, qui s'écoule constamment du lac Bourlos à la mer en passant sous le sol.

Les variétés de dattes sont ici très-multipliées. Celles de la haute Égypte sont généralement plus petites que celles de la basse; elles sont aussi plus précoces, et leur pulpe est beaucoup plus sèche. Les dattes du Sa'yd sont consommées en partie dans le pays; une autre partie est expédiée pour les marchés des villes, et notamment pour le Kaire, centre de consommation le plus considérable de l'Égypte. Soit par suite d'un long usage, soit parce que le Gouvernement de ce pays a été frappé des ressources que la culture des dattiers procure à ses habitans, cette culture est la seule qu'il ait encouragée, puisque la récolte des dattes n'est assujettie à aucun tribut. Les dattiers que l'on voit autour des villages et des villes, sont des propriétés particulières : ceux qui sont plantés par les *fellâh* sur des terres dont ils ne sont qu'usufruitiers, leur appartiennent également, et ils ont la faculté d'en disposer à volonté.

Le produit annuel d'un dattier en plein rapport, dans la haute Égypte, est estimé de 120 à 180 médins.

D'après les renseignemens qui m'ont été donnés, la durée de cet arbre est de quatre-vingts ans, ou même d'un siècle. Mais comment compter sur l'exactitude de ces renseignemens, quand ceux qui les donnent ignorent souvent l'époque de leur propre naissance?

Les dattes sont mangées fraîches quelque temps après avoir été cueillies, ou bien à l'état de dattes sèches, ou bien enfin après un commencement de fermentation sucrée que l'on détermine par des préparations spéciales.

Ce sont particulièrement les dattes de l'espèce dite *de Bourlos* que l'on soumet à ces préparations : on en cultive à Beltym trois variétés différentes.

Les dattes rouges, qui forment la première, sont cueillies un peu avant d'avoir acquis leur maturité ; elles achèvent de mûrir exposées au soleil sur des nattes; on les écrase ensuite entre les doigts, et on les laisse encore au soleil pendant trois jours ; enfin on les pétrit dans des couffes de feuilles de palmier: cette pâte de dattes se vend 5 pataques le *qantâr* de 108 okes.

La seconde espèce, appelée *rahouaked*, et la troisième, appelée *emmiri*, sont des dattes jaunes, que l'on cueille aussi avant qu'elles soient tout-à-fait mûres :

on les écrase en les cueillant, et on les pétrit dans des couffes, après les avoir laissées exposées au soleil, les *rahouaked* pendant douze jours, et les *enmiri* pendant vingt-cinq : le *qantâr* de dattes ainsi préparées se vend 7 pataques. On estime qu'un palmier peut en donner vingt-sept okes par année.

Ces dattes, confites, sont presque en totalité expédiées pour Alexandrie et Rosette.

On voit que le produit annuel d'un dattier est à très-peu près, à Bourlos comme dans la haute Égypte, de 150 médins environ. Son fruit sert aussi à faire une espèce de vinaigre et une espèce d'eau-de-vie dont nous parlerons ailleurs. *(Voyez* les Arts et Métiers, *planche XI.)*

De tous les arbres qui croissent en Égypte, le dattier est celui dont on tire le plus grand parti pour les constructions et dans l'économie domestique : le tronc de cet arbre fournit les poutres et les solives employées dans les planchers de toute sorte de maisons, et l'on fabrique avec les différentes parties de ses feuilles les cages, les paniers, les couffes, en un mot la plupart des meubles et ustensiles à l'usage des habitans des campagnes. Enfin l'espèce de réseau de fibres brunes qui est appliqué contre la base du pétiole des feuilles, est employé à faire des cordes.

La vigne est, après le dattier, l'arbre fruitier à la culture duquel on donne le plus de soin : quoiqu'on en trouve quelques pieds dans tous les jardins de l'Égypte, c'est particulièrement dans la province du Fayoum, et sur la langue de terre de Bourlos, que la vigne est spécialement cultivée ; on la plante par marcotte, et on la soutient, comme en Italie, sur des pièces de bois horizontales que portent des montans verticaux.

A Bourlos, on creuse jusqu'à l'eau les fosses destinées à recevoir les boutures de vigne ; on met au fond de ces fosses une certaine quantité de fiente de pigeon. Quelquefois on plante la vigne dans l'espèce de tuyau cylindrique que forme la souche d'un vieux palmier mort sur pied et coupé à quelques décimètres au-dessus de terre : cette pratique a pour objet de garantir la jeune vigne d'un soleil trop ardent et d'entretenir la fraîcheur de ses racines. On la fume, tous les ans, avec de la fiente de pigeon que l'on fait venir du Delta et des provinces de la Charqyeh : cet engrais se vend de 90 à 110 parats l'*ardeb*.

Les raisins de Bourlos sont transportés par mer à Damiette, à Rosette et à Alexandrie.

Ceux dont les marchés du Kaire sont approvisionnés dans la saison, viennent de la province du Fayoum. Il y a plus de vergers dans cette province que dans les autres parties de l'Égypte : on y voit quelques pêchers et quelques abricotiers dans des vergers fermés ; l'olivier et le figuier y croissent en plein champ. Il faut ajouter à ces différens arbres le *Cactus Opuntia,* dont on forme des haies impénétrables, et qui, par son organisation particulière, est très-propre à arrêter le cours des sables et à retenir sur le penchant des collines les terres légères que les eaux pourroient entraîner.

Les grenadiers, les orangers et les citronniers, sont également cultivés en Égypte, dans des jardins qui appartiennent aux particuliers les plus aisés : ces jardins sont situés

situés ordinairement en dehors et à très-peu de distance des villes ; ceux d'Alexandrie, de Rosette, du Kaire, de Gyzeh, sont les plus remarquables et ceux où les cultures sont le plus variées. On conçoit, au reste, qu'il y a peu de chose à dire sur la culture des arbres fruitiers dans un pays où l'usage de la greffe et celui de la taille sont inconnus.

L'ancienne île de Pharos, qui couvre les deux ports d'Alexandrie, s'appelle aujourd'hui *l'île des Figuiers*, parce que ces arbres y sont cultivés avec le plus grand succès : chacun d'eux est enveloppé d'une enceinte circulaire, faite de joncs, de roseaux, et de branches de palmier : on élève cette enceinte à 2 ou 3 mètres de hauteur en l'écartant à 5 ou 6 mètres de distance du pied de l'arbre ; par ce moyen, il se trouve garanti des vents de mer et des ardeurs du soleil, sans être privé des pluies de l'hiver ni des rosées abondantes de l'été.

On voit que les arbres fruitiers de l'Égypte se réduisent à un très-petit nombre. Il n'y a pas d'arbres forestiers proprement dits. Sous ce rapport, l'Égypte est de nos jours ce qu'elle étoit du temps de Columelle; à peine en compte-t-on dans les campagnes quatre ou cinq espèces différentes : ils sont ordinairement plantés autour des villages, qui, vus de loin, conservent, lors même des plus grandes sécheresses, un aspect agréable et frais, parce que les arbres qui forment leur enceinte sont toujours revêtus de leurs feuilles.

L'espèce d'arbre la plus commune est le figuier sycomore *[Ficus Sycomorus]*, à l'ombre duquel sont presque toujours établies les machines qui servent à élever l'eau pour l'arrosage des terres : le bois de cet arbre est employé à la construction des barques du Nil ; on en fait aussi des planches et des madriers.

Les roues dentées des machines à élever l'eau sont fabriquées ordinairement avec le bois du *rhamnus napeca* et celui du *mimosa nilotica :* la graine de ce dernier remplace en Égypte l'écorce du chêne pour le tannage des cuirs.

Un *mimosa nilotica* en plein rapport produit un demi-*ardeb* de graines, qui se vend 240 médins environ.

SECTION VI.

Des Animaux élevés par les Cultivateurs.

Les labours, les autres façons des terres, l'élévation des eaux d'irrigation, le battage des grains, et généralement tous les travaux de l'agriculture, sont exécutés par des bœufs dans la partie supérieure de l'Égypte, où la chaleur est trop forte pour l'éducation des buffles.

Dans l'île d'Éléphantine, les bœufs sont nourris de tiges de *dourah* vert, et de paille hachée : en descendant de cette ville à Esné, on commence à cultiver la gesse et le pois des champs, qui leur servent de fourrage, ainsi que les tiges de lentille, de lupin, &c. L'achat d'une paire de bœufs ne coûte, dans cette partie de l'Égypte, que 50 à 60 pataques, et quelquefois ce prix s'abaisse au-dessous de 45 pataques.

Ce prix augmente à mesure que l'on descend le Nil, soit que le numéraire devienne plus abondant, soit que les bœufs deviennent plus forts : il est ordinairement de 100 pataques pour une paire de bœufs ou de vaches.

Dans les environs de Qené et dans la plaine de Thèbes, où la gesse et le pois des champs servent de fourrage aux bœufs pendant environ quatre mois, la ration journalière d'un de ces animaux est évaluée à 12 ou 15 médins : le reste du temps, les bœufs vivent de paille hachée et de féves ; leur nourriture journalière revient alors à 10 médins seulement : ils consomment par mois cinq charges de chameau de paille et un *ardeb* de féves.

Nous avons dit qu'à partir de Farchout on commençoit à cultiver le trèfle : les bœufs s'en nourrissent pendant le tiers de l'année ; deux de ces animaux consomment durant cet intervalle les deux coupes successives d'un *feddân* de trèfle.

Les vaches sont aussi employées aux travaux de l'agriculture ; elles donnent du lait pendant les quatre premiers mois de leur gestation, et n'en donnent point pendant les huit derniers. Un veau de trois mois se vend de 5 à 10 pataques.

Le prix d'une paire de bœufs dans le Delta s'élève communément à 120 pataques : pendant quatre mois, on les nourrit de paille hachée et de féves ; pendant cinq mois, de trèfle vert ; et pendant les trois autres mois de l'année, de trèfle sec. La nourriture d'un bœuf ainsi distribuée revient à 10 parats par jour.

Lorsqu'une épizootie se manifeste, ce qui a lieu de temps en temps dans le Delta, on est obligé de remplacer les bœufs qu'elle enlève par d'autres bœufs que l'on tire de la Syrie ou des îles de l'Archipel.

Les troupeaux de buffles que l'on rencontre dans l'Égypte supérieure, ne sont entretenus, comme nous l'avons déjà dit, que pour le lait qu'ils fournissent ; leur nourriture est la même que celle des bœufs : on les laisse de plus manger sur pied l'herbe appelée *halfeh*, dont sont couverts ordinairement les terrains qui n'ont point été cultivés faute d'eau, et qu'on désigne sous le nom de *charâqy*. Le prix d'un buffle dans les environs de Qené est de 20 ou 30 pataques.

Les buffles semblent devenir moins farouches à mesure que l'on descend vers le nord : on en voit quelques-uns dans le Fayoum employés à manœuvrer les machines à arroser ; ils se vendent dans cette province jusqu'à 50 et 60 pataques. On ne les nourrit qu'avec de la paille : ils en consomment une charge de chameau en cinq ou six jours ; mais on ne leur donne point de féves. Dans le Delta, comme dans le Fayoum, ce sont les seuls buffles mâles que l'on fait travailler ; encore fatiguent-ils beaucoup leurs conducteurs à cause de leur peu de docilité.

Il y a sur les bords du canal de Ta'bânyeh, au-dessus du village de Byaleh, dans le Delta, un vaste marais qui s'étend jusqu'au lac de Bourlos ; les herbes qu'il produit servent de pâture à des troupeaux de buffles à demi sauvages qui y restent toute l'année : quelques habitans des villages situés sur la limite des terrains cultivables et des marais viennent s'y établir sous des huttes, pour y fabriquer du beurre et du fromage avec le lait de ceux de ces buffles qui sont le plus apprivoisés.

La chair de ces animaux est celle dont les boucheries des villes sont le mieux approvisionnées ; le prix moyen d'une peau de buffle est de 2 ou 3 pataques.

Les chameaux, qui servent à effectuer le transport de toutes les denrées quand elles ne sont pas transportées par eau sur le Nil ou sur les canaux dont le pays est entrecoupé, sont moins grands et moins forts dans le Sa'yd que dans la basse Égypte. L'éducation de ces animaux est une des principales occupations des tribus d'Arabes qui habitent les bords de la vallée d'Égypte : ce sont elles qui en approvisionnent les marchés des différentes provinces. Le prix des chameaux varie de 30 à 60 pataques, suivant leur âge et leur force ; ils vivent de féves, de paille hachée, de tiges de gesse, de pois des champs, de toute espèce de fourrages verts ou secs : leur nourriture journalière revient à 7 parats. On les loue à raison de 25 à 30 médins par jour ; ils peuvent travailler pendant dix ans.

Les chameaux employés au transport des récoltes n'appartiennent pas toujours au cultivateur ; il les loue suivant le besoin qu'il en a : les transports de denrées qu'il a occasion de faire pendant le reste de l'année, sont effectués à dos d'âne. Il n'y a point de cultivateur qui ne possède quelques ânes ; ce sont ces animaux qui servent de monture habituelle à lui et à sa famille : leur patience et leur sobriété les rendent, comme par-tout ailleurs, extrêmement utiles; mais ceux d'Égypte ont l'avantage d'être doués d'une force extraordinaire. Leur nourriture journalière ne s'élève guère au-dessus de 4 ou 5 médins, et leur prix d'achat, au-dessus de 10 à 12 pataques.

Outre les bœufs et les vaches nécessaires à l'exploitation des terres, les cultivateurs de la haute Égypte ont ordinairement un petit troupeau de chèvres et de moutons : les chèvres fournissent une partie du lait qui se consomme dans les villages ; il faut y compter ordinairement la moitié autant de chèvres qu'il y a de *feddân* en exploitation. Le prix d'une bonne chèvre est de 150 médins.

Pendant l'inondation, et lorsque les récoltes sont encore sur pied, c'est-à-dire, pendant huit mois de l'année, on nourrit les chèvres de trèfle vert ou sec, de tiges de *dourah* fraîches, de paille hachée et de féves ; on évalue leur nourriture, suivant les saisons et les localités, à un médin ou tout au plus à un médin et demi par jour. Pendant les quatre autres mois, le troupeau est conduit dans les champs, où il broute ce qui peut rester d'herbe sur pied ; un troupeau de dix ou douze chèvres est ordinairement gardé par un enfant auquel on donne 3 médins de salaire par jour. Trois boucs suffisent pour un troupeau de cent chèvres ; les bonnes chèvres portent deux fois par an, et mettent bas communément deux chevreaux qui tettent pendant quarante jours. Un chevreau d'un an se vend de 90 à 100 parats. C'est avec des peaux de chèvre et de bouc que se font, dans toute l'Égypte, les outres dont on se sert pour transporter l'eau à dos d'homme ou sur des ânes.

Les moutons du Sa'yd sont presque tous d'une couleur brune. On les tond une seule fois par année, à la fin de mai ou au commencement de juin : la toison d'un mouton pèse de 2 à 4 *rotl ;* elle se vend, aux environs de Syout, de 60 à 90 médins. La laine est ensuite lavée, battue, et lavée une seconde fois. Ainsi préparée pour la filature, on la paye de 40 à 50 parats le *rotl.*

Le Fayoum est la partie de l'Égypte où l'on élève le plus de moutons ; la

laine de cette province est aussi la plus estimée : les moutons y sont fort beaux; et il y en a beaucoup de blancs, tandis que ceux du Sa'yd sont bruns, comme nous venons de le dire.

La tonte des moutons se fait dans le Fayoum à deux époques différentes de l'année : une première fois, au milieu de juin; une seconde fois, en hiver. La laine de ces animaux est longue et assez fine. Après la tonte, on les couvre d'une espèce de chaperon tissu de feuilles de palmier, pour les préserver de l'ardeur du soleil. La toison d'un mouton choisi parmi les plus forts pèse communément de 4 à 5 *rotl.*

Ici, au lieu de laver la laine après qu'elle est détachée du corps de l'animal, on lave les moutons avant de les tondre : on étend ensuite la laine à la main, et on l'épluche soigneusement ; ce qui remplace l'opération du cardage. C'est après ces préparations grossières qu'elle est filée dans les villages de cette province.

Le prix ordinaire d'un mouton est de 2 ou 3 pataques. On élève environ huit cents moutons dans un village où l'on cultive deux mille *feddân.*

L'état de pauvreté des *fellâh* de l'Égypte ne leur permet pas de nourrir d'autres animaux domestiques que ceux qui sont absolument indispensables à la culture des terres, ou qui peuvent fournir une partie de la nourriture et du vêtement de leurs familles : aussi ne trouve-t-on dans tous les villages qu'un certain nombre de bœufs, de chameaux, de chèvres, de moutons. Quant au cheval, les Égyptiens paroissent l'estimer trop pour l'employer aux travaux de l'agriculture : cet animal n'est pour eux qu'un objet de dépense et de luxe. Comme, dans les guerres que se font les villages entre eux, le succès dépend presque toujours du plus grand nombre de cavaliers qu'un parti peut armer, on s'est accoutumé à mesurer la puissance d'un homme et la considération qu'on lui accorde, sur la quantité de chevaux qu'il entretient : le prix d'un cheval ordinaire est de 40 à 60 pataques.

Au reste, c'est aux Arabes devenus cultivateurs, ou à ceux qui habitent encore sous des tentes à l'entrée du désert, que l'éducation des chevaux est réservée; la vente de ceux de ces animaux qu'ils élèvent fait une partie de leur richesse. Ce sont eux aussi qui approvisionnent de bétail les différens marchés des villes et des villages de l'Égypte, soit que les animaux qu'ils y exposent en vente proviennent de leurs propres troupeaux, soit qu'ils les aient enlevés à main armée dans les villages qu'ils ont pillés sous quelque prétexte.

Les *fellâh* et leurs familles élèvent aussi une grande quantité de pigeons et de poules, de la vente desquels ils retirent quelques légers profits : on a donné ailleurs une description détaillée des espèces d'étuves appelées *ma'mal,* où l'on fait éclore les poulets : nous ne reviendrons point ici sur cet objet (1).

Il nous reste à parler des abeilles, et de la manière de recueillir le miel. Quoiqu'on se livre à l'éducation des abeilles dans les diverses provinces de l'Égypte, ce que nous allons dire est le récit de ce que nous avons vu aux environs de Syout,

(1) *Voyez* le Mémoire de MM. Rozière et Rouyer sur l'art de faire éclore les poulets (*É. M. tome I.er, page 203*, et la *planche II* des Arts et Métiers).

et se rapporte spécialement à ce canton. Il y a des ruches en plus ou moins grande quantité dans presque tous les villages : elles sont placées tantôt dans les jardins, tantôt sur les terrasses des maisons. Ce sont des cylindres creux, de terre séchée au soleil comme des briques crues : ces cylindres ont environ 12 décimètres de longueur sur 2 de diamètre; on les dispose horizontalement les uns sur les autres, de sorte qu'un rucher présente l'aspect de pièces de bois mises en pile. Chacune de ces ruches, qui ressemble parfaitement à un bout de tuyau de conduite, se vend 3 médins.

On achète les essaims après les semailles du trèfle, au prix moyen de 60 parats. Année commune, dix ruches produisent cinquante *rotl* de miel et deux *rotl* de cire : le *qantâr* de miel, du poids de cent *rotl*, se vend de 5 à 8 pataques; et la cire, 40 parats le *rotl*. Le miel de Syout est très-beau ; la chaleur naturelle du climat le tient toujours à l'état liquide. On en transporte dans des cruches une certaine quantité pour être vendue sur les marchés du Kaire. Les ruches du Sa'yd ne voyagent point sur le Nil comme celles de la basse Égypte.

Les alvéoles des abeilles sont disposés dans le cylindre creux qui forme la ruche, en petits pains de trois ou quatre centimètres d'épaisseur, arrangés dans des plans verticaux les uns derrière les autres ; cette disposition permet d'enlever les pains de cire et de miel sans détruire l'essaim. Pour cela, on fait du feu à l'entrée de la ruche avec de la fiente sèche de buffle ou de chameau ; la fumée fait reculer les mouches qui occupoient la partie de la ruche la plus voisine de son entrée; on la débouche en enlevant le plateau de terre qui sert à la fermer; ensuite, avec une petite spatule de fer que l'on promène circulairement entre la paroi intérieure du cylindre et les gâteaux de cire, on détache ceux-ci du cylindre et on les en fait sortir; on continue d'enfumer la ruche et d'enlever successivement les gâteaux d'alvéole jusqu'à ce que les abeilles, retirées au fond de la ruche, n'en occupent plus que le tiers environ, dont on leur abandonne le miel. Cette opération ne se fait qu'une fois par an. Quand on veut peupler une nouvelle ruche, on y introduit des pains d'alvéole avec les mouches.

SECTION VII.

De l'Aménagement des Terres dans les différentes Provinces de l'Égypte.

L'ÎLE d'Éléphantine est la première terre cultivée que l'on trouve au-dessous de la dernière cataracte du Nil; et, comme si elle devoit servir à donner une idée de la fertilité de l'Égypte, c'est le lieu de cette contrée qui est le mieux cultivé et où la terre se repose le moins.

Nous avons dit que l'année rurale des Égyptiens se divisoit en trois périodes, dont chacune présente les mêmes circonstances que l'année rurale de douze mois présente dans les autres climats. Labour des terres, semailles, culture et récolte, chacun de ces divers travaux se répète trois fois par an dans l'île d'Éléphantine.

Un mois avant le solstice d'été, commencent les cultures désignées sous la

dénomination d'*el-keydy*; pendant leur durée, on cultive une première fois le *dourah* : la chaleur de la saison, et les arrosemens abondans qu'il reçoit, en accélèrent la maturité; la récolte en est faite trois mois après l'ensemencement.

Alors commence la seconde époque, celle des cultures *el-nabâry*, temps pendant lequel on cultive une seconde fois le *dourah*. Ce *dourah* d'automne reste en terre pendant environ cent jours.

Enfin, aux approches du solstice d'hiver, s'ouvre l'époque des cultures *el-chetaouy* : l'orge est le seul grain cultivé pendant cette période; on en fait la récolte quatre mois après.

Indépendamment de ces trois récoltes consécutives, les habitans d'Éléphantine retirent de quelques petites portions de leur île le produit de quelques plantes potagères qu'ils y cultivent pour leurs besoins domestiques; il y a en outre quatre cent quarante palmiers environ. La population de cette île peut s'élever à deux cents hommes, dont cinquante seulement sont employés à demeure aux travaux de l'agriculture : les autres sont occupés comme mariniers sur les barques du Nil; ils ne reviennent dans l'île que pendant les trois mois d'hiver.

L'étendue du terrain cultivable de l'île d'Éléphantine n'est que de 40 *feddân*; ils sont arrosés au moyen de six machines à pots, tenues constamment en activité, parce que le sol, continuellement exhaussé depuis une longue suite de siècles par le dépôt des eaux limoneuses qui y sont versées, se trouve aujourd'hui beaucoup au-dessus des plus hautes inondations du Nil.

Chaque machine exige l'emploi de douze à quatorze bœufs; ce qui fait, pour les six, quatre-vingts bœufs environ. Il y a de plus dans l'île cent ou cent cinquante chèvres et moutons.

Les produits de chacune des trois cultures auxquelles le territoire d'Éléphantine est consacré, varient peu d'une année à l'autre : le *dourah el-keydy*, ou d'été, donne deux *ardeb* par *feddân*; le *dourah el-nabâry*, ou d'automne, en donne quatre; enfin l'orge *el-chetaouy*, ou d'hiver, en donne cinq ou six.

De Syène à Edfoû, on cultive la terre aux trois époques de l'année rurale que nous venons de rappeler; mais il y a cette différence entre l'aménagement de ces terres et celui des terres d'Éléphantine, que ce ne sont point les mêmes terrains qui sont successivement cultivés.

Ainsi, dans le territoire d'Edfoû, sur 10,000 *feddân* cultivables, on en exploite 80 à 100 seulement pendant l'époque *el-keydy*; et c'est toujours à la culture du *dourah* qu'ils sont consacrés : les terres ainsi cultivées sont celles qui forment les deux rives du fleuve.

Lorsque les eaux sont assez élevées pour être introduites dans les canaux, les rives de ces canaux sont également cultivées en *dourah* pendant la période *el-nabâry*; cette culture s'étend sur environ 600 *feddân*.

Enfin le reste du territoire est cultivé pendant la troisième époque, soit *el-bayâdy*, quand il a été inondé naturellement, soit *el-chetaouy*, quand les eaux ne sont pas montées sur les terres, et que celles-ci sont arrosées au moyen de *delou*. Il faut remarquer, au reste, que ce ne sont pas les mêmes grains qui sont

ensemencés pendant l'hiver sur les terres naturellement inondées et sur celles qui ont besoin d'arrosemens artificiels.

Le blé, l'orge, les lentilles, les pois chiches, les lupins, la laitue, la gesse et les pois des champs sont ensemencés sur les terres qui ont été submergées ; il n'y a guère que le blé, l'orge et le coton que l'on arrose pendant l'hiver.

De toutes les cultures que nous venons d'indiquer, la plus avantageuse est celle du blé ; viennent ensuite celles de l'orge, des lentilles, du *dourah*, &c.

Quand les terres sont inondées naturellement plusieurs années de suite, on peut y semer du blé : cependant, si l'inondation est moins favorable, on alterne les cultures, réservant celles de l'orge, des lentilles et des fourrages, pour les années où l'inondation est plus foible.

Généralement sur 30 *feddân* cultivés *el-bayâdy*, 10 sont ensemencés en blé, autant en orge, et 10 autres en lentilles, gesse et autres menus grains.

La plaine dans laquelle se voient aujourd'hui les ruines de Thèbes, n'est cultivée que sur la moitié de son étendue : non pas que l'on y manque de moyens d'irrigation naturelle, mais parce que les *fellâh* sont hors d'état de faire les avances nécessaires pour la cultiver en entier. La rive gauche de cette plaine m'a paru moins bien cultivée que la rive droite. Voici la distribution la plus ordinaire des cultures aux trois époques de l'année rurale.

Sur 4000 *feddân*, 2000 sont cultivés *el-bayâdy*, 1000 sont cultivés *el-keydy*, 700 *el-nabâry*, enfin 300 *el-chetaouy* : le territoire des villages de Karnak et de Louqsor, qui comprend environ 12,000 *feddân*, pourroit être ainsi aménagé. Dans l'état actuel d'abandon où sont laissés les canaux publics, destinés à faciliter les irrigations, les grains récoltés dans la plaine de Thèbes servent encore à l'approvisionnement des marchés de Qous et de Qené, d'où on les exporte pour l'Arabie par Qoçeyr ; c'est toujours dans ce canton la culture du blé qui est la plus avantageuse. Comme la situation des terres détermine l'époque à laquelle elles doivent être mises en culture, ce sont toujours les champs voisins du Nil qui sont consacrés aux cultures *el-nabâry* ; et, comme ils ne rapportent qu'une fois par an, ils restent pendant huit mois sans être cultivés : les deux plantes appelées *halfeh* et *a'âqoul* (1), qui servent de pâturage aux chameaux et aux buffles, y croissent spontanément pendant cet intervalle. On commence par nettoyer de ces deux plantes les champs où le *dourah* doit être semé. La première est fortement enracinée ; mais, pour s'épargner le travail de l'arracher, on la brûle sur pied. Après avoir arraché la seconde à coups de pioche, on en fait des tas que l'on brûle également : les cendres en sont laissées sur la terre, à laquelle on donne ensuite un second labour.

Les environs de Qené sont cultivés aux trois époques de l'année rurale. C'est là que l'on commence à cultiver les féves *el-bayâdy* ; cette culture est la plus répandue après celle du froment, qui seule occupe un tiers environ des terrains exploités. C'est aussi à partir de Qené, en descendant le Nil, que commence la culture du colza.

(1) Halfeh, *Poa multiflora* ; a'âqoul, *Hedysarum Alhagi*.

Les terres de cette partie de l'Égypte qui sont ensemencées *el-chetaouy,* ne sont point arrosées avec les machines à pots ou *sâqyeh*, comme cela se pratique à Éléphantine, mais seulement avec le *delou*.

Le séjour du cheykh Hammâm à Farchout, et la sagesse de son administration, ayant rendu les habitans de ce canton plus aisés que ceux du reste de la contrée, ils peuvent entreprendre les cultures les plus dispendieuses et tirer le meilleur parti des terrains susceptibles d'être arrosés.

Les cultures *el-bayâdy* de 100 *feddân* sont distribuées à peu près dans cette proportion :

Froment	47 *feddân.*
Féves	20.
Lentilles	15.
Orge	6.
Gesse	9.
Trèfle	3.
	100.

On voit qu'ici la culture du blé, qui est généralement la plus avantageuse, occupe la moitié environ des terrains arrosés naturellement.

Quant aux exploitations *el-nabâry* et *el-keydy,* qui forment à peu près la dixième partie de celles *el-bayâdy,* on peut compter que sur dix *feddân* six sont cultivés en cannes à sucre, et quatre en *dourah :* ces dernières cultures exigent l'emploi de trois *sâqyeh* et de huit bœufs, indication qui suffit ici pour donner une idée générale de l'aménagement des terres de ce canton.

Mieux les irrigations sont entendues, moins on s'occupe des travaux pénibles de la culture d'été ; toutes les opérations de l'agriculture se concentrent alors dans les deux autres époques de l'année : c'est du moins ce qui se pratique au-dessous de Farchout, à Girgeh et à Tahtah.

Dans cette partie de la province de Girgeh, on cultive *el-nabâry,* pendant l'automne, le *dourah,* les pastèques et quelques légumes.

On cultive *el-chetaouy,* pendant l'hiver, à l'aide d'arrosemens artificiels, quelques champs d'orge et de blé.

Enfin les cultures *el-bayâdy* comprennent celles du blé, de l'orge, des féves, des lentilles, des pois chiches, du trèfle, de la gesse, du fenugrec et du carthame. Voici la proportion de ces cultures sur 73 *feddân :*

Blé	30 *feddân.*
Féves	15.
Lentilles	10.
Trèfle	10.
Orge	5.
Gesse	2 1/2.
Fenugrec	// 1/2.
	73.

A Girgeh, l'aménagement est à peu près le même, si ce n'est que la culture du

du trèfle couvre une plus grande superficie de terrain : cela vient de ce qu'on élève dans ce canton plus de chevaux que dans les autres parties de la haute Égypte, la plupart des villages appartenant à des cheykhs Arabes; il y a tel de ces villages, de 1000 à 1200 *feddân* d'étendue, dans lequel on peut lever quarante ou cinquante cavaliers. D'un autre côté, les cultures *el-nabâry,* se faisant à l'aide de roues à pots, exigent aussi une plus grande quantité de bœufs pour leur manœuvre.

On est assez dans l'usage de faire alterner les cultures et d'ensemencer en blé les mêmes terres, de deux années l'une : les terres où ce grain a été récolté la première année, sont ensemencées l'année suivante en trèfle, en féves et lentilles, &c.

Le sucre et le *dourah* que l'on cultive *el-nabâry* dans les environs d'Akhmym, occupent environ la septième partie du territoire.

Au surplus, la culture en grand de la canne à sucre cesse sur la rive gauche du Nil, à peu près à la hauteur de Girgeh, et n'est reprise sur la rive opposée que dans la province d'Atfyeh. Elle est remplacée, aux environs de Tahtah, par celles du carthame et du lin.

Cette dernière culture est regardée comme une des plus avantageuses aux environs de Syout; les terres qui lui conviennent le mieux, sont celles qui restent le plus long-temps sous les eaux pendant le débordement.

Les mêmes terres situées sur les rives des canaux d'irrigation sont toujours propres aux mêmes cultures *el-bayâdy;* il paroît seulement que, dans les environs de Syout, où un séjour prolongé m'a permis de prendre des renseignemens plus détaillés, on alterne les cultures dans l'ordre suivant :

La première année, la terre est ensemencée en trèfle, dont la seconde coupe est mangée sur pied par les bestiaux; l'engrais qu'ils y laissent rend la terre plus propre à recevoir le froment qui doit y être semé l'année suivante.

La seconde et la troisième année, cette terre est cultivée en blé.

La quatrième année, elle est ensemencée en féves et en lentilles.

La cinquième et la sixième, elle est ensemencée en blé.

La septième, on reprend la culture du trèfle, et ainsi de suite.

C'est aussi sur des terres où le trèfle vient d'être récolté que l'on sème la graine de lin ; on fait suivre la culture de cette dernière plante par celle des féves ou des lentilles, puis par celle du blé : reviennent ensuite la culture du trèfle, celle du lin, &c. en continuant ainsi par une espèce de rotation régulière. Les *fellâh,* accoutumés à cet aménagement des terres, n'en rendent pas d'autre raison que son usage immémorial. Voici deux exemples d'aménagement pris dans la province de Syout : le premier porte sur une exploitation de 114 *feddân.*

Froment	50 *feddân.*
Féves	24.
Lentilles	22.
Trèfle	10.
Pois chiches	6.
Orge	2.
	114.

On voit que, dans cet aménagement des terres, le froment occupe environ la moitié de leur superficie; le cultivateur nourrissoit vingt bœufs ou vaches et une douzaine de moutons.

Le second exemple s'applique à 582 *feddân*, qui étoient ainsi aménagés:

Féves	400 *feddân*
Froment	120.
Lentilles	20.
Orge	12.
Gesse	10.
Lin	10.
Pois chiches	10.
	582.

Des circonstances particulières avoient ici déterminé à étendre la culture des féves, dont le produit étoit destiné à l'exportation. En Égypte, comme par-tout ailleurs, on recherche les produits dont la vente est le plus assurée; et, suivant l'élévation du prix auquel telle ou telle denrée est montée, on la cultive plus ou moins abondamment, jusqu'à ce que telle autre, étant plus demandée, rappelle la préférence des cultivateurs.

Au reste, nous n'avons pas besoin de dire que, toutes les terres qui sont arrosées naturellement étant également propres à recevoir, tantôt une semence, tantôt une autre, sans le secours des engrais, les aménagemens que nous venons de rapporter ne peuvent être indiqués ici que comme des exemples très-particuliers.

Les terres du Fayoum sont mises en culture tous les ans par la facilité qu'on a de pourvoir aux irrigations de cette province; mais elles ne sont ensemencées qu'une fois, à l'exception de celles où l'on cultive le *dourah* d'automne.

Les cultures les plus ordinaires sont celles du blé, des féves, de l'orge, du trèfle, du fenugrec et du lin; elles ont lieu sur les terres que l'inondation naturelle a recouvertes.

Voici, pour 62 *feddân*, l'aménagement le plus généralement adopté:

Blé	20 *feddân*.
Féves	20.
Orge	5.
Trèfle	10.
Fenugrec	4.
Lin	3.
	62.

On est aussi dans l'usage de semer le froment de deux années l'une dans la même terre.

Quant aux cultures *el-nabâry*, ou qui exigent des arrosemens artificiels, ce sont celles du *dourah*, de l'indigo, du sucre, des rosiers. La première de ces cultures est la plus généralement répandue, parce que la facilité d'arroser les champs favorise le prompt accroissement du *dourah* et en augmente les produits.

On ne cultive les lentilles qu'en très-petite quantité dans le Fayoum ; et le peu qu'on en récolte, quand les années sont le plus favorables, ne suffit pas pour la consommation du pays.

La culture du fenugrec, de la gesse et du pois des champs, n'y est, en quelque sorte, qu'accidentelle : on y a recours dans les années de sécheresse, ou sur les terres qui ne sont pas assez bien arrosées pour produire du trèfle. Il y a dans cette partie de l'Égypte plus d'enclos et de vergers que dans les autres provinces; les clôtures sont, comme nous l'avons dit ailleurs, formées de *cactus opuntia :* ces vergers sont plantés de dattiers, de figuiers, de vignes et d'oliviers, dont on exporte les fruits.

La province de Beny-Soueyf et celle de Gyzeh, que l'on trouve en descendant le Nil, donnent les mêmes productions que le Fayoum ; on y cultive de plus le carthame, l'ognon, l'indigo et le tabac. Cette partie de l'Égypte est une des moins bien arrosées. La culture du sucre se fait en assez grande quantité sur la rive gauche du Nil, dans la province d'Atfyeh.

La consommation du Kaire et l'approvisionnement de ses marchés modifient un peu la culture des terres dans les environs de cette capitale : il y a à proportion une plus grande étendue de terrain consacrée à la culture des légumes; on les tire des jardins du vieux Kaire, de Gyzeh, de l'île de Roudah, et de Boulaq, qui sont tous arrosés au moyen de roues à pots. Le beurre et le fromage frais dont les marchés du Kaire sont approvisionnés, viennent des villages voisins, et notamment de celui d'Embâbeh, en face de Boulaq : on y entretient à cet effet de nombreux troupeaux de vaches et de buffles; ce qui oblige de cultiver en fourrage la plus grande partie du territoire de ces villages.

L'aménagement des terres de l'intérieur du Delta présente très-peu de variations : on y distingue, comme dans le Sa'yd, les cultures d'hiver et celles d'été.

On comprend au nombre des premières celles du blé, de l'orge, des féves, du trèfle et du lin.

Les terres qui ont été ensemencées en blé et en orge, sont, en général, ensemencées l'année suivante en trèfle et en féves, et réciproquement.

Le seul fourrage ensemencé dans la basse Égypte est le trèfle; on n'y cultive ni la gesse, ni le pois des champs, ni les autres plantes dont les bestiaux se nourrissent dans la haute Égypte.

Sur cent *feddân,* cinquante sont cultivés en blé ou en orge ; les cinquante autres sont ensemencés en féves, en trèfle et en lin.

On sait que les cultures du Sa'yd se distinguent en culture *el-bayâdy,* qui a lieu dans l'hiver sur les terres arrosées naturellement, et en culture *el-chetaouy,* qui a lieu à la même époque, à l'aide d'arrosemens artificiels. Il n'y a point dans le Delta de culture *el-bayâdy* proprement dite : les grains ensemencés après l'inondation reçoivent toujours quelques arrosemens artificiels, jusqu'au moment de leur récolte.

En temps de paix, lorsque l'on peut exporter le lin ou les toiles qui en sont fabriquées, la culture de cette plante est la plus avantageuse. Quand les circons-

tances ne permettent point cette exportation, on remplace cette culture par celle du trèfle, afin de pouvoir nourrir une plus grande quantité de bétail.

Sur 100 *feddân*, on en cultive ordinairement

En trèfle	25 *feddân.*
En blé	30.
En orge	10.
En froment et orge mêlés ensemble	35.
	100.

L'orge seule sert à la nourriture des chevaux; l'orge et le blé mêlés ensemble sont moulus et réduits en farine pour faire le pain des *fellâh.*

De ces 100 *feddân*, 25 seulement sont cultivés en été :

En blé de Turquie	13 *feddân.*
En sésame	6.
En coton	6.
	25.

On répand sur toutes les terres destinées aux cultures d'été, avant de les ensemencer, l'espèce d'engrais appelé *sebakh*, qui est, comme on sait, composé de cendre et de fumier provenant des villages. On l'emploie aussi sur les terres destinées à la culture du lin, et généralement sur toutes celles qui ne reçoivent point de dépôts du Nil, et que, par cette raison, on appelle *terres maigres.*

L'exploitation de 100 *feddân* aménagés dans le Delta, ainsi que nous venons de l'indiquer, exige l'emploi de vingt bœufs ou vaches pour les labours, les arrosemens, et le battage des grains; de six buffles, dont le lait sert, sous diverses préparations, à former une partie de la nourriture des cultivateurs; de quatre chameaux, qui servent au transport des denrées. On nourrit peu de moutons dans les campagnes; on en entretient une cinquantaine sur une superficie de cent *feddân.*

Vingt-cinq de ces mesures de terre que l'on cultive pendant l'été, exigent l'emploi de deux *sâqyeh.*

Quant au nombre de journaliers et de valets que cette exploitation nécessite, il se compose d'un chamelier, d'un bouvier pour soigner les buffles, de deux autres pour les bœufs et les vaches, de deux hommes pour l'entretien et la surveillance des machines à arroser, enfin de quatre laboureurs.

Dans la province de Mansourah, les cultures sont encore moins variées. Voici l'aménagement de 100 *feddân :*

Froment	33 *feddân.*
Trèfle	33.
Orge	23.
Lin	11.
	100.

La culture du coton est la seule qui se fasse pendant l'été dans la même province.

Il nous reste à parler des rizières des provinces de Damiette et de Rosette. Ces terres, les plus septentrionales et les plus basses de l'Égypte, produisent deux fois par an. Les semailles du riz se faisant au commencement du mois d'avril, la culture de cette céréale peut être mise au rang des cultures d'été : immédiatement après sa récolte, qui a lieu après le débordement, on ensemence la même terre en trèfle ou en blé ; les terres les plus élevées sont réservées pour la culture de l'orge. On y cultive aussi pendant l'été une petite quantité de maïs.

SECTION VIII.

Des Bénéfices de l'Agriculture et du meilleur Emploi de la terre en Égypte.

En décrivant les différentes cultures propres à l'Égypte, nous avons indiqué les frais qu'elles occasionnent et les produits qu'on en retire : on retrouveroit donc dans chacun des paragraphes de notre v.[e] section les données nécessaires pour apprécier les avantages de chacune de ces cultures. Mais nous faciliterons les recherches que l'on voudroit entreprendre sur cet objet, en présentant sous la forme de tableaux les dépenses et les revenus des exploitations agricoles qui occupent ordinairement le plus grand nombre de bras ; et, comme il convient d'apprécier la richesse du sol de l'Égypte dans toutes les saisons de l'année, nous prendrons successivement les exemples que nous allons donner parmi les cultures *el-bayâdy, el-nabâry* et *el-chetaouy*.

Ainsi nous choisirons entre les premières, celles du blé, des fèves, du trèfle et du carthame, dans la province de Syout ;

Entre les secondes, celles du *dourah* et de l'indigo ;

Entre les troisièmes, celle du blé dans la province de Thèbes, et celle du lin dans le Fayoum et le Delta.

Enfin nous détaillerons les frais d'exploitation et les produits des rizières qui bordent la partie septentrionale de la basse Égypte.

Les résultats qui vont être exposés s'appliquent à une superficie de 10 *feddân*, chacun de 5929 mètres superficiels ; par conséquent, les 10 *feddân* équivalent à 5 hectares $\frac{929}{1000}$, c'est-à-dire, à 6 hectares à très-peu près.

§. I.[er]

Culture du Blé el-bayâdy.

FRAIS DE CULTURE.

Les terres de la province de Syout, qui sont inondées naturellement, ne sont point labourées avant l'ensemencement.

1.° *Semences.* On sème un demi-*ardeb* de froment par *feddân.* Le prix moyen de l'*ardeb* de froment, dans la province de Syout, est de 2 pataques et 30 médins : 5 *ardeb* pour ensemencer 10 *feddân* valent, à ce prix... 11 pataq. 60 méd.

2.° *Ensemencement.* Un homme peut ensemencer un *feddân* par jour : il est payé 10 médins ; ce qui, pour les 10 *feddân,* coûte.. 1. 10.

3.° *Labour pour recouvrir le grain quand il est semé.* Vingt journées d'une paire de bœufs et de leur conducteur, à 45 médins..... 10.

4.° *Frais de récolte.* Les hommes employés à faire la moisson sont payés en grain ; ils reçoivent chacun $\frac{1}{24}$ d'*ardeb* de froment par jour. Quarante journées, pour la récolte de 10 *feddân,* valent, à ce prix, 1 *ardeb* $\frac{16}{24}$, et en argent........................ 3. 80.

5.° *Battage.* Pour battre le produit d'un *feddân,* il faut deux jours, pendant chacun desquels on emploie quatre hommes et quatre bœufs ; les uns et les autres sont payés en nature, à raison de $\frac{1}{24}$ d'*ardeb.* Cent soixante journées à ce prix valent 6 *ardeb* et $\frac{16}{24}$, et en argent.................................. 15. 50.

Le *noreg,* ou chariot employé à battre le blé, se paye de location $\frac{1}{24}$ d'*ardeb* par jour ; pour vingt journées, 1 *ardeb* $\frac{4}{24}$, et en argent.. 1. 80.

6.° *Transport de la récolte chez le cultivateur ou dans les magasins.* Un chameau porte trente gerbes de froment ; il faut ordinairement deux charges et deux cinquièmes, ou soixante-douze gerbes, pour produire un *ardeb* de grain.

Un chameau marchant au pas parcourt 2000 mètres en vingt-cinq minutes : supposant que la distance réduite depuis l'aire où se fait le battage, jusqu'au lieu où la paille et le grain sont déposés, soit de 12 à 1500 mètres, et qu'un chameau, employé pendant huit heures par jour, fasse deux voyages à l'heure, il transportera en neuf jours soixante-dix *ardeb* environ et soixante-dix charges de paille hachée. La journée d'un chameau et de son conducteur étant de 30 médins, ce transport coûtera........... 3. 00.

7.° *Divers autres transports, entretien des ustensiles, menus frais,* estimés le dixième des frais ci-dessus..................... 4. 64.

TOTAL des frais.............. 51. 74.

PRODUITS.

Les produits de la terre ensemencée en blé *el-bayâdy* dans la province de Syout, sont,

1.° *Le nombre de mesures de grain servant à acquitter en nature les frais de récolte et de battage.* Suivant l'article précédent, cette quan-

tité de blé s'élève pour 10 *feddân* à 9 *ardeb* $\frac{12}{24}$, lesquels, à 2 pataques et 30 médins l'un, valent.......................... 21 pataq. 30 méd.

2.° *Le nombre de mesures de grain restant à la disposition du cultivateur.* Les frais de récolte et de battage acquittés, chaque *feddân* de terre produit, année commune, 7 *ardeb* de blé, et, pour 10 *feddân*, 70 *ardeb*, lesquels valent en argent.............. 163. 30.

3.° *La paille du grain hachée sous le noreg.* Soixante-dix charges de chameau de paille hachée, à 20 médins la charge.......... 15. 50.

TOTAL des produits........... 200. 20.

La différence entre les produits et les frais d'exploitation est de.. 148 pataq. 36 méd.

§. II.

Culture des Féves el-bayâdy.

FRAIS DE CULTURE.

ON ne laboure point la terre avant les semailles.

1.° *Semences.* On sème un *ardeb* par *feddân.* Le prix moyen d'un *ardeb* est d'une pataque et demie; la semence pour 10 *feddân* coûte par conséquent............................ 15 pataq. 00 méd.

2.° *Ensemencement.* Un homme peut ensemencer 2 *feddân* par jour. Le prix de la journée est de 8 médins; et celui de l'ensemencement de 10 *feddân*, de.......................... 0. 40.

3.° *Recouvrement des semences après l'ensemencement.* On ne recouvre point par un labour les féves qui ont été semées, mais on traîne horizontalement une pièce de bois sur le champ ensemencé. Cinq hommes travaillant à cette manœuvre peuvent recouvrir ainsi la surface d'un *feddân* dans l'espace d'un jour; ils sont payés en nature et reçoivent chacun $\frac{1}{24}$ d'*ardeb*, et, pour les 10 *feddân*, 2 *ardeb* et $\frac{2}{24}$, lesquels, à une pataque $\frac{1}{2}$ l'*ardeb*, coûtent.. 3. 12.

4.° *Frais de récolte.* Les féves sont coupées à la faucille. Il faut dix hommes pour scier en un jour la récolte d'un *feddân* : ces ouvriers, payés en nature, reçoivent $\frac{1}{24}$ d'*ardeb* ; il faut ainsi, pour 10 *feddân*, 4 *ardeb* et $\frac{4}{24}$, lesquels valent en argent..... 6. 27.

5.° *Battage sous le* noreg *et nettoyage des féves.* Quatre hommes et quatre bœufs, travaillant pendant un jour, battent et nettoient le produit d'un *feddân*.

A reporter.......... 24. 79.

Report............	24 pataq.	79 méd.
Quatre-vingt-dix journées, à raison de $\frac{1}{24}$ d'*ardeb*, y compris la location du *noreg*, coûtent à ce prix 3 *ardeb* $\frac{1}{3}$, ou en argent....	4.	45.
6.° *Transports du grain et de la paille hachée.* Il faut, pour effectuer les transports chez le cultivateur ou dans les magasins, neuf journées de chameau et de son conducteur, à 30 parats l'une..	3.	00.
7.° *Transports divers, réparation et entretien des ustensiles, &c.*, évalués au dixième des frais ci-dessus....................	3.	21.
TOTAL des frais...............	35.	55.

PRODUITS.

Les produits de la terre ensemencée en féves *el-bayâdy* sont,		
1.° *Le nombre de mesures de féves servant à acquitter une partie des frais d'ensemencement, ceux de récolte et de battage.* On donne pour ces travaux, sur 10 *feddân*, 9 *ardeb* et $\frac{14}{24}$ de féves, lesquels, à une pataque $\frac{1}{2}$, valent..............................	14 pataq.	56 méd.
2.° *Le nombre de mesures de féves qui restent à la disposition du cultivateur.* Un *feddân* de terre donne, après le prélèvement des dépenses que l'on acquitte en nature, 9 *ardeb* de féves, et 10 *feddân*, 90 *ardeb*, lesquels, à une pataque $\frac{1}{2}$ l'*ardeb*, valent.......	135.	00.
3.° *Les tiges de féves hachées sous le noreg.* On retire de 10 *feddân* 45 charges de chameau de tiges de féves hachées pour la nourriture du bétail, à 25 médins la charge................	12.	45.
TOTAL des produits............	162.	11.
La différence entre les frais de culture et les produits est par conséquent de..	126.	46.

§. III.

Culture du Trèfle el-bayâdy.

FRAIS DE CULTURE.

ON ne laboure point la terre avant l'ensemencement du trèfle.		
1.° *Semences.* On sème un tiers d'*ardeb* par *feddân*; et pour 10 *feddân*, 3 *ardeb* $\frac{1}{3}$, à 3 pataques l'un, ci................	10 pataq.	00 méd.
2.° *Ensemencement.* Un homme ensemence 2 *feddân* par jour; il est payé 8 médins : cinq journées à ce prix, pour ensemencer 10 *feddân*, coûtent..	0.	40.
A reporter.........	10.	40.

Report...

Report	10 pataq.	40 méd.
3.° *Recouvrement de la semence.* Cinquante journées d'ouvrier, à 6 médins l'une	3.	30.
4.° *Récolte de 2* feddân *pour graine.* Cette récolte se fait à la faucille. Huit hommes, travaillant pendant un jour, coupent le produit d'un *feddân;* ils sont payés 8 médins : les 16 journées pour 2 *feddân* valent	1.	38.
5.° *Battage.* On ne hache point le trèfle séché sous le *noreg;* mais on le fait fouler aux pieds des bœufs. Cette manœuvre revient à 75 médins par *feddân;* pour les 2 *feddân*, ci	1.	60.
6.° *Transport du trèfle sec chez le cultivateur.* Ce transport exige une journée de chameau et de son conducteur	0.	30.
7.° *Entretien des ustensiles, et autres menus frais*	1.	64.
TOTAL des frais	18.	82.

PRODUITS.

Les produits de la terre ensemencée en trèfle *el-bayâdy* sont,		
1.° *La première coupe consommée en vert.* Cette première coupe, qui se fait trente jours après les semailles, est vendue sur pied à raison de 8 pataques par *feddân;* ce qui produit pour 10 *feddân.*	80 pataq.	00 méd.
2.° *La seconde coupe consommée en vert.* Cette seconde coupe, que l'on fait vingt ou vingt-cinq jours après la première, se vend sur pied à raison de 5 pataques par *feddân;* ce qui produit pour 8 *feddân* seulement, les deux autres étant réservés pour la graine,	40.	00.
3.° *La graine de trèfle retirée de 2* feddân. Chaque *feddân* de trèfle qu'on laisse sécher sur pied, produit 2 *ardeb* de graine; les 4 *ardeb* des deux *feddân*, au prix de 3 pataques l'un, valent	12.	00.
4.° *Trèfle sec après le battage.* Le trèfle sec dont on a retiré la graine, sert à la nourriture des chameaux et des chèvres. Les 2 *feddân* réservés à cet effet produisent ensemble 12 charges de chameau, au prix de 35 parats l'une, ci	4.	60.
TOTAL des produits	136.	60.
La différence entre les frais de culture et les produits est de	117.	88.

§. IV.

Culture du Carthame el-bayâdy.

FRAIS DE CULTURE.

On ne laboure point la terre avant l'ensemencement.

1.° *Semences.* On sème par *feddân* $\frac{1}{4}$ d'*ardeb* de graine de carthame, à 135 médins l'*ardeb*. 2 *ardeb* $\frac{1}{2}$, pour l'ensemencement de 10 *feddân*, valent, à ce prix	3 pataq.	67 méd.
2.° *Ensemencement.* Il faut dix journées d'ouvrier pour ensemencer 10 *feddân*, à 8 parats l'une	0.	80.
3.° *Labour pour recouvrir la graine de carthame après l'ensemencement.* Vingt journées d'une paire de bœufs et de leur conducteur, à 45 médins	10.	00.
4.° *Récolte des fleurs.* On emploie par jour douze ou quinze femmes et enfans, qui sont payés à raison de 3 médins par double *rotl* de fleurs fraîches. Le *feddân* en produit ordinairement 390 *rotl*; ce qui fait revenir la récolte d'un *feddân* à 585 médins, et celle de 10 *feddân* à	65.	00.
5.° *Réduction des fleurs de carthame en safranon.* Il faut quarante-cinq journées d'ouvrier pour réduire en safranon le produit d'un *feddân*. Le prix de chaque journée est de 10 médins : quatre cent cinquante journées à ce prix valent	50.	00.
6.° *Récolte de la graine.* On emploie quinze journées d'ouvrier pour arracher les tiges d'un *feddân* : les cent cinquante journées pour 10 *feddân*, à 8 parats l'une, coûtent	13.	30.
7.° *Battage des tiges et nettoyage de la graine.* Il faut, pour 10 *feddân*, cent journées de travail, à 8 parats l'une, ci	8.	80.
8.° *Transport des tiges sèches et de la graine de carthame.* Quatre journées d'un chameau et de son conducteur, à 30 médins l'une.	1.	30.
9.° *Menues dépenses et faux frais,* estimés 45 médins par *feddân*	5.	00.
TOTAL des frais	158.	17.

PRODUITS.

Les produits de la terre ensemencée en carthame *el-bayâdy* sont,

1.° *Les pains de safranon pour teinture.* Un *feddân* produit, année commune, 2 *qantâr* $\frac{1}{2}$ de safranon; et 10 *feddân*, 25 *qantâr*, qui, à 12 pataques l'un, valent	300 pataq.	00 méd.
2.° *La graine de carthame.* On retire 2 *ardeb* $\frac{1}{2}$ de graine par *feddân*, et de 10 *feddân*, 25 *ardeb*, lesquels, à 135 médins l'un, valent.	37.	45.
A reporter	337.	45.

Report.................. 337 pataq. 45 méd.

3.° *Les tiges de la plante séchées.* On retire de 10 *feddân* trente charges de chameau de tiges de carthame, qui servent de combustible après avoir été séchées. A 30 médins la charge, les trente charges valent.................................. 10. 00.

TOTAL des produits.......... 347. 45.

La différence entre les frais et les produits de la culture du carthame est de.................................. 189. 28.

§. V.

Culture du Dourah el-nabâry.

FRAIS DE CULTURE.

1.° *Labour et préparation de la terre.* La terre destinée à la culture du *dourah* est labourée avant l'ensemencement. Le premier labour exige, pour un *fedaân*, trois journées de travail d'une paire de bœufs et de leur conducteur, et pour 10 *feddân*, trente journées, à 32 parats l'une................ 10 pataq. 60 méd.

2.° *Semences.* On sème communément $\frac{5}{12}$ d'*ardeb* par *feddân*; ce qui exige, pour 10 *feddân*, 4 *ardeb* $\frac{1}{6}$, lesquels, à 120 médins l'*ardeb*, valent.................................. 5. 50.

3.° *Ensemencement.* Pour 10 *feddân*, cent journées d'ouvrier, à 8 médins.................................. 8. 80.

4.° *Premier arrosement après les semailles.* On arrose le *dourah* immédiatement après les semailles, travail qui, pour 10 *feddân*, exige cent vingt journées de manœuvre, à 7 médins l'une.... 9. 30.

5.° *Arrosemens pendant la végétation.* Lorsque l'année est bonne, on peut introduire sur les champs de *dourah* les eaux de l'inondation, que l'on dirige, à cet effet, par des rigoles. On peut profiter de cet avantage pendant deux mois; on est alors dispensé des arrosemens à bras, qui deviennent nécessaires lorsque l'année est mauvaise. Nous supposerons, pour avoir un résultat moyen, que, par le fait de l'inondation, le travail des arrosemens reste suspendu pendant un mois. Il suffit alors de le continuer pendant quarante-cinq ou soixante jours. Il faut employer pendant ce temps, pour l'arrosement et le sarclage de 10 *feddân*, cinq cents journées de manœuvre, lesquelles, à 7 médins l'une, coûtent...... 38. 80.

6.° *Frais de récolte.* Dix hommes coupent un *feddân* de *dourah* en un jour; ils sont payés en nature, et reçoivent chacun $\frac{1}{24}$ d'*ardeb*

A reporter................ 73. 30.

Report	73 pataq.	30 méd.
de grain, quantité qui est toujours comptée en dehors du produit de la récolte.		
Cent journées à ce prix coûtent 4 *ardeb* $\frac{1}{6}$ à 120 médins l'un, et en argent	5.	50.
7.° *Battage des têtes du* dourah; *nettoiement de ce grain.* Les têtes du *dourah*, après avoir été exposées au soleil, sont foulées aux pieds des bœufs. Ce travail revient à une pataque par *feddân*, et pour les 10 *feddân*, à	10.	00.
8.° *Transport du grain et de la paille chez le cultivateur.* Douze journées de chameau et de son conducteur, à 30 médins.	4.	00.
9.° *Réparation et entretien des instrumens, et dépenses diverses*, estimés un dixième des autres dépenses	9.	18.
TOTAL des frais	102.	08.

PRODUITS.

Les produits de la terre ensemencée en *dourah el-nabâry* sont,		
1.° *La quantité de grain servant à acquitter en nature les frais de récolte.* On donne aux moissonneurs, pour la récolte de 10 *feddân*, 4 *ardeb* $\frac{1}{6}$, lesquels, à 120 médins l'un, valent	5 pataq.	50 méd.
2.° *La quantité de* dourah *qui reste au cultivateur, les frais de récolte acquittés.* Cette partie du produit est ordinairement de 10 *ardeb* par *feddân*, et pour 10 *feddân*, de 100 *ardeb*, lesquels, à 120 médins l'un, valent	133.	30.
3.° *Les tiges de* dourah *séchées servant de combustible.* Un *feddân* produit communément 10 charges de chameau de tiges séchées, et 10 *feddân*, 100 charges, lesquelles, à 15 parats l'une, valent.	13.	30.
TOTAL des produits	152.	20.

La différence des frais de culture aux frais d'exploitation est de 50 pataques 12 médins.

§. VI.

Culture de l'Indigo.

FRAIS DE CULTURE.

UN même champ d'indigo est cultivé dans la haute Égypte pendant trois et même pendant quatre années consécutives; les frais et les produits de l'exploitation varient à peu près pour chacune d'elles comme les nombres 4, 3, 2 et 1.

Première année : 1.° *Labours à trois reprises différentes, et préparation du sol en carreaux pour les arrosemens.* Ces travaux préparatoires reviennent à 240 médins par *feddân ;* et, pour 10 *feddân*, à.......................... 26 pataq. 60 méd.

2.° *Semences.* On sème par *feddân* $\frac{5}{24}$ d'*ardeb* de graine d'indigo de Syrie, à 48 pataques l'*ardeb* : pour 10 *feddân*, il faut employer 2 *ardeb* $\frac{2}{24}$, lesquels, à ce prix, valent............ 100. 00.

3.° *Ensemencement.* Il faut dix journées d'ouvrier pour ensemencer un *feddân*, et cent journées pour 10 *feddân*, à 8 parats l'une.................................... 8. 80.

4.° *Arrosement, sarclage au plant, et fabrication de la fécule.* Neuf hommes sont employés, pendant huit mois de l'année, à l'arrosement, au sarclage du plant d'indigo, et à la fabrication de la fécule; le prix moyen de la journée est de 7 médins : en supposant vingt-cinq journées de travail par mois, la dépense pour l'exploitation d'un *feddân* est de 140 pataques, et pour 10 *feddân*.. 1400. 00.

5.° *Achat des vases nécessaires pour la fabrication de l'indigo.* Cent soixante vases de terre cuite, à 15 parats l'un.............. 26. 60.

6.° *Entretien et réparation des ustensiles, et autres menus frais*, estimés un vingtième.............................. 78. 11.

TOTAL des frais pendant la première année...... 1640. 31.

Pendant la deuxième, *arrosemens, sarclage, fabrication, &c.*..	1102.	00.
Pendant la troisième, *arrosemens, sarclage, &c.*..........	735.	00.
Pendant la quatrième et dernière année, *arrosemens, &c.*....	367.	00.
TOTAL des frais de culture pour quatre années.....	3844.	31.
Frais de culture, année moyenne.....................	961.	8.

PRODUITS.

Il se fait, pendant la première année de la culture de l'indigo, quatre coupes successives de la plante. Le prix du *rotl* d'indigo varie suivant sa qualité et le plus ou moins de demandes qui en sont faites; mais les produits des quatre coupes de la même année vont en décroissant.

La première coupe d'un *feddân* d'indigo produit communément........................	420 *rotl.*
La deuxième coupe en produit.............	370.
La troisième..........................	280.
La quatrième..........................	225.
TOTAL pour un *feddân*, pendant la première année,	1295 *rotl.*
Et pour 10 *feddân*.....................	12950.

Le prix moyen du *rotl* d'indigo est de 20 médins : les 12950 *rotl*, à ce prix, rapportent.................. 2446 pataq.

Le produit de la deuxième année est de.............. 1835.

Le produit de la troisième........................ 1223.

Le produit de la quatrième........................ 612.

Produit total des quatre années..................... 6116.

Produit de l'année moyenne........................ 1504.

Différence entre les frais de culture et les produits de l'année moyenne.................................. 542 pataq. 82 méd.

§. VII.

Culture du Blé el-chetaouy *dans le Fayoum.*

FRAIS DE CULTURE.

1.° *Labour avant l'ensemencement.* Il faut deux journées de deux bœufs et de leur conducteur pour labourer un *feddân* : le prix de leur journée est de 36 médins, et pour le premier labour de 10 *feddân*.............. 8 pataq. 00 méd.

2.° *Semence.* On sème par *feddân* $\frac{2}{3}$ d'*ardeb*, et sur 10 *feddân*, 6 *ardeb* $\frac{1}{3}$, lesquels, à 2 pataques 45 médins l'un, valent..... 15. 75.

3.° *Ensemencement.* Dix journées d'ouvrier, à 10 parats l'une.. 1. 10.

4.° *Deuxième labour pour recouvrir le grain après les semailles*, comme ci-dessus.................................. 8. 00.

5.° *Arrosemens à bras d'homme.* Ces arrosemens se font au moyen de *chadouf* ; ils se répètent quatre fois depuis les semailles jusqu'à la récolte. Quatre hommes, travaillant pendant quatre jours, arrosent un *feddân*, qui exige ainsi soixante-quatre journées d'arrosement ; et 10 *feddân*, six cent quarante journées, lesquelles, à 8 médins l'une, coûtent...................... 56. 80.

6.° *Récolte.* Le blé *el-chetaouy* n'est point arraché comme le blé *el-bayâdy* ; il est coupé à la faucille. Il faut dix hommes pour scier un *feddân*. Le prix de la journée est de $\frac{1}{24}$ d'*ardeb* ; les 10 *feddân* coûtent ainsi à récolter, 4 *ardeb* $\frac{4}{24}$, à 2 pataques 45 médins, ci.................................. 10. 33.

7.° *Battage sous le noreg.* Quatre-vingts journées d'homme, quatre-vingts journées de bœufs, et vingt journées de *noreg*, à $\frac{1}{24}$ d'*ardeb* l'une, valent 7 *ardeb* $\frac{1}{2}$, et en argent, ci........ 18. 68.

8.° *Transport chez le cultivateur.* Neuf jours de chameau, à 25 parats l'un.................................. 2. 45.

A reporter........... 121. 41.

Report..................	121 pataq.	41 méd.
9.° *Entretien et réparation des machines*, estimés le dixième des frais ci-dessus..	12.	13.
TOTAL des frais................	133.	54.

PRODUITS.

Les produits de la terre ensemencée en blé *el-chetaouy*, dans la province de Fayoum, sont,

1.° *La quantité de grain donnée en paiement des frais de récolte, de battage, &c.* Ces frais, acquittés en nature, montent, d'après le détail de l'article précédent, à 11 *ardeb* $\frac{16}{24}$, lesquels, à 2 pataques 45 médins l'un, valent..............................	28 pataq.	45 méd.
2.° *La quantité de grain restant à la disposition du cultivateur après la récolte.* Le blé *el-chetaouy*, étant généralement l'objet d'une culture plus soignée, produit une plus grande quantité de grain et de paille que le blé *el-bayâdy* : on peut évaluer à 8 *ardeb* le produit moyen d'un *feddân*; et pour 10 *feddân*, 80 *ardeb*, lesquels, à 2 pataques 45 médins, valent.........	200.	00.
3.° *La paille hachée sous le noreg.* Quatre-vingts charges de chameau, à 15 parats l'une..............................	13.	30.
TOTAL des produits...........	241.	75.
Différence entre les produits et les frais de culture.......	108.	21.

§. VIII.

Culture du Lin dans le Delta.

FRAIS DE CULTURE.

1.° *Labours.* La terre où le lin doit être semé, reçoit deux labours successifs, qui se croisent transversalement : chacun de ces labours, fait avec le soin convenable, revient, par *feddân*, à 60 parats ; ce qui, pour 10 *feddân*, occasionne une dépense de..	13 pataq.	30 méd.
2.° *Dressement du sol et division en carreaux.* Cette façon de la terre revient à 45 médins par *feddân*, et pour 10 *feddân*, à.....	5.	00.
3.° *Semences.* On sème par *feddân* un *ardeb* de graine de lin, à 4 pataques l'un ; ce qui coûte pour 10 *feddân*.............	40.	00.
4.° *Ensemencement.* Deux journées de travail par *feddân*, à 8 parats l'une, et pour 10 *feddân*..........................	1.	70.
A reporter...........	60.	10.

	pataq.	méd.
Report	60	10
5.° *Arrosemens.* Pendant les quatre mois que le lin reste en terre, il est arrosé à trois reprises différentes; et chacun de ces arrosemens, qui se prolonge pendant trois jours consécutifs, exige d'autant plus de travail que les eaux du Nil sont plus basses. Il faut employer six ouvriers par *feddân* pour le premier arrosement, huit pour le second, et dix pour le troisième ; ce qui fait pour un *feddân* soixante-douze journées; et pour 10 *feddân*, sept cent vingt journées, à 8 parats l'une, ci.	64.	00.
6.° *Récolte du lin.* L'arrachage d'un *feddân* de lin exige neuf journées de travail, à 7 parats l'une; ci, pour 10 *feddân*	7.	00.
7.° *Exposition au soleil et mise en gerbes.* Trente journées pour la récolte de 10 *feddân*, à 7 médins l'une.	2.	30.
8.° *Battage du lin pour en retirer la graine.* Cette opération revient à une pataque par *feddân*, ci.	10.	00.
9.° *Remise du lin en gerbes pour le transporter dans les rotoirs* . .	1.	15.
10.° *Transport du lin dans ces fosses.* Il faut cinq journées de chameau pour transporter le produit de 10 *feddân*, à 30 parats la journée.	1.	60.
11.° *Arrangement du lin dans les rotoirs, extraction de ces fosses, exposition au soleil, et remise en paquets pour la vente.* Ces diverses opérations reviennent à une demi-pataque par *feddân*; ci, pour 10 *feddân*, à.	5.	00.
12.° *Entretien et réparation des ustensiles, et autres menus frais*, estimés	15.	11.
TOTAL des frais de culture.	166.	36.

PRODUITS.

	pataq.	méd.
1.° *Tiges de lin préparées pour la vente.* Un *feddân* produit communément dix-huit *cordées*, composées de vingt-quatre gerbes chacune: le prix de la cordée est d'une pataque 40 médins; ce qui donne par *feddân* 26 pataques, et pour 10 *feddân*.	260	00
2.° *Graine de lin.* Un *feddân* produit 3 *ardeb* $\frac{1}{2}$ de graine, à 4 pataques l'un; ce qui, pour un *feddân*, donne 14 pataques, et pour 10 *feddân*	140.	00.
TOTAL des produits.	400.	00.
Différence des frais et des produits de l'exploitation.	233.	54.

§. IX.

§. IX.

Culture du Riz.

FRAIS DE CULTURE.

Les terres consacrées à la culture du riz sont aussi, dans la même année, cultivées en blé ou en trèfle : ainsi, pour en évaluer les produits, il faut comparer la somme des dépenses que l'on fait successivement pour chaque culture, au produit successif de l'une et de l'autre.

Les arrosemens continuels qu'exigent les rizières, obligent les cultivateurs d'entretenir un plus grand nombre de bœufs que n'en exigent les arrosemens pour les autres cultures. Il faut multiplier dans le même rapport les machines d'arrosage, l'achat du bétail, et les chances de mortalité qu'il court. L'établissement de ces machines et leur entretien journalier entraînent à de plus fortes dépenses, dont l'intérêt annuel doit faire partie des frais qui sont à leur charge. Ce qui caractérise sur-tout l'exploitation des rizières, c'est que le cultivateur, au lieu d'employer, suivant ses besoins, des ouvriers à la journée, donne un salaire annuel aux hommes qu'il occupe. Par ces diverses circonstances, l'exploitation des rizières se rapproche plus ou moins de celle de nos fermes d'Europe.

Les dépenses nécessaires à la culture du riz se composent de l'intérêt des sommes avancées pour l'acquisition des bestiaux, des machines à arroser et des instrumens aratoires : à quoi il faut ajouter les chances de mortalité du bétail que l'on court annuellement, et le renouvellement des machines et instrumens après un certain temps de service ; l'achat et la nourriture des bestiaux ; les gages et salaires des ouvriers qu'on emploie ; l'achat des semences ; les frais de culture et de récolte proprement dits.

Le taux ordinaire de l'intérêt de l'argent, en Égypte, est de 10 pour cent. Les prétentions et le gain des usuriers n'ont de limites, comme par-tout ailleurs, que les besoins plus ou moins pressans de ceux qui sont obligés d'emprunter ; mais, en général, l'intérêt de l'argent y est regardé comme usuraire dès qu'il est porté annuellement au-dessus de ce taux.

1.° *Intérêt des avances pour achat de bœufs.* On emploie communément, pour la culture de 10 *feddân,* douze bœufs, dont le prix moyen est de 720 pataques.

	pataq.	méd.
L'intérêt annuel de cette somme est de	72	00
En supposant que les chances de maladie et de mortalité du bétail ne soient point compensées par les bénéfices des élèves que l'on peut faire, nous évaluerons au douzième du nombre de bœufs les pertes présumées auxquelles le cultivateur est exposé, ci	60.	00.
A reporter	132.	00.

Report............. 132 pataq. 00 méd.

2.° *Machines à arroser, et instrumens aratoires.* Il faut trois roues pour l'arrosement de 10 *feddân.* Chacune de ces machines coûte, prix moyen, 30 pataques; et les trois, 90.

L'intérêt annuel de cette somme est de................ 9. 00.

A cause de leur construction peu soignée, on est obligé de les renouveler tous les cinq ans. Répartissant sur chacune de ces années la valeur de ces machines, on a de dépense annuelle... 18. 00.

Les principaux instrumens aratoires consistent en deux charrues et en une machine à battre le riz : la valeur du tout est de 30 pataques, dont l'intérêt est de..................... 3. 00.

Renouvellement, réparation et entretien de ces machines... 3. 00.

3.° *Nourriture des bœufs.* Les bœufs vivent, pendant quatre mois, de féves et de paille hachée.

La valeur de la paille est, année commune, de.......... 75. 00.

Celle des féves est de............................... 100. 00.

Pendant cinq autres mois, les bœufs se nourrissent de trèfle vert, estimé.. 200. 00.

Enfin, pendant les trois derniers mois, on les nourrit de trèfle séché provenant de la coupe de 9 *feddân* de terre; ce qui, à raison de 12 pataques le *feddân,* produit une dépense de.......... 108. 00.

4.° *Salaires des ouvriers employés à l'année.* Deux hommes chargés de soigner le bétail, payés chacun à raison de 300 médins par mois, coûtent par an................................ 80. 00.

Cinq autres hommes, employés également pendant toute l'année, sont chargés de surveiller le mouvement des machines à élever l'eau, et les autres travaux journaliers : ils sont payés 9 médins par jour; ce qui fait par an...................... 108. 00.

Les cultivateurs ont de plus un maître ouvrier ou surveillant, auquel ils donnent communément par an................. 72. 00.

5.° *Labours.* Les labours sont exécutés par les ouvriers qui viennent d'être indiqués et qui sont aux gages des cultivateurs.

6.° *Semences.* On sème dans un *feddân* $\frac{3}{8}$ de *dareb* de riz; mais on n'ensemence que la moitié du terrain en exploitation, l'autre moitié étant réservée pour y transplanter les tiges surabondantes que l'on arrache de la terre où il a été primitivement semé : ainsi il faut, pour les 10 *feddân,* $\frac{15}{8}$ de *dareb,* qui, à raison de 24 pataques le *dareb,* valent.............................. 45. 00.

7.° *Journées de travail pour la transplantation, le sarclage du riz, &c.* Outre les ouvriers attachés pendant l'année aux travaux de l'exploitation, le cultivateur est encore obligé d'employer des jour-

A reporter................ 953. 00.

Report.............	953 pataq.	00 méd.
naliers étrangers, tant pour transplanter le riz, le sarcler, que pour nettoyer les canaux et les rigoles d'irrigation : le nombre de leurs journées peut être porté par *feddân* à 45, et pour 10 *feddân*, à 450, lesquelles, à 10 médins, font une dépense de........	50.	00.
8.° *Frais de récolte et de battage du riz.* Les moissonneurs scient le riz, le mettent en gerbes et le transportent sur l'aire où il doit être battu ; ils sont payés en nature, et reçoivent, pour 10 *feddân*, un *dareb* de riz..........................	24.	00.
Ceux qui conduisent les bœufs attelés au *noreg*, reçoivent, pour le battage du produit de 10 *feddân*, $\frac{5}{16}$ de *dareb*.........	7.	45.
Immédiatement après que le riz a été récolté, la terre est couverte d'eau pendant quelques jours, et ensemencée de nouveau, sans aucun travail préliminaire, en trèfle, le seul fourrage connu dans les provinces de Damiette et de Rosette.		
9.° *Semences du trèfle.* On sème par *feddân* trois mesures de graine de trèfle, dont chacune se vend 30 médins ; ce qui fait une pataque par *feddân*, et pour 10 *feddân*...............	10.	00.
10.° *Coupes successives du trèfle.* Ce fourrage, dont on fait trois coupes depuis le mois de novembre jusqu'au printemps, ne coûte que 10 pataques de récolte, une partie du travail étant faite par les ouvriers employés à l'année, et dont le salaire a été compté ci-dessus................................	10.	00.
TOTAL des frais de culture.......	1054.	45.

PRODUITS.

Les produits de la terre ensemencée en riz et en trèfle successivement sont,		
1.° *La quantité de riz donnée en paiement des frais de récolte et de battage.* Suivant l'article précédent, cette quantité est, pour 10 *feddân*, d'un *dareb* $\frac{5}{16}$, et en argent, à raison de 24 pataques le *dareb*..................................	31 pataq.	45 méd.
2.° *La quantité de riz restant au cultivateur, les frais de récolte payés.* Dans les meilleures années, les terres des environs de Damiette et de Rosette rapportent jusqu'à 6 *dareb* de riz par *feddân* ; elles n'en rapportent que 2 dans les mauvaises. Le terme moyen est de 4 *dareb* ; ce qui, pour 10 *feddân* et au prix de 24 pataques le *dareb*, produit..........................	960.	00.
3.° *Paille de riz hachée sous le noreg.* Cette paille n'est employée qu'à brûler. La valeur de la paille récoltée sur 10 *feddân* est de..................................	12.	00.
A reporter..............	1003.	45.

Report..................	1003 pataq.	45 méd.
4.° *Trèfle vert.* La coupe d'un *feddân* de trèfle vert se vend 15 pataques, et les trois coupes successives, 45 pataques; ce qui, pour 6 *feddân*, produit..............................	270.	00.
5.° *Trèfle sec.* La coupe d'un *feddân* de trèfle destiné à être séché pour l'hiver se vend 12 pataques ; les trois coupes, sur 4 *feddân*, valent ainsi..............................	144.	00.
TOTAL des produits en riz et en trèfle...	1417.	45.
Différence des frais de culture aux produits.............	363.	00.

Il nous reste à montrer quel auroit été le bénéfice, si, au lieu de trèfle, on eût semé du blé après la récolte du riz dans les 10 *feddân* auxquels nos recherches s'appliquent.

FRAIS DE CULTURE.

Les frais de la culture du riz ont été trouvés ci-dessus de..	1054 pataq.	45 méd.
Les labours et autres préparations de la terre dans laquelle le froment doit être semé, sont faits par les gens du cultivateur. Leurs gages ayant été compris dans les frais généraux de l'exploitation, ainsi que la nourriture des bœufs employés à ces travaux, il n'y a à ajouter ici que la valeur de la semence et des frais de récolte.		
1.° *Semence.* On sème ordinairement dans un *feddân* de terre un demi-*ardeb* de froment; ce qui produit, pour les 10 *feddân*, à raison de 4 pataques l'*ardeb*, ci.........................	20.	00.
2.° *Frais de récolte et battage du blé*, estimés, sur le même pied que la récolte du riz, à 2 pataques par *feddân*..........	20.	00.
Ainsi l'on aura, pour la dépense annuelle qu'exige la culture de 10 *feddân* ensemencés successivement en riz et en froment,	1094.	45.

PRODUITS.

Les produits de la culture du riz ont été trouvés ci-dessus de..	1003.	45.
Ceux de la culture du froment dans la même terre sont,		
1.° *La quantité de grain servant à l'acquittement des frais de récolte.* Cette quantité revient à un demi-*ardeb* par *feddân*, et pour 10 *feddân*, à 5 *ardeb*, lesquels, à 6 pataques l'un, produisent...	30.	00.
2.° *La quantité de grain qui reste disponible, les frais de récolte prélevés.* Les terres à froment rapportent, année commune, 7 *ardeb* ½ par *feddân*; ce qui, pour les 10 *feddân*, à 4 pataques l'*ardeb*, produit..............................	300.	00.
A reporter................	1333.	45.

Report	1333 pataq.	45 méd.
3.° *La paille hachée sous le noreg.* Le produit d'un *feddân* de terre en paille hachée se vend communément 6 pataques, et pour 10 *feddân*	60.	00.
TOTAL des produits en riz et en froment...	1393.	45.
La différence entre les frais de culture et les produits de l'exploitation est de..................................	299.	00.

Nous remarquerons, avant d'aller plus loin, que les 10 *feddân* auxquels s'appliquent les frais et les produits de la culture du riz, tels que nous venons de les détailler, sont des *feddân* de Damiette, lesquels sont plus grands que ceux du reste de l'Égypte, dans le rapport de 6877 à 5927; il faut donc diminuer dans le même rapport l'expression des frais et des produits de la culture du riz, afin de les rendre comparables aux frais et aux produits des autres cultures de l'Égypte.

En ayant égard à cette remarque, on a, pour les frais de culture du riz sur 10 *feddân* ordinaires,

1.° Quand la même terre est ensemencée en trèfle la même année, 908 pataq.
2.° Quand la même terre est ensemencée en froment.......... 942.

On a de même pour les produits de la culture,

1.° Riz et trèfle.. 1222.
2.° Riz et froment...................................... 1202.

Nous pouvons maintenant résumer, dans le tableau suivant, les frais et les produits des différentes cultures que nous avons prises pour exemples.

INDICATION DES CULTURES.	FRAIS.		PRODUITS.		BÉNÉFICES.	
	pataq.	méd.	pataq.	méd.	pataq.	méd.
Blé *el-bayâdy*	51.	74.	200.	20.	148.	36.
Féves *el-bayâdy*	35.	55.	162.	11.	126.	46.
Trèfle *el-bayâdy*	18.	72.	136.	60.	117.	78.
Carthame *el-bayâdy*	157.	80.	347.	45.	189.	55.
Dourah el-nabâry	102.	03.	152.	20.	50.	17.
Indigo	961.	12.	1504.	00.	542.	78.
Blé *el-chetaouy*	133.	54.	241.	75.	108.	21.
Lin	166.	36.	417.	00.	250.	54.
Riz et trèfle	908.	00.	1222.	00.	314.	00.
Riz et blé	941.	00.	1202.	00.	260.	00.

Il seroit superflu d'ajouter aux détails que nous avons donnés sur les frais et les produits des principales cultures de l'Égypte, des détails analogues sur les frais et les produits des autres cultures que nous avons décrites dans les para-

graphes précédens; nous nous bornerons à présenter, dans le tableau suivant, le résumé des recherches dont ces autres cultures ont également été l'objet (1).

INDICATION DES CULTURES.	FRAIS.		PRODUITS.		BÉNÉFICES.	
	pataq.	méd.	pataq.	méd.	pataq.	méd.
Culture de l'orge *el-bayâdy*....	28.	14.	85.	49.	57.	35.
Culture de l'orge *el-chetaouy*...	94.	51.	139.	42.	44.	81.
Lentilles *el-bayâdy*..........	18.	25.	80.	75.	62.	50.
Pois chiches..............	27.	63.	75.	38.	47.	55.
Lupins.................	27.	80.	81.	30.	53.	60.
Ognons.................	68.	02.	235.	30.	167.	28.
Fenugrec................	23.	23.	93.	74.	69.	51.
Gesse..................	30.	87.	90.	87.	60.	00.
Pois des champs............	42.	04.	111.	60.	69.	56.
Colza..................	16.	65.	101.	60.	84.	85.
Laitue.................	39.	04.	119.	75.	80.	71.
Coton..................	374.	10.	534.	00.	159.	80.
Sucre..................	839.	04.	2010.	00.	1170.	86.
Tabac..................	69.	30.	288.	80.	219.	50.

On voit, en jetant les yeux sur ces deux tableaux des diverses cultures de l'Égypte, que leurs produits en argent éprouvent des variations singulières; mais les bénéfices qu'on en retire doivent être envisagés sous deux points de vue différens.

En effet, dans l'estimation des bénéfices que donne l'agriculture, il faut bien distinguer celui qui provient du meilleur emploi de l'argent, et celui qui provient du meilleur emploi de la terre; car c'est l'un ou l'autre de ces bénéfices qu'on s'attache naturellement à obtenir, suivant que l'argent ou la terre sont plus rares, c'est-à-dire, ont plus de valeur relative.

Pour rendre ceci sensible, je suppose que l'on consacre à une certaine culture une portion de terre déterminée; que les dépenses de l'exploitation soient, par exemple, de 10 pataques, et le produit, de 30: le bénéfice, dans ce cas, est de 20 pataques, c'est-à-dire, double des avances qui ont été faites.

Je suppose maintenant que, pour établir une autre culture sur la même étendue de territoire, on fasse une avance de 1000 pataques, et que le produit soit de 1500: le bénéfice sera alors de 500 pataques, ou sous-double des frais d'exploitation.

Dans le premier cas, on doit considérer l'argent comme placé à un intérêt de 200 pour 100, tandis que, par la culture d'une quantité donnée de terre, le capital du cultivateur se trouve augmenté de 20 pataques. Dans le second cas, l'argent n'est placé qu'à raison de 50 pour cent, tandis que l'exploitation de la même superficie augmente de 500 pataques le capital du cultivateur.

On voit que, dans la première hypothèse, l'argent est mieux employé que dans la seconde, puisqu'il est placé à un plus gros intérêt, et qu'au contraire

(1) *Voyez*, à la suite de ce Mémoire, la pièce justificative n.° 2.

la terre est mieux employée dans le second cas que dans le premier, puisque l'exploitation de la même superficie augmente le capital du cultivateur de 500 pataques, au lieu de l'augmenter de 20 seulement.

Le bénéfice provenant du meilleur emploi de l'argent dépend, comme on voit, du rapport entre les produits de la culture et les dépenses qu'elle nécessite; tandis que le bénéfice qui provient du meilleur emploi de la terre n'est autre que la différence entre le produit d'une superficie déterminée et les frais de son exploitation.

Pour distinguer ces deux espèces de bénéfices, j'appellerai le premier, *bénéfice relatif*, et le second, *bénéfice absolu.*

Faisant à l'Égypte une application directe de cette distinction de bénéfices, je suppose d'abord que l'on représente par le nombre 100 la dépense constante de l'exploitation d'une étendue de terre plus ou moins considérable, consacrée à chacune des cultures dont nous venons de parler; les bénéfices relatifs de chaque culture seront respectivement représentés par les nombres portés dans la troisième colonne du tableau suivant :

NUMÉROS d'ordre.	INDICATION DES CULTURES.	EXPRESSION DU BÉNÉFICE RELATIF.
1.	Trèfle *el-bayâdy*	621.
2.	Colza	500.
3.	Féves *el-bayâdy*	353.
4.	Lentilles *el-bayâdy*	350.
5.	Tabac	318.
6.	Fenugrec	304.
7.	Blé *el-bayâdy*	285.
8.	Ognons	247.
9.	Laitue	208.
10.	Orge *el-bayâdy*	203.
11.	Lupins	193.
12.	Gesse	193.
13.	Pois chiches	175.
14.	Pois des champs	166.
15.	Lin	150.
16.	Sucre	139.
17.	Carthame *el-bayâdy*	120.
18.	Blé *el-chetaouy*	81.
19.	Indigo	57.
20.	*Dourah el-nabâry*	50.
21.	Orge *el-chetaouy*	48.
22.	Coton	43.
23.	Riz et trèfle	35.
24.	Riz et blé	28.

Je suppose, en second lieu, qu'une mesure fixe de terre soit successivement consacrée à ces différentes cultures, et, pour rendre sensible la comparaison de leurs produits, je représente par le nombre 100 le *bénéfice absolu* provenant de la culture du blé. Je trouve alors :

NUMÉROS d'ordre.	INDICATION DES CULTURES.	EXPRESSION DU BÉNÉFICE ABSOLU.
1.	Sucre	796.
2.	Indigo	369.
3.	Riz et trèfle	213.
4.	Riz et blé	177.
5.	Lin	170.
6.	Tabac	150.
7.	Carthame *el-bayâdy*	129.
8.	Ognons	114.
9.	Coton	109.
10.	Blé *el-bayâdy*	100.
11.	Féves *el-bayâdy*	86.
12.	Trèfle *el-bayâdy*	80.
13.	Blé *el-chetaouy*	74.
14.	Colza	58.
15.	Laitue	55.
16.	Pois des champs	48.
17.	Fenugrec	48.
18.	Lentilles *el-bayâdy*	43.
19.	Gesse	41.
20.	Orge *el-bayâdy*	39.
21.	Lupins	37.
22.	*Dourah el-nabâry*	35.
23.	Pois chiches	33.
24.	Orge *el-chetaouy*	31.

On voit, en comparant ces deux tableaux, que les mêmes cultures n'y occupent pas le même rang : cette correspondance ne peut avoir lieu en effet qu'autant qu'il existe entre le produit des terres et celui de l'argent une sorte d'équilibre dont on est encore loin en Égypte.

Il est aisé de concevoir, en effet, d'après les définitions que nous venons de donner du *bénéfice relatif* et du *bénéfice absolu*, qu'on doit rechercher l'un ou l'autre de ces bénéfices, suivant que l'argent a plus de valeur que la terre, ou la terre plus de valeur que l'argent.

Ainsi, là où les terres sont peu précieuses et où l'argent est rare, on s'occupe particulièrement des cultures qui, exigeant peu d'avances, donnent un *bénéfice*

fice relatif plus considérable, tandis que, dans un pays où le numéraire est abondant et le terrain précieux, on entreprend de préférence des exploitations dispendieuses, parce qu'elles donnent ordinairement un plus grand *bénéfice absolu.*

C'est par l'état de pénurie où se trouvent la plupart des cultivateurs Égyptiens, que l'on peut expliquer pourquoi le sucre y est cultivé en petite quantité, quoiqu'il produise le plus grand bénéfice absolu. Par des raisons contraires, cette culture et celles de l'indigo et du coton occuperoient des colons capitalistes.

SECTION IX.

Du Droit de Propriété et de la Perception de l'Impôt.

Il étoit nécessaire, pour compléter le travail dont je me suis occupé, d'assigner le rapport entre le produit des terres et la rente que le propriétaire reçoit du cultivateur. J'ai recherché dans cette vue, avec beaucoup de soin, la nature et l'origine des propriétés territoriales; j'ai interrogé en différens endroits des individus de toutes les classes; et quoique, par la réputation de quelques-uns et le rang qu'ils occupoient, je fusse en droit d'espérer d'eux des éclaircissemens précis, je n'en ai obtenu que des renseignemens vagues. En attendant qu'on ait recueilli sur cet objet des notions plus satisfaisantes, qu'on me permette de hasarder ici une simple conjecture.

Depuis la première invasion de l'Égypte, le droit de conquête a été l'unique base de son gouvernement. Les Perses, les Grecs et les Romains, les Sarrasins et les Mamlouks, l'ont exercé successivement, sans qu'aucune loi en ait jamais circonscrit l'exercice. Si la jouissance de quelques portions du territoire fut quelquefois abandonnée au peuple vaincu, il ne fallut, pour faire cesser cette jouissance précaire, qu'un acte de la volonté du dernier conquérant. Tel est encore l'état de ce qu'on appelle ici *propriétés particulières*: elles restent dans la même famille, moins par un droit de succession, que comme un témoignage de la faveur du Gouvernement, qui conserve toujours la faculté d'en disposer à son gré. Ces propriétés ne sont, comme on voit, que des espèces de fiefs amovibles, et, par cela même, inaliénables.

Aussi ne faut-il pas attacher ici à l'expression *vente d'un fonds de terre* l'idée d'une cession perpétuelle et absolue, mais seulement l'idée d'un engagement temporaire pour une somme d'argent reçue à titre de prêt.

La terre est possédée au même titre par le prêteur, jusqu'au remboursement, époque à laquelle l'usufruitier rentre en jouissance de la terre qu'il avoit engagée.

Suivant qu'elle est de meilleure qualité ou plus avantageusement située, le *feddân* de terre est engagé sur le pied de 50, 40 et 30 pataques. Le taux le plus ordinaire de l'intérêt de l'argent, en Égypte, étant de 10 pour cent, il s'ensuit que la rente annuelle d'un *feddân* est de 5, 4 et 3 pataques, puisque la terre,

entre les mains de celui qui en jouit momentanément, doit rapporter au moins l'intérêt de l'argent prêté ; ce qui s'accorde d'ailleurs avec le prix des simples locations. Les impôts sont acquittés par le fermier.

Lorsque les terres sont affermées en nature, on commence par prélever les impositions sur le produit total de la récolte. Le reste est partagé également entre le propriétaire et le cultivateur, si les avances ont été faites par moitié ; mais celui-ci en conserve les deux tiers, si lui seul a été chargé des frais de culture.

Quelques Mamlouks faisoient exploiter à leur compte plusieurs sucreries dans la province de Girgeh. Ils fournissoient les terres, se chargeoient de la construction et de l'entretien des bâtimens, achetoient les bestiaux, payoient leur nourriture, et partageoient ensuite également le produit de l'exploitation avec le fabricant, dont toutes les dépenses consistoient en main-d'œuvre.

Quoique les terres du Sa'yd appartiennent au Gouvernement, elles sont cependant divisées entre les différens villages, dont les habitans ont le droit de cultiver un territoire déterminé. Les cheykhs distribuent ce territoire entre les *fellâh*, veillent à ce qu'il soit ensemencé à temps, et sont responsables de la rentrée des impositions; responsabilité pour laquelle il leur est accordé des remises plus ou moins considérables.

Les impositions se prélèvent, dans les différens cantons, en argent ou en nature, ou tout-à-la-fois en nature et en argent. Elles sont, en général, proportionnées à la qualité des terrains; mais, comme elles ne sont établies sur aucune base fixe, elles varioient d'une province à l'autre, suivant la volonté de celui qui la gouvernoit. Ainsi l'extrémité supérieure de la province de Thèbes, abandonnée à Hasan-bey, étoit beaucoup plus surchargée d'impôts que le reste du Sa'yd, quoique sa fertilité fût beaucoup moindre.

L'assiette et la perception des impôts sont, comme on sait, entre les mains des chrétiens Qobtes. Les Arabes, après avoir fait la conquête de l'Égypte, leur en laissèrent le cadastre, et se mirent ainsi dans la nécessité de les employer toutes les fois qu'il seroit question d'opérations relatives à la levée des tributs.

Les Qobtes, de leur côté, exclus par leur religion de toute autre place administrative, et qui ne pouvoient prétendre à aucune considération chez un peuple où l'on méprise tout ce qui n'est pas Mahométan, ont senti de quel intérêt il étoit pour eux de se rendre exclusivement utiles aux dépositaires du pouvoir absolu : ils ont en conséquence tenu caché tout ce qui pouvoit faire passer en d'autres mains les fonctions qu'ils remplissoient. A l'aide des premières notions du calcul, de l'écriture vulgaire, et des caractères de leur ancienne langue, dont ils se servent pour écrire l'arabe, ils sont parvenus à faire d'un arpentage inexact et d'une répartition plus ou moins arbitraire un art mystérieux dans lequel ils sont eux seuls initiés. On juge bien que de tels hommes doivent être peu disposés à donner des renseignemens sur des procédés qu'ils sont intéressés à couvrir d'obscurité. Ils se sont bientôt aperçus que le séjour des Français en Égypte mettroit fin à l'espèce de privilége exclusif dont ils ont joui jusqu'à présent, et

les réduiroit à l'inutilité ; ceci explique assez leurs inquiétudes sur les questions qu'on leur adresse, et leur mauvaise foi quand ils sont pressés de répondre.

Je dois avouer cependant que j'en ai trouvé quelques-uns de la sincérité desquels j'ai eu lieu d'être satisfait. Les renseignemens qu'ils m'ont donnés, s'accordant avec ceux que j'ai puisés dans d'autres sources, je crois pouvoir en garantir l'exactitude.

Il existe parmi les membres de cette nombreuse corporation une sorte d'hiérarchie, qu'il convient, avant tout, de faire connoître.

Chaque bey avoit un intendant Qobte attaché à sa personne, et qui résidoit une partie de l'année avec lui dans la ville capitale de la province qu'il étoit chargé de gouverner.

Cette province étoit ordinairement divisée en un certain nombre d'arrondissemens, dont chacun, composé de quatorze ou quinze villages, étoit régi par un des *kâchef* ou lieutenans du bey.

Il y avoit auprès des *kâchef* un Qobte faisant fonctions de sous-intendant, et un ou plusieurs écrivains subalternes dans chacun des villages dont le *kâcheflik* étoit formé.

Ces derniers étoient chargés de recueillir le myry à mesure que les paysans étoient en état de l'acquitter; ce qu'ils ne faisoient ordinairement que peu à peu. Ils remettoient le produit de leur perception aux écrivains ou receveurs des *kâchef*, et ceux-ci à l'intendant principal, qui le comptoit lui-même au trésorier du bey, dont il recevoit une décharge.

Aucun de ces agens Qobtes n'avoit de traitement fixe. Il étoit accordé seulement aux premiers écrivains une somme de 6 parats par jour, pour leur tenir lieu de ce que nous appelons frais de bureau.

Leurs salaires consistoient en remises sur les produits de l'impôt. Elles étoient de 5 parats par pataque, tant pour l'intendant principal que pour ceux qui résidoient dans les *kâcheflik* ou chefs-lieux d'arrondissement. Celle des écrivains subalternes n'étoit que de 2 parats; mais ils étoient nourris par les habitans du village où ils faisoient la perception.

Il faut remarquer que cette remise totale de 7 parats par pataque étoit prélevée sur le cultivateur en excédant de l'imposition.

Lorsqu'elle se payoit en nature, elle étoit de 5 ou 6 *ardeb* par cent, et également prélevée en dehors de l'impôt.

Cette remise, la seule avouée du Gouvernement, n'étoit que la moindre partie du bénéfice des Qobtes. Ils ont trouvé les moyens, en profitant de l'ignorance des *fellâh*, en associant à leurs gains illicites la plupart des cheykhs des villages, et souvent en achetant l'impunité par des sacrifices, de faire monter les frais de perception au quart de leurs recettes, et cela de l'aveu même du plus grand nombre d'entre eux. On va voir que, par l'ordre de choses qui étoit établi, ils pouvoient lever à leur profit plus d'un tiers des contributions de l'Égypte.

Comme les produits des terres varient suivant les différentes crues du Nil, et qu'il se fait plusieurs récoltes dans la même année, il faut constater aux diffé-

rentes époques l'étendue des terres ensemencées. C'étoit un Qobte choisi par l'intendant principal ou les écrivains des *kâchef*, qui, sous la dénomination de *messâh*, en faisoit l'arpentage ; il étoit accompagné d'un homme du pays, chargé de lui indiquer les noms des cultivateurs : ils étoient inscrits sur un registre avec la quantité de terre qu'ils exploitoient. Le *messâh* recevoit d'eux pour cette opération une rétribution de 18 à 30 parats, qui varioit suivant les localités.

L'état des terres mesurées étoit remis dans chaque arrondissement aux premiers écrivains ; ils le faisoient passer à l'intendant du bey, et celui-ci, sur le vu de cet état, régloit le montant de l'imposition par *feddân* : car la quotité de l'impôt n'étoit point fixe, elle augmentoit ou diminuoit suivant que l'inondation avoit été plus ou moins abondante ; usage fondé sur la hausse du prix des denrées lorsqu'elles sont en petite quantité, et qui conservoit au Gouvernement un revenu à peu près constant, indépendant de la crue du Nil.

L'impôt étoit ensuite perçu dans les villages, soit après l'ensemencement des terres, soit immédiatement avant les récoltes ; mais il ne produisoit jamais ce qu'il auroit dû produire, parce que l'état fourni par l'arpenteur étoit toujours inexact. C'est en effet sur cette opération que les fraudes des Qobtes sont les plus lucratives, les plus aisées à commettre, et les plus difficiles à découvrir.

Lorsqu'une portion de terre est mesurée, l'arpenteur en calcule sur le lieu même la superficie, et la proclame à haute voix en présence des habitans du village, qui assistent ordinairement à cette opération. Cette publicité, chez un peuple moins ignorant, seroit la sauvegarde des intérêts de chacun ; mais c'est ici une forme illusoire, qui ne sert qu'à assurer d'une manière plus authentique les marchés scandaleux dont l'arpentage est l'objet, quand on en altère les résultats, soit en augmentant, soit en diminuant la quantité de *feddân* réellement en exploitation.

Dans le premier cas, le particulier qui se voit chargé d'un nombre de *feddân* supérieur à celui qu'il croyoit avoir ensemencé, marchande avec l'arpenteur pour obtenir de lui, moyennant une certaine somme, la remise de quelques *feddân* : si ses propositions sont acceptées, il n'est inscrit sur le registre que pour une quantité de terre à peu près égale à celle qu'il exploite ; si, au contraire, il ne fait aucune réclamation, et ne prend point d'arrangemens particuliers, il paye en temps et lieu un impôt qui excède plus ou moins celui dont il est véritablement redevable, et dont le montant reste disponible entre les mains des percepteurs.

Dans le second cas, un particulier qui a ensemencé une certaine étendue de terre, et qui ne veut payer l'impôt que d'une partie, s'accommode avec les Qobtes, qui lui vendent cette réduction.

L'impôt perçu en nature fournit la matière d'une fraude encore plus productive, et qui se commet publiquement. Lorsque les grains sont reçus par les Qobtes, ils se servent d'une mesure beaucoup plus grande que celle qu'ils emploient quand ils en font le versement dans les magasins publics ; et la différence entre ces mesures, tout entière à leur bénéfice, monte quelquefois jusqu'à 25 et 30 *ardeb* pour cent.

Ces gains illicites, et quelques autres de moindre importance, étoient répartis entre tous les individus de cette corporation, depuis le dernier scribe jusqu'aux écrivains des *kâchef.* Quant à l'intendant du bey, qui étoit ordinairement un personnage en crédit, et qui nommoit aux premiers emplois, il n'entroit point dans les détails du partage; mais il exigeoit une rétribution annuelle de deux ou trois mille pataques de chacun des écrivains principaux, qui trafiquoient à leur tour des places d'arpenteur et d'écrivain subalterne.

Nous avons dit qu'il y avoit au moins un de ces écrivains dans chaque village; ils étoient au nombre de trois ou quatre dans quelques endroits, et tous avoient une famille à entretenir et des domestiques à leurs gages. Je ne crois donc pas m'écarter de la vérité en portant à trente mille le nombre des individus qui vivent en Égypte de la perception des droits du fisc, et en avançant que le découragement absolu de l'agriculture et le dépeuplement des campagnes sont moins le résultat du despotisme des beys que des manœuvres frauduleuses de cette espèce de financiers.

SECONDE PARTIE.

De l'État actuel de l'Industrie en Égypte.

Les notions qui ont été données, dans différens Mémoires de cette collection, sur le gouvernement de l'Égypte moderne et sur les mœurs de ses habitans, indiquent suffisamment que leur industrie doit se renfermer entre des limites très-resserrées. En effet, cette industrie se borne, dans les campagnes, aux arts de première nécessité, et à la manipulation de quelques produits du sol servant à la consommation journalière, ou qui sont l'objet d'une exportation peu étendue. Dans les villes, quelques fabriques d'étoffes, de tapis, et d'équipages de guerre, occupent un petit nombre d'ouvriers; le luxe des familles riches et puissantes est entretenu par le commerce étranger.

Nous suivrons dans cette seconde partie de notre Mémoire le même ordre que nous avons suivi dans la première : nous indiquerons l'état de l'industrie chez les Égyptiens modernes, en descendant le Nil depuis Syène jusqu'à la Méditerranée.

SECTION I.re

Fabriques de Vases de terre et de diverses Poteries, des Briques crues et des Briques cuites.

Les vases de terre propres à contenir et à transporter les alimens sont les premiers objets dont l'industrie ait dû s'occuper. La matière de ces vases, qui, par sa nature, approchoit le plus du degré de solidité et d'imperméabilité que l'on recherchoit, dut être celle que l'on employa de préférence, parce qu'il n'étoit pas besoin de lui faire acquérir par la cuisson les propriétés dont elle devoit jouir : voilà pourquoi, là où la nature a placé des carrières de stéatite ou de pierre ollaire, cette substance a été employée depuis un temps immémorial aux mêmes usages auxquels les poteries d'argile les plus recherchées ont été consacrées depuis.

On fabrique à l'extrémité méridionale de l'Égypte, dans les déserts voisins de la cataracte d'Éléphantine, des vases de terre ollaire connus dans le pays sous le nom de *pierre de Baram*, du nom du lieu où sont situées les carrières qui la fournissent. Les vases de pierre de Baram se réduisent à de simples blocs de cette substance, creusés circulairement en dedans, et arrondis en dehors de manière à laisser à leurs parois une épaisseur de trois ou quatre centimètres. Ces vases sont d'ailleurs exécutés à la main avec la plus grande grossièreté; ils servent à la cuisson des alimens, comme des espèces de marmites. Ce sont les Arabes des environs de Syène qui les vendent dans cette ville, et qui en

apportent au marché d'Esné. Ces Arabes sont de la tribu des *A'bâbdeh*, qui habitent Redesyeh ; on n'en trouve plus guère au-dessus de cette dernière place.

Afin sans doute de diminuer l'épaisseur des parois de ces vases de pierre ollaire, on en fabrique, à l'aide de la cuisson, des vases plus minces et plus légers ; pour cela, on réduit en poudre la pierre de Baram, et on la mêle avec quantité égale d'une espèce d'argile que l'on exploite au pied de la montagne de Syène. On corroie ce mélange pendant trois ou quatre heures, et l'on en fait des vases que des femmes arrondissent à la main ; chacune d'elles n'en fait guère que cinq ou six par jour. On les fait sécher au soleil pendant quarante-huit heures, après quoi l'on achève de les durcir par une légère cuisson. Ce n'est point dans un fourneau approprié, mais sur une aire dressée à cet effet sur le sol : on y place dix ou douze de ces pièces que l'on environne de combustible ; le feu y reste en activité pendant environ dix heures. Ce combustible se compose de tourteaux de fiente de bœuf et de chameau desséchée ; et ce qu'il en faut pour la cuisson d'une douzaine de ces marmites, ne s'élève pas en valeur au-dessus de 6 ou 7 parats.

Ce n'est qu'aux confins de l'Égypte que l'art de fabriquer la poterie est resté dans sa première enfance, et qu'on l'y retrouve tel qu'il étoit probablement avant qu'on fît usage du tour à potier, dont l'invention remonte cependant à une antiquité très-reculée.

Toutes les villes de l'Égypte supérieure que l'on rencontre en descendant le Nil, possèdent des fabriques de poterie plus ou moins grossière ; c'est le limon du fleuve qui en est la base. Les vases qu'on en forme ne sont enduits d'aucune couverte, et, à raison du peu de cuisson qu'ils reçoivent, ils laissent filtrer l'eau avec plus ou moins de facilité ; leur grandeur varie depuis celle des pots et cruches de ménage, jusqu'à celle des grandes jarres et cuves destinées à la fabrication de l'indigo, du sucre, &c. : cette poterie grossière est rouge comme de la brique. Nous en avons visité la fabrique la plus considérable à Edfoû ; on y exécute ces grands vases de terre cylindriques qui tiennent lieu de baquets et de cuviers dans diverses fabriques, et qui remplacent généralement ici les grands vaisseaux de métal ou de tonnellerie. Ils ne peuvent supporter l'action du feu, mais ils retiennent très-bien les liquides dont on les remplit ; ce qu'il faut attribuer moins à leur degré de cuisson qu'à l'épaisseur de leurs parois.

On retire du fond d'un canal creusé au nord-est de Qené, sur la limite du désert et des terres cultivables, au débouché d'une gorge qui conduit de la vallée du Nil à la mer Rouge, une espèce d'argile blanchâtre dont on fabrique les vases appelés *bardaques* : ils doivent à leur porosité la propriété de laisser transsuder l'eau qu'ils contiennent ; elle s'évapore à mesure qu'elle vient mouiller extérieurement leurs parois, et cette évaporation, abaissant la température du vase, refroidit l'eau qu'il contient. Cette propriété réfrigérante fait rechercher dans toute l'Égypte les *bardaques de Qené*. Leur fabrication paroît concentrée dans cette ville depuis un temps immémorial, et cette branche d'industrie est assez importante pour que nous nous arrêtions quelques instans à en décrire les procédés.

On mêle l'argile blanchâtre dont nous venons de parler, avec environ un tiers

de son volume de cendres provenant des fourneaux où l'on opère la cuisson de ces vases; on corroie ce mélange pendant plusieurs heures, et l'on en forme des pains plus ou moins volumineux que l'on remanie encore un à un pendant une heure.

On détache ensuite de ces masses des mottes plus petites, que l'on porte sur le tour pour leur donner la forme et la capacité convenables.

Les procédés de l'art du potier étant restés en Égypte dans leur première simplicité, et n'éprouvant que de légères modifications d'un lieu à un autre, nous renverrons à la description qui a été donnée par M. Boudet de *la planche XXII, É. M. vol. II,* laquelle représente l'intérieur de l'atelier du fabricant de poteries, et à celle de *la planche II* du même volume, où sont représentés le tour et le four du potier; et, sans nous arrêter à répéter ce que ces descriptions contiennent, nous passerons aux détails qui s'appliquent spécialement à la confection des *bardaques.*

L'ouvrier qui prépare le mélange de terre et de cendres, peut en un jour en préparer suffisamment pour la fabrication de deux cents de ces vases; le prix de sa journée est de 8 parats. Les pains d'argile passent en sortant de ses mains dans celles d'un mouleur, qui la travaille sur le tour: celui-ci est en quelque sorte le chef de l'atelier; les autres ouvriers travaillent pour son compte: il peut mouler de cinquante à soixante-quinze *bardaques* par jour. *(Voyez,* pour les formes variées de ces vases, *la planche* FF, *vol. II, É. M.)*

Aussitôt qu'un de ces vases a été façonné, il est porté sur une aire où il sèche au soleil pendant deux jours: il n'y a point à craindre qu'il s'y gerce, quand la terre a été convenablement préparée.

Chaque mouleur est servi par un enfant ou un jeune garçon auquel il donne 3 médins par jour.

Lorsque les *bardaques* ont acquis sur l'aire le degré de sécheresse nécessaire, le mouleur lui-même les relève et les dispose dans le four où elles doivent recevoir leur cuisson. C'est un autre ouvrier qui entreprend cette dernière opération: il fournit les tiges de *dourah* qui servent de combustible, et veille à l'entretien du feu, moyennant 90 parats par mille de *bardaques;* c'est le nombre dont se compose ordinairement une fournée.

Ces vases, après avoir été retirés du four par les mouleurs, sont vendus, à raison de 500 parats le millier, à des marchands de Qené qui en tiennent des dépôts, ou à des patrons de barque du Nil qui viennent en acheter des chargemens complets ou des portions de chargement pour les transporter à Syout, à Minyeh, à Beny-Soueyf, au Kaire, et dans la basse Égypte. Le prix du millier de *bardaques* prises dans les magasins de Qené est de 550 à 560 parats.

Il n'y a ordinairement qu'un seul fourneau et deux tours dans chaque fabrique: ainsi elle n'exige pour son exploitation que deux mouleurs et leurs aides.

On met le feu au fourneau tous les dix jours; mais la fabrication des *bardaques* n'a lieu tous les ans que pendant huit mois, durant lesquels il sort des ateliers de Qené, de deux cent cinquante à trois cent mille *bardaques.* Ces vases s'y vendent

vendent en détail un parat chacun ; ils coûtent 2 et 3 parats dans les autres villes de l'Égypte, suivant que la longueur et les chances du transport en ont augmenté le prix.

On retrouve à Meylaouy et à Manfalout, villes de l'Égypte moyenne, des fabriques de grandes jarres et de terrines semblables à celles que l'on tire d'Edfoû, pour servir à la préparation de l'indigo et du sucre, et pour être employées par les teinturiers, les tanneurs, &c. Quoique ces vases aient une grande épaisseur, cependant ce n'est qu'après avoir déjà servi pendant quelque temps qu'ils deviennent imperméables à l'eau.

Les cruches appelées *ballas (fig. 21, planche* EE, *vol. II, É. M.)*, destinées à contenir de l'huile et du beurre fondu, ont une forme particulière et reçoivent un degré de cuisson plus considérable; on les fabrique principalement dans un village dont elles ont pris le nom.

Les vases dont il se fait la plus grande consommation chaque année dans toutes les parties de l'Égypte, sont les pots de terre qui garnissent les chapelets ou cordes sans fin que l'on met en mouvement à l'aide de manéges pour élever des puits ou des canaux l'eau employée aux arrosemens *(fig. 3, 9, 20, planche* EE, *vol. II, É. M.)*. Il y a par-tout des fabriques de ces vases, et leurs tessons accumulés forment en grande partie les monticules de décombres que l'on remarque autour des villes et des lieux les plus habités.

Ce n'est qu'au Kaire que l'on exécute une sorte de faïence grossière dont on fait des pots à confitures, ou des tasses à café. Au surplus, cette branche d'industrie ne mérite guère d'être citée, tant à cause de son imperfection que par la petite quantité de ses produits.

Quelques-unes des poteries qu'on fabrique à Menouf ou dans les environs, se font remarquer par une couverte bleue. Cette couverte est composée de natron, de muriate de soude et d'oxide de cuivre. Cet oxide, appelé *toubân*, se retire des marmites que l'on étame; ce sont les petites écailles qui s'en détachent quand on les plonge dans l'eau après les avoir fait chauffer fortement.

Presque tous les édifices particuliers de l'Égypte sont bâtis en briques cuites ou en briques crues: l'usage des premières ne s'étend guère au-dehors des villes; les briques séchées au soleil sont les seuls matériaux dont les habitations des cultivateurs soient bâties, quand elles ne se réduisent pas à de simples cabanes en terre, couvertes de roseaux ou de tiges de *dourah*.

Le limon du Nil, après avoir reçu les mêmes préparations que les terres argileuses reçoivent en Europe pour la fabrication des briques, est employé au même usage en Égypte. Les briques qu'on en fait ont environ 2 décimètres de long sur un décimètre de large, et 5 centimètres d'épaisseur. Celles qui doivent être employées crues restent à sécher au soleil pendant quatre ou cinq jours avant d'être mises en œuvre; elles se vendent dans cet état 15 à 25 parats le millier.

Le fourneau destiné à la cuisson des briques en contient ordinairement quatre à cinq mille; on y entretient le feu pendant vingt-quatre heures avec des tiges sèches de *dourah*, de féves, de colza, &c. Dans la basse Égypte, on substitue la

paille de riz à ces divers combustibles. Les fours ne sont complétement refroidis que deux jours après qu'on a cessé le feu. Les briques qu'on en retire se vendent de 60 à 100 parats le mille. Il ne faut au surplus, pour cuire une fournée de briques, que deux charges de chameau de tiges de *dourah*, et quatre charges de tiges de féves, de colza, ou de toute autre plante qui ne sert point de fourrage aux animaux.

On regarde les tiges de *dourah* comme le meilleur de tous ces combustibles: aussi se vendent-elles de 20 à 25 parats la charge, tandis que la même quantité de combustible d'une autre espèce ne coûte que 14 ou 15 parats.

Les fours à briques sont disposés de manière à pouvoir contenir, outre les quatre milliers de briques qui en composent la charge ordinaire, douze à quinze grandes jarres, dont le prix est de 4 ou 5 parats.

La fabrication de la chaux pour les constructions de maçonnerie et le blanchissage du fil de lin est une branche d'industrie qui s'exerce sur presque tous les points de la haute Égypte. Les montagnes calcaires qui bordent la vallée en fournissent la matière. Les fours des environs du Kaire ont été décrits par M. Jomard, et sont représentés *fig. 4, 5 et 6 de la planche II, vol. II, É. M.* On en construit de beaucoup plus petits dans la province d'Atfyeh, puisqu'on n'en retire que quinze à dix-huit couffes de chaux, dont le prix total ne s'élève guère au-dessus de deux à trois cents parats. On se sert encore de tiges sèches de *dourah* pour la cuisson de la chaux. Une des raisons pour lesquelles les monumens de la basse Égypte qui avoient été bâtis en pierre calcaire, ont été détruits plus promptement que ceux qui avoient été bâtis en grès ou granit, c'est que les habitans ont trouvé plus de facilité à exploiter ces ruines qu'à tirer des montagnes les plus voisines les matériaux qu'ils auroient pu employer à faire de la chaux. Notre objet n'étant ici d'entrer dans aucun détail sur les divers procédés de construction usités en Égypte, nous passons au tissage des étoffes.

SECTION II.

Fabriques des Toiles de coton, de lin, et de diverses autres Étoffes.

Les différentes matières sur lesquelles s'exerce l'art du tisserand en Égypte, ne s'y rencontrent pas avec la même abondance sur tous les points; on met en œuvre, suivant les localités, le coton, le lin et la soie: ainsi les toiles de coton sont les seules de la fabrication desquelles s'occupent les tisserands du Sa'yd, entre Syène et Girgeh. Depuis Girgeh jusqu'à la côte septentrionale de l'Égypte, et notamment dans le Fayoum et le Delta, celle des toiles de lin est en quelque sorte exclusive; le voisinage de la Syrie, dont on fait venir toute la soie qui est employée à Damiette, à Mehallet el-Kebyr, au Kaire, &c. a concentré dans ces villes l'emploi de cette matière. Cet emploi est borné, d'ailleurs, à la fabrication de quelques étoffes de luxe destinées à l'ameublement des maisons. Nous allons parler succinctement de ces différens tissus. Quant aux étoffes de laine

dont se couvrent les *fellâh,* on en fabrique dans tous les villages avec le produit de la tonte des moutons qu'on y élève.

Nous avons dit, dans la section précédente, que le coton cultivé aux environs d'Esné étoit le plus estimé de l'Égypte, et nous avons expliqué comment on débarrassoit le coton en bourre des graines auxquelles il sert d'enveloppe.

Après qu'il a été nettoyé par cette première opération, on le soumet à l'arçonnage, que l'on voit représenté sur la *planche XV, vol. II,* É. M.*:* ainsi préparé, il est filé au fuseau par des femmes, pour être livré aux tisserands. M. Coutelle a donné la description du métier dont ils se servent, et on le voit représenté *planche III, vol. II,* É. M.

Les tisserands établis à Esné et aux environs fournissent toute la toile nécessaire non-seulement aux habitans de cette ville et des villages voisins, mais encore aux tribus d'Arabes qui en fréquentent les marchés.

On exerce là même industrie, mais avec plus d'extension, dans les villes de Qous et de Qené. Il y a plus de deux cent cinquante métiers dans ces deux villes, où l'on fait venir du coton du Delta et de la Syrie, les récoltes de coton du pays ne suffisant pas pour l'emploi de ces métiers.

Ce sont des marchands du Kaire qui apportent le coton de Syrie dans la haute Égypte; ils le vendent ordinairement 75 parats le *rotl,* poids de Qené, équivalent à trois *rotl* et demi du Kaire.

L'arçonnage de ce *rotl* de coton coûte 6 parats. Le tisserand en remet un *rotl* et demi aux fileuses, qui ordinairement, un mois après, rendent un *rotl* de fil de coton. Ainsi la filature occasionne un déchet de plus de trente pour cent. Il convient de remarquer que les femmes ne s'occupent à filer que pendant le temps où elles n'ont pas besoin de vaquer aux soins de leur ménage. Le fil de coton est livré au tisserand, plus ou moins gros ; il a soin de l'assortir pour former des tissus du même grain. La pièce de toile de coton blanche qu'on en fabrique, a six *derâa'* ou *pyk beledy* de longueur, sur un *derâa'* et demi de large ; il faut deux jours pour la fabriquer. Le prix de la journée du tisserand est de 8 à 10 parats.

Le *derâa'* de cette toile se vend en détail de 7 à 8 parats; ce qui fait revenir la pièce à 45 parats, prix moyen.

Outre la toile de coton blanche qui est employée aux usages communs et domestiques, on fabrique à Qené des châles de toile de coton rayée de bleu, dont les cultivateurs et la plupart des habitans du pays se couvrent les épaules.

Ces châles se font par pièces, qui en contiennent ordinairement deux. Une de ces pièces coûte 45 parats de façon; elle a douze *derâa'* de long sur un *derâa'* et demi de large. Il faut quatre jours pour la fabriquer: son poids est généralement d'un *rotl* de Qené, que nous avons dit plus haut équivalent à trois *rotl* et demi du Kaire.

Le prix d'une paire de ces châles est, en gros, de 3 pataques, ou de 270 parats; il est, en détail, de 300 parats, ou de 2 piastres d'Espagne. Ces châles sont vendus en partie dans le pays, et en partie aux caravanes de Sennaar, de Dârfour et des autres parties de l'intérieur de l'Afrique.

Les mêmes fabricans de toile de coton unie et de châles rayés fabriquent aussi les étoffes grossières de laine brune dont l'usage est général dans les campagnes. Le métier à tisser la laine est représenté sur la *planche XIV*, *volume II*, *É. M.*

La laine est filée par les hommes et par les femmes pendant qu'ils gardent les troupeaux, ou dans les momens de loisir qu'ils trouvent entre leurs occupations habituelles. On voit un fileur de laine accroupi, *pl. XV, vol. II, É. M.* Ils travaillent aussi en marchant.

La filature d'un *rotl* de laine se paye de 8 à 10 parats.

Il entre de quatre à cinq *rotl* de ce fil de laine dans une pièce d'étoffe, qui a seize *pyk beledy* de long, sur un *pyk* de largeur ; il faut quatre journées de tisserand pour sa fabrication, qui revient ainsi à 25 ou 30 médins. Cette espèce d'étoffe est, comme nous l'avons dit, spécialement employée pour le vêtement des *fellâh*. Les châles de laine dont ils forment leurs turbans, sont d'un brun moins foncé : chaque pièce, qui en contient deux, pèse environ cinq *rotl* du Kaire ; elle coûte de façon 35 médins, et se vend 180.

Outre ces étoffes de laine brune, on fait encore à Qené des châles à turban, d'une laine blanchâtre, qui pour la filature ne reçoit d'autre préparation qu'un simple arçonnage, après avoir été lavée.

Le *rotl* de cette laine filée se vend 50 parats; il en faut un *rotl* et demi pour faire un châle de 6 *pyk* de longueur : le tissage de ce châle revient à 30 parats, et son prix le plus ordinaire est de 120.

On fabrique aussi à Qené, comme à Girgeh et à Farchyout, des toiles de coton et des châles d'un tissu beaucoup plus serré. Ceux-ci sont communément rayés de rouge et de bleu. Les femmes s'en enveloppent de la tête aux pieds ; c'est leur seul vêtement apparent. C'est aussi une espèce de parure pour les cheykhs de village un peu aisés; ils s'en couvrent les épaules et la poitrine.

Le coton que l'on met en œuvre dans ces trois villes, vient de la Syrie et du Delta. Celui que l'on recueille dans le pays n'est guère employé qu'à Esné, où l'on fait cependant, comme nous l'avons déjà dit, les plus belles toiles de coton de la haute Égypte.

La toile de lin commence à devenir d'un usage plus général à Syout et aux environs; presque tous les habitans de ce canton en sont vêtus pendant l'été : cette toile est préalablement teinte en bleu avec l'indigo, couleur presque exclusivement employée pour la teinture du lin et du coton.

Nous avons pu recueillir à Beny-Soueyf, pendant le séjour que nous y avons fait à diverses reprises, des notions plus étendues sur la fabrication des toiles; nous nous y sommes assurés que le tissage du lin y étoit presque entièrement remplacé par celui du coton que l'on tire de la Syrie ou de la basse Égypte : année commune, il en est importé dans cette ville et dans la province du Fayoum, de six cents à mille *qantâr* du Kaire, chacun de cent vingt *rotl*.

Le prix de ce *rotl* de quatorze onces est de 28 à 30 parats; on paye 3 parats seulement pour son arçonnage, et 10 pour sa filature.

Dans une pièce de toile de coton, il entre environ deux *rotl* de fil. La longueur de chaque pièce est de dix-neuf *pyk beledy;* sa largeur, de vingt-deux doigts, c'est-à-dire, de $\frac{11}{12}$ de *pyk.*

Un ouvrier fabrique cinq de ces pièces en huit jours; la façon de chacune est payée 15 parats. On compte à Beny-Soueyf cinq à six cents ouvriers tisserands et trente arçonneurs.

Les toiles de coton de Beny-Soueyf ne sont point envoyées au Kaire ni dans la basse Égypte; elles restent dans le pays pour l'usage des habitans et des tribus d'Arabes de l'Égypte moyenne : on est d'ailleurs obligé de faire venir du dehors les étoffes de laine et les toiles de lin qui peuvent être nécessaires, le nombre de métiers consacrés à la confection de ces derniers tissus se trouvant réduit dans cette ville à huit ou dix au plus.

Si la province de Beny-Soueyf borne son industrie à l'emploi du coton dans la fabrique des toiles, la province limitrophe du Fayoum étend la sienne sur toutes les substances propres au tissage: ainsi l'on trouve dans la ville de Médine, sa capitale, un grand nombre d'ouvriers qui font des toiles de coton et de lin et des étoffes de laine.

Le coton qu'ils emploient vient du Kaire, par le Nil, jusqu'au village de Bouch, ou jusqu'à la ville de Beny-Soueyf, d'où on le transporte par terre dans le Fayoum.

On compte à Médine quatre-vingts ou cent métiers pour la toile de coton. L'arçonnage, qui rend le coton propre à être filé, revient par *rotl* à 2 parats $\frac{1}{2}$. Après cette préparation, il est acheté par les fileuses, qui sont ordinairement des femmes de *fellâh.*

Le fil de coton, suivant son degré de finesse et ses autres qualités, sert à la confection de deux sortes de toiles que l'on distingue aussi par l'étendue des pièces qu'on en fabrique. Elles ont toutes vingt *pyk beledy* de longueur; mais les pièces de la qualité la plus estimée ont un *pyk beledy* de large : leur façon, qui exige trois jours environ de travail, revient à 35 parats; leur prix dans le commerce en détail est de 160. Les pièces de qualité inférieure n'ont de largeur que trois quarts de *pyk :* on les fait en deux jours; elles coûtent 15 parats de façon, et se vendent 100 parats seulement.

Le lin, que l'on cultive en assez grande quantité dans le Fayoum, est mis en œuvre par un grand nombre de tisserands répandus dans les différens villages de la province; on en compte de cent à cent trente dans la seule ville de Médine.

On sépare le lin de l'étoupe, en le faisant passer, comme en Europe, entre les dents d'un peigne de fer. Le lin peigné est mis en paquets, du prix chacun de 7 ou 8 parats. Lorsqu'il est ainsi préparé, les fileuses viennent s'en approvisionner dans les marchés de la ville ou des principaux villages.

On blanchit le fil qu'elles fournissent en le faisant bouillir dans une lessive de natron et de chaux vive; on le lave ensuite dans l'eau froide, on le fait sécher et on le livre aux tisserands.

Les toiles qu'ils en fabriquent sont de trois qualités, qui se vendent 90, 120,

160 et 200 médins la pièce, suivant leur degré de finesse et leur largeur: cette largeur varie de trois quarts de *pyk* à un *pyk* et demi ; quant à leur longueur, elle est pour toutes de trente *pyk*.

On n'exporte qu'une très-petite partie de la toile qui est fabriquée dans le Fayoum; mais c'est de cette province que l'on tire exclusivement pour le Kaire et les villes de la basse Égypte les toiles d'emballage, faites de fil d'étoupe plus ou moins grossier. Ces toiles d'emballage, appelées *kheych*, ne sont point fabriquées en pièces, mais en morceaux de deux *pyk* de large et de quatre de long, qui se vendent par paire. En temps de paix, lorsque la mer est libre, on tire du Fayoum jusqu'à vingt mille paires de morceaux de *kheych* pour différentes contrées de l'Europe et pour la Syrie.

Les tisserands de Médine, comme les autres corps de métiers, ont un cheykh spécial, chargé de recueillir l'impôt mis sur la corporation et de concilier les différens qui peuvent s'élever entre ses membres. Les fonctions de ce cheykh sont héréditaires dans la même famille tant que les héritiers exercent la même profession: s'ils la quittent, ou si le cheykh meurt sans enfans, les fabricans en élisent un autre.

L'impôt mis sur la corporation des tisserands est de 20,000 parats ; il est réparti sur chacun d'eux proportionnellement à la quantité de travail dont on suppose qu'il retire les produits.

Un impôt de la même somme est également mis sur la chaux qui est employée au blanchissage du fil de lin.

Nous avons déjà dit, en parlant de l'éducation des moutons dans le Fayoum, que leur laine étoit d'une qualité supérieure à celle des moutons que l'on élève dans les autres parties de l'Égypte ; on y trouve aussi plus de laines blanches que par-tout ailleurs. Ces circonstances donnent lieu d'y entretenir un assez grand nombre de métiers qui servent à fabriquer les châles blancs, dont l'usage est répandu dans cette province et la plupart des autres.

Après que la laine a été lavée, nettoyée et étendue à la main, elle est filée dans les villages ; c'est à l'état de fil que les *fellâh* la vendent aux fabricans. Le fil de laine le plus fin et le plus blanc est aussi le plus estimé ; il se vend 60 parats le *rotl* de douze onces.

Le fil de laine blanc de seconde qualité se vend 45 parats, et celui de troisième, 30 parats seulement.

La fabrication des châles blancs du Fayoum est presque entièrement concentrée dans la ville de Médine. L'extension que cette fabrique avoit acquise, est telle, qu'avant l'expédition Française les caravanes qui partoient toutes les semaines de cette ville pour le Kaire, y transportoient quelquefois jusqu'à deux milliers de ces châles.

Ces caravanes se rendoient par terre à leur destination, en traversant le désert jusqu'à Gyzeh, ou bien elles se rendoient au village de Bouch, où les marchandises qu'elles avoient transportées étoient embarquées sur le Nil.

L'impôt mis sur la fabrication des châles de laine se percevoit à raison de 2 médins par semaine sur chaque métier.

La fabrication des étoffes de laine grises ou brunes est répandue dans tous les villages de la province. Quant aux étoffes, encore plus grossières, de poil de chèvre et de chameau, dont les Arabes font leurs tentes, ce sont leurs femmes qui les tissent elles-mêmes dans leurs camps.

C'est particulièrement dans le Delta que l'on fabrique les toiles de lin, parce que cette plante y est cultivée en plus grande quantité que dans les autres cantons de l'Égypte.

Les femmes des *fellâh* de presque tous les villages de la province de Menouf, et généralement de tout le Delta, s'occupent de la filature du lin qu'elles achètent dans les marchés où il est exposé en vente après avoir reçu toutes ses préparations. Elles vendent leur fil à raison de 4 parats l'écheveau; une fileuse emploie ordinairement vingt jours pour filer vingt-sept écheveaux.

Avant d'être livré au tisserand, le fil de lin est blanchi dans une lessive d'eau bouillante où l'on a fait dissoudre parties égales de natron et de chaux vive. On tire le natron de Terrâneh; il se vend 4 parats le *rotl.* La chaux se tire de Torrah, près du Kaire. Ce procédé de blanchîment est en usage dans toute la basse Égypte.

On paye ordinairement 25 parats pour la façon d'une pièce de toile de vingt-huit *pyk beledy* de longueur.

On fait à Menouf des toiles de lin de diverses qualités:

1.° Des toiles blanches d'un tissu serré, mais d'un fil plus ou moins gros: la plus chère est de 180 parats la pièce; il y en a de 160 parats, de 140 et de 90.

2.° Des toiles blanches claires, encadrées, sur leurs lisières, d'une bande d'un tissu plus serré; elles servent à faire des chemises pour les femmes de campagne, et se vendent de 96 à 110 parats la pièce, qui a vingt-six *pyk* de longueur: cette espèce de toile est appelée *maqta' bé-haouâchy.*

3.° Enfin, des toiles plus grossières dont on se sert pour couvrir les matelas et pour faire des tentes: on les appelle *sousyeh;* il y en a de blanches et de bleues. Les blanches se vendent 75 parats la pièce de 10 *pyk* de long; les bleues sont teintes en fil. On en fait de deux qualités: l'une, du prix de 110 parats la pièce; l'autre, du prix de 80: la longueur de celles-ci est de vingt-trois *pyk.*

Les fabricans de toile de lin sont beaucoup plus nombreux à Chybyn qu'à Menouf: on y compte trois à quatre cents métiers. On fait aussi dans ces deux villes, mais en petite quantité, des étoffes de laine appelées *souf.*

La ville de Tantah, où le nombre des tisserands est encore plus considérable qu'à Chybyn, ne fabrique que des toiles de lin.

Il sort des ateliers de Tantah des toiles unies d'un tissu serré, dont la pièce, de trente *pyk* de longueur, est du prix de 105 à 150 médins.

Il en sort aussi des toiles blanches plus claires, de l'espèce appelée *bé-haouâchy,* dont on fait des chemises d'homme; cette toile est du prix de 120 à 150 médins la pièce.

Il y a, outre cela, quelques métiers employés à fabriquer une espèce de toile

à carreaux bleus, qui sert à quelques parties du vêtement des hommes et des femmes. Les pièces de cette toile ont seize *pyk* de long et se vendent de 45 à 60 parats. On y fabrique encore une espèce de toile bleue très-étroite, appelée *kirka,* laquelle n'est point en usage dans le pays, mais que l'on expédie en Syrie par la voie de Damiette; la longueur des pièces de cette toile est de dix-huit *pyk.* Enfin on y fabrique une toile d'emballage, dont la pièce, de vingt *pyk* de long, se vend 45 parats.

La fabrique de ces diverses sortes de toiles s'étend dans tous les villages des environs de Tantah, et particulièrement à Mehallet-Marhoum, à Bermeh, à Abyâr, à Bassyoum, &c. Les tisserands de ces endroits viennent vendre le produit de leur travail au marché qui se tient à Tantah le dimanche de chaque semaine.

Quelques villages du Delta, et notamment celui de Kalyn, fournissent à la consommation du pays, outre les toiles dont on vient de parler et les étoffes de laine désignées généralement sous le nom de *souf,* une espèce particulière de châles, d'une étoffe appelée *chadd,* qui est tissue de laine et de lin.

Les toiles claires *bé-haouâchy,* qui portent sur leurs bords trois ou quatre raies d'un tissu plus serré, et qui sont employées à faire des chemises blanches ou bleues, sont les seules toiles de lin que l'on fabrique en quantité notable à Semennoud. Près de trois cents métiers y sont employés; mais on en compte un bien plus grand nombre dans les environs de cette ville. Les pièces de ces toiles ont vingt-six *pyk beledy* de long, et vingt doigts de ce même *pyk* de largeur. Il s'agit ici de la mesure du Kaire, et non pas de celle de Menouf, de Tantah, d'Abyâr, &c., qui est de quatre doigts plus longue, c'est-à-dire, dans le rapport de 28 à 24 avec le *pyk beledy* du Kaire.

La façon d'une de ces pièces de toile exige trois journées de tisserand, et se paye 24 parats. Le prix d'une pièce varie de 105 à 160 médins, suivant son degré de finesse.

Il se tient à Semennoud, tous les mercredis, un marché qui est abondamment fourni des différentes toiles de lin fabriquées dans le Delta, et notamment à Mehallet el-Kebyr, &c. Des marchands de la ville en achètent une partie, qui est expédiée en Syrie par Damiette : on en envoie aussi à Constantinople par les ports de Rosette et d'Alexandrie.

Les moutons que l'on élève dans les provinces de Gharbyeh et de Charqyeh, fournissent la laine dont on fabrique dans le Delta les *souf,* qui servent, comme nous l'avons déjà dit, à faire la robe ou le vêtement extérieur des *fellâh,* soit qu'on lui conserve la couleur brune de la laine, soit qu'on la teigne en bleu foncé. Les pièces de *souf* ont la même largeur que les pièces de toile de lin, mais dix-huit *pyk* de longueur seulement. Il faut huit jours de tisserand pour fabriquer une de ces pièces; ce qui en fait revenir la façon à 90 ou 100 parats : elles se vendent, suivant leur qualité, de 3 à 5 pataques. Cette fabrication d'étoffe de laine occupe à Semennoud une cinquantaine de métiers environ. Un plus grand nombre de métiers étoient employés, dans les villages d'alentour, à fabriquer ces étoffes de laine noire de mêmes dimensions, qui, beaucoup plus recherchées par les gens aisés, se vendent

vendent jusqu'à 1000 médins la pièce, et sont l'objet d'une exportation assez importante pour la Syrie.

La ville de Mehallet el-Kebyr est exclusivement en possession, dans le Delta, de la fabrique des étoffes de soie : neuf cents ouvriers au moins y sont constamment employés.

Ces étoffes de Mehallet el-Kebyr servent à faire des rideaux de fenêtre, des couvertures de dyouân, et des coussins, des tapis de table brochés en or et en argent, des ceintures, de grands voiles noirs pour les femmes, des mouchoirs de la même couleur dont elles se couvrent la tête, et une espèce de vêtement de femme appelée *chalast.*

Ces différens objets fabriqués à Mehallet el-Kebyr se vendent et se consomment dans les différentes villes de l'Égypte, ou sont expédiés dans les différentes possessions de l'empire Ottoman.

Il y a aussi dans cette ville des ateliers de teinture pour la soie : on la teint en jaune, en rouge, en noir, en vert, en orangé, en bleu céleste, en bleu foncé. C'étoit au Kaire seulement qu'elle étoit teinte en rose ; on faisoit aussi venir de cette ville les fils d'or et d'argent qui entroient dans la fabrication des étoffes brochées de Mehallet el-Kebyr.

Le commerce entre Mehallet el-Kebyr et la Syrie se faisoit par l'entremise des marchands de Damiette ; ils faisoient venir la soie de ce pays, et y renvoyoient une partie des ouvrages qui en étoient fabriqués en Égypte.

Le tissage des étoffes de coton occupoit autrefois à Mehallet el-Kebyr jusqu'à deux mille ouvriers, nombre qui se trouvoit réduit à cinq cents pendant notre séjour dans cette contrée. Le coton qu'ils employoient provenoit de la province de Mansourah, ou de la Syrie, dont on tiroit le plus estimé. Les pièces de toile de coton de cette fabrique ont généralement seize *pyk* de long ; elles ne diffèrent que par leur largeur ou par leur qualité : aussi leurs prix varient-ils de 45 à 150 médins.

On faisoit aussi à Mehallet el-Kebyr une petite quantité de toile de lin, mais d'une qualité inférieure à celle que l'on tiroit des villages voisins.

La ville de Rosette possède plusieurs fabriques de toiles de lin et de coton, ainsi que de tissus particuliers, mélangés de ces deux matières ; enfin d'une espèce de toile de lin rayée de soie blanche, employée spécialement à faire des chemises de femme.

Les fabricans de Rosette tiroient le lin des environs de cette ville, ou des provinces de Gharbyeh et de Menoufyeh ; ils tiroient le coton des provinces de Damanhour ou de Mansourah. Ils faisoient venir de Syrie la soie qu'ils mettoient en œuvre.

On exerce à Damiette la même industrie sur le lin, le coton et la soie, et ces matières proviennent des mêmes lieux ; mais on fabrique spécialement dans cette ville des toiles de lin qui portent pour ornement des lisières de soie de couleur.

Il y existe, à cet effet, deux ateliers de teinture, qui sont constamment entre-

tenus. Les couleurs les plus ordinaires de la soie destinée à cet usage sont le jaune, le vert, le bleu, le rouge, l'orangé, le cramoisi et le violet.

Cette espèce de toile de lin avec des bordures de soie de couleur est exportée pour la Syrie; on en fait des châles et des turbans. Il y en a de huit ou dix qualités différentes, suivant la finesse de la toile, les dimensions de la pièce et la largeur des bordures en soie.

La longueur de ces pièces est généralement de trois *pyk beledy*, et leur largeur, d'un *pyk* et trois quarts. La première qualité se vendoit 180 médins; et la dernière, de 35 à 45 la pièce: les autres qualités varioient de prix entre ces deux limites.

Il ne faut ordinairement qu'une journée de travail de tisserand pour fabriquer une de ces pièces de toile, dont chacune n'est en effet qu'une grande serviette; on leur donne une espèce de lustre en les frottant avec de la cire et une pierre polie.

On compte à Damiette et dans le village de Minyeh, qui en est voisin, environ trois cents métiers employés à la fabrication de ces châles de toile.

On y compte aussi à peu près cinquante métiers pour l'espèce de toile claire appelée *bé-haouâchy*. On paye 18 ou 20 médins de façon chaque pièce de vingt-huit *pyk* de longueur, qui exige deux ou trois journées de travail.

Outre ces divers tissus, on fabrique encore à Damiette, et presque exclusivement dans cette ville, une espèce d'étoffe de soie que l'on appelle *kheych;* on en fait des voiles noirs à l'usage des femmes. La fabrication de cette étoffe occupe cinquante ou soixante métiers.

La soie que l'on tire de Berout et de Chypre, vient à Damiette, de sa couleur naturelle, jaune ou blanche; la jaune est la plus estimée. Les voiles de femme ou *borgos* que l'on en fait, sont teints en noir et en cramoisi.

Les pièces de *kheych*, dont la façon exige quatre à cinq jours de travail et revient à 50 ou 55 médins, ont un demi-*pyk* de large, et quarante-trois *pyk* de longueur, qui se réduisent à quarante après la teinture.

Ces voiles de Damiette se débitent dans toute l'Égypte, et notamment dans les provinces de Gharbyeh et de Mansourah.

La capitale de cette dernière province, située sur la branche orientale du Nil, au-dessus de Damiette, possède aussi quelques fabriques de toile de lin, mais notamment de toile à voile, rayée de bleu et de blanc, à l'usage des barques du Nil.

Il y a de la toile à voile de deux espèces: l'une, entièrement de lin, a seize *pyk* de longueur par pièce, et se vend 90 médins; l'autre, de lin et de coton, n'a que douze *pyk* de long, et ne coûte que 60 médins.

Ces toiles à voile ne se fabriquent pas seulement à Mansourah; on en fait encore à Menzaleh, à Damiette, à Bourlos, à Rosette, à Alexandrie, au village d'Embâbeh près du Kaire: les plus estimées sont celles de Rosette.

Une pièce de toile à voile, faite entièrement de lin, n'exige que deux jours de travail. Celle qui est faite de lin et de coton, n'en demande qu'un seul. La

façon de l'une et de l'autre se paye à raison d'un médin le *pyk*. Ces pièces de toile à voile ne sont que des bandes très-étroites.

La fabrique de la toile de lin unie n'emploie à Mansourah que vingt métiers, tandis que la fabrique des *bé-haouâchy* en emploie ordinairement cent, et même jusqu'à trois cents en temps de paix.

Le lin dont ces diverses fabriques sont alimentées, est récolté dans la province de Mansourah. Une partie des toiles qui y sont manufacturées, est exportée pour la Syrie, les îles de l'Archipel, &c.

L'art du tisserand est un de ceux qui ont été le plus anciennement exercés en Égypte ; et tout porte à croire que ses procédés sont restés à peu près les mêmes depuis la plus haute antiquité, quelque simples qu'ils soient. Leur emploi n'en exige pas moins un apprentissage; la durée n'en est point fixée. Quand un ouvrier veut exercer pour son compte la profession de tisserand, il fabrique une pièce de toile, comme chef-d'œuvre, et il la soumet à l'examen des maîtres de la corporation assemblés à cet effet. S'ils jugent cet ouvrier assez habile, ils le reçoivent parmi eux, et, après un repas qu'il leur donne, il est admis à partager les priviléges et les charges de la corporation.

La corporation des tisserands, de même que la plupart des autres, est régie et surveillée dans toutes les villes par un des principaux maîtres. Ce cheykh électif conserve ordinairement ses fonctions pendant sa vie, à moins que, dans l'exercice qu'il en fait, il ne donne lieu à quelque grand mécontentement. Ses fonctions consistent sur-tout à répartir sur les différens membres de la corporation l'impôt ou myry auquel l'industrie est assujettie, à faire la répartition de cet impôt, à concilier et à juger les différens qui peuvent s'élever entre les maîtres et leurs ouvriers.

SECTION III.

De la Fabrication des Nattes.

La fabrication des nattes avec diverses substances végétales rentre en quelque sorte dans l'art du tisserand. (Voyez *la fig. 1 de la planche XX, É. M. vol. II,* et la description que M. Jomard en a donnée.) Les nattes sont en Égypte des meubles de première nécessité; elles remplacent dans les villages non-seulement les lits européens, mais encore le dyouân et les coussins sur lesquels se reposent les habitans des villes de l'Orient, ainsi que les nappes de toile dont ils couvrent leurs tables. C'est, en effet, sur une natte étendue devant leur porte ou dans la cour de leurs maisons, que les Égyptiens de Syout, d'Esné, de Qené, passent les nuits d'été : des nattes étendues à terre reçoivent les plats chargés de viande, de riz ou de légumes dont ils se nourrissent; enfin, lorsqu'ils se réunissent pour prendre part à un repas commun, c'est encore sur des nattes que les convives s'accroupissent. Ces usages sont communs aux cultivateurs de la haute Égypte et aux Arabes dispersés dans les deux déserts qui la bordent : aussi n'existe-t-il

aucun village où il n'y ait plusieurs fabricans de nattes. Les plus grossières et les plus communes dans le Sa'yd sont fabriquées avec la feuille de *halfeh [poa multiflora]*, plante qui croît sur les terrains incultes. On en fabrique par-tout avec la feuille du dattier, de cet arbre dont toutes les parties sont si utilement employées. On trouve de ces nattes dans tous les lieux habités depuis Syène jusqu'à Alexandrie; on peut s'en procurer à des prix qui les mettent à portée du particulier le plus pauvre : on en fait aussi des espèces de cabanes où les habitans s'abritent du soleil. Les prostituées, qui, dans certains lieux, mènent entre elles une sorte de vie commune, habitent ordinairement, au bord du Nil, sous des tentes formées de nattes de feuilles de dattier.

Les plus recherchées et dont l'usage est le plus général dans les grandes villes, sont fabriquées avec des joncs que produisent, dans le Fayoum, les bords du lac Qeroun, et, dans la province de Terrâneh, les bords des lacs de Natron.

Un gros village du Fayoum appelé *Tamyeh* est le siége de cette branche d'industrie; il est situé près du lac Qeroun, à l'embouchure d'une gorge qui conduit de ce lac aux pyramides de Gyzeh, à travers le désert qui borne à l'ouest la vallée du Nil. Quelques villages voisins de Tamyeh, et notamment ceux de Ma'sarah et de Sennouris, occupent à cette fabrication un certain nombre d'ouvriers. Il y a à Tamyeh une centaine de fabricans, dont chacun emploie de deux à cinq ouvriers; le prix de leur journée varie de 5 à 10 parats, c'est-à-dire qu'il est un peu moindre que le prix de la journée de travail employée à la culture des terres, laquelle est généralement de 10 parats dans ce canton.

C'est du village de Roudah, sur les bords du lac, que l'on tire la plus grande partie des joncs dont on se sert à Tamyeh pour la fabrication des nattes. La population presque entière de ce dernier village en est occupée, et vit de ses produits.

On peut y regarder comme nuls ceux de l'agriculture. Le territoire de Tamyeh, au débouché de la gorge qui conduit aux pyramides, est couvert d'une marne blanchâtre, précisément de la même nature que celle dont on fait les *bardaques*, et qui se trouve près de Qené, au débouché de la gorge qui conduit sur la mer Rouge à Qoceyr.

La ville de Menouf se distingue, entre celles du Delta, par la beauté des nattes qui y sont fabriquées; elles sont les plus recherchées de toute l'Égypte.

Ce n'est pas seulement dans la ville qu'on exerce cette branche d'industrie; on s'y livre encore dans un certain nombre de villages aux environs.

Le jonc que l'on y met en œuvre vient, comme nous l'avons déjà dit, de la province de Terrâneh, et des déserts voisins des lacs de Natron : il est exclusivement récolté par la tribu Arabe des *Geouâbit*, qui sont en possession de ces déserts; ils le transportent dans un village appelé *Qasr Dâoud*, situé sur la rive droite de la branche occidentale du Nil; il y est conservé dans des magasins où les fabricans de Menouf vont s'en approvisionner.

Ces fabricans et leurs ouvriers ne travaillent à la confection des nattes que pendant quelques mois de l'année; ils cultivent pendant le reste du temps un peu de terre.

La fabrique des nattes de Menouf occupe des ouvriers de tout âge : les enfans sont payés de 5 à 6 médins par jour ; la journée des hommes faits s'élève de 10 à 12 ; enfin les ouvriers les plus habiles reçoivent 80 parats par semaine.

Quatre hommes travaillant pendant une journée peuvent fabriquer une natte carrée de quatre mètres de côté.

La plus grande partie des nattes de la province de Menouf est envoyée au Kaire et à Boulaq, tant pour la consommation de ces deux villes, que pour y être mise en dépôt jusqu'au moment d'être exportée.

Ces nattes étoient achetées ordinairement, ou par des marchands Turcs, qui les vendoient à Constantinople, à Smyrne et dans les îles de l'Archipel, ou par des marchands Syriens, qui les transportoient à Saint-Jean d'Acre, à Jérusalem, à Damas, &c.

En temps de paix, on compte dans la province de Menouf jusqu'à six ou sept cents ouvriers nattiers. Le prix du jonc dont ils se servent étoit, avant l'expédition Française, de 4 ou 5 pataques d'Espagne la charge d'un chameau. Ce prix étoit monté jusqu'à 6 ou 7 piastres pendant notre séjour en Égypte, quoiqu'alors il n'y eût point de commerce extérieur. Cette augmentation de prix provenoit de ce que les Arabes qui étoient dans l'usage de récolter les joncs dans le désert de Terrâneh et de les transporter à Qasr Dâoud, avoient été poursuivis et dispersés par les Français.

SECTION IV.

Des différentes espèces d'Huiles et de leur fabrication.

Les différentes espèces d'huiles que l'on fabrique en Égypte, servent à l'assaisonnement de certains comestibles, ou pour l'éclairage des rues et de l'intérieur des maisons.

On emploie, pour faire de l'huile, les graines de laitue, de carthame, de colza, de lin et de sésame ; et la consommation des huiles qui en proviennent est plus ou moins abondante dans les différentes provinces, suivant que leur territoire est plus ou moins propre à la production des plantes oléagineuses que nous venons d'indiquer.

Ainsi, dans la partie la plus méridionale de l'Égypte, on ne fait usage que d'huile de laitue et de carthame ; dans l'Égypte moyenne, on consomme spécialement de l'huile de colza, de lin et de sésame ; enfin, dans la basse Égypte, de l'huile de lin et de sésame.

L'huile de laitue est la seule huile comestible à Esné et dans la province de Thèbes. Nous avons décrit la culture de cette plante et indiqué ses produits en graine, qui s'élèvent communément à trente-six pour un. Un *ardeb* de graine, du prix moyen de 150 médins, rend deux mesures d'huile appelées *ballas :* chacune de ces mesures pèse environ trente-cinq *rotl* du Kaire ; le prix du *rotl* de cette huile est de 7 à 8 parats.

Le carthame n'est cultivé dans le même canton que pour la graine qu'il fournit:

on y néglige le produit des fleurs de cette plante, dont, comme nous l'avons vu, on tire un parti très-avantageux dans la province de Syout.

Quand la graine de carthame est le seul produit qu'on veut retirer de sa culture, on la sème toujours, de même que la laitue, mais en plus grande proportion, avec les lentilles, les pois chiches, le *dourah* et le pois des champs. Ainsi la quantité de graine de laitue semée par *feddân* étant de deux quarante-huitièmes d'*ardeb*, celle de carthame est de trois quarante-huitièmes, qui produisent communément deux *ardeb*, ou trente-deux pour un. Le prix de l'*ardeb* est de 150 parats ; il augmente à mesure que l'on descend le Nil, parce que, la population devenant plus nombreuse proportionnellement à l'étendue du territoire cultivé, la consommation de toutes les denrées devient aussi plus considérable. A Qené, par exemple, les graines de laitue et de carthame se vendent 200 parats, c'est-à-dire, 25 pour cent de plus qu'à Esné. Une autre cause de cette augmentation de prix, c'est qu'une partie de l'huile qui provient de ces graines s'exporte pour l'Arabie par la voie de Qoceyr, et que la ville de Qené sert d'entrepôt à ce commerce.

On retire d'un *ardeb* de graine de carthame une *ballas* et demie d'huile, ou cinquante-deux *rotl*, lesquels, à 6 parats l'un, donnent par *ardeb* 312 parats; cette huile ne sert que pour l'éclairage.

Le prix de la graine de colza, qui devient, en descendant du Nil, à partir de Qené, un objet de grande culture, s'élève jusqu'à 180 parats l'*ardeb*. On retire de cette mesure de la graine deux *ballas* d'huile du poids de trente-cinq *rotl* chacune. Le prix du *rotl* est de 5 parats; ce qui donne en argent un produit de 350 parats par *ardeb* de graine.

Il en est de même de l'huile que l'on extrait de la graine de lin : l'*ardeb* de cette graine, qui se vend 180 parats quand elle est destinée à cet usage, produit une *ballas* et trois quarts environ, ou soixante *rotl* d'huile, du prix de 7 parats l'un; ce qui donne, pour le produit en argent d'un *ardeb* de graine de lin converti en huile, de 400 à 420 médins.

Les différentes espèces d'huiles dont nous venons de parler ont, selon les lieux, le double usage de comestible et de combustible; elles sont fabriquées par les mêmes procédés. (*Voyez* les Arts et Métiers, *planche I, fig. 1, 2, 3, É. M. vol. II,* et la description de cette planche faite par M. Devilliers. — *Voyez* aussi l'intérieur d'un moulin à huile, représenté *planche XII, É. M. vol. II.*)

Les graines des plantes oléagineuses sont d'abord réduites en une espèce de gruau sous des meules semblables à celles des moulins ordinaires; ce gruau est ensuite porté sous des meules de granit en forme de cône tronqué, lesquelles tournent autour d'un arbre vertical. La pâte obtenue par cette seconde opération est étendue entre des paillassons de feuilles de palmier de cinquante centimètres de diamètre environ, appelés *brash*. On dispose ces paillassons les uns sur les autres, au nombre de quatre-vingts ou quatre-vingt-cinq; ce qui forme une colonne cylindrique d'un peu plus de deux mètres de hauteur, au-dessus de laquelle il ne s'agit plus que d'opérer une pression verticale assez forte pour exprimer l'huile

des gâteaux de pâte de graine compris entre les paillassons. On produit cette pression à l'aide d'un levier du second genre (Arts et Métiers, *planche I, fig. 1, É. M. vol. II)*, mobile autour d'un point d'appui solide, incrusté dans l'un des murs de la fabrique : ce levier porte à son autre extrémité un écrou fixe, que traverse une vis verticale, à laquelle est suspendu un bloc de pierre qui sert de contre-poids, et que l'on élève à volonté au moyen de la vis, à mesure que le levier s'abaisse; l'huile exprimée par ce procédé coule au pourtour de la colonne, et se rend dans une fosse pratiquée au-dessous : elle y est ensuite puisée pour être conservée dans les vases de terre appelés *ballas*.

Les figures 1 à 10 qui représentent cette espèce de pressoir à huile (Arts et Métiers, *planche I.re, É. M. vol. II*), et la description de cette planche, nous dispensent d'entrer dans de plus grands détails de fabrication.

Nous dirons seulement que le *résidu* ou le *tourteau* des diverses graines oléagineuses dont l'huile a été extraite, sert à la nourriture des bœufs que l'on emploie à tourner les meules sous lesquelles ces graines sont réduites en pâte. Cette opération est ordinairement conduite par deux hommes : ils sont chargés d'atteler et de dételer les bœufs qui travaillent par relais de deux heures, et de ramener sans cesse sous les meules la pâte de graine qui en est continuellement repoussée ; ils se servent, pour cela, d'une petite pelle ou d'un râteau de bois.

La presse à huile, telle que nous venons de la décrire, est la plus dispendieuse de toutes les machines que nous avons eu occasion de remarquer en Égypte; son prix s'élève quelquefois jusqu'à 400 pataques.

On fabrique généralement, au moyen de cet appareil, deux *ballas* d'huile par jour, de quelque graine qu'on la tire. Il n'y a donc que de très-légères différences dans le prix de la fabrication des diverses espèces d'huiles. Comme ce produit est d'un usage pour ainsi dire indispensable, on en trouve des fabriques en plus ou moins grand nombre dans toutes les villes de l'Égypte. On en compte jusqu'à dix dans la seule ville de Syout; il y en a quatorze ou quinze à Menouf : ces dernières sont toutes employées à la fabrication de l'huile de lin.

La fabrication de l'huile de sésame a des procédés particuliers.

On commence par laver la graine de sésame ; ensuite, après l'avoir laissé pendant quelque temps tremper dans l'eau, on la fait légèrement griller dans une espèce de four particulier, représenté par les figures 7, 8, 9 et 10 de la planche I.re des Arts et Métiers, *É. M. vol. II.* La graine de sésame qui a subi cette torréfaction, est portée sous des meules de pierre qui viennent de Syrie ; elle y est réduite en une espèce de pâte. Cette pâte est mise ensuite dans une cuve de maçonnerie ayant la forme d'une portion de sphéroïde, d'un mètre et demi de diamètre par le haut. Un homme debout dans cette cuve, se soutenant par les mains à une corde attachée au-dessus de sa tête, foule cette pâte aux pieds, et en exprime l'huile, qui sort au pourtour de la masse de pâte de sésame qu'il pétrit ainsi ; l'huile est reçue dans un vase de cuivre que l'ouvrier tient, avec l'un de ses pieds, convenablement incliné vers l'endroit d'où l'huile est exprimée. Lorsqu'il en est rempli, il verse l'huile qu'il contient dans une *ballas*.

Un *ardeb* de graine de sésame fournit ordinairement un *qantâr* d'huile, du prix moyen de 11 pataques.

On fait un peu d'huile de sésame dans la haute Égypte, et notamment à Qené; mais c'est particulièrement au Kaire et dans le Delta que cette fabrique est le plus répandue.

SECTION V.

De la Fabrication du Vin, des différens Vinaigres, et de l'Eau-de-vie.

Le Fayoum est la seule province de l'Égypte où l'on fasse du vin, et encore l'y fabrique-t-on d'une manière très-imparfaite.

Après avoir foulé le raisin pendant une heure dans une jarre de terre cylindrique de la forme d'un petit cuvier, on le met dans un grand sac fait d'une étoffe de laine fort épaisse, que l'on tord avec force; le jus du raisin exprimé par cette opération est reçu dans une jarre semblable à la première; la fermentation s'y établit et se prolonge de huit à quinze jours; on transvase ensuite la liqueur dans une de ces grandes amphores qui servent à transporter en Égypte les huiles de Barbarie; on enfouit ce vase en terre presque jusqu'au col, et l'on en ferme l'orifice avec un bouchon de bois scellé en plâtre : malgré cette précaution, le vin ne se garde pas au-delà de quelques mois, passé lesquels il n'existe plus pour l'ordinaire qu'à l'état de vinaigre.

Il seroit peut-être difficile de retrouver dans les procédés de la fabrication du vin du Fayoum, dont les seuls chrétiens font usage, ceux que l'on pratiquoit autrefois pour fabriquer les vins fameux du nome Maréotique. Quoi qu'il en soit, les raisins d'Égypte sont d'une excellente qualité : le sol y est très-propre à la culture de la vigne; et il n'y a pas de doute que ce pays ne produisît encore des vins aussi recherchés que ceux de l'Archipel, s'il étoit habité par d'autres peuples que par des Mahométans, dont la religion proscrit, comme on sait, l'usage de cette liqueur.

Outre le vinaigre de vin, on en fabrique encore en Égypte de deux autres sortes, l'une avec des raisins secs, l'autre avec des dattes.

Les raisins viennent de Chypre et des îles de la Grèce. Le vinaigre qu'on en tire est le plus recherché; il se vend 12 parats la mesure, qui équivaut à peu près à un litre.

Les dattes fournissent un vinaigre moins estimé; la même mesure ne se vend que 6 à 8 médins.

Les détails dans lesquels M. Rozière est entré sur les procédés de l'art du vinaigrier, dans la description qu'il en a donnée (Arts et Métiers, *planche XI, É. M. vol. II*), nous dispensent de nous étendre sur cette branche d'industrie ; nous renvoyons également, et par la même raison, à la figure 2 de la même planche, et à la description de l'art du distillateur, que l'on doit à M. Jomard : on y trouvera tout ce qui est relatif à la fabrication de l'eau-de-vie de dattes, dont la plus estimée se vend de 90 à 100 médins la *botse*, mesure de capacité équivalente

à

à peu près à une pinte. Comme cette liqueur n'est consommée que par les chrétiens, on ne compte au Kaire que dix à douze distilleries.

SECTION VI.

De la Fabrication de l'Eau de rose.

Nous avons dit, dans la première partie de ce Mémoire, que le Fayoum étoit la seule province où l'on fabriquoit l'eau de rose : quand l'année est abondante, on établit dans la ville de Médine, qui est le siége de cette industrie, jusqu'à trente appareils de distillation.

Cet appareil très-simple est composé d'une chaudière de cuivre de 70 à 90 centimètres de diamètre, emboîtée de toute sa hauteur dans un petit fourneau de maçonnerie de brique, et recouverte d'un chapiteau à peu près demi-sphérique. Ce chapiteau porte intérieurement une gorge circulaire en gouttière, qui reçoit l'eau distillée, et qui la porte par un tuyau incliné dans un récipient destiné à la recevoir.

Les vapeurs sont condensées sur la paroi interne de ce chapiteau, lequel, à cet effet, est constamment recouvert à l'extérieur d'une certaine quantité d'eau froide, retenue par une double enveloppe de même métal que le chapiteau auquel elle est fixée.

Il n'est pas besoin de dire que la chaudière et le chapiteau dont elle est couverte, sont joints ensemble par un lut ; mais il est peut-être utile de remarquer que l'on se sert, pour ce lut, du résidu ou de l'espèce de pâte que forment les pétales de rose après leur distillation.

Cinquante *rotl* de ces pétales et quarante *rotl* d'eau produisent ordinairement vingt-cinq *rotl* d'eau de rose ordinaire.

Les beys et autres personnages puissans du Kaire faisoient fabriquer à Médine, pour l'usage particulier de leurs maisons, une eau de rose d'une qualité bien supérieure à celle que l'on trouve dans le commerce : on en tiroit d'abord d'un *qantâr* de pétales une certaine quantité ; on versoit cette eau sur un autre *qantâr* de fleurs, et on distilloit de nouveau : on obtenoit ainsi une eau double, que l'on versoit sur un troisième *qantâr* de pétales, pour obtenir un troisième produit encore plus concentré.

Le *qantâr* de pétales de rose se vend de 5 à 6 pataques, et quelquefois jusqu'à 1000 parats. On ne cultive les rosiers qu'autour de la ville de Médine et dans quelques villages des environs, parce que, comme nous l'avons dit, c'est dans cette ville seule qu'on distille l'eau de rose, et que les pétales de cette fleur doivent être employés frais.

Les distillateurs qui y sont établis ont au Kaire des correspondans, dont ils reçoivent des fonds en avance, et qui se chargent de la vente de l'eau de rose dans le reste de l'Égypte, ainsi qu'en Syrie, le seul pays étranger où l'on en fasse des envois.

SECTION VII.

De la Fabrication du Sucre.

C'EST particulièrement dans les territoires de Farchyout et d'Akhmym que sont établies les fabriques de sucre. (*Voyez* les Arts et Métiers, *planche VII, É. M. vol. II,* et la description de cette planche par M. Cécile.)

Les cannes sont apportées à dos de chameau, du champ dans l'atelier, qui est ordinairement une enceinte rectangulaire de 40 mètres de long sur 20 mètres de large, formée de murs de brique, contre lesquels sont adossées les différentes parties de la fabrique.

A l'une des extrémités de cette enceinte se trouve la porte extérieure par laquelle on entre dans une petite cour; en face de cette porte et au fond de la cour, se trouve ordinairement un hangar où l'on dépose les cannes à mesure qu'elles arrivent des champs. C'est là qu'elles sont dégarnies de leurs feuilles par des femmes et des enfans.

Les cannes, après avoir été effeuillées, sont portées dans un autre bâtiment, divisé en deux parties égales par un mur de refend. Chacune de ces parties contient un appareil ou moulin, servant à exprimer le jus de la canne.

Il consiste en deux cylindres de bois horizontaux, disposés comme les cylindres d'un laminoir, et mus en sens contraire au moyen d'un engrenage, qui lui-même est mis en mouvement par un manége auquel un bœuf est attelé. On fait entrer les cannes entre les deux cylindres de bois; et suivant qu'ils sont plus ou moins rapprochés, la canne est soumise à une pression plus ou moins forte: le jus qui en est exprimé par cette opération, est reçu dans une grande jarre de terre enterrée au-dessous de cette espèce de laminoir.

Le jus ainsi recueilli est transporté dans une autre partie de l'atelier adossée à son mur longitudinal, du côté de la porte d'entrée. Là, il est reçu d'abord dans de grandes jarres de terre, d'où il passe dans une chaudière en cuivre de plus ou moins de capacité, soutenue sur un fourneau ordinaire de maçonnerie de brique. La porte du foyer de ce fourneau est placée extérieurement à l'édifice: on y brûle de la paille de *dourah*, ou des nœuds de paille de froment hachée. C'est avec ce combustible que le feu est entretenu sous la chaudière; le jus de la canne y est soumis à une première ébullition, que l'on prolonge pendant une heure environ. Ce jus, après avoir été écumé, est transvasé dans des jarres plus petites, où on le laisse reposer pendant dix ou douze jours, après lesquels on le soumet à une seconde ébullition; enfin on met ce sirop dans les moules coniques où il doit se cristalliser en pain.

Ces moules ainsi remplis sont placés sur des appuis, la pointe en bas, dans une galerie couverte, où on les laisse égoutter quelque temps; ils passent de là dans une étuve, où ils acquièrent le degré de consistance nécessaire pour être transportés et vendus. On met sur la base de ces moules coniques de la terre argileuse, ou du limon du Nil humecté; l'eau qu'il contient passe à travers le

sucre et le nettoie : d'où il arrive que la base des pains de sucre mis dans le commerce est toujours plus blanche que leur pointe, où s'accumulent toutes les matières étrangères qui en altèrent la pureté.

Voici maintenant le nombre et la distribution des ouvriers employés dans les sucreries de Farchyout et d'Akhmym.

Deux chameliers sont constamment occupés, pendant le temps de la fabrication, à conduire et à soigner les chameaux qui transportent dans l'atelier les cannes récoltées sur chaque *feddân* de terre ; deux autres hommes les effeuillent à mesure qu'elles arrivent, et les préparent pour être écrasées ; deux ouvriers au fait du travail du moulin suivent alternativement ce travail et recueillent le jus exprimé de la canne ; les bœufs attelés au manége sont relevés de deux heures en deux heures ; ils sont soignés et conduits par deux ouvriers ; deux chauffeurs entretiennent le feu sous les chaudières : enfin deux ouvriers veillent dans l'intérieur de l'atelier aux opérations de la cuisson et de la réduction du sucre en pain. Ces divers travaux sont dirigés par un chef d'atelier ; les douze ouvriers qu'il conduit reçoivent 6 parats par jour, quand ils sont payés en argent, ou deux *rotl* de mélasse, quand ils sont payés en nature.

Le prix moyen de la journée d'un bœuf est de 20 à 22 parats.

Il faut vingt ou vingt-cinq jours de travail pour réduire en sucre cristallisé le produit de la récolte d'un *feddân* de cannes.

Le nombre des ouvriers employés dans une sucrerie augmente en proportion de l'étendue des terres dont elle est destinée à manufacturer les produits.

Dans les années les plus favorables, un *feddân* de cannes à sucre produit de quinze à vingt-cinq *qantâr* de sucre en pain, et de dix à douze *qantâr* de mélasse ; le *qantâr* étant de cent cinquante *rotl*, et le *rotl* de douze onces.

Le prix du *qantâr* de sucre est, année commune, de 10 pataques.

Ainsi le produit brut du *feddân* de terre cultivé en cannes à sucre est de 200 pataques.

La province d'Atfyeh, qui est la plus rapprochée du Kaire, est aussi celle où la culture du sucre soit l'objet d'exploitations considérables. Quelques villages peuplés d'Arabes devenus cultivateurs s'y livrent exclusivement.

La canne à sucre est aussi cultivée dans le Delta, mais seulement, ainsi que nous l'avons dit ailleurs, pour être vendue en vert dans les marchés des villes, comme une espèce de fruit.

SECTION VIII.

De la Fabrication du Sel ammoniac.

QUOIQUE le sel ammoniac ait été pendant long-temps un produit spécial de l'industrie Égyptienne, et que l'on puisse recueillir les matières propres à sa fabrication dans toutes les parties de l'Égypte, ce n'est cependant qu'au Kaire et dans le Delta que sont établis les ateliers où ces matières sont mises en œuvre.

L'important Mémoire de M. Collet-Descostils sur la fabrication du sel ammoniac, publié dans cette collection, contient une multitude de détails qui ont été traités par cet habile chimiste beaucoup mieux que nous n'aurions pu le faire; nous renvoyons à ce Mémoire, ainsi qu'aux Arts et Métiers, *planche II, fig. 17, 18, 22 et 23, É. M. vol. II,* pour les renseignemens que ne comprendra pas la simple notice à laquelle nous devons nous borner ici, afin de ne point tomber dans des répétitions inutiles.

On retire le sel ammoniac de la suie produite par la combustion de gâteaux ou de mottes desséchées de fiente de bétail, qui servent généralement de combustible. Cette suie est ramassée dans les villages par des hommes qui achètent, au prix de 10 ou 12 pataques par an, du *cheykh el-beled* de ces villages, la permission exclusive de faire cette espèce de cueillette.

C'est ordinairement après l'hiver qu'on en forme des approvisionnemens; on les met en œuvre pendant l'été, parce que, dans cette saison, l'espèce d'enduit d'argile dont il faut recouvrir les ballons de verre où l'on opère la sublimation, se dessèche bien plus promptement au soleil.

Les fabriques du sel ammoniac se composent de deux ateliers bien distincts: l'un est destiné à la confection des ballons dont nous venons de parler; l'autre est destiné à la fabrication du sel.

Le fourneau de verrerie représenté dans les Arts et Métiers, *planche II, fig. 17, 18 et 19, É. M. vol. II,* est à deux étages; l'inférieur contient dans un creuset ou cuvette la matière en fusion. Le souffleur en prend au bout de la canne une quantité suffisante pour faire le ballon. Quand il est à demi soufflé, il l'introduit dans l'étage supérieur du fourneau, qui sert de four à recuire, par une ouverture pratiquée dans sa paroi. C'est dans le four à recuire que le ballon est achevé. La grosseur de 45 à 50 centimètres qu'il a acquise, ne lui permettant pas de sortir par la même ouverture qui sert de communication entre le fourneau de fusion et le fourneau à recuire, on le fait sortir de ce dernier par une espèce de canal plus large, qui est pratiqué sur un autre côté du fourneau. On emploie, pour faire ces ballons, des fragmens de verre de bouteille, que l'on achète au Kaire et dans les autres villes de l'Égypte, à raison de 4 pataques le *qantâr* de cent *rotl:* ces morceaux de verre sont mêlés avec les débris de ballons qui ont déjà servi.

Le feu est entretenu dans les fourneaux avec des balles de riz, de la paille de *dourah* ou des chenevottes de lin. Le combustible varie, au surplus, suivant les localités; mais ce sont toujours quelques tiges de plantes séchées qui forment une flamme vive et claire.

Ces ballons, avant d'être remplis de la suie dont on retire le sel ammoniac par la sublimation, sont couverts d'un enduit de terre mêlée de laine hachée, de 3 à 4 centimètres d'épaisseur. Cet enduit est formé de quatre couches successives, dont chacune est desséchée au soleil en y restant exposée pendant deux jours. Le ballon ainsi enduit revient à 22 médins.

Chaque ballon peut contenir à peu près cinquante *rotl* de suie: on l'emplit,

à deux doigts près, jusqu'au-dessous de l'origine du col. Ces cinquante *rotl* de suie coûtent 45 parats environ. On ne bouche point le goulot du ballon en le plaçant sur le fourneau à sublimer, représenté dans les Arts et Métiers, *planche II, fig. 20, 21 et 22, É. M. vol. II.* On commence par donner un coup de feu violent pour déterminer l'évaporation de l'eau qui peut se trouver dans la suie, et pour déterminer en même temps la sublimation des premières parties du sel qui bouchent le col du ballon, sous lequel le feu est entretenu pendant trois jours et trois nuits.

La sublimation étant achevée, on casse le ballon refroidi, et l'on retire de sa partie supérieure un pain de quatre à six *rotl* de sel ammoniac.

Le prix de ce sel en temps de paix, lorsque l'exportation en est assurée, s'élève de 50 à 60 parats le *rotl;* il étoit tombé à 40 pendant notre séjour en Égypte.

La fabrique de sel ammoniac de Mansourah, où nous avons recueilli ces renseignemens, peut fournir annuellement cent *qantâr* de ce sel. Le *qantâr* est de deux cent huit *rotl;* ce qui donne en totalité un produit de vingt mille huit cents *rotl,* lesquels, au prix moyen de 50 parats l'un, valent environ 12,000 pataques : il est probable que l'on comprend dans ce produit celui de quelques autres fourneaux de la même province.

La confection du sel ammoniac de Mansourah occupe continuellement trente ouvriers. Ils sont payés à raison de 2 pataques $\frac{1}{2}$ par mois, et sont nourris par le fabricant. Le feu est entretenu dans le fourneau de sublimation avec des mottes de fiente d'animaux, qui, pour les trois jours et les trois nuits que dure l'opération, coûtent 3 pataques $\frac{1}{2}$: chaque fourneau contient vingt ou vingt-deux ballons.

Il n'y a qu'une seule fabrique de sel ammoniac à Mansourah : on en compte jusqu'à six dans un village de la province de Gharbyeh appelé *Demyreh;* une dans le village de Fâreskour près de Damiette; une autre dans chacun des villages de Sefteh et de Kafr-Kelleh, tous deux de la même province : d'autres sont établies à Damanhour et à Berenbâl, près de Rosette, sur la branche occidentale du Nil; il y en a aussi une dans la province de Menouf; enfin on en compte deux au Kaire ou à Boulaq : ce qui porte à seize le nombre des manufactures de sel ammoniac en Égypte, et pendant un temps elles en ont approvisionné toute l'Europe.

SECTION IX.

De l'Art de faire éclore les Poulets.

Un art encore plus ancien chez les Égyptiens que celui de fabriquer le sel ammoniac, est celui de faire éclore les poulets dans des espèces d'étuves appropriées, appelées *ma'mal el-farroug.* MM. Rozière et Rouyer, nos collègues, l'ont décrit fort en détail. Ce que nous allons dire se réduira à quelques observations générales.

Il y a dans toutes les parties de l'Égypte des étuves ou couvoirs artificiels ; mais ces établissemens sont beaucoup plus communs dans le Delta que dans le Sa'yd. Les premiers renseignemens que nous présenterons ici, ont cependant été pris à Louqsor, un des villages qui existent aujourd'hui sur l'emplacement de Thèbes. *(Voyez* les Arts et Métiers, *planche I.re, fig. 11, 12 et 13*, et *planche II, fig. 1, 2 et 3, É. M. vol. II.)*

Ce *ma'mal el-farroug* est un bâtiment rectangulaire, construit en briques crues : il a la forme d'une galerie oblongue, de chaque côté de laquelle s'élève un corps d'étuves à deux étages, divisées en douze ou seize chambres par des murs transversaux. Ces chambres sont couvertes de voûtes demi-sphériques, au centre desquelles sont pratiquées deux ouvertures, l'une pour communiquer du rez-de-chaussée à l'étage supérieur, l'autre pour laisser échapper la fumée et pour introduire, au besoin, de l'air extérieur dans la galerie.

Les murs transversaux formant la séparation des chambres sont eux-mêmes percés, mais au premier étage seulement, d'une espèce de guichet, par lequel un ouvrier peut entrer de l'une dans l'autre, et circuler dans toute la longueur du bâtiment. C'est dans l'étage inférieur que les œufs qui doivent éclore sont placés ; on les dispose en deux couches : c'est dans l'étage supérieur que le feu est entretenu.

Chacune des chambres du rez-de-chaussée de l'étuve contient environ cinq mille œufs ; on échauffe l'étage supérieur en y brûlant des tourteaux de fiente de bétail, de la poussière de paille et de terre, &c. L'entretien du feu est soigné jour et nuit par trois ouvriers, qui sont aussi chargés de visiter les œufs, de les changer de place, et de faire passer dans une pièce extérieure les poulets à mesure qu'ils éclosent ; ce qui a lieu ordinairement du vingt au vingt-deuxième jour de cette incubation artificielle. Il seroit superflu de répéter ici ce qui a été dit par MM. Rozière et Rouyer, sur la durée de cette incubation, sur la température des couvoirs, et généralement sur toutes les circonstances de cette opération.

L'hiver est la saison pendant laquelle on s'en occupe, et on la renouvelle ordinairement deux ou trois fois de suite ; ce qui porte à deux cent mille environ le nombre d'œufs qui sont mis à éclore chaque année dans un *ma'mal*. Sur douze œufs, neuf sont ordinairement productifs : on les apporte des villages des environs. Le fermier du four reçoit seize œufs, et rend quatre poulets.

En général, les étuves à poulets appartiennent aux gouverneurs des provinces, et sont affermées par leur intendant. Le *ma'mal el-farroug* de Louqsor est loué 30 pataques à l'écrivain du village. Il reçoit lui-même les œufs qui lui sont apportés, et garde pour lui les deux tiers des poulets qui éclosent après que les vendeurs d'œufs ont reçu en poulets le quart des œufs qu'ils ont fournis ; il donne l'autre tiers à ses ouvriers : de sorte que, si tous les œufs venoient à bien, il y auroit un quart des poulets éclos remis à ceux qui fournissent les œufs ; une moitié appartiendroit au fermier du *ma'mal*, et l'autre quart aux ouvriers. Mais, comme ordinairement le quart des œufs est stérile, le partage entre le

fermier et les ouvriers, dans la proportion qui vient d'être indiquée, ne se fait que sur la moitié des œufs fournis.

Le prix d'un cent d'œufs est communément de 8 ou 10 parats; celui d'un cent de poulets sortant de l'œuf est de 100, c'est-à-dire, décuple.

SECTION X.

De la Chasse et de la Pêche.

La chasse des oiseaux de mer, sur le bord de la Méditerranée et des lacs qui couvrent la côte septentrionale de l'Égypte, occupe une partie de la population des villages qui en sont voisins. Les marchés de Damiette, de Rosette et d'Alexandrie, comme ceux des principales villes du Delta, sont abondamment fournis, pendant l'hiver, de canards, de pluviers, &c., que des oiseleurs prennent au filet. Les cailles, qui abondent sur les plages sablonneuses de l'Égypte dans les mois de septembre et d'octobre, sont aussi, chaque année, l'objet d'une espèce de moisson plus ou moins abondante : elles arrivent sur la côte tellement fatiguées, et rasent de si près la surface de la terre, qu'elles restent embarrassées dans les filets qu'on tend à cet effet sur le rivage. Ces filets, qui n'ont pas plus d'un mètre ou d'un mètre et demi de haut, sont tendus verticalement sur des bouts de roseau fichés dans le sable. Les cailles que l'on prend ainsi au filet, sont en si grande quantité à une certaine époque dans les environs d'Alexandrie, que les habitans de cette ville, pendant cette saison, en font presque leur unique nourriture.

Quoique le Nil soit très-poissonneux, et qu'il y ait dans toutes les villes et tous les villages situés sur ses rives, des hommes qui font de la pêche leur unique profession, ce n'est que sur les bords du lac Bourlos et du lac Menzaleh qu'il y a des établissemens de pêche proprement dits.

Le village de Beltym est le chef-lieu des pêcheries du lac Bourlos. Sur les quatorze autres villages ou hameaux qui sont bâtis le long de la plage sablonneuse par laquelle ce lac est séparé de la mer, quatre sont exclusivement peuplés de pêcheurs : le quart seulement de la population des dix autres est occupé, pendant une partie de l'année, de la pêche de l'espèce de poisson dont les œufs, séchés au soleil, forment cette sorte de gâteaux qu'on appelle *boutargue* sur toutes les côtes de la Méditerranée. La pêche de ce poisson commence ordinairement au milieu du printemps, environ deux mois avant l'accroissement du Nil.

Le droit de pêche dans ce lac étoit affermé au profit de l'un des principaux beys. Je tiens du fermier de ce droit, qu'il payoit annuellement 3300 pataques de redevance. Il me dit aussi que le nombre des pêcheurs qui étoient employés pour son compte, s'élevoit à quatre cents.

Les deux villages de Mataryeh sont les établissemens principaux de pêcherie que l'on trouve sur les bords du lac Menzaleh. De trois cents barques qui couvrent quelquefois le lac dans la saison de la pêche du mulet, la moitié au moins appartient à ces deux villages. Le poisson que l'on apporte à Mataryeh

est envoyé frais dans la province de Mansourah et aux environs : on transporte à Damiette celui qui est destiné à être salé. C'est de cette ville que ce poisson salé est expédié pour le Kaire, la Syrie et les différentes échelles du Levant ; il est consommé par les chrétiens Orientaux, pendant les divers carêmes et jeûnes multipliés auxquels ils sont assujettis.

SECTION XI.

De la Fabrication du Sel marin et du Salpêtre.

Le sel que l'on emploie en Égypte à la salaison du poisson ou aux divers usages de la vie domestique, est le produit de l'évaporation naturelle de l'eau salée que l'on reçoit dans de petites mares sur le bord de la mer. Il y a de ces salines dans l'île du Phare, devant Alexandrie. On ramasse encore le sel, tout formé, le long de la côte, dans les flaques dont est entrecoupée la plage sablonneuse qui couvre le lac Menzaleh, au nord et à l'est ; on le ramasse aussi dans l'intérieur de l'isthme de Suez : mais cette espèce de sel naturel, qu'on se procure sans d'autre peine que celle de le ramasser, ne peut être rangée parmi les produits industriels.

Il n'en est pas ainsi du sel qui provient des salines du Fayoum : elles sont entretenues par des sources d'eau salée situées dans la vallée et sur le bord occidental du lac Qeroun ; elles surgissent dans des puits à $1^{m},30$ au-dessous de la surface du sol : le niveau de ces puits s'exhausse encore dans le temps de l'inondation ; mais alors l'eau qu'on en retire est moins saumâtre.

On verse cette eau dans des fosses qui ont 20 ou 25 centimètres de profondeur ; et comme elle n'est point suffisamment saturée, on y lessive une certaine quantité de terre prise aux environs, à la surface du sol : le sel commun que l'on retire de ces salines, est employé dans tout le Fayoum, à Bouch, à Beny-Soueyf, et dans la province d'Atfyeh.

Vingt fosses pareilles sont ordinairement exploitées par un seul fabricant, et produisent chaque jour un sac de sel, dont trois forment deux *ardeb* du Kaire : le sac se vend 40 parats. Le propriétaire de ces fosses à sel emploie par jour deux ou trois enfans auxquels il donne 4 parats ; chaque salinier paye de plus une redevance annuelle de 50 parats au cheykh du village de Terseh, près duquel se trouvent les fosses dont il est question ici, et où l'on compte environ trente fabricans de sel. On en compte à peu près autant dans le village de Sennouris, au-dessous duquel il y a aussi des salines semblables.

On exploite encore dans la même province une couche de sel marin de quelques doigts d'épaisseur, qui se forme et se renouvelle à quelques centimètres au-dessous du sol sablonneux et pulvérulent que l'on trouve le long du désert, en allant de la ville de Médine au village d'Haouârah.

En général, le sel consommé dans la haute Égypte provient du désert Libyque, où il existe presque par-tout immédiatement sous la surface du sol, en une couche

de

de peu d'épaisseur, que l'on entend en marchant se briser sous les pieds. Nous aurons occasion d'expliquer plus bas la formation de cette couche saline.

Tous les puits que l'on creuse dans la vallée d'Égypte, sur la lisière du désert, donnent des eaux plus ou moins saumâtres, dont l'évaporation pourroit fournir le sel nécessaire à la consommation du pays, si on ne le trouvoit pas tout formé, comme nous venons de le dire, presque à la surface de ces déserts.

La fabrication du salpêtre est d'une grande importance en Égypte, par l'usage qu'on en fait pour la confection de la poudre à canon; on peut le retirer en lessivant les matières qui forment les monticules de décombres dont les villes et villages sont environnés : mais il n'y a des fabriques de salpêtre constamment en activité que dans quelques endroits. Les principales sont celle de Dehechneh, près de Qené dans la haute Égypte, et celle du vieux Kaire, dont le général Andréossy a parlé dans son rapport sur la poudre à canon (1). Les procédés pour la fabrication du salpêtre sont d'ailleurs en Égypte les mêmes qu'en Europe.

SECTION XII.

Des Arts et Métiers, et généralement de l'Industrie des villes.

Les diverses branches d'industrie dont nous avons parlé jusqu'ici, s'exercent également dans les villes et les villages de l'Égypte sur les produits du sol de cette contrée; mais, comme en tout autre pays, les villes sont toujours le siége d'une industrie plus recherchée, qui s'occupe à transformer des matières importées du dehors en objets d'un usage plus ou moins étendu.

Les planches des arts et métiers de cette collection, qui représentent le meunier, le boulanger, le pâtissier, le confiseur, et les descriptions dont ces planches sont accompagnées, expliquent suffisamment les divers procédés de ces professions, et nous dispensent d'en parler ici.

Après les ateliers où l'on fabrique les étoffes de lin, de coton, de laine et de soie, ateliers qui sont répandus dans toute l'Égypte, les principales villes, et particulièrement celle du Kaire, en possèdent un nombre plus ou moins considérable, où l'on exécute divers ouvrages de passementerie, des cordonnets de soie mélangés de fils d'or et d'argent, des glands, des franges, et en général tout ce qui peut servir à la commodité ou à l'ornement des vêtemens Orientaux. L'art du sellier y est poussé assez loin, et généralement on y confectionne avec une sorte de perfection tout ce qui est relatif à l'équipement des chevaux. Les broderies sur les cuirs et les maroquins dont on orne ces divers objets, sont assez remarquables. La planche XVII *(É. M. vol. II)* représente l'intérieur d'un atelier de broderie; et la planche XIV *(É. M. vol. II)*, l'ouvrier qui fait les ceintures, dont l'usage est général.

Les charpentiers, les menuisiers, les serruriers, travaillent assis dans leurs ateliers; ils ne se tiennent debout que pour la mise en place des ouvrages qu'ils ont fabriqués. La planche XVIII *(É. M. vol. II)* fait voir ces ouvriers en activité.

(1) *Décade Égyptienne*, tom. I.er, pag. 15.

La plupart des matières qu'ils mettent en œuvre, sont importées en Égypte. Dans un pays où la douceur du climat permet de passer presque constamment le jour et la nuit en plein air, on conçoit que le luxe des constructions et de l'ameublement doit être peu répandu parmi la classe moyenne des habitans.

Les chaudronniers et les forgerons sont en quelque sorte les seuls ouvriers qui travaillent le cuivre et le fer. L'art des premiers est assez avancé, tous les ustensiles de cuisine étant en cuivre étamé. On doit à M. Coutelle la description de cet art, et l'explication de la planche XXI (*É. M. vol. II*), où le chaudronnier est représenté. Les procédés de l'étamage sont les mêmes qu'en Europe; et comme le sel ammoniac, qui est un ingrédient essentiel de l'étamage, est, pour ainsi dire, une production de l'Égypte, il est extrêmement probable que cette opération métallurgique est une des plus anciennes que l'on y ait pratiquées.

Le forgeron fabrique la plupart des outils dont les autres ouvriers font usage.

Les soufflets de forge et de fourneau ont été décrits par M. Coutelle, et sont représentés sur la planche XXI (*É. M. vol. II*): leur forme est probablement très-ancienne. Il résulte en effet de quelques renseignemens que m'ont donnés des marchands venus avec les caravanes de Dârfour, que des soufflets de la même forme sont employés par les peuples de l'intérieur de l'Afrique. Ce que nous venons de dire du forgeron, s'applique sans restriction au taillandier, qui fabrique spécialement les instrumens d'agriculture et de jardinage, ceux du maçon, du charpentier, du menuisier, &c.

La préparation des cuirs a fait l'objet d'une description spéciale que l'on doit à M. Boudet, et à laquelle nous renvoyons. La figure 4 de la planche XXVI (*É. M. vol. II*) représente une partie des procédés de l'art du maroquinier.

Au Kaire et dans les principales villes de l'Égypte, chaque espèce d'industrie est concentrée dans un quartier particulier, comme cela avoit lieu autrefois dans nos villes d'Europe : ainsi il y a des rues entières où l'on ne trouve que des chaudronniers, d'autres où l'on ne trouve que des confiseurs et autres marchands de sucreries, d'autres qui sont exclusivement occupées par des selliers et des fabricans d'équipages de chevaux; enfin les orfévres, les bijoutiers, les lapidaires, &c. ont leurs ateliers dans un quartier spécial, qui est gardé et fermé avec plus de précautions que les autres.

Ces derniers ouvriers, dont l'art, s'appliquant à des matières plus précieuses, exige dans sa pratique plus de connoissances et d'adresse, sont presque tous des chrétiens de Syrie, ou des Arméniens. Il est même à remarquer que la plupart des tisserands de la haute Égypte, les forgerons et les menuisiers, sont des chrétiens Qobtes. Là, comme ailleurs, l'industrie manuelle est le partage de ceux dont le Gouvernement proscrit la religion. Le seul moyen qu'ils aient en effet d'acquérir une sorte d'indépendance, consiste à s'approprier cette espèce d'industrie qu'ils peuvent transporter par-tout avec eux.

Ce que nous avons dit jusqu'ici des différens arts exercés par les Égyptiens modernes, montre assez dans quel état d'enfance ils sont retombés. Produire les objets de première nécessité pour la nourriture, le vêtement et l'habitation de

l'homme, voilà à quoi ils se réduisent. On concevra sans peine, au surplus, que, dans une contrée où l'on est obligé d'apporter du dehors les bois et les métaux, et dont le gouvernement absolu laisse incertaine la jouissance des fortunes particulières, il soit impossible d'exercer avec avantage aucune de ces professions industrielles que le luxe seul peut entretenir là où l'on peut dépenser son superflu avec sécurité.

Le travail de l'homme et celui des animaux est beaucoup moins dispendieux en Égypte, que n'y seroit l'emploi de la plupart de nos machines. Il y en a, à la vérité, un très-grand nombre d'employées; mais elles n'ont qu'un seul objet, celui d'élever les eaux pour l'arrosement des terres ou pour l'approvisionnement des citernes. Nous en avons donné les descriptions sous les noms de *roues à tympan* et de *roues à pots.* Malgré la grossièreté de leur construction, elles présentent l'idée primitive d'un engrenage qui transforme en un mouvement de rotation dans un plan vertical le mouvement horizontal qu'impriment dans le plan de leur manége les animaux qui servent de moteurs.

On retrouve encore les transformations de mouvement dans les moulins à farine et dans les systèmes de cylindres qui servent à écraser la canne à sucre. Il est aisé de reconnoître dans ces cylindres, et dans ceux beaucoup plus petits à l'aide desquels on sépare la graine de coton du duvet qui l'enveloppe, l'idée du cylindre à laminer les métaux : cependant les Égyptiens n'en ont pas fait l'application à ce dernier usage; et les lames de métal dont on fabrique les monnoies, sont réduites sous le marteau à l'épaisseur qu'elles doivent avoir. Cela ne fonderoit-il pas à croire que l'art de fabriquer le sucre, importé en Égypte avec la culture de la canne, n'y est connu que depuis peu de siècles, tandis que les procédés du monnoyage, beaucoup plus anciens dans ce pays, y ont été conservés sans recevoir aucun des perfectionnemens qu'ils ont reçus ailleurs par suite des progrès de la civilisation.

Les meules sous lesquelles on écrase les graines oléagineuses, sont aussi, comme nous l'avons dit, mises en mouvement par des animaux attelés à un manége : il en est de même des meules sous lesquelles le plâtre est broyé.

Nous remarquerons, à l'occasion de ce dernier procédé, qu'il semble avoir un degré de perfection que n'ont point ceux qu'on emploie en France pour pulvériser cette substance : car ici ce sont des hommes qui la battent sur une aire à force de bras; ce qui est certainement beaucoup moins expéditif que d'exposer le plâtre calciné sous la pression d'un cylindre de pierre vertical, mis en mouvement par un manége.

Dans un pays où la nourriture de l'homme et celle des animaux sont très-abondantes, et où par conséquent le prix de leur travail ne peut jamais s'élever très-haut, il est tout simple qu'on fasse usage de leurs forces préférablement à celles de tout autre agent. Il faut considérer, d'un autre côté, que ce pays n'offre aucun courant d'eau naturel qu'on puisse employer comme force motrice, et que les dérivations que l'on pourroit faire du Nil, pour établir sur elles des roues hydrauliques, ne rempliroient qu'imparfaitement cet objet, puisque ces dérivations seroient nécessairement à sec une partie de l'année.

Mais, si l'industrie ne peut trouver en Égypte des moteurs utiles dans le courant des eaux, elle en trouveroit dans la régularité et la force du vent. On sait en effet que les vents d'ouest, de nord-ouest et de nord, y soufflent presque toute l'année ; les monticules factices sur lesquels les villages sont bâtis, offrent d'ailleurs des emplacemens commodes pour l'érection de moulins à vent : aussi ces moulins seront-ils les premières machines qu'on établira dans ce pays, lorsque, la prospérité du commerce et de l'agriculture s'y étant accrue, le prix du travail de l'homme et des animaux s'y élevera à un tel degré, qu'il deviendra avantageux de les remplacer par des moteurs inanimés. Nous disons, les premières machines qu'on y établira ; car il ne faut pas compter les sept ou huit moulins à vent que l'on trouve à Alexandrie, dans l'île du Phare. Leur établissement est déjà ancien ; cependant l'usage ne s'en est pas étendu dans l'intérieur du pays : on n'en trouve que sur cette plage, où les Européens, selon toute apparence, les ont apportés ; ce qui prouve, pour le dire en passant, que les anciens Égyptiens n'ont point eu connoissance de cette ingénieuse machine.

TROISIÈME PARTIE.

Du Commerce actuel des Égyptiens.

Les productions des différentes parties de l'Égypte sont échangées de ville à ville et de village à village, sur des marchés qui se tiennent à jour fixe, et où les vendeurs et les acheteurs se rendent chacun de leur côté.

Le superflu de ces productions, et quelques produits de l'industrie des Égyptiens modernes, tout imparfaite qu'elle est, sont exportés dans l'intérieur de l'Afrique et dans certaines contrées de l'Asie et de l'Europe, d'où l'on reçoit en échange de l'argent ou des marchandises : la position de l'Égypte y a maintenu ce commerce extérieur, qui y trouvera toujours l'emplacement le plus commode d'un entrepôt pour les productions de l'ancien continent.

SECTION I.re

Du Commerce intérieur de l'Égypte.

Le peu de largeur de la vallée, depuis l'île d'Éléphantine jusqu'à Esné, ne permet pas que les produits des récoltes qu'on y fait puissent être consommés ailleurs ; ils suffisent à peine au paiement de l'impôt, ainsi qu'à la nourriture du petit nombre d'habitans qui restent toute l'année attachés aux travaux de la campagne : la majeure partie d'entre eux exerce sur les barques du Nil l'état de batelier.

La ville d'Esné, où, depuis quelques années avant l'arrivée des Français, résidoient plusieurs beys proscrits, étoit devenue par cela même un lieu de consommation assez considérable, et le centre du commerce de l'Égypte avec les tribus d'Arabes *A'bâbdeh* et *Bicharyeh*, qui possèdent les déserts limitrophes. Ces Arabes viennent chercher des grains, et particulièrement du riz, du fer, et les autres métaux dont ils ont besoin, au marché d'Esné, qui se tient toutes les semaines; des toiles de coton et de lin, des ustensiles grossiers, quelques robes de drap, &c. Ils y vendent en échange des chameaux et des esclaves noirs qu'ils ont enlevés aux caravanes qui traversoient leurs déserts, ou qu'ils ont été chercher eux-mêmes dans l'intérieur de l'Afrique; ils y apportent aussi la gomme qu'ils recueillent sur les acacias de ces déserts : ils réduisent en charbon le bois de ces arbres, et transportent ce charbon dans le village de Redesyeh, où il est acheté par des marchands d'Esné, qui l'expédient sur le Nil pour le Kaire et pour d'autres villes de l'Égypte.

Les *fellâh* des environs apportent à ce marché du beurre, du fromage, des grains, des poules, des pigeons, des légumes, de la laine, du coton en bourre et du coton filé; ils y exposent en vente des bœufs, des buffles, des chameaux,

des ânes, des moutons et des chèvres. En général, tous les habitans de la partie la plus méridionale de l'Égypte viennent s'approvisionner à Esné de toutes les marchandises qu'on y envoie du Kaire, et ces marchandises consistent principalement en fer, plomb, cuivre, savon et riz, &c., en draps d'Europe de diverses qualités et en étoffes de Syrie. Cette ville sert aussi d'entrepôt à quelques objets importés par la caravane de Sennaar, tels que des plumes d'autruche, de l'ivoire, de l'ébène, de jeunes esclaves des deux sexes : mais ces esclaves n'y demeurent que le temps nécessaire pour se reposer et se rafraîchir ; on se hâte de les expédier au Kaire par le Nil.

On envoie également au Kaire, et par la même voie, de l'huile de laitue en assez grande quantité, un peu d'huile de carthame, une petite quantité de blé et d'autres grains, des dattes, du charbon, du séné et de l'alun.

Le *qantâr* d'huile est de cent vingt-deux *rotl :* pour le fret du *qantâr* on paye 40 parats depuis Esné jusqu'au Kaire, villes qui sont éloignées l'une de l'autre de soixante-six myriamètres environ.

On appelle *medd* une unité de mesure particulière usitée dans le commerce des dattes sèches que l'on tire de Syène et de la Nubie; cette mesure de dattes, du poids de vingt *rotl,* se vend à Syène de 40 à 50 parats. Le poids du *qantâr* est de deux cent cinquante *rotl;* il coûte 80 parats de transport jusqu'au Kaire. Le commerce de dattes est très-considérable à Syène ; il y a des marchands qui en expédient, pour leur propre compte, jusqu'à quatre ou cinq mille *qantâr* par année.

Après les dattes sèches, le séné est l'objet le plus important du commerce de Syène. Cette plante croît spontanément dans le désert compris entre le Nil et la mer Rouge, en descendant vers le sud à partir d'Esné. Les Arabes de la tribu des *A'bâbdeh*, qui récoltent cette plante, la scient à quelques décimètres au-dessus de terre, lorsqu'elle est en graine; ils la font sécher au soleil pendant deux jours ; ils l'enferment ensuite dans des sacs ou grandes couffes de feuilles de palmier, et la transportent à dos de chameau jusqu'à Syène, où elle est achetée par cinq ou six marchands avec lesquels ces Arabes correspondent.

Le prix d'une charge de chameau de séné est, à Syène, dans les ventes qu'en font les Arabes, de 5 à 6 sequins *zer-mahboub* de 180 médins chacun.

Le commerce du séné, en Égypte, n'étoit point un commerce libre; les beys s'en étoient rendus maîtres, et avoient affermé le privilége exclusif de le faire : le prix annuel de cette ferme ou de cette *palte* étoit de soixante bourses. Le fermier, qui résidoit au Kaire, étoit, au moment de l'expédition Française, M. Carlo Rosetti, consul de Venise et d'Autriche.

Ce fermier avoit transmis son droit à un sous-traitant résidant à Syène. Celui-ci achetoit le séné des marchands Turcs qui en avoient traité avec les Arabes, en assurant à ces marchands un cinquième ou un sixième au moins de bénéfice ; et il le cédoit au fermier sur le pied de 15 pataques environ la charge de chameau.

Le séné brut, tel que les Arabes l'ont récolté, est expédié de Syène, dans la

saison de l'inondation, sur de grandes barques du Nil ; on paye 30 parats de fret pour le transport d'une charge de séné jusqu'au Kaire. On en expédie annuellement, par cette voie, de huit cents à mille *qantâr.* C'est au Kaire, dans les magasins et sous la surveillance du fermier, que se fait le triage de cette marchandise suivant ses qualités. Après avoir subi cette préparation, le prix moyen du séné qu'on appelle *séné de la ferme* ou *de la palte,* est de 30 pataques le *qantâr* de cent *rotl.*

Nous avons déjà dit qu'une grande partie du charbon de bois consommé dans l'Égypte moyenne et au Kaire étoit fabriquée par des Arabes qui habitent le désert, sur la rive droite du Nil, à trois ou quatre journées de ce fleuve. Les facteurs de quelques marchands d'Esné, qui font exclusivement ce commerce, l'achètent de ces Arabes, qui l'apportent à Redesyeh.

Le charbon se vend, sur ce point, de 90 à 120 parats la charge de chameau; ou paye de fret 30 parats du *qantâr,* pour le transport de cette denrée jusqu'au Kaire, où il en est expédié chaque année trois à quatre mille *qantâr,* dont chacun se vend communément, sur le marché de cette ville, deux *zer-mahboub* ou 360 parats.

L'alun est un objet de commerce pour le village de Goubânyeh, situé sur la rive gauche du Nil, à quatre heures de chemin au-dessous de Syène. Les habitans de ce village et ceux de quelques villages voisins, réunis à quelques Arabes *A'bâbdeh*, forment une caravane qui va une fois tous les ans chercher de l'alun dans le désert, à dix journées de chemin de Goubânyeh. Cette caravane est composée de trente ou quarante hommes et d'une cinquantaine de chameaux ; elle se dirige vers le sud-ouest, et marche pendant dix jours dans des montagnes de grès ; elle trouve au-delà une grande plaine sablonneuse, à travers laquelle la route se prolonge en descendant par une pente douce vers l'endroit où se trouve l'alun. Ce sel est disposé en une seule couche, dont l'épaisseur varie de 2 à 15 pouces ; elle est recouverte du lit de sable qui forme lui-même la surface du sol, et qui peut avoir 6 ou 8 pouces de hauteur : ce sable est sec et pulvérulent. L'alun repose sur un autre lit de sable humide, qui a la même saveur que l'alun, et dont l'épaisseur est incertaine.

Cet alun est humide à l'instant de son extraction ; on le casse en morceaux, et on le fait sécher au soleil pendant dix ou douze heures ; ensuite on le met dans de grandes couffes de feuilles de palmier, que l'on transporte à dos de chameau jusqu'à Goubânyeh, où l'on vient le chercher de Qené, de Syout, du Kaire, de Mehallet el-Kebyr, et des autres endroits de l'Egypte.

L'extraction de l'alun dure deux jours, après lesquels la caravane se remet en route pour revenir à Goubânyeh. Ce voyage exige, comme on le voit, pour l'aller et le retour, de vingt-deux à vingt-cinq jours (1).

(1) Voici quelques détails sur l'itinéraire de cette caravane. A deux lieues de marche de Goubânyeh, on trouve un puits au pied d'une montagne, en un lieu appelé *Gourgour ;* trois jours après, on trouve encore quelques fontaines dans une vallée appelée *Dongoul.* A trois jours de marche de ces fontaines, on en trouve d'autres nommées *Elefy.* Enfin, vingt-quatre heures après, on trouve un puits creusé dans de la terre, désigné sous le nom de *Psafa.* L'eau de ce puits est très-douce : celle des autres n'est pas si bonne ; mais cependant elle

Les provisions de la caravane de Goubânyeh consistent en biscuit, en lentilles, en beurre et en farine. On trouve en chemin des buissons dont le bois sert de combustible : on emporte du *dourah* et de l'orge pour la nourriture des chameaux.

L'alun rendu à Goubânyeh se vend aux marchands qui viennent l'y chercher, de 50 à 60 parats le *medd*, mesure qui, pour cette marchandise, est équivalente à un dixième d'*ardeb* du Kaire.

Une partie des productions de la contrée la plus méridionale de l'Égypte, que nous venons d'indiquer, est payée en marchandises expédiées du Kaire en retour. Celles-ci consistent principalement en toiles de lin, en draps, en étoffes de Syrie, en savon, riz, fer, cuivre, plomb et sel.

Il n'y avoit point de droits d'entrée établis sur ces différens objets à Esné, qui en étoit l'entrepôt. Le gain le plus ordinaire des marchands de cette ville est de 10 à 20 pour cent : c'est aussi le taux de l'argent prêté à Syène ; cet intérêt est communément de 10 à 11 pour cent.

Le Nil offre une voie si commode pour communiquer du midi au nord de l'Égypte, qu'il n'est point étonnant que le commerce intérieur de cette contrée ait suivi cette voie depuis un temps immémorial : aussi ce fleuve est-il couvert de barques grandes et petites qui le parcourent sans cesse. Celles de la haute Égypte sont, pour la plupart, comme nous l'avons déjà dit, montées par des bateliers des environs de Syène et de Philæ, ou même par des *Barâbras*, qui, ne trouvant pas à vivre chez eux, naviguent sur le Nil une partie de l'année, et rapportent pour l'entretien de leurs familles le produit de leurs gages, soit en argent, soit en objets de première nécessité.

Il faut ajouter, indépendamment de l'extrême économie qu'on trouve à transporter

est plus douce que celle de la Gytah, station que l'on trouve sur la route de Qoceyr.

Ces détails sur l'extraction de l'alun et le lieu où il se trouve m'ont été donnés à Syène, par un habitant de Goubânyeh, qui va tous les ans, avec la caravane, chercher ce sel dans le désert. Un fait que j'ai eu occasion d'observer, fournit, je crois, le moyen d'expliquer par analogie la formation de cette couche de sulfate d'alumine au milieu des sables.

La partie des ruines de Thèbes sur laquelle se trouve aujourd'hui le village de Karnak, offre une suite de monticules d'une terre extrêmement friable, provenant de la destruction des briques crues, dont il paroît que les édifices particuliers de cette ville étoient construits, et des décombres de toute espèce qui y ont été accumulés à différentes époques. On trouve, au pourtour de ces monticules, une petite couche de natron et de muriate de soude, de 3 ou 4 centimètres d'épaisseur, à 15 ou 20 centimètres au-dessous de la surface du sol, dont elle suit les inflexions en tout sens jusqu'à une certaine hauteur, passé laquelle on ne trouve plus ces deux sels en couche continue, quoique la masse entière de ces décombres en contienne par-tout plus ou moins, que l'on pourroit obtenir en lessivant.

Pour concevoir la formation de cette couche saline, il faut observer que les monticules des ruines dont il s'agit s'élèvent au-dessus d'une plaine ordinairement submergée pendant le débordement du Nil : alors l'eau qui en baigne le pied, les pénètre à leur partie inférieure, et, s'élevant au-dessus de son niveau, comme dans les tuyaux capillaires, dissout les sels contenus dans les décombres, et s'en charge à mesure qu'elle monte : mais son ascension a un terme; et il arrive que, la surface de ces ruines étant considérablement échauffée par le soleil, les sels commencent à se cristalliser, lorsque l'eau qui en est chargée est parvenue assez près de cette surface pour que la chaleur extérieure produise son évaporation à travers le sol. Il se forme aussi une couche de sel, qui devient annuellement d'autant plus épaisse que la plaine reste plus long-temps inondée.

Il me semble qu'on peut expliquer de la même manière la formation de la couche d'alun que les habitans de Goubânyeh exploitent dans le désert. Des eaux tenant ce sel en dissolution filtrent à travers le sable de bas en haut; et elles viendroient s'écouler à la surface du sol, si, à 8 ou 10 pouces de cette surface, le sable n'étoit pas déjà assez échauffé par la chaleur extérieure du soleil pour opérer l'évaporation de ces eaux à mesure qu'elles arrivent.

porter par eau tous les objets du commerce intérieur de l'Égypte, que cette voie est beaucoup plus sûre que la voie de terre. Le défaut presque absolu de police, le peu de largeur de la vallée, et les habitudes des Arabes qui la bordent, exposeroient à leurs rapines les denrées que l'on transporteroit par terre, tandis que les grosses barques qui en sont chargées, et qui, outre les bateliers de leurs équipages, portent ordinairement un certain nombre de voyageurs, sont un peu plus à l'abri du pillage.

Toutes les villes situées sur le Nil, et même certains villages, sont des lieux de stationnement pour les barques, qui y prennent ou qui y déposent leurs chargemens pendant la saison de l'inondation. Lorsque les canaux dérivés du fleuve sont navigables, ils servent à transporter par eau sur ces ports, au moyen de barques plus petites, les productions de l'intérieur des terres. Pendant le reste de l'année, ces transports s'effectuent à dos de chameau ou à dos d'âne.

En descendant d'Esné par le Nil, la ville de Qous, l'ancienne *Coptos*, est le lieu le plus considérable que l'on rencontre : c'est l'entrepôt des blés et autres grains destinés à être embarqués pour l'Arabie, au port de Qoceyr sur la mer Rouge. On expédie aussi de Qous, pour le Kaire, une grande quantité de châles de laine blancs, de la qualité de ceux que l'on fabrique à Qené.

C'est au marché de cette dernière ville, qui se tient une fois par semaine, et dans les magasins qui y sont établis, que l'on s'approvisionne des denrées du pays et des marchandises d'Europe, que les caravanes transportent à Qoceyr.

On expédie de Qené au Kaire des toiles de coton, de l'huile de laitue, des blés et autres grains ; enfin une grande quantité de ces vases de terre réfrigérans connus sous le nom de *bardaques* : ce sont les plus estimés de tous ceux de la même nature qui se fabriquent en Égypte.

En général, il se tient tous les huit jours, dans chaque ville de la haute Égypte, un marché où les habitans des villages voisins viennent vendre leurs denrées et les étoffes qu'ils fabriquent ; ce qui n'en est point consommé sur les lieux, est exporté par des marchands qui en font le commerce. Ainsi les sucres de Farchyout, d'Akhmym et de Girgeh, les safranons de Tahtah, les toiles de lin de Syout, sont expédiés pour le Kaire, de même que les blés, les féves, les lentilles, et les huiles de lin, de carthame et de colza. Toutes les productions du sol, et les divers objets de fabrication dont nous avons parlé en traitant de l'agriculture et de l'industrie de la haute Égypte, sont échangés contre des marchandises qui viennent du Kaire ; et, à moins que des circonstances particulières ne les provoquent, cet échange n'éprouve que de légères variations dans les matières qui en sont l'objet.

Il se tient dans la ville de Médine, capitale du Fayoum, un marché considérable, où les Arabes qui sont établis aux confins de cette province, viennent s'approvisionner de ce dont ils ont besoin pour le genre de vie qu'ils mènent : ils y vendent des chameaux qu'ils élèvent, et des dattes qu'ils vont recueillir dans les oasis. Ces Arabes se distinguent du reste de la population qui fréquente les marchés, par l'espèce de vêtement qu'ils portent, et par la lance dont ils sont toujours armés,

même quand ils marchent à pied. Les *fellâh* viennent y vendre non-seulement leurs fruits et leurs légumes, mais encore les châles de laine qu'ils fabriquent.

Ceux qui approvisionnent les marchés des villes de l'Égypte, payent la permission d'y exposer leurs denrées en vente. Le droit de bazar étoit perçu au profit des beys, ou des *kâchef* gouverneurs, qui l'affermoient à des traitans. Le prix de la ferme des droits de bazar, à Médine, étoit de 140,000 médins, et le fermier en percevoit au moins 170,000, d'après un tarif qui régloit la quotité du droit suivant la nature de la marchandise : ainsi il étoit de 10 médins par *ardeb* de blé, et nul sur les cotons filés, les toiles de coton et les toiles de lin. Le paiement de l'impôt qui étoit acquitté par la corporation des tisserands, affranchissoit apparemment de toute autre charge imposée par le fisc l'ouvrage qui sortoit de leurs mains pour être mis en vente. L'intérêt de l'argent, dans le Fayoum, étoit ordinairement de 10 pour cent.

La ville du Kaire, que l'on peut regarder comme le centre le plus important des consommations de l'Égypte, reçoit des denrées de toutes les provinces, et les paye, comme nous l'avons déjà dit, en argent ou en marchandises d'Europe. La vente de ces denrées se fait sur des marchés qui se tiennent régulièrement certains jours de la semaine, ou dans des bazars affectés au débit de chacune d'elles. L'indication de ces bazars, qui sont assez nombreux, fera partie de la description topographique du Kaire. Nous nous bornerons à dire ici que les légumes et généralement tous les comestibles, le charbon et même le bois à brûler, se vendent au poids, comme le pain et la viande. Ce mode, adopté sans doute pour prévenir la fraude dont les acheteurs pourroient être dupes si les vendeurs employoient un autre moyen de constater leurs livraisons, ne remplit pas toujours son but; la vente à faux poids est un acte assez ordinaire des marchands de comestibles et d'autres menues denrées : aussi la répression de ce délit est-elle une des attributions les plus importantes de l'un des *aghâ* chargés de la police de la ville; il fait à l'improviste des tournées dans les différens marchés. Cet aghâ, à cheval, est précédé d'un de ses employés, qui porte une grande balance avec des poids étalonnés; il est suivi d'une nombreuse escorte de serviteurs armés de bâtons. Si quelque acheteur le rencontre et manifeste quelque doute sur l'exactitude des pesées de la marchandise dont il a fait emplette, l'aghâ se fait conduire à la boutique du vendeur; le porteur de la balance procède sur-le-champ et en public à la vérification du poids des objets vendus; et, s'il demeure constant par cette vérification qu'ils n'ont pas le poids qui en a été payé, le marchand reçoit la bastonnade devant sa propre boutique, où, après avoir subi cette peine, il est reconduit par ses voisins, qui lui témoignent ordinairement, à cette occasion, beaucoup d'intérêt, soit qu'ils aient déjà reçu de lui le même service, soit qu'ils prévoient se trouver d'un instant à l'autre dans le cas de le recevoir.

Cette police des marchés s'exerce probablement de la même manière dans les grandes villes de l'Égypte, mais avec moins d'appareil qu'au Kaire.

C'est au marché de Menouf, qui se tient une fois par semaine, que les tisserands des campagnes portent leurs toiles : elles y sont achetées par des marchands

de cette ville, qui les expédient pour le Kaire, Rosette et Alexandrie. Cette exportation de toiles de Menouf s'élevoit, chaque année, à plus de cent cinquante mille pièces. Des marchands d'Achmoun et du Kaire parcouroient encore les villages de la province de Menoufyeh, et y achetoient une assez forte partie des toiles qu'on y fabriquoit.

Indépendamment des toiles qu'on apporte au marché de Menouf, ce marché est abondamment fourni de laine, de lin en étoupe, de fil de lin, de poteries de toute espèce, de graines, de légumes secs et verts, et notamment de racine de colocase, que l'on cultive spécialement à Chybyn et dans les environs.

La ville de Tantah, que les voyageurs Européens avoient peu visitée avant l'expédition Française, est la plus commerçante de l'intérieur du Delta. Outre qu'elle est située dans un territoire extrêmement fertile, et dont les habitans exercent leur industrie sur le lin, qui y croît en abondance, elle est encore le siége de foires annuelles très-renommées. Ces foires, comme la plupart de celles qui se tiennent en Orient, doivent leur origine à la dévotion superstitieuse des Musulmans.

Le tombeau d'un santon célèbre, appelé *Seyd Ahmed el-Bedaouy*, est, dans la principale mosquée de Tantah, l'objet d'une grande vénération ; on y alloit en pélerinage à deux époques différentes de l'année, à l'équinoxe du printemps, et au solstice d'été.

Voici ce qu'on rapporte de particulier sur Ahmed el-Bedaouy : il naquit à Fez en Barbarie, l'an 596 de l'hégire ; il vint en Égypte avec sa famille, en se rendant à la Mecque : il étoit alors âgé de onze ans.

A son retour de la Mecque, il s'arrêta à Tantah, où il vécut jusqu'à l'âge de soixante-dix-neuf ans ; sa conduite lui fit acquérir la réputation d'un saint, et après sa mort on construisit un petit monument sur son tombeau, que les Musulmans vinrent visiter par dévotion.

Vers l'année 660 de l'hégire, le sultan Seyd Bybars fit bâtir la mosquée que l'on voit aujourd'hui à Tantah : elle fut embellie depuis par Isma'yl-bey Ebn-Ayouâz, il y a près d'un siècle ; et enfin par A'ly-bey, il y a cinquante ans environ.

Cette mosquée a de grands revenus ; elle possède un village de cinq cents *feddân*, appelé *Qahâfeh* : elle possédoit en outre, dans la ville de Tantah, un *o'kel*, un bain, et l'endroit où l'on réduit le café en poudre ; elle recevoit de plus beaucoup d'*ex-voto* des habitans des diverses parties de l'Égypte.

Les foires qui se tenoient à Tantah pendant la fête du santon, étoient franches de tout droit perçu au profit du Gouvernement ; la police en étoit faite par deux *kâchef*, l'un de la province de Menoufyeh, l'autre de la province de Gharbyeh.

Le jour de la fête étoit annoncé à toute l'Égypte par des courriers qui portoient un firman du pâchâ dans les sept provinces de l'Égypte ; savoir, le Sa'yd, les provinces de Gyzeh, de Bahyreh, de Menoufyeh, de Gharbyeh et des deux *Charqyeh*.

On compte à Tantah dix ou douze *o'kel* destinés à différentes villes de l'Égypte

et à différentes nations Mahométanes. Outre ces *o'kel,* il y a encore, dans diverses rues, des loges qui étoient louées aux marchands forains : toute la campagne autour de la ville étoit couverte de tentes.

Les objets de commerce que l'on débitoit à Tantah, consistoient en bétail de toute espèce, en toiles de lin et de coton. Des marchands du Kaire et d'Alexandrie y apportoient des marchandises d'Europe et de l'Inde.

Il se tient aussi dans une autre ville assez considérable de l'intérieur du Delta, appelée *Mehallet-Marhoum,* un marché très-fréquenté à cause des toiles qu'on fabrique dans cette ville et aux environs.

Il faut être prévenu, au surplus, que ces marchés tenus dans les villes et les villages du Delta ne sont pas toujours très-sûrs, parce que les habitans qui les fréquentent, et les Arabes des provinces voisines, sont, comme nous l'avons dit ailleurs, partagés en deux factions ennemies, qui se font mutuellement le plus de mal qu'elles peuvent, et qui en viennent aux mains par-tout où elles se rencontrent.

Après les divers endroits que nous venons de citer comme les principaux marchés du Delta, il faut compter la ville de Semennoud, que sa position sur la branche orientale du Nil rend l'entrepôt naturel des marchandises étrangères qui sont importées en Égypte par Damiette, telles que le fer, le goudron, le charbon ; c'est aussi le point de communication entre les provinces de la rive droite du Nil et celles de sa rive gauche.

Les villes de Rosette et de Damiette n'ont point, à proprement parler, de marchés pour le commerce intérieur ; mais ce sont des entrepôts pour le commerce des nations d'Europe et des peuples de la Syrie : nous aurons occasion d'y revenir.

Sur la branche orientale du Nil et à peu de distance au-dessous de Semennoud, la ville de Mansourah est un entrepôt d'où partent pour le Kaire, Damiette et Rosette, une partie du coton récolté dans la province, du beurre, du fromage, de l'huile de sésame, et du lin. Toutes ces denrées sont des produits du pays, qui étoient autrefois emmagasinés dans une trentaine d'*o'kel* destinés aussi à recevoir les marchandises du dehors.

Il se fait sur la frontière de l'Égypte, du côté de la Syrie, par la voie des tribus d'Arabes qui y sont établies, un commerce de contrebande de la plupart des objets dont l'entrée et la sortie sont prohibées, ou qui payent des droits trop considérables aux douanes du Kaire ou de Damiette.

L'activité du commerce intérieur de l'Égypte ne pourroit manquer de s'accroître, si l'on rendoit praticables et sûres les diverses communications d'un lieu à un autre : mais la police ne s'étend pas au-delà des marchés des villes ; et les mœurs des Arabes et l'ignorance des *fellâh* n'offrent aucune garantie pour la sûreté des denrées qui traversent leur territoire. Il faut, pour obtenir cette garantie, quand les marchands voyagent par terre, qu'ils se réunissent en petites caravanes ; et, lorsque la saison des hautes eaux leur permet de naviguer, ils courent encore les risques d'être dépouillés par les habitans de certains villages des bords du Nil, lesquels ne vivent que des vols et des brigandages qu'ils exercent sur les

bateaux chargés de marchandises qui passent à leur portée. L'établissement d'un meilleur ordre de choses pour la sûreté des chemins ne contribueroit pas seulement à la prospérité du commerce intérieur, mais, en facilitant l'approvisionnement des ports de l'Égypte en productions du pays, il contribueroit encore à l'extension de son commerce extérieur, dont il nous reste à parler.

Nous indiquerons dans autant de sections séparées les relations commerciales de l'Égypte avec l'intérieur de l'Afrique, avec l'Asie et avec l'Europe.

Mais, avant d'entrer en matière, il convient de remarquer que, dans ces relations diverses, la pataque de 90 médins ne sert pas exclusivement d'unité monétaire, comme dans les marchés que contractent entre eux les Égyptiens. L'évaluation de leurs transactions avec les marchands étrangers s'exprime quelquefois en unités monétaires différentes, suivant la nature des objets dont ils traitent et le pays d'où ils viennent ou dans lequel on les envoie.

Les principales unités monétaires employées dans le commerce extérieur de l'Égypte moderne, sont,

Le sequin *zer-mahboub* du Kaire, de 120 médins (valeur nominale), ou de 180, suivant le tarif qui régla la valeur des diverses monnoies pendant l'expédition;

Le sequin de Constantinople, de 200 médins;

Le fondoukli, de 146 médins;

La pataque *dahaby* ou demi *zer-mahboub*, de 60 médins (valeur nominale);

La piastre de Turquie, de 40 médins;

La piastre d'Espagne, de 150 médins;

Le thaler ou thalari, également de 150 médins;

Enfin le sequin de Venise, de 340 médins.

SECTION II.

Des Relations commerciales de l'Égypte avec l'intérieur de l'Afrique.

Les Arabes qui habitent les bords du désert Libyque, depuis Syout jusqu'au Fayoum, vont faire tous les ans, dans les oasis, une récolte de dattes qu'ils viennent échanger sur différens marchés contre des denrées ou des vêtemens à leur usage. Une tribu particulière de la province de Bahyreh va chercher le natron aux lacs de ce désert. Enfin nous avons dit plus haut qu'une tribu d'Arabes faisoit la récolte du séné au-dessus de Syène, et l'apportoit dans cette ville; mais, quoique ces divers objets proviennent de différens endroits plus ou moins éloignés de la vallée du Nil, comme les Arabes qui se livrent à ce commerce d'échange sont en quelque sorte fixés sur la limite qui sépare l'Égypte du désert, nous avons regardé ce commerce comme une branche de celui qui se fait de ville à ville, ou de village à village.

Il n'en est pas de même du commerce que font les caravanes qui, partant de divers endroits de l'intérieur de l'Afrique à des époques fixes de chaque année, restent plusieurs semaines et quelquefois plusieurs mois en chemin, pour se rendre en Égypte.

Les principales de ces caravanes sont celles de Dârfour, de Sennaar, de Fezzan. Nous allons entrer successivement dans quelques détails relatifs à chacune d'elles.

§. I.er

Caravane de Dârfour.

IMPORTATIONS.

PENDANT le séjour que je fis à Syout en 1799, la caravane de Dârfour passa par cette ville, et je reçus de l'un des principaux marchands qui en faisoient partie, les renseignemens qui suivent.

Cette caravane apporte en Égypte de l'ivoire, du tamarin, des outres de cuir de chameau, quelques peaux de tigre, de la gomme, &c. ; mais son principal commerce consiste en esclaves noirs. Ce sont des enfans des deux sexes, dont les uns sont dérobés dans les villages du royaume de Dârfour par des gens qui font métier de ces sortes d'enlèvemens, et dont les autres appartiennent aux prisonniers de guerre que l'on a réduits en esclavage. Ces enfans se vendent au Kaire de 40 à 60 piastres d'Espagne.

Les marchands de cette caravane que j'ai interrogés, disent que la ville de Dârfour est éloignée de Syout de quarante journées de marche, à travers un désert où l'on trouve de l'eau de distance en distance.

Ils assurent que l'on cultive le blé dans leur territoire, et qu'il y a des pluies fréquentes dont les produits sont conservés dans des citernes.

A ces renseignemens je vais en ajouter d'autres beaucoup plus étendus, que j'ai reçus au Kaire de celui qui est chargé de la vente des esclaves de Dârfour, en qualité de facteur général des *gellâby,* dénomination sous laquelle on désigne les marchands de cette caravane.

Outre les jeunes esclaves des deux sexes qu'elle amène en Égypte, elle y apporte des dents d'éléphant; du *tamar Hendy,* ou pains formés de fruits de tamarin écrasés et séchés; de la gomme Arabique ; du *tchichm* (1), petite semence noirâtre qui, réduite en farine, est employée extérieurement dans l'ophtalmie ; des *kourbâg,* ou lanières de cuir d'hippopotame, servant de cravaches aux cavaliers; des plumes d'autruche, des outres faites de cuir de bœuf ou de chameau, du natron et de l'alun.

La ville de Dârfour n'est guère connue jusqu'à présent que par les relations de ces marchands. Ils disent, et probablement avec l'exagération qui leur est naturelle, que cette ville est aussi grande et aussi peuplée que le Kaire. Ils ajoutent que les habitans d'une grande partie de l'intérieur de l'Afrique viennent y vendre ou échanger les différentes denrées dont nous venons de faire mention ; mais ce sont des habitans de cette ville seulement qui en effectuent le transport en Égypte.

Les esclaves, objet le plus important de ce commerce, sont pour la plupart, comme on l'a déjà dit, des prisonniers faits dans les guerres continuelles qui

(1) *Cassia absus*, Lin. *Voyez* la Notice sur les médicamens usuels des Égyptiens par M. Rouyer, *É. M. tom. I.er, p. 230.*

divisent entre elles les nations de l'intérieur de l'Afrique voisines de Dârfour : ce sont quelquefois des familles enlevées en pleine paix des villages qu'elles habitent. Ces prisonniers, des deux sexes et de tout âge, sont conduits au marché de Dârfour : le souverain de ce royaume commence par en prélever le cinquième; un autre cinquième appartient au chef de sa milice : il ne reste à la disposition des capteurs que les trois derniers cinquièmes.

Les hommes faits sont vendus, à Dârfour, à des particuliers qui les emploient aux travaux domestiques.

Ceux qui sont échus dans le partage du roi, sont envoyés en un lieu de l'intérieur de l'Afrique, appelé *Karaktyn Dâr el-Sa'yd,* situé à vingt journées de chemin de Dârfour. C'est une espèce de colonie : on les y marie à des femmes esclaves. Le dixième de leurs enfans, et le dixième du produit de leurs récoltes, qui consistent en millet et en *dourah,* appartiennent au souverain, qui envoie tous les ans un de ses capitaines pour lever ce tribut (1).

Suivant les rapports des *gellâby,* on ne se sert pas de monnoie métallique à Dârfour : la valeur des objets importans dont on traite, est stipulée en esclaves; et la valeur ordinaire d'un esclave est représentée par quatre ou cinq pièces de toile de lin de Syout, ou de toile de coton de Mehallet el-Kebyr.

Comme le chemin de Dârfour en Égypte se fait à travers un désert où l'eau est excessivement rare, la caravane qui vient au Kaire chaque année, se partage en deux corps, qui se mettent en route à quelques jours d'intervalle l'un de l'autre : ainsi les puits qui se trouvent épuisés immédiatement après le passage du premier corps, peuvent se remplir de nouveau pendant le temps qui s'écoule jusqu'au passage du second.

Chacune de ces caravanes est composée d'environ cinq mille chameaux. Elles mettent ordinairement de quarante à cinquante jours pour arriver à Syout : elles s'arrêtent dans le désert par-tout où elles trouvent de l'eau ; mais ces points sont ordinairement éloignés entre eux de quatre ou cinq jours de marche, quelquefois même de dix. Quand ces caravanes sont obligées de s'arrêter dans des endroits où il n'y a pas de puits, elles s'abreuvent avec la provision d'eau dont les chameaux sont chargés.

Ce transport d'eau pour l'approvisionnement journalier d'une caravane emploie le tiers du nombre total des chameaux dont elle est composée ; un quart de ce nombre total transporte les autres provisions de bouche ; un huitième seulement sert au transport des marchandises proprement dites ; le reste est réservé pour porter les malades, la charge des chameaux blessés, et celle des chameaux qui meurent en route.

La caravane de Dârfour s'arrêtoit dans le désert en un lieu appelé *Beyrys ;* c'est un village considérable, situé à douze journées de marche de la ville de Syout : elle étoit obligée d'y attendre le kâchef envoyé par les beys pour la

(1) Un fils du roi de Dârfour vint au Kaire, il y a environ vingt-cinq ans (ceci étoit écrit en 1800) ; il avoit, disent les marchands de la caravane, amené avec lui 12,000 hommes et 24,000 chameaux, dont une grande partie resta dans le Sa'yd.

reconnoître. Le cheykh de Beyrys étoit responsable de la caravane, jusqu'à ce qu'elle eût reçu la permission de poursuivre sa route vers l'Égypte.

A six journées de Syout, elle s'arrêtoit encore dans un autre village appelé *Khargeh.* Le kâchef y faisoit dresser le compte des droits qu'elle devoit acquitter, tandis que le conducteur de cette caravane faisoit entre les divers marchands la répartition de ces droits ; mais ils n'étoient acquittés qu'à une demi-lieue de Syout, dans un endroit où la caravane s'arrêtoit pour la dernière fois, et où elle vendoit assez de marchandises pour se procurer les fonds nécessaires à l'acquittement de ces droits. Ce n'étoit qu'après les avoir payés en entier qu'il lui étoit permis de descendre au-dessous de Syout.

Suivant l'usage général de l'Orient, où l'on entre en négociation d'affaires par des présens mutuels, il étoit offert, de la part du roi de Dârfour, au kâchef qui venoit reconnoître la caravane à Beyrys, deux esclaves et deux chameaux, et à Khargeh, au moment même du réglement des droits de douane, un présent double, c'est-à-dire, quatre esclaves et quatre chameaux. Le chef de la caravane recevoit en retour, du kâchef, de la part du bey gouverneur de la province de Syout, un habillement complet.

Les droits qu'on levoit sur la caravane de Dârfour, à son entrée en Égypte, étoient, par tête d'esclave, de 4 sequins *zer-mahboub,* et de 2 sequins par tête de chameau ; le kâchef percevoit aussi un droit de 9 médins par esclave et de 4 médins par chameau.

Il vient annuellement de Dârfour en Égypte cinq ou six mille esclaves, dont les quatre cinquièmes sont des femmes. Elles ont depuis six à sept ans jusqu'à trente et quarante ; le plus grand nombre est de dix à quinze ans.

Chaque caravane est sous la conduite d'un homme qui appartient au roi de Dârfour, et qui est attaché à sa maison. Ce conducteur reçoit pour salaire, de chacun des marchands qui la composent, 23 parats par tête de chameau et 45 par tête de nègre.

Les marchands et les gens à leurs gages, comme les chameliers et autres valets, sont ordinairement au nombre de quatre ou cinq cents.

Les caravanes de Dârfour, avant de venir au Kaire, restent quelque temps à Syout, à Beny-A'dyn, à Manfalout, et dans les environs, où elles vendent une partie de leurs marchandises.

Le prix réduit des esclaves est, année commune, de 35 *zer-mahboub.*

La valeur de ceux que l'on fait eunuques est ordinairement double ou triple : voilà pourquoi les conducteurs de la caravane de Dârfour s'arrêtent à Aboutyg, petite ville de la haute Égypte, où il se trouve des barbiers habitués à châtrer les enfans. Au surplus, on ne fait subir cette opération qu'à des enfans qui n'ont pas plus de huit ou dix ans. On peut lire sur cet objet ce qu'en a écrit le docteur Frank, dans le Mémoire où il traite du commerce des nègres en Égypte (1).

La caravane de Dârfour apportoit ordinairement au Kaire cent cinquante

(1) *Collection de Mémoires sur l'Égypte,* tom. IV, édit. de P. Didot, an XI.

charges

charges de chameau de dents d'éléphant ; la charge est de 3 *qantâr,* de 110 *rotl* l'un. Le *qantâr* se vend de 30 à 60 fondouklis, suivant la grandeur et la beauté de l'ivoire.

Elle apportoit en outre 600 *qantâr* environ de *tamar Hendy [tamarindus Indica],* dont le *qantâr* de 110 *rotl* se vend de 15 à 30 pataques ;

De 1000 à 2000 *qantâr* de gomme Arabique, du poids de 150 *rotl* et du prix de 20 fondouklis ;

Environ 600 *qantâr* de *tchichm ;* le prix du *qantâr* de 110 *rotl* est de 20 pataques.

Elle apportoit encore deux ou trois cents *kourbâg,* qui se vendent ordinairement de 45 à 60 médins la pièce.

Les plumes d'autruche importées en Égypte par la caravane de Dârfour se vendent au poids, et la quantité peut s'en élever de 20 à 30 *qantâr :* les blanches sont les plus estimées, et les plus belles de celles-ci montent quelquefois jusqu'à 1500 pataques le *qantâr ;* celles de moindre qualité, qui sont les noires, ne se vendent guère que 200 pataques. Cette espèce de marchandise est transportée de Dârfour en Égypte dans des sacs de cuir : elle n'est achetée au Kaire que par des Juifs ou des Chrétiens, qui la font passer presque en totalité en Europe.

On se sert en Égypte de la corne de rhinocéros pour faire des poignées de sabre ou de poignard. Les Turcs, et particulièrement les Mamlouks, ont le préjugé qu'elle donne du courage à celui qui tient à la main l'arme où elle est ainsi employée ; c'est ce qui en élève plus ou moins la valeur, selon qu'elle est plus ou moins rare. Il en venoit annuellement deux mille, dont chacune se vendoit de 5 à 7 pataques : elles sont montées jusqu'à 15 pendant l'expédition Française.

La caravane de Dârfour introduit en Égypte environ quatre mille paires d'outres faites de cuir de bœuf ou de chameau ; chaque paire d'outres se vend de 10 à 12 pataques.

Il faut ajouter à ces diverses importations celle de 1000 *qantâr* de natron ; le *qantâr* de 120 *rotl* se vend de 14 à 15 pataques (1).

La caravane de Dârfour recueille, chemin faisant, dans le désert qu'elle traverse pour se rendre au Kaire, une certaine quantité d'alun qu'elle y apporte. Il paroît, d'après les renseignemens qui m'ont été donnés à ce sujet par Hâggy-sultân, cheykh des *gellâby,* qu'on l'extrait, comme le natron, du fond de quelques lacs où il se cristallise ; on en retrouve l'année suivante dans les mêmes endroits. Le poids de l'alun importé en Égypte par cette voie montoit ordinairement à 200 *qantâr* de 150 *rotl* l'un, et du prix de 3 à 4 pataques.

Immédiatement après son arrivée en Égypte, où la plupart des marchandises que nous venons d'énumérer pouvoient être embarquées sur le Nil, la caravane de Dârfour tâchoit de se débarrasser des chameaux qui lui devenoient inutiles ; elle vendoit ordinairement les seize ou dix-sept vingtièmes du nombre de ceux

(1) *Voyez* l'état général des marchandises importées en Égypte par la caravane de Dârfour pendant l'expédition Française, dressé par M. Mercure-Joseph Lapanouse. (*Mémoires sur l'Égypte,* tom. IV, pag. 88 ; édit. de Pierre Didot, an XI.)

qu'elle avoit amenés : le prix de ces chameaux, suivant leur âge et leur force, varioit de 8 à 20 *zer-mahboub*.

On conçoit que, les esclaves étant le principal objet des importations de cette caravane, il faut, pour le transport de l'eau et des autres provisions de bouche nécessaires à leur nourriture pendant le voyage, un nombre de chameaux beaucoup plus considérable que celui dont elle a besoin pour son retour.

Lors de son arrivée à Syout, elle payoit au bey ou sangaq qui y résidoit un droit de 4 *zer-mahboub* par tête d'esclave, et de 2 *zer-mahboub* $\frac{1}{2}$ par tête de chameau chargé ou non chargé. On percevoit au vieux Kaire le droit d'une pataque et demie par chameau.

Enfin, à son entrée au Kaire, elle payoit encore à la douane un *zer-mahboub* par tête d'esclave, et $\frac{1}{2}$ *zer-mahboub* pour l'usage ou location de l'*o'kel* ou marché où ils étoient exposés en vente.

EXPORTATIONS.

Les affaires de commerce que les caravanes de Dârfour traitent en Égypte, les obligent ordinairement d'y prolonger leur séjour pendant six ou huit mois, de sorte qu'il n'est pas rare d'en voir arriver une au Kaire avant le départ de celle qui l'a précédée.

Ces caravanes achètent, en retour des différens objets de leurs importations en Égypte, soit des productions de ce pays, soit des marchandises d'Europe, &c.

Parmi les productions de l'Orient, elles achètent des étoffes de soie et de coton d'Égypte et de Syrie, des toiles de lin et de coton du Delta et de Syout, d'autres étoffes appelées *alâgâ*, des mousselines et des châles blancs de l'Inde, des équipages de chevaux, des cottes d'armes, du café, du sucre, un peu de riz, et quelquefois un petit nombre de chevaux.

Parmi les marchandises d'Europe que la caravane de Dârfour se procure en Égypte, il faut placer au premier rang les verroteries de Venise, et spécialement celles dont les grains sont rouges, blancs et noirs ; des anneaux de verre de diverses couleurs, destinés à servir de bracelets ; des grains d'ambre et de corail, une certaine espèce de grelots destinés aussi à servir de parure aux femmes, du drap, du velours, des rasoirs, des limes, de l'étain, du plomb, du cuivre, des fusils et pistolets, des sabres et de la poudre à canon ; enfin une espèce de coquillage appelée *cauris [cuprea moneta]*, qui sert de petite monnoie dans l'intérieur de l'Afrique.

On conçoit que les quantités et les valeurs des marchandises qu'emportent les caravanes de Dârfour en s'en retournant, varient suivant les circonstances : il faut donc considérer les détails dans lesquels nous allons entrer comme les résultats moyens de plusieurs années.

Les pièces d'étoffe de soie et de coton appelées *qotny*, qui sont le premier objet des exportations faites par la caravane de Dârfour, s'élevoient au nombre de mille environ. Chacune de ces pièces, de 12 *pyk* de longueur, coûte de 10 à 15 pataques.

Le second objet de ces exportations consiste en vingt ou vingt-cinq mille pièces de toile de Mehallet el-Kebyr : chacune, de 18 *pyk* de longueur, coûte 135 parats.

Le troisième objet provenant des manufactures du pays consiste en cent ou deux cents pièces de l'étoffe appelée *alâgâ ;* le prix de chaque pièce est de 5 pataques : on doit ajouter à cet article cinq à six mille pièces de toile de lin de Syout, de 27 *pyk* de longueur chacune, et du prix d'une pataque et demie.

Un quatrième article se compose de 2000 *qantâr* de *chybeh*, ou de tiges et feuilles d'absinthe [*artemisia judaïca,* Linn.], que l'on emploie comme médicament, ou comme parfum en les brûlant avec du bois d'aloès ; le prix du *qantâr* de *chybeh* est de 2 pataques.

On sait que les Égyptiens et les Arabes posent la selle de leurs chevaux sur une pièce de feutre de laine plus ou moins épaisse, et pliée en plusieurs doubles ; la caravane de Dârfour emporte environ trois cents de ces feutres, dont chacun se vend 90 médins.

Elle emporte aussi cent à cent cinquante cottes d'armes du prix de 50 *zer-mahboub.* Il paroît que les gens de guerre de cette partie de l'Afrique font usage aujourd'hui de cette arme défensive.

Quant aux marchandises de l'Inde et de l'Asie, celles qu'on exporte de l'Égypte par la caravane de Dârfour, sont,

Mille à deux mille pièces d'étoffe de soie, chacune de 6 à 8 pataques ;

Environ huit cents pièces de mousseline, de 7 à 10 pataques la pièce ;

Deux mille châles, de 5 à 6 pataques l'un ;

Cinquante *qantâr* de café d'Yémen, chacun de 100 *rotl* et du prix de 20 à 25 piastres ;

Enfin cent *qantâr* de sucre d'Égypte.

La caravane n'emporte de riz que pour ses besoins pendant la route.

Année commune, elle emmène cent chameaux chargés de verroteries de Venise ; la charge de chameau de ces verroteries pèse 5 *qantâr* de 105 *rotl :* le prix du *qantâr* est de 12 *zer-mahboub.*

Elle emmène cinquante chameaux chargés de sembal ou *spica celtica* [*valeriana celtica,* Linn.] ; cette plante séchée vient de Trieste, et sert, entre autres usages, à composer avec de l'huile un onguent cosmétique : la charge est du poids de 2 *qantâr* $\frac{1}{2}$ de 150 *rotl* l'un, et le prix du *qantâr,* de 30 ou 32 pataques.

Elle exporte aussi d'Égypte, en marchandises d'Europe, 1.° 10 *qantâr* de grains d'ambre (le poids du *qantâr* de cette marchandise est de 100 *rotl,* et le prix du *rotl,* de 7 à 8 pataques) ; 2.° 4 *qantâr* de grains de corail, dont le *rotl* se vend de 15 à 20 *zer-mahboub ;* 3.° de cinq cents à mille mesures d'une espèce de petits grelots qui, de même que les deux articles précédens, sont consacrés à la parure des femmes de l'intérieur de l'Afrique ; on les achète communément une pataque la mesure.

La caravane de Dârfour n'emporte point de draps en pièce, mais environ mille béniches toutes faites ; il entre dans ce vêtement 4 à 5 *pyk* de drap, de 5 à 6 pataques le *pyk :* une de ces béniches revient communément à 30 pataques. Les couleurs les plus recherchées sont le rose, le vert, le rouge, le jaune, et

toute autre couleur brillante ; en général, les couleurs ternes et sombres ne conviennent point aux Africains.

Il faut ajouter aux draps mis en œuvre qui composent cet article, cinq cents *pyk* de velours, à 5 ou 7 *zer-mahboub* le *pyk*. Ce velours sert à vêtir les grands du pays, et à recouvrir la selle de quelques chevaux.

Les quincailleries dont la caravane de Dârfour se fournit en Égypte, consistent, 1.° en vingt caisses de rasoirs formant quatre mille paquets, d'un *zer-mahboub* chacun ; 2.° en un millier environ de paquets de limes, dont l'un, composé de quatre limes, se vend 90 médins.

Elle emporte de 200 à 500 *qantâr* d'alquifoux, ou mine de plomb sulfuré ; le *qantâr* de cette matière est du poids de 140 *rotl*, et se vend de 6 à 10 pataques.

Les seuls métaux dont elle s'approvisionne au Kaire, sont l'étain, le plomb et le vieux cuivre : cet approvisionnement annuel consiste en 500 *qantâr* d'étain, au prix de 30 pataques ; en 500 *qantâr* de plomb, au prix de 20 à 22 pataques ; enfin en 1000 *qantâr* de vieux cuivre, au prix de 20 à 25 pataques. Ce dernier métal est remis en œuvre dans le pays de Dârfour pour faire des parures de femme.

Quant aux armes, la caravane achète seulement vingt ou trente fusils Européens de 5 à 6 *zer-mahboub* la pièce, une vingtaine de pistolets, et environ cent lames de sabre de cavalier fabriquées en Allemagne ; chaque lame se vend ordinairement 2 pataques : on les monte dans le pays.

Enfin elle emporte 50 *qantâr* de poudre à canon de la fabrique du Kaire, en cartouches toutes faites, à 1000 parats le *qantâr*.

Un chameau chargé de marchandises paye, en partant de Boulaq pour retourner à Dârfour, 38 parats de droit.

En général, les divers objets importés de Dârfour en Égypte y sont échangés contre d'autres marchandises : sur une valeur de 1000 piastres en objets importés, 900 sont employées à cet échange ; les 100 piastres restantes sont exportées en nature pour être transformées en bracelets et autres ornemens d'argent.

§. II.

Caravane de Sennaar.

IMPORTATIONS.

Les marchands qui doivent composer cette caravane, se rendent par différentes voies, en suivant le bord du Nil, en une ville de Nubie appelée *Ibrym*. A partir de ce rendez-vous général, elle suit dans le désert la rive droite du fleuve, sur le territoire des Arabes *Bicharyeh*, qui habitent entre le Nil et la mer Rouge ; et, comme il pourroit arriver que cette tribu pillât la caravane, celle-ci se fait escorter par une troupe d'Arabes *A'bâbdeh*, qui vient au-devant d'elle jusqu'à Ibrym, et qui la conduit jusqu'au village de Darâou, où elle débouche du désert dans la vallée d'Égypte.

Cette protection que les *A'bâbdeh* accordent aux caravanes de Sennaar, est payée à raison de 3 sequins *zer-mahboub* par tête d'esclave, et d'un sequin et demi par chameau chargé ou non chargé.

On voit, par un itinéraire de la caravane de Sennaar, que M. Lapanouse a publié dans le tome IV des *Mémoires sur l'Égypte* (1), qu'il faut dix-huit jours pour se rendre de Sennaar à Ibrym, et quinze jours pour aller d'Ibrym à Darâou.

La caravane de Sennaar, en passant sur le territoire qu'occupe la tribu Arabe des *Bicharyeh,* donne cependant, à titre de présent, à chacun de ces Arabes qu'elle rencontre, une petite mesure de dattes, ou de farine de *dourah.*

Arrivée à Esné, elle paye à la douane, dont le gouverneur de la ville perçoit les revenus, 4 *zer-mahboub* par tête d'esclave, et 2 *zer-mahboub* par chameau, à l'exception de ceux qui sont chargés de plumes d'autruche et de dents d'éléphant, pour chacun desquels elle paye un droit extraordinaire de 5 *zer-mahboub* $\frac{1}{2}$.

Après avoir acquitté ces différens droits à Esné, et s'être rafraîchie dans cette ville pendant le temps nécessaire pour y vendre une partie de ses chameaux, la caravane de Sennaar s'embarque sur le Nil avec ses marchandises. Quand une fois ces marchandises sont embarquées, elles restent sous la garde d'un chef et d'une vingtaine des principaux marchands qui viennent jusqu'au Kaire; les autres marchands et les chameliers s'arrêtent à Darâou ou à Esné, où ils attendent le retour de leurs compagnons.

Ces marchands, en passant à Manfalout, acquittent, par tête d'esclave des deux sexes, un droit de péage de 22 médins; à Minyeh, un droit de 12 médins seulement; enfin, à leur arrivée à Boulaq, un droit semblable de 10 médins.

La caravane de Sennaar est moins considérable que celle de Dârfour; mais il en arrive quelquefois plusieurs dans l'espace d'une année.

Les objets qu'elles importent en Égypte sont à peu près les mêmes que ceux qu'y apporte la caravane de Dârfour : des esclaves mâles et femelles, de la gomme Arabique, des plumes d'autruche, des dents d'éléphant, de la poudre d'or, des *kourbâg,* des outres de cuir de bœuf et de cuir de chameau, et de l'alun.

Le nombre des esclaves n'excède guère cent cinquante, dont les deux tiers sont des femmes : on compte ordinairement parmi ces esclaves huit ou dix Abyssins.

Ces esclaves sont vendus dans le pays de Sennaar par des soldats qui les ont faits prisonniers à la guerre ; et les guerres entreprises par le souverain de ce pays n'ont ordinairement d'autre motif que celui de se procurer cette espèce de butin : une moitié des esclaves appartient au roi ; l'autre moitié, aux soldats qui ont fait l'expédition. Les premiers sont envoyés en Arabie ; les autres sont achetés par les marchands de la caravane qui vient en Égypte.

Les Abyssins sont dérobés en chemin ; ceux-ci, quoique noirs, ont les cheveux longs et les traits Européens.

Les esclaves importés par la caravane de Sennaar sont plus estimés que ceux qui viennent de Dârfour ; leur prix moyen est de 60 *zer-mahboub.*

(1) Imprimés en l'an XI, chez P. Didot.

La gomme Arabique forme l'article le plus important du chargement de cette caravane.

On en évalue la quantité à mille charges de chameau, dont chacune est de 3 *qantâr* de 150 *rotl.* Le *qantâr* de gomme se vend de 8 à 10 fondouklis. Elle est récoltée dans toute l'étendue du pays, et entreposée dans les villes jusqu'au moment du départ de la caravane.

Elle apporte en Égypte 8 ou 10 *qantâr* de plumes d'autruche (ce sont, comme nous l'avons déjà dit, les plumes blanches qui sont les plus estimées : elles se vendent au Kaire le même prix que celles de Dârfour) ;

Quinze ou vingt charges de chameau de dents d'éléphant, de 3 *qantâr* la charge, et le *qantâr* de 110 *rotl* (le prix du *qantâr* est de 60 fondouklis) ;

Deux ou trois charges de *kourbâg* (la charge est de 500 *kourbâg*, qui se vendent chacune de 60 à 100 médins).

La petite quantité de poudre d'or qui est introduite en Égypte par la caravane de Sennaar, est ramassée, après les grandes pluies, dans le lit des torrens : on la vend dans son état naturel de paillettes et de grenaille, ou bien après l'avoir fait fondre en petits lingots annulaires qui ont cours dans le commerce comme de la monnoie. Le prix de cet or est, au Kaire, de 9 sequins de Venise l'*ouqyah* ou once Égyptienne.

Comme la caravane de Dârfour, celle de Sennaar laisse toujours en Égypte une partie des chameaux qu'elle y amène : le prix d'un chameau de cette caravane est de 15 à 36 sequins *zer-mahboub.* Elle y laisse également environ deux cents paires d'outres faites de cuir de bœuf ou de chameau, et du prix de 7 pataques la paire.

Enfin quelques marchands apportent aussi, pour les vendre, des civettes et des perruches, mais en si petite quantité, qu'on ne peut compter ces objets de simple curiosité parmi les importations dont il est question ici.

EXPORTATIONS.

La caravane de Sennaar emporte, en retour des marchandises que nous venons d'indiquer, du sembal ou *spica celtica,* du savon, du *mahleb* (1), des clous de girofle, de la toile de coton teinte en rouge, une autre espèce de toile de coton fabriquée au Kaire, de l'alquifoux, de la verroterie de Venise, de petits miroirs, du bois de santal [*santalum album,* Linn.], du musc, des vêtemens de drap, &c.

Voici le détail approximatif de ces exportations :

Environ quatre-vingts charges de chameau de *spica celtica,* valant ensemble 6000 pataques.

Elle emporte la même quantité, et pour le même prix environ, de *mahleb;*

Cent charges de chameau de savon, de 5 *qantâr* l'une (le *qantâr* de 115 *rotl* coûte 20 pataques) ;

Dix ou douze *qantâr* de girofle, de 110 *rotl* l'un (le prix du *rotl* est de 300 parats) ;

(1) Petite amande du noyau d'une cerise sauvage [*prunus mahaleb,* Linn]. *Voyez* la Notice des médicamens, *É. M. tom. I.er, pag. 228.*

Trente ballots de toile de coton teinte en rouge (chaque ballot, qui contient vingt pièces de toile, est du prix de 12 *zer-mahboub*);

Deux mille pièces de toile de coton fabriquées au Kaire, et du prix de 120 pataques chacune;

Cinquante ou soixante *qantâr* d'alquifoux (le *qantâr*, de 110 *rotl*, du prix de 6 à 7 pataques);

Environ cent *qantâr* de verroterie de Venise (le *qantâr* de 105 *rotl* s'achète au Kaire de 10 à 12 *zer-mahboub*: cet article est composé de grains de verre blanc, jaune, bleu, rouge et vert; ces couleurs sont spécialement recherchées);

Dix charges de chameau de petits miroirs à manche, formant en tout trois mille paquets de six miroirs chacun (le prix du paquet est de 80 parats);

Deux *qantâr* de bois de santal et 50 *rotl* de musc;

Enfin deux cents béniches de drap de diverses couleurs, du prix de 4 ou 5 pataques le *pyk*; ce qui fait revenir la béniche à 30 ou 40 pataques de 90 médins.

A ces draps de laine il faut ajouter cent ou deux cents pièces d'étoffe légère de soie venant de Constantinople: le prix de chacune de ces pièces est de 10 ou 12 pataques.

On voit qu'à l'exception de quelques toiles de coton tous les objets qui sont exportés d'Égypte par la caravane de Sennaar, sont des productions de l'Inde ou des marchandises d'Europe: elles sont embarquées à Boulaq, et remontent le Nil jusqu'à Darâou; là elles sont chargées sur les chameaux que les marchands de la caravane ont laissés en dépôt chez les *A'bâbdeh* lors de leur arrivée en Égypte, pour les y reprendre quand ils s'en retournent. Le nombre des chameaux qu'ils ramènent ainsi avec eux, n'est guère, au surplus, que le cinquième du nombre total de ceux qu'ils ont amenés.

La caravane de Sennaar paye, en passant sur le territoire des Arabes *Bicharyeh*, qu'elle est obligée de traverser en s'en retournant, deux pièces de toile par tête de chameau. Elle acquitte le même droit en passant à Ibrym.

A son arrivée à Sennaar, elle fait hommage au roi de ce pays d'un habillement complet.

§. III.

Caravane du Pays de Fezzan.

Le pays de Fezzan est situé dans l'intérieur de la Barbarie, à vingt journées de Tripoli et à quarante du Kaire.

Il dépend de la régence de la première de ces villes, qui y envoie un gouverneur pour en percevoir les impôts: ils se payent en nature, et consistent en blé et en orge, formant environ le vingtième du produit des terres. Ce gouverneur perçoit en outre sur les dattiers un impôt qui est du dixième de leurs fruits. La population du pays de Fezzan habite une douzaine de villages, distans les uns des autres d'une demi-journée au moins et de trois jours au plus de chemin: ces villages sont séparés par des espaces déserts. Il y pleut rarement; ce qui

oblige d'y cultiver la terre à l'aide d'arrosemens artificiels, et en élevant l'eau des puits au moyen de *delou*.

Les Arabes de cette contrée ont des mœurs paisibles : ils nourrissent des chèvres, des chameaux et des ânes ; ils n'ont ni moutons ni chevaux.

Le cheykh de la caravane de Fezzan, qui est venu au Kaire au mois de juillet de l'année 1800, et de qui je tiens ces détails, y avoit conduit vingt-cinq chameaux. Il étoit accompagné de sept à huit marchands comme lui et d'autant de chameliers. Ces Arabes voyagent sans armes, et n'ont à craindre d'être pillés qu'en approchant de l'Égypte et lorsqu'ils n'en sont plus éloignés que de quatre ou cinq journées : le reste de leur route est absolument sans danger. Ils y trouvent de l'eau tous les jours, ou au moins de deux jours l'un ; et par-tout où il y a de l'eau, ils trouvent aussi des dattiers. Comme les Arabes de ces déserts viennent recueillir les fruits de ces arbres dans leur saison, c'est le temps de l'année pendant lequel la route est le moins sûre. Cette route passe entre Derne et Syouah, à trois journées environ de cette oasis.

La caravane de Fezzan apporte en Égypte des dattes confites, des bonnets ou calottes de laine rouge appelés *tarbouch*, des manteaux ou vêtemens de laine blanche appelés *barnous*, et des couvertures de même étoffe. Ces divers objets, à l'exception des dattes, sont tirés de Tripoli. Sur vingt-cinq chameaux qui appartenoient aux marchands dont j'ai vu le cheykh, six étoient chargés de ces marchandises ; dix ou douze étoient chargés de dattes ; le reste étoit employé à porter les provisions, qui consistent en farine et en eau. On trouve par-tout sur le chemin le bois nécessaire à la cuisson des alimens.

Les deux caravanes qui avoient précédé celle-ci, avoient été pillées par la tribu des *Oualâd-A'ly*, qui habite les confins de la province de Bahyreh (1).

Les Arabes de Fezzan emportent de l'Égypte dans leur pays des toiles de lin et un peu de riz : ils tirent de Tripoli le fer et les autres marchandises d'Europe dont ils ont besoin.

On voit, par ce que nous venons de rapporter du peu d'étendue du pays de Fezzan et de sa stérilité, qu'il doit y avoir peu de relations commerciales entre cette contrée et l'Égypte. Les petites caravanes qui y viennent ne sont guère composées que de pélerins qui vont à la Mecque, et qui veulent par quelques légers bénéfices de commerce se dédommager de leurs dépenses.

§. IV.

Du Commerce de l'Égypte avec les États Barbaresques.

IMPORTATIONS.

Le commerce de l'Égypte avec la côte septentrionale de l'Afrique se fait, ou par les

(1) On connoît dans le pays de Fezzan la ville de Tombouctou, dans l'intérieur de l'Afrique. Des habitans de cette ville, qui professent l'islamisme, passent même quelquefois par l'Égypte pour se rendre à la Mecque.

les caravanes qui vont à la Mecque, ou par les navires qui viennent directement de divers points de cette côte ou de quelques ports de l'Europe dans la Méditerranée.

On apporte de Barbarie, et particulièrement de Tunis, de l'huile d'olive, des *tarbouch*, des châles blancs de laine, des pantoufles de maroquin jaune, des manteaux à capuchon nommés *barnous*, des couvertures de laine, du miel, de la cire et du beurre.

Alexandrie reçoit de Fez et de Sus, par les navires Européens qui font le cabotage d'une échelle à l'autre dans le Levant, de l'huile et des *tarbouch*. Les bâtimens qui apportent ces cargaisons, sont, année commune, au nombre de sept à huit. L'huile de Barbarie est transportée dans de grandes jarres de terre cuite, blanchâtres à l'extérieur et vernissées en dedans par une couverte d'oxide de plomb. Le nombre de ces jarres, dont chacune, étant pleine, pèse de 4 à 500 *rotl*, s'élève de cinq cents à mille. Le prix du *qantâr* d'huile, du poids de 150 *rotl*, est ordinairement de 15 à 20 pataques.

Il arrive annuellement par la même voie,

Trois cents caisses de *tarbouch* (chaque caisse en contient de cinquante à cent douzaines : le prix de chaque douzaine varie de 10 à 25 pataques, suivant les qualités);

Trente ou quarante balles de châles de laine blanche pour turbans (chaque balle, de deux cents à quatre cents pièces, du prix moyen de 2 pataques);

Environ trente mille paires de pantoufles de maroquin jaune, fabriquées à Maroc, Alger, Tripoli, Tunis, &c.;

Trois ou quatre mille *barnous* ou manteaux blancs, dont les uns sont en laine et les autres en soie (les premiers sont fabriqués à Tunis, et se vendent de 3 à 10 pataques; les seconds, fabriqués à Alger, varient de prix depuis 20 jusqu'à 100 pataques);

Environ six mille de ces grandes couvertures ou pièces d'étoffe de laine blanche appelées *harâmât* (sur ce nombre, on peut en compter deux mille de qualité supérieure, au prix de 20 pataques l'une, et quatre mille de qualité médiocre, qui se vendent chacune de 5 à 15 pataques);

Trois ou quatre mille okes de cire, que fournissent les villes de Tunis, d'Alger et de Tripoli (le prix de l'oke varie de 100 à 200 médins);

Cinq ou six mille outres ou sacs de cuir remplis de miel (chacun en contient de quarante à cinquante okes, du prix de 25 parats l'une);

Enfin mille jarres de beurre, pesant chacune de 300 à 350 *rotl* (le prix du *qantâr* de 100 *rotl* est de 1000 parats).

Ces dernières marchandises, c'est-à-dire, la cire, le miel et le beurre, qui seroient susceptibles de se liquéfier par la chaleur du soleil si on les transportoit par terre à travers le désert, viennent par mer en Égypte, ainsi que les huiles de Barbarie; elles y sont apportées en pacotille par les pélerins qui vont à la Mecque. Ceux qui voyagent par terre en caravane, apportent avec eux des marchandises sèches et moins encombrantes, telles que des *barnous*, des *tarbouch*, des couvertures de laine, &c.

Toutes les marchandises qui sont reconnues appartenir à des pélerins de la

Mecque, sont franches de tout droit à leur entrée en Égypte, et ne sont sujettes à aucune visite de la douane.

La ville de Derne fournit aussi à l'Égypte, par la voie des pélerins, du beurre, du miel et quelques fruits.

Les relations de commerce que le pélerinage de la Mecque entretient régulièrement entre les États Barbaresques et l'Égypte, permettent aux marchands de ces contrées de traiter entre eux de la vente de leurs denrées, soit au comptant, soit à crédit pour une année. Dans le premier cas, le taux de l'escompte varie de 7 à 12 pour cent.

EXPORTATIONS.

LES exportations de l'Égypte dans les États Barbaresques sont beaucoup plus considérables que les importations que nous venons d'indiquer. Les villes principales qui tirent des marchandises d'Alexandrie et du Kaire, sont, comme on l'a déjà dit, Tunis, Alger, Tripoli, Fez, Maroc et Tétuan, vis-à-vis de Gibraltar.

On porte principalement à Tunis de la toile de lin de Syout et de Manfalout, d'Aboutyg et du Kaire ; on y porte aussi de la toile de coton des fabriques de cette dernière ville, du poivre, du café, des fleurs de rose sèches, de la graine d'indigo, du sel ammoniac, de l'aloès socotorin, de la cannelle et d'autres épiceries.

Il part annuellement d'Alexandrie pour Tunis dix ou douze bâtimens, sur chacun desquels on embarque cent cinquante à deux cents balles de toile de lin ou de coton ; chaque balle contient trois à quatre cents pièces, du prix de 60 à 200 parats l'une.

La ville de Tunis tire ordinairement le poivre de Livourne ; et ce n'est que lorsqu'on ne peut s'en approvisionner dans cette place, que le commerce d'Alexandrie fournit cette épice.

On expédie annuellement de ce port pour Tunis,

De vingt à cinquante fardes de café ;

Vingt ou trente balles de fleurs de rose sèches, du poids de 3 à 400 *rotl* chacune (le *qantâr* de 100 *rotl* se paye à raison de 20 fondouklis) ;

Deux cents mesures de graine d'indigo, de $\frac{4}{24}$ d'*ardeb*, qui se vendent en Égypte 10 pataques ;

Dix ou douze caisses de sel ammoniac, pesant chacune 2 *qantâr* de 204 *rotl*.

Enfin c'est à Tunis que l'on envoie d'Alexandrie l'encens de la meilleure qualité. Ce qu'on en expédie par cette voie s'élève à 20 *qafas* ou grands paniers de 5 *qantâr* l'un : le prix du *qantâr* de 150 *rotl* est de 25 à 30 pataques *dahaby*.

Lorsque les Hollandais ne fournissent pas directement la cannelle aux États Barbaresques, on la tire d'Alexandrie ; mais cette exportation ne s'élève guère au-delà de quatre ou cinq caisses.

Le parfum de la civette, ou *zabâd*, est un objet de fort peu d'importance, qui ne s'élève guère au-delà de cent onces par an, du prix de 5 à 6 pataques l'once.

Après Tunis, Alger est la ville de Barbarie qui tire d'Égypte la plus grande

quantité de marchandises. On y envoie des toiles de lin de Syout et de Manfalout, des toiles de coton du Kaire, des étoffes de soie dites *qotny*, des *alâgâ*, des toiles de coton de Damas et de Naplouse, de la soie de Berout, du lin en étoupe et en fil, du café, une petite quantité de poivre, du sel ammoniac, du sucre, de l'encens, de la civette; du bois et de la résine de benjoin, qui servent de parfum par la combustion. Les Hollandais fournissent directement les épiceries.

Ce commerce occupe annuellement trois ou quatre bâtimens, sur lesquels se rendent à Alexandrie les pélerins d'Alger qui vont à la Mecque. Ces bâtimens sont de ceux qui font la caravane dans les échelles du Levant, et appartiennent toujours à quelque nation Européenne.

Il part, année commune, sur ces bâtimens, environ trois ou quatre cents balles de toiles de lin et de coton, semblables à celles que l'on expédie pour Tunis, et dont nous avons déjà indiqué la valeur;

Quatre ou cinq cents pièces de ces étoffes de soie fabriquées au Kaire et appelées *qotny* (la pièce se vend de 6 à 7 pataques);

Cinq cents pièces d'*alâgâ* de la fabrique de Damas, et une petite quantité de cette même étoffe fabriquée au Kaire (le prix commun de la pièce est de 5 ou 6 pataques);

Vingt ou trente balles de soie de Berout blanche et jaune, de la blanche en plus grande quantité (le prix moyen d'une balle est de 500 pataques);

Quarante ou cinquante fardes de café Moka;

Vingt balles environ de fil de lin, du poids de 5 à 6 *qantâr* la balle (le *qantâr* de cette marchandise est de 30 okes, et le prix de l'oke, de 30 à 50 parats);

Vingt *qantâr* de sel ammoniac, quatre ou cinq *qafas* d'encens, une petite quantité de sucre qui ne mérite pas d'être comptée, celui qui est consommé à Alger étant presque en totalité fourni par le commerce Européen;

Dix à quinze *qantâr* de benjoin (le poids du *qantâr* est de 112 *rotl* $\frac{1}{2}$, et son prix varie de 60 à 120 pataques).

Il vient chaque année de Tripoli à Alexandrie deux ou trois bâtimens chargés de pélerins et de marchandises qu'ils apportent. Ces pélerins prennent en retour des toiles de lin et de coton d'Égypte, et les productions de l'Inde qu'ils ont achetées dans le cours de leur voyage. Ce sont de simples particuliers qui ne font pas leur état du négoce, mais qui veulent trouver dans les bénéfices que présente l'échange de leurs denrées contre les productions de l'Égypte et de l'Inde, le dédommagement des frais de leur pélerinage à la Mecque.

Les Musulmans de Tunis, d'Alger et de Tripoli, qui entreprennent ce pélerinage, se rendent en Égypte par mer, comme nous venons de le dire; ils passent ordinairement à Livourne, et s'en retournent par le même chemin. Quant à ceux de Maroc et de Fez, ils se réunissent en une caravane assez nombreuse, qui traverse le désert jusqu'à Alexandrie: ils emportent, en s'en retournant chez eux, de trois à six cents balles de soie de Syrie, du prix de 500 pataques la balle; de la toile de coton teinte en rouge et du fil de la même couleur, le tout en assez

grande quantité pour charger cinq à six cents chameaux : une charge de chameau pèse 5 *qantâr* de 100 *rotl;* le *qantâr* comprend ordinairement quatre-vingt-dix ou cent pièces de toile, dont le prix varie de 60 à 100 parats.

Ils emmènent en outre environ deux cents chameaux chargés de toile de coton de Syrie, d'*alâgâ* et de *qotny;* on peut, en général, évaluer à 5 ou 600 pataques la charge de chacun de ces chameaux.

On peut encore évaluer à 2 ou 3000 pataques la valeur du benjoin, du musc et de la civette, emportés par les caravanes de Maroc et de Fez.

SECTION III.

Relations commerciales de l'Égypte avec l'Asie.

Les Égyptiens modernes n'ont guère de relations commerciales avec l'Asie que par les caravanes qui vont à la Mecque et qui en reviennent ; voilà pourquoi ces relations se réduisent à celles qui se sont établies directement entre les deux contrées limitrophes de l'Égypte, la Syrie et l'Arabie. Si quelques objets de ce commerce sont transportés par mer, ce sont ordinairement des vaisseaux Européens qui effectuent ce transport sur la Méditerranée, ou des vaisseaux Arabes sur la mer Rouge.

§. I.er

Commerce avec la Syrie.

IMPORTATIONS.

La Syrie fournit à l'Égypte, outre quelques produits de son sol et de l'industrie de ses habitans, différens articles de l'Inde, qui viennent à Damas par Bagdad et Bassora, ou qui y sont apportés par la caravane de la Mecque.

Les places de Jaffa, de Gaza, de Naplouse, d'Acre et de Jérusalem, envoient en Égypte du savon, de l'huile d'olive, du coton en laine, des graines d'indigo et de sésame, de la toile de coton de Naplouse, de la noix de galle, et une petite quantité de cire.

Une partie de ces marchandises est embarquée à Acre et à Jaffa, et vient à Damiette ; une autre partie est transportée par de petites caravanes d'Arabes des tribus voisines du Kaire et d'el-Arych.

On importe, année commune, par ces différentes voies, de mille à douze cents sacs de savon ; chacun de ces sacs pèse 7 à 800 *rotl* de 144 drachmes : 11 *rotl* $\frac{1}{2}$ ne comptent que pour 10, à cause de la tare. Le savon coûte en Syrie 95 médins le *rotl;* mais ce *rotl* est sextuple de celui du Kaire.

L'huile d'olive est transportée dans de grandes jarres de terre qui en con-

tiennent chacune 3 *qantâr* $\frac{1}{2}$ ou 4 *qantâr* de 100 *rotl.* La consommation annuelle de cette denrée montoit de cent à trois cents jarres. Le prix d'un *rotl* de cette huile, dans les marchés du Kaire, étoit communément de 10 à 12 médins.

L'importation du coton de Syrie varioit suivant que l'Égypte en avoit produit une plus ou moins grande quantité : lorsque l'année n'avoit point été favorable, cette importation s'élevoit à deux ou trois mille balles du poids de 3 *qantâr* $\frac{1}{2}$, de 125 *rotl* chacun. Le *qantâr* de coton se vendoit à Saint-Jean-d'Acre de 140 à 200 piastres de 40 médins, unité de monnoie de compte généralement employée dans le commerce qui se fait entre la Syrie et l'Égypte ; le *qantâr* d'Acre est une unité de poids qui équivaut à 4 *qantâr* du Kaire.

La mesure de graine d'indigo, de $\frac{4}{24}$ d'*ardeb,* se vendoit au prix moyen de 8 pataques : les environs de Naplouse produisent la plus estimée. On en apporte en Égypte, année commune, environ six cents *ardeb* de Syrie, qui sont à ceux du Kaire dans le rapport de 13 à 12. Au surplus, le prix de cette graine varie à raison des demandes qu'on en fait.

On tire aussi de la Syrie de la graine de sésame : il en vient annuellement deux mille couffes, chacune d'un demi-*ardeb ;* cette mesure se vend au Kaire environ 4 pataques.

La toile de coton que l'on fabrique à Naplouse se nomme *atki' ;* on en importe environ six cents balles, dont l'une contient quatre-vingt-dix ou cent pièces de dix-huit *pyk* de longueur chacune, et du prix de 180 médins.

La noix de galle d'Alep, qui est employée en Égypte pour teindre en noir, est un objet d'importation assez considérable ; il en vient environ une centaine de sacs, du poids de 3 à 4 *qantâr* de 130 *rotl.*

La cire de la Palestine n'est importée en Égypte qu'en très-petite quantité, comme nous avons déjà eu occasion de le dire.

La ville de Damas fait avec l'Égypte un commerce particulier : on en tire des étoffes de soie de l'espèce appelée *qotny,* provenant des fabriques de cette ville : on en tire aussi des étoffes de soie et coton de deux qualités, l'une appelée *alâgâ Châmy,* et l'autre, *alâgâ Hendy ;* de la toile de coton appelée *atki' Châmy ;* des abricots secs, et de la pâte d'abricots appelée *qamar el-dyn ;* enfin une teinture rouge nommée *foueh Châmyeh.*

Il vient de plus par Damas des châles de cachemire de cinq qualités différentes, sous autant de dénominations ; de la mousseline des Indes, et des toiles de coton plus grossières tirées du même pays ; une drogue nommée *moghât,* des châles de laine, de la soie de Perse, de l'argent et des perles. Ces divers objets sont apportés de Bagdad à Damas par des caravanes qui y arrivent annuellement au nombre de trois ou quatre, chacune de deux ou trois mille chameaux : mais il faut observer qu'une très-petite quantité des marchandises qu'elles apportent est destinée pour l'Égypte ; elles sont presque en totalité consommées dans les autres parties de l'empire Ottoman.

L'importation annuelle des étoffes de soie appelées *qotny* monte à dix mille

pièces. Le prix de cette étoffe à Damas varie, suivant les qualités, de 15 à 20 piastres Turques de 40 médins.

En outre, il vient directement de Damas quinze ou vingt mille pièces d'*alâgâ*, du prix de 9 à 15 piastres l'une. L'Égypte consomme à peu près mille balles de l'espèce de toile de coton appelée *atki' Châmy*; chacune de ces balles contient cinquante-cinq pièces de vingt-quatre *pyk* de longueur et d'un *pyk* un quart de largeur : le prix de la pièce est de 7 à 9 piastres.

Il arrive tous les ans de Damas cinq cents caisses d'abricots secs, pesant chacune 2 *qantâr* ½ de 100 *rotl*: ils se vendent de 30 à 50 piastres le *qantâr* de Syrie, qui équivaut à 180 okes.

La quantité de *qamar el-dyn*, ou pâte d'abricots, importée de Syrie, est communément de cinq ou six cents caisses, du poids de 150 *rotl* chacune. Le prix ordinaire du *rotl* est de 3 parats.

On envoie aussi de Damas en Égypte une espèce d'étoffe de soie rouge et noire, extrêmement claire, dont les femmes se font des chemises et des voiles : elle se nomme *qoraych*. Il en vient par an environ vingt caisses, qui peuvent en contenir mille pièces ; le prix de chacune est de 18 ou 20 piastres. Cet article est ordinairement expédié de Berout pour Damiette.

Outre les différentes étoffes de soie dont nous venons de faire l'énumération, on expédie encore pour l'Égypte, par les ports de Lataky, de Berout, de Tripoli, de Sour et de Seydeh, une certaine quantité de soie en botte. On achète cette matière au poids dans toute la Syrie ; et l'unité de poids appelée *rotl*, dont on fait usage dans le commerce de cet article, équivaut à 229 drachmes du Kaire.

La soie de Lataky est blanche, et coûte 3 à 4 pataques le *rotl*; il en vient annuellement deux cents ballots de 135 *rotl* chacun.

Celle de Berout est communément jaune, et se vend au prix moyen de 6 pataques le *rotl*. Cette soie est, comme on voit, plus estimée que celle de Lataky : elle est mise en œuvre à Damiette, à Mehallet el-Kebyr et au Kaire. On évalue à deux mille ballots de 135 *rotl* ce qui en est importé annuellement.

On expédie de Tripoli de Syrie pour l'Égypte de deux à quatre cents ballots de soie, dont le poids est aussi de 135 *rotl*. Cette soie est encore employée dans les villes de l'Égypte que nous venons de désigner ; elle est blanche, et de trois qualités : la première se vend 5 pataques le *rotl*; la seconde, de 4 pataques à 4 pataques ½ ; enfin la troisième, de 3 pataques ½ à 4 pataques.

Il ne vient de Sour que quarante ou cinquante ballots de soie, du poids de 120 à 125 *rotl* l'un ; elle se vend 4 pataques le *rotl*.

On tiroit annuellement de Seydeh deux cents ou deux cent cinquante ballots de soie blanche, du même poids que ceux qui viennent de Berout. La soie que l'on tiroit de cette dernière ville étoit généralement un peu plus estimée que celle de Seydeh.

Le tabac de Lataky étoit un objet d'importation considérable en Égypte : on

estime qu'il en venoit tous les ans quatre mille balles de 400 *rotl* chacune environ. Le tabac de Lataky se vend au Kaire de 60 à 180 parats l'oke de 400 drachmes. Il venoit aussi de Sour quatre ou cinq cents balles de tabac, de 4 *qantâr* ½ l'une : le *qantâr* de ce tabac y coûte, prix d'achat, de 70 à 200 piastres. On tiroit enfin de ce port cinq ou six cents couffes de figues sèches, de 20 à 40 piastres le *qantâr.*

Il ne venoit par terre qu'une très-petite quantité de ces diverses marchandises; elles étoient presque en totalité embarquées dans les ports de Berout, de Saint-Jean-d'Acre, de Seydeh et de Sour, sur des vaisseaux Grecs ou Turcs, ou sur des vaisseaux Européens qui faisoient la caravane dans le Levant.

Le prix du fret étoit ordinairement de 5 piastres par farde de 2 *qantâr* ½ du Kaire.

Le bénéfice des marchands sur les divers objets importés de Syrie varioit de 10 à 30 pour 100. Sous le gouvernement des Mamlouks, c'étoit le commerce des étoffes de soie qui donnoit les plus grands bénéfices.

EXPORTATIONS.

Une partie des denrées et marchandises envoyées de Syrie en Égypte étoit acquittée par des exportations, qui consistoient principalement en riz, en blé, en lentilles et pois chiches, en cumin, en safranon et en lin, tous produits de l'agriculture du pays. On exportoit encore de l'Égypte en Syrie des cuirs et du maroquin rouge, du café, de l'indigo, des drogues de différentes sortes, du *tamar Hendy,* du *tchichm,* de la nacre de perles, des grains de chapelet faits avec le noyau du fruit de palmier *doum,* du poivre, du gingembre, des esclaves noirs, &c.

C'est par la ville de Damiette que se font la plupart des expéditions de ces diverses marchandises ; il s'en fait aussi quelques-unes par Rosette.

On expédie, année commune, du seul port de Damiette, environ trente mille *ardeb* de riz, du prix de 20 à 22 pataques l'*ardeb.*

On n'envoie du blé d'Égypte en Syrie que lorsqu'on en éprouve la disette dans cette dernière contrée ; mais on y fait passer communément environ mille *ardeb* de féves, deux à trois mille *ardeb* de lentilles et cent *ardeb* de cumin.

L'*ardeb* de féves se vend de 140 à 160 parats; et celui de lentilles, 180 : l'*ardeb* de cumin vaut ordinairement 5 pataques.

L'exportation du safranon pour la Syrie montoit annuellement à 500 *qantâr,* dont le prix varioit, suivant les circonstances, de 8 à 20 pataques le *qantâr.*

Celle du séné monte au plus à cent balles, de 180 pataques l'une.

On exportoit environ deux milliers de cuirs, du prix de 3 à 6 pataques suivant les espèces et les qualités.

La Syrie tiroit annuellement d'Égypte environ 1000 *qantâr* de sucre, dont 100 *qantâr* seulement étoient destinés à la consommation de Damas, cette ville recevant de l'Inde par Bagdad le reste de son approvisionnement. Le sucre

d'Égypte de première qualité coûtoit 25 pataques le *qantâr;* et le sucre ordinaire, de 12 à 15. L'exportation s'en faisoit par Damiette, dans des *qafas* qui contenoient chacun 3 *qantâr* de 105 *rotl.*

On exporte environ de deux à trois mille balles de toile de lin tirées des fabriques du Kaire et des environs ; chacune de ces balles contient de cent à deux cents pièces : les plus recherchées viennent de Myt-Ghamar et de Belbeys ; la balle se vend de 200 à 300 pataques. On passe ordinairement des *tarbouch* en contrebande dans l'intérieur de ces balles de toile.

Les étoffes de soie fabriquées en Égypte ont peu de débit en Syrie ; celles qu'on y envoie ne sont destinées qu'à l'ameublement, et proviennent des manufactures de Mehallet el-Kebyr.

L'indigo employé dans les ateliers de teinture de Damas venoit de l'Inde ; mais celui dont on faisoit usage dans le reste de la Syrie, y étoit apporté d'Égypte. L'exportation de cette matière colorante pouvoit s'élever par année à 500 *qantâr* de 200 *rotl* l'un ; le prix du *qantâr* est de 40 à 45 pataques. L'indigo d'Égypte le plus recherché en Syrie étoit celui que l'on récoltoit dans la province de Belbeys.

L'exportation annuelle du sel ammoniac pour Damas s'élevoit à 30 *qantâr,* et à 70 pour le reste de la Syrie : le *qantâr* de ce sel pèse 250 *rotl.* Le sel ammoniac de première qualité se vendoit de 100 à 120 pataques le *qantâr;* et celui de qualité inférieure, de 80 à 90.

On ne faisoit passer d'Égypte en Syrie qu'environ 100 *qantâr* de *tamar Hendy,* de 110 *rotl* chacun, et du prix de 15 à 30 pataques.

Le café ne passoit d'Égypte en Syrie que dans les années où les caravanes de Damas et de Bagdad n'en apportoient point assez pour la consommation de cette province.

Dix *qantâr* de *tchichm* composoient le poids total des exportations de cette substance ; le *qantâr* est de 110 *rotl,* du prix de 10 à 20 pataques.

C'étoit ordinairement de Bagdad que la Syrie tiroit les autres drogues employées dans la pharmacie.

Les coquilles de nacre de perles se vendoient au millier : les plus grandes, 50 pataques ; et les petites, de 10 à 30. On expédioit annuellement de cent à deux cents milliers de ces coquilles, qui étoient particulièrement travaillées à Jérusalem et en différens lieux de la Palestine pour faire des chapelets et autres ouvrages de ce genre, qui étoient achetés par les pélerins de la chrétienté.

On envoyoit encore d'Égypte à Jérusalem une graine nommée *bezrebât,* qui servoit aux mêmes usages ; c'étoit un article de 500 *qantâr* environ, de 150 *rotl* chacun. L'oke de cette matière, du poids de 400 drachmes, se payoit de 20 à 40 parats.

Le millier de noix de palmier *doum,* que l'on employoit aussi à faire des chapelets, se vendoit de 5 à 7 pataques ; on en évaluoit à deux cents milliers l'exportation annuelle.

Les épiceries consommées en Syrie venoient presque toutes par Bassora ; ce qui

qui en étoit expédié d'Égypte ne s'élevoit guère annuellement qu'à deux cents balles, au nombre desquelles le poivre seul entroit pour un quart. Le *qantâr* de cette épicerie étoit du prix de 60 à 70 pataques.

Quant aux esclaves noirs des deux sexes amenés en Égypte par les caravanes de l'intérieur de l'Afrique, on en faisoit passer tous les ans en Syrie environ une centaine ; mais ces envois n'avoient lieu que sur des demandes particulières.

Le cours ordinaire des bénéfices sur les marchandises exportées d'Égypte en Syrie varie de 10 à 30 pour cent.

Les droits de sortie par le port de Damiette sont fixés à 60 médins par *qantâr*, pour quelque marchandise que ce soit; à l'exception cependant des toiles, dont on a voulu favoriser l'exportation, et qui sont comprises dans un réglement particulier : chaque pièce acquitte un droit d'un parat et demi seulement.

Le transport par le Nil, depuis le Kaire jusqu'à Damiette, d'un sac ou ballot du poids de 5 *qantâr*, est payé de 20 à 100 médins, suivant l'espèce de marchandise. Si l'on prend la voie de terre, le transport du même poids à dos de chameau revient à 8 ou 10 pataques.

Le prix du fret de Damiette aux divers ports de Syrie augmente ou diminue, suivant qu'il se trouve en même temps plus ou moins de bâtimens en chargement. Il varie de 200 à 400 médins par farde ou balle de marchandises du poids de 5 *qantâr*.

Il se fait aussi quelques transports de marchandises d'Égypte en Syrie par le lac Menzaleh : mais c'est un commerce de contrebande.

Les marchands de Syrie établis au Kaire, de même que les autres Levantins, n'ont point de consuls. Quand il s'élève entre eux des différends sur le fait du commerce, ils essaient d'abord de se concilier par voie d'arbitrage ; si les moyens de conciliation n'ont point de succès, les parties intéressées ont recours à la justice Turque, qui termine promptement les contestations.

Les faillites s'accommodent, comme en Europe, à la volonté des créanciers, et suivant les facultés du débiteur ou le plus ou moins de confiance qu'il inspire.

Les avanies auxquelles les marchands Syriens étoient exposés sous le gouvernement des Mamlouks, consistoient en fournitures dont la valeur n'étoit point soldée, ou bien en emprunts d'argent dont il n'étoit pas tenu compte ; quelquefois encore on les mettoit arbitrairement en prison pour les forcer de s'en tirer en payant une somme d'argent plus ou moins considérable.

Quant aux espèces métalliques qui servent à solder une partie des échanges dont nous venons d'indiquer les principaux objets, il passe d'Égypte en Syrie des médins et des sequins du Kaire, tandis qu'il vient de Syrie en Égypte des piastres d'Espagne, des sequins de Constantinople et des sequins de Venise. En général, la Syrie recevoit annuellement en numéraire de plus grandes valeurs qu'elle n'en rendoit, parce que toutes les soies qui venoient de cette contrée pour être mises en œuvre en Égypte, étoient payées en argent.

Le commerce par mer entre ces deux pays se trouva naturellement interrompu pendant l'occupation de l'Égypte par l'armée Française. Alors on traita

avec les fermiers de la pêche du lac Menzaleh ; et les marchandises qui étoient entreposées à Damiette, furent transportées sur ce lac à Sân et à Tyneh, où des caravanes d'Arabes Syriens venoient les chercher.

D'autres Arabes transportoient aussi en Syrie les marchandises entreposées dans les villes du Kaire et de Belbeys, à Sefteh et à Myt-Ghamar. Ils suivoient la route ordinaire des caravanes, et passoient par Sâlehyeh, quand les droits de sortie des marchandises qu'ils emportoient avoient été acquittés ; mais les Arabes qui entreprenoient à leurs risques de les faire passer en contrebande, s'écartoient de la route de Sâlehyeh, et contournoient la vallée de Saba'h-byâr.

Les cheykhs de ces caravanes sont quelquefois associés avec des marchands du Kaire ou de quelque autre ville : ils viennent alors chercher dans les magasins de leurs associés les marchandises qu'ils se chargent de transporter en Syrie ; ils reviennent ensuite déposer dans ces magasins les objets qu'ils apportent en retour. Quelquefois ils font le commerce pour leur propre compte, et alors ils conservent leurs marchandises dans leurs camps, où les marchands des villes de l'Égypte viennent les choisir et les acheter.

Autrefois ces Arabes ne faisoient point eux-mêmes le commerce, ne se chargeant que d'employer leurs chameaux au transport des marchandises à travers leurs déserts ; ce qui ne leur procuroit que de très-légers bénéfices : mais, pendant notre expédition, la voie de mer par Damiette ayant été fermée, il a fallu, de nécessité, recourir à eux. Ils sont ainsi restés les maîtres du prix des transports, et ils ont employé une partie des bénéfices extraordinaires que cette circonstance leur a procurés, à faire le commerce pour leur propre compte ; ce qui, un peu plus tôt ou un peu plus tard, auroit amené une révolution dans leurs mœurs.

Il faut, au surplus, être toujours très-circonspect dans le choix que l'on fait de cette espèce de voituriers ; car il arrive quelquefois que des Arabes chargés de marchandises qui ne leur appartiennent pas, les font piller en route par des tribus qu'ils disent être leurs ennemies, et avec lesquelles ils sont d'intelligence : ensuite ils partagent entre eux les objets pillés.

§. II.

Commerce de l'Égypte avec l'Arabie et l'Inde.

IMPORTATIONS.

La fertilité de l'Égypte et la stérilité de l'Arabie doivent établir entre ces deux contrées contiguës des rapports de commerce très-étendus. C'est aussi avec l'Arabie que l'Égypte échange une partie considérable des productions de son sol contre des étoffes et des épiceries de l'Inde, que des marchands Arabes vont y chercher et qu'ils entreposent dans leurs ports.

Le commerce entre l'Égypte et l'Arabie se fait par mer, au moyen de petits bâtimens qui viennent des deux ports de Geddah et d'Yanbo' aborder en

Égypte, à Qoceyr ou à Suez, ou bien il se fait par terre, au moyen de caravanes qui traversent le désert compris entre le Nil et la mer Rouge.

Le port de Qoceyr est placé au fond d'une petite baie ouverte au sud-est ; il est fermé au nord par un rocher qui se dirige vers l'est-sud-est, et s'avance dans la mer jusqu'à une distance de deux cent soixante mètres, à partir du rivage. Ce rocher, dont la surface est à peu près horizontale, découvre à marée basse ; il est coupé à pic dans l'intérieur du port et du côté du large, où il se prolonge du sud au nord parallèlement à la côte.

La plage, du côté du sud, est également bordée de récifs, qui forment une courbe concave d'environ trois quarts de lieue de diamètre.

Cette disposition met le port de Qoceyr à l'abri des vents de nord et de sud, lesquels soufflent le plus fréquemment sur la mer Rouge : ce port est également abrité, par la terre, des vents d'ouest, qui pousseroient au large.

Le mouillage est placé vers la pointe du rocher septentrional. J'y ai trouvé, à marée basse, six brasses d'eau : cette profondeur diminue de plus en plus en approchant du rivage, à cinquante mètres duquel elle n'est plus que d'une demi-brasse.

Le fond de ce mouillage est de sable fin et d'assez bonne tenue ; mais, comme les vaisseaux Arabes sont en général mal gréés, il arrive quelquefois que leurs câbles se rompent lorsque le vent d'est souffle avec violence. C'est le seul dont le port ne soit point à couvert ; mais il souffle rarement.

Les bâtimens ne peuvent approcher de la ville, faute de quais : on est obligé de les charger et de les décharger au moyen de chaloupes qui même n'arrivent pas jusqu'à terre ; il faut que les marchandises y soient prises et embarquées par des hommes qui se mettent à l'eau jusqu'à la ceinture. Les marées moyennes à Qoceyr s'élèvent d'environ un mètre.

Les plus grands bateaux qui y abordent ne sont point pontés, et ne portent que quatre cents mesures de blé ; ce qui équivaut à quatre-vingt-dix tonneaux environ.

Le vent de nord règne presque toute l'année ; ceux de la partie du sud soufflent pendant les trois mois d'hiver.

La ville, si l'on peut donner ce nom à un amas de masures entassées sur une côte déserte, est privée d'eau douce. Elle a deux cent cinquante mètres de longueur du sud-ouest au nord-est, et cent soixante dans sa plus grande largeur ; elle est percée, dans ce sens, de deux rues principales, qui vont, en partant du bord de la mer, jusque sur une petite place en avant du château.

Ce château est bâti sur une petite éminence de cailloux roulés qui passe derrière la ville et se prolonge sur la côte au nord et au sud ; c'est une enceinte de murailles en forme de losange de soixante-dix mètres de côté, flanquée de quatre tours. Cette construction est la seule qui présente quelque apparence de solidité. Le soubassement de ses murs est en pierre de taille. Cette enceinte renferme quelques bâtimens, ainsi qu'une citerne d'eau saumâtre.

Le port de Qoceyr est habité par des marchands Arabes qui trouvent dans les bénéfices du commerce qu'ils y font, un dédommagement suffisant des privations

auxquelles le local les assujettit. Ces marchands, venus pour la plupart d'Yanbo' et de Geddah, reçoivent de leurs correspondans dans ces deux villes les marchandises de l'Arabie et de l'Inde, et ils les font passer en Égypte par des caravanes qu'ils accompagnent ordinairement eux-mêmes.

Le café de l'Yémen est presque le seul objet des importations qui se font en Égypte par le port de Qoceyr.

Il y est expédié des deux ports d'Yanbo' et de Geddah. Il se vend, dans le premier, de 12 à 15 piastres d'Espagne le *qantâr* du Kaire : on paye 15 médins de fret, et 20 médins de droit de sortie. Le trajet jusqu'à Qoceyr se fait ordinairement en trois jours.

Le prix du café à Geddah est ordinairement de 2 piastres par *qantâr* au-dessous de son prix à Yanbo'; mais cette infériorité de prix se trouve compensée par un droit de 300 médins perçu pour le compte du chéryf de la Mecque : le fret de Geddah à Qoceyr est de 36 à 40 parats par *qantâr*.

Le nombre des bâtimens d'Yanbo' et de Geddah qui abordent chaque mois à Qoceyr, varie de dix à vingt, suivant les saisons; ceux de Geddah sont toujours en plus grande quantité que ceux d'Yanbo'.

Débarqué à Qoceyr, le café de l'Yémen paye en nature un droit de 4 *rotl* $\frac{1}{2}$ par *qantâr ;* il paye de plus 47 médins en argent, y compris le salaire du percepteur.

Ces droits acquittés, le café est transporté à Qené sur les chameaux qui ont apporté de cette ville le blé et les autres productions de l'Égypte dont les barques Arabes se chargent en retour. La charge d'un chameau est de 4 *qantâr* de café ; le prix de sa location est de 2 piastres d'Espagne : il faut payer de plus 23 parats par chameau, pour l'escorte que les Arabes *A'bâbdeh* fournissent aux caravanes, ou plutôt pour la prime d'assurance qu'ils exigent contre le pillage qu'ils pourroient exercer eux-mêmes.

Les droits de la douane proprement dits se perçoivent à Qené ; ils montent à 3 piastres $\frac{1}{2}$ par *qantâr :* ainsi, ajoutant ensemble tous ceux dont est grevé le *qantâr* de café jusqu'à sa sortie de Qené, on trouve que leur somme s'élève à 4 piastres et 85 médins, c'est-à-dire, à très-peu près au tiers du prix d'achat de cette marchandise dans les ports de l'Arabie.

Le transport des cafés de Qené au Kaire s'effectue par le Nil, comme nous avons déjà eu occasion de le dire ; on paye, suivant les circonstances, de 20 à 45 parats de fret par *qantâr*, qui se vend au Kaire de 25 à 30 piastres.

Les marchandises de l'Inde, formant pour l'ordinaire une partie du chargement des bâtimens d'Yanbo' et de Geddah, sont apportées dans ces deux villes par des caravanes d'Indiens qui viennent en pélerinage à la Mecque, ou par des bâtimens de l'Inde qui sont quelquefois montés par des naturels du pays, mais beaucoup plus souvent par des Anglais : ceux-ci, n'ayant point de consuls dans les ports de la mer Rouge, y abordent rarement ; les marchands se rendent avec le douanier à bord de leurs vaisseaux, où les affaires se traitent. En général, ils tiennent les différens objets de leur cargaison au-dessous des mêmes objets quand ils sont apportés par les caravanes ou par des bâtimens Indiens. On les paye en

piastres d'Espagne ; il est du moins extrêmement rare que les Anglais prennent des marchandises en retour.

Les étoffes de l'Inde, les épiceries, l'encens, la gomme, et généralement tous les objets qui composent la cargaison des bâtimens de Geddah et d'Yanbo', le café excepté, payent à Qoceyr un droit de 10 pour cent en nature ; c'est le seul qu'elles supportent jusqu'à leur arrivée au Kaire.

Parmi les étoffes et les mousselines qui sont transportées des Indes à Qoceyr, il se trouve aussi quelques étoffes de soie fabriquées en Angleterre, et dont on ne trouve plus le débit ailleurs.

Les châles de cachemire se vendent à Yanbo' et à Geddah de 30 à 50 piastres : mais ils sont des qualités inférieures. Ces objets, et toutes les marchandises de l'Inde que l'on apporte en Égypte, sont renfermés dans des ballots dont deux suffisent pour compléter la charge d'un chameau ; on paye 60 à 80 médins pour le transport d'un de ces ballots par le Nil, depuis Qené jusqu'au Kaire.

La ville de Suez, plus considérable que celle de Qoceyr, est bâtie à l'extrémité septentrionale et sur le rivage de la mer Rouge. Les vaisseaux n'y abordent point avant d'être déchargés ; ils restent dans la rade, à cinq quarts de lieue environ au sud de la ville. Cette rade est enfermée entre deux plages qui sont couvertes à marée haute ; son fond est de sable fin : on y trouve de dix-huit à soixante pieds d'eau à marée basse. Elle est d'ailleurs à l'abri des vents qui soufflent de la région du nord, depuis l'est jusqu'au sud-ouest. Le vent de sud est le seul qui puisse y occasionner quelque agitation : il n'y auroit cependant aucun danger à craindre, si les câbles qui tiennent les amarres étoient assez forts, et si les bâtimens étoient bien gréés.

Le contour oriental de la ville de Suez est formé par quelques pans de murs de quai en maçonnerie de moellon. Les barques des pêcheurs y abordent, ainsi que les chaloupes des vaisseaux qui sont en rade : on communique de cette espèce d'embarcadère dans la rade par un chenal qui remonte parallèlement au rivage jusqu'à cinq ou six cents mètres vers le fond du golfe. On trouve dans ce chenal de six à huit pieds d'eau à marée basse ; mais, à son embouchure, il est obstrué par une barre de sable sur laquelle il n'y en a que quatre ou cinq. Cette espèce de barre doit son origine à l'équilibre qui s'établit en ce point entre le courant de la marée montante et celui des eaux qui, descendant du fond de la mer Rouge, charient toujours une petite quantité de sable.

On voit au nord-est de Suez une petite éminence désignée sous le nom de *Qolzoum :* suivant une tradition du pays, c'est l'emplacement d'une ancienne ville. Je l'ai parcourue avec attention, et je n'y ai reconnu qu'un monticule semblable à ceux dont la plupart des villes d'Égypte sont environnées, et qui sont formés des gravois et des immondices que l'on en rejette.

On ne trouve point d'eau douce, et il n'y a par conséquent aucune végétation dans les environs de Suez. Les grains, les légumes, et les autres objets de première nécessité, y sont apportés à grands frais de l'intérieur de l'Égypte. On va maintenant chercher l'eau nécessaire aux besoins de ses habitans sur la côte

orientale du golfe, à deux lieues et demie de la ville. La fontaine d'où cette eau surgit se nomme *el-Nâba';* ce n'est autre chose qu'un trou de huit ou neuf pieds de profondeur, creusé dans un amas de cailloux roulés, qui ont été déposés au pied de la chaîne Arabique. Cette eau est légèrement saumâtre. On retrouve encore aujourd'hui, sur plus d'une lieue de longueur, les traces d'un aqueduc qui, partant de cette même fontaine, se dirigeoit du côté de Suez : le fond et les parois de cet aqueduc étoient formés d'une espèce de béton composé de chaux, de sable calcaire, de gravier et de coquillages, ainsi qu'il est aisé de le reconnoître à quelques fragmens qui sont répandus sur le sol.

Cette fontaine n'a pas toujours été la seule d'où la ville de Suez ait tiré ses eaux: on alloit les chercher autrefois jusqu'aux fontaines de Moïse, situées à quatre lieues au sud-est sur la côte d'Arabie. Elles sont au nombre de sept ou huit, creusées dans le sable à huit ou neuf cents toises du bord de la mer : les unes fournissent de l'eau saumâtre, tandis que deux ou trois autres fournissent de l'eau assez douce. On voit les restes d'un aqueduc qui portoit les eaux de l'une de celles-ci dans une espèce de réservoir peu distant du rivage actuel. On remarque aussi autour de ces fontaines des monticules de décombres, de débris de vases et de maçonnerie, qui annoncent d'anciens établissemens. Il est étonnant, au surplus, qu'on ne trouve pas de ruines plus considérables sur un point de cette côte où il existe de l'eau douce ; avantage précieux, qui permettroit d'y cultiver avec succès quelques plantes utiles, comme on peut en juger par la belle végétation de plusieurs dattiers dont ces fontaines sont entourées.

Ce qui reste des travaux faits pour amener des eaux à Suez, ou à l'ancienne ville à laquelle cette ville moderne a succédé, ne fournit pas la seule preuve de l'importance de cet établissement, et de l'état florissant où il exista autrefois : le genre de construction de la plupart des édifices qui bordent ses quais et ses différentes places, en fournit une autre preuve.

On compte encore à Suez dix-huit ou vingt *o'kel* destinés à loger les marchands étrangers et à leur servir de magasins; ils sont bâtis sur des plans réguliers et uniformes. Ce sont des enceintes rectangulaires de quarante ou cinquante mètres de côté. Comme ils forment un bâtiment isolé, leur cour intérieure, autour de laquelle les logemens sont distribués, a communément deux ou trois issues. La partie inférieure des murs d'enceinte de ces édifices est revêtue de pierres de taille.

Les rues de Suez sont alignées; les places publiques, au nombre de trois ou quatre, ne sont pas sans quelque régularité ; les maisons particulières portent même une sorte de caractère Européen qu'on ne retrouve dans aucun autre lieu d'Égypte.

Cette ville, malgré les avantages qu'elle offre au commerce, a singulièrement déchu depuis quarante ans : on y comptoit alors plus de mille habitans, parmi lesquels il y avoit quelques négocians Grecs ; à peine y trouveroit-on aujourd'hui deux cents personnes. Quant à l'époque de sa plus grande prospérité, elle remonte probablement à celle de la destruction d'Alexandrie par les Sarrasins :

le siége du gouvernement se trouva alors établi au Kaire ; et, cette capitale étant devenue le centre de toutes les affaires, ce fut par le port de la mer Rouge qui en étoit le plus voisin, que durent s'entretenir les relations commerciales de l'Égypte avec l'Inde et l'Arabie.

La principale et peut-être la seule cause qui a maintenu l'établissement de Suez depuis la découverte du cap de Bonne-Espérance, a été le passage annuel de la caravane d'Égypte, dont une partie s'embarque dans ce port lors de son départ pour la Mecque, et y débarque à son retour.

Presque tout le commerce entre l'Égypte et l'Inde se fait aujourd'hui par l'entremise de cette caravane et par la correspondance établie entre le port de Suez et celui de Geddah.

La plupart des bâtimens Arabes qui naviguent sur la mer Rouge, sont construits dans l'Inde ; ils s'y vendent 4 ou 5000 piastres, et sont du port de soixante-quinze à quatre-vingts tonneaux. Il y a cependant à Geddah un chantier de construction que les Anglais approvisionnent de matériaux.

Les vents de sud règnent ordinairement sur la mer Rouge depuis le commencement de décembre jusqu'au milieu de février, et pendant les deux premiers mois qui suivent l'équinoxe de printemps. Ces deux saisons, dont la première se nomme *herbânyeh*, et la seconde, *el-naham*, sont celles de l'expédition des bâtimens de Geddah et d'Yanbo' pour Suez. Pendant le reste de l'année, les vents soufflent de la partie du nord, et l'on peut faire régulièrement les expéditions de Suez pour l'Arabie.

Quand le vent est favorable, on vient de Geddah à Suez dans quinze ou seize jours : la durée de ce trajet est ordinairement de vingt ou vingt-deux; il n'y a que trois ou quatre jours de différence pour venir d'Yanbo'.

Ce n'est pas aux difficultés de la navigation sur la mer Rouge qu'il faut attribuer les lenteurs de cette traversée ; c'est plutôt à l'ignorance des marins Arabes, et à l'habitude qu'ils ont de mouiller toutes les nuits dans les anses qu'ils rencontrent sur la côte orientale du golfe : c'est pour cela qu'ils en suivent les contours sans jamais les perdre de vue.

Il vient annuellement à Suez cinquante ou soixante bâtimens de Geddah : leur cargaison consiste principalement en café, gomme Arabique, encens, épiceries et drogues de plusieurs espèces ; quant aux mousselines et autres étoffes de l'Inde, elles sont généralement apportées par les pélerins de la Mecque.

Il faut ajouter à ces différens articles cent *qantâr* de séné venant des environs de cette ville ; cette marchandise étoit comprise, comme le séné de Syène, dans le monopole que Morâd-bey en avoit concédé au consul de Venise, M. C. Rosetti.

Enfin l'on amenoit annuellement d'Arabie en Égypte vingt ou trente esclaves noirs, beaucoup plus estimés que ceux d'Afrique.

Avant les quinze dernières années qui ont précédé notre expédition d'Égypte, il venoit par Suez vingt ou trente mille fardes de café, chacune du poids de 3 *qantâr* $\frac{1}{3}$, le *qantâr* étant de 105 *rotl.*

Depuis cette époque, le commerce du café par Suez est tombé ; il n'en vient

plus que quinze à dix-sept mille fardes par cette voie ; le reste est expédié par Qoceyr : cependant la masse totale de cette importation est moindre qu'autrefois.

Les renseignemens que j'ai pris à Suez sur le prix du café à Geddah et à Yanbo', et sur les droits auxquels cette marchandise est assujettie, se rapportent parfaitement à ceux que j'avois déjà obtenus à Qoceyr : on paye de 60 à 80 médins pour le transport d'un *qantâr* de café de Geddah à Suez.

Le *qantâr* et le *rotl* en usage dans les ports d'Arabie sont les mêmes que ceux d'Égypte. Bruce avoit déjà remarqué que ces poids sont ceux de Venise ; ce qui prouve, conformément à l'opinion de ce voyageur, qu'ils ont été introduits en Orient pendant que les Vénitiens y faisoient exclusivement le commerce.

Les épiceries et les autres marchandises de l'archipel Indien sont apportées tous les ans à Geddah par quinze ou vingt petits bâtimens Malais ou Arabes, et par trois ou quatre vaisseaux Anglais.

Les marchandises de l'Inde qui venoient à Suez, consistoient principalement en étoffes de soie, en étoffes de coton et en cachemires.

Vingt ans environ avant l'expédition Française en Égypte, il s'y faisoit une bien plus grande importation de marchandises par la caravane de la Mecque que par Suez et Qoceyr : mais le grand nombre de tribus errantes qui infestent le chemin que la caravane est obligée de suivre, a fait, dans ces derniers temps, préférer la voie de mer. Quoi qu'il en soit, la valeur des objets importés par la caravane s'élevoit encore annuellement à 250,000 ou 300,000 piastres d'Espagne. Ces importations étoient exemptes de tout droit de douane.

Il y avoit anciennement au Kaire quinze ou vingt maisons de négocians Turcs qui faisoient le commerce de l'Inde ; ce nombre n'est plus que de trois ou quatre : il y a à peu près autant de commissionnaires Turcs établis à Geddah.

Quatre tribus d'Arabes étoient exclusivement en possession de transporter au Kaire les marchandises qui venoient de Suez par mer : ces tribus, qui suivoient chacune une route différente, sont celles des *Terrâbyn*, des *Haouytât*, des Arabes de Tor et des *A'ydy*.

Les premiers habitent les environs du vieux Kaire et le village de Basâtyn ; ils ont aussi des camps dans quelques gorges de la vallée de l'Égarement.

Les *Haouytât* sont établis dans la province de Qelyoubyeh.

La tribu de Tor occupe la côte d'Arabie jusqu'au cap Mohammed, les environs du mont Sinaï, et toute la presqu'île comprise entre la mer de Qolzoum et le golfe d'A'qabah.

Enfin les *A'ydy* habitent les environs de Mataryeh et de Birket el-Hâggy.

Ces Arabes fournissent les chameaux avec leurs équipages, et un nombre proportionné de conducteurs qui sont eux-mêmes sous les ordres de quelques cheykhs.

Un chameau porte de Suez au Kaire 5 ou 6 *qantâr* de café, pour chacun desquels on paye 90 médins.

Les produits de la douane de Suez ont été, pendant quelque temps, divisés entre

entre Morâd et Ibrâhym beys : Ibrâhym en jouissoit seul lors de l'arrivée des Français en Égypte ; cependant on prélevoit un droit d'un médin par *rotl* de café au profit du pâchâ du Kaire , et un droit de 146 médins par farde au profit de l'émyr Hâggy.

Il faut que le commerce de l'Inde par la mer Rouge ait procuré de grands avantages, pour qu'on ait pensé à former des établissemens sur des plages sablonneuses aussi stériles que celles où sont bâties les villes de Qoceyr et de Suez : aussi, dans l'espérance de jouir de ces avantages, a-t-il été fait, vers la fin du siècle dernier, quelques tentatives pour rouvrir au commerce de l'Inde le chemin qu'il avoit suivi avant la découverte du cap de Bonne-Espérance.

On sait qu'A'ly-bey, qui gouverna l'Égypte dans l'intervalle de 1763 à 1771, avoit conçu le projet de se rendre indépendant de la Porte Ottomane. Le bénéfice que le commerce de l'Inde avec l'Europe auroit pu lui procurer, s'il étoit parvenu à le faire passer par l'Égypte, lui fut indiqué par le consul de Venise, auquel il accordoit une grande confiance, comme un moyen sûr d'accroître ses richesses et d'assurer son indépendance.

Il falloit d'abord se rendre maître du port de la mer Rouge qui a le plus de relations avec l'Inde, et du marché où se réunissent les caravanes qui en font le commerce par terre : il fit en conséquence occuper Geddah et la Mecque par deux beys de sa maison, Hasan Geddâouy et Mohammed Abou-dahab.

Afin d'attirer les Européens à Geddah, il voulut qu'ils y eussent un facteur accrédité, et il réduisit à 3 pour cent de la valeur des marchandises les droits de douane qui devoient y être perçus.

Les circonstances ne permirent point l'exécution de ces projets; mais l'intention manifestée par A'ly-bey, de rendre libre la navigation de la mer Rouge, n'en fut pas moins bientôt connue dans l'Inde.

Quelques négocians formèrent alors le projet d'expédier par cette voie dans le Levant les différentes marchandises qui y ont cours. Il vint à Suez plusieurs bâtimens qui payèrent, à leur arrivée, 5 pour cent de la valeur de leurs chargemens ; on se borna à exiger de plus 6 pour cent de cette valeur au moment où ces chargemens furent achetés par des marchands du Kaire.

Mohammed-bey Abou-dahab, successeur d'A'ly, voulut, comme lui, encourager le commerce de l'Inde. Non-seulement il permit aux vaisseaux Anglais armés par des particuliers de débarquer leurs chargemens à Suez, mais encore il prescrivit aux négocians du Kaire qui en traitoient, de les solder dans le délai de trente jours. Les bénéfices auxquels cette protection du Gouvernement d'Égypte donna lieu, et la renommée qui ne manqua pas de les grossir, inspirèrent à d'autres armateurs le desir de les partager. Cependant la compagnie Anglaise du Levant, qui vend dans les différentes contrées de l'empire Ottoman les étoffes du Bengale provenant des magasins de la compagnie des Indes, craignit que la nouvelle route qui s'ouvroit par l'Égypte, ne nuisît à ses intérêts; elle fit en conséquence solliciter près du divan de Constantinople, par l'ambassadeur

d'Angleterre, un firman qui interdiroit aux Européens la navigation de la mer Rouge au-dessus de Geddah.

Il s'écoula un temps assez considérable jusqu'à l'obtention de ce firman; et durant cet intervalle le commerce de l'Inde par l'Égypte continua de se faire avec d'assez grands avantages.

Enfin le firman sollicité par les agens du Gouvernement Anglais à Constantinople fut expédié au pâchâ d'Égypte.

Le gouverneur du Bengale avoit, de son côté, défendu l'importation immédiate des marchandises de l'Inde en Égypte par des vaisseaux Anglais. Au mépris de cette défense et du firman du grand seigneur, il arriva à Suez, en 1778, plusieurs bâtimens dans le chargement desquels le bruit courut que le consul de France étoit intéressé. On rapporte que, pour faire parvenir au Kaire les marchandises avec plus de sûreté, ce consul obtint de les y faire transporter par des chameaux appartenant à l'un des principaux beys. Les Arabes de Tor, qui prétendoient avoir des droits à exécuter ce transport, demandèrent inutilement d'en être chargés, suivant l'ancien usage. Refusés sur ce point, ils réduisirent leurs demandes à celle d'une indemnité en argent, pour le dommage qu'ils disoient éprouver par l'effet de cette innovation. Le second refus qu'ils essuyèrent les irrita : ils se mirent en embuscade, et pillèrent la caravane ; ce qui leur fut d'autant plus facile, que les voyageurs de différentes nations qui l'accompagnoient, comptant sur la sécurité dont on avoit joui dans les expéditions précédentes, n'avoient pris aucune des précautions nécessaires pour se défendre dans celle-ci.

Les bâtimens venus à Suez furent ensuite confisqués par le pâchâ du Kaire, ainsi que les marchandises qui y étoient restées ; d'autres gens en place achetèrent à vil prix celles qui provenoient du pillage de la caravane.

Les bâtimens qu'on avoit expédiés directement de l'Inde pour le port de Suez, étoient presque exclusivement chargés pour le compte d'officiers militaires ou civils employés au service de la compagnie Anglaise.

Depuis le mauvais succès de ces expéditions, elles ont entièrement cessé par cette voie. C'est, au surplus, à dater de cette époque que les Anglais ont eu un vice-consul à Alexandrie ; jusqu'alors la compagnie des Indes n'avoit entretenu au Kaire qu'un simple agent chargé de faire passer par la voie de terre les dépêches d'Europe dans le Bengale et celles du Bengale en Europe.

EXPORTATIONS.

En échange du café, des drogues de l'Arabie et des marchandises de l'Inde importés à Qoceyr par les barques Arabes, elles emportent d'Égypte, en retour, du blé, de la farine, des féves, des lentilles, du sucre, du beurre, de l'huile de laitue, des fleurs de carthame et de la toile de lin.

Une partie de ces denrées est expédiée directement à Yanbo' ou à Geddah par des commissionnaires établis à Qoceyr ou à Qené, et confiée aux patrons

des bâtimens sur lesquels on les embarque, ou bien elles forment le bagage d'un certain nombre de voyageurs, tous habitans du Sa'yd ou de l'intérieur de l'Afrique, qui se rendent en pélerinage à la Mecque. C'est ordinairement pendant les mois d'avril et de mai que ces exportations se font avec le plus d'activité.

Le blé, et généralement tous les grains exportés par la voie de Qoceyr, sont mesurés, non pas à l'*ardeb* du Kaire, mais au *tellis,* unité de mesure qui est à cet *ardeb* dans le rapport de 16 à 9.

Le *tellis* de froment se vend, à Qené, de 3 pataques à 4 pataques $\frac{1}{2}$.

La charge d'un chameau est de trois quarts de *tellis,* qui pèsent environ 170 kilogrammes. Les caravanes de chameaux ainsi chargés emploient quatre jours pour aller de Qené à Qoceyr. Il en coûte de transport, par *tellis* de blé, de 200 à 380 parats, c'est-à-dire, un prix équivalent à la valeur intrinsèque du blé pris sur les marchés de Qené, de Qous et d'Abnoud, où se vendent communément les grains destinés à être exportés en Arabie.

On vend sur les mêmes marchés le *tellis* d'orge et le *tellis* de féves au prix moyen de 2 pataques et 60 médins.

Le *tellis* de lentilles s'élève à 4 pataques et 40 médins, c'est-à-dire, à peu près au même prix que le *tellis* de blé.

Outre sa charge en blé et en lentilles, chacun des chameaux d'une caravane porte encore la quantité de féves nécessaire à sa nourriture pendant le voyage.

On comprend toujours dans le prix de la location d'un chameau, qui varie de 3 à 4 pataques suivant les besoins du commerce, le salaire du chamelier, qui est chargé de la conduite et du pansement de six chameaux.

Tout le blé destiné pour l'Arabie seroit réduit en farine sur les lieux mêmes où il est récolté, si l'on n'y manquoit pas de moulins : les Égyptiens gagneroient par cette opération la main-d'œuvre de la mouture, qui est de 48 parats par *ardeb* du Kaire.

Un *qantâr* de blé produit communément 90 *rotl* de farine, dont on paye le transport de Qené à Qoceyr 100 médins.

Le beurre est aussi un objet assez considérable d'exportation ; on le tire des villages de la haute Égypte situés entre Minyeh et Esné ; il se vend de 1000 à 1500 médins le *qantâr :* on le transporte dans des outres de peau de buffle ; un chameau peut en porter 4 *qantâr.*

Il en est de même des huiles que l'on extrait des différentes graines oléagineuses.

La cruche de poterie compacte appelée *ballas,* qui sert à mesurer l'huile, en contient 23 ou 24 *rotl* du Kaire, et se vend à Qené de 200 à 240 parats. Pour transporter l'huile à dos de chameau, on la met dans de grandes outres ; un chameau en porte 3 ou 4 *qantâr.*

Le *qantâr* de sucre se vend, à Qené, de 9 à 10 pataques.

Le *qantâr* de safranon, ou de fleurs de carthame, se vend de 8 à 12 pataques.

Enfin les pièces de toile de lin, de 27 à 28 *pyk* de longueur, que l'on trans-

porte d'Égypte en Arabie par la voie de Qoceyr, se vendent 120 parats chacune : un chameau peut en porter deux cents pièces.

On mesure les grains d'Égypte, quand ils sont arrivés à Qoceyr, avec des mesures différentes de celles que l'on emploie à Qené. L'*ardeb* de Qoceyr est à celui de Qené comme 3 est à 5 ; la première de ces mesures est égale à un *ardeb* du Kaire et $\frac{44}{100}$. Le fret d'un *ardeb* de toute sorte de grains expédié de Qoceyr à Yanbo' ou à Geddah est de 160 médins.

Le blé se vend à Yanbo' 6 piastres d'Espagne l'*ardeb* de Qoceyr; il monte jusqu'à 7 piastres dans les années de disette.

Le *qantâr* de sucre d'Égypte se vend à Geddah et à Yanbo' 2500 parats; le *qantâr* de beurre s'y vend de 12 à 15 piastres.

On voit qu'il n'y a guère d'exportation par le port de Qoceyr que des productions territoriales de l'Égypte, de toiles, et de quelques autres produits de ses grossières manufactures.

La lisière du chemin que l'on suit à travers le désert pour se rendre dans ce port, est occupée par des Arabes de la tribu des *A'bâbdeh :* ils sont non-seulement les voituriers ordinaires de cette route, mais encore ils sont chargés de l'escorte des caravanes, moyennant une rétribution de 23 médins qu'on leur accorde pour chacun des chameaux dont elles sont composées.

Malheureusement, comme ces Arabes ont peu de propriétés qu'on puisse atteindre, il est difficile de les rendre responsables des pillages qui peuvent se commettre sous leur escorte : aussi ne remplissent-ils pas toujours leurs obligations avec fidélité. Au reste, ne connoissant guère que les besoins de la vie pastorale, ils sont plus avides d'objets de première nécessité que d'objets de luxe; voilà pourquoi, outre la rétribution de 23 parats dont je viens de parler, ils exigent un vingt-quatrième d'*ardeb* de blé, de farine d'orge ou de féves, pour chacun des chameaux qui en sont chargés, tandis qu'ils n'exigent rien en nature sur les charges de sucre, de safranon et de café, quoiqu'elles soient d'une plus grande valeur.

Lorsque les guerres que se font entre elles les tribus d'Arabes rendent moins sûre la route des caravanes, on attend, pour les expédier, qu'elles soient assez nombreuses pour se défendre contre les partis qui pourroient les attaquer; elles étoient, dans ces circonstances, escortées par des Mamlouks, qui recevoient 60 parats par chameau.

Outre une certaine quantité de denrées et de productions d'Égypte, le port de Suez, le plus voisin du Kaire, reçoit de cette ville la plupart des marchandises d'Europe qui sont destinées pour l'Arabie et pour l'Inde.

Comme ces exportations ne payent aucun droit de douane à leur sortie, et qu'on n'en tient point état, il est impossible de savoir avec précision la quantité de chacune d'elles : aussi ne devons-nous regarder que comme de simples aperçus les indications que nous allons en donner d'après les renseignemens que nous avons reçus du douanier de Suez, et de quelques négocians du Kaire qui font ce commerce.

On évalue à quarante ou cinquante mille *ardeb* de blé, de féves et de lentilles, la quantité de ces grains qui est expédiée annuellement d'Égypte par les ports de Qoceyr et de Suez pour ceux de Geddah et d'Yanbo'.

L'Arabie tire directement de l'Inde le riz qu'elle consomme; le peu de riz qu'on y envoie d'Égypte ne s'élève guère qu'à cinq cents *ardeb* par an.

Le transport du Kaire à Suez, de deux *ardeb* de blé, qui forment, comme on sait, la charge d'un chameau, coûte 4 pataques; ce qui fait revenir à 6 pataques le prix de l'*ardeb* rendu dans ce port et prêt à être embarqué.

Quant aux marchandises d'Europe qu'on exporte par cette voie, elles consistoient principalement en verroterie de Venise, corail, cochenille, safran, fer, plomb, cuivre et papier.

La verroterie de Venise et le corail formoient annuellement un article de 100 à 150,000 pataques.

On évalue à trente ou quarante barils la quantité de cochenille qui s'expédie annuellement pour l'Inde par le port de Suez. Cette quantité de cochenille s'est élevée quelquefois jusqu'à quatre-vingts barils, dont chacun est du prix de 1000 à 1500 pataques.

On exportoit annuellement 2 ou 3 *qantâr* de safran, valant de 700 à 1000 pataques chacun.

La valeur du fer, du plomb et du cuivre expédiés de Suez à Geddah, étoit estimée de 50 à 60,000 pataques; celle du papier, à 50,000. Enfin on portoit à 30,000 pataques le prix du fil de cuivre doré ou argenté, et celui de quelques autres menues merceries destinées pour l'Arabie et pour l'Inde.

Si l'on compare les exportations que nous venons d'indiquer aux importations de l'Arabie et de l'Inde en Égypte, on verra que ces importations devoient être presque en totalité soldées en argent; et c'est ce qui avoit lieu en effet.

SECTION IV.

Des Relations commerciales de l'Égypte avec l'Europe.

LES nations Européennes qui se partageoient presque exclusivement le commerce de l'Égypte avant l'expédition Française, étoient les Vénitiens, les Toscans et les Français; leurs vaisseaux et ceux de la république de Raguse faisoient le cabotage dans les mers du Levant avec d'autant plus d'avantage, que les droits d'entrée et de sortie imposés sur les cargaisons de ces vaisseaux dans les ports de cet empire étoient moindres que ceux auxquels les chargemens des bâtimens nationaux étoient assujettis. Les traités de commerce qui avoient stipulé les priviléges de chaque nation chrétienne, étoient, en général, assez rigoureusement observés. Les consuls Européens qui résidoient dans les diverses échelles, étant spécialement chargés de veiller à l'exécution de ces traités, la réclamoient au besoin, et affranchissoient ainsi le commerce de leur nation, des charges arbi-

traires dont il auroit pu être grevé par les commandans des provinces, ou les autres agens d'un pouvoir absolu. Il n'en étoit pas ainsi des propres sujets du gouvernement Ottoman : leur commerce n'avoit aucun protecteur dans leurs ports; il supportoit par cela seul toutes les redevances qu'il plaisoit à l'autorité de lui faire subir, et ces redevances imposées par le caprice n'avoient de bornes que celles de l'avidité des exacteurs. Voilà comment, malgré tous les avantages de position que les îles de la Grèce et toutes les côtes de la Turquie devoient à la nature, presque tout le commerce maritime de ces contrées étoit fait par des nations étrangères.

Il n'en faut pas conclure cependant qu'il n'existoit point de relations commerciales directes entre l'Égypte et les autres possessions du grand seigneur. Ces relations étoient assez multipliées pour qu'il nous eût été facile de recueillir à leur sujet des renseignemens étendus : mais, comptant sur cette facilité, nous ne nous sommes pas assez hâtés de les prendre; et plus tard les événemens militaires qui précédèrent l'évacuation de l'Égypte, ne nous permirent point de continuer le travail que nous avions entrepris.

§. I.er

Commerce de l'Égypte avec Venise et Trieste.

IMPORTATIONS.

Le commerce de Venise avec l'Égypte remonte aux premiers siècles de la fondation de cette république. Ce fut long-temps par la voie de ce commerce que les autres nations de l'Europe reçurent les marchandises de l'Orient. Depuis que le port de Trieste est devenu lui-même un entrepôt, et que les Vénitiens ont cessé d'exercer le droit de souveraineté sur le golfe Adriatique, les places de Trieste et de Venise partagent entre elles un commerce d'importation et d'exportation qui a pour objet les mêmes matières.

Les chargemens des vaisseaux qui se rendent de Venise à Alexandrie, sont ordinairement divisés entre le capitaine, qui est propriétaire d'une portion du vaisseau, et les armateurs, qui faisoient toujours en sorte d'en posséder la plus grande partie. Il y avoit en outre, sur le bâtiment, des particuliers appelés *bazariotti* ou petits marchands, qui servoient comme matelots, et qui embarquoient, à ce titre, des pacotilles plus ou moins considérables.

On étoit déterminé par plusieurs raisons à embarquer ces *bazariotti :* d'abord, parce qu'ils faisoient le service de matelots pendant la traversée; en second lieu, parce que le prix du fret de Venise à Alexandrie étoit peu élevé; troisièmement enfin, parce qu'ils étoient obligés de charger sur le même navire les marchandises qu'ils achetoient en retour de leurs pacotilles, et qu'ils en payoient le fret beaucoup plus cher.

Les marchandises qui appartenoient au capitaine et aux armateurs, étoient déposées à Alexandrie dans les magasins des commissionnaires, ou expédiées de suite pour le Kaire aux négocians à l'adresse desquels le navire étoit arrivé.

Les pacotilles des *bazariotti* étoient ordinairement vendues sur le bord, avant d'être mises à terre.

Il vient de Venise en Égypte des draps légers imitant ceux de France; des draps rouges très-épais, appelés *saies;* des satins unis et brochés de plusieurs qualités, des velours unis et à fleurs, du papier blanc pour l'écriture, du papier gris à enveloppes; enfin des grains de verroterie de différentes formes et de différentes couleurs pour faire des colliers, des bracelets de femme, &c.

On expédie de plus par les ports de Venise et de Trieste pour Alexandrie les objets suivans, qui viennent d'Allemagne: du laiton, du fer-blanc, de l'acier, du cuivre en feuille, des miroirs, des clous de différentes dimensions, des limes, du fil de cuivre doré ou argenté, des aiguilles, des hameçons, diverses quincailleries, du mercure, du cinabre, du minium, de l'arsenic, des draps de Leipsick, enfin une certaine quantité de *spica celtica.*

Depuis que la guerre avoit fermé à notre commerce la plupart des ports du Levant, on apportoit annuellement de Venise en Égypte deux cents balles de drap, façon de France, tandis qu'autrefois cette importation n'étoit que de vingt ou trente balles seulement. Chaque balle contient douze pièces de trente ou trente-cinq *pyk* (1) de longueur, et de deux *pyk* de largeur. Ce drap se vendoit de 180 à 200 parats le *pyk.* Le plus estimé valoit 4 pataques.

Il venoit des saies de Venise, de cinq ou six qualités différentes : ces saies étoient teintes en rouge plus ou moins vif; l'importation annuelle s'en élevoit à quatre cents pièces environ, de cinquante *pyk* de long chacune, et d'un peu plus de deux *pyk* de large : le *pyk* de cette étoffe se vendoit jusqu'à 8 piastres d'Espagne sous le gouvernement des Mamlouks, qui en faisoient une grande consommation; il ne valoit plus que 4 ou 5 pataques de 90 médins pendant le séjour des Français en Égypte.

On y importoit, année commune, cent pièces de satin de Venise, de première qualité, et du prix de 130 médins le *pyk;* quarante ou cinquante pièces de deuxième qualité, de 80 à 90 parats le *pyk;* enfin cent pièces de troisième qualité, dont le *pyk* se vendoit 75 parats. La longueur de la pièce est de quatre-vingts à cent brasses de Venise, de $0^m,6336$ l'une : les couleurs les plus recherchées sont le rouge, le vert et le bleu.

Il venoit environ quarante pièces de satin broché, du prix de 100 à 120 parats le *pyk :* elles ont la même longueur que les pièces de satin uni. Il faut ajouter à ces articles quatre ou cinq cents pièces d'étoffes brochées en or et argent, qui étoient employées en habits de femme et en ameublemens, et qui se vendoient communément à raison de 6 pataques la mesure; de plus, quarante ou

(1) Il convient de rappeler ici que l'on emploie dans les bazars du Kaire deux *pyk* différens : le premier, de $0^m,5775$ de longueur, est le *pyk beledy;* il sert à mesurer les toiles de lin et de coton fabriquées dans le pays : le second, de $0^m,677$, est le *pyk stambouly* ou de Constantinople; il sert à mesurer les étoffes de soie et les draps d'Europe.

cinquante pièces de velours, de soixante à soixante-dix *pyk* de longueur chacune, au prix de 240 médins le *pyk*.

L'importation du papier à écrire, dit *à trois lunes,* montoit à vingt mille rames, qui se consommoient, partie en Égypte, partie en Arabie et dans l'intérieur de l'Afrique ; le prix de la rame étoit de 360 à 400 parats.

L'importation du papier gris pour enveloppes étoit d'environ quinze mille rames, du prix de 140 à 150 médins l'une.

Les verroteries de Venise étoient envoyées en baril : il en venoit environ quatre cents barils de deux qualités, l'une appelée *conteria ferraria,* et l'autre, *conteria mezza-libra;* celle-ci formoit les deux tiers de la quantité totale qu'on en faisoit passer en Égypte. C'étoient, comme on sait, des grains de verre émaillés de différentes couleurs. Il en venoit une troisième qualité à l'usage des caravanes de Dârfour et d'Abyssinie; on la nommoit *conteria transparente :* celle-ci étoit composée de grains de verre transparent verts et jaunes. Il en venoit une vingtaine de barils, du poids de 10 à 11 *qantâr* de 102 *rotl* l'un.

Le *qantâr* de la seconde espèce, dite *mezza-libra,* valoit de 50 à 55 livres de Venise, dont chacune équivaut à 53 centimes, monnoie de France.

Le prix de la troisième espèce étoit un peu plus élevé.

La plus estimée des verroteries de Venise importées au Kaire est celle que l'on nomme *carniole ;* il en venoit trois cents caisses, qui en contenoient chacune cent cinquante paquets. Le paquet de soixante chapelets se vendoit de 3 à 5 pataques. Il y avoit au surplus un nombre prodigieux d'espèces différentes de verroteries de Venise. L'importation de cette marchandise s'est élevée, dans quelques années, jusqu'à un million et demi de francs.

Ajoutant aux objets qui viennent d'être indiqués, environ deux cents glaces, du prix de 20 à 1000 pataques, lesquelles n'étoient expédiées que sur les demandes qu'on en faisoit, on aura l'état approximatif des importations provenant des manufactures de Venise.

Voici les objets provenant des fabriques d'Allemagne, qui étoient expédiés de ce port ou de celui de Trieste :

Trente barils de laiton en feuille ou en fil de diverses grosseurs, pesant chacun 6 *qantâr* (le *qantâr* de 105 *rotl* est du prix de 50 fondouklis);

Trois cents caisses d'acier, pesant chacune 5 à 6 *qantâr,* du prix de 60 pataques *dahaby,* de 60 médins l'une ;

Environ mille paquets de feuilles de cuivre et d'étain (le paquet, du prix de 90 à 100 médins);

Quatre ou cinq cents caisses de petits miroirs d'Allemagne, que l'on montoit en Égypte suivant le goût du pays (chaque caisse étoit du prix de 36 à 40 pataques) ;

Quatre cents barils de clous (le baril pèse de quarante à soixante okes : les plus petits clous se vendent 65 parats, et les plus grands, de 40 à 60 parats l'oke);

Dix caisses contenant chacune de six cents à mille paquets de limes (le paquet de quatre limes se vend 50 médins);

Environ

Environ quatre mille écheveaux de fil de cuivre doré ou argenté (le premier se vend 150 parats l'écheveau, et le second, de 95 à 110 : ce fil de cuivre est employé en Égypte pour orner les tuyaux de pipe, qui, comme on sait, sont recouverts d'une espèce de fourreau d'étoffe de soie);

Cent barils de quincaillerie, consistant en couteaux de Styrie, ciseaux, rasoirs, aiguilles, hameçons, &c. (cet article pouvoit s'élever, année commune, à 25 ou 30,000 piastres);

Dix à quinze petits barils de mercure à l'état métallique, pesant 190 *rotl* l'un (le *qantâr* de 100 *rotl* se vend 70 piastres d'Espagne : il venoit aussi environ mille okes de cinabre, du prix de 5 pataques à 5 pataques $\frac{1}{2}$ l'oke);

Vingt ou trente barils de minium, du poids de 6 à 700 *rotl* (le *qantâr* de 150 *rotl* se vendoit de 8 à 10 fondouklis);

Quinze ou vingt barils d'arsenic;

Vingt-cinq ou trente balles de drap de Leipsick, contenant chacune douze ou quinze pièces de trente *pyk* de longueur (le *pyk* de ce drap se vendoit de 3 pataques à 3 pataques $\frac{1}{2}$);

Quatre cents barils de *spica celtica* (nous avons déjà dit que cette plante séchée vient de Trieste, et qu'elle est achetée en Égypte par les caravanes de Dârfour et de Sennaar, ou bien expédiée pour Geddah);

Quatre ou cinq petits chargemens de racine de réglisse, qui étoit tirée des îles Vénitiennes, de Zante, de Céphalonie, de Corfou : le prix du chargement, y compris le fret, revenoit à 2500 ou 3000 piastres Turques de 40 médins.

Outre ces diverses marchandises, on chargeoit encore à Venise pour l'Égypte environ dix mille planches de bois de sapin assorties, de différentes dimensions; elles se vendoient au prix moyen de 50 médins chacune.

On chargeoit aussi à Trieste des poutres et des solives de ce même bois : la valeur de ces articles ne s'élevoit guère qu'à 10,000 pataques.

Le plus grand bénéfice sur les marchandises importées de Venise se faisoit sur le papier blanc et le papier gris, sur les soies, l'acier, le fer et la quincaillerie.

Il étoit de cinquante pour cent sur les papiers, de trente pour cent sur les soies, de vingt à vingt-cinq pour cent sur les autres articles.

Il abordoit, année commune, à Alexandrie, six ou sept vaisseaux Vénitiens, du port de quatre ou cinq cents tonneaux; c'étoient les plus grands de ceux qui abordoient à Alexandrie : ceux qui venoient de Trieste ne portoient que deux cents tonneaux environ. Le commerce direct de l'Égypte avec cette dernière ville n'a commencé à s'établir qu'en 1785, époque à laquelle quelques maisons Levantines allèrent s'y fixer.

Les cargaisons expédiées de Venise et de Trieste étoient adressées à quatre maisons Vénitiennes et à quatre maisons Juives qui résidoient à Alexandrie et au Kaire.

Les négocians Vénitiens étoient sous la protection et la police immédiates du consul général de leur nation, qui demeuroit au Kaire; il y avoit de plus un vice-consul à Alexandrie : l'un et l'autre recevoient des appointemens fixes du Gouver-

nement de Venise. Les capitulations de cette république avec la Porte Ottomane étoient à peu près les mêmes que les capitulations de la Porte avec la France.

Quant au prix du fret sur les vaisseaux de Venise qui venoient à Alexandrie, on payoit 4 ou 5 piastres de 40 médins pour le transport d'une balle de drap, et ainsi des autres marchandises, à proportion de leur poids.

La valeur du chargement étoit presque toujours convertie en lettres de change ou en espèces métalliques, avec lesquelles on soldoit le coton, le vin et la soie que le bâtiment alloit chercher en Chypre et en Syrie.

EXPORTATIONS.

Les productions de l'Égypte que l'on faisoit passer annuellement à Venise et à Trieste, consistoient en safranon, en cuirs de bœuf et de vache, en sel ammoniac, natron, casse, séné de différentes sortes, et en une petite quantité de sucre. Les objets de l'intérieur de l'Afrique qui étoient expédiés dans l'Adriatique par le port d'Alexandrie, consistoient en gomme de Dârfour et de Sennaar, en ivoire, *tamar Hendy*, et plumes d'autruche.

Enfin, en productions de l'Arabie et de l'Inde, on exportoit, pour la même destination, du café, de la gomme Arabique, de la myrrhe, de la coque du Levant, du curcuma ou safran de l'Inde, de la gomme ou plutôt résine copal, de l'*assa fœtida*, de l'aloès hépatique et de l'aloès socotorin.

On expédie annuellement pour Venise et Trieste, en productions et denrées d'Égypte, de cent cinquante à quatre cents balles de safranon. Cette marchandise est d'autant plus légère qu'elle est plus pure. Le safranon de première qualité pèse 800 *rotl* la balle ; celui de qualité inférieure en pèse jusqu'à 900 : le *qantâr* de 110 *rotl* se vend de 15 à 18 pataques.

Avant l'épizootie qui se manifesta en Égypte peu d'années avant l'expédition Française, on exportoit, année commune, jusqu'à cent vingt mille cuirs de bœuf ou de vache, qui ne coûtoient que 60 médins chacun. On en a exporté beaucoup moins depuis, et le prix en est doublé.

On envoie à Trieste quatre ou cinq caisses de sel ammoniac, de 5 à 600 *rotl* chacune ; le *qantâr* de 204 *rotl* se vend de 80 à 120 pataques.

Le natron d'Égypte n'étoit expédié pour Venise et Trieste que lorsque les soudes de Sicile manquoient. L'exportation ordinaire montoit, dans cette circonstance, à cinq cent mille okes, du prix de 3 parats l'une.

L'exportation annuelle du séné pour Venise et Trieste étoit de 300 *qantâr* de 110 *rotl;* le prix du *qantâr* est de 35 à 50 pataques. Celle de la casse étoit de vingt *qafas*, du poids de 450 à 500 *rotl* chacun ; le *qantâr*, qui est aussi de 110 *rotl*, se vend de 10 à 20 pataques.

Venise et Trieste ne tirent de sucre d'Égypte qu'en temps de guerre, et c'est toujours en très-petite quantité.

Il faut ajouter à ces diverses marchandises d'Égypte une vingtaine de balles de grosses toiles appelées *dimittes*, fabriquées à Rosette et dans l'intérieur du Delta.

En objets de l'intérieur de l'Afrique, il s'exportoit de l'Égypte pour Venise et Trieste,

Cinquante *qafas* de gomme Arabique de Dârfour et de Sennaar, employée spécialement dans la préparation du satin et autres étoffes de soie (le *qafas* est du poids de 9 à 10 *qantâr;* et le *qantâr,* du prix de 25 fondouklis);

Dix balles de *tamar Hendy,* qui se partageoient à peu près également entre Venise et Trieste (chaque balle de *tamar Hendy* pèse 9 à 10 *qantâr,* du prix de 16 à 20 pataques l'un : le *tamar Hendy* de Dârfour est le plus estimé);

Deux caisses de plumes d'autruche pour Trieste : chaque caisse est du poids de 3 à 400 *rotl,* et le prix moyen du *rotl* est de 10 pataques environ ; mais ce prix varie suivant la qualité et la couleur des plumes.

La première qualité de plumes blanches se vend 40 pataques le *rotl;* la seconde qualité, 30 pataques ; la troisième, 15 ; la quatrième, 8 : les plumes noires se vendent de 90 à 140 médins le *rotl.*

Enfin, en marchandises de l'Arabie et de l'Inde, Venise et Trieste recevoient par la voie d'Alexandrie,

Deux mille balles ou quatre mille fardes de café Moka (le poids de la farde est, comme on sait, de 3 *qantâr* $\frac{1}{2}$, et le prix du *qantâr* de café revient à 30 piastres d'Espagne : l'exportation de cette marchandise étoit autrefois beaucoup plus considérable ; elle s'élevoit jusqu'à huit mille fardes);

Vingt ou trente *qafas* de gomme Arabique de Geddah (chaque *qafas* pèse de 1000 à 1100 *rotl,* dont 130 formoient le *qantâr,* du prix de 15 à 18 fondouklis);

Quarante ou cinquante *qafas* d'encens, du poids de 6 à 7 *qantâr* l'un (le *qantâr* d'encens, de même que celui de toutes les drogues qui viennent d'Arabie, pèse 150 *rotl;* il se vend de 20 à 30 pataques *dahaby :* les 150 *rotl,* après le nettoiement et le triage de l'encens tel qu'il arrive d'Arabie, se réduisent à 100 ; ainsi cette drogue perd par le nettoiement entre le tiers et le quart de son poids);

Cinq ou six *qafas* de myrrhe, pesant chacun 900 à 1000 *rotl* (le *qantâr* de 150 *rotl* se vend de 25 à 50 pataques de 90 médins);

Douze ou quatorze balles de coque du Levant, de 900 à 1000 *rotl* chacune (cette drogue passe presque en totalité de Venise et de Trieste en Angleterre);

Quatre ou cinq balles de curcuma, du poids de 900 à 950 *qantâr,* du prix de 15 à 20 fondouklis (cette drogue est embarquée spécialement pour Trieste);

Environ vingt-cinq balles d'*assa fœtida,* composées chacune de deux fardes du poids de 350 à 360 *rotl* l'une (le *qantâr* de 150 *rotl,* poids brut, coûte de 20 à 30 pataques : on n'en envoie que cinq ou six fardes à Venise ; les vingt autres balles passent à Trieste, d'où elles sont expédiées pour l'Allemagne);

Enfin vingt fardes d'aloès, qui se partagent à peu près également entre Venise et Trieste.

La farde est de 2 *qantâr* $\frac{1}{2}$, dont chacun, de 525 *rotl,* se vend de 18 à 20 fondouklis.

§. II.

Commerce de l'Égypte avec la Toscane.

IMPORTATIONS.

On porte de Livourne en Égypte de la cochenille, du satin, du taffetas de Florence et du taffetas noir, des étoffes de soie brodées, des velours unis et à fleurs, des draps, des *tarbouch*, de l'ambre, des grains de chapelet de différentes matières et de différentes grosseurs, du corail, du papier à écrire, de l'alquifoux, de la salsepareille, du girofle, du poivre, du piment, du plomb, de l'étain, du fer, du fer-blanc, des armes fabriquées en Angleterre, de la quincaillerie, du minium, de l'arsenic, du fil de fer, du marbre en carreaux et en colonnes, des piastres d'Espagne, des thalers ou thalaris, et des sequins de Venise.

Il vient, année commune, de Livourne à Alexandrie, quarante ou cinquante barils de cochenille, dont la livre se vend, sur la place de Livourne, de 3 à 5 piastres d'Espagne;

Cinquante caisses contenant chacune un nombre de pièces de satin qui varie de cinq à vingt (ces caisses valent, suivant le nombre de pièces qu'elles contiennent, depuis 200 jusqu'à 1000 écus de Toscane, qui sont à la piastre d'Espagne dans le rapport de 25 à 28);

Environ trente caisses de taffetas de Florence (la caisse en contient ordinairement de dix à vingt pièces, ayant chacune 50 à 60, quelquefois même de 100 à 110 *pyk* de longueur; le *pyk* se vendoit d'ordinaire de 70 à 80 médins);

Une vingtaine de caisses de taffetas noir, contenant chacune de dix à vingt pièces de 50 à 100 *pyk* de longueur (le *pyk* se vendoit de 100 à 130 parats);

Neuf ou dix caisses d'étoffes de soie brochées en or et en argent; chacune de ces caisses en renfermoit au plus dix pièces de 30 à 50 *pyk* de longueur: le prix ordinaire de ces étoffes varie de 5 à 7 pataques le *pyk;* elles servent aux vêtemens de femme et à l'ameublement.

Il venoit de plus de cinq à dix caisses d'étoffes de soie brodées (chaque caisse étoit composée de cinq à vingt pièces de 30 à 50 *pyk* de longueur: leur prix varie de 100 à 200 parats le *pyk*);

Une douzaine de caisses de velours, contenant chacune douze pièces de 50 *pyk* de longueur; le prix du *pyk* de ce velours est communément de 3 pataques;

Environ dix caisses de gaze ou de crêpe, contenant chacune de vingt à quarante pièces de 36 *pyk* de longueur, à 50 parats le *pyk;*

Seize à dix-huit caisses de *tarbouch* fabriqués en France (la caisse en contient de cent à cent vingt douzaines, de 10 à 12 pataques l'une);

Deux cents balles de drap de France, composées chacune de douze pièces de 30 à 32 *pyk* de longueur, et de 2 *pyk* de largeur. L'importation de cet article par Livourne n'avoit lieu que depuis la guerre de la révolution.

Il vient de Livourne à Alexandrie, pour faire des colliers et des bracelets, des grains d'ambre jaune de vingt grosseurs différentes (cette importation consiste en quarante caisses de cette marchandise, dont chacune contient cent paquets de grains, et pèse de trente à trente-six okes ; le prix moyen de l'oke est de 17 fondouklis) ;

Une vingtaine de caisses de grains de corail, pesant de 100 à 150 *rotl* l'une (le prix du *rotl* varie de 15 à 30 pataques, suivant la grosseur des grains) ;

Trois cents balles de papier, de douze à quinze rames chacune, et du prix de 4 à 15 pataques (on en reçoit de trois qualités ; celui de la troisième sorte, qui étoit le plus petit, formoit à lui seul les trois quarts de l'importation totale) ;

Mille barils environ d'alquifoux, pesant environ 500 *rotl* chacun (le *qantâr* de 150 *rotl* de cette substance se vendoit 8 et 9 pataques ; il est monté jusqu'à 30 depuis la guerre) ;

Environ cinquante balles de salsepareille, de 4 ou 5 *qantâr* l'une, et du prix de 50 à 80 fondouklis ;

Douze barils de girofle, pesant chacun de 2 à 6 *qantâr* (le *qantâr* de cette épice est de 100 *rotl*, et le prix du *rotl*, de 4 pataques) ;

Vingt ou trente tonneaux de poivre-long, pesant environ cinq cents okes chacun (l'oke se vend de 50 à 60 parats) ;

Cinquante à soixante sacs de poivre, de 4 *qantâr* l'un (le *qantâr* de 102 *rotl* se vend 60 pataques *dahaby*) ;

Six ou sept cents *qantâr* d'étain, de 200 *rotl* l'un, et du prix de 70 pataques ;

Environ dix mille *qantâr* de fer, à 15 pataques l'un, prix moyen ;

Deux cents caisses de fer-blanc, valant chacune de 60 à 70 pataques *dahaby ;*

Trente ou quarante caisses de quincailleries diverses, telles que couteaux, ciseaux, cuillers de laiton, &c. (le prix de la caisse varioit, suivant les qualités des marchandises qu'elle contenoit, de 200 à 1000 pataques) ;

Trois ou quatre barils de fil de fer, pesant chacun 8 *qantâr* environ (le prix moyen du *qantâr* étoit de 40 pataques) ;

Pour environ 50,000 pataques d'armes et autres marchandises Anglaises expédiées en Égypte par Livourne ;

Dix-huit ou vingt barils de minium, pesant chacun 10 *qantâr* (le *qantâr* de 10 à 12 pataques) ;

De cinquante à cent barils d'arsenic, pesant chacun 5 et 6 *qantâr* de 50 pataques *dahaby* chacun ;

Environ dix mille carreaux de marbre, du prix de 90 à 100 parats l'un ; et à peu près une vingtaine de colonnes toutes travaillées, qui, suivant leurs dimensions, valoient depuis 40 et 50 pataques jusqu'à 4 et 500.

Enfin l'on évalue à 3 ou 400,000 piastres d'Espagne et de thalaris, et à 15,000 sequins de Venise, le numéraire métallique qui étoit annuellement versé en Égypte pour achever de solder le prix des marchandises qui en étoient exportées pour Livourne.

EXPORTATIONS.

On expédie d'Alexandrie à Livourne, en productions et marchandises d'Égypte, du blé, du riz, des féves, du safranon, du lin, du coton filé, du sel ammoniac, du salpêtre, des toiles de coton et de lin, du séné, de la casse, des cuirs de bœuf, de buffle, de mouton et de chameau ;

En productions et marchandises de l'intérieur de l'Afrique et de l'Asie, de l'ivoire, du *tamar Hendy,* de la gomme de Sennaar, des plumes d'autruche, du café, de la gomme de Geddah et d'Yanbo', de l'encens, du curcuma, de l'aloès, de la myrrhe, de la coque du Levant, de la gomme élémi, de la gomme copal, de l'*assa fœtida.*

C'est lorsqu'il y a disette de grains en Europe, que Livourne en tire de l'Égypte une certaine quantité : ainsi, pendant les deux années qui précédèrent notre expédition, on en avoit tiré de Damiette et d'Alexandrie environ vingt chargemens, qui consistoient en blé, riz et féves. Autrefois l'exportation du riz étoit beaucoup plus considérable ; elle s'élevoit seule à plus de trois mille *ardeb.*

On évalue à mille *qafas* la quantité de safranon qui s'exporte annuellement pour Livourne. Ces *qafas,* ou grands paniers prismatiques, contiennent 8 *qantâr* de 112 *rotl* chacun, et du prix de 9 à 10 pataques.

On évalue à deux mille ou deux mille cinq cents balles de lin ce qui en est exporté pour Livourne. Le prix de chaque balle, du poids de deux cents okes, varie entre 25 et 50 pataques, suivant les qualités.

Le fil de coton expédié en Toscane provenoit du Kaire et des environs ; il en partoit tous les ans deux ou trois cents balles du poids de 7 *qantâr* de 125 *rotl* chacun. Le prix du *rotl* de coton filé varie de 25 à 40 parats.

L'exportation annuelle du sel ammoniac ne s'élève guère au-dessus de dix *qafas* du poids de 5 *qantâr* chacun. Le *qantâr* de 204 *rotl* se vend de 90 à 140 pataques.

Depuis la guerre de la révolution, la Toscane a tiré un peu de salpêtre d'Égypte ; cette exportation s'est élevée annuellement à 4 ou 5 mille *qantâr,* valant chacun de 3 à 5 pataques.

Les toiles de coton d'Égypte envoyées à Livourne se nommoient *dimittes :* elles étoient généralement fabriquées à Rosette, d'où l'on en envoyoit par an trente ou quarante balles, contenant chacune de deux cents à quatre cents pièces de 8 *pyk* de longueur chacune, et du prix de 60 à 120 médins.

On exportoit encore vingt balles de toiles de lin, de celles qui étoient appelées *Menoufyeh,* parce qu'elles se fabriquoient dans la province de Menouf. La

balle contenoit cent cinquante pièces de vingt-cinq *pyk,* valant chacune de 80 à 110 parats.

Il falloit comprendre autrefois dans cette exportation de toiles de lin d'Égypte une partie assez considérable de celles qui étoient appelées *asyouty;* mais il ne s'en fait plus d'envois depuis plus de vingt ans.

Livourne tire annuellement d'Égypte 500 *qantâr* environ de séné (le *qantâr* de 110 *rotl* se vend de 30 à 40 pataques);

De plus, vingt *qafas* de casse, de 4 à 5 *qantâr* chacun (le prix du *qantâr* est de 12 à 15 pataques).

Depuis l'épizootie qui eut lieu en 1790, il n'a plus été possible d'envoyer des cuirs à Livourne. On en expédioit avant cette époque vingt ou trente mille par an, valant chacun de 45 parats à 4 pataques, suivant leurs qualités.

Quant aux objets apportés en Égypte par les caravanes de Dârfour et de Sennaar, Livourne tire d'Alexandrie environ 300 *qantâr* d'ivoire, dont l'un se vend de 60 à 80 fondouklis;

Vingt ou trente *qafas* de *tamar Hendy,* de 5 *qantâr* chacun (le *qantâr* de 110 *rotl* se vend 30 pataques);

Deux cents *qafas* de gomme Arabique de Sennaar (le *qafas,* de 10 à 11 *qantâr* de 120 à 125 *rotl:* quand elle a été nettoyée, cette gomme se vend de 20 à 22 fondouklis de 146 parats);

Vingt caisses de plumes d'autruche, pesant chacune de 50 à 200 *rotl:* le *rotl* des plus belles plumes blanches se vend 40 pataques, et quelquefois jusqu'à 100 *zer-mahboub:* les plumes ordinaires blanches ne se vendent que 15 pataques; et les noires, que 2 pataques.

En marchandises tirées de l'Arabie, on expédioit annuellement à Livourne cent vingt fardes de café Moka, de 3 *qantâr* à 3 *qantâr* $\frac{1}{2}$ l'un (le prix du *qantâr* est de 30 pataques);

Cent *qafas* de gomme Arabique de Geddah et d'Yanbo'; chacun de ces *qafas* en contient 10 à 11 *qantâr.* Le *qantâr* de gomme Arabique pèse, après avoir été nettoyé, 120 *rotl,* et se vend 18 fondouklis quand la gomme vient de Geddah, et 14 fondouklis seulement quand la gomme vient d'Yanbo'.

Lorsque la guerre entre la Porte et la Russie ne permet point aux Russes de tirer l'encens de Constantinople, il s'en expédie d'Alexandrie à Livourne une quantité assez considérable, qui va quelquefois jusqu'à trois cents *qafas,* de 8 à 9 *qantâr,* du poids de 150 *rotl,* et du prix de 15 à 25 pataques *dahaby.*

On expédioit annuellement dix balles de curcuma, pesant chacune 7 *qantâr:* le *qantâr* de 150 *rotl* coûte 20 fondouklis.

On envoie annuellement à Livourne cinq *qafas* au plus de myrrhe, de 6 à 7 *qantâr* l'un (le prix du *qantâr* de 150 *rotl* varie de 30 à 50 pataques);

Cent balles de coque du Levant, pesant chacune 6 à 7 *qantâr* de 150 *rotl* chacune (le *qantâr* se vend 15 fondouklis);

De dix à vingt *qafas* de gomme copal, pesant chacun 6 à 7 *qantâr* de 150 *rotl;*

Cinq ou six balles d'*assa fœtida*, de 7 à 10 *qantâr* la balle : le *qantâr* de 150 *rotl* se vend 25 pataques.

Le commerce de l'Égypte avec la Toscane est fait par des maisons Européennes établies en Égypte, ou par des marchands Levantins qui se sont fixés à Livourne et qui correspondent avec des chrétiens de Damas et d'Alep.

Il n'y avoit que deux maisons Toscanes établies à Alexandrie, et deux ou trois maisons au Kaire; mais il y avoit, tant au Kaire qu'à Alexandrie, quinze ou vingt marchands Syriens et deux ou trois négocians Juifs qui faisoient directement ce commerce.

Il venoit, année commune, douze ou quinze bâtimens de Livourne à Alexandrie; ils appartenoient aux différentes nations de l'Europe.

On payoit, pour frais de commission, aux facteurs d'Alexandrie, 40 parats par caisse ou par balle de marchandise, grande ou petite.

§. III.

Commerce de l'Égypte avec la France.

IMPORTATIONS.

On expédioit de France en Égypte différens objets provenant des manufactures nationales, et diverses marchandises tirées des pays étrangers et emmagasinées à Marseille.

Les principaux articles de France consistent en draps de Languedoc connus sous le nom de *londrins*, première et deuxième qualités, et de *mahons*, également de première et deuxième qualités; en draps fins de Sedan, de Louviers et d'Abbeville; en flanelles de Montpellier, en étoffes de Lyon, en galons d'or et d'argent; en bonnets ou calottes rouges, appelés *tarbouch*, fabriqués en Provence; en quincailleries et armes de la manufacture de Saint-Étienne; en aiguilles, en verdet de Montpellier, en papier à enveloppes, en faïence des environs de Marseille, en liqueurs de diverses sortes, en fleurs d'aspic ou de lavande, en savonnettes et parfumeries, en sirops et confitures; enfin, en bijouteries et diamans non montés.

Les marchandises tirées de l'étranger, pour être importées en Égypte par le commerce de Marseille, sont des armes d'Allemagne, et notamment des lames de sabre, soit pour les *gellâby* ou caravanes de l'intérieur de l'Afrique, soit pour les Arabes de Geddah; du plomb, du fer de Suède et de Moscovie, de l'étain, de l'alquifoux, du fer-blanc, des pelleteries, de la salsepareille, de la cochenille, du girofle, du poivre, de la muscade, du poivre giroflé, du gingembre, et du bois de teinture.

Les draps de Languedoc formoient la partie la plus considérable des importations de France en Égypte; ce pays en consommoit chaque année mille ou onze

onze cents balles de douze pièces chacune, formant ensemble environ deux cents aunes de France : la largeur de ces draps est de 2 *pyk* ou de $\frac{5}{4}$ d'aune.

Le prix des draps de Languedoc varie, suivant les qualités, de 7 francs 50 centimes à 10 francs et 14 francs le *pyk*.

Il ne venoit guère annuellement que huit ou dix balles de draps fins de Sedan, de Louviers ou d'Abbeville.

L'importation des flanelles de Montpellier s'élevoit, année commune, à douze ou quinze balles.

On peut évaluer à 500,000 francs le prix total des étoffes et dorures de Lyon qui venoient chaque année en Égypte.

On avoit établi à Marseille et à Aix des manufactures de calottes rouges, ou *tarbouch*, façon de Tunis, et l'on commençoit à faire de cet article des envois assez importans : quoique ces fabriques n'eussent point encore atteint la perfection de celles des États Barbaresques, elles fournissoient cependant une vingtaine de caisses qui contenoient chacune quatre-vingts douzaines de *tarbouch*. Le prix d'une caisse étoit communément de 2000 à 2400 francs.

Les quincailleries tirées de Marseille consistoient en couteaux, miroirs, chandeliers, ciseaux, serrures, peignes, épingles, aiguilles, &c. La valeur de tous ces articles montoit annuellement de 30,000 à 50,000 francs.

Les armes de Saint-Étienne envoyées en Égypte consistoient en fusils, carabines, tromblons, pistolets garnis en argent et enrichis de diverses façons.

Les aiguilles venoient aussi de Saint-Étienne ; et cet article d'importation consistoit en douze ou quinze barils, qui peuvent être évalués à 2500 francs l'un.

Le verdet de Montpellier est employé en Égypte pour peindre les ouvrages de menuiserie ; il en étoit importé huit ou dix barils chaque année.

Le papier qui venoit de France, étoit de deux espèces : l'un, de vingt-quatre rames par balle ; l'autre, de quatorze rames seulement.

Le premier étoit expédié par Suez pour Geddah ; le deuxième étoit employé en Égypte. La consommation annuelle de ces deux espèces de papier montoit à six ou huit cents balles, de 40 à 50 francs l'une, prix moyen d'achat à Marseille.

La faïence de cette ville et des environs n'étoit pas un objet de grande spéculation pour les maisons qui trafiquoient dans le Levant ; mais elle servoit à composer des pacotilles pour le compte des capitaines de navire : on en apportoit environ cinq cents caisses par année, à raison de 25 ou 30 francs la caisse.

Les liqueurs de Marseille étoient, comme la faïence, de simples objets de pacotille : il en venoit deux ou trois cents caisses annuellement, dont la plus grande partie étoit consommée à Alexandrie. Le prix moyen de ces petites caisses étoit de 40 à 50 francs. Les fleurs d'aspic ou de lavande, dont on apportoit, année commune, soixante ou quatre-vingts balles, ainsi que les savonnettes, les sirops et les confitures, étoient aussi des objets de pacotille.

Les bijoux apportés de France consistoient en montres de Genève, en bagues de Paris, et en diamans assortis, que l'on montoit au Kaire suivant le goût Oriental.

Comme ces articles n'étoient point déclarés aux douanes, on ne peut avoir aucun aperçu du produit de cette branche de commerce.

Le fer et l'acier de Suède, le plomb, l'étain et le fer-blanc d'Angleterre, que le commerce de Marseille importoit en Égypte, formoient annuellement un article de 5 à 600,000 francs. Ces métaux n'étoient pas seulement destinés pour l'Égypte ; il en passoit une partie considérable en Arabie par Suez.

On expédioit de Marseille trois ou quatre cents barils d'alquifoux, du prix de 150 francs l'un : il étoit tiré d'Écosse ou de Sardaigne.

L'importation de la salsepareille, que les Égyptiens emploient en quantité considérable comme sudorifique, montoit annuellement à vingt ou trente barils de trois à quatre quintaux chacun. La livre de Marseille, qui est à la livre poids de marc comme 16 est à 20, coûte 3 francs, prix moyen.

Parmi les objets tirés de l'étranger et importés par des bâtimens Français, la cochenille étoit un des plus importans ; celle qui venoit de Marseille étoit plus estimée que celle qui venoit d'ailleurs, parce que cette marchandise, avant d'être embarquée, étoit nettoyée avec soin de toutes les matières étrangères qui pouvoient en altérer la qualité.

On en importoit annuellement en Égypte cent barils, pesant chacun 75 ou 80 okes. Le prix de la cochenille à Marseille étoit de 16 ou 18 francs la livre. Cinquante ou soixante barils de cochenille étoient consommés en Égypte pour la teinture des soies que l'on met en œuvre dans les diverses fabriques du pays ; le reste étoit envoyé dans l'Inde par Suez et Geddah.

Les épiceries, telles que le girofle, le poivre, la muscade, &c., envoyées de France en Égypte, provenoient des marchés de Hollande ; les Hollandais s'étant, comme on sait, réservé exclusivement le commerce des épiceries qu'on recueilloit dans leurs îles de l'archipel Indien. Comme la quantité de ces objets qui arrivoient directement en Égypte par la mer Rouge, ne suffisoit pas pour les besoins de ce pays, on en importoit chaque année par Alexandrie pour une somme d'environ 2 ou 300,000 francs.

Le bois de Fernambouc que l'on chargeoit à Marseille pour l'Égypte, étoit tiré du Portugal : on en expédioit par cette voie environ 400 quintaux ; le prix du quintal, à Marseille, étoit de 20 à 30 francs.

Les Français avoient obtenu la préférence sur les autres nations de l'Europe qui commerçoient en Égypte, par le soin que l'on apportoit à n'expédier dans les échelles du Levant que des marchandises de bonne qualité. Il existoit à Marseille, pour surveiller l'embarquement des produits de nos manufactures, et notamment des draps et des papiers, un ou plusieurs bureaux d'inspection, qui n'en permettoient l'expédition qu'après en avoir reconnu la bonne qualité ; ce qu'ils constatoient en apposant sur les balles ou barils de ces marchandises une marque particulière, apposition de laquelle ils délivroient aussi un certificat.

Ces marchandises, débarquées à Alexandrie, étoient de nouveau examinées par le consul de France, qui ne pouvoit faire le commerce pour son propre compte. Cet agent public, dont les fonctions sont déterminées par l'ordonnance de 1781, avoit la faculté de rejeter et de laisser à la charge de l'expéditeur les objets dans la fabrication desquels on reconnoissoit quelque vice.

Il y avoit dans ces derniers temps quatre ou cinq maisons Françaises établies au Kaire ; elles avoient dix navires du port de deux à trois cents tonneaux, qui faisoient annuellement deux voyages de Marseille à Alexandrie et les retours d'Alexandrie à Marseille.

Outre ces dix vaisseaux, il y en avoit environ cent qui étoient expédiés de nos différens ports de la Méditerranée, pour faire la caravane ou le cabotage dans les échelles du Levant. Ces bâtimens venoient au moins une fois à Alexandrie pendant la durée de ces caravanes, laquelle étoit ordinairement de deux ans, et se prolongeoit souvent jusqu'à quatre.

Le cours ordinaire des bénéfices que faisoient les négocians Français sur les différens articles d'importation que nous venons d'indiquer, s'élevoit à vingt ou trente pour cent : c'étoit toujours sur les draps que ce bénéfice étoit le plus assuré.

On passoit trois pour cent de commission sur l'entrée et la sortie des marchandises qui leur étoient adressées ou qu'ils expédioient ; quant au fret de Marseille à Alexandrie, malgré le tarif dressé par la chambre de commerce de la première de ces villes, il varioit suivant les circonstances.

Les frais supportés par les marchandises de France, depuis leur débarquement à Alexandrie jusqu'au Kaire, s'élevoient de dix à quinze pour cent de leur valeur : ils consistoient en droits de douane, en dépenses de transport et de commission.

EXPORTATIONS.

On expédioit d'Égypte pour la France, du riz, du blé, du safranon, du sel ammoniac, du natron, de la soude, du coton filé, des toiles de coton et de lin de différentes qualités, du séné, des cuirs de buffle, de bœuf et de chameau.

Outre ces différens objets recueillis ou manufacturés en Égypte, on en expédioit encore les objets suivans, qui y étoient entreposés.

Les uns, apportés de l'intérieur de l'Afrique par les caravanes de Dârfour et de Sennaar, consistent en gomme, en *tamar Hendy,* en ivoire, en plumes d'autruche, et en une petite quantité de poudre d'or.

Les autres, venant de l'Arabie et de l'Inde par Geddah et Suez, consistent en café moka, en gomme copal, en gomme Arabique de Geddah, d'Yanbo' et de Tor, en *assa fœtida,* encens, myrrhe, aloès, coque du Levant, curcuma, zédoaire, noix vomique et autres drogues que l'on trouve indiquées en détail dans le tarif des douanes de Suez.

Le riz étoit ordinairement expédié par Damiette : ce commerce n'avoit pas toujours la même activité; il dépendoit de la disette ou de l'abondance des grains

en Europe : il a passé à Marseille, dans certaines années, jusqu'à vingt chargemens de riz. Annuellement l'exportation du riz d'Égypte pour la France montoit à 5000 *ardeb.*

Les blés destinés pour Marseille étoient d'abord emmagasinés à Rosette, d'où on les expédioit par des djermes à Abouqyr et à Alexandrie. C'étoit là qu'on les embarquoit sur des vaisseaux qui faisoient la caravane dans le Levant. L'exportation du blé, comme celle du riz, étoit singulièrement variable. Les bâtimens Grecs des différentes îles de l'Archipel ont été particulièrement employés à ce transport pendant la disette qu'éprouvèrent l'Italie et les provinces méridionales de la France à la fin du siècle dernier : on évalue à 800,000 *ardeb* la quantité de blé qui a été exportée pendant les trois années que cette disette s'est fait sentir. Mourâd-bey, qui jouissoit du produit de la douane de Rosette, avoit imposé un droit de sortie de 180 médins par *ardeb* de blé.

On exportoit, année commune, pour Marseille, trois à quatre cents *qafas* de safranon, du poids de 8 à 9 *qantâr* chacun ; le prix du *qantâr* varioit de 10 à 18 pataques. Le safranon le plus recherché par les marchands Français étoit celui des environs du Kaire.

La quantité de sel ammoniac envoyée en France montoit annuellement à cent *qafas,* du poids de 5 à 6 quintaux de Marseille : ce sel provenoit presque en totalité des fabriques de l'intérieur du Delta; chaque *qantâr* de 250 *rotl* se vendoit de 65 à 80 pataques.

Le natron, dont nous avons déjà dit que le commerce étoit l'objet d'un monopole, ne trouvoit de débouché en France que depuis environ dix ans : on peut évaluer à 15,000 quintaux de Marseille ce qui s'en est expédié chaque année. L'oke de natron rendue à bord des bâtimens se vendoit de 3 médins $\frac{1}{4}$ à 4 médins.

Les soudes d'Égypte, ou cendres d'Alexandrie, étoient fournies par les Arabes des environs de cette ville ; elles provenoient de la combustion de quelques plantes qui croissent sur le bord de la mer. La France ne demandoit cette espèce de soude qu'à défaut de celle d'Alicante : il en est passé quelquefois douze ou quinze chargemens de 3 à 4000 quintaux l'un ; mais on étoit quelquefois dix ans sans en exporter. Le prix moyen de cette soude étoit de 2 médins $\frac{2}{3}$ l'oke.

On tiroit le coton filé d'Alexandrie, de Rosette, de Mehallet el-Kebyr et du Kaire; il étoit employé en Provence. Le prix en varioit de 20 à 30 médins le *rotl* de 144 drachmes, suivant la qualité du fil : l'exportation annuelle en varioit aussi de cinquante à cent cinquante balles du poids de 9 à 10 quintaux chacune.

Les toiles de coton se divisoient suivant leurs qualités, 1.° en *a'gamy,* fabriquées au Kaire et dans les environs ; 2.° en *amân,* toiles qui ne différoient des précédentes que par une plus grande largeur ; 3.° en *mehallâouy,* fabriquées à Mehallet el-Kebyr ; 4.° en toiles à l'imitation des guinées et toiles des Indes ; 5.° enfin en toiles de Rosette appelées *dimittes.* On exportoit six à huit cents balles de ces différentes qualités de toiles ; la balle, qui en contenoit de cent vingt à cent cinquante pièces, coûtoit de 400 à 500 piastres de 40 médins.

Les toiles de lin que l'on désignoit sous les noms de *menoufy, chybyny, fadleh, batnony, moghrebines* et *syouty,* étoient fabriquées dans le Delta : on en exportoit, année commune, trois à quatre cents balles, valant chacune 450 piastres de 40 médins.

On exportoit pour la France environ 500 quintaux de séné, poids de Marseille : chaque quintal se vendoit au Kaire 40 ou 50 pataques.

Les dix bâtimens qui venoient tous les ans de Marseille à Alexandrie, y prenoient chacun un millier de cuirs de buffle ; ils emportoient aussi quelques autres cuirs, dont le prix moyen pouvoit être de 4 à 6 pataques l'un.

Voici maintenant l'énumération des objets étrangers à l'Égypte que l'on expédioit de ses ports pour la France :

Trois cents *qafas* de gomme Arabique sont apportés au Kaire par les caravanes de Dârfour et de Sennaar ; le *qafas,* du poids de 10 à 11 *qantâr,* se vend 500 piastres de 40 médins.

Le *tamar Hendy,* ou pains de tamarin, apporté par les mêmes caravanes, étoit aussi exporté en *qafas* de 8 à 9 *qantâr ;* on en expédioit annuellement de vingt-cinq à trente *qafas.*

Les dents d'éléphant se vendoient, suivant la qualité de l'ivoire, à raison de 40 ou 50 fondouklis le *qantâr ;* il n'en passoit ordinairement que huit ou neuf balles de 4 ou 5 *qantâr* l'une.

On expédioit huit ou dix *qafas* de plumes d'autruche blanches et noires, dont le prix varioit selon les demandes qui en étoient faites.

Quant à la poudre d'or, la très-petite quantité qu'on en envoyoit en France ne mérite pas d'être notée.

L'exportation du café moka s'élevoit annuellement à cent balles, chacune de deux fardes ; la farde est, comme on sait, de 3 *qantâr* $\frac{1}{2}$ environ, dont l'un coûte au Kaire 25 ou 30 piastres d'Espagne.

Celle de la gomme copal étoit de quarante où cinquante *qafas,* du poids de 7 à 8 *qantâr* et du prix de 750 piastres de 40 médins.

On exportoit aussi environ cent cinquante *qafas* de gomme de Geddah, et cinquante de gomme d'Yanbo', chacun pesant 8 à 10 *qantâr :* le *qantâr* de la première espèce de gomme Arabique se vendoit 12 à 14 fondouklis ; le *qantâr* de la seconde se vendoit un peu moins.

A ces deux qualités de gomme il faut ajouter quarante ou cinquante *qafas* de celle qui est recueillie et apportée au Kaire par les Arabes de Tor ; le *qafas* coûte environ 400 piastres de 40 médins.

La quantité d'*assa fœtida* expédiée annuellement pour Marseille étoit de dix à quinze balles, chacune du poids de 6 à 7 *qantâr* et du prix de 500 piastres Turques.

Quant à l'exportation de l'encens, elle dépendoit de l'état de paix ou de guerre entre la Russie et la Porte Ottomane. En temps de guerre, la Russie tiroit de la France une partie de l'encens nécessaire à sa consommation ; on en chargeoit alors pour Marseille jusqu'à cinq cents *qafas* de 8 à 9 *qantâr* de 100 *rotl*

l'un, et de 300 à 350 piastres. Cette exportation se réduit, en temps de paix entre la Russie et la Porte, à cinquante *qafas* seulement.

On n'envoie en France qu'environ quarante *qafas* de myrrhe et autant d'aloès. Le *qafas* de ces deux substances coûtoit au Kaire 500 piastres.

On expédioit annuellement une trentaine de balles de coque du Levant, du poids de 12 *qantâr* l'une, et du prix de 400 à 500 piastres; enfin, huit à dix balles de curcuma, autant de zédoaire; une vingtaine de balles de toutes les autres espèces de drogues comptées ensemble, et de la même valeur de 400 ou 500 piastres à peu près. Les frais pour la sortie de ces marchandises montoient à 12 pour cent environ.

Le commerce d'exportation de toutes les marchandises qui viennent d'être indiquées, donnoit rarement des bénéfices; on n'en faisoit guère que sur les objets dont l'exportation, telle que celle du riz, du blé, et généralement des diverses denrées de première nécessité, s'accroissoit dans des circonstances extraordinaires. Au surplus, les pertes que l'on pouvoit faire sur les objets d'une exportation habituelle, tels que le safranon, le coton filé, les toileries, les gommes, &c., étoient toujours fort inférieures aux bénéfices de nos importations.

On achevoit de solder celles-ci avec des valeurs métalliques, soit en piastres d'Espagne, soit en thalaris d'Allemagne, soit même en monnoies Turques, avant qu'elles eussent été altérées; car, depuis les altérations successives qu'elles ont subies, il ne s'en est plus écoulé en France.

Le traitement de nos consuls dans les échelles du Levant a été acquitté pendant un temps avec le produit d'un droit de consulat montant à 2 pour cent du prix des marchandises adressées aux négocians de la nation; mais, le produit de ce droit ayant reçu ultérieurement une autre destination, les appointemens des consuls ont été payés par la chambre de commerce de Marseille : ceux du consul général de France en Égypte s'élevoient à 16 ou 18,000 francs.

Les avanies auxquelles les marchands Européens étoient exposés en Égypte, sous le régime absolu des Mamlouks, consistoient en emprunts forcés et en fournitures dont le montant n'étoit jamais acquitté : le Gouvernement Français accordoit autrefois des dédommagemens et des secours aux négocians qui avoient supporté ces avanies; ces indemnités ayant cessé d'être payées, les négocians Français établis au Kaire furent autorisés par les maisons de Marseille qui les commanditoient, à imposer eux-mêmes, pour y suppléer, un droit appelé *de protection,* qui étoit de 2 pour cent sur les marchandises venues de France, et d'un pour cent sur les denrées et marchandises qu'ils exportoient d'Égypte.

Les événemens de la révolution Française servirent de prétexte aux vexations auxquelles nos négocians demeurèrent exposés beaucoup plus que ceux des autres nations sous le gouvernement des beys. Pendant que M. Descorches étoit chargé d'affaires à Constantinople, notre consul général, M. Magallon, qui demeuroit au Kaire, eut ordre de descendre à Alexandrie, et d'inviter les négocians Français à l'y suivre : ils y restèrent environ huit mois, jusqu'au temps où M. Verninac, notre ambassadeur près de la Porte Ottomane, envoya en Égypte, dans le

cours de 1796, M. Tainville, qui étoit alors employé près de lui. Cet agent diplomatique avoit été chargé de stipuler de nouveau avec les beys les intérêts de notre commerce, et de rappeler en sa faveur la stricte exécution des capitulations. Il obtint bien la promesse du remboursement des créances auxquelles nos négocians avoient droit; il obtint celle du redressement des autres griefs, et d'une entière liberté pour l'avenir : mais, après son départ, ces promesses furent oubliées, les choses reprirent leur cours accoutumé, les vexations recommencèrent, et notre consul reçut de nouveau l'ordre de retourner à Alexandrie, d'où il fut définitivement obligé de partir pour revenir en France. Cet état de choses rompit toutes les relations amicales qui avoient paru jusqu'alors exister entre le Gouvernement Français et celui des Mamlouks; et cette rupture motiva, du moins en apparence, notre expédition en Égypte.

SECTION V.

Renseignemens sur le Commerce de l'Égypte, fournis par les Registres des Douanes.

En admettant qu'il ne se commette aucune infidélité dans la perception des divers droits imposés sur l'entrée et la sortie des marchandises de toute nature qui font l'objet du commerce de l'Égypte, les registres des bureaux de douane qui y sont établis devoient fournir les renseignemens les plus authentiques sur la quantité des importations et des exportations annuelles dont nous avons parlé dans les sections précédentes. Notre position nous permettoit d'exiger des douaniers ce qu'avant nous aucun Européen n'avoit peut-être osé demander à titre de faveur. Nous profitâmes de cette circonstance; et le général Kleber, qui avoit, comme nous l'avons dit au commencement de ce Mémoire, chargé une commission spéciale de recueillir des renseignemens sur le commerce du pays, donna des ordres pour que les douaniers d'Alexandrie, de Damiette, de Suez, de Boulaq et du vieux Kaire, nous remissent des extraits de leurs registres pendant plusieurs années consécutives, afin d'en tirer, avec le plus de probabilité possible, la connoissance détaillée des importations et des exportations pour une année moyenne.

Ce sont ces extraits que nous allons mettre sous les yeux du lecteur, en observant qu'il est moins question ici d'évaluer les revenus que les beys ou leurs fermiers retiroient des droits perçus aux diverses douanes, que d'indiquer l'espèce et la qualité des marchandises assujetties au paiement de ces droits.

Mais il convient de donner préalablement une idée succincte de l'administration des douanes de l'Égypte à l'époque de notre expédition.

Il y avoit des bureaux de douane établis au port de Qoceyr, au vieux Kaire, à Boulaq, à Suez, à Damiette, à Rosette et à Alexandrie.

Après que Mourâd et Ibrâhym furent devenus maîtres du Kaire, ils commencèrent par se partager également entre eux les revenus de toutes les douanes, à l'exception de celle de Qoceyr, qui fut laissée aux beys de la haute Égypte.

Bientôt après, afin d'éviter les embarras du partage et les discussions qu'il entraînoit, ils firent un nouvel arrangement par lequel Mourâd se réserva, pour les faire régir à son gré et pour jouir exclusivement de leurs produits, la douane du Kaire, composée des deux bureaux du vieux Kaire et de Boulaq, et les douanes de Damiette, de Rosette et d'Alexandrie : Ibrâhym ne conserva que celle du port de Suez.

Le premier de ces beys avoit affermé les diverses douanes qui lui étoient échues en partage; le second faisoit régir la sienne à son propre compte.

Le fermier ou douanier général de Mourâd-bey choisissoit et avoit sous ses ordres les douaniers principaux de Boulaq, de Damiette, de Rosette et d'Alexandrie; chacun de ceux-ci occupoit un nombre d'employés proportionné à la quantité des marchandises qui arrivoient dans chacune de ces places, et qu'il falloit y visiter.

Ainsi, outre le douanier principal, il y avoit à Boulaq six écrivains et environ quarante commis ou autres préposés à gages, dont les fonctions consistoient à reconnoître les divers objets assujettis aux droits d'entrée et de sortie, et à veiller à la perception de ces droits.

Il y avoit à Damiette et à l'embouchure du Nil huit écrivains et cinquante employés subalternes; trois écrivains et vingt employés à Rosette; enfin douze écrivains à Alexandrie, et soixante préposés.

Le personnel de l'administration des quatre principales douanes possédées par Mourâd-bey se composoit donc de quatre douaniers principaux, de vingt-neuf écrivains, et de cent soixante-dix préposés; ils étoient tous aux gages du fermier général, et voici quels étoient leurs traitemens:

Le douanier principal de Boulaq recevoit annuellement......	2,400 pataq.
Celui de Damiette....................................	4,000
Celui de Rosette.....................................	1,000
Celui d'Alexandrie...................................	4,000
Les écrivains étoient payés de 60 à 300 parats par jour; ce qui mettoit leur solde moyenne annuelle à 730 pataques, et portoit cet article de dépense, pour les écrivains, à................	21,170
Les employés et commis subalternes recevoient généralement 45 parats par jour, ou 182 pataques $\frac{1}{2}$ par année : les cent soixante-dix préposés coûtoient à ce prix.........................	31,025
Les frais d'administration et appointemens s'élevoient, par conséquent, à..	63,595
Quant au prix de la ferme que le douanier général payoit à Mourâd-bey, il étoit de 21,000 pataques par mois, et par année de...	252,000
TOTAL............	315,595 pataq.

Ni les douaniers principaux, ni aucun préposé sous leurs ordres, n'avoient de remises sur les produits qu'ils recouvroient; mais il n'étoit pas rare qu'ils reçussent quelque présent de la part des marchands avec lesquels ils avoient à traiter : outre les non-valeurs qui résultoient toujours, pour le fermier, des arrangemens particuliers

particuliers faits entre les débiteurs de la douane et les douaniers principaux, le fermier général faisoit encore de temps en temps à Mourâd-bey et à ses favoris des présens plus ou moins considérables.

Ce fermier devoit profiter, suivant son marché, de tous les bénéfices qui en résultoient : cependant, quand ces bénéfices étoient présumés extraordinaires, il essuyoit presque toujours une avanie qui les lui enlevoit ; voilà comment Mourâd-bey ruina successivement plusieurs de ses grands douaniers. L'un d'entre eux, de qui je tiens ces détails, évaluoit à 40,000 pataques par mois, ou à 480,000 pataques par an, le produit des douanes de Boulaq, de Damiette, de Rosette et d'Alexandrie. Nous avons vu que les frais de perception montoient environ au huitième de cette somme : en évaluant sur le même pied du huitième les gratifications et les présens que le douanier étoit obligé de faire aux Mamlouks et autres agens du pouvoir, on aura pour les dépenses à sa charge, environ........ 124,000 pataq.

Prix de sa ferme....................................	252,000
TOTAL.........................	376,000
Produit de la perception................................	480,000
Bénéfice du fermier....................................	104,000 pataq.

Cette somme de 104,000 pataques de 90 médins, équivalente à 334,000 francs, étoit bien plus considérable qu'il ne falloit pour tenter la cupidité des beys, et provoquer les avanies que les fermiers généraux des douanes ont fréquemment subies.

Tous les droits perçus sur les diverses marchandises importées en Égypte étoient réglés par des tarifs qui avoient éprouvé peu de variation depuis leur établissement : le café seul, qui arrivoit à Suez, avoit été grevé de droits qui s'étoient élevés successivement jusqu'à vingt-deux pataques par farde. D'après un renseignement que m'a donné le douanier de ce port, cette importation s'éleva, sous Isma'yl-bey, jusqu'à vingt-six mille fardes.

Les droits perçus à Suez montoient, année commune, d'après les états qu'en a donnés M. Estève, à 409,365 pataques (1), c'est-à-dire qu'ils étoient presque équivalens aux produits des quatre douanes du Kaire, de Damiette, de Rosette et d'Alexandrie, tandis que les frais de perception étoient beaucoup moindres : ceci explique pourquoi Ibrâhym-bey, qui partageoit le pouvoir avec Mourâd, s'étoit contenté du revenu de la seule douane de Suez, laissant à celui-ci le revenu des quatre autres.

On peut évaluer, d'après ces divers renseignemens, les produits de toutes les douanes de l'Égypte, savoir:

Celles du Kaire, de Damiette, de Rosette et d'Alexandrie, à..	480,000 pataq.
Celle de Suez, à....................................	409,365
Celle de Qoceyr, à....................................	110,635
	1,000,000 pataq.

C'est-à-dire, à environ 3 millions de francs, en dedans desquels devoient être pris les frais d'administration et le bénéfice des fermiers.

(1) 36,842,876 médins (Mémoire sur les finances de l'Égypte, *É. M. tom. I.er, pag. 359*).

Voici maintenant les tableaux extraits des registres des douanes de l'Égypte, tels que M. Amédée Jaubert, notre collègue, a bien voulu les traduire :

État général des Marchandises qui ont acquitté les droits de la douane du vieux Kaire pendant les années 1205, 1206 et 1207 de l'hégire, correspondantes aux années 1790, 1791 et 1792 de notre ère.

INDICATION des MARCHANDISES.	LIEUX D'ORIGINE.	Pendant trois ans.	Année moyenne.
		CHARGEMENS de barques.	
Chaux	Le Sa'yd.	146.	49.
Bois à brûler	*Idem.*	24.	8.
Charbon de bois	Redesyeh.	36.	12.
Crottin de pigeon (engrais).	Le Sa'yd.	319.	106.
Cannes à sucre	*Idem.*	560.	186 2/3.
		CHARGES de chameau.	
Encens	Arabie.	22.	7 1/3.
Raisins frais	Le Fayoum.	326.	108 2/3.
Poires	L'Oasis.	4.	1 1/3.
Coings	*Idem.*	13.	4 1/3.
Racine de réglisse	*Idem.*	106.	35 1/3.
Lin en tige	Le Sa'yd.	3407.	1135 2/3.
Lin en étoupe	*Idem.*	1591.	530 1/3.
Roseaux pour nattes	Le Fayoum.	27.	9.
Ivoire	Sennaar et Dârfour.	175.	58 1/3.
Gomme	Sennaar.	1397.	465 2/3.
		QAFAS [cages ou paniers].	
Raisins frais	Le Fayoum.	58.	19 1/3.
Figues	*Idem.*	1842.	614.
Poulets	Le Sa'yd.	2683.	894 1/3.
Perruches	Sennaar.	1.	//
		BALLES ou ballots.	
Safranon	Le Sa'yd.	3333.	1111.
Laine	Le Fayoum.	298.	99 1/3.
Graine de *mimosa*	Le Sa'yd.	822.	274.
Tabac	*Idem.*	1131.	377.
Poudre à canon	*Idem.*	31.	10 1/3.
Vieux cuivre	*Idem.*	422.	140 2/3.
Sel ammoniac	Environs du Kaire.	2.	2/3.
Graine de concombre	Le Sa'yd.	11.	3 2/3.
Ail	*Idem.*	32.	10 2/3.
Échalotes	*Idem.*	135.	45.
Séné	Désert de Syène.	104.	34 2/3.
Café importé à Qoceyr	Arabie.	2330.	776 2/3.
Racine de réglisse	L'Oasis.	78.	26.
Saad (herbe médicinale)	*Idem.*	16.	5 1/3.

INDICATION des MARCHANDISES.	LIEUX D'ORIGINE.	Pendant trois ans.	Année moyenne.
		OUTRES ou sacs de cuir.	
Tchichm	Sennaar et Dârfour.	168.	56.
Mélasse noire	Le Sa'yd.	1084.	361 1/3.
		COUFFES.	
Dattes	Le Sa'yd.	1343.	447 2/3.
Dattes confites	*Idem.*	6638.	2212 2/3.
Dattes	L'Oasis.	5133.	1711.
Dattes sèches	La Nubie.	11809.	3936 1/3.
Gomme	Le Sa'yd.	102.	34.
Laine	Le Fayoum.	69.	23.
Tabac à fumer	Le Sa'yd.	923.	307 2/3.
Natron	Désert de Sennaar.	174.	58.
		ARDEBS	
Abricots secs	L'Oasis.	5.	1 2/3.
Graine de *mimosa*	Le Sa'yd.	4587.	1529.
Graine de cumin	*Idem.*	612.	204.
Graine d'anis	*Idem.*	116.	38 2/3.
Graine de rave	*Idem.*	460.	146 2/3.
Graine de coriandre	*Idem.*	216.	72.
Graine d'indigo	*Idem.*	215.	71 2/3.
Graine de *meloukhyeh*	*Idem.*	88.	29 1/3.
Habb el barakât (graine)	*Idem.*	32.	10 2/3.
Graine d'anis vert	*Idem.*	70.	23 1/3.
Graine de navet	*Idem.*	7.	2 1/3.
		GRANDES JARRES.	
Mélasse noire	Le Sa'yd.	1541.	513 2/3.
Beurre fondu	*Idem.*	226.	75 1/3.
Huiles diverses	*Idem.*	398.	132 2/3.
Miel blanc	*Idem.*	72.	24.
		BALLAS.	
Mélasse noire	Le Sa'yd.	8917.	2972 1/3.
Beurre fondu	*Idem.*	4867.	1622 1/3.
Huiles diverses	*Idem.*	590.	296 2/3.
Huile de sésame	*Idem.*	21.	7.
Fromages	*Idem.*	1270.	423 1/3.

INDICATION des MARCHANDISES.	LIEUX D'ORIGINE.	QANTÂRS. Pendant trois ans.	QANTÂRS. Année moyenne.
Sucre blanc raffiné.......	Le Sa'yd.	16836.	5612.
Sucre commun en pain.....	*Idem.*	32848.	10949 ⅓.
Safranon................	*Idem.*	2451.	817.
Cire....................	*Idem.*	648.	216.
Indigo..................	*Idem.*	919.	306 ⅓.
Alun....................	Dârfour et Sennaar.	1047.	349.
Tamar Hendy...........	*Idem.*	1174.	391 ⅓.
		NOMBRE de pièces. Pendant trois ans.	NOMBRE de pièces. Année moyenne.
Œufs....................	Le Sa'yd.	2245587.	748529.
Pièces de bétail..........	*Idem.*	716.	238 ⅔.

INDICATION des MARCHANDISES.	LIEUX D'ORIGINE.	NOMBRE de pièces. Pendant trois ans.	NOMBRE de pièces. Année moyenne.
Vases de terre allant au feu..	Le Sa'yd.	17503.	5834 ⅓.
Ruches en terre..........	*Idem.*	770.	256 ⅔.
Esclaves noirs............	Dârfour et Sennaar.	3780.	1260.
Cuirs de buffle...........	Le Sa'yd.	19511.	6503 ⅔.
Peaux de chèvre..........	*Idem.*	424.	141 ⅓.
Peaux de mouton en laine.	*Idem.*	55.	18 ⅓.
Étoffes de laine brune et noire.	*Idem.*	20913.	6971.
Robes de ces étoffes........	*Idem.*	24233.	8077 ⅔.
Couvertures de cheval.....	*Idem.*	287.	95 ⅔.
Tapis de laine............	Le Fayoum.	628.	209 ⅓.
Grands châles blancs......	*Idem.*	114577.	38192 ⅔.
Petits châles blancs........	*Idem.*	58202.	19400 ⅔.
Toiles d'emballage........	*Idem.*	22952.	7650 ⅔.
Châles bleus et blancs......	Le Sa'yd.	75948.	25316.
Toiles de lin............	*Idem.*	304988.	101662 ⅔.

Il faut remarquer que tous les articles compris dans ce tableau sont ceux qui ont acquitté les droits de douane. Les marchandises qui venoient à l'adresse des beys, étoient affranchies de ces droits ; ce qui diminuoit considérablement les produits de la perception.

ÉTAT GÉNÉRAL *des Marchandises qui ont acquitté les droits de la douane de Boulaq pendant les années 1190 et 1191 de l'hégire, correspondantes aux années 1775 et 1776 de notre ère.*

INDICATION des MARCHANDISES.	LIEUX D'ORIGINE.	CAISSES. Pendant deux ans.	CAISSES. Année moyenne.
Acier..................	Chrétienté.	210.	105.
Cuivre jaune............	*Idem.*	10.	5.
Mercure................	*Idem.*	32.	16.
Arsenic................	*Idem.*	7.	3 ½.
Azur (cobalt)...........	*Idem.*	6.	3.
Clinquant..............	*Idem.*	92.	46.
Or en feuille............	*Idem.*	10.	5.
Limes..................	*Idem.*	23.	11 ½
Quincailleries...........	*Idem.*	54.	27.
Platines d'armes à feu......	*Idem.*	48.	24.
Fusils et tromblons.......	*Idem.*	192.	96.
Canons de fusil..........	*Idem.*	35.	17 ½
Fer-blanc..............	*Idem.*	161.	80 ½.
Sulfate de fer...........	*Idem.*	13.	6 ½.
Verre..................	*Idem.*	87.	43 ½.
Miroirs................	*Idem.*	184.	92.
Verroterie de Venise......	*Idem.*	613.	306 ½
Faïence................	*Idem.*	353.	176 ½
Corail.................	*Idem.*	23.	11 ½
Ambre.................	*Idem.*	36.	18.
Cannelle...............	*Idem.*	125.	62 ½.
Clous de girofle..........	*Idem.*	43.	21 ½.
Poivre.................	*Idem.*	82.	41.
Dragées diverses..........	*Idem.*	190.	95.
Sirops divers............	*Idem.*	81.	40 ½.
Rosolio................	*Idem.*	255.	127 ½.

INDICATION des MARCHANDISES.	LIEUX D'ORIGINE.	CAISSES. Pendant deux ans.	CAISSES. Année moyenne.
Velours................	Chrétienté.	21.	10 ½.
Satin..................	*Idem.*	146.	78.
Taffetas noir............	*Idem.*	30.	15.
Crêpe..................	*Idem.*	17.	8 ½.
Étoffes diverses..........	*Idem.*	122.	61.
Fanaux de verre..........	*Idem.*	84.	42.
Peignes et cuillers de bois...	Empire Ottoman.	118.	59.
Mastic de lentisque........	*Idem.*	34.	17.
Mastic en larmes	*Idem.*	330.	165.
		QAFAS ou paniers. Pendant deux ans.	QAFAS ou paniers. Année moyenne.
Creusets................	Chrétienté.	60.	30.
Pâte d'abricots...........	Empire Ottoman.	162.	81.
Fromages de Mansourah...	Égypte.	2030.	1015.
Étoffes de soie et lin.......	*Idem.*	370.	185.
Raisins secs noirs.........	Iles de la Grèce.	11876.	5938.
Figues et raisins secs......	*Idem.*	12150.	6075.
Charbon................	Empire Ottoman.	1456.	728.
Graine verte............	*Idem.*	8.	4.

INDICATION des MARCHANDISES.	LIEUX D'ORIGINE.	QANTÂRS. Pendant deux ans.	QANTÂRS. Année moyenne.
Blanc de céruse	Chrétienté.	500.	250.
Mercure	*Idem.*	28.	14.
Ocre rouge	*Idem.*	150.	75.
Soufre commun	*Idem.*	510.	255.
Salsepareille	*Idem.*	81.	40 ½.
Fleurs d'aspic	*Idem.*	244.	122.
Bois de Campêche	*Idem.*	7900.	3950.
Clous de girofle	*Idem.*	290.	145.
Étain	*Idem.*	449.	224 ½.
Clinquant	*Idem.*	1099.	545.
Poivre	*Idem.*	267.	133 ½.
Alquifoux	*Idem.*	814.	407.
Acier	*Idem.*	765.	382 ½.
Gingembre	*Idem.*	38.	19.
Mahaleb	*Idem.*	1640.	820.
Verre commun	*Idem.*	74.	37.
Cuivre jaune	*Idem.*	55.	27 ½.
Safran	Empire Ottoman.	2.	1.
Caroubes	*Idem.*	23833.	11916 ½.
Vitriol de Chypre	*Idem.*	158.	79.
Noix de galle	*Idem.*	518.	259.
Styrax en écorce	*Idem.*	155.	77 ½.
Roses de Damas	Syrie.	80.	40.
Garance	*Idem.*	1875.	937 ½.
Vieux cuivre du pays	Égypte.	620.	310.
Figues de Gaza	Syrie.	71.	35 ½.
Kaçal (teinture)	*Idem.*	708.	354.
Monât	Indes, Arabie.	131.	65 ½.
Gomme adragant	Syrie.	317.	158 ½.
		BARILS. Pendant deux ans.	BARILS. Année moyenne.
Blanc de céruse	Chrétienté.	38.	19.
Ocre rouge	*Idem.*	67.	33 ½.
Clous	*Idem.*	200.	100.
Piment	*Idem.*	52.	26.
Oxide de cuivre	*Idem.*	13.	6 ½.
Minium	*Idem.*	14.	7.
Orpin	*Idem.*	130.	65.
Étain	*Idem.*	102.	51.
Alquifoux	*Idem.*	153.	76 ½.
Gomme adragant	*Idem.*	134.	67.
Soufre en canon	*Idem.*	592.	296.
Alun	*Idem.*	53.	26 ½.
Litharge d'or	*Idem.*	12.	6.
Olives	Empire Ottoman.	50.	25.
Raisins confits au vinaigre	*Idem.*	575.	287 ½.
Goudron	*Idem.*	497.	248 ½.
Tutie	*Idem.*	12.	6.
Colophone	*Idem.*	149.	74 ½.
Borax	*Idem.*	3.	1 ½.
Zonbarah	....	5.	2 ½.
Bysourah	....	5.	2 ½.
		BOUTEILLES ET DAMES-JEANNES. Pendant deux ans.	BOUTEILLES ET DAMES-JEANNES. Année moyenne.
Tabac en poudre	Chrétienté.	83.	41 ½.
Vin	Empire Ottoman.	617.	308 ½.
Miel	Égypte.	2162.	1081.
Sucreries diverses	Empire Ottoman.	9135.	4567 ½.

INDICATION des MARCHANDISES.	LIEUX D'ORIGINE.	NOMBRE de pièces. Pendant deux ans.	NOMBRE de pièces. Année moyenne.
Plomb en saumon	Chrétienté.	2841.	1420 ½.
Creusets	*Idem.*	102180.	51090.
Carreaux de marbre	*Idem.*	18140.	9070.
Fusils	*Idem.*	2978.	1489.
Lampes de verre	*Idem.*	43560.	21780.
Pièces de faïence	*Idem.*	28900.	14450.
Livrets de feuilles d'or	*Idem.*	4440.	2220.
Pièces de faïence	*Idem.*	14527.	7263 ½.
Barres de fer	*Idem.*	34392.	17196.
Poutrelles de sapin	Empire Ottoman.	4800.	2400.
Jouets d'enfant	*Idem.*	1870.	935.
Tapis de pied	*Idem.*	1612.	806.
Bâtons	Empire Ottoman.	220000.	110000.
Rames et avirons	*Idem.*	15840.	7920.
Gamelles en bois	*Idem.*	26777.	13388 ½.
Peignes et cuillers	*Idem.*	336000.	168000.
Outres	*Idem.*	25083.	12541 ½.
Hampes de lance	*Idem.*	10900.	5450.
Baghary	*Idem.*	68160.	34080.
Vêtemens de femme	*Idem.*	854.	427.
Vieilles chaussures *idem*	*Idem.*	84200.	42100.
Bonnets blancs	*Idem.*	26901.	13450 ½.
Balais	*Idem.*	62000.	31000.
Meules de moulin	*Idem.*	204.	102.
Tuyaux de pipe	*Idem.*	187000.	93500.
Peaux de maroquin	*Idem.*	23890.	11945.
Couvertures de Turquie	*Idem.*	2888.	1444.
Kalimât (tapis)	*Idem.*	14019.	7009 ½.
Couvertures de Tunis	États Barbaresques	15239.	7619 ½.
Châles de Tunis	*Idem.*	13722.	6861.
Paires de babouches	*Idem.*	10249.	5124 ½.
Tasses à café du pays	Égypte.	128000.	64000.
		PAQUETS. Pendant deux ans.	PAQUETS. Année moyenne.
Corail	Chrétienté.	638.	319.
Limes	*Idem.*	10300.	5150.
Roseaux à écrire	Syrie.	1000.	500.
		PYKS D'ÉTOFFE. Pendant deux ans.	PYKS D'ÉTOFFE. Année moyenne.
Draps de laine	Chrétienté.	55200.	27600.
Satin de Scio	Empire Ottoman.	6068.	3034.
Crêpe	Chrétienté.	22500.	11250.
Taffetas noir	*Idem.*	4638.	2319.
Velours	*Idem.*	3210.	1605.
Satin	*Idem.*	130600.	65300.
		ARDEBS. Pendant deux ans.	ARDEBS. Année moyenne.
Sésame	Égypte.	3063.	1531 ½.
Riz	*Idem.*	29013.	14506 ½.

INDICATION des MARCHANDISES.	LIEUX D'ORIGINE.	PIÈCES D'ÉTOFFE.	
		Pendant deux ans.	Année moyenne.
Mousseline Turque........	Empire Ottoman.	23850.	11925.
Étoffes de soie et lin.......	*Idem.*	33570.	16785.
Toile de coton pour doublure	Basse Égypte.	88785.	44392 ½.
Toile de coton plus fine....	*Idem.*	180739.	90369 ½.
Toile *bihazy*............	*Idem.*	21225.	10612 ½.
Fichus de soie...........	*Idem.*	40060.	20030.
Toile de Menouf.........	*Idem.*	19113.	9556 ½.
Toile *hasany*...........	*Idem.*	713.	356 ½.
Draps de lit en soie........	*Idem.*	228.	114.
Toile p.r chemises (*maqâte'*).	*Idem.*	48595.	24297 ½.
Toile *idem* (crêpe)........	*Idem.*	29810.	14905.
Mouchoirs de soie........	*Idem.*	3252.	1626.
Taffetas noir (voiles)......	*Idem.*	2865.	1432 ½.
Châles.................	*Idem.*	900.	455.
Toile p.r chemises (*nebrâny*).	*Idem.*	7299.	3649 ½.
Serviettes..............	*Idem.*	160.	80.
Crêpes de soie (*hambary*)....	*Idem.*	468.	224.
Toile de coton...........	Syrie (Damas).	45525.	22762 ½.
Alâgât...............	*Idem.*	44049.	22024 ½.
Soie et coton (*qotny*).......	*Idem.*	2593.	1296 ½.
Idem imprimés..........	*Idem.*	3245.	1622 ½.
Idem moirés............	*Idem.*	1770.	885.
Toile de coton peinte.....	*Idem.*	1333.	666 ½.
Soie et coton (turbans)....	*Idem.*	966.	483.
Châles de Perse..........	*Idem.*	157.	78 ½
Châles de Bagdad.........	*Idem.*	125.	62 ½.
Châles de mousseline......	*Idem.*	1133.	566 ½
Mousseline.............	*Idem.*	8187.	4093 ½.
Étoffes grossières.........	*Idem.*	507.	253 ½.
Étoffes diverses..........	*Idem.*	125.	62 ½.
		OKES.	
		Pendant deux ans.	Année moyenne.
Clous..................	Chrétienté.	24280.	12140.
Piment et poivre.........	*Idem.*	2280.	1140.
Canons de fusil..........	*Idem.*	3731.	1865 ½
Oxide de cuivre..........	*Idem.*	1575.	787 ½.
Sulfate de fer...........	*Idem.*	790.	395.
Arsenic................	*Idem.*	102.	51.
Azur..................	*Idem.*	250.	125.
Cannelle...............	*Idem.*	8160.	4080.
Ambre................	*Idem.*	986.	493.
Cire..................	Empire Ottoman.	820.	410.
Mastic en larmes.........	*Idem.*	16100.	8050.
Mastic de lentisque........	*Idem.*	2640.	1320.
Styrax liquide...........	*Idem.*	4700.	2350.
Assa fœtida............	*Idem.*	3043.	1521 ½.
Terre pour les fab.s de pipes.	*Idem.*	650.	325.
Cordes................	*Idem.*	1428.	714.
Prunelles..............	*Idem.*	7170.	3585.
Fromages de Grèce.......	*Idem.*	4970.	2485.
Salep.................	*Idem.*	2290.	1145.
Pistaches..............	*Idem.*	3160.	1580.
Confitures sèches.........	*Idem.*	320.	160.
Vieux cuivre............	*Idem.*	47738.	23869.
Cuivre (batterie de cuisine).	*Idem.*	48430.	24215.
Graine jaune (teinture)....	*Idem.*	1235.	617 ½.
Colle en poudre..........	*Idem.*	4140.	2070.

INDICATION des MARCHANDISES.	LIEUX D'ORIGINE.	OKES.	
		Pendant deux ans.	Année moyenne.
Colophone..............	Empire Ottoman.	7600.	3800.
Pâte d'abricots...........	Syrie.	22674.	11337.
Abricots secs............	*Idem.*	11645.	5822 ½.
Raisins secs.............	Empire Ottoman.	6083.	3041 ½.
Haricots secs............	*Idem.*	3410.	1705.
Pruneaux..............	*Idem.*	4540.	2270.
Soie à coudre............	*Idem.*	4914.	2457.
Opium................	*Idem.*	800.	400.
Olives.................	*Idem.*	4090.	2045.
Saucissons du Levant......	*Idem.*	2715.	1357 ½.
Raisins secs.............	*Idem.*	1620.	810.
Tutie.................	*Idem.*	1440.	720.
Cuivre jaune............	*Idem.*	37270.	18635.
Merises................	*Idem.*	800.	400.
Vieux fer..............	Égypte.	5200.	2600.
Zonbarah..............	....	540.	270.
Bysourah..............	....	470.	235.
Beheyba mourrah.........	....	1070.	535.
Colle en poudre..........	Empire Ottoman	4140.	2070.
Hermodacte.............	Syrie.	930.	465.
Borax.................	Empire Ottoman.	370.	185.
Racine de réglisse.........	Chrétienté.	640.	320.
Graine verte............	Empire Ottoman.	150.	75.
		BALLES ou ballots.	
		Pendant deux ans.	Année moyenne.
Draps de laine..........	Chrétienté.	46.	23.
Salsepareille............	*Idem.*	36.	18.
Fleurs d'aspic...........	*Idem.*	43.	21 ½.
Pelleterie..............	*Idem.*	84.	42.
Draps.................	*Idem.*	1476.	738.
Rosolio................	*Idem.*	1082.	541.
Racine de réglisse........	*Idem.*	1852.	926.
Mahaleb...............	*Idem.*	256.	128.
Cire..................	Empire Ottoman.	12.	6.
Gingembre.............	*Idem.*	44.	22.
Soie écrue.............	*Idem.*	2985.	1492 ½.
Kaçal (poudre)...........	*Idem.*	123.	61 ½.
Tabac de Turquie........	*Idem.*	30673.	15336 ½.
Noix de galle...........	*Idem.*	179.	89 ½.
Assa fœtida............	*Idem.*	48.	24.
Vieilles chaussettes de maroq.n	*Idem.*	82	41.
Alâgât de Turquie........	*Idem.*	13250.	6675.
Grands tapis............	*Idem.*	778.	389.
Noix, amandes, &c........	*Idem.*	4627.	2313 ½.
Amadou...............	*Idem.*	114.	57.
Styrax liquide...........	*Idem.*	52.	26.
Feuilles de chanvre.......	*Idem.*	425.	212 ½.
Absinthe..............	*Idem.*	1272.	636.
Safran................	*Idem.*	16.	8.
Poix blanche............	*Idem.*	1487.	743 ½.
Tabac de Damas.........	Syrie.	9413.	4706 ½.
Garance...............	*Idem.*	780.	390.
Savon d'Alexandrette......	*Idem.*	2125.	1062 ½.
Savon de Damas..........	*Idem.*	831.	415 ½.
Poil de chèvre...........	*Idem.*	22.	11.
Merceries de Constantinople.	Empire Ottoman	747.	373 ½.
Étoffes de soie commune....	*Idem.*	184.	92.

INDICATION des MARCHANDISES.	LIEUX D'ORIGINE.	BALLES ou ballots. Pendant deux ans.	Année moyenne.	INDICATION des MARCHANDISES.	LIEUX D'ORIGINE.	BALLES ou ballots. Pendant deux ans.	Année moyenne.
Vieux fer...............	Égypte.	85.	42 $\frac{1}{2}$.	*Beheyba mourrah*..........	....	24.	12.
Roses de Damas.........	Syrie.	49.	24 $\frac{1}{2}$.	Poivre d'Éthiopie........	Sennaar.	17.	8 $\frac{1}{2}$.
Laine..................	Égypte.	177.	88 $\frac{1}{2}$.	*Hadary*................	....	304.	152.
Mouât..................	Arabie.	53.	26 $\frac{1}{2}$.	Racine de réglisse.........	Chrétienté.	18.	9.
Hermodacte............. (1)	Syrie.	8.	4.	Papier..................	Chrétienté.	1082.	541.

ÉTAT GÉNÉRAL des Marchandises venant de Syrie qui ont acquitté les droits de douane à Damiette pendant les années 1205, 1206—1212 de l'hégire, correspondantes aux années 1791, 1792—1798 de notre ère.

INDICATION des MARCHANDISES.	LIEUX D'ORIGINE.	BALLES ou ballots. Pendant huit ans.	Année moyenne.	INDICATION des MARCHANDISES.	LIEUX D'ORIGINE.	PIÈCES. Pendant huit ans.	Année moyenne.
Tabac de Sour, Berout, &c.	Syrie.	68130.	8516 $\frac{1}{4}$.	Toiles de Damas.........	Syrie.	587235.	73404 $\frac{3}{8}$.
Tabac de Lataky.........	*Idem.*	23630.	8954.	*Alâgât* de Damas.........	*Idem.*	105620.	13202 $\frac{1}{4}$.
Cocons de vers à soie et filoselle...............	*Idem.*	634.	79 $\frac{1}{4}$.				
Soie de Damas..........	*Idem.*	17948.	2243 $\frac{1}{4}$.				

ÉTAT GÉNÉRAL des Marchandises qui ont acquitté les droits de douane à Suez pendant les années 1209, 1210, 1211 et 1212 de l'hégire, correspondantes aux années 1795, 1796, 1797 et 1798 de notre ère.

INDICATION des MARCHANDISES.	LIEUX D'ORIGINE.	BALLES ou ballots. Pendant quatre ans.	Année moyenne.	INDICATION des MARCHANDISES.	LIEUX D'ORIGINE.	BALLES ou ballots. Pendant quatre ans.	Année moyenne.
Café..................	Arabie.	56576.	14144.	Noix de coco............	Indes.	948.	237.
Encens................	*Idem.*	8329.	2082.	*Defr* (parfum)...........	*Idem.*	4.	1.
Poivre.................	Indes.	925.	231.	Gingembre..............	*Idem.*	149.	37 $\frac{1}{4}$.
Coque du Levant........	*Idem.*	200.	50.	Gomme copal............	*Idem.*	98.	24 $\frac{1}{2}$.
Benjoin................	*Idem.*	75.	18 $\frac{3}{4}$.	Cachou................	*Idem.*	1.	$\frac{1}{4}$.
Aloès..................	Arabie.	450.	112 $\frac{1}{2}$.	Cannelle................	*Idem.*	37.	9 $\frac{1}{4}$.
Cardamome.............	Indes.	75.	18 $\frac{3}{4}$.	*Torboul* (drogue).........	*Idem.*	1.	$\frac{1}{4}$
Gomme élémi...........	Arabie.	58.	14 $\frac{1}{2}$.	*Habb el-molouk* (drogue)....	*Idem.*	5.	1 $\frac{1}{4}$.
Café en gousses.........	*Idem.*	89.	22 $\frac{1}{4}$.	*Kousyleh* (drogue)........	*Idem.*	6.	1 $\frac{1}{2}$.
Curcuma...............	Indes.	396.	99.	*Nakyouy* (drogue)........	*Idem.*	16.	4.
Bois de Sandal...........	*Idem.*	30.	7 $\frac{1}{2}$.	*Zohiboul* (drogue)........	*Idem.*	117.	29 $\frac{1}{4}$.
Galbah (drogue)..........	....	388.	97.	Kermès................	*Idem.*	19.	4 $\frac{3}{4}$.
Cauris.................	Indes.	146.	36 $\frac{1}{2}$.	*Kabyleh* (drogue).........	*Idem.*	36.	9.
Tchichm................	Arabie.	1.	$\frac{1}{4}$.	Squine.................	*Idem.*	2.	$\frac{1}{2}$.
Zédoaire...............	Indes.	232.	58.	*Letar* (drogue)...........	*Idem.*	1.	$\frac{1}{4}$.
Myrrhe orientale.........	Arabie.	102.	25 $\frac{1}{2}$.	*Qafal* (bois de parfum).....	*Idem.*	1.	$\frac{1}{4}$.
Racine de *qalangâ*........	*Idem.*	39.	9 $\frac{3}{4}$.				

(1) Nous avons classé dans ce tableau, comme dans le précédent, les diverses marchandises suivant les diverses manières adoptées par les douanes pour en apprécier la quantité. Quand la même marchandise s'y retrouve deux fois, c'est que sa quantité est rapportée à deux unités de mesure différentes : ainsi, par exemple, les cinq cents *qantâr* et les trente-huit barils de blanc de céruse ne font qu'un seul et même article; ce qui indique que le poids du baril de cette matière est d'environ treize *qantâr*.

Ce dernier tableau des marchandises importées par Suez, de l'Arabie et des Indes, ne contient qu'une partie de celles qui ont cette origine; car nous avons déjà eu occasion de dire que les objets importés par les caravanes des pélerins de la Mecque ne payoient aucun droit.

Il nous manque, pour compléter les renseignemens sur le commerce fournis par les états de douanes, ceux des bureaux de Qoceyr, de Rosette et d'Alexandrie.

Les droits étoient perçus à Qoceyr au profit du kâchef de Qené. Mais, pendant mon séjour dans cette dernière ville, je n'ai eu aucune occasion de me procurer des tableaux semblables à ceux qui précèdent.

La douane de Rosette étoit de peu d'importance, excepté lorsque la disette se faisoit sentir dans quelques parties de l'Europe. Les grains, et notamment le riz, devenoient alors l'objet de perceptions assez considérables; on embarquoit ces grains à Rosette sur des djermes, qui les transportoient à Alexandrie à bord des navires Européens.

D'après un relevé des douanes de Damiette, de 1791 à 1798 inclusivement, la quantité de riz exportée par ce port s'est élevée, pendant ces huit années, à 228,357 *ardeb*, c'est-à-dire, à 28,544 *ardeb* par année moyenne.

Quant aux douanes d'Alexandrie, nous n'avons pu nous en procurer les états, parce que, le douanier principal de cette place étant mort de la peste pendant notre séjour en Égypte, les conservateurs de la santé firent brûler tous ses papiers et les registres de son administration. Il nous a été remis seulement un tableau du produit des différens droits qui y ont été perçus depuis l'année 1201 jusqu'à l'année 1210 de l'hégire. Il en résulte que, pendant ces dix années, la recette générale de ce bureau a été de 1,376,098 pataques; et les frais de perception, de 340,404 : ce qui donne pour produit net, pendant les dix années, 1,035,694 pataques, ou, par année moyenne, une somme équivalente à 322,872 francs de notre monnoie.

RÉSUMÉ
ET CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES.

Le phénomène annuel du débordement du Nil et le cours régulier des saisons affranchissent les habitans de l'Égypte de la plupart des travaux que la terre exige ailleurs de ceux qui la cultivent. Comme il n'y a que peu d'efforts à faire pour en obtenir de riches produits, il est naturel que les procédés de l'agriculture y soient demeurés stationnaires : aussi y reconnoît-on aujourd'hui ce que les anciens nous ont appris sur les irrigations, les ensemencemens et les récoltes; à quelques exceptions près, on y cultive encore les mêmes céréales, les mêmes plantes légumineuses et textiles. Nous avons fait voir ailleurs que les mêmes mesures agraires s'y étoient conservées depuis la plus haute antiquité; la terre y reçoit la même quantité de semence; et si l'on remarque quelque différence entre ce qu'elle rapporte de nos jours et ce qu'elle rapportoit suivant le récit des anciens, il faut l'attribuer à l'exagération de quelques-uns d'entre eux, qui, dans leur étonnement d'une fécondité qui coûtoit si peu de travail, l'exaltèrent outre mesure.

Comment n'auroient-ils pas été étonnés, en effet, de la fertilité d'un sol qui souvent n'a pas même besoin d'être labouré avant de recevoir le grain qu'on lui confie; qui, jusqu'au moment de la récolte de ce grain, semble repousser toute autre végétation ; qui, par conséquent, ne réclame ni le secours des engrais, ni les travaux du sarclage !

Les cultivateurs n'ont de fatigue à essuyer que celle de l'arrosement des terres, quand elles n'ont point été inondées naturellement, ou quand on entreprend de leur faire produire plusieurs moissons dans le cours d'une année. C'est en mesurant le travail de ces arrosemens que nous avons pu évaluer la force ordinaire des hommes en Égypte. Soit à cause de la transpiration continuelle qui les affoiblit sous un soleil ardent, soit parce que les alimens dont ils se nourrissent sont peu substantiels, soit peut-être parce que le desir d'améliorer leur sort ne peut exciter leur activité sous un ordre de choses qui ne leur permet pas l'espérance d'un meilleur avenir, les manœuvres employés aux arrosemens ne fournissent, par l'emploi utile de leurs forces, que les deux tiers environ de l'effet que fournissent dans nos climats des hommes de même stature qui travailleroient pendant le même temps. Il est vrai que cette différence se fait remarquer également dans le travail des animaux : en Égypte, un bœuf attelé à un manége pour élever l'eau des citernes ne produit guère que les deux tiers de l'effet d'un bœuf de même taille qui seroit attelé à un manége semblable en Europe.

En étendant cette comparaison aux travaux du labourage, et en nous exprimant en

en mesures Françaises, nous avons trouvé que deux bœufs et leur conducteur labourent en Égypte un hectare dans l'espace de trois jours et un tiers, la journée de travail étant supposée de dix heures; tandis que, dans les provinces de France où l'on emploie des bœufs, il faut quatre journées pour labourer la même superficie. Ce résultat, qui semble en contradiction avec celui que nous venons de rapporter, s'explique aisément par l'extrême légèreté de la charrue Égyptienne et le peu de profondeur des sillons qu'elle trace : elle ne fait en quelque sorte qu'effleurer la surface du sol.

Le prix moyen en argent de la journée d'un laboureur, dans la haute Égypte, revient à 35 centimes; celui de la journée d'un manœuvre employé aux arrosemens s'abaisse au-dessous de 22 : la nourriture de ces manœuvres ne s'élève guère au-dessus de 12 centimes par jour ; elle se compose de pain de *dourah*, de laitage et de végétaux, excepté pendant le temps du *ramadân*.

En général, on peut évaluer à 120 francs par année le prix de la nourriture et de l'entretien d'un homme employé aux travaux de l'agriculture.

Les détails que nous avons donnés sur le prix d'achat, la nourriture journalière et l'entretien des animaux élevés par les cultivateurs, fourniront les moyens de comparer les dépenses de leur éducation en Égypte aux dépenses de leur éducation en France. Nous ajouterons seulement ici que les Égyptiens ne savent engraisser ni le bétail, ni aucun oiseau de basse-cour. Cette ignorance tient-elle à leur extrême sobriété, qui ne leur fait pas attacher beaucoup de prix à la qualité des viandes dont ils se nourrissent, ou bien doit-elle être attribuée au manque de prairies naturelles ! Cette dernière circonstance suffiroit seule pour les forcer de réduire au strict nécessaire le nombre d'animaux domestiques qu'ils élèvent. Ils ne pourroient en effet augmenter leurs troupeaux, à moins de consacrer une plus grande superficie de terre à la culture des fourrages, c'est-à-dire, à moins de restreindre d'autant la culture des céréales, qu'ils ont besoin d'étendre le plus possible ; car, outre ce qui est indispensable à la consommation des habitans, il faut encore recueillir assez de grains pour acquitter les impositions en nature dont les terres sont grevées, et solder une partie des marchandises étrangères propres à l'usage du pays.

Dans la haute Égypte, il faut porter au sixième des terres cultivées la superficie de celles qui sont ensemencées en fourrages; il faut la porter au tiers dans le Delta. C'est de cette dernière province que l'on tiroit les peaux de bœuf et de buffle qui passoient en France et en Italie.

Les seules terres qui se reposent en Égypte, sont celles que n'arrose pas l'inondation naturelle, ou qu'on ne peut arroser artificiellement.

Quant à leur fertilité, on sème par hectare 155 litres de froment; on en recueille, année commune, 2325.

Dans nos départemens les plus fertiles de France, on emploie 2 hectolitres de semence par hectare, et l'on en recueille 20 hectolitres. Les terres rapportent donc en Égypte 14 et 15 pour 1, tandis qu'elles ne rapportent que 10 dans nos meilleures provinces, et 3 seulement dans les plus mauvaises.

Ainsi, en estimant la fertilité des terres par le rapport des récoltes à la quantité de semence sur une superficie donnée, la fertilité de l'Égypte sera représentée par 15, et la fertilité moyenne de la France par 6 $\frac{1}{2}$; on doit observer de plus qu'il faut engraisser nos terres par des moyens factices, et que les campagnes sur les bords du Nil n'ont besoin que d'être inondées naturellement.

Le prix moyen de l'hectolitre de blé en Égypte est de 4 francs 30 centimes à peu près ; il est aujourd'hui (1) en France de 14 francs 59 centimes. Ces prix sont par conséquent entre eux dans le rapport moyen de 10 à 33.

L'idée que nous venons de donner de la fertilité de l'Égypte, s'accorde avec celle que les anciens nous en ont laissée ; ajoutons qu'il est difficile de prévoir comment il y seroit apporté des changemens sensibles. Quelles améliorations peut-on attendre en effet de l'introduction de nouveaux procédés de culture dans un pays où la nature dispense des engrais, et quelquefois même du labourage des champs ! Plus l'art est simple, moins il y a de tentatives à faire pour en perfectionner la pratique.

Mais, si l'on doit désespérer d'obtenir de la terre une plus grande fécondité, il seroit possible d'accroître prodigieusement l'étendue des terres fécondes : il ne s'agiroit que d'aménager convenablement les eaux du fleuve, en creusant de nouveaux canaux, en élevant de nouvelles digues, en un mot en établissant un système d'irrigation qui fît participer, pendant le plus long-temps possible, la plus grande superficie de territoire au bienfait de l'inondation. Alors toutes les terres pourroient donner deux ou trois récoltes par an ; ce qui n'a lieu maintenant que sur quelques points privilégiés.

Ces récoltes multiples exigeront toujours, à la vérité, des arrosemens artificiels, dont le mode est un objet essentiel d'améliorations. Dans l'état grossier des machines que l'on emploie aujourd'hui, les hommes ou les animaux qui les font mouvoir, consomment une quantité notable de leurs forces à vaincre les obstacles qui proviennent de la mauvaise construction de ces machines. Leur produit utile pourroit être doublé, si les ouvriers qui les exécutent devenoient plus habiles : nous ne disons pas s'ils avoient de meilleurs modèles ; car les seaux à bascule, les roues à pots et à tympan, sont les appareils d'arrosement les plus simples quand on n'a point de moteurs inanimés à sa disposition. Tout porte à croire que ces appareils, usités en Égypte de temps immémorial, s'y exécutoient autrefois avec plus de perfection ; il est même certain qu'on y employoit la vis à épuisement qui porte le nom d'Archimède : on ne l'y retrouve plus aujourd'hui, parce que, la civilisation ayant rétrogradé, on a successivement perdu l'usage de divers ustensiles dont la fabrication demandoit un certain degré d'habileté.

On augmenteroit sans doute les produits territoriaux de l'Égypte, en établissant un bon système d'irrigation et en perfectionnant les appareils d'arrosement ; mais ce qui augmenteroit singulièrement ces produits, ce seroit quelque institution qui fît participer les *fellâh* à la propriété du sol : ils ne le cultivent aujourd'hui que pour vivre et acquitter l'impôt ; ils le cultiveroient

(1) A la fin d'avril 1822.

bientôt pour vivre plus commodément : l'assurance de profiter de leurs peines rendroit sous leurs mains les moissons plus abondantes.

L'idée de diviser une partie du territoire du Sa'yd entre les cultivateurs occupoit souvent le général Desaix ; il en regardoit l'exécution comme le plus sûr moyen de hâter la civilisation de ce pays, et de le faire jouir promptement des principales améliorations dont il est susceptible.

Ce ne sont, en effet, que des propriétaires qui peuvent entreprendre des cultures dispendieuses comme celles du sucre et de l'indigo, quelques bénéfices qu'elles promettent ; voilà pourquoi les bénéfices de ces cultures étoient le partage exclusif des beys et des kâchefs, qui possédoient certains villages dont le territoire étoit propre à ce genre d'exploitation.

Quoique l'art de construire et d'établir des machines à élever l'eau pour les irrigations se soit dégradé en Égypte à mesure que les lumières de la civilisation s'y sont éteintes, cependant la nécessité n'a pas permis qu'il s'y perdît entièrement, tandis que la pratique d'un grand nombre d'autres qu'on y exerçoit autrefois avec un certain degré de perfection, y est aujourd'hui totalement oubliée.

Que l'on compare les plus grandes constructions de l'Égypte moderne aux monumens antiques dont le pays est encore couvert, et l'on pourra juger de quelle hauteur l'architecture est déchue. On est frappé d'étonnement à l'aspect de ces temples et de ces palais de dimensions colossales, à l'aspect des statues et des sculptures en creux ou en relief dont ils sont décorés : il faut admirer, en les voyant, l'adresse et l'habileté des ouvriers qui les exécutèrent ; et certainement ces ouvriers devoient être alors en bien grand nombre, puisqu'ils ont laissé de leurs ouvrages sur tous les points de cette contrée, où peut-être on ne trouveroit pas de nos jours un seul homme capable de modeler une figure dans l'attitude la plus simple.

Les ténèbres de l'antiquité nous cachent les diverses époques auxquelles furent érigés la plupart de ces monumens. Cependant combien de siècles ont dû s'écouler avant qu'on entreprît d'extraire de leurs carrières les blocs de granit dont les obélisques sont formés, avant qu'on imaginât les moyens de remuer ces énormes masses et de les transporter à de grandes distances, avant qu'on eût extrait les métaux de leurs mines pour en fabriquer les outils propres à tailler ces obélisques, à les polir, à y graver profondément et avec une perfection remarquable les figures hiéroglyphiques dont leur surface est ornée !

D'autres arts utiles à la vie civile, ou seulement destinés à en augmenter les jouissances, étoient évidemment, chez les anciens Égyptiens, aussi avancés que l'architecture et la sculpture ; leurs peintures, leurs papyrus, l'espèce de carton qu'ils employoient à fabriquer les caisses de leurs momies, sans parler de leurs embaumemens, exigeoient des préparations qui ne pouvoient être que le résultat d'essais multipliés et d'une longue expérience. On peut en dire autant de leurs tissus, dont quelques fragmens sont venus jusqu'à nous. Enfin les instrumens de musique, les armes, les chariots de guerre et les ameublemens que l'on voit représentés dans les tombeaux des rois de Thèbes, sont autant

de preuves d'une civilisation avancée, et d'une industrie qui s'appliquoit à une multitude d'usages. Les livres de Moïse nous offrent à cet égard des témoignages irrécusables; car, dans les instructions qu'il donne aux enfans d'Israël pour la construction du tabernacle, de l'autel des holocaustes, du parvis, et de l'autel des parfums, dans ses prescriptions sur la forme et la matière des vêtemens sacerdotaux, ce sont les arts Égyptiens qu'il décrit : parmi ces arts, il faut bien distinguer celui de mettre en œuvre les différens métaux, lequel suppose l'art beaucoup plus ancien d'en traiter les mines; il faut distinguer encore ceux de polir les pierres gemmes les plus dures, d'y graver des caractères, de tisser des étoffes précieuses, de préparer les cuirs et de les teindre de diverses couleurs. Quelque rapidité que l'on suppose à la marche de la civilisation dans les premiers âges du monde, l'état des connoissances humaines en Égypte, au temps de Moïse, fournit du moins la preuve incontestable qu'à cette époque les Égyptiens étoient déjà un ancien peuple. C'est aujourd'hui un peuple qui paroît sortir à peine de l'état sauvage. Il ne pratique, pour ainsi dire, que les arts les plus grossiers, tels que les exigent nos premiers besoins : ceux de fabriquer des nattes, des toiles de lin, des étoffes de laine, se sont en effet conservés dans les campagnes, parce que, se rattachant à la vie agricole, ils ont toujours dû former l'occupation naturelle des laboureurs pendant le temps de l'inondation.

La plupart des villes, sous le rapport de l'industrie qu'on y exerce, ne sont plus que de gros villages; quelques Qobtes y travaillent les métaux précieux; quelques Juifs et Arméniens y exercent la profession de lapidaires : voilà à quoi se réduisent les arts de luxe en Égypte. Si quelques habitations modernes y sont encore décorées de colonnes de porphyre et de granit polis, ces colonnes sont des débris enlevés à d'anciens édifices. On chercheroit vainement, d'Éléphantine à Alexandrie, un seul ouvrier qui entreprît d'en exécuter de semblables.

Ce pays sortira sans doute de l'état de dégradation dans lequel il est tombé; de nouveaux genres d'industrie s'y introduiront un jour : mais on peut tracer dès à présent le cercle assez étroit dans lequel ils seront renfermés; il n'y a là en effet ni courans d'eau ni combustibles qui puissent entretenir ou des roues hydrauliques, ou des machines à vapeur, moteurs inanimés auxquels l'industrie moderne doit ses plus étonnans progrès. La force et la régularité des vents donneroient, à la vérité, le moyen de suppléer à l'action de l'homme et des animaux dans les travaux d'arrosage, de la mouture des grains, de la fabrication de l'huile, du blanchissage du riz; mais, avant d'établir des moulins à vent, il faudra perfectionner la construction des roues à chapelet et à tympan, des seaux à bascule, et, en général, de toutes les machines propres à élever les eaux sur les terres; car leur culture sera toujours en Égypte l'objet des travaux les plus productifs. Voilà pourquoi la préparation du carthame, la fabrication de l'indigo et celle du sucre, seront aussi l'objet des premières manufactures qui prospéreront dans cette contrée; viendront ensuite celles de sel ammoniac et de nitrate de potasse, dont les matières premières s'offriront en abondance, et pour ainsi dire

gratuitement, aux hommes intelligens qui y porteront les procédés usités aujourd'hui en Europe pour obtenir les mêmes produits.

Les tissus de lin et de coton continueront d'y être fabriqués pour l'usage des habitans du pays, sans néanmoins qu'on puisse raisonnablement prétendre à y porter cette fabrication au degré de perfection qu'on lui a donné dans ces derniers temps en Europe : l'Égypte ne pourra jamais, sur ce point, entrer en concurrence avec les nations de l'Occident. Ce qui lui est réservé peut-être, c'est de nous livrer le lin et le coton qu'on y récoltera, en excédant des besoins de sa population : ces substances, qui sont pour nous des matières premières, seront toujours pour elle les produits de la plus avantageuse de ses manufactures, c'est-à-dire, nous le répétons, de l'exploitation du sol.

La préparation des maroquins, objet d'une industrie fort ancienne en Orient, pourra y recevoir de nouveaux perfectionnemens. Enfin, si l'on considère que l'on ramasse le natron à la surface de la terre dans les déserts de l'Égypte, que plusieurs plantes oléagineuses sont cultivées avec succès sur les bords du Nil, et que, d'un autre côté, la main-d'œuvre y est beaucoup moins coûteuse qu'en Europe, il est aisé de prévoir que les Égyptiens finiront par entreprendre de fabriquer eux-mêmes le savon en assez grande quantité pour en accroître la masse de leurs exportations.

Les ouvriers qui exercent les métiers les plus usuels, n'ont besoin que d'être instruits et dirigés par des ouvriers plus habiles. Les nouvelles relations qui ne peuvent manquer de s'établir entre les nations Européennes et l'Égypte, y élèveront la pratique de ces métiers à peu près au même degré où elle se trouve parmi nous : c'eût été un des résultats nécessaires de l'expédition Française, et le premier de ses succès.

L'Égypte ne possède aucune mine; et cependant les arts auxquels elle se livroit dès l'antiquité la plus reculée, exigeoient l'emploi d'instrumens de fer, d'acier ou de bronze. Il a donc fallu y recevoir par la voie du commerce la matière de ces instrumens. Leur étoit-elle apportée de l'intérieur de l'Afrique par des caravanes d'Éthiopie, ou de l'intérieur de l'Asie par des vaisseaux Phéniciens qui naviguoient sur la mer Rouge et sur la Méditerranée? L'examen de cette question, de quelque intérêt qu'il soit, ne peut trouver place ici; il nous suffira de remarquer que les relations de commerce qui s'établissent de peuple à peuple à l'aide de la navigation, supposent toujours un état de civilisation plus avancé que les relations qui s'établissent par terre entre des peuplades limitrophes. Cette réflexion conduit à admettre que les Égyptiens ont reçu les métaux de l'intérieur de l'Afrique long-temps avant que le commerce maritime leur procurât ces matières : tout porte à croire, en effet, que les Égyptiens descendirent de l'Éthiopie en suivant le Nil, sur les bords duquel ils fondèrent successivement les grandes villes qui furent le siége de leur empire. Or il étoit tout simple qu'ils apportassent avec les arts du pays dont ils étoient originaires, les outils et ustensiles indispensables pour les exercer, ou du moins qu'ils continuassent de tirer des mêmes lieux d'où ils l'avoient tirée jusqu'alors, la matière de ces instrumens. On est confirmé dans

cette idée, quand on sait que l'on fabrique du fer dans le royaume de Sennaar et dans le pays de Dârfour. L'art de traiter les métaux ne peut se perdre là où il en existe des mines; plus les procédés métallurgiques y approchent encore de leur première enfance, plus il est probable que ces procédés y remontent à une haute antiquité : il est évident en effet que si l'on découvroit des mines dans un pays nouveau, on y porteroit l'art de les exploiter avec tous ses perfectionnemens actuels. Ces réflexions fondent à conclure que l'Égypte commerça d'abord avec l'intérieur de l'Afrique, et n'eut point d'autres relations commerciales jusqu'au règne de Sésostris, le premier de ses rois qui, dit-on, équipa des flottes; ses successeurs suivirent l'exemple qu'il avoit donné, et continuèrent d'expédier aux Indes des convois de vaisseaux marchands. Ce fut sans doute le commerce qu'on entretint par cette voie qui accumula tant de richesses à Thèbes, et qui éleva si haut la civilisation de cette ville. A cette époque reculée, les flottes dont il s'agit abordoient sur un des points du golfe Arabique les plus voisins de cette ancienne métropole de la monarchie Égyptienne.

Après la fondation de Memphis, les marchandises des Indes remontèrent sur un point de la mer Rouge plus rapproché de cette nouvelle capitale. Les Phéniciens étoient alors les maîtres du commerce qui se faisoit sur cette mer et sur la Méditerranée : ainsi ils apportoient en Égypte les productions de l'Orient et de l'Occident. La fondation de la ville de Naucratis sous le règne d'Amasis, l'admission des Grecs en Égypte sous le règne de Psammétique, étendirent en Europe les relations de cette contrée. A dater de cette époque, elle commença à être mieux connue des étrangers qu'elle ne l'avoit été jusqu'alors, et ils purent y puiser les connoissances qu'on y cultivoit long-temps avant que les autres peuples fussent sortis de la barbarie.

L'Égypte donnoit en échange des marchandises diverses que les Phéniciens, les Carthaginois et les Grecs y importoient, les produits de son sol et de ses fabriques. A quelque antiquité que l'on remonte, on voit les Éthiopiens lui fournir de l'or, du bois d'ébène, de l'ivoire, des parfums et diverses drogues : l'Inde lui fournissoit de riches étoffes, des épiceries, des pierres précieuses; l'Arabie, de l'encens et de la gomme. Les habitans de la Palestine venoient y chercher des grains et des toiles; les Phéniciens et les Carthaginois en emportoient aussi sur leurs vaisseaux, en échange des métaux, des esclaves, des étoffes de laine qu'ils venoient y vendre. Plus tard, les Grecs y échangèrent leurs huiles contre les marchandises précieuses de l'Inde et de l'Éthiopie, dont l'Égypte partageoit déjà l'entrepôt avec la ville de Tyr. Les livres Hébreux donnent sur le commerce de cette contrée des renseignemens positifs : ils apprennent ce qu'on en tiroit et ce qu'on y apportoit du temps de Joseph; ils disent quelles provisions Salomon y faisoit acheter. Enfin, quand Ézéchiel et Isaïe prophétisent contre la superbe Tyr, et qu'ils énumèrent en détail tous les objets dont le commerce l'avoit enrichie, ce qu'ils en disent s'applique à l'Égypte, qui participoit alors aux bénéfices de ce commerce : elle les posséda sans partage après la fondation d'Alexandrie, et les Ptolémées en tirèrent une partie de leurs revenus. Philadelphe,

le second de cette dynastie, entreprit des travaux considérables pour abréger et faciliter la route que ce commerce devoit suivre : il voulut épargner aux vaisseaux qui y étoient employés les dangers de la navigation du fond de la mer Rouge, et fit construire la ville de Bérénice sur la côte occidentale de cette mer, à la hauteur de Syène.

On communiquoit de Bérénice à la ville de Coptos par un désert à travers lequel on se dirigea d'abord, pendant la nuit, au moyen des étoiles, et ensuite par une route dont ce même Ptolemée fixa invariablement la direction, en faisant creuser sur sa longueur douze citernes où l'on recueilloit l'eau des pluies pour le besoin des voyageurs et des chameaux qu'ils conduisoient. Le chemin, au rapport de Strabon, étoit de six ou sept jours de marche.

Les marchandises arrivées à Coptos étoient transportées par le Nil et les canaux qui en étoient dérivés jusqu'à Alexandrie, d'où elles se répandoient sur toutes les côtes de la Méditerranée.

L'état florissant d'Alexandrie pendant qu'elle fut le séjour des princes Grecs est la preuve la plus authentique des avantages qu'elle retira de ce commerce. Il se fit encore avec une plus grande activité sous la domination des Romains. Strabon, qui visita l'Égypte avec Ælius Gallus peu de temps après la mort de Cléopatre, rapporte qu'il vit lui-même partir du port de *Myos Hormos* cent vingt navires destinés pour l'Inde, tandis que sous les Lagides il n'y avoit, dit-il, qu'un petit nombre de bâtimens qui se hasardassent à faire cette navigation.

Les richesses acquises par cette voie entretinrent le luxe de Rome sous les premiers empereurs, comme nous l'apprenons de Pline, qui nous a transmis l'énumération et la valeur des marchandises que l'on tiroit d'Alexandrie. La sagesse du gouvernement de Trajan, et la liberté dont il laissa jouir ce commerce, lui firent prendre plus d'extension; enfin, l'empereur Aurélien ayant détruit Palmyre, il se fit tout entier par l'Égypte.

Après la ruine de Coptos sous Dioclétien, la ville de Qous, l'ancienne *Apollinopolis parva*, en devint l'entrepôt. Abou-l-fedâ rapporte que de son temps elle étoit la seconde de l'Égypte; elle correspondoit déjà avec le port de Qoceyr, qui en est éloigné de trois journées seulement, et dont ce géographe a parlé le premier. On ignore l'époque précise à laquelle la route de Bérénice fut abandonnée; il est très-probable que les Arabes, ayant négligé d'entretenir les ouvrages dont elle étoit pourvue, trouvèrent plus commode de se rendre à la mer Rouge par la voie la plus courte.

L'espèce de barbarie dans laquelle l'Égypte retomba, et les haines violentes qui éclatèrent entre les Chrétiens et les Turcs, déterminèrent les premiers à faire prendre un autre chemin aux marchandises des Indes : ils allèrent les chercher pendant un temps jusque sur les bords de la mer Caspienne. Mais enfin les Vénitiens, qui surent toujours faire taire leurs préjugés religieux devant leurs intérêts commerciaux, obtinrent des soudans la permission de s'établir à Alexandrie, et ils y firent bientôt passer dans leurs mains, malgré les efforts des Génois et des Florentins leurs rivaux, un commerce immense, auquel ils ont dû, pendant

plusieurs siècles, l'avantage d'être placés au premier rang parmi les nations de l'Europe.

Les bénéfices qu'ils en retiroient excitoient contre eux une jalousie universelle, lorsqu'on entreprit d'arriver à la source de leurs richesses par un autre chemin. Ce fut en cherchant cette route que l'on découvrit l'Amérique, et que le cap de Bonne-Espérance fut doublé quelques années après.

La république de Venise sentit le coup dont elle étoit menacée ; elle se lia par de nouveaux traités avec les Mamlouks, qui, à son instigation, se répandirent en menaces contre la chrétienté, pour obliger les Portugais de renoncer au commerce des Indes, où ils venoient de s'établir.

Ceux-ci, de leur côté, voulant s'en assurer la possession exclusive, entreprirent de ruiner les ports de la mer Rouge ; on rapporte même qu'après avoir échoué dans l'exécution de ce projet, Albuquerque conçut celui de détourner le cours du Nil dans l'Abyssinie, pour faire de l'Égypte un désert inhabitable.

Il est des événemens dont les suites ne peuvent être arrêtées par les efforts de la plus adroite politique. Celle des Vénitiens échoua contre la force des circonstances, qui ont entraîné successivement toutes les nations commerçantes dans l'océan Indien par le cap de Bonne-Espérance ; et, tandis que les progrès de la navigation ont de plus en plus facilité ce long trajet, le despotisme et l'ignorance des maîtres de l'Égypte ont amené la décadence presque absolue du commerce de l'Inde par l'intérieur de ce pays.

Dans un tel état de choses, un canal ouvert entre la mer Rouge et la Méditerranée auroit été d'un foible secours pour maintenir ce commerce, lors même que l'on eût pu appliquer à la conservation de ce canal les connoissances et les soins nécessaires. Mais est-il vrai qu'un pareil ouvrage ait jamais existé ! Quoique le doute que nous élevons ici paroisse choquer les idées reçues, quelques réflexions vont prouver qu'il n'est pas sans fondement.

Les historiens de l'antiquité attribuent à Sésostris, dont on place le règne vers l'année 1485 avant notre ère, l'exécution d'un canal qui alloit du Nil à la mer Érythrée. Ce qu'ils disent de la puissance de ce roi, des conquêtes qu'il fit, des flottes qu'il équipa, explique comment la tradition a pu lui attribuer les plus anciens travaux de l'Égypte, et ceux dont les projets conçus dans les siècles suivans n'ont pas sauvé de l'oubli le nom de leurs auteurs.

Après que Psammétique de Saïs eut attiré les Grecs en Égypte, et qu'il leur eut permis d'y bâtir des villes, Néchao, son fils et son successeur, entreprit, selon Hérodote, de creuser un canal destiné à joindre le Nil et la mer Rouge : Néchao régnoit six cent seize ans avant l'ère chrétienne.

Le canal que Sésostris avoit dû ouvrir neuf cents ans auparavant, n'existoit donc pas du temps de Psammétique ; et cependant l'Égypte avoit joui, durant ces neuf siècles, de toute la force de ses institutions : on y avoit bâti les temples et les palais dont les vestiges attestent encore de nos jours la puissance de ses monarques.

L'histoire rapporte que Néchao, ayant perdu cent vingt mille hommes dans les travaux

travaux de ce canal, fut obligé de les abandonner. Elle dit aussi que deux siècles après, lorsque l'Égypte eut passé sous la domination des Perses, Darius fils d'Hystaspes entreprit à son tour d'exécuter ce canal, mais que la crainte de voir l'Égypte inondée par les eaux de la mer Rouge, quand il seroit achevé, lui en fit encore abandonner l'entreprise. Il est donc constant que, quatre cents ans environ avant Jésus-Christ, il n'y avoit point de communication ouverte entre le Nil et la mer Érythrée.

Diodore de Sicile et Strabon s'accordent à dire que, sous la domination Macédonienne, Ptolemée Philadelphe fit creuser ce canal, et le conduisit dans un port de la mer Rouge auquel il donna le nom d'*Arsinoé* ou de *Cleopatris;* ce canal fut fermé à cette embouchure par un ouvrage appelé *euripe,* qui, avant l'invention des écluses à double paire de portes, ne pouvoit être autre chose qu'un simple barrage. Laissant au surplus subsister l'incertitude que fait naître le silence des anciens sur la forme de cette construction, il demeure constant, du moins, qu'à l'époque où Ptolemée Philadelphe monta sur le trône, deux cents ans avant notre ère, le canal dont il s'agit n'existoit point encore.

L'empereur Adrien, vers l'an 132 de J. C., fit conduire de *Babylone d'Égypte* jusqu'à *Pharbætus,* aujourd'hui Belbeys, un canal qu'il appela *Trajanus amnis.* Il rencontroit, dit-on, en ce point, celui de Néchao ou de Darius, qui se prolongeoit jusqu'à la mer Rouge : il n'y avoit donc pas, à l'avénement d'Adrien, de communication navigable établie entre cette mer et la Méditerranée.

Ce fut ce canal de Trajan que les historiens Arabes disent avoir été recreusé par A'mrou, gouverneur de l'Égypte, en 643 ; mais le récit qu'ils en font est accompagné de fables qui ne permettent pas d'y ajouter foi. Ils annoncent enfin que l'embouchure en fut fermée en 775, et que depuis cette époque il est demeuré tel qu'on le voit aujourd'hui.

Il résulte de tous ces témoignages, qu'entre Sésostris et le khalyfe Abou-Ga'far al-Mansour, c'est-à-dire, dans un intervalle de deux mille deux cent soixante ans, on peut assigner cinq époques précises auxquelles il n'existoit point de communication ouverte, soit entre le Nil et la mer Rouge, soit entre celle-ci et la Méditerranée : or ces époques coïncident exactement avec celles des nouvelles dominations sous lesquelles l'Égypte passa successivement. En effet, aussitôt que les Perses s'en furent rendus maîtres, Darius, n'y trouvant point le canal attribué d'abord à Sésostris et ensuite à Néchao, entreprit lui-même de le creuser. Sous les Grecs, Ptolémée Philadelphe ; sous les Romains, l'empereur Adrien ; sous les Arabes, le khalyfe O'mar, se livrèrent sans plus de succès à la même entreprise. Ainsi ni les Égyptiens, ni les Perses, ni les Grecs, ni les Romains, ni les Arabes, ne l'ont conduite à la perfection, quoique tous aient essayé de le faire les uns après les autres. L'exécution de ce travail paroît, il est vrai, si facile, et les conquérans sont ordinairement si disposés à tirer parti de leurs conquêtes, qu'il n'est point étonnant que ceux au pouvoir desquels l'Égypte est tombée successivement, aient voulu profiter des avantages que cette opération sembloit leur promettre. Et nous aussi, à peine possesseurs de cette contrée, n'avons-nous pas regardé le

canal de Suez à la Méditerranée comme le premier des travaux dont nous dussions nous occuper !

Cependant notre empressement à cet égard se seroit probablement refroidi par une connoissance plus approfondie de la localité; la nature même du commerce auquel on auroit ouvert ce nouveau chemin, nous auroit portés à en retarder l'exécution. Les marchandises de l'Inde qui abordent à Suez, sont en effet si légères et d'un si grand prix, que les frais de leur transport par terre à travers l'isthme ne peuvent accroître sensiblement leur valeur vénale sur les différentes places de l'Europe. D'un autre côté, tant que les Musulmans feront en caravane le pélerinage de la Mecque, cette ville continuera d'être un grand marché, d'où les productions de l'Inde et de l'Occident, qu'on y transportera à dos de chameau, en seront expédiées de la même manière pour toutes les contrées soumises à l'islamisme. Le seul fait de l'existence de cette religion maintiendra, comme on voit, le commerce dans ses voies actuelles. Une autre cause tend encore à l'y maintenir; c'est la difficulté de donner au canal de navigation que l'on ouvriroit entre la mer Rouge et la Méditerranée, assez de profondeur d'eau et des dimensions suffisantes pour que les mêmes vaisseaux puissent passer d'une mer dans l'autre en suivant ce canal. Il faut donc admettre que ces vaisseaux seront obligés de rompre charge à Suez et à Alexandrie : ces deux villes sont par conséquent destinées à offrir un emplacement naturel de magasins pour les productions de l'Orient et de l'Occident. Qu'on en rende le séjour plus commode; une population commerçante, plus nombreuse et plus riche, ne tardera pas à s'y fixer.

Or, sous le ciel et sur la côte de l'Égypte, on trouvera un séjour commode partout où l'on sera abondamment approvisionné d'eau douce. Les anciens firent à cet égard, pour Alexandrie, ce que réclamoient, non pas seulement les nécessités de la vie, mais encore les habitudes du luxe le plus recherché : une grande partie de leurs ouvrages existe encore ; il suffira de les restituer et de les entretenir. Il n'en est pas de même à Suez : on y a bien autrefois amené l'eau de quelques sources qui surgissoient au pied de la côte Arabique ; mais la quantité en étoit trop petite pour que cet établissement s'accrût : il ne doit son existence et sa conservation qu'aux lois de la nécessité, qui veut que l'Égypte et l'Arabie possèdent, au fond du bras de mer qui les sépare, une station commune d'où puissent s'expédier leurs productions respectives. Suez deviendra une ville considérable et le second port de l'Égypte, du moment qu'on y aura amené de l'eau potable. Il faudroit la dériver du Nil et la prendre au-dessus du Kaire, afin que le canal ou aqueduc qui la conduiroit, fût alimenté le plus long-temps possible, dans l'intervalle d'une inondation à l'autre. On pourroit même donner à ce canal des dimensions telles, que pendant la crue il pût être navigable pour des barques qui porteroient des grains à Suez et en rapporteroient les cafés et les drogues qu'on y auroit approvisionnés dans le cours de l'année. Après l'exécution de cet important ouvrage, de grandes citernes que l'on établiroit sous le sol, des greniers spacieux que l'on éleveroit au-dessus, appelleroient des négocians dans ce port, et le

rendroient bientôt aussi florissant qu'il est susceptible de le devenir; car il ne faut pas croire que sa prospérité s'étende indéfiniment, de quelques améliorations qu'on le fasse jouir. La ville du Kaire sera toujours par sa position le centre des relations commerciales de l'Égypte avec l'Éthiopie et l'intérieur de l'Afrique, le centre où viendront s'accumuler les capitaux du pays, et, par suite, une station nécessaire entre les ports de Suez et d'Alexandrie.

On sait comment la découverte du cap de Bonne-Espérance fit perdre à l'Égypte les avantages du commerce de l'Inde, et comment un nouveau continent attira pendant trois cents ans une partie de la population de l'ancien. Les mines et les cultures particulières à ces régions ont été une source de richesses vers laquelle se sont précipités tous ceux qu'un esprit entreprenant et aventureux disposoit à chercher fortune hors de leur patrie : aussi, depuis le XV.e siècle, l'Amérique a-t-elle été plus explorée et est-elle aujourd'hui mieux connue que la côte septentrionale de l'Afrique, dont nous sommes cependant bien plus rapprochés.

Un nouvel ordre de choses se prépare; quelles que soient les destinés futures du continent Américain, il offrira encore long-temps un champ immense aux spéculations des Européens : mais, quand nous aurons des colonies à fonder, il faudra les porter ailleurs, et là probablement où nous nous serions dirigés dans le XV.e siècle, si, à cette époque et depuis, l'Amérique n'eût point fixé presque exclusivement l'attention du monde civilisé. La mémorable découverte de Christophe Colomb, le plus grand événement peut-être dont l'histoire des hommes fasse mention, a reculé jusqu'à nos jours le moment où doivent s'établir entre les peuples du levant et ceux de l'occident de l'Europe, des relations qui feront disparoître peu à peu les différences de leurs mœurs et de leurs habitudes; le XIX.e siècle nous retrouve, sous ce rapport, au même point où nous laissa le siècle de Léon X. C'est de ce point que nous allons partir : la civilisation va pénétrer en Orient, par cela seul que les nations Européennes pourront en faire, pendant quelque temps, le théâtre de leurs guerres. Déjà notre expédition en Égypte en a familiarisé les habitans avec d'autres usages que les leurs; elle a étendu leurs idées, affoibli leurs préjugés; ils ont apprécié la supériorité que nous donne sur eux la pratique de nos arts modernes; ils sont plus disposés qu'ils ne l'étoient à les exercer; et, si jamais ils sont soumis à un gouvernement raisonnable, il ne leur manquera que de connoître la richesse de leur sol et tous les avantages de leur position, pour que leur pays devienne encore une fois l'entrepôt du commerce de l'ancien continent.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

N.° 1.er

*RAPPORT du poids de l'*ardeb *de Blé-froment au quintal poids de marc.*

L'AN VIII de la république Française, et le 18 du mois de vendémiaire, moi, Jean-Baptiste Reynier, commissaire des guerres, ensuite de l'arrêté de la commission des subsistances en date du 16 de ce mois, qui nomme le C.en Garcin garde-magasin général du dépôt du Meqyâs, Maxime Caudière garde-magasin actuel audit lieu, Louis-Élie Caffe, préposé aussi nommé par ladite commission pour la vente des grains, et moi commissaire des guerres susdit, nous sommes transportés à l'île de Roudah, dans le magasin du Meqyâs, pour constater, 1.° le rapport de l'*ardeb* d'orge et de féves au quintal poids de marc, 2.° celui de l'*ardeb* du Kaire au boisseau de Paris, 3.° le rapport de l'*ardeb* de blé-froment au quintal poids de Paris.

Pour procéder avec la plus scrupuleuse exactitude à l'opération dont nous sommes chargés, nous nous sommes rendus sur le marché public du vieux Kaire, où nous avons fait mesurer et peser par les mesureurs et peseurs publics dudit marché, trois *ardeb* de froment brut, pris dans divers tas, dont le résultat a donné pour le premier *ardeb*, 297 *rotl* brut, et avec la romaine, 269 livres poids de marc, aussi brut ; le second *ardeb* a pesé 297 *rotl* brut, et avec la romaine, poids de marc, 268 livres $\frac{3}{4}$ brut ; le troisième *ardeb* a pesé 290 *rotl* brut, et avec la romaine, poids de marc, 263 livres $\frac{1}{2}$ brut.

Ce qui donne pour terme moyen de l'*ardeb* le poids de 285 *rotl* $\frac{1}{4}$, à 144 drachmes le *rotl* ; à la romaine, poids de marc, 267 livres $\frac{1}{2}$ brut.

Les trois sacs et la corde de chacun ont donné un poids de 30 *rotl* $\frac{3}{4}$, et à la romaine, poids de marc, 27 livres $\frac{1}{2}$; ce qui réduit l'*ardeb* de blé à 275 *rotl*, et à la romaine, poids de marc, à 250 livres net.

Revenus dans les magasins du Meqyâs, nous avons fait une nouvelle épreuve, en faisant mesurer et peser 3 *ardeb* de blé, pris dans trois endroits différens : il en est résulté que le premier *ardeb* a pesé, poids de marc, 276 livres brut ; le second, 270 ; et le troisième, 263 : ce qui donne pour terme moyen de l'*ardeb* le poids de 269 *rotl* $\frac{2}{3}$ brut ; et en déduisant la tare du sac et de la corde, il reste net 260 livres.

N'y ayant point d'orge ni de féves dans les magasins du Meqyâs, ni même au marché public du vieux Kaire, nous avons clos et arrêté le présent procès-verbal.

Fait quadruple au Meqyâs, les jour, mois et an d'autre part.

Signé à l'original, *Max. Caudière, Reynier, Garcin, L. É. Caffe.*

---

*RAPPORT du poids de l'*ardeb *d'Orge et de Féves au quintal poids de marc, et au boisseau de Paris.*

L'AN VIII de la république Française, et le 19 du mois de vendémiaire, moi, Jean-Baptiste Reynier, commissaire des guerres, ensuite de l'arrêté de la commission des subsistances en date du 16 de ce mois, qui nomme le C.en Garcin garde-magasin général du dépôt des grains au Meqyâs, Maxime Caudière garde-magasin actuel audit lieu, Louis-Élie Caffe, préposé aussi nommé par ladite commission pour la vente des grains, et moi commissaire des guerres susdit, nous sommes

transportés dans les magasins de fourrages à Boulaq, à l'effet de constater, 1.° le rapport de l'*ardeb* d'orge et de féves au quintal poids de marc, 2.° celui de l'*ardeb* du Kaire au boisseau de Paris.

Pour procéder avec exactitude à l'opération dont nous sommes chargés, nous avons fait appeler des mesureurs publics; et, en présence du C.en Bourgent, garde-magasin des fourrages à Boulaq, il a été pris dans divers endroits des magasins plusieurs *ardeb* d'orge et de féves, qui ont été pesés et mesurés ainsi qu'il suit :

Le premier *ardeb* d'orge a pesé 244 *rotl* brut, et à la romaine, 220 livres poids de marc ; le second a pesé brut 240 *rotl*, et à la romaine, 218 livres poids de marc; le troisième a pesé brut 237 *rotl*, et à la romaine, 215 livres poids de marc.

Ce qui donne pour terme moyen de l'*ardeb* d'orge brut le poids de 240 *rotl* $\frac{1}{3}$, et à la romaine, 217 livres $\frac{2}{3}$ poids de marc, aussi brut.

La tare du sac et de la corde a pesé 8 *rotl* $\frac{1}{3}$, ou 7 livres $\frac{1}{2}$ poids de marc; ce qui réduit l'*ardeb* d'orge à 232 *rotl*, et à la romaine, à 210 livres $\frac{1}{3}$ poids de marc net.

Les *ardeb* d'orge ayant été mesurés au boisseau de Paris, chacun d'eux a donné la quantité de 14 boisseaux $\frac{1}{6}$.

La même opération a été faite sur plusieurs *ardeb* de féves, qui ont pesé chacun 309 *rotl*, et à la romaine, poids de marc, 280 livres brut; et en déduisant la tare comme ci-dessus, l'*ardeb* de féves restera net à 300 *rotl* $\frac{2}{3}$, et à la romaine, poids de marc, à 271 livres $\frac{2}{3}$, aussi net.

Lesdits *ardeb* de féves, ayant été mesurés au boisseau de Paris, ont donné chacun 14 boisseaux $\frac{1}{6}$.

Fait, clos et arrêté le présent rapport quadruple à Boulaq, les jour, mois et an que dessus.

Signé à l'original, *Reynier, Garcin, Max. Caudière, L. É. Caffe, Bourgent.*

N.° 2.

Nous avons renvoyé dans les pièces justificatives les détails des frais de culture et des produits de l'exploitation de 10 *feddân* ensemencés en orge *el-bayâdy*, en orge *el-chetaouy*, en lentilles, en pois chiches, en lupins, en ognons, en fenugrec, en gesse, en pois des champs, en colza, en laitue, en coton, en sucre et en tabac. Ces détails compléteront ceux qui sont déjà insérés dans ce Mémoire.

§. I.er

Culture de l'Orge el-bayâdy.

FRAIS DE CULTURE.

On ne laboure point la terre avant l'ensemencement.

	pataq.	méd.
1.° *Semence.* $\frac{3}{4}$ d'*ardeb* par *feddân*, à une pataque l'*ardeb*, ci pour 10 *feddân*....	7	45
2.° *Ensemencement.* Dix journées à 8 médins l'une, ci....................	0.	80.
3.° *Labour après l'ensemencement.* Vingt journées d'une paire de bœufs et de leur conducteur, à 45 parats l'une, ci..............................	10.	00.
4.° *Frais de récolte.* Quatre journées d'homme pour la récolte d'un *feddân*, à 8 médins l'une, ci pour 10 *feddân*....................................	3.	50.
5.° *Battage*, payé en nature, à raison de $\frac{1}{24}$ d'*ardeb* par journée, ci.........	3.	89.
6.° *Transport sur l'aire et dans les magasins.* Dix journées de chameau à 20 médins, ci..	2.	20.
Total des frais de culture.......	28.	14.

PRODUITS.

Un *feddân* produit, année commune, 7 *ardeb*, après le prélèvement des frais de battage payés en nature : les 7 *ardeb*, à une pataque, valent par 10 *feddân*....	70 pataq.	00 méd.
Battage, compté en dehors du produit dans l'article précédent. Pour 4 *ardeb*, ci..	3.	89.
Paille hachée sous le noreg. Soixante-dix charges à 15 parats l'une, ci.......	11.	50.
TOTAL des produits.........	85.	49.
Différence entre les produits et les frais d'exploitation....................	57.	35.

§. II.

Culture de l'Orge el-chetaouy.

FRAIS DE CULTURE.

1.° *Labour après l'ensemencement*, comme pour le blé *el-chetaouy*, ci..........	8 pataq.	00 méd.
2.° *Semence.* Un demi-*ardeb* par *feddân*, à une pataque l'*ardeb*, ci pour 10 *feddân*.	5.	00.
3.° *Ensemencement.* Dix journées à 8 médins l'une, ci..................	0.	80.
4.° *Labour après l'ensemencement*, ci..................................	8.	00.
5.° *Arrosement pendant quatre mois*, comme pour le blé *el-chetaouy*, ci........	56.	80.
6.° *Frais de récolte payés en nature.* Ils reviennent en argent à............	6.	81.
7.° *Battage également payé en nature.* Il revient en argent à................	5.	00.
8.° *Transport au lieu du dépôt.* Douze journées de chameau à 30 médins l'une, ci.	4.	00.
TOTAL des frais de culture.........	94.	61.

PRODUITS.

1.° *Frais de récolte et de battage comptés en dehors*, ci....................	11.	81.
2.° *Récolte.* Douze *ardeb* d'orge par *feddân*, ci.........................	120.	00.
3.° *Paille hachée sous le* noreg. Soixante-dix charges de 10 médins chacune, ci..	7.	70.
TOTAL des produits.............	139.	61.
Différence entre les produits et les frais d'exploitation..................	45.	00.

§. III.

Lentilles el-bayâdy.

FRAIS DE CULTURE.

1.° *Semence.* On sème par *feddân* $\frac{15}{24}$ d'*ardeb* de lentilles à une pataque, ci...	6 pataq.	22 méd.
2.° *Ensemencement.* Cinq journées à 8 médins, ci.........................	0.	40.
3.° *Recouvrement du grain.* On ne laboure point la terre après les semailles; mais on recouvre la semence en traînant horizontalement une pièce de bois sur le terrain ensemencé : ce travail exige cinq journées d'homme par *feddân* ; chaque journée est acquittée avec $\frac{1}{24}$ d'*ardeb* de lentilles. Cinquante journées à ce prix, pour 10 *feddân*, coûtent 2 *ardeb* $\frac{2}{24}$, ou en argent..............................	2.	8.
A reporter...........	8.	70.

Report........	8 pataq.	70 méd.
4.° *Frais de récolte.* Il faut dix journées pour arracher un *feddân* de lentilles ; ces frais sont acquittés en nature, à raison de $\frac{1}{24}$ d'*ardeb* par journée. Cent journées, pour la récolte de 10 *feddân*, coûtent à ce prix 4 *ardeb* $\frac{1}{6}$, ou en argent........	4.	15.
5.° *Battage sous le* noreg, *nettoiement du grain, &c.* Quatre hommes et quatre bœufs, travaillant pendant un jour, battent et nettoient le produit d'un *feddân* en un jour.		
6.° *Battage sous le* noreg. Quatre-vingt-dix journées à raison de $\frac{1}{24}$ d'*ardeb*, y compris la location du *noreg*, coûtent à ce prix 3 *ardeb* $\frac{1}{3}$, ou en argent.....	3.	30.
7.° *Transport chez le cultivateur.* Le transport de 60 *ardeb* de lentilles et de trente charges de tiges hachées se fera en six jours, lesquels, à 30 médins l'un, coûtent...	2.	00.
TOTAL des frais d'exploitation.......	18.	25.

PRODUITS.

Un *feddân* de la province de Syout produit communément 6 *ardeb* de lentilles. Le produit de 10 *feddân*, à une pataque l'*ardeb*, est de....................	60.	00.
Frais de récolte acquittés en nature sur le pied de 7 *ardeb* $\frac{1}{2}$.................	7.	45.
Tiges de lentilles hachées sous le noreg. Elles se vendent 40 médins la charge; ci pour trente charges, produit de 10 *feddân*...........................	13.	30.
TOTAL des produits.............	80.	75.
Différence entre les produits et les frais d'exploitation..............	62.	50.

§. IV.

Pois chiches.

FRAIS DE CULTURE.

1.° QUAND l'inondation est favorable, on sème les pois chiches sans labourer la terre ; on la laboure dans les années médiocres, afin de compenser les années médiocres par les bonnes : nous compterons ici moitié de la dépense qu'entraîne ce labour, ci pour 10 *feddân*..	4 pataq.	40 méd.
2.° *Semence.* $\frac{15}{24}$ d'*ardeb* par *feddân*, à 105 médins l'*ardeb*, pour 10 *feddân*, ci..	7.	26.
3.° *Ensemencement.* Cinq journées d'ouvrier à 6 médins, ci...............	0.	30.
4.° *Labour après l'ensemencement*, ou recouvrement de la semence avec le traîneau, à prix moyen, ci..	5.	44.
5.° *Frais de récolte.* Il faut neuf journées pour arracher le produit d'un *feddân*: on paye par journée $\frac{1}{24}$ d'*ardeb*; ce qui, pour la récolte de 10 *feddân*, coûte 4 *ardeb* $\frac{18}{24}$, ou en argent..	4.	34.
6.° *Battage sous le* noreg, *et nettoiement du grain.* Quatre-vingt-dix journées comme à l'article précédent, à $\frac{1}{24}$ d'*ardeb* l'une, produisent 4 *ardeb* $\frac{18}{24}$, et en argent...	4.	34.
7.° *Transport chez le cultivateur.* Le transport de 50 *ardeb* de pois chiches et de vingt-cinq charges de paille hachée se fera en cinq jours, lesquels, à 25 médins l'un, coûteront..	1.	35.
TOTAL des frais d'exploitation.......	27.	63.

PRODUITS.

1.° Un *feddân* de la province de Girgeh produit communément 5 *ardeb* de pois chiches ; le produit de 10 *feddân* à 105 médins l'*ardeb* est de	58 pataq.	30 méd.
2.° *Frais de culture* acquittés en nature, et comptés dans l'article précédent en dehors du produit, 7 *ardeb* $\frac{1}{2}$, ci	8.	68.
3.° *Tiges hachées sous le* noreg. Vingt-cinq charges de chameau à 25 médins l'une, ci	8.	30.
TOTAL des produits	75.	38.
Différence entre les produits et les frais d'exploitation	47.	65.

§. V.

Culture du Lupin.

FRAIS DE CULTURE.

1.° *Labour.* Lorsque l'inondation est complète, la terre qui doit recevoir le lupin n'est point labourée ; on la laboure quand elle n'a point été couverte suffisamment. En supposant que le nombre des bonnes années soit égal à celui des médiocres, on n'a à compter que la moitié des frais de labour pour les dépenses de l'année commune, ci			5 pataq.	2 méd.
2.° *Semence.* Un demi-*ardeb* par *feddân;* pour 10 *feddân,* 5 *ardeb* à 115 médins l'un, ci			6.	35.
3.° *Ensemencement.* Il faut six hommes par jour pour ensemencer un *feddân;* ils sont payés en nature et reçoivent chacun $\frac{1}{24}$ d'*ardeb :* soixante journées à ce prix, pour l'ensemencement de 10 *feddân,* coûtent 2 *ardeb* $\frac{1}{2}$, dont la valeur en argent est de			3.	17.
4.° *Recouvrement du grain.* Lorsque la terre n'est point labourée avant les semailles, on recouvre le grain au moyen d'un traîneau; sinon on la laboure une seconde fois : la dépense, dans le premier cas, est de 2 *ardeb* $\frac{1}{12}$, dont la valeur en argent est de	2 pataq.	60 méd.		
La dépense, dans le second cas, est de	5.	2.		
	7.	62.		
Elle sera donc, année commune, de			3.	76.
5.° *Frais de récolte.* Huit hommes peuvent arracher un *feddân* de lupin en un jour; ils sont payés en nature et reçoivent $\frac{1}{24}$ d'*ardeb :* quatre-vingts journées, pour la récolte de 10 *feddân,* coûtent 3 *ardeb* $\frac{1}{3}$, ou valent en argent			4.	23.
6.° *Battage.* On ne retire point le grain du lupin en le mettant sous le *noreg;* mais, après l'avoir laissé sécher au soleil pendant quelques jours, on le bat avec des bâtons : six hommes peuvent battre en un jour le produit d'un *feddân;* ils sont encore payés en nature et reçoivent $\frac{1}{24}$ d'*ardeb :* soixante journées, pour le battage des 10 *feddân,* coûtent à ce prix 2 *ardeb* $\frac{1}{2}$, ci			3.	17.
7.° *Transport au lieu du dépôt.* Six journées de chameau à 30 médins l'une, ci			2.	00.
TOTAL des frais d'exploitation			27.	80.

PRODUITS.

1.° Un *feddân* produit 5 *ardeb* de lupin à 115 médins l'*ardeb*, ci pour 10 *feddân*	63.	80.
A reporter	63.	80.

2.°

Report............	63 pataq.	80 méd.
2.° *Frais de récolte payés en nature*, et compris dans l'article précédent en dehors du produit, 5 *ardeb* $\frac{5}{6}$ à 115 médins, ci..................................	7.	40.
3.° *Tiges de lupin.* Elles servent de combustible ; le produit d'un *feddân*, qui peut former deux ou trois charges de chameau, se vend une pataque, ci pour 10 *feddân*..	10.	00.
TOTAL des produits.............	81.	30.
Différence entre les produits et les frais d'exploitation..............	53.	40.

§. VI.

Culture de l'Ognon.

FRAIS DE CULTURE.

ON commence par semer la graine d'ognon sur un *feddân* ; au bout de soixante jours, on transplante l'ognon dans 10 *feddân* préparés à le recevoir.

1.° *Labour* d'un *feddân*, ci...	0 pataq.	70 méd.
2.° *Aplanissement et division du terrain en carreaux*, ci......................	1.	40.
3.° *Semence.* On sème dans ce *feddân* $\frac{1}{24}$ d'*ardeb* de grain, dont le prix moyen est de 106 médins, ci...	1.	16.
4.° *Arrosement à quatre reprises pendant deux mois.* Vingt journées à 6 médins, ci..	1.	30.
5.° *Labour de 10* feddân *où l'ognon est transplanté*, ci.....................	7.	70.
6.° *Transplantation*, qui exige quarante journées de travail par *feddân*, à 6 médins, ci pour 10 *feddân*..	26.	60.
7.° *Arrosement à quatre reprises des 10* feddân. Un *feddân* exige à chaque reprise le travail de six hommes, deux cent quarante journées à 6 médins, ci.........	16.	00.
8.° *Frais de récolte.* Seize hommes peuvent arracher l'ognon d'un *feddân* en un jour : les cent soixante journées pour la récolte de 10 *feddân*, à 6 médins l'une, coûtent..	10.	60.
9.° *Transport chez le cultivateur.* Huit journées de chameau à 25 médins l'une, ci..	2.	16.
TOTAL des frais d'exploitation........	68.	2.

PRODUIT.

Un *feddân* produit 20 *ardeb* d'ognon, qui se vendent, année commune, 106 médins l'un, ci pour 200 *ardeb*..	235.	30.
Différence entre le produit et les frais d'exploitation..............	167.	28.

§. VII.

Culture du Fenugrec.

FRAIS DE CULTURE.

ON ne laboure point les terres avant les semailles.

1.° *Semence.* On sème par *feddân* $\frac{14}{24}$ d'*ardeb* à 125 médins ; pour 10 *feddân*, 5 *ardeb* $\frac{5}{6}$, ci..	8 pataq.	9 méd.
A reporter...........	8.	9.

	pataq.	méd.
Report	8	9
2.° *Ensemencement.* Cinq journées d'ouvrier à 8 médins, ci	0.	40.
3.° *Recouvrement de la semence.* Cinquante journées à 6 médins, ci	3.	30.
Sur 10 *feddân*, on en conserve deux pour graine ; les huit autres servent de fourrage vert.		
4.° *Frais de récolte.* Il faut quinze hommes pour arracher le produit d'un *feddân :* ils sont payés 6 médins; ci pour 10 *feddân*	10.	00.
5.° *Battage de 2* feddân *sous le* noreg. Dix-huit journées, payées à raison de $\frac{1}{24}$ d'*ardeb*, $\frac{3}{4}$ d'*ardeb*, ou en argent	1.	4.
6.° *Transport au lieu du dépôt.* Une journée de chameau à 30 médins, ci	0.	30.
TOTAL des frais d'exploitation	23.	23.

PRODUIT.

1.° *Produit de 8* feddân *(fourrage vert)* à 10 pataques, ci	80.	00.
2.° Un *feddân* produit, année commune, 4 *ardeb* de graine, à 125 médins l'un, ci pour 2 *feddân*	11.	10.
3.° *Frais de récolte payés en nature,* ci	1.	4.
4.° *Tiges hachées sous le* noreg. Dix charges de chameau à 15 médins l'une, ci	1.	60.
TOTAL du produit	93.	74.
Différence entre le produit et les frais d'exploitation	70.	51.

§. VIII.

Culture de la Gesse.

FRAIS DE CULTURE.

	pataq.	méd.
1.° Mêmes préparations que pour les lentilles; ci	2	48
2.° *Semence.* $\frac{15}{24}$ d'*ardeb* par *feddân*, à 192 médins l'*ardeb ;* pour 10 *feddân*, 6 *ardeb* $\frac{1}{4}$, ci	13.	30.
3.° *Ensemencement.* Dix journées à 6 médins l'une, ci	0.	60.
4.° *Recouvrement de la semence.* Deuxième labour, ci	2.	8.
5.° *Frais de récolte.* Quinze hommes arrachent le produit d'un *feddân :* cent cinquante journées à 6 médins pour 10 *feddân*, ci	10.	00.
6.° *Battage de 10* feddân *sous le* noreg, ci	2.	26.
7.° *Transport au lieu du dépôt.* Une journée de chameau à 25 médins, ci	0.	25.
TOTAL des frais d'exploitation	30.	87.

PRODUIT.

1.° Un *feddân* de gesse récolté en fourrage vert se vend 9 pataques; ci pour 9 *feddân*	81.	00.
2.° Un *feddân* récolté en sec produit 4 *ardeb*, ci	8.	47.
3.° *Battage d'un* feddân *sous le* noreg, ci	1.	00.
4.° *Deux charges de chameau de paille hachée,* à 20 médins l'une, ci	0.	40.
TOTAL du produit	90.	87.
Différence entre le produit et les frais d'exploitation	60.	00.

§. IX.

Culture du Pois des champs.

FRAIS DE CULTURE.

1.° MÊMES préparations que pour les lentilles, ci	3 pataq.	80 méd.
2.° *Semence.* $\frac{18}{24}$ d'*ardeb* par *feddân* à 240 médins l'*ardeb;* pour 10 *feddân*, 7 *ardeb* $\frac{1}{2}$, ci	20.	00.
3.° *Ensemencement.* Quinze journées à 6 médins l'une, ci	1.	00.
4.° *Recouvrement de la terre après les semailles*, ci	4.	84.
5.° *Frais de récolte.* Quinze hommes arrachent le produit d'un *feddân* en un jour, à 6 médins par jour; ci pour 10 *feddân*	10.	00.
6.° *Battage de* 2 feddân *sous le* noreg. $\frac{6}{8}$ d'*ardeb*, ci	2.	00.
7.° *Transport au lieu du dépôt.* Une journée de chameau à 20 médins, ci	0.	20.
TOTAL des frais d'exploitation	42.	4.

PRODUIT.

1.° Un *feddân* de pois des champs récolté en vert se vend, année commune, 11 pataques; ci pour 8 *feddân*	88.	00.
2.° Deux *feddân* récoltés en sec produisent 8 *ardeb* de graine à 240 médins, ci	21.	30.
3.° *Battage* de 2 *feddân*, compris en nature dans l'article précédent, ci	2.	00.
4.° *Tiges hachées sous le* noreg. Deux charges de chameau à 15 médins l'une, ci	0.	30.
TOTAL du produit	111.	60.
Différence entre le produit et les frais d'exploitation	69.	56.

§. X.

Culture du Colza.

FRAIS DE CULTURE.

LA terre ne reçoit aucune préparation.

1.° *Semence.* On sème par *feddân* $\frac{1}{24}$ d'*ardeb*, à 180 médins l'*ardeb;* ci pour 10 *feddân*	00 pataq.	75 méd.
2.° *Ensemencement.* Dix journées d'homme employées à l'ensemencement de 10 *feddân*, à 10 médins l'une, ci	1.	10.
3.° *Frais de récolte.* Dix hommes peuvent arracher en un jour le produit d'un *feddân:* ils sont payés 7 médins l'un; ci pour la récolte de 10 *feddân*	7.	70.
4.° *Battage.* Six hommes battent en un jour le produit d'un *feddân*, à 7 médins l'un, ci pour soixante jours	4.	60.
5.° *Nettoiement de la graine*, à raison de $\frac{2}{24}$ d'*ardeb* pour le produit d'un *feddân;* ci pour 10 *feddân*	1.	60.
6.° *Transport de la graine.* Deux journées de chameau, à 30 médins l'une, ci	0.	60.
TOTAL des frais d'exploitation	16.	65.

PRODUIT.

1.° Un *feddân* produit, année commune, 5 *ardeb* de graine de colza, à 180 médins l'*ardeb*; ci pour 10 *feddân*	100 pataq.	00 méd.
2.° *Battage*, compté en nature dans l'article précédent, ci	1.	60.
TOTAL du produit	101.	60.
Différence entre le produit et les frais d'exploitation	84.	85.

§. XI.

Culture de la Laitue.

FRAIS DE CULTURE.

LA laitue ne se sème jamais seule, mais avec les lentilles ou avec l'orge. On sème dans un *feddân* un tiers d'*ardeb* de graine de laitue.

1.° *Ensemencement et récolte des lentilles*, ci	19 pataq.	04 méd.
2.° *Semence.* $\frac{2}{24}$ d'*ardeb* de graine de laitue par *feddân*, à 2 pataques l'*ardeb*, ci pour 10 *feddân*	1.	60.
3.° *Frais de récolte.* Sept journées d'homme par *feddân*, à 7 médins l'une, coûtent pour 10 *feddân*	5.	40.
4.° *Battage.* Seize journées pour le produit d'un *feddân*, à 7 médins l'une, ci pour 10 *feddân*	12.	40.
5.° *Transport au lieu du dépôt.* Deux journées de chameau à 20 médins l'une, ci	0.	40.
TOTAL des frais d'exploitation	39.	04.

PRODUIT.

1.° Produit en lentilles	37.	05.
2.° Le *feddân* produit, année commune, 4 *ardeb* de graine, à 2 pataques l'un, ci pour 10 *feddân*	80.	00.
3.° Dix charges de chameau de tiges de laitue, à 25 médins la charge, ci	2.	70.
TOTAL du produit	119.	75.
Différence entre le produit et les frais d'exploitation	80.	71.

§. XII.

Culture du Coton.

FRAIS DE CULTURE.

1.° *Labours.* Deux labours dans deux directions perpendiculaires l'une à l'autre, ci	15 pataq.	50 méd.
2.° *Préparation de la terre pour les arrosemens* (réduction en carreaux), ci	3.	00.
3.° *Plantation.* Il faut vingt journées de travail pour la plantation d'un *feddân*, à 7 médins l'une, ci pour 10 *feddân*	15.	50.
A reporter	34.	10.

Report......	34 pataq.	10 méd.
4.° *Arrosemens.* On arrose le coton pendant huit mois de l'année ; on peut supposer que, pendant ce travail, il faut l'emploi continuel de deux hommes par *feddân :* quatre mille huit cents journées à 6 médins, pour l'arrosement de 10 *feddân*, ci....	320.	00.
5.° *Frais de récolte.* Les mêmes hommes employés aux arrosemens sont aussi employés à la récolte ; on leur adjoint, pendant un mois et demi, deux enfans par *feddân*, auxquels on paye 2 médins par jour, ci pour la récolte de 10 *feddân*...	20.	00.
TOTAL des frais d'exploitation......	374.	10.

PRODUIT.

1.° Un *feddân* bien cultivé produit 2 *qantâr* ½ de coton, dont l'un se vend 20 pataques, ci pour 10 *feddân*..........	500.	00.
2.° On suppose que les frais de labour et d'ensemencement sont compensés, la première année, par le produit de l'intérieur des carreaux en plantes potagères, ci	34.	00.
TOTAL du produit...........	534.	00.
Différence entre le produit et les frais d'exploitation................	159.	80.

§. XIII.

Culture et Fabrication du Sucre.

FRAIS DE CULTURE.

1.° *Charrue.* Pour l'exploitation de 10 *feddân*, il faut une charrue, dont le prix moyen est de 225 médins : une charrue peut durer dix ans ; en répartissant cette valeur sur chacune des dix années, on a de dépense annuelle, ci.............	00 pataq.	22 méd.
Intérêt des premières avances, à 10 pour cent, ci........................	00.	22.
2.° *Labours.* On donne à la terre où le sucre doit être planté sept labours consécutifs ; il faut deux jours pour labourer un *feddân* une fois. Cent quarante journées d'ouvrier à 8 médins, ci..........	12.	40.
Les labours sont faits avec les bœufs du cultivateur.		
3.° *Bœufs.* L'exploitation de 10 *feddân* en sucre nécessite l'emploi de vingt bœufs ou vaches, dont la paire se vend au prix moyen de 100 pataques.		
Intérêt des premières avances, ci..........	100.	00.
On ne compte rien pour les chances de perte de bétail, parce que ces chances sont plus que compensées par le laitage et les élèves qu'on peut faire.		
On nourrit les bœufs pendant sept mois avec de la paille hachée et des féves. Une paire de bœufs mange, chaque mois, cinq charges de paille de blé ou d'orge hachée, à 20 médins la charge, et 1 *ardeb* de féves à 105 médins : la nourriture d'une paire de bœufs est ainsi de 205 médins par mois, et les dix paires coûtent pendant sept mois, à ce prix, ci..........	159.	40.
Pendant les cinq autres mois, une paire de bœufs mange deux coupes d'un *feddân* de trèfle, estimées 13 pataques, ci pour les dix paires................	130.	00.
4.° *Plantation du sucre.* La plantation exige vingt journées de travail par *feddân*, à 7 médins l'une, pour 10 *feddân*, ci..........	15.	50.
Les cannes à sucre que l'on plante proviennent toujours d'un champ appartenant au cultivateur.		
A reporter......	417.	84.

Report......	417 pataq.	84 méd.
5.° *Machines à arroser.* Une machine à arroser coûte d'établissement 100 pataques ; elle dure cinquante ou soixante ans.		
Intérêt des premières avances pour deux machines nécessaires à l'arrosement, ci..	20.	00.
Réparations annuelles, ci..	8.	00.
6.° *Entretien des bœufs.* Quatre hommes, pour l'entretien des bœufs et le mouvement des machines, coûtent par mois 3 pataques chacun, et par an 36 pataques, ci pour les quatre..	144.	00.
7.° *Sarclage.* Il faut employer un homme par *feddân* pendant huit mois, à 6 médins par jour, ci pour 10 *feddân*..	160.	00.
8.° *Frais de récolte.* La récolte d'un *feddân* se fait en quinze jours : on emploie deux hommes à ce travail ; ils sont payés à raison de 2 *rotl* de mélasse par jour. Six cents *rotl* pour la récolte de 10 *feddân* coûtent, à ce prix, à raison de 3 médins le *rotl* de mélasse, ci..	18.	00.
FRAIS DE FABRICATION.		
1.° *Établissement de l'atelier.* Un atelier pour la fabrication du sucre coûte d'établissement 100 pataques : il en faut deux pour l'exploitation de 10 *feddân*.		
On estime qu'ils peuvent durer vingt ans; répartissant la première acquisition, ci.	10.	00.
Intérêt des premières avances..	20.	00.
Réparations annuelles, ci..	8.	00.
2.° *Transport des cannes à sucre dans l'atelier.* Soixante-quinze journées de chameau à 20 médins l'une, ci..	16.	60.
3.° *Vases de terre.* On suppose qu'on doive renouveler chaque année un quart des vases de terre servant à la mélasse; les jarres coûtent 10 médins l'une, ci pour vingt..	2.	20.
Achat annuel de quatre cents petits vases coniques servant de moules, à un demi-médin l'un, ci..	2.	20.
4.° *Main-d'œuvre de fabrication.* On emploie dans chaque atelier deux hommes pour effeuiller les cannes, quatre hommes à la conduite des moulins, deux hommes à la chaudière, deux autres à l'entretien du feu; ce qui fait, pour les deux ateliers, vingt ouvriers : ils travaillent pendant deux mois et reçoivent par jour 2 *rotl* de mélasse chacun, ci pour douze cents journées..	72.	00.
5.° *Combustible.* Paille de *dourah* et nœuds de paille d'orge..	40.	00.
TOTAL des frais d'exploitation..........	939.	04.
PRODUIT.		
1.° Un *feddân* produit, année commune, 20 *qantâr* de sucre fabriqué, à 9 pataques 45 médins le *qantâr*, ci pour 10 *feddân*..	1900.	00.
2.° Un *feddân* produit de plus 7 *qantâr* de mélasse à 3 pataques le *qantâr*, ci pour 10 *feddân*..	210.	00.
TOTAL du produit..........	2110.	00.
Différence entre le produit et les frais d'exploitation..	1170.	86.

§. XIV.

Culture du Tabac.

FRAIS DE CULTURE.

1.° *Semence.* Le tabac est semé dans les mêmes champs et en même temps que le *dourah* : on en sème $\frac{3}{48}$ d'*ardeb* par *feddân*, à 6 médins le $\frac{1}{48}$ d'*ardeb*, ci pour l'ensemencement de 10 *feddân*....................................	2 pataq.	00 méd.
2.° *Ensemencement*..	1.	20.
3.° *Double labour de la terre où le tabac est planté*, ci....................	20.	00.
4.° *Transplantation.* Vingt-cinq journées par *feddân* pour la transplantation du tabac, à 10 médins l'une, ci pour 10 *feddân*..........................	27.	70.
5.° *Frais de récolte.* Il faut quinze hommes pour faire les deux récoltes d'un *feddân* de tabac, à 10 médins l'un, ci pour 10 *feddân*....................	16.	60.
6.° *Transport chez le cultivateur.* Cinq journées de chameau pour 10 *feddân*, ci..	1.	60.
TOTAL des frais d'exploitation....	69.	30.

PRODUIT.

Deux récoltes par *feddân*, 8 *qantâr* de feuilles de tabac, à 325 médins le *qantâr*, ci pour 10 *feddân*...	288.	80.
Différence entre le produit et les frais d'exploitation..............	219.	50.

TABLE DES MATIÈRES.

§. IV.

SECONDE PARTIE.

De l'État actuel de l'Industrie en Égypte.

TROISIÈME PARTIE.

Du Commerce actuel des Égyptiens.

APPENDICE

AU MÉMOIRE
SUR LES ANCIENNES LIMITES
DE
LA MER ROUGE;

PAR M. DU BOIS-AYMÉ,

INGÉNIEUR DES PONTS ET CHAUSSÉES, MEMBRE DE LA COMMISSION D'ÉGYPTE, CORRESPONDANT DE L'INSTITUT DE FRANCE, DE LA SOCIÉTÉ ITALIENNE, DES ACADÉMIES DE TURIN, FLORENCE, &c.

PREMIÈRE PARTIE.

État des Lieux (1).

DEPUIS la publication de mon Mémoire sur les anciennes limites de la mer Rouge, j'ai reconnu la nécessité d'appuyer mon opinion de nouvelles preuves historiques, et d'ajouter à la description que j'ai déjà donnée des lieux, quelques faits qui, passés sous silence, pourroient entraîner à de fausses hypothèses. Toute observation faite sur les lieux mêmes, toute donnée positive, qui tendent à faire connoître l'état physique du terrain, doivent d'ailleurs être recueillies dans une collection comme celle-ci, dont le but est d'approcher le plus possible de la description exacte et complète de l'Égypte.

J'ai dit que le bassin situé au nord de Soueys, et que j'appellerai dorénavant *bassin de l'isthme*, n'étoit séparé du golfe Arabique que par un banc de sable de quatre à cinq mille mètres de largeur, sur un mètre d'élévation dans les parties les plus hautes de notre ligne de nivellement. Toutes ces mesures étoient un peu

(1) J'ai eu soin de tracer, sur la carte que j'ai jointe à mon Mémoire sur les anciennes branches du Nil, tout ce qui pouvoit servir à l'intelligence de cet appendice, ainsi que du Mémoire dont il est la suite. *Voir* cette carte, *A. M. tom. I, pag. 277.* Il est nécessaire aussi de revoir mon Mémoire sur les anciennes limites de la mer Rouge, *É. M. tom. I, pag. 187,* et celui de M. Rozière sur la géographie comparée et l'ancien état des côtes de la mer Rouge, *A. M. tom. I, pages 127 et 221.*

forcées: je voulois éviter par-là le reproche de choisir les données les plus favorables à mon hypothèse. Voici celles qui résultent du nivellement (1) :

N.os des stations.	DISTANCE entre chaq. station et la précédente.	HAUTEURS DES MIRES.				DIFFÉRENCE DE NIVEAU avec la haute mer.				OBSERVATIONS.
0.	0 mètres		0 pieds.	0 pouc.	0 lig.	0 pieds.	0 pouc.	0 lig.	....	La station *zéro* indique le piquet placé au niveau de la haute mer, le 5 pluviôse an 7, à 2270 mètres au nord de Soueys.
		Arrière...	4.	3.	6.					
1.	580.	Avant....	2.	1.	2.	2.	2.	4.	au-dessus de la mer.	La mire d'arrière de la station n.° 1 fut placée sur le piquet de la station *zéro*.
		Différence. +	2.	2.	4.					
		Arrière...	3.	1.	3.					
2.	640.	Avant....	2.	9.	4.	2.	6.	3.	*idem.*	La station n.° 2 est le point le plus élevé de la ligne de notre nivellement, à travers les ensablemens qui séparent actuellement la mer Rouge du bassin de l'isthme.
		Différence. +	0.	3.	11.					
		Arrière...	3.	1.	2.					
3.	800.	Avant....	4.	10.	1.	0.	9.	4.	*idem.*	
		Différence. —	1.	8.	11.					
		Arrière...	4.	3.	11.					
4.	800.	Avant....	3.	0.	3.	2.	1.	0.	*idem.*	
		Différence. +	1.	3.	8.					
		Arrière...	2.	5.	8.					
5.	800.	Avant....	3.	7.	10.	0.	10.	10.	*idem.*	
		Différence. —	1.	2.	2.					
		Arrière...	1.	8.	7.					
6.	1200.	Avant....	3.	4.	4.	0.	8.	11.	au-dessous de la mer	Depuis cette station, le terrain va toujours en descendant vers le bassin de l'isthme. Ce bassin est par-tout inférieur à la mer Rouge : nous avons trouvé jusqu'à 54 pieds 3 pouc. 2 lig. de différence.
		Différence. —	1.	7.	9.					

Ainsi, à 4820 mètres du point de départ, le banc de sable formé par les atterrissemens dont j'ai parlé dans mon précédent Mémoire étoit déjà franchi, et le point le plus élevé de la ligne que nous avions suivie pour traverser cette digue naturelle, étoit de 2 pieds 6 pouces 3 lignes au-dessus du niveau moyen des hautes eaux de la mer Rouge (2).

Si l'on jette les yeux sur la planche 11 *(État moderne)*, on verra que notre point de départ étoit à 2270 mètres au nord de Soueys, et que, si nous fussions partis du fond du golfe marqué par les *laisses* (3) des plus hautes marées, nous n'aurions trouvé que 5 à 600 mètres jusqu'au point où le terrain s'abaisse au-dessous du niveau de la mer. Enfin il résulte des observations que nous avons faites à Soueys, que la mer s'élève dans les marées extraordinaires à 2 pieds 6 pouces au-dessus de celle qui nous a servi de plan de comparaison dans notre nivellement (4). La

(1) Les mires dont nous nous servions étoient graduées en pieds, pouces, &c.; et la chaîne avec laquelle nous mesurions les distances, étoit en mètres.

Nous avons, pour plus d'exactitude, rapporté, sans aucune transformation, les chiffres de notre journal de nivellement.

(2) Quand nous parlerons des eaux de la mer Rouge, nous entendrons toujours le niveau qu'elles atteignirent à Soueys, le 5 pluviôse an 7 [24 janvier 1799], à la marée haute. La différence entre la haute et la basse mer fut, ce jour-là, de 5 pieds 6 pouces.

(3) Ce mot est employé ici, de même que dans plusieurs autres ouvrages, pour désigner les débris de végétaux et de coquillages que la mer jette sur ses rives et qui en dessinent en quelque sorte les contours.

(4) *Voyez* le Mémoire de M. Le Père sur la communication de la mer des Indes à la Méditerranée par la mer Rouge et l'isthme de Soueys, *É. M. tom. I, pag. 21.*

digue naturelle qui empêche aujourd'hui la mer, dans ses plus hautes marées, de se jeter dans le bassin de l'isthme, n'auroit donc que 3 lignes au-dessus des eaux de la mer, comme l'indiquent les nombres ci-après :

Niveau de la haute mer, le 5 pluviôse an 7......	0 pieds	0 pouces	0 lignes.
Niveau des plus hautes marées connues........	2.	6.	
Niveau de la station n.° 2, qui est la plus élevée que nous ayons faite sur les atterrissemens en question	2.	6.	3.

A la vérité, cette partie de notre nivellement eut lieu dans le fond d'un ravin étroit, et les mires furent toujours placées dans les lieux les plus bas; enfin *la laisse* qui nous a servi à établir la limite des plus hautes marées, a pu nous donner une quantité trop forte de quelques pouces, attendu l'effet de la poussée du flot, et quelquefois du vent. Ainsi, sans s'en tenir à la quantité précise de 3 lignes, du moins peut-on assurer que, dans les marées extraordinaires, la mer Rouge s'élève presque au niveau de quelques parties du terrain qui la sépare du bassin de l'isthme.

Si le peu d'élévation et de largeur de ce terrain suffit cependant pour barrer l'espèce de ravin ou de canal que nous suivîmes dans cette partie de notre nivellement, et pour empêcher la mer de s'étendre au-delà de ses limites actuelles, pourquoi donc se refuseroit-on à croire qu'une semblable digue naturelle, existant à l'extrémité nord du bassin de l'isthme, ait eu le même résultat lorsque la mer remplissoit autrefois ce bassin! Quelques personnes ont émis des doutes à ce sujet; mais tous les ingénieurs et les membres de la Commission des sciences et des arts d'Égypte qui ont vu le bassin de l'isthme et la vallée de Saba'h-byâr, partagent mon opinion (1). J'ai dit qu'au nord du bassin de l'isthme il y avoit une digue naturelle, analogue à celle qui, au sud, la sépare à présent du golfe Arabique; la preuve en est dans la station n.° 160, qui est de 1 pied 9 pouces 4 lignes au-dessus des hautes eaux de la mer Rouge. Ce point est à 600 mètres de la station précédente, n.° 159, qui est de 2 pieds 6 pouces 7 lignes au-dessous de la haute mer. Entre ces deux stations, notre *niveau* étoit placé sur un point plus élevé que ceux où nous tenions les mires (2) : car la mire d'arrière marquoit 9 pieds 4 pouces 7 lignes; et celle d'avant, 5 pieds 0 pouce 8 lignes. Or, lors même qu'on supposeroit, ce qui est pourtant impossible, que notre instrument eût alors pour hauteur verticale toute sa longueur, c'est-à-dire,

(1) Les membres de la Commission d'Égypte qui ont parcouru la vallée de Saba'h-byâr et le bassin de l'isthme, sont MM. Le Père, Devilliers, Chabrol, Saint-Genis, Favier, Gratien Le Père, Duchanoy, Févre, et moi : quelques autres personnes ont passé entre le bassin de l'isthme et Soueys; mais elles ne l'ont pas traversé, ni même aperçu de loin.

(2) On n'a publié dans la *Description de l'Égypte* que quelques ordonnées du nivellement; il eût été utile de les faire connoître toutes, avec le détail de la hauteur des mires à chaque coup de niveau. De la sorte, on auroit non-seulement les ordonnées de toutes les stations, mais encore on connoîtroit approximativement l'élévation des points intermédiaires entre deux stations consécutives, en comparant la hauteur de l'instrument de niveau avec celle des mires d'avant et d'arrière. Il eût aussi été intéressant de publier dans le plus grand détail le journal du nivellement, après l'avoir soumis à l'examen de tous les ingénieurs qui ont coopéré au nivellement.

M. Le Père a bien voulu me laisser extraire du

4 pieds (1), le point sur lequel il étoit placé, auroit encore été de 2 pieds 10 pouces au-dessus des hautes eaux de la mer Rouge. Enfin, entre les stations 160 et 161, distantes l'une de l'autre de 540 mètres, les mires marquoient 9 pieds 3 pouces 6 lignes et 13 pieds 2 pouces 2 lignes; ce qui donne au point

registre de l'opération les ordonnées ci-après; je les ai vérifiées sur le plan-minute dessiné au Kaire, et sur les livrets originaux que tenoient les ingénieurs pendant le nivellement.

N.os des stations.	DISTANCE entre chaq. station et la précédente.	HAUTEURS DES MIRES.				DIFFÉRENCE DE NIVEAU avec la haute mer.				OBSERVATIONS.
			pieds.	pouces.	lign.	pieds.	pouces.	lign.		
	mètres.	Arrière...	7.	6.	0.					
150.	870.	Avant....	2.	3.	11.	0.	11.	7.	au-dessus de la mer.	
		Différence. +	5.	2.	1.					
		Arrière...	0.	8.	10.					
151.	120.	Avant....	9.	6.	4.	7.	9.	11.	au-dessous de la mer.	
		Différence. —	8.	9.	6.					
		Arrière...	7.	3.	2.					
152.	580.	Avant....	6.	2.	3.	6.	9.	0.	*idem.*	Entre les stations 152 et 153, nous avons retrouvé les rives du bassin de l'isthme, qui nous ont présenté de nouveau des *laisses* semblables à celles de la mer Rouge, et ayant le même niveau qu'elles.
		Différence. +	1.	0.	11.					
		Arrière...	9.	1.	4.					
153.	320.	Avant....	3.	0.	10.	0.	8.	6.	*idem.*	La station 153 est à 77112 mètres de Soueys.
		Différence. +	6.	0.	6.					
		Arrière...	0.	4.	1.					
154.	720.	Avant....	5.	4.	3.	5.	8.	8.	*idem.*	
		Différence. —	5.	0.	2.					
		Arrière...	5.	0.	5.					
155.	440.	Avant....	6.	4.	2.	7.	0.	5.	*idem.*	
		Différence. —	1.	3.	9.					
		Arrière...	7.	8.	1.					
156.	720.	Avant....	6.	11.	0.	6.	3.	4.	*idem.*	
		Différence. +	0.	9.	1.					
		Arrière...	8.	5.	4.					
157.	400.	Avant....	4.	1.	4.	1.	11.	4.	*idem.*	Cette station a eu lieu au pied d'une butte sur laquelle il existe des débris d'antiquités que nous avons désignés sur la carte sous le nom de *Serapeum.*
		Différence. +	4.	4.	0.					
		Arrière...	4.	1.	8.					
158.	660.	Avant....	5.	8.	4.	3.	6.	0.	*idem.*	
		Différence. —	1.	6.	8.					
		Arrière...	6.	2.	8.					
159.	200.	Avant....	5.	3.	3.	2.	6.	7.	*idem.*	On voit qu'entre les stations 159 et 160 le terrain étoit supérieur de plus de 2 pieds 10 pouces aux marées hautes de la mer Rouge.
		Différence. +	0.	11.	5.					
		Arrière...	9.	4.	7.					
160.	600.	Avant....	5.	0.	8.	1.	9.	4.	au-dessus de la mer.	
		Différence. +	4.	3.	11.					
		Arrière...	9.	3.	6.					
161.	540.	Avant....	13.	2.	2.	2.	1.	4.	au-dessous de la mer.	Ainsi, entre les stations 160 et 161, le terrain étoit au moins de 7 pieds 0 pouc. 10 lig supérieur à la mer Rouge.
		Différence. —	3.	10.	8.					

Il résulte du tableau ci-dessus que le bassin de l'isthme se trouve fermé au nord, dans le voisinage du *Serapeum*, par plusieurs digues naturelles, supérieures à la mer Rouge.

(1) L'ouverture que nous donnions au pied de notre instrument pour l'établir d'une manière stable, place la ligne de mire des lunettes à 3 pieds 6 pouces au-dessus du sol, en supposant le terrain assez dur pour que les pointes de fer placées à l'extrémité des pieds, pointes qui ont 2 pouces 7 lignes, ne puissent s'y enfoncer. Ainsi, dans un terrain sablonneux, l'instrument devoit être plus bas au moins de 3 ou 4 pouces. L'instrument, les pieds entièrement réunis, a 4 pieds de hauteur, depuis les lunettes jusqu'à l'extrémité inférieure des pointes de fer. Nous avons pris le *maximum* de hauteur, afin que l'on ne puisse pas nous accuser de choisir les données les plus favorables à notre opinion.

intermédiaire où se trouvoit l'instrument, une élévation d'au moins 7 pieds 0 pouce 10 lignes au-dessus de la mer Rouge. Nous étions alors dans le voisinage du *Serapeum*, dont les ruines sont encore plus élevées; la butte sur laquelle elles se trouvent, se lie à une suite de dunes ou de collines qui ferment, au nord, le bassin de l'isthme.

La direction que prirent les eaux dans la grande inondation de l'an 9, est également une chose remarquable; elle confirma les résultats de notre opération. Les eaux du Nil se portèrent en abondance dans la vallée de Saba'h-byâr; elles s'élevèrent au Mouqfâr, le 30 brumaire, à 4 pieds 6 pouces 3 lignes au-dessus du point le plus bas du lit du canal (1), qui est en cet endroit de 15 pieds 10 pouces 2 lignes au-dessous de la mer Rouge. Les eaux du Nil près le Mouqfâr étoient donc encore de 11 pieds 3 pouces 11 lignes au-dessous de celles de la mer Rouge, et, à plus forte raison, des terrains supérieurs à cette mer, qui bordent au nord le bassin de l'isthme.

L'eau ne dut pas s'élever davantage au Mouqfâr, et plusieurs considérations me portent même à croire qu'elle n'y conserva cette élévation que très-peu de temps. D'abord, il est positif que nos convois, nos troupes, les caravanes et les gens du pays y passèrent à gué pendant toute la durée de l'inondation: c'étoit le point de communication entre Belbeys et Sâlehyeh, la route directe étant couverte d'eau à une trop grande hauteur pour pouvoir être guéable. Nous remarquerons ensuite que les eaux, après avoir eu, en vendémiaire an 9, une marche fort lente dans la vallée de Saba'h-byâr (2), n'avoient encore, le 30 brumaire, aucun courant sensible entre Râs el-Ouâdy et Abou-Keycheyd, tandis qu'au-delà, près le Mouqfâr, elles avoient un cours très-rapide (3). Les termes dans lesquels M. Le Père s'exprime à ce sujet, font voir que cette vîtesse lui parut plus grande que celle du Nil dans un de ses bras naturels, et M. Devilliers l'évalue à 4 pieds par seconde; ce qui prouve qu'elles avoient déjà trouvé des terrains beaucoup plus bas sur lesquels elles se répandoient. Mais où se versoient-elles? Étoit-ce dans le bassin de l'isthme, comme quelques personnes l'ont imaginé, parce que cela convenoit à leurs hypothèses? Non; MM. Le Père, Chabrol et Devilliers, s'en assurèrent en traversant ce bassin pour se rendre à Soueys: c'étoit donc au nord, vers le Râs el-Moyeh, qu'elles s'écouloient, ainsi que des cheykhs Arabes l'ont assuré à M. Devilliers,

(1) La partie supérieure de la pierre du Mouqfâr étoit de 8 pieds 4 pouces au-dessus du point le plus bas du canal; et lorsque M. Devilliers la vit pendant l'inondation de l'an 9, il trouva qu'elle étoit alors de 1 mètre 24 centimètres, ou 3 pieds 9 pouces 9 lignes, au-dessus de la surface de l'eau. Cette quantité retranchée de 8 pieds 4 pouces donne 4 pieds 6 pouces 3 lignes pour la profondeur de l'eau. M. Le Père, *pages 44 et 45*, dit, en effet, que cette profondeur étoit d'environ 4 pieds, et que le canal étoit guéable. On trouvera à la fin de cet écrit un extrait du journal de M. Devilliers.

(2) Sous cette dénomination, j'entends toute la vallée qui s'ouvre près d'A'bbâçeh et court de l'ouest à l'est jusqu'au-delà des puits de Saba'h-byâr.

(3) Journal de M. Devilliers, et Mémoire de M. Le Père, *pages 40 et 45*. M. Le Père se trompe seulement sur la date: ce n'est point le 1.er brumaire an 9 que MM. Le Père, Chabrol et Devilliers partirent du Kaire, mais le 27 brumaire. On voit en effet, *page 164*, que M. Le Père annonce s'être trouvé près du Cheykh-Henâdy le 1.er frimaire; ce qui est exact, et empêche qu'il n'ait pu être de retour au Kaire le 11 brumaire, comme il le dit *page 48*; c'est-là une faute de copiste, et je suis autorisé par lui à dire que c'est *frimaire* qu'il faut lire en cet endroit, au lieu de *brumaire*. M. Devilliers a encore la lettre originale de M. Le Père, en date du 24 brumaire, par laquelle cet ingénieur en chef le prévient de se tenir prêt à partir, avec lui et M. de Chabrol, pour reconnoître la marche des eaux dans l'Ouâdy. Cette erreur, facile à commettre, étoit importante à rectifier.

lorsqu'en nivôse an 9 il retourna dans l'Ouâdy-Toumylât (1). Les résultats du nivellement et l'aspect du terrain devoient d'ailleurs le faire prévoir ; car les lagunes nommées *krah,* au nord du *Serapeum* et de Cheykh-Henâdy, reçoivent les eaux du Nil dans les inondations extraordinaires. Le général Reynier, qui a long-temps commandé dans cette partie de l'Égypte, et qui a été à portée de questionner souvent les habitans, le dit positivement (2), et il paroît n'avoir point appris d'eux que les eaux du Nil se soient jamais versées dans le bassin de l'isthme : nous sommes même en état d'affirmer que cela n'a eu lieu à aucune époque, quelque reculée qu'on la suppose; car on y trouveroit des traces du limon du Nil, ainsi qu'on en découvre dans tous les endroits où se sont portées les eaux de ce fleuve. Or nous avons fait, dans le bassin de l'isthme, plusieurs fouilles, sans rencontrer la moindre parcelle de limon, tandis que, dans la vallée de Saba'h-byâr, on le trouve par couches horizontales.

Ce seroit à tort que l'on opposeroit à notre témoignage un passage du Mémoire de M. Le Père où il dit que les eaux du Nil arrivoient jusqu'à Cheykh-Henâdy (3); car cet ingénieur en chef entendoit par-là le pied de la butte sur laquelle est bâti le santon, et il ne s'est dispensé de le dire que parce que sa carte l'indiquoit suffisamment. M. Devilliers, qui accompagnoit M. Le Père, s'exprime à cet égard d'une manière très-précise dans son journal de voyage. Voici ses propres paroles: « L'eau s'étend jusqu'au pied de la dune sur laquelle est bâti Cheykh-Henâdy, et » entoure une partie du plateau voisin, auquel on peut communiquer par une » langue de terre. » Ce plateau, nommé *Gebel-Krayeh* ou *Krah,* prend son nom des lagunes nommées *krah,* qui l'avoisinent, et qui, dans les crues extraordinaires du Nil, forment le lac indiqué sur la carte sous le nom de *Temsâh,* ou *lac du Crocodile* (4). Le Gebel-Krayeh est supérieur de 40 à 50 pieds aux terrains fangeux qui le bordent dans la partie nord; c'est dans ces bas-fonds que les eaux arrivoient, et aucun des ingénieurs qui les ont vues, n'a eu l'idée qu'elles aient pu s'élever jusque sur le plateau qui ferme et domine au nord le bassin de l'isthme.

Nous avons déjà dit que, le 30 brumaire an 9, les eaux du Nil n'avoient que 4 pieds 6 pouces 3 lignes de profondeur dans l'endroit le plus bas du canal près le Mouqfâr, où elles ne cessèrent point d'être guéables; et l'on a vu que, pour franchir les rives du bassin de l'isthme, il auroit fallu qu'elles s'élevassent de plus

(1) M. Devilliers avoit été chargé à cette époque, avec M. Viard, de relever les canaux du Nil, depuis le Kaire jusque dans la vallée de Saba'h-byâr. *Voyez,* page 734, les renseignemens qu'il recueillit.

(2) *De l'Égypte après la bataille d'Héliopolis*, par le général Reynier.

(3) M. Le Père, *page 164,* donne 151 pieds 11 pouces 10 lignes pour l'ordonnée de nivellement d'un lieu nommé, dit-il, *Henâdy el-Cheykh ;* ce qui semble placer ce point à 1 pied 11 pouces 10 lignes au-dessous de la mer Rouge. Mais il faut savoir que ce n'est point là l'ordonnée du bâtiment lui-même de Cheykh-Henâdy : car ce santon n'a point été une de nos stations; notre ligne de nivellement l'a laissé au nord. On voit donc que M. Le Père a étendu la dénomination de *Cheykh-Henâdy* à des terrains qui l'avoisinent. La carte du nivellement fait voir d'ailleurs que la station n.° 164, à laquelle correspond l'ordonnée de 151 pieds 11 pouces 10 lignes, est à environ 3000 mètres de Cheykh-Henâdy. Enfin, lorsque M. Le Père ajoute que toute cette partie du désert étoit couverte des eaux de l'inondation du Nil en 1800, il n'a pas même entendu dire qu'elles arrivoient jusqu'à la station n.° 164; car, pour cela, il auroit fallu que les eaux du Nil eussent été élevées au moins de 13 pieds 10 pouces 4 lignes au Mouqfâr, tandis qu'elles n'y ont eu pour *maximum* d'élévation que 4 pieds 6 pouces 3 lignes.

(Cette note a été approuvée par M. Le Père, auquel je me suis empressé de communiquer mon travail.)

(4) M. Le Père dit, *page 58,* que ce lac se nomme *Deneb el-Temsâh* [Queue du crocodile].

plus de 22 pieds au même endroit, ou plus exactement de 22 pieds 11 pouces, savoir: 15 pieds 10 pouces 2 lignes pour atteindre le niveau de la mer Rouge, et 7 pieds 0 pouce 10 lignes pour arriver à la hauteur de la rive nord du bassin. Or le Nil avoit cessé de croître au Kaire le 12 vendémiaire : la vîtesse des eaux au Mouqfâr annonçoit qu'elles avoient trouvé des terrains beaucoup plus bas, sur lesquels elles se répandoient; et MM. Le Père, Chabrol et Devilliers reconnurent, en brumaire et frimaire an 9, que les eaux n'arrivoient cependant point dans le bassin de l'isthme. Depuis, aucun ingénieur, aucun membre de la Commission des sciences et des arts, n'a pu, en raison des événemens de la guerre, retourner dans cette partie du désert; seulement, à la fin de nivôse, c'est-à-dire, un mois après, M. Devilliers s'étant porté dans la vallée de Saba'h-byâr, un peu au-delà d'A'bbâçeh, il y questionna plusieurs cheykhs Arabes et nombre d'habitans, qui tous s'accordèrent à lui dire que les eaux n'avoient pas dépassé à l'est Cheykh-Henâdy, et qu'elles arrivoient au Râs el-Moyeh ou el-Ballah; ce qui étoit dire qu'elles se versoient dans le lac Menzaleh.

Dans mon Mémoire sur les anciennes limites de la mer Rouge, j'ai fait connoître l'aspect de l'intérieur du bassin de l'isthme: j'ajouterai que le sel marin [muriate de soude, ou hydro-chlorate de soude] y est en plus grande abondance que tout autre sel; les Arabes en font l'objet d'un commerce assez considérable avec l'Égypte et la Syrie. Les grandes masses qui formoient un terrain retentissant et caverneux, étoient composées principalement de ce sel, recouvert, en quelques endroits, d'un peu de sable: ce plateau salin est brisé çà et là; ce qui l'a fait comparer par M. Le Père *aux amas de glaçons que formeroit la débâcle d'une rivière sur une plage aride et sablonneuse* (1). Et moi, en approuvant cette comparaison, je dirai encore que ce plateau salin représentoit en grand ce que nous voyons dans nos laboratoires, lorsqu'une dissolution saline, renfermée dans une capsule, a été tellement concentrée, qu'une croûte s'est formée à la surface, et s'est ensuite soulevée et brisée par l'évaporation du liquide qui étoit au-dessous. Nous n'avons rien vu de semblable dans les autres parties de l'isthme; les parcelles d'hydro-chlorate de soude trouvées ailleurs ne peuvent entrer en comparaison avec les masses qui existent ici.

Quant au gypse que nous avons vu dans le bassin de l'isthme, il est presque toujours mêlé à d'autres sels. Les torrens d'eau pluviale, quoique rares en ces contrées, auront cependant suffi avec le temps pour dissoudre les parties les plus solubles et sillonner le terrain en certains endroits, de façon à former ces masses isolées qui, à une certaine distance, ont l'aspect d'un bois coupé à deux ou trois pieds de terre ; le sulfate de chaux s'y présente quelquefois cristallisé en aiguilles rayonnantes, de façon à former des couches concentriques.

(1) M. Le Père, *page 163*, dit que l'*on croit* ces plateaux salins d'espèce gypseuse. On voit qu'il n'émet point ici une opinion qui lui soit propre; celle qu'il se borne à citer est de quelqu'un qui n'avoit pas visité les lieux, ou qui ne les avoit pas observés avec soin, sous le rapport de la nature du sol. M. Le Père m'avoit attaché à l'opération du nivellement, parce que je m'étois plus particulièrement occupé de minéralogie que quelques autres de mes confrères. M. Devilliers, qui cultivoit aussi cette branche de l'histoire naturelle, dit, comme moi, dans son journal, que le muriate de soude est en grandes masses dans les endroits où le sol présente des crevasses, et qu'à travers celles-ci il n'a pu atteindre, avec une mesure d'un mètre, le terrain qui est au-dessous. Les notes mises au journal du nivellement ne nous furent point communiquées.

L'existence de ce sulfate de chaux est regardée par quelques personnes comme une preuve que la mer n'a jamais occupé le bassin de l'isthme. Cependant, si la mer Rouge, vis-à-vis Qoçeyr, venoit à se retirer, elle laisseroit à découvert des terrains gypseux; plusieurs collines situées sur le bord de la mer, près de cette ville, sont de cette substance, et toutes les eaux souterraines qui s'écoulent à la mer en contiennent beaucoup en dissolution.

Les coquilles que l'on aperçoit dans l'intérieur du bassin, ne sont pas des coquilles fluviatiles; ce ne sont pas non plus des coquilles fossiles, comme celles que l'on rencontre par bancs, ou agglomérées en masse, dans la vallée de l'Égarement (1). Celles du bassin de l'isthme ne sont liées ni entre elles ni au sol, elles sont semblables à celles que la mer rejette sur ses grèves; et je puis ajouter à mon témoignage celui de Niebuhr. Ce voyageur a vu auprès de Soueys un amas de coquillages vivans sur un rocher qui n'étoit couvert d'eau que par la marée, et de semblables coquilles vides dans un lieu que la mer n'atteignoit plus. Cependant l'opinion de ce voyageur n'est pas tout-à-fait la mienne. Il reconnoît bien que la mer Rouge s'est retirée vers le sud; mais il attribue cela à l'abaissement de ses eaux, tandis que ce sont de simples ensablemens qui ont enlevé à la mer des terrains encore inférieurs à son niveau. L'erreur dans laquelle Niebuhr est tombé étoit facile à commettre, puisqu'il n'avoit pu faire aucun nivellement; mais les faits sur lesquels il s'appuie viennent confirmer mes propres observations.

J'ai parlé ailleurs de cette ligne formée de coquillages et de débris de

(1) La vallée de l'Égarement a été parcourue par plusieurs de nos camarades; M. Devilliers en a relevé les diverses sinuosités, et c'est son travail qui a été rapporté sur la grande carte d'Égypte. Lorsque j'y passai dans le mois de nivôse an 7, aucun Français n'y avoit encore pénétré; mon guide ne m'ayant pas dirigé convenablement, je ne suivis point la vallée proprement dite, mais une de ses ramifications. MM. Girard et Le Père ont décrit la vallée de l'Égarement. Je vais dire ici ce que je remarquai dans la vallée voisine.

Cette vallée se sépare de celle de l'Égarement à quelques lieues de Baçâtyn, village situé à l'entrée de la vallée, à une lieue au sud du Kaire. Je suppose que notre guide Arabe, en nous dirigeant par l'embranchement à gauche, eut pour but de nous faire éviter les puits de Gandely, et de nous cacher toutes les ressources que ce point pouvoit offrir à sa tribu dans le cas d'une rupture avec les Français.

Les montagnes que l'on rencontre d'abord, sont calcaires; elles présentent quelquefois des masses entièrement formées de coquilles agglutinées ensemble, et l'on trouve dans le fond de la vallée plusieurs de ces coquilles fossiles qui ont été détachées du rocher. Le terrain sur lequel on marche, est assez ferme : on aperçoit même, en plusieurs endroits, la roche calcaire à nu; mais elle est le plus souvent recouverte d'un peu de sable quartzeux : ensuite la vallée se rétrécit. Les montagnes à gauche sont d'une pierre calcaire jaune, très-tendre, disposée par couches horizontales; on y voit aussi des couches horizontales de sulfate de chaux cristallisé. Plus loin, on aperçoit sur la droite une suite de collines assez élevées qui se distinguent de la chaîne calcaire par leurs formes et par leur couleur noire. Ces collines sont formées de l'espèce de jaspe connue sous le nom de *caillou d'Égypte*. Ces cailloux sont très-rapprochés; ils sont liés ensemble par un ciment siliceux, blanc dans sa cassure avec une légère teinte rougeâtre qui indique la présence d'un peu de fer, et explique la couleur noire qu'il a à l'extérieur. Cette roche est d'une grande beauté à cause de sa dureté et des couleurs variées, des dessins bizarres, que présente l'intérieur des cailloux d'Égypte. Personne avant moi n'avoit reconnu l'existence de cette roche, qui ne peut, je crois, être considérée, ni comme un poudingue, ni même comme une brèche. On rencontre dans la vallée une grande quantité de cailloux d'Égypte qui en ont été détachés, et je présume que ceux que l'on trouve sur d'autres points auront appartenu à une roche semblable qui se sera décomposée.

Nous passâmes la nuit en cet endroit; nous eûmes de la pluie toute la nuit, et souffrîmes un peu du froid.

Le lendemain, de bonne heure, nous nous mîmes en route. Les collines de cailloux d'Égypte en roche continuèrent quelque temps à notre droite. Dans les endroits les plus bas de la vallée, nous vîmes une grande quantité d'arbustes. Mais il ne faut pas se figurer ici des bois comme ceux d'Europe, où l'on trouve de l'ombre et où quelques pas suffisent pour se dérober à tous les regards : les parties les plus boisées des vallées désertes de l'Égypte n'offrent point d'abri contre le soleil; et, à travers les tiges grêles et séparées des arbustes, on

végétaux marins, que l'on remarque à la hauteur des eaux de la mer sur le terrain qui entoure le bassin de l'isthme. Voici comment s'exprime M. Le Père, *pages 163 et 164* : « On remarque à la surface du désert les traces des rives du » lac; elles sont aussi sensibles que *les laisses* ordinaires des rivages de la mer, » que l'on reconnoît à des amas de coquillages, de gravier et de cailloux roulés. » Le bassin des lacs amers a dû former, en effet, un bras de mer dans cette » partie de l'isthme. On doit remarquer que le nivellement en indique d'une » manière assez précise le niveau, puisque les ordonnées des deux stations entre » lesquelles on retrouve ces *laisses*, doivent nécessairement donner dans leur inter- » valle celle de 150 pieds, qui est l'ordonnée du niveau de la mer Rouge. »

On a prétendu, à la vérité, que *ces laisses ont pu être formées par les eaux douces que le Nil auroit versées dans le bassin de l'isthme.* C'est oublier que ces *laisses* sont au niveau des marées hautes de la mer Rouge, ou, si l'on s'en souvient, c'est dire que les eaux du Nil peuvent être descendues dans la vallée de Saba'h-byâr, et s'y être élevées au-dessus de la mer Rouge, résultat impossible d'après la forme du terrain, sa pente et celle des branches du Nil; et si l'on disoit que les eaux du fleuve ont pu s'élever dans le bassin de l'isthme à la hauteur du niveau de la mer Rouge, sans qu'il ait été nécessaire pour cela qu'elles atteignissent le même niveau dans toute l'étendue du canal des Rois, ce seroit commettre une erreur si extraordinaire, que je ne saurois comment la qualifier.

Maintenant nous demanderons si ces masses de sel, ces coquilles marines, ces *laisses* de la mer, dont nous venons de constater l'existence dans le bassin de

aperçoit presque aussi loin que dans une plaine dépourvue de toute végétation.

Nous suivîmes les montagnes qui bordent la vallée à gauche; elles s'abaissèrent considérablement, et nous présentèrent encore du carbonate de chaux et des cristaux de gypse en couches horizontales.

Vers midi, les soldats Maltais qui formoient notre escorte, furent si fatigués de la marche et si accablés par la soif, que nous fûmes obligés de les faire monter tour à tour sur nos chameaux de bagage. Ces animaux, le premier jour, portoient l'eau que l'on avoit jugée nécessaire pour notre course : mais on avoit supposé que nous la renouvellerions aux puits de Gandely, que nous ne rencontrâmes point; l'eau ne fut point assez ménagée, et un accident en fit perdre une partie.

Je me tins le dernier de la colonne avec un chef de bataillon pour forcer les soldats de marcher. A chaque instant, il y en avoit qui se jetoient à terre et qui ne vouloient pas aller plus loin : nous les relevions, nous les soutenions; nous fûmes même contraints d'en battre quelques-uns pour les arracher à une mort certaine : car tous auroient péri de soif, ainsi qu'il arriva deux ans après à un détachement qui, ayant laissé quatorze hommes tellement fatigués qu'ils ne pouvoient plus avancer, revint trois ou quatre heures après les chercher avec de l'eau qu'on avoit trouvée près de là; mais il n'étoit plus temps, les quatorze hommes étoient morts. Plus heureux, je ne perdis qu'un homme de la soif; et les autres soldats, loin de nous savoir, dans la suite, mauvais gré des moyens que nous avions employés pour les contraindre à continuer leur route, nous regardèrent comme leurs sauveurs. Par bonheur aussi, nous ne rencontrâmes aucun parti d'Arabes ennemis : nous n'eussions pu leur opposer une grande résistance; car, à l'exception de l'officier dont j'ai parlé, de deux ou trois soldats et de moi, tous les autres avoient attaché leurs fusils sur les chameaux.

Je souffris peu de la soif, mais beaucoup de la crainte d'être forcé d'abandonner dans le désert quelques hommes de mon escorte : les soins que je pris d'eux m'empêchèrent de continuer mes observations sur la vallée; et la crainte d'être plus éloignés que nous ne le pensions de Soueys, nous détermina à marcher une partie de la nuit : on se borna à faire quelques haltes de temps en temps. Enfin, au point du jour, nous nous trouvâmes au débouché de la vallée, et nous suivîmes le lit desséché d'un torrent jusqu'auprès du château d'Hadjeroth ou Ageroud. Ce château renferme un puits d'eau saumâtre que le besoin seul rend buvable. On la puise au moyen d'une roue à chapelet. Hors de l'enceinte, sont de vastes réservoirs en maçonnerie, que l'on remplit d'avance lorsque la grande caravane, qui part tous les ans du Kaire pour la Mecque, doit y passer. Le torrent qui passe non loin de là, est à sec la plus grande partie de l'année. Ses eaux, dans la saison des pluies (vers frimaire et nivôse), se jettent dans la mer auprès de Soueys, après avoir rempli un bassin nommé *Moyeh el-Gisr*, ou la mare d'Afrique qui sert aux besoins des habitans.

Nous arrivâmes à Soueys dans la journée.

l'isthme, indiquent seulement que la mer Rouge occupoit *autrefois* ce terrain, en donnant à ce mot *autrefois* une valeur vague qui puisse faire croire qu'il s'agit ici d'un de ces bouleversemens du globe antérieurs aux temps historiques, ou bien si l'on doit entendre par-là une époque aussi rapprochée de nous que le supposent les membres de la Commission des sciences et des arts d'Égypte qui ont visité les lieux (1) : tous pensent, comme moi, que, lorsqu'Hérodote voyageoit en Égypte, le lieu indiqué sur notre carte sous le nom de *Serapeum* se trouvoit sur le rivage du golfe Arabique (2).

Il peut paroître surprenant, au premier abord, que la mer Rouge ait occupé le bassin de l'isthme, sans s'être frayé à la longue un passage jusqu'à la Méditerranée et dans la vallée de Saba'h-byâr; les terres qui séparoient alors les deux mers, sont en effet peu élevées au-dessus du niveau du golfe Arabique : mais cette difficulté disparoît, si l'on se rappelle que ce sont des terres moins élevées encore que celles-ci, qui empêchent aujourd'hui la mer Rouge de se jeter dans le bassin de l'isthme (3).

De tout ce que nous avons dit, il résulte que rien n'étoit plus facile que de joindre les deux mers : mais aussi ce n'est pas là que gisoit la difficulté; elle consistoit à empêcher les eaux de la mer Rouge d'inonder les terres de la basse Égypte. Le canal entrepris sous les Pharaons fut dérivé du Nil un peu au-dessus de Bubaste; et il devint facile, lorsque les travaux s'avancèrent vers l'est dans la vallée de Saba'h-byâr, de voir que la mer Rouge, à marée haute, étoit supérieure à la prise d'eau : une crue semblable à celle de l'an 9 put même hâter la connoissance de ce fait et faire apercevoir tous les dangers de l'entreprise, sans qu'il ait été nécessaire de constater la différence de niveau par des opérations géométriques. Les Égyptiens, qui, à cette époque, avoient déjà poussé fort loin les sciences et les arts, en avoient négligé, comme l'on voit, quelques applications importantes; car ce qu'ils regardèrent en cette circonstance comme fort difficile, seroit exécuté sans peine par nos ingénieurs.

SECONDE PARTIE.

Témoignages historiques.

HÉRODOTE dit que, pour se rendre de la Méditerranée dans le golfe Arabique, il est plus court de prendre par terre en passant par le mont *Casius* que de suivre le canal des Rois. Ce passage s'accorde parfaitement avec notre hypothèse.

(1) Nous les avons déjà nommés, *page 717, note 1.*

(2) On voit, par la note qui termine le Mémoire de M. Le Père, *tom. I, pag. 159,* que l'ensemble des faits qu'il a réunis et discutés avec beaucoup de talent, l'a déterminé, en finissant son ouvrage, à adopter tout-à-fait l'opinion que j'avois émise le premier, à l'Institut du Kaire, le 16 brumaire an 9, sur les anciennes limites de la mer Rouge; et qu'il regarde maintenant comme certain que cette mer, au temps d'Hérodote, occupoit le bassin de l'isthme. Ainsi ce seroit à tort que, pour soutenir l'opinion contraire, on s'appuieroit de ce qu'il avoit dit précédemment, *pages 59 et 60.*

(3) N'est-ce pas à une coupure de quelques mètres faite pendant le siége d'Alexandrie en 1801, que le lac *Mareotis* doit sa nouvelle existence! Un terrain de plus de trente lieues de circonférence fut alors envahi par les eaux de la mer.

Hérodote vouloit sans doute comparer les deux routes que le commerce fréquentoit, et ce n'étoit point de la distance à vol d'oiseau entre les points extrêmes qu'il entendoit parler; car il donne 1000 stades (1) à l'une, évalue l'autre en journées de navigation, et prévient que celle-ci est d'autant plus longue qu'elle fait plus de détours.

La route de terre dont parle Hérodote, devoit être fréquentée particulièrement par les Syriens. Il lui donne 1000 stades, et cette mesure cadre exactement avec ce que nous avons dit des anciennes limites de la mer Rouge. On peut le vérifier sur notre carte, en ayant soin de prendre pour point de départ, sur la Méditerranée, le mont *Casius*, qui, au dire formel de Strabon, formoit un cap dans la mer, et que conséquemment on doit placer vers Râs el-Kaçaroun, et non dans l'enfoncement du golfe de Péluse.

En suivant les vestiges de l'ancien canal, depuis la prise d'eau près de Bubaste jusqu'au *Serapeum*, on trouve 91,990 mètres (2); ce qui coïncide exactement avec les mesures données par Pline: mais, au temps des Pharaons, le canal pouvoit avoir un développement plus considérable. En effet, si l'on suit la marche des eaux du Nil, pendant l'inondation de l'an 9, jusqu'au lac de Temsâh, au nord du *Serapeum*, et qu'on se dirige ensuite au sud vers le bassin de l'isthme, circuit indiqué dans Hérodote, *liv. II, §. 158*, on trouvera environ 102,000 mètres ou 1020 stades. La navigation devoit, la plupart du temps, avoir lieu sur ce canal, au moyen du halage, ainsi que cela se pratique encore en Égypte, où les bateaux, ainsi traînés à la cordelle par les mariniers, ne font pas plus de quatre à cinq lieues par jour. Hérodote ne se trompe donc point lorsqu'il évalue la longueur de ce canal à quatre journées de navigation. La route de terre étoit de 1000 stades, environ vingt-deux lieues; les caravanes devoient la parcourir en deux jours et demi, trois au plus (3). Ainsi, soit qu'Hérodote ait eu égard à l'étendue de ces deux routes ou au temps employé à les parcourir, il a raison de dire que celle du mont *Casius* étoit la moins longue. Peut-être enfin vouloit-il comparer la route de terre par le mont *Casius*, au trajet bien plus long qu'il falloit faire pour se rendre par eau de la Méditerranée à la mer Rouge, en remontant le Nil jusqu'au-dessus de Bubaste et en suivant ensuite le canal des Rois.

Si Hérodote, *livre IV*, donne d'une manière plus absolue 1000 stades à la largeur de l'isthme, on doit croire, d'après ce qu'il en a dit précédemment *(liv. II)*, qu'il ne connoissoit pas la plus courte distance entre les deux mers, puisqu'il fait passer cette ligne par le mont *Casius*: et il est en effet assez naturel que les habitans auxquels il dut s'adresser, lui aient indiqué la longueur d'une des routes les plus fréquentées de la Méditerranée à la mer Rouge; car celle de Péluse au golfe Arabique dont parle Pline, pouvoit, au temps d'Hérodote, ne pas exister, ou être peu

(1) Le stade qu'Hérodote a employé en écrivant sur l'Égypte, est le stade Égyptien de 1111 $\frac{1}{9}$ au degré, dont parle Aristote dans son Traité du ciel. Ce stade correspond donc précisément à 100 mètres, et il a été déterminé, comme l'on voit, de la même manière que notre mesure métrique, par la division décimale du quart du méridien. Cet accord entre les opérations des astronomes anciens et modernes est très-remarquable.

(2) Mémoire de M. Le Père, *É. M. tom. I, pag. 79*.

(3) Les caravanes ne mettent que deux jours et demi pour se rendre du Kaire à Soueys, et ce trajet est d'environ 1250 stades.

suivie. Pline la distingue de celle qui passoit par le mont *Casius.* Voici ce qu'il rapporte à ce sujet; je prendrai la citation d'un peu haut, parce qu'elle est intéressante sous plus d'un rapport.

« Après le golfe Ælanitique, on en rencontre un autre que les Arabes nomment » *Æant.* Là est la ville des Héros. Il y a eu aussi, entre les Nèles et les Marchades, » la ville de Cambyse, où furent conduits les malades de l'armée. Vient ensuite » la nation des Tyres; puis le port *Daneon,* d'où l'on a voulu conduire jusqu'au » Delta un canal navigable dans une étendue de 62 mille pas, qui existe entre le » Nil et la mer Rouge. Sésostris, roi d'Égypte, en eut le premier la pensée; après » lui, Darius, roi de Perse; ensuite le second des Ptolémées, qui fit creuser un » canal jusqu'aux fontaines amères, large de 100 pieds, profond de 30, et long » de 37,500 pas : il n'acheva pas l'ouvrage, dans la crainte d'une inondation; la » mer Rouge ayant été trouvée plus haute de trois coudées que la terre d'Égypte. » D'autres ne donnent point cette raison : Ptolémée, selon eux, craignit que la » mer, en se jetant dans le Nil, n'en gâtât les eaux, les seules qui fussent buvables. » Mais du moins il existe par terre, à partir de la mer d'Égypte, trois routes » fréquentées : l'une part de Péluse et se fait à travers les sables; des roseaux » enfoncés en terre indiquent le chemin, qu'on perdroit sans cela, à cause du » vent qui en recouvre les traces : l'autre commence à 2 milles au-delà du mont » *Casius;* elle traverse le territoire des Arabes Autéens, et, après l'espace de » 60 mille pas, elle va se joindre à la route de Péluse : la troisième se prend » depuis Gerre, que quelques personnes nomment *Adipse,* et traverse les terres des » mêmes Arabes; elle a moins de 60 mille pas de longueur, mais les montagnes » et le manque d'eau la rendent pénible. Ces différens chemins conduisent à la » ville d'Arsinoé, bâtie sur le golfe Charandre par Ptolémée Philadelphe, qui la » nomma ainsi du nom de sa sœur; ce prince soumit le premier la Troglodytique, » et appela *Ptolémée* la rivière qui passe devant Arsinoé (1). »

La seconde route dont Pline fait ici mention, passoit, selon lui, par le mont *Casius :* elle doit, d'après cela, être celle dont Hérodote a eu connoissance. Cependant Pline lui donne 60 mille pas jusqu'au point où elle rencontre la route de Péluse, et, en prenant ce point d'intersection le plus près possible du golfe, il y a encore pour y arriver 12 à 15 milles; ce qui donne à cette route 5 à 6 mille pas de plus que ne lui donnoit Hérodote, en l'évaluant à 1000 stades. Peut-être cela

(1) *A sinu Ælanitico alter sinus, quem Arabes* Æant *vocant, in quo Heroum oppidum est. Fuit et Cambysu inter Nelos et Marchadas, deductis eò ægris exercitûs. Gens Tyra : Daneon portus, ex quo navigabilem alveum perducere in Nilum, quâ parte ad Delta dictum decurrit* LXII. *M. pass. intervallo (quod inter flumen et Rubrum mare interest), primus omnium Sesostris Ægypti rex cogitavit : mox Darius Persarum; deinde Ptolemæus sequens, qui eduxit fossam latitudine pedum* C, *altitudine* XXX, *in longitudinem* XXXVII. *M.* D. *pass. usque ad fontes amaros. Ultrà deterruit inundationis metus, excelsiore tribus cubitis Rubro mari comperto, quàm terra Ægypti. Aliqui non eam afferunt causam, sed ne immisso mari corrumperetur aqua Nili, quæ sola potus præbet. Nihilominus iter totum terendo frequentatur à mari Ægyptio, quod est triplex : unum à Pelusio per arenas, in quo, nisi calami defixi regant, via non reperitur, subinde aurâ vestigia operiente : alterum verò* II. *M. pass. ultra Casium montem, quod à* LX. *M. pass. redit in Pelusiacam viam; accolunt Arabes Autei : tertium à Gerro (quod* Adipson *vocant) per eosdem Arabes* LX. *M. passuum propiùs, sed asperum montibus et inops aquarum. Eæ viæ omnes Arsinoën ducunt, conditam sororis nomine in sinu Charandra, à Ptolemæo Philadelpho : qui primus Troglodyticen excussit, et amnem qui Arsinoën præfluit,* Ptolemæum *appellavit.* (Lib. VI, cap. XXIX.)

provient-il de ce que sous la dénomination de *mont Casius* les habitans désignoient, dans le voisinage du lieu nommé aujourd'hui *Râs el-Kaçaroun*, une suite de collines ou de dunes de sable d'une certaine étendue, et non un point déterminé; plusieurs considérations rendent cette opinion extrêmement probable. La troisième route avoit moins de 60 milles, dit Pline, et partoit de Gerre. Les ruines de cette ville sont indiquées sur notre carte au lieu nommé *Anbdiab*, à trois lieues à l'est de Péluse : or, de ce point au *Serapeum*, il y a en ligne droite 52 milles, auxquels il faut ajouter les sinuosités naturelles à un chemin qui traverse des dunes élevées, circonstance indiquée dans Pline. Cette distance en *milles* lève toute incertitude sur l'évaluation du stade employé par Hérodote ; elle reporte la mer Rouge jusqu'à l'extrémité nord du bassin de l'isthme.

Pline évalue à 62 mille pas la longueur qu'auroit eue le canal entrepris par les Pharaons pour établir une communication par eau du Delta à la mer Rouge. Il n'est pas naturel, pour un semblable travail, de ne tenir aucun compte des sinuosités du terrain; il n'existe aucun motif pour en diminuer l'importance, ni aucune cause d'erreur qui, dans des mesures prises sur le terrain, puisse donner une quantité inférieure à la distance totale mesurée à vol d'oiseau. C'est cependant ce qui arriveroit si la mer eût eu alors les mêmes limites qu'aujourd'hui; car entre l'ancien Delta et les limites actuelles de la mer Rouge il y a, en ligne droite, un tiers en sus de la distance donnée par Pline, tandis qu'on retrouve cette distance en suivant les sinuosités de la vallée de Saba'h-byâr jusqu'au bassin de l'isthme (1). Le roi Ptolémée, ajoute Pline, ne fit creuser le canal que sur une étendue de 37,500 pas jusqu'aux *fontaines amères*. Ces fontaines devoient, d'après cela, occuper les bas-fonds situés entre le Râs el-Ouâdy et Abou-Keycheyd (2). Les anciens ont pu aussi connoître sous ce nom et celui de *lacs amers* les lacs et terrains marécageux situés au nord du *Serapeum*, dont nous avons parlé sous le nom de *Krah*, de *lac du Crocodile*, &c.

Ce seroit une double erreur de supposer les lacs amers occupant le bassin de l'isthme, et de croire que la partie du canal exécutée sous Ptolemée Philadelphe étoit comprise entre ce bassin et l'extrémité actuelle de la mer Rouge. Il y a là en effet une contradiction manifeste, qui ne peut échapper à personne; car, en plaçant ainsi les lacs amers, il eût suffi de creuser un canal de 3 à 4 mille pas pour établir la communication du golfe avec les lacs amers, tandis que Pline rapporte que c'est après avoir fait creuser un canal de 37,500 pas jusqu'aux fontaines amères que Ptolémée fit suspendre les travaux : cette distance de 37,500 pas, prise de Soueys, en remontant au nord vers le *Serapeum*, auroit traversé la presque totalité du bassin de l'isthme, dont le fond est, comme l'on sait, très-inférieur au niveau de la mer. D'ailleurs, dans l'hypothèse en question, ce bassin

(1) Suivant M. Le Père, *page 79*, le canal qui joindroit l'ancienne branche Pélusiaque près de Bubaste au bassin de l'isthme près du *Serapeum*, auroit 91,990 mètres de développement. Pline l'évalue à 62 mille pas ou 91,355 mètres. Cette légère différence de 635 mètres est insignifiante : elle peut provenir de quelques légères variations dans la fixation des points extrêmes et dans la mesure des inflexions du terrain.

(2) Dans l'inondation de 1800, les eaux formèrent, à l'est, et près de la grande digue du Râs el-Ouâdy, une espèce de lac.

eût été rempli par les eaux du Nil, et le travail de Ptolémee Philadelphe eût été à-la-fois impossible et inutile.

On ne peut donc interpréter le passage de Pline autrement que nous ne l'avons fait. On y voit clairement que le canal de la branche Pélusiaque à la mer Rouge auroit eu 62 mille pas si on l'eût achevé, mais que le roi Ptolémée le fit creuser seulement l'espace de 37,500 pas.

Les trois routes dont il est fait mention dans Pline, devoient se réunir, près du *Serapeum*, en une seule qui suivoit la rive occidentale de la mer, depuis son extrémité nord jusqu'à une position voisine de celle qu'occupe aujourd'hui Soueys; car c'est vers ce point que tous les écrivains s'accordent à placer Arsinoé (1). Cette ville étoit, selon le géographe Ptolémée, à 40 minutes au sud et à 30 minutes à l'est de *Heroopolis*, que nous reconnoissons dans les ruines d'Abou-Keycheyd. Or, entre ce point et Soueys, il y a, à très-peu de chose près, les mêmes différences en latitude et longitude.

Le nom de *rivière Ptolémaïque* donné à un torrent dont les eaux venoient se perdre à la mer devant Arsinoé, a pu faire croire que le canal du Nil à la mer Rouge se terminoit à cette ville; mais Pline les distingue l'un de l'autre (2). Il nomme l'un, *rivière*, et l'autre, *canal*; et il nous dit formellement que ce dernier n'avoit été creusé que l'espace de 37,500 pas depuis la branche Pélusiaque: ainsi ce canal étoit loin, comme on voit, de se terminer à Arsinoé.

Lorsque Ptolémée Philadelphe fonda Arsinoé pour faciliter aux Égyptiens le commerce de la mer Rouge, le travail le plus important, celui auquel on dut songer le premier, fut de réunir dans un seul lit l'eau douce des torrens voisins, et de la diriger vers l'emplacement de la nouvelle ville; et il est assez naturel que le souverain, ayant donné à la ville le nom de sa sœur, ait donné le sien à la rivière qu'il venoit de créer, et qui pouvoit seule amener la végétation et la vie sur cette plage aride et déserte. Il ne reste guère aujourd'hui de traces de ces travaux: cependant la mare d'Afrique, autrement nommée *Moyeh el-Gisr*,

(1) J'ai cru devoir, dans mon précédent Mémoire, distinguer Arsinoé de *Cleopatris*, et placer celle-ci près du *Serapeum*. Un examen plus approfondi me donne des doutes sur cette position, et je ne sais trop maintenant lequel des deux passages de Strabon il faut adopter, de celui où il dit que la ville d'Arsinoé est appelée *Cleopatris* par quelques personnes, ou de celui où il place *Cleopatris* au nord d'Arsinoé dans le fond le plus reculé du golfe.

Si l'on adopte la première opinion, on peut expliquer la contradiction apparente que présente Strabon, en supposant que sur son manuscrit original, au lieu de Πλησίον δὲ τῆς Ἀρσινόης, καὶ ἡ τῶν Ἡρώων ἐστὶ πόλις καὶ ἡ Κλεοπατρὶς ἐν τῷ μυχῷ τοῦ Ἀραβίου κόλπου, τῷ πρὸς Αἴγυπτον, &c., qu'on lit aujourd'hui, *liv. XVII*, il avoit d'abord écrit: Πλησίον δὲ τῆς Ἀρσινόης, καὶ ἡ τῶν Ἡρώων ἐστὶ πόλις, ἐν τῷ μυχῷ τοῦ Ἀραβίου κόλπου, τῷ πρὸς Αἴγυπτον, &c., et qu'ayant ensuite ajouté au-dessus du mot *Arsinoé* celui de *Cleopatris* comme synonyme, les copistes auront mal intercalé ce mot.

Si, au contraire, on penche pour l'autre opinion, il faut dire que Strabon, n'ayant point visité cette partie de l'Égypte, et sachant que le canal du Nil se terminoit près de *Cleopatris*, ainsi qu'il le dit *liv. XVI*, a pu, en prenant pour une continuation du canal les travaux faits près d'Arsinoé, confondre ces deux villes, lorsque, *liv. XVII*, il parle du point où se terminoit le canal; mais que, quelques lignes plus bas, cette cause d'erreur n'existant plus, il a séparé ces deux villes l'une de l'autre. La ville de *Cleopatris* pourroit, dans cette hypothèse, avoir existé proche du *Serapeum*, dans un lieu où il y a des ruines. J'en ai parlé dans mon premier Mémoire. Peut-être enfin ce lieu prit-il plus tard le nom de *port Daneon* qu'on lit dans Pline.

Quant aux ruines qui sont à environ deux lieues et demie au nord-est de Soueys, nous pensons qu'elles indiquent l'emplacement de la ville nommée par les Hébreux *Beelsephon*. Elle étoit de l'autre côté de la mer, vis-à-vis Phi-Hahiroth, que nous avons cru devoir placer à Hadjeroth.

(2) Plin. *Hist. nat.* lib. VI, cap. XXIX.

située

située à une demi-lieue de Soueys, peut être considérée comme en ayant fait partie; les eaux pluviales s'y rassemblent, et sont fournies principalement par un torrent qui, dans l'hiver, vient des montagnes de la vallée de l'Égarement et passe auprès d'Hadjeroth (1). Une petite digue en pierre empêche une partie des eaux de s'écouler à la mer ; mais il s'en perd toujours une certaine quantité qui seroit bien précieuse à conserver dans un pareil désert. On reconnoît entre cette mare et la ville les traces d'un petit canal.

Nous avons suivi encore jusqu'au mont Attaka, à trois lieues à l'ouest-sud-ouest de Soueys, le lit, alors à sec, d'un autre torrent. Nous entrâmes ensuite dans une vallée étroite que les eaux ont creusée, et nous atteignîmes bientôt l'extrémité de cette gorge, que terminent des rochers élevés d'où les eaux se précipitent quelquefois en cascade. Elles ne couloient point alors ; mais leur trace étoit bien marquée sur le rocher. Je montai avec quelque difficulté au-dessus de cette cascade; une espèce d'aqueduc naturel, creusé dans le rocher, aboutissoit obliquement à ce point. Je m'avançai dans ce canal, et je trouvai quelques cavités remplies de fort bonne eau. La roche est une pierre calcaire compacte, rouge et blanche. Au sortir de la vallée, le torrent se divise en plusieurs branches qui se déchargent à la mer, et je crois même qu'une de ses ramifications arrive à peu de distance de la mare d'Afrique.

Les travaux que très-probablement on dut faire pour réunir et conduire à Arsinoé l'eau de ces divers torrens, auront, par erreur, été considérés, dans les pays étrangers, et même en Égypte, comme la continuation du canal qui devoit établir une communication entre le Nil et la mer Rouge. D'autres ouvrages auront pu encore être faits sous le même règne pour maintenir dans quelques parties de la mer une certaine profondeur dans les passes, et faire disparoître les bancs de sable qui, près d'Arsinoé, gênoient la navigation au nord de cette ville, ensablemens qui ont fini par séparer de la mer ce que nous nommons aujourd'hui *le bassin de l'isthme.* Que de causes d'erreurs pour les historiens qui, n'ayant pas visité les lieux, étoient obligés d'écrire sur de simples renseignemens, et en se copiant le plus souvent les uns les autres! Ils apprenoient par différentes voies qu'on avoit entrepris de joindre le Nil à la mer Rouge, qu'un canal d'eau douce se déchargeoit à la mer dans le port d'Arsinoé, et que des écluses, des digues, en retenoient les eaux; que des curages avoient eu lieu près de là, afin de prolonger au nord pour quelques navires la navigation de la mer Rouge : pouvoient-ils ne pas confondre quelquefois ces différens travaux (2) !

Quant à la ville d'*Heroopolis*, la même probablement qu'*Avaris* (3), je persiste

(1) *Voyez* la note de la page 722.

(2) Diodore et Strabon ne connoissoient par eux-mêmes ni Arsinoé, ni aucune partie de l'isthme de Soueys. Strabon, par exemple, a commis, sur des parties de l'Égypte qu'il avoit visitées, des erreurs bien autrement graves que celles que nous lui attribuons ici sur un canton qu'il n'avoit point vu : on sait en effet que ce géographe prit, dans la Thébaïde, un canal du Nil pour le fleuve lui-même.

(3) J'ai fait connoître, dans mon Mémoire sur les anciennes limites de la mer Rouge, l'opinion de quelques personnes qui pensoient qu'*Heroopolis* pouvoit avoir été désignée dans la Bible sous le nom de *Pithom*. Il paroît plus probable que la ville nommée *Pithom* par les Hébreux étoit celle que les Grecs appelèrent *Patoumos*, et les Romains, *Thoum* : ces trois noms ne diffèrent en effet que par la désinence Grecque, et la valeur ou l'absence de l'article Égyptien ⲡ.

à la placer au lieu nommé aujourd'hui *Abou-Keycheyd.* Cette position cadre parfaitement avec les distances données par l'Itinéraire d'Antonin, et il me semble que mettre, comme quelques personnes l'ont fait, cette ancienne ville près de Soueys à cause de la latitude qui lui est assignée par Ptolémée, passer sous silence la position plus méridionale de 40 minutes que ce géographe donne à Arsinoé, et placer celle-ci, de même qu'*Heroopolis,* dans le voisinage de Soueys, il me semble, dis-je, que c'est là s'appuyer d'une manière bien peu rigoureuse du témoignage des anciens.

Nous avons fait voir précédemment que la position d'*Heroopolis* comparée à celle d'Arsinoé, d'après Ptolémée, s'accordoit très-bien avec celles d'Abou-Keycheyd et de Soueys.

D'un autre côté, si Ptolémée, dans un endroit de son ouvrage, semble donner les mêmes latitudes et longitudes à *Heroopolis* et à l'extrémité de la mer Rouge, il ne faut pas passer sous silence le passage où ce géographe place *Heroopolis* plus à l'ouest de 20 à 30 minutes, et plus au nord de 10 minutes : non qu'Abou-Keycheyd soit à cette distance de l'ancienne extrémité du golfe ; mais l'essentiel est de savoir que ces deux points ne coïncidoient pas, et qu'*Heroopolis* étoit au nord-ouest de l'extrémité du golfe. On ne doit pas s'attendre à une plus grande rigueur dans le livre en question, où Ptolémée s'est borné souvent à fixer approximativement les latitudes et les longitudes, d'après les mesures déjà peu exactes que lui donnoient quelques itinéraires.

Nous pensons donc que ce géographe ne cite la ville d'*Heroopolis,* en parlant de l'extrémité du golfe, que pour distinguer celui-ci du golfe Élanitique, et qu'en cet endroit c'est la latitude et la longitude de l'extrémité nord de la mer Rouge qu'il prétend donner, et non celles d'*Heroopolis,* qu'il rapporte dans la suite de son ouvrage, et qu'il place dans le nord-ouest, comme nous venons de le dire. On pourroit peut-être encore supposer, d'après les passages cités, qu'*Heroopolis,* bien que située vers les ruines d'Abou-Keycheyd, avoit quelque établissement sur le bord de la mer (1) ; mais, dans tous les cas, le témoignage de Ptolémée ne peut être invoqué pour placer sur le rivage la ville elle-même.

Nous avons déjà dit ailleurs que les Septante mettoient *Heroopolis* dans la vallée de Gessen ou de Saba'h-byâr sur la route de Memphis à Gaza : ce seroit en vain que, pour détruire ce témoignage, on accuseroit les Septante d'avoir pris le verbe Hébreu הוֹרֹת *[horoth],* qui signifie *annoncer,* pour un nom de ville ; cette objection n'est rien moins que concluante dans la question dont il s'agit. Nous dirons d'abord qu'il est difficile de concevoir qu'une faute tellement grave, que le moindre écolier ne la feroit point, ait été commise par soixante-dix rabbins profondément versés dans la connoissance des langues Hébraïque et Grecque, et que l'on doit plutôt croire que ces savans interprètes n'auront pas mal traduit ici un mot de leur langue, mais qu'ils auront ajouté quelque chose au texte Hébreu, pour en rendre l'interprétation plus claire, ou en développer le sens, comme cela leur est arrivé en d'autres endroits. Que l'on compare le

(1) Ce sont ces établissemens qui, en s'augmentant, donnèrent peut-être naissance à la ville de *Cleopatris* dont parle Strabon, ou au port *Daneon* de Pline. *Voyez* la note 1 de la page 728.

texte Hébreu du verset en question avec la version Grecque, on verra que les Septante n'ont point voulu traduire littéralement ce passage, mais l'expliquer. Ainsi, par exemple, le mot de *Gessen,* deux fois répété dans l'hébreu, ne se trouve pas dans le grec, où on lit ceux d'*Heroopolis* et de *Ramesses,* qui ne sont point dans l'original: cette différence et d'autres encore ne peuvent être dues à la faute qu'on impute aux Septante. Au surplus, que ceux-ci aient agi d'après le motif que nous leur supposons, ou qu'ils n'aient pas compris le mot *horoth,* il n'en est pas moins vrai qu'ils n'auroient pas parlé en cet endroit d'*Heroopolis*, si cette ville eût été, de leur temps, près de l'emplacement actuel de Soueys, et non dans la vallée de Gessen ou de Saba'h-byâr. La même observation s'applique à l'historien Josèphe, qui place aussi la ville d'*Heroopolis* sur la route de Memphis à Gaza.

Rappelons-nous encore que lorsque les Hébreux quittèrent l'Égypte pour se retirer dans les déserts de Sinaï, ils suivirent le rivage occidental de la mer Rouge, depuis la terre de Gessen jusqu'au lieu où ils traversèrent la mer. Voici ce qu'on lit dans l'*Exode,* chapitre XIII :

℣. 17. « Or, Pharaon ayant fait sortir de ses terres le peuple d'Israël, le Sei- » gneur ne les conduisit point par le chemin du pays des Philistins, qui est » voisin, de peur qu'ils ne vinssent à se repentir d'être ainsi sortis, s'ils voyoient » s'élever des guerres contre eux, et qu'ils ne retournassent en Égypte.

℣. 18. » Mais il leur fit faire un long circuit *par le chemin du désert qui est » près de la mer Rouge.* »

Comment pourroit-on expliquer ce passage, si le golfe Arabique eût eu alors les mêmes limites qu'aujourd'hui ?

Quant aux 900 stades donnés par Strabon à la largeur de l'isthme, depuis Péluse jusqu'au golfe Arabique vers *Heroopolis,* on les retrouve facilement, si l'on admet, ce qui est très-probable, que les renseignemens recueillis en Égypte dans l'antiquité, par les voyageurs étrangers, sur les distances qui existoient entre divers lieux, leur ont été donnés le plus souvent en stades Égyptiens de 100 mètres de longueur. N'oublions pas d'ailleurs qu'*Heroopolis* étoit à quelque distance de la mer Rouge : cette ville et Péluse étoient, sur les deux mers, les places de commerce les plus rapprochées ; c'est entre elles que se faisoit l'échange des marchandises de l'Europe et de l'Inde : il étoit donc naturel que Strabon, en parlant de la largeur de l'isthme, donnât la longueur de la route que l'on suivoit pour se rendre de Péluse au golfe Arabique, en passant par *Heroopolis.* Or on trouve environ 700 stades de Péluse à Abou-Keycheyd, et 200 stades de ce lieu au *Serapeum.*

Ces diverses considérations expliquent d'une manière bien simple pourquoi *Heroopolis,* dans les écrits des anciens, est toujours censée le point où se terminoit, vers l'Égypte, le golfe Arabique, bien que cette ville ne fût pas immédiatement sur ses bords (1). Ne voyons-nous pas de nos jours nombre de villes situées

(1) Il est nécessaire, en consultant la carte des ingénieurs de l'armée d'Orient, de savoir que les limites données au bassin de l'isthme ne sont exactes que dans les points où la ligne d'opération du nivellement a coupé les contours du bassin, et que par-tout ailleurs elles ont été tracées approximativement, attendu que l'on n'a point fait d'autre nivellement que celui indiqué sur la carte, ni relevé la ligne des *laisses* que la mer a déposées autrefois.

dans l'intérieur des terres être considérées cependant comme ports de mer, et servir, dans le langage, de point extrême pour déterminer une certaine étendue de l'océan !

Aux mesures que nous citons d'après le témoignage des anciens, on ne peut en opposer aucune autre; mais on peut leur donner une valeur différente, qui tendroit à placer le fond du golfe beaucoup plus au sud qu'il n'est aujourd'hui : cela prouve que nous avons raison dans l'évaluation de ces mesures, comme dans leur application sur le terrain; car y a-t-il la moindre probabilité que la mer se soit autrefois moins étendue au nord qu'aujourd'hui, et n'existe-t-il pas au contraire une foule de faits qui indiquent qu'elle s'est retirée vers le sud !

Nous terminerons en répétant ici que, selon nous, les fontaines et lacs amers étoient au nord-ouest et au nord du bassin de l'isthme; que ce bassin, au temps où vivoit Hérodote, faisoit partie de la mer Rouge; que des travaux ont pu être faits sous les Ptolémées pour maintenir la mer à une certaine profondeur dans les passes au-dessus d'Arsinoé, ce qui a pu faire donner à ce bras de mer le nom de *fleuve* ou de *rivière Ptolémaïque;* que ce nom a pu aussi être donné au torrent d'eau pluviale qui se jetoit dans le golfe près d'Arsinoé; que le canal entrepris sous les Pharaons, continué sous Darius et les successeurs d'Alexandre, fut creusé depuis la branche Pélusiaque, à travers l'Ouâdy, jusqu'aux fontaines amères; qu'au-delà de ces fontaines il fut sans doute prolongé vers la mer, et qu'il est naturel que les souverains de l'Égypte aient suspendu ce travail aussitôt qu'ils s'aperçurent des grandes difficultés que présentoient l'élévation des eaux de la mer Rouge et les décroissemens du Nil; que cependant, à diverses époques, la navigation sur ce canal et les lacs amers a pu, pendant les crues du fleuve, s'étendre jusque fort près de la mer Rouge, et que, le trajet par terre depuis ce point jusqu'au golfe se bornant alors à très-peu de chose, on a pu, sous le rapport du commerce, regarder la communication par eau comme établie; qu'ainsi s'explique le motif qui obligea Cléopatre à faire charier ses navires par terre pour les faire passer d'une mer à l'autre (1), quand plusieurs écrivains rapportent cependant que le canal des Rois avoit été achevé par ses prédécesseurs (2); qu'enfin, sous les khalyfes, on a pu essayer de rejeter la mer Rouge sur les terres qu'elle avoit couvertes autrefois au nord de Qolzoum, mais que ces travaux, promptement abandonnés, n'ont point suffi pour rendre à la mer, d'une manière stable, ses anciennes limites.

(1) Plutarque, *Vie d'Antoine*. Dion Cassius, *Hist. Rom.* liv. II.

(2) Strabon, *Géogr.* liv. XVII. Diodore de Sicile, *Bibl. hist.* liv. I.

EXTRAIT DU JOURNAL DE VOYAGE

De M. DEVILLIERS,

Ingénieur des ponts et chaussées.

Parti du Kaire le 27 brumaire an 9, avec MM. Le Père et Chabrol.

Du Kaire à Birket el-Hâggy, plaine sablonneuse, couverte de l'espèce de jaspe ovoïde connue sous le nom de *caillou d'Égypte.* On aperçoit à gauche le terrain cultivé, et, à une demi-lieue sur la droite, une suite de dunes de sable de différentes hauteurs; elles ont d'un quart de lieue à une demi-lieue de largeur. Le terrain est coupé de temps en temps par de petits ravins où il y a de la végétation. Les dunes viennent jusqu'auprès de Belbeys. A la sortie de cette ville et dans la direction de Sâlehyeh, une plage sablonneuse, couverte de cailloux d'Égypte, s'étend au loin par une pente fort douce. A une lieue au-dessus de Belbeys se termine la montagne calcaire : elle peut avoir cinquante pieds au-dessus du terrain cultivé.

Près de Rahourny (1) commencent de nouvelles dunes de sable qui se prolongent dans toute la longueur de la vallée des *Toumylât,* jusqu'à Abou-Nechâbeh ; elles ont vis-à-vis de ce point une lieue de largeur. La vallée est inondée.

Au-delà, c'est-à-dire, au nord de l'autre côté de la vallée, est une plage très-unie, couverte de cailloux. La partie sud de la vallée, entre Abou-Nechâbeh et Râs el-Ouâdy, est très-basse : l'eau n'a pas de mouvement sensible; elle a de 8 à 9 pieds de profondeur ; elle s'est répandue en quelques endroits à travers les dunes. On voit de là les montagnes voisines de Soueys.

Toute la partie au-delà de Râs el-Ouâdy est couverte d'eau ; l'inondation présente une surface très-étendue, bornée à l'ouest par la grande digue. Les palmiers, près du Râs el-Ouâdy, sont dans l'eau jusqu'aux feuilles. Au Mouqfâr, l'eau se réunit en un canal. Il s'en faut d'un mètre 24 centimètres qu'elle atteigne la partie supérieure de la pierre de granit qui a servi de point de repère dans le nivellement.

Le puits de Saba'h-byâr est entouré d'eau ; plus loin, le courant s'est creusé un lit assez profond et a rongé les dunes : l'eau coule avec une rapidité que l'on peut évaluer à 4 pieds par seconde.

Plus avant encore, l'eau, après avoir fait un grand détour à gauche, se répand dans deux vastes bassins qu'elle remplit. Ces bassins ont 6 à 7 lieues de circonférence (2). L'eau s'étend jusqu'au pied de la dune sur laquelle est bâti Cheykh-Henâdy, et entoure une partie du plateau voisin, auquel on peut communiquer par une langue de terre.

Le 1.er frimaire, nous avons quitté l'eau pour nous rendre directement au *Serapeum*, en suivant les dunes. Le *Serapeum* étoit un bâtiment circulaire de 12 à 15 pieds de diamètre dans l'intérieur ; ce que l'on reconnoît à une moulure faite sur un bloc de granit concave : d'autres ruines sont au sud-ouest; on y voit des fragmens de granit, de grès et de pierre calcaire; celle-ci est semblable à la roche qui forme le plateau sur lequel se trouvent ces débris d'une ville ancienne.

Du *Serapeum*, nous nous sommes dirigés sur l'extrémité des montagnes de Soueys ; nous avons traversé, dans une étendue de 3 lieues, les lacs ou parties basses qui se trouvent dans cette direction (3). Pendant la première lieue, on remarquoit du sulfate calcaire cristallisé en aiguilles rayonnantes et par masses isolées d'environ 3 pieds de haut, qui avoient l'apparence de troncs de palmiers coupés. Le terrain s'amollit et descend: on trouve enfin de la boue et de l'eau extrêmement saumâtre, dans laquelle il m'a paru que le muriate de soude dominoit plus que dans l'eau de mer. De l'autre côté, le terrain est fendu en quartiers de 15 à 20 pieds, qui ont environ 4 pieds de haut : l'eau les dissout et les divise. Ces blocs sont composés de masses de muriate de soude, quelquefois très-considérables, et de sables

(1) Ce village est à 3000 mètres environ au sud-ouest d'A'bbâceh, près d'un lac nommé *Birket el-Fergeh*, ou *Birket el-Hâggy el-Qedym.* Ce dernier nom, qui signifie *ancien lac des pélerins*, et les restes d'établissemens que l'on trouve sur le chemin de Belbeys et sur la digue de Seneka, appelée *Gisr Soultânyeh,* établissemens que les habitans du pays annoncent avoir servi autrefois aux pélerins de la Mecque, portent à croire que la caravane qui se rassemble tous les ans au Kaire, et qui passe à présent par Hadjeroth, suivoit alors l'Ouâdy-Toumylât, afin de pouvoir contourner le golfe Arabique; ce qui vient encore à l'appui de l'opinion de M. du Bois-Aymé sur les anciennes limites de la mer Rouge.

(2) Sur la carte, ils sont indiqués sous le nom de *lac du Temsâh*, ou du Crocodile.

(3) Ces lacs font partie du grand bassin de l'isthme.

mélangés de petits cristaux de sulfate de chaux. Après une lieue et demie de ce terrain tourmenté, le sol s'abaisse encore ; il est humide et boueux. De l'autre côté, l'on trouve, en s'élevant, quelques coquillages sur du sable; puis du sable sans coquilles, sur lequel il y a du carbonate de chaux qui paroît se décomposer, et enfin des cristaux de gypse rayonnant, la pointe en bas. Le terrain est boursouflé et fendu, non comme par l'effet d'un retrait entre ses parties, mais au contraire comme si une plus grande extension les eût soulevées et brisées.

Les parties les plus saillantes de ce terrain sont des masses de muriate de soude, qui présentent des crevasses de quelques pouces de largeur, à travers lesquelles j'ai sondé sans trouver le fond à un mètre de profondeur au-dessous du muriate de soude.

Le 2 frimaire, en sortant de ces bas-fonds, nous avons marché au sud-ouest, et nous nous sommes beaucoup rapprochés des montagnes auprès desquelles passe la route de Belbeys à Soueys; ensuite nous avons dirigé notre marche à l'est; nous avons traversé les vestiges du canal au sud des bas-fonds du centre de l'isthme; nous sommes revenus ensuite directement à Soueys, en traversant un plateau élevé, formé de gros sable; nous avons, près de la mer, repassé à l'ouest du canal, et nous sommes arrivés à Soueys.

Renseignemens recueillis auprès de plusieurs Cheykhs et Habitans de la vallée des Toumylât, *dans les derniers jours de Nivôse an 9, par M.* Devilliers, *chargé de relever les canaux du Nil depuis le Kaire jusque dans la vallée des* Toumylât.

La plus grande hauteur d'eau dans la vallée a été entre A'bbâceh et Râs el-Ouâdy. D'après le rapport des habitans de Toumylât el-Cheryf, elle a pu s'élever à quinze pieds près d'A'bbâceh. Quand les eaux baissent, les environs d'A'bbâceh se découvrent d'abord ; le terrain voisin de Râs el-Ouâdy se dessèche ensuite, et l'inondation se concentre vers Abou-Nechâbeh, vis-à-vis duquel paroît être le point le plus bas de la vallée.

L'eau ne pénètre dans l'Ouâdy que par de petits canaux dérivés de celui de Belbeys, mais dont le fond est plus élevé ; en sorte qu'elle ne peut s'y introduire que dans les grandes crues, qui n'arrivent guère que tous les cinq ou six ans : encore faut-il que les *Toumylât* viennent couper d'autorité les digues d'A'bbâceh et de Seneka, malgré les habitans des villages supérieurs. Cette coupure se fait entre *Seneka* et *Messit.* On se rappelle qu'il y avoit autrefois un grand pont d'une seule arche, entre Seneka et Messit sur le Bahr el-Ramel, près de Baatyt. L'utilité d'un canal qui, tous les ans, conduiroit régulièrement l'eau dans l'Ouâdy, n'est pas douteuse : il suffiroit de creuser plus profondément un des petits canaux dont nous avons parlé. Mais il seroit nécessaire en même temps de rétablir la digue de Seneka ou celle d'A'bbâceh, afin de ne donner entrée dans l'Ouâdy qu'à la quantité d'eau nécessaire pour l'arroser sans la submerger. Cette submersion totale fait perdre pour la culture l'année que les eaux mettent à se retirer : ainsi ce n'est que l'été prochain que les terrains de l'Ouâdy pourront être cultivés. Dans les années où l'eau du Nil ne pénètre pas dans l'Ouâdy, le peu de culture que l'on y entretient se fait au moyen de l'eau des puits, qui ne manque jamais.

Dans les crues extraordinaires de cette année, les eaux ont rompu la digue de Râs el-Ouâdy, et n'ont pas dépassé, à l'est et au sud, le lieu nommé *Cheykh-Henâdy ;* mais elles se sont répandues au nord jusqu'à Râs el-Moyeh. Un cheykh nous a dit : *Râs el-Moyeh el-Ballah a vu l'eau du Nil cette année.* Nous rapportons cette expression, qui est celle même de cet Arabe.

On ne coupe jamais la digue de Râs el-Ouâdy. Les *Toumylât* disent qu'ils n'y trouveroient aucun avantage, et cela se conçoit facilement.

Il y a vingt-quatre ou trente ans que le Nil n'avoit porté autant d'eau dans l'Ouâdy.

FIN DU TOME II.

TABLE DES MÉMOIRES

CONTENUS DANS LE TOME II.

FIN DE LA TABLE DU TOME II.

ARTS ET MÉTIERS.

PLANCHE I.

FIG. 1 à 10. FABRICATION DE L'HUILE.

LES graines qui servent, en Égypte, à la fabrication de l'huile, sont,

Le Lin *[Kittân]*,
La Navette *[Selgam]*,
Le Carthame *[Kourtoum]*,
La Laitue *[Râs]*,
Et le Sésame *[Semsem]*.

Les procédés, pour la fabrication de l'huile, diffèrent selon la graine que l'on emploie.

Les deux parties de la figure 1.re représentent le plan et l'élévation de la presse au moyen de laquelle on exprime l'huile de la graine de lin broyée et réduite en pâte.

On met cette pâte entre de petits paillassons circulaires, faits de feuilles de palmier, que l'on réunit en pile, afin de les placer ensemble sous la presse. En Provence, on se sert, pour cette opération, de sacs en jonc à deux ouvertures, que l'on appelle *couffins*. Il est assez probable que ces sacs tirent leur nom d'Égypte, où tous les paniers communs, faits avec des feuilles de palmier, s'appellent *couffes*.

La partie supérieure de la figure 1.re représente la presse vue de côté. Cette machine n'est autre chose qu'un levier du deuxième genre, dont le point d'appui est dans le mur de la salle : la pile de paillassons est placée, au quart de la longueur, sur une *maye* destinée à recevoir l'huile. A l'extrémité du levier, on suspend, au moyen d'une vis, une meule très-pesante.

Ce levier a besoin d'être extrêmement solide; il est composé de trente-six pièces de bois disposées sur six de hauteur et six de largeur, fortifiées, du côté du point de compression, par douze autres pièces de bois.

Toutes ces poutrelles sont moisées en neuf points de leur longueur. Les moises et les contre-forts sont disposés avec art, pour la plus grande solidité du levier.

Lorsque toute l'huile est exprimée, et que l'on veut retirer les paillassons pour les remplacer par d'autres, on détourne la vis à l'extrémité du levier, et on laisse poser la meule à terre; puis, en continuant à tourner la vis dans le même sens, la meule servant de point d'appui, on soulève toute la masse de charpente du levier, et on dégage la pile de paillassons, qui ne renferment plus que ce qu'on appelle *le grignon*.

On donne à manger aux bœufs qui tournent la meule, le *grignon* qui provient de la graine de lin; ce qui les engraisse beaucoup. Les habitans de l'Égypte mangent eux-mêmes la pâte qui provient de la graine de sésame : ils l'appellent *sirig*.

La partie inférieure de la figure 1.re représente le levier vu par-dessus, et fait connoître la manière dont les moises sont assemblées.

Pour broyer la graine de lin et pour la réduire en pâte, les Égyptiens se servent d'une meule verticale, mue par un bœuf.

Cette meule et ses accessoires sont représentés *fig. 2 et 3.*

La figure 2 représente la machine vue en dessus. On voit la *marre* dans laquelle on met la graine : le fond est élevé de 0m.50 [18 pouces environ] au-dessus du sol; il n'est pas de niveau; il forme un cône très-aplati, dont le sommet est au milieu de la *marre*. Le bord de la *marre* est élevé de 0m.15 [6 pouces environ], pour retenir la graine. Le fond est construit en ciment, et bien dressé.

Au centre de la *marre*, s'élève un arbre vertical tournant sur lui-même. Il est traversé par un levier horizontal qui sert d'axe à une meule en pierre dure, d'un mètre environ de diamètre. Ces meules sont, en général, des portions de colonne en granit ou en grès; elles sont taillées en forme de tronc de cône, dont le plus petit diamètre est du côté du bord de la *marre*, et cannelées. La meule peut tourner circulairement sur son axe; elle peut aussi avoir un mouvement de translation le long de son axe, mais seulement du côté de l'arbre vertical. Une rondelle fixe la retient de l'autre côté. A l'extrémité extérieure du levier, on attelle l'animal destiné à imprimer le mouvement. Un autre levier, de même longueur que le premier, est attaché avec une corde, d'un côté, à l'arbre vertical, et de l'autre, à la tête de l'animal : ce levier passe devant la meule. La forme conique que l'on donne à la meule augmente beaucoup le frottement de la jante sur l'aire; frottement qui seroit déjà considérable, si la meule étoit cylindrique. Ce frottement donne à la meule un mouvement de translation indispensable au broyement parfait de la graine.

La figure 3 représente l'élévation de la machine.

Il y a continuellement deux ouvriers employés au service de la meule: leur occupation est d'atteler et de dételer les bœufs, de les conduire, et de *paître* la meule, c'est-à-dire, de ramener ou repousser sans cesse la graine sur son passage. Les instrumens dont ils se servent pour cette opération, sont une pelle et un râteau, ou simplement une petite planche, qu'ils tiennent à la main.

Les deux machines que nous venons de décrire ont été dessinées, au Kaire, par M. Conté.

J'ai eu occasion d'en voir d'à-peu-près semblables à Syout, et je les ai dessinées. Elles diffèrent un peu de celles du Kaire. La meule verticale, destinée à broyer la graine, est passée dans un levier horizontal qui ne traverse pas l'arbre vertical, mais qui y est attaché seulement par une corde. La meule est au-delà de cet arbre, par rapport au bœuf, qui n'est attelé qu'à un seul levier.

Quant à la presse, elle est composée d'un moins grand nombre de pièces de bois à l'extrémité à laquelle le poids est attaché, et le nombre de ces pièces augmente graduellement en approchant du point où l'effort du levier est le plus considérable. Ces pièces sont moisées de même, mais leur assemblage est mieux entendu.

Il y a dix fabriques d'huile à Syout; on la fait avec la graine de lin *[bizr kittân]*,

et avec le *selgam*, espèce de navette; on en fait aussi avec le *kourtoum* [carthame] et la laitue *[râs]*.

La presse, à Syout, coûte 400 réals de 90 parats. Quand elle est bien servie, elle peut exprimer l'huile de deux *ardeb* de *kittân* ou de *selgam*. Le *selgam* donne plus d'huile que le lin; deux *ardeb* de *selgam* fournissent deux *ballâs* d'huile, et la même quantité de *kittân* ne fournit qu'une *ballâs* et demie. Mais cette dernière est plus agréable à manger.

L'huile de sésame *[semsem]*, que l'on fait particulièrement au Kaire, ne se fabrique pas de la même manière.

La première opération que l'on fait subir à la graine de sésame *[semsem]*, est la torréfaction. Elle s'exécute dans un four construit exprès, et dont on voit les plan, coupe et élévation représentés *fig. 7, 8, 9 et 10.*

La figure 8 représente le plan du four; on met la graine dans la partie la plus vaste, et le feu dans l'autre partie.

La figure 9 représente une coupe de four prise sur l'axe de l'ouverture par laquelle la chaleur passe du foyer dans le four.

La figure 10 représente l'élévation du four; on voit, au milieu, l'ouverture par laquelle on introduit la graine, et à gauche, l'œil du four. La plus grande partie des parois du four approche de la forme circulaire ou parabolique, afin de mieux réfléchir la chaleur sur la graine. Tout le four est bâti en brique.

On laisse la graine pendant six heures dans le four.

On l'écrase ensuite entre deux meules horizontales. Le moulin qui sert à cette opération, est représenté *fig. 4, 5 et 6.*

La figure 4 représente ce moulin vu par-dessus.

La meule inférieure est fixe; la meule supérieure est mobile. On a indiqué, dans le dessin, les deux leviers qui, d'une part, sont fixés à la meule supérieure, et, de l'autre, à un joug auquel on attache l'animal destiné à produire le mouvement.

On voit, au milieu, l'*auget* par lequel le grain se rend entre les deux meules; et au milieu de l'*auget*, l'axe de la meule et l'*anille*. Autour des meules, est l'*anche* destinée à recevoir la farine à la sortie des meules; le fond de cette *anche* est incliné vers un conduit vertical par lequel la farine descend dans un vase placé exprès au-dessous pour la recevoir.

La figure 5 représente la coupe du moulin. On voit la trémie par laquelle on introduit la graine, et le vase dans lequel elle tombe en sortant de l'*anche*.

La figure 6 représente l'élévation du moulin. Après avoir torréfié et broyé la graine de sésame *[semsem]*, on la pile, avec les pieds, dans une cuve que l'on maintient à une température assez élevée, et on la réduit en pâte. L'expression se fait à travers un vase poreux.

Le sésame vient de la basse Égypte. De toutes les graines dont on fait l'huile, il n'y a que celle de sésame que l'on torréfie.

Éd. Devilliers.

FIG. 11, 12, 13. FOUR A POULETS.

La figure 11 est le plan d'un grand four à poulets, composé de vingt-huit fourneaux, que j'ai dessiné à Louqsor, village situé sur les ruines de Thèbes; la figure 12 est la coupe longitudinale sur la ligne A B du plan; la figure 13 est la coupe transversale sur la ligne C D, à une échelle quadruple. A l'entrée est une pièce longue, qui sert de vestibule. La disposition générale est la même que celle des fourneaux du Kaire; mais il y a, de plus, de petites portes par lesquelles toutes les chambres communiquent entre elles.

E. Jomard.

ARTS ET MÉTIERS.

PLANCHE II.

Fig. 1, 2, 3. FOUR A POULETS.

Ce four, composé de vingt-quatre chambres et de vingt-quatre fourneaux, a été dessiné au Kaire par M. Conté, et c'est l'un des plus grands de cette ville. La figure 1 est le plan du four pris à deux hauteurs : le bas représente les chambres inférieures; et le haut, les chambres supérieures ou fourneaux. L'échelle est double de l'échelle ordinaire des plans.

La figure 2 représente une coupe transversale faite sur la ligne DE du plan.

La figure 3 est une coupe longitudinale brisée, faite sur les deux lignes AB, B C. La première partie de la coupe fait voir l'intérieur de la galerie, les portes des chambres inférieures où l'on met les œufs, les portes des fourneaux qui sont au-dessus, enfin les niches qui se trouvent entre ces dernières; on voit en coupe les rigoles où les poussins viennent prendre la nourriture (voyez *fig. 2*), et les petits massifs circulaires placés entre les rigoles. La seconde partie de la coupe fait voir l'intérieur des chambres.

Il faut consulter le Mémoire de MM. Roziere et Rouyer sur les fours à poulets, pour connoître en détail la disposition des fourneaux et les opérations qui s'y pratiquent.

Fig. 4, 5, 6. FOUR A CHAUX.

C'est principalement auprès de *Bâb el-Nasr* que la chaux se fabrique au Kaire. La pierre se tire de *Gebel el-Gyouchy,* derrière la citadelle : on choisit celle qui est d'un grain homogène et sans coquilles numismales, et on la casse en petits fragmens. Les fours sont chauffés de bouz ou de roseaux; on y entretient le feu pendant deux jours et une nuit : avec cinq cents bottes de bouz, on peut cuire une fournée de cent cinquante *qantâr* de chaux (1).

Le bouz se paye de sept à dix parats la botte; une charge d'âne en fait huit. Le qantâr de chaux ordinaire ou de *gir belâdy,* c'est-à-dire, chaux du pays, se vend trente-cinq à quarante parats; la chaux du plus beau blanc, que l'on appelle *gir soultâny,* se vend à la couffe, et une couffe coûte vingt-cinq parats. Cette chaux fine est d'un grand usage dans l'intérieur des appartemens, et leur donne un blanc magnifique.

Il y a quatre fours à *Bâb el-Nasr,* et deux fours dans d'autres quartiers du Kaire.

La gravure faite d'après le dessin de M. Conté, ainsi que les figures suivantes,

(1) Le qantâr équivaut à environ quarante-quatre kilogrammes ou quatre-vingt-huit livres poids de marc.

représente un four d'assez grande dimension. L'intérieur du four a deux mètres (1) de long sur un et un quart de large : sa forme est un parallélipipède arrondi sur une face ; il est ouvert au sommet dans toute sa largeur.

La figure 4 est le plan du fourneau. La figure 6 est l'élévation, qui présente, en bas, l'entrée du foyer, et une rampe douce à droite et à gauche, pour conduire à l'enfoncement pratiqué sur le mur extérieur; il y a dans cet enfoncement une ouverture circulaire pour voir dans le fourneau, et pour retourner la pierre à chaux. La figure 5 est la coupe totale du four, où l'on voit la rampe qui descend au foyer et l'une des deux rampes montantes. Les massifs de maçonnerie qui environnent le fourneau, renferment quelques distributions.

Ce genre de four est analogue à ceux de Lorraine et d'Alsace, appelés *à grande flamme*. On n'y établit pas des lits successifs de pierre et de combustible comme dans les fours coniques ou *à petit feu ;* mais la pierre se charge dans le four au-dessus du bombement que l'on voit dans la coupe, et le combustible est introduit par le pied du four.

A Foueh, dans le Delta, on fait calciner la chaux dans des fours de brique ayant la forme d'un cône renversé, peu évasé, avec une bouche en avant, c'est-à-dire, de la même forme que les fours à chaux ordinaires de la Flandre et de plusieurs autres provinces, forme qui est reconnue pour la plus avantageuse.

FIG. 7, 8. FOUR A PLÂTRE.

IL y a au Kaire plusieurs fours à plâtre, principalement près de Bâb el-Cha'ryeh, dans le quartier nommé *Gabbâseh,* de *gybs* qui veut dire *plâtre.* La pierre à plâtre vient de Bayad près de Beny-Soueyf, où elle s'exploite à ciel ouvert, et aussi d'Elouân en Arabie : un petit bateau chargé coûte deux piastres; un bâtiment de cent soixante *ardeb* de pierre à plâtre coûte, arrivé au Kaire, vingt-cinq sequins. La pierre d'Elouân est blanche, celle de Bayad est rougeâtre.

La gravure représente un des fours que j'ai vus dans le quartier de Bâb el-Cha'ryeh. Le four est de forme circulaire et voûté en plein cintre : son diamètre est de quatre mètres environ; par conséquent, sa hauteur est de deux mètres. Il est composé de deux parties ou étages : le supérieur, où l'on met la pierre à plâtre; l'autre, où se place le combustible. La figure 8 est une coupe sur la ligne AB du plan, lequel est pris à la hauteur de l'aire du four; la bouche pour le tirage est du côté B. Il y a deux portes, pour introduire la pierre, et pour la retirer quand elle est cuite; on les tient fermées pendant l'opération. Au sommet du four, est une ouverture pour l'échappée de la fumée, large de quatre décimètres ou quinze pouces. Le plan et la forme du cendrier sont d'une bonne disposition. Ces fours à plâtre diffèrent tout-à-fait de ceux des environs de Paris, et sont mieux disposés pour l'économie du combustible. Les vapeurs du plâtre, que l'on sait être malsaines, sont aussi beaucoup moins abondantes dans les fours

(1) L'échelle de la figure 4 et celle de la figure 7 sont d'un centimètre pour mètre, et non telles qu'on les a gravées sur la planche.

du Kaire et moins incommodes que dans les nôtres, quoique les premiers soient placés au milieu de la ville.

On réduit la pierre en morceaux d'un décimètre [quatre à cinq pouces], et l'on dispose ces morceaux de manière à laisser dans le milieu un conduit vertical, qui traverse le tas dans toute sa hauteur; ce canal répond à l'ouverture supérieure. On allume et on entretient le feu avec des tiges de dourah et de roseaux. L'ouvrier qui arrange la pierre dans le four, gagne cinquante médins par fournée; et ceux qui entretiennent le feu, trente médins.

Le feu reste allumé trois heures; mais on ne retire la pierre qu'au bout d'un jour. Quand elle est cuite, au lieu de la faire battre à bras d'homme, comme on fait aux environs de Paris, on l'écrase dans un moulin, sous une meule en granit. Cette méthode est exempte des inconvéniens attachés à la nôtre, qui est vraiment barbare; et elle mériteroit d'être empruntée aux Égyptiens, autant pour l'économie du procédé, que pour la santé des ouvriers. Le moulin est mu par des bœufs, qui se relayent de quatre en quatre heures. Il faut deux à trois jours pour moudre le plâtre d'une fournée.

L'ardeb de plâtre pulvérisé, composé de six sacs, se vend cent trente-deux parats le plâtre d'Elouân, et soixante parats celui de Bayad ou plâtre commun. Le premier prend le nom de *gybs soultâny :* ce plâtre est très-fin et très-blanc; on s'en sert pour enduire les murailles, les coupoles, &c. Il est si fin, qu'on peint habituellement dessus, sans autre préparation, des fleurs, des fruits et divers dessins dans le goût Arabe.

Le moulin à plâtre du Kaire présente une disposition digne de remarque. On sait que le plâtre, s'il n'étoit que frappé et battu, ne se réduiroit pas en poudre; il faut pour cela qu'il soit broyé et trituré, comme il arrive pour le sel ammoniac. Pour que la meule puisse écraser le plâtre, on lui a donné la forme d'un cône tronqué, dont la plus grande base est du côté de l'axe du moulin. Il en résulte que chaque point de la petite base a plus de chemin à parcourir dans le même temps, que le point correspondant de la grande; ce qui ne peut se faire que par un mouvement de translation, qui est simultané avec le mouvement de rotation pour tous les points de la surface du cône. Cette surface, en tournant sur l'aire qui est aussi conique, produit donc deux frottemens; savoir, celui de la seconde espèce qui sert à piler le plâtre, et celui de la première qui fait que le plâtre est écrasé et broyé. (Voyez *la planche XXVI.*)

E. JOMARD.

FIG. 9, 10, 11. FOUR A POTERIES.

LA figure 9 représente le plan d'un four du Kaire, de forme elliptique, et composé de deux étages. L'étage inférieur est du côté B.

La figure 11 est l'élévation du four, prise du côté B du plan : en bas, est la porte du foyer; en dessus, est une ouverture pour voir dans le four.

La figure 10 est la coupe prise sur la ligne AB du plan ; elle montre la manière dont sont disposés les deux étages du four. C'est dans le supérieur que l'on met les pièces à recuire : les poteries y sont entassées l'une sur l'autre, jusqu'à cinq à six décimètres de hauteur.

La terre dont on fait usage dans les ateliers du Kaire, se tire de Basatyn et Deyr-el-tyn, villages placés au sud du Kaire, et qui doivent leur nom à l'espèce d'argile, appelée *tyneh*, qu'on vient y recueillir. Cette terre est principalement formée du limon du Nil; elle est mêlée d'un sable fin, que les vents de l'est y apportent de la vallée de l'Égarement, près de l'embouchure de laquelle est situé le village de Basatyn. Quand deux inondations ont séjourné sur la plaine, la terre est bonne à exploiter pour cet usage. Outre les bardaques ou vases réfrigérans, qui forment la plus grande partie des pièces qu'on fabrique, on fait, avec cette argile, suivant le degré de finesse, diverses pièces, telles que des jattes, des soucoupes, des fourneaux de pipes, &c. On n'entre pas ici dans de plus grands détails sur les poteries d'Égypte, parce qu'elles feront l'objet d'une description particulière.

FIG. 12. TOUR DU POTIER.

LA figure 12 représente le plan et l'élévation du tour du potier. Le procédé du tour incliné dont on se sert aujourd'hui, étoit aussi en usage parmi les anciens Égyptiens; ce n'est pas la seule pratique simple et ingénieuse conservée de l'antiquité. L'axe du tour passe dans une pièce de bois perpendiculaire à sa direction, et par conséquent oblique à l'horizon; une autre pièce, dirigée dans le même sens, est jointe à la première par une traverse où est accoté l'ouvrier : celui-ci fait tourner la roue avec le pied, sans se servir d'un bâton pour donner l'impulsion à la roue, comme on le fait dans nos ateliers. L'inclinaison du tour a cet avantage, que le mouvement s'entretient facilement par le poids de la roue, qui tend sans cesse à la faire descendre. Il y a des tours où l'ouvrier est assis, comme je l'ai vu à Edfoû, dans la haute Égypte. On a représenté, dans la planche XXII, l'intérieur de l'atelier du potier.

FIG. 13, 14, 15, 16. FOUR A VERRERIE.

LA figure 13 représente le plan d'un four à verrerie, de forme carrée. Ces fours s'appellent, en arabe, *ma'mal qezâz* : on les chauffe avec des roseaux.

La

PLANCHE II.

La porte du foyer est en A ; c'est par une espèce de rigole, indiquée au trait sur le plan, que la flamme arrive. La matière est en fusion tout autour de cette rigole. En dehors du four, sont trois murs à hauteur d'appui, devant lesquels sont assis les ouvriers.

La figure 14 est le four vu par-dessus, avec les contre-forts qui servent à séparer les ouvriers.

La figure 16 est l'élévation prise du côté A du plan : en bas, est la porte du foyer, ouverte dans le petit mur d'appui ; au-dessus, deux des trous par lesquels les verriers prennent la matière au bout d'un tube, et la soufflent. On voit, plus haut encore, d'autres ouvertures correspondantes à un étage supérieur, où l'on fait recuire les bouteilles, qui sont les principales pièces qu'on exécute dans ces ateliers.

La figure 15 est la coupe du four, prise sur la ligne AB du plan. On y voit le canal du foyer, et la rigole en coupe (1) ; au-dessus, est le four supérieur pour faire recuire les pièces.

Il y a au Kaire des fourneaux dont le plan est circulaire, et où la voûte occupe toute la hauteur du four. Voyez *la planche XXIII.* On trouvera, dans l'ouvrage, des observations plus détaillées sur l'art de la verrerie chez les Égyptiens.

FIG. 17, 18, 19. FOUR A VERRERIE
POUR LE SEL AMMONIAC.

CES figures représentent les détails du fourneau de verrerie employé dans les fabriques de sel ammoniac.

La figure 17 donne le plan de ce fourneau. La ligne qui divise ce carré en deux parties inégales, indique le mur qui sépare le foyer, qui est à la droite du spectateur, d'avec la cuvette, qui est à sa gauche.

La figure 18 représente l'intérieur du même fourneau. On y remarque la coupe du mur dont on vient de parler, laquelle est marquée en blanc : elle est terminée en haut par un angle assez aigu (2).

La figure 19 représente l'intérieur du fourneau.

FIG. 20, 21, 22, 23. FOUR A SEL AMMONIAC.

CES figures représentent le fourneau de sublimation pour le sel ammoniac.

La figure 20 représente le fourneau chargé des ballons, vu en dessus.

La figure 21 représente la coupe de ce même fourneau, prise sur la direction de la porte : on y remarque la disposition des arceaux qui supportent les ballons.

La figure 22 présente l'élévation du fourneau chargé des ballons.

(1) Le rebord de la rigole n'a pas été exprimé.

(2) Le foyer, dans la figure, ne descend pas assez bas. On a omis aussi d'indiquer l'ouverture qui se trouve dans la voûte intermédiaire, et par laquelle la flamme pénètre dans le four à recuire.

La figure 23 représente la coupe d'un ballon rempli comme il convient, et prêt à être mis sur le fourneau (1).

Consultez, pour la vue générale de l'atelier, la planche XXIV, et la Description de l'art de fabriquer le sel ammoniac.

(1) On a mal-à-propos indiqué dans cette figure, que le lut s'élève jusqu'à l'extrémité du col; il ne doit pas outre-passer le plan horizontal que les suies forment à leur surface.

ARTS ET MÉTIERS.

PLANCHE III.

VUE ET DÉTAILS DE LA ROUE A JANTES CREUSES, OU MACHINE A ARROSER.

FIG. 1. VUE de la roue à jantes creuses. Cette roue, mue par un bœuf ou un buffle, est en usage dans le Delta. Celle qui est ici représentée, a été dessinée dans l'île de Farcheh, en face de Rosette.

Cette machine n'est propre à élever les eaux que de 2 mètres 70 centimètres environ [8^{ds} $\frac{1}{2}$]. Elle est composée d'un arbre auquel on a conservé quelques branches pour servir de point d'appui au levier que le bœuf met en mouvement : cet arbre sert d'axe à une roue horizontale ayant un engrenage qui renvoie le mouvement d'équerre à une autre roue verticale. La roue à jantes creuses est adaptée au même axe que la précédente. Cet appareil est placé au-dessus d'un réservoir creusé avant l'inondation du Nil, et qui donne la facilité d'élever les eaux à mesure que le fleuve s'est retiré. La roue à jantes creuses est disposée de manière à prendre l'eau dans le réservoir, au moyen des trous placés à la circonférence extérieure du cercle, par où elle s'introduit dans des coffres pratiqués dans l'épaisseur de la roue. L'eau, ainsi obligée de monter en suivant le mouvement de la roue, retombe ensuite, par la circonférence intérieure du cercle, dans les orifices par lesquels elle s'échappe; ensuite elle s'écoule dans un réservoir, et de là dans une rigole d'où on la distribue aux terres.

Les roues qui communiquent le mouvement sont assez grossièrement exécutées: mais il n'en est pas de même de celle à jantes creuses; elle est faite avec soin et précision, d'un bois de neuf centimètres [3^{po} $\frac{1}{3}$] d'épaisseur.

A droite du dessin est une étable à découvert pour les bœufs.

Dans le fond, l'on voit un petit village, à côté duquel on aperçoit la voile latine d'une barque qui navigue sur le Nil.

FIG. 2. Plan de la machine.

FIG. 3. Coupe sur la ligne A B. Voyez *fig. 2.*

FIG. 4. Coupe sur la ligne C D. *Ibid.*

FIG. 5. Coupe sur la ligne E F. *Ibid.*

FIG. 6. Détail d'une partie de la jante creuse.

CÉCILE.

ARTS ET MÉTIERS.

PLANCHE IV.

ROUE A POTS, OU MACHINE A ARROSER.

POUR l'intelligence de cette planche, il est nécessaire de recourir à l'explication de la planche V.

La machine dont la planche IV offre les plans, coupes, élévations et détails, existe dans un des jardins de Qâçim-bey, sur les bords du canal qui traverse le Kaire.

La figure 1.re représente le plan de la machine. Il est facile d'y reconnoître,

1.° La traverse horizontale, encastrée dans les deux montans en maçonnerie;

2.° La roue dentée horizontale, armée de quarante-neuf dents;

3.° Le manége que parcourt l'animal moteur de la machine;

4.° La roue dentée verticale;

5.° L'arbre de la roue à tympan et de la roue dentée verticale;

6.° Le puisard;

7.° La roue à tympan et l'auge en bois où se verse le produit de la machine;

8.° La rigole construite en pierre et en ciment, qui conduit les eaux dans le bassin;

9.° Le bassin.

La figure 2 présente une coupe de la machine prise sur la ligne C D.

N.a Les deux parois du puisard qui sont vues en profil à droite et à gauche, n'ont été indiquées que par des tailles horizontales; ce qui n'est pas tout-à-fait aussi distinct que les tailles inclinées, dont on se sert ordinairement.

Cette figure représente l'élévation de la face antérieure de la roue à tympan. On y a laissé voir à dessein les pots qui forment le chapelet, et dont on ne devroit apercevoir qu'une partie, puisqu'ils sont cachés par les pièces d'assemblage de la face antérieure de la roue à tympan. On a supposé aussi coupée l'auge en bois qui reçoit le produit de la machine, afin d'en laisser voir la profondeur. Cette figure présente en élévation une partie de la roue dentée verticale, et la roue dentée horizontale vue sur la tranche.

La figure 3 représente l'élévation de la machine sur la ligne A B. On y voit par la tranche la roue dentée horizontale, le poteau vertical et l'encastrement de ses deux tourillons inférieur et supérieur dans les taquets en bois. On y voit aussi de profil la roue dentée verticale et la roue à tympan, ainsi que toute la longueur de l'arbre auquel elles sont adaptées. Les tourillons de cet arbre sont en fer. Sur la gauche, on voit le profil du mur cylindrique, qui isole le système de roue dentée, et à la partie supérieure duquel est établi le manége.

La figure 4 présente la face postérieure de la roue à tympan.

La figure 5 donne le détail de la roue dentée verticale.

P.er JOLLOIS.

ARTS ET MÉTIERS.

PLANCHE V.

ROUE A POTS, OU MACHINE A ARROSER.

CETTE planche représente la vue de l'une des machines dont on fait le plus fréquemment usage en Égypte pour les arrosemens artificiels. On la retrouve employée dans les jardins et tout le long des rives du Nil, depuis l'embouchure du fleuve jusqu'à la première cataracte. Quelquefois cette machine, que les gens du pays nomment *doulâb* (1), est remplacée, sur les branches de Rosette et de Damiette, par une roue à godets appelée en arabe *a'gel* (2), que l'on décrira ailleurs (3), et qui remplit le même objet que celle dont nous avons à parler. La machine dont il est ici question, et qui a été dessinée par M. Conté, est celle que l'on voit au Kaire dans les jardins de Qâçim-bey, que le Général en chef avoit mis à la disposition des membres de l'Institut et de la Commission des sciences et arts. Ce n'est autre chose qu'un chapelet vertical, qui tourne autour d'une roue à tympan. Cette roue est fixée verticalement sur un arbre horizontal, auquel est adaptée une roue dentée verticale d'environ quatre-vingt-dix-sept centimètres (4) de rayon, armée de vingt-quatre dents. Cette roue est mise en mouvement par une autre roue dentée, horizontale, qui a deux mètres quatre-vingt-douze centimètres (5) de diamètre et qui est armée de quarante dents. La roue horizontale est adaptée à un poteau vertical, dont les tourillons inférieur et supérieur tournent dans des crapaudines pratiquées dans des taquets en bois : le taquet inférieur est encastré dans la maçonnerie; le taquet supérieur est fixé à une grande traverse horizontale en bois, qui est elle-même encastrée dans deux montans construits en maçonnerie. Cette traverse maintient tout le système dans une position fixe. Un levier horizontal ou timon traverse le poteau par le centre, et sert à atteler l'animal qui imprime le mouvement à toute la machine. C'est ordinairement un bœuf: il a les yeux bandés; il est fixé au timon par les cornes avec des cordes de feuilles de palmier. Quelquefois on emploie des chevaux et des ânes. Le système de roue dentée est isolé par une construction en maçonnerie, qui s'élève tout autour à quatre-vingt-dix-sept centimètres (6) au-dessus du sol; et c'est au niveau supérieur de ce mur qu'est établi le manége.

Le chapelet est composé de pots de terre fabriqués exprès : ils sont attachés sur une échelle de corde dont les échelons sont quelquefois en bois, comme dans la machine que nous décrivons, mais le plus souvent en cordes. Les pots se vident dans une auge en bois, placée dans l'espace parcouru par la roue à tympan. Les clefs qui réunissent les deux faces de la roue à tympan, sont ici disposées cylindriquement : mais il y a de ces sortes de machines où elles sont disposées coniquement, probablement pour renvoyer le chapelet en dehors et

(1) دولاب.
(2) عجل.
(3) *Voyez* l'explication de la planche III.
(4) Trois pieds.
(5) Neuf pieds.
(6) Trois pieds.

faire mieux vider les pots. L'auge communique à une petite rigole qui conduit les eaux dans un bassin, d'où on les fait écouler pour les distribuer ensuite dans tous les terrains qu'elles sont destinées à arroser. L'eau est tirée d'un puisard construit en maçonnerie, qui est assez profond pour que dans toutes les saisons il puisse être rempli par les eaux du fleuve, qui y arrivent par infiltration. Le puisard est ici assez grand pour qu'on ait pu y établir deux machines telles que celles que nous venons de décrire, et dont une seulement est entièrement exprimée dans la planche V.

La machine que représente la planche V, eu égard à l'état des arts en Égypte, est construite avec une sorte de recherche et de soin que l'on ne pouvoit retrouver que dans la capitale de l'Égypte et dans les jardins d'un bey. Toutes les pièces de bois sont bien équarries, les faces de la roue à tympan bien dressées. Les extrémités de l'arbre horizontal et du poteau vertical sont revêtues d'armatures en fer; les tourillons sont eux-mêmes de fer : les rigoles et les bassins sont construits en maçonnerie, revêtus en bon ciment. Mais, par-tout ailleurs qu'au Kaire, ces machines sont construites avec beaucoup plus d'économie et moins de recherche, on peut même dire, avec une sorte de négligence qui force bientôt à les renouveler. Le timon ne passe point par le centre du poteau vertical; il est seulement attaché avec des cordes à la partie extérieure de ce poteau. La traverse horizontale est tout simplement un gros tronc de palmier non équarri, fixé sur les deux montans construits en maçonnerie, par de grosses pierres attachées avec des cordes de palmier. Les rigoles sont formées par de petites parois en terre, qu'on élève au-dessus du terrain naturel. Dans ces sortes de machines, sur-tout celles qui sont construites assez grossièrement, la force motrice a une grande résistance à vaincre de la part du frottement; ce qui est assez annoncé par le bruit qu'elles font entendre au loin, lorsqu'elles sont mises en mouvement.

Plusieurs circonstances peuvent influer sur le produit plus ou moins considérable de la machine, qui dépend plus spécialement de la force motrice; car on peut augmenter le produit en rapprochant davantage les pots les uns des autres. Quand la machine est en mouvement, il est nécessaire qu'un homme soit là constamment, pour que l'animal ne s'arrête point, et pour le remplacer lorsqu'il a suffisamment travaillé. Il faut aussi remettre des pots à la place de ceux qui peuvent se casser. On sent qu'il est difficile d'assigner en général le produit de ces machines, qui est variable pour chacune d'elles en particulier; ce n'est que par des expériences faites exprès, qu'on pourroit y parvenir. Une machine de ce genre mue par un bœuf, et dont le chapelet étoit formé de cinquante-six pots, a élevé, en une minute, d'une hauteur de dix mètres et trente-neuf centimètres (1), soixante-sept mille six cent deux centimètres cubes (2) d'eau; ce qui fait soixante-sept litres et six décilitres (3). M. Faye, ingénieur des ponts et chaussées, a fait à Alexandrie, sur ces sortes de machines, des expériences dont il publiera les résultats par la suite.

P.er JOLLOIS.

(1) Trente-deux pieds. (2) Trois mille quatre cent huit pouces cubes. (3) Soixante-onze pintes.

ARTS ET MÉTIERS.

PLANCHE VI.

VUES ET DÉTAILS DE DEUX MACHINES A ARROSER, APPELÉES *CHÂDOUF* ET *MENTÂL.*

FIG. 1. VUE de l'atelier d'irrigation par le moyen du châdouf.

Ces ateliers, établis pour fournir l'eau aux rigoles d'irrigation lorsque le Nil décroît, sont placés sur les bords du fleuve, et multipliés à différentes hauteurs, suivant l'abaissement des eaux.

L'atelier ici représenté consiste en quatre plates-formes placées les unes au-dessus des autres, sur chacune desquelles se trouvent des réservoirs où l'eau est successivement élevée pour passer du dernier dans les canaux d'irrigation.

On voit, au-dessus de chaque plate-forme, des supports en terre, semblables à des piliers, destinés à porter une pièce de bois transversale, à laquelle sont attachés les leviers et contre-poids par le moyen desquels l'eau est élevée. Ces piliers sont au nombre de trois sur les deux premières plates-formes, et de deux sur les autres.

Sur ces plates-formes sont pratiquées autant de rigoles qu'il y a d'hommes en action. C'est là que l'eau est versée pour se rendre dans les réservoirs où aboutissent les rigoles. Un peu au-dessous, sur une banquette faite à cet effet, sont placés les hommes qui puisent l'eau et qui l'élèvent à la hauteur de leurs plates-formes respectives.

L'eau est puisée, soit dans le fleuve, soit dans chaque réservoir, au moyen d'une couffe à anse, espèce de seau fait en feuilles de palmier, recouvert en cuir noir: l'anse de cette couffe est soutenue par une corde attachée au bout de la perche qui sert de levier. Les leviers sont eux-mêmes attachés, au quart de leur longueur, et par le gros bout, à la pièce de bois transversale que nous avons indiquée, et qui est posée sur les supports en terre. A l'extrémité de la perche opposée à la corde qui supporte le seau, sont placées des rondelles en terre cuite au soleil, formant contre-poids, et servant à équilibrer l'eau contenue dans le seau.

Les deux premières plates-formes, semblables entre elles, exigent le service de quatre hommes. Elles ont chacune quatre rigoles pour la conduite de l'eau dans leurs réservoirs. L'eau est élevée de deux mètres sur chacune d'elles. Les deux plates-formes supérieures diffèrent des autres en ce qu'elles n'emploient que deux hommes, qu'elles n'ont que deux rigoles et un seul réservoir, et que l'eau n'est élevée sur chacune d'elles que d'un mètre.

Cet atelier, ainsi disposé, est servi par douze hommes. Ceux qui sont placés

sur la première plate-forme au bord du fleuve, y puisent l'eau, laquelle, portée dans le réservoir au moyen des rigoles, y est puisée à son tour par les quatre hommes placés sur la seconde plate-forme, d'où elle est élevée sur la troisième, et ainsi de suite, jusqu'à ce qu'elle soit parvenue à la hauteur des canaux d'irrigation.

Ce moyen d'élever l'eau, fort simple en lui-même, est commode dans un pays où l'on emploie beaucoup d'hommes pour un foible salaire. Il est combiné de manière à répartir le travail assez également entre eux, et à exiger de chacun la même activité. Ce travail est accompagné et comme réglé par le chant qui marque la mesure.

Sur le haut de la rive, à la gauche du tableau, se tient le chef de l'atelier. On voit sur le premier plan une barque remontant le Nil à l'aide d'une voile latine. Le patron de la barque est représenté assis et fumant sur l'avant.

FIG. 2. Plan de l'atelier du châdouf.

FIG. 3. Coupe de l'atelier du châdouf sur la longueur.

FIG. 4. On a représenté dans ce dessin une autre manière assez usitée en Égypte d'élever l'eau jusqu'aux rigoles d'irrigation, lorsque le niveau du Nil ne se trouve qu'à un demi-mètre environ au-dessous de ces rigoles. Cette manière d'arroser s'appelle *mentâl*.

On pratique sur la rive du fleuve une petite tranchée formant une espèce de réservoir. Deux hommes nus se placent en face l'un de l'autre sur les deux bords de cette tranchée. Ils sont à demi assis sur des buttes en terre, pratiquées à cet effet. Ils tiennent de chaque main une corde; aux extrémités de ces quatre cordes est attachée une couffe ou seau fait en feuilles de palmier et recouvert d'un cuir noir: ils lancent le seau dans le fleuve, où il s'emplit; puis, se jetant chacun en arrière, ils l'élèvent jusqu'à la hauteur de la rigole et y versent l'eau. La tête de cette rigole est garnie de nattes pour contenir la terre, que la chute de l'eau finiroit par délayer.

CÉCILE.

ARTS ET MÉTIERS.

PLANCHE VII.

VUE, PLANS ET COUPES DU MOULIN A SUCRE.

FIG. 1. VUE perspective d'un moulin pour pressurer la canne à sucre, mis en mouvement par un bœuf.

Ce moulin a été dessiné à el-Bayâdyeh, village Chrétien au-dessus de Minyeh, dans l'Égypte moyenne.

Au-dessus d'une fosse circulaire de 70 centimètres environ de profondeur, est placé un beffroi, qui porte deux cylindres avec leurs axes, posés horizontalement l'un sur l'autre : deux roues d'engrenage verticales sont adaptées à ces cylindres; elles sont d'un diamètre différent, parce que l'une est fixée au cylindre du bas et l'autre à celui de dessus. Ces deux roues sont disposées de manière à engrener avec une roue dont l'axe est un arbre vertical auquel on a conservé une branche pour servir de point d'appui au levier auquel le bœuf est attelé.

Dans la fosse au-dessous des cylindres est une grande jarre en terre dans laquelle tombe le jus de la canne à sucre. Un homme debout dans la fosse prend les cannes deux par deux sur un tas placé à sa droite, et les fait passer entre les cylindres : un autre homme puise dans la jarre le jus de la canne, et l'emporte dans un vase fait en forme de sébile; il le verse dans de petites gouttières par lesquelles ce jus coule dans des réservoirs placés dans une pièce voisine.

Ce moulin, quelqu'imparfait qu'il soit, et quelque grossière que soit son exécution, est cependant une preuve de l'intelligence des Égyptiens. Malgré leur ignorance des principes de la mécanique, et de l'art de calculer les effets des machines, ils ont néanmoins senti qu'étant obligés d'avoir deux roues d'un diamètre différent, et par conséquent d'une vîtesse différente, ils devoient donner également à leurs cylindres un diamètre différent : on voit, en effet, que celui qui est attaché à la grande roue, est plus gros que l'autre.

FIG. 2. Plan général de la sucrerie.

A, B, deux pièces ayant chacune un moulin à sucre.

A est le plan de la partie basse du moulin où se trouve la jarre qui reçoit le jus de la canne à sucre; B est le plan au-dessus, avec les rouages d'engrenage.

a. Pièce où le jus de la canne est réduit en sirop.

b, b. Gouttières où l'on verse le jus de la canne, et par lesquelles il coule dans les vases que contient la pièce voisine.

c, c. Jarres en terre cuite, servant de réservoirs, et placées sous les gouttières pour recevoir le jus de la canne, qu'on porte ensuite dans la chaudière.

e. Chaudière pour la fabrication du sirop.
d, d. Formes ou moules pour les pains de sucre.

Fig. 3. Coupe de la pièce a *(fig. 2)* où se fait le raffinage, prise sur la ligne C D.
a. Chaudière.

Fig. 4. Plan détaillé du moulin à sucre sur une échelle double.
a. Fosse où se place l'homme qui fait passer la canne entre les cylindres.

Fig. 5. Coupe du moulin à sucre sur la ligne A B, *fig. 4*, et sur la même échelle.

Le moulin est composé de deux cylindres horizontaux a b, d'un diamètre différent, ayant chacun une roue verticale à son extrémité : ces deux roues engrènent dans une roue horizontale adaptée à un corps d'arbre où est fixé le levier du moteur.

Le diamètre de chacun des deux cylindres est proportionnel au nombre de dents dont est garnie la roue verticale concentrique à ce cylindre, de manière qu'en supposant les dents également espacées sur les deux roues, leur vîtesse de rotation soit en raison inverse de leurs diamètres.

c. Jarre recevant le jus de la canne à sucre.
d. Fosse où se place l'ouvrier qui fait passer la canne sous les cylindres.

Cécile.

ARTS ET MÉTIERS.

PLANCHE VIII.

FIG. 1. LA CHARRUE.

CETTE vue a pour objet de faire connoître la charrue dont les Égyptiens modernes se servent pour labourer leurs champs. Le fond du paysage représente une partie de la ville du Kaire, dont on aperçoit quelques minarets, des sycomores et des palmiers. Les gerçures qui sont sur le premier plan, résultent de l'effet de la grande chaleur sur la terre argileuse de l'Égypte.

La charrue, nommée en arabe *meharrat* (1), consiste en deux pièces de bois réunies à l'une de leurs extrémités, sous un angle dont on augmente ou diminue à volonté l'ouverture, au moyen d'une cheville qui est fixée à la pièce inférieure et qui passe dans un trou pratiqué dans la pièce supérieure. Cette cheville est percée de plusieurs trous, dans lesquels on passe une clavette qui rend invariable l'ouverture de l'angle. La pièce la plus longue sert de timon. A son extrémité, est une pièce transversale ou joug auquel les bœufs sont attelés. Le joug est posé sur le cou des animaux, et y est retenu par des cordes de palmier. A la pièce inférieure sont assemblés, à tenons et mortaises, deux montans en bois, qui donnent au laboureur la facilité de diriger la charrue, et d'enfoncer dans la terre le soc en fer dont elle est armée. Ce soc est ici très-pointu; il n'en est pas de même dans tous les endroits de l'Égypte. A Rosette, où j'ai observé la charrue dont on fait usage, j'ai constaté que ce soc est fait en forme de bêche. Comme j'ai recueilli les dessins de cette dernière charrue (2), je vais en donner les dimensions, et indiquer les petites différences qu'elle offre avec celle que nous venons de décrire.

La pièce de bois inférieure a quatre-vingt-un centimètres de long (3); elle est revêtue d'une plaque de fer en forme de bêche. Aux deux côtés sont deux planches épaisses, qui s'élèvent verticalement jusqu'à la hauteur d'un mètre et cinq centimètres (4), et qui y sont fixées par encastrement, au moyen de deux chevilles en bois. Ces planches ont treize centimètres (5) de large et vingt-sept millimètres (6) d'épaisseur. Tout ce système est fixé à l'extrémité du timon, au moyen d'un collier de fer retenu par une cheville de fer qui traverse le timon.

La cheville qui lie le timon à la pièce inférieure, et qui donne la facilité d'augmenter ou de diminuer l'ouverture de l'angle que font les deux pièces, est de fer, et elle est percée de plusieurs trous dans lesquels on passe une clavette.

Le timon a deux mètres quatre-vingt-quatre centimètres (7) de longueur; le joug a un mètre sept décimètres (8) de long.

(1) محرّت.
(2) *Voyez* la planche IV.
(3) Deux pieds et demi.
(4) Trois pieds trois pouces.
(5) Cinq pouces.
(6) Un pouce.
(7) Huit pieds neuf pouces.
(8) Cinq pieds trois pouces.

La charrue des anciens Égyptiens présente le même degré de simplicité que celle que nous venons de décrire et qui a été dessinée par M. Conté; elle paroît même, à certains égards, d'un emploi plus simple et plus commode. (*Voyez* le Mémoire sur les grottes d'*Elethyia*, par M. Costaz.)

FIG. 2. MACHINE A BATTRE LES GRAINS.

CETTE figure représente la machine à battre les grains, appelée *noreg* (1) en arabe. On la voit ici en action. Sur le premier plan, sont des gerbes de grain encore liées; d'autres sont étendues sur l'aire où la machine est mise en mouvement. Le fond du paysage est un village d'Égypte environné de sycomores et de palmiers.

La machine consiste en un châssis horizontal (2), à-peu-près carré, formé de deux pièces de bois d'un mètre soixante-treize centimètres (3) de long, et de dix-sept centimètres et demi (4) d'épaisseur, réunies par deux traverses horizontales qui y sont assemblées à tenons et à mortaises. Trois essieux en bois, dont les axes sont distans entre eux de trente-deux centimètres (5), sont posés en travers de ce châssis, et assemblés dans les deux pièces les plus longues du chariot. Les deux essieux extrêmes sont armés de quatre roues de fer de trente-sept centimètres et demi (6) de diamètre, et de neuf à dix millimètres (7) d'épaisseur : l'essieu du milieu n'en a que trois. Tout le châssis est mobile sur les roues de fer, dont la disposition est telle, que celles fixées sur le même essieu correspondent au milieu de l'espace compris entre les roues fixées sur l'essieu suivant. Ce châssis est surmonté d'un siége en menuiserie, où se place le conducteur des bœufs qui font mouvoir cette sorte de chaise roulante. Un anneau en fer, fixé dans la traverse antérieure du châssis, sert à attacher, au moyen d'une corde, un timon, à l'extrémité duquel est une barre transversale ou joug qui est posé sur le cou des bœufs, et qui y est retenu par des cordes de feuilles de palmier.

Quand on veut faire usage de cette machine, on étend sur une aire bien dressée, des gerbes de grain qu'on a déliées. Le conducteur de la machine la fait promener circulairement autant de temps qu'il est nécessaire pour que le grain ait pu être détaché. Un homme est occupé à repousser avec une fourche sous la machine les pailles et grains qu'elle écarte. Quelquefois le conducteur fait promener la machine en tout sens sur l'aire couverte de paille. Cette opération terminée, on sépare avec des fourches le grain de la paille hachée, et l'on achève de le nettoyer en le projetant en l'air. Le vent emporte les parties les plus légères et laisse le grain. Quelquefois cette opération du vannage se fait en transportant le grain sur les terrasses des maisons.

Cette machine s'emploie pour toute sorte de grains; mais le riz, après cette

(1) نورج

(2) *Voyez* les dessins géométraux de la machine, *planche IX.*

(3) Cinq pieds quatre pouces.

(4) Six pouces six lignes.

(5) Un pied.

(6) Quatorze pouces.

(7) Quatre ou cinq lignes.

opération, a besoin d'être soumis à l'action d'une machine qui sera décrite en son lieu (1), pour être blanchi et séparé de sa balle.

La paille hachée qui résulte de l'opération que nous venons de décrire, sert de nourriture aux chevaux et à tous les animaux employés à l'agriculture.

P.er Jollois.

(1) *Voyez* les dessins géométraux de cette machine, *planche IX*.

ARTS ET MÉTIERS.

PLANCHE IX.

1. CHARRUE. — 2, 3. MACHINE A BATTRE LES GRAINS. —4. . 7. MACHINE A BLANCHIR LE RIZ. — 8, 9, 10. MOULIN A FARINE.

FIG. 1. ÉLÉVATION géométrale de la charrue.

La charrue dont on fait usage à Rosette, est représentée ici en élévation. Elle ne diffère que très-peu de celle que l'on emploie au Kaire et dans d'autres parties de l'Égypte. On trouvera, dans l'explication de la *planche VIII* des Arts et Métiers, tous les détails que nous avons recueillis en Égypte sur cet instrument aratoire si utile.

FIG. 2. Plan de la machine à battre le grain.

Cette *figure* offre le plan coté de la machine à battre le grain. Nous avons déjà décrit fort au long cette machine dans l'explication de la *planche VIII* des Arts et Métiers : tout autre détail seroit superflu, et n'ajouteroit rien à ce qu'apprend l'inspection du dessin lui-même.

FIG. 3. Élévation de la machine à battre le grain.

On a représenté dans cette *figure* l'élévation latérale de la machine à battre le grain. On y distingue les roues de fer sur lesquelles roule toute la machine, et le siége en menuiserie où s'assied celui qui la conduit. *Voyez*, pour de plus amples détails, l'explication de la *figure 2* de la *planche VIII.*

FIG. 4. Plan d'une partie d'un bâtiment renfermant une machine à blanchir le riz.

a. Pièces destinées à être habitées.

b. Manége.

c. Pièce où l'on soumet le riz à la percussion de la machine.

FIG. 5. Plan de la machine à blanchir le riz.

Avant d'entrer dans le détail de toutes les parties de cette machine, nous allons en donner une description succincte.

Lorsque le riz sort des mains du cultivateur, il n'est encore que séparé de la paille, opération qui se fait au moyen du *noreg* représenté *fig. 2 et 3.* Les marchands achètent le riz le plus ordinairement à l'état d'orge, et le font blanchir à leurs frais, au moyen de la machine dont il est ici question.

Cette machine consiste en des pilons cylindriques de fer creux, de trois décimètres

de hauteur et d'un décimètre de diamètre, fixés à l'extrémité de leviers mobiles dans un plan vertical. Le mouvement des leviers se fait autour d'un axe de fer situé à peu près au tiers de leur longueur totale, et qui repose sur des appuis solides en maçonnerie. Il est imprimé par des mentonnets distribués sur un arbre horizontal et exerçant une pression à l'extrémité du plus petit bras des leviers. A l'arbre horizontal est adaptée une roue dentée verticale, dont les dents sont engrenées par celles d'une roue dentée horizontale, d'un diamètre beaucoup plus grand. L'arbre vertical de cette dernière roue est traversé par des barres de bois horizontales, où l'on attelle les bœufs ou les chevaux. Le riz est placé sous les pilons dans des espèces de mortiers pratiqués dans le sol, espacés entre eux de quarante centimètres, et dont l'ouverture supérieure a cinquante centimètres environ. Au-devant de ces trous sont des escabeaux où s'assied un ouvrier dont l'occupation continuelle est de reporter avec les mains, sous les pilons, le riz qui tend à s'en échapper à chaque percussion. Les trous ou espèces de mortiers, ainsi que les escabeaux, sont espacés de manière que l'ouvrier soit placé convenablement pour exécuter cette opération dans deux trous à-la-fois.

La machine que nous venons de décrire, peut être composée d'un plus ou moins grand nombre de pilons. Dans son Mémoire sur l'aménagement et le produit des terres de la province de Damiette, M. Girard fait mention d'un moulin à deux pilons et des résultats que l'on en obtient. Le moulin dont nous nous occupons, a quatre pilons, et nous l'avons vu en activité à Rosette. On conçoit que, selon la quantité des pilons, la force motrice doit être plus ou moins considérable.

a. Leviers à l'extrémité desquels sont fixés les pilons.

c. Mentonnets exerçant la pression à l'extrémité du petit bras des leviers.

d. Murs sur lesquels reposent les axes des leviers.

e. Arbre horizontal traversé par les mentonnets, et à l'extrémité duquel est une roue dentée verticale.

f. Roue dentée verticale.

g. Roue dentée horizontale. Les dents traversent l'épaisseur de la roue et sont arrêtées par des clavettes.

h. Arbre vertical de la grande roue dentée.

i. Traverses en bois où sont attelés les chevaux ou bœufs qui impriment le mouvement à la machine.

k. Trous ou mortiers destinés à recevoir le riz en orge que l'on soumet à la percussion de la machine.

l. Escabeaux où s'assied l'ouvrier chargé de reporter avec les mains dans les trous le riz que la percussion en écarte.

Fig. 6. Élévation latérale de la machine à blanchir le riz.

b. Pilons cylindriques de fer creux.

Toutes les lettres de cette *figure* sont les mêmes que celles de la *figure précédente*, et indiquent les mêmes parties de la machine.

FIG. 7. Élévation longitudinale de la machine à blanchir le riz.

Toutes les lettres que l'on remarque sur les différentes parties de la machine, sont les mêmes que dans les deux *figures précédentes*, où nous venons d'en donner l'explication.

FIG. 8. Plan du moulin à farine.

Le moulin à farine tel que nous l'avons trouvé en Égypte, et qu'il est ici représenté, a probablement été importé d'Europe : il est de la plus grande simplicité. Un cheval attelé à une pièce de bois courbe, grossièrement travaillée, imprime le mouvement à toute la machine. Le mécanisme consiste dans une roue horizontale qui engrène une lanterne. Les deux meules sont traversées par l'axe de la lanterne. La meule supérieure, plus petite que la meule inférieure, participe au mouvement de rotation donné par la force motrice : toutes deux sont posées sur un plan incliné, afin que la farine en sortant ne puisse s'échapper que par un goulet pratiqué dans la meule inférieure, pour tomber dans la couffe destinée à la recevoir. D'ailleurs, les joints des deux meules sont recouverts par une corde qui empêche la farine de s'échapper par tout autre endroit que celui que nous venons d'indiquer. La caisse en bois placée au-dessus des meules est une trémie qui contient le blé et le laisse échapper entre les deux meules.

Le moulin à farine représenté dans les *figures 8, 9* et *10*, par un plan, une élévation et une coupe géométrales, a fait le sujet d'une courte notice dans l'explication de la *planche* du meunier (Arts et Métiers, *pl. X*). On peut la consulter ci-après.

a. Meules.
b. Trémie.
c. Couffe destinée à recevoir la farine.
d. Couffes portatives pour le transport du grain et de la farine.
f. Lanterne.

FIG. 9. Élévation du moulin à farine.

Les lettres qui se trouvent sur cette *figure*, sont les mêmes que celles de la *figure 8*, à laquelle il faut recourir pour en avoir l'explication.

FIG. 10. Coupe du moulin à farine.

Cette coupe offre le détail du mécanisme du moulin à farine. *Voyez* ci-dessus l'explication des *figures 8* et *9*.

P.er JOLLOIS.

ARTS ET MÉTIERS.

PLANCHE X.

FIG. 1. LE MEUNIER.

LES Égyptiens n'ont ni moulins à eau ni moulins à vent pour préparer la farine de leurs blés. Ceux dont ils se servent sont rarement banaux; chaque particulier un peu aisé a le sien, placé dans son cellier. Il est mu par un cheval ou par un âne, ou même par un homme.

Ce moulin est, comme on le voit dans la gravure, de la plus grande simplicité : un cheval attelé fort mesquinement à une branche d'arbre qu'on a choisie courbe, mais qu'on ne s'est pas amusé à équarrir, le fait aller en parcourant, à pas précipités, une ligne circulaire autour de deux meules en pierre de lave placées l'une sur l'autre, et dont la supérieure, plus petite, est mobile comme dans tous les moulins d'Europe.

La caisse en bois, placée au-dessus des meules, est une trémie qui contient le blé et le laisse couler entre les deux meules, pour y être écrasé; une couffe, espèce de panier faite de feuilles de palmier, placée au-dessous, reçoit la farine : on en aperçoit deux autres dans lesquelles se trouve ou du blé qu'on va moudre, ou de la farine qu'on doit emporter.

Un domestique debout, et tenant un fouet à la main, fait marcher le cheval à son gré et dirige toute l'opération.

FIG. 2. LE BOULANGER.

IL existe en Égypte beaucoup de fours banaux où chacun va faire cuire son pain ordinairement deux fois par jour, et un instant avant les repas. Ce pain, dans la composition duquel entre pour levain un morceau de pâte du dernier fabriqué, ressemble à une galette; il n'a guère que l'épaisseur du pouce et la grandeur du fond d'une assiette. Il est cuit en moins de cinq minutes dans les fours banaux d'une grande capacité, dont la moitié est occupée par des matières combustibles qui y entretiennent la chaleur convenable. Ces fours sont ordinairement placés dans des boutiques, ainsi qu'on le voit dans la gravure. Le maître du four y introduit et y arrange les pains à mesure que les gens les lui apportent, et les leur rend tout cuits; une femme et un enfant sont là pour l'aider dans ses fonctions.

Ces pains, quoique souvent peu levés et peu cuits, et par conséquent un peu indigestes, ont cependant assez bon goût, grâce à l'excellence du froment qui a fourni la farine dont ils sont composés. C'est dans ces mêmes fours à pain qu'on fait torréfier le blé de Turquie.

FIG. 3. LE PÂTISSIER.

LES bonbons qui font les délices des Égyptiens, ne sont guère que des espèces de pains d'épice qui se font avec de la mélasse et de la farine de millet, de pois chiches, &c. &c.

Ils portent différens noms, selon les ingrédiens qui les composent et la saveur qu'on leur donne. *Kahk* est le nom générique : on appelle *semsis* celui qui est couvert de graines de sésame; *hammousis*, celui dans lequel entre la farine de pois chiches; *louz*, celui qui est fait avec des amandes, &c.

On voit, dans l'atelier où on les fabrique, une bassine dans laquelle le bonbonnier a fait le mélange des matières à l'aide d'une spatule, et une autre bassine qui est sur le fourneau, et dans laquelle il a fait cuire ce mélange au point convenable: il est occupé, avec son aide, à malaxer, à détirer la pâte, que sa femme découpe ensuite avec des ciseaux sur un carré de bois à rebord; près d'elle est un vase debout, dans lequel elle prend de la farine pour en saupoudrer les morceaux de cette pâte, afin de les empêcher d'adhérer entre eux. A côté sont les *ballas* ou pots dans lesquels sont la provision de la mélasse et le vase renversé qui a servi de mesure pour la quantité de farine employée.

FIG. 4. LE CONFISEUR OU LE FABRICANT DE PÂTES SUCRÉES.

CET art a moins de rapport avec celui de notre vermicellier qu'avec ceux des faiseurs de pains azymes, d'oublies ou de gaufres, excepté que, pour produire des résultats à peu près semblables aux leurs, le vermicellier Égyptien ne se sert pas de ces deux plaques de fer polies intérieurement, et qu'à l'aide de deux longs manches, on rapproche quand on a étendu sur l'une la matière à mouler et à cuire, et qu'on éloigne quand on veut retirer cette même matière, après la cuisson.

Un coup-d'œil jeté sur la gravure va faire connoître la manière différente qu'emploie l'artiste Égyptien.

Sur le devant de sa boutique et à sa droite, est un fourneau cylindrique très-vaste, portant à sa partie supérieure un large plateau de cuivre de même diamètre qu'elle.

Le maître vermicellier tient dans ses mains un vase dont le fond est percé de trous, comme l'est la pomme d'un arrosoir; il est rempli d'un mélange liquide composé de farine de blé de Turquie ou de millet, d'œufs et d'eau : à l'aide d'un mouvement circulaire que fait la main qui porte le vase, la matière qui filtre par les trous, s'étend sur toute la surface du plateau chauffé, et s'y cuit en très-peu de temps; elle se détache d'elle-même, et d'autant plus facilement que l'artiste a eu la précaution de graisser légèrement le plateau avec du beurre.

Un aide supporte un bassin contenant la matière qui doit remplacer dans la passoire celle qui s'est écoulée.

Un enfant assis dans la rue et près du foyer du fourneau, y entretient le feu

avec des tiges de grand millet, espèce de combustible qu'on transporte de la haute Égypte au Kaire, et qui y est d'une très-grande utilité.

Une femme placée sur le devant de la boutique distribue par portions le vermicel qui vient d'être cuit, et après l'avoir assaisonné avec du sel et du beurre.

Les Égyptiens sont très-friands de cette espèce d'aliment; ils le mangent tout chaud, et souvent dans le lieu même où il a été préparé.

C'est particulièrement dans les grandes chaleurs, pendant les mois d'avril et de mai, qu'ils en font un plus grand usage; on remarque que dans cette saison ils mangent très-peu de viande.

BOUDET.

ARTS ET MÉTIERS.

PLANCHE XI.

Fig. 1. LE VINAIGRIER.

Le vinaigre se fait, en Égypte, de deux manières; avec du raisin, ou avec des dattes. Les fabriques, dont on compte environ une douzaine au Kaire, portent le nom de *ma'mal el-khall.*

§. I.er

Vinaigre fait avec le Raisin.

On emploie pour cette fabrication du raisin sec apporté de Chypre ou des îles de la Grèce, et qui porte, en Égypte, le nom d'*el-zebyb* ou de raisin du Levant. Le peu de raisin que l'on recueille dans certains cantons de l'Égypte, est mangé tandis qu'il est frais; ou bien les Qobtes en font, comme dans le Fayoum, un vin qui, n'étant pas susceptible d'être gardé, se consomme sur les lieux aussitôt qu'il est fabriqué.

Pour faire le vinaigre, le raisin s'écrase d'abord sous la meule. Le moulin dont on se sert est d'une construction fort simple (1). Un massif de maçonnerie cylindrique, d'un mètre d'élévation au-dessus du sol, et de près de deux (2) de diamètre, est destiné à recevoir le raisin : il est légèrement concave dans sa surface supérieure, revêtue de dalles très-exactement jointes et un peu creusées. Au centre de ce massif s'élève un pilier vertical, de cinq pouces d'équarrissage, tournant sur son axe : une traverse horizontale, fixée à ce pilier, lui donne le mouvement, et passe au centre de la meule, qui, posée de champ sur le massif, en parcourt ainsi toute la circonférence à chaque révolution du pilier vertical.

Au lieu d'être cylindrique, cette meule a la forme d'un cône tronqué. Son plus grand diamètre est de deux pieds six pouces, et le plus petit, de deux pieds trois pouces; son épaisseur, d'un pied. Elle est en granit, et cannelée dans sa circonférence; c'est, comme dans la plupart des moulins de cette contrée, un tronçon de colonne antique que l'on a scié et un peu travaillé pour le rendre conique et y former des cannelures.

Sa position offre une circonstance remarquable; c'est que le plus grand diamètre est tourné vers le centre du massif, et le plus petit vers sa circonférence: par conséquent, tandis que la grande base de cette meule achève, en trois révolutions, de parcourir le cercle dans lequel elle se meut, la plus petite base, qui parcourt un cercle dont le développement est double, auroit besoin de sept ou huit révolutions pour le parcourir entièrement si elle n'avançoit qu'en vertu du

(1) *Voyez* la planche 1, fig. 2 et 3.

(2) Cinq pieds et demi à six pieds.

mouvement de rotation : mais, comme elle marche toujours parallèlement à la grande base, étant fixée avec elle et faisant partie de la même masse, elle achève nécessairement sa course dans le même nombre de tours, c'est-à-dire, en trois ; il faut donc, pour suppléer aux cinq autres, qu'à ce mouvement de rotation, qui seroit fort insuffisant lui seul, se joigne en même temps un mouvement de transport.

Ce double mouvement est ce qu'il y a de particulier au moulin des Égyptiens, et ce que le lecteur doit sur-tout considérer dans cette machine. Il sentira que, par le mouvement de transport, au lieu de ne faire qu'appuyer, la meule frotte encore sur la matière qu'elle écrase, la soulève continuellement, renouvelle et varie sans cesse les points de contact : le raisin en est beaucoup mieux écrasé, et cela dispense de réitérer l'opération ; ce que l'on seroit obligé de faire avec une machine qui ne feroit simplement que presser sur la matière, en lui laissant toujours la même situation, comme cela a lieu dans nos pressoirs : aussi dans ces derniers, malgré une force bien supérieure, le marc de raisin n'est jamais parfaitement desséché par une première opération, et l'on est contraint de le repasser à plusieurs reprises. Il est vrai que le but de l'opération est un peu différent dans la fabrication du vinaigre : on s'y propose moins d'exprimer le suc du raisin que de briser et de rompre les grains dans tous les sens.

Au surplus, comme cette sorte de moulin à meule verticale est employée dans plusieurs arts, on pourra voir cet effet présenté sous plusieurs jours différens qui en faciliteront l'intelligence ; et je renvoie à la Description de l'art du plâtrier et à celle du tanneur, qui l'emploient également, l'un pour écraser le plâtre, l'autre pour broyer les écorces de grenades dont on extrait le tan en Égypte.

Il est des fabriques où ces sortes de meules sont mues par un cheval ou par un buffle ; mais dans celles-ci le travail est peu pénible, et les forces d'un seul homme suffisent pour mettre la machine en mouvement.

Quand le raisin a été suffisamment écrasé, on le jette dans des cuves avec de l'eau, et on le laisse fermenter pendant environ quinze jours, plus ou moins, suivant la température de l'atmosphère à cette époque : cette température doit être au moins de quinze à dix-huit degrés.

Dix *qantâr* de raisin écrasé se partagent dans six jarres que l'on remplit d'eau ; elles ont environ sept décimètres (1) de hauteur, sur cinq (2) de diamètre.

On passe la liqueur à travers un tamis de crin ; elle coule dans de grands vases qui portent le nom de *gourmah*, et qui sont enterrés dans l'atelier jusqu'aux deux tiers de leur hauteur ; on y met du miel ; on la laisse achever de fermenter pendant dix jours, et quelquefois davantage quand la température est très-froide : on décante ensuite le vinaigre ; et pour le conserver, on le met dans de très-grandes jarres, que l'on n'emplit qu'aux trois quarts.

La fabrication de cette espèce de vinaigre n'est pas la plus considérable ; elle est la plus coûteuse, à cause de la cherté du raisin, qu'il faut apporter de si loin : mais aussi le vinaigre est beaucoup plus estimé que celui qui se retire des autres

(1) Vingt-quatre pouces.

(2) Dix-huit pouces.

matières; il se vend environ douze médins la mesure équivalente à une pinte, tandis que l'autre ne se vend guère plus de moitié, ou tout au plus les deux tiers de ce prix.

On fait aussi au Kaire une petite quantité de vinaigre avec du vin de Chypre et du vin de Smyrne; il se vend à-peu-près le même prix que celui que l'on fabrique avec l'el-zebyb.

§. II.

Fabrication du Vinaigre de Dattes.

Si la vigne manque presque entièrement à l'Égypte, le dattier, en revanche, y est extrêmement commun; et c'est presque le seul arbre que l'on rencontre en parcourant le plus grand nombre de ses provinces. Malgré l'immense quantité de dattes qui s'y recueillent, ce fruit devient encore un objet d'importation de la part des caravanes qui partent des différentes parties de l'Afrique; et la totalité ne pouvant se consommer à l'état de fruit, l'industrie tire parti de l'excédant pour suppléer aux productions qui manquent au pays.

Les dattes renferment, comme le raisin, une grande quantité de matière sucrée. On n'en a jamais fait, je crois, d'analyse exacte; mais par leur saveur on doit présumer qu'elle y est au moins aussi abondante que dans le raisin. Les dattes sont donc susceptibles de donner comme lui, par un premier degré de fermentation, une liqueur spiritueuse, et par un second degré une liqueur acide. Selon toute vraisemblance, on pourroit parvenir à en tirer une liqueur d'un goût analogue à celui du vin; la séve même du palmier peut fournir une espèce de vin; et l'on en recueille en effet dans plusieurs contrées, au moyen d'incisions qu'on fait dans l'écorce du palmier : mais les Égyptiens attachent peu d'importance à cet objet, les liqueurs spiritueuses étant réprouvées par l'islamisme, et le vin qu'on fabrique en Égypte se conservant d'ailleurs difficilement (1). Le vinaigre, dont l'usage est général, est un objet beaucoup plus important, et sur lequel s'est principalement portée l'industrie.

C'est pendant l'été qu'on le fabrique : les dattes ne s'écrasent point sous la meule; on se contente de les agiter et de les broyer un peu dans l'eau, jusqu'à ce qu'elles soient bien délayées.

On les expose ensuite au soleil pendant quelques jours, dans les vases mêmes où elles ont été broyées; opération qui dure huit à dix jours. Après cela, on les presse sous un pressoir à vis, pour achever d'en exprimer le suc. C'est cette opération que l'on a figurée dans la planche XI. L'ouvrier est représenté tournant le levier destiné à serrer la vis du pressoir. On passe ensuite la liqueur au tamis, après l'avoir suffisamment étendue d'eau.

On mêle du miel avec cette liqueur, et on la laisse encore fermenter pendant dix jours. Pour deux cents livres de dattes on emploie, lorsque l'on veut faire

(1) On retire cependant des dattes une certaine quantité d'eau-de-vie pour l'usage des Qobtes, des chrétiens Grecs et des Européens établis en Égypte.

du vinaigre de bonne qualité, trente ou quarante livres de miel, que l'on a fait bouillir auparavant, et que l'on verse aussitôt dans la liqueur des dattes.

Après que la fermentation est achevée, on passe le vinaigre, on l'expose au soleil, on le décante de nouveau, on l'enferme dans des jarres, dont on lute les couvercles lorsqu'il a acquis toute sa force.

Ces jarres, qui sont très-grandes et imperméables, ne se fabriquent pas au Kaire; elles viennent des côtes de Barbarie, où l'on s'en sert pour renfermer les huiles que l'on envoie en Égypte. On transvase le vinaigre que l'on vend en détail, dans des pots de terre que l'on enduit de poix ou de résine, pour diminuer leur porosité.

Ce vinaigre ne se vend que six à huit médins la mesure, qui contient environ une pinte : aussi est-il bien inférieur en qualité, comme nous l'avons déjà indiqué, à celui qui se retire du vin ou du raisin.

ROZIERE.

FIG. 2. LE DISTILLATEUR.

LA principale opération des distillateurs du Kaire, est la distillation de l'eau-de-vie de dattes ; les fabriques d'eau-de-vie s'appellent *matbakh a'raqy*. L'alambic est de terre et de la plus grande simplicité, ainsi que tout l'appareil; sa forme est celle d'une cloche: son diamètre est d'environ dix-huit pouces sur seize de haut; le chapeau a environ quatorze pouces; la hauteur totale de l'appareil est de deux pieds à deux pieds et demi. Il n'y a pas de fourneau; mais l'alambic pose à terre, et le combustible se place dessous. Les tubes sont de roseau, et lutés sans soin. Au lieu de la pipe avec le serpentin ou réfrigérant usités dans nos ateliers, il y a une terrine pleine d'eau, dans laquelle plonge le vase qui reçoit l'eau-de-vie. On conçoit quelle perte de chaleur il résulte d'une pratique aussi grossière, et combien il se perd de vapeurs dans le laboratoire : aussi ne peut-on comparer, sous aucun point de vue, ces ateliers du Kaire avec les distilleries de France. Dans une contrée qui passe pour la patrie de la chimie, et qui est celle des premiers auteurs qui ont écrit sur cette science, on s'étonne de rencontrer des instrumens et des procédés aussi imparfaits pour un art chimique aussi ancien que celui de la distillation.

Voici le détail de l'opération : on fait digérer les dattes dans l'eau, pendant quarante jours en hiver, et pendant dix à quinze en été; on les mêle ensuite avec de l'*yensoun* ou anis, et l'on fait bouillir le mélange pendant une demi-journée; ensuite on l'introduit dans l'alambic, et l'on procède à la distillation. Cette opération dure aussi un demi-jour pour un mélange de cinquante rotles (1) de dattes, lequel fournit trois *botses* d'eau-de-vie. Cette eau-de-vie est très-blanche et sent fortement l'anis; quant à sa qualité, elle est inférieure à celle de l'eau-de-vie de vin.

(1) Le rotle vaut quatre hectogrammes et demi, ou environ quatorze onces de la livre de France.

Les

PLANCHE XI.

Les dattes dont on se sert sont en pâte et se nomment *a'goueh :* on les paye deux cent dix médins, et jusqu'à deux piastres ou trois cents médins, le qantâr (1). L'*yensoun* vient principalement de Bardys dans le Sa'yd, et aussi de la basse Égypte ; on le vend quarante-cinq à cinquante parats le *rob* ou quart de boisseau. La botse de la meilleure eau-de-vie se vend de quatre-vingt-dix à cent vingt médins.

Les fabriques du Kaire, au nombre de dix à douze, sont généralement fort mal montées : on n'y fait pas écouler les matières en putréfaction; ce qui répand une odeur infecte dans les ateliers. La plus grande fabrique est celle de l'okel de Solymân tchâouch; elle contient un fort bel appareil de onze alambics.

Le dessin de M. Conté présente un atelier de trois alambics ; un homme excite la flamme avec un *moqacheh* ou balai de feuilles de dattier ; les paniers qu'on voit sur une tablette du fond, sont des couffes remplies d'a'goueh.

Outre l'eau-de-vie, on distille aussi beaucoup d'eau de rose en Égypte, principalement dans le Fayoum. La plus commune se vend, au Kaire, trente à trente-cinq médins la bouteille; celle du Fayoum se vend jusqu'à quatre-vingts médins. Quant à l'essence de rose, on la vend au poids, savoir, quatre piastres ou six cents médins le *darem* (2) ; une mesure d'un darem et demi, qui ne remplit qu'un très-petit flacon, coûte six piastres. L'essence pure se distingue en ce qu'elle demeure figée en hiver. On parlera plus en détail, dans un autre endroit, de ce qui regarde la distillation de l'eau et de l'essence de rose.

E. JOMARD.

(1) Poids de cent rotles.
(2) Le darem équivaut à plus de trois grammes ou cinquante-huit grains environ.

ARTS ET MÉTIERS.

PLANCHE XII.

VUE INTÉRIEURE D'UN MOULIN A HUILE.

CETTE planche représente la vue intérieure d'un atelier dans lequel deux meules sont employées à écraser les graines dont on extrait l'huile en Égypte. Le dessin, fait avec la plus grande vérité, par feu M. Conté, donne une idée complète de la simplicité de la machine et des outils employés dans cette partie de l'art du fabricant d'huile. Tous les procédés de cet art ont été décrits précédemment avec le détail qu'ils exigeoient. Voyez la description de la planche I.re des *Arts et Métiers, page 2.*

PLANCHE XIII.

VUE INTÉRIEURE DE L'ATELIER DU TISSERAND.

LE métier du tisserand est composé de quatre poteaux plantés en terre, de deux traverses à chapeau qui les réunissent deux par deux, du battant, des trois rouleaux et des marches.

Les traverses portent plusieurs entailles dans lesquelles on engage successivement le battant, soutenu par ses tourillons, en l'éloignant dans chaque cran à mesure que l'ouvrage avance, pour éviter de rouler souvent la toile. L'ensouple ou rouleau sur lequel la toile est roulée, est porté, ainsi que celui qui est placé en arrière du métier, par des poteaux également plantés en terre.

Le troisième rouleau est fixé près du plancher.

La terre, sous le milieu du métier, est creusée pour placer les marches que l'ouvrier fait mouvoir, assis sur un tabouret très-bas, ou sur un tronçon de palmier.

La chaîne, d'abord ourdie d'une seule longueur, composée de la moitié des fils qui doivent former la toile, est pliée par le milieu, et retenue par un poids sur le troisième rouleau; elle se réunit en passant sous le second pour former la chaîne entière, arrêtée au rouleau le plus près de l'ouvrier.

Lorsque la chaîne est trop courte pour passer sur le rouleau supérieur, une corde fixée par un bâton à cette chaîne, et portant le même poids, la tient également tendue.

Les envergures pour séparer les fils de la chaîne, le peigne, les marches et lames, la navette et la trême, les dévidoirs et ourdissoirs, sont assez semblables à ceux qu'on trouve chez les tisserands de nos campagnes.

Le métier, bien plus grossièrement établi, est aussi moins solide; mais, en rapprochant les points du travail de la partie fixée en terre, on pare en quelque sorte à l'inconvénient du peu de solidité. Néanmoins, pendant le travail, le métier est toujours en mouvement.

Les ateliers, souvent très-vastes, sont placés pour l'ordinaire dans des lieux retirés, situés au nord, et éclairés par de petites ouvertures près du plancher, qui, comme dans la figure, est quelquefois soutenu par des fûts de colonnes de granit ou des tronçons de diamètres inégaux, placés sans ordre les uns sur les autres, ou simplement par des troncs de palmier.

Le peu d'espace qu'occupe chaque métier permet d'en placer un grand nombre dans quelques ateliers.

Les toiles de lin qu'on y fabrique sont généralement claires, légères, de 4 décimètres 6 centimètres de largeur [un quart d'aune et demi environ], unies ou rayées.

Les premières s'emploient pour serviettes, chemises, larges caleçons que portent les hommes et les femmes de toutes les classes, ou sont teintes en bleu pour les robes communes et pour les voiles des femmes du peuple, ainsi que pour l'habillement de la classe peu aisée, des ouvriers et des domestiques.

Les toiles rayées, plus claires que les premières, servent, entre autres usages, à faire les moustiquières de ceux qui ne peuvent pas faire la dépense des moustiquières en gaze.

Le prix du lin brut, tel qu'on l'apporte du Sa'yd, est de 3 pataques la charge de chameau : battu et peigné, il coûte 8 pataques le qantâr; ce qui revient à 12 pataques et quatre cinquièmes la charge. Le marché du lin est le plus considérable du Kaire; il se tient deux fois par semaine.

On vend au Kaire beaucoup de toiles faites dans la haute Égypte, principalement à Syout; on vend aussi beaucoup de toiles à tente, appelées *kheych*, et fabriquées dans le Fayoum. Cette même toile sert à faire les sacs.

La toile de coton se fait sur le même métier que la toile de lin : elle coûte 10 parats le pyk, achetée en détail.

COUTELLE.

ARTS ET MÉTIERS.

PLANCHE XIV.

FIG. 1. LE PASSEMENTIER.

On a donné ici le nom de *passementier* plus particulièrement à l'ouvrier qui fait les cordons, les galons et les ganses, quoique les tresses représentées *fig. 2* soient aussi de la passementerie, dans l'acception du mot. Le métier est fort simple: les fils de la chaîne sont roulés sur un rouleau placé au bout, qu'on peut appeler *l'ensouple*, et qui est percé de plusieurs trous. Vers le milieu du métier, ces fils sont séparés en deux parties. Par le mécanisme ordinaire des deux lames suspendues à une poulie et des marches placées sous les pieds et qu'on ne peut voir dans la figure, l'ouvrier sépare les deux moitiés des fils de la chaîne, il les croise avec la trame qui est roulée sur un petit bâton servant de navette, et, quand ils sont croisés, il serre à chaque fois son ouvrage, au moyen d'une petite baguette qu'il tient de la main gauche. A mesure que le galon est fait, il le roule à l'autre bout du métier; et pour continuer son travail, il déroule les fils qui sont sur l'ensouple, en changeant de trou le levier qui la retient.

Il y a au Kaire un quartier consacré aux fabricans et aux marchands de cordons de soie, et qu'on appelle *el-A'qadyn*, mot qui veut dire proprement, *les faiseurs de nœud*. Ils font aussi des glands entrelacés de fils d'or ou d'argent, des rubans, des rênes, des boutons, des olives et différens ouvrages de cette espèce, même des houppes et des franges. On fabrique une grande quantité de cordonnets ronds en soie rouge, et plus ou moins riches, pour suspendre les sabres au côté. Les plus beaux se vendent 8 à 10 parats le darem. Outre ces ouvrages en soie, on en fait aussi en coton ou en laine.

Dans le même quartier, on file la soie blanche et jaune sur de petits métiers assez bien faits, qui sont des rouets à deux bobines, mus à l'aide d'une manivelle, et l'on file aussi l'or et l'argent sur la soie. Ces ouvriers s'appellent *armagyeh* et *qassabgyeh;* la plupart sont des Qobtes. On vend 50 parats un mitqâl ou un darem et demi de fil d'or, et 40 parats, un mitqâl de fil d'argent. Le mitqâl pèse 3 grammes neuf centièmes, ou 58 grains trois seizièmes.

FIG. 2. LE FAISEUR DE CORDONNETS.

L'OUVRIER, assis à terre, tient dans les doigts de chaque main la moitié des fils qui doivent composer sa tresse: avec beaucoup de promptitude et de dextérité, il les entrelace; et à chaque fois qu'il les a entrelacés, il les applique et les serre contre une cheville bien fixe. Aux fils du cordonnet est attachée une corde qui passe sur deux poulies et qui supporte un poids. Par ce moyen, ils sont fortement tendus quand l'ouvrier les tresse.

Les hommes qui fabriquent les tresses, s'appellent *el-habbâkyn*. On nomme *cheryt* les cordonnets ronds ou plats tressés en laine ou en coton.

FIG. 3. LE FABRICANT D'ÉTOFFES DE LAINE.

LE métier, grossièrement fait, est construit en bois brut, attaché avec des clous et des ficelles. On travaille sur ce métier une étoffe de laine qui est le drap du pays.

L'ouvrier, assis sur une pierre, tient la navette de la main droite, ayant la main gauche appuyée sur le métier, et pose les pieds sur les deux marches qui font mouvoir les peignes.

Les étoffes de laine brunes, c'est-à-dire, avec la couleur naturelle de la laine, s'appellent *bicht*. On les teint souvent en noir, et on les mélange de quelques fils d'un jaune doré formant différens dessins. Celles-ci s'appellent *a'bayeh ;* on les vend 30 parats le pyk : la largeur est d'un pyk et demi [trois quarts d'aune]. Il en faut dix pyks pour une robe d'homme, et ces robes se vendent 300 parats; les autres se vendent 3 pataques. Ces étoffes sont grosses et épaisses; elles forment le plus ordinaire et presque l'unique vêtement des gens du peuple, hommes et enfans.

FIG. 4. LE CEINTURONNIER.

L'OUVRIER qui fait les ceintures et les ceinturons, travaille debout. La largeur de ces ceintures est variable depuis quatre jusqu'à six et huit doigts. Comme une partie du métier est cachée, il faut supposer que les fils de la chaîne sont séparés en deux parties, au moyen des licerons et des lames, lesquelles sont mises en mouvement par les marches qui sont censées sous les pieds de la figure. Le ceinturonnier tient de la main gauche la navette et la trême; à chaque fois que la trame a passé, il serre son ouvrage au moyen d'un large couteau plat en bois. A l'extrémité droite du métier est le rouleau sur lequel sont les fils de la chaîne, et à l'autre, celui sur lequel se roule la ceinture à mesure qu'elle est fabriquée. La corde qui retient les fils est passée autour d'une cheville, et un poids y est suspendu.

On nomme *kamar* les différentes espèces de ceintures. On les fabrique en soie, en coton ou en laine, avec des fils diversement colorés et qui ont une certaine variété de dessins et d'arrangement; elles sont assez longues pour faire deux fois le tour du corps, et se ferment avec des boucles. Les Égyptiens y renferment des papiers, de l'argent, y placent leur pipe et en font divers autres usages. Tous les habitans en portent, sans exception: aussi rien n'est plus varié que la composition des ceintures, depuis celles en cachemire et celles qui sont en soie tissue d'or et qui se vendent jusqu'à 90 pataques, jusqu'aux ceintures en laine qui se font pour le peuple.

Les ceinturonniers font encore des sangles pour les chevaux, les mulets, les chameaux et les ânes. Elles sont larges comme la main, tressées en laine et en coton, et très-solides; on les appelle *hazâm :* elles se ferment au moyen d'un anneau qui est à un bout, et d'une courroie qui est à l'autre.

E. JOMARD.

ARTS ET MÉTIERS.

PLANCHE XV.

FIG. 1. L'ARÇONNEUR DE COTON.

CETTE figure représente l'arçonneur qui prépare du coton avec l'*arçon* ou grand archet, qu'il tient de sa main gauche. La corde tendue d'un bout à l'autre de l'arçon est destinée à vibrer chaque fois que l'ouvrier la frappe avec la *coche* ou espèce de maillet qu'il tient de sa main droite.

Les filamens du coton s'entortillent sur la corde qui divise les flocons. Elle se charge de ces filamens lorsque l'arçon est abaissé, et elle s'en dégage lorsqu'il est relevé. L'habileté de l'ouvrier consiste à mouvoir son arçon à propos, et à frapper sur la corde de manière à y faire attacher le coton, ou à le faire quitter.

Un enfant, près de l'arçonneur, met sur un rouleau de bois du coton préparé.

Les Égyptiens emploient un arçon plus petit que celui des ouvriers Européens. Ces derniers sont obligés, en se servant d'un arçon très-grand, de le suspendre à une corde verticale, afin de le faire mouvoir en le balançant : ils proportionnent, en se tenant debout, leurs mouvemens à la dimension de l'instrument. Les Égyptiens travaillent assis, et manient avec adresse un arçon plus petit; ils vont dans les maisons pour rebattre le coton des coussins et des matelas, que l'on n'est pas dans l'usage de carder. Ils préparent aussi la laine dans les manufactures de feutre.

FIG. 2. LE FILEUR DE LAINE.

LE fileur de laine se sert d'un simple fuseau; il tire une portion de fil à sa droite hors du paquet de laine qu'il tient de la main gauche. Son fuseau est suspendu au fil et s'amincit par le bas, afin qu'il puisse être tourné avec les doigts. Un crochet retient en haut du fuseau le fil qui doit être tordu. Le fileur garnit successivement son fuseau de toutes les portions de fil qu'il tord. La laine filée sert pour diverses étoffes; les Arabes du désert en font les toiles de leurs tentes.

FIG. 3. LA DÉVIDEUSE DE LAINE.

LA dévideuse pose un de ses pieds sur le châssis d'un dévidoir, à l'une des extrémités duquel elle a monté sur le côté un fuseau. Elle tourne la roue, ou le tambour, qui est la pièce principale du dévidoir. Plusieurs fils croisés entre deux cercles de planches forment la circonférence du tambour, d'où une anse de corde se prolonge sur une bobine qui tourne. On peut, avec ce dévidoir, garnir une bobine ou un fuseau de plusieurs fils à-la-fois, sans y passer beaucoup de temps.

Il sert aux femmes dans leur ménage, et aux tisserands dans leurs manufactures. Sa construction, au moyen des fils du tambour, est simple et remarquable.

Fig. 4. LE TOURNEUR EN BOIS.

Le tourneur se sert de la main et du pied pour tenir son ciseau. Il est assis et courbé; il travaille à l'archet. Son tour est très-imparfait, et consiste en deux poupées posées sur un plancher, l'une fixée à gauche, et l'autre mobile. Cette dernière s'écarte ou se rapproche pour serrer entre deux pointes les objets à tourner. Ni l'une ni l'autre des pointes n'est à vis. Une longue traverse de fer supporte le ciseau du tourneur, et pèse assez sur les poupées pour assujettir celle qui est mobile. Cette traverse reçoit plus de poids par l'addition d'un cylindre de pierre à l'une de ses extrémités. L'ouvrier supplée par l'adresse à l'imperfection de ses instrumens. Il sait tirer le plus grand parti de son tour à pointes; il n'est presque point d'ouvrages qu'il ne puisse exécuter.

Les tourneurs, occupés en Égypte à des travaux grossiers ou délicats, ne se servent que de tours à archet, construits comme celui qui vient d'être décrit. Ils s'entr'aident pour tourner des mortiers pesans: ils corrigent ensuite hors du tour les défauts qu'ils n'ont pu éviter. D'autres ouvriers mettent beaucoup d'art à tourner de l'ambre ou de l'ivoire pour faire des bouts de tuyaux de pipe. Ils travaillent tous dans la même attitude que le tourneur en bois.

Fig. 5. LE SERRURIER EN BOIS.

Le serrurier en bois travaille assis sur le plancher de sa boutique, comme la plupart des ouvriers Égyptiens. Il tient un morceau de bois entre ses pieds, et le dresse avec un rabot. Ses outils sont la plupart autour de lui. Il fabrique des serrures neuves, et il en raccommode de vieilles. Il ajuste les pièces qu'on lui demande; et il leur donne à toutes une proportion telle, qu'une serrure ne peut s'ouvrir qu'avec une clef faite exprès.

Souvent on appelle un serrurier pour ouvrir une serrure difficile. Il tâche alors d'en faire glisser le pêne en le mouillant, et il l'ébranle pour faire jouer les fiches qui le ferment. Il introduit une plaque de tôle au-dessus du pêne, quand une clef est perdue; il frappe sous la serrure, et fait remonter, par des secousses, les fiches sur la plaque. Le pêne peut ensuite être ouvert. Mais une telle méthode est impraticable quand une serrure est bien faite; le pêne doit assez bien joindre le montant où il est enchâssé, pour ne point laisser d'intervalle. Il faut ordinairement se résoudre à ôter une serrure avec des tenailles, quand on en a perdu la clef. *(Voyez* la description de la serrure Égyptienne, *PL. XXX.)*

A. Delile.

ARTS ET MÉTIERS.

PLANCHE XVI.

Fig. 1. LE TEINTURIER.

Cette planche représente l'intérieur d'un atelier de teinturier en indigo.

Le massif de maçonnerie placé sur la gauche renferme de grands vases en terre, dans lesquels on introduit le mélange destiné à former la cuve. On voit un ouvrier occupé à agiter ce mélange.

Sur le devant sont des vases en terre cuite, fabriqués avec la terre végétale ou limon du Nil, et qui servent à délayer l'indigo après qu'il a été écrasé, avant de l'introduire dans des vases scellés dans la maçonnerie.

Fig. 2. LE CORDIER.

La planche représente un atelier de corderie. On aperçoit facilement, en l'examinant, combien est simple l'appareil que les Égyptiens emploient pour faire la corde.

Sur une poupée portée à hauteur d'homme par deux pieds grossièrement travaillés, et tenus debout par une corde dont l'autre bout tient à une pièce plantée en terre, sont fixées par leur axe quatre bobines portant des crochets.

Ces bobines, dont l'axe est mobile dans la poupée, sont mises en mouvement au moyen d'une corde sans fin qui les enveloppe deux fois et leur communique un mouvement égal. C'est à tirer cette corde que sont employés deux hommes que l'on voit debout près de la poupée.

Un autre, placé en avant, tient quatre cordons, et, sans employer le cône à rainures dont se servent nos cordiers, il les dispose avec les doigts de manière à former une corde égale.

La matière employée par les Égyptiens leur est fournie par le palmier. Cet arbre, comme toutes les plantes à un seul cotylédon, porte des feuilles qui, à sa naissance, enveloppent la tige tout autour, et dont le pétiole, s'ouvrant à quelques centimètres plus haut, s'épanouit en éventail. La partie de ces feuilles qui enveloppe la tige, étant développée et privée de son parchemin par la macération, laisse à nu un réseau dont les fils se croisent en losange et offrent un tissu régulier.

Les Égyptiens apprêtent ces feuilles convenablement et en effilent le tissu. Ils donnent le nom de *lif* à cette matière ainsi préparée.

Le lif qui provient des feuilles plus vieilles, est grossier, et sert à faire les grosses cordes communes. Celui que produisent les plus jeunes est fin, d'un jaune de paille brillant, et procure des ouvrages très-agréables.

Note fournie par M. Humblot, gendre de feu M. Conté.

ARTS ET MÉTIERS.

PLANCHE XVII.

FIG. 1. LE BRODEUR AU TAMBOUR.

CETTE planche représente l'intérieur d'un atelier de broderie; on y voit plusieurs apprentis occupés à broder les fleurs qui ont été dessinées par le maître.

L'art de la broderie est fort cultivé chez les Égyptiens. On brode sur presque toutes les étoffes; sur le drap et les étoffes de soie, pour faire des coussins et des tapis de divan; sur la mousseline, pour les ceintures et les mouchoirs que l'on est dans l'habitude de donner en présent lorsqu'on fait des visites. Le genre de cette broderie, qui est souvent entremêlée de parties lamées, est remarquable en ce qu'elle n'a point d'envers, et que le dessin est entièrement semblable des deux côtés.

On brode encore sur cuir avec une grande perfection. Ce genre de broderie n'est point fait, comme en Europe, avec un fil de soie sur lequel on roule une lame d'argent, mais au moyen de fils ronds en argent doré et très-fins; ce qui rend ces broderies plus éclatantes et plus durables. Pour leur donner du relief, on trace les dessins avec du cuir jaune découpé, que l'on colle sur l'étoffe. On appelle *qoubourgyeh* les brodeurs sur peaux et maroquins et aussi sur velours, tant en or qu'en argent. Ces ouvriers sont regardés comme les plus adroits de tous ceux de la ville du Kaire.

FIG. 2. LE FABRICANT DE FEUTRES.

CETTE figure représente l'intérieur d'une boutique de fabricant de feutres: le maître et deux apprentis sont occupés à feutrer une pièce de laine, en roulant et déroulant sans cesse l'étoffe sur elle-même au moyen des pieds, avec un mouvement régulier et alternatif. Cette manière de fouler a peut-être quelques avantages sur la méthode commune, et c'est un exemple de plus de l'emploi que les Égyptiens font de leurs pieds pour les ouvrages que nous exécutons avec la main. La matière que l'on feutre, est de la laine de mouton et d'agneau, ou du poil de chameau. Pour donner à cette matière toute la consistance qu'elle doit prendre, l'ouvrier la baigne dans une dissolution de savon vert chauffée suffisamment; on ignore quelle espèce de colle, ou même si la colle entre dans l'opération. A mesure que l'étoffe se façonne et se feutre, elle se roule par un bout autour d'un bâton, et l'on continue de la fouler par l'autre. Par cette opération, la pièce diminue considérablement d'étendue et gagne en épaisseur. Ce travail se fait assez promptement. Comme les feutres sont d'un usage très-répandu, on rencontre au Kaire beaucoup de boutiques de cette espèce. La rue principale

qui leur est affectée, est appelée *el-Leboudyeh*, près de *Hammâm-el-gedyd*, grand bain du Kaire, et non loin du quartier de l'Hamzâouy. On y fait des feutres blancs et bruns de toute épaisseur. Le nom générique est *lebdeh*. Les uns sont des pièces plus ou moins longues, employées à divers usages domestiques; les autres sont des bonnets blancs très-chauds, qui servent à recouvrir le dessus de la tête et à maintenir la transpiration en l'absorbant doucement. On met plusieurs bonnets de soie ou de toile sur ce feutre, et par-dessus le tout, un *tarbouch*, bonnet en laine rouge. C'est sur ces enveloppes que le turban s'applique et se roule autour de la tête. Pour façonner les bonnets de feutre, on humecte la laine avec une legère eau de colle, on l'applique sur une forme comme celle de nos chapeliers, et on la presse doucement avec la main jusqu'à ce qu'elle se moule. De temps en temps on souffle dessus, avec la bouche, une eau de savon, pour faciliter le foulage, et l'on porte l'étoffe à l'épaisseur convenable. Le prix de ces bonnets est de 30 médins.

La plus grande partie des feutres sont employés sous les selles des chevaux, et remplacent les coussins rembourrés dont nos selliers font usage. Pour remplir cet objet, on place immédiatement sur le cheval quatre ou cinq doubles de ces feutres, cousus ensemble et attachés au bois de la selle par de petites courroies en cuir, de manière que le tout ne fasse qu'une seule pièce. Quoique chauds et pesans, ils sont avantageux aux chevaux, parce qu'ils boivent la sueur et préviennent la suppression de fortes transpirations; c'est pour cela qu'on les appelle *a'rrâqah*. Il résulte aussi de leur largeur, que les chevaux sont moins souvent blessés au garrot qu'avec nos selles; avantage précieux pour les chevaux de Mamlouk, habitués à des exercices violens.

E. Jomard.

ARTS ET MÉTIERS.

PLANCHE XVIII.

FIG. 1. LE MAÇON.

LES maçons travaillent ordinairement debout. Ils emploient un mortier composé de chaux et d'une terre noirâtre, pour lier leurs constructions, qui sont en briques et moellons. Ils ont pour principe de mettre dans un mur de face ou de refend, à deux mètres de distance à peu près, des couches en bois de sapin, dans une ligne horizontale ; ce qui empêche le mur de se lier. Un autre vice de construction, c'est que le moellon taillé qu'ils emploient pour les deux faces des murs, est d'une très-petite épaisseur ; il est posé sur champ, et le centre est rempli des recoupes et pierrailles, qui, ne se liant pas avec les deux paremens, tendent à les écarter et à faire ébouler le mur.

FIG. 2. LE COUVREUR.

LE couvreur attache sur les chevrons des roseaux, et souvent il les couvre d'une natte sur laquelle il étale un enduit de mortier. L'enduit se répand également sur les roseaux qui ne sont pas recouverts d'une natte.

PLANCHE XIX.

FIG. 1. LE CHARPENTIER.

LE charpentier travaille toujours assis. L'outil qu'il emploie le plus ordinairement, est une espèce d'herminette qui lui sert à dresser les bois. La besaiguë est inconnue aux charpentiers. Il est très-rare, dans leurs assemblages, qu'ils fassent des mortaises ; tous les bois sont taillés en sifflet aux extrémités, et fixés avec des clous. Ils font rarement usage des chevilles.

Le scieur de long se sert d'un moyen bien simple pour mettre en chantier la pièce qu'il veut couper : il appuie verticalement contre le mur deux boulins ; au bout des extrémités hautes est un cordage auquel est suspendu un poids ; ce cordage attache horizontalement une pièce de bois qui supporte un des bouts de celle qui est à refendre, et le poids qui est suspendu, en serrant les deux pièces ensemble, et par son tirement, maintient tout l'échafaudage, quel que soit le mouvement occasionné par le trait de scie et l'homme placé sur la pièce ; elle est soutenue, en avant, par deux petites potences qui se croisent, que l'on recule et avance à volonté.

La scie est presque semblable à la nôtre. La majeure partie du bois de charpente du pays est de *nabq;* on se sert aussi du *lebbakh.* Le bois se vend à la charge, qu'on appelle *hamleh.* Chaque hamleh de bois non débité, pesant 160 rotles, se vend 150 parats, et de bois débité, 200 à 220 parats.

FIG. 2. LE MENUISIER.

LE menuisier n'a point d'établi, il travaille à genoux ou assis; il se sert d'un rabot semblable au nôtre, et communément d'un guillaume, pour dresser les planches. Il ne connoît pas la varlope. Il fait aussi usage d'une herminette, mais plus petite que celle du charpentier, et appelée *qaddoum.*

LE PÈRE, Architecte.

ARTS ET MÉTIERS.

PLANCHE XX.

FIG. I. LE FAISEUR DE NATTES.

IL n'y a point en Égypte d'usage plus répandu que celui des nattes. Celle qui est ici sur le métier est d'une grande dimension, mais de l'espèce commune. Rien de plus simple que le métier à nattes, et en même temps de mieux approprié à la pratique ordinaire des ouvriers Égyptiens de travailler à terre. A un rouleau plus ou moins long, élevé d'un pied de terre environ, est attaché un filet de fortes ficelles, distantes de plusieurs doigts. Sur ce châssis, on applique les tiges de jonc, de souchet ou de roseau, en les passant alternativement dessus et dessous les fils; à chaque rangée faite, l'ouvrier frappe avec un battant de bois qu'il ramène à lui, pour serrer les tiges l'une contre l'autre. Ce battant est supporté par les fils qui passent au travers. Le nattier est soutenu sur la natte par une banquette qu'on avance par-dessous à fur et mesure du travail.

Quand la pièce doit être d'une grande étendue, deux, trois ou quatre ouvriers travaillent de front et de concert, de façon à saisir le battant tous à-la-fois.

Les nattes les plus communes faites au métier se fabriquent avec les tiges de deux espèces de souchets que M. Delile a reconnues pour être le *cyperus alopecuroïdes* et le *cyperus dives;* on fend ces tiges longitudinalement en deux ou trois lanières.

Les joncs employés aux nattes d'appartement s'appellent *samar,* et ces sortes de nattes, *hosr samar.* Il y a deux espèces de joncs: les uns viennent de Terrâneh, les autres d'Elouan près de Tor; les premiers sont les plus estimés. On reçoit ceux-ci des Arabes *Geouâby,* qui les tirent des environs des lacs de Natroun et d'un endroit éloigné de trois grandes journées de *Bahr-belâ-mâ;* ils les apportent à Terrâneh sur le Nil. C'est le *juncus spinosus.* Le *mamleh* de joncs, ce qui est une charge de chameau, se paye 10, 12, 14 piastres. Avant d'employer ces joncs, on les fait sécher au soleil pendant un ou deux mois; puis on les fait digérer pendant vingt jours dans le safranum ou dans les autres teintures; après quoi, ils sont lisses et flexibles. On les teint en jaune, en noir, en rouge, &c. et on les emploie encore mous. Une natte ordinaire de neuf pieds sur trois et demi se vend cinq pataques de 90 parats, à raison de 15 parats le pyk environ, et la natte double, dix pataques. Il y en a qui sont composées de jolis dessins, de losanges noires et jaunes, &c.

Le quartier des marchands de nattes au Kaire, s'appelle *el-Hosaryeh.* On y vend beaucoup de nattes fabriquées dans le Fayoum.

E. JOMARD.

FIG. 2. LE FAISEUR DE COUFFES.

LES couffes les plus grossières sont faites de feuilles de dattier vertes et anciennes. On fait les couffes les plus fines avec de jeunes feuilles qui jaunissent en séchant. Ce sont, à proprement parler, les folioles ou les petites feuilles placées le long de la côte des grandes feuilles de dattier, qui servent à faire des tresses, que l'on coud ensuite pour en former les couffes.

Le fil épais qui sert à coudre les tresses ensemble, passe dans le pli que chaque foliole laisse sur le bord de la tresse. Ce fil est fait avec des fibres de grappes de dattier.

Il suffit du tact, pour tresser les feuilles de dattier. On voit des aveugles qui réussissent à ce genre de travail.

Les fabricans cousent des tresses suivant la forme que l'on desire, et vendent ces couffes pour beaucoup d'usages. On renferme les dattes, celles de Syouah, par exemple, dans des couffes un peu alongées comme des sacs. Le riz se conserve et se transporte dans des couffes un peu arrondies. En général, les Égyptiens substituent des couffes aux toiles et sacs d'emballage destinés aux diverses marchandises.

A. DELILE.

ARTS ET MÉTIERS.

PLANCHE XXI.

Fig. 1. LE CHAUDRONNIER.

La figure représente la boutique du chaudronnier détaillant, plus particulièrement étameur que fabricant.

Les pièces qui doivent être étamées, sont placées dans un creux au-devant de sa boutique, qui, comme celle de tous les marchands, est en saillie dans la rue, et élevée de six à sept décimètres.

Des enfans, sur un morceau de natte de couffin ou sur un paquet de feuilles de palmier placé dans la pièce de cuivre, la dégraissent et l'écurent avec du sable ou de l'émeri, en tournant alternativement dans l'un et l'autre sens, les mains appuyées sur le bord de la boutique.

Les pièces étant suffisamment nettoyées, l'étamage est fait à la manière de celui des Européens.

L'atelier du chaudronnier fabricant ne diffère pas sensiblement de celui de nos chaudronniers. La chaudronnerie est un des arts exercés par les Turcs de la manière la plus parfaite. On y emploie les mêmes outils, quoique plus grossièrement faits; on y trouve les grandes cisailles et les longues bigornes employées par nos ouvriers et montées de la même manière.

La forge et les soufflets cylindriques sont les mêmes que ceux des forgerons et taillandiers. Outre les ustensiles de cuisine, les *fânous* ou lanternes, les aiguières, les cafetières et autres vases, qui sont faits avec soin, le chaudronnier coule le cuivre et fabrique les plateaux, les bassines, les chaudrons et les chaudières de toutes les grandeurs; le quartier du Kaire appelé *el-Nahâsyn* est rempli de boutiques où se fabriquent et se vendent ces ustensiles.

Les pièces de cuivre sont souvent forgées à deux, trois et quatre marteaux, avec une vîtesse et une précision qui tient à l'habitude qu'ont les Turcs d'accompagner d'un chant mesuré tous les travaux qui demandent l'emploi de plusieurs ouvriers ensemble ou de plusieurs forces réunies, ainsi qu'à l'étude qu'on en fait faire aux enfans dans les écoles publiques.

Cette manière de frapper est particulièrement remarquable dans l'atelier de la monnoie où se forge le métal pour frapper les *parats* ou *médins*. Les lames très-minces qui servent à leur confection, ne sont point passées au laminoir avant d'être découpées; elles sont forgées à chaud et en paquet de six à sept lames ensemble. Une aussi petite épaisseur se refroidissant promptement, elles sont remises au feu, après avoir été frappées sur un tas très-étroit par cinq forgerons armés d'un marteau dont le manche très-court est tenu des deux mains. Les cinq coups successifs qui se distinguent en commençant, sont bientôt confondus pour ne former qu'un roulement, pendant lequel chaque coup n'est plus entendu.

Cette opération, qui ne dure que quelques secondes, après lesquelles le métal est mis au feu, est répétée l'instant d'après, et continuée sans interruption pendant tout le temps que dure le travail, sans que jamais un des marteaux soit heurté par un autre.

Ce travail est un modèle d'activité et de précision.

Le chaudronnier, le forgeron, l'orfévre, le tourneur et presque tous les ouvriers en Égypte, transportent leur atelier et le construisent dans la cour de celui qui veut les employer devant lui. La charge d'un chameau ou d'un âne suffit au transport des outils et de tout ce qui est nécessaire à leur établissement et à leur travail.

Fig. 2. LE FORGERON.

Les forges, au Kaire, peuvent plutôt être comparées aux forges de campagne qu'à celles de nos serruriers ou forgerons. Elles sont composées d'un massif en maçonnerie, qui porte à une de ses extrémités le garde-feu et le foyer sans hotte, à l'autre l'enclume du forgeron.

Les soufflets sont simples, de forme cylindrique, composés chacun de deux planches: l'une, qui porte la tuyère, est fixée sur deux poteaux plantés derrière le garde-feu; l'autre est arrêtée au milieu d'un châssis en forme de parallélogramme, dont le petit côté inférieur est rendu mobile par ses tourillons, dans deux petits poteaux également plantés en terre.

Le petit côté supérieur forme la poignée, élevée à la hauteur de la main de l'ouvrier, qui incline alternativement ces châssis en avant et en arrière, pour ouvrir et fermer les soufflets.

Ils sont composés d'un seul cuir, cloué à la manière ordinaire sur le bord des deux planches circulaires, qui sont munies dans leur centre chacune d'une soupape, dont l'une, placée du côté du levier, permet à l'air d'entrer, et l'autre, du côté de la tuyère, le laisse sortir et s'oppose à la rentrée des cendres et des charbons.

Ces sortes de soufflets étoient employés verticalement dans le seizième siècle, tant pour animer le feu des forges que pour élever l'eau, soit en raréfiant l'air, soit en le comprimant; ils sont décrits dans l'ouvrage de Ramelli, imprimé en 1588.

Le forgeron confectionne les marteaux, tenailles, pincettes, les fers de bâtiment, les enclumes, les bigornes et les tas des ouvriers en cuivre et des orfévres.

Il fait également les couplets pour ouvrir et fermer les croisées et le petit nombre des portes qui ne sont pas portées sur des pivots en bois.

Les serrures sont l'ouvrage des ouvriers en bois.

Coutelle.

ARTS ET MÉTIERS.

PLANCHE XXII.

VUE INTÉRIEURE DE L'ATELIER DU FABRICANT DE POTERIES.

Les Égyptiens profitent, comme nous, de la propriété qu'ont les terres dites argileuses, de se pénétrer d'eau, de pouvoir former une pâte qui se laisse pétrir, qui prend toutes sortes de formes, soit sur le tour, soit à la main, soit dans les moules, et qui acquiert beaucoup de solidité et de dureté par l'action du feu; mais ils ne font que des ouvrages communs et qui n'inspireroient aucun intérêt, s'ils ne leur donnoient des formes agréables, et s'ils ne les rendoient très-propres aux différens usages auxquels ils les emploient.

Les fabriques de poteries sont extrêmement multipliées en Égypte; elles sont ordinairement le plus à portée possible de la couche d'argile qui les alimente, et placées dans des maisons en ruines où sont des hangars couverts de feuilles de palmier (voyez *planche XXII*). Elles consistent en plusieurs pièces. Dans la première, on reçoit la terre argileuse qui a été divisée, triée, imbibée d'eau, qu'on a long-temps laissé tremper dans une fosse pour la pourrir, c'est-à-dire, pour lui faire éprouver un certain degré de fermentation propre à lui donner plus de liant, plus de ténacité : on pétrit cette terre avec les pieds, on la corroie, on la bat avec une masse, &c. Dans la seconde, sont les tours sur lesquels on la forme en vases (voyez *planche XXII*). Dans la troisième, sont placés sur des lattiers les vases fabriqués pour y être séchés. Dans la quatrième est construit le four qui sert à les cuire, et dont la description se trouve ci-dessus à l'article de la planche II *(fig. 9, 10 et 11)*.

Les principales poteries d'Égypte sont représentées dans les planches EE et FF *(É. M. vol. II)*; mais elles ne sortent pas toutes indistinctement des mêmes fabriques, et ne sont pas les produits des mêmes terres. C'est dans la haute Égypte, et particulièrement à Meylaouy et Manfalout, que se font les grandes jarres et les immenses terrines destinées à l'usage de l'indigotier, du tanneur, du teinturier, du sucrier. Elles sont fabriquées avec une argile jaunâtre qu'on nomme *tafl*, qui se trouve dans le voisinage de ces deux villes, et à laquelle on ajoute un peu de terre du Nil. On les forme de plusieurs pièces qu'on réunit après qu'une légère dessiccation a permis de les manier; on tient ces vases très-épais, et on leur donne une assez forte cuisson. La première fois qu'on y met de l'eau, elles se laissent un peu pénétrer; mais bientôt elles deviennent imperméables.

C'est dans un seul village, qu'on nomme *Belad el-Ballas*, qu'on prépare les vases nommés *ballas*. On les a représentés dans les figures 1, 5, 6, 7, 21, 22 et 23;

ils sont très-bien cuits et très-peu perméables. On les fait avec une terre argileuse qui n'a pas besoin de l'addition d'une autre terre.

Le vase représenté *fig. 21* est particulièrement employé par les habitans des campagnes et par les ouvriers des villes, pour aller chercher de l'eau au Nil. Les femmes le portent avec beaucoup de grâce sur leur tête *(voyez* pl. A, *É. M. vol. II)*; il sert, ainsi que les vases *fig. 5, 6, 7, 23*, à contenir du miel, de la mélasse, du vinaigre, &c.

Quant au vase *fig. 22*, c'est le chapiteau de l'alambic Égyptien: le trou qu'on aperçoit près la pointe du cône, est fait pour recevoir un tuyau de canne qui en doit former le bec *(voyez* ci-dessus l'explication de la *pl. XI, fig. 2)*. C'est particulièrement de la fabrique de Qené que sort cette multitude de petits vases qui servent à rafraîchir l'eau, et qui sont représentés dans la planche FF *(É. M. vol. II)*.

Le nom générique de ces vases est *bardaque*, mot tiré du turc; mais, d'après quelque différence dans leur forme, ou les accessoires qu'on leur donne, ils prennent différens noms. Ainsi les pots simples terminés comme le haut d'un entonnoir, portent le nom de *qoulleh;* ceux qui ont un orifice étroit, le goulot et la forme d'une bouteille, ont celui de *doraq;* ceux enfin qui ont des anses et un bec, sont appelés *ebryq*.

Toutes ces bardaques ont plus ou moins la grandeur des pots à eau de faïence ou de grès usités dans nos ménages: leur couleur est grise; elles sont très-minces, très-légères et très-perméables à l'eau, d'où vient leur propriété réfrigérante *(voyez* les Mémoires d'antiquités, *vol. I, p. 57)*. Les bardaques de Qené ont cela de particulier, qu'elles exhalent une odeur agréable lorsqu'on y met de l'eau; ce qui n'a pas lieu pour les bardaques fabriquées ailleurs, et ce qui fournit un moyen de reconnoître celles-ci.

Quant aux poteries les plus communes, telles que les terrines, les marmites et autres vases de ménage, les pots pour les roues à chapelet, ceux à nicher les pigeons, les vases dans lesquels les portiers et les sâys font du feu et devant lesquels ils se chauffent accroupis, les cônes percés à leur pointe, qui servent pour le sucre, les jarres qu'on place sur un châssis porté par quatre pieds pour recevoir et contenir l'eau apportée du Nil dans des outres, et qui, à raison de leur perméabilité, ont au-dessous un autre vase pour retenir l'eau qui découle (1); tous ces vases, auxquels on peut encore joindre les briques crues et cuites qui servent à bâtir, et qui, comme eux, peuvent être fabriquées avec le seul limon du Nil, se font généralement dans toute l'Égypte, et sur-tout au vieux Kaire, à Gyzeh et à Rosette: mais aucun n'est vernissé.

Ce n'est que dans quelques ateliers du Kaire qu'on fabrique d'autres espèces de poteries ayant une couverte, soit en verre de plomb coloré diversement, soit en émail de différentes couleurs. Les principales de ces poteries sont les pots à contenir des confitures, du tabac, &c., et sur-tout les tasses à café, si généralement usitées, qui sont d'une faïence commune, blanche et à fleurs, et qu'on

(1) Voyez cet appareil, *É. M. planche* EE, *fig. 12*.

appelle *fingân belady*, et aussi ces carreaux d'appartement, appelés *qeychâny*, avec lesquels les Égyptiens modernes remplacent les carreaux beaucoup mieux faits par leurs ancêtres, et qu'on se procure en détruisant, dans les anciens monumens Arabes, les murailles qui en étoient garnies et ornées.

La terre qui sert aux potiers du Kaire pour leurs ouvrages les plus délicats, et sur-tout pour les fourneaux de pipes, se nomme *tyneh:* on la tire de Basatyn et de Deyr el-Tyn, à un myriamètre du Kaire.

Les jarres prennent différens noms, suivant les usages divers auxquels on les applique dans les arts et dans l'économie domestique. On nomme les jarres de l'indigotier, *denn el-nyleh;* celles de l'huilier, *denn el-zeyt;* celles du tanneur, *denn el-madbaghyn.* Celles qui renferment les provisions d'eau, en prennent deux : le premier de ces noms est *zyr*, et s'applique aux jarres qui servent à l'usage du peuple; les autres, à l'usage des grandes maisons, s'appellent *zela'h*, et il y en a de deux espèces, dont les unes, *zela'h belady*, se font dans le pays et sont en terre rouge comme les *zyr*, et les autres se nomment *zela'h moghraby*, et viennent de Barbarie : elles sont de couleur blanche. La forme des unes et des autres diffère beaucoup de celle des *zyr*, qui se terminent inférieurement en cône et qui ont un cou de peu de largeur, tandis que les *zela'h* sont d'une forme arrondie et sans cou, et ont une large ouverture.

BOUDET.

ARTS ET MÉTIERS.

PLANCHE XXIII.

LE FABRICANT DE BOUTEILLES DE VERRE.

L'ART de la verrerie, qui a été poussé assez loin en Égypte, y est aujourd'hui presque anéanti. Il paroît que les Égyptiens ne fabriquent plus le verre, mais seulement ils le refondent. La matière dont ils se servent pour alimenter leurs fourneaux, est une fritte de verre commun tirée de Venise. Ils en fabriquent des verres plats, légèrement bombés, qui éclairent les dômes des bains; des bouteilles de la forme des nôtres, des ballons pour faire le sel ammoniac, des mortiers de verre, des alambics; de petits pilons qui servent à polir les ouvrages de cuir, les papiers, les cartons ; et enfin des bocaux à bords renversés qui leur servent de lampes. Pour rendre les bocaux propres à cet usage, ils établissent au fond un tube qui reçoit une mèche de coton; l'huile est supportée par une certaine quantité d'eau qui ne dépasse pas l'extrémité du tube.

C'est par la voie du commerce qu'ils se procurent les lustres, les cristaux et les porcelaines qu'on voit chez eux. Entre autres produits des fabriques d'Europe, ils tirent de Venise les miroirs, les verres à facettes et les vitres colorées dont ils font grand usage dans l'intérieur des appartemens; et du Japon, de magnifiques porcelaines. Si l'art de la verrerie est aujourd'hui resserré en Égypte dans des bornes aussi étroites, il faut l'attribuer à la perte des anciennes pratiques, à la rareté actuelle du combustible, et à la crainte des avanies auxquelles les fabricans seroient exposés si l'industrie prenoit un plus grand essor: mais, d'un autre côté, rien n'est plus économique et plus simple que ces sortes d'établissemens; la planche XXIII peut en servir d'exemple. L'atelier n'est qu'une grande salle, au milieu de laquelle est le four construit à peu de frais. Le combustible est la paille de dourah ou du maïs, ou bien la tige du roseau. On ne voit pas dans cette fabrique d'autre produit de la verrerie Égyptienne, que des bouteilles en verre assez grossier, et qui sont de la forme de nos bouteilles communes. Le four est celui dont on a vu les projections dans la planche II, *fig. 13, 14, 15, 16.* (*Voyez* cette planche et son explication.) Deux ouvriers sont assis devant les trous par où ils doivent prendre la matière en fusion; un troisième, debout, tient une portion de cette matière au bout d'un tube et la souffle. Au milieu, se voit l'ouverture du foyer, dont le fond va en montant; ce qui tend à augmenter la chaleur (voy. *pl. II, ibid.*). Dans la partie supérieure du four, on aperçoit d'autres trous qui répondent à la chambre où l'on met les bouteilles à recuire : un homme s'occupe de ranger sur une table les bouteilles fabriquées. Le combustible se voit lui-même à l'angle à droite de la planche.

Une verrerie s'appelle *ma'mal el-qezâz.* Il y en a quatre au Kaire : les deux principales sont situées, l'une dans le quartier *el-Hasanyeh,* et l'autre dans le quartier *el-Faouâleh.* Celle de Gyzeh est assez considérable; comme celle de Mansourah, elle fait partie de la fabrique de sel ammoniac, parce qu'elle est principalement destinée à lui fournir les ballons dont elle a besoin.

Boudet et E. Jomard.

ARTS ET MÉTIERS.

PLANCHE XXIV.

LE FABRICANT DE SEL AMMONIAC.

CETTE planche représente l'intérieur d'un atelier de sublimation pour le sel ammoniac. On voit le fourneau chargé de ballons qui répandent dans l'air une fumée épaisse. Un ouvrier placé auprès de la porte du fourneau entretient le feu avec le combustible *(kers)* placé en tas en avant du fourneau. On aperçoit sur la gauche, par l'ouverture de la porte, quelques ballons lutés qui sont à sécher dans la cour de la fabrique (1).

L'atelier est couvert de poutrelles en bois de dattier, par-dessus lesquelles sont des feuilles du même arbre placées en travers.

Les lignes blanches qui se font apercevoir au-dessous du toit, rendent avec assez d'exactitude l'effet des rayons du soleil qui traversent l'épaisse fumée dont l'atelier est rempli. (*Voyez*, pour les détails, la planche II, fig. de 20 à 23.)

H. V. COLLET DESCOSTILS.

(1) On a, dans ce dessin, fait un peu trop sortir les ballons au-dessus du fourneau, et l'on n'a pas assez fait sentir que la partie des ballons au-dessous de laquelle se fixe le sel ammoniac, n'est pas enduite de lut.

ARTS ET MÉTIERS.

PLANCHE XXV.

FIG. I. L'ÉMOULEUR.

La méthode de l'émouleur du Kaire ne mérite pas d'être décrite; la seule chose remarquable, c'est l'usage qu'il fait de son pied droit pour faire tourner la manivelle de la meule : on sait que les Égyptiens se servent de leurs pieds avec beaucoup d'adresse pour exécuter toute sorte d'ouvrages. La meule est fixée par un axe auquel tient la manivelle; elle a environ vingt-six pouces de diamètre. On donne à l'émoulage, des sabres, des couteaux, des *khangar*, &c.; je n'ai point vu de meule à émoudre les rasoirs.

Je donnerai ici quelques détails sur l'extraction de la pierre dont les meules du Kaire sont formées, opération dont j'ai été le témoin. Cette pierre est un grès qui se tire du pied de la chaîne du Moqatam, au milieu de l'embouchure de la vallée de l'Égarement, c'est-à-dire, à deux lieues et demie au sud du Kaire et après avoir passé Basatyn; ce grès forme des collines peu élevées, dont les couches sont verticales, et qu'on exploite de la manière suivante. Après avoir choisi un point sur l'une de ces buttes et en avoir ôté le sable environnant, on creuse un trou circulaire d'environ huit pouces de profondeur et plus large que la meule qu'on veut tirer; ensuite on place en-dessous tout autour vingt ou trente coins bien maintenus par des plaques de fer. Un travailleur frappe un coup sur chacun des coins, et il arrive toujours que le dernier coup sépare et enlève la meule; ce qui s'aperçoit à un petit bruit qu'elle fait en se détachant du bloc.

Les ouvriers ont la paresse d'exploiter leurs meules horizontalement, sans faire attention que dans cet endroit les lits du grès sont verticaux. Il en résulte qu'une meule est souvent composée de deux à trois lits d'inégale dureté; lorsqu'elle tourne, elle s'use inégalement et n'est jamais ronde. En outre, le mouvement centrifuge la fait souvent éclater et briser à l'endroit des lits; ce qui occasionne des accidens fâcheux pour les ouvriers. Ils ont aussi la méthode de ne jamais exploiter que la partie supérieure des collines, et rarement tirent-ils plus d'une fois des meules d'un même point.

Le grès que l'on choisit est blanc, d'un grain fin et assez dur, parsemé de points ferrugineux et d'impressions de coquilles, mais généralement homogène. Nous avons cherché inutilement à faire comprendre aux ouvriers qu'ils auroient plus d'avantage à exploiter le grès en hauteur, de manière à trouver dans chaque lit une meule ou deux, plus égales, plus solides et beaucoup meilleures.

La rue où M. Conté a représenté l'émouleur du Kaire, ne peut donner au lecteur une idée avantageuse des villes d'Égypte; mais l'aspect en est fidèle. Ces deux femmes qu'on voit avec leurs enfans, assises sur un banc de pierre, forment

un spectacle qui est très-commun dans les rues du Kaire. Derrière elles est une fontaine où l'on remarque, pour pierre d'appui, un fragment d'antiquité; ce qui est également fort commun dans cette ville.

FIG. 2. LE BARBIER.

LE barbier Égyptien est d'une promptitude et d'une adresse dignes d'être citées; il lui faut beaucoup moins de temps pour raser la tête entière, qu'il n'en faut à un barbier Européen pour raser le menton. Sa pose est d'un aplomb remarquable, que M. Conté a bien exprimé dans ce dessin; la gravure exprime aussi avec fidélité la mise et la physionomie d'un barbier, et celles d'un homme de la classe des marchands. On voit dans le fond de la boutique tout ce qui compose le mobilier d'un barbier du Kaire; l'un de ces meubles est un miroir grossissant, qu'il donne à tenir à ceux qui se font raser. Après l'opération, il a coutume de parfumer la barbe d'un homme riche avec des eaux aromatiques. Son talent principal est d'arranger la barbe à chacun, suivant sa condition, son âge et sa figure : en parcourant les planches de *Costumes* et d'*Arts et Métiers*, le lecteur verra les différences que les Égyptiens observent dans la manière de porter la barbe; ce qui est une des parties essentielles de la toilette d'un Musulman.

Les pierres à aiguiser dont on se sert pour donner le fil aux rasoirs, viennent de l'Archipel, et sont d'une excellente qualité : on sait que c'est du Levant que nous recevons les meilleures; l'île de Cos, aujourd'hui Stanchio, a dû son nom à cette espèce de pierre, qui s'y trouvoit en abondance. Le barbier Égyptien repasse habituellement ses rasoirs sur une longue bande de cuir qu'il porte à sa ceinture; ses rasoirs coupent toujours parfaitement.

Ce sont les barbiers qui coupent les ongles des mains; ils le font aussi à l'aide du rasoir et avec une grande dextérité. Presque tous ils font de la chirurgie et de la médecine, racontent les nouvelles, et se mêlent d'intrigues, comme par-tout. On trouve chez eux, ainsi que chez les baigneurs, la pommade épilatoire, dont les hommes et les femmes font un grand usage : on sait que cette pommade fait tomber le poil très-promptement et sans douleur, dans toutes les parties du corps où on l'applique. Elle est composée de chaux vive et de réalgar ou oxide d'arsenic. Chez les anciens Égyptiens, les prêtres avoient coutume de se raser le corps entier tous les trois jours, comme nous l'apprend Hérodote; mais on ignore s'ils se servoient de pommades épilatoires. Cet historien fait remarquer que les Égyptiens étoient les seuls qui fussent dans l'usage de se raser la tête et le menton; quand ils avoient perdu leurs proches, ils se laissoient croître les cheveux et la barbe, tandis qu'ailleurs se raser étoit le signe du deuil : mais aujourd'hui l'on ne voit en Égypte aucun homme fait qui ait le menton rasé, si ce n'est les Mamlouks, les Grecs et les Francs.

E. JOMARD.

ARTS ET MÉTIERS.

PLANCHE XXVI.

FIG. 1. LE TAILLANDIER.

L'ATELIER du taillandier ne diffère pas de celui du forgeron pour la forge et les soufflets; l'enclume est remplacée par un petit tas ou par une bigorne.

Il fabrique les faucilles, les grands ciseaux pour tondre les chameaux et les ânes, les haches, hachettes, les outils du jardinage, et les *qaddoum* ou herminettes, qui remplacent, chez les ouvriers Turcs, une partie des outils de menuisier et de charpentier, et leur servent de marteau, de ciseau, de hache, hachette et besaiguë.

COUTELLE.

FIG. 2. MOULIN A PLÂTRE.

CETTE figure est la vue intérieure d'un atelier où l'on pile le plâtre par le moyen d'un moulin. On a vu, dans la planche I *(fig. 2 et 3)*, la projection du moulin à huile, presque entièrement pareil à celui-ci, et, planche II *(fig. 7 et 8)*, l'explication du moulin à plâtre. Il suffit ici de faire remarquer que le dé qui s'élève au centre de l'aire, a une forme conique très-prononcée: on a déjà donné le motif qui a fait choisir pour l'aire la forme de cône. A mesure que le plâtre est pilé, un homme le recueille et le serre dans des sacs; il s'occupe aussi à remettre sous la meule les morceaux de pierre qui n'ont pas été pulvérisés.

La vue représente une circonstance très-commune dans tous les moulins du Kaire, savoir, l'emploi de fragmens d'antiquités Égyptiennes; un morceau chargé d'hiéroglyphes fait partie du dé, et la meule est un tronçon de colonne de granit de forte dimension, légèrement cannelé, pour être plus propre à broyer le plâtre. Cette meule a communément de douze à quinze et dix-huit décimètres [trois à cinq pieds] de largeur: elle est taillée en cône comme l'aire, ou bien elle prend insensiblement cette forme.

Il est superflu de faire observer combien est simple l'exécution de cette machine, où toutes les pièces de bois, c'est-à-dire, le levier et les deux axes, sont des branches grossièrement taillées, ou même encore avec leur écorce: mais cette grossièreté d'exécution n'empêche pas le moulin à plâtre d'être une machine économique et bien conçue.

Le plâtre se pile aussi en Suisse, en Espagne et en France, par le moyen d'un

moulin. La méthode la plus vicieuse est celle qu'on suit aux environs de Paris, où l'on pulvérise le plâtre à bras d'homme; ce qui expose les ouvriers à respirer un air chargé de gypse.

E. Jomard.

Fig. 3. ATELIER OÙ L'ON BRÛLE LE CAFÉ.

Le café moka, dont l'usage est habituel dans toutes les classes en Égypte, est apporté de Geddah et d'Yanbo' sur des bâtimens Turcs qui le débarquent à Qoseyr et Soueys, d'où il est transporé à Qené, dans la haute Égypte, et au Kaire.

Pour la consommation intérieure, on le brûle dans des ateliers, sur un large plateau de cuivre, au compte des marchands en détail et des particuliers : ce plateau est scellé à la surface d'un fourneau construit avec de la terre, en pierre ou brique.

L'ouvrier qui brûle le café, entretient d'une main, avec des roseaux, un feu clair sous le plateau, tandis que, de l'autre, il le remue avec une espèce de balai formé de petites branches de palmier.

Le café brûlé est ensuite pilé dans un mortier fait d'un tronçon de colonne de granit, creusé de deux décimètres [sept à huit pouces environ], d'un diamètre à peu près égal par le haut, et d'un décimètre [trois à quatre pouces] près du fond, selon que le mortier a servi plus ou moins de temps, mais généralement trop étroit dans le fond pour que deux pilons puissent y être placés à-la-fois.

Deux et le plus souvent trois ouvriers lèvent et abaissent successivement et avec force, dans le mortier, un pilon de quatre décimètres [quatorze à quinze pouces] de long, du poids de cinq à six kilogrammes [dix à douze livres], et quelquefois plus pesant, en accompagnant leur mouvement d'un chant mesuré, tandis qu'un enfant enfonce et retire sa main dans le mortier, et remue chaque fois le café, en suivant exactement, pour cette opération, la quatrième mesure du chant, lorsque ce travail se fait à trois ouvriers, et la troisième, lorsqu'il se fait à deux, sans jamais suivre des yeux les mouvemens des pileurs. Tandis que les Européens, peu habitués à ce genre de travail, le regardent avec surprise, craignant à chaque instant de voir la main de l'enfant écrasée par les pilons, le chef fume tranquillement sa pipe, et tous remplissent leur tâche sans se douter de l'intérêt qu'on porte à cet enfant.

On enseigne de bonne heure dans les écoles à marquer la mesure, et cette instruction sert dans une foule de métiers, particulièrement pour l'art du pileur de café. Le maître frappe de sa baguette sur une table, et l'enfant doit présenter la main au point précis où a touché la baguette, puis la retirer latéralement. A mesure que le mouvement s'accélère, la main court plus de risque d'être frappée: avec de l'usage, l'élève parvient à éviter la baguette, quoiqu'elle batte à coups redoublés. C'est ainsi qu'on fait faire sans danger, aux plus jeunes enfans, un travail que nous regarderions comme impossible.

Coutelle.

FIG. 4. LE MAROQUINIER.

TOUTES les préparations de peaux se font, particulièrement au Kaire, dans un vaste établissement, qui consiste en une cour immense, entourée d'une multitude d'ateliers où travaillent deux ou trois cents ouvriers.

Le quartier où est située cette grande fabrique, se nomme *el-Hasânyeh*. L'établissement lui-même est appelé *el-Madâbagh :* il est près d'un lac désigné sous le nom de *Birket el-Saqqâyn*, et qui n'est rempli d'eau que pendant trois mois de l'année, août, septembre et octobre; en sorte qu'aussitôt que l'eau diminuée s'y couvre d'une fleurée verte, les ouvriers qui employoient l'eau de ce lac pour le travail de leurs peaux, sont obligés de les porter au Nil, en le suivant dans son décroissement. On tanne au Madâbagh, pour les habitans du Kaire et pour ceux de la haute Égypte, les peaux de taureau, de vache, de buffle, de mouton et de chèvre; mais on n'y donne pas à celles qui sont travaillées pour maroquin les dernières préparations qu'exige cette espèce de cuir. C'est dans un grand o'kel appelé *Sakhtyân*, situé près du *Soukkaryeh*, qu'on achève les maroquins, et c'est dans un marché connu sous le nom de *Souq el-A'sr*, qu'on les vend tous les matins.

Le maroquin noir, le jaune, et celui qui est teint en rouge, mais simplement avec le *beqqem*, ou le bois coloré, ne s'achètent que soixante à quatre-vingt-dix médins la peau entière, tandis que le prix du maroquin coloré en rouge par le *doud* [le kermès ou la cochenille] s'élève à quatre, cinq et six pataques, et à huit et dix pataques, lorsqu'il vient de Barbarie.

La figure représente un des ateliers du Madâbagh; on y voit deux hommes nus, occupés, l'un à laver, à fouler les peaux dans une suite de réservoirs, l'autre à les écharner sur le chevalet, avec l'instrument usité en Égypte. *(Voyez* la Notice sur la préparation des peaux en Égypte, dans le *vol. II* des Mémoires sur l'État moderne, *pag. 21.)*

BOUDET.

ARTS ET MÉTIERS.

PLANCHE XXVII.

Fig. 1. LE FAISEUR DE TUYAUX DE PIPE.

On appelle *chouboucq* les tuyaux de pipe faits en bois de différentes espèces, tels que le noisetier, le cerisier, le lilas ou le jasmin; on les paye soixante, quatre-vingts et jusqu'à cent pataques, lorsqu'ils ont dix *fetr* de long [dix-neuf décimètres environ]. Les tuyaux en roseau sont plus ordinaires, et s'appellent *bouz dokhân.*

L'ouvrier qui perce les tuyaux de pipe, soit de bois, soit de roseau, se nomme *choubouqgy;* il y a au Kaire un quartier appelé *Choubouqgyeh,* auprès du Mouristân, où l'on ne voit que des boutiques occupées par cette espèce d'ouvriers. Le chouboukgy se sert d'une petite machine en forme de châssis, qu'il maintient avec le pied, et qui est garnie d'un gros fil d'archal, appelé *metqâb.* Au moyen d'un archet, il introduit ce fil dans le tuyau, qu'il tient perpendiculairement de la main gauche, et la mèche pénètre successivement jusqu'à l'extrémité. D'après la position du bois ou du roseau, l'on voit que le tuyau se vide de lui-même, sans que l'ouvrier perde du temps à le nettoyer, tellement que cette opération est faite en une ou deux minutes. On a aussi un calibre sur lequel on ajuste le tuyau quand il est percé, ainsi que le représente la figure.

Les tuyaux de bois précieux sont garnis de soie plissée, et à la base, de fils d'argent et de soie entrelacés plus ou moins richement. Quelquefois on les fait de deux parties, pour les rendre plus portatifs; quand on veut fumer, l'on rejoint les deux bouts à l'aide d'une vis.

Voyez le détail de la machine *planche XXX, fig. 17,* et l'explication de la même planche.

L'examen de cette planche donne lieu de renouveler la remarque de l'usage habituel que l'Égyptien fait de ses pieds. Cette habitude appartient à presque tous les ouvriers. On peut l'attribuer à ce que les gens du pays sont très-souvent déchaussés; par-là ils ont de fréquentes occasions d'employer le pied à divers usages. Les orteils étant libres, souvent exposés à l'air, et de plus toujours propres et bien lavés, conservent leur souplesse, leur mobilité naturelles, et acquièrent de la force par un exercice constant, comme cela arrive à tous les organes qu'on exerce. L'habileté de certains ouvriers est telle, qu'avec le pied ils saisissent leurs outils, les maintiennent sur un point et les dirigent même où il faut. A cet avantage les Égyptiens en joignent un autre; c'est d'avoir les pieds et les ongles bien faits, et non déformés comme chez les Européens qui usent d'une chaussure serrée.

Voyez les *planches XV, XVII, XX, XXI, XXV.*

E. Jomard.

FIG. 2. LE PILEUR DE TABAC.

LES Égyptiens font usage de tabac pilé et non râpé ; ils y mêlent un peu de natroun pour le tenir humide. Ce sel attire l'humidité de l'air et n'est point malfaisant.

Les mortiers dont ils se servent sont de bois et ont la forme des nôtres; leurs pilons sont fort différens. Ils emploient pour pilon une massue fort longue, dont l'extrémité la plus étroite est celle qui frappe le mortier et broye le tabac, tandis que l'extrémité supérieure, qui est la plus large, augmente l'action du pilon par le poids plus considérable qui en résulte. Les mortiers et les pilons avec lesquels les Égyptiens pilent le café et diverses drogues, ne ressemblent point aux mortiers ni aux pilons usités pour le tabac.

A. DELILE.

ARTS ET MÉTIERS.

PLANCHE XXVIII.

FIG. 1. LA FAISEUSE DE MOTTES.

EN Égypte, où il y a fort peu de bois, on n'emploie guère au feu de la cuisine que des mottes faites avec la fiente des animaux. Beaucoup d'enfans et sur-tout de jeunes filles ramassent cette fiente sur les chemins, et vont la chercher dans les étables et les écuries; ils la mettent dans de petites *couffes* ou corbeilles de feuilles de dattier, pour la porter aux femmes qui font les mottes. On voit, sur la gravure, deux filles ou femmes qui portent ces couffes sur leur tête; une troisième fait les mottes en brisant la fiente sèche, et la préparant avec un peu d'eau, de paille et de poussière.

Les faiseuses de mottes choisissent, pour ce métier, quelque cour dans les faubourgs, quelque ruelle ou passage peu fréquenté, ou un emplacement découvert, au-dehors de la ville. Elles pétrissent à terre, avec de l'eau, la fiente des animaux, et pressent, sur la poussière et sur la paille hachée, de petits tas de cette fiente, pour en faire des mottes minces et arrondies; elles font sécher ces mottes par terre, ou les collent contre les murs de leur habitation, d'où elles les ôtent quand elles sont sèches.

Ces mottes, bien allumées, donnent une flamme légère, sans beaucoup de fumée, et sans une aussi forte odeur que l'on pourroit croire. Elles se réduisent en un charbon qui donne long-temps de la chaleur avant de tomber en cendres.

L'usage de ces mottes a introduit celui de la fabrication du sel ammoniac, que l'on retire de la suie et de la poussière des maisons où l'on a ainsi brûlé la fiente des animaux. On n'obtiendroit point ce sel de la suie qui résulteroit de la combustion des matières seulement végétales, tandis qu'il est formé et volatilisé naturellement dans la suie, lorsqu'on a brûlé des matières animales.

FIG. 2. LE CHAMELIER.

TOUS les transports de fardeaux se font en Égypte à dos de chameau, et non sur des voitures.

Le chamelier, chargé de soigner un ou plusieurs chameaux, s'occupe aussi de tout l'attirail propre à charger les marchandises.

Le chameau est nourri de paille et de féves, ou de trèfle, mis à terre devant lui dans sa mangeoire. A la ville, on le mène boire tous les jours; mais, lorsqu'on se propose de faire quelque voyage dans le désert, on habitue, pendant quelques jours à l'avance, les chameaux à ne boire que tous les deux jours: tous ces soins sont du devoir du chamelier. Il rend cet animal docile à s'agenouiller et à se

reposer à terre, pour recevoir ou déposer sa charge. Le chameau est conduit par une simple corde liée autour de sa tête, sans gêner les mâchoires ni le museau. La selle consiste en deux barres longitudinales, liées à deux fourches qui appuient sur des coussins bourrés, pour empêcher le frottement. Le chamelier attache les fardeaux aux barres de la selle, au moyen de cordes ou de filets à larges mailles. La figure représente ces filets, dont un est vide et suspendu, et dont les autres sont déposés à terre et pleins de paille, dans l'écurie, où le chamelier et le chameau sont en repos.

A. Delile.

ARTS ET MÉTIERS.

PLANCHE XXIX.

LE JARDINIER.

L'ARROSEMENT des terres ne se fait en Égypte que par inondation. Une des principales occupations du jardinier est de distribuer l'eau pour arroser. Les jardins sont cultivés à la houe, et partagés en carrés au bord desquels on ménage des ruisseaux qui amènent l'eau. Le jardinier, en remuant la terre, ouvre ou referme les ruisseaux, d'où il a fait couler dans les carrés la quantité d'eau nécessaire. La gravure représente un jardin où l'eau commence à pénétrer d'elle-même, au bord d'un étang, à l'extérieur de la ville du Kaire. C'est la fin de l'été et le moment de l'inondation ; le terrain reste abandonné à quelques herbes sauvages.

Le jardinier, travaillant nu-pieds, marche sans inconvénient dans les parties arrosées d'un jardin, et plante dans le limon les racines des herbes qu'il a fait lever de graines : il se fait aider par des femmes et des enfans.

L'habillement fort large et léger de tous les ouvriers, en Égypte, leur laisse une grande liberté pour les exercices du corps ; ils retroussent leurs longues manches, au moyen d'une corde fine que l'on voit croisée en sautoir sur leur dos, et qui forme un double anneau en repassant en devant sur chaque épaule.

Le sol est facile à travailler ; il n'est point profondément retourné avec la houe, comme il pourroit l'être avec la bêche. La houe est suffisante ; elle sert à arracher les mauvaises herbes, à ouvrir et à briser la terre pour l'ensemencer.

La culture des dattiers et de la vigne, que les jardiniers émondent autant qu'il est nécessaire, ne leur a cependant pas fait faire de progrès dans la culture ni dans la taille des autres arbres : ils ne connoissent presque point la greffe, et ne cultivent point d'espaliers ; ils élèvent seulement la vigne sur des treillages de roseaux qui forment de longues allées couvertes.

Le jardinier approvisionne les marchands fruitiers des herbes potagères de chaque saison, et de celles qui sont propres aux assaisonnemens ; il cultive plusieurs plantes à bouquet, parmi lesquelles le basilic fort odorant est toujours recherché ; il cueille les fruits, les dattes, les oranges et les citrons, qui sont fort communs.

A. DELILE.

ARTS ET MÉTIERS.

PLANCHE XXX.

OUTILS ET INSTRUMENS.

La figure 1 représente la serrure ordinaire des Égyptiens faite en bois, et qu'ils nomment *dabbeh*. Elle est vue de face, telle qu'elle se trouve posée à une porte.

La figure 2 représente une coupe faite à plat sur l'épaisseur de cette serrure; celle-ci est ouverte, et le verrou prêt à tirer.

La figure 3 est le montant ou la portion verticale de cette serrure, vu séparément avec la coupe transversale du verrou et de la clef: ici la serrure est fermée.

La figure 3′ est le plan de la clef.

Cette serrure est de bois et faite de deux pièces: l'une *aa (fig. 1 et 2)*, verticale et fixe, qu'on peut appeler le montant; l'autre *bb*, horizontale et mobile, qui est une espèce de pêne ou de verrou.

Le montant de cette serrure s'attache aux portes avec des clous; il est entaillé transversalement dans plus de moitié de son épaisseur, pour contenir le verrou. (Voyez en *a*, *fig. 3.*)

Au-dessus de l'entaille du montant se trouve un petit dé de bois très-dur (voyez en *d*, *fig. 2 et 3*), incrusté dans l'épaisseur même du montant. Ce dé, qui est ordinairement fait de buis, est percé de plusieurs trous, hors desquels s'abaissent de petites fiches de fer, susceptibles aussi de remonter et d'être entièrement cachées dans le dé qui les contient.

Le verrou est plus épais aux extrémités que dans le milieu pour ne pas sortir de l'entaille du montant, tandis qu'il glisse de droite et de gauche dans cette entaille.

Ce verrou est longitudinalement évidé en dessous, de manière à présenter une coulisse qui se voit en *e (fig. 2)*, et qui reçoit la clef *c (fig. 1 et 2)*.

Cette clef est un petit morceau de bois propre à être introduit dans la coulisse du verrou. Elle est garnie de six dents de fer qui se voient en *f (fig. 2)*.

Les dents de cette clef, quand on la soulève dans la coulisse du verrou, pénètrent dans des trous correspondans, percés au haut de la coulisse de ce verrou, et rencontrent dans ces trous les fiches qui se sont abaissées, hors du dé du montant. Ce sont ces fiches qui tiennent la serrure fermée; et les dents de la clef, en déplaçant ces fiches, ouvrent la serrure.

Les Égyptiens se servent de serrures de cette espèce pour fermer leurs maisons, leurs magasins et leurs armoires. Ils adaptent aussi quelquefois ces serrures à des coffres. Elles sont fabriquées par des menuisiers qui en ont toujours une grande quantité de toutes prêtes dans leurs boutiques, et de différentes grandeurs. Les plus petites sont au moins doubles de la figure 1 et de la figure 2.

On met des serrures d'une grandeur médiocre dans les appartemens : on en met de fort grandes aux larges portes des maisons et des villes. Il y avoit à la porte *Bâb el-Foutouh,* au Kaire, une serrure de bois dont le verrou avoit environ un demi-mètre [dix-huit pouces] de long, sur environ quinze centimètres d'épaisseur [cinq à six pouces].

On fabrique, dans les grandes villes, ces serrures avec assez de soin, et l'on y emploie des pointes de fer pour faire les fiches de la serrure et les dents de la clef; mais, dans les villages, on substitue des chevilles de bois aux pointes de fer, et l'on n'a que des serrures grossières et moins solides.

Les figures 4, 5 et 6 représentent diverses parties d'une serrure de bois qui s'ouvre et se ferme avec une clef en fer, de même espèce que les clefs de nos serrures.

La figure 4 est le pêne de cette serrure, vu de côté et en dessous;

La figure 5, le même pêne vu en dessus.

La figure 6 est le montant dans lequel glisse le pêne.

Il y a derrière le pêne de cette serrure un morceau de bois qui est taillé de manière à représenter un tenon qui se loge tantôt au dedans, tantôt au dehors d'une échancrure du pêne *a (fig. 5).*

Lorsque la clef rencontre, en tournant, les dents du pêne *(fig. 4),* elle le fait avancer ou reculer; elle soulève aussi le morceau de bois en tenon qui s'arrête dans l'échancrure du pêne, et l'ouvre ou le ferme. Les serrures de cette espèce sont rares en Égypte; elles nous ont paru faites très-grossièrement sur le modèle de quelque serrure apportée d'Europe, et moins bonnes que la serrure *(fig. 1)* que nous avons décrite la première.

La figure 7 est celle d'une *essette* vue de côté et avec son manche.

La figure 8 est la même essette vue en dessus.

Cette essette sert de fermoir et de marteau aux menuisiers Égyptiens. Nous avons été très-habitués à les voir manier cet instrument, qu'ils appellent *qaddoum.*

Ils tiennent cette essette d'une seule main ; elle ne pèse qu'un demi-kilogramme [environ une livre]: elle sert aux menuisiers et charpentiers d'Égypte à tailler les plus petits morceaux de bois aussi-bien que les plus gros.

En France, les menuisiers ne se servent point d'essette; mais les couvreurs et les tonneliers sont les ouvriers qui s'en servent: les charrons emploient aussi de très-grandes essettes.

L'essette *(fig. 7 et 8)* est de la forme des essettes fabriquées au Kaire. On en apporte de beaucoup plus minces de Constantinople au Kaire; mais il est rare que les Égyptiens ne leur préfèrent pas celles fabriquées chez eux.

Cette essette est très-commode pour les menuisiers et les charpentiers Égyptiens, qui restent le plus qu'ils peuvent assis en travaillant. Ils sont très-adroits à se servir de cet instrument.

La figure 9 représente un *bec-d'âne,* espèce de ciseau propre à faire des mortaises : *aa* est le fer de ce bec-d'âne forgé grossièrement ; *b* est un anneau de fer que les menuisiers placent entre le manche et la base de l'outil pour l'affermir.

Cet anneau supplée au rebord large et bien forgé qui garnit la base de nos ciseaux de menuisier, et qui les empêche d'entrer trop profondément dans les manches qu'on leur adapte.

La figure 10 est le tranchant du bec-d'âne vu de face.

La figure 11 est un *feuilleret* dont les menuisiers d'Égypte font un très-grand usage. La figure représente ce feuilleret vu en dessous et réduit à un peu plus de moitié de sa grandeur. Il est plus long que les feuillerets des menuisiers Français. Les Égyptiens ne choisissent leur feuilleret aussi long que pour être plus sûrs de bien dresser leur bois, parce qu'ils n'ont point de varlopes, qui sont les longs rabots avec lesquels les menuisiers en France dressent le bois. Le seul procédé suivi par les menuisiers Égyptiens pour dresser un morceau de bois, consiste à passer premièrement le feuilleret sur les bords du bois, pour dresser ces bords, et à enlever ensuite avec le rabot la partie de bois inégale restée entre les coups du feuilleret. Cette méthode dont les menuisiers Égyptiens ne s'écartent point, et qui est appropriée à leur attitude gênée, puisqu'ils travaillent assis et qu'ils ne pourroient manier une varlope longue et pesante, est pratiquée quelquefois par nos ouvriers en France. Elle est décrite dans l'art du menuisier (Encyclopédie de Diderot et d'Alembert, *page 67*). C'est assurément une méthode très-convenable.

Les figures 12 et 15 représentent deux rabots. Leur grandeur naturelle est au moins quatre fois celle de la figure. Ces rabots sont grossièrement façonnés. La *lumière* ou espèce de mortaise d'un rabot ordinaire est difficile à faire. Les Égyptiens, pour éviter les difficultés de ce travail, se bornent à faire, sur le côté du fût de leurs rabots, une simple entaille avec la scie pour suppléer à une lumière, et pour tenir le fer au moyen du coin. En France, on nomme *feuillerets*, *gorgets*, et *bouvets*, les rabots dont le fer se place ordinairement dans une entaille faite de cette manière, et qui servent plutôt à faire des rainures et des moulures, qu'à dresser et à aplanir le bois. Ainsi, en ne considérant les instrumens *fig. 12 et 15* que par rapport à leur forme, il faudroit les appeler *feuillerets;* mais, en considérant leur usage entre les mains des Égyptiens, il faut les appeler *rabots.*

La figure 13 est le dessous du rabot *fig. 12*, à lame fort étroite.

La figure 14 est le dessous du rabot *fig. 15*, à lame plus large.

La figure 16 est un *foret* ou *vilebrequin* qui peut être regardé comme particulier aux Égyptiens et à quelques peuples de l'Orient.

a est le fer ou la mèche de ce foret; *b* est un manche arrondi, sur lequel se roule la corde d'un archet; *c* est la poignée ou extrémité supérieure du manche. La figure présente ce foret d'un tiers de sa grandeur.

On se sert de cet outil en le faisant tourner rapidement par le moyen d'un archet; on le fixe en tenant de la main gauche la poignée, tandis qu'on fait mouvoir l'archet avec la main droite.

La poignée de cet outil est toujours faite d'un noyau de *doum.* Ce noyau est très-dur; il est creux à l'intérieur, et contient un bouton qui termine le sommet du manche. Les menuisiers Égyptiens se servent de ce foret avec une très-grande facilité.

La figure 17 est une machine à forer les tuyaux de pipe.

Cette machine est composée d'un châssis marqué *ff,* qui est destiné à recevoir un ou plusieurs forets. *a* est un de ces forets, dont le manche et les diverses parties sont cotés *b, c, d, e.*

a représente particulièrement la mèche qui perce les trous; elle est d'un fil d'archal épais, aigu par le sommet, et qui porte une petite anse à la base pour être fixée dans le manche.

On voit ce manche en *b, c, d, e;* il est arrondi, et tourne par le moyen d'un archet. La corde de l'archet se roule sur la partie *e.*

d est un rebord saillant qui fixe le manche sous une des traverses du châssis.

b est un anneau de bois ou de métal, mobile sur la partie *e,* et qui embrassant fortement cette partie, y fixe l'anse du foret.

Cette machine est ordinairement haute d'un mètre et un tiers [quatre pieds].

La figure 18 est une *essette* qui a de la ressemblance avec celle des *figures 7 et 8,* mais dont le côté tranchant a beaucoup moins de largeur. On voit au Kaire quelques menuisiers se servir de cette essette, pour dresser les côtés intérieurs des mortaises.

La figure 19 est une *équerre à niveau;* elle est garnie du cordeau et du poids de ce niveau. Les joints coudés au-dessus de la traverse de cette équerre sont d'une invention bizarre et manquent de solidité.

La figure 20 représente la *truelle* des maçons d'Égypte. C'est une spatule en fer, coudée comme l'indique la figure, et dont la longueur est d'un pied environ [quatre décimètres].

Les figures 21 à 26 représentent les instrumens qui servent à travailler le cuivre.

La figure 21 est un *marteau* de chaudronnier. Ce marteau est plat par un bout pour travailler sur des surfaces un peu larges, et se termine, par le bout opposé, en une pointe mousse, pour frapper sur des objets diversement figurés.

La figure 22 est une *cisaille* pour couper les feuilles de cuivre.

La figure 23 est une *bigorne*, enclume à deux branches, dont l'une plus forte que l'autre, relevée et terminée en tête.

La figure 24 est un *tas,* haut d'environ un mètre [trois pieds], et dont le sommet est arrondi.

La figure 25 est un *maillet* pour aplanir des plateaux de cuivre.

La figure 26 est une *pince* pour tenir le cuivre et le mettre au feu.

A. DELILE et CÉCILE.

ARTS ET MÉTIERS.

PLANCHE XXXI.

(CHIRURGIE.)

FIG. 1 à 7. VUE ET DÉTAILS DE PANIERS PROPRES AU TRANSPORT DES BLESSÉS.

N. B. On a cru qu'il ne seroit pas inutile d'insérer dans cet ouvrage la représentation des moyens de transport qui ont été imaginés par M. le docteur Larrey, chirurgien en chef de l'armée Française d'Orient, pour le transport des blessés.

FIG. 1. VUE de l'ambulance légère ou ambulance volante.

Le groupe des personnes qui sont à la gauche du tableau, se compose du chirurgien en chef de l'armée, qui vient de panser deux blessés, assis sur le champ de bataille des Pyramides; il ordonne aux serviteurs musulmans qui sont debout derrière les blessés, de les mettre dans les paniers suspendus au dos du chameau: cet animal est accroupi pour faciliter le chargement des malades; auprès de lui est son conducteur.

FIG. 2, 3, 4 et 5. Le panier d'ambulance vu sur toutes les faces et dans ses coupes principales.

FIG. 6 et 7. Les blessés assis dans les paniers de deux manières différentes.

FIG. 8 et 9. SARCOCÈLES D'HOMME ET DE FEMME.

FIG. 8. Représentation d'un sarcocèle [oschéocholosie], et de l'éléphantiasis aux jambes, développée au troisième degré. Le sarcocèle pesoit trente kilogrammes.

FIG. 9. Tuméfaction des parties sexuelles d'une femme Égyptienne, maladie du même genre que le sarcocèle.

TABLE DE L'EXPLICATION DES PLANCHES
DES ARTS ET MÉTIERS.

